MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bibliothèque diplomatique numérique
BDN : un site des Archives diplomatiques

Documents diplomatiques français, 1932-1939. 2e série, 1936-1939. Tome II, 1er avril-18 juillet 1936 (2e éd.) / [...]

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bibliothèque diplomatique numérique

BDN : un site des Archives diplomatiques

> France. Commission de publication des documents relatifs aux origines de la guerre 1939-1945. Auteur du texte. Documents diplomatiques français, 1932-1939. 2e série, 1936-1939. Tome II, 1er avril-18 juillet 1936 (2e éd.) / Ministère des affaires étrangères, Commission de publication des documents relatifs aux origines de la guerre 1939-1945 ; [sous la direction de Maurice Baumont et Pierre Renouvin]. 2005.

La Bibliothèque diplomatique numérique (BDN), bibliothèque numérique des Archives diplomatiques au MEAE, a été réalisée à partir des outils développés par la Bibliothèque nationale de France (BnF) pour sa bibliothèque numérique Gallica. Hébergée par la BnF, elle donne accès à :

• des articles originaux de médiation culturelle et des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections des Archives diplomatiques. Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source (pour les articles : « Archives diplomatiques, Bibliothèque diplomatique numérique » ; pour les œuvres : « Source : Ministère des Affaires étrangères »)
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante, conformément aux textes en vigueur. L'utilisateur est invité à s'informer auprès des Archives diplomatiques des conditions de leur réutilisation

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : Bibliothèque nationale de France ». Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence, conformément aux textes en vigueur (en savoir plus).

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections d'autresbibliothèques ou institutions partenaires de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : [Intitulé du partenaire] ». L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces établissements des conditions de leur réutilisation.

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1932-1939

2e série (1936-1939)

TOME II

(1er AVRIL – 18 JUILLET 1936)

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION DE PUBLICATION DES DOCUMENTS RELATIFS AUX ORIGINES DE LA GUERRE 1939-1945

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1932-1939

2e série (1936-1939)

TOME II

(1er AVRIL – 18 JUILLET 1936)

P.I.E.-Peter Lang

Bruxelles • Bern • Berlin • Frankfurt am Main • New York • Oxford • Wien

Tous droits réservés pour tous pays. Toute reproduction, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des documents publiés dans le présent ouvrage est interdite, sauf avec l'autorisation du ministère des Affaires étrangères. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, les courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (art. L. 122-4, L. 122-5 et L. 335-2 du Code de la propriété intellectuelle).

© Ministère des Affaires étrangères. Paris, 1964 et 2005 pour la seconde édition

Éditeur : P.I.E.-PETER LANG S.A.
Presses Interuniversitaires Européennes
Bruxelles, 2005 (première édition 1964, Imprimerie nationale)
www.peterlang.net

ISSN 1377-8773
ISBN 90-5201-289-X
D/2005/5678/26

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION POUR LA PUBLICATION DES DOCUMENTS RELATIFS AUX ORIGINES DE LA GUERRE 1939-1945

Président :

M. RENOUVIN, membre de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris, président de la Fondation nationale des sciences politiques.

Membres :

M. BAILLOU, ministre plénipotentiaire, directeur du Service des archives diplomatiques et de la documentation au ministère des Affaires étrangères.

M. BAUMONT, membre de l'Institut, professeur honoraire à la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Paris, conseiller historique du ministère des Affaires étrangères, président du Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale.

M. Julien CAIN, membre de l'Institut, directeur général honoraire des bibliothèques de France.

M. CASTELLAN, professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Poitiers.

M. CHAMSON, de l'Académie française, directeur général des Archives de France.

M. François CHARLES-ROUX, membre de l'Institut, ambassadeur de France.

M. le général de COSSÉ-BRISSAC, chef du Service historique de l'Armée.

M. DUROSELLE, professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris, directeur du Centre d'études des relations internationales à la Fondation nationale des sciences politiques.

M. FOUQUES-DUPARC, ambassadeur de France.

M. FRANÇOIS-PONCET, de l'Académie française, ambassadeur de France.

M. le capitaine de vaisseau DE BROSSARD, chef du Service historique de la Marine.

M. le lieutenant-colonel HAYEZ, chef du Service historique de l'Armée de l'air.

M. LABROUSSE, professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Paris.

M. LATREILLE, membre correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Lyon, doyen honoraire de cette faculté.

M. LE ROY, professeur à la Faculté de droit et des sciences économiques de l'Université de Lille.

M. L'HUILLIER, professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Strasbourg.

M. MASSIGLI, ambassadeur de France.

M. DE RIBIER, conservateur en chef honoraire des Archives du ministère des Affaires étrangères.

Ont collaboré à la préparation de ce volume,
établi sous la direction de
MM. Maurice BAUMONT et Pierre RENOUVIN :

M. Pierre MANDOUL, agrégé de l'Université.

M. le colonel CHALMIN, docteur de l'Université de Paris.

M. Yvon LACAZE, archiviste paléographe.

AVERTISSEMENT

Ce volume couvre la période du 1er avril au 18 juillet 1936, au cours de laquelle se manifestent les conséquences de la réoccupation par l'Allemagne de la zone démilitarisée de Rhénanie et de la victoire italienne en Éthiopie.

Le 1er avril, le chancelier Hitler, ayant éprouvé la faiblesse des réactions française et anglaise après le 7 mars, prend l'initiative diplomatique et saisit les puissances d'un « Plan de paix » précédé d'une critique de la politique de la France.

Le gouvernement français accepte le débat et répond par un « Mémorandum » et un « Plan de paix » qui confirment son attachement au principe de la sécurité collective dans le cadre de la Société des Nations.

Le Cabinet de Londres, de son côté, adresse au gouvernement allemand un « Questionnaire » qui doit permettre de préciser certains points du plan allemand. Mais il n'obtient aucune réponse.

Entre-temps, les conversations d'états-majors anglo-franco-belges, prévues par les décisions de Londres du 19 mars, se développent, mais elles n'aboutissent pas à des résultats notables.

La victoire italienne en Éthiopie et la levée des sanctions consacrent l'échec de la Société des Nations. Il s'agit maintenant de ramener l'Italie dans le camp locarnien. Aux tentatives de l'ambassadeur de France et de quelques personnalités françaises répondent des paroles encourageantes des dirigeants italiens. Mais en fait, l'Italie semble abandonner à l'Allemagne l'initiative dans les pays danubiens.

En Autriche, deux problèmes : celui de la restauration des Habsbourg et celui de l'Anschluss. A choisir, la Petite Entente préférerait l'Anschluss. Mais M. Benès ne croit ni à l'un ni à l'autre. Son optimisme gagne ses associés aux conférences de Belgrade et de Bucarest. Ceux-ci y confirment leur attachement à la France, tout en s'inquiétant de la faiblesse de sa politique rhénane; les représentants diplomatiques français dans les pays danubiens soulignent cet état de fait. Cependant le chancelier Hitler prend une nouvelle initiative inquiétante pour la paix européenne : l'accord austro-allemand du 11 juillet 1936 « n'est pas encore l'Anschluss, mais c'est quelque chose d'analogue ».

Par ailleurs, la politique du gouvernement polonais, qui redoute plus encore l'U.R.S.S. que l'Allemagne, avec laquelle il paraît disposé à une

entente dans le problème de Dantzig, n'est pas sans poser des problèmes aux dirigeants français et à ceux de la Petite Entente.

Le gouvernement turc demande et obtient, à la conférence de Montreux, la révision du statut des Détroits.

Cette période s'achève sur la menace d'une rébellion militaire en Espagne. Les circonstances paraissent favorables à un coup de force contre le régime. Pourtant, le 18 juillet, notre ambassadeur signale que le gouvernement de Madrid annonce, par la voix de la radio, qu'il tient la situation bien en main et que le pays est calme.

Papiers privés. *Outre les documents conservés dans les dépôts d'archives du ministère des Affaires étrangères et des services historiques de l'Armée et de la Marine, la commission a consulté, pour la préparation de ce volume, les pièces du procès de Riom, actuellement déposées aux Archives nationales. Elle a eu à sa disposition les papiers de M. Massigli qui lui ont fourni des indications importantes.*

TABLE MÉTHODIQUE

NOTE. — Le principe adopté pour l'établissement de cette table est le suivant (1) :

Tous les documents qui se rapportent à une question susceptible d'être localisée géographiquement sont classés sous les rubriques aux diverses régions.

Les autres documents sont classés sous les rubriques générales qui concernent les rapports entre les puissances.

I. LE PROBLÈME ALLEMAND

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		a. LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFFAIRE RHÉNANE ET LES PUISSANCES LOCARNIENNES		
1936				
1er avr.	Berlin à Londres (puis transmis à Paris).	Plan de paix du gouvernement allemand du 31 mars 1936.	N.	2
1er	Aff. étr. à Marine, Air, Guerre.	Conversations d'états-majors anglo-franco-belges.	D.	4
1er	Londres à Paris et Paris à Londres.	Échange de notes au sujet des conversations d'états-majors.	N.	5
2	Londres à Paris...	Le Foreign Office devant la note allemande du 24 mars et le plan de paix du 31 mars.	T.	6
2	*Idem*.....	Entrevue de M. Corbin avec M. Eden au sujet des conversations d'états-majors.	T.	9
3	Vienne à Paris....	L'Autriche ne trouve pas satisfaisant le plan allemand.	T.	12
3	Berlin à Paris.....	La Wilhelmstrasse et les conversations d'états-majors.	T.	15
3	Moscou à Paris....	Opinions russes sur le plan allemand....	T.	16

(1) Les lettres D., L., N., T., CR., P.V., désignent respectivement une dépêche, une lettre, une note, un télégramme, un compte rendu et un procès-verbal officiel.

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
3 avr.	Paris.....	Réunion d'ambassadeurs au Quai d'Orsay pour faire le point de la situation internationale.	C.R.	17
4	Londres à Paris...	Conversation Eden-Ribbentrop au sujet des entretiens d'états-majors.	T.	19
4	Bruxelles à Paris...	Conversation Laroche-Vannutelli au sujet de l'attitude de l'Italie sur le plan locarnien.	T.	20
4	Moscou à Paris....	M. Litvinov considère que la note allemande est un bluff impudent.	T.	22
5	Paris.....	Réunion à la présidence du Conseil des ministres de la Défense nationale et des chefs d'état-major.	C.R.	23
5	Prague à Paris....	Projet allemand de pacte de non-agression pour les frontières orientales et méridionales du Reich.	T.	26
6	Bruxelles à Paris..	Entretien Laroche-Van Zuylen au sujet de la conférence du Quai d'Orsay du 3 avril.	T.	27
6	Prague à Paris....	Conférence de presse de M. Hodza sur la violation des traités par l'Allemagne et par l'Autriche.	T.	29
6	Berlin à Paris.....	L'Allemagne et les conversations d'états-majors.	T.	30
7	Prague à Paris....	Conversation de Lacroix-Krofta sur la politique allemande dans l'Est européen.	T.	32
7	Berlin à Paris.....	Opinion de la Wilhelmstrasse sur les conversations d'états-majors et le plan français.	T.	33
8	Paris.....	Mémorandum et plan français répondant au « plan de paix » allemand du 31 mars.	N.	37
8	Paris à Londres...	Note remise le 8 avril au secrétaire d'État au Foreign Office en même temps que le mémorandum français.	T.	38
8	Berlin à Paris.....	Menaces allemandes contre la Tchécoslovaquie à propos de la question des Sudètes.	D.	39
8	Ottawa à Paris....	Les Dominions et le traité de Locarno...	D.	40

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
9 avr.	Bruxelles à Paris..	M. Van Zeeland pense qu'il n'est aucune sécurité pour la Belgique sans l'union de la France et de l'Angleterre.	T.	41
9	Paris à Prague, Vienne.	Hitler est convaincu du refus anglais de s'engager sur le continent.	T.	42
9	Berlin à Paris.....	Origine et caractère des événements du 7 mars 1936.	T.	43
9	*Idem*.....	Conversation de M. François-Poncet avec M. von Bülow sur le mémorandum et le plan français.	T.	44
9	Genève.....	Note sur la situation européenne rédigée en vue d'une conversation Flandin-Aloisi.	N.	46
9	Berlin à Paris.....	L'opinion allemande en face des plans allemands et français.	D.	47
10	*Idem*.....	La question des fortifications de la zone rhénane.	T.	48
10	Varsovie à Paris...	Note officieuse polonaise sur le plan français.	N.	49
10	Moscou à Paris...	M. Litvinov approuve sans réserve le mémorandum français.	T.	50
10	*Idem*.....	M. Litvinov s'inquiète des efforts de la propagande allemande.	T.	51
10	Genève à Paris....	Texte du communiqué des puissances locarniennes.	T.	52
10	*Idem*.....	Déclaration du baron Aloisi à l'issue de la réunion des puissances locarniennes.	T.	53
14	Circulaire.....	Traits essentiels de la discussion qui aboutit au communiqué du 10 avril.	T.	68
14	Varsovie à Paris...	Informations éclairant l'attitude prise par les dirigeants polonais au lendemain du 7 mars.	T.	71
15	Berlin à Paris.....	Le Reich trouve dans l'initiative turque concernant les Détroits une justification à l'acte du 7 mars.	D.	77
15	*Idem*.....	Attitude de la presse allemande à l'égard du mémorandum et du plan de paix français.	D.	78
16	Prague à Paris....	Entretien de Lacroix-Krofta sur la situation internationale.	T.	84

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
17 avr.	Vienne à Paris....	Le ministre autrichien des Affaires étrangères appréhende une agression allemande dans l'immédiat.	T.	85
18	Rome à Paris.....	Conversation de Chambrun-Mussolini sur les problèmes de l'Europe centrale et les accords du 19 mars.	T.	90
18	Bruxelles à Paris..	M. Van Zeeland redoute que le conflit anglo-italien ne compromette la sécurité de la Belgique.	T.	91
18	Londres à Paris...	Développement favorable des conversations d'états-majors à Londres.	T.	92
19	Berlin à Paris.....	Campagnes de presse allemande contre la politique française.	T.	94
19	Prague à Paris....	M. Benès croit qu'il faut traiter en bloc toutes les questions touchant à la violation de Locarno. Il est satisfait des conversations d'états-majors franco-britanniques.	T.	96
20	Général Schweisguth au ministre de la Guerre.	Conversations d'états-majors des 15 et 16 avril à Londres.	C.R. (et P.V.)	97
21	Riga à Paris.....	Les états baltes et le coup de force du 7 mars.	T.	101
21	Berlin à Paris.....	« Que veut M. Hitler? ».....	D.	102
25	Paris à Varsovie...	Mise au point sur les rapports franco-polonais.	N.	118
29	Londres à Paris...	La Pologne et le questionnaire britannique.	T.	124
29	Paris à Londres...	L'U.R.S.S. et le questionnaire britannique.	T.	125
29	Londres à Paris...	Préparation du questionnaire britannique.	T.	126
29	Berlin à Paris.....	Voyage en Allemagne de M. Rossoni, ministre italien de l'Agriculture.	T.	127
29	*Idem*.....	Pessimisme du ministre des Pays-Bas, qui redoute une invasion de son pays par les armées allemandes.	T.	128
30	Londres à Paris...	Difficultés de rédaction du questionnaire britannique.	T.	134

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
30 avr.	Paris.....	Réunion des chefs d'État-major général : examen de la situation générale.	C.R.	138
30	Prague à Paris....	Attitude des chefs de la Reichswehr le 7 mars.	T.	135
1er mai	Berlin à Paris.....	Intimité croissante entre l'ambassade d'Italie à Berlin et le gouvernement allemand.	T.	139
1er	Paris à Londres...	Le gouvernement britannique doit s'acquitter exactement du mandat qui lui fut donné par les puissances locarniennes (questionnaire à adresser à l'Allemagne).	T.	140
1er	Paris.....	Le changement d'attitude du haut-commandement fédéral à l'égard de l'Allemagne, d'après le commandant Loriot, attaché de l'Air en Suisse.	C.R.	145
2	Londres à Paris...	Réactions du Foreign Office à la communication de M. Flandin (pièce nº 140).	T.	146
2	*Idem*.....	Sauf sur deux points, le questionnaire français a été incorporé au document anglais.	T.	147
2	Bruxelles à Paris...	Entretien Van Zeeland-Laroche sur l'attitude des puissances locarniennes en présence du coup de force du 7 mars,	T.	151
4	Prague à Paris....	M. Krofta parle à M. de Lacroix de la situation de l'Europe telle qu'elle résulte de la réoccupation de la Rhénanie.	T.	157
4	Bucarest à Paris..	M. Titulesco constate la baisse du prestige de la France dans les pays danubiens depuis le 7 mars.	T.	158
5	Londres à Paris...	M. Eden estime que le gouvernement anglais a le droit d'apprécier sous quelle forme il doit poursuivre la conversation avec Berlin.	T.	162
6	Londres à Berlin..	Texte du questionnaire britannique au gouvernement allemand.	D.	171
6	Berlin à Paris.....	Renseignements sur la construction de fortifications en Rhénanie.	D.	172
7	Prague à Paris....	Au cours d'un tour d'horizon avec M. de Lacroix, M. Benès exprime son regret de la réaction insuffisante des Locarniens à la suite du 7 mars.	T.	175

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
7 mai	Prague à Paris....	Le gouvernement russe critique la différence d'attitude du gouvernement anglais suivant l'agresseur.	T.	179
7	Kaunas à Paris....	Depuis le 7 mars les pays baltes s'inquiètent davantage des desseins de la politique hitlérienne.	D.	181
7	Berlin à Paris.....	Déçu par l'attitude de la France après le 7 mars, le gouvernement tchécoslovaque incline vers un accord de sécurité avec le Reich.	D.	182
8	Belgrade à Paris...	Le conseil de la Petite Entente exprime la volonté de défendre dans le cadre genevois la paix et le respect des traités.	T.	184
8	Londres à Paris...	Remise du questionnaire britannique à M. von Neurath.	T.	187
8	Dusseldorf à Paris.	Les usines Krupp travaillent à la fabrication de pièces de fortifications en Rhénanie.	D.	188
9	Berlin à Paris.....	La publication du questionnaire britannique provoque un certain malaise en Allemagne.	T.	190
10	*Idem*.....	L'ambassadeur d'Angleterre surpris des réactions provoquées en Allemagne par le questionnaire.	T.	194
12	Genève à Paris....	Échange de vues sur l'affaire rhénane entre MM. Eden, Paul-Boncour et Van Zeeland.	T.	201
14	Rome à Paris.....	M. Mussolini envisage de quitter la Société des Nations si les sanctions ne sont pas levées.	T.	212
14	Madrid à Paris....	M. Barcia persuadé que l'Allemagne se prépare à une guerre contre la France.	T.	213
14	Varsovie à Paris...	Le général Rydz-Smigly s'inquiète de la remilitarisation de la Rhénanie.	D.	214
15	Berlin à Paris.....	M. von Neurath préoccupé par la situation internationale.	T.	216
15	Paris.....	Conversations militaires franco-belges..	P.V.	217
16	Berlin à Paris.....	Témoignages réciproques de sympathie et d'amitié italo-allemands	T.	218

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
19 mai	Londres à Paris...	Démarche de protestation de l'ambassade d'Allemagne contre le *Livre bleu* britannique.	D.	222
20	Berlin à Paris.....	Conversation du général Renondeau avec le général Stülpnagel.	D.	227
21	*Idem*.....	La presse allemande anormalement réservée et prudente.	T.	228
21	*Idem*.....	Réserve des journaux allemands devant la formation d'un cabinet socialiste en France.	D.	230
23	Bruxelles à Paris..	M. Van Zeeland préoccupé de l'indécision qui règne à Londres.	T.	236
23 (vers le)	Berlin à Paris.....	Essor rapide de l'aviation militaire allemande.	T.	237
25	Londres à Paris...	Le réarmement anglais ne sera guère perceptible avant un long délai.	D.	243
26	Berlin à Paris....	Réarmement aérien de l'Allemagne.....	D.	252
29	*Idem*.....	L'Allemagne tourne ses espoirs vers sa flotte.	T.	258
30	*Idem*.....	L'Allemagne désire un accord de non-agression avec la Belgique.	T.	260
30	Rome à Paris.....	Double jeu de M. Mussolini.....	D.	262
4 juin	Berlin à Paris.....	L'Allemagne joue la carte de la division des grandes puissances.	T.	270
6	Paris (Dir. pol.)...	M. Mussolini souligne devant M. Bertrand de Jouvenel la précarité de tout accord avec l'Allemagne.	N.	275
9	Londres à Paris...	Impression défavorable produite par M. von Ribbentrop lors de son récent séjour à Londres.	T.	283
12	Berlin à Paris.....	Intérêt soudain porté par M. Hitler à la marine de guerre.	T.	292
14	*Idem*.....	Un discours de M. Neville Chamberlain sur la sécurité régionale satisfait les milieux politiques berlinois.	T.	296
15	*Idem*.....	L'Allemagne dénonce le danger bolcheviste.	T.	297
15	*Idem*.....	Le gouvernement allemand s'apprête à répondre au questionnaire britannique.	T.	298

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
16 juin	Berlin à Paris.....	Aspects de la politique allemande d'après le correspondant du *Times* à Berlin.	T.	306
17	*Idem*.....	Entretien François-Poncet-von Neurath au sujet du questionnaire britannique.	T.	309
18	*Idem*.....	Les intentions allemandes en face des problèmes extérieurs sont impénétrables.	D.	317
19	*Idem*.....	L'opinion allemande et le discours de M. Eden aux Communes (18 juin).	T.	322
19	Paris à Londres, Berlin, Rome, Bruxelles.	M. Delbos et le discours de M. Eden...	T.	324
20	Berlin à Paris.....	Le discours de M. Eden n'a pas suffisamment éclairci la situation européenne.	T.	325
25	Londres à Paris...	Des renseignements sur les dépenses militaires de l'Allemagne auraient été fournis à M. Eden par M. Schacht.	T.	355
25	Général Gamelin à Min. Guerre.	Situation militaire de la France à la suite du réarmement allemand et de la réoccupation de la Rhénanie.	D. (et N.)	357
27	Bruxelles à Paris..	Conversation Laroche-Van Zeeland sur la situation internationale.	T.	362
27	Berlin à Paris.....	Discours de M. Von Ribbentrop sur la politique extérieure de l'Allemagne.	T.	363
29	Paris.....	Séance du comité permanent de la Défense nationale.	P.V.	369
1er juil.	*Idem*	Audition du ministre de la Défense nationale et de la Guerre par la commission de l'Armée.	C. R.	375
2	Berlin à Paris.....	Réactions allemandes au discours prononcé par M. Léon Blum à l'assemblée de la Société des Nations.	T.	379
2	*Idem*	Sentiments d'amertume de M. Hitler à l'égard de la Grande-Bretagne.	T.	377
2	Londres à Paris....	Entretiens de M. Pirow, ministre sud-africain, avec les dirigeants anglais au sujet du péril allemand.	D.	381

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
3 juil.	Genève à Paris....	Communiqué de MM. Delbos, Eden et Van Zeeland sur la nécessité de réunir les puissances locarniennes vers le milieu de juillet.	T.	386
4	Berlin à Paris.....	Réactions allemandes après le discours de M. Duff Cooper sur la collaboration franco-anglaise.	T.	387
7	*Idem*.....	Réticences de M. von Neurath au sujet du questionnaire britannique.	T.	402
8	Paris à Berlin, Londres, Rome, Bruxelles.	L'Allemagne ne sera pas invitée à la prochaine conférence locarnienne.	T.	405
8	Bruxelles à Paris..	Le gouvernement britannique accepterait la date du 22 juillet pour la conférence locarnienne.	T.	407
8	Berlin à Paris.....	Le gouvernement allemand et la Société des Nations.	D.	411
9	Paris à Bruxelles, Londres, Rome, Berlin.	M. Delbos est hostile à une participation de l'Allemagne à la prochaine conférence locarnienne.	T.	414
9	Bruxelles à Paris..	Le directeur politique belge des Affaires étrangères voudrait limiter le rôle de son pays à celui de puissance garantie et non garante.	T.	416
9	Paris (État-major de l'Armée).	Note au sujet des obligations d'assistance mutuelle pouvant incomber à la France.	N.	419
10	Madrid à Paris....	Entretien du président de la République espagnole avec M. Herbette sur la situation internationale.	T.	423
11	Berlin à Paris.....	M. Hitler croit, malgré les démentis, à un pacte militaire franco-soviétique.	T.	425
12	Rome à Paris.....	L'Italie ne peut pas participer à la conférence locarnienne du 22 juillet.	T.	431
12	*Idem*.....	L'ambassadeur de Grande-Bretagne à Rome est certain que l'Italie n'assistera pas à la conférence locarnienne.	T.	434
15	Londres à Paris...	M. Vansittart pense qu'il ne serait pas sage de réunir à Bruxelles une conférence locarnienne sans l'Allemagne ni l'Italie.	T.	450

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
15 juil.	Berlin à Paris.....	Le discours de M. Delbos à Sarlat bien accueilli à Berlin.	T.	453
17	Londres à Paris...	Projet anglais de communiqué pour la prochaine conférence locarnienne.	T.	464
17	*Idem*.....	M. Vansittart désire que la prochaine conférence s'occupe non seulement de la question de Locarno, mais aussi des problèmes européens.	T.	468
17	Paris à Londres, Bruxelles.	Le gouvernement français accepte que la conférence se réunisse à Londres et s'occupe des problèmes européens.	T.	470
17	*Idem*.....	Contre-projet de communiqué préliminaire.	T.	471
17	*Idem*	Contre-projet de communiqué final....	T.	472
17	Bruxelles à Paris..	Entretien Laroche-Spaak au sujet de l'attitude curieuse de M. Eden dans le choix du programme et du lieu de la conférence locarnienne.	T.	473
18	Londres à Paris...	Négociations pour qu'une entente préalable s'établisse entre Londres et Paris avant la conférence.	T.	478
18	Paris à Rome, Berlin, Londres, Bruxelles.	L'attitude du gouvernement italien à l'égard des accords de Locarno.	T.	479
18	Bruxelles à Paris..	Compte rendu de la mission du général Schweisguth à Bruxelles.	C.R.	480
	b. L'ALLEMAGNE FACE AUX PAYS DANUBIENS ET A L'EUROPE DE L'EST			
1er avril	Berlin à Paris.....	Le gouvernement allemand accuse Prague d'avoir mis des aérodromes militaires à la disposition de l'U.R.S.S.	D.	3
3	Vienne à Paris....	Vienne ne trouve pas satisfaisant le plan allemand.	T.	12
3	*Idem*.....	Nécessité de rétablir le front franco-italien pour la défense de l'Autriche.	T.	18
5	Prague à Paris....	Rapports germano-polonais.....	T.	25
5	*Idem*.....	Projet allemand de pacte de non-agression pour les frontières orientale et méridionale du Reich.	T.	26

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
7 avril	Prague à Paris....	Conversation de Lacroix-Krofta au sujet de la politique allemande dans l'Est européen.	T.	32
7	Moscou à Paris....	Les relations germano-polonaises vues par M. Alphand.	D.	35
8	Berlin à Paris.....	Menaces allemandes contre la Tchécoslovaquie à propos de la question des Sudètes.	D.	39
9	Paris à Prague, Vienne.	Rapports de von Ribbentrop sur le désir de non-intervention britannique en Europe centrale.	T.	42
9	Genève.....	Note sur la situation européenne rédigée en vue d'une conversation Flandin-Aloisi.	N.	46
14	Berlin à Paris.....	M. Tauschitz, ministre d'Autriche à Berlin, ne croit pas aux bonnes intentions de l'Allemagne.	T.	69
15	Varsovie à Paris...	Il faut suivre de très près ce qui se passe à Dantzig.	T.	76
15	Berlin à Paris....	Attitude de la presse allemande à l'égard du mémorandum et du plan de paix français.	D.	78
16	Prague à Paris....	M. Krofta très inquiet des conséquences possibles pour la Tchécoslovaquie du développement de la situation internationale.	T.	84
19	*Idem*.....	M. Benès pense qu'il faut traiter en bloc tous les problèmes découlant de la violation du pacte de Locarno.	T.	96
23	Paris.....	Réunion au ministère des Affaires étrangères à Paris. Mesures à envisager dans le cas d'un putsch allemand en Autriche.	C.R.	113
1er mai	Berne à Paris.....	Menace de putsch hitlérien en Autriche.	T.	141
1er	Prague à Paris....	Influence économique allemande importante en Yougoslavie.	T.	143
1er	Paris.....	D'après le commandant Loriot, retour de Suisse, l'état-major helvétique croit à un putsch prochain en Autriche.	C.R.	145
3 (vers le)	Bruxelles à Paris..	Allemagne et Europe centrale.....	T.	151

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
4 mai	Berlin à Paris.....	Accord commercial germano-soviétique.	T.	156
4	Bucarest à Paris...	Inquiétude de Moscou au sujet de la propagande allemande en Yougoslavie et en Roumanie.	D.	159
6	Belgrade à Paris...	Craintes provoquées par la politique française dans certains milieux balkaniques qui tendraient en conséquence à ménager l'Allemagne.	T.	168
6	Varsovie à Paris...	La Pologne et le questionnaire britannique.	T	169
6	Londres à Berlin...	Texte du questionnaire britannique....	D.	171
7	Berlin à Paris....	L'ambassadeur britannique ne croit pas à un putsch prochain en Autriche.	T.	174
7	Prague à Paris....	M. Benès ne croit pas à une attaque allemande prochaine contre l'Autriche ni contre la Tchécoslovaquie.	T.	175
7	*Idem*.....	M. Benès déclare avoir brisé l'esprit de révolte des chefs du parti sudète et ne pas redouter une intervention du Reich.	T.	178
7	Berlin à Paris.....	Efforts déployés par l'Allemagne pour détacher de nous les pays de l'Europe centrale.	D.	182
12	Prague à Paris....	La Yougoslavie considère que le péril allemand est plus grave pour elle que le péril italien.	T.	204
13	Trieste à Paris....	La population autrichienne et l'Anschluss.	D.	207
14	Varsovie à Paris...	La Pologne a perdu l'occasion d'arrêter les progrès militaires de l'Allemagne.	D.	214
20	Vienne à Paris....	Entretien Schuschnigg-Puaux sur les relations austro-allemandes.	T.	225
23	Prague à Paris....	Discours de M. Krofta sur les rapports entre Tchèques et Allemands de Bohême.	T.	235
24	Varsovie à Paris...	Inquiétudes polonaises devant les ambitions allemandes.	T.	238
26	Berlin à Paris.....	Activité de la diplomatie allemande dans les états voisins de l'U.R.S.S.	T.	249

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
26 mai	Berlin à Paris	Visées des dirigeants du IIIe Reich en Autriche.	D.	251
28	Prague à Paris	Illusions de M. Krofta sur la faiblesse de l'armée allemande, le Reich protestant de ses intentions pacifiques à l'égard de la Tchécoslovaquie.	T.	256
4 juin	Berlin à Paris	Relations économiques germano-russes.	T.	269
9	*Idem*	Des militaires allemands en civil installent des camps d'aviation en Hongrie.	T.	285
12	Bucarest à Paris . . .	La Petite Entente entend calquer sur l'attitude des puissances occidentales sa politique à l'égard de l'Allemagne.	T.	291
15	Berlin à Paris	But du voyage de M. Schacht dans les Balkans.	T.	300
15	Belgrade à Paris . . .	Relations commerciales germano-yougoslaves.	T.	302
18	Berlin à Paris	L'Allemagne accepterait un nouveau Locarno à l'ouest pour avoir les mains libres dans l'Est européen.	D.	317
18	*Idem*	La diplomatie allemande poursuit son travail de division à l'intérieur de la Petite Entente et entre celle-ci et la France.	D.	318
19	*Idem*	Berlin redoute la restauration des Habsbourg et le danger russe.	T.	322
20	*Idem*	Le gouvernement allemand s'inquiète de l'attitude de M. Mussolini.	T.	325
20	Vienne à Paris	Entretien du chancelier Schuschnigg avec M. von Papen au sujet d'un projet allemand de *modus vivendi* austro-allemand.	T.	327
23	Rome à Paris	Dans les milieux politiques italiens, on a le sentiment que l'Allemagne prépare un coup de force contre la Tchécoslovaquie.	T.	340
23	Berlin à Paris	L'opinion allemande et la question du germanisme en Tchécoslovaquie.	T.	343

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
24 juin	Vienne à Paris....	Le chancelier Schuschnigg peut être conduit à poser aux grandes puissances le dilemme « Habsbourg ou Anschluss ».	T.	347
24	Prague à Paris....	Bruits d'une restauration prochaine des Habsbourg.	D.	350
24	*Idem*.....	Les gouvernants tchèques ne croient guère à une agression allemande.	D.	351
25	Berne à Paris.....	M. Mussolini a conseillé à M. Schuschnigg de s'entendre avec Hitler.	D.	356
27	Berlin à Paris.....	Discours inquiétant de M. von Ribbentrop sur la politique extérieure allemande.	T.	363
24	Varsovie à Paris...	L'Allemagne fait des offres de matériel et d'armement à la Pologne.	T.	349
28	*Idem*.....	*Idem*.....	T.	364
28	Bucarest à Paris...	Réunion des chefs d'États-majors généraux des états de la Petite Entente.	D.	365
29	Berlin à Paris.....	La maison Krupp livre du matériel de guerre à la Turquie.	T.	366
30	Vienne à Paris....	Négociations austro-allemandes. Réponse de M. Hitler.	T.	371
2 juil.	Berlin à Paris.....	Le gouvernement allemand tend à éviter toute polémique avec le gouvernement polonais.	D.	382
4	*Idem*.....	Pourquoi M. Hitler accepte-t-il de négocier avec l'Autriche?	T.	388
5	Berlin à Paris.....	Le gouvernement allemand et l'affaire du *Leipzig*.	T.	390
5	Paris à Berlin, Varsovie,	L'affaire du *Leipzig* et la Société des Nations.	T.	392
6	Berlin à Paris....	M. François-Poncet fait à la Wilhelmstrasse une démarche pour mettre en garde le gouvernement allemand contre une intervention à Dantzig.	T.	393
6	*Idem*.....	Précisions sur les incidents de Dantzig..	T.	394
6	Varsovie à Paris...	La politique de M. Beck est atteinte par l'incident de Dantzig.	T.	396
6	Rome (S.S.) à Paris.	Le cardinal secrétaire d'État a reçu des nouvelles rassurantes sur la situation intérieure de l'Autriche.	D.	398

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
6 juil.	Varsovie à Paris...	La presse polonaise demande au gouvernement de s'opposer à toute mainmise allemande sur Dantzig.	T.	399
7	Berlin à Paris.....	M. von Neurath donne à M. François-Poncet des apaisements sur l'attitude allemande à l'égard de la Pologne.	T.	401
7	Varsovie à Paris...	La politique balkanique de l'Allemagne inquiète les milieux politiques polonais.	D.	404
8	Berlin à Paris.....	Le 3 juillet, M. Hitler a tenu conseil au sujet de l'affaire de Dantzig.	T.	406
8	Prague à Paris....	Attitude de la Petite Entente en cas de tentative d'Anschluss.	D.	409
8	Berlin à Paris.....	L'affaire de Dantzig est l'œuvre du parti national-socialiste sous l'inspiration de MM. Hitler, Goering et Hess.	D.	410
9	Varsovie à Paris...	Le Sénat de Dantzig et la Pologne.....	T.	413
9	Londres à Paris...	M. Vansittart très frappé par les conséquences d'un accord austro-allemand.	T.	415
9	Paris (Dir. pol.)...	Pénétration allemande en Europe centrale et orientale.	N.	418
10	Vienne à Paris....	Le chancelier Schuschnigg précise à M. Puaux la portée et les conséquences du *modus vivendi* austro-allemand.	T.	422
11	*Idem*.....	Texte du communiqué concernant l'accord austro-allemand.	T.	426
11	Varsovie à Paris...	L'Allemagne et le statut de Dantzig....	T.	427
11	Athènes à Paris...	Conséquence de la récente visite du Dr Schacht à Athènes : achat de matériel de guerre.	D.	428
12	Vienne à Paris....	Allocution du chancelier Schuschnigg devant la radio autrichienne à la suite de la signature de l'accord austro-allemand.	T.	429
12	Varsovie à Paris...	La Pologne, d'après le général Rydz-Smigly, n'acceptera pas un coup de force allemand sur Dantzig.	T.	430
12	Berlin à Paris.....	L'accord austro-allemand est un gros succès pour Hitler. Il en recueillera des avantages moraux et politiques.	T.	432

Date	Provenanc et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
13 juil.	Berlin à Paris.....	La Wilhelmstrasse estime que l'accord austro-allemand ne concerne que l'Allemagne et l'Autriche.	T.	436
13	*Idem*.....	L'ambassadeur d'Italie affirme que son gouvernement n'est pour rien dans l'accord austro-allemand.	T.	437
13	*Idem*.....	Le comte Volpi confirme les propos de M. Attolico.	T	438
13	Vienne à Paris....	M. Puaux discute au ministère des Affaires étrangères d'Autriche de la phrase du communiqué par laquelle ce pays se reconnaît comme « État allemand ».	T.	439
13	Rome (S.-S.) à Paris.	Le Vatican accueille avec une certaine inquiétude la nouvelle de l'accord austro-allemand.	T.	440
14	Berlin à Paris.....	M. François-Poncet croit que l'Allemagne va proposer un arrangement à la Tchécoslovaquie.	T.	442
14	Vienne à Paris....	L'Allemagne va-t-elle adhérer aux accords de Rome?	T.	444
14	Prague à Paris....	L'accord austro-allemand inquiète les Tchécoslovaques.	T.	446
14	Riga à Paris.....	Entretien de l'attaché militaire français avec le chef d'État-major estonien sur la situation dangereuse des états baltes entre l'Allemagne et l'U.R.S.S.	D.	447
15	Vienne à Paris....	Après l'accord austro-allemand la question de la restauration se pose à nouveau.	T.	449
15	Berlin à Paris.....	M. Hitler a en fait empêché le retour des Habsbourg.	T.	451
15	*Idem*.....	Pour M. Gœbbels, le Führer réalisera l'Anschluss à son heure.	T.	452
15	*Idem*.....	La Wilhelmstrasse tient pour souhaitable un règlement occidental.	T.	453
15	*Idem*.....	A quels sentiments et à quelles intentions ont obéi les négociateurs hitlériens de l'accord austro-allemand.	D.	455
16	Varsovie à Paris...	L'accord austro-allemand provoque à Varsovie de sérieuses préoccupations.	T.	458

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
16 juil.	Prague à Paris....	Opinion de M. Benès sur l'accord austro-allemand.	T.	460
17	Paris à Vienne....	Le ministre de France doit demander au chancelier Schuschnigg comment il envisage maintenant d'obtenir de nouvelles garanties de sécurité.	T.	466
17	Berlin à Paris.....	La Pologne ne désire pas que la Société des Nations n'exerce plus son contrôle sur Dantzig.	T.	469
17	Rome (S.-S.) à Paris.	Le Vatican est très sceptique sur la sincérité du gouvernement allemand dans sa politique autrichienne.	T.	474
17	Prague à Paris....	M. de Lacroix étudie avec M. Krofta l'état des relations germano-tchécoslovaques et la position de la Tchécoslovaquie sur l'échiquier européen.	T.	475
		c. Le Reich hitlérien		
9 avr.	Berlin à Paris.....	L'opinion berlinoise et le plan allemand.	D.	47
21	*Idem*.....	A l'occasion des fêtes données pour l'anniversaire du Führer, M. François-Poncet s'interroge sur les projets du Chancelier.	D.	102
29	*Idem*.....	Politique économique du Reich.....	D.	129
29	*Idem*.....	Visite du ministre de l'Agriculture italien en Allemagne.	T.	127
29	*Idem*.....	Nomination de M. Gœring à la direction des devises et des matières premières.	D.	130
30	Rome (S.-S.) à Paris.	Relations du Saint-Siège avec l'Allemagne.	T.	136
7 mai	Berlin à Paris.....	Situation de M. Schacht après la désignation du général Gœring comme dictateur pour les devises.	D.	183
8	Düsseldorf à Paris.	Remilitarisation de la zone rhénane.....	D.	188
11	Berlin à Paris.....	L'opinion allemande devant la proclamation de l'Empire italien d'Abyssinie.	T.	196

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
13 mai	Berlin à Paris.....	Le IIIe Reich salue dans la victoire italienne le triomphe d'un système politique comparable au nazisme.	D.	208
16	*Idem*.....	Nécessité pour l'Allemagne de recouvrer ses colonies.	D.	219
20	*Idem*.....	Réorganisation de l'armée allemande...	D.	227
21	*Idem*.....	L'opinion allemande et le nouveau Cabinet français.	D.	230
23	*Idem*.....	Essor rapide de l'aviation allemande....	T.	237
29	*Idem*.....	La « pensée militaire » du régime aimante toute l'activité de l'Allemagne.	T.	258
12 juin	*Idem*.....	Intérêt soudain témoigné par M. Hitler à la marine de guerre.	T.	292
18	*Idem*.....	La promotion de M. Himmler et l'unification des services de police du Reich.	T.	315
20	Rome à Paris.....	L'amélioration des relations germano-italiennes considérée par M. Rossoni comme le résultat des rapports de parti à parti.	D.	334
23	Berlin à Paris.....	Certains dirigeants italiens, dont M. Ciano, seraient partisans d'un accord étroit du fascisme et du national-socialisme.	T.	338
23	*Idem*.....	L'opinion allemande et le germanisme en Tchécoslovaquie.	D.	343
24	*Idem*.....	Opérations financières du gouvernement allemand.	T.	344
24	*Idem*.....	Entretien technique entre M. Schacht et M. Berthelot, attaché financier de France à Berlin.	D.	352
25	Général Gamelin au ministre de la Guerre.	Puissance de l'armée allemande.....	D. (et N.)	357
27	Berlin à Paris.....	Discours de M. von Ribbentrop et intentions du national-socialisme.	T.	363

II. LE PROBLÈME ITALIEN

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		a. LA LIQUIDATION DU CONFLIT ÉTHIOPIEN ET DES SANCTIONS. SES RÉPERCUSSIONS		
1936				
3 avr.	Rome (S.-S.) à Paris.	Le Saint-Siège est informé de pourparlers de paix entre l'Italie et le Négus.	T.	14
9	Genève	Note sur la situation européenne rédigée en vue d'une conversation de M. Flandin avec M. Aloisi.	N.	46
10	Paris (État - Major de la Marine).	M. Léger a informé l'amiral Durand-Viel qu'aucun conflit anglo-italien n'est à craindre.	N.	55
11	Rome (S.-S.) à Paris.	Le cardinal Pacelli s'inquiète de la recrudescence de la tension italo-anglaise.	T.	59
12	*Idem*.....	Le cardinal Pacelli met M. Charles-Roux au courant des dispositions italiennes pour conclure la paix avec le Négus.	T.	61
13	Paris à Rome, Londres.	Entretien de M. Flandin avec le baron Aloisi. Quelle attitude M. Mussolini va-t-il se décider à adopter à l'égard des accords locarniens du 19 mars, ainsi qu'en Europe centrale.	T.	62
13	Rome à Paris.....	M. de Chambrun met en garde M. Suvich contre les dangers des exigences de l'Italie pour le règlement du conflit (et par contrecoup pour l'Europe et le front de Stresa).	T.	64
14	Paris à Rome, Londres.	M. Flandin recommande des solutions de sagesse.	T.	65
14	*Idem*	M. Flandin s'est entretenu à Genève avec MM. Eden et Halifax, des perspectives de règlement du conflit.	T.	66
14	M. Avenol à M. Léger.	M. Avenol estime que l'affaire éthiopienne peut entraîner de sérieuses complications en Europe.	L.	72
15	Londres à Paris...	La position du gouvernement britannique à l'égard de l'Italie et de la Société des Nations reste inchangée.	T.	73
16	Rome à Paris.....	Suite de l'entretien de Chambrun-Suvich.	T.	79

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
16 avr.	Londres à Paris...	Attitude du gouvernement britannique vis-à-vis du conflit italo-éthiopien.	T.	83
18	Rome à Paris.....	Le Duce affirme qu'il désire trouver une solution africaine ménageant l'honneur britannique.	T.	90
18	Paris à Rome.....	Le gouvernement britannique prend un peu trop aisément son parti d'une prolongation des hostilités.	T.	93
20	Rome à Paris.....	L'opinion italienne et les succès militaires en Éthiopie.	D.	98
20	Genève à Paris....	Impression de détente à la suite du débat qui s'est déroulé au sein du conseil de la Société des Nations sur le conflit italo-éthiopien.	T.	99
23	Rome à Paris.....	Désir d'apaisement du gouvernement italien.	T.	105
23	Paris à Londres...	Le gouvernement britannique désire que le gouvernement français obtienne de M. Mussolini des conditions de paix compatibles avec le pacte de la Société des Nations.	T.	106
23	Londres à Paris...	M. Eden fait à la Chambre des Communes le point de la situation dans le conflit.	D.	109
23	*Idem*.....	L'opinion anglaise considère le conflit comme le point crucial de la situation actuelle.	D.	111
23	*Idem*.....	Opinion pessimiste de la presse anglaise sur la situation militaire italienne.	D.	112
24	Rome à Paris.....	Les Italiens victorieux durcissent leur position.	T.	115
27	Belgrade à Paris.	M. Stoyadinovitch partisan de la suppression des sanctions.	T.	120
29	Rome à Paris.....	L'armée italienne en Afrique.....	D.	132
30	Londres à Paris...	Projet de démarche franco-anglaise auprès du gouvernement italien.	T.	133
30	Rome à Paris.....	Accroissement des prétentions italiennes en Éthiopie.	D.	137
2 mai	*Idem*.....	M. de Chambrun conseille à M. Suvich une attitude de modération après la prise d'Addis-Abeba.	T.	148

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
2 mai	Paris à Londres, Rome.	M. Flandin donne des conseils analogues aux gouvernements italien et anglais.	T.	150
3	Londres à Paris...	L'ambassade d'Italie à Londres engage son gouvernement dans la voie de l'apaisement. Impression de détente entre les deux pays.	T.	152
4	Paris à Londres...	M. Flandin propose à M. Eden un échange de vues sur le problème éthiopien avant la réunion du conseil de la Société des Nations.	T.	154
4	Prague à Paris....	Le gouvernement tchèque très impressionné par l'effondrement de l'Abyssinie et la défaite morale de l'Angleterre.	T.	157
6	Berlin à Paris.....	Effet considérable produit en Allemagne par la victoire italienne.	T.	165
7	Rome à Paris.....	Conversation Mussolini-de Chambrun sur la situation née de la victoire italienne.	T.	173
7	*Idem*.....	Enthousiasme dans la nation italienne..	T.	176
7	Prague à Paris....	Conversation de M. de Lacroix et de son collègue soviétique au sujet de la victoire italienne.	T.	179
8	Rome (S.-S.) à Paris.	Le Vatican s'attend à une « solution totalitaire » de l'affaire éthiopienne.	T.	185
8	*Idem*	M. de Chambrun est du même avis....	T.	186
9	Paris à Rome.....	Conversation de M. Flandin avec M. Cerruti, ambassadeur d'Italie, au sujet de l'annexion de l'Éthiopie.	T.	189
9	Rome à Paris.....	M. de Chambrun a formulé, de la part du gouvernement français, des réserves au sujet de l'annexion.	T.	191
10	Genève à Paris....	Désarroi de la Société des Nations à la suite de cette annexion.	T.	193
10	Rome à Paris.....	La griserie d'une victoire inespérée fait perdre à M. Mussolini le sens de la mesure.	T.	195
11	Berlin à Paris.....	Interrogations de la presse allemande après la proclamation de l'Empire italien d'Éthiopie.	T.	196

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
11 mai	Londres à Paris...	Attitude embarrassée du gouvernement britannique.	T.	197
12	Rome à Paris.....	« Le fait accompli » italien.....	T.	198
12	Genève à Paris....	La délégation italienne a quitté Genève.	T.	199
12	Prague à Paris....	Le gouvernement de Belgrade est irrité de l'annexion de l'Abyssinie.	T.	204
13	Berlin à Paris.....	La victoire italienne peut hâter un rapprochement des deux pays fascistes.	D.	208
14	Genève à Paris....	Attitude de l'U.R.S.S. après la victoire italienne.	T.	209
14	Berlin à Paris.....	Le gouvernement italien n'a pas insisté pour obtenir de l'Allemagne une prompte reconnaissance du nouvel état de choses.	T.	211
16	Paris.....	Note pour le Conseil des ministres : problème des sanctions.	N.	220
20	Rome à Paris.....	Intérêt qu'aurait l'Italie à se réconcilier avec la Société des Nations.	T.	223
20	*Idem*.....	Diverses voies s'offrent à Genève pour la solution des difficultés nées de l'affaire éthiopienne.	T.	224
22	Varsovie à Paris...	Opinion du nonce à Varsovie sur la politique mussolinienne.	D.	232
23	Paris à Londres...	Le gouvernement français pense qu'il faut concilier la sauvegarde de l'autorité morale de la Société des Nations et la liquidation du conflit italo-éthiopien.	T.	233
26	Londres à Paris...	Perplexités britanniques.....	T.	244
26	*Idem*	M. Eden désire au fond liquider le problème éthiopien.	T.	245
26	Moscou à Paris....	L'U.R.S.S. souhaite la « récupération » de l'Italie.	T.	247
26	Rome à Paris.....	Impression de détente dans les relations franco-italiennes.	T.	248
27	Bangkok à Paris..	Répercussion au Siam des événements d'Éthiopie.	D.	253
28	Rome à Paris.....	Contacts italo-russes après la victoire italienne.	T.	254

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
28 mai	Prague à Paris....	Opinion de M. Benès sur l'attitude à adopter vis-à-vis de l'Italie.	T.	255
28	Londres à Paris...	Évolution de l'opinion britannique vis-à-vis du conflit italo-éthiopien.	D.	257
29	Genève à Paris....	Interventions des états sud-américains en vue d'obtenir une réunion de l'assemblée de la Société des Nations.	N.	259
30	Rome à Paris.....	Marchandages italiens pour obtenir la levée des sanctions.	D.	262
2 juin	*Idem*.....	L'ambassadeur de Grande-Bretagne estime que la collaboration italienne dans l'étude des problèmes européens ne peut reprendre que graduellement.	T.	263
2	Buenos Aires à Paris.	Les états de l'Amérique du Sud hostiles à la reconnaissance de l'annexion de l'Éthiopie.	T.	264
3	Londres à Paris...	M. Eden désire reculer le plus possible la date des futures délibérations de Genève sur l'affaire éthiopienne et les sanctions.	T.	265
3	Genève.....	Conversations du secrétaire général de la Société des Nations avec diverses personnalités au sujet de la requête argentine.	N.	267
4	Berlin à Paris.....	Vifs reproches de la Wilhelmstrasse au ministre argentin à Berlin à la suite de cette requête.	T.	270
4	Paris (Dir. pol.)...	Tendances de la politique italienne.....	N.	271
5	Rome (S.-S.) à Paris.	Le cardinal secrétaire d'État déclare les dirigeants italiens prêts à faire la guerre si les sanctions sont maintenues.	T.	273
5	Paris (Dir. pol.)...	Conversations Mussolini-Bertrand de Jouvenel. Le Duce désire la paix, mais affirme qu'il quittera la Société des Nations si les sanctions sont maintenues.	N.	275
8	Berlin à Paris.....	L'opinion allemande spécule sur le conflit anglo-italien.	T .	281
9	Rome à Paris.....	Les Italiens utilisent-ils les gaz asphyxiants en Éthiopie ?	D.	284

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
9 juin	Rome à Paris.....	M. Mussolini disposé à négocier avec la France et la Grande-Bretagne.	D.	286
10	Rome (S.-S.) à Paris.	Le Pape s'inquiète d'un rapprochement possible entre l'Italie et l'Allemagne si les sanctions sont maintenues.	D.	287
11	Berlin à Paris.....	On espère à Rome en la levée des sanctions.	T.	290
15	Bucarest à Paris...	Les membres de la Petite Entente ont décidé de s'aligner sur la France et la Grande-Bretagne dans la question des sanctions.	D.	304
16	Rome à Paris.....	L'ambassadeur argentin demande au Duce de faire un geste à l'égard de la Société des Nations.	T.	305
16	Paris à Londres...	Face à l'Italie, la coopération franco-anglaise est indispensable.	T.	307
17	Londres à Paris...	M. Eden estime qu'il faut tirer des enseignements de la crise éthiopienne.	T.	311
19	Rome à Paris.....	Attitude de l'Italie à l'égard de la Société des Nations.	T.	320
20	Paris à Londres...	Politique franco-britannique à Genève ..	T.	328
20	Paris à Londres, Rome.	Déclaration britannique au sujet des assurances d'appui mutuel en Méditerranée.	T.	329
20	Rome à Paris	L'Italie n'assistera pas à la conférence de Montreux.	D.	331
20	*Idem*.....	Entretien Ciano-Lagardelle sur les relations franco-italiennes.	T.	332
20	Londres à Paris...	Débat à la Chambre des Communes sur les sanctions.	D.	333
22	*Idem*.....	Entretien Eden-Corbin sur la levée des sanctions.	T.	335
22	*Idem*.....	Entretien Eden-Corbin sur les assurances d'appui mutuel en Méditerranée.	T.	336
23	Rome à Paris.....	Entretien Mussolini-Malvy sur le problème de l'Éthiopie devant la Société des Nations.	T.	339
23	Washington à Paris	Le président Roosevelt rapporte les restrictions imposées au commerce avec les belligérants.	T.	341

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
23 juin	Rome (S. - S.) à Paris.	Le Vatican et les sanctions.....	T.	342
24	Paris à Londres...	La question des assurances d'appui mutuel en Méditerranée.	T.	345
24	Rome à Paris.....	Le comte Ciano affirme le désir italien de collaborer avec la France et la Société des Nations.	T.	346
26	*Idem*	Entretien Lagardelle-Mussolini. Celui-ci insiste sur la nécessité de solutions réalistes.	T.	359
29	*Idem*.....	Conclusion du mémorandum italien adressé à la Société des Nations.	T.	368
30	*Idem*.....	Conversation de l'attaché militaire de France à Rome avec le général Baistrocchi.	D.	373
8 juil.	Paris à Londres, Rome.	Le problème des assurances d'appui mutuel échangées entre les puissances méditerranéennes.	T.	408
9	Londres à Paris..	Le problème de la levée des sanctions..	T.	415
9	Rome à Paris.....	Levée des sanctions et opinion italienne.	D.	417
9	Paris à Rome.....	L'incident des légations d'Addis-Abeba.	T.	420
10	Trieste à Paris....	Conséquences de la victoire italienne pour le commerce maritime.	D.	424
12	Rome à Paris.....	Entretien de Chambrun-sir Drummond au sujet des accords méditerranéens	T.	434
		b. L'Italie a la croisée des chemins		
		1. L'Italie puissance locarnienne		
3 avr.	Paris.....	Réunion d'ambassadeurs au Quai d'Orsay pour faire le point de la situation internationale.	C.R.	17
4	Bruxelles à Paris..	Conversation Laroche-Vannutelli au sujet de l'attitude de l'Italie sur le plan locarnien.	T.	20
10	Genève à Paris....	Déclaration du baron Aloisi à l'issue de la réunion des puissances locarniennes.	T.	53

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
11 avr.	Rome (S. - S.) à Paris.	Le cardinal Pacelli s'inquiète de la recrudescence de la tension italo-anglaise et de ses répercussions en Europe.	T.	59
13	Paris à Rome, Londres.	Entretien Flandin-Aloisi. Quelle attitude M. Mussolini va-t-il adopter à l'égard des accords locarniens du 19 mars ainsi qu'en Europe centrale.	T.	62
18	Bruxelles à Paris..	M. Van Zeeland redoute que le conflit anglo-italien ne compromette la sécurité de la Belgique.	T.	91
23	Paris.....	Réunion interministérielle au Quai d'Orsay : tour d'horizon international.	C.R.	113
1er mai	Berne à Paris.....	Avantages d'une entente franco-italienne.	T.	141
1er	M. de Lacroix à M. Léger.	Opinion personnelle de notre représentant à Prague sur divers problèmes européens.	L.	144
6	Berlin à Paris.....	L'Allemagne redoute que l'Italie, après sa victoire, ne revienne à Stresa.	T.	165
7	Rome à Paris.....	M. Mussolini affirme que les préoccupations européennes tiennent toujours une grande place dans son esprit.	T.	173
12	*Idem*	L'Italie est prête à collaborer en Europe et même à Genève, si les sanctions sont levées.	T.	198
12	Genève à Paris....	L'Italie n'assiste pas à la réunion locarnienne du 12 mai.	T.	201
13	Berlin à Paris.....	Spéculations de la presse allemande sur la politique européenne de l'Italie.	D.	208
14	Rome à Paris.....	M. Suvich affirme le désir de M. Mussolini d'une étroite collaboration entre Rome et Paris.	T.	210
14	Madrid à Paris....	M. Barcia a l'impression que les Italiens se considèrent comme les arbitres de l'Europe.	T.	213
23	Vienne à Paris...	M. Mussolini se tournera vers l'Allemagne si la France refuse une collaboration franche.	T.	234

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
5 juin	Rome à Paris.....	Tension croissante en Italie (mouvements de troupes vers la France et la Yougoslavie).	T.	272
5	Paris (Dir. pol.)...	Entretien Mussolini-Jouvenel : perspectives peu encourageantes.	N.	275
6	Rome à Paris.....	Entretien Schuschnigg-Mussolini : le Duce a eu l'impression que le Chancelier inclinait vers un accord avec l'Allemagne.	T.	277
9	*Idem*	On n'obtiendra rien de M. Mussolini avant la levée des sanctions.	D.	286
11	Berlin à Paris.....	Le Duce ne se rapprocherait de l'Allemagne qu'à contrecœur.	T.	290
18	Turin à Paris.....	Mouvements de troupes en Piémont et activité des usines travaillant pour la défense nationale.	D.	319
20	Rome à Paris.....	L'Italie, déçue par l'attitude de la France, attend un geste amical pour reprendre sa place à côté d'elle.	T.	332
23	*Idem*.....	Entretien Mussolini-Malvy. Le Duce a paru désireux de collaborer à nouveau avec la France.	T.	339
27	Bruxelles à Paris..	M. Van Zeeland estime qu'il faut lever les sanctions et faire rapidement rentrer l'Italie dans le concert des Locarniens.	T.	362
29	Rome à Paris.....	Le comte Ciano déclare l'Italie prête à collaborer dès maintenant à l'organisation de la paix en Europe.	T.	368
30	*Idem*	Évolution des rapports italo-allemands et italo-français.	D.	374
8 juil.	Paris à Londres, Rome.	MM. Delbos, Eden et Van Zeeland sont d'accord pour reconnaître l'utilité de la participation italienne à la prochaine conférence locarnienne.	T.	408
9	Londres à Paris...	Le gouvernement anglais ne semble pas désireux de voir l'Italie participer à cette conférence.	T.	415
9	Rome à Paris.....	A la suite de la levée des sanctions, le gouvernement italien ne paraît pas pressé de retrouver sa place de puissance locarnienne.	D.	417

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
12 juil.	Rome à Paris.....	L'Italie refuse de prendre part à la conférence locarnienne.	T.	431
18	Paris à Rome, Berlin, Londres, Bruxelles.	M. de Chambrun doit demander au comte Ciano si l'Italie se considère encore comme liée par les engagements résultant pour elle de Locarno.	T.	479
18	Rome à Paris.....	Tendances profondes de la politique italienne et ses hésitations.	D.	482

Revoir également : LA LIQUIDATION DU CONFLIT ÉTHIOPIEN ET DES SANCTIONS

SES RÉPERCUSSIONS

2. Rapprochement avec l'Allemagne

29 avr.	Berlin à Paris.....	Voyage en Allemagne de M. Rossoni, ministre italien de l'Agriculture.	T.	127
1er mai	*Idem*.....	Intimité croissante dans les relations entre l'ambassade d'Italie et le gouvernement allemand.	T.	139
1er	Berne à Paris.....	Le gouvernement suisse redoute un conflit italo-allemand à propos de l'Autriche.	T.	141
1er	*Idem*.....	L'attaché militaire italien à Berne pense que l'Italie ne tolérera pas l'Anschluss.	C.R.	145
6	Berlin à Paris.....	L'Allemagne redoute qu'après sa victoire, l'Italie ne reprenne le chemin de Stresa.	T.	165
11	*Idem*.....	L'opinion allemande se demande quelles voies suivra la politique italienne après la victoire en Ethiopie.	T.	196
13	*Idem*.....	Spéculations de la presse allemande sur la politique européenne de l'Italie.	D.	208
16	*Idem*.....	Les manifestations de sympathie échangées récemment ne doivent sans doute recouvrir aucun engagement défini.	T.	218
23	Vienne à Paris....	M. Mussolini envisage la formation d'un bloc Italie - Allemagne - Hongrie - Pologne - Roumanie - Yougoslavie.	T.	234

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
30 mai	Rome à Paris.....	Double jeu italien.....	D.	262
4 juin	Paris (Dir. pol.)...	Tendances de la politique italienne.....	N.	271
5	Rome à Paris.....	Les perspectives d'une combinaison italo-allemande paraissent se préciser.	T.	272
5	Paris à Berlin.....	Démonstrations de sympathie multipliées entre Rome et Berlin.	T.	274
5	Paris (Dir. pol.)...	Sans enthousiasme, M. Mussolini est peu à peu conduit à l'idée d'une entente avec l'Allemagne.	N.	275
6	Berlin à Paris.....	Les efforts de l'Italie pour se rapprocher de l'Allemagne redoublent de jour en jour.	T.	278
10	Rome (S. S.) à Paris.	Le Pape redoute que M. Mussolini ne se jette dans les bras de l'Allemagne.	D.	287
11	Berlin à Paris.....	Ce n'est qu'à contrecœur que l'Italie se rapproche de l'Allemagne.	T.	290
15	*Idem*.....	Une mission de l'Aéronautique italienne conduite par le général Valle en visite à Berlin.	T.	299
18	*Idem*.....	L'Italie continue à bénéficier des attentions aimables du gouvernement allemand.	D.	317
20	*Idem*.....	Les dirigeants allemands s'interrogent sur les projets réels du Duce.	T.	325
20	Rome à Paris.....	M. Rossoni revient de Berlin impressionné par l'amélioration des relations italo-allemandes.	D.	334
23	Berlin à Paris.....	M. Attolico, ambassadeur italien à Berlin, engagé à fond dans la politique de rapprochement avec l'Allemagne.	T.	338
24	*Idem*.....	Le gouvernement allemand envisage avec défiance et non sans préoccupations le développement des relations germano-italiennes.	D.	353
29	*Idem*.....	L'Allemagne persiste à observer envers l'Italie une certaine prudence.	T.	367
30	Rome à Paris.....	Les voyages en Allemagne de personnalités italiennes ne seraient que des visites rendues.	D.	373

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
30 juin	Rome à Paris.....	Évolution des rapports italo-allemands et italo-français.	D.	374
12 juil.	*Idem*.....	Entretien Ciano-sir Drummond. Le refus de l'Italie de prendre part à la conférence locarnienne ne résulte pas d'un accord avec l'Allemagne.	T.	434
13	Berlin à Paris.....	L'Italie n'est pas intervenue dans l'accord austro-allemand.	T.	437
13	Rome (S. S.) à Paris.	Le cardinal Pacelli déclare que le gouvernement italien n'attribue à l'accord austro-allemand qu'une valeur de circonstance.	T.	440
15	Rome à Paris.....	Visite d'officiers allemands à Rome....	T.	454
18	Paris à Vienne....	Danger qui résulterait pour l'indépendance autrichienne et la paix européenne de l'adhésion de l'Allemagne aux protocoles de Rome.	T.	477
18	Rome à Paris.....	Tendances profondes de la politique italienne et ses hésitations.	D.	482

III. L'EUROPE DANUBIENNE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		***a.* L'Autriche**		
		1. Les relations austro-allemandes		
1936				
1er avr.	Prague à Paris....	Rétablissement du service national obligatoire en Autriche.	T.	1
3	Vienne à Paris....	L'Autriche ne trouve pas satisfaisant le plan allemand.	T.	12
3	*Idem*.....	Nécessité de rétablir le front franco-italien pour la défense de l'Autriche.	T.	18
7	*Idem*.....	M. de Berger, ulcéré par la protestation de la Petite Entente contre le service national obligatoire, accuse la Yougoslavie d'intrigues avec le Reich.	T.	34
9	Paris à Prague, Vienne.	Rapports de von Ribbentrop sur le désir de non-intervention britannique en Europe centrale.	T.	42
10	Rome à Paris.....	L'Italie n'a pas encouragé l'Autriche à réarmer.	D.	56
14	Berlin à Paris.....	Le ministre d'Autriche à Berlin ne croit pas aux bonnes intentions de l'Allemagne.	T.	69
14	Vienne à Paris....	Voyage d'information de sir Austen Chamberlain en Europe centrale.....	T.	70
17	*Idem*.....	Le gouvernement autrichien s'attend à une agression allemande dans un proche avenir.	T.	85
18	Rome à Paris.....	M. Mussolini prêt à défendre la ligne du Danube et à rétablir le front de Stresa.	T.	90
23	Vienne à Paris....	Situation alarmante en Autriche.....	T.	108
23	Londres à Paris...	Le gouvernement anglais, sans nier la menace allemande, ne croit pas à une aggravation rapide de la situation.	D.	110
23	Paris.....	Réunion au Quai d'Orsay. Mesures à envisager en cas de putsch allemand en Autriche.	C. R.	113
24	Berlin à Paris.....	Attitude du gouvernement anglais dans l'affaire autrichienne.	T.	114

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
24 avr.	Vienne à Paris....	Conversations des attachés militaires français et anglais avec le chef d'État-major autrichien.	D.	116
25	*Idem*	M. Schuschnigg expose à M. Puaux les mesures qu'il compte prendre pour faire face à la menace allemande.	T.	117
26	Berne à Paris.....	Le gouvernement helvétique croit à une prochaine opération d'Anschluss par l'intérieur.	T.	119
27	Berlin à Paris.....	Menaces allemandes sur l'Autriche.....	T.	121
28	*Idem*	Rapport du général Renondeau sur les possibilités d'un coup de force allemand en Autriche.	D.	123
30	Rome (S. S.) à Paris.	Pessimisme du cardinal Pacelli sur la situation autrichienne.	T.	136
1er mai	Berne à Paris.....	Possibilités de putsch en Autriche.....	T.	141
1er	Paris.....	Situation de la Suisse dans le cas d'un putsch en Autriche.	C. R.	145
13	Trieste à Paris....	Sentiments des divers éléments de la population autrichienne sur l'Anschluss.	D.	207
20	Vienne à Paris....	Entretien Schuschnigg-Puaux sur l'état des relations austro-allemandes.	T.	225
22	Varsovie à Paris...	Le nonce à Varsovie pessimiste sur l'avenir de l'Autriche que Mussolini n'est plus disposé à défendre.	D.	232
25	Vienne à Paris....	Rien n'est changé dans la politique extérieure de l'Autriche dont M. Schuschnigg assume la direction personnellement.	D.	241
26	Berlin à Paris.....	Attitude de réserve de la presse allemande à l'égard de l'Autriche.	T.	250
26	*Idem*.....	Visées des dirigeants allemands en Autriche.	D.	251
28	Rome à Paris.....	L'ambassadeur de l'U.R.S.S. à Rome croit à la possibilité d'un accord italo-allemand sur la question d'Autriche.	T.	254
28	Prague à Paris....	... Contrairement à M. Benès.....	T.	255

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
6 juin	Berne à Paris.....	L'attaché militaire italien à Berne explique le voyage de M. Schuschnigg en Italie par le désir de préciser au Duce le danger d'un coup de force nazi.	T.	277
10	Rome (S.-S.) à Paris.	Le Pape craint que le Duce ne soit moins attaché à l'indépendance autrichienne.	D.	287
12	Bucarest à Paris...	Les chefs d'État de la Petite Entente réunis à Bucarest ont affirmé leur hostilité à la restauration des Habsbourg et à l'Anschluss.	T.	291
15	*Idem*.....	... Et M. Titulesco confirme cette attitude.	D.	304
19	Berlin à Paris.....	Les dirigeants allemands redoutent sérieusement la restauration de la monarchie autrichienne.	T.	322
20	*Idem*.....	La diplomatie du Reich incertaine sur le rôle que veut jouer l'Italie à l'égard de l'Autriche.	T.	325
20	Vienne à Paris....	Le chancelier d'Autriche a remis à M. von Papen un aide-mémoire relatif à un éventuel *modus vivendi* austro-allemand.	T.	327
20	Rome à Paris.....	Les milieux officiels italiens estiment que le chancelier Schuschnigg va jouer la carte de la restauration pour éviter l'Anschluss.	T.	330
23	*Idem*.....	L'Italie sanctionnée affecte un certain détachement à l'égard des visées allemandes sur l'Autriche.	T.	340
24	Vienne à Paris....	M. Schuschnigg pense que seule la restauration peut sauver l'Autriche de l'Anschluss.	T.	347
24	Prague à Paris....	Les gouvernements de la Petite Entente d'accord pour s'opposer à la restauration des Habsbourg.	D.	350
24	Berlin à Paris.....	M. Mussolini et la restauration des Habsbourg.	D.	354

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
25 juin	Berne à Paris.....	Un diplomate italien assure que M. Mussolini a conseillé au chancelier Schuschnigg de se rapprocher du Reich.	D.	356
30	Vienne à Paris....	M. von Papen rapporte la réponse du Führer au projet d'accord germano-autrichien.	T.	371
4 juil.	Berlin à Paris.....	L'accord austro-allemand va permettre au Führer de stimuler le national-socialisme en Autriche.	T.	388
6	Vienne à Paris....	Problème de la restauration des Habsbourg.	D.	397
6	Rome (S. S.) à Paris.	M. Schuschnigg déclare injustifiées les inquiétudes du Vatican vis-à-vis de l'avenir de l'Autriche.	D.	398
8	Prague à Paris....	Attitude de la Petite Entente en cas de tentative d'Anschluss.	D.	409
9	Paris (Dir. pol.)...	L'action allemande de dissociation en Europe centrale.	N.	418
10	Vienne à Paris....	Le Chancelier autrichien précise à M. Puaux la portée et les conséquences du *modus vivendi*.	T.	422
11	*Idem*.....	Texte du communiqué relatif à l'accord austro-allemand.	T.	426
12	*Idem*.....	Allocution du chancelier Schuschnigg..	T.	429
12	Berlin à Paris.....	Conséquences de l'accord austro-allemand.	T.	432
13	*Idem*	L'accord interprété par la Wilhelmstrasse.	T.	436
13	*Idem*.....	Rome n'aurait eu aucune part à l'accord austro-allemand.	T.	437
13	Vienne à Paris....	Dans le communiqué austro-allemand, l'Autriche se reconnaît comme « État allemand ».	T.	439
13	Rome (S. S.) à Paris.....	L'accord accueilli au Vatican avec perplexité.	T.	440
14	Vienne à Paris....	Éventualité de l'adhésion du Reich aux protocoles de Rome.	T.	444
14	*Idem*.....	La population autrichienne et l'accord.	T.	445

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
14 juil.	Prague à Paris....	L'accord austro-allemand inquiète l'opinion tchécoslovaque.	T.	446
15	Vienne à Paris....	Le problème de la restauration après l'accord.	T.	449
15	Berlin à Paris.....	M. Hitler aurait reçu des apaisements en ce qui concerne un retour des Habsbourg.	T.	451
15	*Idem*	M. Goebbels considérerait que l'Anschluss total sera réalisé quand le Führer le décidera.	T.	452
15	*Idem*.....	L'accord austro-allemand et l'opinion allemande.	D.	455
16	Varsovie à Paris...	Inquiétudes polonaises à la suite de l'accord.	T.	458
16	Berlin à Paris.....	Le gouvernement de Rome est étranger à l'accord.	T.	459
16	Prague à Paris....	Opinion de M. Benès sur cet accord....	T.	460
16	Rome (S. S.) à Paris.	Les prévisions du cardinal Marmaggi se sont réalisées.	D.	463
17	Paris à Vienne....	M. Delbos proteste contre les affirmations du chancelier Schuschnigg concernant une prétendue indifférence de la France à l'égard du problème autrichien.	T.	465
17	*Idem*.....	Le gouvernement français demande à M. Schuschnigg sous quelle forme il conçoit pour l'Autriche de nouvelles garanties de sécurité.	T.	466
17	Rome (S. S.) à Paris.	Le cardinal secrétaire d'État ne croit pas à la sincérité de l'Allemagne vis-à-vis de l'Autriche.	T.	474
	2. Les relations de l'Autriche avec les puissances occidentales			
4 avr.	Circulaire.	Instructions aux représentants de la France à la suite de l'établissement du service national obligatoire en Autriche.	T.	21
10	Rome à Paris.....	L'Italie n'a pas encouragé l'Autriche à réarmer.	D.	56

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
14 avr.	Vienne à Paris....	Sir Austen Chamberlain à Vienne.....	T.	70
17	*Idem*.....	Pour l'aider à reconstituer son armée et parer à un coup de force allemand, l'Autriche compte sur l'appui de la France, de l'Italie et de l'Angleterre, mais sans grande confiance.	T.	85
18	Rome à Paris.....	M. Mussolini prêt à défendre la ligne du Danube contre une menace allemande.	T.	90
23	Vienne à Paris....	Le ministre autrichien des Affaires étrangères demande à la France de l'aider en empêchant la Petite Entente de créer des difficultés supplémentaires à l'Autriche.	T.	108
23	Paris.....	Réunion au Quai d'Orsay. Mesures à prendre pour aider l'Autriche en cas de putsch allemand.	C.R.	113
24	Berlin à Paris.....	La propagande allemande s'attache à pousser les milieux politiques anglais à rechercher dans la question autrichienne un compromis favorable au Reich.	T.	114
24	Vienne à Paris....	Les milieux militaires autrichiens se demandent si l'Angleterre n'a pas quelque entente secrète avec l'Allemagne.	D.	116
25	*Idem*.....	M. Schuschnigg pense que la menace allemande disparaîtrait si la France et l'Angleterre faisaient savoir qu'elles interviendraient en cas d'agression armée.	T.	117
27	Berlin à Paris.....	Le ministre d'Autriche à Berlin est convaincu que l'Autriche ne serait abandonnée ni par l'Italie, ni par la France.	T.	121
28	*Idem*.....	L'attaché militaire français à Berlin craint qu'en Autriche, on ne se fasse des illusions sur l'intervention éventuelle de la France et de l'Italie.	D.	123
30	Paris.....	Réunion des chefs d'État-major général. Mesures à envisager dans le cas d'un putsch allemand en Autriche.	C.R.	138

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
4 mai	Vienne à Paris....	Accueil fait dans les capitales européennes à la note autrichienne sur la conscription.	T.	155
22	Varsovie à Paris...	Le nonce à Varsovie pessimiste quant à l'avenir de l'Autriche, qui n'intéresse plus Mussolini.	D.	232
23	Vienne à Paris....	M. Mussolini prêt à participer à une organisation pacifique de l'Europe.	T.	234
25	*Idem*	Politique extérieure de l'Autriche.....	D.	241
30	Rome à Paris.....	Double jeu de M. Mussolini.....	D.	262
6 juin	*Idem*.....	Entretien Mussolini-Schuschnigg.....	T.	276
25	Berne à Paris.....	M. Mussolini aurait conseillé au chancelier Schuschnigg de se rapprocher du Reich	D.	356
16 juil.	Berlin à Paris.....	Le Duce est étranger à l'accord austro-allemand.	T.	459
17	Paris à Vienne....	Protestations de M. Delbos : la France n'est pas indifférente au problème autrichien.	T.	465
17	*Idem*.....	Quelles nouvelles garanties de sécurité l'Autriche demande-t-elle à la France?	T.	466
18	Rome à Paris.....	M. Mussolini aurait été mis au courant du projet d'accord austro-allemand par le chancelier Schuschnigg.	D.	482
		3. Les relations de l'Autriche avec la Petite Entente		
1er avr.	Prague à Paris...	Rétablissement du service national obligatoire en Autriche.	T.	1
2	Bucarest à Paris...	Réactions roumaines.....	T.	7
2	Belgrade à Paris...	Réactions yougoslaves.....	T.	8
6	*Idem*	Attitude de la Petite Entente après cette mesure.	T.	28
6	Prague à Paris....	Conférence de presse de M. Hodza sur la violation des traités par l'Allemagne et l'Autriche.	T.	29
7	Vienne à Paris....	M. de Berger, ulcéré par la protestation de la Petite Entente, accuse la Yougoslavie d'intrigues avec le Reich.	T.	34

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du documen
1936				
23 avr.	Vienne à Paris....	Ce dernier compte sur la France pour l'aider en empêchant la Petite Entente de lui créer des difficultés supplémentaires.	T.	108
25	*Idem*.....	Le chancelier Schuschnigg demande à la France d'intervenir auprès de la Petite Entente.	T.	117
28	Prague à Paris....	M. Hodza redoute une restauration des Habsbourg et souhaite que l'Angleterre favorise un rapprochement entre la Petite Entente et l'Autriche.	T.	122
1er mai	*Idem*.....	Attitude de la Petite Entente à l'égard de l'Autriche.	T.	143
4	Vienne à Paris....	Accueil fait par la Petite Entente à la note autrichienne sur la conscription.	T.	155
7	Prague à Paris....	Opposition de la Petite Entente à l'Anschluss.	T.	175
8	Belgrade à Paris...	Conférence de Belgrade : attitude sans changement à l'égard de la restauration et de l'Anschluss.	T.	184
13	*Idem*.....	La Petite Entente s'oriente vers des conversations avec l'Autriche.	T.	206
25	Vienne à Paris....	La démission du prince Starhemberg accueillie avec satisfaction par la Petite Entente.	D.	241
6 juin	Berne à Paris.....	Opposition irréductible de cette dernière à la restauration des Habsbourg.	T.	277
15	Bucarest à Paris...	Les états de la Petite Entente bien décidés à ne pas tolérer le retour des Habsbourg.	D.	304
19	Berlin à Paris.....	En cas de restauration, l'Allemagne ne resterait pas plus passive que la Petite Entente.	T.	322
24	Prague à Paris....	La Petite Entente ne tolérera pas le retour des Habsbourg.	D.	350
8 juil.	*Idem*	Attitude de la Petite Entente en cas de tentative d'Anschluss.	D.	409
14	*Idem*.....	Inquiétude inspirée à l'opinion tchécoslovaque par l'accord austro-allemand.	T.	446

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
16 juil.	Prague à Paris	Conversations de Lacroix-Benès au sujet de l'accord austro-allemand.	T.	460
17	Paris à Vienne....	Quelles responsabilités l'Autriche est-elle prête à assumer au profit de ses voisins de la Petite Entente ?	T.	466
		b. La Petite Entente		
10 avr.	Moscou à Paris....	M. Litvinov préoccupé par la propagande allemande contre le plan français.	T.	51
15	Varsovie à Paris...	Détérioration des relations polono-tchécoslovaques.	T.	75
16	Prague à Paris....	Le ministre tchèque des Affaires étrangères fait le point des relations de son pays avec France, U.R.S.S. et Pologne.	T.	83
23	Londres à Paris...	Le gouvernement anglais conscient de la menace allemande sur l'Autriche et la Tchécoslovaquie.	D.	110
1er mai	Prague à Paris....	La Petite Entente devant les grandes puissances.	T.	143
1er	*Idem*.....	Rapports de la Petite Entente avec la France, l'Italie, l'Allemagne et l'Angleterre.	L.	144
4	*Idem*	M. Krofta doute de la solidité de la Petite Entente.	T.	157
4	Bucarest à Paris...	Perte de prestige de la France dans les pays danubiens et orientaux d'après M. Titulesco.	T.	158
6	Belgrade à Paris..	Inquiétudes yougoslaves et grecques sur les tendances de la politique française.	T.	168
7	Prague à Paris....	M. Benès, satisfait des résultats de la conférence de Belgrade, désire que la Petite Entente maintienne des liens étroits avec la France et l'Angleterre, et reste méfiant à l'égard de l'Allemagne et de l'Italie.	T.	175

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
7 mai	Belgrade à Paris...	Incertitude et inquiétude du gouvernement yougoslave sur les politiques française et italienne. Sa tendance à ménager tout le monde, y compris l'Allemagne.	D.	180
8	*Idem*	Le communiqué de Belgrade souligne l'unité profonde de la Petite Entente. Désir de cette dernière de voir se terminer rapidement les discussions entre Locarniens pour la sécurité collective européenne.	T.	184
12	Prague à Paris....	D'après M. Krofta, la Yougoslavie se rend compte que pour elle le péril allemand est plus grave que le péril italien.	T.	204
12	*Idem*.....	Le ministre de Pologne à Belgrade mécontent de la phrase du communiqué « affirmant la solidarité de la Petite Entente dans ses rapports avec Varsovie ».	T.	205
25	*Idem*.....	La crise de la Société des Nations, d'après le gouvernement tchèque, est imputable aux fautes des grandes puissances.	T.	239
28	*Idem*	M. Benès dresse avec satisfaction le tableau de la situation en Tchécoslovaquie. Son pays restera fidèle à son alliance avec la France, se rapprochera de la Russie, et sera ferme avec l'Italie; nécessité d'un accord franco-britannique.	T.	255
3 juin	Belgrade à Paris...	Amélioration des rapports entre la Yougoslavie et la Hongrie.	D.	266
12	Bucarest à Paris...	La cohésion de la Petite Entente s'est affirmée à Belgrade. Elle soutiendra les sanctions dans la même mesure que la France et l'Angleterre.	T.	291
13	Prague à Paris....	Relations de la Petite Entente, facteur d'équilibre et de paix, avec l'Allemagne, l'Italie et la Russie.	T.	295

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
15 juin	Bucarest à Paris...	Tous les dirigeants de la Petite Entente se déclarent satisfaits des conversations de Bucarest.	D.	303
15	*Idem*	Problèmes étudiés à la réunion des chefs d'État de Bucarest.	D.	304
18	Berlin à Paris.....	Relations de la France avec la Petite Entente d'après la presse allemande.	D.	318
26 (vers le)	Prague à Paris....	M. Benès apprécie les récentes déclarations de MM. Baldwin et Léon Blum. Il dit à M. de Lacroix que l'Italie multiplie ses avances à la Tchécoslovaquie.	T.	360
26	*Idem*.....	Au sujet d'articles de journaux allemands signalant le danger pour l'Allemagne et la Hongrie de l'intimité politique russo-tchécoslovaque.	T.	361
28	Bucarest à Paris...	Réunion des chefs d'états-majors généraux de la Petite Entente.	D.	365
29	Paris.....	Séance du comité permanent de la Défense nationale. Aide militaire éventuelle à la Tchécoslovaquie en cas d'agression allemande.	P.V.	369
30 juin	*Idem*	Note de M. Bargeton sur la sécurité française.	N.	372
1er juil.	Prague à Paris....	Les relations entre la Russie et la Tchécoslovaquie sont excellentes.	T.	376
7	Varsovie à Paris...	Les relations russo-tchécoslovaques et l'opinion polonaise.	T.	403
15	Berlin à Paris.....	La politique allemande en Europe centrale.	T.	453

Voir également : L'Europe danubienne. L'Autriche. Relations de l'Autriche avec la Petite Entente ;

Le problème allemand. L'Allemagne face aux pays danubiens et à l'Europe de l'Est

IV. L'EUROPE BALKANIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		a. L'UNITÉ DE L'ENTENTE BALKANIQUE		
1936				
5 avr.	Istanbul à Paris...	L'opinion turque réagit à la violation du traité de Saint-Germain par l'Autriche .	T.	24
11	Genève à Paris....	M. Titulesco désapprouve la démarche turque concernant le régime des Détroits.	T.	58
17	Circulaire.....	Position de l'Entente balkanique devant la démarche turque.	T.	87
21	Athènes à Paris...	La Grèce et le mémorandum turc.....	T.	100
6 mai	Belgrade à Paris...	Réunion de l'Entente balkanique : discussions et communiqué final.	T.	166
6	*Idem*.....	Inquiétude éprouvée dans les pays balkaniques sur les tendances de la politique française.	T.	168
10	*Idem*.....	Les gouvernements de l'Entente balkanique affirment se ranger dans l'affaire rhénane aux côtés de la France et de l'Angleterre.	T.	192
13 mai	*Idem*	Attitude conciliante de l'Entente balkanique à l'égard de l'Autriche.	T.	206
15 juin	Berlin à Paris.....	M. Schacht négocie des accords commerciaux avec les pays balkaniques.	T.	300
18	*Idem*.....	Ankara constate avec déplaisir les avances faites par M. Schacht à la Bulgarie.	T.	316
22	Montreux à Paris..	A la conférence de Montreux, politiques concertées de l'Entente balkanique et de la Turquie.	T.	337
7 juil.	Varsovie à Paris...	Le voyage de M. Schacht dans les Balkans et l'opinion polonaise.	D.	404
8	Moscou à Paris...	La conférence de Montreux a permis au gouvernement turc de manifester son indépendance à l'égard des Soviets.	D.	412
9	Londres à Paris...	L'Italie et la conférence de Montreux...	T.	415
11	Athènes à Paris...	La politique économique allemande en Grèce.	D.	428

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		***b.* La Turquie et la Conférence de Montreux**		
1936				
11 avr.	Istanbul à Paris...	Le gouvernement turc se déclare prêt à entamer avec les puissances signataires de la convention des Détroits des pourparlers en vue de la modifier dans un sens qui lui soit favorable.	T.	57
11	Genève à Paris....	M. Titulesco désapprouve la démarche turque sur le régime des Détroits.	T.	58
11	Istanbul à Paris...	Le secrétaire général des Affaires étrangères turc déclare le moment venu de mettre fin à un état de droit « vermoulu ».	T.	60
14	Moscou à Paris....	L'U.R.S.S. favorable à la revision de la convention.	T.	67
15	Circulaire.....	M. Flandin désire connaître l'opinion des gouvernements étrangers sur la demande turque.	T.	74
15	Berlin à Paris.....	Le Reich trouve dans l'initiative turque une justification de l'acte du 7 mars.	D.	77
16	Belgrade à Paris...	Attitude favorable de la Yougoslavie.....	T.	80
16	Londres à Paris...	Pour le gouvernement anglais, la note turque sera mise à l'étude.	T.	81
16	Athènes à Paris...	Attitude favorable de la Grèce qui désire d'abord connaître les réactions des grandes puissances.	T.	82
17	Circulaire.....	Position de l'Entente balkanique devant la démarche turque.	T.	87
18	Moscou à Paris...	Le gouvernement russe approuve entièrement la République turque.	T.	89
19	*Idem*.....	M. Litvinov est d'accord sur le fond avec le gouvernement turc, mais il blâme le choix du moment.	T.	95
21	Athènes à Paris...	La Grèce et le mémorandum turc.....	T.	100
23	Circulaire.....	Le gouvernement français étudiera avec sympathie le mémorandum turc.	T.	107
6 mai	Belgrade à Paris...	A la réunion de l'Entente balkanique, la question des Détroits n'a fait l'objet que d'un court échange de vues.	T.	166

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
12 mai	Paris à Londres...	Projet de conférence en vue de la revision du régime des Détroits.	T.	202
6 juin	Rome à Paris.....	Le gouvernement italien souhaite que la réunion relative aux Détroits soit retardée afin que l'Italie puisse y prendre part.	T.	276
17	Circulaire.....	Éléments de la proposition turque concernant le régime des Détroits.	T.	310
18	Londres à Paris...	La proposition turque remise au Foreign Office diffère sur certains points du texte communiqué aux Français.	T.	314
20	Istanbul à Paris...	La délégation russe à la conférence de Montreux soutiendra le point de vue des Turcs.	T.	326
20	Rome à Paris.....	L'Italie ne sera pas représentée provisoirement à Montreux.	T.	331
22	Montreux à Paris..	Séance inaugurale de la conférence. Tous les délégués ont souligné la correction de l'attitude turque et admis le principe de la revision.	T.	337
24	*Idem*	A Montreux, les thèses traditionnelles de l'Angleterre et de la Russie sur la fermeture des Détroits s'affrontent à nouveau.	T.	348
25	*Idem*.....	M. Litvinov a déclaré à M. Paul-Boncour que l'U.R.S.S. tenait avant tout à sa sécurité dans la mer Noire.	T.	358
4 juil.	*Idem*.....	Possibilité d'un accord rapide sur le passage des navires de commerce dans les Détroits. Désaccord pour les navires de guerre.	D.	389
8	Moscou à Paris...	La conférence de Montreux a permis au gouvernement turc de manifester son indépendance à l'égard des Soviets.	D.	412
10	Montreux à Paris..	Controverse juridique anglo-russe au sujet des Détroits.	T.	421
14	Istanbul à Paris...	Le gouvernement turc demande à Moscou que la délégation russe à Montreux soutienne les activités de la délégation turque.	T.	443

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
15 juil.	Berlin à Paris.....	On craint à Berlin que les puissances réunies à Montreux ne s'entendent sur le dos de l'Allemagne et de l'Italie.	T.	448
16	Montreux à Paris..	L'esprit de conciliation prévaut à Montreux.	T.	456
18	*Idem*.....	La conférence a pris fin dans l'euphorie générale.	T.	481

V. L'EUROPE ORIENTALE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		a. L'U.R.S.S.		
1936				
1er avr.	Berlin à Paris.....	Le gouvernement allemand accuse Prague d'avoir mis des aérodromes militaires à la disposition de l'U.R.S.S.	D.	3
3	Tokio à Paris.....	L'état-major japonais proteste contre le pacte franco-soviétique.	T.	13
3	Moscou à Paris...	Opinions russes sur le plan de paix allemand du 31 mars.	T.	16
4	*Idem*.....	M. Litvinov déclare que la note allemande est un bluff impudent.	T.	22
7	*Idem*.....	Les relations germano-polonaises vues par M. Alphand.	D.	35
7	*Idem*.....	Les problèmes asiatiques étudiés par M. Alphand.	D.	36
10	*Idem*.....	M. Litvinov approuve sans réserve le mémorandum français.	T.	50
10	*Idem*.....	M. Litvinov inquiet de l'effort de propagande allemand.	T.	51
14	*Idem*.....	L'U.R.S.S. favorable à la révision de la convention des Détroits demandée par la Turquie.	T.	67
14	Varsovie à Paris...	Divers aspects de l'attitude du gouvernement polonais au lendemain du 7 mars.	T.	71
18	Moscou à Paris....	Le gouvernement russe approuve entièrement l'initiative turque.	T.	89
19	*Idem*.....	M. Litvinov d'accord sur le fond avec le gouvernement turc, mais il blâme le choix du moment.	T.	95
29	Paris à Londres...	Le gouvernement français appuie une démarche russe concernant le questionnaire anglais.	T.	125
1er mai	Bruxelles à Paris..	M. Van Zeeland, retour de Varsovie, a l'impression que la Pologne ne permettra pas le passage de troupes russes (ni allemandes) sur son territoire.	T.	142

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
4 mai	Tokio à Paris.....	L'ambassadeur de Chine à Tokio nie l'existence d'un pacte secret entre l'U.R.S.S. et la Chine.	T.	154
4	Berlin à Paris.....	Accord commercial germano-russe du 29 avril.	T.	156
4	Prague à Paris....	D'après M. Krofta, l'U.R.S.S. serait impressionnée par le succès italien.	T.	157
4	Bucarest à Paris...	L'U.R.S.S. s'inquiète de la propagande allemande en Yougoslavie et en Roumanie.	D.	159
5	Tokio à Paris (min. de la Guerre).	Pacte d'assistance mutuelle entre les Soviets et la Mongolie extérieure : épisode de la rivalité russo-japonaise.	D.	164
7	Prague à Paris....	Le ministre de l'U.R.S.S. à Prague estime que les affaires du 7 mars et d'Éthiopie ont révélé de la part de l'Angleterre une différence d'attitude insoutenable.	T.	179
7	Kaunas à Paris....	Devant le danger allemand et l'indifférence anglaise, les pays baltes tendent à se rapprocher de l'U.R.S.S.	D.	181
14	Genève à Paris....	Attitude pleine de ménagements pour l'Italie adoptée par M. Litvinov à Genève.	T.	209
14	Rome à Paris.....	Rapports très améliorés de l'ambassadeur de l'U.R.S.S. avec le palais Chigi.	T.	212
16	Paris (Dir. pol.) ...	Note pour le Conseil des ministres : M. Litvinov serait partisan de la liquidation rapide de l'affaire éthiopienne.	N.	220
19	Londres à Paris...	Selon le chargé d'affaires d'Allemagne à Londres, la conclusion du pacte franco-soviétique a détruit les bases d'un accord entre l'Allemagne et les autres puissances.	D.	222
20	Rome à Paris.....	L'ambassadeur soviétique à Rome estime que l'Italie doit s'engager à remplir ses obligations à l'égard de la S.D.N., sinon les sanctions doivent être maintenues.	T.	224
21	Londres à Paris...	Précisions sur l'ouverture prochaine de pourparlers navals anglo-soviétiques.	D.	229

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
21 mai	Londres à Paris ...	Une partie importante de l'opinion anglaise croit que l'alliance franco-soviétique fait peser une menace sur la paix mondiale.	D.	231
24	Varsovie à Paris...	La Pologne mesure les dangers qui la menacent aussi bien du côté de l'Allemagne que du côté de l'U.R.S.S.	T.	238
25	*Idem*.....	Le communisme en Pologne.....	D.	242
26	Pékin à Paris.....	Une partie de l'armée chinoise désire une alliance militaire avec les Russes. Ceux-ci ne veulent pas être liés par un traité.	T.	246
26	Moscou à Paris....	Le gouvernement soviétique désire ne pas heurter l'Angleterre dans son conflit avec l'Italie.	T.	247
26	Berlin à Paris.....	L'attaché militaire russe frappé par l'activité de la diplomatie allemande dans les pays voisins de l'U.R.S.S.	T.	249
28	Rome à Paris.....	Contacts russo-italiens pour trouver une solution au conflit qui dresse le gouvernement italien contre la S.D.N.	T.	254
28	Prague à Paris....	M. Benès déclare à M. de Lacroix que l'U.R.S.S. est une bonne carte à garder dans son jeu.	T.	255
30	Pékin à Paris.....	M. von Kühlmann, ancien ministre à la Wilhelmstrasse, croit à une guerre russo-japonaise, où États-Unis et Angleterre seront entraînés ainsi que la Chine.	T.	261
4 juin	Berlin à Paris.....	Pourparlers commerciaux germano-soviétiques.	T.	269
13	Prague à Paris....	Relations de la Petite Entente avec les grandes puissances voisines.	T.	295
15	Londres à Paris...	Conversations navales anglo-soviétiques..	T.	301
15	Bucarest à Paris...	La reprise attendue des relations entre U.R.S.S. et Roumanie et U.R.S.S. et Yougoslavie n'a pas été encore décidée.	D.	303
18	Berlin à Paris.....	Les journaux officieux allemands signalent une nouvelle aggravation de la situation en Europe, résultant de l'apparition de l'impérialisme soviétique dans le bassin du Danube.	D.	318

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
20 juin	Istanbul à Paris...	L'U.R.S.S. soutiendra le point de vue turc à la conférence de Montreux.	T.	326
22	Montreux à Paris..	M. Litvinov déclare que « les Détroits sont le nerf vital de la Russie ».	T.	337
24	*Idem*.....	Opposition des thèses de M. Litvinov et du délégué de la Grande-Bretagne sur la fermeture des Détroits.	T.	348
25	*Idem*.....	M. Litvinov a déclaré que l'U.R.S.S. tient avant tout à sa sécurité en mer Noire.	T.	358
26	Prague à Paris....	La collaboration militaire russo-tchécoslovaque est à peine ébauchée.	T.	361
29	Paris.....	Séance du comité permanent de la Défense nationale : collaboration avec l'U.R.S.S. en cas d'attaque allemande contre la Tchécoslovaquie.	C.R.	369
30	*Idem*.....	Note du directeur des Affaires politiques : les traités de paix conclus par la France pour la sauvegarde de sa sécurité.	N.	372
1er juil.	Prague à Paris....	M. Hodza déclare que les relations de la Tchécoslovaquie avec l'U.R.S.S. sont excellentes.	T.	376
4	Montreux à Paris..	L'U.R.S.S. considère la mer Noire comme une mer fermée, non ouverte aux navires de guerre des puissances non riveraines.	D.	389
7	Varsovie à Paris...	L'opinion polonaise croit à une collusion russo-tchécoslovaque.	T.	403
8	Moscou à Paris...	Relâchement des liens d'amitié turco-soviétiques.	D.	412
9	Paris.....	Obligations d'assistance mutuelle pouvant incomber à la France : pas d'accord militaire avec l'U.R.S.S.	N.	419
10	Montreux à Paris..	Controverse juridique anglo-russe au sujet des Détroits.	T.	421
11	Berlin à Paris.....	Hitler refuse de croire que l'accord franco-russe n'est pas un pacte militaire.	T.	425
14	Ankara à Paris....	Démarche du gouvernement turc pour que les Russes soutiennent à Montreux les activités de la délégation turque.	T.	444

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
14 juil.	Riga à Paris.....	La défense esthonienne est orientée contre l'U.R.S.S.	D.	447
16	Montreux à Paris..	A Montreux, le délégué russe donne son accord à un amendement français, accepté également par le délégué britannique.	T.	456
	b. Les hésitations de la Pologne. La question de Dantzig			
2 avr.	Varsovie à Paris...	Discussion entre M. Beck et M. Léon Noël au sujet des accords franco-polonais.	T.	10
2	*Idem*.....	Précisions demandées à M. Beck sur l'accord de 1925.	T.	11
5	Prague à Paris....	Rapports germano-polonais.....	T.	25
7	Varsovie à Paris...	M. Beck précise à M. Léon Noël les vues du gouvernement polonais relativement aux bases des rapports entre la France et la Pologne.	T.	31
7	Moscou à Paris....	Les relations germano-polonaises vues par M. Alphand.	D.	35
9	Varsovie à Paris..	Une campagne, inspirée par M. Beck, tend à démontrer que la Pologne fidèle à la France n'est pas payée de retour.	T.	45
10	*Idem*.....	Note officieuse polonaise sur le plan français.	T.	49
14	*Idem*	Informations qui éclairent l'attitude des dirigeants polonais au lendemain du 7 mars.	T.	71
15	*Idem*.....	Les représentants de la France à Prague et à Varsovie essaient d'améliorer les rapports polono-tchécoslovaques.	T.	75
15	*Idem*.....	La situation à Dantzig.....	T.	76
21	Riga à Paris.....	Craintes baltes d'un coup de force allemand sur Dantzig ou Memel.	T.	101
22	Madrid à Paris....	Au cours d'un entretien avec un représentant de l'Espagne, M. Beck s'est montré très pessimiste quant à l'avenir et désireux de se renseigner sur les dispositions des états européens.	D.	104

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
25 avr.	Paris.....	Projet de note concernant les rapports franco-polonais.	N.	118
29	Londres à Paris..	Inquiétudes polonaises concernant le questionnaire anglais.	T.	124
30	Paris.....	Réunion des chefs d'État-major général français. Relations militaires avec la Pologne.	C.R.	138
1er mai	Bruxelles à Paris..	Impressions de M. Van Zeeland sur son voyage en Pologne et ses entretiens avec M. Beck.	T.	142
3 (vers le)	*Idem*.....	Suite de cet entretien. M. Laroche rappelle que Locarno prévoit une aide de la France aussi bien en faveur de la Tchécoslovaquie que de la Pologne.	T.	151
4	Vienne à Paris....	La Pologne a accueilli favorablement la remilitarisation autrichienne.	T.	155
5	Varsovie à Paris...	Remise à M. Beck de la note française répondant à son mémorandum du 6 avril.	T.	163
6	*Idem*.....	M. Beck et le questionnaire britannique.	T.	169
6	*Idem*.....	Conversation de M. Léon Noël avec le général Rydz-Smigly sur les rapports franco-polonais.	T.	170
12	Prague à Paris...	Le ministre de Pologne mécontent de la phrase du communiqué de la Petite Entente affirmant la solidité de cette dernière dans ses rapports avec Varsovie.	T.	205
13	Berlin à Paris.....	L'accord germano-polonais a en principe supprimé le problème du Corridor pour dix ans.	D.	208
14	Varsovie à Paris...	Le général Rydz-Smigly regrette que le 7 mars, la France n'ait pas fait entrer ses troupes en Rhénanie.	D.	214
14	*Idem*.....	Entretien de M. Léon Noël avec le général Rydz-Smigly sur les rapports de la Pologne avec la Tchécoslovaquie.	D.	215
24	*Idem*.....	Les difficultés de la Pologne la poussent à adopter une politique de neutralité entre Allemagne et Russie.	T.	238

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
25 mai	Varsovie à Paris...	M. Beck conserve sa place dans le nouveau ministère.	T.	240
25	*Idem*.....	Le communisme en Pologne.....	D.	242
26	Berlin à Paris.....	Activité de la diplomatie allemande en Pologne.	T.	249
24 juin	Varsovie à Paris...	Étonnement polonais devant l'absence de réponse française à des demandes d'aide en armements. L'Allemagne, elle, a proposé de rembourser ses frais de transit à travers le Corridor en matériel militaire.	T.	349
28	*Idem*.....	*Idem*.....	T.	364
30	Paris.....	Note du Directeur politique sur la sécurité française. Attitude de la Pologne à l'égard de certains alliés de la France.	N.	372
2 juil.	Berlin à Paris.....	L'Allemagne ne favorisera pas un coup de force sur Dantzig.	T.	378
2	*Idem*.....	Le IIIe Reich essaie de créer entre l'Allemagne et la Pologne une atmosphère de confiance.	D.	382
3	*Idem*.....	M. Beck ne serait pas opposé à une modification du statut de Dantzig.	T.	385
5	*Idem*.....	L'incident du *Leipzig* a été prémédité et préparé à Berlin.	T.	390
5	Paris à Berlin, Varsovie.	La France appuie la démarche polonaise auprès du Reich afin que celui-ci aille dans le sens de l'apaisement dans l'affaire du *Leipzig*.	T.	391
5	*Idem*.....	L'incident du *Leipzig* évoqué au conseil de la Société des Nations où M. Greiser fait une déclaration d'une extrême violence.	T.	392
6	Berlin à Paris.....	Démarche de M. François-Poncet à la Wilhelmstrasse (suite à la pièce nº 391)	T.	393
6	*Idem*.....	L'action des dirigeants dantzicois a été approuvée par le gouvernement allemand.	T.	394
6	*Idem*.....	Les dirigeants du Reich désirent mettre au pas les partis dantzicois d'opposition au nazisme.	T.	395

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro d docu ent
1936				
6 juil.	Varsovie à Paris...	La politique de M. Beck vient d'enregistrer un échec.	T.	396
7	Berlin à Paris.....	Le ministre de Belgique à Berlin persuadé que M. Beck agit à Dantzig en plein accord avec le président du Sénat de la Ville Libre.	T.	400
7	*Idem*.....	Attitude équivoque de M. Beck dans l'affaire du *Leipzig*.	T.	401
7	Varsovie à Paris..	Inquiétude que l'action de l'Allemagne dans les Balkans suscite dans les milieux polonais.	T.	404
8	Berlin à Paris.....	M. Hitler et les incidents de Dantzig...	T.	406
8	*Idem*.....	Responsabilités allemandes dans l'affaire de Dantzig. Politique dangereuse de M. Beck qui, pour garder l'amitié de l'Allemagne, devra bientôt se plier à ses volontés.	T.	410
9	Varsovie à Paris...	Entretien du commissaire polonais à Dantzig avec M. Beck, puis avec le président du Sénat de la Ville Libre.	T.	413
9	Paris (Dir. pol.)...	Danger de rapprochement germano-polonais.	N.	418
11	Varsovie à Paris..	Entretien de M. Léon Noël avec M. Lester au sujet des derniers incidents de Dantzig.	T.	427
12	*Idem*.....	Entretien de M. Léon Noël avec le général Rydz-Smigly au sujet des relations germano-polonaises.	T.	430
12	*Idem*.....	Négociations belgo-polonaises en vue d'un emprunt pour la construction d'usines d'armements.	T.	433
16	*Idem*.....	L'opinion polonaise et l'accord austro-allemand.	T.	458
16	Rome (S. S.) à Paris.	Commentaires de M. Charles-Roux sur l'entretien de Varsovie entre le cardinal Marmaggi et M. Léon Noël.	D.	463
17	Berlin à Paris....	Opinion polonaise sur l'accord austro-allemand.	T.	469

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		d. PAYS BALTES		
1936				
21 avr.	Riga à Paris.....	La conférence des états baltes se réunira sans doute vers le 10 mai, pour examiner la situation créée par l'action allemande du 7 mars, ainsi que les projets de paix allemand et français.	T.	101
7 mai	Kaunas à Paris....	Devant le danger allemand, les gouvernements baltes approuvent le plan français, et se rapprochent de l'U.R.S.S.	D.	181
26	Berlin à Paris.....	Activité de la diplomatie allemande en Finlande et en Lithuanie.....	T.	249
14 juil.	Riga à Paris.....	Conversation de l'attaché militaire français avec le chef d'état-major estonien sur la situation dangereuse des pays baltes entre l'U.R.S.S. et l'Allemagne.	D.	447

VI. L'ESPAGNE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
10 avr.	Madrid à Paris....	Entrevue de M. Herbette avec le président du Conseil espagnol, qui l'entretient de l'élection du président de la République et dément les bruits d'un complot militaire.	T.	54
22	*Idem*.....	L'opinion espagnole considère avec inquiétude la situation internationale.	D.	104
14 mai	*Idem*.....	Le ministre d'État Barcia craint qu'une guerre n'éclate dans un proche avenir. L'Espagne devrait rester neutre.	T.	213
6 juin	*Idem*.....	Entretien Herbette-Barcia sur les relations franco-espagnoles. Le ministre d'État ne craint pas une rébellion militaire.	T.	279
10 juil.	*Idem*.....	Entretien Herbette-Azaña sur la situation politique en Espagne.	T.	423
12	*Idem*.....	Agitation anarchiste en Espagne.....	T.	435
17	Saint-Sébastien à Paris.	Menaces contre le régime et rumeurs de sédition militaire.	T.	467
18	*Idem*.....	Révolte militaire au Maroc et situation en Espagne.	T.	483
18	*Idem*.....	Le gouvernement espagnol annonce que le calme est revenu dans le pays.	T.	484

VII. L'EXTRÊME-ORIENT

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
3 avr.	Tokio à Paris.....	L'état-major japonais proteste contre le pacte franco-soviétique.	T.	13
7	Moscou à Paris...	Les problèmes asiatiques étudiés par M. Alphand.	D.	36
4 mai	Tokio à Paris.....	L'ambassadeur de Chine à Tokio nie l'existence d'un pacte secret entre la Chine et l'U.R.S.S.	T.	153
5	*Idem*.....	Pacte d'assistance mutuelle entre les Soviets et la Mongolie extérieure : épisode de la rivalité russo-japonaise.	D.	164
18	*Idem*.....	Avenir de l'expansion japonaise.....	D.	221
20	Washington à Paris	La politique impérialiste du Japon.....	D.	226
26	Pékin à Paris.....	Voyage de l'attaché militaire français à travers la Chine : activité croissante des Allemands.	T.	246
27	Bangkok à Paris..	Répercussion au Siam et généralement en Asie des événements d'Éthiopie.	D.	253
30	Pékin à Paris.....	Entretien avec l'ex-ministre allemand Kühlmann sur un éventuel conflit russo-japonais.	T.	261
30 juin	Tokio à Paris.....	La presse japonaise annonce qu'un accord commercial secret aurait été conclu entre la Chine et l'Allemagne.	T.	370
3 juil.	*Idem*.....	Intrusion de l'armée dans la politique gouvernementale du Japon.	T.	384
17	Pékin à Paris.....	L'accord commercial sino-germanique porterait sur l'échange de minerais et d'arachides contre des armes allemandes.	D.	476

VIII. L'AMÉRIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
8 avr.	Ottawa à Paris....	Les Dominions et le traité de Locarno..	D.	40
17	Washington à Paris.	Les états américains acceptent le projet de M. Roosevelt d'une conférence pour le maintien de la paix sur le continent américain.	D.	88
20 mai	*Idem*.....	L'opinion américaine et la politique impérialiste du Japon en Chine.	D.	226
27	Bangkok à Paris..	Perspectives d'une guerre dans le Pacifique.	D.	253
2 juin	Buenos-Aires à Paris.	Les états de l'Amérique du Sud menacent de quitter la Société des Nations si l'Assemblée de Genève reconnaît l'annexion de l'Éthiopie.	T.	264
4	Berlin à Paris.....	Le secrétaire d'État à la chancellerie du Reich reproche au ministre de l'Argentine à Berlin l'attitude de son pays dans l'affaire éthiopienne.	T.	270
23	Washington à Paris	Commentaires sur l'abrogation des restrictions apportées au commerce avec les belligérants.	T.	341
13 juil.	*Idem*.....	Les États-Unis sont bien décidés à ne pas intervenir en Europe ni à la Société des Nations.	D.	441

IX. LA CRISE DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
8 avr.	Ottawa à Paris....	Les Dominions et la Société des Nations.	D.	40
17	Washington à Paris	Les états américains acceptent le projet de M. Roosevelt d'une conférence pour le maintien de la paix sur le continent américain.	D.	88
20	Genève à Paris....	Débat sur le conflit italo-éthiopien. M. Eden désire que la Société des Nations n'aille pas à un échec.	T.	99
21	Riga à Paris.....	Les états baltes jugent l'autorité de la Société des Nations très ébranlée dans l'affaire de Dantzig.	T.	101
9 mai	Berlin à Paris....	Si l'Allemagne rentre à la Société des Nations, elle s'appliquera à affaiblir ou à éliminer l'article 16 du Covenant.	T.	190
11	*Idem*	L'opinion allemande se réjouit de la faillite de la Société des Nations et croit à la nécessité de construire une autre Société des Nations recouvrant des traités régionaux sans engagement d'assistance mutuelle.	T.	196
13	*Idem*.....	La presse allemande applaudit aux propositions faites en Angleterre selon lesquelles les articles X et XVI devraient être rayés du Covenant.	D.	208
14	Madrid à Paris....	L'Espagne souhaite une prompte réforme de la Société des Nations.	T.	213
15	Berlin à Paris.....	M. von Neurath et les plans de réforme de la Société des Nations.	T.	216
20	Rome à Paris.....	L'Italie et la Société des Nations.....	T.	223
21	Londres à Paris...	L'opinion anglaise et les projets de réforme de la Société des Nations.	D.	231
25	Prague à Paris....	Point de vue tchécoslovaque sur la question de la réforme de la Société des Nations.	T.	239
27	Bangkok à Paris..	Campagne contre la Société des Nations. Le Japon estime qu'il faut fonder une Société des Nations asiatique.	D.	253

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
28 mai	Prague à Paris....	M. Benès hostile à une réforme de la Société des Nations.	T.	255
15 juin	Berlin à Paris.....	Les journaux allemands et la réforme de la Société des Nations.	T.	298
15	Bucarest à Paris ...	La Petite Entente ne saurait admettre une réforme sérieuse de la Société des Nations.	D.	304
20	Londres à Paris...	M. Eden déclare que le gouvernement anglais « est déterminé à ce que la Société des Nations continue ».	D	333
27 (vers le)	Prague à Paris....	M. Benès déclare qu'il faut défendre fermement la Société des Nations.	T.	360
27	Bruxelles à Paris..	M. Van Zeeland estime indispensable de renforcer la Société des Nations, de confirmer les obligations collectives limitées et de ramener l'Allemagne dans la Société.	T.	362
29	Rome à Paris.....	L'Italie prête à collaborer sur le champ à l'organisation de la paix en Europe	T.	368
30	Paris.....	Note du directeur des Affaires politiques sur la sécurité française. Un effort va être tenté pour donner son efficacité à l'article 16 du pacte de la Société des Nations.	N.	372
2 juil.	Berlin à Paris.....	L'Allemagne hostile à la thèse de l'organisation de la sécurité par le système des pactes régionaux et de la garantie collective des membres de la Société des Nations.	T.	379
2	*Idem*.....	Le gouvernement allemand se réjouit que la Pologne ait une attitude de défiance à l'égard de la Société des Nations et soit favorable à une réforme.	D.	382
8	*Idem*	La Société des Nations humiliée à Dantzig dans l'affaire du *Leipzig*.	D.	410
10	Montreux à Paris..	La Société des Nations et les discussions de Montreux sur la nouvelle convention des Détroits.	T.	421

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
12 juil.	Berlin à Paris....	L'accord austro-allemand nouvel exemple de convention bilatérale opposé au principe collectif préconisé par la Société des Nations.	T.	432
13	*Idem*.....	La Wilhelmstrasse n'est pas fâchée que l'accord austro-allemand soit considéré comme une riposte allemande à l'activité de la Ligue genevoise.	T.	436
13	Washington à Paris	Les États-Unis bien décidés à ne pas s'intéresser à une réorganisation éventuelle de la Société des Nations.	D.	441
15	Berlin à Paris....	Par l'accord austro-allemand, Hitler porte un nouveau coup à la Société des Nations.	D.	455

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1932 - 1939

2e SÉRIE. — TOME II

1

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 280, 281. *Prague, 1er avril 1936, 20 h. 45.*

(*Reçu :* 21 h. 5, 21 h. 45.)

La décision prise par le gouvernement autrichien (1) de s'affranchir des clauses militaires du traité de Saint-Germain a été accueillie sans surprise à Prague. En effet, si M. Krofta n'avait été à aucun moment approché à ce sujet par le ministre d'Autriche, il n'en savait pas moins de source sûre que M. Mussolini avait, lors de la signature des récents protocoles de Rome (2), donné pour le moins son adhésion à l'initiative projetée.

On regrette au ministère des Affaires étrangères le procédé autrichien. On redoute surtout la réaction qu'il provoquera à Belgrade. Si, comme il faut s'y attendre, la Hongrie suit prochainement l'exemple de l'Autriche, il s'ensuivra des complications particulièrement fâcheuses dans les circonstances actuelles.

Un communiqué officiel annonce ce soir que le gouvernement tchécoslovaque s'associera à ses alliés pour protester contre la répudiation unilatérale par l'Autriche de ses obligations internationales.

(1) Le gouvernement autrichien avait décidé, le 1er avril 1936, de rétablir le service national obligatoire.

(2) Protocoles conclus entre l'Italie, l'Autriche et la Hongrie le 24 mars 1936.

2

COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT BRITANNIQUE

Plan de paix du gouvernement allemand, du 31 mars 1936, remis au gouvernement britannique par l'ambassadeur von Ribbentrop le 1er avril 1936 (1).

Traduction

I. C'est avec la plus cordiale approbation que le gouvernement allemand a appris par l'ambassadeur von Ribbentrop que le gouvernement et le peuple britanniques désirent entreprendre le plus tôt possible l'œuvre pratique destinée à une pacification véritable de l'Europe.

Ce désir est en plein accord avec les intentions les plus intimes et avec les espérances du peuple allemand et de son gouvernement. Le gouvernement allemand n'en regrette que davantage de n'avoir pu reconnaître dans le projet des représentants des puissances signataires des accords de Locarno qui lui a été présenté le 20 mars (2), une base raisonnable et féconde pour la préparation et l'exécution d'une pareille et sincère œuvre de paix.

Aux yeux du peuple allemand et de son gouvernement, ce projet manque de cet esprit de compréhension des lois de l'honneur et de l'égalité de statut qui de tout temps, a été dans la vie des peuples la condition primordiale de la conclusion de traités libres et par conséquent sacrés.

II. Le gouvernement allemand croit devoir à la gravité de la tâche en présence de laquelle il se trouve de limiter aux points les plus essentiels l'exposé des aspects négatifs du mémorandum qui lui a été remis. Il s'efforcera cependant, en amplifiant et en clarifiant les propositions qu'il a faites le 7 mars (3), de faciliter le début d'un travail concret pour assurer la paix européenne.

III. Afin de faire comprendre pourquoi il a rejeté certains points discriminatoires et pour expliquer les motifs de ses propositions constructives, le gouvernement allemand doit faire les déclarations fondamentales suivantes :

IV. Le gouvernement allemand vient précisément de recevoir du peuple allemand, entre autres, un mandat solennel et général de représenter le Reich et la nation allemande suivant ces deux directives.

1° Le peuple allemand est résolu à maintenir, en toutes circonstances, sa

(1) Le plan a été remis au gouvernement anglais et c'est ce dernier qui en a donné connaissance au gouvernement français.

(2) Le mémorandum de Londres du 19 mars réaffirmait la validité du pacte de Locarno, prévoyait la consultation de la Cour de La Haye sur le problème de la compatibilité de ce pacte et du pacte franco-soviétique. Il envisageait la neutralisation d'une zone de 20 km en Rhénanie, la conclusion d'accords d'états-majors entre Angleterre, France et Belgique, la renonciation de l'Allemagne à la construction de fortifications permanentes dans l'ex-zone démilitarisée.

(3) Voir le tome précédent, n° 298.

liberté, son indépendance et, par là même, son égalité de statut. Il voit, dans la défense de ces principes internationaux naturels de la vie des états, un précepte d'honneur national et la condition préalable de toute coopération pratique entre les nations dont il ne saurait plus s'écarter dans aucune circonstance.

2° Le peuple allemand est très sincèrement désireux de coopérer de tout son pouvoir à la grande œuvre de réconciliation générale et d'entente entre les nations européennes en vue de sauvegarder pour le continent cette paix qui est si nécessaire à sa culture et à son bien-être.

V. Tels sont les désirs du peuple allemand et par conséquent les obligations de son gouvernement.

VI. Le gouvernement allemand souhaite ajouter les remarques suivantes, en conséquence de l'attitude de principe qu'il a affirmée déjà dans sa note préliminaire du 24 mars 1936 :

a. En 1918, l'Allemagne a conclu un armistice basé sur les 14 points du président Wilson. Aucun de ceux-ci ne prévoyait aucune limitation de la souveraineté allemande en Rhénanie. Au contraire le principe essentiel sur lequel reposaient ces points comportait la construction d'un nouvel ordre international propre à conduire à une paix meilleure et permanente. Il devait faire pleine justice au principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, sans discrimination entre vainqueurs et vaincus.

b. Le ministre des Affaires étrangères britannique, dans un discours qu'il a prononcé le 26 mars au sujet de la zone démilitarisée, a déclaré que, en dernière analyse, celle-ci ne constituait qu'une compensation pour la tentative faite par la France, en 1918, de séparer le pays rhénan de l'Allemagne. Il ressort de cette déclaration que la zone démilitarisée n'a pris naissance qu'en conséquence de la violation préalable d'une obligation qui engageait également les Alliés.

c. Les clauses de démilitarisation du traité de Versailles étaient donc elles-mêmes basées sur la violation d'une assurance donnée à l'Allemagne et ne s'appuyaient sur aucun autre argument légal que la force.

Ces dispositions du traité de Versailles ont été incorporées dans le pacte de Locarno, après une nouvelle infraction au droit, à savoir l'occupation du territoire de la Ruhr que les jurisconsultes anglais de la Couronne ont caractérisée comme une violation de la loi.

d. Le soi-disant « abandon volontaire » de souveraineté par l'Allemagne sur ses provinces occidentales est donc le résultat du « diktat » de Versailles et d'une suite de dures mesures d'oppression imposées au peuple allemand comme conséquence de ce traité. A cet égard, il convient de rappeler spécialement la terrible détresse, et l'état d'impuissance où se trouvait réduit le Reich en conséquence de l'occupation de la Rhénanie.

VII. Si maintenant le gouvernement britannique déclare que la question d'un « diktat » de Versailles s'est certainement posée, mais jamais celle d'un « diktat » de Locarno, le gouvernement allemand doit répondre en posant cette question :

« Y a-t-il jamais eu, peut-il y avoir jamais dans l'univers une grande nation

qui ait, sans pression extérieure, renoncé ou qui renoncerait volontairement, d'une façon unilatérale, à sa souveraineté et, dans le cas présent, au droit primordial de défendre ses propres frontières? »

VIII. Cependant, la nation allemande a toléré un tel état de choses pendant dix-sept ans et, le 21 mai 1935 encore, le chancelier allemand a déclaré « que le gouvernement du Reich voyait, dans la zone démilitarisée, une contribution particulièrement lourde de la part d'un état souverain à l'apaisement de l'Europe », et que le gouvernement du Reich « remplirait toutes les obligations qui résultent du traité de Locarno aussi longtemps que les autres parties contractantes du traité seraient disposées à les respecter ».

IX. Le gouvernement allemand, dans sa note préliminaire du 24 mars 1936, a attiré l'attention sur le fait que l'alliance militaire conclue entre la France et l'U.R.S.S. privait le traité de Locarno de ses bases légales et plus spécialement politiques et, par là, de la raison même de son existence. Il est donc superflu de revenir une fois de plus en détail sur ces points pour les raisons suivantes :

Il n'y a aucune espèce de doute que la tendance à engager l'Europe dans un réseau d'alliances militaires est contraire à l'esprit et à l'objet qui président l'établissement d'une communauté réelle de nations. Il y a un danger croissant à voir résulter une fois de plus de cet enchevêtrement général d'alliances militaires une situation semblable à celle qui a essentiellement provoqué le déchaînement de la plus épouvantable et de la plus absurde des guerres.

X. Il n'est pas actuellement au pouvoir d'un gouvernement d'empêcher à lui seul un tel développement causé par certaines puissances, *mais il est du devoir de tout gouvernement, dans les limites de sa propre puissance souveraine, de se garder contre les surprises qui pourraient naître éventuellement en Europe de politiques militaires et diplomatiques aussi impénétrables.*

XI. C'est pourquoi le gouvernement allemand, à propos de la situation présente, qui entraîne la disparition des bases et des présomptions juridiques et politiques sur lesquelles se fondait le pacte de Locarno, a déclaré pour sa part qu'il n'était plus lié par les termes de ce pacte, et a restauré la souveraineté du Reich sur la totalité du territoire du Reich [1].

[1] Une analyse critique du plan allemand effectuée au ministère des Affaires étrangères s'exprime ainsi au sujet de ces premiers paragraphes :

« Il serait permis de n'attacher aucune importance à des raisonnements aussi faibles s'ils ne contenaient, à peine voilée, une théorie qui permettra à l'Allemagne, le moment venu, de remettre en question, à sa volonté, toute clause encore subsistante du traité de Versailles, y compris les clauses territoriales.

« On nous dit, en effet (§ I) que seuls sont sacrés les traités librement conçus. On nous démontre maintenant qu'on ne peut considérer comme librement acceptées des dispositions qui ont, à l'origine, figuré dans un traité imposé par la force (§ VI). Enfin si, suivant la théorie du paragraphe VII, une grande nation ne saurait, sans pression extérieure, renoncer volontairement à des portions de souveraineté, à plus forte raison ne saurait-elle consentir à des abandons territoriaux. Ainsi, le moment venu, on pourra soutenir que la confirmation donnée par le gouvernement hitlérien aux clauses territoriales des traités, elles-mêmes imposées par la force, a été donnée sous l'empire de

XII. Le gouvernement allemand n'est pas en mesure de soumettre la décision qu'il a prise pour la sécurité du Reich et *qui n'intéresse que le territoire allemand* et ne constitue de menace pour personne, à l'appréciation d'un corps qui, dans le cas le plus favorable, ne peut juger que l'aspect juridique de la question, mais qui ne saurait, en aucune circonstance, être capable de porter un jugement sur ses aspects politiques. Cela est d'autant plus vrai que le Conseil de la S.D.N. a déjà pris une décision qui préjuge une sentence juridique sur la question.

XIII. De plus, le gouvernement allemand est convaincu qu'un tel verdict non seulement ne pourrait apporter aucune contribution constructive à la solution véritable du problème de la sécurité européenne, mais au contraire ne pourrait que rendre une telle solution plus difficile, si ce n'est même l'empêcher entièrement.

XIV. En outre, ou bien l'on croit à la possibilité d'assurer la paix générale de l'Europe et, en pareil cas, une telle ingérence dans les droits souverains d'un état ne peut qu'aggraver les choses, ou on ne croit pas à une telle possibilité et alors une pareille décision, en mettant les choses au mieux, ne pourrait avoir qu'une signification juridique *a posteriori*.

XV. C'est pourquoi le gouvernement allemand, sur ce point comme sur les autres, qui sont contenus dans le projet de propositions présenté par les représentants des puissances signataires du traité de Locarno, qui sont sans exception unilatéralement au détriment de l'Allemagne, non seulement ne peut voir aucune contribution avantageuse à une solution véritablement large et constructive du problème de la sécurité européenne, mais ne peut que trouver des éléments de discrimination contre une grande nation qui rendent aléatoire par là-même l'établissement d'une paix permanente.

XVI. En exécution de la mission qui lui a été confiée par le peuple allemand, le gouvernement allemand repoussera toutes propositions partiales qui entraîneraient une discrimination quelconque contre l'Allemagne.

XVII. Comme il est évident du fait de son œuvre, l'Allemagne n'a pas l'intention d'attaquer jamais la France ou la Belgique.

D'ailleurs, si l'on prend en considération les armements colossaux de la France et les fortifications énormes dont elle dispose sur sa frontière de l'est, il est bien connu qu'une telle attaque serait absurde même du seul point de vue militaire.

XVIII. Pour ces raisons également, le désir du gouvernement français de procéder à des conversations d'états-majors immédiates est incompréhensible

la nécessité et, par conséquent, est entachée de nullité.

« Il vaudrait la peine de mettre ces sophismes en évidence.

« Ainsi qu'il a été indiqué plus haut, aucun argument nouveau n'est donné sur l'incompatibilité du pacte franco-soviétique avec le traité de Locarno. Manifestement, on tend à porter le débat sur le plan politique en affirmant — ce qui est faux — que le traité de Locarno a un caractère d'alliance militaire (§ IX à XI) ».

pour le gouvernement allemand. Celui-ci considérerait comme sérieusement préjudiciable que l'on aboutît à de tels accords d'états-majors avant la conclusion des nouveaux pactes de sécurité [1].

XIX. Le gouvernement allemand estime, d'autre part, qu'afin d'arriver à une solution plus facile de l'ensemble des problèmes qui se posent, ceux-ci doivent être divisés d'une façon appropriée suivant le but poursuivi. Il se trouve ainsi amené à présenter les questions fondamentales suivantes :

Vers quel objectif la diplomatie européenne va-t-elle diriger ses efforts?

a. Cet objectif doit-il être de maintenir ou de prolonger sous quelque forme nouvelle ou avec des modifications cette division des nations de l'Europe, entre celles qui ont plus ou moins de droits, entre celles qui sont honorables et celles qui ne le sont pas, entre peuples libres et peuples enchaînés, division qui s'est déjà montrée impropre à fournir une garantie de paix?

Mue par un tel désir, la diplomatie européenne se propose-t-elle en outre d'aboutir, au sujet d'événements passés, à des conclusions fondées sur de simples décisions prises à la majorité et de rendre des sentences destinées à trouver les bases juridiques qui, apparemment, font encore défaut pour prolonger cet état de choses?

Ou bien :

b. Les gouvernements européens vont-ils faire tendre leur efforts vers l'établissement à tout prix d'un état de choses réellement constructif parmi les nations européennes et arriver ainsi à une forme de paix durable et sûre?

XX. Le gouvernement allemand doit à son peuple de déclarer clairement ici qu'il ne participera qu'à la seconde tentative qui, à son avis, est la seule constructive, et il fait de plus cette déclaration avec une conviction aussi profonde qu'il est possible et avec tout le poids de la volonté et des aspirations sincères du peuple derrière lui.

XXI. Le gouvernement allemand croit que la tâche à laquelle les hommes d'État de l'Europe doivent faire face devrait donc être divisée en trois périodes ainsi qu'il suit :

a. Une période pendant laquelle l'atmosphère se calmerait progressivement afin de dégager la procédure des négociations à ouvrir.

b. Une période pour les négociations effectives tendant à assurer la paix de l'Europe.

c. Une période plus lointaine pour s'occuper des compléments souhaitables au travail de la paix en Europe, qui ne peuvent et ne doivent pas être exactement déterminés ni limités en ce qui concerne leur essence ou leur étendue dès le début (questions du désarmement, questions économiques, etc.).

[1] Sur cet ensemble de paragraphes, l'analyse critique française s'exprime ainsi:
« De ce résumé, il résulte que l'Allemagne n'accepte pratiquement rien des propositions qui lui ont été faites en vue de rendre possible l'ouverture de négociations. Rien n'est admis de ce qui pourrait consacrer le rétablissement de la loi internationale .»

XXII. Dans ce but, le gouvernement allemand propose le plan de paix suivant :

1o Afin de donner aux accords futurs destinés à assurer la paix de l'Europe le caractère de traités inviolables, les nations participant aux négociations le feront seulement sur un pied de complète égalité et comme des membres dignes d'une égale estime. La seule raison qui puisse déterminer la signature de ces traités ne peut résider que dans l'opportunité, évidente pour tous, de ces accords pour la paix de l'Europe et, par conséquent, pour le bonheur social et la prospérité économique des peuples.

2o Afin d'abréger autant que possible la période d'incertitude dans l'intérêt économique des peuples européens, le gouvernement allemand propose de limiter à quatre mois la première période jusqu'à la signature des pactes de non-agression et, par conséquent, de l'instrument garantissant la paix européenne.

3o Le gouvernement allemand donne l'assurance qu'il n'entreprendra aucun renforcement, quel qu'il soit, de ses troupes en Rhénanie, pendant cette période, toujours sous réserve que les gouvernements français et belge agissent de même.

4o Le gouvernement allemand donne l'assurance que pendant cette période, il ne rapprochera pas des frontières belge et française les troupes actuellement stationnées en Rhénanie.

5o Le gouvernement allemand propose d'établir une commission composée des représentants des deux puissances garantes, l'Angleterre et l'Italie, et d'une tierce puissance neutre et désintéressée, afin de garantir les assurances qui seront ainsi données par les deux parties.

6o L'Allemagne, la Belgique et la France ont chacune le droit d'envoyer un représentant à cette commission; si l'Allemagne, la Belgique et la France pensent que, pour une raison particulière, elles peuvent signaler un changement de la situation militaire survenu pendant cette période de quatre mois, elles ont le droit d'informer la commission de garantie de leurs observations.

7o L'Allemagne, la Belgique et la France se déclarent prêtes, en pareil cas, à permettre à cette commission de procéder aux investigations nécessaires, par l'intermédiaire des attachés militaires britanniques et italiens, et d'adresser un rapport à ce sujet aux puissances participantes.

8o L'Allemagne, la Belgique et la France donnent l'assurance que les objections soulevées de ce fait feront l'objet de leur examen le plus approfondi.

9o De plus, le gouvernement allemand est disposé, sur la base d'une complète réciprocité avec ses deux voisins occidentaux, à accepter toute limitation militaire à la frontière occidentale allemande.

10o L'Allemagne, la Belgique et la France, ainsi que les deux puissances garantes, se déclarent d'accord pour engager, immédiatement ou au plus tard après les élections françaises et sous la conduite du gouvernement britannique, des délibérations en vue de conclure un pacte de non-agression ou de sécurité de 25 ans entre la France et la Belgique, d'une part et l'Allemagne de l'autre.

11o L'Allemagne est d'accord pour que la Grande-Bretagne et l'Italie signent une fois de plus le pacte de sécurité à titre de puissances garantes.

12° Au cas où il résulterait de ces accords de sécurité des obligations spéciales d'assistance militaire, l'Allemagne pour sa part se déclare disposée à assumer également les mêmes obligations.

13° Par là, le gouvernement allemand renouvelle la proposition de conclure un pacte aérien pour compléter et renforcer ces accords de sécurité (1).

14° Le gouvernement allemand répète qu'au cas où les Pays-Bas le désireraient, il est disposé à comprendre également cet état dans ces accords de sécurité relatifs à l'Europe occidentale.

15° Afin de donner solennellement à ce pacte de paix volontairement conclu entre l'Allemagne d'une part, et la France de l'autre, le caractère d'un règlement destiné à apaiser les divergences séculaires, l'Allemagne et la France s'engageront à veiller à ce que dans l'éducation de la jeunesse des deux pays, comme dans leurs publications, tout soit évité qui pourrait envenimer les rapports entre les deux peuples, que ce soit l'adoption d'une attitude humiliante ou méprisante ou d'une immixtion abusive dans les affaires intérieures d'autres pays.

Ils se mettront d'accord pour établir, au siège de la Société des Nations à Genève, une commission mixte qui aura pour fonction de soumettre aux deux gouvernements, aux fins d'information et d'enquête, toutes les réclamations reçues.

16° Conformément à leur intention de donner à cet accord le caractère d'un engagement sacré, l'Allemagne et la France s'engageront à le ratifier au moyen d'un plébiscite des deux peuples eux-mêmes.

17° L'Allemagne se déclare disposée, pour sa part, à entrer en communication avec les états situés sur ses frontières du sud-est et du nord-est, en vue de les inciter directement à conclure les pactes de non-agression proposés.

18° L'Allemagne se déclare disposée à rentrer dans la Société des Nations, soit immédiatement, soit après la conclusion de ces accords. En même temps, le gouvernement allemand exprime une fois de plus l'attente que, dans un délai raisonnable et au moyen de négociations amicales, la question de l'égalité des droits dans le domaine colonial et celle de la séparation à établir entre le pacte de la Société des Nations et le cadre du traité de Versailles, soient résolues.

19° L'Allemagne propose la constitution d'une cour internationale d'arbitrage compétente en ce qui concerne le respect des divers accords conclus et dont les décisions seront obligatoires pour toutes les parties (2).

(1) Au sujet de ce paragraphe 13°, l'analyse critique française s'exprime ainsi :

« La proposition est donc extrêmement vague. Comporte-t-elle simplement interdiction de l'agression aérienne? Comporte-t-elle en outre assistance mutuelle contre l'agresseur aérien? Sur ces points essentiels la pensée allemande paraît avoir varié à plusieurs reprises depuis ces derniers mois : rien ne nous avertit de la position maintenant adoptée.

« Il n'est pas dit davantage si l'Allemagne admet les accords bilatéraux qui interviendraient pour l'application éventuelle d'un pacte multilatéral, accords que le gouvernement français a réclamés depuis l'origine et dont le gouvernement britannique a, depuis plusieurs mois, accepté le principe ».

(1) Au sujet de ces alinéas 17, 18 et 19, l'analyse critique française s'exprime ainsi :

« C'est la négation même du système de la sécurité collective et de l'assistance mutuelle qui est à la base du pacte de la Société des Nations. »

XXII *bis*. Après l'achèvement de cette grande tâche destinée à assurer la paix de l'Europe, le gouvernement allemand considère comme une nécessité urgente de multiplier des efforts pratiques en vue d'arrêter une course illimitée aux armements. A son avis, cela signifierait non seulement un adoucissement de la situation financière et économique des nations, mais par dessus tout une détente psychologique.

XXIII. Le gouvernement allemand, cependant, n'a pas foi dans une tentative qui viserait à réaliser des règlements universels voués à l'échec dès l'origine, et qui ne peuvent donc être proposés que par ceux qui n'ont pas intérêt à obtenir des résultats pratiques. Il croit d'autre part que les négociations poursuivies et les résultats atteints dans le domaine de la limitation des armements navals peuvent avoir un effet instructif et stimulant.

XXIV. Le gouvernement allemand propose donc que les conférences à réunir dans l'avenir aient chaque fois un but unique et clairement défini.

XXV. Il considère que la tâche dont l'importance est la plus immédiate est de placer la guerre aérienne dans l'atmosphère morale et humaine de la protection donnée aux non-combattants et aux blessés par la convention de Genève. De même que le massacre des blessés sans défense ou des prisonniers, ou l'usage des balles dum-dum ou le recours à la guerre sous-marine sans avertissement ont été limités ou interdits par les conventions internationales, de même il doit être possible à l'humanité civilisée d'empêcher l'abus insensé de nouveaux types d'armes sans aller à l'encontre du but pour lequel la guerre est engagée.

XXVI. En conséquence, le gouvernement allemand propose comme base pratique et immédiate de ces conférences :

1° Interdiction du lancement de bombes asphyxiantes, toxiques ou incendiaires.

2° Interdiction du lancement de bombes de quelque catégorie qu'elles soient sur les localités ouvertes situées hors de portée de l'artillerie de calibre moyen des fronts de combat.

3° Interdiction du bombardement par des canons à longue portée des villes éloignées de plus de 20 kilomètres de la zone de combat.

4° L'abolition et la prohibition de la construction de chars du type le plus lourd.

5° L'abolition et la prohibition de l'artillerie du plus lourd calibre.

XXVII. Dès que les possibilités d'une nouvelle limitation des armements apparaîtront à la suite de telles discussions, ou de tels accords, elles devront être mises à profit.

XXVIII. Le gouvernement allemand se déclare par là prêt maintenant à adhérer à tout règlement de cet ordre dans la mesure où il est valable au point de vue international.

XXIX. Le gouvernement allemand croit que, même dans le cas d'un premier

pas seulement dans la voie du désarmement, il en résultera un effet extraordinaire sur les relations entre les nations et, de ce fait, sur le retour à cette confiance qui est la condition primordiale du développement du commerce et de la prospérité.

XXX. Conformément au désir général d'aboutir à une restauration de conditions économiques favorables, le gouvernement allemand est prêt, en conséquence, immédiatement après la construction des traités politiques, à procéder à un échange de vues sur les problèmes économiques avec les autres pays intéressés, dans l'esprit des propositions faites, et à apporter tout le concours en son pouvoir à l'amélioration de la situation économique de l'Europe et de la situation économique du monde, qui en est inséparable.

XXXI. Le gouvernement allemand croit qu'avec le plan de paix exposé plus haut, il a apporté sa contribution à la reconstruction d'une Europe nouvelle, sur la base du respect mutuel, et de confiance entre états souverains. De nombreuses occasions d'arriver à une telle pacification de l'Europe que l'Allemagne a fréquemment proposées au cours de ces dernières années ont été négligées. Puisse cette tentative pour aboutir à l'entente européenne être enfin couronnée de succès.

XXXII. Le gouvernement allemand a confiance d'avoir maintenant éclairci la voie dans cette direction, en proposant le plan de paix exposé plus haut [1].

3

M. François-Poncet, ambassadeur de France à Berlin,
à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 578 [2]. *Berlin, 1er avril 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 9 avril.)

Dans la campagne qu'il mène, depuis de longs mois, contre le rapprochement franco et tchéco-soviétique, le gouvernement du Reich a toujours invoqué, comme une menace insupportable pour l'Allemagne, le fait qu'à l'en

[1] L'analyse française résume ainsi sa critique sur l'ensemble du plan allemand :
« Loin de marquer la restauration de la loi internationale, les contre-propositions allemandes consacrent le fait accompli. Si la conception d'un pacte occidental d'assistance mutuelle est retenue, en revanche les problèmes politiques qui se posent sur les autres frontières de l'Allemagne devraient se régler dans le tête-à-tête du Reich et de chacun de ses voisins, à l'abri de la ceinture fortifiée qui serait rétablie dans la zone rhénane. C'est, pratiquement, le néant. C'est en tout cas la négation des principes de la S.D.N. Par ailleurs, des propositions dérisoires en matière de limitation d'armements, aucune proposition d'ordre économique, comme si le problème n'était pas urgent; enfin, des équivoques sur les quelques parties du programme auxquelles un caractère positif peut être reconnu. »

[2] Extraite des archives de l'ambassade.

croire, une trentaine d'aérodromes auraient été mis, par le gouvernement de Prague, à la disposition de l'armée rouge. Le territoire tchécoslovaque deviendrait, ainsi, une sorte de navire porte-avions russe ancré, au cœur de l'Europe, à moins de 300 kilomètres de Berlin.

A toutes les assurances qui lui étaient données à ce sujet, à toutes les dénégations qui lui étaient opposées, le général Goering a répondu qu'il avait en mains des preuves indiscutables, qu'il était parfaitement informé des machinations du gouvernement de Prague et qu'il ne se laisserait pas prendre à une si vulgaire duperie. C'est en particulier ce qu'il a répété au ministre de Tchécoslovaquie à Berlin, M. Mastny, dans la conversation qu'il a eue avec lui à la fin de la seconde semaine du mois de mars.

On comprend, dans ces conditions, la gêne qu'a causée dans la capitale du Reich la déclaration par laquelle M. Eden, sur une question du député libéral sir Percy Harris, a fait savoir aux Communes qu'il avait reçu de Prague la garantie formelle qu'aucun accord n'avait été passé avec Moscou pour mettre des aérodromes tchèques à la disposition de l'armée rouge. C'est à cette déclaration du ministre des Affaires étrangères britannique que s'efforce de répondre, ce soir, 1er avril, la *Gazette de la Bourse*, dans un éditorial visiblement inspiré.

Le journal berlinois indique que les assurances de Prague ne sauraient donner le change au cabinet du Reich, ni modifier en rien l'attitude de ce dernier; et il énumère toutes les preuves qui infirment à ses yeux les indications du gouvernement tchèque.

Il rappelle les indiscrétions commises, l'année passée, par M. Taittinger à la sortie d'une séance de la commission de l'armée de la Chambre. Il insiste sur la signification de la visite qu'a effectuée, à Moscou, le chef des forces aériennes tchèques, le général Fajfr.

Il relève les propos du général inspecteur Sirovy sur la collaboration des états-majors tchécoslovaque et soviétique. Il souligne la présence aux dernières manœuvres de Slovaquie d'une mission militaire russe. Il attire, de nouveau, l'attention de ses lecteurs sur les révélations faites, en février 1936, par le colonel hongrois Nyiri, dans le journal de Budapest *Uj Nemzedek*.

Mais le document le plus probant lui paraît être le mémoire adressé à la Société des Nations par le conseil national slovaque, pour protester contre l'aménagement de terrains d'atterrissage et la construction de hangars souterrains manifestement destinés à l'aviation soviétique. La *Gazette de la Bourse* reproduit en caractères gras le texte de ce mémoire.

Il est bien évident qu'aucune des preuves avancées par le journal berlinois ne saurait résister à une étude attentive. M. Taittinger et le général Sirovy n'ont rien révélé, sinon l'existence d'une collaboration étroite entre les états-majors de Prague et de Moscou. La visite du général Fajfr en Russi et la venue d'une mission militaire russe en Tchécoslovaquie ne sauraient, non plus, être invoquées comme témoignages à l'appui de la thèse allemande. L'article du colonel Nyiri, au moment où il a paru, n'a été pris au sérieux que par le gouvernement allemand, et il est vraisemblable que ceux qui y applaudissaient en avaient été, eux-mêmes, les inspirateurs. Quant à la protestation des députés slovaques, elle n'est signée que de trois individus qui, animés à

l'égard des Tchèques d'une hostilité certaine, ont été, sans doute, facilement gagnés, moyennant quelques espèces sonnantes, aux idées de Berlin.

Mais le gouvernement du Reich ne se laisse pas décontenancer pour si peu. Il n'est nullement retenu par des preuves d'aussi mauvais aloi et il utilise avec cynisme tous les arguments dont il dispose, bien persuadé que, s'il ne parvient pas à émouvoir l'opinion internationale, il convaincra du moins, sans peine, le public crédule de son pays.

4

M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Piétri, Ministre de la Marine.

D. nº 377. Secret [1] *Paris, 1er avril 1936.*

Par l'arrangement intervenu à Londres le 19 mars 1936, les gouvernements signataires, déclarant que les obligations et les garanties du traité de Locarno subsistent entièrement, se sont notamment engagés à « prescrire à leurs états-majors d'entrer en contact aux fins de préparer les conditions techniques dans lesquelles s'exécuteraient les engagements qui leur incombent en cas d'agression non provoquée » (paragraphe III, alinéa 2).

Le gouvernement britannique vient de me faire savoir qu'il était prêt à donner immédiatement les instructions nécessaires pour que puissent commencer les conversations ainsi prévues, étant entendu que, suivant les termes mêmes des lettres échangées récemment entre Paris et Bruxelles pour l'interprétation de l'accord militaire franco-belge [2], ces contacts d'états-majors ne peuvent « engendrer aucun engagement d'ordre politique, ni aucune obligation quant à l'organisation de la défense nationale pour l'une ou l'autre des parties intéressées » [3].

J'ai chargé notre ambassadeur à Londres de donner sans délai au gouvernement britannique les assurances souhaitées par celui-ci.

Une lettre, dont le projet était annexé à l'accord précité du 19 mars, stipule d'autre part qu'au cas où l'effort de conciliation tenté à Londres viendrait à échouer, le gouvernement britannique « prendra, en échange d'assurances de réciprocité de la part du gouvernement français et en consultation avec lui, toutes mesures pratiques en son pouvoir aux fins d'assurer la sécurité de la France contre une agression non provoquée et, à ces fins, établira ou continuera les contacts entre les états-majors visés au paragraphe III, 2º, de l'arrangement du 19 mars ».

Cette lettre me parviendra incessamment [4]; j'y répondrai en donnant, au

(1) La minute originale n'a pas été retrouvée. Copie extraite des archives de la Marine.

(2) Voir dans le tome I de cette même série la pièce nº 284, n. 1.

(3) Première note britannique du 1er avril (cf. ci-dessous, nº 5).

(4) Seconde note britannique du même jour (*ibid.*).

nom du gouvernement français, les assurances de réciprocité prévues par le texte reproduit ci-dessus.

Quoi qu'il en soit, c'est, pour le moment, dans le cadre défini au paragraphe III de l'arrangement du 19 mars que le gouvernement britannique est prêt à laisser s'engager et se poursuivre les conversations entre états-majors des pays intéressés.

Il vous appartient de prendre, en consultation avec nos collègues de la Guerre et de l'Air, toutes dispositions opportunes pour que ces contacts puissent être établis dans le délai le plus bref, avec le maximum d'efficacité, et pour donner, à cet effet, aux représentants de nos états-majors, toutes instructions utiles. Avant que ces instructions ne soient arrêtées, je désire toutefois attirer votre attention sur certaines considérations auxquelles, dans les circonstances actuelles, une importance particulière me parait devoir être attachée.

Ce n'est pas sans difficulté que le gouvernement britannique a accepté le principe de conversations d'états-majors, et il lui a fallu ensuite plus d'une semaine pour admettre que ce principe se traduisît dès maintenant dans les faits : nous devons voir dans ces hésitations la conséquence des réactions d'une opinion publique qui a toujours nourri de solides préventions contre les « alliances » et qu'une propagande hostile cherche à convaincre du risque de voir des entretiens d'états-majors conduire nécessairement à des alliances, à la fois militaires et politiques, qui pourraient entraîner automatiquement l'Angleterre dans des complications internationales sur le continent.

Il est essentiel que nos représentants, au cours des prochains entretiens techniques, ne perdent jamais de vue l'existence de cet état d'esprit. L'accord de Londres permet une prise de contact nécessaire, à laquelle depuis 1919 le gouvernement britannique s'était toujours dérobé; là réside son avantage essentiel.

Aucune précaution ne devra donc être négligée pour que les appréhensions anglaises ne puissent trouver aucun aliment dans les échanges de vues auxquels il va être procédé; si restreint et si limité que soit le cadre tracé pour les entretiens techniques, il importe de l'accepter sans discussion. Ce n'est que progressivement qu'il pourra être question de l'élargir et d'attirer l'attention des états-majors anglais sur des aspects des problèmes militaires européens auxquels ils ne réfléchissent pas volontiers.

Provisoirement, il s'agit donc seulement de régler les conditions dans lesquelles joueraient, en cas d'agression non provoquée, les garanties d'assistance promises à la France et à la Belgique. La lettre annexée à l'accord du 19 mars, à laquelle j'ai fait plus haut allusion, permet, il est vrai, d'aborder la question plus générale de la défense de l'Europe occidentale, y compris les Iles britanniques, contre une attaque germanique, puisqu'elle place le problème sur un plan de réciprocité et non plus seulement dans le cadre des obligations résultant du traité de Locarno. Vos représentants auront donc soin de marquer tout de suite qu'ils sont prêts à un élargissement de la discussion, mais qu'ils laissent à leurs interlocuteurs britanniques le soin de dire s'ils désirent ou non que la conversation demeure sur le terrain plus limité défini au paragraphe III de l'accord du 19 mars.

Il n'a pas été précisé à Londres si les conversations envisagées réuniraient les représentants des états-majors des différents gouvernements énumérés dans l'arrangement ou si elles conserveraient un caractère bilatéral.

En fait, il ne saurait être question, pour le moment, d'appeler à y participer les représentants des forces italiennes : le gouvernement de Rome désire en effet, provisoirement, observer à l'égard des décisions de Londres une attitude de réserve absolue, et, dans l'état actuel des relations anglo-italiennes, il n'y a pas avantage à provoquer des contacts qui ne sont souhaités ni d'une part, ni de l'autre. Les échanges de vues se poursuivront donc jusqu'à nouvel ordre entre les représentants des pays qui ont dès maintenant approuvé le document du 19 mars.

Du point de vue technique, il y aurait sans doute intérêt à ce que, dès l'origine, les représentants belges fussent associés aux entretiens des états-majors français et anglais. Toutefois, toujours avec le souci de tenir le plus large compte des préjugés ou des inquiétudes anglaises, il me paraîtrait préférable que nos représentants ne prissent, au début, aucune initiative trop caractérisée dans ce sens; si les officiers anglais marquaient nettement leur préférence pour conserver aux échanges de vues un caractère strictement bilatéral, il conviendrait donc que, de notre côté, l'on s'y prêtât, ce qui n'empêcherait pas de donner aux conversations un caractère tripartite dès que les délégués britanniques auraient pu se persuader que cette solution serait la meilleure.

Les conséquences du geste allemand en Rhénanie rendront de plus en plus nécessaire, à mesure qu'elles se préciseront, une coopération militaire anglo-franco-belge; les conversations auxquelles l'Angleterre a donné son consentement ne sont dans notre pensée qu'un commencement. C'est pour permettre leur développement ultérieur qu'aucune précaution n'est, au stade actuel, superflue.

Telle est, selon moi, l'idée fondamentale qui doit guider nos représentants et dans laquelle se résument les considérations que j'ai cru devoir soumettre à votre examen.

J'adresse la même communication à M. le ministre de la Guerre et à M. le ministre de l'Air (1).

P.-S. — Notre ambassadeur à Londres m'annonce la remise incessante des deux lettres que le secrétaire d'État britannique doit me faire tenir (2). Je vous communiquerai copie de ces deux documents dès qu'ils me seront parvenus. D'après les informations qui me sont données, le gouvernement anglais propose que les conversations « entre les états-majors des deux pays » commencent à Londres; j'ai accepté cette proposition. Une invitation analogue étant envoyée au gouvernement belge, il apparaît que le gouvernement britannique envisage parallèlement deux séries de conversations bilatérales : dans ces conditions, il sera sans doute aisé de faire prévaloir, au moment opportun, un système d'échanges de vues tripartites.

(1) Respectivement sous les nos 1103 et 146.

(2) Voir ci-dessous, sous le no 5, les deux notes britanniques du 1er avril.

5

ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LE LE GOUVERNEMENT BRITANNIQUE ET LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS

I. *Note du gouvernement britannique* (1).

Traduction 1er *avril 1936.*

J'ai l'honneur de remettre ci-joint à Votre Excellence la lettre envisagée dans le texte des propositions établies le 19 mars par les représentants de la Belgique, de la France, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, et d'Italie. Votre Excellence voudra bien estimer que la remise de cette lettre n'implique en aucune façon que, dans les vues du gouvernement britannique, l'effort de conciliation dont il est question dans cette lettre a échoué. Comme vous le savez, nous avons reçu aujourd'hui du gouvernement allemand certaines propositions que nous avons communiquées à votre gouvernement et auxquelles nous donnons immédiatement notre attention.

Entre temps, le gouvernement de Sa Majesté est prêt, conformément au paragraphe III des dites propositions, à donner des instructions à ses états-majors généraux afin d'entrer immédiatement en contact avec les états-majors français, afin de fixer les conditions techniques dans lesquelles les obligations auxquelles il est fait allusion dans le dit paragraphe devraient être exécutées en cas d'agression non provoquée.

Au nom du gouvernement de Sa Majesté, j'ai l'honneur de déclarer qu'il est entendu que ce contact entre les états-majors ne peut engendrer, pour l'un ou l'autre gouvernement, aucun engagement d'ordre politique ni aucune obligation quant à l'organisation de la défense nationale. Je serais heureux d'avoir de Votre Excellence confirmation que telle est bien également l'interprétation de votre gouvernement.

Le gouvernement de Sa Majesté propose que les conversations entre les états-majors des deux pays, nécessaires afin d'établir les contacts en question, s'engagent à Londres.

II. *Seconde note du gouvernement britannique*

Traduction. 1er *avril 1936.*

En me référant au « texte des dispositions (proposals) rédigées par les représentants de la Belgique, de la France, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord et de l'Italie », en date du 19 mars 1936,

(1) Adressée à M. Corbin, ambassadeur de France.

je suis autorisé à vous donner l'assurance officielle que si l'effort de conciliation tenté dans l'arrangement ainsi proposé venait à échouer, le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni :

1. *a.* Examinera immédiatement, en consultation avec votre gouvernement et le gouvernement belge, les mesures à prendre pour faire face à la situation nouvelle qui se trouverait ainsi créée;

b. Viendra immédiatement à l'aide de votre gouvernement, conformément au traité de Locarno, au moyen de toutes mesures qui seront décidées d'un commun accord;

c. Prendra, en échange d'assurance de réciprocité de la part de votre gouvernement et en consultation avec lui, toutes mesures pratiques en son pouvoir aux fins d'assurer la sécurité de votre pays contre une agression non provoquée;

d. A ces fins, établira ou continuera le contact entre les états-majors de nos deux pays, visé au § III, 2°, dudit arrangement;

2. Et, en outre, s'efforcera par la suite d'obtenir du conseil de la Société des Nations qu'il formule toutes recommandations utiles pour le maintien de la paix et le respect du droit international.

III. *Note du gouvernement français* (1)

1er avril 1936.

Vous avez bien voulu me faire savoir, par votre lettre en date du 1er avril, que le gouvernement de Sa Majesté, conformément au paragraphe III du texte des dispositions rédigées à Londres le 19 mars dernier par les représentants de la Belgique, de la France, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord et de l'Italie, est prêt à donner à ses états-majors généraux l'instruction d'entrer dès à présent en contact avec les représentants de l'état-major français afin de fixer les conditions techniques dans lesquelles s'exécuteraient les obligations visées par le dit paragraphe en cas d'agression non provoquée.

Au nom du gouvernement de la République, j'ai l'honneur de déclarer à Votre Excellence qu'il demeure entendu entre les deux gouvernements que semblable contact ne peut engendrer aucun engagement d'ordre politique ni aucune obligation quant à l'organisation de la défense nationale pour l'une ou l'autre des parties intéressées.

Mon gouvernement est d'accord pour que les conversations dont il s'agit s'engagent à Londres.

IV. *Seconde note du gouvernement français*

1er avril 1936.

En se référant au texte des dispositions rédigées par les représentants de la Belgique, de la France, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et de l'Irlande

(1) Lettre adressée à M. Anthony Eden.

du Nord et de l'Italie, en date du 19 mars 1936, Votre Excellence a bien voulu me donner l'assurance officielle que si l'effort de conciliation tenté dans l'arrangement ainsi proposé venait à échouer, le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni :

1. *a.* Examinera immédiatement, en consultation avec mon gouvernement et le gouvernement belge, les mesures à prendre pour faire face à la situation nouvelle qui se trouverait ainsi créée;

b. Viendra immédiatement à l'aide de mon gouvernement, conformément au traité de Locarno, au moyen de toutes mesures qui seront décidées d'un commun accord;

c. Prendra, en échange d'assurance de réciprocité de la part de mon gouvernement et en consultation avec lui, toutes mesures pratiques en son pouvoir aux fins d'assurer la sécurité de mon pays contre une agression non provoquée;

d. A ces fins, établira ou continuera le contact entre les états-majors de nos deux pays, visé au § III, 2°, dudit arrangement;

2. Et, en outre, s'efforcera par la suite d'obtenir du conseil de la Société des Nations qu'il formule toutes recommandations utiles pour le maintien de la paix et le respect du droit international.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre communication et en même temps de vous donner au nom du gouvernement de la République, et au profit du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, l'assurance de réciprocité visée sous le paragraphe *c* de votre lettre.

6

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 656 à 659. Confidentiel. Réservé. *Londres, 2 avril 1936, 0 h. 30.*

(*Reçu :* 2 h. 10, 2 h. 45).

Voilà les indications confidentielles données à quelques journalistes de confiance par le Foreign Office sur l'[orientation] de la note allemande (1).

En ce qui concerne la première partie de ce document et la période intérimaire (2), les milieux officiels manifestent une certaine déception. On n'y

(1) Aux propositions du 19 mars des quatre puissances locarniennes, le Reich a répondu par une note le 24 mars (2e série, t. I, nos 503, 513), puis par le mémorandum du 31 mars, dont il s'agit ici.

(2) Le mémorandum ou « plan de paix » comprend un préambule, une méthode de négociation et le plan proprement dit qui prévoit trois périodes : une première pour ramener le calme et dégager la procédure des négociations à ouvrir; une deuxième pour les négociations effectives tendant a assurer la paix de l'Europe; une troisième plus lointaine pour s'occuper du désarmement et des problèmes économiques.

trouve aucune suggestion concernant la non-fortification de la zone démilitarisée, ni aucune indication qui permette de constater que le gouvernement allemand soit enfin conscient de l'attitude inadmissible qu'il adopte à l'égard du traité. Beaucoup d'affirmations d'ordre historique sont également inacceptables et appellent des réponses faciles.

En dépit du désappointement que leur apporte cette partie de la note allemande, les bureaux estiment qu'il convient de poursuivre les efforts commencés en vue d'obtenir en pays rhénan et dans le domaine des fortifications le geste positif qu'ils persistent à espérer de M. Hitler. En attendant, ils s'attachent à faire ressortir qu'en s'abstenant de ce geste, le Chancelier souligne davantage encore la nécessité pour la Grande-Bretagne de commencer aussitôt les conversations d'états-majors envisagées [1], afin de remplacer au profit de la France et de la Belgique les garanties de confiance et de sécurité dont elles viennent d'être privées par la violation des accords de Locarno. Rien ne justifie donc aux yeux des milieux officiels les critiques que M. Hitler élève contre ces entretiens, qui se dérouleront à une date très prochaine.

En ce qui concerne les suggestions allemandes relatives à l'organisation de la paix européenne, l'on déclare qu'elles contiennent de nombreux points dignes d'attention, mais qu'elles soulèvent également toutes sortes de questions rendant nécessaires des échanges de vues approfondis avec la France et la Belgique. Le ton général de la note apparaît ici comme plus conciliant que provocant, mais l'on doute que ce sentiment soit partagé sans réserves à Paris et à Bruxelles.

Dans les milieux de presse, l'on estime d'une façon générale que la note allemande a été habilement rédigée de manière à ménager l'opinion anglaise. Celle-ci ne s'apercevra certainement pas du premier coup de l'insuffisance des propositions de M. Hitler, qui n'ajoutent littéralement rien à ses déclarations antérieures, mais qui n'en feront pas moins impression par la puissance d'affirmation et de répétition qu'elles dénotent. Aussi les publicistes les plus favorablement disposés à notre égard estiment-ils qu'il ne convient pas d'attaquer de front le programme allemand sous peine de s'exposer au reproche d'une hostilité préconçue, mais plutôt de gagner du temps et d'empêcher le public de s'hypnotiser sur des propositions « pacifiques » dont il deviendra plus facile de lui dénoncer peu à peu l'inanité.

[1] L'Angleterre a adressé à la France et à la Belgique les lettres de garantie promises dans les accords de Londres du 19 mars. Les conversations d'état-major doivent débuter le 15 avril.

7

M. d'Ormesson, Ministre de France à Bucarest,
à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères,

T. nº 132. *Bucarest, 2 avril 1936, 19 h. 45.*

(*Reçu :* 20 h. 5.)

Le vote d'hier à la diète autrichienne prévoyant le rétablissement du service militaire obligatoire a provoqué une vive émotion qui fait passer au deuxième plan la question rhénane.

Ce qui inquiète surtout l'opinion roumaine, c'est la possibilité que la Hongrie et la Bulgarie suivent l'exemple de Vienne : il est donc à prévoir que la Petite Entente réagira énergiquement contre cette mesure unilatérale (1).

Les [journaux] condamnent un semblable procédé qui rappelle fâcheusement ceux de l'Allemagne hitlérienne : si l'Autriche croyait cette mesure indispensable pour sa défense, elle n'avait, disent-ils, qu'à s'adresser aux puissances intéressées [qui avaient] toujours montré beaucoup de compréhension à son égard.

Certains journaux prétendent que cette décision a été prise en plein accord avec M. Mussolini, lors des entretiens de Rome : dans ce cas, la Hongrie ne tarderait pas à en faire autant.(2)

8

M. de Dampierre, Ministre de France à Belgrade,
à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 208. *Belgrade, 2 avril 1936, 19 h. 45.*

(*Reçu :* 22 h. 30.)

Je me trouvais hier chez le président du Conseil quand on est venu lui annoncer l'initiative que s'apprêtait à prendre le chancelier Schuschnigg(3) et je lui parlais justement des faibles réactions qu'avait eues la presse yougoslave à la suite de la violation par l'Allemagne des clauses concernant la zone démilitarisée. L'occasion était donc là, et je n'ai pas manqué de la saisir, d'insister à nouveau sur les conséquences du geste allemand qui allait amener l'effondrement général de tout l'ordre international si péniblement édifié depuis la guerre. M. Stoyadinovitch en est convenu.

(1) En fait, la note de protestation de la Petite Entente est modérée dans le ton et réserve seulement l'avenir.

(2) Voir télégramme nos 280-281, de Prague, publié sous le nº 1.

(3) Cf. ci-dessus, nos 1 et 7.

9

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 670, 671. *Londres, 2 avril 1936, 22 h. 13.*

(*Reçu :* 23 h. 55.)

Après avoir procédé à l'échange de lettres visant les conversations d'états-majors et m'avoir remis la lettre prévue par l'accord du 19 mars[1], à laquelle je répondrai dès ce soir, M. Eden m'a dit qu'il comptait faire une déclaration à ce sujet demain vers onze heures à la Chambre des Communes et distribuer aussitôt les documents dont il s'agit. Ces textes pourraient donc être publiés demain vendredi dans les journaux de l'après-midi.

En ce qui concerne les conversations d'états-majors qui pourraient être entamées par l'attaché militaire pour la fixation du cadre de travail, M. Eden m'a fait savoir qu'il prenait part demain matin à une réunion du comité de défense impériale et qu'il serait en mesure d'indiquer ensuite la date à laquelle ces entretiens pourraient commencer.

Le secrétaire d'État avait eu auparavant une longue conversation avec l'envoyé allemand où il est revenu avec beaucoup d'insistance et sans succès sur la question des fortifications, tandis que M. von Ribbentrop se plaignait des entretiens d'états-majors et demandait instamment que le gouvernement anglais y renonçât.

M. Eden a usé de son influence auprès de la presse et notamment du *Times* pour obtenir que leurs éditoriaux s'inspirent de la plus grande prudence et dénoncent les parties critiquables de la note allemande plutôt que ses aspects jugés satisfaisants. Il espère que son intervention empêchera à tout le moins l'Allemagne de se méprendre sur les réserves qu'inspirent ici les propositions du Reich.

Je lui ai parlé ensuite de la consultation des puissances locarniennes. Le secrétaire d'État avait sous les yeux la relation de votre entretien d'hier avec l'ambassadeur d'Angleterre. Il m'a fait part de certaines observations dont je rendrai compte demain verbalement à Votre Excellence.

(1) Voir ci-dessus, sous le no 5, l'échange de notes anglaises et françaises du 1er avril.

10

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie, à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 297 à 300. Réservé. *Varsovie, 2 avril 1936*[1]

(*Reçu :* le 5, 11 h. 45.)

Mon entretien avec M. Beck a eu comme point de départ sa dernière conversation avec M. Massigli (télégrammes de Londres, nos 583-584)[2].

Le ministre s'est tout d'abord efforcé de me prouver que c'était au gouvernement français qu'il appartenait maintenant de parler. « La Pologne a déclaré solennellement, le 7 mars et depuis, qu'elle demeurait fidèle à l'alliance; le gouvernement français s'est abstenu de répondre à cette déclaration par une déclaration correspondante » : telle est la thèse.

Comme l'avait fait M. Massigli, j'ai riposté à M. Beck qu'il n'y avait pas lieu pour le gouvernement français, d'affirmer à nouveau l'existence de l'...[3] et je l'ai renvoyé pour le surplus aux déclarations faites, sur ce point, en diverses circonstances, à propos du pacte franco-soviétique (notamment par Votre Excellence dans son discours du 25 février)[4].

Je lui ai rappelé par contre qu'il avait exprimé à M. Paul-Boncour (télégramme de Londres no 522 — votre télégramme no 174)[5] le désir que fussent élucidés certains points touchant aux engagements franco-polonais (interprétation de l'accord de [1925] — révision éventuelle de nos conventions militaires), qu'à ce sujet M. Massigli lui avait posé des questions précises et qu'il n'y avait pas encore répondu.

J'ai jugé en effet essentiel, d'une part, de bien marquer que l'initiative d'un « éclaircissement » de nos rapports revenait à la Pologne; d'autre part, qu'au point où les choses en étaient restées à la fin des entretiens de Londres, c'était à elle qu'il appartenait de poursuivre la conversation.

M. Beck m'a prié de venir le revoir [lundi] pour qu'il puisse m'indiquer après étude et d'une façon générale tout au moins, quelle est la manière de voir de son gouvernement sur les points qui lui ont été indiqués à Londres par M. Massigli.

(1) Par avion.

(2) Télégrammes nos 583-584 de Londres du 25 mars 1936 : M. Massigli y rend compte de son entrevue avec M. Beck à l'occasion d'une réunion du conseil de la Société des Nations (voir 2e série, t. I, nos 444, 445, 487, 490 et 506). M. Beck lui a dit : « Nous avons besoin de savoir quelle importance le gouvernement français attache à l'alliance polonaise ». M. Massigli lui a répondu que « rien ne lui permettait de douter des sentiments français à l'égard de la Pologne ».

(3) Lacune de déchiffrement.

(4) Discours prononcé à la Chambre des députés lors de la discussion sur la ratification du traité franco-soviétique.

(5) Voir, dans le tome I de la présente série, la pièce no 445.

Ainsi que l'a noté Votre Excellence dans son télégramme à Londres, transmis à Varsovie sous les nos 171 à 173 (1), il y aurait, sans aucun doute, inconvénient à paraître se dérober à l'examen de nos accords auquel le gouvernement polonais nous a proposé de procéder, alors surtout que c'est la France qui en 1934 avait pris l'initiative d'une mise au point de notre convention militaire.

Nous avons intérêt, en même temps qu'à garder le contact avec le gouvernement polonais, à conserver cette possibilité de pourparlers en mains, quitte à n'en faire pleinement usage qu'à l'heure et dans la mesure où nous le jugerons utile, au cours des négociations internationales à venir.

11

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

T. no 301. Confidentiel. Réservé. *Varsovie, 2 avril 1936* (2).

(*Reçu :* le 5, 11 h. 45.)

Depuis le 7 mars, il existe chez les Polonais une tendance à considérer les rapports de la Pologne avec la France comme régis désormais exclusivement par nos accords de [1921] et non plus par celui de 1925 (3).

J'ai donc profité de ma conversation d'hier avec M. Beck pour lui demander incidemment si le gouvernement polonais se tenait toujours pour lié vis-à-vis de la France par l'accord de 1925.

Après un moment de visible hésitation, M. Beck m'a répondu affirmativement.

(1) Voir, dans le tome I de la présente série, la pièce no 497.
(2) Par avion.
(3) Accord de 1921 conclu après la fin de la guerre russo-polonaise; accord de 1925 conclu dans le cadre du pacte de Locarno.

12

M. PUAUX, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE,
à M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 301, 302. *Vienne, 3 avril 1936, 12 h. 25, 12 h. 20.*

(*Reçu :* 13 h.)

Le ministre des Affaires étrangères et le directeur politique m'ont entretenu de la réponse allemande(1) qu'ils ne trouvent pas satisfaisante du point de vue autrichien.

L'offre de pacte de non-agression faite aux voisins du sud-est(2) est rédigée d'une manière peu explicite qui contraste avec les précisions données au sujet de la frontière de l'ouest. Cette différence est très révélatrice du plan allemand qui tend à neutraliser les puissances occidentales afin d'avoir les mains libres au sud et à l'est. La seule parade efficace à la manœuvre hitlérienne serait, selon M. de Berger et M. Hornbostel, de ne pas laisser disjoindre le problème de la sécurité de l'Europe centrale de celui de la frontière rhénane.

13

M. PILA, AMBASSADEUR DE FRANCE À TOKYO,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 174 à 176. Confidentiel. *Tokyo, 3 avril 1936, 20 h. 37.*

(*Reçu :* 13 h. 30, 13 h. 48, 14 h. 45.)

Hier, notre attaché militaire a été convoqué à l'État-major, dont les derniers événements ont augmenté considérablement l'influence dans les conseils du gouvernement, et il lui a été déclaré de la part du chef d'État-major général que l'armée(3) regrettait vivement la ratification par la France du pacte franco-soviétique.

En dépit des explications et assurances données par voie diplomatique, l'état-major japonais estime que ce pacte ne peut que favoriser l'action des

(1) Voir ci-dessus, n° 2.

(2) Paragraphe 17 du plan : offre de pactes faite par l'Allemagne à ses voisins des frontières sud-orientales et nord-orientales.

(3) Depuis 1932, les gouvernements japonais sont influencés par les chefs de l'armée, en particulier par le général Araki, membre du conseil supérieur de la Guerre et chef du parti ultranationaliste.

Soviets en Extrême-Orient en y renforçant leur situation militaire. Il établit déjà une relation étroite entre la sécurité européenne qu'ils en ont retirée et la recrudescence d'activité et d'énergie que leur armée montre en ce moment à la frontière de la Corée et du Mandchoukouo sans parler de la Mongolie extérieure (1). L'existence de ce pacte est donc défavorable au Japon. Le peuple japonais partage en grande partie cette conviction, et l'État-major ne peut empêcher que se manifeste actuellement ici un courant d'opinion « hostile » à la France.

Le lieutenant-colonel Mast a répondu en faisant valoir de son mieux les arguments que l'on sait; mais il est bien difficile de convaincre des gens dont le siège est fait.

Ainsi que je l'avais annoncé au Département, M. Arita vient d'être nommé ministre des Affaires étrangères, et je me propose, dès ma première visite, de lui parler de cette question dans le sens des instructions de Votre Excellence comme je l'ai récemment fait avec M. Hirota(2).

14

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 102. *Rome, 3 avril 1936, 19 h. 10.*

(*Reçu :* 19 h. 25.)

Le cardinal secrétaire d'État m'a dit ce matin qu'il avait eu de source italienne, mais aussi d'une source non italienne, la nouvelle de pourparlers directs de paix entre l'Italie et l'Abyssinie. D'après son renseignement de source non italienne, le Négus désirerait la paix.

(1) Voir ci-dessous, nº 36.
(2) Les instructions de Paris sont exposées dans la pièce nº 374 du tome précédent. L'entrevue avec M. Hirota est relatée dans la pièce nº 427 de ce même tome.

15

M. ARNAL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1069, 1070. *Berlin, 3 avril 1936, 21 h. 19.*

(*Reçu :* 21 h. 35.)

Au service de presse de la Wilhelmstrasse, on se montre cet après-midi moins mécontent que les feuilles de ce matin ne pouvaient le laisser supposer, de la remise aux gouvernements français et belge des deux lettres concernant l'[assistance] militaire de la Grande-Bretagne.(1)

On y estime qu'en faisant tenir ces lettres à Paris et à Bruxelles, le cabinet de Londres a voulu donner à l'opinion française une satisfaction plus apparente que réelle, mais destinée néanmoins à lui faire admettre plus facilement l'ouverture de négociations générales.

La presse du soir reflète les mêmes sentiments. Le ton des journaux parisiens lui semble redevenu calme et elle voit dans cette modération l'indice que l'opinion française, apaisée par les assurances de Londres, s'habitue peu à peu à l'idée d'entrer dans l'examen du programme de paix du chancelier Hitler. D'autre part, elle est visiblement influencée par les informations de ses correspondants londoniens qui présentent les engagements contenus dans les lettres du gouvernement britannique comme purement platoniques.

16

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 156, 157. *Moscou, 3 avril 1936, 22 h 37.*

(*Reçu :* 22 h. 20, 21 h. 50.)

Comme je l'indiquais dans mon télégramme no 152 et suivants (2), la préoccupation prépondérante actuelle à Moscou est l'Extrême-Orient. J'ai pu néanmoins recueillir certaines opinions concernant les contre-propositions allemandes(3).

(1) Voir ci-dessus, no 5 (I, II).

(2) Le télégramme no 152 signale les préoccupations soviétiques à la suite d'incidents de frontières provoqués par les Japonais en Mongolie.

(3) Plan allemand du 31 mars 1936. Voir ci-dessus, no 2.

[Elles sont] bien telles qu'on les attendait et ne comportent aucune concession à la thèse locarnienne. Berlin ne fera, le cas échéant, de concessions qu'après les élections françaises.

La proposition allemande est habile et tend à diviser le front opposé. Les seules suggestions positives visent l'accord aérien et le retour de l'Allemagne à la S.D.N., de nature à satisfaire l'opinion anglaise.

Le pacte nouvellement proposé est infiniment moins avantageux que Locarno : il est limité à vingt-cinq ans, sanctionne la militarisation de la zone rhénane et même le réarmement allemand que la France a déclaré solennellement ne jamais devoir reconnaître. Les pactes offerts à l'est font double emploi avec le pacte Briand-Kellogg[1].

Une opinion que je recueille serait que la Russie n'étant qu'indirectement intéressée au traité de Locarno devrait s'abstenir d'initiatives en la matière mais soutenir le point de vue français lorsque nous le demanderions.

Il y aura toujours grand [intérêt] à tenir le gouvernement soviétique au courant, fût-ce confidentiellement.

17

COMPTE RENDU

Réunion du 3 avril 1936 au Quai d'Orsay

Y assistaient :

MM. SARRAUT, PAUL-BONCOUR, FLANDIN, FRANÇOIS-PONCET, CORBIN, DE CHAMBRUN, LAROCHE, LÉGER, ROCHAT.

M. FLANDIN : J'ai considéré que le moment était venu pour faire le point. Je prierai d'abord M. François-Poncet d'exposer la situation à Berlin, puis je passerai la parole à nos représentants auprès des puissances locarniennes.

M. FRANÇOIS-PONCET : A Berlin, on est avant tout, pour l'instant, sous le coup du plébiscite. Personne ne doute que le plébiscite a été truqué, ce qui a permis d'atteindre le chiffre qu'on s'était fixé. Mais il faut bien reconnaître que, sans truquage, étant donné les procédés du régime, on aurait tout de même recueilli 90 % environ des voix, et en régime de démocratie, 60 % des suffrages se seraient encore déclarés favorables. La campagne a été conduite de façon effrénée, elle dépasse tout ce qu'on a vu jusqu'ici et la propagande de M. Goebbels a employé tous les procédés imaginables.

M. Hitler a d'ailleurs présenté les choses de la façon qui pouvait le plus frapper le peuple allemand. On a dit à ce peuple qu'il avait été trompé, qu'il était humilié et, au même moment, on lui rend sa liberté en proclamant que toute la politique de M. Hitler n'a qu'un but : la paix. Le Führer a donc l'appui

(1) Pacte de « renonciation à la guerre » (27 août 1928).

de tout son peuple, même des gens qui s'étaient montrés jusqu'ici hostiles au régime. Les auteurs mêmes du traité de Locarno, comme M. Gaus ou M. Luther, ne sont pas les moins enthousiastes en présence des succès de la politique hitlérienne.

M. Hitler a cependant conscience qu'il vient de faire une opération risquée : la dénonciation de Locarno était prévue depuis quelque temps déjà, mais ce n'est qu'au tout dernier moment, probablement le 2 ou le 3 mars, que l'occupation militaire de la zone démilitarisée a été décidée. Les militaires et les diplomates se montraient opposés à cette mesure : les militaires ne se considéraient pas prêts pour une guerre et ils redoutaient une réaction militaire de la part de la France; les diplomates craignaient de leur côté de graves complications diplomatiques.

Ces résistances n'ont pas empêché M. Hitler de décider la réoccupation militaire : pour la première fois en Allemagne, le Chancelier, poussé par le parti nazi, a décidé contre la Wilhelmstrasse et les généraux.

On a eu cependant très peur en Allemagne pendant quarante-huit heures. On y a craint que la France mobilise et marche, bien que le 6 au soir, M. von Bülow ait déclaré aux représentants à Berlin de la Société de presse : « Nous avons la certitude absolue que les Français ne marcheront pas ».

Le service de renseignements allemand en France est remarquablement organisé, les agents y sont nombreux et disposent de grosses sommes. Le gouvernement allemand semble même avoir été informé de ce qui s'était passé au Conseil des ministres qui s'est réuni après la publication du mémorandum allemand du 7 mars.(1).

Dès le 10 mars, les craintes s'apaisent, on a l'impression que les affaires vont s'arranger lorsqu'on apprend que les Anglais cherchent à causer et que M. von Ribbentrop est appelé à Londres. Le mémorandum de Londres du 19 mars provoque dans tous les milieux allemands une vive fureur, mais ce mouvement s'apaise bien vite à la lecture des articles de la presse anglaise qui présente le mémorandum comme un document mort-né (2).

Quelles sont les raisons qui ont déterminé M. Hitler à occuper la Rhénanie? Elles sont nombreuses et d'importance inégale :

Fureur causée par la ratification du pacte franco-soviétique; affaire de l'interview de Bertrand de Jouvenel (M. Bertrand de Jouvenel était venu me montrer l'interview qu'il avait recueillie de M. Hitler; je lui ai fait observer que cette interview avait un tel caractère de propagande qu'à mon avis aucun journal français ne la publierait, et j'ai conseillé à M. Bertrand de Jouvenel de la récrire. Ce dernier s'est rangé à mon avis en faisant observer qu'il n'avait pas encore l'autorisation de M. von Ribbentrop de la publier. Je n'ai pas revu M. de Jouvenel depuis cet entretien, et j'ai été stupéfait de voir paraître l'interview quelques jours après dans *Paris-Midi*) (3); d'autre part, ratification à la Chambre

(1) Voir, dans le tome précédent, la pièce n° 541.

(2) Voir, dans le tome précédent, les pièces n°s 481 et 483.

(3) Voir, dans le tome précédent, la pièce n° 265, n. 3.

du pacte franco-soviétique à une majorité considérable; rapidité de la transmission au Sénat et de l'approbation presque immédiate de la commission du Sénat, alors que M. Hitler espérait, sur la foi de renseignements qu'il recevait de Paris, que le Sénat hésiterait à ratifier; idée que la guerre italo-éthiopienne allait finir; que les relations italo-anglaises allaient empirer et qu'il s'ensuivrait une division plus accentuée encore de l'Europe; enfin le certain développement des relations franco-anglaises.

Dès le début de janvier, j'avais été frappé par le caractère violent de la campagne menée par les journaux allemands contre le pacte franco-soviétique et aussi contre le pacte de Locarno. Le 1er janvier, à l'occasion d'une visite de condoléances que j'ai faite à M. Hitler, à la suite du décès de M. Kœster (1), j'ai attiré l'attention du Chancelier sur cette campagne et lui ai demandé où il voulait en venir : « Vous vous alarmez à tort, m'a répondu le Chancelier, je ne veux pas m'attaquer à Locarno ». Aussitôt après, je suis allé voir M. von Bülow pour l'interroger sur le même sujet et essayer de crever l'abcès. M. von Bülow me répondit : « Oui, nous ne tolérerons jamais le pacte franco-soviétique, ni vos prétentions d'accords militaires avec l'Angleterre, mais vous pouvez cependant être certains que nous ne ferons rien en Rhénanie. » (2)

A la suite de cette double démarche, les journaux se taisent et paraissent même suivre un mot d'ordre de ton amical à l'égard de la France.

Les conversations de Genève, au cours desquelles M. Flandin a essayé d'obtenir du gouvernement anglais des précisions sur l'attitude de l'Angleterre en cas de dénonciation éventuelle de Locarno par l'Allemagne, jettent de nouveau l'inquiétude dans l'esprit des dirigeants allemands. D'autre part, la situation intérieure économique et financière s'aggrave; il ne faut pas en exagérer l'importance, mais les affaires extérieures apparaissent cependant à beaucoup comme un moyen de détourner l'attention. C'est dans ces conditions que M. Hitler a tenté son coup du 7 mars. Un an auparavant il avait promulgué la loi militaire et il ne s'en était suivi aucune réaction grave pour lui : il avait donc déjà l'expérience de ce genre de coup de force et, sous l'influence de gens de son entourage qui méprisent nos méthodes et nos hésitations, il croyait de plus en plus que l'avenir donnerait raison à son audace.

D'autre part, il avait reçu d'Angleterre des renseignements encourageants. Il y a à Londres un petit syndicat germanophile (Ward Price, lord Lothian) qui marche en accord complet avec M. Hitler et est en relations constantes avec lui; la direction et l'inspirateur de ce groupe me paraît être M. Lloyd George lui-même (3). N'oublions pas d'ailleurs que Goebbels dispose de 3 milliards de francs environ pour sa propagande.

C'est dans cette ambiance qu'Hitler s'est décidé. Jusqu'ici il a l'impression que les événements répondent à ses calculs, cependant l'échange de lettres au

(1) Voir dans le tome précédent, le compte rendu de la visite, pièce n° 1.

(2) Voir dans le tome précédent, le compte rendu de l'entrevue, pièce n° 49.

(3) Voir dans le tome précédent, les pièces nos 436 et 438.

sujet des contacts d'états-majors a causé une vive impression en Allemagne, car l'Allemagne craint avant tout :

a. L'alliance franco-anglaise;
b. La reconstitution de Stresa;
c. L'isolement et le blâme européen.

Si de l'affaire rhénane doit sortir un resserrement des relations de la France, la Belgique et l'Angleterre, ou une reconstitution du front de Stresa, ou un isolement plus marqué de l'Allemagne, la plupart des Allemands considéreront qu'Hitler a échoué et ce dernier sera blâmé plus ou moins ouvertement par ceux qui l'acclament aujourd'hui. Si, au contraire, son projet réussit, Hitler sera le grand pacificateur de l'Europe et c'est la France qui essuiera l'échec.

A Berlin, on ne craint pas les sanctions; ces sanctions comporteraient d'ailleurs un grave danger de guerre, car Hitler peut chercher à les briser par la violence. Mais Hitler pourrait d'autre part les utiliser comme M. Mussolini en Italie pour resserrer l'union nationale.

Hitler est sur la pente de la guerre. Il ne parle de paix que parce qu'il sent la guerre sous-jacente.

Tout ce qu'il fait montre qu'il ne pense qu'aux méthodes brutales. Il déclare à tout le monde qu'il faut savoir assumer le risque des guerres. Toute l'évolution du régime tend à cette éventualité. Hitler ne reculera pas devant ce risque, sauf s'il trouve devant lui une coalition assez redoutable.

C'est un homme sujet à des crises d'emportement et de violence. Il peut à tout moment agir par coup de théâtre et par surprise. Il faut donc nous tenir en vigilance, surveiller les choses de très près et vivre en état d'alerte.

M. Flandin : Qu'y a-t-il à votre avis de sérieux dans les propositions de paix que M. Hitler vient de formuler?

M. François-Poncet : Hitler n'a pas poussé jusqu'au dernier point le raisonnement logique sur les principes qu'il pose; son papier fourmille de contradictions. Il offre de rentrer tout de suite dans la Société des Nations, mais alors il accepte les règles de la Société des Nations et il ne peut pas envisager la conclusion de pactes de non-agression en dehors de la Société des Nations. Il offre l'assistance mutuelle à l'ouest; pourquoi la refuse-t-il à l'est? Pourquoi n'a-t-il pas donné son adhésion au pacte oriental, alors qu'à un certain moment (au moment de Stresa), il ne s'agissait plus pour l'Allemagne que de contracter un engagement de non-agression? Pourquoi l'Allemagne veut-elle faire une politique différente dans l'est et dans l'ouest?

C'est par la discussion qu'on peut obliger M. Hitler à préciser ses idées et déjouer ses pièges par des contre-pièges.

M. Flandin : En ce qui concerne la non-fortification de la zone démilitarisée, considérez-vous que le refus allemand est décisif?

M. François-Poncet : En quittant Berlin, j'ai recueilli le bruit que M. von Ribbentrop aurait pouvoir d'infléchir la position allemande sur ce point, en proposant que les choses restent en état. Les derniers télégrammes de Londres ne paraissent pas confirmer ce bruit et la position de M. von Ribbentrop paraît demeurer inflexible.

M. FLANDIN : Mais cet engagement de non-fortification ne serait valable que pour la période provisoire?

M. FRANÇOIS-PONCET : Oui, ce ne serait en tout cas qu'une assurance provisoire valable pendant les quatre mois de négociations.

Les Allemands pensent d'ailleurs que nos fortifications sont une erreur, qu'elles ont moins de valeur qu'on leur en attribue et ils pensent pouvoir y faire des brèches soit en inondant certains secteurs, soit en faisant sauter à la mine certains ouvrages.

Il faudrait faire part de ces intentions aux préfets et leur demander de surveiller tout spécialement les abords de nos ouvrages fortifiés, notamment les maisons, les carrières et les mines.

Les Allemands vont de leur côté établir dès que possible des fortifications sur la rive droite du Rhin; ce terrain étant organisé, ils seront libres de leurs mouvements vers l'est ou le sud-est de l'Europe. Mais il ne faut pas oublier la doctrine fondamentale de *Mein Kampf*, par laquelle les Français sont le principal obstacle à l'expansion du germanisme. Il n'est pas impossible que cette thèse soit remise en honneur et que l'Allemagne se tourne tout d'abord vers la France, fidèle à la théorie, conformément à la phrase de *Mein Kampf* : celui a qui cassé les reins de la France est le maître de l'Europe.

M. FLANDIN : M. Hitler est-il sincère ou bluffe-t-il quand il offre de rentrer à la Société des Nations?

M. FRANÇOIS-PONCET : Cette offre est un peu inattendue. On embarrasserait le Chancelier en le prenant au mot, mais il tâcherait alors de se dégager en posant des conditions. C'est malgré tout un point faible des propositions de M. Hitler sur lequel on pourrait chercher à le prendre. L'argumentation relative aux 14 points de Wilson, qui avait disparu des feuilles allemandes depuis plusieurs années, est reprise avec intensité depuis quelque temps. Il est important de la réfuter : si l'acte sur lequel repose l'armistice est une escroquerie, tout le traité de Versailles est vicié; il ne faut pas laisser M. Hitler manier cet argument.

M. SARRAUT : Mais M. Wilson a participé au traité de Versailles et il n'est pas [établi] qu'il y a contradiction entre ces 14 points et le traité.

M. FRANÇOIS-PONCET : C'est un point important qu'il faut examiner de très près.

M. DE CHAMBRUN : Je crois me rappeler, en effet, qu'en 1918, la France avait accepté les 14 points. M. Jusserand avait fait une démarche à l'époque à Washington pour demander des précisions sur la portée de celui de ces points relatif à l'Alsace-Lorraine.

M. FLANDIN : L'Allemagne redoute-elle le maintien de la situation actuelle, telle qu'elle résulte des accords de Londres, ou bien s'accommodera-t-elle de cette situation?

M. FRANÇOIS-PONCET : Ce qu'elle redoute avant tout, c'est le resserrement des liens franco-anglais.

M. FLANDIN : Par conséquent, en disant qu'on maintient la position actuelle et en ajournant toutes négociations, on gêne le jeu allemand?

M. FRANÇOIS-PONCET : Les propositions allemandes du 31 mars ont causé

une telle impression dans toutes les opinions publiques qu'un ajournement m'apparaît dangereux. Le maintien de Locarno à la suite des accords de Londres serait désagréable à Berlin à condition que les Anglais ne prennent pas une position équivoque et ne détruisent pas les effets des décisions gouvernementales par des interprétations de presse qui sont relevées par les journaux allemands et qui rassurent l'opinion allemande. Pour le moment, on espère encore à Berlin que la note allemande sera prise comme base de négociations.

M. FLANDIN : M. Corbin va maintenant nous exposer la situation en Angleterre.

M. CORBIN : Dans l'opinion publique anglaise, il y a une grande volonté d'illusion et d'optimisme. Il y a aussi le sentiment qu'il y a toujours moyen de s'arranger lorsqu'on consent à s'asseoir à la même table.

Depuis les voyages de sir John Simon et M. Eden à Berlin l'an dernier, aucune réponse n'avait été faite par M. Hitler aux différents appels qui lui avaient été adressés de Londres. En lançant sa note, M. Hitler a donc réveillé un espoir dans l'esprit des Anglais qui attendaient un geste de lui. Et, bien que le deuxième mémorandum allemand ait moins porté sur le public anglais que la première note, les Anglais, dans leur ensemble, resteraient désireux d'aboutir à un accord et de mettre sur pied un système qui leur semble pouvoir garantir la paix.

Il ne faut pas demander aux Anglais de faire œuvre d'analyse ou de critique en présence des propositions allemandes. Ils considèrent ces propositions dans leur ensemble, dans leurs lignes générales. Ils en retiennent surtout l'idée de paix; ils les acceptent comme une possibilité de paix.

Au Parlement, on est plus averti, mais on est divisé par des considérations de parti.

Le parti travailliste, qui avait d'abord manifesté un sentiment favorable aux propositions allemandes, a sensiblement évolué depuis quelques jours. Si l'on critique par esprit de parti la position du gouvernement hitlérien, on critique aussi la position allemande. Cette critique se fait particulièrement vive dans les milieux d'ouvriers et dans les syndicats; sir Walter Citrine pousse dans ce sens, et il est allé jusqu'à demander à M. Winston Churchill de prendre la parole dans des réunions syndicalistes pour critiquer le projet allemand.

Les libéraux ne jouent qu'un rôle secondaire au Parlement, mais leur presse tient une place importante. Au Parlement, sir Archibald Sinclair a tenu dernièrement un langage mesuré qui marque un progrès sur ses discours antérieurs. Il y a chez les libéraux beaucoup de flottement et de diversité. La presse libérale, en critiquant le réarmement, donne l'impression assez fausse au public qu'elle critique toute la position gouvernementale. Il est certain qu'un journal comme le *News Chronicle*, où écrit sir Walter Layton, déteste le régime hitlérien, mais il publie cependant des articles assez fâcheux où il se montre favorable à une négociation.

Les conservateurs sont très partagés. Les uns ont une position très comparable à celle des libéraux. Certains éléments de droite ont des sympathies marquées pour le régime nazi, font des voyages fréquents à Berlin et, à leur retour, publient dans le *Times* des lettres très favorables à l'Allemagne. Il y a

au contraire des députés de droite qui considèrent qu'un seul chemin s'ouvre à l'Angleterre : l'alliance avec la France; ces éléments sont peu nombreux, leur organe est la *National Review*.

M. Winston Churchill ne se joint même pas à ces éléments, préférant par tactique rester fidèle à la formule de la sécurité collective. Il ne faut pas oublier que c'est sur cette formule que se sont faites les élections : elle joue encore un très grand rôle, et le gouvernement continue à en faire son principal instrument d'action.

Quant au gouvernement, il est divisé non sur le fond, mais par des nuances importantes. Ses membres sont d'accord sur la manière d'agir, mais les opinions varient sur la façon de présenter l'affaire au public. Tous reconnaissent qu'à l'heure actuelle, l'opinion est mal préparée à l'idée de rompre avec le principe de la sécurité collective pour s'engager dans une coopération plus étroite avec la France : il faut donc gagner du temps, laisser à l'opinion publique un certain délai pour reconnaître l'inconsistance des propositions allemandes.

Dans ces conditions, le Cabinet favorise tout ce qui peut retarder la véritable solution; il ne veut pas négocier immédiatement avec l'Allemagne; il voudrait que cette négociation restât un but au bout de la longue route qu'il reste à parcourir; il ne veut pas, par une décision hâtive, détruire l'espoir qu'il nourrit; il cherche donc à obtenir un répit en attendant le moment opportun de parler à son opinion. Le discours de M. Eden [1] est inspiré par ce sentiment : pour l'instant le ministre des Affaires étrangères anglais se considère comme un peu paralysé.

M. Flandin : Que feront, à votre avis, les Anglais en ce qui concerne la non-fortification de la zone?

M. Corbin : Au cours de l'entretien qu'il a eu hier avec M. von Ribbentrop [2], M. Eden a insisté pour obtenir des Allemands un engagement de non-refortification qu'il considère comme nécessaire. Il ne vise d'ailleurs que la période intérimaire. M. von Ribbentrop lui a répondu qu'on ne pouvait sérieusement penser construire des fortifications en quatre mois et que, par conséquent, la question ne pouvait pas se poser; d'ailleurs, sur le fond même, l'Allemagne ne pourrait pas accepter, puisqu'un tel engagement constituerait une discrimination contraire au principe de l'égalité des droits auquel elle entend se tenir.

M. Flandin : Quelle procédure les Anglais envisagent-ils pour l'avenir?

M. Corbin : Ils n'ont rien accepté jusqu'ici, ils n'ont pas d'idées précises. Leurs idées se façonnent au jour le jour, selon les événements et selon les possibilités. Je n'ai donc pu obtenir aucune précision quant à la procédure qu'ils envisagent.

M. Flandin : Vous pensez cependant qu'ils acceptent la réunion des Locarniens?

[1] Du 26 mars (voir tome précédent, n° 516).

[2] Voir ci-dessus, n° 9.

M. Corbin : J'ai l'impression que M. Eden s'y résigne, mais il n'a pas été question entre nous ni de date, ni de lieu.

M. Flandin : M. de Chambrun va maintenant nous exposer la situation en Italie.

M. de Chambrun : Les Italiens n'ont jamais cessé de voir l'affaire allemande sous l'angle de la question éthiopienne. Au début, ils ont laissé percer une nuance de satisfaction, espérant que l'initiative allemande faciliterait le règlement de l'affaire éthiopienne. Mais, dans l'ensemble, ils ont pris une attitude d'expectative et d'impartialité. La presse n'a publié aucun article de fond. Il ressort cependant de l'ensemble des informations publiées qu'ils suivent l'affaire avec une nuance sympathique à notre égard. M. Mussolini s'est personnellement nettement orienté dans notre direction dès le début [1].

C'est le 6 mars, qu'à la suite de démarches que j'avais effectuées successivement auprès de M. Mussolini et auprès de M. Suvich, que le chef du gouvernement italien a décidé de répondre favorablement à l'appel de conciliation qui lui avait été adressé de Genève; il a, en effet, fait part de cette décision dès le 6 à mon collègue du Chili qui me l'a rapportée. Le 7, j'ai revu M. Mussolini qui venait d'apprendre la réoccupation militaire de la Rhénanie. « Ce geste, m'a-t-il dit, ne pouvait en aucune manière modifier le sens de la réponse que j'avais décidé de faire au comité des Treize [2] ». J'ai alors demandé à M. Mussolini l'objet des nombreuses conversations que M. von Hassell avait eues depuis quelque temps avec M. Suvich et avec lui. M. Mussolini m'a répondu que l'ambassadeur d'Allemagne était venu lui demander s'il y avait, de l'avis du gouvernement italien, compatibilité entre le pacte franco-soviétique et les accords de Locarno. M. Mussolini lui avait répondu qu'il considérait ces accords comme compatibles.

M. Mussolini a ajouté qu'il avait été « plus surpris que nous de la dénonciation de Locarno ». En ce qui concerne les fortifications, M. Mussolini en avait entretenu M. Hitler lors de leur rencontre à Stresa : « Jamais, lui avait alors dit M. Hitler, je n'enverrai la jeunesse allemande se faire décimer devant la ligne Maginot : les Lorrains sont Français, les Alsaciens sont insupportables, et je ne cherche rien de ce côté-là ». M. Mussolini est convaincu que M. Hitler va construire, lui aussi, une ligne de fortifications sur la rive droite du Rhin pour nous enfermer loin des pays orientaux avec qui nous avons contracté des alliances [3].

En ce qui concerne l'Italie, elle s'offre à nous. Elle veut absolument essayer de refaire Stresa. Sa conception reste bien celle du pacte à quatre : M. Mussolini envisage une combinaison à cinq avec la Pologne : « Pourquoi pas à six avec la Russie, lui ai-je demandé un certain jour? ». « Plus tard, m'a-t-il répondu ».

Pour l'immédiat, il accepte le front de Stresa. Il veut ménager l'Allemagne mais il ne faut pas exagérer ce désir. Il a donné aux Autrichiens l'assurance que

(1) Voir, dans le tome précédent, la pièce n° 378 du 10 mars.

(2) Voir dans le tome précédent, la pièce n° 524 du 28 mars.

(3) Voir dans le tome précédent la pièce n° 518 du 27 mars.

l'armée italienne serait tout entière à leurs côtés, s'ils étaient attaqués par l'Allemagne.

L'Italie a 850.000 hommes en Europe, dont 150.000 en congé : soit 700.000. En avril, arrive la classe 1915 et la classe 1912 (300.000 hommes) est disponible.

Après le 15 avril, l'armée italienne pourra donc compter sur 1.200.000 hommes dont 1.000.000 d'hommes instruits.

L'Italie a reconstruit tout le matériel envoyé en Éthiopie. Les militaires et les marins italiens, conscients de cet effort considérable, se déclarent prêts à faire la guerre même à l'Angleterre. M. Mussolini est plus modéré. Il estime que c'est une folie de dire que l'Angleterre est un pays en déclin, mais il considère comme indiscutable que pendant deux ou trois ans l'Angleterre est un pays quasi-désarmé.

Il faut rétablir le front de Stresa. A mon avis, il faut le rétablir par le nord en essayant d'amener l'Angleterre de conseiller au Négus de faire la paix. « Les sanctions donnent au Négus l'impression qu'il a l'Europe avec lui, m'a dit M. Mussolini. Si l'Angleterre lui donnait le conseil de s'entendre avec moi, je suis prêt à faire la paix avant les prochaines victoires ».

C'est peut-être là le meilleur moyen de reconstruire Stresa. Les conditions de Mussolini seront certainement meilleures aujourd'hui qu'après les prochaines victoires. Si l'Angleterre conseille la paix au Négus, l'armistice sera immédiatement conclu et les sanctions se lèveront automatiquement.

Personnellement, M. Mussolini voit plutôt la reconstruction de Stresa par le sud, par la constitution préalable d'un bloc latin.

M. Flandin : Quelle est actuellement la position des Italiens à l'égard de la politique d'Hitler?

M. de Chambrun : Pour M. Mussolini, ce qu'il y a de plus intéressant dans les accords de Londres, c'est la lettre annexe : « Cette lettre, m'a-t-il dit, je la signerai les yeux fermés; mais ne me demandez pas de la signer tant que vous me mettez au ban des nations. Je ne peux rien faire dans ma position actuelle » (1).

Cependant, le gouvernement italien assistera en tout cas à la conférence locarnienne prévue à Bruxelles.

Les propositions d'Hitler ont été présentées en Italie dans des termes très vagues, et je n'ai aucune indication précise sur les réactions qu'elles ont provoquées. Mais elles ne leur disent rien de bon. Il faut cependant, à leur avis, les étudier et ne pas les rejeter de prime abord.

M. Flandin : Et en Belgique, où en est-on?

M. Laroche : M. Van Zeeland, président d'un cabinet d'Union nationale, incarne ce que nous pourrons attendre de mieux, dans les circonstances actuelles, de la Belgique. L'opinion belge est partagée. A part les frontistes flamingants, tous blâment l'Allemagne; mais les opinions divergent sur les conséquences à tirer de son geste. Un sentiment est cependant commun : la peur (2).

(1) Voir dans le tome précédent, la pièce n° 518 du 27 mars.

(2) Voir dans le tome précédent, la pièce n° 462 du 19 mars.

L'opinion belge a beaucoup évolué depuis plusieurs années. Les revendications des Flamands et le ton sur lequel elles sont présentées causent un grand malaise dans le pays; on oublie l'esprit de 1922. Il serait aujourd'hui impossible de faire remarcher la Belgique pour une occupation comme celle de la Ruhr. La Belgique considère que son seul devoir, c'est la défense stricte de son territoire.

Les éléments wallons mettent leur confiance dans l'assistance de la France. Les Flamands craignent avant tout l'aventure et le risque. A Bruxelles, on est partagé.

Il faut également considérer les partis politiques. Les socialistes sont évidemment mal disposés envers l'Allemagne hitlérienne. Les socialistes wallons défendent l'accord militaire avec la France. Les socialistes flamands sont moins chauds pour cet accord qui leur paraît surtout dans l'intérêt français. M. Vandervelde se situe entre ces deux opinions. Il estime que la Belgique doit assurer la défense de son territoire, mais il lui faut l'assistance de l'Angleterre comme contrepoids de l'assistance de la France.

Chez les catholiques, même division : mais les catholiques wallons nous sont moins favorables que les [socialistes] wallons ou les libéraux. Ils nous reprochent beaucoup la conclusion du pacte soviétique; ils préfèrent les Anglais. Les catholiques flamands craignent avant tout la politique d'aventure et souhaitent ne pas être mêlés aux affaires des grandes puissances. Certains d'entre eux sont très violents contre la France.

Les libéraux sont également partagés : les Wallons sont très francophiles, mais la majorité d'entre eux sont plus anglophiles que francophiles.

M. Van Zeeland se rend très bien compte des difficultés que lui crée cette situation. Mais c'est un esprit éclairé, très ouvert; il est persuadé que la Belgique doit se défendre; il est contre l'idée de neutralité; il soutient l'augmentation des budgets militaires; mais il est obligé de tenir compte du sentiment de la majorité de son opinion, et il veut lui aussi le contrepoids de l'Angleterre à côté de l'appui de la France.

M. Van Zeeland est convaincu que l'opinion anglaise évoluera à la suite des entretiens de Londres. Pour sa part, il considère comme capitale la lettre de garantie et les conversations d'états-majors qui sont prévues; il attache à ces conversations une importance énorme, car il considère que seules elles doivent arrêter des vélléités d'attaque allemande. L'Angleterre arme à fond; il faut l'encourager dans cette voie; il faut gagner du temps et ne pas embarrasser M. Eden.

M. Van Zeeland ne voit pas très exactement quelle procédure est à suivre immédiatement. La réponse allemande n'est pas satisfaisante. Amènera-t-on les Anglais à concevoir que la tentative de conciliation a échoué? M. Van Zeeland ne le croit pas. Il se demande également si l'on pourrait faire admettre par l'Angleterre une discrimination en ce qui concerne les fortifications. Pour lui, la compensation à la remilitarisation de la zone, et peut-être même à sa refortification, c'est l'accord militaire avec l'Angleterre.

Nous pouvons nous-mêmes trouver un avantage particulier dans les conversations d'états-majors qui vont avoir lieu en orientant l'état-major belge et en

faisant pencher la balance en faveur de ceux qui veulent défendre le territoire belge à la frontière même.

Actuellement, M. Van Zeeland veut avant tout maintenir le front franco-anglais : dans ce but, il ne veut rien faire qui puisse gêner le gouvernement anglais et certains journaux catholiques (*XX*e *siècle*) sont même d'avis qu'on ne peut pas repousser en bloc les propositions allemandes, et qu'il faut avant tout gagner du temps.

En ce qui concerne l'organisation collective, la Belgique remplira ses devoirs à l'égard de la Société des Nations, mais sans enthousiasme. Elle a voté et appliqué sans enthousiasme les sanctions qui lèsent des intérêts économiques belges importants.

M. Flandin : Je vais à mon tour vous exposer ce que compte faire le gouvernement français. Sous réserve que ce programme soit ratifié par le Conseil des ministres qui doit se réunir lundi, voici les décisions que nous comptons prendre.

Nous n'avons pas l'intention de prendre une position négative : nous voulons diviser en trois notes séparées notre réponse à l'Allemagne.

D'abord, nous établirons une note que je pourrais appeler de contre-propagande qui réfutera la partie du mémorandum allemand où il est fait allusion aux 14 points de Wilson, à la responsabilité de la guerre, aux origines de la paix et aux conditions de signature de Locarno.

Une deuxième note, que j'appellerai la note locarnienne, doit avoir pour but d'exposer les résolutions que nous présenterons aux puissances locarniennes. Il faut séparer nettement la question de la violation de la zone démilitarisée et les propositions générales de paix. La première ne regarde que les puissances locarniennes. Cette deuxième note constatera que ce qui avait été demandé à Londres aux Allemands n'a pas été obtenu. Nous nous étions mis d'accord pour exiger un rétablissement de la confiance internationale :

a. Par le recours à La Haye,
b. Par l'établissement d'une zone démilitarisée de 20 kilomètres,
c. Par l'engagement allemand de ne pas construire de fortifications,
d. Par certaines limitations d'effectifs.

Les trois premiers points ont été refusés. Le dernier seul a été accepté dans une certaine mesure. Cette acceptation d'un point sur quatre nous paraît insuffisante pour ouvrir des négociations avec l'Allemagne en vue de substituer un nouveau Locarno à l'ancien Locarno. Nous demanderons aux puissances locarniennes de prendre acte du plan de paix de M. Hitler et de celui que nous voulons présenter nous-mêmes et de renvoyer l'examen de ces deux documents au conseil de la Société des Nations. Le Conseil aura à statuer d'abord sur une question préjudicielle : l'Allemagne rentrera-t-elle à la Société des Nations pour discuter son plan de paix, ou bien, n'y rentrera-t-elle qu'après discussion par le Conseil des plans de paix?

Une troisième note contiendra la critique du plan allemand :

a. Le système des pactes de non-agression n'est acceptable que dans le cadre

genevois : est-ce par oubli ou par calcul que l'Allemagne omet de dire comment elle conçoit leur conclusion?

b. Les réserves faites par l'Allemagne à sa rentrée dans la Société des Nations sont aggravées par rapport aux termes de la première note allemande. Le problème colonial est posé en termes plus pressants. La séparation du covenant et du traité de Versailles rendra caduques toutes les clauses du traité qui se réfèrent au covenant. Le fait que l'Angleterre a laissé violer sans réaction le statut de la zone rhénane incite tous les autres peuples qui sont sous le coup de limitations à leur souveraineté à s'en affranchir (Autriche, Hongrie, Bulgarie, Turquie).

c. Certains points sont très obscurs. Quelles sont les limites de l'assistance militaire envisagée? Quelle est la portée des propositions de désarmement, ou plus exactement de limitation des armements que le mémorandum suggère? Il n'en est d'ailleurs parlé que pour un avenir très lointain.

En ce qui concerne la position constructive de la France, les points principaux importants paraissent être les suivants :

1° Il faut être très net pour l'acceptation pure et simple de l'égalité des droits. Mais il faut la situer dans l'organisation de la paix.

2° Organisation de la sécurité collective dans le cadre de la Société des Nations. Sécurité collective, non seulement par la non-agression, mais aussi par l'assistance mutuelle. Assistance mutuelle généralisée ou limitée dans des cadres régionaux.

L'Europe aura à choisir entre notre conception totalitaire et la conception limitée de l'Allemagne.

Nous renverrons ces deux thèses au conseil de la Société des Nations. Ce n'est que si la Société des Nations arrive à dégager du plan Hitler et du plan français des solutions positives que nous pourrons examiner la possibilité de négocier un nouveau Locarno. Jusque là, nous restons dans la position provisoire. Notre position est plus forte qu'avant la dénonciation de Locarno par l'Allemagne, car, non seulement nous bénéficions d'accords d'état-major, mais l'Allemagne s'est exclue elle-même de la garantie que donne le pacte.

M. SARRAUT : De plus, il faudra penser à la limitation des armements.

M. FLANDIN : C'est évident, nous y penserons.

Enfin, nous n'avons saisi jusqu'ici le conseil de la Société des Nations que de la violation de l'article 43. Nous n'avons pas mis en avant l'article 42 parce que la refortification, si elle était annoncée par les Allemands, n'était cependant pas un fait accompli. Nous avions le choix entre deux méthodes en présence du flagrant délit commis par l'Allemagne à l'égard de l'article 43 : soit agir d'abord, puis demander l'assistance et régulariser ensuite. Par égard pour l'Angleterre, nous avons pris une autre méthode : saisir la Société des Nations, lui faire constater la violation et n'agir qu'après. La méthode ne nous a pas réussi, mais demain c'est l'[article] 42 qui peut se poser par la construction de fortifications. Nous sommes fondés de venir dire à l'Angleterre : nous agissons d'abord et puis il faudra venir nous aider, puisque vous êtes liés par une obligation d'assistance. La question se pose de savoir s'il faut dire tout de

suite cela à l'Angleterre ou bien lui laisser entrevoir notre intention, ou bien ne rien lui dire du tout. Dans le premier cas, il faudrait lui adresser une note analogue à celle qu'elle nous a envoyée en octobre lorsqu'elle rassemblait ses forces en Méditerranée. Si sa réponse est positive, cela implique une modification dans les conversations actuelles d'états-majors. Si sa réponse est dilatoire, nous avons alors la liberté de lui dire qu'il n'y a plus de sanctions à l'égard de l'Italie. Mais quelle serait la réaction dans ce cas?

M. CORBIN : La conception des Anglais à cet égard n'est certainement pas très claire. Ils n'ont vu qu'en gros l'affaire de la remilitarisation. La question de la refortification, considérée comme portant atteinte à un article spécial, n'a pas retenu leur attention. Si aujourd'hui nous voulons séparer la question de la violation de l'article 42 et celle de l'article 43, les Anglais nous reprocheraient très certainement d'être des chercheurs de chicanes.

M. FRANÇOIS-PONCET : Certains Allemands qui reviennent de Londres ont été, paraît-il, très frappés par l'hostilité des milieux militaires anglais à une refortification de la zone.

M. CORBIN : C'est possible, mais ces milieux ne sont guidés que par des considérations techniques.

M. FRANÇOIS-PONCET : En tout cas, la question donne aux conversations militaires une allure différente.

M. LAROCHE : Une consultation avec le gouvernement belge serait très utile à ce sujet.

M. FRANÇOIS-PONCET : Il faut prendre grand soin que cette discrimination entre les articles 42 et 43 n'apparaisse pas comme un « truc » juridique pour faire rebondir l'affaire.

M. FLANDIN : Il est à mon avis impossible que la question ne soit pas posée. Il s'agit de savoir si nous devons la poser officiellement ou non.

M. CORBIN : Si nous ne prévenons pas les Anglais, nous aurons l'air de leur avoir préparé un tour.

M. FLANDIN : Alors, nous pouvons ne pas remettre une note immédiatement, mais il faudrait prévenir le gouvernement britannique que nous n'accepterons pas les fortifications et que l'article 43 pourra jouer autrement que l'article 42.

Il y a enfin un dernier point. Parmi les propositions d'Hitler, il y en a une qui exerce une action particulière sur l'opinion : celle du désarmement moral : elle est limitée pour un moment à la France, à l'Allemagne.

Verriez-vous des inconvénients à ce que cette question fît l'objet d'une conversation immédiate et directe avec l'Italie?

M. LAROCHE : Cette proposition est inspirée par l'accord du même genre germano-polonais [1]. La question est délicate pour nous. Si nous nous engageons dans cette voie, il faut faire en France une nouvelle loi sur la presse. Si cette loi n'est pas strictement appliquée, l'accord peut se retourner contre nous et devenir une source de reproches constants de l'Allemagne à notre égard.

M. FRANÇOIS-PONCET : Il y a deux plans différents : la presse et les manuels

[1] Pacte de non-agression du 26 janvier 1934.

d'histoire. Sur ce dernier point, des travaux préliminaires ont déjà été effectués: des professeurs d'histoire français se sont réunis à Paris avec des professeurs allemands. Ils ont étudié la question et se sont mis d'accord sur 42 propositions pouvant servir de base à une entente. On peut rappeler cette tentative, en demander la mise au point et la mise en pratique immédiate. Pour la presse, c'est beaucoup plus difficile.

M. SARRAUT : Il est une question sur laquelle on ne tombera jamais d'accord, c'est celle de la responsabilité de la guerre, et c'est celle qui figure dans tous les manuels d'histoire.

M. LÉGER : Les négociations immédiates entre la France et l'Allemagne, sur un point accessoire comme celui-ci, ne risquent-elles pas de donner l'impression que nous entrons par la petite porte dans des négociations générales?

M. FLANDIN : Le principal avantage que je vois à ma suggestion, c'est que sur ce point on peut négocier directement avec Berlin sans passer par Londres. C'est la seule solution qui dépende directement de nous. Il y aurait un grand intérêt, du point de vue de notre opinion, à chercher un terrain de contact sans passer par l'intermédiaire de Londres.

M. SARRAUT : M. Mussolini serait, dites-vous, prêt à engager des négociations de paix directes, sous réserve de la levée des sanctions.

Si nous entrions dans cet ordre d'idées, ne rencontrerions-nous pas des objections de la part de l'Angleterre, car, rapprochés de l'Italie et sûrs de son soutien, nous apparaîtrions peut-être à Londres plus encouragés à résister aux prétentions allemandes?

M. CORBIN : Les Anglais ont, malgré tout, évolué. Ils veulent liquider l'affaire italienne. Mais l'usage fait par les Italiens des gaz a eu un effet déplorable et a rejeté en arrière toute une partie de l'opinion anglaise.

M. DE CHAMBRUN : M. Mussolini m'a dit :

« 1° On n'a pas employé de gaz,

« 2° On a distribué des cartes aux aviateurs indiquant, de façon très nette, les points à bombarder et les points à ménager.

« D'autre part, personne ne dit mot sur les cruautés éthiopiennes qui sont horribles. ».

Il faut absolument ramener l'Italie. Une intervention en faveur de l'ouverture des négociations ne doit pas être demandée à Londres, à l'homme de la rue anglais, ni à l'archevêque de Canterbury, mais au gouvernement anglais, aux hommes responsables. On ne peut pas toujours pousser en avant les puritains anglais pour expliquer les hésitations du gouvernement anglais.

M. FLANDIN : J'ai précisément parlé de la question hier à sir George Clerk. Celui-ci m'a dit que le Négus était un homme peu accessible, entouré de conseillers bornés, qui craint de perdre son trône et sa vie. Cette réponse confirme qu'on se trouve en présence d'une attitude très réticente de la part de l'Angleterre.

M. CORBIN : M. Vansittart m'a dit qu'il désirait que ce fût M. Mussolini qui prît l'initiative d'une proposition.

M. FLANDIN : Si nous demandons la levée des sanctions, nous aurions toute l'opinion anglaise contre nous.

M. CORBIN : Ce ne pourrait être évidemment qu'une conséquence ultime d'une position défavorable prise par les Anglais à notre égard.

M. SARRAUT : Les Allemands s'attendent-ils à une nouvelle réaction française en cas de construction de fortifications dans la zone rhénane?

M. FRANÇOIS-PONCET : Non; la première alerte passée, ils ne croient pas à une nouvelle réaction.

M. LAROCHE. : Je suis étonné que l'Allemagne n'ait pas fait un geste spécial pour la Belgique.

M. FRANÇOIS-PONCET : On y a pensé dans certains milieux allemands, mais les militaires s'y sont opposés pour des raisons techniques.

Au moment où M. Laval voulait parler avec Hitler, j'ai fait observer que les Allemands allaient poser la question de la zone démilitarisée et nous nous sommes alors demandé s'il ne convenait pas de prendre l'initiative.

M. LÉGER : Nous n'avons pas donné suite à cette idée pour ne pas soulever toute la question de Locarno.

M. FRANÇOIS-PONCET : Je pensais alors qu'on aurait pu admettre l'égalité de droit de garnison : quant aux fortifications, nous en aurions reparlé dans cinq ans et, pendant ce délai, les relations franco-allemandes auraient pu évoluer.

M. LÉGER : Cette suggestion aurait pu être envisagée, si l'on admet que les Allemands étaient sans arrière-pensée. La question ne pouvait avoir qu'un intérêt, celui d'amener les Allemands à démasquer leurs arrière-pensées politiques.

M. FLANDIN : Il faut donc se servir avec adresse de cette question de la refortification. Ne pourrions-nous pas dire aux Allemands : vous avez le droit de refortifier, c'est entendu, mais nous vous demandons, dans l'intérêt (*sic*), de ne pas user de ce droit?

M. LÉGER : Il faudrait donc savoir si nous sommes en présence, dans l'esprit des Allemands, d'une volonté de principe de rétablir l'égalité des droits ou simplement de la recherche d'un argument politique.

M. FRANÇOIS-PONCET : A mon avis, ce n'est qu'un jeu politique. C'est, en tout cas, cette probabilité que nous devons avoir présente dans nos actes. Mais notre politique ne peut pas être tout d'une pièce. Il faut faire des sacrifices à la naïveté des peuples, mais, parallèlement, il faut s'armer, et s'attendre aux aventures les plus dangereuses.

Il est ensuite procédé à un échange de vues sur les conditions de réunion de la conférence des Locarniens.

Il est décidé de proposer à Londres et à Bruxelles que cette réunion se fasse à Bruxelles, le mercredi 8 avril.

18

M. PUAUX, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 296 à 300. *Vienne, 3 avril 1936, s. h.* (1).

(*Reçu :* le 4, à 11 h.)

Le ministre des Affaires étrangères, le Directeur politique et mon collègue d'Italie, dans les entretiens que j'ai eus avec eux depuis leur retour de Rome, ont tous insisté sur la nécessité de rétablir le plus rapidement possible le front franco-italien pour la défense de l'Autriche.

M. Berger-Waldenegg a eu l'impression que le Duce s'attendait à ce que le gouvernement français prît immédiatement l'initiative de faire lever le régime des sanctions. Il craint, si ce geste devait trop tarder, que la France n'en retire pas ensuite le même bénéfice moral et matériel. Il me l'a redit avec beaucoup de force dans un entretien que nous avons eu aujourd'hui. « C'est le moment psychologique, m'a-t-il dit. Ne le laissez pas passer. Si vous réussissiez à vous faire de l'Italie une alliée sûre, la situation en Europe centrale se trouverait aussitôt éclaircie, la Tchécoslovaquie serait rassurée. La Hongrie et la Yougoslavie ne pourraient plus se laisser aller à leur inclination allemande ». M. Hornbostel, qui a toujours traité avec la plus grande objectivité la question des relations austro-italiennes, et qui n'est pas suspect d'un pro-fascisme systématique, n'a pas été moins affirmatif. Il ne voit de salut pour l'Autriche que dans l'amitié franco-italienne et attend avec impatience la fin du régime des sanctions. Quant à M. Preziosi, son adjuration a pris un ton un peu pathétique qui est dans son caractère. Il a évoqué l'amitié qui nous lie personnellement depuis huit années en déclarant que l'avenir des relations de nos deux pays dépend de la décision que la France prendra d'ici quelques jours. Il n'est pas douteux, à mon avis, que tout atermoiement diminue la valeur d'un geste que nous serons bien obligés de faire, si nous ne voulons pas compromettre irrémédiablement la cause de l'indépendance autrichienne.

(1) Par avion.

19

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres, à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 687, 688. Confidentiel. Réservé. *Londres, 4 avril 1936, 12 h. 48.*

(*Reçu :* 14 h. 20.)

Au cours de la très brève conversation qu'il a eue hier matin avec M. Eden quelques instants avant la séance du Parlement, M. von Ribbentrop est revenu sur la question des entretiens d'états-majors [1]. Il a déclaré que le gouvernement allemand considérait que la décision prise par le gouvernement britannique était de nature à porter un grave préjudice aux négociations qui doivent s'engager plus tard, et il a exprimé le vœu que la Grande-Bretagne pût réexaminer sa décision.

Le secrétaire d'État au Foreign Office s'est borné à répondre qu'il s'agissait d'une résolution irrévocable; que l'attitude de l'Angleterre avait été déterminée par la violation de la zone démilitarisée qui lui paraissait essentiellement préjudiciable à la cause de la paix; que les entretiens d'états-majors représentaient la contribution positive du Royaume-Uni à la solution de la crise causée par le geste allemand; et qu'il appartenait désormais au gouvernement du Reich de faire à son tour un geste analogue.

J'ai cru devoir envoyer ces indications, qui m'ont été fournies par le Foreign Office, pour mettre au point certaines informations parues dans la presse de ce matin et même dans les journaux de caractère presque officieux où l'on peut lire que M. von Ribbentrop aurait offert de renoncer à toutes fortifications dans la zone démilitarisée pendant la période intérimaire si le gouvernement britannique renonçait, de son côté, aux conversations d'états-majors.

(1) Les entretiens d'états-majors anglo-franco-belges prévus par les accords de Londres du 19 mars 1936 doivent s'engager à Londres le 15 avril.

20

M. LAROCHE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 287, 288. *Bruxelles, 4 avril 1936, 14 h. 56, 14 h. 52.*

(*Reçu :* 16 h., 15 h. 45.)

L'ambassadeur d'Italie est venu me demander quand et où aurait lieu la conférence locarnienne. Je n'ai pas vu d'inconvénients à le mettre au courant des démarches faites à Londres à cet effet par les gouvernements français et belge.

Il m'a dit à ce propos qu'il avait reçu hier encore un télégramme précisant que son gouvernement entend observer la plus grande [réserve tant que] les [sanctions ne seraient] pas levées. Le comte Vannutelli a ajouté que nous ne devions pas douter que l'Italie était de notre côté dans l'affaire du coup de force. Les arrangements récemment pris avec la Hongrie et l'Autriche (1) prouvent qu'elle reste en éveil vis-à-vis de l'Allemagne. Mais plus encore qu'une question économique, l'affaire des sanctions est une question d'honneur pour l'Italie qui n'a jamais pardonné à la S.D.N. de n'avoir pas pris en considération ses accusations contre l'Abyssinie.

C'est pourquoi M. Mussolini souhaiterait que la France l'aide à obtenir cette satisfaction, qui permettrait au gouvernement italien de jouer un rôle actif dans les conseils des puissances locarniennes.

21

M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À LONDRES, ROME, PRAGUE, BELGRADE, BUCAREST, VIENNE.

T. nos 551 à 554; 277 à 280; 233 à 236; 315 à 318; 226 à 229; 178 à 181.

Paris, 4 avril 1936, 18 h.

Pour Vienne : Je vous communique sous les numéros suivants un télégramme que j'adresse à nos représentants à Londres, Rome, Prague, Belgrade et Bucarest.

(1) **Accords italo-austro-hongrois du 24 mars 1936 au sujet de l'organisation d'une petite triplice.**

Pour tous les postes, sauf Vienne : Je me réfère aux télégrammes de notre ministre à Vienne que je vous communique d'autre part.

Pour tous les postes : Le gouvernement autrichien vient de proposer et de faire adopter tout aussitôt par la Diète une loi établissant un « service national obligatoire ». Ce texte, s'il ne vise pas spécialement le service militaire, n'en met pas moins, contrairement à l'article 119 du traité de Saint-Germain, le principe de l'obligation à la base du recrutement et de l'organisation de l'armée. Il y a là, sinon une répudiation formelle d'un engagement international, une initiative unilatérale qui en est très voisine et vient ajouter à la situation présente un élément trouble qui ne doit pas manquer de préoccuper également le gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité.

Une protestation est déjà annoncée de la part des gouvernements de Belgrade, de Bucarest et de Prague [1]. Une démarche paraît également nécessaire de la part des gouvernements français, anglais et italien qui, à plusieurs reprises et notamment à Stresa, ont marqué l'importance qu'ils attachent à la régularité des modifications qui pourraient être apportées au statut militaire de l'Autriche, aussi bien qu'au maintien de l'indépendance de ce pays.

L'attention du gouvernement fédéral aurait en même temps à être appelée sur la bonne volonté dont, depuis plusieurs années et en diverses occasions, les signataires du traité de paix ont fait preuve pour apporter des atténuations à ses obligations militaires. Il était du devoir de l'Autriche, dans le cas actuel, de s'assurer préalablement d'un assentiment que les circonstances pouvaient faciliter. La bonne volonté des puissances intéressées risque maintenant de lui faire défaut, à un moment où plus que jamais elle lui est nécessaire.

Il serait demandé au gouvernement fédéral de faire nettement et publiquement ressortir le caractère très général de la mesure qui vient d'être adoptée. L'assurance lui serait demandée qu'il n'en serait fait application dans l'ordre militaire qu'après qu'il aurait recueilli l'assentiment des gouvernements intéressés.

Pour Londres et Rome : Je vous serai obligé,

Pour les autres postes : Je prie nos ambassadeurs à Londres et Rome,

Pour tous les postes : de me faire savoir le plus tôt possible si le gouvernement [*pour Londres :* anglais; *pour Rome :* italien] est disposé à envoyer des instructions en ce sens à son représentant à Vienne.

Pour Londres, Rome, Vienne : J'ajoute pour nos ministres dans les pays de la Petite Entente les instructions suivantes :

Pour tous les postes : Veuillez appeler l'attention du gouvernement [*pour Prague :* tchécoslovaque; *pour Belgrade :* yougoslave; *pour Bucarest :* roumain] sur la nécessité de ne pas prendre d'initiative précipitée, l'orienter dans le sens de la conciliation ci-dessus indiquée et lui faire savoir que le gouvernement français s'est également mis en contact avec les gouvernements anglais et italien.

[1] Voir ci-dessus, n° 1.

22

M. Alphand, Ambassadeur de France à Moscou, à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 163 à 165. *Moscou, 4 avril 1936, 22 h. 20, 22 h. 24.*

(*Reçu :* 22 h. 55, 22 h. 40.)

J'ai rendu visite à M. Litvinov. Il m'a répété sa satisfaction d'avoir été, au cours des dernières négociations, en accord avec le gouvernement français (1). Il reconnaît vos difficultés en face d'un adversaire qui a toujours l'initiative de l'attaque. Il considère la note allemande (2) comme un bluff impudent, mais habile qui cherche à nous dissocier. Il est persuadé que les difficultés intérieures de l'Allemagne, spécialement au point de vue financier et économique, sont bien plus graves que nous le pensons. Bien que [l'Allemagne] soit plus vulnérable, le résultat des sanctions contre l'Italie annoncées bruyamment mais à moitié appliquées est peu encourageant, d'autant que les répercussions sur les pays sanctionnistes seraient plus dommageables dans le cas du Reich. Une pression financière, discrète mais ferme, serait certes efficace, mais pour cela la Grande-Bretagne serait peut-être plus disposée actuellement à l'exercer sur le franc que sur le mark.

Pourtant le commissaire du peuple m'a donné connaissance d'un télégramme de son ambassadeur à Londres notant de meilleures dispositions de la part du gouvernement britannique, M. Maïsky note que ce gouvernement est aujourd'hui unanime à reconnaître que M. Hitler va vers la guerre et qu'il convient d'aviser; le désaccord naît lorsqu'il s'agit de choisir la méthode. MM. Eden, Chamberlain, lord Halifax et sir Robert Horne, appuyés par [sir Austen Chamberlain] et M. Winston Churchill, sont à la tête des partisans du soutien de la France et d'un rapprochement avec l'U.R.S.S. M. Ramsay MacDonald, sir John Simon et sir Monsell penchent vers un demi-isolement. M. Stanley Baldwin hésite encore entre les deux thèses.

(1) Voir le tome précédent, n° 478.
(2) Note du 31 mars 1936. Voir ci-dessus, n° 2.

23

COMPTE-RENDU [1]

Réunion du 4 avril 1936 à la Présidence du Conseil (15 h. 30)

Paris, 5 avril 1936.

Sont présents :

MM. SARRAUT, président du Conseil, PAUL-BONCOUR, le général MAURIN, ministre de la Guerre, PIETRI, ministre de la Marine, DÉAT, ministre de l'Air, le général GAMELIN, le général PUJO, le vice-amiral ABRIAL (remplaçant l'amiral DURAND-VIEL, malade).

Le président du Conseil fait un bref exposé de la situation générale.

Le point capital est que la France ne peut admettre que l'Allemagne édifie des fortifications dans l'ex-zone démilitarisée. Nous nous trouverions alors dans l'impossibilité d'intervenir utilement pour secourir nos alliés de l'est. Tout notre système d'accords s'effondrerait. Nous serions isolés (M. Paul-Boncour insiste sur ce point).

Il est possible que l'Allemagne ne semble pas céder au sujet des fortifications. En vue de cette éventualité, le gouvernement, et en particulier le ministre des Affaires étrangères, a besoin de savoir ce que valent, vis-à-vis de l'Allemagne, nos forces nationales (Guerre, Marine, Air). C'est d'autant plus nécessaire que des doutes se sont manifestés dans la presse au sujet de la valeur de notre armée en cas de conflit avec l'Allemagne. On a dit que le gouvernement n'avait fait aucun geste après l'occupation de la zone rhénane, parce que les chefs militaires l'en avaient dissuadé. Un article de la *Revue hebdomadaire* tendrait à prouver que les forces militaires de la France ne peuvent rien contre l'Allemagne [2]. M. Sarraut se demande si, du côté du ministère de la Guerre, il n'y a pas eu des indiscrétions à la suite des réunions (conseils des ministres, commissions militaires . . .), qui ont eu lieu après le 7 mars.

Le général Gamelin a lu l'article en question. Il donne le nom de l'auteur probable, officier en retraite. Il explique que certaines erreurs montrent qu'il ne s'agit pas d'un officier parfaitement au courant de notre mobilisation, et que tout ce qui est exact pourrait être écrit par tout officier ayant servi dans les grands états-majors.

[1] Extrait des archives de la Marine : de la main de l'amiral Abrial.

[2] Un article intitulé : « Que pourrait encore la force française devant le péril allemand? » publié dans la *Revue hebdomadaire* du 28 mars, sous la signature : trois étoiles, avait été vivement commenté par la presse allemande et signalé par l'ambassadeur de France à Berlin (pièce nº 451 du tome précédent) comme ayant fourni des indications aux milieux dirigeants de Berlin. Dans la même communication, M. François-Poncet avait attiré l'attention du gouvernement français sur l'action du S. R. allemand dont certains détails montraient le bon fonctionnement.

Les conclusions de l'article rejoignent les théories du commandant de Gaulle sur l'armée de métier, motorisée.

Le général Gamelin expose ensuite qu'il est faux de dire qu'après le 7 mars les chefs militaires ont déclaré que nous n'avions aucun moyen militaire de pression sur l'Allemagne. Le ministère de la Guerre a proposé d'occuper la Sarre comme gage(1). Mais le général Gamelin a dit, et son opinion n'a pas changé, qu'aucune action de coercition ne pouvait être entreprise que si on mobilisait, une pareille action pouvant conduire immédiatement à la guerre (2). Le général ajoute qu'on peut compter sur lui pour être prudent, mais qu'on ne le trouvera jamais pusillanime.

A la demande de *M. Sarraut*, le ministre de la Guerre et le général Gamelin font un exposé des situations respectives de l'Allemagne et de la France en ce qui concerne les forces terrestres :

A l'heure actuelle l'Allemagne a *30* divisions, la France : 20 divisions de troupes métropolitaines; 3 divisions de Sénégalais; 1 division coloniale (blancs); 2 divisions nord-africaines + 2 en formation; 3 divisions de cavaliers + 3 divisions ?

Nous sommes donc au moins à égalité quant au nombre des divisions. De plus chaque division française a 1.000 hommes de plus que les divisions allemandes. Mais l'Allemagne entièrement mobilisée aurait 120 divisions, nous 80.

Le moral de l'armée est bon,

Le Haut-commandement est excellent.

Les points faibles de l'armée allemande sont :

L'encadrement : on ne crée pas immédiatement un corps d'officiers, et en particulier un corps d'état-major;

L'instruction : l'armement allemand est inférieur au nôtre.

L'Allemagne a, par contre, un potentiel de guerre supérieur au nôtre. Son industrie est actuellement entièrement mobilisée, ce qui lui donne une avance considérable.

M. Sarraut demande quelle serait notre situation si l'Allemagne établit une ligne de fortifications en Rhénanie.

Général Gamelin : deux cas à envisager :

1° Constructions de fortifications analogues à celles que depuis un an nous faisons exécuter par nos troupes dans les intervalles.

De pareilles fortifications ne sont pas infranchissables pour nous parce que nous avons une artillerie lourde assez puissante pour les réduire.

2° Constructions de fortifications analogues à notre organisation principale. Seraient pour le moment infranchissables. Il faudrait construire une artillerie plus puissante que celle que nous avons.

On peut même dire (général Maurin) qu'aucune artillerie ne peut être suffisante pour réduire certains de nos ouvrages. On peut établir des fortifica-

(1) Voir le tome précédent, n° 392.

(2) Voir le tome précédent, n° 525.

tions telles que le maintien, pendant plusieurs jours, d'une nappe de gaz sur l'ensemble du système, serait le seul moyen susceptible de les réduire.

Le général Maurin parle de la possibilité de mettre en marche, à titre d'essai, l'usine à ypérite que la Guerre vient de construire. Accord du président du Conseil.

Le général Gamelin termine son exposé en indiquant que si on a des alliances, on peut, si le front du nord-est est stabilisé devant des fortifications infranchissables, monter des opérations analogues à ce que nous avons fait en allant à Salonique. Pour cela il faut être libres en Méditerranée.

Le président du Conseil donne la parole à M. Déat, ministre de l'Air. Celui-ci estime que notre armée de l'Air, en cas de conflit avec l'Allemagne, serait en état de supériorité, mais que nous risquons de perdre dans un avenir prochain. Actuellement, en ne tenant compte que des avions modernes, les forces aériennes des deux pays sont constituées comme suit :

Renseignement : France, 280 avions; Allemagne, 100 avions.
Bombardement : France, 350 avions; Allemagne, 400 avions [1].
Chasse : France, 380 avions; Allemagne, 150 avions.
Soit un total de : Pour la France : 1.010 avions; pour l'Allemagne : 650 avions.

M. Déat s'élève ensuite contre la tendance de certains esprits à exagérer le danger aérien. Ce danger existe, mais il n'est pas exact qu'une ville comme Paris puisse être détruite en une nuit. (Les théories du général Douhet ne paraissent pas avoir convaincu M. Déat.)

Le *ministre de la Marine* fait ensuite un exposé, peut-être un peu trop optimiste de la situation de notre marine. Il donne la parole à l'amiral Abrial, qui expose que nos deux points faibles sont :

a. Manque de bâtiments à la fois assez rapides et assez bien protégés et armés pour lutter contre les *Deutschland*. Nos cuirassés refondus sont trop lents. Nos croiseurs de 10.000 tonnes armés de 203 m/m ont une vitesse largement suffisante, mais leur protection trop faible et leur calibre ne leur permettent d'attaquer les *Deutschland* qu'à 3 ou 4 contre un.

b. Nous n'avons pas assez de petits bâtiments pour la chasse aux sous-marins. L'Allemagne a déjà en service une vingtaine de sous-marins de 250 tonnes; la construction de sous-marins plus grands se poursuit rapidement.

Dans l'ensemble, vis-à-vis de la marine allemande, seule la marine française est actuellement en bonne situation.

M. Paul-Boncour pose la question : Que pourrions-nous envisager comme moyens de pression contre l'Allemagne dans le cadre de l'article 16 du pacte? En particulier, pourrait-on organiser un blocus pacifique? L'amiral Abrial répond que la Marine a déjà fait connaître son avis [2] : un blocus rapproché est rendu impossible par les sous-marins et l'aviation. On peut seulement organiser une opération de capture, à titre de gage, de bâtiments de commerce allemands. Mais c'est là un acte de guerre. Il faut s'attendre à une

[1] *Note du document :* Y compris avions des lignes commerciales.

[2] Voir dans le tome précédent, la pièce nº 406 du 12 mars.

réaction — donc prendre des mesures de mobilisation. Quels ordres donnerait-on à nos bâtiments, si les bâtiments de commerce rencontrés refusaient de leur obéir? On se trouverait forcément obligés d'agir par la force, sinon notre situation serait ridicule. M. Pietri appuie ce point de vue et déclare que toute sanction militaire contre un pays fort (blocus, capture de bâtiments de commerce), c'est la guerre.

En fin de séance le *président du Conseil* prie le ministre de la Guerre de se préparer à exposer, au Conseil des ministres du 6 avril, la question des exportations vers l'Allemagne du minerai de fer français.

En revenant au ministère, M. *Pietri* dit à l'amiral Abrial qu'à son avis, le véritable but de cette séance qui a duré deux heures et demie était de demander une fois de plus aux départements militaires, et en particulier à la Marine, ce qu'on pouvait envisager comme moyens de coercition envers l'Allemagne, sans faire la guerre. Certains esprits s'obstinent à ne pas voir que, vis-à-vis d'un pays fort, le seul moyen de coercition c'est la guerre.

24

M. Lescuyer, chargé d'affaires de France à Ankara,
à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 149, 150. *Istanbul, 5 avril 1936, 13 h. 5.*

(*Reçu :* 15 h. 30.)

La presse turque a réagi assez vivement devant la violation du traité de Saint-Germain; elle y attache en fait plus d'importance qu'à la remilitarisation de la zone du Rhin. Portant peu d'intérêt à l'indépendance de l'Autriche et tenant l'Anschluss pour inévitable, elle ne prend guère en considération les motifs de défense nationale invoqués par le gouvernement autrichien. En revanche, elle ne cache pas son inquiétude que l'exemple ne soit suivi par la Hongrie, puis ensuite par la Bulgarie.

En ce qui concerne ce dernier pays, les journaux turcs laissent percer une certaine anxiété. Plusieurs d'entre eux développent à nouveau le point de vue déjà exposé au moment de l'affaire de Rhénanie, à savoir que, pour établir une sécurité réelle en Europe, les différentes violations de traités doivent être examinées dans le cadre de toutes les autres questions européennes et intéressant en particulier le bassin de la Méditerranée. La presse insiste, à dessein, sur ce dernier point qui entraînerait évidemment à ses yeux un nouvel examen de la question des Détroits.

25

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 312. Réservé. *Prague, 5 avril 1936, 18 h. 20.*

(*Reçu :* 20 h.)

Je me réfère à mon télégramme nº 304 (1).

J'ai pris occasion des appréciations formulées par M. Benès sur les rapports présents de la Pologne avec l'Allemagne pour faire valoir le très grand intérêt que verrait Votre Excellence à l'amélioration des relations entre Varsovie et Prague. Le Président m'a répondu que cette amélioration était vivement désirée par le gouvernement tchécoslovaque, qui continuerait ses efforts pour la réaliser. « Mais, a-t-il ajouté, nous ne pourrons réussir tant que M. Beck sera au pouvoir », et M. Benès a formulé le jugement le plus sévère sur la personnalité et la politique du ministre des Affaires étrangères polonais.

26

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 304 à 311. *Prague, 5 avril 1936, 18 h. 20.*

(*Reçu :* 20 h. 40, 20 h. 20, 20 h., 19 h. 10, 18 h. 35, 18 h. 30, 19 h. 35.)

M. Benès m'a prié de venir le voir hier. Il a insisté d'abord sur l'intimité des relations franco-tchécoslovaques et sur la confiance sans réserve qui serait toujours témoignée au ministre de France. Il a examiné ensuite la situation résultant de la violation par l'Allemagne du traité de Locarno. Il a dit qu'en ce qui concerne les conséquences à donner à cette violation, la Tchécoslovaquie suivrait la France et l'Angleterre, dont il souhaitait l'union. Il m'a affirmé avec solennité que, tant qu'il serait à la tête de l'État, jamais la Tchécoslovaquie n'accepterait, comme l'avait fait la Pologne (2), une négociation séparée avec l'Allemagne.

(1) Voir ci-dessous, nº 26.
(2) M. Benès fait allusion à l'accord de non-agression germano-polonais du 26 janvier 1934.

Le Président m'a fait ensuite le récit d'une conversation « très intéressante » qu'il avait eue avec le ministre d'Allemagne et qu'il m'a demandé de rapporter à Votre Excellence.

M. Eisenlohr a dit que si un accord [pouvait] être réalisé à l'ouest, l'Allemagne accepterait de reconnaître les traités constitutifs de la Petite Entente et le traité russo-tchécoslovaque (1). Elle estimait cette attitude logique, le rétablissement de son entière souveraineté en Rhénanie constituant à ses yeux la contrepartie de la rupture d'équilibre résultant des accords franco-russe (2) et russo-tchécoslovaque. Le ministre a ajouté que son gouvernement continuerait à considérer comme valable le traité d'arbitrage germano-tchèque (3). M. Benès a répondu que le cabinet de Prague ne dénoncerait pas non plus ce traité.

Quant au pacte de non-agression que le gouvernement du Reich s'était déclaré disposé à conclure avec ses voisins du sud et de l'est, M. Eisenlohr a déclaré que la durée de vingt-cinq ans, égale à celle du traité de l'ouest, serait proposée. M. Benès a remarqué que cette précision était [nouvelle]. Son interlocuteur a répondu qu'elle avait été déjà donnée dans un document officiel. Le Président a réparti qu'il n'avait pas connaissance de ce document.

M. Benès a demandé quel était le sens qu'il fallait attacher à l'expression « le moment venu » appliquée dans la réponse allemande à l'époque où pourraient commencer les négociations relatives au pacte de non-agression à conclure avec les voisins du sud et de l'est de l'Allemagne. Le ministre a répondu que, suivant les vues de son gouvernement, les négociations destinées à rétablir des relations confiantes entre les différents états ne pourraient aboutir à un résultat utile si elles étaient entreprises simultanément. Le Président a demandé s'il devait en conclure que, dans l'esprit du gouvernement allemand, les traités pour l'est et le sud devraient être différents des traités à conclure à l'ouest. M. Eisenlohr a répondu que la seule différence serait que les traités de l'ouest comporteraient des garanties, tandis que les traités de l'est et du sud n'en comporteraient pas. A ce moment, le Président m'a fait la remarque que l'Allemagne restait opposée aux pactes régionaux. Reprenant le récit de sa conversation, le Président m'a dit avoir fait observer au ministre d'Allemagne que, puisque l'Allemagne se déclarait prête à rentrer dans la S.D.N., il en résultait qu'elle admettait le principe de la sécurité collective qui était à la base de cette institution. M. Eisenlohr, après avoir hésité, a répondu qu'il en était ainsi. Alors, a répondu le Président, les traités devraient non seulement être de même contenu, mais être harmonieusement ... (4) dans un ensemble convenu. Le Président a poursuivi que la Tchécoslovaquie était d'autant plus attachée à une négociation devant aboutir à la sécurité collective que les

(1) Traités constitutifs de la Petite Entente: entre la Roumanie et la Tchécoslovaquie du 23 avril 1921, entre la Roumanie et la Yougoslavie du 7 juin 1921, entre la Tchécoslovaquie et la Yougoslavie du 31 août 1922. Prolongés le 21 mai 1929. Complétés par le pacte d'organisation de la Petite Entente du 16 février 1933.

Traité d'assistance mutuelle entre la Tchécoslovaquie et l'U.R.S.S. du 16 juin 1935.

(2) Pacte franco-russe d'assistance mutuelle du 2 mai 1935.

(3) La Tchécoslovaquie et l'Allemagne ont signé en 1926 un pacte d'amitié, dont la validité a été prolongée, le chancelier du Reich, M. Hitler, étant déjà au pouvoir.

(4) Lacune de déchiffrement.

rapports germano-tchécoslovaques, ne comprenant pas de différends particuliers, étaient fonction de la situation générale. M. Eisenlohr a remarqué que l'Allemagne estimait cependant avoir le droit de s'occuper des intérêts de la minorité allemande de Tchécoslovaquie. M. Benès a répondu que la Tchécoslovaquie n'accepterait de conversations à ce sujet qu'à Genève, dans la limite et suivant les procédures prévues par le covenant.

Tirant la conclusion de cette conversation et d'autres renseignements à lui parvenus, M. Benès pense que si des accords sont conclus et si l'Allemagne entre à la S.D.N., elle y fera la politique de Stresemann. Cette politique visera tout d'abord Dantzig, où elle ne sera pas embarrassée de faire naître des incidents, puis la Pologne. M. Benès prévoit que cette puissance portera lourdement les conséquences de la politique de M. Beck. Il ne croit pas que l'Autriche et la Tchécoslovaquie soient menacées immédiatement. Pour lui, le gouvernement du Reich est inquiet en ce moment. Il redoute l'échec des négociations et craint la guerre. Après avoir renouvelé ses assurances de collaboration confiante et dévouée, M. Benès m'a dit qu'il prendrait connaissance avec grand intérêt du mémorandum que le gouvernement français prépare sur la situation résultant de la violation du pacte de Locarno et que, suivant les journaux, il a l'intention de communiquer à ses alliés.

27

M. LAROCHE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 289 à 295. *Bruxelles, 6 avril 1936, s. h.* (1)

(*Reçu :* 12 h. 20, 12 h. 30, 12 h. 35, 12 h. 45, 15 h., 14 h. 35.)

A la fin de la réception que je donne en l'honneur de Mme Colette, le Directeur politique m'a manifesté le désir de causer avec moi. Il m'a interrogé sur la conférence de vendredi dernier (2). Il désirerait savoir si, en dehors des renseignements fournis par les quatre ambassadeurs, il y avait été question de l'attitude que compte adopter le gouvernement français en présence du mémorandum allemand.

Je lui ai répondu qu'en effet il en avait été question, mais que cette attitude ne serait arrêtée qu'au Conseil des ministres du 6 avril. Comme [il faisait allusion] aux indications données par la presse et les agences, j'ai admis qu'il était probable qu'on s'orienterait vers la présentation d'un plan français de sécurité basé sur la S.D.N.(3). Ce qui intéressait surtout M. Van Zuylen, c'était

(1) Par téléphone.

(2) Il s'agit de la conférence tenue à Paris au Quai d'Orsay le vendredi 3 avril, à laquelle avaient été convoqués les ambassadeurs de France auprès des puissances «locarniennes», MM. Corbin, de Chambrun, Laroche, ainsi que M. François-Poncet, ambassadeur à Berlin. Voir ci-dessus, n° 17.

(3) Plan joint au mémorandum français du 8 avril 1936 et reposant sur les principes de la sécurité collective.

de savoir pourquoi nous étions si pressés de réunir les puissances locarniennes et ce que nous attendions d'elles.

Sur le premier point, j'ai fait observer que le gouvernement belge ne paraissait pas moins pressé que nous. Le Directeur politique a répliqué que M. Van Zeeland avait voulu surtout seconder ainsi le gouvernement français.

Je dois signaler que M. Van Zeeland manifeste ainsi un sentiment qui paraît lui être personnel, car dès la première heure, M. Van Langenhove qui, dans cette affaire, a été toujours très correct, et paraît exercer son influence dans un [sens plus] conforme à nos tendances que le Directeur politique avait, de même que le vicomte de Lantsheere, nettement indiqué la nécessité d'un contact rapide entre locarniens.

M. Van Zuylen m'a avoué qu'il ne voit pas très bien ce que nous pourrions obtenir. L'Angleterre ne voudra pas admettre que la tentative de conciliation a définitivement échoué. L'Allemagne refusera tout engagement nouveau, notamment pour les fortifications. Or il estime qu'il faut voir les choses comme elles sont. On n'obtiendra rien de l'Allemagne en matière de restriction d'ordre militaire qui ne soit basé sur la stricte réciprocité. Fera-t-on la guerre pour l'y [forcer]? Il le croit d'autant moins que ce serait s'aliéner l'Angleterre. Il [pense] certainement que la Belgique n'a pas les mêmes raisons pour s'opposer aux fortifications allemandes, car il ne se soucie pas de voir son pays entraîné dans une guerre motivée par autre chose qu'une agression directe de l'Allemagne contre la France et la Belgique. Sa thèse se résume en ceci : nous avons acquis le maximum de ce que nous pouvons obtenir comme compensation : appui militaire de l'Angleterre et conversations d'états majors. Ne compromettons pas ce résultat. Il est à noter qu'à son sens, il trouve plus avantageux d'avoir acquis l'assistance militaire anglaise que d'avoir obtenu la démilitarisation sans l'accord d'état-major avec l'Angleterre. Il approuve du reste le gouvernement français de présenter aussi un plan, c'est une [tactique] habile surtout vis-à-vis des Anglais.

Au fond, il pense que les choses traîneront, aboutiront à un compromis plus ou moins bon, mais qu'une chose restera acquise, si on ne la compromet pas : c'est l'assistance anglaise à laquelle il tient d'autant plus qu'il ne fait aucun fond sur l'Allemagne.

M. Van Zuylen, qui a la réputation d'être très anglophile, insiste bien sur le fait que la sécurité belge ne peut être assurée que par la France et l'Angleterre, et il est certainement sincère. Ce n'est nullement un francophobe : il voit les choses du point de vue étroit de la sécurité belge. M. Van Langenhove, élève de M. Hymans, a plus de largeur d'esprit; le Premier ministre voit assurément les choses de plus haut, mais M. Van Zuylen représente probablement à ses yeux le reflet de la majorité de l'opinion belge. J'ai dit déjà qu'à mon avis M. Van Zeeland était en avant de celle-ci comme M. Eden, de l'opinion anglaise. Il n'en reste pas moins, qu'à ses yeux aussi, c'est avant tout à maintenir l'union entre la France et l'Angleterre pour assurer aussi une protection efficace de la sécurité belge que tendront ses efforts. Mais il me paraît bon de signaler les propos de M. Van Zuylen, car au cas où il accompagnerait son ministre à Genève, ils indiquent dans quel sens il s'efforcera de l'orienter.

J'ajoute qu'il serait bon de ne lui témoigner aucune défiance car ce n'est pas un adversaire; mais, le cas échéant, s'efforcer de lui expliquer notre position et les exigences de notre opinion publique, comme je l'ai fait hier en lui disant que nous ne sommes pas à cet égard dans une situation différente de celle du gouvernement anglais. Il sera plus sensible, et du reste son ministre aussi, aux arguments de fait et d'ordre politique qu'aux considérations juridiques.

28

M. DE DAMPIERRE, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 215 à 217. *Belgrade, 6 avril 1936, 20 h. 45, 20 h. 44.*

(*Reçu :* le 7, 13 h. 25; le 6, 21 h. 30, 22 h. 15.)

En l'absence de M. Stoyadinovitch qui a été se reposer à Bled pendant une dizaine de jours et du ministre adjoint des Affaires étrangères souffrant, j'ai effectué auprès du Directeur politique la démarche prescrite par votre télégramme nos 315-318 (1).

M. Andritch a pris bonne note de la suggestion présentée par le gouvernement français à Rome et à [Londres]. Il m'a mis de son côté au courant de la décision adoptée par la Petite Entente.

Après des échanges de vues que la prolongation du séjour de M. Titulesco à Londres (2) n'a pas facilités, les trois gouvernements se sont mis d'accord sur une démarche collective qui sera faite à [Vienne] aujourd'hui [ou demain]. Par des notes identiques les gouvernements yougoslave, tchécoslovaque et roumain protestent contre l'établissement du service national obligatoire en Autriche et par une formule assez générale, dont le texte exact ne m'a pas été communiqué, réservent leur action ultérieure en vue de la défense de leurs intérêts. Cette formule laisse prévoir un recours au conseil de la S.D.N. dont m'a dit M. Andritch, [deux états sur trois] se sont d'ores et déjà déclarés partisans.

On ne veut ici nullement brusquer les choses et on (examine la question avec calme, mais j'ai pu constater que les récents évènements n'avaient fait qu'augmenter la [défiance] vis-à-vis du gouvernement autrichien [actuel]. Cette défiance s'étend d'ailleurs à la politique italienne que l'on considère comme directement responsable de l'initiative prise par M. Schuschnigg.

(1) Voir ci-dessus, no 21.

(2) Membre permanent du Conseil de la S.D.N., M. Titulesco assistait à Londres aux réunions du Conseil qui ont suivi le coup de force du 7 mars 1936.

29

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE, à M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 319. *Prague, 6 avril 1936, s. h.*

(*Reçu :* le 8, 11 h. 20.)

Recevant vendredi soir les représentants de la presse, M. Hodza a exposé les grandes lignes du programme gouvernemental en matière de politique intérieure et donné quelques indications sur le point de vue du Cabinet au sujet de la situation extérieure.

J'adresserai au Département par valise une dépêche sur le premier point.

En ce qui concerne la politique internationale, le président du Conseil a été amené à parler de la violation du pacte de Locarno par le Reich et du rétablissement du service militaire obligatoire par l'Autriche.

1º M. Hodza a déclaré que la décision du gouvernement autrichien constituait une violation des traités de paix et que la Tchécoslovaquie devait protester contre cette violation. « A cette protestation, a-t-il ajouté, se joindront tous ceux qui, pour des raisons de principe et de sécurité, veulent que les traités de paix soient respectés. Dans toutes les questions internationales, la Tchécoslovaquie agit d'accord avec ses alliés de la Petite Entente. Les protestations des trois états, dans le cas présent, s'effectueront parallèlement, ou peut-être même par une démarche collective. »

2º Commentant le coup de force allemand, le président du Conseil a affirmé la fidélité du gouvernement tchécoslovaque à la politique de sécurité collective et au principe de l'indivisibilité de la paix. Il s'est félicité, à ce propos, de l'importance de plus en plus grande donnée par les milieux dirigeants britanniques à l'Autriche et à la Tchécoslovaquie « comme piliers du front pacifique européen dans le bassin danubien ». L'Allemagne, il faut l'espérer, se joindra à ce front. M. Hodza a résumé sa pensée dans la formule « Locarno est mort, vive un nouveau Locarno ».

3º Mentionnant les récentes conversations de Rome entre l'Italie, l'Autriche et la Hongrie [1], le président du Conseil a dit qu'elles ne soulèvent par elles-mêmes aucun obstacle pour autant qu'elles préparent la voie à un accord économique en Europe centrale (dont dépend la réalisation de tout accord politique). Les événements des derniers jours ont, d'après lui, montré que les états du bloc de Rome suivent peut-être une voie politique indépendante, mais aussi qu'ils ne sont pas opposés à l'idée de cette collaboration économique. Ces états toutefois préconisent la conclusion d'accords bilatéraux à l'exclusion

[1] Conversations de Rome des 19-24 mars 1936. Voir tome I, nº 511

d'accords multilatéraux. La Tchécoslovaquie n'admettrait ce système que si les différents accords bilatéraux s'inspiraient d'un même esprit et que l'on puisse « ne fût-ce qu'en pensée, les réunir en un grand tout ».

30

M. ARNAL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1083 à 1086. Réservé.

Berlin, 6 avril 1936, 21 h. 5, 21 h. 3, 21 h. 2, 21 h.

(*Reçu :* 21 h., 21 h. 15, 21 h. 10.)

L'ambassadeur de l'U.R.S.S. me fait dire que, d'après des renseignements de très bonne source, un membre important du gouvernement allemand vient de déclarer que, tout en maintenant sa position de principe au sujet des conversations d'état-major, l'Allemagne ne considérait pas celles-ci comme un obstacle à l'ouverture des négociations générales. Venant après la campagne de presse déclenchée vendredi et samedi et que j'ai signalée dans mon télégramme nº 1074 (1), ce renseignement a son importance.

Il est de fait que, depuis quarante-huit heures, l'offensive des journaux contre les pourparlers militaires franco-anglais a beaucoup perdu de sa virulence, bien que les agences aient annoncé que les premiers contacts seraient pris à Londres dès mercredi (2). Cette campagne fait place à de furieuses attaques contre le nouveau plan français que l'on essaye de discréditer par avance en affirmant qu'il ne contiendra que des projets « réchauffés » et que, loin d'apporter la paix, il augmentera le trouble et la confusion.

La tactique qu'adopte ainsi la propagande allemande a l'avantage de suspendre opportunément les critiques contre l'Angleterre, que l'on a toujours le souci de ménager, pour présenter la France comme la seule responsable des difficultés auxquelles se heurte la réalisation des idées du chancelier Hitler.

L'Allemagne est ainsi en train de se réserver une nouvelle échappatoire. Lorsque le plan français sera connu, elle pourra, en invoquant le principe de l'égalité de traitement et ses propres propositions, se tourner vers Londres et prendre à témoin le gouvernement britannique que si ses efforts de conciliation n'aboutissent pas, c'est au gouvernement français qu'il faut s'en prendre.

(1) Télégramme non reproduit : analyse de presse.

(2) A la lettre on pourrait comprendre le mercredi 8 avril. En réalité les premiers contacts doivent avoir lieu le mercredi 15 avril.

31

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 309 à 313. Réservé. *Varsovie, 7 avril 1936* (1).

(*Reçu :* 11 h., 11 h. 50.)

J'ai eu hier soir avec M. Beck la nouvelle conversation dont il avait lui-même pris l'initiative (mon télégramme nos 297 à 300) (2).

M. Beck m'a lu une note rédigée, m'a-t-il dit, sous sa dictée, et précisant les vues du gouvernement polonais relativement aux bases des rapports entre la France et la Pologne.

Après avoir rappelé les déclarations de fidélité à l'alliance française [qui ont été] faites, au nom de la Pologne, à Varsovie, à Paris, puis à Londres le 7 mars et les jours suivants, cette note indique que, pour le gouvernement polonais, les relations entre les deux pays restent régies par les accords politiques de 1921 et de 1925, ainsi que par la convention militaire de 1921. Elle constate que la Pologne demeurera toujours prête, au cours des négociations internationales qui s'engagent, à confirmer ces textes, de même qu'à les préciser et à les mettre au point. Elle ajoute que le gouvernement polonais serait désireux de savoir si le gouvernement français partage ses vues sur les différents points envisagés et, avant tout, sur la question de maintenir en vigueur les accords existants.

M. Beck en revenait ainsi à la position qu'il a prise à Londres vis-à-vis de M. Massigli et, à son retour, vis-à-vis de moi.

Il tente de renverser les rôles et voudrait se réserver de dire que c'est la France qui laisse tomber la conversation.

Son désir aurait été d'ailleurs sans doute de me remettre, sous forme de mémorandum, la note qu'il venait de me lire.

Je n'ai pas cru devoir me prêter à cette tactique. J'ai rappelé une fois de plus au ministre les conditions dans lesquelles la conversation s'était engagée à Londres, je lui ai répété qu'il était inutile qu'il interrogeât le gouvernement français et j'ai insisté pour qu'il me donnât une réponse sur les points précis soulevés par lui-même.

En ce qui concerne l'interprétation de l'article 1 du traité de garantie de 1925 (aide immédiate), le ministre a fini par me déclarer que ses services continuaient à étudier la question et qu'il m'en reparlerait.

En ce qui touche la convention militaire, il m'a indiqué ceci — d'accord, sans aucun doute, avec le général Rydz-Smigly — : ce que nous souhaitons, pour l'instant, c'est qu'il y ait des contacts et des conversations techniques entre nos

(1) Par avion

(2) Voir ci-dessus, no 10.

états-majors; ces conversations permettront de préciser si, et dans quelle mesure, il y a lieu de mettre au point le texte de 1921.

Lorsque j'aurai la possibilité de m'entretenir avec Votre Excellence, je formulerai des suggestions sur la façon dont me paraissent devoir être envisagées ces diverses questions qui commandent tous nos rapports avec la Pologne.

Pour l'instant, et dans l'esprit de votre télégramme à Londres (qui m'a été transmis le 24 mars sous les nos 171 à 173) (1), je me borne à ne pas laisser tomber l'entretien dont l'initiative appartient à M. Beck, en essayant d'en profiter pour faire préciser les intentions de la Pologne.

32

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 320, 321. Réservé. *Prague, 7 avril 1936, 13 h.*

(*Reçu :* 13 h. 55.)

Suite à mes télégrammes nos 304 (2) et 312 (3).

Je me suis entretenu hier avec le ministre des Affaires étrangères de la conversation de M. Benès avec le ministre d'Allemagne.

J'ai demandé à M. Krofta s'il avait compris comme moi que le Reich restait hostile aux pactes régionaux de sécurité. Le ministre m'a répondu que la position du gouvernement allemand ne paraîssait pas être la même dans tous les cas : c'est ainsi que M. Eisenlohr avait dit au Président qu'en dehors du pacte de non-agression, le Reich accepterait des garanties spéciales de sécurité pour la Tchécoslovaquie.

Au contraire, du côté de la Pologne, il ne voulait pas que la situation « se pétrifiât ».

Cela explique les sombres pronostics de M. Benès sur l'avenir de la Pologne. M. Krofta estime d'ailleurs fort possible que M. Hitler ait fait donner à Varsovie des assurances inverses. Le ministre d'Allemagne a, d'autre part, demandé à M. Benès s'il ne pourrait pas prêter son entremise à des négociations entre le Reich et le gouvernement français. C'est sans doute à cause de ces ouvertures que le Président m'a affirmé sa résolution de n'accepter aucune négociation séparée avec l'Allemagne.

(1) Voir la pièce no 497 dans le tome précédent. Le ministre recommandait à M. Paul-Boncour une certaine réserve au cours des conversations avec M. Beck au sujet de la révision des accords franco-polonais de 1921 et 1925.

(2) Voir ci-dessus, no 26.

(3) Voir ci-dessus, no 25.

33

M. Arnal, Chargé d'affaires de France à Berlin, à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1093 à 1097 (1). *Berlin, 7 avril 1936, 20 h. 20.*

(*Reçu :* 20 h. 30.)

M. von Neurath vient de partir pour ses terres de Wurtemberg. M. Hitler et M. Goering ont également quitté Berlin pour plusieurs jours. On ne croit pas, ici, à des événements diplomatiques importants avant la fin des vacances de Pâques et même généralement avant les élections françaises.

En attendant, voici, sur les questions à l'ordre du jour, les opinions qui s'expriment généralement à la Wilhelmstrasse.

I. *Conversations d'états-majors franco-anglaises.* — Le gouvernement allemand y est hostile et son hostilité continue de s'exprimer, dans la presse, sous une forme modérée. D'après lui, ces entretiens ont un caractère unilatéral, inconciliable avec le principe de l'égalité de traitement. Toutefois il ne paraît pas vouloir subordonner l'ouverture des négociations générales à leur suspension ou à leur ajournement. D'ailleurs, les informations de Londres les présentent comme étant sans conséquences et comme surtout destinées à « calmer les nerfs » de la France. Elles ne constituent donc pas un obstacle dirimant.

II. *Projet de contre-plan français.* — L'accueil qui sera réservé aux propositions françaises dépendra de leur contenu. Mais si, comme les renseignements publiés par la presse le laissent supposer, *a priori*, ce projet comporte une interdiction pour l'Allemagne d'élever des fortifications sur sa frontière occidentale ou un élargissement des pactes d'assistance mutuelle dans le sens du protocole de 1924, le gouvernement du Reich ne pourrait y donner son adhésion. Il estime qu'en formulant de pareilles revendications, la France n'aura fait que compliquer le problème.

III. *Procédure et lieu de la négociation.* — Au cas où les craintes qu'inspirent les informations reçues de Paris sur le contenu de nos projets seraient sans fondement, la question de la procédure et du lieu des pourparlers aurait, de l'avis de la Wilhelmstrasse, une importance décisive. Si, dit-on, le gouvernement français désire, par une méthode analogue à celle qui a été adoptée à l'égard de l'Italie, à l'occasion du conflit abyssin, confier le règlement de l'ensemble du problème au conseil de la Société des Nations, auquel serait, au surplus, soumis notre propre plan, et provoquer les négociations au sein de comités nommés par le Conseil et siégeant à Genève, il est peu probable que le

(4) Communiqué à Genève sous les nos 79 à 83.

gouvernement du Reich puisse suivre la France dans cette voie. On croit, à la Wilhelmstrasse, que le gouvernement du Reich ne voudra retourner à Genève *qu'après* la négociation des pactes et qu'il insistera pour que cette négociation ait lieu ailleurs qu'au siège de la Société des Nations. On souligne à ce propos que c'est sous la présidence de l'Angleterre et avec la participation des seules puissances européennes intéressées que l'Allemagne envisage les pourparlers.

On paraît être d'avis que ces opinions seront finalement partagées et appuyées par le gouvernement britannique.

Le discours prononcé hier soir à la Chambre des Communes par M. Eden, et dont la presse de cet après-midi publie de larges comptes rendus, est de nature à fortifier cette impression [1].

34

M. DE MONTBAS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À VIENNE,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 322 à 328. *Vienne, 7 avril 1936, 21 h. 30.*

(*Reçu :* le 8, 1 h. 40.)

Le ministre des Affaires étrangères, s'absentant demain pour quelques jours, m'avait exprimé le désir de me voir aujourd'hui.

La première réaction suscitée chez M. de Berger par la démarche de la Petite Entente [2] était apaisée, mais il n'en conserve pas moins un vif ressentiment contre la Yougoslavie qu'il considère comme l'unique instigatrice d'une protestation « blessante pour l'honneur autrichien ». « Je sais par notre ministre à Prague, m'a-t-il dit, que M. Benès et M. Hodza nous comprenaient parfaitement. C'est M. Stoyadinovitch qui leur a imposé la démarche. Je n'ai pas l'intention de répondre, mais si l'on m'y force, je sortirai mon dossier sur les intrigues allemandes et irrédentistes en Yougoslavie et sur les contrats avec Krupp.

« J'ai recommandé le calme à la presse et empêché une polémique par radio. Du moins nous a-t-on rendu le service de provoquer dans tout le pays une réaction nationale dont je reçois chaque jour les échos. »

J'ai alors demandé à titre personnel à M. de Berger pourquoi l'Autriche avait agi sans consultation préalable : « Parce que nous ne pouvions plus attendre, m'a-t-il répondu. D'une part la propagande nationale-socialiste exploitant notre inertie et notre patience avait atteint un degré dangereux. D'autre part nous avons besoin d'un an et demi au moins pour nous préparer efficacement

(1) Sur ce discours, voir ci-dessous, n° 47.

(2) Démarche provoquée par le rétablissement du service national obligatoire en Autriche. Cette démarche avait consisté en la remise à Vienne d'une protestation des états de la Petite Entente réservant l'avenir en vue de la défense de leurs intérêts. Voir ci-dessus, nos 28 et 29.

au « coup de chien » que nous prévoyons pour cette échéance. Ce que nous voulons, c'est reprendre en main le moral et l'encadrement national du pays et non un réarmement dont nous sommes financièrement incapables.

« Une armée de 40.000 hommes, à peine supérieure aux effectifs actuels, suffira à notre sécurité pourvu qu'elle soit bien recrutée et soutenue par le pays tout entier et c'est ce soutien qu'il est grand temps d'organiser ».

J'ai demandé au ministre des Affaires étrangères s'il avait des inquiétudes immédiates. Il m'a répondu affirmativement pour les sept ou huit semaines à venir, « auquel cas, a-t-il ajouté, nous savons que la Yougoslavie est prête à nous tomber dessus. Sinon, c'est pour 1938 que de graves évènements nous paraissaient inévitables et c'est pourquoi nous ne pouvions attendre une autorisation qui aurait été liée à des délais et à des conditions inacceptables. Le service national nous donnera des travailleurs pour les dispositions défensives les plus urgentes sur les deux frontières menacées. Les fonds proviendront de la grosse économie réalisée sur les soldes d'une armée de conscription ».

M. de Berger s'est énergiquement défendu d'avoir « comploté avec M. Mussolini une mesure à l'étude depuis six mois ».

Il a exprimé à plusieurs reprises son vif désir que la position et les intentions réelles du gouvernement autrichien soient comprises sans équivoque ni parti pris à Paris et à Londres comme étant « d'un intérêt européen au moins autant qu'autrichien ». Il s'est particulièrement loué à cet égard de l'attitude de la [presse] française.

J'ai eu l'impression que le ministre des Affaires étrangères s'exprimait en toute franchise et s'efforcerait d'éviter, quant à lui, toute complication nouvelle.

35

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 125. *Moscou, 7 avril 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 29 avril.)

Je suis très heureux que l'opinion que j'ai exprimée dans ma communication du 30 mars [1] sur les idées de M. Chastenet concernant les relations polono-soviétiques se rencontre avec celle que M. Léon Noël a développée dans sa lettre nº 153 du 1er avril [2].

Les derniers évènements [3] ont peut-être donné à Varsovie quelque doute sur la valeur de son pacte avec l'Allemagne et le désir de l'étayer par une autre

(1) Voir la pièce nº 530 dans le tome précédent.
(2) Lettre non reproduite.
(3) Violation du pacte de Locarno par l'Allemagne.

garantie. La règle absolue de la diplomatie slave est de ne jamais demander ce qu'on veut, mais d'amener l'interlocuteur à le proposer. Il en résulte une attitude de chiens de faïence difficile à modifier. En l'espèce, Varsovie a parlé à la cantonade et Moscou n'a pas découragé, au contraire.

Comme j'interrogeais le commissariat des Affaires étrangères, il me fut répondu : « Il faut attendre, nous n'obtiendrons rien des Polonais si nous avons l'air de courir après eux ».

On se rend bien compte en Russie que l'attitude de la Pologne est d'intérêt primordial pour l'efficacité pacifique du pacte franco-soviéto-tchécoslovaque. Les circonstances permettent d'en faire valoir de nouveau l'importance pour la Pologne elle-même :

Nous allons tenter de reconstruire sur les ruines du traité de Locarno, que les Polonais nous ont tant reproché comme rejetant l'Allemagne vers l'est; mais, si solide que doit être la nouvelle construction, il est possible que, par la militarisation de la Rhénanie, notre secours en cas d'attaque contre la Pologne soit rendu plus difficile. Par ailleurs, l'Italie, par son action sur l'Autriche et la Hongrie, contrecarre les projets allemands éventuels vers le sud. La Tchécoslovaquie s'appuie sur la France et l'U.R.S.S. Il se peut, dans ces conditions, que le Couloir et Dantzig apparaissent prochainement comme une zone de moindre résistance pour quelque retentissante manifestation de l'honneur allemand. Je lisais dans *Candide*, qui n'apparaît pas comme spécialement germanophobe, un reportage de M. Constantin-Weyer en Prusse orientale qui recueille déjà les doléances des voyageurs allemands sur « l'humiliation intolérable » du couloir. Quand bien même le gouvernement allemand n'userait pas de la violence comme en Rhénanie, mais en reviendrait à des méthodes normales, la Pologne n'a-t-elle pas intérêt à se concilier les pays qui, à la Société des Nations, ont constaté qu'elle y soutînt presque toujours des thèses contraires aux leurs?

Quel est le mode de rapprochement polono-soviétique que nous pourrions envisager? Je continue à penser que c'est l'adhésion, dans une mesure à déterminer, au pacte du 2 mai 1935 (1).

M. Léon Noël rapporte, il est vrai, l'article de M. Koziski, notant que la France doit s'abstenir de ressusciter le pacte de l'Est (2). Mais notre ambassadeur à Varsovie observe avec beaucoup de finesse, qu'après avoir très vivement critiqué le pacte, on s'est incliné d'assez bonne grâce devant le fait accompli de la ratification. M. Léon Noël pense que la Pologne jugerait opportun d'utiliser indirectement le pacte au profit de la politique de bon voisinage que le gouvernement polonais entend pratiquer vis-à-vis de la Russie.

Si néanmoins le gouvernement de Varsovie s'aperçoit que les menaces allemandes se précisent et que notre action, en cas d'attaque contre la Pologne,

(1) Pacte franco-soviétique du 2 mai 1935.

(2) Le pacte de l'Est ou « Locarno oriental» était un projet présenté par Louis Barthou, ministre français des Affaires étrangères en 1934. Il s'agissait d'établir entre l'Allemagne, l'U.R.S.S., la Pologne‘ la Tchécoslovaquie et les états baltes un accord d'un type analogue à l'accord de Locarno. Ce projet échoua devant les objections des gouvernements allemand et polonais

est susceptible d'être contrariée par la remilitarisation, voire même la fortification de la Rhénanie, il pourra en venir à penser que l'assistance éventuelle de l'U.R.S.S. n'est pas aussi négligeable et dangereuse qu'on le pensait tout d'abord.

Il faudra bien en arriver, à moins de n'attribuer au pacte d'assistance mutuelle qu'une importance de muraille de papier, à préciser, par des conversations techniques, la nature, la modalité, l'importance, dans diverses hypothèses faciles à imaginer, de l'assistance dont il s'agit.

En ce qui concerne la France, j'ai eu l'occasion, dès mon arrivée à Moscou, d'indiquer mon sentiment sur l'aide que nous pourrions attendre de l'U.R.S.S. en cas d'attaque de l'Allemagne. Le pacte d'assistance mutuelle a pour principal objet d'opposer à l'expansionnisme allemand un bloc tel que nous puissions espérer qu'il empêchera une attaque. Il établit entre la France et l'U.R.S.S., en raison de la communauté de leurs intérêts, une tactique commune du temps de paix pour s'opposer à la guerre. Mais il ne serait qu'une façade sans consistance, qu'un épouvantail dont l'agresseur éventuel se moquerait, s'il ne comportait pas des prévisions dans le cas où son but pacifique n'aurait pas été atteint et si malgré son existence une guerre était déclenchée.

C'est pour cette raison que M. Pierre Laval, dans sa conversation avec Staline en mai dernier [3], avait reconnu la nécessité d'entamer, dès la ratification, des conversations d'états-majors (voir la communication de M. Pierre Laval à Moscou en date du 15 mai).

L'intérêt majeur de l'alliance avec la Russie est de fixer cette force de notre côté et de l'empêcher d'être avec nos ennemis. En outre, je persiste à estimer que le principal mode de collaboration de l'U.R.S.S. en cas de guerre serait l'appui donné à nos alliés en matériel, en ravitaillement, en matières premières, en munitions, dans la mesure où cela paraîtrait nécessaire à ces alliés eux-mêmes.

C'est ainsi que, dans sa lettre nº 313 du 20 août 1934, l'ambassade notait que l'adhésion de la Pologne au pacte de l'Est ne comportait pas nécessairement la traversée par l'armée rouge du territoire polonais. Il est très probable d'ailleurs que si l'Allemagne attaquait la Pologne, cette dernière serait la première à réclamer le concours actif des Soviets.

C'est dans ces conditions qu'il apparaît peut-être opportun de reprendre aujourd'hui une conversation dans ce sens avec la Pologne, si tant est que notre ambassadeur estime qu'elle puisse avoir quelque chance de succès tant que M. Beck sera au pouvoir.

[3] Visite de M. Lava à Moscou du 13 au 15 mai 1935.

36

M. Alphand, Ambassadeur de France à Moscou, à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères,

D. nº 129. *Moscou, 7 avril 1936.*

(*Reçu :* Cabinet, 11 avril; Dir. pol., 29 avril.)

Devant le gâteau asiatique, se trouvent quatre partenaires. Le Japonais, qui se dit à l'étroit sur son île, comme l'Allemand dans ses frontières, cherche comme lui de l'espace et des matières premières. Il a, dès 1904, repoussé le Russe. Trente ans plus tard, il a bousculé le Chinois, créé un état nouveau où règne sous sa protection le dernier représentant de la dynastie qui possédait la Chine. Ses capitaux, ses marchandises bon marché, sa propagande panasiatique préparent le chemin aux armées nippones. S'il lui faut parfois temporiser, il sait attendre et profiter des circonstances. Il ne cache pas ses ambitions.

Le Chinois, plutôt qu'un partenaire, est pour le moment un objet de négociations. L'immense empire constitue le gâteau et ses voisins avides occupent ou convoitent les provinces du Thibet, du Sinkiang, de la Mongolie extérieure ou intérieure, etc... Devant les masses organisées et la solidité de la politique japonaise, soviétique ou britannique, le Chinois individualiste attend; il pactise ou semble s'entendre avec celui qui lui paraît présenter le moins de danger; mais il attend impassible : il sait que la Chine a toujours été pour ses envahisseurs un tombeau. C'est le mot de l'ambassadeur de Chine à qui je demandais ce qu'il convenait de penser de l'occupation de son pays : « Ma Chine a été souvent envahie, il n'y a pas d'exemple qu'elle n'ait résorbé ses vainqueurs ».

Le Russe est plus inquiet. Menacé sur ses frontières par l'envahisseur japonais, dont il connaît le dynamisme, il a, contre ses ennemis, uni les peuples disparates de son empire. « Nous ne céderons pas un pouce de notre territoire », a dit Staline; « nous ne voulons pas un pouce de terre étrangère », a-t-il ajouté. Pour défendre ses provinces extrême-orientales, le Russe a des fortifications et des armées solides; il dispose en outre du « patriotisme soviétique ».

Au sud, l'Anglais est le possesseur, mais il n'est plus un *beatus possidens*. De Londres, des avant-postes de Srinagar, de Singapour, de Hong-Kong, ou de Lhassa, il considère avec appréhension les vagues qui déferlent toujours plus grosses sur les territoires qu'occupent son commerce, ses finances et ses troupes. Déjà en Chine la porte n'est plus ouverte. L'Américain a déjà abandonné la partie.

A première vue, le jeu paraît clair : les Japonais désirent conquérir les

marchés et les territoires asiatiques. Les Anglais cherchent à détourner cette menace vers le nord. Les Soviets préféreraient qu'elle s'exerçât vers le sud.

Pour l'U. R. S. S., la menace se précise. La pression japonaise ou mandchoue s'accentue sur les frontières soviétiques. Entre les deux pays des escarmouches se produisent, directement ou par états interposés, Mandchoukouo ou Mongolie extérieure. Cet « emprunt » réciproque des frontières d'un état tiers illustre le mot de Staline concernant la faculté qu'ont des pays non limitrophes de s'atteindre. Les incidents sont nombreux et une tension en Europe les multiplie et les aggrave, les discussions sont âpres. L'armée du Kouangtoung n'observe pas les instructions de Tokio, disent les Japonais; le Mandchoukouo, déclarent-ils, est un état indépendant. Par ailleurs, la Mongolie extérieure est pour l'U.R.S.S. un territoire étranger; et, si les Soviets contrôlent 95 % de son commerce, s'ils y entretiennent des conseillers techniques et des instructeurs, ils n'en ont pas moins reconnu en 1924 qu'elle « fait partie intégrante de la République chinoise » et ils se sont engagés à « respecter les droits de la Chine sur ce territoire ». Quelle que soit la raison, la Chine ne proteste pas.

Les événements se précipitent et contraignent les Soviets à définir leur position. Un sérieux incident sur la frontière soviéto-mandchoue à la fin de janvier, les assassinats politiques au Japon du mois de février, le danger toujours plus grand de voir les Japonais envahir la Mongolie extérieure, forcent la main au gouvernement de Moscou. « Si le Japon se décide à attaquer la République populaire mongole et attente à son indépendance, nous devons aider la République populaire mongole », déclare Staline le 1er mars, et il précise qu'une tentative japonaise de s'emparer d'Oulan-Bator « provoquerait une action positive de l'U.R.S.S. ». Le 12 mars, à Oulan-Bator, l'U. R. S. S. signe un traité d'assistance mutuelle avec la République populaire mongole, traité dont la mise au point a été préparée sans doute à Moscou l'an dernier, ainsi que je le prévoyais (voir ma communication du 16 décembre dernier).

Pendant ce temps, les Soviets négocient avec Tokio et la grave crise qui se déroule en Europe au début de mars ne facilite pas les pourparlers. Tandis que les Japonais acceptent le 16 mars, à Moscou, de constituer une commission mixte pour délimiter une partie de la frontière entre l'U. R. S. S. et le Mandchoukouo, et une autre commission pour régler les incidents de frontière, de nouvelles escarmouches se produisent sur la frontière mongole : les 24, 25 et 26 mars, à Mongol-Dzagas, près du lac Bouir-Nor, les 29 et 30 mars aux postes de frontière d'Adyk-Dolon et de Bouloun-Dersoun, le 31 mars à Adyk-Dolon, occupé par 2.000 Japonais et Mandchous, qui s'avancent jusqu'à Tamsyk-Boulak, à 45 km à l'intérieur. Par ailleurs, des incidents se produisent sur la frontière soviétique, les 25 et 26 mars, près de Tchang-Ling-Tzé, aux confins de la Corée et de la Mandchourie, le 27 près de Szedné-Borznik, sur la rivière Argoun. Des protestations indignées et des réclamations sont échangées entre Moscou et Tokio; la presse les commente avec passion.

Imperturbables, les négociateurs continuent. L'armée du Kouangtoung serait seule responsable. « Un chien qui aboie ne doit pas mordre », expliquait un des directeurs des Affaires étrangères; « cela, tout le monde en convient, à Tokio comme à Moscou; l'inconvénient, c'est que le chien seul ne connaît

pas la règle. On n'est jamais complètement sûr que l'armée de Kouangtoung ne mordra pas; mais on peut la museler et lui faire entendre raison ».

Certes, contre une attaque japonaise, l'U. R. S. S. dispose de moyens d'intimidation qui ne sont pas négligeables; la flotte aérienne soviétique constitue une menace pour les centres japonais construits en bois et qui s'enflammeraient rapidement. Vladivostok est un pistolet chargé au cœur du Japon. Mais il n'est nullement question d'attaquer le Japon. En Extrême-Orient, comme ailleurs, l'U.R.S.S. a une politique défensive.

Cependant les Soviets ont pris la décision de défendre la Mongolie extérieure contre une attaque japonaise. « Si la petite armée mongole, m'a dit en substance, le 2 avril, le maréchal Vorochilov, a jusqu'ici seule pris part aux opérations, les troupes soviétiques n'hésiteraient pas à intervenir au cas où la pression japonaise s'accentuerait ». C'est qu'il faut tenir compte des faits. L'occupation par le Japon de la Mongolie extérieure peu peuplée (7 à 800.000 habitants) créerait une menace directe pour l'U. R. S. S., dont la ligne de défense se trouverait singulièrement allongée. Or, les frontières entre la Mongolie et le Mandchoukouo sont plus faciles à défendre que les frontières entre l'U.R.S.S. et la Mongolie : le désert de Gobi constitue en effet une précieuse barrière naturelle. Pour des raisons qui touchent directement à la défense de leur propre territoire, il paraît bien désormais que les Soviets, qui se sont gardés encore d'intervenir, ne laisseront pas les Japonais et leurs commensaux s'installer à Oulan-Bator.

L'occupation de la Mongolie extérieure par les Japonais présenterait pour l'U.R.S.S. un autre inconvénient. Elle constituerait en effet une menace directe pour le Sinkiang, autre glacis de l'Union, où les Soviets possèdent des intérêts importants. Or, les Japonais sont encore éloignés de cette province, plus grande que la France et peuplée de 3 millions d'habitants, et les Soviets n'y ont affaire qu'aux Chinois et aux Anglais.

Si le Sinkiang, comme la Mongolie, fait nominalement partie de la Chine, le gouverneur d'Ouroumtchi, le général Sheng-Chih-Tsaï, est pratiquement indépendant de Nankin. En 1934, après la répression du soulèvement des Dounganes, le pacificateur envoyé par le gouvernement central devait quitter précipitamment le pays après avoir assisté à l'exécution de son escorte, et Sheng se voyait peu après confirmé comme gouverneur. En 1935, Nankin avait chargé le docteur Yen, son ambassadeur à Moscou, d'une mission au Sinkiang, mais celui-ci avait réussi à éviter le voyage. Si dans le nord, à Ouroumtchi et à Kachgar, l'influence chinoise se fait peu sentir, dans le sud, où les Dounganes, musulmans chinois batailleurs, contrôlent quelques oasis et disposeraient de 20 à 30.000 fusils, elle est plus marquée.

Pour les Anglais, le Sinkiang présente une importance politique et économique. Il est en effet contigu à l'Inde et au Thibet; en 1910, un consulat britannique a été installé à Kachgar. Par ailleurs, pendant la révolution soviétique, les commerçants de l'Inde ont retiré de gros profits de leur trafic avec le Sinkiang. Cependant ce commerce a beaucoup diminué en faveur de l'U.R.S.S. Au mois d'octobre dernier, sir Eric Teichman, conseiller de l'ambassade d'Angleterre à Pékin, s'est rendu à Ouroumtchi, où il se serait

plaint des discriminations auxquelles se trouvaient sujettes au Sinkiang les marchandises en provenance de l'Inde par rapport aux marchandises soviétiques.

Les rapports entre l'U.R.S.S. et le Sinkiang au point de vue économique sont en effet relativement importants et le gouvernement d'Ouroumtchi les favorise : 12,3 millions de roubles or en 1932, 18,8 en 1933, 10,7 en 1934, 10,6 en 1935. Moyennant la livraison d'armes et de munitions, l'Union a mis la main sur certaines productions, en particulier celle des peaux d'astrakan.

L'influence des Soviets au Sinkiang n'est toutefois pas seulement commerciale. Comme les Anglais, ils ont un consulat à Kachgar. Mais ils sont plus favorisés qu'eux par la géographie. Tandis que le Sinkiang est séparé de l'Inde par les hautes chaînes de l'Himalaya, le passage en U.R.S.S. s'effectue sans difficultés naturelles. Les Soviets savent profiter de cet avantage. Tout le long de la frontière, ils ont construit le chemin de fer du Turksib, inauguré en 1930, qui rejoint Tachkent à Frounzé, Sémipalatinsk et Novossibirsk sur le Transsibérien. Un embranchement vers Kouldja et Ouroumtchi, partant de Alma-Ata serait même amorcé. Par ailleurs des routes seraient actuellement en construction de la frontière soviétique vers Chuguchak, Kouldja et Irkichtar près de Kachgar. Enfin une ligne d'aviation saisonnière relie Alma-Ata à Ouroumtchi.

Cette pénétration est facilitée par le fait que le gouverneur d'Ouroumtchi, le général Sheng, a contracté de lourdes dettes envers les Soviets. Dette financière en 1933. Dettes politiques en 1931 et en 1934. En 1931, Sheng, qui commandait les armées mandchoues du nord, avait traversé avec ses troupes la frontière soviétique et avait été « interné » en U.R.S.S. En 1934, Sheng et ses mercenaires russes-blancs étaient assiégés dans Ouroumtchi par les Dounganes révoltés, commandés par un jeune homme de vingt-cinq ans, le général Ma-Djoung-Ying. C'est grâce à l'aide militaire des tanks, des avions et des troupes soviétiques que Sheng put être dégagé et Ma repoussé.

Les Soviets sont donc puissants dans le nord de la province où les conseillers et les instructeurs militaires soviétiques sont nombreux. Ils entretiendraient une académie militaire à Ouroumtchi et des écoles d'aviation. Ils accueillent les jeunes gens dans les écoles de Tachkent. Mais Sheng pourrait un jour se rebeller contre les volontés de Moscou, et les Soviets ont pris une contre-assurance : peu après sa défaite d'Ouroumtchi, le général Ma, le chef des Dounganes, passait en U.R.S.S. avec l'un des membres du consulat soviétique, laissant le commandement de ses troupes à son demi-frère, Ma-Hou-San. Tandis que l'on cherche à faire signer par ce dernier la paix avec Ouroumtchi et à désarmer ses troupes, Ma-Djoung-Ying est, assure-t-on, officier dans la cavalerie soviétique.

Enfin, un autre membre de la famille Ma, vice-gouverneur du Sinkiang, vient de quitter Moscou où il se soignait depuis quelques mois et serait rentré à Ouroumtchi. Si, comme le prétend l'ambassade de Chine, ce Ma, musulman et profondément religieux, est plus Chinois que soviétique, il n'en est pas moins vrai qu'il n'aurait pu rentrer dans son pays si les Soviets ne s'étaient pas assurés préalablement de son dévouement et de sa fidélité.

Sur l'échiquier du Sinkiang, les Soviets tiennent donc les pièces maîtresses. Mais ils se gardent bien de les utiliser et d'occuper Kachgar ou Ouroumtchi comme ils pourraient le faire. Certes, la politique conquérante du Japon n'est pas sans exercer une influence sur leur propre politique. On a prétendu également que du Sinkiang un contact pourrait éventuellement être établi avec les armées « rouges » de la Chine du centre. Jusqu'à nouvel ordre, au Sinkiang comme en Mongolie, les Soviets mènent une politique de pénétration pacifique, avant tout défensive.

Cette politique de paix, nécessaire pour édifier le socialisme et construire l'U.R.S.S., se manifeste dans tous les actes du gouvernement de Moscou, qui s'entoure d'un réseau de pactes de non-agression. L'Union vient le mois dernier de renouveler jusqu'en 1945 le pacte qui la relie à la Turquie; jusqu'en 1946 celui qui fixe ses rapports avec l'Afghanistan. C'est un pacte de cette nature qu'elle voudrait conclure avec Tokio. En attendant, elle profite des bonnes relations qu'elle a avec les provinces excentriques de la Chine pour écarter de ses frontières la menace japonaise : la Mongolie extérieure et le Sinkiang sont pour elle des glacis.

Ces deux provinces, comme les voisins méridionaux de l'U.R.S.S., Turquie, Perse, Afghanistan, représentent en outre pour l'économie soviétique de précieux marchés où les Soviets peuvent acheter des matières premières (laine, fourrures, peaux, etc.) et où ils peuvent vendre les produits de leur industrie (cotonnades, sucre, verrerie, etc.). En outre la position du Sinkiang et celle de la Mongolie extérieure, en contact avec la Chine et avec l'Inde, grouillant de consommateurs, n'a certes pas échappé aux Soviets.

Vis-à-vis des pays peu développés de l'Asie, l'U.R.S.S. joue, du point de vue économique comme du point de vue de l'éducation politique ou culturelle, le rôle de l'Europe par rapport à ses colonies. Mais en raison de la densité des masses de ces terres d'Asie d'où sont parties les invasions, l'Union, qui cherche à équiper et à civiliser ces peuples, assume devant l'histoire une lourde responsabilité.

A courte échéance cette politique de pénétration, insinuante et souple, menace les positions de l'Angleterre en Asie. Mais cette menace est moins directe que l'action brutale et agressive du Japon panasiatique. Aussi est-ce en Asie que la Grande-Bretagne et l'U.R.S.S. peuvent maintenant, comme déjà en 1907, trouver un point d'entente. S'il n'existe déjà, un accord de partage de zones d'influence en Asie centrale est à prévoir entre les deux pays, les Soviets se réservant le Sinkiang, les Anglais le Thibet. Il aurait même été question de la création d'un royaume musulman chinois entre les deux provinces, sous le protectorat britannique.

Un accord entre l'U.R.S.S. et la Grande-Bretagne en Asie serait le plus sûr moyen d'amener les Japonais à s'entendre avec les Soviets.

Telle semble, à l'heure actuelle, vue de Moscou, la position respective des puissances qui se disputent l'influence en Chine et, par cette influence, un des seuls marchés au monde susceptible de développement. Derrière ce tableau se profile encore l'ombre de l'Amérique que sa politique extérieure retient actuellement confinée sur son continent. Je crois, ainsi que je l'ai indiqué

plus haut, que les difficultés asiatiques sont plus un pont qu'un fossé entre l'U.R.S.S. et l'Angleterre. Les seules craintes de guerre sont l'expansion japonaise et, comme pour l'Allemagne, la guerre apparaîtrait comme un dérivatif aux difficultés intérieures et économiques inextricables dans lesquelles le Japon se débat.

La colonisation du Mandchoukouo donnerait de graves mécomptes à l'armée japonaise et des renseignements suggestifs m'ont été donnés à ce sujet par un Américain qui vient d'y faire un séjour prolongé : au lieu de la pénétration pacifique, méthode analogue à celle que nous avons poursuivie au Maroc, que les Soviets emploient en Mongolie et au Sinkiang avec le concours des chefs locaux et en ménageant l'indigène, les Japonais auraient torturé, exécuté ou chassé tous les Chinois cultivés se trouvant dans les territoires qu'ils occupent. Ils sont ainsi aux prises avec la masse misérable de la population chinoise, celle-là même qui enlise les étrangers envahisseurs. Tokio d'autre part pourra-t-il continuer à engloutir dans son armée du Kouang-toung les millions toujours plus nombreux qu'elle dévore et que les capitalistes nippons sont d'autant moins disposés à fournir que les officiers colonisateurs les écartent systématiquement de tout profit? C'est là une des raisons profondes des révoltes militaires de Tokio et de la lutte intérieure qui déchire le Japon et d'où peut sortir la paix ou la guerre en Extrême-Orient.

37

MÉMORANDUM ET PLAN FRANÇAIS RÉPONDANT AU « PLAN DE PAIX » ALLEMAND DU 31 MARS [1]

A

Mémorandum se référant au mémorandum allemand du 31 mars

Par l'entremise de l'ambassade de la République à Londres, le gouvernement français a reçu du gouvernement britannique communication d'une traduction du mémorandum remis au secrétaire d'État le 1er avril 1936, par lequel le gouvernement allemand, en même temps qu'il précise son attitude à l'égard de l'arrangement élaboré le 19 mars dernier par les représentants des puissances locarniennes, énonce un certain nombre de propositions qui, selon lui, constituent un « plan de paix ».

Le gouvernement de la République croit devoir formuler sans retard les principales observations que lui suggère une première étude de ce document.

Le mémorandum allemand ayant été rendu public, le gouvernement français se réserve naturellement de donner la même publicité à ses propres observations.

[1] Ces textes, approuvés par le Conseil des ministres du 6 avril, ont été publiés le 8 avril 1936.

I. *La violation par l'Allemagne du pacte de Locarno.* — Au lendemain de la répudiation par le Reich des engagements librement et solennellement contractés ou renouvelés à Locarno, et à la suite de l'entrée en zone démilitarisée de forces armées, le gouvernement de la République aurait été fondé à prendre sans délai les mesures propres à rétablir la situation légale et à réprimer l'« acte hostile » que constituait l'initiative allemande : soucieux d'éviter à l'Europe des risques de complications nouvelles, il ne l'a pas fait. Il a d'abord demandé au conseil de la Société des Nations de constater la contravention commise au traité; en même temps, dans les conversations poursuivies du 12 au 19 mars avec les représentants des autres puissances parties au traité de Locarno, il a cherché à ménager les possibilités d'une solution amiable.

L'arrangement issu de ces conversations témoigne, de la part des quatre gouvernements représentés, le souci de tenir largement compte des susceptibilités légitimes de l'Allemagne. Le gouvernement allemand n'en repousse pas moins les propositions du 19 mars comme portant atteinte à l'honneur du peuple allemand et lui refusant l'égalité des droits.

Personne ne menace cependant l'indépendance du peuple allemand; personne ne lui refuse l'égalité des droits; personne ne songe à porter atteinte à son honneur : à moins que ce ne soit attenter à l'honneur d'un peuple que de le rappeler au respect des traités comme à une règle fondamentale des rapports internationaux, règle à laquelle le gouvernement allemand, non plus qu'aucun autre, ne peut se soustraire en alléguant que telle ou telle obligation gêne sa liberté ou son indépendance, ou que l'exécution de tel ou tel engagement n'est plus, selon sa propre expression, « tolérée » par la nation allemande.

« Pour développer la coopération entre les nations et pour leur garantir la paix et la sûreté, dit le préambule du pacte de la Société des Nations, il importe... de respecter scrupuleusement toutes les obligations des traités. » Le gouvernement du Reich, qui annonce son intention de rentrer dans la Société des Nations, demandera-t-il, à cette occasion, que ce texte soit revisé pour devenir conforme à ses conceptions ? Devra-t-on y inscrire désormais que la règle cesse là où commence pour chaque peuple un « droit vital » dont il serait seul juge?

II. *Les raisons de la démilitarisation de la Rhénanie et les origines de Locarno.* — Ayant ainsi fait bon marché des principes essentiels du droit international, le gouvernement allemand, dans son mémorandum, n'avait pas à tenir compte davantage de l'Histoire. A l'en croire, les clauses de démilitarisation de la Rhénanie seraient en contradiction avec les bases mêmes sur lesquelles la paix fut conclue et contreviendraient à des engagements pris au moment de l'armistice.

Ces affirmations ne reposent sur aucun fondement, ni directement ni indirectement. La démilitarisation de la Rhénanie ne fut pas autre chose qu'une garantie de sécurité donnée à l'Europe contre de nouvelles entreprises de l'Allemagne. Elle ne violait aucun des principes inscrits dans les quatorze points du président Wilson : s'il en avait été autrement, la délégation allemande à Versailles n'eût pas manqué de l'affirmer. Or, parmi les dispositions du

traité de paix, les clauses de démilitarisation sont de celles — bien peu nombreuses — contre lesquelles, à aucun moment, au cours des négociations, les représentants de l'Allemagne n'ont élevé aucune protestation.

Quant au traité de Locarno, on voudrait maintenant accréditer l'opinion qu'il a été négocié sous la contrainte de l'occupation de la Ruhr. Or la Ruhr était évacuée avant que la négociation ne fût même envisagée. En réalité, le pacte rhénan tendait à créer en Europe occidentale une situation nouvelle, basée sur le respect d'engagements librement consentis; et sa négociation a été provoquée par le gouvernement allemand lui-même, qui y cherchait une garantie de sécurité pour la frontière occidentale du Reich. La libre reconnaissance de la zone démilitarisée fut, en échange, le gage de paix de l'Allemagne. Le traité de Locarno constituait les plus solides assises de la paix occidentale; ce sont ces assises que la politique du Reich n'a pas hésité à détruire.

A l'appui d'une thèse que démentent les faits et les dates, le mémorandum allemand croit pouvoir invoquer une nouvelle théorie juridique : aucune nation ne pourrait renoncer volontairement, sans pression extérieure à ses droits de souveraineté; à l'origine des clauses de démilitarisation, il y aurait eu la contrainte de la nécessité; et, même négocié dans des conditions de liberté et d'égalité, le traité de Locarno ne pourrait avoir un caractère sacré, puisqu'il reprend des dispositions qui figuraient déjà dans un traité signé à la suite d'une défaite.

Ici se découvre, dans toute sa gravité, l'étrange prétention de l'Allemagne, dont l'Europe doit bien mesurer la portée : en tant que le statut territorial européen résulte des traités de 1919, c'est ce statut tout entier que l'Allemagne se réserve de remettre en cause, de quelques confirmations qu'il ait pu être l'objet depuis la paix. Qu'importe, dès lors, que le gouvernement allemand déclare ne plus nourrir aucune ambition territoriale; qu'importe qu'il proclame sa volonté de respecter des frontières, si, dès maintenant, il s'est réservé la possibilité de soutenir un jour que la confirmation librement donnée par lui n'a pu avoir pour effet de changer le caractère initial des abandons de territoires dont ces frontières sont issues, et qui furent consentis sous la pression extérieure ou sous l'empire de la nécessité?

Faut-il conclure que l'Allemagne, partant de cette base juridique nouvelle empruntée à un droit international inédit, pourra, demain, mettre en cause le statut de Dantzig, celui de Memel, celui de l'Autriche, revendiquer telle ou telle revision de frontières en Europe, telle ou telle restitution de territoires coloniaux allemands?

Le gouvernement français estime que toutes ces questions doivent être clairement posées au gouvernement du Reich, et que celui-ci doit y répondre aussi clairement, aucun plan de paix ne pouvant être construit sur une équivoque aussi dangereuse pour le maintien même de la paix.

III. *Le refus du Reich de discuter.* — On pourrait se dispenser de revenir sur les arguments d'ordre juridique par lesquels le gouvernement allemand prétend justifier son initiative du 7 mars. Ces arguments ont d'ailleurs été maintes fois réfutés. Quoi que puisse soutenir le Reich, il reste qu'aucune

des autres puissances signataires du traité de Locarno n'a jamais admis que le pacte franco-soviétique fût incompatible avec ce traité; il reste que l'Allemagne a cru pouvoir s'ériger en juge de sa propre cause, alors que le traité avait expressément prévu, en cas de différend, une procédure d'arbitrage ou de conciliation; il reste enfin la constatation faite par le conseil de la Société des Nations. Au surplus, en se refusant à nouveau de saisir de sa prétention la Cour permanente de justice internationale, le gouvernement du Reich avoue la faiblesse de son argumentation juridique : l'Allemagne ne veut pas aller à La Haye, parce qu'elle sait que la Cour devrait condamner la thèse allemande.

IV. Si grave que fût la situation créée le 7 mars, elle n'avait pas détourné les puissances locarniennes d'une politique de modération. Leurs gouvernements étaient prêts à rechercher avec l'Allemagne un nouveau statut de la Rhénanie; ils étaient prêts à engager une large négociation pour régler les problèmes que pose la sécurité de l'Europe occidentale et pour établir sur de solides fondements l'ensemble de la paix européenne. Mais sur la base du « fait accompli », une telle négociation était impossible. Réduisant à l'extrême leurs plus légitimes exigences, les quatre gouvernements demandaient simplement à l'Allemagne de faire les « gestes » nécessaires pour que pussent prévaloir les solutions provisoires permettant d'établir la confiance si gravement ébranlée par elle. Ils lui demandaient de reconnaître la souveraineté de la loi internationale en saisissant la Cour de La Haye de ses prétentions; de reconnaître que la question rhénane, objet d'un arrangement international, ne pouvait être réglée par une décision unilatérale; de se rallier enfin à des mesures susceptibles de créer une atmosphère nouvelle dans les pays dont la sécurité se trouvait menacée par l'acte du 7 mars.

A ces dispositions généreuses, le gouvernement allemand n'a opposé que des refus; si le Reich admet qu'une détente soit nécessaire, il n'entend pas y apporter sa contribution.

On demandait à l'Allemagne de saisir la Cour de La Haye : l'Allemagne refuse; on lui demandait d'instituer sur son territoire, le long des frontières françaises et belges, une zone occupée par des forces internationales : elle répond par un silence qui équivaut à un refus; on lui demandait des garanties quant à l'utilisation, durant la période transitoire, des forces paramilitaires stationnées en Rhénanie : même silence ; on lui demandait l'abstention de tout travail de fortifications et d'équipement aéronautique : silence encore; et si le gouvernement allemand accepte, sous condition de réciprocité et sous contrôle d'une commission internationale, de ne pas augmenter les effectifs actuellement présents dans la zone rhénane, il ne fournit aucunement l'assurance que ces effectifs ne sont pas dès maintenant supérieurs à ceux dont l'envoi a été annoncé officiellement le 7 mars.

Ainsi l'effort de conciliation des puissances locarniennes n'a trouvé auprès du gouvernement allemand aucun écho.

V. *Critiques du plan allemand du 31 mars.* — Le gouvernement du Reich prétend, il est vrai, apporter par son « plan de paix » une contribution décisive

à la reconstitution d'une Europe nouvelle. Cette contribution est malheureusement plus apparente que réelle.

Le gouvernement de la République prend acte de la proposition allemande tendant à la conclusion d'un nouveau traité pour reconstituer le système de sécurité que l'Allemagne a entendu détruire le 7 mars; cette proposition ne prendra, cependant, de valeur à ses yeux que lorsqu'il saura comment peut être garantie l'observation par le Reich de ses nouveaux engagements. Il prend acte également du fait que, revenant sur les sentiments manifestés il y a quelques semaines encore aux ambassadeurs de Grande-Bretagne et de France, le gouvernement du Reich se déclare aujourd'hui favorable à la conclusion d'un pacte aérien occidental; il voudrait toutefois savoir si, dans l'esprit du gouvernement allemand, ce pacte comporte l'accord de limitation aérienne en l'absence duquel les garanties de sécurité qu'il offrirait seraient pratiquement nulles.

L'arrangement du 19 mars contenait une disposition essentielle concernant l'interdiction ou la limitation du droit d'élever à l'avenir des fortifications dans une zone à déterminer. Dans l'état actuel de l'Europe, il importe de connaître l'attitude du gouvernement allemand à l'égard de cette clause capitale : elle permettra de discerner si le Reich est prêt à reconnaître, non seulement dans les mots, mais aussi dans les faits, le principe de la sécurité collective; ou s'il entend, au contraire, se réserver la possibilité de régler à sa seule volonté, même par des moyens de force, ses rapports avec ses voisins plus faibles, en limitant à leur égard le jeu de l'assistance. La démilitarisation rhénane n'était pas seulement un élément de la sécurité française et de la sécurité belge : elle intéressait le statut politique de l'Europe entière; le plan allemand n'apporte aucune garantie qui compenserait son éventuelle disparition.

VI. Force est bien de constater que l'Allemagne répond par des suggestions nettement insuffisantes pour affermir la paix en Europe. Si elle se déclare prête à négocier directement, avec chacun de ses voisins des frontières du sud-est et du nord-ouest, la conclusion d'accords de non-agression, elle ne conçoit pas que ces accords puissent s'insérer dans un système collectif; elle conçoit encore moins qu'ils puissent s'accompagner de garanties d'assistance mutuelle. Or des accords bilatéraux de non-agression, que n'accompagnerait aucune clause d'entr'aide et d'assistance mutuelle au bénéfice de la victime éventuelle d'une dénonciation brutale et d'un coup de force, n'ajouteraient rien aux engagements qui résultent déjà, pour l'Allemagne comme pour ses voisins, du pacte de Paris de 1928.

La sécurité européenne forme un tout et le principe de la sécurité collective ne vaut pas seulement pour une partie du continent. La France, pour sa part, soucieuse non seulement de ses amitiés, mais aussi de ses obligations de membre de la Société des Nations, ne saurait concevoir un règlement de la sécurité occidentale pour lequel elle dût se désintéresser de la sécurité du reste de l'Europe.

C'est la conclusion du pacte franco-soviétique qui a fourni au Reich le prétexte qu'il cherchait pour se délier des obligations du traité de Locarno :

il y a dénoncé la menace d'une alliance militaire dirigée contre sa propre sécurité; il est donc singulier que, dans son intérêt même, il n'envisage la conclusion d'aucun accord de non-agression avec l'U.R.S.S. Il y a un an, au moment de la conférence de Stresa, le gouvernement allemand se déclarait prêt à conclure un tel accord, tout en admettant qu'en marge de cet accord puissent intervenir, entre la Russie et d'autres puissances, des traités d'assistance mutuelle. Les dispositions allemandes ont donc changé : pour quelles raisons et dans quel but?

VII. *Le retour de l'Allemagne à la Société des Nations.* — Il est vrai que l'Allemagne se déclare prête à rentrer dans la Société des Nations.

Depuis que l'Allemagne a quitté Genève, le gouvernement de la République n'a cessé d'affirmer que la sécurité européenne ne pouvait être réalisée que dans le cadre de la Société des Nations; il ne serait donc pas le dernier à se féliciter de la décision que le gouvernement du Reich a annoncée dès le 7 mars. Il doit cependant poser une question : comment, avant la solution de la crise qu'elle a provoquée par sa politique du fait accompli, l'Allemagne pourrait-elle être considérée comme « donnant des garanties effectives de son intention sincère d'observer ses engagements internationaux »?

La rentrée de l'Allemagne à la Société des Nations se ferait, à l'heure actuelle, dans l'équivoque. Elle ne s'accomplirait pas pourtant sans conditions. En rappelant, d'une manière plus pressante qu'il y a quelques semaines, ses prétentions en matière coloniale, le gouvernement du Reich n'a-t-il pas voulu laisser entendre qu'à défaut d'une solution pour lui satisfaisante, il se réserverait de faire à nouveau sécession? Et quant à la séparation à établir entre le pacte de la Société des Nations et le traité de paix, le moins que l'on puisse dire de cette formule, déjà maintes fois mise en avant, est que son sens n'a jamais été éclairci.

Le gouvernement du Reich formule une autre proposition qui n'apparaît guère compatible avec les principes du pacte même : en suggérant que le respect des accords à conclure soit assuré par une cour d'arbitrage dont les décisions seraient obligatoires, il n'écarte pas seulement toute intervention de la Cour permanente de justice internationale; il paraît bien décliner d'avance jusqu'à la compétence du Conseil. Au cas où serait violé un des accords de non-agression dont l'Allemagne envisage la conclusion, cette violation tomberait-elle sous le coup du pacte? Si, dans l'esprit du gouvernement allemand, il devait en être autrement, il faudrait conclure que le retour du Reich à la Société des Nations est envisagé comme un moyen d'intervention dans la politique d'autres états, sans que doive être soumis au contrôle de la Société aucun élément essentiel de la politique allemande.

VIII. *La limitation des armements et l'humanisation de la guerre.* — Le gouvernement du Reich ne semble disposé à s'engager dans la voie de la limitation des armements qu'avec la plus grande circonspection. La limitation des armements aériens ne paraît envisagée, par le plan allemand, ni du point de vue qualitatif ni du point de vue quantitatif. Quant aux armements terrestres, aucune limitation quantitative n'est même suggérée, et, s'il est

question de limitation qualitative, il n'est rien dit de la mise en œuvre d'un système efficace de contrôle, qui en serait l'indispensable condition.

Sans doute, le gouvernement allemand propose-t-il de se préoccuper de l'humanisation de la guerre. Et la proposition n'est pas de celles que le gouvernement français puisse songer jamais à rejeter; mais plutôt que d'humaniser la guerre, il importe de la rendre impossible en organisant contre l'agresseur éventuel l'action efficace et immédiate de la collectivité. Le gouvernement du Reich n'a pas donné jusqu'ici son approbation à une telle conception. Au surplus, l'interdiction proposée par l'Allemagne du lancement par la voie des airs de bombes asphyxiantes, toxiques ou incendiaires, résulte déjà du protocole de Genève de 1925 que le gouvernement français a, pour sa part, ratifié. Si le problème a été discuté à nouveau au cours de la conférence du désarmement, c'était en vue de compléter ces interdictions par d'énergiques mesures de rétorsion contre un violateur éventuel. On aurait souhaité entendre préciser sur ce point la pensée allemande.

IX. *Les relations franco-allemandes.* — Le « plan de paix » allemand contient des propositions concernant l'amélioration des relations franco-allemandes. Le gouvernement français en a pris note, et il ne se refusera nullement, dans toute la mesure où la possibilité lui en sera fournie, à rechercher directement avec le gouvernement du Reich les moyens de donner une nouvelle impulsion aux efforts qui avaient déjà été entrepris dans ce sens. Mais il va de soi qu'en tant qu'elles concernent les rapports entre la France et l'Allemagne, des dispositions de ce genre ne sont pas à leur place dans le système d'accords généraux actuellement envisagés. En revanche, et pour autant qu'il s'agisse du problème général du désarmement moral, la Société des Nations en est déjà saisie et des travaux préparatoires importants ont été menés à bonne fin, dont il conviendra, le moment venu, de s'inspirer dans les rapports directs entre la France et l'Allemagne.

X. Quant à l'observation par la République française des engagements que son gouvernement prend en son nom, il n'est pas besoin, pour l'assurer, de procédures contraires aux principes mêmes de la Constitution française. Et l'on ne signalerait même pas ce point s'il ne fallait y voir l'expression nouvelle d'une théorie qui tend à faire une distinction entre les gouvernements et les peuples. La fidélité aux traités est un principe fondamental de la politique française, et ce n'est pas le fait d'une initiative française qui oblige aujourd'hui les peuples à se demander si les rapports internationaux continueront de se déterminer suivant des règles du droit ou s'ils ne connaîtront désormais d'autre règle que la force. Car telle est malheureusement la question primordiale que, pour épargner à leurs pays d'amères surprises, les gouvernements ont aujourd'hui le devoir de poser.

Conclusions. — En conclusion, le droit vital d'un peuple autorise-t-il l'annulation unilatérale des engagements contractés? La paix sera-t-elle assurée par la collaboration de tous dans le respect des droits de chacun, ou bien les états auront-ils toute latitude pour régler à leur gré leurs différends en tête à tête avec les états dont ils surprendront la bonne foi?

Aucun gouvernement européen ne saurait se prêter à la conclusion de nouveaux accords avant d'avoir entendu, à ce sujet, une réponse claire.

Et plus directement encore, une autre question peut être posée au gouvernement allemand: l'Allemagne reconnaît-elle, sans aucune réserve, comme valable, le statut territorial et politique de l'Europe actuelle? Admet-elle que le respect de ce statut puisse être garanti par des accords conclus sur des bases d'assistance mutuelle ?

Les propositions remises à Londres le 1er avril sont muettes sur ce point.

B

« *Plan de paix* » *français*

Déclaration. — La France, fidèle à la tradition, affirme qu'elle ne veut pas chercher la paix dans des sécurités pour elle seule, dans des pactes incomplets laissant subsister les risques de guerre.

La paix avec tous;
La paix totale et durable;
La paix dans l'égalité des droits;
La paix confiante dans l'honneur pour tous et le respect de la parole donnée;
La paix heureuse et sûre par la fécondité des échanges internationaux succédant à la rivalité mortelle des nationalismes économiques;
La paix réelle sur une large limitation des armements conduisant au désarmement.

Voilà ce que, dans des circonstances qui, malgré leur gravité, semblent offrir à l'Europe une nouvelle possibilité d'union, le gouvernement de la République française propose aux autres états.

Un petit nombre de règles précises et classées doivent permettre à tous les gouvernements de bonne volonté interprétant les vœux des peuples pacifiques de se mettre d'accord et de témoigner ainsi d'une communauté de vues constructives.

Sécurité collective, assistance mutuelle, désarmement, coopération économique, association européenne des ressources du crédit, du travail, de l'intelligence et de la volonté des peuples pour la paix contre la guerre, pour la prospérité contre la misère, telles sont les grandes lignes du plan d'action pour la paix que le gouvernement issu du peuple français offre en son nom.

I. *Principes*

1. *Reconnaissance de l'égalité des droits. — Respect des engagements.* — La base première des relations internationales doit être la reconnaissance de l'égalité de droit et de l'indépendance de tous les états, ainsi que le respect des engagements contractés.

2. Il n'y a pas de paix durable entre les peuples si cette paix reste soumise aux fluctuations des besoins ou des ambitions de chaque peuple.

3. *La loi internationale, obligatoire et garantie.* — Il n'y a pas de sécurité réelle dans les rapports internationaux si tous les conflits qui peuvent naître entre tous les états ne sont pas résolus selon la loi internationale, obligatoire pour tous, interprétée par une juridiction internationale impartiale et souveraine et garantie par les forces de tous les associés de la communauté internationale.

4. L'égalité de droit ne fait pas obstacle à ce que, volontairement et dans un intérêt commun, un état limite en certains cas l'exercice de sa souveraineté et de ses droits.

5. *Pas d'hégémonie.* — Cette limitation est notamment nécessaire en matière d'armements, afin d'éviter toute mesure d'hégémonie d'un peuple plus puissant sur d'autres peuples plus faibles.

6. L'inégalité de fait entre les peuples doit être compensée au sein de la communauté internationale par l'assistance mutuelle contre toute rupture de la loi internationale.

7. Si l'assistance mutuelle, dans le cadre universel de la Société des Nations, est pour le moment difficile à mettre en œuvre rapidement et efficacement, il doit y être pourvu par des accords régionaux.

II. *Dispositions politiques*
(*Sécurité collective, assistance mutuelle, désarmement*)

8. *L'Europe.* — Une des unités régionales type est constituée par l'Europe dont le développement propre rend plus facile l'organisation de la sécurité sur les bases ci-dessus définies.

9. Même si l'Europe apparaissait à l'expérience comme un champ trop vaste pour y appliquer la sécurité collective par l'assistance mutuelle et le désarmement, il y aurait lieu d'y organiser des ententes régionales dans le cadre européen.

10. *Commission européenne.* — Cette organisation doit être confiée à une commission européenne instituée dans le cadre de la Société des Nations.

11. *Vingt-cinq ans de paix.* — La loi internationale exige le respect des traités. Aucun traité ne doit être considéré comme immuable, mais aucun traité ne peut être répudié unilatéralement. Dans la nouvelle organisation de l'Europe où tous les peuples, égaux en droit, seront librement associés, chaque état s'engagera à respecter le statut territorial de ses membres qui ne pourra être modifié que du consentement de tous. Aucune demande de modification ne pourra être introduite avant vingt-cinq ans.

Les traités européens ou régionaux concernant l'indépendance des états et toute limitation acceptée d'un commun accord de leur souveraineté, notamment en matière d'armements, seront placés sous la garantie mutuelle des associés. A cet effet, des dispositions spéciales seront prévues pour qu'après la constatation, par l'autorité internationale compétente, d'une infraction

auxdits traités, des sanctions allant s'il le faut jusqu'à la contrainte par la force soient prises en vue du rétablissement de la loi internationale.

12. *Assistance mutuelle.* — *Force internationale.* — En vue de faire face à leurs devoirs d'assistance mutuelle, les états associés dans le cadre européen, ou dans le cadre régional, entretiendront, spécialement et de manière permanente, des forces militaires, aériennes et navales, à la disposition de la commission européenne ou du conseil de la Société des Nations.

13. *Contrôle.* — Le contrôle permanent de l'exécution des traités dans le cadre européen ou dans le cadre régional sera organisé par la commission européenne. Tous les états européens associés s'engageront à en faciliter l'exercice et à assurer l'exécution des décisions que ce contrôle provoquerait.

14. *Désarmement.* — La sécurité collective ayant été organisée dans le cadre européen ou régional par l'assistance mutuelle, il sera procédé à un large désarmement de tous les associés. La limitation des armements de chaque état sera décidée à la majorité des deux tiers par la commission européenne ou tout autre organe désigné par le conseil de la Société des Nations sous réserve du recours de chaque état devant une haute juridiction arbitrale permanente instituée à cet effet par le conseil de la Société des Nations et qui sera chargée de veiller en particulier à l'application du principe ci-dessus énoncé à l'article 5.

15. Tous les traités actuellement existants dans le cadre européen, comme ceux pouvant être conclus à l'avenir entre deux ou plusieurs membres de la communauté européenne, devront être soumis à la commission européenne qui pourra prononcer à la majorité des deux tiers qu'ils sont incompatibles avec le pacte européen ou les pactes régionaux européens prévus aux articles 8 et 9. Ces dispositions s'appliqueront aussi bien aux ententes économiques qu'aux ententes politiques.

III. *La paix économique*

16. *Coopération des peuples.* — S'il doit être admis que la prospérité des peuples et, sans même parler de prospérité, l'allègement de leurs souffrances actuelles ne peuvent être obtenus que par la consolidation d'une paix durable fondée sur des rapports égaux ou honorables, il convient, cependant, une fois assurée l'œuvre politique d'établissement de la paix, d'organiser la coopération économique des peuples.

17. *Organisation des échanges.* — L'organisation rationnelle des échanges est à la base de la coopération économique.

18. *Élargissement des marchés.* — L'élargissement des marchés constitue une première solution. Un premier élargissement doit être trouvé dans un système préférentiel applicable aux échanges inter-européens. Des rapports économiques spéciaux pouvant aller même jusqu'à l'union douanière partielle ou totale amélioreraient sensiblement la condition économique de certaines régions européennes.

19. *Tribunal des échanges. — Stabilité monétaire. — Extension du crédit.* — La sécurité dans les échanges est un deuxième facteur du progrès économique.

D'une part, les échanges devront être protégés par une convention internationale ou au moins européenne assurant des garanties contre les abus du protectionnisme direct ou indirect. Le projet de convention pour une action économique concertée établi en 1931 à la Société des Nations doit être retenu à cet effet.

D'autre part, les échanges internationaux doivent être mis à l'abri de l'intervention abusive des états. La conclusion d'une trêve douanière européenne, rendue possible par un standard de vie sensiblement équilibré en Europe, s'imposera comme aussi l'institution d'un tribunal international des échanges qui éviterait les dénonciations d'accords commerciaux et les ruptures de relations économiques entre les peuples, si préjudiciables à la régularisation et au développement des échanges.

Enfin, l'instabilité monétaire et la raréfaction du crédit international devront être combattues notamment par une organisation de la monnaie et du crédit dans le cadre européen.

20. *Matières premières et marchés coloniaux.* — La double nécessité d'un réservoir commun de matières premières et d'un territoire d'expansion pour le surplus de la production européenne doit conduire à une revision de certains statuts coloniaux, non dans le domaine de la souveraineté politique, mais au point de vue de l'égalité des droits économiques et de la coopération du crédit entre les états européens qui, s'étant assuré la sécurité collective et l'assistance mutuelle, devront de ce fait être considérés comme des associés et non des rivaux.

21. Tous ces problèmes devront être traités, aussitôt la sécurité politique rétablie, par une section spéciale dans la commission européenne avant d'être soumis, s'il y a lieu, au conseil de la Société des Nations ou à une conférence générale où seraient invités les états non membres de la Société des Nations.

IV. *Dispositions finales*

22. *Tout dans le cadre de la Société des Nations.* — Rien dans le présent plan de paix ne doit être considéré comme contraire au pacte de la Société des Nations ou comme faisant obstacle à son application, le plan et le pacte devant, s'il y a lieu, être mis en harmonie pour tenir compte des accords qui pourraient intervenir entre les co-contractants.

23. Il est suggéré que les organismes visés au présent plan soient autant que possible ceux qui existent déjà dans la Société des Nations, ou qu'il soit fait appel à la Société des Nations pour créer ceux qui n'existeraient pas encore.

24. L'adhésion finale au plan de paix suppose l'adhésion au pacte de la Société des Nations dont les principes restent la loi suprême des co-contractants.

25. Le défaut d'adhésion à ce plan de tel ou tel état dans la communauté européenne ne saurait empêcher sa mise en vigueur entre les autres états qui voudraient s'y conformer. Le plan devrait seulement être modifié en conséquence, notamment en ce qui concerne l'organisation de la sécurité collective, de l'assistance mutuelle et du désarmement.

38

M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 569 à 580. *Paris, 8 avril 1936, 15 h 30.*

Je vous communique ci-après, pour votre information, le texte de la note en date du 8 avril dont j'ai remis à Genève le texte officiel au secrétaire d'État britannique pour les Affaires étrangères en même temps que je lui remettais les textes du « mémorandum se référant au mémorandum allemand du 31 mars et du plan de paix français »(1) qui sont par ailleurs communiqués à la presse.

Note

Paris, 8 avril 1936.

Par un mémorandum en date du 8 avril 1936, le gouvernement de la République a eu l'honneur de faire connaître au gouvernement britannique, qu'ayant étudié la note remise le 1er avril 1936 par M. von Ribbentrop au principal secrétaire d'État pour les Affaires étrangères, il estime que les contre-propositions formulées par l'Allemagne ne peuvent, à aucun degré, être considérées comme constituant une réponse satisfaisante aux demandes contenues dans l'arrangement intervenu à Londres le 19 mars, entre les représentants des puissances locarniennes.

Le gouvernement du Reich refuse en effet les satisfactions et les garanties qui lui avaient été demandées, à la fois pour restaurer la notion de loi internationale violée le 7 mars et pour empêcher le retour d'une violation semblable; la rupture unilatérale du traité de Locarno n'est atténuée en rien; la loi internationale ne bénéficie d'aucun commencement de réparation.

En présence de cette situation, le gouvernement de la République doit constater que l'effort de conciliation tenté le 19 mars a échoué; il a la conviction que, de son côté, le gouvernement britannique, lorsqu'il aura achevé l'étude à laquelle il procède actuellement, sera conduit à la même conclusion.

Le gouvernement de la République doit dès lors se préoccuper de provoquer la consultation commune des gouvernements britannique, belge et français, telle qu'elle est prévue dans la lettre du principal secrétaire d'État en date du 1er avril, en vue d'examiner « les mesures à prendre pour faire face à la situation nouvelle qui se trouve ainsi créée » et d'appliquer ensuite les décisions qui auront été prises d'un commun accord.

Il ne peut toutefois ignorer que, dans l'esprit du gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni, des possibilités de conciliation subsistent encore et il ne voudrait pas que le reproche pût lui être adressé d'avoir fermé la porte à l'espoir d'un arrangement final avant que le gouverne-

(1) Voir ci-dessus no 37.

ment britannique — garant du traité de Locarno — eût lui-même achevé de se convaincre de l'inutilité qu'il y a à poursuivre la tentative actuelle.

A condition que l'étude des mesures de tous ordres qui devraient être mises en œuvre pour faire face à la situation soit dès à présent entreprise, le gouvernement français accepte, pour sa part, que cette étude en commun ne comporte pas une application immédiate desdites mesures, qui serait, au contraire, subordonnée à une nouvelle délibération des trois gouvernements.

Le gouvernement de la République ne doit pas dissimuler toutefois que la situation se trouverait entièrement modifiée si, entre temps, le gouvernement du Reich entreprenait, dans la zone démilitarisée, les travaux de fortifications et d'organisation du terrain dont le paragraphe V, 3°, de l'arrangement du 19 mars stipule l'interdiction. Dans cette éventualité, les puissances signataires et garantes du traité de Locarno se trouveraient, en effet, en présence d'une contravention caractérisée, non seulement à l'article 43, mais à l'article 42 du traité de Versailles.

Ce n'est donc qu'à titre provisoire, et sous réserve qu'à la violation de l'article 43 du traité de Versailles ne succède pas celle de l'article 42, que le gouvernement de la République peut s'abstenir, pour le moment, de demander formellement aux puissances garantes du traité de Locarno l'exécution immédiate de leurs obligations d'assistance.

En se refusant à l'effort de conciliation auquel les puissances locarniennes s'étaient, en ce qui les concerne, si largement prêtées, et en écartant tout geste qui aurait marqué la restauration de la loi internationale, le gouvernement allemand a mis le gouvernement français dans l'impossibilité de se prêter à l'ouverture avec l'Allemagne des pourparlers et négociations dont le paragraphe VII de l'arrangement du 19 mars avait tracé le cadre.

Le gouvernement de la République n'en mesure pas moins l'importance que présenterait, soit pour la sécurité de l'Europe occidentale, soit pour l'affermissement de la paix européenne en général, la mise en œuvre du programme général défini au paragraphe VIII dudit arrangement. Il vient d'ailleurs de marquer toute l'importance qu'il y attache en faisant connaître le « plan de paix » que, dans l'esprit du pacte de la Société des Nations, il croit devoir opposer aux propositions contenues dans le mémorandum allemand du 1er avril.

Soucieux d'apporter sa contribution à la consolidation de la paix européenne, il suggère, en conséquence, que les représentants des puissances locarniennes transmettent au conseil de la Société des Nations à la fois ce plan et celles des propositions contenues dans le mémorandum allemand du 1er avril qui ne concernent pas directement la sécurité des puissances occidentales. Il appartiendra au Conseil de prendre en temps opportun telles mesures qu'il estimera utiles, en vue de mettre à l'étude cet ensemble de propositions.

D'un intérêt plus immédiat et plus général encore est la préparation et la conclusion des traités d'assistance mutuelle qui pourraient se substituer au traité de Locarno, en renforçant les garanties de sécurité qui en résulteraient. Le gouvernement de la République demande donc que les gouvernements belge, britannique, italien et français se préoccupent dès maintenant de négocier et de conclure entre eux des traités ainsi que les accords techniques complémentaires prévus au paragraphe VII de l'arrangement du 19 mars : il demeurerait entendu que, aussitôt que l'Allemagne, modifiant son attitude, aura donné, quant à ses intentions pacifiques et sa volonté de respecter la loi internationale, des assurances satisfaisantes, elle pourra devenir partie aux arrangements dont il s'agit.

Il va de soi que les contacts d'états-majors visés au paragraphe III de l'arrangement du 19 mars, et que le gouvernement britannique s'est déclaré prêt à engager dès maintenant, seront continués. Le gouvernement français est d'ailleurs tout disposé, si tel est le désir du gouvernement britannique, à ce qu'il soit dès maintenant tenu compte dans ces conversations techniques de l'assurance de réciprocité donnée par lui au gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni par la lettre de l'ambassadeur de France à Londres en date du 1er avril.

En résumé, le gouvernement de la République a l'honneur de proposer au gouvernement britannique que les décisions suivantes soient dès maintenant arrêtées :

1° Toutes mesures de coercition à mettre en œuvre éventuellement contre l'Allemagne seront sans délai mises à l'étude, leur mise en application restant toutefois subordonnée à une nouvelle décision gouvernementale;

2° Cette procédure ne vaut qu'à titre provisoire et sous réserve qu'il n'y ait pas, de la part de l'Allemagne, contravention à l'article 42 du traité de Versailles;

3° La négociation des traités d'assistance mutuelle et des accords complémentaires, visée au paragraphe VII de l'arrangement du 19 mars, sera entreprise en vue d'aboutir à une conclusion dans un délai aussi rapide que possible;

4° Les contacts d'états-majors visés au paragraphe III du même arrangement seront poursuivis; ils seront menés, si le gouvernement britannique le désire, sur une base de réciprocité;

5° Le plan constructif français et les propositions allemandes du 1er avril, à l'exception de celles qui concernent directement la sécurité des puissances occidentales, seront communiqués au conseil de la Société des Nations à qui il appartiendra d'y donner telle suite qu'il jugera opportune.

39

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 607 (1). *Berlin, 8 avril 1936.*

(*Reçu :* Dir pol. 17 avril.)

Les violentes diatribes que suscitait fréquemment, depuis plusieurs mois, dans la presse du Reich, la question des minorités germaniques des Sudètes, avaient complètement cessé aux environs du 7 mars. Visiblement, le gouvernement allemand, pour faciliter le succès de l'offensive diplomatique dont il a accompagné la dénonciation du traité de Locarno, a cherché à amadouer la Tchécoslovaquie. Prévoyant que la réaction de la France à l'encontre de la réoccupation de la Rhénanie serait la plus forte et la plus rapide, il a cherché à isoler notre diplomatie et à neutraliser, tout au moins pendant la période décisive des conversations, nos alliés de la Petite Entente. Le jeu était assez gros et l'Allemagne paraît aujourd'hui s'apercevoir que la subite et douteuse modération de ses journaux vis-à-vis du gouvernement de Prague n'a pas suffi à dissimuler à celui-ci le danger immédiat que comporte pour lui, par contre-coup, la suppression des garanties qui étaient attachées à la frontière du Rhin.

La déception et la fureur des dirigeants nationaux-socialistes se manifestent dans plusieurs articles de *l'Observateur raciste* qui, déjà, se laisse aller à reprendre, envers l'État tchécoslovaque, le ton agressif et menaçant des polémiques antérieures. Feignant de considérer comme une provocation les craintes mêmes que cause l'attitude du Reich et les avertissements que la presse tchèque a dû donner à l'opinion pour lui signaler le péril, l'organe du parti écrivait le 1er avril : « Les commentaires publiés à Prague sur la situation internationale trahissent à notre égard une haine plus farouche que jamais et dépassent la limite de ce qui peut être toléré. Derrière le silence officiel, les milieux politiques se livrent à une agitation alarmiste qui a pour objet de justifier les nouvelles mesures militaires actuellement envisagées; dans une série d'articles, les ministres Machnik, Dostalek et Najman insistent pour que ces mesures soient prises sans tarder. Où veut-on en venir avec

(1) Extraite des archives de l'ambassade.

cette psychose ? Est-ce ainsi que l'on entend répondre aux larges propositions du Führer et apporter une contribution à la paix européenne ? ».

La campagne s'est poursuivie et développée quelques jours après en des attaques directes contre les projets de loi relatifs à l'organisation défensive du pays, qui viennent d'être déposés par le cabinet Hodza. A *l'Observateur raciste* s'est jointe la *National Zeitung* d'Essen, autre organe du parti, dont on connaît les attaches avec M. Goering. Dans l'un et dans l'autre, on retrouve ce thème favori que la Tchécoslovaquie n'est pas un état national, mais une création artificielle et précaire composée de plusieurs groupes ethniques. Par une singulière audace, les deux journaux allemands vont jusqu'à insinuer, dans des considérations dont l'analogie dévoile l'origine inspirée, que ce sont les difficultés intérieures et les menaces de scission qui poussent les dirigeants de Prague dans une « politique militariste ». A cet égard, la feuille berlinoise commence par s'étendre complaisamment sur l'échec des pourparlers qui avaient été engagés entre le P. Hlinka et le gouvernement, sur la lutte qui s'ensuivrait entre les Slovaques et l'actuelle majorité parlementaire, enfin sur la confusion et les dissensions qui en résulteraient au sein même de cette majorité : « Celle-ci, affirme l'*Observateur raciste*, veut à tout prix détourner l'attention du peuple de ces questions épineuses et, pour cela, il lui faut un prétexte extérieur. Bien qu'il aurait de bonnes raisons d'examiner avec calme et objectivité l'offre de paix du Reich, cet état cherche aujourd'hui, semble-t-il, à rattraper la réserve dont il avait fait preuve au lendemain du 7 mars et à jouer un premier rôle dans le chœur de nos ennemis. Ses ministres tiennent un langage susceptible de faire croire à l'opinion qu'un conflit armé avec l'Allemagne est imminent. On a profité de l'atmosphère ainsi surchauffée pour présenter aux Chambres deux textes législatifs qui tendent à instituer dès maintenant une véritable dictature militaire dont le contrôle porterait sur l'activité économique et sur la personne même des citoyens. Ceux-ci seraient classés en fidèles et en suspects et ainsi l'oppression des minorités recevrait une consécration légale... La Tchécoslovaquie se trouve à un tournant décisif de la courte histoire qui a son point de départ en 1919. *Son sort est entre ses mains*. Le Reich lui a offert la paix en même temps qu'au monde entier. Prague répond à cet appel en s'abandonnant à la haine et à la peur et en prenant des mesures qui portent gravement atteinte à la vie des nationalités allogènes. Les milieux responsables paraissent avoir perdu le sentiment des limites que devrait leur imposer le fait que les Tchèques ne constituent pas plus de 46 % de la population. Aussi ne pouvons-nous envisager le proche avenir sans inquiétude. »

Ce qui est effectivement inquiétant, c'est le ton de cette conclusion et la menace à peine voilée qu'elle renferme à l'adresse d'un état qui, aux yeux du Troisième Reich, devrait se cantonner dans un rôle passif, sous peine d'encourir l'impitoyable hostilité du bloc germanique et de son avant-garde des Sudètes.

40

M. Brugère, Ministre de France à Ottawa, à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 76. *Ottawa, 8 avril 1936.*

(*Reçu :* Cabinet, 2 avril; Dir. pol. 27 avril)

Au cours de l'une des séances consacrées par la Chambre des Communes de Londres à la réoccupation de la zone démilitarisée, M. Attlee, député travailliste, demanda à M. Eden si les Dominions avaient signé le traité de Locarno [1]. M. Eden n'a pu évidemment que répondre négativement à la question un peu perfidemment posée. Le secrétaire d'État a cru toutefois devoir ajouter que les différents membres de la communauté britannique se tenaient en contact étroit avec Londres pour suivre l'évolution de la situation internationale.

Que les Dominions, et en particulier le Canada, suivent avec attention le développement de la situation créée par la remilitarisation de la zone rhénane, c'est certain. Que Londres se tienne avec Ottawa en « contact étroit », c'est dans l'ordre établi des choses, mais il serait téméraire de croire que ce contact vise à un autre but qu'à tenir informé le gouvernement canadien des difficultés en face desquelles le gouvernement britannique se trouve placé et des décisions que, dans le cadre européen, il est appelé à prendre. Ce contact, comme le laisse sous-entendre le ministre britannique, ne signifie pas consultation ni prise commune de décisions.

Les réactions de la presse canadienne soulignent d'ailleurs le désir que l'on a ici de rester le plus possible en dehors des querelles européennes : c'est ainsi que les journaux insistent particulièrement sur les manifestations abstentionnistes de l'opinion anglaise, et sur les discussions provoquées à l'intérieur du cabinet de Londres par les projets de conversation entre les états-majors. D'autre part, les propositions d'Hitler sont considérées par certains organes importants de la presse canadienne, non comme une manœuvre de diversion destinée à satisfaire à peu de frais l'opinion britannique, mais comme un programme à retenir, et que les pays européens intéressés auraient tort de rejeter sans examen approfondi.

En un mot, tout ce qui peut inciter l'Angleterre à s'abstenir d'une intervention basée sur les engagements pris à Locarno est accueilli ici avec faveur. Ce freinage qui certainement joue un rôle important dans les décisions de Londres est dû à plusieurs causes dont j'ai déjà eu l'occasion d'entretenir

[1] Le traité de Locarno mentionnait que les Dominions pourraient y adhérer; mais leurs gouvernements déclarèrent qu'ils n'étaient pas disposés à le faire.

le Département. La principale est que les Dominions, n'étant pas cosignataires de Locarno, pourraient difficilement convaincre leur opinion publique de la nécessité d'une coopération impériale par la simple mise en œuvre de cet accord. Le véritable et le seul terrain d'entente, pour une action concertée des différents membres de la communauté britannique, reste, j'ai eu bien souvent l'occasion de l'indiquer, Genève [1]. Or, même en ce qui concerne l'œuvre commune à accomplir à la Société des Nations, il y a eu ces derniers mois à enregistrer ici, du fait de nos désaccords avec Londres sur l'attitude à adopter à l'égard de l'Italie, beaucoup d'illusions perdues. Je crains que les télégrammes relatifs à notre plan constructif de sécurité aient pour seule signification aux yeux des Dominions britanniques de réduire à des objectifs purement européens l'influence de la Société des Nations, ce qui diminuera les possibilités d'action de la communauté britannique.

Je dois ajouter qu'il se dégage ici une atmosphère de lassitude à l'égard de l'Europe un peu comparable à celle qui s'est fait sentir dans l'opinion publique américaine. La crise, que l'on désigne ici sous le nom plus vrai de dépression, a momentanément éteint les enthousiasmes, affaibli les énergies, rétréci les horizons. Il y a là un important fait moral avec lequel Londres, comme Genève et Paris, se trouve dans l'obligation de compter. Cela ne signifie pas que l'on nous donne tort ni qu'il y ait manque de sympathie à notre égard. Dans la pensée des dirigeants canadiens, le problème de la sécurité collective dépend aujourd'hui plus que jamais de l'affirmation de puissance de la Société des Nations. Les succès italiens en Éthiopie vont à l'encontre de ce point de vue. Aussi une partie de la presse reprend-elle ces derniers jours une attitude italophobe nettement marquée. Cela me semble un témoignage, peut-être encombrant mais par certains côtés quand même encourageant, de l'intérêt que l'on continue ici à porter à Genève. Je crois que nous aurions tort de n'y pas prêter attention. Londres de toute évidence ne s'engagera vis-à-vis de nous que dans la mesure où le gouvernement britannique aura la certitude de n'être pas isolé de ses Dominions. La fidélité au cadre international et non pas seulement européen de la Société des Nations constitue l'élément essentiel de ce restant de politique impériale.

[1] Voir dans le tome précédent les pièces nos 346 et 460.

41

M. LAROCHE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES,
à M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 305 à 310. Urgent. *Bruxelles, 9 avril 1936, 14 h, 14 h 34, 14 h 58*

(*Reçu :* 15 h. 10, 15 h. 15, 15 h. 35, 16 h. 10.)

Prière communiquer d'urgence Genève.

M. Van Zeeland part en avion pour Paris à l'issue de la séance du Sénat pour prendre ce soir le train qui l'amènera à Genève demain matin.

Je viens de le voir assez brièvement, car son temps est compté, et il recevait après moi l'ambassadeur d'Angleterre qui arriva un télégramme à la main.

Je lui ai parlé d'abord du mémorandum français. Faisant allusion à l'article du *Vingtième Siècle* analysé dans mon télégramme no 304 (1), étant donné que ce journal passe pour prendre ses inspirations dans son entourage, je lui ai dit que ces critiques me paraissaient bien peu tenir compte de la situation. Il était d'une part indispensable de contrebattre la propagande allemande fondée sur des allégations fausses. D'autre part, on ne pouvait laisser l'Allemagne se targuer de prendre l'initiative d'une organisation générale de la sécurité.

Il fallait à la fois démontrer les graves lacunes du plan allemand et y opposer une conception constructive basée sur l'idée fondamentale que l'on ne peut se bercer de l'illusion qu'une fois la paix troublée en Europe, et surtout par une grande puissance occupant une position géographique centrale, il serait possible de localiser.

M. Van Zeeland m'a dit qu'il comprend notre point de vue et est d'accord en principe sur ces idées. Il se rend compte d'autre part que la situation à Genève était difficile et il sent la nécessité d'un gros effort pour éviter tout dissentiment de nature à affaiblir les locarniens vis-à-vis de l'Allemagne.

Je lui ai parlé alors de l'aggravation du différend italo-anglais. Je savais qu'il était très préoccupé des conséquences qui pouvaient en résulter sur les relations franco-anglaises. J'ai donc insisté sur la position dangereuse où nous serions placés si l'Italie se rapprochant de l'Allemagne, celle-ci se sentait ainsi encouragée à agir contre nous. Il m'a paru très pénétré de la réalité de ce péril.

Je suis alors revenu sur la nécessité d'une solidarité européenne pour l'organisation collective de la paix. On a détruit un élément essentiel de sécurité, le traité de Locarno, lui ai-je dit. Il faut donc reconstruire sur ce

(1) Télégramme non reproduit (analyse de presse). Il y était fait allusion à un article du *Vingtième siècle* exprimant sa déception devant le mémorandum français.

point, réparer la brêche. Mais l'audace avec laquelle le coup a été porté montre que c'est l'édifice européen tout entier qui peut être menacé demain.

M. Van Zeeland m'a dit après un moment, comme pour résumer notre conversation : « En résumé, ce qu'il faudrait obtenir c'est que, si la paix est rompue ailleurs que sur le Rhin, vous puissiez compter sur l'appui britannique pour vous aider à maintenir ou restaurer la paix; c'est ainsi que je vois les choses; il s'agit de savoir quel est le prix à payer pour obtenir cet appui : cela je ne le vois pas encore. »

C'est bien là l'idée maîtresse du Premier ministre belge : aucune sécurité pour la Belgique sans l'union de la France et de l'Angleterre. Il se rencontre là avec la majorité des Belges, mais il va plus loin qu'eux. Il comprend l'impossibilité de localiser un grand conflit européen et la nécessité d'y pourvoir. Mais dans les efforts qu'il envisage, c'est toujours sur l'union étroite de la France et de l'Angleterre qu'il entend bâtir.

Tel est donc le sens dans lequel il agira à Genève. Il y arrivera avec une autorité accrue par la confiance presque unanime que lui a manifestée hier le Parlement et qui présage son maintien au pouvoir après les élections.

Communiqué à Genève sous les nos 90 et 95.

42

M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Prague, Vienne.

T. nos 250; 189. Secret. Réservé. *Paris, 9 avril 1936* (1).

Il m'est signalé de source privée (2) que les rapports de M. von Ribbentrop auraient confirmé le gouvernement allemand dans l'impression que l'opinion britannique était décidée à empêcher toute intervention active de la Grande-Bretagne sur le continent quelles que fussent les circonstances. L'optimisme de M. von Ribbentrop, fortifié par les assurances reçues de certaines personnalités anglaises, aurait encouragé le Chancelier à hâter la réalisation de son plan sur l'Autriche et la Tchécoslovaquie. Au lieu d'attendre l'automne, il songerait maintenant à précipiter son action et à l'engager dans un délai de quelques semaines.

(1) Par avion.

(2) Il s'agissait de renseignements « fournis à un tiers par M. Treviranus, ancien ministre du Reich » (T. de Londres, du 7 avril, no 718, dont le présent télégramme reproduit le contenu).

43

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1111. *Berlin, 9 avril 1936, s. h.* (1).

(*Reçu :* le 11, 11 h. 5.)

Un fonctionnaire de la Wilhelmstrasse a tenu tout récemment à l'un de mes collaborateurs des propos qui confirment pleinement les hypothèses que j'ai émises dans ma précédente correspondance sur l'origine et le caractère des événements du 7 mars (2).

D'après lui, l'office des Affaires étrangères et M. von Neurath lui-même n'auraient pas été avertis avant les tout premiers jours du mois de mars. La décision définitive aurait été prise le 1er ou le 2 mars. Sans doute, les services de la Wilhelmstrasse savaient que le gouvernement du Reich s'apprêtait à riposter par un grand geste à la ratification du pacte franco-soviétique. Ils s'attendaient à la dénonciation solennelle des accords de Locarno. Mais ils ignoraient que l'on envisageât la réoccupation de la zone démilitarisée. Ils croyaient en tout cas que cette réoccupation ne se ferait pas immédiatement.

C'est M. Goebbels qui aurait conçu le plan tel qu'il a été finalement exécuté. C'est lui qui aurait, comme dans d'autres occasions, levé les derniers scrupules du Führer et déterminé, sur le vu des informations fournies par la Wilhelmstrasse, la date ainsi que les modalités de l'opération. Le fonctionnaire en question, confirmant également sur ce point des renseignements que l'ambassade a déjà transmis à Votre Excellence, a soutenu que l'un des facteurs qui avait le plus contribué à précipiter les événements était la nouvelle parvenue, fin février, à Berlin, d'une négociation entre Paris et Londres sur les mesures à prendre au cas où la zone démilitarisée viendrait à être violée par l'Allemagne.

(1) Par courrier, en clair.
(2) Voir dans le tome précédent, les pièces nos 349, 367, 412, 417 et 472 des 9, 10, 12, 13 et 20 mars.

44

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1113. *Berlin, 9 avril 1936, s. h.* (1).

(*Reçu :* le 11, 11 h. 5.)

Je me suis entretenu, à la fin de l'après-midi d'hier, 8 avril, avec M. von Bülow, seul fonctionnaire important qui siège, en cette période de vacances, à la Wilhelmstrasse. Je lui ai annoncé la publication imminente du mémorandum et du plan français, dont l'agence D.N.B. commençait, d'ailleurs, à transmettre les premiers paragraphes. J'y ai joint quelques avertissements que j'estimais utiles. J'ai, en particulier, dit au secrétaire d'État que, dans un moment où chacun, chez nous et hors de chez nous, se demandait si le chancelier Hitler voulait vraiment la paix, ou cherchait seulement à masquer son coup de force du 7 mars et à endormir l'opinion jusqu'à la prochaine entreprise, l'accueil qui serait fait aux notes françaises contribuerait à éclairer, à nos yeux, les intentions du Führer et de la politique allemande.

M. von Bülow m'a répondu qu'il avait conseillé à la presse la modération, mais que, déjà, les journalistes s'étaient plaints du ton jugé par eux agressif et violent du mémorandum français et qui leur rendrait la modération difficile. « J'ai maintenu, pourtant, m'a déclaré M. von Bülow, ma recommandation ! »

En réalité, la presse n'en a tenu aucun compte. Comme je l'ai signalé par le télégraphe et par le téléphone, elle a fait, ce matin, aux documents français, un accueil à peu près uniformément mauvais et négatif. Et elle a prétendu trouver dans les capitales étrangères, à Genève, à Londres, à New York, à Paris même, confirmation de ses appréciations hostiles.

M. von Bülow, que j'ai revu ce soir, a reconnu qu'il n'avait guère été écouté. Il explique que la virulence du mémorandum français a été vivement ressentie et a provoqué ces réactions de colère. Lui-même ne cache pas, d'ailleurs, que ce texte lui a paru empreint de malveillance et de haine. Je lui ai répondu que l'attitude de l'Allemagne n'était pas propre à éveiller la bienveillance et l'amour et qu'il devait bien s'attendre à ce que la note allemande du 31 mars, sans parler du coup de force du 7, provoquât une verte réplique.

Le secrétaire d'État ne le conteste pas. Il reproche, toutefois, au document français d'avoir déformé la vérité historique. Selon lui, la délégation allemande, en 1918-1919, n'aurait acquiescé à la démilitarisation de la rive gauche du Rhin que sous condition de réciprocité et moyennant l'entrée immédiate de l'Allemagne à la Société des Nations. M. von Bülow fait observer également

(1) Par courrier, en clair.

que, dans son mémorandum du 31 mars, M. Hitler n'a pas dit que l'accord de Locarno aurait été signé sous la pression de l'occupation de la Ruhr, mais qu'il aurait été signé pour obtenir, en conformité du traité de Versailles, l'évacuation de la première zone rhénane encore occupée à cette époque.

Le secrétaire d'État, après avoir exprimé ces doléances, a dit quelques mots du plan de paix.

Comme les journaux du Reich, il le trouve compliqué, énorme, peu utilisable. Il y relève la marque de théories qu'il a toujours combattues, et notamment cette conception de la sécurité garantie par des alliances militaires, qu'il rejette.

M. von Bülow a, tout de même, déclaré qu'il s'efforcerait d'en extraire les éléments qui pourraient servir de base à des échanges de vue et d'empêcher qu'on ne le condamnât en bloc et sans examen. Il ignore, au surplus, ce que peut en penser M. Hitler et quelles ont été les réactions personnelles du Führer.

Le secrétaire d'État a semblé, surtout, inquiet de la note que Votre Excellence a remise à M. Eden (1) et dont le texte n'a pas été publié. Il craint, d'après les nouvelles qu'il a de Genève, que la France ne songe à provoquer l'application de sanctions, moins à cause des sanctions elles-mêmes, a-t-il dit, qu'à cause de la campagne d'excitation qu'elles susciteraient en Allemagne et qui compromettraient gravement un avenir, dont il ne veut pas renoncer à espérer l'amélioration.

45

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 321. Secret. Réservé. *Varsovie, 9 avril 1936, s. h.* (2).

(*Reçu :* le 11, 11 h. 5.)

Il se fait, depuis quelques jours, toute une campagne, dans les coulisses politiques de Varsovie, pour démontrer que la Pologne — fidèle à la France — n'est pas payée de retour.

M. Koc glisse, à qui veut l'entendre, qu'au cours de son dernier voyage à Paris, il ne lui a été parlé que de l'affaire Boussac (3), alors qu'il espérait s'entretenir de la stabilité du zloty, des relations commerciales entre la France et la Pologne, du chemin de fer Gdynia–Haute-Silésie et du financement des armements polonais.

Certains collaborateurs de M. Beck se plaignent que, du côté français, les

(1) Voir ci-dessus, nº 38.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Voir, dans le tome précédent, la pièce nº 199 du 18 février et les notes explicatives, ainsi que les pièces nºs 455 et 540 des 18 et 31 mars.

déclarations de fidélité à l'alliance, auxquelles les journaux polonais ont donné une très grande publicité, aient eu peu d'écho dans la presse française et que, dans les déclarations publiques qui ont été faites, depuis lors, au nom de la France, il n'ait pas été question de la Pologne.

Dans les milieux militaires, on entend dire que la France laisse sans réponse la demande dont la Pologne l'a saisie en vue d'obtenir une aide pour ses armements.

Tout cela est répété et exploité, dans le sens que l'on devine, par M. Beck, qui explique ainsi son attitude à Londres, et par ses partisans.

46

Note pour le Ministre [1]

9 avril 1936.

1. La situation européenne s'aggrave rapidement. La faiblesse du gouvernement anglais, dans l'affaire rhénane, comme conséquence de l'attitude de l'opinion britannique est, pour l'Allemagne, un encouragement. Des renseignements de bonne source assurent que M. von Ribbentrop a tiré de ses conversations de Londres la conclusion qu'il fallait aller de l'avant et qu'il encourage M. Hitler à hâter l'exécution de ses plans à l'égard de l'Autriche et de la Tchécoslovaquie.

Des personnes qui se sont entretenues récemment avec le Dr Schacht ont remporté de ces conversations une impression pessimiste. Dans un entretien qu'il a eu avec notre ministre, le ministre des Affaires étrangères d'Autriche n'a pas exclu qu'un risque existât pour l'Autriche dans un délai de sept à huit semaines.

Les fonctionnaires les plus clairvoyants du Foreign Office sont inquiets.

2. L'Italie n'a évidemment pas d'avantage à ce que cette situation la surprenne avant que son entreprise africaine ne soit réglée, au moins sur le terrain diplomatique, et qu'elle ait pu ramener en Europe certains éléments de sa défense.

3. Quant à l'Angleterre, son opinion publique s'est tellement hypnotisée sur l'affaire éthiopienne, qu'il n'est pas du tout certain que, si des événements graves se produisaient en Europe centrale avant que le conflit italo-éthiopien ne soit réglé, elle ne se confinerait pas dans une attitude de passivité. Pour qu'elle puisse parler avec force à l'Allemagne, il est au moins nécessaire que l'affaire africaine soit liquidée.

4. Pour des raisons diverses, et sans même faire intervenir des considérations

(1) Cette note, extraite des papiers Massigli, a été rédigée en vue d'une conversation du ministre avec le baron Aloisi à l'occasion de la réunion des puissances locarniennes du 10 avril 1936 à Genève. Voir ci-dessous, n° 62.

de morale internationale sur le respect du pacte, la prompte conclusion de la paix apparaît souhaitable : il ne faut plus perdre de temps.

Au surplus, tout retard ne fait qu'encourager les fanatiques qui voudraient réclamer de nouvelles sanctions contre l'Italie : l'intérêt commun est d'aboutir rapidement à l'ouverture de négociations qui permettent la levée des sanctions.

5. Il faut donc que, dès le début de la semaine prochaine, la conversation puisse s'engager à Genève pour arrêter la procédure des négociations : il faut que ce contact, que du côté italien l'on paraît envisager comme un « premier » contact, soit décisif en ce sens qu'il devra en sortir une *procédure bien arrêtée en vue de la négociation de la paix.*

Quant à la cessation des hostilités, on paraît se rendre compte, à la délégation britannique, qu'un armistice ne peut pas être négocié à Genève et que ce n'est que sur place que les conditions peuvent en être arrêtées; une cessation immédiate des hostilités est, de ce fait, exclue, mais on insistera également, du côté anglais — et cette insistance est assez légitime — pour que, dans les conversations de la semaine prochaine, des précisions soient données sur les intentions italiennes *en vue de l'armistice et de l'arrêt des hostilités.*

6. Sur ces différents points, le représentant de la France doit demander au baron Aloisi d'insister à Rome. Il a défendu hier la thèse italienne sur l'incompétence du comité des Treize dans des conditions qui ont été peu agréables à la délégation britannique et qui ne facilitent pas un accord franco-anglais en face de l'Allemagne. Il a donc le droit de demander que, du côté italien, on se décide à adopter une attitude qui permettrait de régler rapidement l'affaire éthiopienne et de reconstituer le front de Stresa. Au surplus, on ne demande à l'Italie, à l'heure actuelle, que de se prêter à un règlement rapide d'une procédure qui permette d'engager les négociations : ce qu'on attend d'elle n'est rien qu'un gage de bonne volonté.

47

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 614. *Berlin, 9 avril 1936.*

(*Reçu :* Cabinet, 11 avril; Dir. pol., 17 avril.)

Aux titres de libérateur du territoire qu'il s'était acquis, le 7 mars, date de la réoccupation militaire de la Rhénanie, et d'unificateur du peuple allemand qu'il avait définitivement obtenu, le 29 mars, date du plébiscite, M. Hitler a voulu ajouter, aux yeux de l'opinion de son pays, à la date du 31 mars, celui de pacificateur de l'Europe.

Le plan dont le public berlinois a eu connaissance, grâce aux hauts-parleurs dispersés dans les principales artères de la capitale, au cours de la soirée du 1er avril, quelques heures après que M. von Ribbentrop en eût remis le texte à M. Eden, et qui a été publié dans les journaux du lendemain, a reçu aussitôt l'hommage enthousiaste de toute la presse du Reich. Il ne s'est trouvé, bien entendu, aucune feuille pour formuler une critique, pour hasarder un doute, pour poser une question. On a eu l'impression que M. Goebbels et les services du ministère de la Propagande cherchaient, à force d'éloges, à imposer au monde les propositions du Führer et à convaincre les autres pays, par un phénomène de suggestion, de leur générosité. Il est possible que les milieux dirigeants du régime aient cru que leur tactique réussirait et qu'il leur fallait payer d'audace. Certains informateurs de l'ambassade ont rapporté que, s'il avait été décidé, au dernier moment, de déléguer de nouveau M. von Ribbentrop à Londres au lieu de charger M. von Hoesch de communiquer au gouvernement britannique le programme du Führer, cette résolution était inspirée du désir de souligner, par l'envoi d'une ambassade extraordinaire, la valeur du document allemand. Ils se sont étonnés, d'autre part, du nombre considérable de collaborateurs que l'homme de confiance du Führer avait emmenés avec lui. Selon les rumeurs qui ont circulé à Berlin, on aurait pensé, au Foreign Office, que M. von Ribbentrop se figurait que les négociations pourraient s'ouvrir immédiatement sur le plan du Reich et qu'il aurait besoin, aussitôt, de tous ses experts.

Il est difficile d'admettre qu'un pareil espoir aît, en réalité, jamais existé. Les nouvelles qui sont venues de Paris, dès le 2 avril après-midi, sur l'accueil réservé par la quasi-unanimité des journaux français au projet de M. Hitler n'ont pas permis, en tout cas, aux chefs du Troisième Reich, de conserver longtemps leurs illusions. On a vu, alors, la presse berlinoise développer la manœuvre que le document du 31 mars laissait apparaître. Avec un empressement significatif, elle a opposé Londres à Paris. Loin de passer sous silence ou d'atténuer les attaques dont le mémorandum allemand était l'objet de notre part, elle a insisté sur la mauvaise volonté de la France. Elle s'est félicitée, en revanche, du ton des organes britanniques, et de la compréhension que l'on manifestait en Angleterre pour les grandioses conceptions du Führer. Peu importait que le plan de paix échouât si le front franco-anglais était ébranlé par son échec ! Le résultat primordial que l'on en attendait aurait, ainsi, été atteint.

Il a fallu une série d'épisodes pour montrer à l'opinion berlinoise que les autres puissances de Locarno ne faisaient pas, aussi facilement que le Reich, table rase du passé. Les Allemands avaient pensé que le coup de force du 7 mars était tombé dans l'oubli, que c'était une affaire définitivement enterrée, que le dossier était clos, que l'on pouvait désormais songer librement à reconstruire l'Europe sur des bases nouvelles. Il leur a été fort pénible de constater qu'ils avaient commis une erreur psychologique et que la France, la Belgique et l'Angleterre n'admettaient pas sans protestation ni sans riposte, qu'il ne fût tenu aucun compte de l'accord qu'elles avaient contracté le 19 mars. On peut ramener à trois les faits qui, pendant quelques jours, ont

retenu toute l'attention de la presse allemande et provoqué sa mauvaise humeur et son inquiétude.

a. La nouvelle que M. Eden avait remis aux ambassadeurs de France et de Belgique les lettres prévoyant l'ouverture de conversations d'états-majors [1] et précisant les conditions dans lesquelles l'Angleterre accorderait son assistance militaire aux gouvernements de Paris et de Bruxelles dans le cas d'une agression non provoquée du Reich a produit l'effet le plus fâcheux dans la capitale allemande. M. von Ribbentrop jouait décidément de malheur. Deux semaines auparavant, à peine avait-il débarqué en Angleterre, que le conseil de la Société des Nations prononçait, à la quasi-unanimité des voix, la condamnation de son pays. Cette fois-ci, le messager de M. Hitler apprenait, dès le lendemain de sa première entrevue avec M. Eden, que la Grande-Bretagne répondait au plan du Führer en offrant à la France et à la Belgique des garanties de sécurité sur le terrain technique.

Les journaux du Reich qui avaient espéré que le plan du 31 mars aurait, au contraire, pour résultat d'empêcher que l'Angleterre ne tînt ses engagements vis-à-vis de la France, ont déclenché, à partir du vendredi 3 avril, une violente campagne contre le gouvernement britannique.

Le but de cette offensive n'est pas apparu comme parfaitement clair. Les Allemands ont-ils cru qu'il leur serait possible, en dépit de l'envoi des lettres et grâce à l'appui qu'ils rencontraient auprès d'une partie de l'opinion anglaise, d'amener M. Eden et ses collègues à renoncer aux conversations envisagées? Ont-ils voulu marquer qu'ils ne participeraient à des négociations sur l'organisation de la paix que dans le cas où ces conversations n'auraient pas lieu? Le ton menaçant dont les feuilles, et notamment le bulletin officieux de la Wilhelmstrasse, se sont servi, les allusions fréquentes qu'elles ont faites au pacte franco-soviétique et aux réactions qu'il avait entraînées de la part du Reich, ont créé, un moment, l'impression que le gouvernement national-socialiste se réservait de tirer parti d'un arrangement militaire éventuel entre la France et l'Angleterre comme d'un argument commode l'autorisant à recourir à de nouvelles initiatives, justifiant tout au moins un retour de l'Allemagne à « l'isolement dans l'honneur ». Cependant, la presse berlinoise n'a jamais pris position sur ce point, d'une manière catégorique; elle a laissé subsister, à dessein, une équivoque, préférant ménager au Reich toutes les possibilités et ne lui fermer aucune issue.

Aujourd'hui, l'attitude de l'Allemagne s'est sensiblement modifiée. La perspective des entretiens d'états-majors ne paraît plus éveiller, ici, ni les mêmes susceptibilités, ni les mêmes craintes. Dès que les chefs du Reich ont acquis la certitude que les contacts militaires auraient lieu, dès qu'ils eurent appris que la date de la première conférence était fixée, il semble qu'ils aient tenu à faire contre mauvaise fortune bon cœur. Autant on exagérait la portée, à la fin de la semaine dernière, de ces pourparlers, autant on cherche maintenant à en réduire l'importance. Il s'agit, assure-t-on, de conversations purement platoniques qui ne doivent point dépasser le plan technique et auxquelles le

(1) Voir ci-dessus, n° 5 (I, II).

Reich pourra participer lorsqu'il en formulera le désir. L'idée, si elle a jamais réellement traversé l'esprit des dirigeants du régime, que l'Allemagne ferait, du renoncement de l'Angleterre et de la France à leur ouverture, une condition *sine qua non* de son assentiment à des pourparlers d'ensemble, est abandonnée. Ce revirement a-t-il été provoqué par des apaisements et des assurances fournis du côté britannique? Il est difficile de le savoir. De toutes façons, la presse s'est calmée. On n'y trouve plus de reproches à l'adresse des Anglais. C'est de nouveau, aujourd'hui, contre la France que s'exhale toute la fureur germanique.

b. La décision du gouvernement français de provoquer une nouvelle réunion des puissances locarniennes, en dehors du Reich, a été, également, pour les Allemands, une cause de vif mécontentement. Ils n'ont pas hésité à qualifier de grotesque une initiative qui tendait, selon eux, à ressusciter un cadavre et ils ont feint de croire que la proposition de la France n'aurait pas de suite. Avec une évidente mauvaise foi, les journaux ont déformé le sens de la réponse donnée par M. Eden à M. Roger Cambon, dans la soirée du 3 avril et selon laquelle le gouvernement anglais ne voyait pas la possibilité, dans les circonstances actuelles, de se faire représenter à une conférence spéciale qui aurait lieu en dehors de Genève. Par des titres sensationnels imprimés en tête de leurs éditions du lendemain, ils ont annoncé au public allemand que l'Angleterre venait de refuser la suggestion formulée par la France et que le désaccord entre les deux puissances occidentales était complet. Force leur a été, ensuite, d'avouer leur erreur : en quatrième page, et sous des manchettes insignifiantes, ils ont reproduit la dépêche de l'agence D.N.B. apprenant que la France, l'Angleterre, l'Italie et la Belgique se réuniraient, sur les bords du Léman, dans le courant de cette semaine. Mais on tient à affirmer qu'aucune résolution n'interviendra à la suite de ces entretiens et qu'ils donneront lieu seulement à des échanges de vues.

c. Depuis que l'on sait, en Allemagne, que le cabinet Sarraut a l'intention d'opposer au plan de M. Hitler un plan français [1], c'est cet aspect du problème qui pique, avant tout, la curiosité de la presse berlinoise et qui lui fournit l'occasion des remarques les plus acerbes et les plus désagréables à l'adresse de notre pays. Le sentiment qui a dominé, en premier lieu, à Berlin, a été la surprise. On n'aurait jamais imaginé qu'aucun pays se risquerait à présenter en face du projet allemand un contre-projet. Les journalistes se sont efforcés, ensuite, de savoir en quoi consisteraient les propositions de la France. Au jour le jour, ils ont recueilli les moindres échos qui leur parvenaient de Paris. Mais, dès l'origine, et alors qu'aucun renseignement précis n'était encore en leur possession, ils se sont fait une opinion que rien, semble-t-il, ne pourra modifier.

A leur avis, le plan français se caractérisera par deux traits fondamentaux. Tout d'abord, il ne constituera qu'une compilation des anciens programmes qui ont eu pour auteurs MM. Briand, Herriot, Paul-Boncour et Tardieu.

[1] Cette phrase peut paraître bizarre puisque le plan français date du 8 avril. En fait cette dépêche a été rédigée avant que le mémorandum n'ait été publié par la presse.

On a ramassé dans « les fonds de tiroirs » du Quai d'Orsay, suivant l'expression qu'ont employée les feuilles, tous les projets qui n'ont jamais été appliqués parce qu'ils étaient inapplicables. Au surplus, on ne saurait reconnaître à notre mémorandum le caractère d'un document destiné à fortifier la paix. Il s'agit, de nouveau, d'une de ces machines infernales dont les Français ont le secret et qui ont pour but d'assurer leur hégémonie en Europe. L'intention prêtée au gouvernement français de préconiser des arrangements d'assistance mutuelle recouvrant l'ensemble du continent a été particulièrement critiquée.

L'espoir existe, d'ailleurs, dans les milieux politiques allemands que, des deux plans, c'est le plan de M. Hitler qui aura la préférence du cabinet britannique. La presse berlinoise a considéré que le discours prononcé, le 6 avril, par M. Eden, devant la Chambre des Communes, était de bon augure. Elle l'a présenté à ses lecteurs comme hostile aux futures propositions françaises. Elle en a, notamment, retenu la phrase dans laquelle le secrétaire d'État au Foreign Office s'est déclaré opposé à une assistance mutuelle généralisée et dont l'Europe orientale profiterait au même titre et dans la même mesure que l'Europe occidentale.

En général, un certain optimisme se manifeste à Berlin à la veille de la reprise des négociations genevoises. Dans les cercles dirigeants, on estime que la réoccupation militaire de la Rhénanie est intervenue à un moment favorable et que la France, malgré ses efforts, sera contrainte de s'incliner devant le fait accompli sans avoir obtenu aucune compensation appréciable. On y considère que la cote de l'Allemagne est en hausse et que l'opinion internationale sait gré au Reich de la bonne volonté dont il témoignerait et du désir sincère de paix qu'il aurait manifesté. Au contraire, l'attitude de la France susciterait, dans la plupart des pays, des critiques de plus en plus vives; on lui reprocherait son entêtement et son obstination dont le plan du cabinet Sarraut apporterait une nouvelle preuve.

En même temps, on se félicite de constater que la tension anglo-italienne est de nouveau très forte et l'on espère que l'affaire abyssine va reléguer, ces jours-ci, au second plan, la question rhénane. L'évolution des relations entre Rome et Londres, entre Londres et Paris, entre Paris et Rome est suivie avec une grande attention. L'impression qui l'emporte est que la situation diplomatique au milieu de laquelle se débattent les trois capitales est extrêmement compliquée et qu'elle n'est pas loin de rappeler celle qui existait à l'époque où un conflit semblait possible dans la Méditerranée. Pour les Allemands, la France, en particulier, se trouve dans une position des plus délicates. Il lui faut, une fois de plus, choisir entre l'entente anglaise et l'amitié italienne. Jamais, pense-t-on, le front de Stresa n'a paru aussi disloqué qu'il l'est aujourd'hui et l'on s'en réjouit vivement.

Quant à la politique allemande, elle n'est pas sensiblement modifiée. Elle est toujours guidée par la pensée du rapprochement germano-britannique. Mais cela n'empêche pas le Reich de flirter avec l'Italie et d'entretenir avec elle des rapports bien meilleurs qu'au début du différend italo-abyssin. Les journaux ne craignent plus, actuellement, de mettre en vedette les victoires des chefs de l'armée fasciste. Le voyage que M. Frank, le président de l'Aca-

démie du droit allemand, est en train d'effectuer dans la Péninsule et auquel je consacre ma dépêche nº 615 (1), leur sert de prétexte pour insister sur les caractères communs aux deux régimes. La presse allemande s'avance suffisamment pour que les Anglais flairent le danger et fassent preuve de prévenances à l'égard du Reich; elle est assez prudente pour qu'ils n'en prennent pas ombrage et ne recherchent pas un contrepoids dans un resserrement des liens avec la France. L'Allemagne se livre ainsi à un jeu de bascule que lui facilite le fait qu'elle est absente de Genève et qu'elle n'a pas, dans des délibérations et dans des votes, à se prononcer sans cesse ou pour Londres ou pour Paris.

Pour la grande masse de la population, les problèmes de politique étrangère ne jouent, depuis le début de cette semaine, qu'un rôle secondaire. Personne ne pense plus que la réoccupation militaire de la Rhénanie puisse donner lieu à de sérieuses complications internationales. On trouve que M. Hitler a bien travaillé pour la cause de l'Allemagne et on lui est reconnaissant d'avoir remporté une victoire sans avoir eu besoin de livrer bataille. Mais, pour le moment, les Berlinois ont d'autres idées en tête; ils songent surtout à leurs vacances et c'est, dès à présent, une atmosphère de fête qui règne dans la capitale du Reich.

48

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1121 à 1124. *Berlin, 10 avril 1936, 14 h. 43.*

(*Reçu :* 15 h.)

Suite à mon télégramme par courrier nº 1113 (2).

Dans mon entretien du 9 avril avec M. von Bülow, j'ai essayé de mettre le secrétaire d'État sur la question des fortifications de la zone rhénane. Il m'a aussitôt déclaré que M. Hitler, ni du reste, aucun Allemand, ne pourrait admettre que la France eût le droit de pourvoir à sa sécurité en fortifiant sa frontière et que l'Allemagne restât privée de ce droit.

Je lui ai répondu qu'en fait, le problème ne se posait pas dans ces termes. Que l'Allemagne le veuille ou non, la construction de fortifications dans la zone rhénane sera interprétée comme le signe que M. Hitler médite de bloquer l'armée française, afin d'agir librement contre la Tchécoslovaquie ou l'Autriche ou la Lithuanie. M. Hitler, s'il était sincèrement pacifique, ne devrait pas souhaiter que cette interprétation fût rendue possible.

Mais mon observation n'a pas tiré le secrétaire d'État de sa réserve. M. von

(1) Dépêche non reproduite.

(2) Voir ci-dessus, nº 44.

Bülow ne se prononce pas sur les intentions du Führer pour l'avenir. Il attribue à M. Hitler des raisonnements très simples. Le pacte franco-soviétique a privé l'Allemagne d'une partie de sa sécurité. En occupant la Rhénanie et en se ménageant la faculté de la fortifier, l'Allemagne a rétabli la portion de sécurité qu'on lui avait prise. Telle serait la pensée du Chancelier, d'après M. von Bülow. Il ne regarderait pas au-delà. Le secrétaire d'État regrette, d'ailleurs, que les puissances locarniennes n'aient pas attaché d'importance à la proposition de M. Hitler de ne pas réunir, de part et d'autre de la frontière franco-allemande, dans une zone d'une vingtaine de kilomètres, plus d'un certain nombre d'hommes (1).

Il y avait là, selon lui, une suggestion intéressante, non seulement pour la période intermédiaire, mais même pour plus tard, et comme une garantie permanente de sécurité.

Au fond, M. von Bülow nous accuse toujours, quand nous parlons de notre sécurité, de songer à nous ménager, en réalité, les moyens d'intervenir militairement contre l'Allemagne. « Nous ne pourrons pas, dit-il, vous suivre sur ce terrain. Pour la sécurité, nous accorderons tout ce que vous voudrez. Pour vous faciliter une intervention contre nous, il est naturel que nous n'accordions rien. »

Le secrétaire d'État a exprimé, enfin, son doute qu'une discussion générale portant sur tous les points du plan français pût conduire à un résultat. Il vaudrait mieux, a-t-il dit, sérier les questions. M. Hitler serait de cet avis. Et c'est pourquoi il aurait désiré que fût abordée, d'abord, la question d'un nouveau Locarno.

49

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 322 à 327. *Varsovie, 10 avril 1936, 14 h. 54, 17 h. 14, 17 h. 18, 17 h. 17, 17 h. 16, 17 h. 15.*

(*Reçu :* 15 h. 20, 17 h. 50, 19 h. 45, 18 h. 40, 19 h. 20, 21 h. 15.)

J'adresse à Votre Excellence, par mes télégrammes suivants, les principaux passages d'une note officieuse relative au plan français (2) qui a été remise la nuit dernière par les services de presse aux représentants à Varsovie d'un certain nombre d'agences étrangères.

« Le mémorandum du gouvernement français est considéré à Varsovie, en premier lieu, comme une preuve de la volonté de la France de continuer des conversations relativement à l'organisa-

(1) Voir le mémorandum allemand du 31 mars, § 22, 9° (cf. ci-dessus, n° 2).

(2) Plan français de sécurité du 8 avril 1936. Voir ci-dessus, n° 37 (B).

tion de l'Europe. On se rend compte que ces conversations ne pourront être menées avant que les élections en France soient un fait accompli.

« L'opinion polonaise s'explique par ce motif plusieurs passages de ce document qui lui paraissent surtout destinés à faire impression à l'intérieur de la France. On souligne en effet que le mémorandum français diffère, par son style, du contenu habituel des notes diplomatiques françaises. C'est ce qui lui donne jusqu'à un certain point le caractère d'un manifeste plutôt que d'un acte diplomatique.

« Le mémorandum constitue un conglomérat d'une série de projets antérieurement publiés par les bureaux du Quai d'Orsay au cours des années précédentes, et dont la réalisation s'était démontrée en pratique impossible.

« On souligne en même temps à Varsovie que le gouvernement polonais, en ce qui concerne la teneur du document, n'a été ni consulté ni même informé. L'attention des milieux compétents polonais a été retenue par le passage du mémorandum concernant certaines questions de l'Europe orientale, celles de Memel et de Dantzig en particulier, qui y ont été incluses sans le désir du gouvernement polonais et sans son consentement.

« Cette insistance particulière sur les problèmes de l'Europe orientale, selon l'opinion exprimée à Varsovie, ne correspond pas à l'état réel des choses, étant donné que ce n'est pas l'Europe orientale, mais bien plutôt l'Europe occidentale qui est à la source des soucis et de l'inquiétude du moment présent.

« La note française propose la création d'une sorte de commission internationale qui serait chargée, à l'avenir, d'examiner les traités conclus ou à conclure et qui devrait justifier, prononcée à la majorité des voix, leur compatibilité.

« Les milieux politiques polonais estiment qu'au cas où une telle conception viendrait à être réalisée, l'alliance polono-française pourrait se trouver « dans une situation aussi insuffisante » que celle qu'elle revêtait dans le système locarnien. Dans l'un et l'autre cas, son action dépendrait en effet de facteurs étrangers à la Pologne ou à la France.

« En résumé le mémorandum français est considéré à Varsovie comme un document de caractère essentiellement théorique et tactique.

« Il est évident que, s'il s'agit d'envisager des conversations futures qui pourraient être menées et basées sur ce document, il est difficile d'apprécier dès maintenant quelle pourrait être l'attitude du gouvernement polonais.

« Il ne paraît pas que la ligne suivie jusqu'ici par cette politique doive se trouver modifiée sous un rapport quelconque. Les bases essentielles et bien connues de la politique étrangère polonaise sont, d'une part, que la stabilisation des rapports de la Pologne avec ses voisins, le Reich allemand et la Russie des Soviets, ne doit pas être affaiblie et, d'autre part, que ses alliances avec la France et la Roumanie ne doivent pas être atteintes.

« Enfin un dernier postulat de la politique polonaise est qu'il lui appartient de déterminer les limites de la région à laquelle la Pologne appartient. »

50

M. Alphand, Ambassadeur de France à Moscou, à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 169, 170. *Moscou, 10 avril 1936, 22 h. 5.*

(*Reçu :* 21 h. 40.)

Je viens d'avoir une entrevue avec M. Litvinov. Il a pris connaissance avec intérêt du mémorandum français [1]. « Nous soutiendrons, m'a-t-il dit, votre point de vue sans réserve. »

[1] Voir ci-dessus, nº 37 (A).

Les *Izvestia* écrivent, d'autre part, ce matin : « L'opinion soviétique considère sans aucun doute ce plan comme une base sérieuse pour des efforts tendant à l'organisation de la paix et le soutiendra ». Et, plus loin : « La paix exige une lutte de la part des nations pacifiques, mais si le gouvernement français mène cette lutte pour la paix européenne avec toute l'insistance nécessaire, il rencontrera l'appui de nombreux peuples et en premier lieu, de ceux de l'U.R.S.S. ».

Dans l'affaire italienne, le commissaire du peuple aux Affaires étrangères continue à regretter, pour des raisons de principe, que Rome puisse retirer bénéfice de son agression. Néanmoins, il a donné des instructions à M. Potemkine de ne pas prendre d'initiative à ce sujet à Genève. Il trouve naturel que nous harmonisions notre attitude concernant les sanctions contre l'Italie avec celles de l'Angleterre à l'égard de l'Allemagne.

L'ambassadeur d'Allemagne, rentré d'un congé de [deux] mois (il n'en a pas passé six à Moscou cette année) avait été reçu avant moi. Il a protesté à nouveau des intentions pacifiques de M. Hitler. M. Litvinov lui a répondu : « Supposons que je vous croie et que je néglige pour cette raison le maintien de ma sécurité. Si je me suis trompé, je le regretterai cruellement. Si, au contraire, je ne vous crois pas, je me garderai et en aucun cas alors, je ne m'exposerai à des mécomptes ».

51

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 172. *Moscou, 10 avril 1936, 22 h. 5.*

(*Reçu :* 21 h. 40.)

M. Litvinov constate dans l'opinion publique anglaise une vive résistance au plan français, mais il estime que les hommes politiques responsables apprécieront plus justement les faits. Il est frappé de l'effort de propagande des Allemands dont on lui a signalé les effets déplorables et contre laquelle on ne constate aucune réaction. La situation, pense-t-il, est encore plus grave à ce point de vue en Yougoslavie et en Roumanie, qui sont en train de se détacher de nous. J'ai répondu (d'après les indications fournies par M. de Dampierre) que la question était surtout économique et je lui ai rappelé qu'il en était de même en Turquie [où se]... (1) l'autorité que Moscou conserve à Ankara. Il en est convenu, mais estime que cette propagande allemande chez nos amis devrait être l'objet de toute notre préoccupation.

(1) Lacune de déchiffrement.

52

M. MASSIGLI, DIRECTEUR-ADJOINT DES AFFAIRES POLITIQUES, AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 44. *Genève, 10 avril 1936* (1)

(*Reçu :* 22 h. 40.)

Voici le texte du communiqué publié à l'issue de la réunion des puissances locarniennes :

« Les représentants de la Belgique, de la France, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de l'Italie se sont réunis à Genève pour échanger leurs vues, le 10 avril 1936;

« Ils ont pris acte des intentions exprimées par le Reich dans les alinéas 3, 4, 5, 6 et 7 de l'article XXII de sa communication du 31 mars 1936;

« Ils ont constaté que le gouvernement allemand n'a pas apporté, au rétablissement de la confiance indispensable pour l'élaboration de nouveaux traités, une contribution qui aurait permis des négociations générales immédiates ainsi que l'application de l'article VII des dispositions arrêtées à Londres le 19 mars;

« Ils estiment, toutefois, qu'il y a lieu d'épuiser toutes les chances de conciliation; à cette fin, un certain nombre de points contenus dans le mémorandum allemand doivent être d'abord élucidés, notamment ceux qui sont visés dans le mémorandum français. Le représentant du Royaume-Uni entrera en rapport dans ce but avec le gouvernement allemand; en particulier, il posera la question de savoir quelle est la portée attachée par le Reich aux accords bilatéraux qu'il propose et comment ces accords entreraient dans le cadre de la sécurité collective ou de l'assistance mutuelle prévue au pacte de la Société des Nations;

« Le représentant de la France a fait toutes réserves pour le cas où des modifications importantes surviendraient durant les pourparlers dans la situation de fait existant actuellement dans la zone rhénane. Dans l'éventualité de semblables modifications, les représentants des quatre gouvernements ont décidé de se réunir aussitôt;

« Ils ont pris note du fait que les contacts entre états-majors, visés au paragraphe III des dispositions du 19 mars, commenceront le 15 avril prochain;

« Ils ont décidé de transmettre à la Société des Nations pour examen approfondi le plan de paix français; l'acquiescement du gouvernement du Reich sera demandé pour soumettre également au conseil de la Société des Nations le mémorandum allemand, sous réserve de ce qui a été dit ci-dessus au paragraphe 3;

(1) Par téléphone.

« Ils se réuniront en tout état de cause à Genève à l'occasion de la prochaine session du conseil de la Société des Nations;

« Le représentant de l'Italie a réservé son approbation au nom de son gouvernement. »

53

M. MASSIGLI, DIRECTEUR-ADJOINT DES AFFAIRES POLITIQUES,
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 45. *Genève, 10 avril 1936* (1).

(*Reçu :* 23 h. 15.)

Au début de la réunion des puissances locarniennes, le baron Aloisi a donné lecture à ses collègues d'une déclaration que, à l'issue de la réunion, il a annoncé l'intention de rendre publique. Cette déclaration est ainsi conçue :

« Signataire du pacte de Locarno en sa qualité de garant, l'Italie, pendant cette longue période, a fait honneur à sa signature. La crise rhénane s'étant produite, l'Italie a pris part aux réunions de Paris et de Londres en gardant une attitude de réserve qui est due aux conditions particulières dans lesquelles elle a été placée. Or le gouvernement italien a été obligé de remarquer que, dans toutes les récentes manifestations du gouvernement britannique, l'Italie a été ostensiblement ignorée. Mon gouvernement me charge donc de demander à chacun de vous si la présence de l'Italie est souhaitée, et si sa collaboration à l'œuvre de reconstruction européenne sur la base d'un nouveau Locarno est désirée.

« S'il n'en était pas ainsi, l'Italie n'aurait aucune raison d'assumer des risques et des responsabilités et se réserverait de régler sa ligne de conduite en conséquence. »

54

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nºs 403, 404. Confidentiel. *Madrid, 10 avril 1936* (2).

(*Reçu :* le 14, 11 h. 30.)

Au cours d'une visite que je viens de faire au président du Conseil pour lui apporter mes félicitations à l'occasion du cinquième anniversaire de la République, M. Azaña m'a confirmé que, d'après lui, l'élection des délégués

(1) Par téléphone.

(2) Par la poste.

qui formeront la moitié du collège électoral chargé d'élire le nouveau président de la République (l'autre moitié étant constituée par les membres du Parlement) devra se faire sur des programmes de partis et non pas sur des noms de personnes. Les partis du Front populaire présenteront sans doute une seule liste dans chaque circonscription, et c'est seulement après l'élection des délégués que ces partis devront s'occuper de désigner un candidat à la présidence. Jusque-là M. Azaña estime qu'il n'y a pas d'inconvénient à laisser circuler des noms (il ne marque aucune préférence), mais il juge indispensable de tenir la main à ce que le suffrage universel n'ait pas à se prononcer pour un homme, ni contre un autre. Si l'élection des délégués se faisait sur le nom d'un candidat, explique-t-il, ce serait une sorte de plébiscite qui fausserait la position du futur président.

M. Azaña paraît avoir confiance dans le résultat de la journée électorale du 26 avril où seront nommés les délégués. D'autre part, les nouvelles qu'il reçoit lui annoncent que la tranquillité règne dans le pays. Les bruits de complot militaire le font maintenant rire.

La situation internationale lui occasionne visiblement plus de préoccupations. Il reste sur une grande réserve, mais peut-être n'est-il pas loin de partager l'opinion exprimée ce matin dans un remarquable article du journal *Politica* sur la nécessité fondamentale d'une entente entre les nations démocratiques, en premier lieu la France et l'Angleterre.

55

Note de l'État-major de la Marine [1]

Paris, 10 avril 1936.

Téléphoné à M. Léger à 17 h. 30. Il n'y a, à son avis, aucun risque de conflit anglo-italien, malgré les difficultés que l'action de l'Angleterre à Genève va créer à notre diplomatie (frictions entre l'Angleterre et nous, — frictions entre l'Italie et nous).

Si l'Angleterre voulait accentuer les sanctions contre l'Italie, le mécanisme de Genève agirait comme frein. L'Angleterre ne peut agir seule.

Nous empêcherons la sanction du pétrole qui pourrait pousser l'Italie à un geste hostile contre l'Angleterre.

L'Italie n'a aucune envie de faire ce geste. Sa crainte actuelle est que l'Angleterre ne cherche, en accentuant les sanctions économiques, à entraîner les autres nations, et en particulier la France vers les sanctions militaires. Elle ne fera rien qui puisse faciliter ce jeu de l'Angleterre.

Comme conclusion, M. Léger fait dire à l'amiral Durand-Viel qu'il estime qu'aucune mesure n'est à prendre en vue d'un conflit anglo-italien entraînant un conflit franco-italien.

[1] Extraite des archives de la Marine. De la main de l'amiral Abrial.

Situation des sous-marins de 1re classe en Méditerranée après le départ des quatre Glorieux.

Troisième escadrille :

Phénix, disponible;
Fresnel, sera prêt le 20 avril;
Acheron, disponible, doit être mis en D. A. dès que le *Fresnel* sera prêt (pourrait être conservé armé).

Troisième région :

Espoir, disponible (D. A.);
Pégase, sera disponible fin avril.

Pour mémoire, *Vengeur* sera prêt fin mai.

56

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 96. *Rome, 10 avril 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 15 avril.)

Dans ma dépêche nº 71 en date du 28 mars dernier (1), j'avais eu l'honneur de signaler à Votre Excellence qu'il n'était pas impossible qu'au cours des conversations italo-austro-hongroises, qui ont eu lieu récemment à Rome, la question du réarmement éventuel de l'Autriche et de la Hongrie ait été abordée. Par mon télégramme nº 381 (2), je faisais part au Département de déclarations qui m'avaient été communiquées de bonne source au sujet de déclarations qu'aurait faites M. Mussolini à un groupe de généraux italiens sur le rétablissement imminent du service militaire en Autriche. Dès le 1er avril les journaux, confirmant cette dernière nouvelle, reproduisaient le texte du discours fait à la Diète par M. Schuschnigg, dans lequel le Chancelier exposait les raisons qui imposaient au gouvernement fédéral l'adoption du « service national obligatoire ».

Il résulte des précisions qui m'ont été fournies ce matin par M. Vollgruber que le problème du réarmement austro-hongrois en lui-même n'a jamais fait l'objet des entretiens tripartites de Rome qui ont abouti aux protocoles additionnels du 23 mars. Le chancelier d'Autriche se serait borné à informer simplement M. Mussolini de la nécessité dans laquelle se trouvait son pays de pourvoir désormais à sa défense. Il ne s'agissait pas seulement d'être en

(1) Pièce non reproduite. La dépêche était consacrée aux rapports italo-austro-hongrois.

(2) Du 1er avril, non reproduit.

mesure de résister éventuellement aux premières attaques allemandes, mais aussi de donner à l'opinion publique autrichienne l'impression que le gouvernement fédéral n'hésitait pas, lui non plus, à « faire un petit coup de force » de façon à éviter qu'un parallèle trop facile ne s'établisse à Vienne entre la politique brutale du IIIe Reich dénonçant Locarno, et l'attitude timide de l'Autriche «disposant de bons amis», mais demandant vainement aux puissances ce que l'Allemagne prenait toute seule. Telles sont du moins les explications complémentaires qu'a cru devoir me donner mon collègue d'Autriche et que j'ai tout lieu de croire sincères. J'ajoute que M. Suvich m'avait, de son côté, formellement affirmé que la question du réarmement n'avait jamais été discutée pendant les réunions de Rome. Il semble, en tout cas, que les allusions faites par le Chancelier à M. Mussolini l'aient été en dehors de la présence du général Gömbös qui, lui, n'aurait exprimé aucune préoccupation du même ordre. Si certains journaux italiens ont laissé entendre que la Hongrie suivrait bientôt l'exemple de l'Autriche, il ne semble pas que leurs indications reposent sur des renseignements précis. M. Vollgruber, lui, ne croit pas à cette éventualité pour le moment, «la Hongrie ayant déjà en fait ce qui lui est nécessaire dans cet ordre d'idées », m'a dit confidentiellement mon collègue.

Il est certain qu'ici, d'une façon générale, on voit sans défaveur l'Autriche prendre d'elle-même les mesures nécessaires pour pourvoir à sa défense éventuelle. Toute combinaison qui se révélera de nature à fortifier la position du groupe austro-hongrois sur le Danube sera toujours envisagée avec bienveillance par le gouvernement italien qui reste, comme par le passé, très opposé à l'Anschluss. Il ne semble pas toutefois que M. Mussolini se soit personnellement engagé très à fond à ce sujet. Il aurait plutôt écouté et admis les raisons exposées par le Chancelier, qu'il ne l'aurait encouragé de lui-même à donner suite à son projet. Le chef du gouvernement a, paraît-il, pris amicalement, au moment du départ de la délégation autrichienne, le bras de M. Vollgruber en lui disant en riant : « Vous l'aurez, votre service national », reprenant ainsi les termes mêmes dont s'était servi M. Schuschnigg, et évitant de qualifier de « militaire » la mesure envisagée.

57

M. Kammerer, Ambassadeur de France à Ankara, à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 167 à 169. *Istambul, 11 avril 1936, 1 h.*

(*Reçu :* 3 h. 15, 3 h. 20, 3 h. 30.)

Suite à mon télégramme précédent [1].

La démarche du gouvernement turc sera faite en même temps qu'auprès des huit gouvernements signataires de la convention des Détroits auprès de celui de [Moscou] et de celui de Belgrade.

A l'appui de sa demande, le gouvernement turc invoque la modification de la situation générale de l'Europe intervenue depuis 1923, le réarmement de certaines puissances et l'incertitude quant au respect des « principes immuables du droit consacré par les engagements internationaux ».

La note turque expose ensuite, et c'est là son principal argument juridique, que si la garantie de sécurité stipulée par l'article 18 de la convention devient inopérante ou incertaine, « l'équilibre de toute la convention se trouve rompu au préjudice de la Turquie ». Or le mécanisme de cette garantie collective et *conjointe* serait trop long à fonctionner et son application « problématique » dans les circonstances actuelles. On ne peut affirmer que la « sécurité des Détroits est encore assurée par une garantie réelle, et il ne peut être demandé à la Turquie de rester indifférente à l'éventualité d'une dangereuse carence ».

Enfin le gouvernement turc se déclare fidèle à ses [engagements] et attaché à la paix; mais « des circonstances indépendantes de la volonté des signataires de Lausanne ayant rendu inopérantes des clauses dont l'enjeu est l'existence de la Turquie... le gouvernement de la République peut être amené à prendre des mesures dictées par l'impérieuse nécessité des circonstances ».

C'est pourquoi le gouvernement turc est prêt à entamer avec les puissances ci-dessus visées des pourparlers « en vue d'arriver à bref délai à la conclusion d'accords destinés à réglementer le régime des Détroits dans des conditions de sécurité indispensables à l'inviolabilité du territoire turc, et dans l'esprit le plus libéral pour le développement constant de la navigation commerciale entre la Méditerranée et la mer Noire ».

(1) Ce télégramme, non retrouvé, devait annoncer la démarche du gouvernement turc.

58

M. MASSIGLI, DIRECTEUR-ADJOINT DES AFFAIRES POLITIQUES,
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 50. Confidentiel. Réservé. *Genève, 11 avril 1936, s. h.* [1].

(*Reçu :* 9 h.)

C'est par un télégramme du ministre de Roumanie à Ankara que M. Titulesco a appris hier après-midi la nouvelle initiative prise par le gouvernement turc dans la question des Détroits [2]. Il en est fort ému. Il avait été en effet convenu, et M. Rustu Aras lui avait confirmé récemment, de Belgrade, que l'affaire serait inscrite à l'ordre du jour de la réunion de l'Entente balkanique fixée au 4 mai. Il redoute vivement le parti que la Hongrie pourra tirer du geste turc pour son propre réarmement. Le ministre roumain, dont les sentiments de défiance à l'égard du gouvernement yougoslave augmentent d'autre part chaque jour, m'a paru hier soir très désemparé. Il manifeste des soucis de plus en plus vifs concernant sa propre situation à Bucarest [3].

59

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 115 à 117. Secret. Réservé. *Rome, 11 avril 1936, 19 h 25, 19 h 30.*

(*Reçu :* 20 h. 20, 19 h. 57, 19 h. 40.)

Le cardinal secrétaire d'État m'a fait appeler ce matin et m'a parlé de la recrudescence de tension italo-anglaise sur un ton de très vive préoccupation. Il m'a dit que, dans le gouvernement italien, l'on considérait les journées qui viennent comme « décisives ». Si la paix pouvait être négociée directement par l'Italie avec l'Abyssinie, la Société des Nations étant appelée ensuite à l'enregistrer, tout irait bien. Mais si au contraire la Société des Nations prétendait, à l'instigation de l'Angleterre, mettre obstacle à des négociations

(1) Par téléphone.

(2) C'est le 10 avril 1936 que le gouvernement turc publiait un aide-mémoire demandant la révision de la convention de Lausanne de 1923 et la remilitarisation des Détroits.

(3) M. Titulesco allait en effet perdre l'appui du roi Carol et le ministère des Affaires étrangères.

directes et s'en saisir complètement elle-même, alors « cela pourrait devenir tout à fait grave ».

Bien que le sens de ces derniers mots fût très clair pour moi, j'ai demandé au cardinal Pacelli s'il voulait dire que l'Italie eût l'intention d'affronter dans ce cas une guerre contre l'Angleterre. Il m'a répondu que c'était bien cela qui, d'après ses renseignements, lui paraissait à craindre dans l'hypothèse dont il s'agissait.

A son tour, le cardinal Pacelli m'a demandé alors si j'avais quelques notions des intentions de l'Angleterre. Celle-ci prétendait-elle interdire à l'Italie des négociations directes avec l'Abyssinie ou (ce qui reviendrait au même) se réservait-elle de ne pas reconnaître le résultat de telles négociations ? J'ai répondu au cardinal secrétaire d'État que j'étais sans ... [1] à cet égard.

Le cardinal Pacelli est alors revenu sur les graves soucis que causait au Pape et à lui-même cette situation dont les développements en Europe leur semblaient pleins de menaces. Finalement, il m'a dit qu'il chercherait à prendre des informations plus complètes du côté italien et, s'il en obtenait, me convoquerait de nouveau.

60

M. Kammerer, Ambassadeur de France à Ankara, à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 172. *Istambul, 11 avril 1936, 15 h 45.*

(*Reçu :* 23 h. 30.)

Je me réfère à mon télégramme nº 169 [2].

Le secrétaire général des Affaires étrangères a dit à un de mes collaborateurs que son gouvernement aurait pu formuler dans la note remise aux états signataires de la convention des Détroits nombre d'arguments plus forts, mais qu'il n'avait pas voulu, en se référant à la remilitarisation de la Rhénanie, blesser le gouvernement français sur un point qui lui était si justement sensible. Il s'était donc borné à faire état du bouleversement des circonstances politiques et militaires en Europe et de l'inefficacité d'une garantie conjointe dont l'assurance n'avait plus aucune valeur aux yeux de la Turquie, pour déclarer aux puissances que le moment était venu de mettre fin à un état de droit complètement « périmé » et « vermoulu ».

(1) Lacune de déchiffrement.

(2) Voir ci-dessus, nº 57.

61

M. Charles-Roux, Ambassadeur de France à Rome Saint-Siège, à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 118 à 121. Secret. Réservé. *Rome, 12 avril 1936, 20 h 15, 20 h 45.*

(*Reçu :* 21 h. 5).

Le Cardinal secrétaire d'État m'a de nouveau convoqué ce matin et m'a dit avoir pris hier des informations complémentaires sur les dispositions du gouvernement italien. Il me les a résumées de la manière suivante :

D'abord, le gouvernement italien désire des négociations directes avec le Négus. Une fois un accord direct intervenu, la Société des Nations l'homologuerait.

Quant aux conditions auxquelles le gouvernement italien conclurait la paix avec le Négus, le Cardinal secrétaire d'État, en insistant sur le caractère secret de sa communication, m'en a indiqué les grandes lignes.

Dans l'Abyssinie d'aujourd'hui, M. Mussolini distinguerait trois zones. La première consisterait dans les territoires occupés par les troupes italiennes : ces territoires passeraient tout simplement sous la domination directe de l'Italie. Autrement dit, ils seraient annexés. La deuxième zone, dont les limites n'ont pas été clairement définies, consisterait, à ce que le cardinal Pacelli a compris, dans les territoires d'exploitation prévus par les propositions Laval-Hoare : la souveraineté du Négus y serait maintenue, mais très affaiblie (en italien « larvatissima »), de manière à permettre une occupation militaire italienne et la présence de fonctionnaires italiens comme c'est le cas, disent les Italiens, pour les Anglais en Irak et en Égypte, et pour nous-mêmes au Maroc. Enfin, une troisième zone consistant dans le reste du pays demeurerait soumise à la souveraineté du Négus sous le contrôle de l'Italie, avec droit pour celle-ci d'avoir des garnisons sur certains points.

En outre, les conditions italiennes comporteraient le désarmement de l'Abyssinie et un débouché commercial pour ce pays à Assab.

Il n'a pas été dit au cardinal Pacelli que ces conditions de paix fussent irréductibles; il pense donc, mais ceci n'est de sa part qu'une déduction, qu'elles seraient sujettes à discussion.

Au cours de la conversation que j'ai eue ensuite avec le Cardinal secrétaire d'État, celui-ci m'a paru ne pas se dissimuler qu'il y aurait probablement beaucoup d'écart entre les prétentions italiennes et les vues de l'Angleterre et de la Société des Nations. Mais il m'a fait observer que si les conditions de paix que le Saint-Siège nous avait communiquées à la fin de septembre et au début d'octobre dernier avaient été prises en considération à Londres, bien des complications eussent été épargnées à tout le monde. En second

lieu, le cardinal Pacelli a beaucoup insisté sur le grand intérêt qu'il y aurait à ce qu'en tout cas une rupture ou un choc trop violent pût être évité entre l'Italie et l'Angleterre, lorsque le comité des Treize se réunirait de nouveau mardi prochain : cela à cause de l'état d'esprit qui s'est de nouveau créé en Italie touchant l'éventualité d'un conflit armé italo-anglais. Enfin, le Cardinal secrétaire d'État, qui m'a semblé compter sur le gouvernement français pour amortir les chocs à craindre, m'a paru disposé aussi à faire ce qui dépendrait de lui pour aider à la conciliation.

62

M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX AMBASSADEURS DE FRANCE À ROME, LONDRES.

T. nos 309 à 314; 606 à 612. Confidentiel. Réservé.

Paris, 13 avril 1936, 19 h 5.

Pour Londres : J'adresse à notre ambassadeur à Rome le télégramme suivant que je vous communique pour votre information.

Pour les deux postes : J'ai eu samedi matin, avant de quitter Genève, un long entretien avec le baron Aloisi.

J'ai dit au représentant italien que la semaine dans laquelle nous allions entrer serait peut-être décisive. Dans la mesure même où les rapports anglo-italiens passent par une phase nouvelle de tension (1), la politique française, si résolue qu'elle fût à ne pas ménager ses efforts de conciliation, pouvait se trouver dans la nécessité de prendre des décisions qui engageraient gravement l'avenir : c'est en vue de ces décisions que je devais demander au gouvernement italien de préciser lui-même sa politique européenne.

La situation en Europe s'aggrave rapidement. Enhardie par le peu de résistance qu'elle rencontre de la part du gouvernement britannique, qui subit la pression d'une opinion mal éclairée, encouragée en même temps par la prolongation du conflit italo-éthiopien et la tension entre Rome et Londres qui en résulte, l'Allemagne peut être tentée d'accentuer sa pression sur l'Autriche et sur la Tchécoslovaquie. D'après des renseignements qui me

(1) La question des bombardements aériens et de l'emploi des gaz asphyxiants par l'Italie avait fait l'objet de deux débats aux Communes les 7 et 9 avril. Le sous-secrétaire d'État au Foreign Office avait déclaré que si l'emploi des gaz était prouvé, tous les signataires du protocole de Genève de 1925 sur les gaz seraient en cause : « Accepterions-nous sans protester cette violation de pacte par un état agresseur? »

Aussitôt la presse italienne rappelait que tout renforcement des sanctions équivaudrait à une mesure de guerre qui ne resterait pas sans réponse. Elle soulignait que la Grande-Bretagne voulait appliquer les sanctions à l'expédition italienne en Afrique alors qu'elle n'avait pas voulu prendre la même attitude lors du coup de force de l'Allemagne sur le Rhin.

parviennent de diverses sources, des conseils dans ce sens seraient donnés à M. Hitler.

Une prompte cessation de la guerre en Éthiopie serait évidemment un fait nouveau qui dérangerait en partie ces calculs. Mais ce fait nouveau se produira-t-il ? Cela dépendra pour une large part de la modération et de la sagesse dont le gouvernement italien saura faire preuve en arrêtant ses conditions de paix.

Pour des raisons évidentes de politique générale, le gouvernement français a dû chercher à maintenir son action en harmonie avec celle de l'Angleterre. Je n'ai pas hésité cependant à prendre position, au comité des Treize, contre les demandes de M. Eden et les courants germanophiles, si puissants en Angleterre, vont certainement chercher à exploiter le désaccord qui s'est dessiné à Genève entre Français et Anglais. De ce fait, nous risquons de rencontrer des difficultés nouvelles dans notre effort pour décider le gouvernement britannique à faire front contre les prétentions allemandes.

La semaine prochaine, si les conversations que le délégué italien aura avec M. de Madariaga ne laissent apparaître aucune perspective favorable, l'Angleterre peut être amenée à proposer une aggravation des sanctions. Préoccupée avant tout de la paix européenne, la France s'y opposera; mais ce sera un moment décisif.

Avant d'arrêter définitivement sa ligne de conduite, le gouvernement français a donc besoin de savoir quelle politique M. Mussolini est prêt à pratiquer en Europe centrale. Le baron Aloisi m'avait fait, dans une conversation antérieure, des offres très larges de collaboration franco-italienne, mais, comme celles dont vous avez été vous-même l'objet, ces ouvertures étaient trop générales. J'ai donc prié mon interlocuteur de me fixer sur les intentions de M. Mussolini touchant les questions suivantes, essentielles aux yeux du gouvernement français :

1° Quelle attitude adopte définitivement le chef du gouvernement italien à l'égard des accords du 19 mars ? Est-il prêt à signer la lettre de garantie annexée à ces accords et qui contient d'ailleurs une clause de réciprocité ?

2° L'Italie est-elle décidée à prendre sa part de la défense du *statu quo* territorial dans l'Europe centrale ?

M. Mussolini comprend-il que tous les bénéficiaires des traités de paix sont solidaires ? Il n'y a pas que l'Autriche. Il y a la Tchécoslovaquie envers laquelle la France est liée par un traité et qui est peut-être destinée à subir la première le choc allemand. Il y a la Pologne, à l'égard de laquelle la politique allemande peut très vite se modifier. Il y a enfin l'Europe danubienne.

J'ai insisté auprès du baron Aloisi pour que sur toutes ces questions la position italienne fût très clairement définie avant la prochaine réunion de Genève et, en tout cas, avant la session du comité des Dix-huit qui sera sans doute convoqué pour le 20 avril.

Mon interlocuteur s'est borné à me répondre qu'il rendrait compte très fidèlement de cette conversation au chef du gouvernement italien. Vous voudrez bien vous assurer que les questions que j'ai ainsi posées ne sont pas perdues de vue.

63

M. Roger Cambon, Chargé d'Affaires de France à Londres, à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 736 à 740. Réservé. *Londres, 13 avril 1936, 20 h.*

(*Reçu :* 21 h. 15, 21 h. 30, 21 h. 50.)

Absolument secret. A réserver.

M. Eden rejoindra le Premier ministre ce soir à Trent-Park et passera avec lui la matinée de demain. Il le trouvera dans des dispositions d'esprit qui m'ont été précisées par un ami personnel. Ce dernier avait aujourd'hui même vu M. Stanley Baldwin et il importe essentiellement de ne pas découvrir un informateur aussi précieux.

Le chef du parti conservateur ne considère pas l'affaire italo-éthiopienne comme devant constituer actuellement le [souci primordial] du gouvernement britannique.

[Il estime] que le dilemme posé par le [correspondant diplomatique] du *Daily Telegraph*, ou s'incliner devant une dictature ou imposer de nouveau de très graves sanctions, n'est pas fondé. Lors des élections générales, M. Stanley Baldwin a déclaré que son gouvernement ne pourrait accepter l'adoption de sanctions d'un caractère militaire. En outre, l'état des armements de la Grande-Bretagne ne permet pas à ce pays de jouer actuellement le rôle d'arbitre en [Europe]. Le sentiment de M. Stanley Baldwin à l'égard des dictatures n'a pas varié. Il estime qu'elles doivent être combattues énergiquement. Mais, ajoute-t-il, ceci ne signifie nullement qu'il nous faille risquer aujourd'hui une aventure contre M. Mussolini. Le Premier ministre juge que, du fait de l'aviation, la position maritime de la [Grande-Bretagne dans la] Méditerranée est, et restera aventurée, et il conçoit le centre de gravité de la flotte anglaise comme devant être graduellement établi dans des mers plus larges ou plus septentrionales.

En ce qui concerne la S.D.N., il se refuse à la considérer, pas plus d'ailleurs que le principe de la sécurité collective, comme ayant fait faillite. C'est le mécanisme (*machinery*) de Genève qui n'a pas fonctionné et s'est révélé impuissant à prévenir une guerre odieuse. Il ne faut pas s'entêter à défendre un pareil mécanisme, mais s'attacher à le réformer pratiquement.

En de pareilles circonstances, un embargo sur le pétrole constituerait une erreur. Le réarmement de l'Allemagne est au contraire, de l'aveu du Premier ministre, le problème essentiel qui s'impose à la politique de l'Angleterre :

« Tant que notre réarmement n'est pas assez avancé pour tenir le langage qui convient, nous devons pratiquer une politique d'atermoiements sans nous laisser engager dans aucun arrangement définitif. Ceci est une des raisons pour lesquelles nous ne devons pas courir des risques de guerre en Méditer-

ranée. De très proches menaces dans la mer du Nord ne nous permettent pas actuellement d'envisager la perte d'un de nos navires de ligne. J'ai fait allusion récemment à cette position dans un de mes discours, lorsque j'ai déclaré que nous ne possédions que trois navires de grande puissance en mesure de résister à des attaques aériennes ».

Ces vues de M. Stanley Baldwin sont à rapprocher des propos tenus à [M. Corbin] par sir Robert Vansittart lorsque ce dernier déclara que, *volens nolens*, son pays serait obligé d'en revenir un jour, à propos de l'Abyssinie, à la politique Hoare-Laval.

64

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 431, 432. Priorité absolue. Secret. Réservé.

Rome, 13 avril 1936, 14 h. 10.

(*Reçu :* 14 h. 30.)

Étant donné les plus récents développements de la situation telle qu'elle résulte des dernières réunions de Genève, j'ai cru devoir mettre dès ce matin M. Suvich en garde contre les graves dangers qu'entraînerait une temporisation excessive ou des exigences exagérées de la part de l'Italie pour le règlement de la question éthiopienne. J'ai rappelé au sous-secrétaire d'État les sacrifices que l'amitié française avait consentis depuis six mois dans cette affaire et les efforts que nous avions déployés pour éviter l'extension du conflit tout en ménageant une solution favorable aux aspirations italiennes. J'ai indiqué notamment que les nouvelles et graves difficultés qui avaient surgi sur le Rhin n'avaient été rendues possibles que par la rupture du front de Stresa, due elle-même à l'action trop précipitée de l'Italie en Afrique, alors surtout que les accords du 7 janvier [1] plaçaient formellement l'amitié franco-italienne dans le cadre de la Société des Nations et de l'amitié anglaise.

J'ai enfin déclaré à M. Suvich que, d'une part, les vrais intérêts de son pays lui commandaient de ne pas jouer d'une divergence entre la France et l'Angleterre et que, d'autre part, il était pour l'Italie d'une importance vitale, dans cette semaine décisive, de manifester une modération faute de laquelle elle risquerait, non seulement de compromettre les résultats obtenus par elle en Afrique, mais aussi de mettre gravement en péril la paix européenne.

J'ai instamment prié M. Suvich, qui se rendait au palais de Venise, d'attirer la plus sérieuse attention de M. Mussolini sur ces considérations dont l'exposé m'était inspiré par la gravité des circonstances. M. Suvich doit me revoir demain matin.

(1) Accords franco-italiens du 7 janvier 1935, instituant une « politique d'amitié » entre les deux états, prévoyant des consultations en cas de modification du *statu quo* autrichien, et attribuant à l'Italie des « rectifications de frontières » en Afrique.

65

M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères, aux Ambassadeurs de France à Rome, Londres [1].

T. nos 323-324; 617. Réservé. *Paris, 14 avril 1936, 17 h. 30.*

Pour Londres : Je vous communique pour votre information le télégramme suivant que j'adresse à notre ambassadeur à Rome.

Pour les deux postes : L'ambassadeur d'Italie a demandé le 13 avril, en mon absence, une audience au président du Conseil pour une communication urgente.

M. Cerruti voulait une fois de plus dénoncer la politique intransigeante que son gouvernement prête à l'Angleterre et il a demandé que, pour éviter de graves complications, le gouvernement français s'oppose jeudi prochain à Genève à ce que soit décidée la convocation du comité des Dix-huit.

J'ai tenu à l'ambassadeur d'Italie un langage analogue à celui que vous avez vous-même tenu à M. Suvich (votre télégramme nos 431-432 [2]). J'ai particulièrement souligné que les appréhensions, à notre avis mal fondées, du gouvernement italien se trouveraient en tout cas sans objet, si le baron Aloisi était autorisé à exposer à M. de Madariaga un plan de paix modéré s'inspirant de l'esprit de conciliation que commande la situation européenne.

J'ajoute, et vous pourrez en faire la remarque si on vous entretient au palais Chigi de la réunion des Dix-huit, qu'aucune délibération n'est nécessaire pour provoquer cette réunion. Celle-ci dépend de la seule décision du président du comité. J'ai déjà obtenu de M. de Vasconcellos qu'il diffère jusqu'à nouvel ordre la convocation qui était souhaitée du côté anglais. Mais, si l'entretien Aloisi-Madariaga est entièrement négatif, il me sera difficile de renouveler un effort dans ce sens.

D'ailleurs, si la réunion a lieu, cela ne sera nullement l'annonce d'une aggravation des sanctions; car le gouvernement français est, pour sa part, bien décidé à recommander les solutions de sagesse.

Communiqué Afrique-Levant.

(1) Par courrier pour Londres.

(2) Voir ci-dessus, no 64.

66

M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères,
aux Ambassadeurs de France à Londres, Rome.

T. nos 614 à 616; 320 à 322. Réservé. *Paris, 14 avril 1936, 18 h.*

Pour Rome : J'adresse à notre ambassadeur à Londres le télégramme suivant que je vous communique pour votre information.

Pour Londres : Je me réfère aux télégrammes de M. Cambon nos 734 à 736 et 739-740 (1).

Je me suis entretenu avec M. Eden et lord Halifax, avant leur départ de Genève, des perspectives de règlement du conflit italo-éthiopien. Me plaçant dans l'hypothèse, qui n'est que trop vraisemblable, où les conversations que le baron Aloisi va avoir avec M. de Madariaga n'aboutiraient à aucun résultat positif, j'ai mis mes interlocuteurs en garde contre une initiative britannique en vue d'une aggravation des sanctions, ainsi qu'avait paru l'annoncer l'allusion faite par M. Eden à la nécessité d'une prochaine réunion du comité des Dix-huit (2).

Dans la situation actuelle, il n'y a rien à attendre de nouvelles sanctions économiques ou financières; la preuve est faite que leur effet ne pourrait se produire que lentement; l'embargo sur le pétrole lui-même serait inopérant pendant plusieurs mois : par contre, il entraînerait le départ immédiat de l'Italie de la Société des Nations et ferait donc le jeu de l'Allemagne.

Si on ne veut pas engager le Négus à entrer dans la voie de la négociation, il n'y a qu'un moyen pour arrêter l'Italie, c'est de recourir à des mesures militaires : dans l'état actuel de l'Europe, ce serait une folie à laquelle le gouvernement français ne pourrait s'associer.

J'ai donc insisté auprès de M. Eden pour que, dès la réunion de jeudi prochain, il adopte une attitude qui permette de dégager rapidement la politique anglaise de la position trop aventurée dans laquelle elle se trouve. Le secrétaire d'État ne m'a pas contredit, mais il ne m'a donné aucune indication sur la solution qu'il recommanderait au Cabinet; quant à lord Halifax, il a protesté qu'il ne pouvait être question de guerre. Ni l'un, ni l'autre de mes interlocuteurs ne m'ont dit que l'Angleterre renoncerait à demander un resserrement des sanctions économiques : peut-être comptent-ils sur l'attitude d'autres délégués pour faire écarter ce qui ne serait qu'un geste dangereux.

(1) Voir ci-dessus, no 63. Le T. 734-735 du même jour fait état de l'information de Gordon Lennox, du *Daily Telegraph*, suivant lequel le gouvernement anglais aurait à examiner le cas de sanctions militaires acceptables pour la S.D.N.

(2) Comité de la S.D.N. chargé de suivre l'application des sanctions contre l'Italie.

67

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 174, 175. *Moscou, 14 avril 1936, 23 h. 20.*

(*Reçu :* 23 h., 22 h. 50.)

La presse soviétique reproduit aujourd'hui la note turque relative aux Détroits [1] et exprime dans ses commentaires la solidarité des intérêts et le parallélisme des vues de Moscou et d'Ankara à l'égard de la question. Elle oppose, dans la forme comme dans le fond, la démarche turque à l'initiative hitlérienne en Rhénanie, la première tendant à l'ouverture de pourparlers sur la base d'une situation nouvelle et visant à des fins défensives; la seconde, au contraire, ayant créé un fait accompli au mépris d'engagements internationaux souscrits, et tendant à des buts offensifs. Elle rappelle incidemment, d'une part, que le gouvernement soviétique n'a pas ratifié la convention des Détroits; d'autre part, que M. Litvinov avait publiquement promis son appui au ministre turc des Affaires étrangères lorsque ce dernier avait laissé envisager au conseil de la Société des Nations l'éventualité d'une révision de l'acte de 1923. Elle conclut en émettant l'espoir que les puissances examineront avec bienveillance la proposition d'Ankara.

Les vues exprimées par la presse soviétique sont dans la tradition de la politique de Moscou à l'égard de la question des Détroits, et répondent logiquement à la position de l'U.R.S.S. sur un front maritime sud.

68

M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À LONDRES, BRUXELLES, BERLIN, ROME, VARSOVIE, MOSCOU, VIENNE, PRAGUE.

T. nos 613, 168, 232, 316 à 319, 201 à 204, 214, 191, 260 à 263.

Paris, 14 avril 1936, s. h. [2].

Le communiqué publié dans la soirée du 10 avril [3] a donné les conclusions auxquelles a abouti l'échange de vues, qui avait eu lieu le même jour entre

(1) Voir ci-dessus no 57.
(2) Expédié par courrier et par avion.
(3) Le texte de ce communiqué est donné dans le télégramme de M. Massigli du 10 avril, ci-dessus publié sous le no 52.

les représentants des puissances locarniennes. De la discussion laborieuse qui a précédé, les traits suivants ont été particulièrement retenus :

1° Les délégués britanniques se sont catégoriquement opposés à toute mise à l'étude immédiate des moyens de pression à mettre éventuellement en œuvre contre l'Allemagne. Au moment où ils estiment qu'un effort de conciliation est encore nécessaire, ce serait, d'après eux, vouer cet effort à un échec;

2° Pour des raisons analogues, et sous peine de paraître dès maintenant renoncer à tout espoir d'accord avec l'Allemagne, il leur a paru impossible de se prêter, comme nous le demandions, à la négociation immédiate, entre puissances demeurées fidèles au traité de Locarno, des accords d'assistance mutuelle qui, aux termes du paragraphe 7 de l'arrangement du 19 mars, doivent se substituer à ce traité.

Les délégués britanniques ont fait valoir que si, ultérieurement, un arrangement avec l'Allemagne devenait possible, celle-ci ne pourrait accepter purement et simplement un accord intervenu en dehors d'elle, dans lequel elle dénoncerait un nouveau diktat. Par ailleurs, ils ont insisté — et cette remarque est importante —, sur le fait qu'aussi longtemps que la situation actuelle se prolongera, le traité de Locarno demeurera valable entre nous.

En proposant de négocier immédiatement de nouveaux accords, j'avais le souci de nous garantir contre la précarité de la situation actuelle. La déclaration très nette des délégués britanniques sur le caractère durable de leurs engagements de Locarno aussi longtemps qu'un nouvel accord n'aura pas été négocié répond, dans une large mesure, à nos préoccupations;

3° Au cours des échanges de vues, j'ai été amené à marquer très fortement aux représentants anglais que, dans la mesure même où le gouvernement britannique n'appuierait pas énergiquement le gouvernement français pour empêcher la construction, en Rhénanie, d'un système de fortifications, il rendrait beaucoup plus difficile le jeu des accords d'assistance franco-polonais et franco-tchécoslovaque : de ce fait, il mettrait en danger l'équilibre de l'Europe centrale et assumerait une très lourde responsabilité. Il appartenait au gouvernement britannique de bien mesurer cette situation et de voir comment il pourrait remédier aux conséquences de sa faiblesse.

M. Eden et lord Halifax ont senti toute la portée de l'argument; mais ce serait se faire des illusions que de croire qu'ils sont dès maintenant prêts à recommander au gouvernement britannique d'assumer, dans l'Europe centrale, de nouveaux engagements.

69

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1134. Secret. *Berlin, 14 avril 1936, s. h.* (1).

(*Reçu :* le 15, 12 h. 25.)

J'ai demandé au ministre d'Autriche s'il partageait les craintes de ceux qui considèrent comme possible, sans, d'ailleurs, en préciser la forme, un « coup » très prochain de M. Hitler contre l'Autriche (2).

M. Tauschitz m'a répondu qu'il n'était pas inquiet pour l'avenir immédiat. Selon lui, M. Hitler ne serait pas aussi pressé que beaucoup le disent. M. Hitler se préoccuperait plutôt de rassurer, d'endormir l'opinion étrangère, de faire croire à sa volonté de paix en se prêtant à des négociations dont il pense, au surplus, qu'elles n'aboutiront pas. Dans l'intervalle, il fortifierait la zone rhénane; il y construirait des lignes plus puissantes encore que la ligne Maginot. Ce ne serait, en tout cas, selon M. Tauschitz, qu'après avoir acquis la certitude de pouvoir tenir en échec avec des forces relativement minimes les armées françaises qu'il exécuterait ses plans contre l'Autriche et la Tchécoslovaquie. Peut-être même, de l'avis de mon collègue, commencerait-il par la Tchécoslovaquie. M. Tauschitz s'étonne, à ce propos, de l'optimisme dont on témoignerait, en ce moment, à Prague et de la facilité avec laquelle le gouvernement tchèque et M. Benès se laisseraient persuader par le ministre d'Allemagne que le Reich est disposé à respecter le territoire de leur pays et à leur fournir des garanties (3).

M. Tauschitz ne croit, nullement, quant à lui, aux bonnes intentions de l'Allemagne. Il estime que celle-ci interviendra, tôt ou tard, sous prétexte de protéger la minorité des Sudètes. Il est frappé par l'accumulation de troupes de la Reichswehr que l'on rencontre, dit-il, à chaque pas, quand on se promène dans la zone de la frontière.

Mon collègue n'est pas moins pessimiste en ce qui concerne, à plus ou moins brève échéance, le sort de l'Autriche (4).

(1) Par courrier, en clair.
(2) Voir ci-dessus, nº 34.
(3) Voir ci-dessus, nºs 26, 32.
(4) Cet entretien a fait également l'objet d'un rapport de l'attaché militaire de France au ministre de la Guerre en date du 17 avril, rédigé en termes presque semblables et pour cette raison non reproduit. Les deux rapports se caractérisent par un mélange d'optimisme et de pessimisme qui semblent se contredire. On retrouve cette même contradiction dans les rapports venant de Vienne et traitant d'une possibilité d'intervention des forces hitlériennes en Autriche. Voir ci-dessous, nº 116.

70

M. de Montbas, Chargé d'affaires de France à Vienne, à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 333. *Vienne, 14 avril 1936* (1).

(*Reçu :* le 15, 15 h. 45.)

Sir Austen Chamberlain, accompagné de lady Chamberlain et de son fils aîné, est arrivé vendredi soir pour une dizaine de jours à Vienne où il est l'hôte du ministre d'Angleterre qui a été jadis son chef de cabinet.

Bien que tenant à conserver officiellement l'incognito, il sera reçu par le Président fédéral ainsi que par le Chancelier et le ministre des Affaires étrangères qui désirent lui marquer leur gratitude pour sa récente intervention aux Communes en faveur de l'indépendance autrichienne.

Sir Austen Chamberlain, avec lequel j'ai eu avant-hier un assez long entretien, m'a paru pleinement conscient de la gravité de la situation européenne et de la nécessité du retour au front de Stresa. Il estime que la notion de la sécurité indivisible a fait, au cours des dernières semaines, des « progrès inespérés » dans l'opinion britannique et se dit convaincu que celle-ci réagirait énergiquement à tout nouveau coup de force où qu'il se produise. « Malheureusement, a-t-il ajouté, nous ne sommes sensibles qu'au fait accompli et c'est pourquoi les dictatures ont toujours sur nous l'avantage de la surprise ». Il ne m'a pas dit un mot de l'établissement du service obligatoire en Autriche et a évité, avec soin, toute appréciation sur la politique des sanctions italiennes. Il m'a paru toutefois se rendre parfaitement compte de ce que représente, pour la sécurité immédiate de l'Autriche, le facteur italien, surtout en présence d'éventualités plus ou moins prochaines au sujet desquelles sir Walford Selby semble avoir reçu des indications analogues à celles que m'a transmises le Département.

Sir Austen Chamberlain compte se rendre, en quittant Vienne, à Prague d'où il regagnera l'Angleterre soit directement, soit en repassant par l'Autriche.

(1) Par courrier en clair.

71

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 332. Confidentiel. Réservé. *Varsovie, 14 avril 1936, s. h.* (1).

(*Reçu :* le 17, 11 h. 20.)

J'ai recueilli, de diverses sources, une série d'informations, qui concordent entre elles et qui éclairent certains aspects de l'attitude prise par les dirigeants polonais, le 7 mars et depuis cette date.

Les points suivants semblent établis :

1º Ce n'est pas seulement d'accord avec le général Rydz-Smigly, mais c'est, pour ainsi dire, sur son ordre, en même temps qu'avec l'assentiment du président du Conseil, que le 7 mars, M. Beck m'a fait, au nom de la Pologne, une déclaration de fidélité à l'alliance avec la France (2);

2º Le général Rydz-Smigly supposait alors que la France riposterait par des mesures militaires à la remilitarisation de la Rhénanie : le général Sosnkowski, après s'être arrêté à Paris, en revenant des obsèques du roi George V, lui avait dit avoir recueilli, auprès de certaines personnalités françaises, l'assurance que la France mobiliserait si le Reich violait le statut de la zone rhénane;

3º M. Beck, au contraire, — et je l'avais relaté par avance, à plusieurs reprises — pensait que les choses s'arrangeraient à l'amiable et, sans avoir songé à prendre lui-même l'initiative de la déclaration qu'il m'a faite le 7 mars, le ministre des Affaires étrangères a saisi tout de suite le parti qu'il pourrait en tirer à l'intérieur comme à l'extérieur (mon télégramme nº 202-203 (3) du 8 mars formulait, du reste, une supposition dans ce sens);

4º Le communiqué *Iskra* donné à la presse dans la nuit du 7 au 8 mars, et qui a motivé ma protestation du lendemain (mon télégramme nº 204-206 (4); ma dépêche nº 124 du 12 mars (5)) a été rédigé sinon par M. Beck lui-même, du moins sous son inspiration directe, et correspondait à sa pensée profonde;

5º Le général Rydz-Smigly a éprouvé un certain dépit en constatant que les déclarations de fidélité à l'alliance, faites au nom de la Pologne, sur son initiative personnelle, et auxquelles la presse polonaise avait donné le maximum de publicité, n'avaient pas eu plus d'écho en France (mes télégrammes nºs 229, 233-234, 235-237) (6);

(1) Par courrier en clair.
(2) Voir tome I, nº 303.
(3) Voir tome I, nº 327.
(4) Voir tome I, nº 325.
(5) Voir tome I, nº 408.
(6) Télégrammes non reproduits (analyses de presse).

6° Tout ceci explique que M. Beck, en présentant les choses comme il l'a fait pendant les pourparlers de Londres et à son retour (mes télégrammes nos 280-285) [1], ait pu persuader au général Rydz-Smigly que l'attitude qu'il avait eue n'était ni sans excuses ni même sans justification, et qu'il soit parvenu à contrebalancer, dans l'esprit de l'Inspecteur général de l'armée, l'effet des informations qui lui avaient été discrètement transmises (votre télégramme n° 168) [2] relativement à la mauvaise impression produite à Londres, sur la délégation française, par la manière d'agir de la délégation polonaise.

Il semble, du reste, qu'au fond, le général Rydz-Smigly conserve, d'une façon générale, toute sa méfiance à l'égard du ministre des Affaires étrangères et qu'il attende, dans un silence prudent, le moment où il se sentira assez fort pour imposer au président de la République les changements souhaités par lui.

72

M. AVENOL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS,

à M. LÉGER, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. [3]. *Genève, 14 avril 1936.*

L'affaire éthiopienne est un poison européen. Elle peut entraîner de graves complications. Au mois de septembre, tout en protestant de son absolu désintéressement, la Grande-Bretagne a amené sa flotte en Méditerranée; elle n'a pas voulu, à ce moment-là, dénoncer les préparatifs italiens et les menaces qui l'inquiétaient. Un débat anglo-italien devant le Conseil aurait exprimé la réalité. Depuis, les sanctions économiques et les difficultés militaires de l'Italie avaient atténué la tension. Maintenant la Grande-Bretagne doit compter sur la disparition de l'Éthiopie. Aux frontières du Soudan, 400.000 hommes; dans la Méditerranée, l'Italie ennemie avec le prestige et l'exaltation de la victoire. C'est une situation extrêmement grave pour les Anglais. Elle pourrait être ainsi définie en termes anglo-italiens. Bien des accords ont été signés entre Anglais et Italiens. Leur sort, comme celui des autres traités, est sans doute d'être violés. Mais enfin, un problème nettement posé d'équilibre anglo-italien s'imposerait à tout le monde. Cette position claire exigeant pour apparaître une décision nette, il est beaucoup plus probable que la Grande-Bretagne cherchera à se maintenir dans une idéologie désintéressée. De là, sans doute, une proposition de réunion du comité des Dix-huit. Ce serait une épreuve très dangereuse, d'abord pour les relations

(1) Télégrammes non reproduits (analyses de presse).

(2) Voir tome I, n° 488.

(3) Lettre personnelle, extraite des papiers Avenol.

anglo-françaises et ultérieurement, je le crains, pour la situation générale européenne.

En effet, qu'en peut-il sortir ? Probablement un procès-verbal de carence. Eden n'en serait pas surpris. Dirais-je même que ce serait son objectif ? Carence du gouvernement français, carence de la Société des Nations. Ne serait-ce pas une justification pour un changement d'orientation total ? L'Italie contrôlant la Méditerranée avec l'appui de la France, malgré la Société des Nations, voilà un thème. Il effacerait facilement celui de l'hégémonie allemande... pour les Anglais. Ce n'est pas un simple jeu d'imagination; ce serait la route ouverte pour une entente avec l'Allemagne, avec toutes ses conséquences pour l'Europe et entre autres l'Italie.

La simplicité des commentaires de la presse française est surprenante : quitter la Société des Nations, renverser les alliances; tout cela suppose que la position anglaise est définitivement cristallisée. Les hommes qui la règlent sont lents et indécis : ils font, contre leur opinion publique, leur politique traditionnelle avec des hésitations et des incohérences. Mais ils peuvent être contraints ou de partir ou de changer.

J'ignore ce qu'Aloisi apportera demain. Je crains que ce soit le désir d'attendre le maximum des résultats militaires. Et pourtant, tout indique que les Italiens ne veulent pas rompre le contact. Seront-ils assez raisonnables pour ne pas pousser Londres à l'exaspération complète ? Ils paraissent avoir calculé dans les possibilités (orales tout au moins) une guerre avec l'Angleterre. Je ne le crois pas. L'Angleterre ne voudra prendre le risque d'aucune aventure guerrière avant deux ou trois ans. Mais elle peut rapidement changer l'équilibre de ses amitiés, ce qui, dans l'avenir, serait beaucoup plus grave pour l'Italie.

Ne pouvant quitter Genève, je vous livre mes préoccupations.

73

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 744 à 746. *Londres, 15 avril 1936, 19 h. 30.*

(*Reçu :* 21 h., 21 h. 10, 21 h. 30.)

M. Eden a quitté Londres aujourd'hui pour Genève par le train de deux heures [1].

A la suite des longues conversations qu'il a eues avec M. Baldwin, il n'a pas paru nécessaire de réunir le Cabinet. Une conférence s'est tenue au Foreign Office à la fin de la matinée entre le secrétaire d'État britannique et ses prin-

[1] M. Eden rentrait à Genève pour prendre part à la session du conseil de la S.D.N.

cipaux collaborateurs. Sir Robert Vansittart m'a déclaré que la position du gouvernement britannique à l'égard de l'Italie et de la S.D.N. restait absolument conforme aux définitions qu'en avaient données M. Eden et lord Cranborne dans les déclarations qu'ils ont faites le 6 et le 9 avril à la Chambre des Communes [1].

Le sous-secrétaire d'État permanent affirme d'abord qu'aucune initiative ne sera prise par l'Angleterre à Genève en vue de provoquer l'adoption de sanctions d'ordre militaire. Dans le domaine économique, l'attitude que prendra la délégation anglaise dépendra de celle qu'adopteront les autres puissances représentées à Genève. Le secrétaire d'État et ses collaborateurs comprennent toutefois que les circonstances actuelles rendent difficile et très dangereuse l'adoption de mesures plus strictes que celles qui sont déjà appliquées. Le maintien de ces dernières leur paraît par contre, pour le moment, une condition indispensable pour ne pas ruiner l'existence même de la S.D.N. Or le gouvernement britannique n'est nullement disposé à cesser de faire de celle-ci la base de sa politique extérieure.

Sir Robert Vansittart m'a assuré en outre que M. Eden était entièrement convaincu de la nécessité d'en revenir à la politique de Stresa. Aussi le ministre se montre-t-il gravement préoccupé du caractère de la politique italienne qui, au cours de ces dernières semaines, a de nouveau profondément blessé le sentiment public britannique et ouvert de sombres perspectives quant aux abus des méthodes de guerre futures.

« Les derniers succès italiens en Afrique, m'a dit le principal sous-secrétaire d'État, loin d'inciter M. Mussolini comme nous l'espérions à faire preuve de modération ou à étudier des formules propres à maintenir l'autorité de Genève, le rendent au contraire de plus en plus intransigeant. Dans ces conditions, il est difficile d'entrevoir une issue à l'impasse actuelle et nous nous sentons réellement anxieux de l'avenir ».

[1] Le 6 avril, à la Chambre des Communes, M. Eden avait déclaré son gouvernement prêt à envisager de nouveau le problème de l'embargo sur le pétrole; il avait reproché au gouvernement italien de presser le rythme de ses opérations militaires après avoir accepté d'entrer en négociations avec l'Éthiopie.

Le 9, lord Cranborne déclarait que, dans le conflit italo-éthiopien, la politique du gouvernement britannique restait basée sur l'action collective de la S.D.N. et qu'il était disposé à participer à un accord de tous les membres de la S.D.N. en vue d'une suspension des exportations de pétrole vers l'Italie.

74

M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Rome, Athènes, Belgrade, Sofia, Bucarest, Moscou.

T. nos 625-626; 328-329; 88-89; 350-351; 126-127; 249-250; 217-218.

Paris, 15 avril 1936, 21 h. 35.

Suite à mon télégramme du 11 avril [1].

Pour Londres : nos 597-599.
Pour Rome : nos 306-308.
Pour Athènes : nos 84-86.
Pour Belgrade : nos 345-347.
Pour Sofia : nos 122-124.
Pour Bucarest : nos 244-246.
Pour Moscou : nos 208-210.

Pour tous les postes : Je vous serais obligé de me communiquer les indications que vous pourrez recueillir à titre d'information sur la portée que le gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité attache à la demande turque en révision de la convention des Détroits et sur l'accueil qu'il entend y réserver. Ce faisant, vous vous abstiendrez de formuler aucune appréciation qui semblerait préjuger de la part du gouvernement français une position qu'il n'a pas encore arrêtée.

Je vous rappelle que les stipulations de la convention consacrent, d'une part, la démilitarisation de certaines zones riveraines des Détroits, et, d'autre part, la liberté de la navigation.

Le texte de la note turque semble indiquer l'intention de remettre en cause, non seulement la démilitarisation, mais encore les dispositions concernant le passage des navires de guerre dans les Détroits.

Sur ce dernier point, la convention s'écarte des traités de 1841 et de 1856 qui interdisaient le passage, en tout temps, aux navires de guerre étrangers. Elle s'inspire du principe de la liberté des Détroits, mais y apporte certaines restrictions pour ménager la sécurité de la Turquie. Elle donne à cette dernière le droit d'arrêter les navires de guerre ennemis et lui fait une obligation de laisser passer tous autres navires de guerre sans qu'aucune puissance puisse faire entrer en mer Noire une force navale supérieure à la flotte la plus forte appartenant aux puissances riveraines de la mer Noire et existant dans cette mer au moment du passage. Cette dernière restriction ne joue d'ailleurs pas à l'encontre des puissances engagées en mer Noire dans une guerre où la Turquie ne serait pas leur ennemie.

(1) Qui annonçait la remise de la note turque (en reprenant les termes de la pièce n° 57).

75

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 333. *Varsovie, 15 avril 1936, s. h.* (1).

(*Reçu :* le 17, 11 h. 20.)

Je lis avec un très grand intérêt ce que M. de Lacroix écrit des rapports polono-tchécoslovaques et des conseils qu'il donne au gouvernement de Prague en lui marquant l'importance qui s'attache à une amélioration des relations entre les deux pays (2).

De mon côté, je m'efforce, dans toute la mesure du possible, d'agir dans le même sens auprès du gouvernement polonais.

Vu de Varsovie, le différend paraît beaucoup moins aigu qu'il y a quelques mois : les manifestations « spontanées » qui se produisaient en série contre la Tchécoslovaquie ont cessé; la presse polonaise, dans l'ensemble, se montre moins agressive : les préoccupations des Polonais se tournent, du reste, de plus en plus, d'un autre côté.

Mais deux éléments — en dehors des vieux souvenirs dont beaucoup remontent au temps de l'Autriche-Hongrie — continuent d'agir dans un sens défavorable.

M. Beck, héritier, à ce point de vue tout au moins, de la pensée comme des rancunes du maréchal Pilsudski, sera toujours animé d'une vive hostilité contre « les Tchèques » en général, et contre M. Benès en particulier : le seul mot de Tchécoslovaquie, prononcé devant lui, provoque, sur son visage, une réaction qui en dit long sur l'intensité de ses sentiments.

D'autre part, les campagnes systématiques auxquelles se sont trop longtemps livrés les journaux polonais contre le pays voisin, sans parler de la propagande allemande, ont persuadé l'opinion que la politique tchécoslovaque constituait une menace pour les intérêts de la Pologne.

Les méfaits de ces campagnes sont particulièrement sensibles dans l'armée. Longtemps l'armée polonaise et l'armée tchécoslovaque ont entretenu de bons rapports. Aujourd'hui, elles se méfient l'une de l'autre.

Peut-être le général Faucher réussira-t-il, peu à peu, avec sa grande autorité, à persuader l'état-major tchécoslovaque que sa défiance à l'égard de l'état-major polonais est excessive et n'est pas partagée par notre propre état-major.

Mais je suis bien obligé de constater qu'il est fort malaisé, pour le moment, de convaincre les grands chefs polonais qu'ils s'exagèrent l'étendue de la collaboration militaire soviéto-tchécoslovaque.

(1) Par courrier, en clair.

(2) Voir ci-dessus, nos 25 et 32.

Par ailleurs, les relations polono-tchécoslovaques sont avant tout fonction de la politique générale et de ses vicissitudes. Elles peuvent évoluer dans un sens ou dans l'autre suivant l'évolution de la situation européenne.

Ceci n'empêche pas de souhaiter — et nous efforcer d'obtenir — que, d'une part, la presse des deux pays parle le moins possible de leurs rapports et, d'autre part, que les deux gouvernements cessent de poursuivre un échange de notes qui s'est révélé, dès l'origine, non seulement vain mais dangereux.

76

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 334. *Varsovie, 15 avril 1936, s. h.* (1).

(*Reçu :* le 17, 11 h. 20.)

De nombreux indices viennent confirmer chaque jour l'opportunité de la question que Votre Excellence a posée au chancelier Hitler dans son discours de Vézelay au sujet de Dantzig (2) : s'il paraît peu probable que le Reich songe à exercer très prochainement, de ce côté, une action susceptible de ruiner la politique polonaise de M. Hitler, il n'en est pas moins plus nécessaire que jamais de suivre de très près ce qui se passe dans la Ville Libre.

La correspondance de notre consul, M. de La Tournelle, a relevé, depuis le 7 mars et surtout depuis le plébiscite du 29 mars, un certain nombre de faits, qui montrent à quel point — bien que la masse de la population dantzicoise paraisse s'être peu émue du coup de force hitlérien — « le dynamisme » de la propagande allemande s'est accru, ces temps-ci, dans la Ville Libre et autour d'elle.

La Pologne commence à s'en inquiéter.

Le bruit courrait depuis quelques jours que les nationaux-socialistes songeaient à provoquer de nouvelles élections.

D'après la *Gazeta Polska* d'aujourd'hui, M. Forster aurait démenti cette rumeur, et il faudrait interpréter ce démenti comme la preuve que la constitution à Dantzig d'un « front commun » allemand s'est pour l'instant révélée impossible.

Que se passerait-il, d'ailleurs, s'il y avait des élections ? Ce qui s'est produit le 29 mars par le vote des citoyens du Reich résidant à Dantzig (lettre de M. de La Tournelle nº 27 du 1er avril) (3) permet de supposer que leur résultat

(1) Par courrier en clair.

(2) Discours prononcé le 29 mars au cours duquel M. Flandin, tout en signalant que la paix devait être indivisible, demandait quelles étaient les intentions de l'Allemagne, notamment au sujet de Dantzig. Voir tome I, nº 539 et notes.

(3) Les citoyens du Reich résidant à Dantzig avaient participé aux élections générales allemandes du 29 mars et fourni la même majorité écrasante en faveur de Hitler que les citoyens résidant dans le Reich.

ressemblerait plus à celui du plébiscite sarrois ou du vote récent qu'à celui des précédentes élections dantzicoises : tous les électeurs allemands seraient en fait invités à « voter allemand ».

D'ici là, il faut s'attendre à voir l'hitlérisme exercer dans la Ville Libre une pression continue, méthodique et croissante en vue d'essayer de détruire, là aussi, à la première occasion favorable le statut issu du traité de Versailles.

77

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 655 (1). *Berlin, 15 avril 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 21 avril.)

L'opinion allemande a tout particulièrement remarqué la démarche effectuée par la Turquie en vue d'obtenir l'abrogation des clauses du traité de Lausanne relatives à la démilitarisation des Dardanelles, et elle a vu dans cet événement plusieurs raisons de satisfaction.

Survenant quelques semaines après le geste du 7 mars et en plein cours des discussions internationales consécutives à la réoccupation militaire de la Rhénanie, l'initiative du gouvernement d'Ankara fournit au Reich, à l'appui de la thèse qu'il soutient envers les puissances locarniennes, un prétexte à dénoncer, une fois de plus, l'injustice des conventions qui reposent sur la discrimination des pays vaincus et l'impossibilité de maintenir sans danger pour la paix un statut fondé sur l'inégalité des droits et la limitation de la souveraineté de certains états sur leur propre territoire. Tel est le thème développé le 14 avril par l'officieuse *Correspondance diplomatique et politique*. En exposant ainsi ce qu'elle considère comme une confirmation du point de vue allemand, cette feuille se garde, il est vrai, d'observer la différence qui sépare l'attitude d'Ankara, saisissant Genève suivant la procédure régulière prévue par le pacte, et celle de Berlin qui a déchiré unilatéralement les stipulations de Locarno. Il est possible, d'ailleurs, que les dirigeants du IIIe Reich soient inaccessibles à ces « nuances », d'autant plus que, depuis plusieurs mois, ils considéraient la remilitarisation des Détroits comme un fait déjà accompli (cf. mon télégramme nº 123 du 15 janvier 1935) (2).

Quoi qu'il en soit, le bulletin de la Wilhelmstrasse poursuit son argumentation en soulignant que la démarche à laquelle a été amenée la Turquie est une nouvelle attestation de l'insuffisance des méthodes de sécurité collective. Ces méthodes, indiquent en substance plusieurs feuilles allemandes, peuvent même présenter un sérieux danger pour les états qui s'abandonneraient à

(1) Extraite des archives de l'ambassade.

(2) Voir dans le tome I, pièce nº 56.

de telles illusions. Le gouvernement turc s'en est rendu compte et a vu clairement que le système de garantie établi à Lausanne n'a plus, pour lui, aucune valeur pratique, car ce système impliquait un désarmement général qui n'est pas intervenu et que, d'autre part, les autres pays signataires sont entre eux profondément divisés.

Il est certain que l'Allemagne retrouve ainsi avec plaisir, dans la note récemment remise au secrétariat de la Société des Nations, les considérations par lesquelles elle-même cherche à justifier, ou qui ont inspiré son attitude dans la question de la zone rhénane.

Par ailleurs, un autre motif de satisfaction que ne révèlent pas les journaux, mais qui transparaît cependant dans leur présentation des événements, réside dans le fait que la décision d'Ankara risque de troubler la bonne harmonie entre les états membres de l'Entente balkanique [1]. On ne peut pas ne pas remarquer ici que ce groupement, constitué pour la défense du *statu quo*, donne lui-même, par un de ses adhérents, l'exemple d'une modification des traités. Ainsi, les feuilles berlinoises relèvent soigneusement des nouvelles d'Athènes d'après lesquelles le gouvernement hellénique envisagerait à son tour de fortifier les îles de l'Archipel. Elles indiquent également que l'initiative de la Turquie a suscité, à Sofia, en même temps qu'une grande émotion, certains espoirs de voir créer ainsi un précédent pour une atténuation du traité de Neuilly.

A cet égard, toutefois, il y a lieu d'observer, une fois de plus, la situation délicate et parfois contradictoire dans laquelle risque de se placer le Reich, lorsqu'il encourage ou approuve les menées révisionnistes. Un secrétaire de la légation de Bulgarie, interrogé par un de mes collaborateurs, a déclaré qu'une collusion entre Berlin et Ankara « n'était pas impossible » et il a, en même temps, marqué combien la fermeture des Dardanelles serait vivement ressentie dans son propre pays. « C'est par la Thrace, a-t-il dit, plus naturellement que par la Macédoine, que nous pouvons accéder à la Méditerranée, en direction de l'Occident, et, quant à notre débouché sur la mer Noire, il perd toute autonomie et toute valeur réelle si les Détroits peuvent être fermés. »

Quant à l'éventualité d'une collaboration germano-turque, l'indication ne peut être retenue qu'avec des réserves. Les récents commentaires des journaux allemands, notamment de la *Gazette de Cologne* (numéro du 15 avril), affirment, en effet, que la fortification des Dardanelles a été préparée, non seulement par des sondages à Londres depuis le conflit anglo-italien, mais aussi avec Moscou « qui s'en tient toujours à la parole prononcée par Tchitcherine à la conférence de Lausanne : la démilitarisation de Gallipoli est une menace directe contre la Russie ». D'ailleurs, l'attaché militaire soviétique a déclaré à l'un des secrétaires de l'ambassade que, « s'il y avait eu des contacts entre l'Allemagne et la Turquie, ce ne pouvait être que par des personnes sans mandat ». Néanmoins, l'importance de « conversations purement privées » ne saurait être négligée, étant donné les méthodes des Balkans et la mobilité des choses et des esprits dans ces pays. Les contradictions mêmes et

[1] Groupement associant Turquie, Grèce, Yougoslavie et Roumanie depuis février 1934.

les difficultés de la politique du Reich de ce côté sont précisément de nature à l'obliger de recourir à des agents inofficiels afin de ménager les diverses possibilités. Dans la mesure où elle reprend à son propre compte la politique orientale de l'ancienne monarchie austro-hongroise, l'Allemagne est, sans doute, amenée à en adopter également les méthodes parfois tortueuses et souterraines.

78

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 657. *Berlin, 15 avril 1936.*

(*Reçu :* Cabinet 17 avril; Dir. pol., 25 avril.)

J'ai déjà signalé par télégrammes et par téléphone l'accueil qui a été réservé par la presse allemande [1] aux deux documents français dont l'ensemble constitue la réplique à la manifestation de M. Hitler du 31 mars. Avant même qu'ils n'eussent été connus, les journaux s'étaient exprimés, à leur sujet, avec une extrême sévérité. La campagne qu'ils ont déchaînée contre eux, le jeudi 9 avril, date à laquelle le mémorandum et le contre-plan ont paru dans tous les organes berlinois, s'est caractérisée par l'énormité de sa violence, par son parti-pris de dénigrement systématique, par les sentiments de rancune et de haine contre la France qui semblaient l'inspirer.

On a eu l'impression que les principaux journalistes du Reich n'avaient pas étudié les textes présentés par le gouvernement français, que leur jugement était fait et n'aurait pu être différent que si nous avions souscrit, de A à Z, à toutes les propositions du Führer. Ils ont rejeté les notes en bloc, ils en ont blâmé à la fois la forme et le fond, ils ont affirmé, sans exception, que les Français restaient imbus de la mentalité de Versailles, qu'ils étaient incorrigibles, qu'ils n'avaient rien appris ni rien oublié. A quoi avait-il servi que le secrétaire d'État au Foreign Office lui-même, dans le discours qu'il prononçait devant la Chambre des Communes, le 6 avril, eût fait une allusion des plus claires au danger des conceptions trop vastes? Le gouvernement français avait refusé de comprendre. Au lieu de rechercher, comme le Führer s'y était employé, à élaborer un plan nettement délimité et immédiatement réalisable, il avait mis sur pied un plan tellement général et tellement étendu qu'il était condamné par avance à ne jamais aboutir. On a assisté ainsi au déchaînement d'une sorte de tempête aveuglante et assourdissante.

(1) Ces télégrammes contenant des analyses de presse n'ont pas été reproduits. Le présent rapport donne de ces articles de presse une vue d'ensemble.

A travers tout ce fracas, on a pu, tout de même, faire quelques observations intéressantes :

1° Ce qui a caractérisé l'ensemble des articles publiés par les journaux du Reich, le 9 avril, c'est leur indigence quasi-totale en arguments de fond, en considérations présentant quelque poids. Tous les commentaires ont été bâtis sur un modèle unique d'une étrange pauvreté. Cependant, la *Deutsche Allgemeine Zeitung* a fait exception. Dans une note parue dans son numéro du 10 avril, et qui a été rédigée sans doute par les services de la Wilhelmstrasse, elle s'est efforcée de contester, d'une manière précise et avec un soin manifeste, un certain nombre des allégations de la réponse française au mémorandum allemand du 31 mars. Des trois points soulevés dans cette réfutation officieuse, dont le message téléphoné n° 1114 (1) de l'ambassade a transmis la traduction à peu près intégrale au Département, le seul, semble-t-il, qui soit de nature à nous gêner, est celui qui concerne l'attitude de la délégation allemande à Versailles à l'égard de la démilitarisation de la zone rhénane (2). Encore faudrait-il savoir si les citations que le journal berlinois a fournies du texte rédigé par les représentants du Reich en 1919 sont exactes. Il est remarquable, d'ailleurs, que l'exposé de la *Deutsche Allgemeine Zeitung* n'ait été reproduit par aucune autre feuille et que le ministère de la Propagande n'ait pas cherché davantage à en tirer parti.

2° Sur le plan français, la presse allemande a déversé un torrent d'injures, une avalanche d'épithètes méprisantes et ironiques. Mais on n'a trouvé, dans les articles qu'elle lui a consacrés, aucune indication, si vague soit-elle, au sujet de l'attitude positive du gouvernement allemand. Qu'il s'agisse des pactes d'assistance, de la constitution d'une force internationale, des solutions d'ordre économique que le gouvernement français préconise pour résoudre la crise actuelle, les journaux du Reich n'ont rien dit qui mérite d'être relaté. Ils se sont bornés à des affirmations pures et simples. Ils n'ont pas davantage profité de la circonstance pour revenir sur les suggestions de M. Hitler, pour les éclairer et les développer.

3° Pour si violent qu'il ait été, l'orage n'en a pas moins été très court; il n'a pas eu de lendemain. Dès le 10 avril après-midi, on ne relève plus, dans les feuilles berlinoises, d'appréciations directes sur les documents français. Elles ont seulement tiré parti des commentaires, désagréables pour nous, de la presse étrangère, et notamment, de la presse britannique. Il est regrettable qu'elles aient pu découvrir, en France même, de quoi alimenter leur campagne et combattre les idées du gouvernement français à l'aide de nombreux extraits de journaux parisiens.

La cessation subite des attaques des organes allemands est-elle due à l'inter-

(1) Document non reproduit (analyse de presse).

(2) Selon la *DAZ*, dans le mémoire remis à Versailles par la délégation allemande, celle-ci s'était bien déclarée d'accord avec les clauses essentielles de la partie 5 du traité, mais en spécifiant que les autres états, dans un délai maximum de deux ans, procéderaient, eux aussi, à une réduction de leurs armements et à l'abolition du service militaire obligatoire.

La *DAZ* reproduisait dans sa teneur intégrale le texte de ce passage des observations allemandes.

vention de l'office des Affaires étrangères? Au cours de la conversation que j'avais eue avec lui, à la fin de l'après-midi du 8 avril, M. von Bülow [1] m'avait dit que, s'il n'avait tenu qu'à lui, l'accueil que l'on aurait fait à Berlin aux propositions françaises aurait été différent et qu'il avait invité les journalistes à la modération. Cela ne l'empêchait pas, d'ailleurs, de se plaindre lui-même de notre mémorandum et de déclarer qu'il comprenait que sa virulence eût été vivement ressentie par d'autres. Quoi qu'il en soit, le secrétaire d'État m'avait semblé désireux de voir la presse interrompre son offensive et il m'avait déclaré, à l'issue de notre entretien, qu'après les vacances de Pâques, elle ne la renouvellerait pas.

Les propos de M. von Bülow, confrontés avec l'attitude des journaux allemands, me paraissent instructifs à un double point de vue.

Lorsque le secrétaire d'État avoue que nos documents ont provoqué, en Allemagne, une réaction de colère, il rend implicitement hommage à leurs auteurs; il reconnaît que le coup a porté et que ses compatriotes accusent touché. La fureur que les Allemands ont manifestée a été d'ordre sentimental plutôt que d'ordre intellectuel; elle a été féminine plutôt que virile et c'est ce qui explique, dans une large mesure, qu'elle se soit traduite dans des imprécations de caractère général et non pas dans des arguments pertinents.

D'autre part, le langage de M. von Bülow tendrait à prouver que les cercles dirigeants du Reich, ou tout au moins la Wilhelmstrasse, ne chercheraient pas à envenimer les choses et qu'ils seraient favorables à un développement des contacts entre les deux pays. Le secrétaire d'État m'a donné l'impression que c'était personnellement son désir. Mais, depuis la publication des notes françaises, M. von Bülow n'avait parlé qu'avec son chef immédiat, le baron von Neurath. Il n'avait pas vu M. Hitler. Or, on ne doit pas oublier que le Führer ne subit que très médiocrement l'influence de la Wilhelmstrasse et que l'action de M. Goering et de M. Goebbels ne s'exerce généralement pas dans le sens de la mesure et de la temporisation.

L'incertitude subsiste donc quant aux intentions de la politique allemande. M. Hitler veut-il sincèrement amener une détente? Est-il disposé à des concessions pour rétablir une atmosphère de paix à la faveur de laquelle il pourra digérer son récent coup de force? Sera-t-il sensible, au contraire, aux conseils de ceux de ses lieutenants qui le poussent à battre le fer pendant qu'il est chaud, à profiter des divisions de l'Europe et de l'inertie anglaise? Se laissera-t-il entraîner par les audacieux qui voudraient précipiter les choses et renouveler, à brève échéance, contre la Tchécoslovaquie ou l'Autriche, la méthode du fait accompli? Rien ne permet encore de le discerner. Le Führer est absent de la capitale. Les chefs du parti sont en vacances. Il est probable qu'une fois de plus, deux courants, celui des exaltés et celui des modérés, luttent à qui prendra le dessus. Ce n'est qu'à l'occasion des prochaines interrogations britanniques que l'on apprendra dans quel sens la politique allemande va s'orienter.

A la veille du dimanche de Pâques, l'attention de la presse allemande s'est

[1] Voir ci-dessus, n° 44.

concentrée sur Genève où se réunissaient les puissances locarniennes autres que le Reich. Le communiqué qui a été publié dans la soirée du Vendredi saint [1] a été accueilli, à Berlin, avec satisfaction. On a estimé que la session se terminait d'une façon favorable pour l'Allemagne, qu'elle avait été caractérisée par une joute franco-britannique et que M. Van Zeeland, au cours des discussions, aurait été généralement de l'avis de son collègue anglais plutôt que de l'avis de son collègue français. Il est incontestable que cette satisfaction a été réellement éprouvée dans les milieux dirigeants. Mais il est non moins vrai que l'on a forcé la note et que l'on a tenu à proclamer que l'on était content encore plus qu'on ne l'était effectivement. Le ministère de la Propagande, dont on ne peut nier la connaissance profonde qu'il a de la psychologie de la foule allemande, a veillé à ce que le public partît en vacances sur une bonne impression et à ce qu'il ne pût, pendant la période des fêtes, se livrer qu'à des réflexions louangeuses au sujet de la politique extérieure du IIIe Reich.

Les Allemands sont sincères lorsqu'ils assurent que la réunion des puissances locarniennes s'est soldée, pour eux, par un actif. « M. Flandin et M. Eden ont, l'un et l'autre, marqué des points, écrivait M. Paul Scheffer dans le *Berliner Tageblatt* du 11 avril après-midi, mais le secrétaire d'État au Foreign Office en a marqué davantage : c'est la thèse anglaise qui l'a emporté en définitive sur la thèse française. » La conclusion essentielle que les journalistes berlinois ont dégagée du communiqué genevois a été que l'Angleterre avait imposé à la France de négocier avec l'Allemagne. Ils ont d'autant plus souligné et apprécié ce résultat qu'ils s'étaient demandé avec beaucoup d'inquiétude ce que contenait la note secrète remise par M. Flandin à ses collègues anglais, italien et belge [2] et quelle suite lui serait réservée. Or, le ministre français n'avait pu obtenir de ses collègues étrangers qu'ils reconnussent que l'ère des négociations devait être considérée comme close en raison du refus de l'Allemagne d'offrir une contribution positive. Il n'était pas davantage question, dans le document du 10 avril, de l'éventualité de sanctions contre le Reich. Les Anglais, a-t-on estimé ici, n'ont fait aux Français qu'une seule concession: ils ont accepté de demander au gouvernement allemand des précisions supplémentaires sur le plan de paix du 31 mars. Il y a là un désagrément certain, mais il est largement compensé par le fait que les pourparlers continuent.

Les milieux politiques ont été, en outre, heureux d'apprendre que les représentants des puissances locarniennes ne se réuniraient de nouveau que dans le courant du mois de mai. A leurs yeux, en effet, tout gain de temps est un gain réel. On s'habitue peu à peu en France, se disent-ils, à la présence de l'armée allemande en Rhénanie; la blessure d'amour-propre qu'a ouverte, chez les Français, le coup de force du 7 mars, se cicatrise; le jour n'est plus éloigné où ils auront avalé leur humiliation et où personne ne pensera plus, de l'autre côté de la frontière, à la zone démilitarisée.

Gagner du temps, reculer de plus en plus dans le passé la date à laquelle

[1] Voir ci-dessus, n° 52.

[2] Voir ci-dessus, n° 38 (annexe).

les garnisons de l'ouest de l'Empire ont été de nouveau occupées par les bataillons du IIIe Reich, signifie, en outre, pour les Allemands, que le danger de guerre s'éloigne. Car l'Allemagne a craint que la guerre n'éclatât. C'est un sentiment qui a disparu rapidement de l'esprit des dirigeants, mais il existe encore dans la masse de l'opinion. J'ai pu m'en rendre compte par moi-même, au cours d'un rapide voyage que je viens de faire en Poméranie pendant les journées de Pâques. Dans toutes les localités où je me suis arrêté, à peine la nationalité étrangère de ma voiture avait-elle été reconnue, que les gens qui se pressaient autour de mon chauffeur lui demandaient : « Est-ce qu'il va y avoir la guerre? Quant à nous, nous ne la voulons pas ».

Si les chefs du régime considèrent qu'une telle hypothèse est désormais écartée, ils ont néanmoins quelques sujets de grave inquiétude et il s'en faut de beaucoup que l'optimisme qu'ils affectent corresponde à leurs sentiments véritables.

Tout d'abord, les réserves que le représentant de la France a formulées à Genève « pour le cas où des modifications importantes surviendraient, durant les pourparlers, dans la situation existant actuellement dans la zone rhénane » causent une forte appréhension. Les déclarations faites par M. Flandin au correspondant du *Daily Telegraph* ont contribué à augmenter l'émotion. Les rectifications de l'agence Havas n'ont pas convaincu. On considère qu'étant donné la position prise par la France, la question des fortifications est susceptible de mettre le feu aux poudres ou tout au moins de replacer le Reich dans une situation des plus désagréables. On s'en alarme d'autant plus que l'on n'ignore pas que, sur ce point, les Français rencontrent la compréhension des milieux militaires anglais. Sans doute M. Paul Scheffer a-t-il affecté de croire, dans le *Berliner Tageblatt* du 11 avril, que l'éventualité prévue par le ministre des Affaires étrangères français ne pourrait pas se produire, le gouvernement du Reich ayant affirmé, dans son mémorandum du 31 mars, qu'il laisserait les gens et les choses en Rhénanie dans leur état actuel. Mais il semble bien que M. Scheffer ait voulu se rassurer lui-même et qu'il ait donné une interprétation quelque peu extensible à un passage du document allemand qui vise uniquement les effectifs. Il y a tout lieu de croire, au contraire, que M. Hitler ne fera aucune concession dans la question des fortifications et qu'il tiendra à se réserver une liberté absolue. On assure d'ailleurs, de divers côtés, que quelques ouvrages ont déjà été entrepris en Rhénanie. Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que les Allemands voient, dans la réserve inscrite par la France dans le communiqué genevois au sujet de l'article 42 du traité de Versailles, une menace qui hypothèque l'avenir.

En second lieu, les conversations d'états-majors franco-britanniques sont vues d'un mauvais œil à Berlin et y donnent lieu à de fortes préoccupations. On avait espéré, dans les cercles dirigeants, qu'elles n'auraient pas lieu; on avait compté sur la pression exercée par M. von Ribbentrop auprès de M. Eden, sur l'effet que produirait en Angleterre le plan du 31 mars pour amener les Anglais à y renoncer. Il y a quelques jours, la presse allemande, modifiant sa tactique et constatant la vanité des efforts de l'ambassadeur

extraordinaire du Führer, avait paru résignée et soucieuse, avant tout, de réduire la portée des pourparlers militaires pour ne pas alarmer l'opinion. Mais, avec l'approche de la date du 15 avril, qui marque l'ouverture de ces conversations, les inquiétudes sont revenues à la surface. Un accord entre états-majors apparaît, ici, comme la manifestation éclatante de l'intimité franco-britannique et comme pleine de dangers pour les années prochaines. Je rappelle à cet égard l'entretien que j'ai eu avec M. von Bülow à la date du 10 janvier. Le secrétaire d'État venait d'achever la lecture de l'*Edouard VII* d'André Maurois. Il me déclara que ce qui l'avait peut-être le plus frappé, dans cet ouvrage, c'était de voir combien les arrangements militaires conclus avant la guerre entre la France et l'Angleterre avaient lié la politique des deux pays et avaient joué un rôle décisif dans l'intervention des Anglais, le 4 août 1914. Il n'est pas douteux que cette pensée ne soit toujours présente à l'esprit des Allemands; elle explique les sentiments avec lesquels ils observent le rapprochement franco-anglais sur le terrain technique.

De toutes les éventualités que redoute le Reich, une entente entre la France et l'Angleterre est, ainsi que je l'indiquais récemment à Paris, celle dont il s'alarme le plus. C'est parce que cette entente n'existait pas que M. Hitler a fait le coup du 7 mars. C'est parce que la dernière session de Genève a révélé de profondes divergences entre Français et Anglais que les Allemands croient leurs affaires en bonne voie. Ils comptent, d'ailleurs, sur le développement du conflit italo-abyssin, pour creuser le fossé qui sépare les deux puissances occidentales. Quelle que soit la solution à laquelle se ralliera la France, prise entre l'Angleterre et l'Italie, il ne pourra en résulter pour eux, espèrent-ils, que des avantages. Ou bien la France se rapprochera de l'Angleterre, ce qui, dans les circonstances actuelles, l'obligerait aussi à s'entendre avec l'Allemagne, ou bien elle se rapprochera de l'Italie, mais dans ce cas, elle se brouillera avec l'Angleterre.

Il reste l'hypothèse dans laquelle la France réussirait à concilier l'amitié anglaise et l'alliance italienne et à mettre un terme à l'hostilité qui existe entre les deux puissances garantes de Locarno. Les dirigeants du Troisième Reich l'écartent de leur esprit comme un cauchemar. Rien ne pourrait, en effet, leur être plus désagréable que la reconstitution du front de Stresa.

79

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 437, 438. *Rome, 16 avril 1936, 2 h. 10.*

(*Reçu :* 2 h. 45.)

J'ai vu M. Suvich hier et aujourd'hui. Au cours de notre entretien d'hier, je n'ai pas manqué de lui parler de la conversation de Votre Excellence avec le baron Aloisi (1). Le sous-secrétaire d'État m'a dit qu'il en mesurait toute l'importance et nous sommes convenus de réserver cette question de politique générale pour l'audience qu'il a aussitôt demandée au chef du gouvernement que je verrai vendredi. Il m'a semblé par ailleurs soucieux de ne pas manifester, en présence des suggestions faites par Votre Excellence, une satisfaction trop visible pouvant donner à penser que la situation était ici jugée si difficile que seule une coordination plus étroite de l'action franco-italienne permettrait d'y trouver une issue. Nous n'avons donc pas abordé immédiatement la question quant au fond afin de laisser dans un moment aussi décisif M. Mussolini me définir lui-même la position du gouvernement italien. J'ajoute que, répondant à une interrogation de ma part, M. Suvich m'a affirmé de nouveau de la manière la plus formelle que, malgré l'amélioration qui s'était produite dans les rapports italo-allemands, aucun engagement quel qu'il fût n'était intervenu entre les deux pays.

Communiqué à Genève.

80

M. DE DAMPIERRE, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. no 245, 246. *Belgrade, 16 avril 1936, 15 h. 8, 19 h. 8.*

(*Reçu :* 19 h.)

Je réponds à votre télégramme no 350-351 (2).

Lors de ma dernière visite au ministre des Affaires étrangères adjoint, je l'ai interrogé à titre personnel sur la manière dont le gouvernement yougoslave

(1) Cette conversation avait eu lieu à Genève. Voir ci-dessus, no 62.

(2) Par ce télégramme, le ministre des Affaires étrangères demandait quelle était la réaction des dirigeants yougoslaves, en présence de la décision du gouvernement turc de remilitariser les Détroits.

comptait répondre à la note du gouvernement turc concernant la révision de la question des Détroits.

M. Martinatz m'a répondu que la Yougoslavie n'était en somme intéressée au réarmement des Détroits que par la réaction que ce réarmement pourrait provoquer de la part de la Bulgarie. Pour le moment, elle se préoccupait de prendre l'avis de ses alliés. Or il semblait que M. Titulesco fût très opposé à la demande d'Ankara.

M. Martinatz reconnaît que, contrairement aux procédés récemment employés par l'Allemagne et l'Autriche, l'instance introduite par le gouvernement turc est parfaitement correcte et qu'elle mérite à ce titre d'être examinée avec bienveillance. Cette considération, jointe au désir de conserver de bons rapports avec la Turquie, incitera sans doute le gouvernement yougoslave à adopter, en la circonstance, une attitude aussi favorable que le lui permettra la position de ses cosignataires du pacte balkanique. Je ne pourrai avoir de renseignements précis sur ce point que lorsque j'aurai vu le président du Conseil, qui est rentré aujourd'hui à Belgrade.

81

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 753. *Londres, 16 avril 1936, 19 h. 20.*

(*Reçu :* 20 h. 30.)

Sir Robert Vansittart m'a informé que le gouvernement britannique avait adressé hier une réponse provisoire à la note turque relative au régime des Détroits. Dans ce document, le gouvernement anglais se félicite de voir le gouvernement turc adopter des méthodes légales et régulières pour obtenir la révision de la convention du 24 juillet 1923. Il ajoute que la question sera mise à l'étude et fera l'objet d'une réponse en temps opportun.

Comme je l'interrogeais sur ses vues personnelles à cet égard, sir Robert Vansittart m'a dit que les dispositions de la convention de 1923 ne paraissaient plus offrir la même importance, étant donné la rapidité des transports et la mobilité de l'artillerie qui permettraient à la Turquie, si elle le voulait, d'armer les Dardanelles en quelques heures. Tel serait également le sentiment de l'Amirauté.

82

M. THIERRY, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES,
à M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 82, 83. *Athènes, 16 avril 1936, 22 h. 30.*

(*Reçu :* 21 h. 40.)

Je me réfère aux télégrammes du Département nos 84-86 et 88-89 (1).

Le ministre de Turquie a remis le 11 de ce mois au directeur général du ministère des Affaires étrangères le texte de la note verbale concernant le régime des Détroits (2).

Le gouvernement hellénique n'a pas encore répondu à ce document, mais il a déclaré d'ores et déjà à M. Rusen Esref qu'il était enclin à acquiescer au point de vue de la Turquie. La note a été transmise à l'État-major de l'armée et de la marine et une réponse officielle sera adressée au gouvernement turc dans quelques jours.

Le directeur général m'a fait remarquer, bien que la Grèce fût, en principe, opposée à la révision des [traités, qu'il] fallait néanmoins observer que la dénonciation de la convention des Détroits était faite par des voies légales, et que le dernier paragraphe de la note turque visait l'ouverture de pourparlers avec les puissances participantes de la convention. En réalité, le gouvernement grec est surtout préoccupé, avant de déterminer son attitude, de connaître celle des grandes puissances et, comme à l'ordinaire, celle de l'Angleterre (3). M. Mavroudis m'a dit confidentiellement que le ministre de Grèce à Londres avait déjà eu au Foreign Office un entretien à ce sujet, dont il résultait que le gouvernement britannique eût préféré sans doute ne pas voir soulever cette question, mais ne semblait pas disposé maintenant à faire obstacle aux mesures envisagées par la Turquie. Le directeur général m'a exprimé le désir de connaître le plus tôt possible le point de vue français.

En ce qui concerne les îles grecques de Lemnos et de Samothrace, le gouvernement hellène ne compte pas, pour le moment, suivre l'exemple de la Turquie en demandant l'abolition du chiffre 3 de l'article 4 de la convention de 1923, qui stipule aussi leur démilitarisation.

(1) Ces télégrammes annoncent que le Quai d'Orsay fait étudier la note turque concernant le régime des Détroits.

(2) Le régime des Détroits a été fixé par la conférence de Lausanne (1923). Le problème de la remilitarisation a été évoqué pour la première fois par le délégué turc à la S.D.N. le 17 avril 1935 à la suite de la conférence de Stresa. La note remise au gouvernement grec le 11 avril 1936 a été également adressée par la Turquie au secrétariat de la S.D.N. et aux états signataires de la convention des Détroits de 1923.

(3) Le principe de la remilitarisation a été approuvé par l'U.R.S.S. Par contre il s'est heurté à l'opposition de la Grande-Bretagne (voir télégramme nº 183 de Moscou du 19 avril.)

83

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres, à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 754 à 757. Très confidentiel. Réservé.

Londres, 16 avril 1936, 22 h. 50.

(*Reçu :* 23 h. 40; le 17, 0 h. 15.)

Dans la conversation que j'ai eue aujourd'hui avec sir Robert Vansittart, je suis revenu sur l'attitude du gouvernement britannique vis-à-vis du conflit italo-éthiopien. J'ai fait observer que si la délégation anglaise, fidèle aux déclarations faites devant le Parlement par M. Eden et par lord Cranborne [1], s'abstenait de proposer de nouvelles sanctions au comité des Dix-huit, il serait également fâcheux de la voir approuver toute initiative prise en ce sens par un état n'ayant ni la même responsabilité, ni les mêmes risques que d'autres puissances.

J'ai ajouté que nous comprenions parfaitement les difficultés de la position personnelle du secrétaire d'État, mais que nous restions inquiets des décisions soudaines auxquelles il pouvait être entraîné sous la pression et la menace des milieux libéraux du Royaume-Uni qui gardent leurs conceptions dogmatiques et ne tiennent aucun compte des réalités.

Sir Robert Vansittart, faisant allusion aux conseils de modération du Premier ministre, m'a dit qu'il ne pensait pas qu'il y ait à craindre quelque impulsion dangereuse de la part de M. Eden. D'après lui, l'opinion publique serait moins sensible à l'influence des éléments libéraux depuis qu'elle a pu constater les déplorables conséquences de l'échec des propositions Hoare-Laval : « Mais ce n'est pas une raison, a-t-il dit, pour que nous devions nous incliner aujourd'hui devant les exigences inacceptables que pourrait élever le gouvernement italien. Si le Conseil se résignait à une paix consacrant l'annihilation totale d'un des membres de la Ligue, c'en serait fait de la S.D.N. et rien ne pourrait relever son crédit aux yeux du public anglais ».

J'ai remarqué à mon tour qu'en acceptant maintenant des conditions même assez dures imposées à l'Abyssinie, nous éviterions peut-être qu'elle n'ait à subir entièrement la loi du vainqueur le jour où les troupes italiennes seraient entrées à Addis-Abeba. Le sous-secrétaire d'État permanent ne croit pas que cette considération soit de nature à convaincre le Conseil. A son avis, si les Italiens parviennent jusqu'à Addis-Abeba avant la saison des pluies, il est clair qu'ils voudront l'écrasement de l'Éthiopie. S'ils n'ont pas obtenu

(1) Voir ci-dessus no 73, n. 2.
(2) Le Comité des dix-huit avait la charge de suivre à Genève l'application des sanctions en cours.

de succès définitif avant deux mois, peut-être la crise financière aidant, se montreront-ils plus raisonnables. En tout cas, il lui semblerait très dangereux d'enregistrer purement et simplement les conditions dictées par l'Italie. La S.D.N. tomberait sous le ridicule et on ne voit guère comment on pourrait ensuite ramener l'Angleterre à la confiance dans les institutions de Genève et dans le système de la sécurité collective. En tout cas, sa politique extérieure traverserait une crise dont il est difficile de prévoir les suites.

C'est pourquoi, a conclu sir Robert Vansittart, il importe de ne prendre aucune décision précipitée et de maintenir l'appareil des sanctions jusqu'à une évolution plus favorable des esprits de part et d'autre.

84

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 342 à 353. Réservé. *Prague, 16 avril 1936, s. h.* (1).

(*Reçu :* le 18, 11 h. 50.)

J'ai trouvé hier le ministre des Affaires étrangères très inquiet des conséquences possibles pour la Tchécoslovaquie du développement de la situation internationale.

Le représentant tchécoslovaque auprès de la S.D.N. lui avait rapporté comme venant de l'état-major français le renseignement qui a fait l'objet de votre télégramme no 250 (2).

M. Krofta m'a demandé si j'en avais eu communication. Je lui ai répondu affirmativement, mais en ajoutant que cette information m'était donnée comme de source privée, ce qui en diminuait peut-être la portée.

Le ministre m'a dit que dans les autres états de la Petite Entente plus qu'en Tchécoslovaquie, on se demandait si l'élévation de fortifications en Rhénanie ne compromettrait pas l'appui militaire que la France serait, le cas échéant, susceptible de donner à ses alliés. L'aviation constituerait en effet un concours très appréciable, mais insuffisant. J'ai répondu que si le gouvernement français cherchait à provoquer un règlement de l'affaire abyssine susceptible de ramener en Europe une Italie amie, c'était avant tout dans l'idée de s'ouvrir éventuellement une autre voie d'intervention militaire en Europe centrale.

M. Krofta m'a rappelé qu'il m'avait montré il y a quelques jours beaucoup de regards qui, dans cette région, se tournaient déjà vers l'Italie (voir mon télégramme no 323) (3). Il se demandait quant à lui, malgré l'optimisme que

(1) Par avion.
(2) Voir ci-dessus, no 42.
(3) Au cours d'un entretien récent avec le ministre de France, M. Krofta avait déclaré que les opinions publiques en Europe centrale étaient impressionnées par les succès italiens.

lui avait récemment marqué un journaliste italien sur l'avenir de son pays, si l'Italie ne sortirait pas affaiblie et même épuisée du conflit abyssin.

Sa pensée se portait avec plus de confiance sur la Russie. Le ministre m'a dit confidentiellement que le gouvernement de l'U.R.S.S. avait déclaré à Prague qu'en cas d'attaque contre la Tchécoslovaquie, l'armée russe viendrait au secours de ce pays à travers la Roumanie avec ou sans l'assentiment du cabinet de Bucarest. M. Krofta sait que M. Titulesco a connaissance de cette intention et que c'est une des raisons qui le poussent à la signature d'un pacte d'assistance mutuelle avec la Russie.

Ce traité devrait régler en particulier les conditions du passage de l'armée russe à travers la Roumanie du nord, et cela sans qu'il en résultât une occupation effective de la région parcourue. Les dispositions soviétiques sont réconfortantes, dit le ministre, mais la Russie est bien loin. Il est vrai que l'action aérienne pourra être plus rapide.

M. Krofta m'a parlé avec indignation de la Pologne dont les diplomates répètent partout, dit-il, que la Tchécoslovaquie est une formation artificielle destinée à disparaître. Ne pourrait-on en dire autant de la Pologne avec ses fortes minorités allemandes et russes, et qui au surplus a déjà été divisée? Mais la Tchécoslovaquie ne le dit pas, se rendant compte que la survie des deux états est intimement liée et que, si la Pologne venait à disparaître, ce serait le lendemain le tour de la Tchécoslovaquie. Au surplus, et même sans conquête, le ministre redouterait vivement que l'Europe centrale et orientale fût livrée exclusivement à l'influence de Berlin ou de Moscou. Il considérerait la prépondérance de l'influence moscovite avec des craintes presque aussi grandes que la prépondérance de l'influence allemande.

Le ministre en est venu à me parler de l'Allemagne. Sur chaque question particulière, m'a-t-il dit, les rapports sont bons. Les négociations commerciales et financières se poursuivent dans un esprit de bonne entente réciproque. J'ai objecté la protestation du ministre du Reich contre les préférences accordées par la Tchécoslovaquie à l'Autriche dans le récent traité. M. Krofta m'a répondu que, depuis, M. Eisenlohr avait dit au directeur des Affaires économiques que ce n'était pas tant contre les préférences que protestait Berlin que contre une tendance à organiser une communauté économique danubienne comprenant l'Italie et excluant l'Allemagne. M. Krofta trouve ce point de vue justifié. A ses yeux, l'organisation économique doit se faire, soit entre états danubiens, soit en y comprenant l'Allemagne et l'Italie, mais pas une seule de ces puissances.

Quant aux Allemands des Sudètes, le ministre constate que si M. Henlein a donné l'autre jour sur la politique générale une interview qui aurait pu être signée Hitler, en politique intérieure son programme, aussi bien que les plus récentes déclarations des députés de son parti marquent le désir de rester dans l'État tchécoslovaque sous certaines conditions. Ces conditions sont précisément celles qui ont été refusées jusqu'ici aux partis allemands ralliés. Malgré les inconvénients que présenterait une pareille concession à un pareil parti, M. Krofta se demande si le moindre mal ne serait pas de s'y

résoudre pour tenter d'amener une collaboration cordiale entre les Allemands des Sudètes et le gouvernement tchécoslovaque.

M. Bénès chargera peut-être de pareilles négociations son ministre des Affaires étrangères qui, par ses écrits, par son activité comme président de la Société des minorités et de l'éducation musicale, est en rapports suivis avec les éléments allemands et est bien vu de ceux-ci. M. Krofta s'est demandé devant moi si le désir des Allemands des Sudètes serait d'être rattachés au Reich et si le désir du gouvernement de Berlin serait d'incorporer au Reich les Allemands des Sudètes. Il ne le croit pas, tout en constatant à mon étonnement que sauf Karlovyvary et Marianskelazne, l'abandon de la région habitée par cette population ne constituerait pas une grande perte pour la Tchécoslovaquie. Mais l'Allemagne n'y gagnerait pas non plus grand-chose. Ce qui, d'après le ministre, constituerait le désir et le but des Allemands des Sudètes, ce serait de prendre plus d'importance dans l'administration et dans la politique de l'État tchécoslovaque et ainsi d'amener cet état dans la dépendance de l'Allemagne.

J'ai été frappé de l'objectivité passive des réflexions du ministre. L'idéal de sécurité collective que poursuit la politique française est aussi celui de la Tchécoslovaquie. Il répondrait le mieux aux besoins de ce pays dont la capacité de résistance individuelle est affaiblie en temps de crise par des raisons géographiques et ethnographiques.

Mais M. Krofta tient grand compte, son langage le prouve, des difficultés de réalisation que nous rencontrons en ce moment du fait, soit de la tension anglo-italienne, soit des divergences franco-anglaises qui concernent, d'ailleurs, peut-être plus la méthode à suivre que le but à atteindre au regard de l'Allemagne. Cet état de choses, il n'en tire actuellement aucune conséquence positive, mais il l'examine avec anxiété.

85

M. DE MONTBAS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À VIENNE,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 344 à 351. *Vienne, 17 avril 1936, 1 h.*

(*Reçu :* 3 h. 10, 3 h. 40, 3 h.)

Je viens d'avoir avec le ministre des Affaires étrangères un entretien au cours duquel il m'a exprimé, une fois de plus, en les précisant, les graves inquiétudes que lui inspire une situation internationale qui ne peut à son avis qu'encourager le Reich à un [nouveau] fait [accompli].

Il m'a répété avec insistance que les renseignements reçus de tous côtés lui font appréhender une agression allemande dans les six semaines à venir, c'est-à-dire avant que la liquidation de l'affaire éthiopienne permette la recons-

titution du front de Stresa. Il est persuadé que le Reich veut profiter du désarroi actuel et n'attend que la première occasion pour lancer [contre] l'Autriche non la Reichswehr toujours hostile aux aventures «prématurées», mais les «Enfants perdus» (légion autrichienne, S. A. concentrés en Bavière, etc.). M. de Berger tient pour exactes les récentes informations touchant des mouvements de troupes allemandes à la frontière, mais il croit qu'il s'agit surtout de lasser la vigilance européenne par une série de fausses alertes, afin de bénéficier d'une surprise complète. Si rien ne se produit d'ici le mois de juin, M. de Berger estime avoir le temps de mettre le pays et l'armée en état de défense, dans la mesure toutefois très limitée des possibilités financières: «Nous avons des hommes, m'a-t-il dit, mais pas de canons; l'armement de l'adversaire est formidable. Où trouverons-nous le concours urgent qui nous est indispensable? L'Angleterre nous a offert, il y a un mois, des avions et un emprunt, mais beaucoup trop chers et, d'ailleurs, nous préférerions avoir affaire à l'Italie et à la France. Les études sur le terrain sont déjà en cours sur la frontière nord-ouest, la plus vulnérable, pour la construction de points d'appui légers; mais nous n'avons ni en artillerie ni en troupes spéciales de quoi garnir ceux-ci. Ce que nous voulons, c'est pouvoir tenir jusqu'à ce que l'on vienne à notre secours, c'est-à-dire une semaine au maximum. Jusqu'à quand la France le pourra-t-elle? Si on laisse le Reich fortifier la Rhénanie, nous sommes perdus et j'ai... [1] que nous n'aurions plus qu'à aller faire amende honorable à Berlin.»

Le ministre des Affaires étrangères, qui ne cachait pas ses appréhensions, m'a répété que son dernier espoir était dans le maintien de la solidarité franco-italienne en Europe centrale, «l'Italie seule étant aujourd'hui plus que jamais un étai insuffisant».

«Avec toutes les deux, m'a-t-il dit à plusieurs reprises, je suis tranquille. Sinon, nous jouons notre existence.» Il m'a [confirmé d'autre part] ses craintes visant l'éventualité d'une collusion entre Berlin et Belgrade dans le cas d'une prochaine agression allemande, éventualité pour laquelle il m'a dit confidentiellement qu'il se considérait désormais assuré du concours effectif de la Hongrie. J'ai compris que cette assurance ne visait pas le cas d'une agression uniquement allemande.

Communiqué à Genève sous les nos 118 à 125.

[1] Lacune de déchiffrement.

86

M. Massigli, Directeur-adjoint des Affaires politiques, à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 61, 62. *Genève, 17 avril 1936* (1).

(*Reçu :* 20 h. 15.)

La délégation éthiopienne, auprès de laquelle M. de Madariaga avait fait ce matin la démarche annoncée par mon télégramme nos 53 à 59 (2), a après réflexion maintenu sa décision antérieure : elle a notifié son refus définitif d'entrer en négociations par une nouvelle lettre adressée au président du comité des Treize, relevant en particulier que l'attitude du gouvernement italien est en contradiction avec l'engagement pris par lui, lorsqu'il a répondu à l'appel qui lui avait été adressé le 3 mars, à savoir négocier dans le cadre de la Société des Nations et dans l'esprit du pacte (3).

De son côté, le baron Aloisi, à qui M. Paul-Boncour avait demandé ce matin de recommander à Rome la conclusion immédiate d'un armistice de courte durée, a fait connaître dans le courant de la journée à la délégation française que la suggestion ne pouvait pas être retenue.

Ce double refus n'a pas entraîné les conséquences que l'on pouvait antérieurement craindre. En effet, à la suite du long entretien que M. Paul-Boncour a eu ce matin avec lui, le secrétaire d'État britannique a eu, à la séance du comité, une attitude très conciliante. Renonçant à demander la convocation des Dix-huit, et marquant par là même que son gouvernement ne poursuit pas une politique d'aggravation des sanctions, M. Eden a simplement demandé que le Conseil fût appelé à constater l'échec de la conciliation, ce qui permettrait à ses membres, ainsi qu'aux représentants italien et éthiopien, de faire telles déclarations qu'ils jugeraient utiles.

Cette solution a prévalu sans difficulté. Quelques membres du comité des Dix-huit ont, il est vrai, demandé à M. de Vasconcellos de les réunir mais celui-ci, d'accord avec nous, a décidé de se borner, pour le moment, à adresser à ses collègues un rapport écrit et d'attendre par conséquent de nouvelles démarches avant d'envisager une convocation.

Le comité des Treize se réunira demain pour approuver le rapport de M. de Madariaga sur les pourparlers de cette semaine et le Conseil siégera lundi.

(1) Par téléphone.
(2) Télégramme non retrouvé.
(3) Voir tome précédent, no 312.

87

M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Ankara, Rome, Moscou, Londres, Belgrade, Sofia, Athènes, Bucarest.

T. nos 125 à 129; 346 à 350; 232 à 236; 641 à 644; 364 à 367; 129 à 132; 90 à 93; 251 à 255.

Paris, 17 avril 1936, 23 h.

Pour tous les postes (*sauf Londres*) : En accusant réception, le 15 avril, de la note turque relative aux Détroits, le gouvernement britannique s'est félicité de voir le gouvernement turc adopter des méthodes légales et régulières pour obtenir révision de la convention de 1923. Il a réservé la question de fond, mais paraît avoir accepté le principe de la négociation. Sir Robert Vansittart a indiqué à notre ambassadeur que l'Amirauté attachait aujourd'hui moins d'importance à la convention de 1923, étant donné la rapidité de transport et la mobilité de l'artillerie qui permettraient à la Turquie, si elle le voulait, d'armer les Dardanelles en quelques heures. Il n'a pas mentionné l'éventualité d'une révision des clauses concernant le passage des navires de guerre dans les Détroits.

Pour tous les postes (*sauf Belgrade, Sofia et Athènes*) : A Belgrade, Sofia et Athènes;

Pour Belgrade : A Sofia et Athènes;

Pour Athènes : A Belgrade et Sofia;

Pour Sofia : A Belgrade et Athènes;

Pour tous les postes : On rend hommage à la correction de l'attitude de la Turquie.

Pour tous les postes (*sauf Belgrade*) : Le gouvernement yougoslave estime n'être intéressé au réarmement des Détroits que par la réaction qu'une telle mesure pourrait provoquer en Bulgarie. Tout en souhaitant rester en bonnes relations avec le gouvernement turc, il tient avant tout à prendre l'avis de ses alliés.

Pour tous les postes (*sauf Sofia*) : Le gouvernement bulgare est d'autant moins enclin à faire opposition à la demande d'Ankara que son pays n'a pas de marine de guerre et se résigne à être commercialement bloqué, quoi qu'on stipule, en cas de conflit intéressant la Turquie. Il ne paraît pas avoir l'intention d'exciper pour le moment du réarmement des Détroits pour imiter l'exemple de l'Autriche qu'il juge sévèrement.

Pour tous les postes (*sauf Athènes*) : Le gouvernement hellénique a déjà laissé entendre au ministre de Turquie qu'il accepterait la demande d'Ankara. L'attitude des grandes puissances, et particulièrement de l'Angleterre, semble le préoccuper davantage que celle des autres membres de l'Entente balkanique.

Il ne compte pas demander l'abolition de la clause de 1923 qui stipule la démilitarisation de certaines îles grecques voisines des Détroits.

Pour tous les postes : M. Titulesco, qui se trouve en France, a manifesté une très vive indignation. Il reproche au gouvernement turc d'avoir pris une telle initiative sans avoir consulté les autres membres de l'Entente balkanique comme l'y obligeait le traité qui sert de base à ce groupement et comme M. Rustu Aras s'y était engagé récemment à Londres quand il avait renoncé à soulever la question des Détroits. Il affirme que le gouvernement soviétique, sans vouloir le laisser paraître, ne serait ni satisfait du procédé turc, ni rassuré sur les changements qui pourraient être apportés au régime des Détroits.

Cette dernière allégation s'accorde mal avec les propos tenus récemment par M. Litvinov tant à Londres qu'à Paris.

88

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 123. *Washington, 17 avril 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 27 avril.)

Le 14 avril dernier, « Panamerican Day », le Département d'État a rendu publiques les réponses des états américains à l'invitation à eux adressée par le président Roosevelt de tenir à Buenos-Aires une conférence pour le maintien de la paix sur le continent américain (1).

Comme il était prévu, une adhésion unanime a été apportée à la proposition du gouvernement des États-Unis. Seules les réponses de la Bolivie, de l'Équateur et du Paraguay ne sont pas encore connues à l'heure actuelle. On affirme qu'il y a là simple retard et que les réponses, bien que différées, seront favorables.

L'acceptation des Sud-américains est généralement accompagnée de suggestions relatives au programme de la future conférence. Un comité, composé des représentants diplomatiques américains accrédités à Washington et présidé par M. Cordell Hull, a été chargé d'examiner les réponses et d'élaborer un programme définitif pour la conférence qui doit se tenir à Buenos-Aires, vraisemblablement au mois de juillet ou d'août prochain.

Le but initial de l'initiative du président Roosevelt, tel qu'il l'a exposé dans sa lettre au président Justo, du 30 janvier dernier, est de consolider la paix entre les états américains, d'effacer le souvenir pénible du Chaco (2)

(1) Conférence extraordinaire panaméricaine de Buenos Aires qui se réunira du 1er au 23 décembre 1936.

(2) Le conflit du Chaco qui opposait depuis 1879 la Bolivie et le Paraguay va recevoir une solution à la conférence de Buenos Aires en 1936, en dehors de la S.D.N. qui a échoué dans ses efforts de pacification.

et de donner à l'Europe désunie et belliqueuse le réconfortant exemple de la concorde pan-américaine.

Le règlement des conflits entre les états américains repose pourtant sur un lacis complexe de traités concordants. Quatre actes au moins visent à assurer une issue pacifique à d'éventuels différends : le pacte Gondra de 1923 pour la prévention des conflits, signé par vingt et un états, ratifié par dix-neuf; les conventions de conciliation et d'arbitrage pan-américaines de 1929 faisant suite aux recommandations de la conférence de La Havane, signées par vingt états, ratifiées par sept états avec réserve et par un seul sans réserve ; la convention sur les droits et devoirs des états, signée en 1933 à la conférence de Montevideo, ratifiée par les États-Unis ; le pacte Saavedra-Lamas de Rio de Janeiro enfin, par lequel vingt et un états s'engagent à renoncer à la guerre (vingt états ont adhéré avec réserve, un seul sans réserve).

Cet amas d'engagements internationaux n'a pourtant pas réussi jusqu'à ce jour à assurer la paix du continent. Trop de ces traités demeurent inappliqués, faute de ratification. Le premier devoir de la conférence pan-américaine doit donc être, d'après les déclarations du président Roosevelt, de presser la ratification des retardataires et de fondre, si possible, en un texte unique et simple, dit « Code de la paix », ces accords si exagérément enchevêtrés.

Mais à côté de ce programme de pure codification, les états américains du Sud ont apporté un certain nombre de suggestions qui élargiraient considérablement le champ des discussions : le Guatemala réclame, par exemple, l'établissement d'une cour de justice pan-américaine; le Chili, des accords régionaux de désarmement; la Colombie, la République dominicaine et le Guatemala, la création d'une véritable Ligue des nations américaines en étroit contact avec l'organisme de Genève. L'Argentine enfin, très soucieuse de prendre la direction des travaux de la conférence, a fait parvenir au bureau central de l'Union pan-américaine un projet complet incluant des objectifs aussi différents que l'établissement de sanctions économiques contre l'agresseur, la création de commissions de conciliation avec pouvoir d'organiser une police internationale pour prévenir les invasions, et l'interdiction des restrictions sanitaires contre les importations agricoles ou animales en provenance des pays américains sans enquête préalable conduite en plein accord avec le pays d'origine.

Ces projets sont actuellement à l'étude mais, d'après la tradition toujours suivie par le comité directeur de l'Union pan-américaine, aucune question ne peut être placée à l'ordre du jour d'une conférence sans l'accord unanime de tous les participants. Autant qu'il est permis de prévoir l'issue de discussions à peine entamées, il paraît bien présomptueux d'espérer que la conférence projetée puisse modifier beaucoup l'état présent de l'organisation panaméricaine.

89

M. Payart, Chargé d'affaires de France à Moscou, à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 178 à 180. *Moscou, 18 avril 1936, 1 h. 7, 1 h. 8, 1 h. 9.*

(*Reçu :* 0 h. 10, 0 h. 45.)

Je me réfère à votre télégramme nos 217-218 (1).

Les vues exprimées le 14 avril par la presse soviétique et dont j'ai rendu compte au Département par mon télégramme nos 174-175 du même jour (2), représentent exactement la pensée officielle du gouvernement soviétique.

A la suite des démarches que j'ai faites auprès de lui, dans le cadre de vos instructions, le commissariat du peuple des Affaires étrangères vient d'ailleurs de me communiquer le texte de la réponse que M. Litvinov a adressée hier à l'ambassadeur de Turquie à Moscou et dont je transcris ci-dessous les considérations et les conclusions :

« Le gouvernement de l'U.R.S.S. s'est déjà prononcé à plusieurs reprises et en toute clarté sur la question du régime des Détroits. Il a toujours estimé qu'il faut maintenir intégralement dans cette zone la souveraineté de la Turquie qui constitue une condition indispensable de la sauvegarde de la paix et de la tranquillité dans les Détroits. Ce principe a été consacré par les traités turco-soviétiques et a également servi de base aux propositions faites par la délégation soviétique à la conférence de Lausanne en 1922-1923. Depuis, le point de vue du gouvernement soviétique sur la question du régime des Détroits n'a subi aucun changement.

« Le gouvernement soviétique trouve entièrement fondées les appréhensions du gouvernement turc touchant l'insécurité de la paix générale à l'époque actuelle et l'existence d'une menace sérieuse de guerre. Il tient par conséquent, dans la présente situation, pour naturel le désir de la République turque de sauvegarder la sécurité de son territoire par une modification appropriée du régime des Détroits.

« Dans ces conditions, le gouvernement de l'U.R.S.S. se déclare prêt, conformément à la proposition du gouvernement de la République turque, à participer aux négociations relatives à l'adaptation du régime des Détroits aux intérêts de la sécurité de la Turquie et de la sauvegarde de la paix et de la tranquillité dans cette zone ».

Ce texte doit être remis à la presse. Mais il ne le sera que lorsque le gouvernement turc aura donné son agrément à sa publication. Il convient donc de lui conserver provisoirement un caractère confidentiel.

(1) Voir ci-dessus, no 74.

(2) Voir ci-dessus, no 67.

90

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
à M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 445 à 451. Confidentiel. Réservé. *Rome, 18 avril 1936, 1 h. 45.*

(*Reçu :* 2 h. 40, 3 h. 10, 3 h. 5, 3 h., 2 h. 30, 3 h. 15.)

Je me réfère à mon télégramme nos 437-438 (1).

J'ai été reçu cet après-midi par M. Mussolini. Notre conversation a porté sur le problème de politique générale que Votre Excellence avait évoqué dans sa conversation avec le baron Aloisi (2).

En ce qui concerne les accords du 19 mars, le chef du gouvernement a tout d'abord manifesté quelque scepticisme sur l'efficacité pratique de la garantie promise par l'Angleterre « dont les forces ont assurément été accrues, mais seulement de quatre bataillons et dont l'armée se trouve actuellement dans sa presque totalité en Égypte ». M. Mussolini a tout de suite ajouté que, pour ce qui était de la garantie italienne contre une attaque allemande sur la France, il la considérait comme pleinement assurée par les accords Gamelin-Badoglio (3) et il a précisé que ces accords étaient pour lui effectivement en vigueur.

Quant à l'Europe centrale et à l'Autriche en particulier, M. Mussolini m'a déclaré de la manière la plus nette qu'à moins qu'une guerre italo-anglaise vînt l'immobiliser en le mettant dans l'impossibilité d'agir sur un troisième front, il continuerait comme par le passé à être prêt à intervenir avec toutes ses forces pour défendre la ligne du Danube contre une menace allemande : « Ce n'est pas, m'a-t-il dit, que le cœur m'y pousse, car l'Italie n'est pas aimée en Autriche, mais c'est l'intérêt vital de mon pays qui lui commande une telle attitude. Les Allemands sont jaloux de tous les efforts que l'Italie peut tenter pour accroître son influence en Autriche. Il y a là choc de deux dynamismes et le dynamisme italien n'est nullement disposé à céder devant l'allemand ».

Je n'ai pas manqué de faire observer à ce moment que Prague était une avancée de première importance sur le chemin de Vienne et que la défense de la Tchécoslovaquie contre une attaque allemande représentait un moyen nécessaire pour préserver l'Autriche : « Nous n'avons, m'a répondu M. Mussolini, aucun accord avec la Tchécoslovaquie. J'ai déjà proposé dans le passé un traité d'amitié, mais M. Benès n'en a pas voulu. Je ne suis donc lié au sujet de Prague que par les dispositions du covenant, mais je puis vous assurer qu'une fois nanti en Afrique, je saurai défendre ces stipulations car je devien-

(1) Voir ci-dessus, no 79.
(2) Voir ci-dessus, no 62.
(3) Voir ci-dessous, no 113, n. 3.

drai le plus conservateur de tous ». J'ai alors demandé à mon interlocuteur si sa manière de voir au sujet de la Tchécoslovaquie était en fonction de la situation présente ou si elle ne se modifierait pas au cas où s'établirait une coordination plus étroite de l'action franco-italienne. M. Mussolini m'a aussitôt répondu que, dans l'hypothèse d'un resserrement des relations entre nos deux pays, resserrement qu'il était le premier à souhaiter, tout deviendrait possible du fait de la contiguïté de nos territoires qui rendrait militairement invincible l'union des deux nations les plus puissamment armées de l'Europe. M. Mussolini a conclu en m'indiquant qu'il demeurait désireux de reprendre l'examen du problème d'Europe centrale dans l'esprit des accords du 7 janvier, aussitôt que la situation serait éclaircie, notamment quant à l'application des sanctions.

Je suis revenu au cours de cette conversation sur la nécessité de rétablir le front de Stresa. Le chef du gouvernement s'est déclaré d'accord avec nous sur ce point et m'a dit son désir de tenir le plus grand compte, dans les négociations futures sur l'Éthiopie, du prestige de l'Angleterre : « Il n'y a, m'a-t-il affirmé, rien d'irrémédiable entre l'Angleterre et l'Italie et j'ai l'espoir qu'aussitôt qu'une solution africaine sera en vue, nous pourrons conclure avec Londres des arrangements directs de nature à ménager l'honneur britannique. Je m'emploierai par tous les moyens à ce rapprochement et rien ne sera négligé pour y parvenir ».

En quittant M. Mussolini, j'ai une fois de plus insisté sur la modération que le véritable intérêt de l'Italie lui commandait d'observer dans les négociations de paix.

Tout en se bornant à me répondre dans les termes que j'ai rapportés à Votre Excellence, M. Mussolini m'a paru néanmoins ne pas écarter de façon définitive la suggestion que je formulais en ce qui concerne la Tchécoslovaquie.

Notre effort pour l'amener à entrer dans cette voie pourrait être, semble-t-il, très utilement appuyé par une action éventuelle de M. Schuschnigg ainsi que par les avances que ferait le gouvernement tchécoslovaque pour répondre aux sentiments sensiblement améliorés que l'on éprouve ici à l'égard de M. Benès et de son pays.

Communiqué Genève et Paris.

91

M. LAROCHE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES,
à M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 329. *Bruxelles, .. avril 1936* (1).

(*Reçu :* le 18, 11 h. 50.)

J'ai vu ce matin le Premier ministre qui vient de reprendre ses fonctions après quelques jours de repos.

Il a rapporté de Genève une impression fort pessimiste quant aux conséquences que peut avoir l'opposition entre l'Italie et l'Angleterre, qu'il considère comme étant arrivée à un degré d'acuité très inquiétant. Il m'a paru en redouter particulièrement les effets sur les relations franco-anglaises alors que, si cette cause n'existait pas, l'entente entre Londres et Paris serait, pense-t-il, assez aisément réalisable.

Cependant, il ne croit pas qu'il soit actuellement possible d'amener l'Angleterre à adopter une politique active dans l'éventualité d'une crise qui serait produite par une politique agressive de l'Allemagne en Europe centrale.

M. Van Zeeland, comme vous le savez, estime que la sécurité de la Belgique a pour base fondamentale une entente franco-anglaise et l'inquiétude qu'il ne dissimule pas est certainement sincère.

92

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 768, 769. Secret. Réservé. *Londres, 18 avril 1936, 19 h. 45.*

(*Reçu :* 20 h. 50.)

Sir Robert Vansittart s'est beaucoup loué du tact et de la mesure dont ont fait preuve les représentants des états-majors français au cours des entretiens qui se sont tenus cette semaine à Londres (2). Il ne manquait pas de gens pour prédire que ces conversations allaient entraîner l'Angleterre bien au-delà du cadre annoncé par le gouvernement et fixé par l'accord du 19 mars. Les

(1) Par poste, sans date.
(2) Voir le compte rendu de ces conversations sous le nº 97.

faits ont prouvé que les techniciens français, conscients des difficultés intérieures de la Grande-Bretagne, avaient su se restreindre d'une manière qui facilitera certainement la reprise et le développement de ces entretiens dans l'avenir.

J'ai signalé à mon tour à sir Robert Vansittart l'extrême importance qu'il y aurait, pour que la France garde au moins quelque bénéfice de ces entretiens préliminaires, à ce qu'on ne fût pas tenté ici de déprécier leur portée à Berlin afin de convaincre le gouvernement allemand qu'il ne se trame aucune manœuvre d'encerclement contre lui.

Sir Robert Vansittart m'a assuré qu'il ferait tout ce qui dépend de lui pour éviter que cette faute ne soit commise. Il recommandera à tous ceux qui pourraient être interrogés sur ce point de se référer purement et simplement aux déclarations faites à cet égard devant la Chambre des Communes.

93

M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME.

T. nos 351, 352. Confidentiel. *Paris, 18 avril 1936, s. h.*

De Genève, 17 avril :

Il est permis de s'étonner que le représentant britannique prenne si aisément son parti d'une prolongation des hostilités [1]. D'après des confidences de la délégation anglaise, la raison serait qu'à Londres les communiqués italiens seraient considérés comme ne donnant pas une image exacte de la réalité. La saison des pluies peut commencer d'un jour à l'autre et, même si les Italiens étaient à ce moment arrivés à Addis-Abeba, la situation des Abyssins ne serait nullement désespérée. La soumission du gros des forces abyssines exigera en tout cas encore de grands efforts, beaucoup de temps et beaucoup d'argent, et c'est là-dessus que l'on compte pour amener l'Italie à des conceptions plus raisonnables. Jusque là, comme sir Robert Vansittart l'a marqué à M. Corbin (télégramme de Londres nos 754-757) [2], il n'y aurait qu'à laisser fonctionner le mécanisme des sanctions en vigueur.

Je n'ai pas manqué de faire remarquer au collègue qui me tenait ce langage que ce plan fait un peu trop bon marché des risques de complications en Europe.

(1) Voir ci-dessus, no 86.
(2) Voir ci-dessus no 83 (retransmis à Rome le 17 avril sous les nos 341 à 344).

94

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
à M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1177 à 1179. *Berlin, 19 avril 1936, 17 h. 5.*

(*Reçu :* 18 h. 20.)

Dans les articles et les informations qu'elle publie depuis quelque temps, la grande presse du Reich, loin de ménager la France et la politique française, se montre, à notre égard, de plus en plus agressive et combative. Elle entretient une sorte de courant continu de gallophobie. Et, comme elle obéit à des consignes qui émanent directement des milieux gouvernementaux en contact étroit avec M. Hitler, son attitude doit retenir d'autant plus notre attention.

Après le 7 mars, il avait semblé que l'Allemagne se préoccupât de panser nos blessures et d'apaiser des griefs, qu'au fond d'eux-mêmes ses chefs ne jugeaient pas totalement injustifiés.

Aujourd'hui, elle tient, de nouveau, un langage plein d'aigreur et de violence; non seulement elle ne recherche pas, mais elle semble fuir une détente; elle s'est remise en posture de plaignante, c'est elle qui nous accuse de nourrir contre elle des desseins et des sentiments suspects et de menacer la paix de l'Europe.

A quels mobiles faut-il attribuer cette campagne?

Il est possible que les dirigeants du Reich, constatant que l'émotion causée par le coup du 7 mars ne s'atténue pas, qu'une atmosphère de défiance entoure l'Allemagne et qu'à travers mille difficultés s'ébauche quand même une organisation de défense contre les entreprises ultérieures de M. Hitler, soient déçus dans leurs calculs et nous rendent responsables d'une résistance qui les inquiète. Ils avaient cru trouver chez nous plus de compréhension ou de résignation. Nos réactions leur inspireraient de la mauvaise humeur et de la rancune.

Mais on peut penser aussi qu'ils se préparent réellement à de nouvelles et prochaines initiatives et que, selon leur méthode habituelle, ils s'efforceront dès maintenant de se procurer des arguments qui les légitiment par avance.

Je remarque, en tout cas, que lorsqu'on parle avec les hauts fonctionnaires de la Wilhelmstrasse, comme je l'ai fait hier en me rendant à Dresde aux obsèques de M. von Hoesch [1], des intentions du Führer, de sa volonté de paix, des perspectives d'un arrangement européen à brève échéance, ceux-ci gardent le silence ou restent sur une complète réserve.

[1] Ambassadeur d'Allemagne en Grande-Bretagne de 1932 à 1936, décédé subitement.

95

M. Payart, Chargé d'affaires de France à Moscou, à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 183 à 185. *Moscou, 19 avril 1936, 22 h. 25.*

(*Reçu :* 22 h. 35.)

Je me réfère à votre télégramme nos 232-236 *in fine* (1).

Il est exact que la remise aux puissances de la note turque a provoqué chez M. Litvinov une certaine mauvaise humeur, qu'il ne cherche même plus à dissimuler dans ses conversations privées. Si, pour des raisons de convergence d'intérêts au fond, il est d'accord pourtant avec le gouvernement turc sur la légitimité d'une révision du régime des Détroits, il blâme le choix du moment. A Londres, il avait cherché à persuader M. Rustu Aras de la nécessité d'ajourner toute initiative à ce sujet. Il avait fait valoir les conséquences néfastes qu'une revendication turque, survenant après le coup allemand du 7 mars, pourrait exercer aux dépens de la tranquillité de l'Europe et du jeu normal éventuel de la sécurité collective sur les états des Balkans et de l'Europe centrale en mal de révision, notamment sur la Hongrie. Il avait cru avoir convaincu son interlocuteur et il semblait à la fois dépité et un peu inquiet de voir la Turquie faire preuve à l'égard du conseil soviétique d'une indépendance à laquelle le gouvernement de l'U.R.S.S. n'était pas habitué.

Quant au fond même de la question, la démarche d'Ankara, considérée en elle-même et en dehors de ses [répercussions] psychologiques, ne peut soulever d'objection de la part de Moscou. Certaines données politiques du problème ont évolué [sensiblement] depuis l'époque où l'Union soviétique soutenait fiévreusement à Lausanne la thèse de la pleine souveraineté de la Turquie sur les Détroits. Mais l'une d'elles, la plus importante, demeure : le front maritime sud de l'U.R.S.S. est essentiellement défensif et sa sécurité ne peut en toute hypothèse que gagner à la remilitarisation d'une zone considérée comme couverture du territoire même de l'Union.

(1) Voir ci-dessus, n° 87.

96

M. de Lacroix, Ministre de France à Prague, à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères,

T. nº 361. *Prague, 19 avril 1936, s. h.* (1).

(*Reçu :* le 21, 11 h.)

Au cours d'une audience qu'il m'a accordée hier, j'ai donné à M. Benès les renseignements contenus dans les télégrammes nos 260 à 263 (2) de Votre Excellence au sujet des conversations franco-anglaises du 10 courant concernant la suite à donner à la violation du pacte de Locarno.

J'ai exprimé l'opinion que l'Angleterre se rapprochait lentement de votre point de vue et que notre persistance à rechercher ce rapprochement était d'autant plus justifiée, que la supériorité des forces du groupe France, Russie, Petite Entente, Entente balkanique par rapport à l'Allemagne nous permettait d'attendre sans danger le résultat de la négociation avec l'Angleterre. Il fallait, bien entendu, veiller à la parfaite union réciproque des éléments du groupe.

M. Benès partage cet avis. Les conversations d'états-majors paraissent, dit-il, avoir été satisfaisantes. Les questions convenues vont être posées au gouvernement allemand par le cabinet de Londres; les élections françaises auront eu lieu dans quinze jours. On peut attendre sans inconvénient le résultat de ces derniers événements pour prendre attitude à l'égard de l'Allemagne. Quant au danger prochain d'une attaque sur la Tchécoslovaquie ou d'une intervention en Autriche que signale le renseignement donné dans votre télégramme nº 250 (3), M. Benès n'y croit pas. L'Allemagne, pense-t-il, ne se porterait à cette extrémité que si elle voulait une guerre générale, et elle n'est pas assez aveugle pour la vouloir en ce moment.

Le maintien du *statu quo* dans la position de la S.D.N. à l'égard du conflit italo-abyssin résulte pour M. Benès des divergences de vues franco-anglaises. L'évolution de circonstances qui a amené et qui maintient ces divergences est un fait devant lequel il n'y a qu'à s'incliner. M. Benès pense d'ailleurs que M. Mussolini verra, comme M. Hitler, son intérêt dans la persistance des divergences de vues franco-anglaises et que cet intérêt commun tend à rapprocher les deux dictateurs. Les petits états, dit le Président, sont préoccupés de l'échec résultant pour la S.D.N. de l'évolution du conflit italo-abyssin. M. Benès pense, comme il l'a toujours fait, qu'il ne faut pas abandonner la S.D.N. mais la doubler d'un système d'alliances qui y soit intégré

(1) Par courrier, en clair.
(2) Voir ci-dessus, nº 68.
(3) Voir ci-dessus, nº 42.

et la fortifie. Il se félicite que la Tchécoslovaquie puisse observer une position très réservée à l'égard du conflit entre l'Italie et la S.D.N. C'est pour maintenir cette position qu'il n'a pas voulu prêter ses offices personnels à un rapprochement entre les deux parties. Au surplus, la situation italo-anglaise sera sans doute éclaircie au moment de la reprise des conversations au sujet de ou avec l'Allemagne.

Le gouvernement tchécoslovaque est d'avis de traiter en bloc toutes les questions résultant de la violation du pacte de Locarno. C'est pourquoi il attendra que les conversations des locarniens avec l'Allemagne aient repris pour prendre position, d'accord avec la France et, espère-t-il, l'Angleterre, sur les ouvertures que lui a faites le chancelier du Reich.

97

Le Général Schweisguth, Sous-Chef de l'État-Major de l'Armée, à M. le Général Maurin, Ministre de la Guerre.

Rapport (1)

20 avril 1936.

Vous avez bien voulu me confier la mission de représenter le département de la Guerre dans les conversations d'états-majors qui se sont déroulées à Londres les 15 et 16 avril 1936.

J'ai l'honneur de vous rendre compte des conditions dans lesquelles cette mission a été remplie.

I. *Résumé des instructions reçues.*

J'avais reçu les instructions suivantes :

a. *Du ministre des Affaires étrangères* (lettre nº 1104 du 1er avril 1936 (2).

Se tenir pour le moment dans le cadre défini au paragraphe III de l'arrangement du 19 mars 1936 (3).

Si restreint et si limité que soit le cadre tracé pour les entretiens techniques, l'accepter sans discussion.

Marquer tout de suite que nous sommes prêts à un élargissement, mais en laissant le soin aux Anglais de dire s'ils désirent ou non que la conversation demeure dans le cadre limité défini par l'accord du 19 mars.

Tâcher, sans heurter les Britanniques, d'associer les Belges aux entretiens franco-anglais.

(1) Extrait des archives de la Guerre.

(2) Voir ci-dessus, nº 4.

(3) Arrangement conclu à Londres et ratifié par les gouvernements anglais, belge et français. Selon l'accord (§3), les états signataires devaient prescrire à leurs états-majors d'entrer en contact afin de préparer les conditions techniques dans lesquelles s'exécuteraient les engagements en cas d'agression non provoquée. Voir ci-dessus, nº 4.

Les conversations n'étant qu'un commencement, prendre toute précaution pour permettre leur développement ultérieur.

b. *Du général Gamelin, chef d'état-major général* (verbalement le 1er avril).

S'adresser aux Anglais et aux Belges en offrants et non en demandeurs.

Marquer que — si un détachement symbolique amenant un drapeau britannique sur notre sol nous ferait plaisir — nous n'avons besoin d'aucun concours pour défendre la frontière franco-allemande.

Par contre nous estimons nécessaire que les forces anglaises viennent, comme nous-mêmes, en aide aux Belges.

c. *Du général Maurin, ministre de la Guerre* (verbalement le 11 avril).

Faire comprendre que nous sommes en état de tenir le coup, au besoin tout seuls : si nous n'avons pas marché le 7 mars, c'est uniquement pour rester dans une action commune avec les puissances de Locarno.

La délégation française s'est conformée d'autant plus étroitement à ces diverses instructions, que celles-ci se sont révélées parfaitement adaptées à la situation qu'elle a trouvée à son arrivée à Londres.

II. *Déroulement des conversations.*

Les conversations se sont déroulées conformément au procès-verbal détaillé qui a été arrêté le 17 avril entre les délégations françaises et britanniques, les Belges étant, comme le désiraient les Affaires étrangères, associés à tous les entretiens.

Elles peuvent se résumer, ainsi qu'il suit, en ce qui concerne le département de la Guerre :

Mise à l'étude d'un programme comportant :

— la constitution d'un corps expéditionnaire britannique à deux divisions avec l'aviation et les services correspondants, sauf la D.C.A., prêt à être embarqué le quinzième jour après l'ordre donné par le gouvernement de Londres;

— le transport, par des moyens purement britanniques, de ces forces dans des groupes de ports comprenant Le Havre et Rouen avec soit — et de préférence — les ports du Pas-de-Calais, soit en cas de menace aérienne trop accentuée, des ports de l'Océan;

— le débarquement de ces forces par des moyens en majeure partie français et sous la protection antiaérienne française;

— leur transport par route et voie ferrée, jusqu'à des zones de rassemblement envisagées dans les régions de Saint-Omer-Hazebrouck ou Amiens-Beauvais;

— leur protection dans ces zones par la D.C.A. française.

Ceci constituait le programme strictement limité établi par le gouvernement britannique, qui l'avait imposé à ses représentants, avec interdiction d'en sortir. J'ai pu obtenir cependant d'y faire ajouter l'envoi d'un état-major pour présider aux débarquements et d'une unité combattante constituée, avec drapeau, avant ce délai de quinze jours; le général Dill a assuré que ses éléments pourraient probablement débarquer dès le troisième jour.

Mais les diverses tentatives faites pour envisager *l'emploi* du corps expéditionnaire se sont heurtées à une fin de non-recevoir catégorique, nos interlocuteurs se retranchant derrière les instructions de leur gouvernement et alléguant que, dans le délai de quinze jours nécessaire à la constitution et au transport de leurs forces, on aurait grandement le temps d'en établir le plan d'emploi.

J'ai pu faire néanmoins les deux déclarations prescrites par les instructions : l'une pour marquer que nous étions prêts, si les autorités britanniques le désiraient, à élargir le cadre des conversations; l'autre pour indiquer que nous étions en état de défendre par nos propres forces la frontière franco-allemande et que nous demandions que l'aide britannique aille aux Belges.

Ni l'une, ni l'autre de ces déclarations n'a reçu de réponse; la première a été supprimée par l'officier secrétaire anglais au procès-verbal [1], où je l'ai fait rétablir. Quant à la deuxième, il m'est revenu qu'elle avait fait sensation auprès de la délégation britannique qui ne s'attendait pas à autant d'indépendance de notre part; elle a été accueillie avec gratitude par la délégation belge.

Constatant que le chef de cette dernière délégation, le général Deffontaine, qui avait cherché à deux reprises à sortir du cadre fixé par le gouvernement anglais, s'était vu opposer chaque fois une fin de non-recevoir catégorique, j'ai jugé préférable de ne traiter qu'en conversations privées, et hors séance, les sujets tels que notre coopération éventuelle pour la défense anti-aérienne de Londres et les problèmes que poseraient aux deux armées les hostilités dans les Pays-Bas ou une extension de l'Allemagne en Europe centrale.

III. *Clôture des conversations.*

Dès le 15 avril au soir, il est apparu que les Anglais, nous ayant remis un questionnaire écrit, souhaitaient clore la conférence le plus tôt possible et recevoir les renseignements demandés par eux par le canal des attachés militaires. Ils revenaient ainsi à une idée, déjà lancée sans succès par eux dans l'aide-mémoire du gouvernement anglais du 9 avril 1936.

Pour ne pas en rester là, j'ai dit que je serais en mesure le lendemain de leur donner une première réponse verbale. Cette réponse a été suivie d'une discussion qui a occupé la matinée du 16. J'ai demandé alors qu'on réunisse les trois délégations Air, Marine et Guerre, pour coordonner les travaux effectués. Après quelques tergiversations, les autorités britanniques ont accepté et cette séance de coordination a occupé l'après-midi du 16 : après quoi la clôture a été prononcée, étant entendu que les études continueraient par écrit, par l'entremise des attachés militaires, pour satisfaire aux demandes faites de part et d'autre.

Ainsi s'est trouvée amorcée pour l'avenir la prolongation du contact entre états-majors, souhaitée par la note du 1er avril des Affaires étrangères. J'ai fait insérer au procès-verbal la liste des documents que nous aurions à fournir à l'état-major britannique et de ceux que nous recevrions de lui; il y a là

[1] Voir l'annexe du présent rapport.

les éléments d'un travail de plusieurs mois et, par conséquent, la possibilité pour nous de maintenir avec le War Office un échange continu de renseignements.

IV. *Attitude des officiers britanniques.*

Cette attitude a été constamment cordiale et franche, plus confiante, a-t-il semblé, que celle des marins et des aviateurs. Le général Deverell, chef de l'état-major impérial, a ouvert lui-même la première séance au War Office, a présidé le déjeuner qui nous était donné au cercle militaire, a accepté celui que les trois délégations françaises ont offert à leurs camarades britanniques. Ses collègues de l'Amirauté et de l'Air ont laissé tous ces soins à leurs sous-chefs.

Il est apparu que les uns et les autres étaient étroitement bridés par le Foreign Office.

Si le concours britannique est aléatoire et limité, il faut en chercher la cause dans l'incertitude actuelle de la politique anglaise, dans l'abaissement de son potentiel militaire que le général Dill ne nous a pas caché, enfin dans le transfert en Méditerranée d'une grande partie des forces métropolitaines. Mais les chefs de l'armée semblent bien être désireux de reprendre avec nous des relations beaucoup plus étroites, que ce que leur permet actuellement un gouvernement très attentif à une opinion publique peu avertie et aux réactions des Dominions insensibles au péril d'outre-Rhin.

V. *Rapports avec les Belges.*

La délégation belge a joué dans ces conversations un rôle assez effacé. La raison en est, non dans la personnalité de son chef, le général Deffontaine, qui a fait très bonne impression, mais dans le fait que cette délégation n'a presque rien eu à dire. En effet, le corps expéditionnaire britannique devait débarquer dans les ports français et être transporté par des moyens français dans des zones de rassemblement situées en France. Le programme fixé par le gouvernement britannique s'arrêtant là, l'emploi en Belgique n'a pu être étudié.

En fait, le général Deffontaine s'est toujours déclaré d'accord avec les exposés que j'ai été amené à faire.

Je n'ai pas manqué d'attirer son attention sur ce que la réoccupation de la Rhénanie rendait extrêmement désirable et urgent un examen de la nouvelle situation militaire, de concert entre les chefs d'états-majors généraux belge et français, cet entretien pouvant maintenant être présenté à l'opinion belge comme la suite logique des conversations avec les Anglais. Il en est convenu et m'a assuré que le général Vandenberg [1] se proposait de venir à Paris dès la fin d'avril ou au début de mai.

[1] Il doit s'agir du général Van den Bergen.

VI. *Conclusion.*

Si l'on examine la situation résultant de ces conversations d'états-majors, il est permis de trouver au premier abord que le résultat en paraît mince.

Au point de vue matériel, un corps d'armée à 2 D. I. débarquant en France à partir du quinzième jour, disponible pour des opérations probablement entre le vingtième et le trentième jour, sans prévision arrêté pour son emploi, n'apporte pas grand-chose aux quelques dizaines de divisions françaises et belges qui seront engagées bien avant ce délai.

Au point de vue moral, l'arrivée en France, dans les trois jours de l'ouverture d'un conflit, d'un état-major et d'une unité britannique, *si le gouvernement de Londres décide d'intervenir*, prend au contraire une importance considérable, comme symbole de l'entrée dans la lutte des immenses ressources du Royaume-Uni et peut-être de l'Empire britannique tout entier.

Les conversations de Londres ont permis de poser les conditions de ce problème qui vont maintenant être étudiées en tous détails; elles sont donc l'amorce d'un contact qui désormais peut être prolongé à volonté entre les états-majors.

Elles ont permis également d'établir entre quelques-uns des représentants de ces états-majors des rapports personnels tout à fait cordiaux et agréables.

Elles vont permettre enfin de reprendre avec l'état-major belge des études que la situation politique intérieure de nos voisins avait trop longtemps fait ajourner.

A ce triple point de vue, et malgré la modicité actuelle de l'apport britannique, il semble que les conversations des 15 et 16 avril puissent produire d'heureux résultats [1].

ANNEXE

Procès-verbal (2) *des conversations tenues à Londres entre les états-majors britannique, français et belge les 15 et 16 avril 1936.*

Séance d'ouverture à l'Amirauté, le 15 avril 1936

Secret.

Les délégations se sont réunies à l'Amirauté le 15 avril à 11 h. 30 et ont été reçues par le vice-amiral James, sous-chef d'état-major de la Marine.

Le vice-amiral James ouvre la conférence par un discours de bienvenue aux délégations étrangères et définit le sujet des discussions.

Il insiste sur le fait que les conversations seront forcément bornées par les limites imposées par les gouvernements respectifs. Elles ne pourront s'étendre qu'aux obligations contractées par le gouvernement britannique dans le traité de Locarno, en vue de porter aide à la France ou à la Belgique dans le cas d'une agression non provoquée, à savoir le franchissement des frontières par des forces allemandes. Les officiers représentant les états-majors des trois ministères britanniques ne sont pas en mesure de décider quelle forme prendrait une telle assistance, cette

(1) Transmis aux ministres des Affaires étrangères, de la Marine, de l'Air et au général chef d'État-major général.

(2) Établi par l'état-major britannique à l'issue des conversations (traduction française).

décision ne pouvant être prise que par le gouvernement britannique. Pour l'instant, la procédure la plus avantageuse serait que la conférence s'ajourne et que les délégations des états-majors français et belges se réunissent avec les représentants des états-majors britanniques dans les ministères appropriés en vue de discuter les détails.

Enfin il paraît inévitable qu'il se manifeste beaucoup de curiosité de la part des journalistes, et il serait préférable de convenir que les sujets de ces conversations ne fussent exposés qu'aux autorités appropriées.

Le général Schweisguth répond au nom des trois délégations françaises.

Il déclare que tous sont d'accord avec les points de vue exposés par l'amiral James.

D'après les instructions qu'ils ont reçues de leur gouvernement, les conversations seront basées sur le paragraphe 3 de l'accord entre les puissances de Locarno, du 19 mars 1936. Si toutefois les autorités britanniques désiraient y apporter des compléments, la délégation française était autorisée à répondre. Il est entièrement d'accord avec l'amiral James pour estimer qu'aucune communication ne doit être faite à la presse.

Le major-général Deffontaine, au nom des délégations belges, déclare qu'il n'a rien à ajouter aux déclarations du général Schweisguth. Il est entièrement d'accord. Il serait heureux si les contacts amicaux établis présentement pouvaient ultérieurement être étendus.

La conférence s'est alors ajournée. Il a été pris rendez-vous dans les divers ministères pour des discussions ultérieures avec les officiers français et belges.

Il a été convenu que les délégations militaires se retrouveraient au War Office le même jour à 15 heures.

Séance tenue au War Office le 15 avril 1936.

Secret.

Les délégations militaires se sont réunies au War Office à 15 heures. La séance est ouverte par le chef d'état-major impérial qui fait un discours de bienvenue aux délégations étrangères.

Le *général Schweisguth* répond au nom de la délégation française.

Le *général Deffontaine* répond au nom de la délégation belge.

Le lieutenant-général Dill renouvelle pour sa part l'expression des sentiments émis par le chef d'état-major impérial. Il rappelle les instructions données aux états-majors britanniques par le gouvernement de Sa Majesté, instructions qui limitent les présentes conversations. En ce qui concerne l'armée, il est en mesure d'informer les délégations française et belge des forces militaires qui pourraient être rendues disponibles dans le pays; en revanche il désire demander des informations sur les moyens qui pourraient éventuellement être mis à la disposition de ces forces dans les ports.

Les troupes disponibles en vue de former un corps expéditionnaire sont, pour le moment, limitées par suite de deux facteurs inéluctables: premièrement, des forces considérables ont dû être envoyées en Égypte, à Malte, à Gibraltar et à Aden, du fait de la guerre italo-abyssine, et il est impossible de dire quand ces troupes pourront être ramenées dans le Royaume-Uni. On ne saurait perdre de vue qu'il a fallu mettre sur pied ces troupes sans aucune mesure de mobilisation. Le second facteur limitatif est le fait que le rééquipement de l'armée et la constitution des réserves nécessaires à une guerre n'ont été envisagés que depuis peu. En conséquence, il faudrait un certain temps avant que la totalité de la petite armée permanente puisse être mise en état de faire campagne. Toutefois des mesures énergiques sont prises pour parer dans le plus bref délai possible à cette situation.

L'effectif des forces destinées à faire face à l'éventualité envisagée devrait dépendre des possibilités en matériel et en munitions. Les Britanniques s'efforceront de mettre sur pied, quatorze jours après l'ordre de mobilisation, un corps à deux divisions avec les éléments de corps d'armée, les services et les unités de base correspondantes, ainsi qu'une aéronautique de coopération d'armée, mais toutefois sans unités de D.C.A.

Néanmoins, si cette force peut être mise sur pied, on ne saurait en conclure qu'elle sera forcément envoyée sur le continent. La forme et l'étendue de la contribution britannique en cas d'agression allemande ne sauraient être déterminées que par le gouvernement de Sa Majesté.

L'expérience a prouvé que le meilleur procédé pour transporter une armée par mer est de charger sur des vaisseaux différents le personnel et les véhicules; par suite, on suggère que les bateaux transportant le personnel et les véhicules soient déchargés dans des ports différents. Par conséquent il serait nécessaire que les unités rassemblent leur personnel et leurs véhicules

dans des zones de rassemblement déterminées, avant de s'acheminer vers la zone de concentration en vue des opérations. Dunkerque, Calais et Boulogne peuvent être considérés comme des ports appropriés pour le débarquement du personnel, Le Havre pour le débarquement des véhicules. Par suite des dangers d'attaque aérienne, il serait désirable de prévoir l'utilisation éventuelle de ports plus éloignés, tout au moins plus éloignés que les premiers nommés. Saint-Nazaire et La Rochelle pourraient convenir dans ce cas.

Il y a encore un point sur lequel on voudrait être informé : ce sont les moyens disponibles pour transporter par route et par voie ferrée le corps expéditionnaire des ports maritimes vers les zones de rassemblement. On suggère deux zones de rassemblement possibles :

1° Au voisinage de Saint-Omer-Hazebrouck;
2° Au voisinage d'Amiens-Beauvais.

Du fait des engagements britanniques en Méditerranée, il n'y a pas d'unités anti-aériennes disponibles pour être transportées sur le continent. On attacherait donc du prix à savoir ce que les autorités françaises sont en mesure de faire pour assurer la défense aérienne des ports de débarquement et des zones de rassemblement.

Il serait sans doute très difficile sinon impossible de fournir des informations sur ces points avant consultation des experts techniques. On propose donc qu'après que le major-général Venning aura exposé plus en détail les besoins britanniques, ceux-ci soient remis par écrit aux états-majors français et belge. Les besoins ci-dessus pourraient alors être discutés en gros, après quoi la réunion pourrait être ajournée en vue de permettre aux états-majors français et belge d'examiner le probleme en détail. Le plus commode serait que tout échange de vues ultérieur fût fait par le canal des attachés militaires français et belge à Londres.

Outre les questions qui vont être exposées par le général Venning, il y a deux points secondaires à envisager en ce qui concerne les cartes, mais ceux-ci pourront être traités directement par les attachés militaires britanniques à Paris et à Bruxelles avec les services des ministères intéressés.

Le major-général Venning traite alors plus en détail les besoins d'un corps expéditionnaire britannique débarquant sur le continent. Il souligne qu'à moins de connaître d'avance et en très grand détail les moyens disponibles à cet effet, il serait presque impossible d'établir un plan pour le débarquement du corps expéditionnaire et son ravitaillement ultérieur.

Le War Office a établi des états détaillés des divers besoins et un exemplaire en sera remis aux délégués français et belges avant leur départ.

Les besoins sont répartis en deux états.

L'état n° 1 donne les besoins en postes à quai pour le débarquement des troupes et de leur matériel et aussi pour le ravitaillement ultérieur en effectifs et en approvisionnements.

L'état n° 2 donne les besoins pour l'organisation à terre des divers dépôts et magasins nécessaires à l'entretien du corps expéditionnaire. Ces besoins sont basés sur les considérations suivantes :

a. La dispersion des installations, camps, etc., en vue de réduire les effets d'une intervention aérienne de l'ennemi;
b. Une expansion possible des installations;
c. La rapidité des opérations de débarquement.

L'utilisation de certains ports tels que Dunkerque, Calais et Boulogne ne sera plus nécessaire, tout au moins en partie, après le débarquement du corps expéditionnaire, et les possibilités du Havre, par exemple, ne seront peut-être plus utilisées à plein après que l'on aura débarqué le gros du corps expéditionnaire et des approvisionnements qui lui sont nécessaires.

Quoi qu'il ne soit pas question dans ces documents de l'emploi des services postaux, télégraphiques et téléphoniques, on admet que ces services pourront être mis à la disposition de l'armée britannique dans la mesure de ses besoins.

Le général Schweisguth remercie le général Dill pour les indications qui viennent d'être données ainsi que pour les états des besoins du corps expéditionnaire britannique. Il déclare que ces états devront être étudiés par l'État-major de l'armée avant qu'une réponse complète puisse être donnée. Toutefois d'ici là, il tient à déclarer que l'armée française est en mesure de défendre la frontière française de Bâle à la frontière belge et, bien qu'il soit toujours heureux de voir flotter un drapeau britannique en territoire français, il préférerait que les troupes britanniques viennent en aide aux Belges.

La France mettra volontiers à la disposition des Anglais tous les moyens possibles pour le

débarquement, le transport et le rassemblement de leurs forces; une vue d'ensemble sur es états des besoins britanniques, y compris la défense anti-aérienne, sera fournie demain.

Le *général Deffontaine* déclare qu'il n'a rien à ajouter aux déclarations du général Schweisguth. Il tient à s'y associer tout particulièrement en ce qui concerne l'aide à apporter par la Grande-Bretagne à la Belgique. L'état-major belge fournira toutes les indications possibles. Si des conversations ultérieures avaient lieu, il serait nécessaire d'étudier la question de la liaison entre les services de transport français et belges en vue de permettre aux troupes britanniques débarquées en France d'effectuer leur concentration en Belgique.

Le *général Dill* déclare que le sujet des présentes conversations est limité au débarquement et au rassemblement du corps expéditionnaire britannique.

Le *général Schweisguth* en convient. Il suggère que la conférence s'ajourne pour permettre l'étude des documents établis par le général Venning. Il sera en mesure de donner le lendemain matin une réponse circonstanciée.

Le *général Dill* se déclare d'accord.

La réunion est ajournée jusqu'au lendemain matin 11 heures.

Séance tenue au War Office le 16 avril 1936

Secret.

Les délégations militaires se réunissent à nouveau au War Office à 11 heures.

Le *général Schweisguth* déclare qu'il a examiné les documents qui lui ont été remis hier par le général Dill; il estime que les questions qui y sont soulevées devront être l'objet d'une étude détaillée par l'État-major de l'armée avant qu'une réponse définitive puisse y être donnée. En attendant, il tient à exposer son point de vue personnel sur ces questions, sans préjudice des décisions ultérieures de l'état-major français.

Ports — Les moyens de débarquements au Havre et à Rouen pour le corps expéditionnaire britannique sont à peu près illimités. Les ports du Pas-de-Calais peuvent également être utilisés, bien qu'ils soient plus exposés aux attaques ennemies par mer et par l'air.

La question des ports de l'Océan devra être étudié en fonction des besoins français.

Port pour les évacuations sanitaires. — Cette question ne présentera pas de difficulté.

Zone pour le stockage des carburants. — Pourront être réservées suffisamment loin des zones de rassemblement.

Zones de rassemblement. — Pourront être déterminées conformément aux besoins britanniques, mais il y aurait lieu que l'état-major français connût l'effectif maximum envisagé pour les troupes britanniques, en vue de leur réserver des cantonnements suffisamment dispersés pour diminuer les effets d'une attaque aérienne.

Moyens de transport par route et par voie ferrée. — Au nord de la Seine, les possibilités sont illimitées.

Au sud de la Seine, il serait nécessaire d'ajuster les besoins des Britanniques avec ceux de la mobilisation française. La tâche de l'état-major français serait simplifiée si l'on pouvait lui indiquer approximativement entre quel jour et quel jour, à partir de la violation de la frontière, le gros des mouvements de troupes britanniques aurait lieu.

Défense antiaérienne. — Une étude sera faite par les ministères français intéressés en ce qui concerne la défense antiaérienne des ports et des zones de rassemblement. La défense des ports existe déjà et aurait simplement besoin d'être renforcée.

Services postaux, etc. — La question sera étudiée et il sera satisfait aux besoins britanniques.

Cartes. — Le service géographique de l'armée remettra à l'attaché militaire à Paris toutes les informations qu'il demandera.

L'État-major de l'armée va dès maintenant mettre au point des notes détaillées sur :

a. Les ports, leur organisation et leurs moyens disponibles;

b. Les zones de rassemblement appropriées;

c. Les moyens de transport par route et par voie ferrée entre les ports et les zones de rassemblement;

d. La défense antiaérienne;

e. Les services postaux, etc.

En revanche l'état-major français désirerait obtenir du War Office les informations suivantes :

a. Ordre de bataille approximatif du corps expéditionnaire britannique, donnant l'effectif maximum envisagé (sans que cela comporte d'engagement);

b. La date d'arrivée des différents échelons, à partir du jour de la violation de la frontière;

c. Répartition probable entte les différents ports de débarquement. Si les propositions ci-dessus étaient reconnues irréalisables, l'état-major français soumettrait des projets de variantes.

Il serait désirable qu'un état-major avancé fût envoyé dans les ports de débarquement quelques jours avant l'arrivée des troupes et que ce détachement précurseur comprît si possible une unité combattante au complet.

Le *général Dill* déclare que ceci pourrait probablement être réalisé le troisième jour, après que le gouvernement de Sa Majesté aura pris la décision d'envoyer le corps expéditionnaire.

Le *général Schweisguth* indique que les opérations de débarquement devraient se faire sous une direction britannique.

Le *général Dill* pose la question de savoir si la main-d'œuvre voulue (non qualifiée) serait disponible dans les ports.

Le *général Schweisguth* déclare que cette question sera traitée dans la note sur les moyens des ports.

Le *général Venning* demande si la mise en œuvre des grues et autres engins techniques dans ies ports serait assurée par la main-d'œuvre française ou britannique.

Le *général Schweisguth* déclare que cette question sera aussi traitée dans la note sur les ports.

Le *général Dill* demande si l'on peut lui fournir des informations sur les ports de Bruges, Gand et Ostende.

Le *général Deffontaine* répond affirmativement.

Le *général Venning* déclare que la question de l'importance et de la date d'arrivée des divers échelons aux ports de débarquement demande à être étudiée, et qu'une réponse sera envoyée ultérieurement par l'attaché militaire à Paris.

Le *général Schweisguth* dit qu'il comprend. Il se trouve dans la même situation, et les points de détail devront être traités dans des notes ultérieures.

Le *général Dill* montre au général Schweisguth un tableau d'effectifs du corps expéditionnaire britannique envisagé, et il demande si ce document serait suffisant pour permettre aux Français d'établir leurs calculs de base.

Le *général Schweisguth* déclare que ce document est suffisant pour le moment, mais demande qu'on y ajoute l'effectif en chevaux et en véhicules automobiles.

Le *général Venning* demande si les détails complémentaires pourront être transmis ultérieurement par l'attaché militaire, et le général Schweisguth se dit d'accord.

Le *général Deffontaine* déclare qu'il remettra à l'état-major général belge toutes les informations qu'il a reçues.

La question primordiale pour les Belges est le délai d'arrivée du corps expéditionnaire britannique. Cette arrivée dépend principalement des possibilités en moyens de transport français. La coordination des services de transport entre les états-majors belge et français devra être assurée au cours de conversations ultérieures, s'il y a lieu.

Il estime que le corps expéditionnaire britannique s'engagera dans la zone occupée par les armées belges, et il prendrait des dispositions pour établir une liaison dès que les troupes britanniques seraient arrivées dans leur zone de rassemblement.

Le *général Dill* déclare que cette liaison pourra être réalisée encore plus tôt si c'est possible.

Le *général Deffontaine* déclare que des renseignements pourront être fournis sur la coopération des services de transport et autres.

Il souligne que la Belgique a une longue frontière à défendre, mais en revanche une faible population et des ressources financières restreintes. Il est fort possible que les usines de guerre essentielles seraient détruites ou occupées dès le début de la guerre. Il demande si, étant donné cette situation, le Royaume-Uni serait disposé à fournir à la Belgique des matières premières et le moyen d'assurer ses fabrications d'armements, sous réserve que cette question ne dépasse pas le cadre des conversations en cours.

Le *général Dill* déclare que cette question ne peut être discutée eu égard au cadre tracé par ses instructions. Il estime qu'elle devra être traitée entre les deux gouvernements.

Le *général Deffontaine* demande alors qu'une unité britannique symbolique soit envoyée en Belgique le plus tôt possible, après la violation de la frontière, pour l'effet moral.

Le *général Dill* déclare que ce serait vraisemblablement possible.

Le *général Venning* demande si des membres de la délégation belge pourraient, dès cet après-midi, traiter la question des ports d'Ostende et de Bruges.

Le *général Deffontaine* y consent. On donnera tous les détails.

Le *général Dill* demande s'il y a d'autres questions à discuter.

Le *général Schweisguth* déclare que les questions à traiter sont épuisées, mais il tient à proposer pour cet après-midi une séance, en vue de coordonner les résultats des conversations militaires, navales et de l'air, en ce qui concerne l'acheminement du corps expéditionnaire britannique aux ports français et la protection aérienne nécessaire.

Le *général Dill* déclare qu'il est d'accord et qu'il s'efforcera d'obtenir cette séance. Il croit comprendre toutefois que les conversations de l'Amirauté ne portent que sur les forces disponibles et non sur les plans proprement dits.

Le *général Schweisguth* fait remarquer que les dispositions prises pour l'utilisation de certains ports pourraient se révéler inutiles, si la Marine n'était pas en mesure de garantir la traversée depuis le Royaume-Uni.

Le *général Dill* déclare qu'il voit là une raison supplémentaire pour disposer éventuellement d'une variante dans les ports.

Le *général Schweisguth* dit qu'il n'insiste pas. Ce n'était qu'une suggestion.

Le *général Dill* convient qu'une séance finale cet après-midi pourrait être utile. Il fera savoir à l'heure du déjeuner si elle peut avoir lieu.

La séance est levée.

Séance plénière finale tenue à l'Amirauté le jeudi 16 avril après-midi

Secret.

L'amiral James, au nom des délégués britanniques, déclare que les conversations actuellement terminées ont été pleinement satisfaisantes. Elles se sont déroulées nécessairement entre des limites nettement définies, mais certaines questions ont été mises au point, qui pourraient se révéler utiles, s'il y avait lieu un jour d'étendre le champ des conversations.

Le *général Schweisguth* se déclare entièrement d'accord avec cette définition des conversations; il y a toutefois, ajoute-t-il, une question qui intéresse les trois départements ministériels et qu'il serait désireux de tirer au clair. Il indique que la mise en œuvre de l'armée britannique, si elle était appelée à s'engager sur le continent, comporterait trois phases :

a. Transports par mer et débarquement;
b. Transports à terre;
c. Rassemblement.

En ce qui concerne *b* et *c*, la protection aérienne pourrait être assurée par les Français, ce qui est confirmé par les déclarations du vice-maréchal Courtney sur ses conversations avec le général Mouchard.

L'amiral James déclare qu'en ce qui la concerne, la marine britannique serait responsable de la protection de l'armée pendant la traversée, mais, pour ce qui est de la protection des ports de débarquement, une telle protection comporterait la mise en œuvre de barrages, mines, etc., et là-dessus l'amiral James ne pouvait donner aucune assurance.

Les représentants français ont alors déclaré que la protection des ports français incomberait à la France; toutefois, si les autorités militaires britanniques tenaient à utiliser un grand nombre de ports, les moyens de défense appropriés se trouveraient peut-être insuffisants.

98

M. de Chambrun, Ambassadeur de France à Rome, à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 105. *Rome, 20 avril 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 29 avril.)

Le développement inespéré des opérations militaires et la perspective d'une conclusion rapide de la campagne [1] ont été accueillis par l'opinion publique italienne avec une satisfaction très vive, sans que cependant la nation ait, dans son ensemble, manifesté plus d'exaltation dans l'enthousiasme qu'elle n'avait ressenti de dépression lorsque les perspectives de l'entreprise africaine étaient, il y a quelques mois, incertaines et même fort sombres. La masse du peuple italien est, assurément, trop peu compréhensi[ve] pour réagir très profondément dans un sens ou dans l'autre en présence d'événements demeurés en somme dans le cadre d'une expédition coloniale et dont les répercussions n'ont pu encore être ressenties d'une manière très tangible par les classes les plus humbles, puisque, d'une part, les pertes en vies humaines ont été relativement peu nombreuses et que, d'autre part, les très graves difficultés d'existence au milieu desquelles la population se débat depuis longtemps déjà n'ont pas été jusqu'à présent accrues d'une manière très sensible par l'état de guerre. La satisfaction, ou plutôt le soulagement en présence des victoires du maréchal Badoglio se manifeste plutôt dans les milieux éclairés, où l'on mesurait plus exactement les risques de l'aventure et où, d'ailleurs, on se garde maintenant de considérer comme devant tout conclure une victoire militaire qui, en réalité, laisse subsister les problèmes économiques et financiers les plus redoutables.

Dans les milieux politiques, on juge que l'on a eu l'avantage sur l'Angleterre. On se félicite d'avoir tenu bon, et l'union autour du régime fasciste et de son chef est entière. Mais le succès que l'on estime avoir remporté sur le plan international, notamment sous l'aspect du conflit avec l'Angleterre, n'exclut pas une certaine modération, et les commentaires de la presse commencent à refléter à cet égard les intentions que M. Mussolini m'a lui-même exprimées, il y a quelques jours, de s'employer à ce que le différend anglo-italien s'apaise. Si, en effet, les journaux adressent toujours à l'Angleterre des critiques assez vives et si, en particulier, M. Eden continue à n'être pas ménagé, du moins

[1] Sur le front nord, Dessié, ancien quartier général du Négus, avait été pris le 15 avril; sur le front sud, le général Graziani avait monté une offensive générale en direction de Harrar par les attaques de trois colonnes lancées concentriquement sur Sassabeneth; celle-ci était en cours de réalisation; déjà le 14 avril un important succès avait été remporté à Djanagabo.

ces critiques n'ont-elles plus l'âpreté souvent injurieuse qui les caractérisait il y a quelques mois. On considère que l'Angleterre a « perdu » et l'on s'efforce de lui démontrer qu'elle est, pour avoir mal engagé les choses, seule responsable de la situation dans laquelle elle se trouve présentement.

En ce qui concerne la France, les débats qui se sont déroulés ces jours derniers à Genève [1] ont confirmé ici le sentiment, qui déjà apparaissait plus nettement depuis quelques semaines, du service que notre pays a constamment rendu à l'Italie en évitant que toute intransigeance fût poussée à fond contre elle. Les journaux soulignent notamment, avec des commentaires sympathiques, le rôle modérateur joué à Genève par M. Paul-Boncour pendant la semaine qui vient de s'écouler. On peut en somme considérer aujourd'hui que, du point de vue des rapports franco-italiens, la situation n'est plus très éloignée de ce qu'elle était avant la crise, et que les diverses voies sont ouvertes pour nous, soit que nous voulions nous borner à consolider et à perpétuer des relations d'amitié et de bon voisinage, soit que nous souhaitions aller plus loin et nous orienter vers une collaboration plus étroite de l'action politique des deux pays.

99

M. MASSIGLI, DIRECTEUR-ADJOINT DES AFFAIRES POLITIQUES,
à M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 68, 69. *Genève, 20, 21 avril 1936* [2].

(*Reçu :* 23 h. 55; le 22, 0 h. 15)

Le débat qui s'est déroulé aujourd'hui au sein du Conseil a, dans l'ensemble, confirmé l'impression de détente que les échanges de vues antérieurs nous mettaient en droit d'espérer. Tant du côté italien que du côté anglais, il y a eu un effort réel pour réduire autant que possible, au moins dans la forme, les divergences qui, en vérité, restent profondes.

Le baron Aloisi, après avoir rappelé brièvement les conditions dans lesquelles avait été tentée l'ouverture des négociations, a insisté sur le désir de son gouvernement de respecter l'esprit du pacte, à la condition qu'il s'agisse de l'intégralité des clauses de ce texte : son allusion au dynamisme de son pays, dont la campagne actuelle fournirait un remarquable exemple, a nettement défini l'objectif de M. Mussolini. Elle a d'ailleurs provoqué une vive réaction de la part de plusieurs délégations, qui redoutent les

[1] A Genève, le comité des Treize venait de discuter la question des lois de la guerre. Les représentants de la France avaient joué un rôle modérateur dans les débats, demandant que l'on ménageât le sentiment national italien et qu'ainsi fût réservée la possibilité d'une paix négociée entre l'Italie et l'Éthiopie.

[2] Par téléphone.

applications en Europe du principe ainsi formulé. D'aucuns ne manquèrent pas de remarquer que le gouvernement italien lui-même n'a jamais donné à ses prétentions une forme plus hostile.

La délégation éthiopienne s'est exprimée en termes moins apaisés, n'hésitant pas à insinuer que l'autre belligérant cherchait à se ménager notre appui à la faveur de tractations à propos d'un litige européen.

Malgré cette entrée en matière, qui eût pu risquer d'envenimer le débat, les diverses délégations ont compris la nécessité de ne point compromettre les chances d'un règlement. Si M. Eden a tenu à rappeler la volonté de son pays, non seulement de maintenir en vigueur les sanctions actuelles, mais encore, le cas échéant, de les aggraver en vertu d'une décision collective, il n'en a pas moins insisté sur le fait que l'Angleterre était essentiellement guidée par sa fidélité aux engagements contractés à Genève et par son opinion que la paix ne pouvait être assurée qu'au prix d'un effort collectif. On a beaucoup remarqué les déclarations finales sur les conséquences qu'aurait à tirer l'Angleterre d'un échec de la Société des Nations dans l'affaire actuelle.

M. Paul-Boncour a insisté sur l'intérêt qu'ont les puissances pacifiques à voir une Italie, que les circonstances actuelles paralysent et tiennent loin de l'Europe, reprendre sa place auprès d'elle : évoquant les risques de la situation actuelle de l'Europe, il a souligné la nécessité de ne point s'arrêter dans la voie de la conciliation, autant par souci des obligations du pacte qu'afin de permettre aux puissances occidentales de porter toute leur attention sur la situation européenne et de se montrer respectueuses de leurs engagements.

Du même esprit et des mêmes soucis s'est inspiré le représentant de la Russie qui avait tenu à concerter sa déclaration avec les délégués de la France. Les autres délégations, limitant à un cadre plus étroit leurs préoccupations, se sont associées au désir général de voir le plus promptement possible la paix rétablie.

M. de Madariaga, après avoir exposé les raisons immédiates et lointaines auxquelles la Société des Nations s'est heurtée, s'est autorisé de l'amitié traditionnelle entre son pays et l'Italie pour adresser à celle-ci un pressant appel à la conciliation.

Seuls, le Chili et l'Équateur, celui-là procédant par allusions assez obscures, le second obligé par la décision récente de son gouvernement à recourir à des termes plus clairs, ont exprimé l'opinion qu'il convenait, puisque les deux parties avaient accédé au vœu de la Société des Nations de les voir entrer en négociations, qu'elles soient désormais traitées sur un pied d'égalité : ce sont les seules allusions qui ont été faites à un adoucissement des sanctions actuellement appliquées. Plusieurs délégués au contraire (Argentine, Danemark, Portugal) se sont expressément référés à leur maintien en vigueur.

M. Bruce, en tant que délégué de l'Australie, a saisi l'occasion qui s'offrait à lui de résumer le débat, pour souligner les faiblesses actuelles du système de Genève, qui risquait de donner à certains une impression fallacieuse de sécurité et qui menaçait, par là même, de détruire la confiance que les peuples doivent avoir en la Société des Nations : il a marqué la nécessité de s'attaquer

à bref délai au problème et a fait allusion à cet égard au plan déposé par le gouvernement français.

Un projet de résolution préparé après consultation entre le président et les délégués français, britannique et espagnol a été soumis ensuite au Conseil : il s'inspire de l'atmosphère dont toute la discussion a été empreinte. Le baron Aloisi en a combattu divers passages en termes d'ailleurs conciliants et a finalement voté contre. M. Wolde Maryam a déclaré que le Conseil persistait à ne point tenir compte de la situation réelle dans laquelle l'Italie avait placé son pays et a dénoncé le précédent dangereux que l'on était en train de créer. Enfin, en raison de la décision prise par son gouvernement de reprendre, en ce qui le concerne, l'application des sanctions, le délégué de l'Équateur a formulé une réserve.

La résolution a été finalement votée, malgré l'opposition du baron Aloisi. Mais c'est là une conclusion toute provisoire. Dans quinze jours, l'affaire reviendra devant le Conseil; il est dès à présent évident qu'à moins d'un effondrement total et d'une capitulation de l'Éthiopie, le problème des sanctions, que la délégation française a fait cette fois écarter, sera posé alors dans toute son ampleur.

100

M. THIERRY, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES,
à M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 85, 86. *Athènes, 21 avril 1936, 21 h. 20.*

(*Reçu :* 23 h. 30, 22 h. 30.)

Je me réfère à mes télégrammes nos 82-83 (1).

Le président du Conseil m'a déclaré que la réponse de la Grèce au mémorandum turc du 11 avril serait remise aujourd'hui ou demain. Cette note exposera brièvement que le gouvernement grec « est d'accord pour entamer des négociations sur les modifications que le gouvernement turc désire apporter au statut des Détroits ». Le général Metaxas m'a dit confidentiellement que la Grèce éviterait dans cette affaire de se mêler aux controverses qui pourraient surgir entre la Turquie et l'Italie.

Il a ajouté que le gouvernement royal avait maintenant décidé, pour des raisons de prestige, de demander l'application à Lemnos et Samothrace du statut futur d'Imbros et de Tenedos (2), mais qu'en fait le changement de

(1) Voir ci-dessus, n° 82.

(2) Les îles de Lemnos et de Samothrace laissées à la Grèce par le traité de Lausanne de 1923 sont démilitarisées. Imbros et Tenedos sont démilitarisées et demeurent sous la souveraineté turque, mais avec garantie d'autonomie locale à la population presque entièrement greeque.

condition des deux îles grecques serait de pure forme. Aucune fortification, m'a-t-il dit, n'y sera effectuée, faute d'argent et aussi parce que cela ne présenterait, à son avis, aucune véritable utilité d'ordre militaire.

Le président du Conseil m'a fait savoir enfin que les négociations actuelles ne visant que la convention des Détroits, le gouvernement hellénique ne songeait nullement à remettre en question le régime des îles grecques de Mytilène, Samos, Chio et Nicaria démilitarisées en vertu de l'article 13 de la partie 1 du traité de Lausanne.

101

M. TRIPIER, MINISTRE DE FRANCE À RIGA,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 43. Confidentiel. *Riga, 21 avril 1936, s. h.* (1).

(*Reçu :* le 24, 16 h. 10.)

D'après le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, la conférence des états baltiques (2) se réunira vers le 10 mai si la santé de M. Seljamaa le permet. Le programme comprendra certainement l'examen de la situation créée par l'action allemande du 7 mars, par le mémorandum allemand du 31, et par le projet français.

Le gouvernement letton voudrait pouvoir se flatter, ajoute M. Munters, que les propositions de Votre Excellence, et notamment la commission européenne prévue à l'article 10, seront approuvées par les grandes puissances, de même que la création d'une force internationale.

Il ne cache pas d'ailleurs l'inquiétude que lui cause la politique allemande; il n'exclut pas la possibilité d'un mouvement local de rattachement à l'Allemagne qui éclaterait à Dantzig ou à Memel. Il juge l'autorité de la Société des Nations sensiblement ébranlée. Sans attacher grande importance au référendum que vient d'instituer un journal suédois (3), il voit dans ces quelques 20.000 voix scandinaves demandant qu'on abandonne la Société des Nations le signe d'un découragement qui n'existe pas seulement en Suède, mais qui se répand dans le nord de l'Europe.

Si la Société des Nations se montrait manifestement impuissante, il pense que les états baltiques pourraient être amenés à chercher une assurance du côté de la Pologne ou de l'U.R.S.S.

(1) Par courrier en clair.

(2) Ces conférences périodiques des ministres des Affaires étrangères des trois pays baltes étaient prévues par le traité d'entente et de collaboration signé à Genève le 12 septembre 1934 par la Lithuanie, l'Estonie et la Lettonie.

(3) Referendum organisé par le journal germanophile *Nya Dagligt Allehanda* : 20.000 lecteurs se sont déclarés « partisans d'un divorce d'avec l'établissement genevois». Ils ne sont qu'une petite minorité dans le pays (dépêche nº 74 de M. Maugras, ministre de France à Stockholm.)

S'il s'agissait de réformer la Société des Nations, le gouvernement letton voudrait que le champ d'action de la Société devînt plus exclusivement européen et que ses responsabilités dans le reste du monde n'eussent plus qu'un caractère théorique : un conflit comme celui de l'Italie avec l'Abyssinie ne devrait plus à l'avenir embarrasser de façon aussi directe la politique européenne.

En l'espèce, quelles que soient les sympathies actuelles de la Lettonie pour le régime fasciste [1], l'opinion du pays, assure M. Munters, n'oubliera pas de longtemps l'agression italienne contre un membre de la Société des Nations : elle se soucie peu de l'indépendance abyssine, mais elle sent très vivement le péril de l'exemple donné par l'Italie.

102

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 703 [2]. *Berlin, 21 avril 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 27 avril.)

L'ambassadeur relate les fêtes données le 20 avril à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du Fuhrer et il conclut :

On est conduit, ainsi, à se demander une fois de plus : que veut M. Hitler ? Est-il véritablement désireux de conserver la paix ? Ce ne sont pourtant pas des préoccupations pacifiques que traduisait le défilé de cette division blindée dotée de l'armement le plus moderne et prête à entrer en campagne. M. Hitler souhaite-t-il sincèrement de rentrer à Genève, comme il l'a offert dans son discours du 7 mars et entend-il se prêter à la recherche loyale d'un règlement européen ? N'aura-t-il pas plutôt la tentation de se servir des armes qu'il vient d'étaler avec tant d'ostentation et qui paraissent lui inspirer tant d'orgueil? S'il a résisté jusqu'à présent à cette tentation, n'est-ce pas parce qu'il a obtenu, sans résistance, ce qu'il s'était arrogé le droit de prendre ? Et n'y cédera-t-il pas demain si quelque puissance vient s'opposer à ses projets ? Le silence dont s'enveloppent la presse allemande, les lieutenants du Führer et les hauts fonctionnaires de l'Empire, rend difficile le déchiffrement de cette énigme.

On serait donc disposé à penser qu'actuellement, M. Hitler ne cherche pas la guerre et qu'il se gardera d'une initiative qui risquerait de la déclencher. On peut même affirmer que, s'il a réoccupé la Rhénanie, c'est parce qu'il avait la conviction que la guerre ne pouvait pas en résulter. Il semble, dans

(1) Depuis le 15 mai 1934, M. Ulmanis a instauré un régime autoritaire. Proclamé « vadonis » (traduction lettone de Führer) il cumule à partir d'avril 1936 les fonctions de président de la République et de Premier ministre.

(2) Extraite des archives de l'ambassade.

ces conditions, qu'il doive se prêter à la négociation, sinon pour arriver à un résultat positif et reprendre effectivement sa place à Genève, du moins pour se donner l'apparence de la bonne volonté, flatter les desseins de l'Angleterre et traîner les choses en longueur.

Mais on ne saurait oublier le caractère emporté du Chancelier, ses crises brusques d'exaltation et de fanatisme, son audace de joueur qu'excitent les conseils des plus téméraires de ses amis. On ne saurait oublier que, depuis sa sortie brutale de Genève, l'expérience a toujours ratifié ses prévisions les plus hardies et l'a confirmé dans la conviction que le succès sourit à qui a su oser. Il faut compter avec le souci des dirigeants nationaux-socialistes de détourner, vers des entreprises extérieures, l'attention du public, inquiet des difficultés économiques auxquelles le pays est en proie. Il faut compter avec le désir que pourrait avoir le Führer de profiter de l'impopularité du cabinet Schuschnigg à la suite du scandale de la compagnie Phœnix [1], des embarras du gouvernement français au moment des élections, et avec la possibilité, pour une dictature comme celle de M. Hitler, de prendre, en quelques heures, des décisions foudroyantes. Il faut compter, enfin, avec les tendances des éléments extrémistes du parti auxquels le Führer a toujours fini par céder, avec toute l'idéologie du Troisième Reich qui est d'essence belliqueuse, qui incline naturellement vers un recours à la force et qui regarde la guerre comme une ressource normale de la politique et comme un complément naturel de la diplomatie.

103

M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nº 655. Réservé. *Paris, 22 avril 1936, 12 h. 10.*

Je vous envoie par l'avion français quittant Le Bourget aujourd'hui à 13 h. 30 une liste de questions qu'il y aurait intérêt à voir poser de manière précise au gouvernement allemand. Vous voudrez bien insister auprès du gouvernement britannique pour qu'il soit marqué à Berlin qu'en demandant des précisions sur les points visés par le mémorandum du 31 mars comme éléments d'une négociation générale, il ne peut s'agir de renoncer par là à la position arrêtée de concert au nom des quatre gouvernements représentés à Londres le 19 mars, notamment en ce qui concerne la zone démilitarisée.

[1] A la mort du docteur Berliner, israélite, directeur de la société viennoise d'assurances le « Phoenix », la vérification des comptes avait fait découvrir des distributions de sommes importantes à des personnalités autrichiennes soit à titre privé, soit pour le compte d'organisations paramilitaires. La première victime de l'enquête gouvernementale fut le chef de section de la chancellerie fédérale chargé du contrôle des sociétés d'assurances; mis à la retraite d'office, il se suicidait quelques jours plus tard.

Cette situation portait un rude coup aux petits épargnants assurés sur la vie et se répercutait dangereusement sur la situation intérieure en équilibre instable.

ANNEXE

Sous-direction d'Europe. *21 avril 1936.*

Liste des questions envoyées par avion à Londres le 22 avril 1936.

1. Le mémorandum allemand (par. IV) vise un mandat conféré au gouvernement allemand de représenter le Reich et la nation allemande suivant certaines directives tracées par le peuple allemand.

Quelle est la portée de cette distinction entre le peuple allemand, le Reich et la nation allemande? Signifie-t-elle, en particulier, que le gouvernement allemand entend tirer du mandat qu'il a pu recevoir du peuple allemand le droit de représenter et de défendre les intérêts de populations n'ayant jamais ressorti, ou ayant cessé de ressortir au Reich, et situées hors des frontières actuelles de celui-ci?

2. Faut-il déduire du mémorandum allemand, et notamment des paragraphes VI et VII, que le gouvernement du Reich se considère autorisé à remettre en question le statut politique et territorial de l'Europe tel qu'il résulte des traités de 1919 auxquels le Reich était partie ou dont il avait reconnu l'effet, sous prétexte que les abandons de territoires consentis par l'Allemagne en 1919 l'ont été sous la pression de la nécessité?

En particulier, reconnaît-il le statut de Dantzig, celui de Memel? Reconnaît-il et entend-il respecter l'indépendance de l'Autriche avec les caractères que les traités attachent à cette indépendance? Reconnaît-il et entend-il respecter, comme permanente et inaliénable, l'indépendance des territoires visés à l'article 116 du traité de paix?.

Le gouvernement allemand conteste-t-il l'obligation de respecter les engagements antérieurement contractés par l'Allemagne et qu'aucun accord ultérieur n'est venu abroger?

3. Le gouvernement allemand prétend-il pouvoir s'autoriser à l'avenir de ce qu'il appelle le « droit vital» du peuple allemand pour décréter l'annulation unilatérale d'autres engagements qu'il a pu ou qu'il pourrait contracter?

4. Le gouvernement allemand admet-il que l'observation des traités de non-agression qu'il préconise puisse être garantie par des accords conclus sur des bases d'assistance mutuelle?

5. En proposant (XXI, 19°) la constitution d'une cour internationale d'arbitrage compétente en ce qui concerne le respect des divers accords qui seraient conclus, le gouvernement allemand entend-il exclure, à l'égard de ces accords, toute compétence du conseil de la Société des Nations et de la Cour permanente de justice internationale?

6. Pourquoi le gouvernement allemand n'envisage-t-il plus de conclure un traité de non-agression avec l'U.R.S.S., alors qu'il y a un an il se déclarait prêt à le faire, même si des accords d'assistance mutuelle interviennent entre le gouvernement soviétique et d'autres gouvernements?

7. Le gouvernement allemand entend-il décliner, à l'avenir, la compétence de la Cour permanente de justice internationale? En particulier, entend-il ne pas renouveler l'adhésion qu'il a donnée à la clause facultative (art. 36) du statut de la Cour? Entend-il remettre en question les traités d'arbitrage, de conciliation et de règlement judiciaire par lui souscrits ainsi que les clauses spéciales de cet ordre inscrites dans les traités auxquels il est partie?

8. Faut-il conclure de la théorie développée dans le paragraphe XII du mémorandum allemand que le gouvernement du Reich se réserve, à l'avenir, le droit d'appliquer les mêmes principes et que, par conséquent, il suffit qu'à son avis une mesure par lui prise l'ait été pour la sécurité du Reich, qu'elle n'intéresse que le territoire allemand et qu'elle ne constitue de menace pour personne, pour que le gouvernement allemand s'estime en droit de se soustraire à toute appréciation de la part d'une juridiction internationale, compétente cependant aux termes des traités?

9. Comment le gouvernement allemand entend-il voir régler ce qu'il appelle la question de l'égalité des droits dans le domaine colonial?

10. Qu'entend exactement le gouvernement allemand par séparation entre le pacte de la S.D.N. et le cadre du traité de Versailles?

11. Le gouvernement allemand admet-il que le pacte aérien occidental dont il envisage la négociation puisse être complété par des accords bilatéraux d'application?

12. Le gouvernement allemand admet-il qu'une limitation quantitative et qualitative, ou seulement l'une ou l'autre de ces limitations, puisse intervenir pour les armements aériens en même temps que serait conclu le pacte aérien?

13. D'une manière générale, est-il dans les intentions du gouvernement allemand de collaborer à la recherche d'une limitation générale, tant qualitative que quantitative, des armements avec les modalités corrélatives de contrôle international qui ont été élaborées à la conférence du désarmement?

104

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 540. Très confidentiel. *Madrid, 22 avril 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 27 avril.)

En cherchant à me renseigner sur la visite projetée de M. Beck à Belgrade, dont le ministre de Yougoslavie m'avait parlé hier (voir ma dépêche nº 537 de ce jour) [1], j'ai appris que le ministre polonais des Affaires étrangères, au cours d'une récente conversation avec un représentant de l'Espagne, avait laissé paraître une certaine appréhension quant à l'avenir, ainsi qu'un vif désir de se renseigner sur les dispositions des différents états européens. La nouvelle de son voyage à Belgrade ne causera donc pas de surprise ici. On sait en effet déjà, à Madrid, que le gouvernement polonais fait partout des sondages pour prévoir ce qui se passerait dans certaines éventualités et notamment si la Hongrie proclamait à son tour sa volonté de réarmer, ou bien s'il y avait un conflit où l'Allemagne fût impliquée. On paraît persuadé ici que M. Beck reste entièrement acquis à l'Allemagne. Le ministre polonais des Affaires étrangères reconnaît cependant que la Pologne ne saurait se détourner ouvertement de la France et il ne se dissimule pas non plus les préoccupations que lui inspire le regain de sympathie qu'il constate, à l'égard de notre pays, parmi ses propres concitoyens.

La situation internationale est d'ailleurs regardée ici comme dangereuse. On a l'impression que l'Allemagne prépare une opération de grande envergure. On hésite sur l'objectif qu'elle peut se fixer : vers Strasbourg ou vers Prague, dit-on. L'on penche plutôt pour Prague, à cause des résistances internationales que provoquerait une attaque directe contre la France.

Quelles que soient du reste les intentions de l'Allemagne, on est frappé ici par l'aggravation du différend anglo-italien. Un conflit entre ces deux puissances est regardé comme parfaitement possible. On a remarqué en particulier l'allusion aux « moyens directs » que M. Eden a mentionnés, paraît-il, dans la dernière partie de ses déclarations à Genève. On loue l'effort de conciliation

(1) Il n'a pas paru nécessaire de publier cette dépêche. Allusion y est faite à un projet de voyage de M. Beck en Yougoslavie.

qu'a accompli M. de Madariaga et l'on s'exprime d'une manière élogieuse sur M. Paul-Boncour, mais on n'en considère pas moins que l'Angleterre ne se résignera pas sans autre opposition à la réalisation des projets italiens en Abyssinie. Aussi juge-t-on l'avenir d'autant plus sombre qu'on trouve l'Italie exaltée par ses succès militaires.

En rapportant ainsi l'opinion qui règne dans les milieux espagnols autorisés, je m'abstiens naturellement de me prononcer sur elle. Votre Excellence possède des éléments d'appréciation tellement plus étendus que j'hésiterais même à lui faire part de mes modestes observations, s'il ne me semblait que, dans une période si délicate, le moindre renseignement peut parfois servir.

Tout ce que je puis me permettre de dire, c'est que les faits ou les indices qu'on aperçoit ici s'expliqueraient assez facilement par une hypothèse comme la suivante : n'ayant pu arrêter avec l'aide de la France une entreprise italienne qui constitue une grave menace pour l'empire britannique, l'Angleterre irait au besoin jusqu'à tenter de l'arrêter en laissant une certaine liberté d'action à l'Allemagne. S'il y a des gouvernements qui interprètent ainsi la situation, ils ne peuvent manquer d'être attentifs aux risques qu'ils courraient et aux décisions qu'ils auraient à prendre, le jour où l'éventualité d'une action allemande tolérée par l'Angleterre serait près de se réaliser. Selon la position géographique qu'occuperaient ces gouvernements, le problème principal qu'ils auraient alors à envisager serait l'attitude à adopter envers l'Allemagne, ou bien envers l'Italie, ou encore envers l'U.R.S.S., par exemple. De là le désir que le gouvernement polonais peut avoir de connaître les dispositions de la Yougoslavie envers l'Allemagne et envers l'Italie, l'urgence que le réarmement des Détroits peut offrir aux yeux du gouvernement turc, etc.

Aucune indication récente n'a été recueillie sur la politique que suivrait l'Espagne, dans l'éventualité où les complications prévues plus haut ne resteraient pas purement imaginaires. Il est seulement naturel de supposer que l'Espagne ne verrait pas volontiers le renforcement de la puissance italienne et qu'elle se sentirait surtout attirée par l'Angleterre, à la seule condition que celle-ci parût, cette fois encore, capable de remporter, comme ce fut toujours le cas en Europe depuis près de deux siècles, la victoire finale.

105

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 459. Secret. Réservé. *Rome, 23 avril 1936, 14 h. 25.*

(*Reçu :* 15 h. 50.)

Le baron Aloisi m'a dit toute la satisfaction qu'il éprouvait des conversations qu'il avait eues à Genève avec M. Paul-Boncour. Il a ajouté qu'il était résolu à ne rien négliger pour mettre efficacement en pratique la détermination du

gouvernement italien d'apporter aussitôt que possible une collaboration utile à l'œuvre d'organisation pacifique de l'Europe dans le cadre de la Société des Nations.

D'autre part, le baron Aloisi m'a dit avoir eu avec M. Eden des entretiens au cours desquels le secrétaire d'État britannique avait appelé son attention sur l'intérêt que présenterait, en vue d'éclaircir l'atmosphère, l'adoption par la presse italienne d'une attitude moins critique à l'égard de l'Angleterre. Mon interlocuteur m'a indiqué sous le sceau du secret que M. Mussolini avait donné des ordres dans ce sens.

106

M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. nos 659, 660. *Paris, 23 avril 1936, 20 h.*

Après avoir insisté sur l'effort qu'il avait fait pour se rallier, au cours de la dernière réunion de Genève, à des solutions que la délégation française pût accepter, M. Eden a marqué le 18 avril à M. Paul-Boncour qu'il comptait fermement que le gouvernement français serait très prochainement en situation de faire à Rome une démarche pressante pour obtenir du gouvernement italien qu'il envisage des conditions de paix avec l'Éthiopie compatibles avec le pacte et qui ne portent pas une trop rude atteinte à l'autorité de la Société des Nations.

En me faisant part de cette communication, M. Paul-Boncour m'a indiqué et j'estime avec lui que la démarche souhaitée par le gouvernement anglais est justifiée par la situation qu'a fait ressortir la dernière réunion de Genève.

Je suis disposé à adresser des instructions à notre ambassadeur à Rome pour lui prescrire une démarche pressant le gouvernement italien de s'arrêter à des conditions de paix qui puissent rencontrer l'approbation du gouvernement britannique.

Mais pour pouvoir faire cette démarche utilement, je vous serais obligé de vous informer d'urgence auprès du secrétaire d'État de ce que le gouvernement britannique conçoit lui-même comme susceptible de constituer les bases d'un arrangement pouvant conduire au résultat cherché.

107

M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
aux REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À ANKARA, MOSCOU, LONDRES, ROME, ATHÈNES, BUCAREST, BELGRADE, SOFIA.

T. nos 143-144; 247-248; 661-662; 373-374; 100-101; 270-271; 389-390; 142-143. *Paris, 23 avril 1936, 21 h.*

Le Département répond aujourd'hui à la note de l'ambassade de Turquie du 11 avril relative aux Détroits (1).

Après avoir pris acte du désir que le gouvernement turc, « préoccupé d'assurer la sécurité de son territoire » a manifesté « d'entamer des pourparlers en vue d'arriver à la conclusion d'accords destinés à modifier certaines clauses du régime des Détroits », il ajoute :

« Le gouvernement de la République française est heureux de se rencontrer une fois de plus avec le gouvernement de la République turque pour estimer que les traités internationaux ne sauraient être modifiés par une action unilatérale.

« Tout en appréciant à leur pleine valeur les motifs qui ont inspiré la demande du gouvernement turc, le gouvernement français n'est pas en mesure de se prononcer sur les questions complexes qu'elle soulève, avant d'avoir conclu l'étude approfondie qu'il n'a pas manqué d'entreprendre aussitôt après en avoir été saisi. Mais cet examen une fois achevé, il sera prêt à en discuter au moment et de la manière qui conviendront le mieux aux parties intéressées. »

Notre réponse, qui accepte le principe de la négociation mais réserve entièrement le fond de la question, semble très proche de celle qu'a faite le gouvernement britannique.

108

M. PUAUX, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE,
à M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 366 à 376. Confidentiel. Réservé. *Vienne, 23 avril 1936, s. h.*

(*Reçu :* le 24, 1 h. 35, 2 h., 2 h. 15, 2 h. 50.)

Les entretiens que je viens d'avoir à mon retour à Vienne avec le ministre des Affaires étrangères et le Directeur politique ainsi qu'avec mes collègues

(1) Voir ci-dessus, no 58, n. 3.

d'Italie et d'Angleterre confirment les indications que M. de Montbas a transmises au Département.

La situation est grave. L'atmosphère est celle des semaines qui précédèrent les événements de 1934 (1) : même nervosité, même sentiment d'une menace imprécise et redoutable. Le danger apparaît d'autant plus grand que l'Allemagne dispose d'une force accrue, qu'elle a été instruite par l'expérience de 1934 et que le réseau nazi est plus solidement et habilement organisé qu'... (2). Les attentats politiques qui ont eu lieu en Styrie révèlent l'excitation des esprits. La propagande hitlérienne l'entretient en l'imminence du putsch. M. Hitler sortant vainqueur de l'aventure rhénane apparaît à la masse autrichienne comme le maître de l'heure, et ce bloc un peu amorphe et apathique qui acceptait le régime Schuschnigg et Starhemberg va glisser peu à peu du côté allemand.

Le gouvernement, au moment où il aurait besoin de force et de prestige, est divisé. La conscription qui a accru l'autorité du Chancelier auprès de l'armée et de l'opinion publique, et qui doit entraîner la suppression des formations paramilitaires, apparaît aux *Heimwehriens* comme une menace pour leur existence même. Le prince Starhemberg, trop occupé de [femmes et de] sports, voit son autorité décroître. L'affaire du *Phoenix* donne prétexte aux deux fractions gouvernementales catholique et heimwehrienne de s'accuser réciproquement de corruption. Ce malaise politique est naturellement exploité par les nazis.

Pour parer au danger, les mesures à prendre sont d'ordre intérieur et extérieur.

Je me suis entendu avec mon collègue d'Italie pour donner au gouvernement fédéral les mêmes conseils : maintenir à tout prix la coalition gouvernementale, éviter actuellement toute crise ministérielle.

En ce qui concerne le *Phoenix*, M. de Berger m'a annoncé que la liste des « compromis » serait publiée dans quelques jours. Cela videra l'abcès. Les nazis figurent d'ailleurs en tête des bénéficiaires.

Au point de vue extérieur, le ministre des Affaires étrangères auquel je demandais : « Comment pouvons-nous vous aider ? » a répondu sans hésiter : « En empêchant la Petite Entente de nous créer des difficultés supplémentaires ».

Il craindrait que la Petite Entente ne veuille porter l'affaire de la conscription à Genève; il serait décidé dans ce cas à contre-attaquer en ouvrant les dossiers de l'irrédentisme yougoslave, mais il reconnaît que de ce conflit rien ne pourrait résulter d'heureux pour la paix européenne.

Je crois pouvoir amener M. de Berger à adresser aux grandes puissances signataires du traité de Saint-Germain une note justifiant la décision du gouvernement fédéral et contenant des déclarations propres à apaiser les

(1) En février 1934, le chancelier Dollfuss avait dû faire face à une révolte socialiste sanglante à Vienne et, en mai, avait établi un régime de dictature chrétienne sociale. Il devait être assassiné le 25 juillet par des terroristes nationaux-socialistes.

(2) Lacune de déchiffrement.

craintes de la Petite Entente : le gouvernement français pourrait en faire usage pour convaincre la Petite Entente de classer l'affaire.

M. de Berger redoute d'autre part les effets de l'action allemande à Belgrade. (Le chef d'État-major a demandé hier à notre attaché militaire si l'Autriche devait dès à présent prévoir la défense de la frontière des Karawanken). A cet égard également, le gouvernement français pourrait obtenir des apaisements propres à rassurer le gouvernement fédéral. Il faudrait amener le gouvernement yougoslave à s'expliquer clairement sur sa coopération militaire éventuelle à la défense de l'indépendance autrichienne, ne serait-ce que par un cordon fermant la frontière. La question demeure évidemment liée à celle de notre propre participation à une action militaire, mais je ne doute pas qu'en cas de danger le gouvernement de la République soit décidé à lever immédiatement les sanctions afin de faire jouer les dispositions qui avaient été prises après l'accord de Rome.

109

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 250. *Londres, 23 avril 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 24 avril.)

Hier, à l'heure des questions orales, à la Chambre des Communes, M. Eden a été vivement pressé par un grand nombre de députés désireux d'obtenir diverses précisions sur un certain nombre de points relatifs au développement du conflit italo-abyssin. Le secrétaire d'État s'est dérobé de son mieux, référant chaque fois qu'il pouvait ses interpellateurs à quelque document officiel. Il a cependant exprimé les opinions suivantes :

Le rapport du comité des experts chargé des sanctions a permis de constater que celles-ci ont un effet de plus en plus sévère. Le comité des Dix-huit, qui doit se réunir à une date proche du 11 mai, pourrait être convoqué plus tôt si un désir général était manifesté dans ce sens.

En ce qui concerne les atrocités dont Italiens et Éthiopiens s'accusent réciproquement, il convient, déclara M. Eden, de distinguer entre des actes de barbarie individuels et les actions entreprises par de hauts commandements. Au reste, le comité des Treize s'est montré d'avis que l'emploi de gaz ne pouvait se justifier par les atrocités imputées aux Abyssins par leurs adversaires.

Le secrétaire d'État affirma que le gouvernement britannique ne songeait pas à rappeler son ambassadeur à Rome, estimant qu'une initiative individuelle de cette nature ne serait pas en conformité avec sa politique qui est fondée sur l'action collective.

Il déclara également que le gouvernement de Sa Majesté ne proposerait pas l'expulsion de l'Italie de la Société des Nations, car il ne voyait pas quel résultat utile pourrait être obtenu dans les circonstances actuelles par une telle décision.

110

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 255. *Londres, 23 avril 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 29 avril.)

J'ai demandé au sous-secrétaire d'État permanent au Foreign Office s'il avait reçu de Prague et de Vienne confirmation de l'inquiétude que l'on paraît y éprouver au sujet du développement éventuel de la situation internationale. Sir Robert Vansittart m'a dit qu'il n'y avait en tout cas dans la correspondance reçue de ces deux capitales aucun fait marquant une aggravation précise, mais que l'on y prenait de plus en plus conscience de la menace allemande. A Vienne, a-t-il ajouté, on se ressent certainement de la suppression des subsides italiens dont vivaient les *Heimwehren*. Ce serait une des raisons pour lesquelles le gouvernement autrichien s'est résolu à faire passer la loi ordonnant le service général obligatoire, qui n'a pas pour le moment un caractère militaire, mais qui peut si facilement être tournée à de pareilles fins.

D'autre part, sir Robert Vansittart a exprimé l'avis que le gouvernement tchécoslovaque agissait avec beaucoup d'imprudence vis-à-vis de la minorité allemande des Sudètes en lui refusant systématiquement toutes les satisfactions qu'elle réclame. Il a déclaré avoir exposé ce point de vue à M. Jan Masaryk avant que ce dernier ne retourne à Prague. Il semble résulter des indications transmises par M. de Lacroix que ces arguments ont porté sur le gouvernement tchécoslovaque.

111

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 258. *Londres, 23 avril 1936.*

(*Reçu :* Cabinet, 24 avril; Dir. pol., 29 avril.)

Dans les dernières conversations que j'ai eues au Foreign Office, j'ai cherché à savoir quelles conclusions le gouvernement britannique avait tirées des débats de Genève et comment il envisageait l'avenir du conflit italo-abyssin. Je n'ai pu obtenir que des réponses réticentes et embarrassées. Sir Robert Vansittart

a cependant fait allusion aux possibilités qui s'ouvriraient pour la politique française au lendemain des élections. Je l'ai mis en garde contre les espoirs qui pourraient être conçus à Londres touchant un revirement de l'attitude du gouvernement français vis-à-vis de l'Italie. Je lui ai rappelé que si nous avions tout lieu de blâmer l'agression italienne et de déplorer ses méthodes de guerre, nous n'en étions pas moins obligés, plus que jamais, de tenir compte de l'importance que représente le facteur italien pour la stabilité de l'Europe et, qu'après la violation par l'Allemagne du traité de Locarno, cette politique s'imposerait au gouvernement français quelle que soit la majorité qui l'appuie.

Sir Robert Vansittart, qui n'a jamais caché les vœux qu'il forme pour le retour au front de Stresa [1], se demande toutefois comment on pourrait envisager dans les circonstances actuelles une collaboration entre la Grande-Bretagne et l'Italie. Dans l'accord du 19 mars, ce qui avait été le plus critiqué par les milieux libéraux anglais, c'est la suggestion tendant à faire participer les troupes italiennes à la surveillance militaire de la Rhénanie. M. Mussolini, d'autre part, uniquement préoccupé de triompher de la résistance éthiopienne, ne fait rien pour marquer son désir de sauvegarder la solidarité des puissances pacifiques de l'Europe. Il ménage à son propre pays un réveil pénible pour le jour où une nouvelle initiative du chancelier Hitler, dirigée cette fois contre ses voisins du sud, surprendra l'Italie absorbée par l'entreprise africaine et la Société des Nations en plein désarroi.

Néanmoins le sous-secrétaire d'État permanent ne regarde pas l'avenir avec trop de pessimisme. Il croit en effet à une certaine évolution chez ceux qui avaient envisagé avec le plus d'indulgence l'entrée des troupes allemandes dans la zone démilitarisée. S'ils ne condamnent pas expressément cette opération, du moins commencent-ils à se rendre compte qu'elle n'est qu'un premier pas vers la révision des traités et peut-être vers des conquêtes territoriales.

Il est possible que cette appréciation réponde à la réalité et qu'on puisse noter effectivement une appréhension grandissante à l'égard de l'Allemagne, même chez ceux qui avaient accueilli avec le plus d'enthousiasme les propositions de paix du 7 mars. Mais ce qu'il importe de souligner, c'est que l'on n'a jamais cessé de mettre en parallèle l'agression italienne et la menace hitlérienne, en donnant à la première un caractère sinon plus dangereux, du moins plus odieux dans la violation des engagements internationaux. Les comptes rendus que j'envoie à Votre Excellence par ce courrier concernant les derniers débats du Parlement, les commentaires généraux de la presse et surtout les lettres publiées par le *Times*, font ressortir l'écart qui sépare notre point de vue de l'opinion la plus répandue dans le public britannique.

On continue, dans les milieux qui exercent peut-être le plus d'influence sur la masse du public, à considérer la querelle italo-abyssine comme le point crucial de la situation actuelle. « Si la France, écrit l'*Economist*, refuse de per-

[1] C'est l'entreprise éthiopienne de l'Italie qui a provoqué la dissociation du front de Stresa. L'accord du 19 mars avait pour but de « s'opposer par tous les moyens appropriés à toute répudiation unilatérale des traités susceptible de mettre en danger la paix de l'Europe ». Or cette paix était menacée par l'affrontement de la Grande-Bretagne et de l'Italie.

mettre à la Société des Nations d'accomplir sa tâche qui doit amener M. Mussolini à résipiscence, elle détruira la seule base possible pour une action commune avec l'Angleterre vis-à-vis de l'Allemagne. La Société des Nations lutte pour sa propre existence. Le sort de l'Europe est en jeu, non moins que celui de l'Abyssinie. »

En laissant répandre ces idées que développait ce matin encore l'éditorial du *Times*, le gouvernement anglais rend singulièrement difficile l'acceptation du compromis qui pourrait permettre à l'Italie de reprendre sa collaboration à l'œuvre de paix européenne. Il faut reconnaître d'ailleurs qu'il devrait faire preuve d'un réel courage pour avouer la faillite de la politique préconisée depuis les élections de novembre dernier.

112

LE GÉNÉRAL VORUZ, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À LONDRES,
À M. LE GÉNÉRAL MAURIN, MINISTRE DE LA GUERRE.

D. nº 363 [1]. *Londres, 23 avril 1936.*

La presse britannique s'efforce encore de diminuer la portée des succès italiens en Abyssinie. Le *Times* (15 avril) cherche à démontrer que les succès militaires annoncés, « malgré leur importance apparente », peuvent n'être pas définitifs. Il compte encore sur la saison des pluies, la guerre d'embuscades, etc. et aussi sur les difficultés économiques pour enrayer les progrès italiens. De même le *News Chronicle* estime « qu'il serait prématuré de conclure à la défaite de l'Abyssinie » et le *Daily Herald* affirme que la situation militaire des Italiens « demeure précaire et que l'état économique et financier du pays devient de plus en plus grave ».

Ces mêmes journaux de gauche font grand état de ce que le moral des Italiens serait en baisse. Le *Daily Herald* (14 avril) imprime en manchette : « Le mécontentement s'accroît contre Mussolini et contre la guerre ». Il est vrai que le représentant de ce journal à Rome, Giovanni Giglio, vient d'être expulsé d'Italie.

Mais cette opinion pessimiste sur la situation militaire italienne est en relations étroites avec l'idée que se font les mêmes journaux de ce que doivent être les mesures prises à Genève à l'égard de l'Italie. Pour la presse de gauche, il n'y a aucun doute, du moins n'y en a-t-il eu aucun, jusqu'au 20 avril : il fallait non seulement maintenir les sanctions existantes, mais encore les renforcer. Le *Times*, d'accord avec les journaux de gauche, réclamait des sanctions de plus en plus énergiques.

Là-dessus vinrent le discours de M. Baldwin [2] et les déclarations de M. Eden

[1] Extraite des archives de la Guerre.
[2] Du 18 avril, à Worcester, selon lequel la S.D.N. ne saurait prendre d'autres mesures que des sanctions.

à Genève [1], l'une et l'autre de ces manifestations oratoires étant beaucoup plus modérées qu'on aurait pu s'y attendre. Elles laissèrent la presse quelque peu désorientée. Si, à gauche, on continuait à crier aux sanctions, la presse gouvernementale commençait manifestement à mollir et à préparer l'opinion à des solutions moins radicales. Elle insistait à nouveau sur le fait que ce n'était pas l'Angleterre qui était en conflit avec l'Italie, mais la Société des Nations; le *Daily Telegraph* montrait « qu'il y avait des limites » à l'action de Genève. Le 21 avril, le *Times* et le *Daily Telegraph* approuvent hautement les dernières déclarations Eden. Le *News Chronicle* reconnaissait les difficultés de la situation et trouvait que M. Eden « s'était comporté aussi bien qu'on pouvait le désirer » et le *Daily Herald* constatait avec quelque mélancolie qu'il y avait parmi les membres de la Société des Nations un affaiblissement de leur attachement à cette institution et que, dans ces conditions, elle était impuissante à maintenir la paix aussi bien en Europe qu'en Afrique.

Dans tous les articles se révèle un grand souci de la morale internationale et de la nécessité de respecter les traités, mais unanimement ces beaux principes sont appliqués à l'Italie et aucun ne semble se douter que ces reproches s'adresseraient tout aussi justement à l'Allemagne. Les manquements de celle-ci paraissent pour le moment complètement perdus de vue.

Cependant, M. Winston Churchill, dans une lettre publiée en première page du *Times*, répond vigoureusement aux accusations portées par lord Cecil contre la France. Il justifie les alarmes causées à celle-ci « par ce terrible voisin qui arme nuit et jour » et dit que si l'Angleterre était à la place de la France, elle prendrait plus au sérieux la situation extérieure. Il montre que l'Angleterre, qui a poussé la France à se réconcilier avec l'Italie, n'a rien offert à la France en remplacement des « 15 divisions » dont la tension avec l'Italie lui faisait perdre le bénéfice, ni en compensation des charges militaires accrues. Y aurait-il beaucoup des 11.000.000 de votants du plébiscite de la paix qui seraient prêts à accepter une charge comme celle du service de deux ans que la France a dû s'imposer? Et il conclut que la politique britannique « sans aider le moins du monde l'Abyssinie, a mis la France dans la situation la plus difficile, sans compenser cela par aucun engagement précis de secours armé ».

D'autre part, le correspondant diplomatique du *Manchester Guardian* (20 avril) étudie le plan de paix allemand qu'il considère comme « inacceptable comme base de discussion ». Il s'y trouve, il est vrai, quelques points qui peuvent servir de départ pour les négociations. Mais encore faudrait-il qu'ils fussent élucidés. Pour lui, la principale difficulté provient du fait que l'Allemagne ne reconnaît pas la validité des traités imposés par la force. En fait ceci remet l'armistice lui-même en question et, la guerre n'étant pas terminée, les alliés sont en droit de reprendre les hostilités. Il faudrait aussi, pense-t-il, que l'Allemagne dise clairement ce qu'elle entend quand elle promet de ne pas renforcer les garnisons de la Rhénanie. Exceptera-t-elle les recrues levées dans le pays, et toutes les troupes d'assaut ou autres qui y sont déjà stationnées ? Il montre à ce sujet l'inanité de la garantie offerte par les commissions neutres opérant

[1] Voir ci-dessus, n° 99.

entre la France et l'Allemagne. Enfin un pacte aérien occidental ne saurait se concevoir sans un règlement général européen, l'est du continent étant aussi intéressant que l'ouest.

A part les deux exceptions que nous venons de citer, c'est donc l'Italie qui continue à faire les frais de l'indignation britannique et peut-être l'opinion sera-t-elle secrètement heureuse de voir l'affaire abyssine se perdre dans le sable, car elle y trouvera une raison mille fois bienvenue de pouvoir fermer les yeux sur les manquements de l'Allemagne.

La présentation d'un budget de près de 800 millions de livres par M. Neville Chamberlain aux Communes le 21 avril a causé quelque surprise. On s'attendait bien à une augmentation des dépenses, mais on semblait s'imaginer assez naïvement que les plus-values budgétaires suffiraient pour l'année courante et que, pour le reste, un emprunt y pourvoirait. La presse du 22 se montre stupéfaite de l'augmentation de 3 d. par livre à l'Income-tax, et de 2 d. par livre sur le thé.

La presse gouvernementale s'attache à montrer, principalement par des arguments basés sur la sécurité collective, la nécessité des dépenses d'armement, responsables pour 42 millions sur l'augmentation de dépenses de 63 millions. Elle déplore évidemment que la situation « dont l'Angleterre n'est pas responsable » entraîne de pareils frais, mais elle engage ses lecteurs à supporter « joyeusement » le sacrifice nécessaire, en se rappelant la parole du chancelier de l'Échiquier : « Notre sécurité passe avant notre bien-être ».

C'est précisément à ce sujet que la presse de gauche se montre sceptique : « Si seulement nous pouvions croire qu'il suffit de payer pour assurer notre sûreté ! », écrit le *Manchester Guardian*.

Quant à la façon dont M. Chamberlain a trouvé l'argent nécessaire, si ce journal approuve sans hésiter l'augmentation du taux de l'Income-tax, les mesures de dégrèvement à la base, et les moyens pour en assurer un meilleur rendement, elle blâme fortement l'augmentation de la taxe sur le thé, et les mesures protectionnistes promises pour une période de dix ans.

Les journaux se gardent de remarquer que l'effort budgétaire demandé au pays est le résultat du réarmement de l'Allemagne, toléré sinon encouragé par l'Angleterre. Cependant le leader des travaillistes, quoique prenant la chose dans un autre sens, n'innocente pas le gouvernement de la situation présente « dont il s'est aperçu tout à coup qu'elle demandait des armements formidables » et qui la présente aux Communes « comme s'il n'avait aucune responsabilité, alors qu'en fait le danger résulte précisément de la politique du gouvernement ».

Comme d'ordinaire, le budget sera voté sans difficulté et tel quel par les Communes; cependant les travaillistes exploiteront certainement auprès des électeurs l'impopularité de la taxe sur le thé et l'absence de nouvelles mesures sociales.

Ci-joint, en annexe, les principaux chiffres du budget [1].

[1] Il n'a pas paru nécessaire de les reproduire.

113

Compte Rendu [1]

Réunion au ministère des Affaires étrangères le 23 avril à 15 h. 30.

Sont présents :

MM. Bargeton, le général Georges, le vice-amiral Abrial (désigné par l'amiral Durand-Viel pour assister à cet entretien).

Le général Georges a reçu l'ordre de mettre M. Bargeton (remplaçant M. Léger empêché) au courant de ce qui suit :

Il y a deux ou trois jours, le général Maurin s'est entretenu avec M. Flandin au sujet des mesures à envisager dans le cas où un putsch allemand se passerait en Autriche : action allemande sur l'Autriche, ou mouvement intérieur nazi en Autriche. A la suite de cette conversation, le ministre de la Guerre a dit au général Gamelin qu'il convenait de se préparer à faire un geste immédiat pour montrer qu'en pareil cas, la France donnerait son appui à l'Italie. La mesure dont l'étude a été entreprise aussitôt consisterait à envoyer en Italie une des deux divisions françaises, qui, d'après les accords Gamelin-Badoglio [2], devaient aller sur la frontière italienne du Brenner, dans le cas où la France et l'Italie, à la suite d'une agression allemande contre la France, mèneraient une action en commun contre l'Allemagne.

La division choisie est la 29e (Nice) qui serait complétée par des chars et de l'artillerie tractée. Aucun rappel de réservistes ne serait fait; seuls des éléments actifs seraient prévus. Aucun ordre de renforcement n'a encore été donné; mais l'étude entreprise va être terminée d'ici peu. Dès le début des mesures de renforcement l'Italie le saura, et elle pourra croire qu'il s'agit là de mesures contre elle, prises à l'instigation de l'Angleterre à propos du conflit italo-éthiopien.

Le général Gamelin demande aux Affaires étrangères s'il ne conviendrait pas, au cas où le gouvernement déciderait de renforcer la 29e division, de dire à l'Italie le véritable but de cette mesure.

M. Bargeton ne savait rien de l'entretien de M. Flandin et du général Maurin.

Il lui semble indispensable de prévenir l'Italie, si le renforcement de la 29e division est décidé, avant de passer à l'exécution.

[1] Extrait des archives de la Marine. De la main de l'amiral Abrial.

[2] Accords établis en juin 1935 au cours d'un voyage du général Gamelin en Italie. Selon ces accords, en cas de conflit contre l'Allemagne, les Français enverraient en Italie l'amorce d'une armée destinée a servir de liaison entre l'armée italienne et l'armée yougoslave. Celles-ci marcheraient ensemble sur Vienne pour y soutenir les Autrichiens et se lier aux Tchécoslovaques. En échange, les Italiens enverraient en France un corps d'armée qui serait placé à l'aile droite, vers Belfort.

La convention, purement militaire, n'avait de valeur que dans le cadre des décisions politiques à prendre par les gouvernements responsables.

Il estime que l'envoi d'une division française en Italie ne pourrait avoir lieu qu'au cas où l'Autriche demanderait du secours, et si l'Italie réagissait en envoyant des troupes sur le Brenner. Il lui paraît peu probable qu'une action militaire directe de l'Allemagne sur l'Autriche se produise actuellement. Il envisage comme possible un mouvement intérieur, provoqué, d'une manière plus ou moins camouflée, par l'Allemagne : crise ministérielle donnant le pouvoir à des hommes favorables à la réunion de l'Autriche à l'Allemagne. Toute action militaire pour empêcher cette union permettrait à Hitler de dire que l'Italie et la France sont des agresseurs.

Prévenir les Italiens du but d'un renforcement de la 29e division serait nécessaire, mais il ne faudrait pas laisser croire à l'Italie que, dans l'affaire éthiopienne, nous approuverions toutes ses exigences. Nous serons, en effet, amenés d'ici peu à prier l'Italie d'être raisonnable dans le règlement de cette affaire.

Le général Georges a une deuxième question à poser :

Depuis plusieurs mois la Guerre a l'impression très nette que les Yougoslaves ne sont plus en confiance avec nous (Prince Paul très anglophile, président du Conseil ayant des sympathies pour l'Allemagne). Nous avons même l'impression que les Yougoslaves préféreraient voir les Allemands plutôt que les Italiens sur le Danube. Nous ne pourrions donc sans danger, dans le cas où on enverrait une division en Italie, nous placer entre les Italiens et les Yougoslaves, comme l'avaient convenu le général Gamelin et le maréchal Badoglio.

Si on ne prend pas des précautions pour expliquer notre attitude à la Yougoslavie, nous risquerions de nous trouver en état d'hostilité avec elle.

Le général Gamelin demande que le Quai d'Orsay examine ces aspects de la question pour être en mesure, quand le moment viendra, d'agir par voie diplomatique, sur la Yougoslavie.

Le général Gamelin a pensé aux conséquences que pourrait avoir l'envoi de troupes françaises en Italie, en ce qui concerne la situation militaire sur notre frontière nord-est. L'Allemagne ne va-t-elle pas réagir? Des précautions devraient être prises. On pourrait amener deux ou trois divisions nord-africaines dans l'est.

Le général Gamelin désire que le Quai d'Orsay sache bien que l'organisation actuelle de notre armée est telle que, sans mobilisation, nous pouvons occuper nos lignes défensives, arrêter une attaque, mais que toute action offensive en pays ennemi nous est interdite. Sans mobilisation nous avons une armée «statique»; pour lui donner le dynamisme nécessaire pour l'offensive, il faut mobiliser. Nos divisions de cavalerie étaient en 1914 sur le pied de guerre et assuraient immédiatement la sûreté indispensable; nous n'en sommes plus là. Les groupes de reconnaissance divisionnaires n'existent pas en temps de paix. La réquisition du matériel auto et l'arrivée de réservistes est nécessaire pour les constituer.

Aucune action offensive en pays ennemi ne peut être entreprise avant le douzième jour de la mobilisation.

Quand les hommes politiques parlent d'entrer en pays ennemi sans mobiliser, ils oublient que nous n'avons pas d'armée de cette politique (1).

M. Bargeton pense, d'après ce que lui a dit hier M. François-Poncet et d'après les renseignements reçus d'Allemagne et d'Autriche, que l'action de l'Allemagne en Autriche n'aura pas lieu aussi prochainement que certains le croient. Hitler voudrait, en laissant circuler des nouvelles alarmistes, habituer l'Europe à l'idée qu'un jour cette action aura lieu, un jour ou l'autre.

Une manifestation de la volonté de l'Autriche de s'unir à l'Allemagne peut très bien se produire. Il y a eu des partisans de cette union dans tous les gouvernements autrichiens.

Le rétablissement du service obligatoire en Autriche a augmenté la confusion en Europe centrale. La Petite Entente est braquée contre l'Autriche.

Tout ce que dit M. Bargeton laisse l'impression d'une grande incertitude et même d'un véritable désarroi du Quai d'Orsay.

Pour finir, le général Georges, après avoir nettement spécifié que sa mission étant terminée, ce qu'il va dire ne représente que son opinion personnelle, émet l'avis que la situation internationale lui paraît beaucoup trop confuse pour que nous prenions l'initiative d'envoyer, dans le cas envisagé, des troupes en Italie. Ce serait aller au-delà des dispositions prévues par les accords Gamelin-Badoglio.

M. Bargeton partage cette opinion.

114

M. Arnal, Chargé d'Affaires de France à Berlin,
à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1219 à 1221. *Berlin, 24 avril 1936, 18 h. 26.*

(*Reçu :* 19 h. 26, 19 h. 25.)

L'actuel correspondant du *Times* à Berlin, qui vient de faire un court séjour en Angleterre, m'a dit qu'il avait été frappé de l'ampleur du courant d'opinion qui pousse les milieux politiques britanniques à rechercher dans la question autrichienne un compromis favorable aux intérêts du Reich. Il croit que le gouvernement de M. Baldwin sera forcé d'en tenir compte et que si

(1) *Note du document :* Après avoir quitté M. Bargeton, je suis revenu sur cette question avec le général Georges. Ce qu'il me dit alors m'explique pourquoi le général Gamelin a tenu à faire cette déclaration aux Affaires étrangères : le général Schweisguth ayant eu l'occasion de voir M. Flandin, celui-ci lui avait fait une sortie assez vive sur l'attitude des chefs militaires (Armée) qui, chaque fois qu'on parlait de mesures immédiates et énergiques, faisaient des objections.

C'est le compte rendu de cette conversation qui avait amené le général Maurin à voir M. Flandin, et à lui demander des directives précises sur l'attitude qu'il conviendrait de prendre en cas d'évènements prochains en Autriche.

l'Allemagne vient à demander, par exemple, une consultation populaire en Autriche, elle trouvera à Londres des oreilles complaisantes.

D'après lui, on devrait amener le gouvernement du Reich à exposer le programme complet de ses revendications et s'efforcer, dans l'intérêt de la paix, de donner satisfaction à celles qui s'inspirent de principes raisonnables. C'est ainsi, a dit le capitaine Kennedy, que l'opinion anglaise ne comprendrait pas que le principe du « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes » dût s'appliquer à tous les états sauf à l'Allemagne et à l'Autriche.

S'il me paraît utile de signaler ces réflexions qui n'apprendront sans doute rien de nouveau à notre ambassade à Londres, c'est que j'y trouve l'écho fidèle des thèmes favoris de la propagande hitlérienne. Celle-ci semble s'attacher maintenant, à propos de l'Autriche, à façonner l'opinion anglaise comme elle l'a façonnée à propos de la zone démilitarisée. Et si les propos de M. Kennedy ne sont pas uniquement dictés par le désir de nous faire sentir qu'en présence des résistances françaises à l'action coercitive contre l'Italie, l'Angleterre ne manque pas de moyen de pression sur la France, il faut reconnaître que cette propagande allemande a déjà réalisé à Londres des progrès marqués.

115

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 462. Secret. Réservé. *Rome, 24 avril 1936, 23 h. 35.*

(*Reçu :* le 25, 1 h.)

Les impressions qui me parviennent de différents côtés donnent à penser que l'ampleur inespérée de la victoire contre l'Éthiopie [1] aussi bien que l'étendue de la désagrégation de l'empire du Négus inclinent fortement les esprits, depuis quelques jours, vers des solutions plus radicales que celles qui avaient été envisagées jusqu'à présent.

M. Suvich a lui-même évoqué devant moi, en se plaignant du refus éthiopien de négocier, les avantages d'un règlement « totalitaire ». Il m'a d'ailleurs prié, devant ma réaction immédiate et très vive, de ne pas faire état de cette allusion. Mais l'idée est assurément dans l'air et pourrait se précipiter, si l'achèvement sans doute assez prochain maintenant de la victoire militaire s'effectuait sans qu'une négociation eût été recherchée du côté abyssin.

[1] Il s'agit de la victoire remportée par le général Graziani dans le développement de son offensive sur Harrar. Voir plus haut la pièce nº 98, n. 1.

116

Le Lieutenant-Colonel Salland, Attaché militaire de France à Vienne, à M. le Général Maurin, Ministre de la Guerre.

D. nº 50/S. Secret. *Vienne, 24 avril 1936.*

Le général Jansa a reçu, le 15 avril, mon collègue britannique et il a eu avec moi, le 23 avril, un entretien dont je rends compte également d'autre part (1).

Il a donné au major Benfield son opinion sur la situation créée par le rétablissement du service militaire obligatoire. « Ma principale crainte, lui a-t-il dit, est que cette décision soit inopérante parce qu'elle a été prise trop tardivement. Si une pareille mesure avait été introduite en Autriche il y a dix ans, nous serions maintenant capables de lutter pour notre indépendance. Et cependant la situation européenne actuelle crée pour mon pays un danger immédiat. *Le seul facteur rassurant réside dans le fait, qu'à notre avis, l'Allemagne n'atteindra pas un total degré de préparation militaire avant 1938* ». (2)

Le chef d'état-major a ensuite donné quelques indications sur les directives qu'il compte appliquer pour mettre en application la nouvelle loi. La situation économique de l'Autriche est saine, même excellente; mais le gouvernement est dans l'impossibilité de se procurer les crédits importants nécessaires au réarmement. Les caisses d'épargne regorgent d'argent et le lancement d'un emprunt intérieur serait matériellement possible; mais il est à craindre que la population, principalement celle des provinces, ne soit pas suffisamment convaincue de l'intérêt qu'elle aurait à y souscrire. Il faut donc se baser sur le fait que les seuls crédits dont pourra disposer l'armée seront ceux destinés à couvrir les dépenses normales. Dans ces conditions, comment aboutir?

Le général Jansa a précisé qu'il venait d'assister à une conférence au cours de laquelle les militaires étaient tombés d'accord pour appeler, comme début d'application de la loi, 15.000 à 20.000 hommes en octobre, à condition qu'une certaine proportion d'hommes touchant encore l'ancienne solde puisse être versée dans la réserve.

Mon collègue anglais ayant demandé si l'intention était de construire dès maintenant les casernements et de mettre en fabrication l'équipement et

(1) *Note du document :* Voir rapport nº 51/S, du 20 avril 1936.

Ce rapport rendait compte de la remise à l'attaché militaire à Vienne d'une médaille frappée à l'occasion du 200e anniversaire de la mort du Prince Eugène, comme il en avait été remis aux autres attachés. Au cours de l'entrevue, le général Jansa avait déclaré que le danger d'irruption en Autriche de forces hitlériennes soutenues par des formations de la Reichswehr, danger réel sans être imminent, exigeait des mesures de précaution. « C'est pourquoi, avait-il dit, nous ne devons pas cesser d'être vigilants».

(2) Voir plus haut la pièce nº 69.

l'armement nécessaires, le général Jansa lui a répondu qu'en ce qui concernait les casernements, la chose était impossible et que les effectifs supplémentaires trouveraient place soit dans des locaux vides, soit dans des baraquements quant à l'armement et à l'équipement, on espère les prélever sur les stocks existants; mais il faut compter qu'il s'écoulera plusieurs années avant que l'entier développement de « l'armée du service obligatoire » soit atteint, l'argent restant le facteur décisif.

En terminant, le général Jansa a dit au major Benfield : « *Beaucoup d'entre nous se demandent si l'Angleterre n'a pas quelque entente secrète avec l'Allemagne. C'est la seule explication que nous pouvons trouver à une politique qui excuse apparemment la mauvaise foi allemande et accepte le fait accompli de ses actes d'agression* ».

Mon collègue anglais a répondu qu'il regrettait qu'une telle opinion pût être admise même pour un moment et que le seul but poursuivi par le gouvernement britannique était l'établissement de la sécurité collective et le maintien de la paix en Europe.

Au cours de notre entrevue, le général Jansa a développé à peu près le même thème et il s'est servi des mêmes arguments dont il avait fait usage à l'égard du major Benfield.

« Si nous voulons créer rapidement notre armée, m'a-t-il dit, il faut que nous disposions d'un capital, sans lequel nous en resterons longtemps au même stade. Or, nous ne pouvons pas compter sur un emprunt intérieur, dont l'affaire du *Phœnix* (1) a tari les sources; un emprunt extérieur est plus qu'aléatoire. Je pense donc proposer que des contrats soient passés avec les sociétés de construction et l'industrie, dont l'exécution serait immédiate, mais qui permettraient un échelonnement des payements dans le temps. C'est une question de confiance initiale dans le gouvernement ».

Les conseils de révision fonctionneront en juin pour la classe 1935 et l'incorporation aura lieu en octobre.

Le chef d'état-major a fixé la limite des nécessités à un minimum de 10.000 hommes; mais il désirerait en incorporer le plus possible (il compte sur un chiffre moyen de 20.000 incorporables (2), physiquement et politiquement sains).

Toutefois, étant donné les crédits réduits dont on dispose, l'effectif de ces incorporés est lié au nombre des *Mannschaft B* et des hommes du corps d'assistance (*Mannschaft A*) qu'il sera possible de renvoyer dans la réserve. Or, l'État est lié vis-à-vis des *Mannschaft A* par un contrat qui permet à ceux-ci de demander leur entrée définitive dans le *Bundesheer*; comme, à l'annonce d'une possibilité de rupture unilatérale de ce contrat, il y a eu des réclamations et même, à Graz, des manifestations, le secrétaire d'État serait d'avis d'en maintenir l'application.

(1) Voir ci-dessus, n° 102, n. 1.

(2) *Note du document* : Recoupe les indications de mon rapport n° 37/S, du 9 avril 1936.

Ce dernier rapport n'a pas été reproduit. Il disait : « La classe 1935 dont on parle comme devant être appelée en octobre prochain est forte d'environ 45.000 hommes sur lesquels 35.000 peuvent être considérés comme bons pour le service armé et 20.000 comme incorporables après le filtrage politique indispensable ».

Il faut compter, d'après le général Jansa, qu'une vingtaine de mille hommes de la catégorie B seront conservés : gradés, spécialistes, instructeurs, etc.

La durée du service sera, pour la troupe issue du service obligatoire, d'une année, à l'exception, peut-être, de certains spécialistes qui pourront faire deux ans.

La solde sera réduite à 30 *groschen* par jour.

117

M. PUAUX, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 383 à 393. Très confidentiel. Réservé.

Vienne, 25 avril 1936, 21 h. 30.

(*Reçu :* le 26, 2 h. 45, 3 h., 3 h. 30, 3 h. 45, 4 h. 50, 5 h. 30).

J'ai été reçu ce matin par M. Schuschnigg.

Le Chancelier reconnaît la gravité de la situation, mais il est prêt à y faire face avec résolution.

Il espère dissiper le malaise créé par l'affaire du *Phoenix* en publiant intégralement la liste des parties prenantes. Il prononcera à ce sujet lundi un discours (1).

L'attitude des *Heimwehren* exige également des décisions nettes et s'il le faut brutales. L'autorité du prince Starhemberg est évidemment ébranlée et les chefs subalternes jouent aux petits féodaux. Le chancelier Schuschnigg estime que l'heure de la disparition des forces paramilitaires a sonné et qu'il n'y a pas de place pour un fascisme en Autriche. Il a imposé à ses amis le désarmement des *Sturmscharen* catholiques. Le *Heimatschutz* doit suivre cet exemple. « Il n'y aura plus, m'a dit le Chancelier, aucune formation armée en dehors du *Bundesheer*, de la police et de la milice ». Celle-ci recueillera une partie des membres des formations paramilitaires mais après épuration, car il y a eu des infiltrations nazies dans le *Heimatschutz*.

La deuxième partie du programme du Chancelier comprend des incorporations libres sous la seule réserve que les candidats aient donné des gages de loyalisme par leur inscription au Front patriotique avant 1935.

Sur ma demande, M. Schuschnigg m'a affirmé qu'il était d'accord sur ces projets avec le prince Stahremberg. Il a rendu hommage au courage et au sens politique du vice-Chancelier tout en faisant des réserves sur son application au travail. « Un duumvirat exige, m'a-t-il dit en souriant, que l'un, s'il ne veut rien faire, au moins n'empêche pas l'autre de travailler ».

Les journées qui vont venir seront décisives. Le prince Starhemberg réunit aujourd'hui les chefs des *Heimwehren* et parlera après à Horn. Le Chancelier

(1) Voir ci-dessus, n° 102, n. 1.

prendra la parole lundi, et mardi ou mercredi aura lieu un remaniement ministériel qui renforcera l'autorité de M. Schuschnigg tout en consolidant son alliance avec le prince Starhemberg. « Nous maintiendrons, m'a dit le Chancelier, exactement la même ligne tant en politique intérieure qu'en politique extérieure ».

Il compte par cette mesure faire renaître dans le pays une confiance qu'il avoue ébranlée et déjouer ainsi les espoirs de l'Allemagne. Celle-ci, à son avis, escompte en Autriche de graves événements intérieurs qui pourraient justifier de sa part une intervention armée. De là, du côté allemand la mise à pied d'œuvre des éléments militaires, dont la présence est signalée à la frontière.

De même que M. de Berger, M. Schuschnigg a exprimé le vœu que la France puisse « calmer » la Petite Entente. Il voudrait que celle-ci comprenne que la conscription n'a pas d'autre but que de fortifier l'indépendance de l'Autriche et qu'en des heures aussi troublées, le devoir européen des états successeurs est de ne pas accroître les difficultés présentes par de flagrantes chicanes juridiques. Il sait le gouvernement tchécoslovaque compréhensif et se loue d'avoir fait le voyage de Prague. Il déplore par contre « l'hystérie » serbe.

Le Chancelier m'a déclaré, en terminant l'entretien, que la menace allemande disparaîtrait immédiatement si la France et l'Angleterre — ou même la France seule — faisaient solennellement connaître qu'une agression armée contre l'Autriche rencontrerait de leur part une résistance armée.

M. Schuschnigg entreprend avec courage et sang-froid une partie difficile. Il n'est pas certain qu'il puisse la mener à bien sans rencontrer des oppositions violentes, encouragées en sous-main par le Reich et peut-être le sang va-t-il une fois encore couler en Autriche. Ses chances de succès se trouveraient renforcées si le gouvernement de la République avant mardi prochain marquait par une déclaration autorisée sa volonté de défendre l'indépendance de l'Autriche.

118

Note du Département

Projet
de note concernant les rapports franco-polonais [1].

Secret. *Paris, 25 avril 1936.*

Le gouvernement polonais ayant, après la répudiation par l'Allemagne du pacte rhénan de Locarno, rappelé sa volonté de rester fidèle aux engagements qu'il a contractés vis-à-vis de la France, le gouvernement français, animé des mêmes sentiments que le gouvernement polonais et d'accord

[1] Ce projet de note fait suite à la pièce nº 31. Le texte, approuvé par M. Flandin le 25 avril, est emporté par M. Noël qui le remettra à M. Beck, le 4 mai 1936 (voir ci-dessous, nº 163).

avec lui, tient à confirmer que, de son côté, il demeure décidé à observer strictement ses engagements envers la Pologne.

En conséquence, et dans le même esprit, le gouvernement français est heureux de pouvoir donner au gouvernement polonais toutes assurances sur les points suivants :

1° Les relations de la France et de la Pologne procèdent de l'accord politique de 1921 aux termes duquel les deux gouvernements s'engagent à se concerter sur toutes les questions de politique extérieure intéressant les deux états et relatives au règlement des relations internationales, dans l'esprit et conformément au pacte de la Société des Nations, ainsi qu'à se concerter en vue de la défense de leur territoire et de la sauvegarde de leurs intérêts légitimes si, contrairement aux prévisions et aux intentions sincèrement pacifiques des deux états contractants, ceux-ci ou l'un des deux se voyaient attaqués sans provocation de leur part.

L'accord de 1921 n'a été abrogé ni par le traité de 1925, ni par aucun acte postérieur.

2° Une convention militaire a été conclue en même temps que l'accord de 1921, en vue d'assurer l'exécution éventuelle des engagements compris dans ledit accord. Elle assure également l'exécution des engagements inscrits dans le traité franco-polonais de 1925. Cette convention, dont la durée n'est pas limitée, appellerait toutefois, par son caractère même, des mises au point d'ordre technique.

3° Le traité de 1925 spécifie l'obligation réciproque des deux pays de se prêter immédiatement aide et assistance dans les cas, précisés par lui, de manquement, accompagné d'un recours aux armes, aux engagements pris à Locarno par l'Allemagne à l'égard de la France et de la Pologne (application de l'article 16), ainsi que d'attaque non provoquée dirigée contre la France ou la Pologne dans le cas de l'article 15, alinéa 7, du pacte de la Société des Nations. La prétention de l'Allemagne de se dégager unilatéralement des obligations qu'elle a contractées à l'égard de la France par le pacte rhénan, ne saurait avoir pour conséquence de mettre fin aux obligations contractées par la France et la Pologne dans leurs rapports mutuels et qui viennent d'être rappelées. Le traité franco-polonais de 1925 conserve donc toute sa valeur.

4° Les engagements assumés par la France et par la Pologne, aux termes du traité de 1925 comme de l'accord de 1921, impliquent, ainsi que l'a constaté le gouvernement polonais, l'obligation réciproque de ne conclure envers des tierces puissances aucun engagement susceptible d'en entraver l'exécution dans l'hypothèse où le *casus fœderis* viendrait à se présenter. Signataires l'une et l'autre du pacte de la Société des Nations, la France et la Pologne n'ont pu assumer aucun engagement qui interdise à l'une plus qu'à l'autre de se prêter immédiatement l'aide et assistance promise dans le traité de 1925.

5° Dans les négociations auxquelles la situation actuelle peut donner lieu en vue de reviser le pacte rhénan, et s'il y a lieu d'y ajuster les accords franco-polonais, le gouvernement français entend, comme le gouvernement polonais, maintenir les principes ci-dessus énoncés.

119

M. CLAUZEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERNE,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 89, 90. *Berne, 26 avril 1936, 22 h. 20.*

(*Reçu :* 23 h. 30, 23 h. 35).

Les autorités fédérales et militaires partagent l'inquiétude générale au sujet de la situation en Autriche et du danger plus ou moins prochain d'une opération intérieure d'*Anschluss* appuyée par une « invasion pacifique » de la Légion autrichienne. D'après les informations de l'état-major suisse, celle-ci, forte d'une dizaine de mille hommes, pourrait être augmentée du triple au moyen de réfugiés de Bavière qui seraient entraînés [par des instructeurs] allemands à former des détachements de réserve. Dans l'éventualité prévue d'un putsch nazi, les objectifs seraient Salzbourg, Linz et Vienne. Je n'ai pu obtenir toutefois aucune précision de nature à compléter les renseignements transmis de Munich au Département.

Un autre sujet de préoccupation vient des progrès que réaliserait la propagande nationale-socialiste sous l'inspiration de M. von Papen dans l'armée autrichienne, surtout depuis son renforcement suivant l'exemple allemand. Le corps d'officiers, dont les préférences allaient jusqu'à présent à une restauration monarchique, serait maintenant très divisé et pencherait plutôt vers la solution de rattachement pangermaniste.

[Par contre], l'attaché militaire italien affirme que les divisions concentrées autour de Bolzano, et dont l'effectif atteint 105.000 hommes, sont prêtes à franchir le Brenner et à entrer dans le Tyrol aussitôt qu'un seul détachement de la Légion autrichienne aurait passé la frontière, ce qui, aux yeux de l'Italie, « constituerait un acte de guerre ».

120

M. DE DAMPIERRE, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 265, 266. *Belgrade, 27 avril 1936, 13 h. 27.*

(*Reçu :* 14 h. 55, 14 h. 35).

D'après une confidence faite par le ministre des Affaires étrangères adjoint à mon collègue d'Italie, M. Stoyadinovitch songerait à évoquer, au cours de la prochaine réunion de la Petite Entente, l'opportunité de la suppression

des sanctions qui, comme le sait le Département, sont particulièrement préjudiciables au commerce yougoslave, et dont le maintien paraît ici s'imposer d'autant moins qu'elles ne sont plus susceptibles maintenant d'exercer une action quelconque sur l'issue du conflit italo-abyssin.

Nous aurions certainement intérêt à ce que la préoccupation de récupérer le marché italien détournât quelque peu l'attention des milieux politiques yougoslaves du pôle d'attraction qu'exerce en ce moment sur eux le marché allemand, qui vient encore d'obtenir une commande de matériel de chemin de fer d'une valeur de 200 millions de dinars.

121

M. ARNAL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1242 à 1246. Confidentiel. Réservé *Berlin, 27 avril 1936, 19 h. 43.*

(*Reçu :* 21 h. 20, 20 h. 25).

J'ai vu, ce matin, le ministre d'Autriche à Berlin qui revenait de Vienne où il avait passé le week-end. Il m'a dit qu'il avait été interrogé au sujet des bruits venus de Londres, de Paris et de Rome et relatifs à un prochain « coup » allemand contre son pays. Son avis très net est que, pour le moment, ces rumeurs sont sans fondement. Il estime que le Führer ne songe pas actuellement à se lancer, à propos de l'Autriche, dans une aventure qui risquerait de déclencher une guerre européenne. M. Tauschitz considère en effet (et ses sources d'information sont intéressantes, puisqu'avant son voyage il avait reçu chez lui le maréchal von Blomberg et plusieurs généraux importants : cf. mon télégramme 1231) [1] que l'armée allemande n'est pas prête à supporter une longue campagne. Ni son matériel (elle ne disposerait pas encore d'une artillerie lourde suffisante) ni ses approvisionnements (ils ne pourraient guère durer plus de quinze jours) ne lui permettraient d'envisager une opération comportant des conséquences aussi périlleuses. D'après le ministre d'Autriche, les plans de M. Hitler consisteraient tout d'abord à laisser se calmer l'agitation provoquée par les événements du 7 mars. Il profiterait du répit pour construire des fortifications à l'ouest et pour compléter son armement. Ce n'est qu'ensuite qu'il songerait à faire valoir ses revendications au sud et à l'est. M. Tauschitz ne croit guère à la volonté du gouvernement allemand de conclure entre temps avec la Tchécoslovaquie et avec l'Autriche des pactes de non-agression qui lui lieraient les mains dans cette direction. Il estime qu'en ce qui concerne l'Autriche, le parti national-socialiste refusera toujours de donner les assurances

(1) Télégramme non reproduit qui annonçait sans autre détail la réception à laquelle il est fait allusion ici.

de non-immixtion que l'on devrait exiger du Reich au cas où une négociation en vue d'un tel pacte s'ouvrirait entre Berlin et Vienne. Il croit donc au *statu quo* pendant quelque temps encore.

Son optimisme ne m'a paru fondé toutefois que sur la conviction que l'Autriche ne serait abandonnée le cas échéant, ni par l'Italie ni par la France. Il ne met pas en doute que, si son pays était l'objet d'une agression, les armées française et italienne ne se portent immédiatement au secours de l'Autriche, pas plus qu'il n'hésite à admettre que les troupes autrichiennes tireraient sur leurs agresseurs hitlériens.

Il faut espérer que dans ses conversations avec les autorités du Reich il a jusqu'ici réussi à faire passer sa propre conviction dans l'esprit de ses interlocuteurs. S'il en était autrement, je craindrais que sa sérénité, d'ailleurs relative et provisoire, ne fût pas entièrement justifiée.

122

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 399 à 403 *Prague, 28 avril 1936, 22 h.*

(*Reçu :* le 29, 1 h.; le 28, 22 h. 35, 23 h. 15, 23 h. 30).

J'ai été ce matin remettre au président du Conseil le brevet de la Grand-Croix de la Légion d'honneur qui lui a été conférée lors de son dernier séjour à Paris.

M. Hodza s'est montré inquiet de la situation en Autriche. Il juge sévèrement le prince Starhemberg : « Deux jours après que, cet hiver, M. Schuschnigg avait donné à Prague l'assurance que le gouvernement fédéral ne considérait pas comme actuelle la question de la restauration, le vice-Chancelier, dans un discours public, parle de *l'Empereur Otto* (1). Immédiatement après l'établissement du service obligatoire, le prince commente cette mesure en disant que « l'Empereur a besoin de soldats ». Aujourd'hui, *l'affront* qu'il fait au Chancelier accroît la faiblesse d'un gouvernement qui, d'après les informations tchécoslovaques, compte seulement 20 % d'adhérents contre 20 % de socialistes et 60 % de nationaux-socialistes et sympathisants.

M. Hodza ne croit cependant pas que le prince Starhemberg ait assez de suite dans les idées pour préparer la restauration. Il ne conteste pas non plus

(1) Discours prononcé le 19 janvier au Congrès fédéral du Front patriotique. Le prince a notamment déclaré : « J'estime qu'il n'y a en Autriche qu'un seul facteur qui puisse rappeler la monarchie, à savoir : le peuple autrichien. Une monarchie issue d'un coup d'état ne peut être le but des monarchistes de bon sens, et je crois pouvoir affirmer que *l'Empereur Otto* n'accepterait jamais pareille aventure ». Voir dans le tome I la pièce n° 74.

la valeur des déclarations faites à sir Austen Chamberlain (voir mon télégramme nº 381) [1]. Mais il dit que l'impératrice Zita et les « amis de la famille » travaillent avec obstination à la restauration. C'est ce péril qu'il considère en premier lieu. Il a dit à sir Austen Chamberlain que, suivant des informations sûres, la Légion autrichienne était massée derrière la frontière allemande du côté de Salzbourg, qu'elle ne comptait que 5.000 Autrichiens, mais que l'appoint allemand la portait à la valeur de deux divisions entraînées et bien armées; que si la restauration était tentée, ces troupes pénétreraient immédiatement en Autriche, que « les *Heimwehren*, bons seulement pour la parade, ne seraient pas capables de la repousser », qu'un gouvernement national-socialiste serait proclamé à Salzbourg ou à Innsbruck, que de son côté la Petite Entente serait obligée d'intervenir contre la restauration, fidèle qu'elle est aux accords de Belgrade et de Bratislava et à la déclaration de Bled [2]. La conclusion de M. Hodza est donc la même que celle de M. Benès : une tentative de restauration en Autriche est le plus sûr moyen de rendre actuel le péril de l'Anschluss et de déchaîner en Europe centrale des événements aux conséquences incalculables. Le président du Conseil l'a dit à sir Austen Chamberlain. L'homme d'État britannique aurait promis de faire tous ses efforts pour détourner ses amis de tout encouragement aux partisans de la restauration. Il aurait ajouté que l'Angleterre devait poursuivre l'établissement de l'harmonie dans le bassin danubien en favorisant un rapprochement entre la Petite Entente et l'Autriche. Ce sont les idées chères à M. Hodza.

123

Le général Renondeau, Attaché militaire de France à Berlin, à M. le général Maurin, Ministre de la Guerre.

D. nº 275. A. M. Secret. *Berlin, 28 avril 1936.*

Par votre télégramme nº 502 du 9 avril 1936 auquel a fait suite le télégramme nº 544 du 21 avril [3], vous m'avez communiqué les rumeurs parvenues à l'État-major de l'armée d'un coup possible dirigé par l'Allemagne contre l'Autriche avec l'aide des associations du parti national-socialiste allemand, appuyées par la Wehrmacht et les fractions de l'armée autrichienne gagnées au national-socialisme.

L'enquête que j'ai faite à plusieurs reprises auprès de mes collègues italien et autrichien, les déclarations du ministre d'Autriche à l'ambassadeur de

(1) Du 25 avril (déclarations de personnalités autrichiennes sur la non-actualité de la restauration).

(2) Allusion aux conventions de Belgrade entre Tchécoslovaquie et Yougoslavie (14 août 1920) et entre Roumanie et Yougoslavie (7 juin 1921), à l'origine de la Petite Entente, ainsi qu'à la conférence de Bled (juin 1926).

(3) Télégrammes non retrouvés.

France le 14 avril et, plus récemment, le 27 avril, au chargé d'affaires de France [1], les tournées faites par divers agents italiens, par notre consul général de Munich, par le capitaine de Cacqueray, permettent d'affirmer qu'il n'y a actuellement en Bavière aucun rassemblement insolite des S. A. ou de S. S., ou de troupes (cf. mes télégrammes nos 10-11 du 9 avril, 13 du 17 avril, 15 du 25 avril, 16 du 27 avril) [2].

M. Tauschitz, ministre d'Autriche, revenu ces jours-ci de Vienne après un court congé, a répété à M. Arnal, chargé d'affaires, en la précisant, l'opinion qu'il avait exprimée il y a deux semaines à S. E. M. François-Poncet (cf. mon télégramme no 13 du 17 avril) [3], à savoir qu'il ne croit pas à l'imminence d'un coup dirigé par Hitler contre son pays. Il se fonde sur les arguments suivants : Hitler ne songe pas, dit-il, à se lancer dans une aventure qui risquerait de déclencher une guerre européenne. Il hésiterait d'autant plus que l'armée allemande n'est pas prête; le ministre fait observer que cette dernière manque encore de beaucoup de matériel, d'artillerie lourde en particulier (c'est exact), et d'approvisionnements de guerre : elle ne disposerait pas de plus de quinze jours de munitions (ceci est moins certain; je ne lancerais pas, personnellement, une affirmation aussi précise). Hitler commencerait donc, toujours d'après M. Tauschitz, par assurer son flanc occidental en établissant d'abord une solide barrière fortifiée devant nous, ce qui lui permettrait de faire une économie de forces de notre côté et de se tourner ensuite contre la Tchécoslovaquie, par exemple. Au reste, il pense que la France et l'Italie ne permettraient pas à l'Allemagne de violer l'indépendance de l'Autriche et entreraient en guerre pour s'y opposer.

J'ai reproduit les dires du ministre d'Autriche parce qu'il est, dans cette question, le premier intéressé. Je ne partage cependant pas son avis en tous points. Si je pense avec lui que l'armée allemande a encore beaucoup à faire pour atteindre le but qu'elle s'est proposé : cadres, matériel, entraînement, personnel de l'aviation, etc. et que, par conséquent, le Haut-Commandement aime mieux ajourner les risques d'une guerre pour avoir d'emblée de meilleurs atouts dans son jeu, je ne suis pas sûr, en revanche, que l'Allemagne passe des années à accumuler de grandes masses de béton sur sa frontière ouest; je me suis déjà expliqué à ce sujet, et je crois qu'il est possible qu'elle procède à une organisation très rapide, quitte à la perfectionner peu à peu à loisir. D'autre part, je crains que le ministre d'Autriche ne se fasse des illusions sur l'éventualité d'une intervention armée de la France et de l'Italie. Cette dernière n'a pas encore liquidé l'affaire d'Abyssinie, et la France a suffisamment donné à l'Allemagne, en des occasions où elle était plus directement et plus personnellement intéressée, la mesure de son inertie pour que Hitler puisse se fier, une fois de plus, à son étoile.

Mais sans doute le Führer pense-t-il, et avec raison, que le problème de l'Autriche peut se résoudre d'une manière beaucoup plus simple que par un

[1] Voir ci-dessus les pièces nos 69 et 121.
[2] Télégrammes non reproduits qui concernaient l'état de stationnement des troupes.
[3] Télégramme non reproduit comme faisant double emploi avec le télégramme no 1134 de l'ambassadeur de France à Berlin (voir ci-dessus, no 69).

coup de force appuyé par les troupes allemandes. Il sait que la conversion au national-socialisme d'un grand nombre d'Autrichiens indécis peut s'obtenir aux frais d'une bonne propagande, et entraîner l'établissement d'un gouvernement nazi. Lorsqu'une crise intérieure éclatera en dehors de toute action apparente de l'Allemagne, que Schuschnigg renversé sera remplacé par un homme résolu à pactiser avec Hitler, je ne suis nullement certain que Mussolini enverra de nouveau des divisions vers le Brenner et je ne cours aucun risque en prédisant que la majorité du peuple français, à tort ou à raison, refusera de s'intéresser à la question.

En d'autres termes, je tiens pour vraisemblable que, quelque encouragement qu'il ait pu tirer du succès des coups d'audace qu'il a exécutés jusqu'ici, Hitler aura la sagesse et l'habileté d'attendre que la question de l'Autriche se résolve d'elle-même, par une convulsion intérieure amenant au pouvoir un régime national-socialiste qui se liera à l'Allemagne. L'Anschluss sera sans doute plus ou moins camouflé au début, mais il sera un fait accompli.

124

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 810, 811. Confidentiel. *Londres, 29 avril 1936, 12 h. 53.*

(*Reçu :* 14 h. 10, 14 h.).

Conformément aux instructions de son gouvernement, le chargé d'affaires de Pologne a vu hier sir Robert Vansittart et lui a dit que la prochaine communication anglaise à Berlin serait très dangereuse si elle devait revêtir la forme d'un questionnaire. Elle risquerait ainsi de provoquer de nouvelles revendications allemandes. On estimait à Varsovie qu'il serait préférable de s'en tenir à des généralités et de se borner à des considérations juridiques sur la valeur des traités.

Le sous-secrétaire d'État permanent s'est borné à répondre que la demande d'éclaircissements qui serait présentée par sir Eric Phipps s'inspirerait de tout le tact désirable.

Lundi dernier, au cours d'une conversation avec le conseiller de cette ambassade, M. Orlowski avait laissé mon collaborateur sous l'impression qu'on se montrait assez préoccupé à Varsovie des échanges de vues franco-anglais au sujet de la réponse à faire à l'Allemagne. On considérait notamment que cette communication risquait d'évoquer des questions comme celle de Dantzig, intéressant plus particulièrement les rapports polono-allemands et à propos desquelles il appartiendrait éventuellement à M. Beck de prendre des initiatives [1].

[1] Voir ci-dessous, n° 126.

125

M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. nos 671, 672. Réservé. *Paris, 29 avril 1936, 20 h. 20.*

Confirmation d'une communication téléphonique. L'ambassadeur de l'U.R.S.S. est venu me demander d'appuyer une démarche dont est chargé votre collègue soviétique.

M. Maisky a reçu l'instruction d'insister auprès de M. Eden pour que le questionnaire qui sera adressé à Berlin ne passe pas sous silence le problème de la sécurité dans l'est de l'Europe.

Si la question paraissait ignorée par le Foreign Office, le gouvernement allemand verrait en effet dans ce silence un encouragement pour exclure définitivement l'Europe orientale du cadre de tout arrangement collectif. On appréhende d'autre part, à Moscou, l'impression défavorable que ne manquerait pas d'éprouver l'opinion russe si les puissances occidentales paraissaient se désintéresser de la paix dans l'Est européen.

J'ai répondu à M. Potemkine que j'avais moi-même signalé à Londres l'opportunité de demander au gouvernement du Reich de préciser ses conceptions concernant cette région de l'Europe, et j'ai donné lecture à l'ambassadeur du passage correspondant de notre questionnaire [1].

Je vous prie néanmoins de faire part au Foreign Office de la démarche dont j'ai été l'objet, en exprimant l'espoir que M. Eden pourra, sur ce point, tenir compte des suggestions dont nous l'avions saisi.

126

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 819, 820. *Londres, 29 avril 1936, 23 h. 59.*

(*Reçu :* le 30, 4 h. 5, 1 h. 15).

Le secrétaire d'État m'a dit tout à l'heure que le conseil de Cabinet n'avait pu se prononcer ce matin sur le questionnaire à remettre à l'Allemagne qu'une nouvelle réunion aurait lieu demain à ce sujet.

[1] Le passage en question est le suivant : « Il y a deux autres points sur lesquels l'attention doit être appelée. Le premier concerne la signification des mots « Les états situés sur la frontière sud-est et sur la frontière nord-est de l'Allemagne ». Le gouvernement de Sa Majesté estime qu'un arrangement général serait grandement facilité si le gouvernement allemand pouvait donner à ces mots une interprétation qui englobât au moins l'Union soviétique, la Lettonie et l'Esthonie, aussi bien que les états effectivement limitrophes de l'Allemagne. » (Cf. ci-dessous, no 171.)

Il croit que nous aurons lieu d'être satisfaits de la forme donnée à ce document qui couvre toutes les questions que nous souhaitions voir poser à Berlin. Il m'a confirmé que l'ambassadeur de Pologne avait élevé des objections contre la mention des questions territoriales intéressant plus particulièrement son pays. Il lui a été répondu que le gouvernement anglais se considérait comme fondé à interroger l'Allemagne sur tous les points entraînant des obligations pour les membres de la S.D.N. et qu'on pouvait se fier à lui pour éviter de le faire d'une manière provocante et dangereuse.

Dans le cas où des retouches seraient nécessaires, la note britannique ne sera prête qu'à la fin de la semaine. Elle ne sera remise à Berlin qu'au début de la semaine prochaine. M. Eden s'attend à ce qu'elle y soit accueillie avec beaucoup de mauvaise humeur. Il paraît attacher une grande importance à cette enquête qui servira non seulement à renseigner les autres gouvernements sur les intentions de l'Allemagne, mais qui aura aussi l'avantage d'éclairer l'opinion anglaise dont une certaine fraction veut encore fermer les yeux sur le danger qui menace l'Europe.

Un débat sur la politique extérieure à la Chambre des Communes est annoncé pour mercredi prochain.

127

M. ARNAL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1271. *Berlin, 29 avril 1936* (1).

(*Reçu :* le 1er mai, 11 h.).

Le séjour qu'effectue actuellement en Allemagne le ministre de l'Agriculture italien, M. Rossoni, mérite de retenir l'attention.

Ce voyage avait été, tout d'abord, présenté comme devant être de courte durée. Il sera, en réalité, de quinze jours. Il s'agissait, disait-on, pour le collaborateur de M. Mussolini le plus averti des questions économiques et sociales, de se renseigner avec précision sur le fonctionnement du « Front du Travail » hitlérien.

Effectivement, le ministre de l'Agriculture a visité, sous la conduite du Dr Ley, les bureaux de l'*Arbeitsfront*, s'est fait expliquer le système corporatif institué par le IIIe Reich et a assisté à l'appel du matin dans une grande usine des environs de Berlin.

Mais il a été également reçu en audience par M. Adolf Hitler; il a eu un entretien avec M. von Ribbentrop; il a pris part à une soirée organisée en son honneur par le ministre Frank, président de l'Académie de droit allemand.

(1) Par courrier, en clair.

L'accueil chaleureux accordé à cet hôte italien, l'insistance avec laquelle il a été souligné dans la presse berlinoise, prouvent, à n'en pas douter, le souci du gouvernement du Reich de travailler au resserrement de ses liens avec la Péninsule. Cette visite doit être mise en parallèle avec celle que vient d'effectuer en Italie le même M. Frank. On ne peut s'empêcher d'y voir le signe d'un certain rapprochement entre Berlin et Rome, à l'heure où l'Allemagne profite des sanctions proclamées contre l'Italie pour renforcer ses échanges économiques avec ce pays.

128

M. ARNAL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1.272. *Berlin, 29 avril 1936* (1).

(*Reçu ;* le 1er mai, 11 h.).

Le ministre des Pays-Bas, qui n'a jamais caché l'aversion que lui inspire le régime national-socialiste, se montre, depuis le 7 mars, de plus en plus pessimiste sur l'avenir des relations internationales. Il a rapporté surtout de la grande parade militaire du 20 avril (2), à laquelle il a assisté, la profonde conviction que l'Allemagne préparait la guerre et que sa politique devenait un danger pour tous ses voisins. Il m'a dit hier qu'il ne cessait de penser à la menace qui pesait sur son propre pays. Il ne met pas en doute qu'en cas de conflagration, les armées allemandes n'essayent de passer par les Pays-Bas. Il m'a assuré que cette crainte était partagée par beaucoup de ses compatriotes.

Le comte de Limburg-Stirum est également frappé de l'insistance avec laquelle les Allemands parlent maintenant de la récupération prochaine de tout ou partie de leur empire colonial. Les organes subalternes du parti national-socialiste, enivrés par les succès de la manière forte, seraient impatients de voir le Führer entreprendre quelque action en faveur d'une nouvelle répartition des mandats. Le ministre des Pays-Bas observe avec soin le développement de cette propagande, qui touche indirectement aux intérêts de son pays. Il n'exclut pas l'éventualité où l'Allemagne poserait prochainement la question avec brutalité devant l'opinion internationale.

(1) Par courrier, en clair.
(2) A l'occasion de l'anniversaire du Führer.

129

M. Arnal, Chargé d'affaires de France à Berlin, à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 752. *Berlin, 29 avril 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 4 mai.)

J'ai l'honneur de faire parvenir ci-joint au Département une étude [1] de notre attaché financier qui fait ressortir le contraste existant entre le mouvement général des affaires en Allemagne et celui de la consommation. Tandis que les bénéfices des industries sont, dans l'ensemble, en progression, le niveau de la consommation ne suit que très lentement ce développement et même, dans certains domaines, accuse une diminution.

La correspondance de l'ambassade a, d'ailleurs, déjà révélé, dans l'évolution de l'économie du Reich, des phénomènes analogues. Elle avait, par exemple, souligné que la prospérité artificielle provoquée par l'exécution du programme d'équipement se limitait à certaines branches de la production et ne s'étendait pas en profondeur. Elle avait précisément souligné, en connexion avec cette première observation, que le rendement des taxes à la consommation était beaucoup moins satisfaisant que celui des impôts directs qui frappent le revenu à la source.

Le rapport établi par M. Berthelot confirme ainsi que le Reich, pour maintenir le niveau de l'activité économique, reprend aux entreprises, sous forme d'impôts ou d'emprunts destinés à couvrir de nouvelles dépenses publiques, une partie du profit qu'elles tirent de la « conjoncture étatiste ». Celle-ci reposant essentiellement aujourd'hui sur des travaux et des commandes intéressant l'armée, on retrouve par là, une fois de plus, la manifestation de cette politique qui subordonne et fait servir toutes les forces économiques du pays au développement de sa puissance militaire.

[1] N. nº 337. L'étude signalée n'est pas reproduite, sa signification étant dégagée ici même par le chargé d'affaires de France à Berlin.

130

M. BERTHELOT, ATTACHÉ FINANCIER DE FRANCE À BERLIN,
à M. BAUMGARTNER, DIRECTEUR DU MOUVEMENT GÉNÉRAL DES FONDS.

D. C. nº 1846 (1). *Berlin, 29 avril 1936.*

Les journaux du 28 avril ont publié, ainsi que nous l'avons annoncé dans la revue de presse du même jour, le communiqué officiel suivant, auquel aucun commentaire n'a été ajouté depuis lors :

« Attendu que la solution des problèmes concernant les matières premières et les devises exige la collaboration de nombreux organes de l'État et du parti, le Führer et Chancelier du Reich a chargé le président du Conseil des ministres prussien de l'examen et de la solution des questions dont il s'agit. Le président du Conseil des ministres, colonel-général Goering, est habilité, pour cette tâche, à se faire informer par tous les organes de l'État et du parti et à leur donner des ordres. Il peut se faire assister par les ministres du Reich compétents et, le cas échéant, leur déléguer ses pouvoirs ».

Cette décision inattendue a provoqué à Berlin un vif effet de surprise et même une nervosité visible lorsqu'on a constaté que le gouvernement observait un silence complet sur les raisons qui avaient pu motiver de sa part une pareille mesure.

Les interprétations les plus diverses ont été données de cet événement.

Le ministère des Affaires étrangères a tenté de faire accroire que les pleins pouvoirs accordés à M. Goering étaient destinés à fortifier l'autorité de M. Schacht vis-à-vis de ses adversaires du parti national-socialiste, les Goebbels, les Ley, les Darré, etc., avec lesquels M. Goering lui-même ne vit pas en parfaite intelligence. Il se serait agi en somme d'une sorte de succès des éléments conservateurs ou modérés du régime sur les plus exaltés et M. Schacht qui avait réussi, après le coup du 7 mars auquel il s'était opposé, à redresser momentanément sa situation personnelle, aurait pu compter désormais, grâce à l'appui de M. Goering, sur un avenir plus stable.

Au ministère de la Propagande, on se montrait plus prudent et on se contentait de déclarer que M. Goering, sans prendre parti dans la querelle qui divisait M. Schacht et les milieux nationaux-socialistes avancés, jouerait le rôle de « conciliateur » et s'efforcerait d'atténuer des heurts de plus en plus désagréables et dont l'opinion publique commençait même à se préoccuper.

A la Reichsbank, on se refusait à toute explication, ce qui était peut-être, à tout prendre, l'indication la plus nette qu'on pouvait obtenir sur la situation.

Enfin, les milieux financiers et la Bourse interprétaient d'abord instinctivement la nomination du nouveau dictateur aux devises et aux matières pre-

(1) Extraite des archives de l'ambassade.

mières comme un coup direct porté à M. Schacht. Dès l'ouverture de la Bourse du 28 avril, les actions étaient en hausse vigoureuse par suite des craintes d'une dévaluation prochaine du mark, à laquelle M. Schacht s'opposait comme un dernier rempart. Peu après, sur la foi des informations officieuses, on reprenait confiance et on pensait que l'autorité de M. Goering soutiendrait, en définitive, celle de la Reichsbank.

Dans ce dédale d'opinions contradictoires, comment trouver la vérité et donner aux faits leur physionomie véritable?

Il convient tout d'abord de remonter quelque peu dans le passé et de découvrir l'origine de la décision qu'a prise M. Hitler. Nous en examinerons ensuite les conséquences probables.

Il n'est pas douteux que c'est l'aggravation rapide des conflits entre M. Schacht et le parti national-socialiste qui a déterminé l'intervention de M. Hitler et l'accession de M. Goering aux fonctions de vice-dictateur. Ces conflits que nous avons suivis pas à pas datent de plus d'un an, et la première manifestation visible en a été le fameux discours prononcé au mois de mai 1935 par le vice-président de la Reichsbank, M. Dreyse, et où la politique d'expansion illimitée des crédits et d'armement à outrance était critiquée avec une vigueur bien étonnante dans le IIIe Reich.

Nous ne reviendrons pas sur tous les événements qui se sont passés depuis, et nous nous bornerons à rappeler la crise nouvelle et décisive qui a éclaté entre M. Schacht et ses adversaires au moment de l'occupation de la zone rhénane démilitarisée. Non seulement M. Schacht a pris position au Conseil des ministres contre la politique de force qui trouvait en M. Goering son partisan le plus actif, mais il n'a cessé depuis lors, avec une obstination bien caractéristique, d'affirmer audacieusement qu'il n'entendait rien changer à ses principes économiques, financiers et monétaires, qu'il était aujourd'hui comme hier hostile aux expériences que réclamaient les nationaux-socialistes au nom de leur programme, réfractaire à l'expansion de crédits désordonnée, favorable à la compression des dépenses budgétaires et à la stabilité du mark, ennemi de l' « autarcie » intégrale et défenseur résolu du développement des exportations qui pourrait seul assurer à l'Allemagne les devises dont elle avait besoin et son ravitaillement régulier en matières premières. Ces théories bien connues s'étalaient dans de nombreux articles que nous avons soigneusement relevés un à un, et d'où il résultait avec une clarté aveuglante que le président de la Reichsbank considérait les problèmes connexes de l'exportation des devises et des matières premières comme le point le plus faible et le plus critique de la situation de l'Allemagne [1]. De la solution énergique et rapide de ces questions, au moment surtout où il s'agissait de recompléter les stocks épuisés par la production intensive des dernières années, paraissait dépendre, de l'avis de M. Schacht, le sort de l'activité économique et financière de la nation.

Aussi n'a-t-on pas été surpris outre mesure de lire, le 24 avril, dans la revue

[1] *Note du document :* Cf. en particulier, lettre n° C. 1762, du 12 mars 1936. [Ce document n'a pas été reproduit].

l'*Economiste allemand*, qui prend, comme on le sait, son inspiration à la Reichsbank, un article qui revenait, une fois de plus, sur les erreurs financières du national-socialisme, exigeait la limitation du financement à court terme, la déflation des dépenses et réclamait, pour mettre fin à toutes les perturbations, la concentration de l'autorité entre les mains d'un seul homme qui ne pouvait être évidemment un autre que M. Schacht. Cette décision, « facile à prendre par un gouvernement dictatorial », devait aboutir à débarrasser définitivement M. Schacht de ses ennemis et à rendre sa domination incontestée.

Or c'est trois jours plus tard que M. Hitler confiait à M. Goering la dictature économique et financière, à un moment où M. Schacht se reposait tranquillement à Badenweiler et apprenait à sa stupéfaction de ses collaborateurs directs de la Reichsbank, qu'on venait de lui imposer la tutelle du général commandant les forces aériennes du Reich.

Ces renseignements absolument sûrs éclairent la situation et confirment l'interprétation qui, dès le début, nous avait paru la plus vraisemblable.

On n'a pas cru pouvoir évincer M. Schacht, ni se passer de son autorité et de sa compétence de technicien. On n'a pas voulu l'obliger à donner une démission maintes fois offerte, mais qui, dans les circonstances actuelles, aurait revêtu un caractère inquiétant et aurait été considérée inévitablement, en raison des dernières controverses monétaires (cf. note nº N. 336 du 30 avril) [1] comme un prélude à la dévalorisation du mark; or on sait avec quel souci le gouvernement du Reich tient à ménager à ce sujet l'opinion et à n'avancer qu'avec prudence vers une dépréciation officielle que les circonstances pourront un jour lui imposer.

Mais on a estimé qu'il était nécessaire de superposer une autorité à celle de M. Schacht, autorité formidable puisqu'elle s'étendra au ministère de l'Économie publique, à la Reichsbank, au ministère des Finances, pour ne citer que ses principaux domaines, et qu'elle régira sans contestation possible toute la politique économique et financière du Reich.

C'est donc la preuve que M. Schacht n'est plus *persona grata* ou qu'en tout cas son prestige n'est plus suffisant pour lui permettre de dominer ses adversaires et de leur dicter sa loi. On a beau prétendre que M. Goering agira comme conciliateur; sa présence même implique que M. Schacht n'est plus le maître absolu et que ses décisions peuvent être rapportées. Il y a bien là, si on le veut, une espèce de compromis entre le président de la Reichsbank et le parti national-socialiste, puisqu'une collaboration reste possible. Il n'en est pas moins vrai que ce compromis n'a été réalisé qu'aux dépens des attributions confiées jusqu'ici à M. Schacht, mieux prédisposé par son tempérament au rôle de dictateur qu'à celui de brillant second.

Mais surtout pourquoi le choix de M. Hitler s'est-il porté sur M. Goering qui paraît n'avoir aucune compétence particulière en matière de répartition de devises, ni d'économies en général? Tout le monde connaît les dépenses fastueuses du grand-maître de l'Air, ses notes irrégulièrement payées malgré l'abondance des ressources dont il dispose, son goût effréné pour le luxe et la

(1) Document non reproduit.

parade, ses élevages coûteux de bisons et autres monstres préhistoriques, ses villas pompéïennes, ses chasses et ses voyages. Il y a un an à peine que ses prodigalités avaient déchaîné précisément la colère de M. Schacht outré de voir construire un ministère de l'Air qui occupait tout un quartier de Berlin et devait éclipser par sa magnificence le palais que la Reichsbank édifiait elle-même pour la modeste somme de 40 millions de marks. Il en était résulté de violentes discussions entre le président de la Reichsbank et son nouveau tuteur, si bien qu'à bout d'arguments, M. Schacht avait menacé de couper tous les crédits pour l'aviation. L'affaire s'est arrangée, mais n'est-il pas resté de part et d'autre quelque amertume qui nuira à la collaboration qu'on prétend instituer?

Si M. Goering a été désigné comme dictateur aux devises et aux matières premières, c'est que M. Hitler, tout d'abord, redoute sa personnalité et qu'il le sait sensible aux flatteries. Il n'y a guère que huit jours que M. Goering a obtenu « de l'avancement » et qu'il a été nommé colonel-général, grade qui n'est dépassé que par celui de Feldmarschall. Peut-être cette marque d'honneur n'était-elle pas encore jugée suffisante par le Führer ou plus probablement par M. Goering lui-même. L'extrême complexité de la politique personnelle au sein du gouvernement et du parti rend impossible de savoir exactement ce qui s'est passé à ce sujet. Mais il est vraisemblable que, d'une part, le Chancelier a tenu à se ménager l'amitié et la fidélité de M. Goering et que, d'autre part, il a été enchanté de neutraliser par ce moyen, certaines ambitions gênantes Ce n'est pas, en effet, M. Schacht seul qui a dû être atteint par ce coup. M. Goebbels, qui est à peu près seul dans la hiérarchie nationale-socialiste à n'avoir pas reçu depuis un certain temps l'avancement ou les honneurs nouveaux qu'il croit certainement mériter, a sans doute ressenti cruellement les effets de la décision du Führer.

Mais la raison essentielle de la nomination de M. Goering n'est probablement pas en rapport direct avec toutes ces intrigues de personnes.

Si M. Schacht est débouté de ses prétentions à jouer « l'homme fort » dont il réclamait l'apparition, si ses pouvoirs, accrus d'une autorité nouvelle, sont concentrés aujourd'hui entre les mains du général-commandant l'aviation du Reich, de celui-là même qui avait réclamé avec le plus d'insistance l'occupation brutale de la zone rhénane démilitarisée, c'est évidemment qu'on juge le moment venu de réviser dans le sens des exigences de l'armée la politique concernant le ravitaillement en matières premières et la distribution des devises. La *Kriegswirtschaft* réalise un progrès essentiel. M. Goering va être entouré d'une bureaucratie, sans doute réduite au début, mais qui prendra peut-être rapidement de l'extension et saura imposer ses directives. M. Schacht n'aura qu'à se soumettre, à accorder sans lésiner, comme il le fait parfois à l'heure actuelle, les crédits qui lui sont demandés pour l'organisation de l'armée. Il devra trouver les fonds nécessaires pour commencer et achever les travaux de fortification sur la rive gauche et sur la rive droite du Rhin. Il sera mal venu à parler alors d'économies nécessaires, de déflation des dépenses, de limitation de l'inflation de crédits, de stabilité du mark. Toutes les questions d'ordre économique et financier seront ainsi subordonnées, suivant la

pure doctrine nationale-socialiste, à la création d'une armée puissante, à la reconstitution des stocks de matières premières, à la préparation scientifique et méthodique du pays en vue des tâches historiques qui attendent le peuple allemand.

Cette décision, d'une gravité incontestable, nous montre en même temps les côtés faibles du colosse militaire que représente l'Allemagne d'aujourd'hui, et que la perspicacité de M. Schacht n'a pas manqué de découvrir. Elle nous apporte, s'il en était encore besoin, la preuve certaine que, malgré l'impulsion donnée dans ces derniers temps à la fabrication de produits de remplacement indigènes, les difficultés résultant du ravitaillement en matières premières et de la pénurie de devises, et qui ne sont elles-mêmes que la conséquence d'une folle politique d'armements, sont devenues tellement aiguës qu'il faut véritablement, pour tenter de les surmonter, l' « homme fort » muni de pleins pouvoirs auquel faisait appel M. Schacht.

131

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 479 à 481. Secret. *Rome, 29 avril 1936* (1).

D'après des renseignements que M. Suvich considère comme très sérieux, bien qu'il ne m'en ait pas divulgué la source, M. von Papen aurait pendant son récent voyage en Yougoslavie préparé le terrain ou effectué des sondages en vue de la conclusion éventuelle d'un « pacte d'amitié et de collaboration d'une durée de quinze ans » entre le Reich et le gouvernement de Belgrade. A en croire ces informations, les deux pays conviendraient, d'après l'accord suggéré, de se prêter une aide diplomatique et politique au cours des futures conférences internationales, dans toute la mesure où un tel engagement serait compatible avec leurs intérêts vitaux. Les parties contractantes s'abstiendraient par ailleurs de conclure avec des tierces puissances aucun traité de nature à les amener à prendre les armes l'une contre l'autre. La Yougoslavie accepterait de se désintéresser du problème autrichien et de ne pas s'opposer à l'Anschluss quelle qu'en fût la forme. De son côté, le Reich se déclarerait prêt à garantir les frontières actuelles nord et nord-ouest de la Yougoslavie, à lui fournir les armements les plus modernes en échange de matières premières et de produits agricoles, et à seconder le développement de l'influence yougoslave dans les Balkans. Le gouvernement de Belgrade, lui, ne reconnaîtrait pas, pendant au moins quatre ans, l'Union soviétique et, partant, ne conclurait aucune espèce d'accord avec elle. Enfin le Reich se proposerait d'aider la Yougoslavie à réorganiser sa marine militaire, son aviation et son industrie.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.

M. von Papen, si l'on accorde quelque créance aux indications reçues à Rome, aurait été jusqu'à conseiller au gouvernement yougoslave d'envoyer secrètement à Berlin une délégation qui pourrait discuter avec le Chancelier lui-même.

Comme j'exprimais mon scepticisme devant un programme aussi sensationnel qu'inattendu, le sous-secrétaire d'État m'a fait observer qu'un tel projet ne paraissait pas en lui-même contraire aux conceptions imaginatives et même parfois fantaisistes du représentant personnel de M. Hitler à Vienne, peu enclin par nature à suivre les pratiques prudentes d'une diplomatie traditionnelle. D'autre part, l'attitude depuis quelque temps réticente de la Yougoslavie pourrait, m'a laissé entendre M. Suvich, faire naître certaines inquiétudes et même susciter quelques soupçons.

132

LE GÉNÉRAL PARISOT, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À ROME,
À M. LE GÉNÉRAL MAURIN, MINISTRE DE LA GUERRE.

D. nº 327/AS. Secret [1]. *Rome, 29 avril 1936.*

Mussolini reste parfaitement décidé [2] à garantir le maintien du *statu quo* en Europe centrale et notamment en Autriche.

Quelles sont, en fonction des événements d'Afrique orientale, ses possibilités militaires, autrement dit quelle est actuellement la situation vraie de l'armée italienne dans la métropole? Le présent travail a pour but de chercher une solution approchée de ce problème délicat.

Effectifs. — Il ressort d'une étude spéciale [3] que l'effectif présent en Italie est au total de 850.000 hommes sans compter 200.000 hommes environ vraisemblablement en congé de longue durée et qui peuvent être rappelés.

Au surplus, il suffirait de mobiliser les 300.000 hommes de la classe 1912, instruite, disponible dans ses foyers (à l'exception peut-être de quelques spécialistes partis en Afrique orientale) pour avoir 1.330.000 hommes sous les armes.

Si l'on s'en rapporte d'ailleurs à de nombreuses déclarations gouvernementales antérieures, comme à l'expérience et à la logique, il est constant que le « matériel humain » dépasse numériquement en Italie les possibilités d'encadrement et d'équipement en cas de mobilisation.

[1] Extraite des archives de la Guerre. Annotation du Département : *En tenir compte dans la note préparée pour le ministre.*

[2] *Note du document :* Voir nº 196/AS du 30 octobre 1935.

[3] *Id. :* cf. nº 325/AS du 20 avril 1936.

[4] *Id. :* cf. nº 326/AS de ce jour.

Il n'a pas semblé nécessaire de reproduire les diverses pièces citées ici en référence.

Grandes unités organiques et tactiques.

a. Les prélèvements opérés sur l'armée métropolitaine ne modifient pas sensiblement la contexture extérieure de l'armée, depuis mon C.R. nº 196/AS du 30 octobre 1935.

Le total des divisions d'infanterie stationnées sur le territoire de la métropole a été ramené de 31 à 29 (1) comprenant 23 divisions anciennes et 6 divisions de dédoublement.

Une division motorisée « Trento » partie en Afrique orientale a été remplacée dans la métropole par une division nouvellement motorisée (« Po », ancienne 8e D. I.).

Les 3 divisions « Celeri » subsistent.

Les 4 divisions alpines également.

b. Mais les prélèvements ont incontestablement affaibli l'organisme.

Le détail de ces prélèvements, tel que nous avons pu le reconstituer, figure en annexe au présent travail.

De ce tableau il résulte ce qui suit :

1º Sur les 13 C.A., deux seulement, ceux d'Udine et de Cagliari, semblent avoir gardé leurs E.O.C.A. intacts;

2º Sur les 23 divisions anciennes, 5 seulement semblent demeurées intactes, à savoir les 3 divisions du Brenner et de la frontière yougoslave, une division à la frontière française et la 31e division de Sardaigne. Sur les 19 divisions affaiblies, 2 ne sont plus qu'à 2 régiments d'infanterie;

3º Sur les 6 divisions de dédoublement, deux ont déjà subi des prélèvements;

4º Sur les 4 divisions alpines, 3 ont été sérieusement amputées mais des reconstitutions sont en cours;

5º Des prélèvements assez importants ont été faits à nouveau sur les éléments d'armée, notamment génie et artillerie (constitution de batteries de position), et chars.

c. En conséquence il reste en Italie :

Comme éléments intacts :

2 E.O.C.A, 5 divisions, 3 divisions « Celeri ».

Contre un ensemble anémié de :

11 E.O.C.A., 19 divisions, 6 divisions de dédoublement, 6 divisions alpines
Total : 29 divisions.

L'idée qu'on se fait de l'affaiblissement correspondant dépend notamment de l'encadrement et des disponibilités en matériel. Le total ne représente pas moins encore 34 divisions d'infanterie, 1 motorisée et 3 « Celeri ».

Commandement, états-majors, encadrement. — Les commandements et les états-majors mis sur pied en Afrique ont dû être entièrement reconstitués dans la métropole, et l'on peut dire que pour les cadres élevés cette solution

(1) *Note du document :* Transformation de la 8e D.I. « Po» en division motorisée et dissolution de la « Métauro II».

a facilité l'exécution de la dernière loi sur l'avancement, en rajeunissant le niveau général.

Pour les cadres subalternes, on a fait appel à de nombreux officiers de réserve, dans les armes comme dans les services.

En effet 25.000 officiers de réserve ont été rappelés, dont 12 000 (1) sont partis en Afrique plus ou moins volontaires.

Les cadres actifs d'artillerie de la métropole paraissent avoir été diminués plus que les autres armes du fait qu'ils ont dû fournir presque seuls, en plus de toutes leurs autres obligations, les formations d'artillerie des divisions de chemises noires.

Quoi qu'il en soit, on peut considérer dans l'ensemble que l'effectif normal des officiers d'active, y compris ceux de « prima nomina » (2) oscille autour de 20.000, et il faut ajouter à ce chiffre les 25.000 officiers de réserve appelés, ce qui fait un total de 45.000.

Si l'on estime à 16.000 environ (dont 12.000 officiers de réserve) l'effectif d'officiers en Afrique orientale, on peut admettre qu'il reste en Italie 29.000 officiers dont 15.000 d'active.

Ceci explique la déclaration faite récemment à la Chambre des députés par le général Baistrocchi : « Nous sommes en condition d'encadrer 1.250.000 hommes en Europe ».

Matériel (3). — Ici nous devons faire des distinctions très importantes suivant les différentes sortes de matériels.

Artillerie. — On n'a emmené en Afrique orientale qu'une faible portion d'artillerie lourde et même d'artillerie de campagne. Au contraire, on y a transporté beaucoup d'artillerie de montagne, en prélevant avant tout sur l'ancien matériel déclassé. Il y aurait en tout 800 canons en Afrique orientale.

Infanterie. — Il y avait en Afrique orientale à la date du 1er février 450.000 fusils et 11.500 mitrailleuses lourdes et légères, ce qui correspond à peu près à la dotation normale des unités mobilisées pour l'Afrique orientale à cette époque (4).

Génie. — Beaucoup de matériel du génie a été expédié; en outre il y a 1.000 postes de T.S.F. environ. Mais nous savons que l'armée italienne en était très abondamment pourvue.

Camions. — 13.500 sont en Afrique orientale.

Chars. — Il y a 400 chars rapides ou autos-mitrailleuses en Afrique orientale, mais nous sommes sûrs que la construction en série s'est continuée dans des conditions telles que, pour les chars rapides, la dotation normale d'un escadron pour chaque régiment de cavalerie de la métropole devait être réalisée dès le mois d'avril.

En ce qui concerne les chars plus lourds, aucun n'a quitté l'Italie.

(1) *Note du document :* Proportion donnée dans le rapport du budget à la Chambre : 1 officier d'active pour 3,8 officiers de réserve.

(2) *Note du document :* Sous-lieutenants de complément faisant leur sept mois de service actif.

(3) *Note du document :* Voir tableau détaillé ci-joint.

(4) *Note du document :* Cf. rapport du budget de la Chambre qui évaluait les forces expéditionnaires à la « valeur de 23 divisions ».

D'une manière générale, pour ceux des matériels qui ont été prélevés sur les stocks de guerre, il a été affirmé à de nombreuses reprises, d'abord dans les conversations de Rome en mai 1935, et depuis, que tout serait reconstitué pour le printemps 1936. Le général Pariani me disait lui-même l'automne dernier qu'il profitait de cette occasion pour remplacer le vieux matériel partant en Afrique orientale par du matériel neuf entrant dans les lots de mobilisation.

Concernant les chars par exemple, il est incontestable que le remplacement s'est effectué.

Pour tout le reste du matériel, et à défaut de constatations formelles, nous ne devons pas oublier que le démarrage de l'industrie de guerre en Italie remonte à l'hiver 1934; que depuis cette date les usines ont travaillé constamment à plein rendement, et enfin que les sanctions, en fait de matières premières, ne paraissent pas avoir imposé jusqu'ici de restrictions, en raison des stocks considérables qui avaient pu être entreposés en temps voulu.

Quadrupèdes. — Il y a en Afrique orientale 80.000 mulets et chevaux, ce qui correspond à la dotation européenne de 2 à 3 corps d'armée mobilisés.

En résumé. — Il serait vain de prétendre affirmer, comme on le lit couramment ici, que l'armée italienne d'Europe n'est pas affaiblie par les prélèvements faits sur la métropole pour la campagne coloniale.

Numériquement, une partie de trois jeunes classes (1911, 1913, 1914), manque évidemment; mais, outre que le trop-plein d'hommes joue ici dans un sens favorable, la classe 1912 est entièrement disponible dans ses foyers et la *première* fraction de la classe 1915 sera instruite au 1er juillet.

Pour les cadres, le dommage est certain, mais il n'atteint pas les proportions qu'on pourrait redouter.

Pour les canons, le déficit, s'il existe, paraît devoir être localisé sur les pièces de montagne d'ancien modèle.

Pour les autres matériels de mobilisation, il reste un point d'interrogation, car nous n'avons aucune précision sur la reconstitution effective des stocks de guerre.

Au total, ne pourrait-on compter que sur une vingtaine de divisions de *campagne*, c'est-à-dire suffisamment encadrées, et bien pourvues de matériel, avec un ravitaillement d'entretien correspondant, que cet apport ne paraît pas négligeable comme entrée de jeu.

Nous n'avançons d'ailleurs ce chiffre (probablement inférieur à la réalité), que sous toutes réserves et pour donner une idée dans l'ordre de grandeur.

N'oublions pas, enfin, que dans notre hypothèse initiale, il s'agitd 'intervenir sur la seule frontière italo-autrichienne, qui s'étend sur un front montagneux de 250 kilomètres environ, avec des points de passage parfaitement limités.

ANNEXE [1]

Les effectifs italiens d'Afrique orientale après la fin du conflit éthiopien

La question m'a été posée par cette ambassade de savoir quels effectifs l'Italie devrait conserver en Afrique une fois le conflit terminé.

La réponse me paraît dépendre de nombreux facteurs, notamment de la manière dont se terminera le conflit, comme de l'atmosphère et de la forme politique dans lesquelles sera conclue la paix.

Sans parler de rancunes européennes possibles, y aura-t-il en Éthiopie mainmise, colonisation, protectorat, mandat de tel ou tel degré? De tout cela dépendront les facilités de pacification du pays, l'encadrement des indigènes, la création de forces de police, etc.

Ces incertitudes échappant à toute appréciation de ma part, il paraît difficile en tout état de cause que l'effectif puisse être réduit au-dessous de 200 000 hommes au premier moment, chiffre à diminuer sans doute progressivement par la suite.

Or il y a actuellement en Afrique orientale la valeur d'une dizaine de divisions de chemises noires, et environ cinq divisions indigènes : il semble que ces effectifs maintenus seraient largement suffisants pour permettre de rapatrier sans retard sinon tous les cadres du moins la plupart des unités de l'armée métropolitaine.

133

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

T. nos 822 à 825. *Londres, 30 avril 1936, 13 h. 29,* 15 *h. 35.*

(*Reçu :* 15 h.10, 17 h. 45, 17 h. 30).

Dans mon entretien d'hier avec le secrétaire d'État, j'ai rappelé ma démarche d'il y a quelques jours [2] relative au conflit italo-éthiopien. J'ai indiqué que nous n'avions d'ailleurs posé cette question que pour donner suite à la suggestion qu'il avait faite lui-même à M. Paul-Boncour. M. Eden m'a répondu qu'en tenant ces propos au délégué de la France, il n'avait jamais pensé que le gouvernement britannique dût être appelé à fixer les termes du traité qui pourrait mettre fin à la guerre. Il avait exprimé l'avis que, dès après les élections françaises, il conviendrait de faire à Rome soit une démarche conjointe franco-britannique, soit une démarche française pour presser le gouvernement italien d'envisager une paix modérée et qui soit acceptable à Genève.

Les experts britanniques estiment aujourd'hui que les troupes italiennes peuvent arriver très rapidement à Addis-Abeba, les Éthiopiens étant hors d'état d'opposer une résistance sérieuse. Les guerriers abyssins se sont montrés absolument impropres à la guerilla. Ils ne conçoivent que la bataille rangée comme au Moyen Age. « Il est donc fort à craindre, a ajouté M. Eden, qu'une fois maîtres de la capitale, les Italiens ne veulent plus rien entendre et s'en

(1) Cotée 327 *bis* /AS.

(2) Voir plus haut la pièce no 111, du 23 avril.

tiennent à l'annexion pure et simple du pays. S'ils prennent cette attitude, la situation deviendra inextricable ».

En ce moment, les fidèles partisans de la Ligue exercent une pression sur le gouvernement anglais pour qu'il agisse avec une vigueur redoublée contre l'Italie et pour qu'il ferme au besoin le canal de Suez. Le secrétaire d'État les contient comme il peut. Il a évité de répondre avec précision aux pressions dont on le harcèle à la Chambre des Communes. En réalité il faut bien reconnaître que les sanctions ont fait faillite. Mais M. Eden redoute les conséquences qui pourraient être tirées ici de cette constatation quand on en fera l'aveu public. Il se demande quel en sera l'effet sur les relations franco-britanniques et il craint une forte réaction en faveur de la politique d'isolement.

J'ai fait observer que s'il en était ainsi, il fallait savoir éviter le pire et consentir de larges sacrifices pour le règlement du conflit. Peut-être à ce prix pourrait-on sauver la face de la Société des Nations. Il est évident qu'en ce cas il conviendrait de ne pas paraître encourager le Négus à une résistance désespérée et de faire en sorte de ne pas se placer dans une position difficile comme il arriverait si l'Empereur se réfugiait au Soudan et continuait à agir de là sur ses derniers fidèles. M. Eden juge en tout cas qu'une conversation franche et ouverte serait nécessaire entre Paris et Londres dès que le gouvernement français sera libéré du souci des élections et en mesure de porter toute son attention sur les questions de politique extérieure. La date du 11 mai [1] est prochaine. D'ici là, les deux gouvernements devront concerter leur action vis-à-vis de l'Italie aussi bien que vis-à-vis de l'Allemagne.

134

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 828, 829. *Londres, 30 avril 1936, 22 h.*

(*Reçu :* 23 h. 15).

Le conseil de Cabinet qui s'est réuni ce matin n'est pas encore arrivé à une conclusion au sujet de la rédaction de la note destinée au gouvernement allemand. D'après ce qui m'a été dit, la forme en aurait déjà subi des modifications. Il ne s'agirait plus d'un questionnaire détaillé et précis visant expressément un certain nombre de points, mais bien plutôt d'un ensemble de questions d'ordre général constituant une sorte d'entrée en matière qui devrait être complétée ultérieurement par des investigations plus circonstanciées. La question des colonies, en particulier, semble avoir donné lieu à un débat assez vif qui n'a pas abouti, certains membres du Cabinet voulant la mentionner

[1] Date de la convocation du comité des Dix-huit.

expressément et d'autres préférant la passer sous silence pour le moment.

J'ai fait part à sir Robert Vansittart de la démarche effectuée par M. Potemkine. L'ambassadeur de l'U.R.S.S. à Londres était venu effectivement mardi pour parler de la question au secrétaire d'État. Mon interlocuteur croit que le problème de la sécurité de l'est de l'Europe ne sera pas négligé dans le document que prépare le Cabinet. Mais il ne pourra en être sûr que lorsque la rédaction en sera définitivement terminée, c'est-à-dire pas avant le courant de la semaine prochaine.

135

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 410. Réservé. *Prague, 30 avril 1936, s. h.* (1)

(*Reçu :* le 2 mai, 10 h. 45).

Le ministre d'Italie a dit à un de mes collaborateurs qu'il avait reçu communication d'un télégramme adressé à Rome par l'ambassadeur d'Italie à Berlin, aux termes duquel les chefs de la Reichswehr avaient tenté en vain de s'opposer à la réoccupation de la Rhénanie le 7 mars. M. Bernardo Attolico ajoutait que, d'après des informations sûres, les exécutants avaient ce jour-là reçu l'instruction de retirer les troupes au cas où une intervention militaire française se serait produite.

Le ministre d'Italie a demandé que ce renseignement restât confidentiel.

136

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 131. *Rome, 30 avril 1936* (2).

(*Reçu :* le 2 mai, 10 h. 45).

Au cours de notre conversation de ce matin, le cardinal secrétaire d'État a, de nouveau, exprimé la crainte que la prolongation de la guerre italo-abyssine et de son contre-coup sur la situation internationale ne tournât à l'avantage de l'Allemagne et ne permît à celle-ci d'en tirer parti pour un second coup dans

(1) Par avion.

(2) Par courrier.

une direction quelconque. Il a mentionné l'Autriche, en constatant que, si M. Schuschnigg s'était montré très sûr de soi et confiant dans la stabilité de son gouvernement lors de sa récente visite au Vatican, tous les renseignements n'étaient pas aussi optimistes. Le cardinal Pacelli a fait aussi mention de la Tchécoslovaquie, où, a-t-il répété une fois de plus, les Allemands travailleraient très activement.

En ce qui concerne les relations du Saint-Siège avec l'Allemagne, le cardinal Pacelli m'a déclaré qu'aucune amélioration n'était à noter dans la situation de l'Église catholique. Les autorités du Reich continuent, m'a-t-il dit, à « étrangler » méthodiquement toutes les organisations confessionnelles, et les plaintes des ecclésiastiques allemands à cet égard sont unanimes et incessantes.

137

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 118. *Rome, 30 avril 1936.*

(*Reçu :* Cabinet, 2 mai; Dir. pol., 22 mai)

J'ai signalé au Département, dans mon télégramme nº 462 [1], les tendances qui se manifestaient ici en faveur d'un règlement « totalitaire » de l'affaire éthiopienne. Les milieux officiels italiens inclinent évidemment de plus en plus à juger que les termes du problème qui consiste à définir les modalités de ce règlement se trouvent, à l'heure actuelle, radicalement modifiés, aussi bien par l'amplitude et même l'intégralité des récents succès militaires italiens que par la décomposition véritable de l'Empire abyssin devant l'invasion. A cet égard, notamment, la presse insiste longuement sur les soumissions presque quotidiennes que détermine l'avance des armées du maréchal Badoglio et sur les concours que ce dernier ne cesse de trouver de la part d'éléments qui combattaient hier les forces italiennes et qui se joignent aujourd'hui à elles dans leur marche en avant. Est-il donc possible, dans ces conditions, déclare-t-on, de continuer à considérer l'Éthiopie comme une véritable nation, susceptible d'être traitée comme telle, même dans la défaite, alors que cette défaite même est là pour révéler le caractère véritable d'un soi-disant état qui ne consiste en réalité que dans une agglomération de populations disparates, souvent ennemies, et dont la réunion sous une même autorité n'avait rien que de nominal?

Ces considérations que corroborent d'ailleurs les observations faites sur place par le correspondant de guerre de l'agence Havas (voir ma dépêche

(1) Pièce nº 115.

nº 110 en date du 26 de ce mois) [1], s'exprimaient sans doute déjà il y a quelques mois, mais les derniers développements de la situation les ont confirmées si fortement aux yeux de l'opinion italienne que celle-ci jugerait aujourd'hui parfaitement légitime et naturelle une annexion pure et simple de l'Éthiopie.

Je n'ai, bien entendu, pas négligé une seule occasion de faire ressortir les répercussions extrêmement graves et le danger certain qu'entraînerait, étant donné les conditions dans lesquelles l'affaire avait été engagée depuis le début, la réalisation de ces velléités « totalitaires », d'ailleurs chimériques et parfaitement inconcevables en tous points.

D'autre part, les débats qui ont eu lieu récemment à la Chambre des Communes et au cours desquels ont été évoquées certaines possibilités telles que celle de la fermeture du canal de Suez, ont suscité depuis deux ou trois jours, après la période de trêve que j'avais signalée, un renouveau très vif du sentiment anti-anglais. Avant-hier encore M. Mussolini recevant M. Brisson, directeur du *Figaro*, évoquait, sur un ton très déterminé, l'éventualité d'un conflit armé avec l'Angleterre. « Je ne veux pas la guerre, a-t-il dit, mais si l'Angleterre la veut, elle l'aura. » La presse traduit elle-même ce changement d'attitude sur les véritables raisons duquel je me propose d'ailleurs d'interroger M. Suvich.

Cet accroissement vraisemblable des prétentions italiennes, pas plus que la reprise de la campagne anti-anglaise, n'est assurément de nature à faciliter, à l'heure actuelle, la recherche d'une solution de conciliation, rendue pourtant si urgente par le délai très court qui nous sépare maintenant du 11 mai. Il faudrait que le gouvernement italien se décidât à très bref délai, sinon à découvrir toutes ses intentions, du moins à nous indiquer d'une manière positive l'orientation qu'il se propose de donner à un règlement, dont l'examen ne peut être indéfiniment différé et dont la discussion devrait s'accompagner d'une cessation des hostilités. M. Suvich m'a annoncé son projet de m'entretenir longuement demain de l'ensemble de la question éthiopienne et je ne manquerai pas, bien entendu, d'insister à nouveau et de la manière la plus pressante sur l'intérêt capital que présenterait, pour l'Italie comme pour l'Europe, l'adoption par le gouvernement fasciste d'une attitude modérée, lorsqu'il s'agit de rétablir enfin la paix.

[1] Dépêche non reproduite. Conversation de l'ambassadeur avec le correspondant de guerre de l'agence Havas, qui déclare que l'Éthiopie est inexistante en tant que nation et que les tribus soumises s'entendent fort bien avec les Italiens. Ceux-ci trouveront dans le sol et le sous-sol des possibilités intéressantes d'exploitation.

138

COMPTE RENDU [1]

Réunion des chefs d'État-major général, le 30 avril 1936 à 14 h. 30
(4 *bis*, boulevard des Invalides)

Sont présents :

MM. le général GAMELIN, le général GEORGES, le général GERODIAS, le général POUPINEL, le commandant JANEL [2], le vice-amiral DURAND-VIEL, le vice-amiral ABRIAL, le général PUJO.

Échange de renseignements. Examen de la situation internationale.

Le général Gamelin a vu ces jours-ci M. Noël, ambassadeur de France en Pologne, qui lui a affirmé que le 7 mars la Pologne était décidée à mobiliser à l'imitation de la France.

M. Beck a exprimé à M. Paul-Boncour le désir de reviser, pour l'améliorer, la convention militaire franco-polonaise [3]. Le général Gamelin ne comprend pas que des questions aussi importantes ne soient pas portées officiellement à la connaissance des chefs d'État-major général. Quand des décisions importantes, qui peuvent avoir des répercussions graves d'ordre militaire, doivent être prises, le gouvernement devrait se constituer en conseil supérieur de la Défense nationale, ce qui lui permet de prendre l'avis de chefs militaires et de se décider ensuite.

L'amiral Durand-Viel lit une note du chef du deuxième bureau Marine établie à la suite d'une conversation avec le capitaine de vaisseau Ferreri, attaché naval d'Italie, sur la situation en Autriche. Échange de vues sur les tendances de la Yougoslavie, de la Pologne, de la Tchécoslovaquie... Hongrie... Belgique...

Que ferons-nous si le 3 mai se produit un putsch nazi en Autriche? Le général Gamelin répond : nous enverrons une division active en Italie. Cet envoi a été étudié à l'État-major de l'armée, comme suite à une conversation général Maurin-Flandin (voir réunion du 23 avril au ministère des Affaires étrangères) [4] Mais aucun ordre n'a été donné. M. Flandin n'a du reste pas mis au courant de cette idée ses bureaux.

Le général Pujo signale qu'un officier de l'Air envoyé en mission en Tchécoslovaquie a eu les impressions suivantes :

1° L'aviation tchécoslovaque fait preuve d'une très grande activité pour préparer l'intervention de l'armée de l'Air française;

2° Les Tchécoslovaques s'efforcent de diminuer l'antagonisme entre leur pays et la Pologne.

Le général Pujo a fait établir une carte des terrains d'aviation allemands qui

(1) Extrait des archives de la Marine. De la main de l'amiral Abrial.

(2) Il s'agit vraisemablement du colonel Jeannel, cité ci-dessous, n° 217, car il n'existe pas dans les cadres de l'armée française de commandant Janel.

(3) Convention conclue en 1921.

(4) Pièce n° 113.

montre que toute l'armée de l'Air allemande est orientée contre la France et la Tchécoslovaquie; rien contre la Pologne.

L'attaché de l'Air en Suisse a vu à Berne le chef du deuxième bureau italien qui lui a confirmé, de la façon la plus nette, que sept divisions sont maintenues prêtes à marcher dans l'Italie du nord.

Le deuxième bureau suisse est au courant du fait que les légions nazistes autrichiennes, constituées en Allemagne, se dirigent vers la frontière autrichienne (10.000 hommes seraient à proximité de cette frontière). Ce renseignement concorde avec ceux des services de renseignements Marine et Guerre. Il y a six mois, l'état-major suisse semblait inquiet au sujet du passage possible de l'armée allemande par la Suisse. Cette inquiétude ne semble plus exister. L'Allemagne aurait-elle donné à la Suisse des assurances qui l'auraient rassurée?

L'amiral Durand-Viel fait remarquer que l'envoi d'une division en Italie ne peut être envisagé que si les sanctions sont levées. L'Italie n'accepterait vraisemblablement cet envoi que si les sanctions étaient supprimées.

Le général Pujo demande si l'Air doit prévoir l'envoi en Italie d'une escadrille pour coopérer avec la division. Le général Gamelin répond que c'est évident.

Le général Gamelin estime que, si les Allemands construisent des fortifications dans la zone rhénane, et si, d'autre part, l'armée allemande ne passe ni en Hollande, ni en Belgique, l'armée française serait dans l'impossibilité de pénétrer en Allemagne. L'Allemagne avec des effectifs assez réduits pourrait contenir l'armée française; elle aurait alors la possibilité d'agir contre la Tchécoslovaquie, la Pologne...

Cette éventualité peut se produire dans quelques mois, si les Allemands commencent à construire d'ici peu des fortifications du même genre que les nôtres. Nous n'avons pas l'artillerie nécessaire pour réduire un pareil système.

Dans ce cas, il faudrait envisager une manœuvre du même genre que l'expédition de Salonique, mais peut-être d'une envergure beaucoup plus considérable. Ceci suppose, bien entendu, que nous pourrions utiliser la mer pour nos transports de troupes.

L'amiral Durand-Viel fait remarquer qu'une expédition de ce genre ne s'improvise pas, et que dès maintenant un exercice d'État-major devrait être monté pour commencer une étude de cette question.

Le général Georges estime qu'il faut, pour monter un pareil exercice, établir d'abord une situation politique vraisemblable.

Il est convenu que l'état-major du général Gamelin (général Georges) va entreprendre une étude préliminaire à laquelle participera l'état-major de la Marine. (A la fin de la séance, le général Georges dit à l'amiral Abrial que, dans quelques jours, il lui demandera de venir lui en parler.)

Le général Gamelin se demande si le danger sous-marin n'interdira pas de transporter des troupes par mer. L'amiral Durand-Viel pense que l'action des sous-marins allemands privés de toute base en Méditerranée serait difficile, et que les transports de troupe pourraient se faire, dans cette mer, avec une sécurité au moins aussi grande que pendant la dernière guerre. Les transports par mer peuvent donc être admis.

139

M. ARNAL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRE ÉTRANGÈRES.

T. nos 1288, 1289. *Berlin, 1er mai 1936, 20 h.*

(*Reçu :* 20 h. 50, 20 h. 40.)

Je suis frappé de l'intimité croissante qui se manifeste dans les relations entre l'ambassade d'Italie et le gouvernement allemand. La visite à Berlin de M. Rossoni, ministre italien de l'Agriculture (cf. mon télégramme no 1271) (1) a été l'occasion de nombreuses rencontres et réceptions qui ont mis en contact les membres de l'ambassade et les représentants les plus en vue du régime. Après avoir conféré avec M. von Ribbentrop et M. Frank, M. Rossoni a été reçu longuement hier par M. Hitler, M. Goering et M. Schacht. Il a assisté ce matin en uniforme des milices fascistes à la manifestation du *Lustgarten* aux côtés de M. et de Mme Attolico.

Je remarque d'autre part dans les propos des membres de l'ambassade d'Italie un certain préjugé favorable aux thèses et à la politique générale du IIIe Reich.

140

M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. 693 à 696. *Paris, 1er mai 1936, 21 h. 45.*

Je me réfère à votre télégramme 828-829 (2).

Le communiqué publié à Genève, le 10 avril (3), a précisé l'accord des gouvernements locarniens pour élucider un certain nombre de points contenus dans le mémorandum allemand, parmi lesquels ceux qui sont visés dans le mémorandum français du 8 avril.

C'est sous la condition que le gouvernement britannique entreprendrait cette élucidation, pour tous les gouvernements intéressés, que nous avons consenti à ne pas considérer dès ce moment comme épuisées toutes les chances de conciliation.

(1) Pièce no 127.
(2) Publié sous le no 134.
(3) Publié par les quatre puissances locarniennes (Angleterre, Belgique, France, Italie). Voir ci-dessus, no 52.

Le gouvernement britannique n'est donc pas libre de concevoir ou de mener, à sa seule convenance, la négociation à Berlin. Il a reçu, sur sa demande, un mandat dont il a le devoir de s'acquitter dans les conditions mêmes où il lui a été confié et nous ne saurions, pour notre part, accepter que les questions posées à Berlin le fussent dans des termes tenant compte seulement de telles ou telles préoccupations britanniques.

Au surplus, il s'agit, à l'heure actuelle, non point de négocier, mais d'élucider; et on ne peut demander de réponses claires qu'à des questions posées avec clarté et précision.

Notre mémorandum, puis le questionnaire dont vous aviez saisi le Foreign Office, contiennent une liste de questions précises. Je ne saurais accepter qu'elles fussent transformées ou amenuisées dans un document sur la forme duquel nous n'aurions pas été consultés.

Telle est cependant la voie dans laquelle on paraît s'engager à Londres parce que certains membres du gouvernement redoutent de se trouver placés en face de vérités qu'ils ne pourraient plus dissimuler. Nous n'avons, pour notre part, aucun intérêt à encourager cette politique à courte vue, où l'audace hitlérienne puiserait de nouveaux encouragements.

Je vous prie donc de ne pas laisser ignorer à M. Eden la vive émotion que produisent ici les nouvelles de presse de Londres. Vous marquerez de la manière la plus nette que, si le document à remettre à Berlin devait faire abstraction des questions qui nous intéressent ou ne les poser que dans une forme ouvrant au gouvernement allemand toutes échappatoires, le gouvernement français, conformément à ses déclarations antérieures et dans l'esprit même du communiqué du 10 avril, se trouverait justifié à reprendre toute sa liberté d'action.

Dans l'intérêt même de la coopération franco-britannique, — et je vous prie de ne pas le dissimuler à M. Eden — je regretterais vivement que, lorsque les représentants des puissances locarniennes se trouveront réunis à Genève dans moins de deux semaines, ils dussent constater que nous en sommes exactement au même point qu'il y a un mois.

141

M. Clauzel, Ambassadeur de France à Berne,
à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 94, 95. Secret. Réservé. *Berne, 1er mai 1936, 22 h. 5.*

(*Reçu :* 23 h.)

Les nouvelles contradictoires reçues d'Allemagne et d'Autriche sur la préparation extérieure d'un putsch et sur des mouvements de troupes des deux côtés de la frontière ont amené à Berne certaines réactions qui me paraissent

devoir être confrontées avec les opinions dont j'avais rendu compte dans mes télégrammes du 26 et du 30 avril (1).

Malgré les démentis allemands, l'État-major fédéral persiste à demeurer inquiet. Sa principale préoccupation vient de la hantise que la Suisse pourrait se trouver englobée dans un conflit italo-allemand, dans le cas où l'Italie mettrait à exécution, non seulement par le Brenner, mais aussi par le Gothard, la riposte annoncée par son attaché militaire (2). Ce dernier se montre en revanche beaucoup moins pessimiste aujourd'hui et ne paraît plus considérer le danger comme immédiat, sans dissimuler l'arrière-pensée que les effectifs dont il avait tenu à rappeler le maintien autour de Bolzano gagneraient à être renforcés, mais que cela dépendrait d'une fin rapide des hostilités en Éthiopie et, par voie de conséquence, de l'appui que la France prêterait à l'Italie à Genève.

Cette invitation adressée d'une façon très pressante à notre attaché militaire montre l'importance que l'on attribue du côté italien à la prochaine session de la Société des Nations. Dans une conversation, dont il avait pris l'initiative, le Nonce m'a confirmé cette impression, en insistant, lui aussi, sur les avantages d'une entente franco-italienne, «surtout dans l'éventualité d'un rapprochement anglo-allemand », mais tout en reconnaissant que la trêve due à nos élections ne serait pas terminée le 11 mai et pourrait être prolongée jusqu'à la rentrée des Chambres.

142

M. Laroche, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 342 à 346 (3).
Bruxelles, 1er mai 1936, 21 h. 11, 21 h. 12, 21 h. 13, 21 h. 14.

(*Reçu :* 23 h., 23 h. 10, 22 h. 30.)

Le Premier ministre m'a reçu cet [après-midi]. Comme je l'interrogeais sur son voyage en Pologne (4), il m'a dit qu'il avait été fort intéressé. Fidèle à sa coutume, il s'est abstenu de me rapporter les propos qui lui ont été tenus, mais m'a fait part des impressions personnelles qu'ils lui ont laissées.

La position du gouvernement polonais en matière de politique extérieure

(1) Télégrammes non reproduits qui signalaient le bruit inquiétant d'une prochaine «invasion pacifique» de l'Autriche par la Légion autrichienne, afin de réaliser l'Anschluss, tandis que l'attaché militaire italien affirmait que les divisions concentrées autour de Bolzano franchiraient la frontière dès qu'un seul détachement de la Légion autrichienne aurait pénétré en Autriche. Voir ci-dessus, no 119.

(2) Voir la pièce no 145 du 1er mai.

(3) Les nos 345 et 345 *bis* ont été transmis par téléphone et reçus le 2 mai à 12 h 45 et 13 h 30.

(4) M. Van Zeeland avait rendu à M. Beck sa visite de février et avait séjourné à Varsovie du 25 au 28 avril. Les deux hommes d'État avaient affirmé leur accord sur le plan international.

reste la même. Respect des accords existants, pacte de la S.D.N. compris, avec une priorité morale accordée à l'alliance avec la France : ce qui veut dire que celle-ci reste le facteur dominant de la politique polonaise, mais son jeu ne doit pas davantage nuire à celui des autres accords que ceux-ci ne doivent porter atteinte aux engagements contractés avec la France.

Comme je le pressais de préciser le sens de cette indication, il ne m'a pas caché, comme je m'y attendais, qu'à son avis le gouvernement polonais observera strictement l'alliance si la France est attaquée par l'Allemagne, mais dans ce cas seulement.

D'autre part, il a nettement l'impression que la Pologne ne tolérera pas le passage de troupes étrangères sur son territoire, qu'elles soient allemandes ou russes.

Je lui ai demandé quelle serait, à son sentiment, l'attitude polonaise en présence de troubles en Europe centrale, causés par exemple par la question d'Autriche. Il pense que la Pologne se réserverait d'agir en s'inspirant strictement de son propre intérêt.

J'ai cherché à savoir si M. Beck avait reparlé d'une entente entre les puissances à intérêts restreints. Il s'est récrié sur le mot entente. Le ministre polonais se borne à faire valoir que les états à intérêts non illimités ont avantage à se tenir un peu plus en contact pour ne pas être réduits à être simplement à la remorque des grandes puissances à grand rayon d'action.

Il y a là une idée qui, ramenée à cette simple vue, lui paraît assez raisonnable, mais qui ne comporte rien d'autre.

Ayant été en contact avec un assez grand nombre de personnalités, il a constaté leur accord sur les principes directeurs de la politique étrangère polonaise. Seul le cardinal Kakowsky lui a tenu un langage un peu différent et a exprimé des sentiments particulièrement francophiles.

M. Van Zeeland pense que le remaniement ministériel probable ne touchera pas M. Beck. Il a paru d'un autre côté impressionné très favorablement par le général Rydz-Smigly.

La force du sentiment patriotique polonais l'a beaucoup frappé non moins [que le calme et le] sang-froid avec lesquels on considère en [Pologne] la [situation extérieure]. On n'y croit pas à un danger allemand immédiat, car on estime que l'armée du Reich est encore loin d'être prête.

La situation économique et financière de la Pologne a paru au Premier ministre très mauvaise. La déflation a atteint l'extrême limite et les récentes mesures, prises précisément pendant son séjour, lui semblent devoir précéder de peu la chute du zloty. Mais il a rendu hommage à l'esprit de sacrifice fondé sur un patriotisme exalté de la nation polonaise.

Il n'a, en ce qui le concerne, conclu aucun accord nouveau avec le gouvernement polonais. Il s'est seulement assuré que les mesures de restriction des exportations de devises ne gêneront pas le jeu des accords commerciaux et économiques existants.

143

M. de Lacroix, Ministre de France à Prague, à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 414. *Prague, 1er mai 1936* (1).

(*Reçu :* le 2, 20 h. 10.)

M. Krofta m'a confirmé ce qu'il m'avait déjà dit : l'attitude de la Petite Entente est fixée par des accords précis dans le cas d'une tentative de restauration en Autriche, et dans celui d'une violation par l'Autriche des clauses militaires du traité de Saint-Germain.

L'action coordonnée des trois états n'est toutefois pas préalablement déterminée aussi clairement pour le cas d'une tentative d'Anschluss.

Le ministre croit cependant que la Yougoslavie se joindrait à ses alliés pour y mettre obstacle. Mais elle n'est engagée que dans le cas d'une attaque allemande contre la Tchécoslovaquie.

J'ai parlé dans mon télégramme nos 273 à 275 du 30 mars dernier (2) de la mission donnée par le président du Conseil à M. Vorjasek, principal directeur de la Zivnostenska Banka et président du groupe des industries chimiques tchécoslovaques, en vue d'étudier les moyens de rendre plus suivies les relations économiques et financières entre la Tchécoslovaquie et la Yougoslavie. M. Vorjasek est, m'a dit M. Krofta, revenu de son voyage avec l'impression que l'influence économique allemande dans ce dernier pays était « énorme ». Il a cependant obtenu pour l'industrie et les capitaux tchécoslovaques la construction à Chabatz d'une usine de produits chimiques.

M. Krofta voudrait que la France s'associât à cet effort tchécoslovaque pour ramener la Yougoslavie dans le cycle économique de ses alliés politiques. M. Vorjasek a trouvé, dit-il, les milieux économiques et financiers yougoslaves pleins d'amertume contre la France. Ils nous reprochent notamment de n'avoir rien fait pour aider leur pays à compenser les pertes causées par l'application des sanctions à l'Italie, alors que l'Angleterre se serait montrée beaucoup plus secourable.

Le ministre de Yougoslavie à Prague, qui vient du ministère, prétend d'autre part qu'il y a quelques années nous aurions refusé la fourniture à son pays d'un important matériel militaire : tanks, automobiles blindées, artillerie lourde, etc. et que nous n'aurions accordé que deux batteries. Un des buts du voyage du roi Alexandre en France aurait été d'emporter l'assentiment français à cette commande. Notre politique de rapprochement avec l'Italie est mentionnée

(1) Par courrier.
(2) Télégramme non publié, car l'analyse qui en est donnée ici a paru suffisante.

à propos de l'échec de ces négociations. Ce grief est colporté par les diplomates yougoslaves dans les capitales de la Petite Entente : j'en ai la certitude, car M. Krofta et le ministre de Roumanie m'en ont parlé.

Sous la forme où il est présenté, il paraît bien invraisemblable. Je voudrais être mis à même de le remettre au point.

Au reste, les accords existants entre Le Creusot et Skoda doivent nous permettre de procurer directement ou indirectement à la Yougoslavie les armes qui font défaut à son armée. Il est vrai que M. Protitch met en avant les difficultés de payement de la Yougoslavie et que celles-ci ont pu être pour quelque chose dans l'échec des négociations relatives à la commande dont il parle : le point de vue qu'il défend, c'est que son pays est prêt à mettre à la disposition de la France et de ses alliés des soldats excellents, mais que ces puissances doivent l'aider à les armer convenablement.

Il semble, d'après ce que disent mon collègue et M. Krofta, que la Yougoslavie nous serait reconnaissante d'une plus grande compréhension de ses difficultés économiques et d'un intérêt plus actif à l'équipement de son armée; que de pareils témoignages contribueraient efficacement à combattre l'influence allemande, et que les avantages politiques et militaires que nous en retirerions compenseraient largement les sacrifices économiques et financiers auxquels ils nous obligeraient. Il ne paraîtrait par ailleurs pas impossible de faire comprendre à Rome que le péril allemand en Europe centrale et orientale justifie la mobilisation de toutes les forces susceptibles de le conjurer.

144

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. LÉGER, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. personnelle[1]. *Prague, 1er mai 1936.*

Permettez-moi d'attirer votre attention sur mon télégramme nº 414 [2] en clair, que j'envoie par le même messager que cette lettre.

Dans un moment où il n'est pas exclu que d'un jour à l'autre nous ayons à envisager une réaction militaire d'accord avec nos alliés, cette question de nos rapports avec la Yougoslavie me préoccupe beaucoup. Il me semble que dans certains cas importants comme celui-là, notre ligne de conduite en matière économique et financière ne devrait pas s'inspirer seulement de raisons économiques et financières, mais aussi de raisons politiques.

Le général Duval, administrateur d'Air-France, qui se charge de ce courrier, m'a dit que, par suite de la réduction de la subvention de l'État, cette société a été obligée de restreindre son activité et sa représentation à Belgrade. C'est fâcheux.

[1] Extraite des papiers Léger.

[2] Voir ci-dessus, nº 143.

Au point de vue politique, il est certain que l'incident soulevé par l'établissement du service obligatoire en Autriche a rapproché les états de la Petite Entente, la Roumanie et surtout la Yougoslavie gardant toutefois une attitude moins indulgente que la Tchécoslovaquie. M. Krofta m'a promis de prêcher le calme à ses collègues.

Reste la question italienne. Au point de vue militaire, quelle est la valeur actuelle de l'appoint italien? En rentrant d'Égypte au mois de novembre, j'avais trouvé notre État-major très italien. Au moment où j'ai quitté Paris pour me rendre à Prague il l'était, m'a-t-il paru, beaucoup moins. Il évaluait à trois seulement le nombre des divisions encadrées et disposant de leur matériel dont le gouvernement royal pouvait disposer en Europe. C'est peu. On doit se demander si dans le cas d'opérations immédiates le concours yougoslave ne serait pas plus appréciable, en admettant que l'un exclut l'autre. Il est vrai qu'il y a un an la coopération des deux états ne paraissait pas impossible puisque, à cette époque, où il craignait un coup allemand en Europe centrale pour l'été, notre État-major envisageait l'envoi par l'Italie d'un corps français, surtout pour éviter les frictions entre Italiens et Yougoslaves. Au point de vue politique, j'ai été assez frappé, en lisant la dernière valise, de voir qu'au moment même où M. Mussolini faisait à Chambrun les déclarations favorables qui ont fait l'objet des télégrammes de Rome nos 445 à 451 (1), un secrétaire d'Attolico faisait part à un collaborateur de François-Poncet de ses doutes quant à la réaction italienne en cas d'intervention allemande en Autriche. Je ne doute pas que M. Mussolini comprenne le péril mortel que ferait courir à l'Italie grande puissance une descente des Allemands en Europe centrale, mais les assurances du chef du gouvernement italien n'étaient-elles pas dictées aussi par le désir d'avoir notre appui à Genève?

Ici, l'opinion quant à l'Italie est assez incertaine. Vous avez lu dans ma correspondance qu'il y a une quinzaine de jours l'appréciation de sa valeur était assez favorable. Je vous ai laissé voir depuis qu'on se tournait de nouveau plutôt vers l'Angleterre. M. Krofta m'a fait une comparaison entre l'Italie et la Pologne : faiblesse réelle (pour des raisons différentes), prétention dans l'attitude extérieure.

Il reste la possibilité d'un travail intérieur dans la Petite Entente que M. Krofta s'est déclaré disposé à entreprendre en faveur d'un rapprochement avec l'Italie. Ce travail serait facilité si les alliés de la Yougoslavie approuvaient son intention d'abandonner les sanctions. Je verrai lundi la réaction de M. Krofta. Mais quel serait l'effet produit en Angleterre? Il reste que je m'appliquerai ici à trouver un terrain de rapprochement et d'action commune entre l'Italie et la Petite Entente.

Je pense que M. Benès serait sensible à ce que lui fussent communiqués au fur et à mesure les questions posées à l'Allemagne, la réponse allemande et notre point de vue à ce sujet. Je ne sais si vous le jugerez possible et indiqué; mais il me semble qu'il faut tout faire pour intéresser nos alliés à notre cause, leur témoigner de l'intimité et les tenir bien en mains. Il m'est revenu d'une

(1) Reproduits plus haut sous le no 90.

source qui n'est pas très sûre que M. Osusky était très impressionné par les propos entendus dans certains salons sur le poids que représentaient pour nous nos alliés de l'Europe centrale, et qu'il envoyait des rapports pessimistes à Prague. Le chef de la presse au ministère des Affaires étrangères serait aussi revenu alarmé d'un voyage à Paris. Ce sont des impressions que je m'applique à combattre.

Je voudrais venir passer trois ou quatre jours à Paris dans la dernière dizaine de mai pour causer avec vous et me rendre tout à fait compte de notre attitude dans les circonstances actuelles. Je pense que le moment serait bien choisi après le conseil de la S.D.N. Je ne puis guère d'ailleurs m'en aller plus tôt, jugeant utile d'être à Prague quand y viendront Pernot et André Siegfried. Je vous téléphonerai avant de partir, en admettant que la situation à ce moment me permette de m'absenter. Je pense que je n'aurais pas besoin de prévenir le personnel pour une absence aussi courte.

145

Compte rendu du commandant Loriot, attaché de l'Air en Suisse [1]

Secret. *Paris, 1er mai 1936.*

I. *Changement d'attitude du Haut-Commandement de l'armée fédérale à l'égard de l'Allemagne*

A mes précédents voyages [2], j'avais été accueilli avec une extrême confiance par le chef de la section de l'État-major fédéral chargée des études sur les armées étrangères, le colonel Dubois.

En janvier dernier, cet officier ne m'avait pas caché la gravité de la menace que faisait peser sur la sécurité de la Suisse « l'équipement offensif » — pour employer sa propre expression — de la région comprise entre Rhin et Danube. Il m'avait communiqué certaines informations secrètes sur des travaux de caractère militaire en cours d'exécution à proximité de la frontière et m'avait même *ouvert ses dossiers*.

Pour qui connaît le souci de neutralité absolue des autorités militaires suisses, ce geste vaut d'être signalé comme l'indice qu'à cette époque l'État-major fédéral redoutait le pire.

La campagne de presse contre la politique du Reich avait atteint en 1935, à la suite de l'enlèvement de Jakob [3], une grande violence provoquant une vive

(1) Le document porte, en sous-titre :
Renseignements recueillis au cours d'un récent séjour à Berne sur :
L'état des relations entre la Suisse et l'Allemagne ;
La situation en Autriche.

(2) L'attaché de l'air à Berne était en résidence à Paris.

(3) Le journaliste allemand antinazi Berthold Jakob, enlevé sur le territoire suisse en mars 1935, avait été restitué en septembre aux autorités helvétiques.

réaction de l'Allemagne (discours de Goering à Fribourg-en-Brisgau). Bref, la situation entre les deux pays était extrêmement tendue, lorsque des renseignements de très bonne source parvinrent à Berne sur l'imminence de la réoccupation de la zone rhénane. (Le colonel Dubois mit d'ailleurs au courant, sans tarder, l'attaché militaire de France, comme moi-même.) (1) Les Suisses furent alors fondés à croire que les préparatifs constatés au nord du Rhin pouvaient être interprétés comme marquant la volonté de l'Allemagne — si elle en arrivait à un conflit avec la France — de violer la neutralité de la Confédération.

Dans ce même ordre d'idées, il y a lieu de signaler que, dans une conférence d'officiers à Zurich, en décembre 1935, la question fut soulevée de savoir si l'état d'esprit régnant dans le corps des officiers français permettait de compter que la France viendrait au secours de la Suisse si celle-ci était attaquée par l'Allemagne.

*
* *

J'ai donc été assez surpris d'apprendre de l'attaché militaire de France et de l'ambassadeur que la situation avait évolué depuis quelques semaines, et que l'État-major fédéral n'envisageait plus sous le même angle les conséquences possibles du réarmement de l'Allemagne.

Les deux visites que j'ai eu l'occasion de faire au colonel Dubois ont été tout aussi cordiales que par le passé; cependant je n'eus pas été prévenu par l'ambassade que j'aurais senti dès l'abord que quelque chose était changé. C'est ainsi qu'à ma grande surprise, mon interlocuteur s'est déclaré entièrement rassuré sur les intentions du Reich envers la Suisse :

« Sur notre frontière, rien d'anormal. Ils construisent des casernes, ce qui est nécessaire puisqu'ils ont triplé leurs effectifs. Quant aux travaux d'aménagement de gares et de routes, ils n'ont pas un caractère inquiétant; on procède de même dans le reste de l'Allemagne. »

Enfin, cette fois, les dossiers de renseignements sont restés fermés.

En contrepartie des confidences de janvier dernier, je m'étais proposé de faire au colonel Dubois un exposé détaillé de la situation présente et à venir du réarmement aérien de l'Allemagne. J'hésitai un moment, puis, sentant que les sentiments personnels du colonel Dubois n'étaient pas en cause, et sachant que sa bienveillance à l'égard de l'attaché militaire ne s'était pas démentie ces derniers temps, je décidai de passer outre et de lui résumer très succinctement les dernières informations d'ordre général sur la situation de l'armée de l'Air allemande.

Au moment de prendre congé, je n'ai pas caché au chef du 2e bureau suisse que j'étais moins optimiste que lui sur le véritable caractère des travaux entrepris à la frontière allemande. J'ai précisé qu'à tout prendre les engagements de l'Allemagne n'avaient aucune valeur, ajoutant qu'à mon avis personnel, la Suisse serait bien avisée de prendre tout de même des précautions. Le colonel Dubois souligna alors l'ampleur de l'effort financier décidé par la Suisse pour

(1) Voir dans le tome précédent les pièces nº 27 et 79 des 10 et 18 janvier.

accroître le potentiel défensif de l'armée fédérale. Il a enfin conclu par cette phrase caractéristique : « Nous *commençons* d'ailleurs nos fortifications par le nord », laissant ainsi entendre que l'État-major fédéral se proposait de parer au plus pressé et qu'il passerait ensuite au Jura, la frontière sud se trouvant déjà protégée par le système fortifié du Gothard et de Saint-Maurice.

*
* *

Je relève encore d'autres manifestations de la mentalité actuelle des dirigeants suisses, militaires et civils :

a. En automne 1935, le chef de l'aviation suisse m'avait appris que, pour remédier au grave inconvénient de la proximité de la frontière (20 km) du terrain militaire de Dübendorf (Zurich) où se trouvent *tous* les magasins des forces aériennes, le transfert du matériel à Payerne (lac de Neuchatel) et Lausanne était en principe décidé. Or, d'après les renseignements recueillis à ma dernière visite à Dübendorf, cette décentralisation n'aurait qu'un effet limité : un unique hangar serait en effet construit à Payerne et, avec le développement prévu du matériel, le terrain de Dübendorf resterait aussi important que par le passé.

En définitive, aucune mesure sérieuse ne semble devoir être prise pour soustraire, dans la mesure du possible, aux coups de l'aviation allemande les réserves de matériel des forces aériennes suisses.

b. A la suite des observations faites au cours des manœuvres de divisions auxquelles j'avais été invité, il était apparu nécessaire de modifier les conditions dans lesquelles était conduite l'instruction de l'aviation militaire. J'avais donc suggéré au Département fédéral de la Guerre l'envoi d'officiers en stage dans nos formations. Le principe en avait été admis par le colonel Dubois comme par le chef de l'aviation. Il avait été entendu en janvier que les stages seraient effectués cet été, et qu'une décision serait prise à ce sujet à mon prochain voyage; or, cette fois, la question ne fut pas soulevée par mes interlocuteurs et je me gardai bien de le faire.

J'ai de plus appris du colonel de la Forest-Divonne que l'état-major suisse avait renoncé à envoyer cette année un officier à l'École de Guerre, contrairement à la tradition instaurée depuis la guerre. Il n'est pas encore établi s'il s'agit d'une mesure générale et si, en particulier, il n'y aura pas d'officier suisse à la *Kriegsakademie*.

c. Après l'accident de l'avion allemand à Bienne, le 16 avril, une grande partie de la presse suisse se fit l'écho de rumeurs sur le caractère suspect du vol au-dessus du territoire suisse de cet avion militaire. Or, le gouvernement fédéral fit paraître, dès le 19 avril, un communiqué concluant à une erreur de parcours d'un avion perdu dans le mauvais temps (ce que je crois d'ailleurs exact) et déclarant « *l'incident clos* ». Cependant, l'enquête par les autorités suisses n'était pas terminée et le Département fédéral des communications n'avait pas reçu — comme d'usage en pareil cas — le rapport d'enquête allemand.

Les explications hâtives et (je l'ai appris de la bouche même du chef du

Département en cause) très incomplètes fournies par voie diplomatique avaient donc suffi à convaincre les autorités responsables qui se sont empressées de liquider au plus tôt une affaire qui, il y a quelques semaines, eût été traitée d'une tout autre façon.

II. *Hypothèses sur les raisons de l'évolution constatée dans l'état d'esprit des autorités militaires suisses*

Comme je viens de l'indiquer, notre attaché militaire m'avait fait part des observations qu'il avait pu faire récemment sur le courant d'opinion qui inclinait à la sérénité l'État-major fédéral. Elles ont été corroborées par les constatations que j'ai été personnellement à même de faire.

D'après le colonel de la Forest-Divonne, la propagande allemande s'exercerait avec succès auprès de quelques têtes de l'armée suisse sous l'égide de l'inspecteur de l'infanterie, le colonel Wille. Cet officier aux sentiments germanophiles bien connus n'est certes pas de nos amis. Sa situation personnelle avait été compromise à la suite de la campagne de presse dont il avait été l'objet [1]. Extrêmement ambitieux, ayant à son service une intelligence qui lui confère sur les autres chefs de l'armée une certaine autorité, il a, semble-t-il, réussi à remonter le courant et à exercer une réelle influence dans l'État-major fédéral.

Sans diminuer le rôle du colonel Wille, on peut admettre que le changement d'attitude dans l'appréciation des conséquences du réarmement massif de l'Allemagne est dû à des causes d'ordre politique ayant un caractère plus général.

La réoccupation de la zone rhénane a suscité en Suisse une émotion d'autant plus forte que l'opinion publique avait quelque temps auparavant violemment réagi à l'occasion des mesures de représailles prises par le Reich à la suite de l'assassinat de Gustloff [2], représentant du Führer sur le territoire de la Confédération. Logiquement donc, il semble que l'État-major fédéral n'eût pas dû se laisser aller si rapidement par la suite à un optimisme que les faits paraissaient condamner.

Je suppose donc que des voix autorisées ont fait valoir à Berne, et à l'État-major fédéral notamment, des arguments jugés rassurants, qui ont calmé toute inquiétude sur les intentions de l'Allemagne. Il est à remarquer que le plan de paix d'Hitler est muet en ce qui concerne la Suisse, alors qu'il y est dit que la Hollande peut, si elle le désire, adhérer au pacte devant garantir la frontière occidentale. Cette différence faite entre des pays géographiquement dans une situation analogue aux deux ailes de la frontière en cause résulte évidemment du statut particulier de la Suisse.

[1] *Note du document :* A l'occasion de ses visites à Hitler, à Berlin, à titre privé, en 1934.

Le père du colonel Wille, le général Wille, chef de l'armée de 1914 à 1918, était un germanophile notoire. Sa présence à la tête des forces militaires suisses durant la guerre causa, à divers moments, des préoccupations sérieuses à l'Entente.

[2] Gustloff, chef des nazis allemands en Suisse, avait été assassiné à Davos par un juif allemand au début du mois de février 1936.

Mais il n'est pas impossible que le gouvernement fédéral ait reçu de Berlin des informations complémentaires sur la répercussion du plan allemand sur la sécurité de la Suisse, informations jugées entièrement satisfaisantes au point d'amener l'état-major suisse à reprendre sa politique traditionnelle de neutralité *absolue* à laquelle il avait dû momentanément renoncer sous la pression des événements.

Ainsi s'expliquerait en particulier la réserve du colonel Dubois qui, élevé en France jusqu'à l'âge de 20 ans, breveté de notre École de Guerre, n'a jamais caché ses sentiments de sympathie pour notre pays. Son souci de donner aux événements un sens aussi rassurant est, sans doute, à l'encontre de sa conviction. Ce faisant, il obéit aux ordres de ses chefs.

*
* *

J'ai eu l'occasion d'interroger, lors de mon passage à Zurich, des officiers aviateurs ainsi que notre personnel consulaire. J'ai ainsi acquis la conviction que la population des cantons du nord ne partageait en rien la quiétude des autorités bernoises.

L'opinion est unanime sur la persistance du danger qui menace la Suisse, même au cas où l'Allemagne souscrirait à des engagements solennels qui ne seront, estime-t-on, respectés qu'autant que les circonstances le permettront.

III. *La situation en Autriche*

La réaction de l'Italie devant une intervention de l'Allemagne

Le *colonel Dubois*, dont les informations sont en général très sûres [1], m'a appris que la situation autrichienne était des plus sérieuses.

Depuis quelques semaines, les légions autrichiennes reconstituées ont été rassemblées à proximité de la frontière bavaroise, prêtes à agir. Les légionnaires sont convaincus que « cette fois sera la bonne » et qu'ils ne quitteront leurs cantonnements que pour pénétrer en Autriche. Les légions ont un effectif d'environ 10.000 hommes qui peut être porté à 30.000 hommes par l'appel des Autrichiens affiliés au parti et résidant en Allemagne.

Depuis quelques mois, grâce aux mesures prises par le gouvernement autrichien pour lutter contre le nazisme, le nombre des pro-hitlériens aurait diminué dans la population civile où il ne représenterait plus que 30 à 40 % du total. Cependant l'effort de propagande s'est porté surtout, ces derniers temps, sur l'armée considérée comme un terrain, non seulement propice, mais, je le suppose, désormais plus intéressant au fur et à mesure que l'organisation militaire autrichienne acquerrait de l'importance (rétablissement du service

(1) *Note du document :* Vers le 10 janvier, il avait annoncé à l'attaché militaire de France l'imminence de la réoccupation rhénane. Le 16 janvier, je lui rendais visite; il revenait sur cette question et précisait que le Führer prendrait sa décision sans se soucier des oppositions qu'il pourrait rencontrer chez les militaires craignant un conflit avec la France qui surprendrait l'armée allemande en pleine organisation.

Le chef du 2e bureau suisse m'avait affirmé que le Führer ne se préoccuperait que de profiter de circonstances politiques favorables.

obligatoire). 40 à 50 % des cadres seraient actuellement gagnés à la cause allemande.

Le chef du 2e bureau suisse est d'avis que les Allemands ont pris toutes dispositions préliminaires pour déclencher et appuyer un soulèvement intérieur militaire en Autriche, en vue de l'établissement d'un gouvernement à tendance nazie appelé à proclamer l'Anschluss. Rappelant les conditions dans lesquelles le Führer a déjà agi dans des circonstances analogues, le colonel Dubois estime que les événements peuvent se produire d'un instant à l'autre.

*
* *

Le soir de ma visite au colonel Dubois, je rencontrai, en compagnie du colonel de la Forest-Divonne, le *colonel Fantoni, attaché militaire d'Italie.* Cet officier, arrivé à Berne en décembre dernier, faisait auparavant partie du 2e bureau du ministère de la Guerre italien, où il était chargé des questions allemandes et, à ce titre, il a, en 1935, participé aux négociations franco-italiennes de Rome. C'est dire qu'il est parfaitement informé de tout ce qui a trait à la politique en Europe centrale. Par ailleurs, il s'est toujours montré particulièrement bien disposé à l'égard de ses collègues français et a témoigné à diverses reprises de sentiments très loyaux envers la France.

Le colonel de la Forest-Divonne et moi-même l'avons mis au courant des renseignements reçus du colonel Dubois. Il ne s'en est pas montré surpris.

A la question qui lui fut posée: «Si les prévisions du colonel Dubois venaient à se réaliser, que ferait l'Italie?» le colonel Fantoni a répondu en substance ceci :

L'Italie ne tolérera jamais que disparaisse le tampon qui la sépare de l'Allemagne.

Toutes les dispositions ont été prises pour que l'Italie soit informée sans délai de l'entrée d'un détachement de légionnaires en Autriche, au cas où des troubles intérieurs mettraient le gouvernement en difficulté. Au premier signal, l'armée italienne interviendrait. Cinq divisions rassemblées au nord du Pô sont prêtes à agir. Les opérations d'Abyssinie n'ont pas enlevé à l'Italie les moyens qui lui permettraient de défendre l'indépendance de l'Autriche.

Comme on objectait au colonel Fantoni que l'état très satisfaisant des relations entre les deux pays semblait s'opposer aux projets de l'état-major italien, notre collègue a souligné que le rapprochement entre l'Italie et l'Allemagne répondait aux nécessités politiques du moment, mais qu'il était étranger au problème autrichien et que celui-ci resterait demain ce qu'il était hier.

Ce qu'il est impossible de traduire ici, c'est l'accent de conviction avec lequel s'est exprimé l'attaché militaire italien. Cet homme, normalement froid, aux traits mélancoliques, s'est animé soudain et martela ses propos avec l'énergie de celui qui est sûr de son fait.

*
* *

Cette conversation fut rapportée aussitôt à l'ambassadeur de France qui avait été déjà mis au courant de l'entretien que j'avais eu sur la question autrichienne avec le colonel Dubois.

146

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 834. *Londres, 2 mai 1936* (1).

(*Reçu :* 13 h. 5.)

Je me réfère à la communication du Département qui m'est parvenue ce matin (2).

En l'absence de M. Eden et de sir Robert Vansittart, tous deux hors de Londres aujourd'hui, j'ai effectué la démarche prescrite par Votre Excellence auprès du chef de service des Affaires occidentales au Foreign Office.

Celui-ci, après avoir pris note des préoccupations et des intentions marquées par le gouvernement français, m'a répondu dans les termes suivants :

M. Eden estime que le gouvernement britannique, aux termes du communiqué du 10 avril dernier, a reçu mandat d'entrer en rapport avec le gouvernement allemand et, dans ces conditions, doit naturellement rester juge de la manière et de la forme dans lesquelles il s'acquittera de sa mission. De l'avis personnel du chef du bureau occidental, il a été tenu compte de la manière la plus adéquate du questionnaire communiqué par l'ambassadeur de France dans le document britannique tel qu'il se présente actuellement et qui sera soumis lundi à l'approbation du Cabinet.

Notre démarche a été portée immédiatement à la connaissance du chef de cabinet de M. Eden et le secrétaire d'État en recevra incessamment le compte rendu, de manière à être informé avant le conseil de lundi matin.

147

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 835. Secret. *Londres, 2 mai 1936, 13 h. 27.*

(*Reçu :* 14 h. 45.)

Je me réfère à mon télégramme nº 834 (3).

Le chef du bureau d'Occident m'a dit à titre entièrement personnel et confidentiel que le questionnaire britannique ne faisait pas mention de deux points

(1) Par téléphone.
(2) Pièce nº 140.
(3) Voir ci-dessus, nº 146.

soulevés dans le document français. Il s'agit en l'espèce des pactes aériens bilatéraux ainsi que du désarmement général envisagé pour l'avenir. Le Foreign Office considère le premier point comme dépourvu de portée pratique depuis les récentes conversations d'états-majors entre la Grande-Bretagne, la France et la Belgique. Le second lui paraît, pour l'instant, d'une nature si académique qu'il lui a semblé préférable de le réserver pour l'avenir.

Il m'a répété avec insistance que les deux points ne présentaient d'après lui aucune importance véritable et qu'à ses yeux le reste de notre questionnaire avait été incorporé au document anglais de manière à nous donner satisfaction.

148

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 490. Réservé. *Rome, 2 mai 1936, 14 h.*

(*Reçu :* 15 h.)

Je me réfère à ma dépêche nº 118 Europe [1].

J'ai profité de mon entretien d'hier avec M. Suvich pour insister très vivement sur l'intérêt qu'avait l'Italie à éviter, au moment où elle occuperait Addis-Abeba, la grave erreur politique qui consisterait à proclamer unilatéralement sa mainmise sur l'Éthiopie par l'annonce d'une annexion de territoires ou d'un protectorat. J'ai notamment représenté au sous-secrétaire d'État qu'un tel geste de la part du gouvernement italien lui aliénerait définitivement l'Angleterre et donnerait de nouveau à la crise internationale un caractère d'extrême gravité. L'occasion, ai-je ajouté, serait au contraire propice pour une attitude de modération dont l'Italie tirerait certainement, dans les circonstances présentes, le plus utile profit.

M. Suvich m'a promis de faire part de ma recommandation au chef du gouvernement.

(1) Voir ci-dessus, nº 137.

149

M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères, aux Ambassadeurs de France à Londres, Rome.

T. nos 702 à 708; 408 à 414. Réservé. *Paris, 2 mai 1936, 16 h.*

Pour Londres : J'adresse à notre ambassadeur à Rome le télégramme suivant.

Pour les deux postes : Si le Négus, comme le télégraphie M. Bodard, a décidé de se retirer dans les provinces occidentales de son empire, ce n'est pas l'occupation sans coup férir d'Addis-Abeba qui le décidera à prendre l'initiative de pourparlers de paix. Le problème subsistera donc, pour le gouvernement italien, d'aboutir à une solution qui lui permette de relâcher son effort militaire : une occupation de l'Ethiopie n'en serait pas une, car, pour être effective, elle exigerait beaucoup d'hommes, de matériel et d'argent, dont M. Mussolini doit souhaiter pouvoir disposer en Europe à l'heure où s'y aggrave la situation internationale.

Les « solutions radicales » auxquelles fait allusion votre télégramme no 462 (1) ne répondraient donc en aucune manière au véritable intérêt italien. D'autre part, n'étant acceptables pour aucun membre de la Société des Nations, et ne l'étant pas en particulier pour l'Angleterre, elles ne feraient que créer une situation sans issue, soit en Afrique, soit en Europe. Il faudrait en effet renoncer à la reconstitution du front de Stresa, qui dépend essentiellement — aucune illusion n'est permise à cet égard — d'une solution de l'affaire d'Ethiopie à laquelle l'Angleterre puisse acquiescer et contre laquelle la Société des Nations ne soit pas obligée de s'élever.

Il appartient au gouvernement de Rome de prendre lui-même la mesure de ses intérêts et d'apprécier s'il a avantage à rechercher en Afrique des solutions de prestige plutôt qu'un règlement qui, tout en ménageant certaines apparences, assurerait à l'Italie des avantages décisifs.

Le gouvernement français s'est inlassablement employé depuis le début du conflit à user de toute son influence modératrice au profit des intérêts italiens. Il a conscience de pouvoir aujourd'hui exprimer très nettement son sentiment au gouvernement italien : la paix est trop menacée pour qu'il soit possible de tarder davantage à la rétablir en Afrique. La crise éthiopienne a encouragé l'Allemagne hitlérienne au coup de force du 7 mars; la prolongation d'une telle situation l'encouragerait demain à d'autres entreprises qui mettraient encore plus gravement en péril la paix générale et feraient en tout cas passer toute l'Europe centrale dans l'orbite allemande.

Si le gouvernement italien mesure comme nous la gravité de cette situation

(1) Voir ci-dessus, no 115.

et la portée de ses conséquences européennes, s'il veut bien d'autre part concevoir comme nous les concessions mutuelles que doit comporter le libre jeu de l'amitié franco-italienn ‹sous peine de n'avoir plus qu'un caractère unilatéral, le gouvernement français demeurera disposé à employer toute son influence pour le rétablissement de la paix à des conditions acceptables pour l'Italie; si, au contraire, il apparaît que le gouvernement italien entend persister jusqu'au bout dans une conception trop étroite de ses intérêts et qui ne fasse aucun droit à la cause de la paix européenne, nous n'aurons pas de justification valable pour orienter dans le sens de la modération l'action de la communauté internationale.

L'heure est donc venue pour M. Mussolini de nous faire connaître confidentiellement les conditions auxquelles il est prêt à traiter. Le temps presse trop pour laisser place à de longs marchandages. Au surplus, si la limite réelle des prétentions italiennes nous était connue, il serait sans doute moins difficile d'amener le gouvernement britannique à recommander au Négus la négociation directe que l'on souhaite à Rome et qui dispenserait la Société des Nations de s'engager moralement.

Je vous prie donc de demander à M. Mussolini de vous communiquer confidentiellement ses conditions de paix avant le 11 mai, date à laquelle se réunira le Conseil à Genève. Si j'acquiers la conviction qu'elles ne constituent pas une base utile de négociation, je le lui ferai connaître et il lui appartiendra alors de décider, sous sa pleine responsabilité, si le maintien intégral de ses demandes doit passer avant le souci de la paix générale. En pareil cas, le gouvernement français aurait à tirer de cette situation, pour sa propre politique, les conséquences nécessaires.

Si au contraire, comme je le souhaite, les propositions italiennes peuvent ouvrir des perspectives suffisantes, le gouvernement français sera prêt à faire un effort pour amener le gouvernement britannique à se concerter avec le gouvernement italien sur les conditions dans lesquelles la négociation pourrait être engagée.

150

M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX AMBASSADEURS DE FRANCE À LONDRES, ROME.

T. nos 697 à 701; 403 à 407. Réservé. *Paris, 2 mai 1936, 16 h. 30.*

Pour Londres : Je me réfère à mon télégramme nos 659-660 (1) et à votre télégramme nos 822 à 825 (2).

(1) Pièce no 106.

(2) Pièce no 133.

Pour Rome : J'adresse à notre ambassadeur à Londres le télégramme suivant :

Pour les deux postes : Les paroles prononcées par lord Stanhope le 29 avril à la Chambre des Lords sont de nature à nous préoccuper [1]. Elles tendraient, en effet, à confirmer que le gouvernement britannique prend son parti d'une prolongation de la crise provoquée par la guerre italo-éthiopienne et d'un état de choses qui rend impossible toute coopération des puissances de Stresa, au moment même où l'Europe centrale est menacée de nouvelles complications.

La situation européenne devrait sans doute incliner le gouvernement italien à faciliter par son attitude un règlement rapide du conflit africain. Par un télégramme qui vous est communiqué d'autre part, j'invite M. de Chambrun à le marquer très nettement à M. Mussolini. En revanche, l'opinion française ne comprendrait pas que, de son côté, le gouvernement britannique se refusât à donner au Négus des conseils de sagesse, et j'approuve pleinement le langage que vous avez tenu à M. Eden.

En mettant au courant M. Eden de la démarche dont j'ai chargé notre ambassadeur à Rome, vous marquerez au secrétaire d'État que je suis comme lui convaincu de la nécessité d'un complet échange de vues entre Londres et Paris sur le dernier état de l'affaire éthiopienne de manière à permettre à la Société des Nations de sortir de l'impasse où elle se trouve acculée. C'est précisément dans cet esprit que je souhaitais connaître les bases d'arrangement que l'on pourrait envisager à Londres, en tenant compte des faits et non pas seulement des principes.

J'insiste sur cette demande, car la situation générale est pressante et nous interdit de perdre du temps.

A laisser se prolonger le conflit africain, on exposerait en effet à de trop dangereuses tentations la puissance européenne qui peut trouver, dans la tension existant entre la Société des Nations et l'Italie, les meilleures chances de succès pour son entreprise de subversion générale des traités en Europe. On compromettrait d'autre part toutes chances d'organisation de la paix en Europe en différant l'heure où pourra s'exercer effectivement l'étroite collaboration d'une Italie moralement libre de s'associer aux importantes discussions envisagées à Genève sur le plan général des grands projets d'ordre constructif.

L'expérience, aujourd'hui faite, des sanctions économiques ne permet point de compter que leur maintien, ni même leur aggravation, puisse amener l'Italie à composition. (Aussi bien ne peut-on désormais faire abstraction du

(1) Au cours d'un débat à la Chambre des Lords sur le conflit éthiopien et sur ses conséquences fâcheuses pour la S.D.N., lord Davies, libéral, et lord Strabolgi, travailliste, ont demandé la stricte application des sanctions et la fermeture du canal de Suez; lord Strabolgi a également critiqué l'attitude de la France. Le sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères, lord Stanhope, a déclaré que la politique préconisée par les deux orateurs plongerait le pays dans une guerre, si elle était adoptée; et, qu'en ce qui concernait la France, accusée de favoriser l'Italie en interdisant tout transport d'armes par la voie ferrée de Djibouti à Addis-Abeba, elle n'avait été l'objet d'aucune plainte de la part de l'Abyssinie.

fait qu'un pays dans la situation de l'Allemagne ne se trouve lui-même soumis à aucune sanction économique. Bien plus, l'Allemagne sortie de la Société des Nations peut se soustraire à toute application de sanctions économiques contre l'Italie sans encourir le moindre grief de l'opinion britannique, si prompte cependant à dénoncer la résistance française aux tentatives d'aggravation des sanctions, à rechercher presque une responsabilité française dans l'échec des sanctions actuellement appliquées).

A s'en tenir seulement au point de vue plus strict de la situation militaire en Ethiopie, il importerait enfin de faire observer que toute prolongation de la situation en cours d'évolution tendrait en fait à substituer, par extension et par consolidation, le régime d'occupation effective aux opérations immédiates d'une campagne militaire : d'où une difficulté beaucoup plus grande, pour le prestige italien, d'évacuer des territoires plus étendus et plus longuement occupés sous le drapeau italien.

151

M. LAROCHE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

T. nos 350 à 356. Réservé. *Bruxelles, ... mai 1936* [1].

(*Reçu :* le 3, 10 h. 10.)

Les questions que j'ai posées à M. Van Zeeland sur la position polonaise concernant une intervention éventuelle de l'Allemagne en Europe centrale m'ont amené à évoquer la condition mise par nous à la conclusion du traité de Locarno, touchant la possibilité pour la France de venir au secours de la Pologne et de la Tchécoslovaquie, sans s'exposer à voir jouer contre elle la garantie de l'Angleterre et de l'Italie. J'entendais démontrer que le gouvernement polonais, en faveur de qui cette clause avait été insérée, serait mal venu à en contester le jeu éventuel en faveur d'un autre état attaqué, notamment de la Tchécoslovaquie, pour se dérober à ses engagements envers la France.

Cela m'a fourni l'occasion de remettre sur le tapis l'attitude des puissances locarniennes en présence de la situation créée par le [coup] de force du 7 mars.

Le Premier ministre m'a avoué qu'il était très préoccupé et ne voit pas comment en sortir.

Je lui ai dit qu'à mon sens, il avait encore un rôle important à jouer, mais qu'il fallait, pour qu'il pût agir utilement, qu'il s'imprègne en quelque sorte de la solidarité que la situation impose à la France et à la Belgique. On avait

[1] Sans date, par la poste.

hautement apprécié à Paris ses efforts de conciliation entre les points de vue français et anglais.

On y comprend très bien que la Belgique — il venait à l'instant même de me le répéter — vît son salut dans l'entente étroite entre l'Angleterre et la France. Mais, pour arriver à ce résultat, s'il convient de tenir compte des difficultés provenant de l'état de l'opinion publique britannique, il n'est pas moins nécessaire de stimuler l'action du gouvernement anglais à la fois vis-à-vis de l'Allemagne et sur le peuple anglais lui-même. A cet effet, il était essentiel de ne pas donner à ce gouvernement l'impression que la France et la Belgique étaient en quelque sorte résignées, mais au contraire qu'elles se refusent à passer l'éponge sur le coup de force allemand et entendent récupérer les garanties de sécurité dont il les avait privées. Or la Belgique se trouve avoir subi des dommages au moins aussi graves que les nôtres du fait de sa faiblesse militaire, qui rend nécessaire pour sa défense un appui militaire étranger. Or les conversations d'états-majors de Londres démontrent que, pour un assez long temps, l'appui de l'Angleterre serait sinon moral du moins matériellement insuffisant. C'est donc la France qui constituerait le soutien essentiel de la Belgique. Sans vouloir paraître tirer en quelque sorte lettre de change sur son pays, j'en ai pris argument pour déclarer à M. Van Zeeland qu'il avait donc toute raison de rappeler à Londres le tort qu'a causé à la Belgique le coup de force du 7 mars et d'unir étroitement son action à la nôtre. Un langage commun franco-belge serait de nature à impressionner le gouvernement anglais et cela d'autant plus que la voix de la Belgique a toujours eu un écho particulièrement résonnant en Angleterre, pour bien des raisons.

M. Van Zeeland, qui m'avait écouté attentivement, m'a répondu qu'en principe il était de mon avis : mais, pour qu'une action fût efficace, il fallait qu'elle ait un but clair et d'ordre pratique. Il était d'accord pour éviter d'adopter une attitude d'acceptation. Il comprend de même qu'on n'envisageât pas un accord avec l'Allemagne comme suffisant en soi et qu'on s'entourât au contraire de sécurités et de garanties. Mais il fallait se fixer une ligne de conduite et un but. Or, jusqu'à présent, il ne voyait pas très clair à cet égard dans la politique française. Pourtant la date du 11 mai approchait.

Je lui ai rappelé l'intérêt qu'il y aurait à reconstituer véritablement le front de Locarno en faisant rentrer l'Italie dans l'accord des quatre puissances. Il le voit bien, mais estime que la France doit prendre ses responsabilités, que c'est d'elle, en très grande partie, que dépend le sort de la négociation, que la netteté de son attitude sera sans doute le moyen le plus efficace de déterminer l'Angleterre. Il est loin de méconnaître la gravité de la décision, mais il faut en prendre une et qui soit claire et efficace. Je lui ai dit que le gouvernement français allait certainement arrêter sa ligne de conduite après les élections. Mais, cela étant, pouvons-nous compter qu'il nous suivrait?

« Je demande naturellement d'abord à voir » m'a-t-il répondu. Et il a conclu en répétant que « pour les deux tiers au moins » la solution finale (dans son esprit cela visait sans doute l'ajustement des points de vues entre la France et l'Angleterre) dépendait de nous.

Votre Excellence se rappelle ce qu'il me disait le 9 avril [1] : « En somme ce qu'il faudrait obtenir c'est que, si la paix est rompue ailleurs que sur le Rhin, vous puissiez compter sur l'appui de l'Angleterre pour vous aider à maintenir ou à restaurer la paix. Il s'agit de savoir quel est le prix à payer pour obtenir cet appui ». Il est vraisemblable que telle est toujours sa pensée.

152

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 838 à 840. Confidentiel. Réservé. *Londres, 3 mai 1936, 23 h. 58.*

(*Reçu :* le 4, 2 h., 1 h. 50.)

Le conseiller de l'ambassade d'Italie est venu me rendre visite samedi après-midi [2]. Pour M. Vitteti, la fuite du Négus [3] devrait permettre d'accentuer entre Londres et Rome une détente qui serait déjà plus sensible qu'il ne paraît au premier abord. La presse italienne aurait singulièrement baissé le diapason de ses polémiques anti-anglaises. Les effectifs militaires en présence sur les confins de l'Égypte et de la Libye auraient été diminués de part et d'autre. Enfin l'Amirauté procéderait dès maintenant à une réduction importante du nombre des croiseurs et torpilleurs britanniques stationnés dans la Méditerranée.

Le conseiller italien croit donc à la possibilité d'une amélioration prochaine des rapports entre les deux pays. Il n'en constate pas moins, comme nous le faisons nous-mêmes, l'extrême embarras auquel le gouvernement anglais est en proie et l'incapacité où se trouve jusqu'ici le Foreign Office d'imaginer une solution propre à faire sortir les négociations de l'impasse actuelle. « Les Anglais, déclare M. Vitteti, ont toujours affirmé que la fin de la guerre entraînerait automatiquement celle des sanctions. Mais avec quel gouvernement allons-nous pouvoir faire la paix ? Faut-il que nous la proclamions purement et simplement, ou bien devrons-nous traiter avec les ministres restés à Addis-Abeba dont nous ferions nos hommes de paille? » M. Vitteti paraît croire en tout cas que M. Mussolini ne tardera pas à annoncer la fin des hostilités et le retour d'une partie du corps expéditionnaire, tant pour souligner la rentrée de l'Italie dans la politique européenne que pour rassurer l'opinion publique britannique, manifestement inquiète, comme en témoigne encore un éditorial de l'*Economist*, de la menace que les armées du maréchal Badoglio peuvent faire peser sur le Soudan. C'est d'ailleurs dans la voie de tels apaisements que l'ambassade d'Italie paraît vouloir encourager son gouvernement.

(1) Voir plus haut la pièce n° 41, du 9 avril.
(2) C'est-à-dire le samedi 2 mai.
(3) Le Négus avait quitté Addis-Abeba le 2 mai pour Djibouti.

153

M. PILA, AMBASSADEUR DE FRANCE À TOKIO,
à M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 201. *Tokio, 4 mai 1936, 15 h. 5.*

(*Reçu :* 8 h. 55.)

L'ambassadeur de Chine, sur les instructions de son gouvernement, s'est rendu auprès du ministre des Affaires étrangères pour nier formellement l'existence d'un pacte secret entre la Chine et l'U.R.S.S., et pour demander au gouvernement japonais de s'opposer autant que possible à la circulation de toutes fausses nouvelles qui, comme celles concernant ce prétendu pacte, ne peuvent que nuire aux bonnes relations des deux pays.

Cette démarche du représentant chinois a été accueillie avec sympathie. Communiqué à l'ambassade Pékin.

154

M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. nos 715, 716. *Paris, 4 mai 1936, 21 h. 40.*

L'évolution actuelle de l'affaire éthiopienne rend indispensable l'échange de vues franco-britannique dont M. Eden formulait le vœu dans l'entretien du 29 avril que me rapportent vos télégrammes nos 822 à 825 (1). Je souhaiterais qu'à la suite de cet échange de vues, les gouvernements français et britannique fussent en mesure d'adopter devant le conseil de la Société des Nations une attitude commune.

La question éthiopienne a été inscrite à la fin de l'ordre du jour de la prochaine session; à moins que le Conseil n'en décide autrement, elle ne sera donc mise en délibération que dans les dernières séances. M. Eden et moi aurions ainsi, théoriquement, la possibilité de nous concerter en temps utile, à Genève même, à partir de lundi prochain.

Mais les travaux du Conseil et les conversations qui se développent toujours en marge risquent d'absorber une trop grande part de notre temps. Aussi, attacherais-je la plus grande importance, pour ma part, à ce que nous puissions,

(1) Voir ci-dessus, nº 133.

avant l'ouverture de la session, disposer de tout le temps nécessaire pour un échange de vues proprement franco-britannique.

Veuillez me faire savoir le plus tôt possible si cette suggestion rencontre l'approbation du secrétaire d'État et, dans l'affirmative, me faire connaître les dispositions qu'il serait prêt à prendre en conséquence.

155

M. PUAUX, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 423 à 427. *Vienne, 4 mai 1936, 22 h.*

(*Reçu :* le 5, 2 h. 15, 2 h.)

Le Directeur politique m'a rapporté l'accueil fait dans les diverses capitales à la note autrichienne sur la conscription [1].

A Rome, complète approbation. Le gouvernement italien a donné l'assurance au gouvernement fédéral que, non seulement il ne s'associerait pas à une protestation, mais qu'il prendrait éventuellement à Genève la défense de l'Autriche, de sorte qu'il est d'ores et déjà certain qu'il n'y aura pas unanimité du Conseil.

A Varsovie, même accueil et même promesse d'appui.

A Londres, sir Robert Vansittart étant absent, aucune réaction intéressante.

De même à Bucarest. Mais M. Hornsbostel sait de bonne source que M. Titulesco songe à lier la question de la conscription à celle de la restauration et de la révision territoriale.

A Belgrade, M. Martinatz a été aimable et correct mais a laissé entendre que le gouvernement yougoslave ne pouvait renoncer à porter l'affaire à Genève.

A Prague, M. Krofta a vivement remercié M. Marek de sa communication; il s'est loué des bons rapports existant entre les deux gouvernements et a exprimé l'espoir que l'affaire s'arrangerait sans trop de difficultés à la réunion de Belgrade [2]; il s'est montré très pessimiste sur la situation intérieure de la Yougoslavie et croit à la chute prochaine de M. Stoyadinovitch.

A Berlin, M. von Bülow a remercié M. Tauschitz de sa communication, lui a déclaré qu'il comprenait fort bien la décision du gouvernement autrichien et a subitement changé de conversation, protestant des intentions pacifiques de l'Allemagne à l'égard de l'Autriche et accusant la France d'avoir monté une campagne de nouvelles alarmistes pour ameuter l'Europe contre le Reich.

(1) Voir ci-dessus, nº 34.
(2) Conférence de la Petite-Entente (6-7 mai).

156

M. ARNAL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1308. *Berlin, 4 mai 1936* (1).

(*Reçu :* le 5, 15 h. 30.)

L'ambassadeur des Soviets, que j'ai vu ce matin, m'a dit que l'accord commercial germano-soviétique signé le 29 avril n'avait d'autre but que de ranimer le trafic des marchandises entre la Russie et l'Allemagne, arrêté depuis quelque temps. M. Schacht aurait voulu, ainsi que M. François-Poncet l'avait déjà indiqué dans sa correspondance, élargir les pourparlers et négocier un crédit de 500 millions. Les Russes ont refusé, préférant rester pour l'instant sur la réserve. L'arrangement du 29 avril ne prévoit même pas le renouvellement du crédit de 200 millions accordé l'année dernière. Celui-ci n'est, d'ailleurs, pas complètement épuisé. Les Soviets auraient accepté de reprendre leurs achats pour des marchandises dont ils ne peuvent se passer. Ils ont été autorisés à payer en partie au moyen de crédits gelés en Allemagne. M. Suritz m'a déclaré que l'U.R.S.S. comptait l'année prochaine se suffire entièrement pour cette catégorie de produits et n'avoir plus besoin de recourir à l'industrie allemande.

157

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 424 à 431. *Prague, 4 mai 1936, s. h.* (2).

(*Reçu :* le 6, 10 h. 45.)

M. Krofta s'est montré très impressionné par l'effondrement de l'Abyssinie. Il exprime le vœu que le gouvernement français, dont le but est de rétablir le front de Stresa, obtienne l'acquiescement de l'Angleterre à la suppression des sanctions et réussisse à persuader le gouvernement de Rome de faire, sur les exigences qui lui sont attribuées, des concessions aidant à sauver la face de la S.D.N. et à ménager le prestige britannique.

(1 Par courrier, en clair.

(2) Par avion.

Le ministre a parlé de la situation de l'Europe telle qu'elle résulte de la réoccupation de la Rhénanie et de la tournure prise par l'affaire abyssine, avec une gravité qui m'a frappé. Il continue à attribuer de l'importance à l'épuisement économique et financier de l'Italie. Mais il met en regard le contre-coup psychologique en Europe centrale de cette victoire, considérée comme remportée également sur l'Angleterre. Des voix se feraient entendre suivant lesquelles cette puissance, dont l'intérêt pour l'Europe centrale a toujours été douteux, ne possède pas actuellement la force qu'on lui attribuait. La France d'autre part est loin, en mauvaise position pour intervenir en cas de besoin. Certains regards se tournent donc vers l'Italie ou vers l'Allemagne.

M. Krofta ne m'a pas dissimulé certaines inquiétudes sur la solidité de la Petite Entente. En Yougoslavie, il y a pour lui une inconnue troublante. Il voit cette puissance, mécontente de la France, capable soit de se rapprocher de l'Italie, sans consulter ses alliés traditionnels, soit de se jeter dans les bras de l'Allemagne par peur de Rome. J'ai objecté les renseignements rassurants donnés par le télégramme 275 (1), où M. de Dampierre marque la modération et le bon sens du jugement de Belgrade sur la situation en Autriche, le mot de M. Martinatz: « se comporter différemment serait faire le jeu de l'Allemagne ».

Le ministre n'a pas été convaincu. M. Martinatz lui a été représenté comme « très sérieux », mais ses idées sont-elles partagées par son chef ? M. Krofta est revenu sur l'influence allemande (voir mon télégramme nº 414) (2). Il m'a dit que les Allemands étaient « chez eux » dans les manifestations yougoslaves. C'est ainsi que l'administration militaire, toujours à la recherche d'armes au meilleur marché possible, communique aux Allemands les dessins des mitrailleuses achetées en Tchécoslovaquie en vue de se procurer auprès d'eux le complément de cette fourniture.

En Roumanie, M. Krofta voit la situation de M. Titulesco affaiblie par les bons rapports existant entre les nationaux-paysans et les fascistes à tendance allemande. Le roi penserait à appeler M. Mihalache à la présidence du Conseil.

[Récemment], m'a-t-il dit, le capital tchécoslovaque avait envisagé l'achat en Roumanie d'une fabrique d'armes dont un paquet d'actions appartenait à Vickers; il avait été constaté que, dans cette fabrique, il y avait 2.600 ouvriers allemands et seulement 1.600 roumains. « Les Allemands, a remarqué le ministre, ont partout des colonies cohérentes de gens consciencieux et bien à leur affaire. On les préfère souvent à la main-d'œuvre locale ». Quant à la raison de l'achat projeté : « Il est possible, m'a dit M. Krofta, qu'en cas de guerre nous soyons obligés de quitter notre territoire. Nous cherchons donc à ménager à l'étranger pour nos armées des moyens d'approvisionnement en munitions ». Le ministre m'a dit d'autre part qu'à l'occasion de la fête du roi Carol, le 8 ou 10 juin prochain, M. Titulesco avait proposé une réunion en Roumanie des chefs d'État de la Petite Entente. M. Benès avait accepté

(1) Le télégramme nº 275 de Belgrade du 29 avril signalait l'attitude modérée du gouvernement yougoslave à l'égard de l'Autriche à la suite de son initiative du 1er avril.

(2) Le télégramme nº 414 du 1er mai signalait que M. Krofta était revenu de son voyage en Yougoslavie, avec l'impression que l'influence économique allemande en ce pays était « énorme ». Voir ci-dessus nº 43.

à la condition que le prince Paul fît de même : « Ce serait, a remarqué M. Krofta, un témoignage d'harmonie de la Petite Entente ».

Par ailleurs, suivant certains renseignements à lui parvenus, M. Krofta se demande si le prince Paul ne retirerait pas sa confiance à M. Stoyadinovitch dont la retraite serait possible. Pour conclure, le ministre a appelé mon attention sur la nécessité d'une action française qui raffermisse la Petite Entente et nos liens avec ce groupement. Ce serait non seulement l'intérêt des trois états, mais celui de notre pays. En effet, si l'Italie ou l'Allemagne prenait en Europe centrale une situation prépondérante, le rayonnement et la puissance de la France en souffriraient à la longue.

La Russie de son côté serait impressionnée par le succès italien. M. Krofta m'a dit que MM. Stein et Rosenberg avaient exprimé au représentant tchécoslovaque l'opinion qu'à la suite de ce succès, l'U.R.S.S. devrait chercher à collaborer politiquement plutôt avec Rome qu'avec Londres. Le fait que ce point de vue a été donné séparément par ces deux personnalités indiquerait une orientation gouvernementale.

158

M. D'ORMESSON, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 168. *Bucarest, 4 mai 1936, s. h.* (1).

(*Reçu :* le 6, 12 h.)

Au cours de la dernière entrevue que j'ai eue avec M. Titulesco (qui a quitté hier soir Bucarest pour Belgrade), celui-ci, me parlant de la situation européenne, ne m'a pas caché ses inquiétudes.

Tout en se montrant moins pessimiste que d'autres hommes politiques roumains (M. Tataresco notamment) au sujet des rapports entre la France et l'Angleterre, M. Titulesco estime que, depuis le 7 mars, la France a vu son prestige diminuer dans l'Europe centrale et orientale. Il n'est pas douteux (je l'ai écrit à plusieurs reprises depuis cette date) que le geste brutal d'Hitler et le peu de réactions effectives qu'il a soulevées en retour, a fortement impressionné les états danubiens et orientaux.

Aussi, M. Titulesco m'a-t-il prié de « lancer un S.O.S. à mon gouvernement », en lui demandant de se montrer aussi énergique que possible vis-à-vis de l'Allemagne, dans l'intérêt même du prestige que la France doit conserver vis-à-vis des états secondaires qui appuient sa politique.

(1) Par courrier, en clair.

159

M. d'Ormesson, Ministre de France à Bucarest, à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 309 [1]. *Bucarest, 4 mai 1936.*

(*Reçu :* Dir., pol., 14 mai.)

Vous avez bien voulu me communiquer, sous le nº 247 du 13 avril dernier, un télégramme de notre ambassadeur à Moscou relatant l'inquiétude de M. Litvinov au sujet des efforts que la propagande allemande entreprend — avec succès selon lui — contre notre politique en Yougoslavie et en Roumanie [2].

Je n'ai pas été surpris de lire l'appréciation du ministre des Affaires étrangères soviétique. En effet, mon collègue de l'U.R.S.S., et, durant les six semaines de congé que ce dernier vient de prendre, le chargé d'affaires des Soviets, m'ont maintes fois fait part de leur inquiétude au sujet de la propagande allemande en ce pays, et au sujet de la politique intérieure roumaine, qu'ils voyaient avec émotion se diriger, sans conteste à leurs yeux, exclusivement vers les partis de droite.

J'ai moi-même plus d'une fois signalé, dans ma correspondance de ces derniers mois, combien les idées de droite s'étaient développées depuis un an en Roumanie, spécialement dans les milieux de jeunesse et d'université. J'ai également indiqué les efforts, presque effrayants, que les Allemands entreprennent en Roumanie pour reconquérir la situation économique qu'ils avaient avant 1914. Je me bornerai à citer mes dépêches nºs 247 du 11 avril dernier et nº 288 du 1er de ce mois [3]. Mais je suis néanmoins moins inquiet que ne le sont les représentants soviétiques, et je ne dirai pas, comme M. Litvinov, que « la Roumanie est en train de se détacher de nous ». D'une part, c'est avant *tout* sur le plan économique et estudiantin — plus que sur le plan politique, encore brûlant pour eux — que les Allemands poursuivent leurs efforts. Ce n'en est pas moins là un travail inquiétant qu'ils mènent, à une époque où l'économique rejaillit si cruellement sur le politique.

En deuxième lieu, ce qui effraie incontestablement une grande partie des Roumains, c'est précisément la crainte d'un rapprochement trop intime avec l'U.R.S.S. J'ai souvent écrit combien la Russie, même impériale, avait peu de sympathies en Roumanie; à plus forte raison encore la Russie soviétique.

(1) Extraite des papiers du ministre.

(2) Il s'agit de la pièce reproduite sous le nº 51.

(3) Ces deux dépêches non reproduites étaient consacrées la première à la propagande allemande en Roumanie et la seconde à la composition et à la doctrine des partis roumains de droite. Le contenu de ces deux dépêches est pour l'essentiel reproduit ici.

Aussi, quand M. Litvinov, renseigné par sa légation de Bucarest, déclare que la Roumanie « s'écarte de nous », je répondrai qu'incontestablement elle ne sympathise guère avec les Soviets, et que c'est Moscou bien plus que Paris qui motive ces mouvements de répulsion, constatés par le commissaire du peuple aux Affaires étrangères.

J'ai déjà écrit que la légation des Soviets ayant ici surtout des attaches avec les partis de gauche (nationaux-paysans, ou peut-être même les quelques socialistes existant en Roumanie), elle voit avec crainte la couronne et le gouvernement tendre vers les idées de droite. Je crois même qu'en manifestant trop haut de tels sentiments, la légation de l'U.R.S.S. compromet parfois quelque peu les nationaux-paysans.

Ceux-ci ont avec la République française des liens de chaude amitié; nous les connaissons; mais j'estimerais plutôt dangereux de compromettre ces sympathies, en les déclarant exclusives de mêmes sentiments envers d'autres groupements roumains. C'est ce que ne comprennent peut-être pas assez les représentants de l'U.R.S.S. encore nouveaux dans l'art subtil qu'est la diplomatie.

160

M. D'ORMESSON, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 306. Secret [1]. *Bucarest, 4 mai 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 13 novembre.)

L'attaché militaire de cette légation vient d'adresser à M. le ministre de la Guerre un important rapport résumant les vues du grand état-major roumain sur les éventualités que présenterait une guerre de coalition défensive contre l'Allemagne [2].

En communiquant ci-joint à Votre Excellence une copie de ce rapport, je crois devoir attirer de façon toute particulière son attention sur le remarquable exposé du colonel Delmas, en raison des aspects politiques des questions qu'il étudie. L'état-major roumain envisage notamment deux possibilités de plan défensif, dont la seconde paraît présenter sur la première des avantages considérables. Mais elle suppose une préparation politique déterminée pour obtenir avec certitude la collaboration de la Pologne et surtout de l'Italie. C'est là que réside, semble-t-il, la plus grande inconnue du proche avenir, et la plus lourde de conséquences.

[1] Extraite des papiers du ministre.

[2] Ce long rapport du colonel Delmas (nº 52/S du 1er-2 mai 1936) résume les points de vue du grand état-major roumain sur la manière de conduire une guerre défensive contre l'Allemagne, selon que la coalition comprendrait la Petite Entente, l'U.R.S.S. et la France, ou ces mêmes pays plus la Grande-Bretagne, l'Italie, la Pologne et l'Autriche. Sur le plan militaire, le problème essentiel serait la défense du bastion bohémien, et, sur le plan politique, celui de l'intervention russe par la Roumanie et la Pologne.

161

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres, à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 848 à 854. *Londres, 5 mai 1936, 0 h. 15.*

(*Reçu :* 1 h. 15, 1 h. 55, 2 h. 15, 2 h.)

En me référant à notre dernier entretien [1] où M. Eden avait marqué le désir d'avoir avec Votre Excellence un échange de vues approfondi avant la réunion du 11 mai, j'ai fait savoir au secrétaire d'État que vous partagiez son avis sur la nécessité de cette consultation et que vous étiez tout prêt à le rencontrer un jour de cette semaine.

J'ai attiré son attention sur l'opportunité d'agir le plus tôt possible à Rome pour amener la cessation des hostilités et la conclusion de la paix sur des bases acceptables.

M. Eden m'a répondu qu'à la suite des événements advenus en Abyssinie, il se demande si cette conversation ne serait pas prématurée. Pour le moment, en effet, il lui paraît très difficile de fixer l'orientation de la politique anglaise. Jusqu'ici, l'Abyssinie avait été personnifiée par l'Empereur. Maintenant qu'il a quitté son pays emmenant deux de ses principaux ministres, on ne voit pas comment on pourra engager M. Mussolini à conclure un traité alors qu'il n'a en face de lui aucun gouvernement qualifié. Sans doute les chefs militaires italiens s'efforceront-ils d'installer une administration locale qui sera responsable de l'ordre public. Il est douteux que les autres puissances puissent la reconnaître. M. Eden sera certainement heureux d'en parler avec vous avant la réunion de Genève. Dans ce cas, le débat pourrait avoir lieu à Genève la veille même de la séance du Conseil. D'ici là des indications nous seront peut-être arrivées sur les intentions de l'Italie, et le gouvernement anglais, de son côté, sera plus en mesure de définir son point de vue.

J'ai insisté sur les inconvénients qu'il y aurait à laisser le gouvernement italien imposer la paix, quelle que soit l'administration avec laquelle il traite, dans des conditions sur lesquelles il serait malaisé de le faire revenir par la suite. Aujourd'hui il y a peut-être un moment psychologique à saisir où le gouvernement italien peut entendre des conseils de sagesse. D'autre part, nous n'avons pas seulement à lui parler des principes suivant lesquels la paix doit être conclue. Les puissances signataires du traité de 1906 ont le droit de faire valoir les intérêts spécialement reconnus par cet accord dont l'Italie a toujours déclaré vouloir respecter les termes. Ces préoccupations justifieraient une conversation immédiate de la France et de l'Angleterre avec l'Italie

[1] Entretien qui a eu lieu le 29 avril. Voir ci-dessus, n° 133.

en vue de faire valoir leurs revendications particulières et de savoir comment elle se propose d'en tenir compte.

M. Eden craint que l'opinion anglaise ne prenne fort mal, dans les conditions actuelles, une politique qui s'inspirerait non pas des principes mais des intérêts particuliers du pays. Il venait de recevoir ainsi que le Premier ministre une délégation de l'Union pour la S.D.N. qui avait pressé le gouvernement de rester rigoureusement fidèle aux règles du covenant et de ne pas abandonner un petit pays à la loi du plus fort. Il m'a prié de représenter à Votre Excellence toutes les difficultés de sa position. Il comprend néanmoins l'intérêt qu'il peut y avoir à agir sans délai et il réfléchira sur les considérations que j'ai développées auprès de lui. D'après certains bruits, M. Mussolini s'apprêterait par un geste théâtral à déclarer la paix à l'Abyssinie et à interrompre immédiatement les hostilités. Cette attitude faciliterait peut-être un revirement de l'opinion anglaise. En tout cas il ne croit pas être en état avant quarante-huit heures de me donner des renseignements plus précis sur le point de vue officiel britannique.

Confidentiel. — Le secrétaire d'État m'a indiqué qu'il serait heureux de continuer d'ici le 11 mai à s'entretenir avec vous de la situation par la voie diplomatique ordinaire. Il paraît redouter que des pourparlers directs tenus avec la France en dehors de Genève ne l'exposent aux critiques de l'opposition. A plus forte raison verrait-il des objections à une conversation tripartite avec l'Italie. Je dois noter cependant qu'au cours de notre entretien, M. Eden m'a paru sincèrement désireux de rechercher tous les moyens de sortir de l'impasse actuelle. Il n'a élevé notamment aucune objection quand j'ai parlé de la nécessité d'envisager un système de paix basé sur les faits, et quand j'ai souligné l'impossibilité où serait désormais l'Empereur de rentrer dans son pays et de parler en son nom.

162

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 855 à 857. Confidentiel. *Londres, 5 mai 1936, 0 h. 15.*

(*Reçu :* 2 h. 15.)

Interrogé sur la préparation du questionnaire à remettre à Berlin, M. Eden m'a déclaré que sir Eric Phipps allait recevoir l'instruction de demander audience au Chancelier pour mercredi ou jeudi prochain afin de remettre ce document entre ses mains.

Il pense que les questions jugées désirables par le gouvernement français se trouveront couvertes par le mémorandum anglais et que, dans l'ensemble, ce texte sera considéré en France comme satisfaisant. Il a ajouté que si le gouvernement anglais se croyait en droit d'apprécier sous quelle forme il

devait poursuivre la conversation avec Berlin, nous ne serions, bien entendu, liés en aucune manière par les termes du questionnaire et que nous pourrions toujours manifester notre désapprobation sur tel ou tel point le cas échéant.

Le secrétaire d'État désire manifestement garder une certaine indépendance vis-à-vis de nous pour se donner des gants à Berlin d'avoir agi dans une certaine mesure en conciliateur. Il m'a avoué que l'on ne comprendrait pas en Angleterre que le gouvernement n'ait pas su ménager à cette démarche toutes les chances possibles de succès, ce qui serait le cas s'il se présentait simplement comme le porte-parole de la France et de la Belgique. Il ne croit guère cependant, pour sa part, que cette requête puisse donner des résultats.

J'ai attiré très sérieusement l'attention de M. Eden sur les inconvénients que présentait vis-à-vis de l'opinion française la méthode ainsi suivie. En affectant d'agir séparément auprès du Reich, le gouvernement anglais risque d'éveiller en France des inquiétudes d'autant plus vives que sa politique de sanctions contre l'Italie est déjà considérée chez nous comme de nature à entretenir le trouble en Europe et à faciliter à l'Allemagne de nouveaux coups de force. J'ai eu toutefois l'impression que le secrétaire d'État, en exposant son point de vue, ne faisait que se conformer à une décision prise par l'ensemble du Cabinet.

163

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie, à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 357. Confidentiel. Réservé. *Varsovie, 5 mai 1936* (1).

(*Reçu :* le 7, 11 h. 15.)

J'ai remis hier soir à M. Beck — qui ne paraissait d'ailleurs pas spécialement désireux, ni pressé de la recevoir — la note répondant à son mémorandum daté du 6 avril (2) : en rentrant à Varsovie, j'avais appris que les chefs de l'armée, prévenus par le ministre des Affaires étrangères que ce mémorandum avait été remis au gouvernement français, attachaient à notre réponse une très grande importance et l'attendaient avec beaucoup d'impatience; d'autre part, j'aurai demain avec le général Rydz-Smigly l'entretien prévu; j'ai pensé qu'il pourrait y avoir intérêt à ce que je lui donne une copie de la note française, ce qui supposait sa remise préalable à M. Beck (3).

Celui-ci, après avoir pris connaissance du document, m'a répondu, selon les rites, qu'il remerciait le gouvernement français de sa communication, qu'à première vue, elle lui paraissait correspondre à ce qu'attendait la Pologne, mais qu'il en ferait étudier le texte par ses services.

(1) Par poste.
(2) Voir ci-dessus, nº 31.
(3) Pièce nº 118.

164

Le Lieutenant-Colonel Mast, Attaché militaire de France à Tokio, à M. le Général Maurin, Ministre de la Guerre.

D. nº 599 (1). *Tokio, 5 mai 1936.*

Le texte du pacte d'assistance mutuelle entre les Soviets et la Mongolie extérieure, signé à Ulanbator le 12 mars, a été rendu public le 8 avril. Il se compose d'un préambule et de quatre articles :

« Les gouvernements de l'U.R.S.S. et de la République mongole, dit le préambule, continuant les relations d'inaltérable amitié qui ont existé entre les deux pays, depuis l'assistance donnée par l'armée rouge pour la libération du territoire de la République mongole en 1921, et guidés par le désir d'assurer la paix en Extrême-Orient, ont décidé de donner à l'accord existant depuis le 27 novembre 1934 la forme du présent protocole. Le but des deux gouvernements est de se fournir une assistance mutuelle en vue de prévenir la menace d'une attaque armée et de se procurer aide et assistance dans le cas où l'U.R.S.S. ou la République mongole seraient attaquées par une tierce puissance.

« *Article 1*er. — Dans le cas d'une menace d'agression sur le territoire de l'U.R.S.S. ou de la République mongole de la part d'une tierce puissance, les gouvernements de l'U.R.S.S. et de la République mongole se consulteront immédiatement et prendront toutes les mesures nécessaires pour protéger leurs territoires.

« *Article 2.* — Le gouvernement de l'U.R.S.S. et celui de la République mongole, dans le cas d'une attaque armée sur l'une des parties contractantes, se prêteront mutuellement assistance et aide militaire.

« *Article 3.* — Les gouvernements de l'U.R.S.S. et de la République mongole affirment que les troupes de l'une des parties stationnées par consentement réciproque sur le territoire de l'autre partie en vue de remplir les obligations énoncées aux articles 1 et 2 seront retirées du territoire en question aussitôt que la situation qui avait motivé ces mouvements aura pris fin.

« *Article 4.* — Ce protocole est rédigé en deux exemplaires, russe et mongol, et les deux textes sont également valables. Le protocole deviendra effectif à partir du jour de sa signature et restera en vigueur pendant dix ans à compter de ce jour. »

La publication de ce pacte a causé dans les milieux politiques et militaires japonais une vive irritation et une sérieuse inquiétude. Un tel pacte, disent

(1) Extraite des archives de la Guerre.

les Japonais, équivaut à une alliance militaire entre Moscou et Ulanbator et à l'incorporation de la Mongolie extérieure dans le territoire de l'Union soviétique. Il constitue une violation de l'accord sino-soviétique de 1924 par lequel l'U.R.S.S. reconnaissait que la Mongolie extérieure constituait une partie intégrante de la Chine.

La Chine devrait protester en faisant appel à la Ligue des Nations et à l'opinion mondiale. L'attitude qu'adoptera le gouvernement de Nankin permettra de vérifier si les bruits d'entente entre la Chine et les Soviets sont fondés et de présumer des intentions de la Chine vis-à-vis du Mandchoukouo et du Japon. La passivité du gouvernement de Nankin a déjà permis aux Soviets d'étendre librement leur influence sur la Mongolie extérieure et le Sinkiang. Si Nankin veut favoriser la bolchevisation de l'Extrême-Orient, il se heurtera au Mandchoukouo et au Japon dont la coopération doit assurer l'ordre et la paix dans cette partie du monde.

La conclusion du pacte d'assistance mutuelle entre les Soviets et la Mongolie extérieure est un épisode de la lutte que se livrent les Soviets et le Japon pour attirer dans leur orbite les tribus mongoles. Les Soviets viennent de marquer un point et on comprend le dépit des Japonais. Mais il est assez curieux de voir ceux-ci suggérer à la Chine de faire appel à la Société des Nations pour sauvegarder l'intégrité de son territoire si on se souvient des réactions du Japon lorsque la Chine évoqua l'affaire mandchoue devant le tribunal de Genève.

165

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Flandin, Ministre des Affaires Étrangères.

T. nos 1322 à 1326. *Berlin, 6 mai 1936, 19 h. 26, 19 h. 27, 19 h. 16, 19 h. 23.*

(*Reçu :* 20 h. 40, 21 h. 5, 20 h. 50.)

L'entrée du maréchal Badoglio à Addis-Abeba et le discours triomphal qu'a prononcé hier le Duce [1] ont produit en Allemagne un effet considérable. L'on aurait tort de sous-estimer la valeur d'exemple et l'influence stimulante que ces événements risquent d'avoir sur l'esprit public allemand, et plus encore sur les milieux radicaux du national-socialisme et sur M. Hitler lui-même, qui, à certains moments, avait reproché à M. Mussolini un excès de témérité.

La presse du Reich ne manque pas de souligner aujourd'hui, comme une

[1] Discours prononcé le 5 mai pour annoncer le rétablissement de la paix, « notre paix, la paix romaine qui s'exprime par cette simple, irrévocable, définitive proposition : l'Éthiopie italienne ».

des leçons qui se dégagent de l'affaire d'Abyssinie, que la décision et l'audace valent mieux que les hésitations et les palabres, et que l'épée est plus forte que la plume.

L'opinion allemande se demande néanmoins comment va se régler, sur le terrain diplomatique et juridique, le conflit ouvert entre l'Italie, l'Angleterre et la Société des Nations. Elle essaie de prévoir quelle sera l'attitude de M. Eden à la Chambre des Communes, et, dans quelques jours, à Genève. Elle estime, en général, que la Grande-Bretagne s'inclinera devant le fait accompli, se prêtera, malgré l'opposition violente des cercles libéraux et travaillistes, à la levée des sanctions et se réfugiera, pour l'avenir, dans un essai de réforme de la Société des Nations. Mais elle doute encore que l'Angleterre puisse s'accommoder d'une annexion pure et simple par l'Italie de la totalité des territoires abyssins.

Les journaux allemands ont remarqué dans le discours de M. Mussolini les passages où le Duce parle de la paix romaine, affirme que l'Éthiopie est désormais italienne, et que l'Italie saura défendre sa victoire. Ils pensent que des déclarations aussi catégoriques ne faciliteront pas les choses. Mais ils ont relevé avec non moins d'attention l'interview que M. Mussolini vient de donner à M. Ward Price et que le *Daily Mail* a publiée.

Que le Duce ait dit que l'Italie était désormais parmi les puissances satisfaites, qu'elle allait devenir conservatrice, se mettre de l'autre côté de la barricade et travailler à créer une entente durable entre les grandes puissances occidentales, leur a causé une impression désagréable, et même un certain malaise.

« Rassasié! » imprime la *Deutsche Allgemeine Zeitung* en titre de son article du 6 mai (édition du soir). Mais comment l'Italie s'est-elle rassasiée, ajoute son rédacteur en chef? En s'emparant de ce qu'elle convoitait!

Dans la colonne voisine, le même journal écrit: «Les espérances de la France dans un retour à Stresa reçoivent une nouvelle impulsion ».

L'Allemagne redoute évidemment qu'après sa victoire en Afrique, l'Italie ne redevienne libre, à bref délai, de faire sentir son poids dans le bassin du Danube.

166

M. DE DAMPIERRE, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 294 à 299. *Belgrade, 6 mai 1936, 23 h. 20.*

(*Reçu :* le 7, 0 h. 49, 3 h. 30.)

La réunion de l'Entente balkanique [1] ne s'est terminée qu'aujourd'hui, une séance supplémentaire ayant été jugée nécessaire pour mettre au point le procès-verbal et le communiqué.

[1] Qui devait se tenir les 4 et 5 mai.

Bien que les quatre ministres gardent sur ce point la plus grande discrétion, il semble que les discussions furent assez vives hier et que M. Metaxas eût à essuyer quelques reproches tant de la part de M. Stoyadinovitch que de celle de M. Titulesco à propos de la définition des obligations résultant pour la Grèce du pacte balkanique.

La position de la Grèce telle qu'elle a été exposée par le président du Conseil hellénique et admise par les signataires du pacte balkanique peut se résumer comme suit :

1° Dans le cas d'un conflit entre un état balkanique et un état non balkanique, la Grèce gardera une neutralité définie par M. Politis du nom de « neutralité armée » et qu'elle s'engage à défendre.

2° Dans le cas où une puissance non balkanique attaquerait une puissance balkanique et où celle-ci recevrait l'appui de l'Angleterre et de la France, la Grèce interviendrait contre l'agresseur.

3° Dans le cas d'une attaque bulgaro-hongroise, la Grèce interviendrait également.

4° La frontière albanaise est considérée comme frontière balkanique.

L'hypothèse du réarmement bulgare a été abordée au cours de la discussion; M. Titulesco aurait voulu faire admettre que si la Bulgarie se libérait unilatéralement du traité de Neuilly, les quatre puissances intéressées agiraient. Cette idée n'a pas prévalu et il a été prévu que dans cette hypothèse le conseil de la S.D.N. serait tout d'abord saisi. Les quatres puissances ont décidé également que si la Bulgarie s'adressait à elles pour obtenir un [adoucissement] des clauses militaires du traité de paix, l'acceptation de cette demande serait en tout cas subordonnée à des engagements de nature territoriale impliquant une renonciation de la Bulgarie à toute velléité révisionniste.

La question des Détroits n'a fait l'objet que d'un court échange de vues, M. Rustu Aras ayant indiqué qu'elle ne lui semblait pas de la compétence de l'Entente balkanique. Le ministre des Affaires étrangères de Turquie a réussi à calmer la susceptibilité de M. Titulesco en lui communiquant la copie d'une note remise aujourd'hui à Bucarest dans laquelle le gouvernement turc répondant à une démarche roumaine donne l'assurance que la Turquie, dans son désir de modifier le statut actuel des Détroits, ne poursuit aucune visée territoriale.

Le communiqué donné à la presse indique que toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ont été discutées dans l'esprit le plus amical et qu'un parfait accord a été constaté.

« La Grèce, ajoute le communiqué, a précisé sa position vis-à-vis du pacte balkanique dans le sens d'un accroissement de solidarité entre ses signataires à la satisfaction unanime des membres du conseil permanent.

« La politique de l'Entente balkanique étant basée sur l'intangibilité des frontières actuelles et sur le respect de la sécurité, le conseil permanent a envisagé les moyens les plus efficaces pour en assurer la stricte application dans la région de l'Europe où vivent les états balkaniques. »

Le conseil a décidé de se réunir d'abord à Genève, en septembre, puis à Athènes.

167

M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Washington, à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 486. *Washington, 6 mai 1936, 18 h. 19.*

(*Reçu :* le 7, 2 h. 34.)

Le secrétaire d'État venant d'échanger les signatures relatives à l'accord commercial franco-américain, M. Cordell Hull a exprimé en quelques phrases sa profonde satisfaction de l'heureux aboutissement des négociations et a remercié tous ceux qui avaient travaillé à ce résultat.

Il a exprimé l'espoir que la conclusion de cet accord servirait d'exemple à d'autres nations et contribuerait au retour de la prospérité générale.

J'ai répondu en remerciant le secrétaire d'État et ses collaborateurs et en me faisant l'interprète de la satisfaction éprouvée par le gouvernement français, et le ministre du Commerce en particulier, de la signature de l'accord.

M. Cordell Hull m'a prié de le rappeler au souvenir de M. Bonnet et de lui dire ses regrets de son absence.

La valise de samedi prochain vous apportera l'original de l'accord, accompagné de ses annexes, et les pleins pouvoirs du secrétaire d'État [1].

168

M. de Dampierre, Ministre de France à Belgrade, à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 300 à 302. Secret. Réservé. *Belgrade, 6 mai 1936, 23 h. 20.*

(*Reçu :* le 7, 4 h. 15, 4 h. 30.)

Au cours des conversations qu'il a eues avec le prince Régent et M. Stoyadinovitch, M. Politis, qui part ce soir pour Paris et qui se propose d'en entretenir Votre Excellence, a été frappé de l'inquiétude qu'on éprouvait ici sur les tendances de la politique française. Certains bruits notamment qui ont

[1] Cet accord commercial qui devait entrer en vigueur le 15 juin était conclu pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation sous préavis de six mois. Il comportait, des deux côtés, des concessions tarifaires, et, de la part de la France, des augmentations de contingents. Il décidait que les deux pays s'accorderaient le traitement de la nation la plus favorisée.

trouvé un écho dans notre presse, et d'après lesquels la France devrait se replier dorénavant sur elle-même et se consacrer entièrement à la défense de son propre sol, incitent le ministre de Grèce à Paris et certains milieux yougoslaves à ménager l'Allemagne en vue d'y pouvoir trouver éventuellement un contrepoids à la pression italienne. A la Cour, l'influence anglaise gagne du terrain.

Enfin, il a été frappé de ce que les autres ministres des Affaires étrangères aient dû insister auprès du président du Conseil yougoslave pour que la France fût mentionnée en même temps que l'Angleterre dans les textes qui définissent les états balkaniques.

Pour M. Politis, ces indices conseillent plus que jamais le maintien de tous rapports entre la France et l'Angleterre.

M. Rustu Aras qui passera deux jours à Paris avant de se rendre à Genève, et qui m'a longuement entretenu de la situation générale, a, lui aussi, le sentiment le plus net que l'entente franco-anglaise est indispensable à la paix. Il ne croit pas à la possibilité de reconstituer actuellement le front de Stresa et il verrait dans la réalisation prochaine d'un pacte méditerranéen, en coïncidence avec la suppression des sanctions, le seul remède efficace aux difficultés présentes.

169

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie, à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 359 à 362. *Varsovie, 6 mai 1936, s. h.* (1).

(*Reçu :* le 8, 11 h. 15.)

J'ai questionné M. Beck sur le sens et la portée de la démarche effectuée auprès du Foreign Office par le chargé d'affaires de Pologne au sujet des questions susceptibles d'être posées par l'Angleterre à l'Allemagne à propos de l'Europe orientale.

M. Beck m'a répondu ceci : le chargé d'affaires de Pologne a été chargé, non pas de demander au gouvernement anglais qu'il évite, dans sa conversation avec le gouvernement allemand, d'aborder les questions de l'est mais seulement d'attirer son attention sur l'importance que revêtirait la forme même des communications qu'il serait amené à faire sur ce point à Berlin.

La [Pologne], m'a dit M. Beck, a toujours regretté que le système de Locarno ne lui procurât pas les mêmes garanties qu'à la France et à la Belgique; elle s'est félicitée des déclarations faites par M. Neville Chamberlain sur la politique britannique à l'égard de l'est européen; elle souhaite qu'au cours des

(1) Par avion.

prochaines négociations, ces déclarations soient renouvelées en termes positifs, mais elle redoute qu'en abordant sous une forme interrogative les points dont il s'agit, la diplomatie anglaise laisse imprudemment supposer qu'ils peuvent être mis en cause.

Cette interprétation de la démarche polonaise correspondait certainement à la pensée de M. Beck, mais elle ne l'exprime pas tout entière. En réalité, le ministre craint qu'en interrogeant le chancelier Hitler sur ses intentions à l'égard de Dantzig et de Memel, le gouvernement britannique contribue à faire apparaître l'équivoque sur laquelle est basée, et de plus en plus, la politique « de bon voisinage » qu'il a inaugurée vis-à-vis de l'Allemagne et qui ne peut être maintenue sans un constant et commun effort tant de la part de Varsovie que de Berlin.

Secret. — Au cours de notre entretien sur ce point, M. Beck m'a dit incidemment que si, dans les négociations diplomatiques à venir, les puissances occidentales tendaient à renouveler « la faute de Locarno », et à ne pas tenir un compte suffisant des intérêts polonais, la Pologne serait tentée de « s'isoler » dans une politique égoïste.

J'ai relevé assez vivement ce propos en conseillant à M. Beck de prendre garde à ne pas faire naître une tentation [analogue] chez les puissances occidentales.

S'apercevant qu'il avait fait fausse route, le ministre a battu immédiatement en retraite, en me tenant des [propos] tout à fait orthodoxes sur la sécurité collective.

170

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 366, 367. Très confidentiel. Réservé. *Varsovie, 6 mai 1936, s. h.* (1).

(*Reçu :* le 9, 11 h.)

J'ai eu ce matin avec le général Rydz-Smigly une conversation très intéressante et sur laquelle j'aurai à revenir. Dès maintenant, je tiens à noter les points suivants :

1o Le général s'est montré fort sensible au fait que le gouvernement français m'avait autorisé à renouveler l'invitation qui lui avait été précédemment adressée par le général Gamelin. Il compte en profiter pour assister, au début de septembre, aux manœuvres du nord-est. Il a manifesté, d'autre part, une vive satisfaction quand je lui ai dit que M. le président de la République le verrait volontiers à ce moment.

(1) T. par courrier en clair.

2° Le chef de l'armée polonaise s'est montré très content de la note française [1] qu'il attendait avec impatience et à laquelle il attache un grand intérêt.

3° A ce moment, le général — sur un ton de profonde sincérité — m'a renouvelé ses assurances antérieures d'attachement à l'alliance française et a exprimé son vif désir d'être en contact aussi étroit que possible avec les chefs de notre armée.

4° J'en ai profité pour lui parler, dans le sens qui avait été convenu, de la politique polonaise, des rapports franco-polonais, du malaise qui continue à les affecter et de ses causes.

Le général m'a écouté, en s'efforçant de ne pas laisser apparaître ses sentiments sur sa physionomie très mobile, mais il n'a rien tenté pour détourner la conversation du cours que je lui avais donné; il m'a même marqué sa satisfaction de m'entendre lui parler nettement et j'ai bien l'impression que, à tout le moins, ce que je lui disais ne lui a pas été désagréable...

« Je connaissais, m'a-t-il répondu, cette situation et les faits que vous me signalez ». Sans prendre, sur les points précis que j'avais abordés, la défense de M. Beck, il m'a cependant déclaré : « J'ai beaucoup observé M. Beck depuis quelques mois; je l'ai trouvé loyal envers la France... Si nos deux gouvernements sont d'accord sur les principes d'une politique commune, les erreurs de méthode, les fautes de détail doivent pouvoir se réparer facilement ».

Le général a ajouté : « La France ne doit en tout cas éprouver aucune inquiétude. Elle peut avoir confiance en moi : je m'occupe de la politique extérieure et je m'en occuperai de plus en plus ».

J'ai répondu notamment au général que le gouvernement français ne doutait ni de ses sentiments, ni du sens dans lequel s'exercerait son autorité grandissante, mais que, si nous étions alliés pour soutenir la guerre en cas d'agression, nous devions agir, les uns vis-à-vis des autres, en alliés dans la paix et qu'il était inadmissible de voir la diplomatie polonaise, entre deux déclarations de fidélité à l'alliance, se livrer, vis-à-vis de la diplomatie française, à une petite guerre qui prêtait à trop de soupçons et à laquelle il fallait, à tout prix, mettre fin.

Le général Rydz-Smigly en a convenu et notre entretien, qui devra être repris, s'est terminé sur cette constatation.

Il est difficile de démêler quelles peuvent être, après cet entretien, les intentions du général Rydz-Smigly à l'égard de M. Beck : le général est prudent et les hommes qui, comme lui, ont été longtemps des conspirateurs, ne se livrent point facilement.

Peut-être considère-t-il, qu'après tout, le « colonel » Beck doit obéissance au chef de l'armée, qu'il devra finalement se soumettre à ses directives, et peut-être le général trouvera-t-il plus commode de se borner, pour l'instant, à resserrer son contrôle sur le ministre des Affaires étrangères.

Le prochain avenir permettra sans doute de deviner s'il veut s'en tenir pour le moment à cette solution d'attente ou, si au contraire, il est prêt à adopter une attitude plus radicale.

[1] Il s'agit de la note du 25 avril reproduite ci-dessus sous le n° 118. Voir également la pièce n° 163.

171

Communication de l'ambassade de Grande-Bretagne

Questionnaire britannique adressé par M. Eden à Sir E. Phipps

Traduction *Foreign Office, 6 mai 1936.*

Monsieur,

I. Votre Excellence n'est pas sans savoir que le gouvernement de Sa Majesté soumet depuis quelque temps à l'examen le plus attentif le mémorandum qui m'a été communiqué par feu M. von Hoesch le 7 mars 1936, et par M. von Ribbentrop le 24 mars et le 1er avril 1936, au sujet de la réoccupation de la zone démilitarisée et des propositions de paix du gouvernement allemand.

II. Un tel examen était naturellement indispensable, étant donné l'importance que le gouvernement de Sa Majesté attache, comme le sait Votre Excellence, à l'établissement en Europe d'une paix réelle et durable fondée sur la reconnaissance de l'égalité des droits et de l'indépendance de chaque état ainsi que sur le respect, de la part de chaque état, des engagements pris par lui. Le gouvernement de Sa Majesté a le désir de faire tout ce qui est en son pouvoir pour coopérer aux progrès vers l'objectif défini par le gouvernement allemand, dans le mémorandum du 31 mars, comme « la grande œuvre d'assurer la paix européenne », et c'est par conséquent, avec cet objectif en vue, et afin d'ouvrir les voies à une négociation fructueuse, que je vous adresse la présente dépêche et que je prie Votre Excellence de demander une entrevue avec le chancelier allemand. Vous ferez précéder vos observations par une déclaration en ce sens.

III. *La remilitarisation de la zone rhénane.* Certaines des propositions du gouvernement allemand traitent, comme le sait Votre Excellence, d'arrangements temporaires dans la zone démilitarisée en attendant l'achèvement de la première phase des négociations générales pour la paix de l'Europe, qui furent proposées par le gouvernement allemand. Je ne me propose pas, dans la présente dépêche, de m'étendre sur ces arrangements temporaires, bien que, Votre Excellence le sait, le gouvernement de Sa Majesté regrette que le gouvernement allemand n'ait pas été en état d'apporter une contribution plus substantielle au rétablissement de la confiance, qui est un préliminaire si essentiel aux vastes négociations que les deux gouvernements ont en vue.

IV. Au cours de mon entretien, le 2 avril, avec M. von Ribbentrop, j'ai informé Son Excellence que le gouvernement de Sa Majesté considère que les propositions formulées pour l'avenir dans le mémorandum allemand du 31 mars (celui qui m'a été communiqué le 1er avril) sont de la plus grande

importance et méritent une étude attentive. Cette étude est parvenue maintenant à un stade avancé; mais le gouvernement de Sa Majesté éprouve certaines difficultés à la poursuivre plus avant, sans en avoir discuté d'une manière plus approfondie avec le gouvernement allemand (comme il a été envisagé dans le communiqué de Genève du 10 avril) un certain nombre de points contenus dans les trois mémorandums, notamment dans ceux du 24 et du 31 mars. Le gouvernement de Sa Majesté est certain que le gouvernement allemand partagera ses vues sur ce point : à savoir qu'il est désirable de rechercher la plus grande précision possible avant que des négociations générales puissent être ouvertes, ceci en vue d'éviter qu'aucun malentendu ne puisse à l'avenir troubler la confiante coopération des puissances européennes; c'est, en effet, le désir le plus sérieux du gouvernement de Sa Majesté, comme il est certain également qu'il l'est du gouvernement allemand, de voir progresser les négociations envisagées.

V. Il y a plusieurs passages dans les mémorandums allemands du 24 et du 31 mars qui suscitent chez le gouvernement de Sa Majesté certains doutes en ce qui concerne la conception que se fait le gouvernement allemand des bases sur lesquelles le futur arrangement pourrait être établi.

VI. *L'Allemagne est-elle en position de conclure des « traités sincères ? »*. Le premier point qu'il est désirable d'éclaircir est de savoir si l'Allemagne se considère actuellement en position de conclure « des traités sincères ». Il y a des passages dans le deuxième alinéa du paragraphe 1 du mémorandum allemand du 24 mars 1936 qui semblent suggérer que le gouvernement allemand estime que, par son action dans la zone rhénane, il a établi cette position. D'autre part, il y a des passages dans le paragraphe 2 du mémorandum du 24 mars qui pourraient être susceptibles d'une interprétation différente que, cependant, le gouvernement de Sa Majesté ne voudrait pas, lui-même, formuler. Il va évidemment de soi que des négociations pour un traité seraient inutiles, si par la suite l'une des parties se considérait comme libre de répudier son obligation sous prétexte que ladite partie n'était pas à l'époque en situation de conclure un traité par lequel elle fût liée; et le gouvernement de Sa Majesté accueillera avec satisfaction une déclaration nette, de la part du gouvernement allemand, pour écarter toute incertitude sur ce point.

VII. Si la thèse développée au paragraphe 6 du mémorandum du gouvernement allemand en date du 31 mars est destinée à être d'une application générale, il pourrait en résulter un doute quant à la manière dont le gouvernement allemand envisage la continuation du maintien effectif des clauses encore en vigueur du traité de Versailles, et, à vrai dire, de tout accord dont on pourrait dire qu'il a son origine dans les stipulations du traité de Versailles. Le gouvernement de Sa Majesté ne désire pas engager une controverse quant à l'interprétation historique des événements qui est présentée dans ce paragraphe, et, en conséquence, il ne se propose pas d'exposer ici son point de vue. Mais il doit naturellement marquer clairement qu'il est hors d'état d'accepter les buts avancés par le gouvernement allemand dans le paragraphe en question.

VIII. Il y a dans le paragraphe 4 du mémorandum du 31 mars une autre cause d'incertitude. Il est déclaré dans ce paragraphe que « le gouvernement allemand a reçu du peuple (*Volk*) allemand un mandat général solennel de représenter le Reich et la nation (*Nation*) allemande pour appliquer une politique impliquant en toutes circonstances la préservation de leur liberté, de leur indépendance et en même temps de leur égalité de statut ». Il apparaît qu'une distinction est faite entre le Reich et la nation allemande. La question est réellement de savoir si l'Allemagne considère aujourd'hui qu'un point a été atteint où elle peut signifier qu'elle reconnaît et a l'intention de respecter le statut territorial et politique existant de l'Europe, sauf dans la mesure où il pourrait être subséquemment modifié par de libres négociations et un accord.

IX. *Le projet de pacte aérien.* Je passe maintenant à d'autres questions. L'alinéa 13 du paragraphe 22 du mémorandum du 31 mars se réfère à la « conclusion d'un pacte aérien pour compléter et renforcer ces accords de sécurité (d'Europe occidentale) ». Au printemps de 1935, on croyait savoir que la position du gouvernement allemand était que la négociation d'un pacte aérien ne fût pas compliquée par une tentative d'y adjoindre un accord pour la limitation des forces aériennes. Depuis lors, une situation un peu contradictoire semble avoir surgi. Au Reichstag, le 21 mai 1935, M. Hitler a mentionné la possibilité d'un accord de limitation aérienne sur la base de la parité entre les grandes puissances occidentales, sous réserve, à ce que nous avons compris, que le développement de l'aviation soviétique ne fût pas tel qu'une revision devînt nécessaire. Le discours du Chancelier du 21 mai 1935 fut prononcé après la signature du traité franco-soviétique. Pourtant, il fit savoir à Votre Excellence, en décembre 1935, que ce traité avait rendu impossible toute limitation des forces aériennes. Une décision, qui chercherait à ne pas accompagner un pacte aérien occidental par un accord régional pour la limitation des forces aériennes, serait très sincèrement regrettée par le gouvernement de Sa Majesté; et la déclaration contenue dans le paragraphe 2 du mémorandum allemand aux termes de laquelle le gouvernement allemand a été impressionné par les résultats obtenus dans la sphère limitée du récent accord au sujet des armements navals encourage le gouvernement britannique à espérer que le gouvernement allemand sera en mesure de se mettre d'accord avec lui sur ce point.

X. *Les pactes de non-agression.* Le gouvernement de Sa Majesté est heureux de constater que dans les alinéas 10 et 14 du paragraphe 22 du mémorandum du 31 mars, le gouvernement allemand a proposé la conclusion de pactes de non-agression entre l'Allemagne, d'une part, et la France, la Belgique et, si possible, la Hollande, d'autre part. Il prend note que le gouvernement allemand est désireux que ces pactes fussent accompagnés de traités de garantie. La forme exacte que prendront ces instruments fera l'objet d'une négociation détaillée.

Le gouvernement de Sa Majesté a pris note également de la proposition contenue dans l'alinéa 17 du paragraphe 22 en vue de conclure des pactes de non-agression entre l'Allemagne et les états situés aux frontières sud-est et nord-est de l'Allemagne. Le gouvernement de Sa Majesté se permet de rap-

peler l'aperçu général donné au sujet de tels pactes par le baron von Neurath à sir John Simon à Berlin, le 26 mars 1935.

Le gouvernement britannique serait heureux de savoir si le gouvernement allemand suggère que les pactes envisagés dussent se conformer d'une manière générale à cet aperçu et s'il est également d'accord pour que ces pactes fussent également garantis par des accords d'assistance mutuelle.

La déclaration que le gouvernement allemand a pu faire de son empressement de rentrer dans la Société des Nations permet au gouvernement de Sa Majesté de supposer qu'aucune difficulté ne surgira en ce qui concerne la compatibilité des pactes de non-agression proposés avec les obligations des membres de la Société des Nations, et que le fonctionnement de ces pactes aura lieu dans le cadre du covenant.

Il y a deux autres points sur lesquels l'attention doit être appelée. Le premier concerne la signification des mots « les états situés sur la frontière sud-est et sur la frontière nord-est de l'Allemagne ». Le gouvernement de Sa Majesté estime qu'un arrangement général serait grandement facilité si le gouvernement allemand pouvait donner à ces mots une interprétation qui englobât au moins l'Union soviétique, la Lettonie et l'Esthonie, aussi bien que les états effectivement limitrophes de l'Allemagne. A ce sujet, le gouvernement de Sa Majesté se permet de rappeler que, dans son mémorandum du 26 mars 1935, le gouvernement allemand a déclaré qu'il était prêt à conclure des pactes de non-agression avec « les puissances intéressées dans les questions de l'Europe orientale ».

Le second est celui de la non-ingérence dans les affaires des autres états en tant que distinct de la non-agression contre eux. Le gouvernement de Sa Majesté rappelle avec satisfaction la déclaration du Chancelier au Reichstag le 21 mai 1935 suivant laquelle le gouvernement allemand était « prêt à tout moment à accepter un arrangement international qui empêcherait effectivement et rendrait impossible toute tentative d'immixtion de l'extérieur dans les affaires des autres états ».

XI. *La Cour internationale d'arbitrage*. Dans l'alinéa 19 du paragraphe 22 : « l'Allemagne propose la constitution d'une Cour internationale d'arbitrage qui aura compétence en ce qui concerne l'observation des divers arrangements conclus », il est à présumer que ces arrangements sont ceux mentionnés dans les alinéas 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 17 du paragraphe 22. Il serait désirable de savoir d'une manière générale quelles seraient les attributions et la constitution de cette cour et le rapport qu'elle aurait avec les attributions du conseil de la Société des Nations et de la Cour permanente de justice internationale.

Étant donné que l'Allemagne a fait savoir qu'elle était prête à rentrer à la Société des Nations, le gouvernement allemand sera certainement prêt à faire connaître quelle sera son attitude à l'avenir à l'égard de la Cour permanente de justice internationale (particulièrement en ce qui concerne la clause facultative), et à l'égard des différentes modalités d'arbitrage, conciliation ou règlement juridique, contenues dans les traités auxquels l'Allemagne est partie.

XII. *Le pacte de la Société des Nations et le traité de Versailles.* —

Quand Votre Excellence verra le Chancelier, je vous prie de discuter avec lui les points soulevés dans cette dépêche et de lui en laisser une copie. Votre Excellence devra expliquer que ces points n'épuisent pas le problème. D'autres questions devront être soulevées à une date ultérieure. Avant que le retour de l'Allemagne à la Société des Nations soit mis en discussion, le gouvernement allemand jugera certainement désirable de donner une définition de cette phrase : « La séparation du pacte de la Société des Nations de sa base dans le cadre du traité de Versailles », qui se trouve à l'alinéa 18 du paragraphe 22. A l'heure actuelle, le gouvernement de Sa Majesté préfère se borner à ne soulever que les points dont l'éclaircissement est essentiel avant l'ouverture des négociations générales dont, ainsi qu'il est dit plus haut, il désire très sincèrement le progrès.

Veuillez agréer, etc.

Anthony Eden.

172

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

D. 768. Secret. *Berlin, 6 mai 1936.*

(*Reçu :* Cabinet, 9 mai; Dir. pol., 13 mai.)

J'ai reçu, au sujet des fortifications allemandes en Rhénanie, les renseignements suivants, qui me viennent d'un émigré établi à Paris. Ces renseignements confirment toutes les indications que j'ai pu recueillir moi-même à Berlin et je les tiens pour tout à fait plausibles. Le ministère de la Guerre en a, d'ailleurs, déjà eu connaissance.

« Les entrepreneurs allemands de constructions en profondeur viennent de faire leur entrée en Rhénanie, suivis d'une véritable armée d'ouvriers et de manœuvres.

« Le système de fortifications doit être achevé au cours des prochains mois, au plus tard à la fin d'octobre ou au début de novembre. Le plan des fortifications a été définitivement mis au point.

« La proximité de la date fixée pour l'achèvement des travaux indique déjà qu'il ne saurait s'agir d'ouvrages fortifiés semblables à la « ligne Maginot ». En effet la construction de fortifications calquées sur le modèle français demanderait plusieurs années.

« Il s'ensuit, de toute évidence, que les Allemands n'édifieront, en Rhénanie, qu'un très petit nombre de forts, ce qui leur permettra de prétendre, dans les débats internationaux, qu'ils ne construisent pas de « fortifications » du tout — argumentation qui produira l'effet voulu d'autant plus sûrement que la législation internationale relative à la définition des fortifications manque de clarté et de précision.

« En réalité, on se prépare à réaliser un système de positions de tranchées permanentes et échelonnées en profondeur, avec, en avant et sur les côtés, des nids de mitrailleuses, avec des positions de batteries, des pièges et obstacles anti-tanks, comparables aux réseaux anti-tanks aménagés par les Français dans les lacunes de leurs rayons de fortifications. On construit, en outre, également dans les souterrains, des abris pour les troupes, de nouvelles voies de communication, des « rampes » ferroviaires, des installations de défense aérienne, etc.

« Le système de fortifications envisagé possède un caractère nettement défensif, comparable à celui d'une plus moderne position « Siegfried ». Il permettra à une armée, même composée de troupes insuffisamment instruites, — et il ne saurait s'agir en l'occurrence de troupes d'élite, celles-ci devant être utilisées sur d'autres fronts, pour l'offensive — de maintenir ses positions pendant un temps assez long.

« Enfin, le système allemand, contrairement à une grande partie du système français, ne se bornera pas à couvrir la région frontière. Il suivra une ligne qui passe par l'Eifel, par les montagnes s'élevant sur les deux rives de la Moselle, par le Hunsrück et les hauteurs du Palatinat (dont la chaîne marque une rupture en Sarre). La ligne se poursuivra sur le versant occidental de la Forêt-Noire (avec rupture dans la vallée badoise du Rhin, entre Rastatt et Bâle) et elle comprendra également la région de Rastatt-Karlsruhe-Bruchsal et celle de Pforzheim.

« Une autre ligne, devant servir de « ligne de réserve », est en voie de fortification depuis quelque temps déjà : c'est la ligne qui commence à Francfort-sur-le-Main et qui se prolonge, en passant par le Taunus et l'Odenwald, jusqu'à la vallée du Neckar.

« Les plans servant de base aux constructions ont été, au cours des deux dernières années, entièrement refondus. Nous avons déjà mentionné, plus haut, que tous les travaux devront être finis avant l'hiver. C'est à ce moment-là seulement que l'Allemagne sera suffisamment prête à faire la guerre ».

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
à M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 500 à 509. Réservé. *Rome, 7 mai 1936, 2 h. 15.*

(*Reçu :* 4 h. 30.)

M. Mussolini m'a reçu cet après-midi en présence de M. Suvich. Je lui ai tout d'abord exprimé les remerciements du gouvernement français

pour la promptitude avec laquelle l'armée italienne avait accéléré sa marche sur Addis-Abeba en vue de porter secours aux légations ménacées [1].

Évoquant ensuite l'occupation de la capitale éthiopienne et les paroles prononcées hier soir au palais de Venise [2], j'ai marqué à M. Mussolini le désir que nous éprouvions de voir l'Italie reprendre toute sa place dans la politique européenne, et, pour cela, de trouver avant le 11 mai, en ce qui concerne l'affaire éthiopienne, une solution qui ne soulevât pas les objections de l'Angleterre et qui pût en même temps être acceptée à Genève.

Le chef du gouvernement m'a répondu qu'à cet égard la situation était fort simple. A la suite de l'état de guerre avec l'Italie, le Négus, souverain absolu de l'Éthiopie, avait décidé spontanément devant la défaite de ses armées et la rébellion de ses sujets, d'abandonner le pays avec sa famille y compris les éventuels héritiers au trône et avec tout ce qui restait de son gouvernement; les principaux ras étaient par ailleurs eux-mêmes partis. Aucun pouvoir quel qu'il soit, même d'ordre administratif, n'avait été substitué au régime qui avait ainsi complètement défailli, de sorte que l'autorité italienne ne trouvant personne à qui parler avait dû forcément se substituer à un pouvoir disparu de lui-même. « Je n'ai pas cherché un tel dénouement, a précisé M. Mussolini, puisque j'ai été constamment disposé à traiter avec le Négus et à le laisser sur son trône. Mais la carence intégrale qui vient de se produire à créé une situation de fait aussi bien que de droit dont l'Italie n'a fait que profiter et sur laquelle il n'y a plus maintenant à revenir. La preuve est faite, que contrairement à ce que pense la Société des Nations, l'Éthiopie n'a jamais constitué un État ». M. Mussolini a aussitôt ajouté qu'en ce qui concernait l'Angleterre aussi bien que la France, l'Italie était liée respectivement par les accords de 1925 et de 1935 [3] et que ces accords seraient scrupuleusement respectés.

Devant l'[exposé] de sa détermination que le chef du gouvernement a déclaré être absolument irrévocable, j'ai insisté sur la nécessité de ne négliger en tout cas aucune mesure d'apaisement tant vis-à-vis de l'Angleterre que de la Société des Nations. J'ai notamment signalé les dangers que ferait naître la constitution éventuelle d'une armée noire qui obligerait le gouvernement britannique à prendre des précautions militaires constantes dans le Soudan.

M. Mussolini en est demeuré d'accord et m'a assuré formellement qu'il était prêt à prendre l'engagement de ne recruter des indigènes que dans la limite nécessaire pour la constitution des forces de police indispensables. Il a indiqué également que l'Italie ferait tout pour remplir en Éthiopie sa mission civilisatrice dans la plus entière acception du terme. Mais il a, malgré mon insistance, très nettement marqué son opposition à toute solution qui placerait l'accomplissement de cette mission dans le cadre de l'article 22 du covenant.

(1) Après le départ du négus d'Addis-Abeba, la ville s'était trouvée exposée à l'émeute et au pillage, non sans danger pour les légations.

(2) Il s'agit du discours du 5 mai annonçant le rétablissement de la paix. Voir plus haut la note accompagnant la pièce n° 165, du 6 mai.

(3) Accords de Locarno (16 octobre 1925) et de Rome (7 janvier 1935).

Me parlant de la réunion du 11 mai, M. Mussolini m'a dit que l'Italie y serait représentée, et qu'il espérait bien que, puisque la guerre avait cessé, les sanctions pourraient être levées. Si l'Italie, a-t-il ajouté, devait continuer à être sanctionnée, maintenant que la paix est rétablie, il ne lui resterait plus qu'à quitter la Société des Nations.

Le chef du gouvernement a conclu cette partie de notre conversation en affirmant que les préoccupations européennes qui nous étaient communes n'avaient pas cessé de tenir la plus grande place dans son esprit et qu'il ne demandait qu'à collaborer avec nous pour le maintien de la paix.

Au cours de notre conversation, M. Mussolini a insisté à plusieurs reprises sur l'évolution qui s'opérait dans l'opinion britannique et qui permettait d'entrevoir à brève échéance un rapprochement entre l'Angleterre et l'Italie. Il m'a notamment mis sous les yeux l'article dans lequel le *Daily Telegraph* déclare que « seule l'Italie est maintenant qualifiée pour administrer l'Éthiopie ».

Tout en ne méconnaissant pas que le chef du gouvernement italien ait pu souligner à cet égard certains symptômes favorables pour nous incliner nous-mêmes à une attitude conciliante, je dois constater néanmoins que son affirmation se trouve corroborée par l'attitude de mon collègue anglais que j'ai vu en dernier lieu ce soir et dont les appréciations sur le développement de la situation depuis le départ du Négus reflètent certainement un changement de position de la part de son gouvernement, par rapport à l'intransigeance manifestée jusqu'à ces derniers jours. Sir Eric Drummond a marqué une vive satisfaction lorsque je lui ai rapporté l'intention dont M. Mussolini m'avait fait part de s'engager à ne pas recruter une armée noire en Éthiopie.

J'ajoute que, tout en faisant ressortir les perspectives de rapprochement anglo-italien, M. Mussolini a rappelé en termes très amicaux les liens qui existent entre la France et l'Italie, unies par les accords militaire [1] et aéronautique [2] Il a formulé le désir que rien ne fût négligé pour vérifier cette amitié nécessaire. Il m'a quitté en me disant : « Occupons-nous de l'Europe ».

[1] Voir ci-dessus, n° 113, n. 2.
[2] Du 13 mai 1935, signé par les généraux Denain et Valle et demeuré secret.

174

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1340, 1341. *Berlin, 7 mai 1936, 18 h. 39.*

(*Reçu :* 19 h. 35.)

Au cours d'un entretien que j'ai eu hier soir avec lui, mon collègue britannique m'a dit qu'il ne croyait pas que l'Allemagne désirât brusquer les choses en Autriche et y précipiter les tentatives des nazis.

Au contraire, selon lui, M. Hitler recommanderait l'attente et la prudence. Le Führer ne considérerait pas que l'affaire fût déjà mûre. Et surtout il ne serait pas assuré des intentions de M. Mussolini et il craindrait de se heurter, comme en 1934, à l'hostilité italienne.

L'opinion de mon collègue britannique est à rapprocher des indications contenues dans mon télégramme 1322-1326 (1).

175

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 438 à 448
Prague, 7 mai 1936, 20 h. 21, 20 h. 25, 17 h. 20, 20 h. 20, s. h. (2)

(*Reçu :* 22 h. 30, 21 h. 25, 22 h. 10, 22 h. 40; le 9, 11 h.)

J'ai été reçu ce matin par M. Benès. J'ai fait part au Président des renseignements sur la situation générale et particulièrement de ceux sur la situation en Europe centrale qui m'ont été communiqués par la dernière valise. Je lui ai aussi parlé des craintes qui m'avaient été témoignées par M. Krofta en particulier, au sujet de l'attitude de la Yougoslavie.

Le Président m'a dit être en mesure de pouvoir me rassurer complètement dès aujourd'hui sur le résultat de la conférence de Belgrade. Il m'a confié avoir écrit personnellement au prince Paul. Dans cette lettre, il a rappelé la nécessité de s'en tenir aux alliances traditionnelles imposées par les intérêts fondamentalement communs. Ces intérêts fondamentaux demeurent, même

(1) Pièce no 165.
(2) Les télégrammes nos 444 à 448 ont été expédiés par avion et ont été reçus le 9.

si naissent entre les partenaires des divergences passagères dues à un fait concret. Fonder de nouvelles combinaisons sur un pareil fait passé, c'est aller à l'encontre des conditions de vie essentielles à chaque allié. Les principes à sauvegarder entre les trois états sont d'abord le maintien scrupuleux des liens étroits de la Petite Entente et l'alliance avec la France. Puis la fidélité à la S.D.N., à la sécurité collective renforcée et organisée dans les pactes régionaux. Si la S.D.N. ne pouvait subsister, les trois états trouveraient un moyen de se défendre dans les pactes prévoyant l'assistance militaire automatique au cas où un des partenaires serait attaqué. Enfin il faut armer et le dire.

M. Benès a répété les mêmes directives dans les instructions qu'il a données à M. Krofta, en entrant dans plus de détails. Il a fixé ainsi que suit le programme à réaliser dans la réunion de la Petite Entente : opposition à la restauration des Habsbourg, à l'Anschluss, à la dénonciation unilatérale de toute disposition des traités de Saint-Germain, de Trianon, de Neuilly. M. Benès a mentionné ce dernier traité pour donner tous apaisements à la Yougoslavie. La Petite Entente doit par ailleurs se déclarer prête à une collaboration armée avec le bloc de Rome. Quant à la situation créée par la violation par l'Allemagne du traité de Locarno, la Petite Entente acceptera le résultat des négociations des puissances locarniennes dont elle souhaite l'aboutissement rapide. J'ai demandé au Président si l'expression « puissances locarniennes » comprenait l'Allemagne ou seulement les autres signataires du pacte. M. Benès m'a répondu avoir employé à dessein cette expression vague pour ne pas préjuger la décision de Paris et de Londres. Ce à quoi il attache manifestement le plus d'importance, c'est à la collaboration franco-anglaise. M. Benès estimerait utile d'être tenu au courant des négociations pour pouvoir régler son attitude sur celle de la France en premier lieu.

Quant à l'affaire abyssine, la Petite Entente, estime M. Benès, doit observer la plus grande réserve, la décision à prendre dans ce conflit mal engagé doit être laissée aux puissances qui y ont pris une part prépondérante. Dans tous les cas, la Petite Entente ne doit rien faire qui puisse passer pour une approbation de l'agresseur. Elle ne prendra donc aucune initiative en matière de sanctions. En cas d'attaque allemande, M. Benès veut en effet pouvoir faire appel à la S.D.N. et ne pas risquer de s'entendre opposer sa négligence de tel ou tel article du covenant.

D'après un rapport [documenté] que lui a adressé M. Krofta, le Président se dit certain dès aujourd'hui de l'adoption de ses directives par le conseil de la Petite Entente.

M. Benès est passé ensuite à l'examen de la situation générale. Au passif de celle-ci, il voit tout d'abord le gros échec éprouvé par la Société des Nations dans l'affaire abyssine; l'échec aussi et la perte de prestige de l'Angleterre. Mais ce dernier poste négatif pourrait être transformé en poste positif si l'opinion britannique et le gouvernement se rendaient compte qu'ils ont été menés où ils sont par la politique de M. Mac Donald et de sir John Simon [1] :

[1] M. MacDonald était premier ministre et sir John Simon ministre des Affaires étrangères dans le cabinet de coalition de novembre 1931 à décembre 1935.

désarmement préalablement à tout accord à ce sujet avec les autres puissances, initiatives étourdies, démarches inconsidérées à Rome et à Berlin qui ont eu pour effet d'encourager MM. Mussolini et Hitler à leur brutalité actuelle.

M. Benès inscrit également au passif de la situation présente la dépression des états moyens et leur mécontentement de la France et de l'Angleterre. Il cite particulièrement les Pays-Bas et les états scandinaves.

Le Président regrette visiblement la réaction insuffisante des signataires du pacte de Locarno contre la violation de l'Allemagne. Il rappelle avec complaisance que la réaction de la [Petite Entente] contre une violation par la Hongrie des stipulations militaires du traité de Trianon est dès à présent arrêtée et serait immédiate : rupture des relations diplomatiques, blocus économique. Si ces mesures sont insuffisantes : mobilisation et action militaire. M. Benès l'a dit au ministre d'Angleterre.

A l'actif de la situation, le Président voit la fin du conflit italo-abyssin. Il pense que les négociations entre les signataires de l'accord tripartite sur l'Abyssinie, qui sont également les principaux partenaires de Locarno, inquiéteront M. Hitler et le rendront plus maniable.

M. Benès espère que la France et l'Angleterre éviteront dans ces négociations de trop concéder à M. Mussolini, ce qui serait achever la déconfiture de la Société des Nations. Il pense d'ailleurs qu'à son usage, M. Mussolini jouera un double jeu; qu'il donnera à la France des assurances favorables quant à l'attitude italienne; que par ailleurs il intriguera en Europe centrale, et se montrera peut-être insolent à l'égard de la Petite Entente. Il appartiendra au gouvernement français de rappeler le chef du gouvernement royal au respect des assurances qu'il aura données. J'ai eu l'impression que le Président restait très méfiant et même hostile à l'égard de M. Mussolini.

M. Benès ne manifeste aucune crainte en ce qui concerne la Tchécoslovaquie. Il tient d'ailleurs à dire et à répéter qu'il se prépare, qu'il est fort, que s'il est attaqué, il se défendra. J'indique, dans un autre télégramme, les précisions qu'il m'a données à ce sujet.

Au surplus, le Président se dit persuadé que si une attaque allemande se produisait, ce ne serait pas sur la Tchécoslovaquie, mais sur l'Autriche ou sur Dantzig suivant que l'Italie serait occupée ou non dans la Méditerranée. Le plan allemand serait de réduire la Tchécoslovaquie à la vassalité par encerclement. Elle ne l'attaquerait que si son agression contre l'Autriche provoquait une guerre générale. D'ailleurs M. Benès ne croit pas qu'une attaque allemande sur l'Autriche ou Dantzig soit imminente. Il partage sur la préparation encore insuffisante de l'armée allemande les idées du ministre d'Autriche à Berlin (voir télégramme de Berlin nos 1242-1243) [1] et celles de l'état-major polonais (voir le télégramme de Bruxelles nos 345 bis) [2].

[1] Pièce no 121.

[2] Dans ce télégramme non reproduit, l'ambassadeur de France à Bruxelles faisait connaître les impressions de M. Van Zeeland après un voyage en Pologne. Il y était dit : « On n'y croit pas à un danger allemand immédiat car on estime que l'armée du Reich est encore loin d'être prête ».

176

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
à M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 517, 518. *Rome, 7 mai 1936, 23 h. 55.*

(*Reçu :* le 8, 2 h. 30.)

L'occupation d'Addis-Abeba et l'annonce de la fin de la guerre ont suscité dans la nation italienne une exaltation générale et profonde. Ce sentiment a même gagné certains milieux d'opposition qui critiquaient naguère l'entreprise africaine tout en escomptant l'atteinte que son insuccès éventuel pouvait porter au régime fasciste. L'unanimité s'est faite devant la victoire et dans la détermination d'exploiter le succès au maximum dans le sens d'une solution « radicale et totalitaire » du problème éthiopien. Si l'opinion publique italienne a pu manifester parfois au cours de ces derniers mois quelque « essoufflement » dans l'effort d'exaltation patriotique auquel elle était constamment soumise, du moins se trouve-t-elle aujourd'hui portée par sa seule réaction et sans l'aiguillon artificiel de la propagande intérieure, à un degré de volonté résolue que ses dirigeants eux-mêmes auraient maintenant beaucoup de mal à atténuer si une telle nécessité s'imposait à eux.

Entre autres rumeurs auxquelles l'enthousiasme national donne présentement créance, je signale le bruit qui se répand avec force depuis hier et suivant lequel le roi d'Italie serait prochainement proclamé empereur d'Éthiopie. On croit voir par ailleurs le présage de mesures sensationnelles dans l'annonce faite aujourd'hui par un communiqué officiel d'une réunion que le grand Conseil fasciste et le Conseil des ministres tiendront samedi soir et à la suite de laquelle « les décisions prises seront communiquées immédiatement au peuple du haut du balcon du palais de Venise ».

177

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 451. *Prague, 7 mai 1936* (1).

(*Reçu :* le 9, 11 h.)

Je me réfère à mon télégramme relatant mon entretien d'hier avec le Président (2).

Je ne mets pas en doute la sincérité ni le courage de M. Benès. Il m'a paru cependant que, sur tous les points, ses déclarations étaient empreintes d'une résolution d'optimisme. Il tient sans doute à réagir vigoureusement contre l'inquiétude et un certain désarroi inavoués, mais sensibles dans les variations de points de vue au gré des nouvelles quotidiennes qu'on trouve quelquefois même chez certains membres du gouvernement.

178

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 452. Confidentiel. *Prague, 7 mai 1936* (3).

(*Reçu :* le 9, 11 h.)

J'ai demandé à M. Benès s'il ne craignait pas d'être un jour brusquement interpellé par le gouvernement du Reich au sujet des Allemands des Sudètes, dont les plaintes et les revendications occupaient en ce moment beaucoup l'opinion (4).

Le Président m'a répondu très vivement n'avoir aucune inquiétude à cet égard. Le ministre d'Allemagne se montrait très discret et très correct sur ce point.

M. Benès a ajouté qu'il avait de longs et fréquents entretiens avec les chefs du parti : « J'ai, m'a-t-il dit, brisé leur esprit de révolte. Ils peuvent continuer quelque temps encore leurs discours et leur campagne. Mais ils ne me résisteront plus. »

(1) Par avion.
(2) T. 438-448, publié ci-dessus sous le nº 175.
(3) Par avion.
(4) Aux élections de mai 1935, le parti allemand des Sudètes, dirigé par le national-socialiste Conrad Henlein, a obtenu les deux tiers des voix allemandes.

179

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 455. *Prague, 7 mai 1936* (1).

(*Reçu :* le 9, 11 h.)

Le ministre des Soviets m'a dit qu'à l'avis de son gouvernement, l'affaire abyssine et celle du 7 mars avaient révélé de la part de l'Angleterre une différence d'attitude insoutenable suivant quel était l'agresseur.

Actuellement il ne fallait pas être plus royaliste que le Négus, mais éviter cependant que l'agresseur tire une trop grande récompense de son mépris des stipulations du covenant.

Pour l'avenir, il était nécessaire de trouver de l'agresseur une définition qui soit acceptée de tous les membres de la Société des Nations et [obtenir] de ceux-ci l'engagement formel de s'opposer à toute agression quelle qu'elle fût.

180

M. DE DAMPIERRE, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 148. *Belgrade, 7 mai 1936.*

(*Reçu :* Dir., pol. 18 mai.)

J'ai signalé au Département par mon télégramme nº 280 (2) l'article malveillant, dont ci-joint la traduction (3), paru sur la politique française dans le numéro du *Slovenec* du 29 avril. Ainsi que je l'ai indiqué, je n'ai pas cru pouvoir laisser passer, sans protester, les commentaires tendancieux d'une feuille qui, de l'avis même des milieux officiels, reçoit — ou recevrait jusqu'à présent — ses inspirations du ministre de l'Intérieur Mgr Korochetz et qui est le journal le plus lu en Slovénie.

Alors que je commençais à l'entretenir de cette question, M. Martinatz m'a montré une note au crayon rédigée par le président du Conseil et libellée à peu près dans ces termes : « Dire à Mgr Korochetz que son rédacteur de poli-

(1) Par avion.
(2) Télégramme non reproduit : le fond en est repris dans la présente dépêche.
(3) Traduction non jointe.

tique étrangère écrit des bêtises sur des questions qu'il ne connaît pas. Il devra s'abstenir jusqu'à nouvel ordre de faire paraître des articles. » Le ministre adjoint, ayant pris connaissance des lignes incriminées, a aussitôt émis l'hypothèse que leur auteur avait touché 5 ou 10.000 dinars des services de propagande allemande... « Combien a reçu, lui ai-je alors demandé, le fonctionnaire de la censure qui a laissé publier ce papier? », et je lui ai marqué mon étonnement de ce que des mesures sévères fussent prises pour interdire toute publication contenant des critiques contre l'Allemagne, alors que des commentaires présentant sous le jour le plus faux la politique extérieure de la France ne rencontraient aucun obstacle. Mon interlocuteur m'a donné pleinement raison et il a, devant moi, fait par téléphone les observations les plus vives au directeur des services de presse.

Trois jours plus tard, j'ai renouvelé mes observations auprès du président du Conseil. « Vous vous êtes plaint, lui ai-je dit, de ce que des journaux français eussent récemment exprimé les inquiétudes que leur inspiraient les tendances de la politique yougoslave. Comment pouvons-nous les rassurer, si l'organe officieux du ministre de l'Intérieur émet l'avis que la Yougoslavie devrait se détacher de l'action anti-allemande et pro-italienne de la France, pour suivre l'exemple de la Pologne? » Sachant que l'article du *Temps* du 2 mai faisant état d'une certaine divergence de vues existant entre la Yougoslavie et la Tchécoslovaquie avait désagréablement impressionné les milieux politiques yougoslaves, j'ai ajouté que le *Slovenec* allait beaucoup plus loin dans cette voie.

Le président du Conseil n'a pas cherché à excuser le rédacteur du *Slovenec*, mais il m'a assuré que Mgr Korochetz, qu'il a interrogé à ce sujet, n'était pour rien dans l'article incriminé. Le ministre de l'Intérieur a, non seulement donné l'assurance qu'il n'avait pas connu cet article dont il désapprouvait les tendances, mais il a affirmé qu'il n'exerçait plus aucune action sur le *Slovenec*, son journal maintenant étant le *Slovenski Dom*. J'ai alors marqué à M. Stoyadinovitch mon étonnement de ce qu'en dehors de *Jutro* (voir lettre de notre consul à Ljubljana du 1er mai 1936) (1), aucun journal yougoslave n'ait eu à cœur de redresser des erreurs qu'il n'était pas dans l'intérêt commun de laisser s'accréditer dans le pays. Le Président m'a répondu que le *Slovenec* lui-même devrait à la première occasion réparer sa faute.

Je crois savoir que je n'ai pas été le seul à me plaindre de l'article en question et que M. Titulesco — que l'allusion à la politique polonaise a particulièrement piqué au vif — n'a pas non plus ménagé ses critiques à M. Stoyadinovitch, dès son arrivée à Belgrade.

Il est bien certain que ni le président du Conseil, ni le ministre des Affaires étrangères n'ont inspiré l'organe slovène, mais on ne pourrait pas affirmer que les idées qui y sont contenues fussent toutes étrangères aux cercles politiques de Belgrade, où on se montre actuellement méfiant et inquiet. Les raisons de cette méfiance et de cette inquiétude, M. Politis, qui a profité du séjour qu'il vient de faire à Belgrade pendant la réunion du conseil de l'Entente balkanique

(1) Document non reproduit.

pour effectuer une enquête dans les milieux yougoslaves, me les a résumées comme suit :

1° La Yougoslavie s'est montrée froissée de l'attitude qu'a eue, paraît-il, à son égard à Genève, un précédent ministre des Affaires étrangères français qui, parlant des états de la Petite Entente, les aurait qualifiés de « poussière d'états »;

2° Elle en voudrait toujours à la politique française d'avoir signé les accords avec l'Italie de janvier 1935, sans les subordonner à un accord préalable entre l'Italie et la Yougoslavie;

3° Certains milieux politiques français ayant émis l'opinion que la France devrait dorénavant se replier sur elle-même et consacrer à la seule défense de son sol ses forces militaires, la Yougoslavie se demande quel appui elle recevrait de nous en cas de guerre;

4° L'échec de la mission de M. Pilja, qui n'a trouvé en France qu'une contrepartie tout à fait insuffisante aux dommages qu'a causés à la production yougoslave la mise en vigueur des sanctions, continue à être vivement ressenti ici;

5° La crise des rapports franco-anglais déconcerte un pays dont la politique est tout entière orientée vers un accord entre Londres et Paris.

A ces facteurs que je crois exacts, il s'en ajoute à mon avis d'autres qui ne sont d'ailleurs que la conséquence des premiers. Si l'on se trouve dans l'incertitude sur le concours que la France pourra dorénavant accorder à la Yougoslavie, cela ne provient pas seulement des opinions émises dans les milieux irresponsables : on nous reproche au fond de ne pas avoir été assez énergiques vis-à-vis de l'Allemagne au lendemain du 7 mars. « Vous avez laissé entrer les Allemands dans la zone démilitarisée et maintenant vous n'allez pas être en mesure d'empêcher la construction de fortifications qui seront face aux vôtres, et les annihileront.

« Vous laissez en somme libre cours à la tactique allemande qui veut se couvrir à l'ouest pour avoir les mains libres à l'est. Dans ces conditions, quelle aide éventuelle pourrons-nous attendre de vous? »

Je note en passant que M. Titulesco m'a exprimé une opinion analogue en ajoutant que, si le gouvernement français avait décidé au lendemain du 7 mars, conformément à l'opinion émise par Votre Excellence et plusieurs membres du Cabinet, de mobiliser plusieurs classes, la situation se serait présentée pour nous dans de bien meilleures conditions à la réunion de Londres, et nous aurions donné à l'Allemagne un avertissement salutaire qui aurait pu avoir les conséquences les plus heureuses. « Le Führer de l'Allemagne, m'a fait remarquer le ministre des Affaires étrangères roumain, a pris sa décision d'entrer dans la zone démilitarisée contre l'opinion des chefs de son armée. Le gouvernement français aurait dû prendre la responsabilité de mesures de riposte, même si le ministre de la Guerre et le chef d'État-major général y étaient opposés. » On rencontre dans les milieux tchécoslovaques une opinion analogue. Je dois à la vérité d'ajouter que M. Rustu Aras exprime [un avis] diamétralement opposé. Pour lui, la seule politique à suivre était celle que le gouvernement français a adoptée : la France, en mobilisant, aurait été isolée...

Si l'on est incertain à Belgrade au sujet de la politique française, on éprouve la même incertitude du côté de l'Italie. Comme je l'ai indiqué, toutes les suspicions à l'égard de cette puissance ont réapparu depuis les derniers accords italo-austro-hongrois, et depuis le nouveau traité italo-albanais (1). « L'Italie va-t-elle reprendre sa tentative de nous enserrer entre les deux branches d'une pince, et cela avec une arrogance accrue par sa victoire en Abyssinie, se demande-t-on ici? Le gouvernement de Rome va-t-il au contraire vouloir accentuer la détente qui s'était manifestée vis-à-vis de nous, avant la mise en œuvre des sanctions, et la politique de Stresa va-t-elle reprendre? Dans ce cas, serez-vous avec les Italiens et nous pour vous opposer à un Anschluss éventuel? N'oubliez pas que nous n'agirons jamais avec les Italiens seuls ».

Dans ces conditions, on veut pratiquer ici la politique du *wait and see* et, tant que les nuages ne seront pas dissipés, ménager tout le monde et plus spécialement les Allemands qui, du point de vue commercial, sont devenus les meilleurs clients de la Yougoslavie, autre bienfait de la politique des sanctions !

Nous ne ferons sortir les Yougoslaves de cette période d'attente, pendant laquelle ils restent sans doute nos amis — mais des amis inquiets et quelque peu réservés — que le jour où, le conflit abyssin étant réglé, nos rapports avec l'Angleterre et avec l'Italie auront repris un cours normal. M. Rustu Aras n'est-il pas entraîné par sa passion anti-italienne et pro-sociétaire quand il affirme que la politique de Stresa ne pourra plus reprendre et qu'il faut laisser l'Italie isolée en face de l'Allemagne : « Tant que l'Allemagne, m'a-t-il dit, aura l'espoir de rallier l'Italie à sa politique, elle ne fera pas l'Anschluss. Elle le réalisera immédiatement si, se séparant de l'Angleterre, la France resserre ses liens avec l'Italie. D'ailleurs, a-t-il ajouté, à quoi servirait une semblable entente franco-italienne puisque vous êtes décidés à ne jamais envoyer un homme sur le Brenner? »

Je me permets de ne pas partager l'opinion du ministre des Affaires étrangères de Turquie, pour qui le seul remède réside dans la conclusion d'un pacte méditerranéen qui aurait sans doute comme premier avantage de permettre au gouvernement d'Ankara de dire son mot... Les dispositions de M. Mussolini, telles qu'elles résultent du très intéressant télégramme de M. de Chambrun en date du 18 avril (2), permettent de penser que la réconciliation entre Rome et Londres (voir également à ce sujet mon télégramme nos 303 à 304) (3) n'est pas impossible et qu'il nous est permis d'envisager le moment où, la parenthèse abyssine étant refermée, la politique sage consacrée à Rome par les accords de janvier 1935 et confirmée à Stresa pourra reprendre son cours.

En attendant, nous devons ici nous montrer très actifs et nous efforcer de barrer la route dans tous les domaines à la propagande allemande qui se fait de plus en plus envahissante. Une fois de plus, je me permets d'attirer l'attention de Votre Excellence sur l'utilité absolue pour nous d'améliorer d'urgence, par n'importe quels moyens, quitte à y sacrifier quelques millions, nos relations

(1) Accords économiques italo-albanais du 19 mars 1936.

(2) Voir ci-dessus, no 90.

(3) Le télégramme no 303-304 n'a pas été reproduit; le sens en est indiqué ici.

commerciales avec la Yougoslavie. C'est dans le domaine commercial que l'Allemagne peut battre en brèche l'influence prépondérante que nous avons encore en Yougoslavie; c'est là qu'il ne faut pas nous laisser complètement déborder...

181

M. DULONG, MINISTRE DE FRANCE À KAUNAS,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 61. *Kaunas, 7 mai 1936.*

(*Reçu :* Dir., pol., 26 mai.)

Il semble qu'en présence de l'attitude observée par le gouvernement anglais depuis le 7 mars, de son désir évident de ménager l'Allemagne, et de son indifférence à tout ce qui concerne la sécurité collective dans l'Est européen, les pays baltes se soient davantage inquiétés des desseins de la politique hitlérienne, de la fragilité de la paix, et aient pris plus nettement conscience de leur isolement.

La gravité de la situation internationale paraît avoir amené le gouvernement estonien et le gouvernement letton à entrer dans les vues du gouvernement lithuanien sur la nécessité d'organiser la sécurité collective dans cette région particulièrement menacée de l'Europe [1] : d'après certaines indications recueillies à Kaunas, une évolution dans ce sens se serait produite, par une sorte de réaction, dans l'esprit de M. Munters à la suite de son voyage à Varsovie.

Les divergences d'opinion qui s'étaient manifestées entre les trois pays pendant les négociations sur le projet de pacte oriental auraient fait place à des préoccupations communes.

Le plan de paix français répond évidemment à toutes ces préoccupations, et sa réalisation leur procurerait toutes les garanties désirables pour la sauvegarde de leur intégrité territoriale et de leur indépendance.

Les trois associés de l'Entente baltique — même s'ils réussissaient à resserrer entre eux leurs liens politiques — voient clairement le danger auquel chacun d'eux serait exposé du jour où il accepterait de conclure avec l'Allemagne un accord bilatéral de non-agression qui ne s'insérerait pas dans le système collectif prévu par le pacte de la S. D. N. Le plan français leur donnerait tous apaisements à cet égard. Mais, en attendant qu'il sorte du domaine théorique, ils observent avec regret que le temps et le succès travaillent pour l'Allemagne. Ils appréhendent que l'espèce d'anarchie dans laquelle se débat l'Europe et la confiance qu'inspire à Hitler la puissance croissante de son armée ne déterminent le nazisme à faire l'épreuve de sa force, en s'attaquant à des pays plus faibles.

(1) Voir ci-dessus, nº 101.

L'approche du danger — et plus encore la crainte qu'ils en ont — ne leur laissent guère le loisir d'attendre la réalisation de plans, si séduisants soient-ils, mais dont l'ampleur même rend l'application rapide d'autant plus difficile. Aussi se montrent-ils particulièrement accueillants à toutes avances qui leur viennent de Moscou.

Le gouvernement de Kaunas qui entretient les meilleurs rapports avec l'U.R.S.S. a témoigné d'autant plus d'empressement à accepter l'invitation adressée par le chef d'État-major soviétique au chef d'État-major lithuanien que, d'après ce qu'on m'a rapporté ici confidentiellement, le gouvernement estonien aurait, contre toute attente, répondu aussitôt favorablement à la proposition des Soviets, sans même consulter le gouvernement letton auquel le lie cependant un accord militaire. Le colonel Cernius s'est donc rendu à Moscou, à l'occasion de la fête du 1er mai, et paraît y avoir été traité avec des égards tout particuliers. Au cours du dîner offert en son honneur, le maréchal Iegorov a exprimé la vive sympathie avec laquelle l'opinion publique suit le développement de l'état lithuanien et sa lutte pour fortifier son indépendance. Il a souligné les efforts accomplis par les deux peuples en vue du maintien de la paix. En réponse à ce toast, le colonel Cernius a exalté l'amitié inaltérable des deux pays, leur application à consolider la paix et à resserrer les liens qui existent entre les deux armées et qui ne tendent qu'à assurer le développement pacifique des nations amies.

Le ministre de l'U.R.S.S. à Kaunas avait précédé de peu dans la capitale soviétique le chef de l'État-major lithuanien, et presque au même moment le ministre de Lithuanie à Moscou était appelé par M. Lozoraitis. On apprenait en même temps que M. Bullitt, ambassadeur des États-Unis à Moscou, arrivait à Kaunas, soi-disant en voyage d'agrément et sur l'incitation de son ami lithuanien M. Baltrusaitis. J'ai recueilli toutefois l'impression que son gouvernement avait dû lui donner l'instruction d'enquêter sur la situation dans les trois pays baltes dont, depuis le départ de son ministre à Riga, il se juge peut-être insuffisamment informé par les chargés d'affaires résidant dans les trois capitales. Ce qui tend à prouver qu'il était chargé d'une mission officieuse, c'est qu'il a été reçu en audience par le président de la République, le président du Conseil et le ministre des Affaires étrangères. En tout cas, ce déplacement semble indiquer que le Département d'État de Washington porte un intérêt particulier aux rapports entre les pays baltes et l'U.R.S.S.

La presse allemande n'a pas manqué d'établir un rapprochement entre le séjour à Moscou des chefs d'état-major des pays baltes et la conférence de leurs ministres des Affaires étrangères qui doit se tenir à Tallinn le 7 mai [1]. Il paraît en effet probable que le gouvernement des Soviets a voulu profiter de la grande parade militaire du 1er mai à Moscou pour donner aux chefs d'états-majors des armées lithuanienne, lettone et estonienne le spectacle de son organisation militaire et leur procurer l'occasion de constater la puissance de

[1] A la réunion de Tallinn, les ministres des Affaires étrangères d'Estonie, de Lettonie et de Lithuanie ont réaffirmé leur fidélité aux principes de la S.D.N. Mais ils ont exprimé le désir que celle-ci soit mieux armée pour défendre les petits états.

l'aide matérielle que l'U.R.S.S. serait en mesure de porter aux victimes d'une agression, en exécution des obligations d'assistance mutuelle qu'elle pourrait contracter dans le cadre de la S. D. N.

A la veille de la réunion de Tallinn, le geste amical du gouvernement des Soviets et l'impression produite par la manifestation de Moscou ont été adroitement combinés pour préparer les gouvernements de l'Entente baltique à reconnaître d'un commun accord l'intérêt d'une active participation de l'U.R.S.S. à l'organisation de la sécurité collective et de la paix.

182

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 770. Secret [1]. *Berlin, 7 mai 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 13 mai.)

Les efforts déployés par l'Allemagne, au lendemain du 7 mars, pour détacher de notre politique certains pays de l'Europe centrale et accroître dans cette partie du continent l'influence de sa diplomatie doivent être observés avec soin [2]. J'ai déjà signalé dans ma précédente correspondance les symptômes qu'il était possible de discerner dans ce domaine et relevé notamment les tentatives de rapprochement entre Berlin et Belgrade, Berlin et Bucarest, Berlin et Budapest.

Les rapports entre Berlin et Prague ne sont pas moins intéressants à étudier de ce point de vue. Votre Excellence est exactement renseignée par la correspondance de M. de Lacroix sur les sentiments du gouvernement tchécoslovaque, l'attitude courageuse du docteur Benès et les efforts de M. Hodza pour apaiser une opinion que la dénonciation des accords de Locarno et l'orgueil renaissant de l'éternelle Allemagne ont profondément émue.

J'ai pu constater, de mon côté, sur l'attitude de mon collègue tchèque, M. Mastny, sur l'orientation de ses pensées et de ses conversations, les répercussions de la nouvelle situation créée par la remilitarisation de la Rhénanie.

M. Mastny avait pris le train pour Prague dès le 7 mars, après que le corps diplomatique eût reçu notification du coup de force hitlérien. Il est rentré quelques jours après, nanti des instructions de son gouvernement. On aurait pu croire qu'il reviendrait irrité du geste allemand, prêt à le condamner hautement et à faire chorus à l'indignation qui a soulevé la plupart des repré-

(1) Extraite des archives de l'ambassade.

(2) *Note du document :* Cf. ma dépêche nº 774 de ce jour. Cette longue dépêche n'a pas été reproduite.

Elle traitait des calculs et des manœuvres de l'Allemagne entre l'Europe centrale et l'Europe balkanique, étudiés à travers la presse allemande dont de nombreux passages étaient cités.

sentants des puissances intéressées. Le calme qu'il a manifesté, la modération de ses réactions et de ses propos m'ont surpris. Visiblement, M. Mastny était gêné de notre véhémence. Il prêchait la patience et ses observations trahissaient la crainte que la France ne se portât aux extrémités pour défendre son droit. Le représentant de la République tchécoslovaque avait déjà conscience de l'état de pénible infériorité où la réoccupation de la zone démilitarisée par les troupes allemandes mettait désormais son pays, en cas de conflit armé.

Depuis lors, j'ai l'impression que ce sentiment n'a fait que se développer. La modération de notre attitude et notre impuissance à faire respecter le statut rhénan en sont évidemment la cause. Il est clair, d'autre part, que, moins directement intéressés à la question, les représentants de la Tchécoslovaquie n'avaient pas les mêmes raisons que nous-mêmes de suspendre avec les autorités allemandes des contacts confiants et presque amicaux; ils ne pouvaient, en tout cas, avoir la même répugnance que nous à les reprendre.

Mais il est manifeste aussi que la conscience du danger qui résulte désormais pour leur pays de notre situation stratégique les incite à plus d'empressement dans leurs relations avec le Reich et les pousse à rechercher la solution de leurs difficultés avec Berlin dans la négociation et les compromis amiables. C'est pourquoi l'offre, cette fois officiellement faite par le chancelier Hitler, de conclure avec la Tchécoslovaquie un pacte de non-agression d'où résulterait peut-être (on se rappelle les conversations de M. Eisenlohr, le nouveau ministre du Reich à Prague avec M. Benès, rapportées par M. de Lacroix) une garantie des frontières tchécoslovaques, est de nature à les séduire. J'ai eu déjà l'occasion de le constater : je sens que cette séduction continue à exercer son action sur mon collègue tchèque.

Qu'il soit encouragé dans la voie des négociations bilatérales par le gouvernement allemand lui-même, il ne faut pas en douter. M. Mastny a rapporté hier à mon conseiller un entretien qu'il a eu le 29 avril avec le secrétaire d'État à la Chancellerie, M. Lammers, et qui confirme cette impression.

Spontanément, M. Lammers a déclaré au ministre de Tchécoslovaquie que les rumeurs concernant des concentrations de troupes sur la frontière tchécoslovaque étaient dénuées de tout fondement et qu'il espérait bien qu'à Prague on faisait un sort à des bruits aussi mensongers. Il lui a donné l'assurance que le Führer en avait été personnellement très affecté, ses idées politiques sur le statut de l'Europe « ayant beaucoup changé depuis ses années de jeunesse ». Si M. Hitler a pu être autrefois revisionniste, aurait déclaré M. Lammers, il est devenu aujourd'hui l'adversaire du revisionnisme et le partisan convaincu du *statu quo* territorial en Europe centrale. A cet égard, il ne faudrait pas croire qu'il encourage les aspirations de la Hongrie. Au contraire, il les désapprouve.

Le ministre de Tchécoslovaquie a dit avoir été très frappé du ton catégorique et de grande sincérité du secrétaire d'État. La satisfaction qu'il en a éprouvée est visible et il a paru attacher assez d'importance aux déclarations du collaborateur du Chancelier pour en faire état auprès du gouvernement de Prague. Il est vrai que M. Lammers s'est empressé de parler à M. Mastny

des Allemands des Sudètes et de se plaindre du traitement politique dont ils sont l'objet en Tchécoslovaquie, ce qui a été moins du goût de mon collègue. Mais, dans l'ensemble, celui-ci paraît relativement soulagé des sentiments que lui manifestent à l'égard de son pays les membres du gouvernement du Reich. Il n'a pas craint de le marquer à M. Lammers en lui disant qu'il regrettait de n'avoir pas davantage de contact avec M. Hitler lui-même, avance qui a été prise par M. Lammers pour une demande d'audience et accueillie avec empressement. Sentant qu'il était allé trop loin, M. Mastny s'est dérobé. Il a dit au secrétaire d'État que des conversations entre le Führer et lui, dans les circonstances actuelles, seraient prématurées. Mais, il reconnaît lui-même que l'entretien a dû laisser dans l'esprit de son interlocuteur une trace durable et mon collaborateur a eu le sentiment que M. Mastny a voulu l'en avertir.

Ai-je besoin d'ajouter qu'en consignant les observations qui précèdent, mon intention n'est pas de laisser planer le moindre soupçon sur la loyauté de nos amis tchécoslovaques et spécialement de mettre en doute les sentiments de fidélité à l'alliance française de M. Mastny? Je tiens, au contraire, à bien marquer que celui-ci s'est montré un collègue dévoué aux intérêts de l'entente entre Paris et Prague, empressé à me renseigner sur les contacts qu'il a avec les Allemands et soucieux, dans ses rapports avec la Wilhelmstrasse, tout en marquant l'indépendance politique de son pays, de souligner les liens de solidarité et d'amitié qui unissent celui-ci au nôtre.

Je crois, cependant, que ce serait s'aveugler singulièrement que de ne pas reconnaître les conséquences que risque d'avoir pour notre politique en Europe centrale l'initiative allemande du 7 mars 1936. Dangereusement placée entre la Pologne et une Hongrie hostile, une Yougoslavie hésitante et peu sûre, une Autriche chancelante et convoitée, la Tchécoslovaquie semble incliner à chercher son salut dans un accord avec le Reich qui lui procurerait la sécurité de ses frontières et la tranquillité pour quelques années. Qu'un pareil accord ne soit qu'un leurre, qu'il doive aboutir, un jour ou l'autre, à faire de la Tchécoslovaquie une « vassale », une annexe d'un puissant empire allemand augmenté d'une Autriche « nazifiée », c'est, malheureusement, vraisemblable. Les dirigeants de Prague ne sauraient l'ignorer.

183

M. BERTHELOT, ATTACHÉ FINANCIER DE FRANCE À BERLIN,
À M. BAUMGARTNER, DIRECTEUR DU MOUVEMENT GÉNÉRAL DES FONDS.

D. C. nº 1865 [2]. *Berlin, 7 mai 1936.*

Depuis la crise qui a fait l'objet de ma dernière lettre C. nº 1846, du 29 avril [1] et qui a suivi la désignation du général Goering comme dictateur pour les

[1] Voir ci-dessus, nº 130.

[2] Extraite des archives de l'ambassade.

matières premières et les devises, la situation de M. Schacht s'est, une fois de plus, et momentanément, consolidée. Mais il n'est pas douteux que le prestige de M. Schacht, jusqu'ici maître incontesté de la politique économique et financière du Reich, a été durement atteint par les événements récents et qu'il faut s'attendre, tôt ou tard, à de nouveaux assauts qui ébranleront progressivement l'autorité restante du président de la Reichsbank.

C'est au cours d'un déjeuner qui a eu lieu le 2 mai, et auquel le chancelier Hitler avait convié M. Schacht et M. Goering, qu'un accord a pu intervenir entre les deux hommes. M. Goering aurait laissé entendre qu'il ne ferait pas un usage abusif de ses pleins pouvoirs et qu'il soutiendrait les efforts de M. Schacht en demeurant fidèle à son rôle de conciliateur entre la Reichsbank et le parti national-socialiste. Il paraît que M. Schacht serait sorti « rayonnant » de ce déjeuner et qu'il aurait oublié ainsi pour quelque temps les critiques et même les affronts dont il a été l'objet dans ces derniers jours.

Lse difficultés sont, en tout cas, comme je le disais, loin d'être aplanies et il est évident que les éléments avancés du parti national-socialiste qui, pour des raisons de doctrine aussi bien que pour des motifs d'ordre personnel, ont organisé l'offensive contre M. Schacht ne désarmeront pas après le succès incontestable que leur a valu leur tactique audacieuse.

L'adversaire le plus acharné de M. Schacht, qui n'est autre que le conseiller personnel du Führer pour les questions économiques, M. Keppler, est toujours en place. On avait parlé de son départ prochain, et il était question qu'il abandonnât ses fonctions auprès de M. Hitler, pour occuper un poste dirigeant dans un conseil d'administration d'une des grandes industries de la Ruhr (cf. ma lettre nº C. 1814, du 9 avril 1936 [1]). Cette solution aurait donné satisfaction à M. Schacht, violemment ulcéré par les conflits qui avaient surgi à la veille du 7 mars, entre les partisans de la modération dont il était et le groupe des exaltés conduits par M. Goering, et aurait constitué une sorte de compromis. Or M. Keppler a bien accepté les conseils d'administration qu'on lui offrait, mais il demeure toujours le confident écouté du Führer et ne semble nullement avoir l'intention de se retirer. On prétend même qu'il serait candidat à la succession de M. Schacht, à la Reichsbank, ainsi d'ailleurs que beaucoup d'autres personnalités, parmi lesquelles le ministre des Finances de Prusse, M. Popitz.

M. Keppler rassemble autour de lui tous les membres du parti national-socialiste qui se signalent par leur hostilité envers M. Schacht. L'un de ceux-ci, et non le moindre, le fameux docteur Ley, organisateur du « Front du travail » et de la « Force par la joie » (*Kraft durch Freude*), serait disposé à dénoncer l'armistice qu'il avait conclu l'année dernière avec M. Schacht et qui avait eu pour résultat d'incorporer le « Front du travail » dans le système général de l'économie allemande, tel qu'il résultait de la loi du 24 novembre 1934 et des décrets constitutifs du 3 mai 1935. Désormais, le « Front du travail » revendiquerait son autonomie et la plénitude de ses droits.

Mais c'est non seulement au parti national-socialiste que M. Schacht s'est

(1) Lettre non reproduite.

encore une fois heurté; il a trouvé en face de lui la résistance active des milieux industriels, notamment de ceux de la grande industrie métallurgique, auxquels il prétendait imposer le renouvellement du fonds de dumping d'un milliard de marks qui avait été institué au mois de mai 1935 et qui avait servi à subventionner les exportations. Une discussion orageuse a eu lieu la semaine passée et on n'a pu qu'ajourner la décision en présence de l'impossibilité d'arriver à une entente. La question ne tardera pas à être reprise, M. Schacht ne cessant de répéter que, dans la situation précaire où se trouve l'Allemagne, la seule chance de salut consiste à « développer l'exportation par tous les moyens possibles et dans toutes les circonstances ».

On n'est pas moins surpris du retard apporté à l'élaboration et à la publication du nouveau programme d'impôts dont on parle depuis plusieurs mois, et qui a fait l'objet de plusieurs de mes communications. Ce problème est lié en fait à celui du fonds de dumping, car c'est l'industrie qui risque surtout de faire les frais de la prochaine réforme fiscale et il est bien naturel qu'elle cherche à connaître exactement l'étendue des charges que l'État ne manquera pas de lui imposer. De toute façon, de vives oppositions se manifestent au sein même du gouvernement, aussi bien qu'entre M. Schacht, le parti national-socialiste et la grande industrie.

Ajoutons à toutes ces causes de dissensions les controverses récentes qui se sont engagées au sujet de la politique monétaire et qui ont mis aux prises partisans et adversaires de la dévaluation du mark. Cette question a été examinée dans diverses notes antérieures. Mais les élections françaises, l'incertitude qui règne en Allemagne à propos de l'avenir du franc et de ses conséquences lui ont donné une nouvelle actualité. Les uns souhaitent une dévalorisation rapide du franc qui entraînerait celle du mark, les autres recommandent à la France de suivre l'exemple allemand et d'instituer un contrôle rigoureux des devises. M. Schacht résiste aux conseils d'une grande partie de l'industrie qui pousse à la dévaluation, soit pour favoriser les exportations, soit pour amortir ses dettes, et défend avec ostentation l'intangibilité d'un mark-or auquel personne ne croit plus.

Le déjeuner du 2 mai suffira-t-il pour résoudre toutes ces complications qui revêtent un caractère urgent? C'est fort douteux, et il est vraisemblable que M. Hitler a simplement voulu fournir à M. Schacht certains apaisements et l'empêcher de donner une démission qui, dans les circonstances présentes, aurait été une gêne pour tout le monde. Mais les divergences fondamentales d'opinion subsistent tout entières. Au-delà des problèmes qui se posent aujourd'hui, et que j'ai brièvement esquissés, elles affectent l'ensemble de la politique financière, monétaire et économique de l'Allemagne.

Le programme de M. Schacht est trop connu, de même que celui des nationaux-socialistes, pour qu'il soit utile de les opposer une fois de plus l'un à l'autre. Cependant, un incident récent permet de bien caractériser la situation et montre l'abîme qui sépare les conceptions de M. Schacht et celles de ses adversaires, auxquels le chancelier Hitler lui-même a apporté l'appui de son autorité souveraine.

On se souvient qu'à la veille des incidents qui ont amené la nomination

du général Goering comme dictateur pour les devises et les matières premières, la revue de la Reichsbank, l'*Économiste allemand*, avait publié un article fort remarqué où l'on réclamait « un homme armé de pleins pouvoirs économiques et financiers » et qui ne pouvait être évidemment que M. Schacht. Dans cet article, on exigeait avec vigueur du gouvernement qu'il mît fin à la méthode ruineuse du financement à court terme de dépenses improductives, c'est-à-dire à ce que M. Schacht appelait en termes imagés la « construction de pyramides ». Nul ne s'y trompait et chacun savait que la métaphore désignait la construction des autostrades, la production intensive de matières premières indigènes, peut-être même tout le programme d'armements illimités en général.

Or, le 1er mai, en présence de M. Schacht lui-même installé dans la tribune officielle, M. Hitler parlant aux milliers d'ouvriers berlinois groupés au *Lustgarten*, lançait cette apostrophe : « Il faut construire des pyramides! En édifiant ces monuments éternels, les Égyptiens se sont assuré quatre mille années d'histoire et de gloire. Nous nous devons de suivre leur exemple ».

Il y a donc deux politiques financières qui se combattent âprement : celle de M. Hitler et du parti national-socialiste, qui consiste à bâtir des pyramides, et celle de M. Schacht qui veut renverser, au contraire, les pyramides. La première s'inspirant avant tout de considérations économiques et sociales est nécessairement inflationniste et « autarciste »; elle oblige l'Allemagne à concentrer son énergie en vue de la réalisation accélérée d'un immense programme d'armements qui doit lui assurer le travail aujourd'hui, et demain la gloire. L'autre, d'abord hardie et progressivement plus timide, cherche à normaliser le régime, à l'orienter vers les anciennes conceptions libérales et les formules de collaboration internationale, dans la pensée que l'Allemagne est incapable de vivre sur elle-même et qu'il lui faudra bien un jour recourir à des crédits extérieurs et obtenir l'ouverture de nouveaux débouchés.

Les événements des dernières semaines confirment, qu'au point de vue financier également, la tendance radicale l'emporte pour l'instant et que l'Allemagne, avec M. Schacht, malgré lui ou contre lui, s'apprête à achever ses pyramides et à en construire de nouvelles.

184

M. DE DAMPIERRE, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 307 à 312. *Belgrade, 8 mai 1936, 11 h. 20.*

(*Reçu :* 13 h., 13 h. 20, 13 h. 40, 14 h.)

Les délibérations du conseil de la Petite Entente ont été grandement facilitées par M. Benès qui avait pris soin de munir M. Krofta d'un projet de communiqué qu'il avait personnellement rédigé. Ce document servit de base aux

discussions et, présenté à MM. Stoyadinovitch et Titulesco dès la première séance, il fut immédiatement approuvé par eux dans ses grandes lignes. Les conversations d'hier qui se déroulèrent dans une atmosphère d'absolue cordialité servirent à mettre au point le long et important communiqué qui fut donné à la presse en fin de journée. En voici le résumé :

1° Les gouvernements de la Petite Entente soulignent leur volonté de défendre dans le cadre de la S.D.N. la paix et le respect des engagements internationaux ;

2° Ils rappellent qu'ils ont toujours soutenu la politique des puissances occidentales aidant au maintien de l'indépendance de l'Autriche, qu'ils s'opposent au changement des frontières par un révisionnisme malfaisant, ainsi qu'au retour au trône de la dynastie dont la présence provoquerait inévitablement « le conflit le plus grave dans le bassin danubien ».

3° Ils « déclarent solennellement » leur volonté de poursuivre cette politique dans l'intérêt de la paix avec la même énergie que par le passé et « jusqu'à ses dernières conséquences »;

4° Ils trouvent dans cette résolution la nécessité de « rester à jamais indissolublement liés les uns aux autres »;

5° Ils soulignent « l'unité profonde et totale de toute leur politique internationale » devant les grands problèmes actuels;

6° Les états de la Petite Entente « continueront à poursuivre la politique de la S.D.N. avec la plus fidèle ... [1], espérant fermement que celle-ci réussira à surmonter la grave crise actuelle »;

7° Dans la question du traité de Locarno et des conséquences qui ont suivi sa dénonciation, ils désirent voir se terminer rapidement les discussions préparatoires entre les puissances locarniennes pour la sécurité collective européenne, afin que la Petite Entente puisse apporter sa contribution à la consolidation de la paix générale;

8° Ils soulignent leur intérêt vital quant au respect des traités de Saint-Germain, de Trianon et de Neuilly, décidés à faire respecter leurs intérêts et leurs droits et réservant pour l'avenir toute leur liberté d'action. Ils constatent « qu'ils ne donneront jamais leur assentiment à la légalisation d'un changement d'une disposition internationale par laquelle ils sont liés en commun avec les autres signataires, si cette modification n'est pas discutée avec eux et si elle n'est pas convenue avec eux suivant les principes du droit international »;

9° Ils marquent leur désir d'une collaboration économique entre les états du bassin danubien, rappelant « leur adhésion au principe de la collaboration économique avec le bloc de Rome et avec l'Allemagne ».

Les deux derniers paragraphes soulignent le désir de paix des états de la

[1] Lacune de déchiffrement.

Petite Entente et la volonté des trois ministres de rester en contact permanent les uns avec les autres.

Il résulte des conversations que j'ai eues hier soir avec plusieurs de mes collègues que le communiqué est généralement jugé très satisfaisant. Le ministre d'Autriche notamment ne m'a pas caché qu'il se félicitait de ce que la question du service obligatoire ne fût pas portée devant le conseil de la S.D.N.

La question des sanctions a été examinée, mais les ministres ont estimé qu'il ne leur appartenait pas de prendre une initiative à ce sujet.

MM. Stoyadinovitch, Titulesco et Krofta se réuniront encore aujourd'hui pour rédiger le procès-verbal et examiner quelques questions commerciales propres aux trois états.

185

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 136 à 138. Secret. Réservé. *Rome, 8 mai 1936, 19 h.*
(*Reçu :* 21 h., 20 h. 30.)

Me parlant ce matin des affaires d'Abyssinie, le cardinal secrétaire d'État m'a dit que, sans connaître d'une manière précise les intentions de M. Mussolini, il avait l'impression que le Duce était de plus en plus décidé à une solution «totalitaire». Comme je lui demandais alors s'il s'attendait à ce que cette solution fût l'annexion et à ce qu'elle fût proclamée demain, il m'a répondu que oui.

En sortant du cabinet du cardinal Pacelli, j'ai rencontré le père Tacchi-Venturi qui est, comme Votre Excellence le sait, ami personnel de M. Mussolini. Me rappelant nos conversations de mars dernier (1), le père Tacchi-Venturi m'a dit : « « La situation a bien changé depuis. Il faut que l'Angleterre se résigne à l'annexion. Je crois la résolution de M. Mussolini irrévocable à cet égard ». Mon interlocuteur ne m'a d'ailleurs pas dit qu'il en fût informé par le Duce lui-même, mais il ne mettait pas en doute l'annexion.

Le cardinal secrétaire d'État, tout en prévoyant cette « solution totalitaire » pour demain, était inquiet des complications qu'elle pourrait susciter à Genève. Il est revenu sur le passé en déplorant que le gouvernement britannique n'eût pas pris en considération les communications du Saint-Siège du 1er octobre 1935 et du 12 avril 1936 (2). En ce qui concerne ces dernières, il m'a dit : « Je n'ai plus de raisons de vous cacher que les indications dont je vous ai fait part

(1) Voir dans le tome précédent les pièces nos 278 et 290.

(2) Voir pièce no 61.

le jour de Pâques m'avaient été fournies par l'ambassadeur d'Italie qui les tenait lui-même de M. Mussolini; et c'était le comte Pignatti qui m'avait suggéré de vous les communiquer ».

Le cardinal Pacelli a ajouté que si des difficultés surgissaient encore, il restait à notre disposition pour le même rôle de conciliation qu'il a tenu jusqu'à présent.

186

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE,
À M. FLANDIN, MINISTRE des AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 139. Secret. Réservé. *Rome, 8 mai 1936, 20 h. 20.*

(*Reçu :* 22 h. 15.)

Avant de vous expédier mes télégrammes nos 136, 137, 138, (1) je les ai communiqués à M. de Chambrun qui m'a dit considérer comme plausibles les prévisions faites au Vatican.

Mais il va sans dire que ces prévisions ne reposent pas cette fois-ci sur une confidence de M. Mussolini au Saint-Siège.

187

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 886, 887. *Londres, 8 mai 1936, 21 h.*

(*Reçu :* 22 h. 20, 22 h.)

En l'absence du Chancelier c'est à M. von Neurath que l'ambassadeur d'Angleterre a remis hier matin la demande d'éclaircissements concernant les notes allemandes du 24 mars et du 1er avril (2). Le ministre des Affaires étrangères du Reich a lu le document anglais sans faire d'observations et en réservant entièrement la réponse de M. Hitler. M. von Neurath a relevé toutefois l'article 8 qui vise le point que l'on considère ici comme le plus important (reconnaissance du statut territorial et politique actuel de l'Europe) et il aurait déclaré que cette interprétation concorde bien avec les vues officielles allemandes. Sir

(1) Pièce nº 185.

(2) Voir ci-dessus, nº 171.

Eric Phipps compte être reçu le 12 mai prochain par le Chancelier qui lui fera sans doute tenir sa réponse.

Le Cabinet britannique avait l'intention d'ici là de conserver un caractère confidentiel à son questionnaire. Mais, dans la soirée, des indiscrétions s'étant produites qui paraissaient imputables à la Wilhelmstrasse, on a jugé préférable à Londres, pour éviter des comptes rendus déformés ou tendancieux, de publier intégralement le document sans attendre davantage. Le Foreign Office, de son côté, souhaitait cette publication pour faire ressortir devant l'opinion britannique l'importance des questions qui restent à éclaircir.

J'ai attiré l'attention de mes interlocuteurs anglais sur l'insuffisance du paragraphe 3 qui ne manquera pas d'être interprété à Berlin comme l'abandon par le gouvernement anglais de toute insistance au sujet des fortifications de la zone démilitarisée. Il m'a été assuré que telle n'était pas le moins du monde l'intention du gouvernement anglais et que la question, ainsi qu'il résulte des échanges de vues franco-britanniques, devait au contraire rester entièrement réservée jusqu'à ce qu'on ait pu s'assurer de la possibilité ou non d'obtenir des perspectives favorables pour l'ouverture d'une négociation générale avec l'Allemagne.

188

M. Noël Henry, Consul de France à Düsseldorf,
à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 51. *Düsseldorf, 8 mai 1936.*

(*Reçu :* Dir., pol., 12 mai.)

Par lettre nº 40 du 19 mars 1936, j'ai signalé qu'immédiatement après la remilitarisation de la zone rhénane, de nouveaux embauchages avaient eu lieu aux usines Krupp à Essen. J'apprends maintenant, de source très sûre, que ces usines sont occupées à produire, depuis cette date, à un rythme rapide (on travaille vingt-quatre heures par jour), des pièces de fortifications, en plus des fabrications de guerre auxquelles elles travaillaient jusque là.

Cette information jointe aux conclusions que l'on peut tirer du récent voyage du chancelier Hitler dans la Ruhr montre que le principal objectif du gouvernement du Reich est de procéder, aussitôt que possible, à l'édification de fortifications dans la zone rhénane. Lorsqu'il aura ainsi placé une sorte de verrou devant les fortifications que nous avons nous-mêmes édifiées, le Führer aura obtenu les mains libres à l'est et au sud et il est probable qu'il n'hésitera pas à rechercher, dans ces directions, de nouveaux avantages au risque de déclencher les pires complications.

Pour le moment, il s'agit pour lui d'attendre que le matériel nécessaire soit prêt; et c'est sans doute pour cela que la presse synchronisée de ce pays a fait preuve d'une modération relative dans l'appréciation des résultats des dernières élections françaises.

189

M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME.

T. nos 447 à 454. Urgent. Réservé. *Paris, 9 mai 1936, 2 h. 10.*

Au cours d'une visite qu'il m'a faite cet après-midi, l'ambassadeur d'Italie m'a annoncé l'intention du gouvernement italien de procéder à l'annexion pure et simple de l'Éthiopie.

Je lui ai aussitôt marqué, de la façon la plus nette, l'impossibilité pour le gouvernement français d'admettre qu'un dénouement aussi sommaire pût constituer le règlement politique d'une situation aussi complexe et grave, en droit comme en fait. J'ai rappelé à M. Cerruti les déclarations qu'il m'avait faites lui-même à plusieurs reprises, au cours des derniers mois, au sujet des conditions de paix envisagées par le gouvernement italien. Le baron Aloisi m'avait, de son côté, exposé à Genève l'intention du gouvernement italien de faire figurer parmi ces conditions de paix le maintien, sous un régime particulier, du noyau amharique; et, tout en conservant un caractère confidentiel à cette communication, j'avais dû en faire état auprès de M. Eden pour apaiser certaines inquiétudes britanniques. Je ne pouvais donc aujourd'hui m'associer à une conclusion en contradiction aussi flagrante avec ces assurances. Je ne comprenais pas que M. Mussolini, connaissant toute la portée des questions soulevées en droit par le problème italo-éthiopien et toute l'étendue de leurs répercussions politiques, pût s'engager dans une telle voie, sans le moindre ménagement des formules acceptables pour les nations les plus conciliantes envers l'Italie.

M. Cerruti a observé que l'Italie n'était pas responsable de la situation de fait devant laquelle elle se trouvait brusquement placée : la fuite de l'Empereur, la disparition ou la soumission de tous les ras, l'abolition en un mot de toute autorité éthiopienne avaient démontré l'inexistence de l'Éthiopie en tant qu'État et l'impossibilité d'y improviser un pouvoir central.

J'ai rappelé qu'au Maroc la France avait su maintenir le respect d'une souveraineté indigène, parce qu'elle avait voulu le considérer en droit comme une nécessité.

J'ai insisté sur l'importance de la question de forme, que l'Italie était d'autant plus en mesure de sauvegarder qu'elle avait réalisé, quant au fond, les conditions essentielles de son emprise en Éthiopie. Si cette question de forme n'était pas résolue de façon raisonnable, de très graves difficultés internationales pouvaient être créées dont l'Italie serait entièrement responsable. Le gouvernement italien ne pouvait en effet attendre de la Société des Nations qu'elle eût à prendre acte simplement de la disparition totale d'un de ses membres, du fait d'un autre de ses membres, qui avait lui-même contribué à le faire admettre dans la communauté de Genève.

M. Cerruti ayant cru pouvoir invoquer la situation de l'Inde par rapport à l'Angleterre, j'ai dû lui représenter toute l'impropriété d'une telle comparaison. J'ai précisé en tout cas que la France ne pourrait accepter ainsi une simple annexion de l'Éthiopie qui, indépendamment du pacte de la Société des Nations, constituerait violation des traités de 1906 et ferait abstraction de l'accord de Rome de 1935.

L'ambassadeur d'Italie m'a naturellement déclaré que l'Italie, en se substituant intégralement à la souveraineté du Négus, entendait bien respecter tous les intérêts français en Éthiopie. J'ai fait observer qu'il y avait une grande différence entre la situation d'une Éthiopie sous l'autorité du Négus et celle d'une Éthiopie sous la seule souveraineté italienne. En ce qui concerne, notamment, les intérêts français engagés dans le chemin de fer de Djibouti à Addis-Abeba, quelle garantie aurait-on de ne pas voir l'Italie construire dès demain une nouvelle voie ferrée concurrente de la nôtre? A cet égard comme à tous autres, je devais faire toutes réserves des droits conventionnels de la France. Et aussi bien le gouvernement italien ne pouvait espérer, dans les complications internationales très sérieuses où il allait s'engager, rencontrer de la part d'un nouveau gouvernement français des dispositions plus conciliantes que celles qui lui avaient toujours été manifestées jusqu'ici.

Insistant une fois de plus sur l'intérêt politique que le gouvernement italien avait à sauvegarder au moins la forme dans son règlement direct du conflit italo-éthiopien, j'ai fait valoir instamment l'erreur irrémédiable que pourrait commettre l'Italie en faisant bon marché de l'opinion de tous les peuples sincèrement attachés à la Société des Nations. En Europe centrale, notamment, la situation était déjà assez préoccupante pour que le geste de l'Italie n'y déterminât point de nouvelles réactions politiques.

En conclusion, j'ai formellement prié M. Cerruti de faire connaître d'urgence à son gouvernement les plus expresses réserves du gouvernement français sur le projet d'annexion pure et simple de l'Éthiopie par l'Italie.

J'ai laissé enfin entrevoir qu'une telle décision ne laisserait guère de possibilité de levée des sanctions au cours de la prochaine session de Genève et que le conseil de la Société des Nations devrait vraisemblablement s'ajourner sans aucune décision nouvelle à cet égard.

En vous inspirant des indications fournies à l'ambassadeur d'Italie, et que je ne suis nullement assuré de voir fidèlement transmettre à M. Mussolini, je vous serai obligé de formuler vous-même d'extrême urgence, au gouvernement italien, toutes observations et réserves qu'appelle, de la part du gouvernement français, le projet de décision porté à sa connaissance. Il importe que cette communication soit assurée en temps utile avant la réunion du grand conseil fasciste.

190

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1361 à 1373.

Berlin, 9 mai 1936, 17 h. 3, 17 h. 24, 17 h. 29, 20 h. 19.

(*Reçu :* 17 h. 50, 18 h., 18 h. 15, 18 h. 40, 18 h. 20, 18 h. 25, 18 h. 50, 21 h. 45, 21 h. 20, 21 h.)

Malgré la réserve que s'imposent la plupart des journaux du Reich, il est clair que la publication du questionnaire britannique (1) a causé dans les milieux politiques allemands une impression désagréable.

Ils ne s'attendaient pas à cette publication dont on avait précisément déclaré vouloir éviter les inconvénients à tout prix.

En dépit de la prudence et de la politesse des termes qu'a employés le document anglais, les doutes qu'éprouve le gouvernement de Londres sur la bonne foi, la loyauté, le sérieux, le caractère pacifique des intentions de la politique du Reich et qui inspirent toute la rédaction du questionnaire ne sauraient échapper à l'attention des lecteurs allemands.

Et c'est, sans doute, ce qui explique, pour une part, la nuance de mauvaise humeur et d'impatience que le ton des feuilles allemandes de ce matin laisse percer.

Le gouvernement de M. Hitler aurait évidemment préféré qu'on s'en tînt à l'attitude qui semblait avoir été convenue et qu'on ne livrât pas à la publicité le texte du questionnaire.

Mais comment y aurait-il opposé son veto, alors que le Führer saisit directement les peuples de ses déclarations et propositions et qu'à Berlin même, dès le 7 mai, des indiscrétions étaient commises, d'après lesquelles le cabinet de Londres se serait abstenu, dans son questionnaire, de toute allusion à la zone rhénane et à l'institution d'une période intermédiaire?

Plutôt que de reconnaître qu'on a manqué, en Allemagne aussi, à la discrétion indispensable, la presse préfère insinuer sans aménité que MM. Baldwin et Eden ont probablement cherché une diversion et n'ont pas été fâchés de détourner les regards de l'échec retentissant que leur politique est en train de subir en Abyssinie.

Quant au fond du document anglais, les journaux du Reich ne l'abordent pas franchement. Ils restent dans l'expectative et se bornent, dans l'ensemble, à écrire qu'il s'agit là de problèmes très vastes et très complexes, qui nécessitent un examen approfondi. Ils annoncent que, dans ces conditions, on ne doit pas compter sur une prompte réponse de l'Allemagne.

Seule, jusqu'ici, la *Gazette de Francfort* va beaucoup plus loin. Dans un

(1) Voir ci-dessus, n° 171.

article que j'ai déjà analysé (cf. message nº 1359) [1], son rédacteur en chef, M. Kircher, critique directement, et sur un ton d'amertume et d'âpreté, le questionnaire britannique. Il trouve que ses rédacteurs paraissent avoir oublié les déclarations, cependant parfaitement nettes, de M. Hitler; il le juge confus, dénué d'esprit pratique, animé du désir de plaire à la France, plutôt que de tenir compte des réalités et des possibilités. M. Kircher marque, en outre, qu'il est étrange que l'Angleterre parle du « cadre de la Société des Nations », comme si, justement, de l'aveu même des Anglais, l'expérience ne venait pas de démontrer l'insuffisance de ce cadre et l'avortement, dans sa forme actuelle, de la ligue genevoise. Il indique, enfin, que l'ordre européen, tel qu'il a été établi à Versailles, ayant fait faillite, on ne saurait en garantir la perpétuité et il reproche aux rédacteurs du questionnaire d'avoir oublié que les alliances militaires de la France à l'est de l'Europe faussent tout le problème de la sécurité collective et des accords qui pourraient être conclus à l'ouest.

Le rédacteur en chef de la *Gazette de Francfort* prend, le plus souvent, ses inspirations auprès du secrétaire d'État von Bülow.

De là, l'intérêt qui s'attache à son article.

Reflète-t-il uniquement l'opinion personnelle du secrétaire d'État, ou celle des bureaux de la Wilhelmstrasse, ou celle de l'entourage de M. Hitler? Faut-il en conclure que l'Allemagne cherche à préparer l'opinion à une tactique dilatoire et à une réponse défavorable?

Il serait prématuré de l'affirmer dès maintenant.

M. von Neurath m'a donné, le 7 mai, avant la publication du questionnaire, une impression différente. Mon collègue belge a recueilli auprès de M. Dieckhoff l'opinion que le gouvernement du Reich voudrait tirer du questionnaire les bases d'un accord général et positif.

Il convient donc d'attendre que se précise l'attitude du Reich. Le gouvernement allemand n'ignore pas qu'il est d'une bonne tactique de commencer par ruer et récriminer.

Quelles que soient l'origine et la portée qu'il convient d'attribuer à l'article de M. Kircher dans la *Gazette de Francfort* de ce matin (9 mai), il n'en est pas moins certain que cet article touche aux points du questionnaire anglais que le gouvernement du Reich considère comme les plus délicats et sur lesquels il aura le plus de peine à répondre.

Il est évident, en effet, que l'idée de garantir ce qui reste du traité de Versailles, et, notamment, de se lier vis-à-vis du statut territorial établi par celui-ci, ne le tente guère.

La politique allemande persiste, en outre, à penser que le principe de la sécurité collective est incompatible avec la pratique des alliances particulières, de nature militaire, qu'elle accuse la France de chercher à développer à son profit, en faussant le jeu normal de la Société des Nations. Les vues que m'a longuement exposées M. von Bülow à ce sujet, le 13 janvier dernier, ne paraissent pas s'être modifiées [2].

[1] Document non reproduit : analyse de presse.

[2] Ces vues sont exposées dans la pièce nº 49 du tome précédent.

L'Allemagne admet l'existence de pactes de consultation, de non-agression, de non-assistance à l'agresseur et, à la rigueur, de non-immixtion. Mais il semble qu'elle reste toujours hostile à l'engagement d'assistance mutuelle.

En tout cas, elle continue à vouloir absolument distinguer l'est et l'ouest et à tenir pour dangereuse, malgré l'occupation militaire de la Rhénanie et les fortifications qui y seront édifiées, la collusion de la France et de la Russie, qui résulte du pacte franco-russe. Les récentes élections françaises n'ont pu que réveiller ses méfiances. Les indications données à cet égard par M. Kircher, sont corroborées, ce soir, par la *Deutsche Allgemeine Zeitung*, et, d'ailleurs, par l'officieuse *Correspondance politique et diplomatique* de la Wilhelmstrasse.

La répugnance que le Reich éprouve à conclure un accord politique avec l'U.R.S.S. n'a pas dû diminuer, non plus. On en relève un signe supplémentaire dans le fait que M. Kircher invoque l'état de l'aviation russe pour mettre en doute la possibilité d'arriver à un accord de limitation des armements aériens.

En ce qui concerne, enfin, l'éventualité d'un retour à Genève, il est probable que l'Allemagne n'y est pas opposée. Mais il est probable aussi qu'elle y voit surtout le moyen d'empêcher qu'une fois que l'Italie aura repris sa place normale dans la Ligue, celle-ci ne devienne une sorte de coalition anti-allemande. Dans les débats qui s'engageront à propos de la réforme de la Société des Nations, le Reich s'appliquera vraisemblablement à affaiblir ou à éliminer, plutôt qu'à renforcer, l'article 16 du covenant.

191

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 524,525. Confidentiel. Réservé. *Rome, 9 mai 1936* (1).

(*Reçu :* 18 h. 30, 18 h. 40.)

J'ai effectué tout à l'heure auprès de M. Suvich, en faisant exactement état des arguments et des observations que Votre Excellence m'avait prié de développer, la démarche prescrite par vos télégrammes nos 447 à 454 arrivés ce matin (2) et par vos instructions téléphonées d'aujourd'hui.

Sans me départir d'une attitude amicale, j'ai terminé mon exposé en formulant, de la part du gouvernement français, les plus expresses réserves au sujet d'une annexion de l'Éthiopie.

M. Suvich m'a répondu qu'en ce qui concernait la position de l'Angleterre, les renseignements qui lui étaient parvenus ce matin de Londres le confirmaient dans la pensée que l'opinion publique britannique était disposée, dans sa très

(1) Par téléphone.

(2) Voir ci-dessus, no 189.

grande majorité, à accepter le fait accompli. Il a ajouté qu'il avait reçu des renseignements analogues sur l'orientation des milieux genevois.

Tout en ne me cachant pas que, quant au fond de la question, la décision du gouvernement italien était irrévocable, le sous-secrétaire d'État m'a dit qu'il s'emploierait, avec le souci de tenir compte des préoccupations exprimées par Votre Excellence, à ce que le mot même d'« [*annexion*] » fût évité dans la communication qui sera faite publiquement ce soir.

192

M. DE DAMPIERRE, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 323, 324. *Belgrade, 10 mai 1936, 12 h. 45.*

(*Reçu :* 16 h. 30.)

Je me réfère à mes télégrammes nos 294 (1) et 307-312 (2).
Les ministres des Affaires étrangères des pays de l'Entente balkanique ont précisé, au cours de leurs délibérations, que leurs gouvernements se rangeraient dans l'affaire rhénane aux côtés de la France et de l'Angleterre. S'il y avait divergence dans les vues de ces deux puissances, les états de l'Entente balkanique reprendraient leur liberté d'action et agiraient au mieux de leurs intérêts.

La formule sur laquelle l'accord s'est établi au conseil de la Petite Entente est un peu différente, car il est spécifié que cette liberté ne pourra s'exercer que dans le cadre des décisions de principe [prises] par les trois états. Or M. Titulesco m'a fait remarquer que ces décisions, impliquant une ligne de conduite commune dans les questions de politique extérieure, les gouvernements devront se concerter et que pratiquement ils seront amenés à se ranger aux côtés de la France.

(1) Pièce no 166.

(2) Pièce no 184.

193

M. Massigli, Directeur-adjoint des Affaires politiques, à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 74 à 80. *Genève, 10 mai 1936* (1).

(*Reçu :* 22 h., 22 h. 10, 22 h. 20, 23 h. 10, 23 h. 30, 23 h. 50, 22 h. 35.)

L'annexion à l'Italie du territoire éthiopien, la proclamation du roi Victor-Emmanuel comme empereur d'Éthiopie, enfin le discours prononcé hier soir par M. Mussolini, ont eu ici un retentissement profond dont j'ai recueilli l'écho dès mon arrivée.

Dans les délibérations que les délégués des puissances neutres avaient eues samedi, divers courants s'étaient manifestés : d'un côté (Norvège, Suisse), on se prononçait pour la levée immédiate des sanctions, de l'autre (Pays-Bas) on estimait nécessaire leur maintien conditionnel; entre ces deux tendances extrêmes se manifestait, notamment chez les Suédois et les Espagnols, l'opinion que quelle que fût la solution adoptée, elle devait faire l'objet d'une délibération collective approfondie. Si les sanctions étaient maintenues, on devait dire pour quelles fins (cela afin d'éviter que les petites puissances soient simplement dans l'affaire l'instrument de la France et de l'Angleterre qui pourraient trouver dans le maintien provisoire des sanctions un moyen de pression en vue des tractations qu'elles auront à poursuivre avec l'Italie pour assurer la sauvegarde de leurs intérêts propres en Éthiopie). Si au contraire les sanctions devaient être levées, il conviendrait de le faire dans les conditions mêmes où le comité de coordination l'a jadis prévu en affirmant la solidarité des puissances et en prenant toutes précautions contre toutes les représailles que l'Italie pourrait exercer contre tel ou tel état, la plus mauvaise solution étant un effritement progressif du front sanctionniste.

De part et d'autre d'ailleurs, on admettait qu'une décision n'était pas urgente et qu'eu égard aux nécessités de la politique française, mieux valait attendre jusqu'au mois prochain.

Les évènements de la nuit dernière ont changé tout cela, et l'affaire des sanctions passe de ce fait au second plan. Les représentants des petites puissances, avec qui j'ai pu m'entretenir, sont unanimes à considérer comme impossible d'admettre qu'un état disparaisse du fait d'une occupation militaire étrangère. S'incliner devant la prétention italienne, ce serait, selon eux, encourager l'Allemagne et l'on note à cet égard les ressemblances évidentes qui existent entre la théorie hitlérienne du « droit vital » du peuple allemand et les paroles prononcées par M. Mussolini sur les « nécessités incoercibles de vie » qui ont décidé l'Italie à la guerre. Le ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, en parti-

(1) Par téléphone.

culier, hanté par la possibilité d'une menace allemande, est très net à cet égard; et il va jusqu'à réclamer l'expulsion de l'Italie de la S.D.N.

Il n'est pas jusqu'au délégué de la Pologne qui jusqu'à présent manifestait fermement des sympathies italiennes qui ne m'ait parlé avec beaucoup d'inquiétude du précédent que l'Italie va créer.

M. Litvinov n'est pas encore arrivé.

Quant à M. Eden, si son indignation est grande, son embarras ne l'est pas moins et il ne m'a pas donné l'impression d'avoir arrêté pour le moment aucune politique.

Quoi qu'il en soit, la situation la plus délicate peut se présenter dès la première séance qui a été fixée à cinq heures de l'après-midi pour réserver le plus de temps possible pour des échanges de vues entre les membres du Conseil. Lorsqu'il s'agira, en effet, d'adopter définitivement l'ordre du jour de la session sur lequel figure sous le nº 18 le « conflit italo-éthiopien », il est à prévoir que le baron Aloisi déclarera qu'il n'y a plus de conflit et qu'il s'opposera à ce que le délégué éthiopien soit appelé à la table du Conseil. Admettre sa thèse serait reconnaître dès maintenant que l'Éthiopie n'existe plus et, par conséquent, affaiblir non seulement la position de la S.D.N. comme telle, mais aussi celle des diverses puissances en vue des négociations qu'en toutes hypothèses elles auront à mener avec Rome pour la sauvegarde de leurs intérêts.

Il n'est donc pas douteux que la majorité, sinon l'unanimité du Conseil, se prononcera pour l'admission du représentant éthiopien. Si le délégué italien se retire alors, son geste pourrait, dans les circonstances actuelles, avoir des conséquences plus graves que celui, en apparence analogue, qu'il fit il y a quelques mois.

Déjà, le gouvernement italien a fait remettre ce matin au secrétaire général à titre personnel le texte du décret portant annexion de l'Éthiopie et proclamation du nouvel empereur.

Le baron Aloisi, qui vient d'arriver, a annoncé aussitôt sa visite à M. Avenol. Je télégraphierai dans la soirée si cet entretien apporte un élément nouveau dans la situation.

194

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1387 à 1390. *Berlin, 10 mai 1936,* 23 *h. 33, 23 h. 32, 23 h. 30.*

(*Reçu :* le 11, 1 h. 20, 1 h. 30.)

L'ambassadeur d'Angleterre m'a exprimé sa surprise de la mauvaise humeur que la publication du questionnaire britannique a provoquée dans les milieux politiques allemands. Car, m'a-t-il dit, M. von Neurath, consulté

par lui dans l'après-midi du 7 mai, n'avait manifesté aucune hésitation ni élevé aucune objection.

Mais peut-être le ministre des Affaires étrangères du Reich avait-il sous-estimé l'impression que le document anglais risquait de produire sur ses lecteurs allemands. Beaucoup de ceux-ci, malgré leur manque d'esprit critique, ont dû s'apercevoir, en effet, que le texte anglais ne témoigne pas précisément d'une grande confiance dans la sincérité et la loyauté du gouvernement de Berlin.

Quant à la nature des interrogations du questionnaire, il n'est pas vraisemblable que les cercles compétents aient pu en être étonnés. Ces interrogations sont exactement celles auxquelles on s'attendait et que la presse avait annoncées. Elles sont plus enveloppées et plus prudentes qu'on avait cru. Le fait qu'elles n'insistent pas sur la zone rhénane et la période intermédiaire a même été accueilli à Berlin avec tant de satisfaction, qu'on n'a pas pu se tenir de l'indiquer tout de suite aux journaux.

Les critiques, les reproches auxquels la presse s'est livrée, sur un ton assez âpre, et à l'instigation de la Wilhelmstrasse, peuvent donc être interprétés comme le signe que la diplomatie allemande va se servir du questionnaire anglais pour manœuvrer. Elle va diriger ses efforts à la fois contre le pacte franco-soviétique et contre le statut actuel de la Société des Nations. Il est assez frappant que, dans ses diatribes, la presse du Reich s'en soit prise plutôt à la France qu'à l'Angleterre, et qu'elle ait surtout reproché au questionnaire britannique de refléter des sentiments et d'employer des arguments qui portent la marque de la France, c'est-à-dire du pays qu'on persiste à représenter, ici, comme le principal obstacle à la paix européenne.

J'ai demandé à sir Eric Phipps pourquoi le questionnaire ne parlait pas des colonies. Il m'a répondu : « Si quelqu'un convoite ma montre, ce n'est pas à moi de lui dire que j'aimerais savoir comment il désire que je la lui présente, avec ou sans la chaîne? Il me semble que c'est à lui de m'adresser sa requête! »

Sir Eric peut être tranquille. L'Allemagne n'y manquera pas.

195

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 128. *Rome, 10 mai 1936.*

(*Reçu :* Dir., pol., 22 mai.)

La proclamation de l'Empire, qui a eu lieu hier soir [1], les conditions extérieures et de mise en scène dans lesquelles elle s'est effectuée, enfin les modalités d'adoption et les termes mêmes de décisions rendues définitives avant toute

[1] La proclamation de l'Empire a eu lieu le 9 mai, après la réunion du grand conseil fasciste, du haut du balcon du palais de Venise.

approbation du Parlement, pourtant actuellement en session, tout concourt à donner l'impression que la griserie d'une victoire inespérée a fait perdre ici quelque peu le sens de la mesure. Il convient de remarquer du reste l'imprécision sans doute voulue d'une proclamation qui, en ressuscitant « après quinze siècles » l'Empire, attribue assurément le titre d'empereur au roi d'Italie pour lui et pour ses « successeurs », mais ne se termine pas moins par un salut « au roi », alors qu'une autre proclamation, faite par le grand conseil fasciste, et suivant immédiatement la première, célèbre en M. Mussolini le « fondateur de l'Empire ».

On ne peut s'empêcher de se demander si l'ambiguïté de ces termes ne dissimule pas quelque arrière-pensée, et jusqu'où le chef du gouvernement peut se laisser conduire par des rêves de grandeur dont la lucidité et la pénétration de son esprit devraient pourtant lui révéler les dangers. Nous pouvons, d'autre part, être légitimement surpris de ce que l'entraînement né de circonstances heureuses pour lui l'ait empêché de discerner l'avantage qu'aurait eu pour son pays, dans le monde, l'observation au moins de certains ménagements de forme, qui n'auraient d'ailleurs pas compromis les résultats essentiels des victoires du maréchal Badoglio, alors qu'au surplus une exploitation modérée de ces succès comblait déjà les désirs italiens, bien au-delà de ce qu'on eût osé espérer ici jusqu'à ces tout derniers temps.

Il y a évidemment chez M. Mussolini, maintenant plus que jamais dans la suite de sa vie gouvernementale, un besoin irrésistible de pousser au plein toutes les possibilités de réalisation au fur et à mesure qu'elles s'offrent à lui, sans laisser subsister la marge nécessaire de modération et de sécurité que commanderait un sens politique vraiment complet. Puissent les développements ultérieurs de la situation générale ne pas démontrer d'une manière trop cruelle pour l'Italie que des réminiscences historiques ne constituent pas une base suffisante pour la réédition d'un système politique assurément grandiose, mais pour le succès duquel le monde moderne n'offre plus, « après quinze siècles », les mêmes possibilités.

196

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1394 à 1397. *Berlin, 11 mai 1936, 18 h., 18 h 14, 18 h 15, 18 h 16.*

(*Reçu :* 19 h. 10, 19 h. 50, 19 h. 30.)

Les sentiments que suscite en Allemagne la proclamation de l'Empire italien d'Abyssinie [1] avec un vice-roi, sur le modèle des Indes, demeurent assez complexes.

[1] Proclamé le 9 mai 1936.

On éprouve de l'admiration pour l'esprit de décision et d'audace du Duce. On l'envie pour les résultats qu'il a obtenus. On voudrait pouvoir l'imiter. On trouve dans son attitude une confirmation de l'efficacité de la méthode du fait accompli, que M. Hitler a bien raison d'appliquer lui-même. Il est probable que l'exemple italien ne manquera pas de pousser le gouvernement du Reich à insister plus fortement, dans sa réponse au questionnaire britannique, sur ses revendications coloniales.

Le langage de la presse reste, pourtant, empreint de réserve. Car, d'une part, on se demande comment l'Angleterre va prendre les choses; on a toujours le désir de la ménager et l'on n'est pas sûr que des complications graves ne surgissent, à plus ou moins longue échéance. On ignore, d'autre part, les voies que va suivre en Europe la politique italienne, après le triomphe qu'elle vient de remporter en Afrique. Le souvenir de l'interview récente que M. Mussolini a accordée à M. Ward Price n'est pas effacé [1]. Le mot de Stresa sonne mal aux oreilles allemandes et il leur serait agréable de n'être plus exposées à l'entendre. A cet égard, on espère que la nouvelle orientation de la France, qu'on suppose très contraire au fascisme, contribuera à éloigner notre pays de l'Italie et réveillera un antagonisme auquel l'Allemagne gagnerait d'avoir les coudées plus franches.

En attendant la suite des événements, et tout en protestant d'une neutralité qu'on se félicite d'avoir su garder, neutralité qui n'a pas, d'ailleurs, empêché le Reich de se montrer, surtout en ces derniers temps, plein d'attention envers l'Italie, on se plaît à souligner la faillite de la Société des Nations, ses tyrannies, son impuissance, la déception des états qui ont cru en elle; on met en relief la vanité du principe de la sécurité collective, et l'on conclut à la nécessité de construire une Société des Nations agrandie, différente, dont on ne précise pas les lignes, mais qui ne serait, sans doute, qu'une sorte d'académie diplomatique, recouvrant des traités régionaux et bilatéraux, sans engagement d'assistance mutuelle.

Communiqué à Genève, sous les nos 141 à 144.

197

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 905 à 907. *Londres, 11 mai 1936, 23 h. 27.*

(*Reçu :* le 12, 1 h. 20.)

D'après les avis les plus autorisés, le secrétaire d'État est parti pour Genève avec le sentiment qu'aucune proposition définitive ne pourrait être acceptée par le Conseil dans l'état actuel du problème abyssin et convaincu par consé-

[1] Interview parue dans le *Daily Mail* du 5 mai. Cf. ci-dessus, no 165.

quent qu'après une courte discussion, on se séparera sur une motion d'ajournement. On pense en effet que, dans un mois, le gouvernement français sera reconstitué [1] et pourra adopter une politique plus nette. D'autre part le vif mécontentement qu'a provoqué ici l'annexion totale de l'Abyssinie aura la chance d'être un peu calmé.

Malgré la réserve dont la presse a fait preuve ce matin, il est évident que le monde politique anglais a ressenti, comme une nouvelle atteinte au prestige du Royaume-Uni, la proclamation triomphale de M. Mussolini et qu'il ne serait nullement disposé à se prêter pour le moment à la liquidation de l'affaire abyssine. Si le gouvernement lui-même est en voie de conversion, il se trouve donc fort en peine d'agir sur son opinion publique et ne peut que s'en tenir au maintien provisoire des sanctions.

Cette attitude répond à l'opinion de la majorité des Dominions, car on attache ici beaucoup plus d'importance aux déclarations du général Smuts qu'aux velléités d'indépendance de M. Bruce.

On peut supposer que le Cabinet essaiera ensuite de préparer un revirement des esprits en éclairant le public sur les raisons qui ont rendu toute action coercitive inopérante. Cette campagne demandera quelque temps. Mais le Foreign Office ne croit pas que l'Europe soit menacée d'un péril imminent.

D'autre part, il reste à savoir si le gouvernement laissera l'administration italienne resserrer son emprise sur l'Éthiopie sans prendre des garanties pour la sauvegarde des droits britanniques dérivant des accords antérieurs. D'après ce que m'a dit sir Robert Vansittart, le Foreign Office serait toujours peu enclin à engager à Rome une action uniquement fondée sur des intérêts particuliers pour ne pas donner corps aux accusations d'égoïsme si souvent lancées contre la politique anglaise.

Communiqué à Genève sous les nos 148 à 150.

198

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 530 à 536. *Rome, 12 mai 1936, 2 h.*

(*Reçu :* 4 h., 4 h. 30.)

Dans un éditorial intitulé « Le fait accompli », le directeur du *Giornale d'Italia* fait ressortir la signification des félicitations apportées samedi à M. Mussolini au palais de Venise après la proclamation de l'Empire par les représentants diplomatiques de l'Allemagne, du Japon, du Brésil, de l'Autriche, de la Hongrie et de l'Albanie.

M. Gayda déclare ensuite que le fait accompli italien est irrévocable, et qu'il n'y a plus à y revenir pour quelque raison que ce soit. « Tout ce que, ajoute-t-il,

[1] Le 2e tour des élections législatives françaises a eu lieu le 3 mai, amenant le succès du Front populaire. Le changement de majorité parlementaire implique le départ prochain du cabinet Sarraut et l'avènement d'un nouveau gouvernement.

l'on pourrait dire ou tenter à l'encontre ne changera pas l'état de choses qui a été créé. Ce ne serait que le signe d'une politique plus ou moins hostile à l'Italie et qui ne saurait être prise en considération qu'en vue des réactions opportunes. »

Et le directeur du *Giornale d'Italia* conclut : « L'Italie considère l'affaire africaine comme liquidée et elle est prête à collaborer en Europe et même à Genève sur les questions qui intéressent vraiment la civilisation en y apportant son poids de grand pays uni, plein de vie et de puissance. Mais elle ne présente pas de requêtes et ne demande pas l'aumône. Elle n'entend pas non plus rester à la porte comme un enfant en pénitence qui attend anxieusement le pardon paternel. Que chacun sache bien que l'Italie qui désire la paix, l'ordre et la solidarité entre les nations civilisées, a cependant plus que jamais conscience de sa dignité et de sa valeur essentiellement de grande nation, de même que des monstrueuses injustices dont elle a déjà été l'objet. L'Italie a assez de ressources politiques internationales, de possibilités économiques et financières nationales pour faire front à toutes les éventualités et pour ne pas se laisser acculer à une impasse de situation inextricable.

« L'abstention de l'Italie de l'œuvre collective européenne et sociétaire, qui durera autant que la politique hostile du sanctionnisme, ne signifie pas qu'elle restera dans une politique passive. L'Italie ne dort pas. Sa politique sera autonome, et il n'est pas exclu qu'en raison de cette attitude d'autonomie, la politique générale de collaboration européenne voie lui faire défaut, non seulement la contribution de l'Italie, mais encore d'autres contributions européennes importantes. »

De son côté le directeur de la *Tribuna* s'attache ce soir à démontrer que l'établissement de la souveraineté italienne en Éthiopie constitue la seule solution possible à l'exclusion du protectorat « sur un état qui n'existe plus » et d'un mandat « pour lequel la Société des Nations n'aurait plus, après son intervention hostile contre l'Italie, aucun droit d'investiture ». M. Davanzati, visant évidemment le communiqué de l'agence Havas publié avant-hier à Paris, s'en prend par ailleurs avec la violence qui lui est habituelle à l' « erreur obstinée avec laquelle le Quai d'Orsay a tenu cette fois à être le premier à manifester sa mesquinerie ».

Jusqu'à présent l'annonce des réserves de la France [1] sur l'annexion de l'Éthiopie n'est en général que peu commentée par la presse. Le correspondant de la *Tribuna* à Paris en parle d'ailleurs en termes modérés. « Ce qui paraît un peu excessif, écrit-il, c'est le zèle extrême avec lequel le gouvernement français, devançant même le gouvernement anglais, a voulu faire connaître sa désapprobation au gouvernement italien.

« Bien qu'on cherche à atténuer la signification du geste en question — et nous sommes les premiers à reconnaître qu'on a raison — il ne sera pas très facile d'empêcher que le peuple italien ait la sensation que chaque fois qu'il obtient une grande victoire, c'est toujours la France qui, la première, au moment du triomphe, fait le geste de lui barrer la route ».

Communiqué Genève.

(1) Voir plus haut les pièces nos 189 et 191.

199

M. MASSIGLI, DIRECTEUR-ADJOINT DES AFFAIRES POLITIQUES,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 85. Très urgent. Secret. Réservé. *Genève, 12 mai 1936* (1).

(*Reçu :* 14 h. 10.)

Le baron Aloisi vient d'informer M. Avenol qu'en vertu d'instructions reçues de Rome, il devait immédiatement quitter Genève avec toute sa délégation.

Le représentant italien n'a pu fournir au secrétaire général aucune explication sur les raisons qui motivaient cette brusque décision.

200

M. MASSIGLI, DIRECTEUR-ADJOINT DES AFFAIRES POLITIQUES,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 86. *Genève, 12 mai 1936* (2).

(*Reçu :* 17 h. 10.)

Voici le communiqué publié à la suite de la réunion des puissances locarniennes :

« Les représentants de la Belgique, de la France et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,

« Se trouvant à Genève à l'occasion de la session du conseil de la S.D.N., se sont réunis comme il avait été prévu le 10 avril entre les délégués des puissances locarniennes (3).

« Tout en soulignant l'intérêt qu'il y aurait à voir aboutir le plus tôt possible les efforts entrepris, ils ont dû constater que l'enquête à laquelle procédait, ainsi qu'il avait été convenu, le représentant du Royaume-Uni pour élucider un certain nombre de points contenus dans le mémorandum du gouvernement allemand, n'était pas terminée.

« Dans ces conditions, ils ont reconnu l'opportunité de remettre leurs décisions à une réunion ultérieure; ils estiment que, aussitôt que la réponse de l'Allemagne aura été reçue, il y aura lieu, pour les puissances locarniennes, d'entrer sans délai en contact afin d'échanger leurs vues. »

(1) Par téléphone.
(2) Par téléphone.
(3) Pièce nº 52.

201

M. Lagarde, Chargé de la sous-direction de la Société des Nations, à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 887 à 92. *Genève, 12 mai 1936* (1)

(*Reçu :* 21 h. 15.)

De la part de M. Massigli.

Dans sa première conversation avec M. Eden, M. Paul-Boncour avait marqué au secrétaire d'État l'intérêt qu'attachait le gouvernement français à ce que, ainsi qu'il avait été prévu dans la réunion des puissances locarniennes du 10 avril, la session du Conseil fût l'occasion d'un nouvel échange de vues sur l'affaire rhénane.

M. Eden avait paru d'accord, mais il avait posé, non sans quelque ironie, la question de savoir si le délégué italien serait présent.

La nouvelle d'une conversation à quatre ayant été ultérieurement répandue par la presse, la délégation britannique en manifesta une très vive émotion et, dans la soirée, le secrétaire d'État informait la délégation française qu'il y avait eu malentendu, que son intention avait été de réserver sa réponse définitive jusqu'à un examen plus approfondi de la question, et que, pour le moment, la possibilité de réunir à la fois délégués britannique et italien lui paraissait devoir être exclue. L'agence Reuter lança même un communiqué démentant la nouvelle répandue de source française.

Ce matin, M. Paul-Boncour insista vivement auprès de M. Eden pour l'amener à modifier son attitude, en lui montrant à quels commentaires fâcheux elle pourrait donner lieu. Ce n'est cependant qu'après en avoir référé à Londres que le secrétaire d'État se déclara prêt à venir à une réunion, qui devait garder un caractère aussi officieux que possible, et dont le seul intérêt serait de marquer que la question rhénane demeure posée. L'incident n'en est pas moins significatif.

Le consentement de M. Van Zeeland étant déjà acquis, M. Paul-Boncour, avant midi, fit informer le baron Aloisi que la réunion locarnienne aurait lieu à 15 heures.

Un peu plus tard, le délégué italien se mettait en contact avec le représentant français et l'informait qu'à son vif regret il ne pourrait se rendre à la réunion, l'instruction venant de lui parvenir de Rome de quitter Genève sans délai avec sa délégation.

L'échange de vues a donc été limité aux délégués anglais, français et belge.

Dans la rédaction du communiqué qui vient d'être donné à la presse, et dont je télégraphie le texte d'autre part (2), on a eu d'ailleurs grand soin d'éviter

(1) Par téléphone.

(2) Voir ci-dessus, no 200.

toute formule qui pourrait être interprétée, du côté italien, comme signifiant que l'Italie était laissée à l'écart dans une question intéressant Locarno.

Au cours de la conversation, M. Van Zeeland et M. Paul-Boncour ont également marqué à M. Eden combien il était souhaitable que fût menée aussi rapidement que possible l'enquête entreprise à Berlin. M. Paul-Boncour a, d'autre part, communiqué à ses collègues les renseignements reçus à Paris sur la situation en zone rhénane et sur les travaux de fortification qui seraient projetés ou déjà en cours.

M. Eden a immédiatement exprimé son scepticisme sur la nature des réponses qui seront faites à Berlin au questionnaire britannique.

202

M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. nos 774 à 776. *Paris, 12 mai 1936, 21 h. 50.*

Le ministre des Affaires étrangères de Turquie m'a dit, lors de son récent passage à Paris, qu'il souhaitait discuter la révision du régime des Détroits au sein d'une conférence des puissances signataires de la convention de 1923, qui pourrait se réunir fin juin dans une ville autre que Genève.

L'ambassadeur de Turquie à Paris a précisé que son gouvernement accepterait indifféremment comme siège de la conférence Istanbul, Londres ou une ville de Suisse. Il a indiqué, sur le fond, que la Turquie comptait reprendre sa liberté d'action sur la remilitarisation des Détroits et maintenir aux navires de commerce l'entière liberté de navigation dont ils bénéficient actuellement. Quant au passage des navires de guerre, elle s'en rapporterait, d'après M. Davaz, aux experts des gouvernements cosignataires.

Je vous serais obligé de me faire connaître si le gouvernement turc, qui paraît vouloir se prévaloir à Paris de l'accord de Londres et inversement, a déjà entretenu de la question le gouvernement britannique et, dans l'affirmative, quel accueil celui-ci a fait à ces suggestions.

La communauté des intérêts anglais et français dans cette question paraît devoir dicter aux deux gouvernements une attitude identique. C'est dans cet esprit que je vous indique les conclusions auxquelles nous incline une première étude du problème.

S'agissant de la procédure, nous devons la souhaiter la moins solennelle possible, de manière à éviter un élargissement du débat. Si, comme il est probable, la question ne pouvait être réglée par la voie diplomatique, nous accepterions une conférence limitée aux puissances signataires. Il serait normal et souhaitable que le siège d'une telle conférence fût la capitale d'une des puissances signataires, et, en pareil cas, Londres serait nettement préférable à Istanbul. Mais nous n'écarterions pas une ville de Suisse, telle que Lausanne

ou Montreux, si ce choix devait réunir l'unanimité des autres gouvernements.

Quant au fond, l'examen concerté par le Département, d'accord avec les autres ministères, n'est pas encore achevé. A première vue, il paraît difficile, et il serait certainement inopportun, de refuser toute concession sur la démilitarisation. D'après nos renseignements, les mesures déjà prises par le gouvernement turc, en vue de procéder au réarmement dans un délai de quelques heures, enlèvent beaucoup de leur valeur pratique aux garanties recherchées sur ce point par la convention. Par contre, il sera très important de maintenir le régime actuel de la navigation pour les navires de guerre, car la fermeture complète stipulée en 1841 et 1871 entraînerait au préjudice des puissances occidentales une rupture de l'équilibre politique actuel dans la mer Noire.

203

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 474 à 476. *Prague, 12 mai 1936, s. h.* (1).

(*Reçu :* le 13, 11 h. 30).

M. Krofta m'a dit que la conférence de Belgrade avait décidé que la Petite Entente conformerait son attitude à celle sur laquelle se seraient mises d'accord la France et l'Angleterre, en ce qui concerne le conflit italo-abyssin, les sanctions contre l'Italie, et les suites à donner à la violation par l'Allemagne du traité de Locarno.

Si la France et l'Angleterre ne pouvaient se mettre d'accord, chacun des trois états reprendrait sa liberté mais se consulterait avec ses alliés avant d'agir.

J'ai observé que j'avais bien entendu dire que la Petite Entente s'était tenue très près de l'Angleterre l'année dernière, en ce qui concerne la politique à suivre dans l'affaire abyssine; je m'étonnai cependant de voir la France et l'Angleterre mises sur le même pied dans la décision dont me parlait M. Krofta. Celui-ci a paru déconcerté par ma remarque. Il m'a dit que la Petite Entente comptait tout à fait sur un accord franco-anglais. J'ai répondu que celui-ci n'était pas certain, en particulier en ce qui concernait la suite à donner à la violation du traité de Locarno, où d'ailleurs les intérêts de la Petite Entente étaient manifestement les mêmes que les nôtres.

Le ministre m'a répondu que la France pouvait naturellement compter sur le concours complet de la Tchécoslovaquie. Il pensait également que les deux autres états se décideraient le cas échéant en notre faveur.

(1) Par avion.

204

M. de Lacroix, Ministre de France à Prague, à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 477 à 479. Réservé. *Prague, 12 mai 1936* (1).

(*Reçu :* le 13, 11 h. 30.)

A Belgrade, M. Stoyadinovitch a dit à M. Krofta (2) que la Yougoslavie considérait que l'Italie constituait pour elle le péril le plus immédiat, mais se rendait compte que le péril allemand, s'il était moins prochain, était beaucoup plus grave. Si donc le gouvernement de Belgrade flirtait un peu avec l'Allemagne, c'était uniquement pour effrayer l'Italie; si la Tchécoslovaquie était attaquée par l'Allemagne, elle pouvait compter absolument sur le concours de la Yougoslavie.

Quant aux propositions d'accords avec l'Allemagne que M. von Papen aurait, d'après un renseignement parvenu à M. Suvich, faites au gouvernement yougoslave (voir la communication de M. de Chambrun) (3), M. Krofta n'y croit pas. D'après ce qui lui a été affirmé, M. von Papen n'a causé avec personne en Yougoslavie.

M. Krofta, chez qui j'ai succédé hier à M. Protitch, m'a dit que le gouvernement de Belgrade était irrité et inquiet de l'annexion de l'Abyssinie et des allusions faites par M. Mussolini à la résurrection de l'Empire romain qui, a-t-il remarqué, comprenait la Dalmatie. L'Italie installée en Albanie et dans plusieurs îles de la mer Adriatique est en effet pratiquement maîtresse de la mer dans ces parages. Le gouvernement yougoslave ne paraît pas d'ailleurs redouter beaucoup l'Italie au point de vue militaire. Mais il lui est fort hostile, à M. Mussolini en particulier. A M. Krofta qui cherchait à l'amener à des sentiments plus modérés, le prince Paul a répondu : « Je veux bien entretenir de bons rapports avec l'Italie, mais pas avec ce gangster ».

(1) Par avion.

(2) Au moment de la réunion du conseil de la Petite Entente, qui s'est tenu du 6 au 8 mai.

(3) Pièce no 131.

205

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 482, 483. *Prague, 12 mai 1936* (1).

(*Reçu :* le 13, 11 h. 30.)

Le ministre de Pologne à Belgrade s'est, m'a dit M. Krofta, montré fort mécontent de la phrase du communiqué (2) affirmant la solidarité de la Petite Entente dans ses rapports avec le gouvernement de Varsovie. « Comment pouvez-vous considérer la Petite Entente comme un tout dans ses relations avec nous, a-t-il dit à un interlocuteur yougoslave, alors que vous êtes nos amis, la Roumanie notre alliée et la Tchécoslovaquie notre ennemie traditionnelle ? »

M. Krofta s'est montré fort peiné de cette sortie. M. Benès, m'a-t-il dit d'autre part, est très satisfait de cette manifestation de solidarité. Il pense que la visite de M. Beck à Belgrade deviendra impossible ou que, si elle a lieu, elle pourra être interprétée comme un retour de la Pologne à de meilleurs sentiments.

206

M. DE DAMPIERRE, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE,
à M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 331, 332. *Belgrade, 13 mai 1936* (3).

(*Reçu :* le 16, 12 h.)

Le président du Conseil, me parlant ce matin des récentes réunions de l'Entente balkanique (4) et de la Petite Entente (5), m'a confirmé les renseignements que j'ai précédemment adressés au Département. Il m'a paru très satisfait des conversations qu'il a eues avec ses collègues.

M'entretenant plus spécialement de l'Autriche, il m'a indiqué que la solution adoptée était un compromis entre le recours immédiat à la S.D.N., qu'il avait préconisé, et la simple ouverture de conversations avec le gouvernement

(1) Par avion.
(2) Pièce no 184.
(3) Par poste.
(4) Du 4 au 6 mai.
(5) Du 6 au 8 mai.

de Vienne suggérée par M. Krofta. Les ministres des trois états ont tenu compte des considérations suivantes :

1° Le réarmement autrichien a pour excuse le danger couru par l'indépendance du pays;

2° Il ne dissimule pas des visées révisionnistes;

3° Il ne paraît pas finalement avoir été dicté par Rome;

4° Le gouvernement de Vienne a fait le geste conciliant de donner quelques explications sur l'initiative prise par lui.

Les gouvernements de la Petite Entente pensent que, grâce aux conversations qu'ils souhaitent, ils pourront recevoir, en ce qui concerne leurs intérêts, tous apaisements utiles sur les buts poursuivis par le gouvernement autrichien. Comme je l'ai indiqué, ce n'est qu'au cas où celui-ci se déroberait que la question serait posée à Genève.

207

M. Bernard, Chargé du Consulat général de France à Trieste,
à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 46. (1) *Trieste, 13 mai 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol. 18 mai.)

Débouché maritime de l'Europe danubienne, les relations de personnes entre Trieste, l'Autriche, la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie et la Hongrie sont, on le sait, traditionnelles et constantes. De ce fait, les informations concernant la situation de l'Europe centrale affluent ici continuellement et y constituent l'un des sujets les plus courants de la conversation.

Partant de ce fait, j'ai tenté de me livrer à une enquête tendant à dégager des opinions moyennes ainsi recueillies une approximation sur la question de l'Anschluss autrichien. J'ai notamment utilisé les observations que j'avais prié notre conseiller du commerce extérieur, M. Regazzi — particulièrement bien placé de par ses relations d'affaires quotidiennes et de par sa connaissance personnelle de l'Autriche — de rassembler à cet effet. C'est le résultat du rapprochement de ces données, combinées avec celles provenant de mes observations personnelles, que j'ai l'honneur de soumettre à Votre Excellence à titre de recoupement sur ce qu'elle connaît déjà de la question.

Du point de vue de leurs sentiments à l'égard du problème de l'Anschluss, les divers éléments de la population autrichienne paraissent pouvoir être discriminés comme suit.

Favorables à l'Anschluss. — La petite bourgeoisie, les agriculteurs, les employés, les ouvriers, que l'intense propagande naziste a convertis, sont pour

(1) Extraite des archives de l'ambassade à Rome.

la plus grande part favorables à l'Anschluss. Ils se sentiraient tous plus fiers d'appartenir à la grande puissance qu'est l'Allemagne qu'à la petite Autriche. Ils se sentent au surplus pénétrés de la fraternité ethnique qui les unit au monde germanique, et l'influence qu'a prise chez eux l'Italie les blesse profondément : ils n'oublient pas que c'est l'Italie qui a le plus contribué à détruire l'ancienne monarchie.

La grande bourgeoisie, les industriels, les universités (professeurs, étudiants), les jeunes officiers de la nouvelle armée d'après guerre, font eux aussi en grande partie des vœux pour l'Anschluss, considérant que l'état où l'Autriche se trouve réduite lui interdit tout espoir durable de maintenir son indépendance. Les officiers subissent le prestige de l'armée allemande, qu'ils tiennent pour la première du monde. De même, les savants subissent le prestige des universités allemandes qui ont su faire une active et très intelligente propagande dans tous les milieux intellectuels; et il en est également ainsi des artistes, qui considèrent Munich comme leur cité d'élection. Les industriels enfin espèrent que la réunion de l'Autriche à l'Allemagne favoriserait leurs exportations. En effet, l'Autriche devenue province allemande, ses importateurs et exportateurs bénéficieraient, sur les réseaux ferrés du Reich en direction de la mer du Nord, de tarifs ferroviaires, combinés avec les transports fluviaux, à des conditions infiniment plus favorables que celles que pourrait jamais leur offrir le trafic dirigé sur Trieste à travers plusieurs frontières. Une bonne partie de la noblesse, surtout dans ses éléments jeunes, ne serait pas non plus contraire à l'Anschluss, dans la pensée que, dans un avenir plus ou moins proche, et Hitler ayant cédé la place, le Saint-Empire, sous l'égide d'un Habsbourg ou d'un Hohenzollern, pourrait se voir reconstitué avec sa capitale replacée à Vienne.

D'une manière générale, la plus grande partie de la jeunesse, celle qui rêve d'une grande revanche, est pour l'Anschluss.

Contre l'Anschluss. — Tous les Israélites, sans exception, c'est-à-dire 80 % des banquiers, des médecins, des avocats, des journalistes et des négociants résidant à Vienne sont naturellement opposés à la fusion avec le Reich, qui leur vaudrait les persécutions réservées par le régime nazi à leurs coreligionnaires. Cet élément israélite de la capitale dispose d'une grande influence du fait que la plupart de ses membres sont fort riches et leurs journaux, *Neue Freie Presse*, *Wiener Journal*, etc., font une active campagne pour le maintien de l'indépendance autrichienne.

Il va de soi que les communistes militent dans le même sens. Leur centre qui est à Wiener-Neustadt, près de Vienne, s'y emploie, mais sans grands résultats et, du fait de la lutte énergique que leur livre le gouvernement, leur influence diminue graduellement.

Les personnes âgées de la vieille noblesse, les anciens hauts fonctionnaires — Excellences, conseillers auliques et secrets, etc., — sont également contraires à un Anschluss qu'ils tiendraient pour une trahison à l'égard de la dynastie à laquelle ils demeurent fidèles : à ce grief s'ajoute leur rancune traditionnelle contre la Prusse. Mais il s'agit là d'un élément privé d'influence sérieuse et dont les membres diminuent de nombre chaque jour, et au surplus le mouvement en faveur d'une restauration des Habsbourg serait dépourvu d'importance.

Enfin le clergé catholique, très influent bien que ne s'exprimant pas ouvertement, serait, dit-on, aussi pour le maintien du *statu quo*. Cependant, unis aux catholiques de Bavière, ils seraient plus forts pour résister aux persécutions nazistes; le clergé bavarois ferait valoir cet argument, notamment à Graz.

Quoi qu'il en soit, les très nombreux interlocuteurs, dont l'exposé ci-dessus reproduit des vues qui sont le reflet de leur contact journalier avec toutes les classes de la population autrichienne, ont été unanimement d'avis que la réalisation de l'Anschluss est inévitable et proche. L'opération se ferait sans effusion de sang, du dehors au dedans, par une dédition de l'Autriche à l'Allemagne. La plupart ajoutent — ce que je ne reproduis qu'à titre d'indication — que le prince Starhemberg serait aujourd'hui acquis à cette solution, et même que M. von Schuschnigg ne ferait patiemment qu'en préparer les bases.

208

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 819 (1). *Berlin, 13 mai 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 22 mai.)

La victoire de l'Italie en Afrique, l'annexion pure et simple de l'Abyssinie, la proclamation du roi Victor-Emmanuel comme empereur d'Éthiopie, le caractère théâtral des manifestations qui ont eu lieu à Rome, ont produit, en Allemagne, une très forte impression. On ne s'y attendait pas à des décisions aussi catégoriques, à une apothéose semblable, à la manifestation d'un pareil mépris pour la puissance de la Grande-Bretagne et les verdicts de la Société des Nations.

Quel que soit son souci apparent d'impartialité, en dépit du souci dont elle continue de témoigner de ne pas froisser les Anglais en exprimant trop bruyamment ses sentiments, la presse allemande n'a pas dissimulé son admiration pour la politique romaine et pour ses chefs. Elle a couvert d'éloges M. Mussolini. Elle a insisté sur les difficultés de l'entreprise et souligné tout ce qu'il avait fallu de courage, d'audace, de génie militaire et diplomatique, de patriotisme de la part du Duce et de la nation italienne, pour en venir à bout.

Lorsqu'il adopte une telle attitude, par la voix de ses journaux, le IIIe Reich ne montre pas seulement qu'il est sensible au succès, et qu'il est prêt à se ranger du côté des vainqueurs. Il salue aussi, dans la conquête d'un immense empire par l'Italie, le triomphe du fascisme, c'est-à-dire d'un système politique comparable au national-socialisme et qui a su, malgré tous les obstacles, donner une application pratique à la théorie des droits vitaux des peuples. Il

(1) Extraite des archives de l'ambassade.

laisse entendre que ce que M. Mussolini vient de réussir sur le sol africain, M. Hitler pourrait le tenter, avec des chances égales. En un mot, il invoque, pour les besoins de sa cause, la solidarité des deux régimes. On n'aurait pas cru, il y a quelques mois, que le gouvernement de Berlin s'accommoderait avec autant de bonne humeur d'une solution aussi radicale du conflit abyssin. C'était l'époque où, plein d'amertume à l'égard de M. Mussolini, il souhaitait que l'armée italienne fût retenue en Afrique le plus longtemps possible et n'en rapportât que de ternes lauriers. Le langage des Allemands s'est modifié en même temps que la situation en Abyssinie. Avec réalisme, ils estiment que mieux vaut, maintenant, applaudir sans réserve à la victoire, que l'aventure éthiopienne comporte pour eux de précieux enseignements et que plutôt que de bouder, de récriminer ou d'ergoter, il est préférable de dégager aussitôt les avantages qu'elle implique.

Si l'Allemagne voit, non sans une secrète envie, l'Italie prendre rang parmi les principales puissances coloniales du monde, elle pense, néanmoins, qu'elle a, surtout, des raisons de s'en féliciter. Elle est, aujourd'hui, le seul des grands états du globe qui accuse une disproportion considérable entre l'étendue de son territoire, les richesses de son sol et l'importance de sa population. Est-il juste qu'elle continue à souffrir de cette infériorité? Devra-t-elle, à son tour, pour acquérir des colonies ou étendre son influence économique, recourir à la conquête? Le Japon, puis l'Italie, qui se trouvent dans son cas, ont, l'un et l'autre, passé outre aux recommandations de la Société des Nations. L'un et l'autre, aussi, ils ont déclenché des guerres pour obtenir satisfaction. Le Reich déclare qu'il se refuse à employer de telles méthodes; il ne convoite pas des états indépendants, membres de la Ligue de Genève! Il demande seulement qu'on lui restitue les possessions dont il s'était emparé à la fin du siècle dernier. Peut-on faire preuve de plus de modération?

Tout porte à croire que le gouvernement national-socialiste se propose de développer une thèse de ce genre et qu'il saura exploiter, à l'appui de ses revendications, l'acquisition par l'Italie d'un pays couvrant un million sept cent mille kilomètres carrés et peuplé de dix millions d'habitants. Il faut donc s'attendre à ce que, dans sa réponse au questionnaire britannique, il insiste particulièrement sur ce chapitre. J'ai d'ailleurs entendu dire que les hauts fonctionnaires de la Wilhelmstrasse considèreraient que, tant que le Reich ne serait pas rentré en possession de ses anciennes colonies, l'égalité des droits qu'il réclame ne serait pas complètement réalisée.

D'autre part, l'affaire abyssine ne pourra que convaincre les dirigeants du régime de l'efficacité de la méthode du fait accompli et les confirmer dans l'idée qu'ils ont eu raison, le 7 mars, d'agir avec rapidité et brutalité. Pas plus en Afrique que sur le Rhin, les démocraties occidentales n'ont osé riposter. Dans la politique générale qu'elle suivra à l'avenir, l'Allemagne tiendra compte des hésitations de la France et de l'Angleterre, en cette double circonstance, ainsi que de la carence de la Société des Nations.

Cependant, pour les chefs du IIIe Reich, l'horizon ne s'est pas encore éclairci et ils ne voient toujours pas dans quelle direction ils ont intérêt à s'engager. Les victoires de M. Mussolini n'ont pas mis fin à leurs incertitudes. Ils cons-

tatent que l'opposition anglo-italienne se prolonge, que la situation ne cesse d'évoluer et que l'idée d'un conflit entre l'Angleterre et l'Italie ne saurait être complètement écartée. Ils attendent que les autres puissances aient précisé leur attitude pour arrêter la leur. La presse traduit leurs perplexités et examine avec une attention passionnée les réactions et les remous qui se manifestent à Rome, à Londres, à Paris et à Genève. Est-ce que l'Angleterre se décidera ou non à relever le gant? L'Italie sera-t-elle finalement grisée par ses conquêtes ou se déclarera-t-elle assouvie? En présence de ces immenses points d'interrogation, l'Allemagne cache avec soin les décisions qu'elle élabore. Mais, si elle ne dit pas encore ce qu'elle veut, elle sait ce qu'elle ne veut pas. L'idée que le front de Stresa pourrait être reconstitué continue de la poursuivre comme un cauchemar. Rien ne pourrait lui être plus désagréable. Et, précisément, ces jours-ci, elle a craint, de nouveau, que cette éventualité se réalisât.

Au lendemain de l'entrée italienne à Addis-Abeba, on a pu croire, en effet, à Berlin, que l'Italie et l'Angleterre songeaient, l'une et l'autre, à une réconciliation rapide dont le Reich ferait les frais. Les nouvelles qui sont venues de Rome ont éveillé l'impression que le gouvernement fasciste ne tiendra pas rigueur aux pays sanctionnistes, reprendrait sa place à côté des puissances occidentales et monterait, comme autrefois, la garde à la frontière d'Autriche. L'émotion qu'a suscitée l'interview accordée à M. Ward Price par M. Mussolini [1] et dans laquelle celui-ci a indiqué qu'il faudrait, désormais, compter l'Italie au nombre des pays satisfaits, a été profonde. On n'a pas moins été troublé, ici, par les rumeurs qui ont circulé sur le départ d'Abyssinie de contingents importants de bersaglieri et destinés à réoccuper les garnisons voisines du Brenner. Ces indications, de mauvais augure pour l'Allemagne, ont coïncidé avec la campagne menée en Angleterre par des conservateurs éminents et, notamment, par sir Austen Chamberlain, qui réclamaient la cessation de l'application de l'article 16 et préconisaient un accord avec l'Italie. Il n'en fallut pas davantage pour provoquer, dans les milieux dirigeants du Reich, et parmi les journalistes, une vague de pessimisme.

Le sentiment prévaut, aujourd'hui, que le danger est écarté et qu'il est moins question que jamais d'une reconstitution, à brève échéance, du front de Stresa. Ce qu'il y a lieu d'envisager, au contraire, après les incidents qui viennent de se produire à Genève, c'est la sortie de l'Italie de la Société des Nations ou son exclusion de la Ligue par les autres membres. La question se pose alors de savoir ce que fera l'Allemagne. Si elle est obligée de choisir entre l'Italie et l'Angleterre, pour qui choisira-t-elle? Le moment est peut-être proche où il lui faudra opter. En présence d'une résolution aussi grave, le Reich paraît encore hésiter et tâtonner. La presse ne formule aucune indication, ne publie aucun article de fond et se tient sur la plus stricte réserve. Aussi ne peut-on que se livrer au jeu des hypothèses et envisager les combinaisons qui s'offriront éventuellement, au cours des semaines prochaines, au gouvernement allemand.

Selon certains, les dirigeants du Reich songeraient à se rapprocher de l'An-

[1] Interview parue dans le *Daily Mail* du 5 mai.

gleterre et de la France. L'Allemagne rentrerait, alors, dans la Société des Nations même si l'Italie en sortait. Elle profiterait du désarroi dans lequel l'affaire d'Abyssinie a plongé l'Europe et des inquiétudes qu'éveille, à Londres, l'impérialisme fasciste, pour se faire payer cher sa collaboration à une politique d'entr'aide internationale. Elle compterait obtenir des puissances occidentales, en échange de sa bonne volonté, des satisfactions au point de vue colonial et en Europe centrale. L'Italie deviendrait ainsi le bouc émissaire du continent et, dans le front de Stresa, l'Allemagne se substituerait à elle. Un projet de ce genre a été esquissé, d'une manière voilée, dans la *Gazette de Francfort* du 12 mai, par M. Kircher, journaliste allemand en relations étroites avec la Wilhelmstrasse et qui est, jusqu'à présent, le seul, parmi ses collègues, à avoir rompu la consigne du silence. Les partisans d'une entente avec l'Angleterre insisteraient pour sa conclusion immédiate, dans la crainte qu'entre le cabinet socialiste français, qui succèdera sans doute, le 1er juin, au cabinet Sarraut, et le gouvernement britannique, ne se nouent prochainement des liens de plus en plus étroits.

Autant qu'on puisse se hasarder à des prévisions, il semble, cependant, que l'Allemagne sera naturellement et plus normalement attirée vers l'Italie. La parenté des régimes, l'analogie des conceptions, dans le domaine de la politique étrangère, peuvent jouer finalement, dans leurs rapports, un rôle décisif et les amener, un jour ou l'autre, en dépit des blessures d'amour-propre, et de la rivalité qui les sépare en Europe centrale, à tomber dans les bras l'une de l'autre. La collaboration des deux fascismes est aujourd'hui plus probable que leur opposition. En même temps que les éléments fondamentaux qui les unissent depuis le début, la rancune qu'ils gardent, l'un vis-à-vis de l'Angleterre, l'autre vis-à-vis de la France, paraît devoir contribuer à leur rapprochement. En face des puissances occidentales conservatrices, repues, attachées à la Société des Nations et démocratiques, elles représenteraient le bloc dynamique des éléments partisans de la révision et auquel s'annexeraient la Pologne, la Hongrie, peut-être même la Yougoslavie. C'est là le plan qui n'a cessé de hanter les imaginations des dirigeants du régime, en particulier d'un homme comme M. Goering. Peut-on croire qu'ils aient renoncé à sa réalisation au moment où le geste que vient de commettre l'Italie la rejette forcément du côté de l'Allemagne? Sans doute, la question d'Autriche constitue-t-elle sur la route qui doit conduire à leur union un obstacle quasi-infranchissable. Mais on sait, par le précédent de l'accord germano-polonais, qui a, pour dix ans, supprimé le problème du Corridor, que M. Hitler et ses amis se plaisent à étonner le monde et à se targuer de pouvoir venir à bout de difficultés considérées jusqu'à leur avènement comme insolubles. Rien ne dit qu'ils ne parviendront pas à établir un compromis italo-allemand au sujet de la République de Vienne.

Si l'on se place sur le terrain des faits, il est certain que les évènements qui se sont produits ces jours-ci n'ont pu que renforcer singulièrement, dans les milieux dirigeants, la position des italophiles par rapport à celle des anglophiles. La questionnaire britannique a rencontré, en effet, à Berlin, le plus mauvais accueil. Il a donné lieu à une très vive campagne de presse. L'Office

des Affaires étrangères, par l'intermédiaire de la *Correspondance diplomatique et politique*, s'est exprimé sur lui en termes des plus sévères. J'ai su de plusieurs côtés que, dans l'entourage immédiat du Führer, l'impression n'avait pas été meilleure. On y aurait été furieux de la publication du document, irrité de son ton et péniblement surpris de voir que le gouvernement anglais paraissait, dans certains passages, mettre en doute la bonne foi de M. Hitler. On a prétendu reconnaître, dans quelques-unes des questions posées, l'influence directe de la France et on a été déçu de penser qu'il existait, entre Paris et Londres, une collaboration aussi étroite. D'après les renseignements qui me sont parvenus, il ne faudrait donc pas voir, dans les attaques des journaux allemands contre le mémorandum anglais, une simple manœuvre d'intimidation, mais, bien au contraire, l'expression d'un très réel mécontentement.

La froideur dont on témoigne vis-à-vis des Anglais fait ressortir davantage la cordialité, tout au moins apparente, des relations germano-italiennes. Différents indices montrent que le flirt s'accentue. Manifestement, l'ambassade d'Italie à Berlin s'y emploie. M. et Mme Attolico ne perdent pas une occasion de se montrer en compagnie des dirigeants les plus en vue du Reich et de laisser croire qu'ils entretiennent avec eux des rapports d'intimité. Le long séjour que le ministre de l'Agriculture d'Italie vient d'effectuer en Allemagne a favorisé les contacts. M. Rossoni a été reçu avec beaucoup d'honneurs; il a eu des conversations avec les principaux chefs du régime et avec M. Hitler lui-même. On l'a promené dans de nombreuses villes d'Allemagne et la presse n'a jamais omis de rendre compte de ses déplacements. A la fin de sa visite, l'ambassadeur d'Italie a offert une grande réception où il n'avait convié que des Italiens et des Allemands et à laquelle assistaient la plupart des ministres du Reich. En même temps, on relève avec satisfaction que, s'il faut en croire les journaux italiens, le gouvernement fasciste s'apprêterait à réviser sa politique extérieure et à tenir compte, dans le choix de ses amitiés, de l'attitude que les autres états auront adoptée dans la question des sanctions et de la reconnaissance du nouvel empire d'Éthiopie.

Enfin, il est un thème sur lequel la presse ne cesse de revenir et qu'elle développe avec une constance et une unanimité remarquables. C'est celui de la décadence de la Société des Nations et de la faillite de la sécurité collective. La victoire de l'Italie en Abyssinie lui fournit un argument nouveau pour proclamer que le système genevois, sous sa forme actuelle, est aussi dangereux qu'inefficace. Elle n'indique pas, d'ailleurs, quelles sont les réformes qu'il faudrait lui apporter pour en faire l'instrument qui rencontrerait l'approbation du Reich. Elle se contente généralement de relever avec soin toutes les suggestions émises à l'étranger et qui tendent à réduire et à limiter la compétence de la Ligue. C'est ainsi qu'elle a applaudi aux propositions qui ont été faites en Angleterre et selon lesquelles les articles X et XVI devraient être rayés du covenant. Non seulement les membres et les futurs membres de la Société se trouveraient, dans ces conditions, déliés de l'obligation d'assistance; mais ils n'auraient plus, en outre, à garantir l'intégrité territoriale et l'indépendance politique des autres états.

Au travers des reproches qu'ils formulent à l'égard de l'organisme genevois,

c'est très souvent à la France que s'adressent les journaux allemands. Ils ne se bornent pas, du reste, à cette attaque indirecte. Ils n'hésitent pas à prendre sans cesse notre pays à partie, à l'accabler de sarcasmes et à le rendre responsable des difficultés auxquelles l'Europe a à faire face. La *Börsen Zeitung* du 10 mai est allée jusqu'à soutenir que tous les états, petits et grands, avaient été, dans l'affaire d'Abyssinie, les dupes de la France, qui, le 7 janvier 1935, avait commis la faute de laisser les mains libres à l'Italie en Afrique. On en veut à la France de n'avoir pas accepté sans protestation le coup de force du 7 mars; d'insister, depuis, pour obtenir réparation, de dénoncer les dangers que l'Allemagne fait courir à la paix de l'Europe et de veiller à ce que le conflit éthiopien ne détourne pas complètement du continent l'attention des gouvernements et de l'opinion étrangère. On l'accuse de chercher à reconstituer le front de Stresa et de revenir à son idée fixe qui est d'organiser l'encerclement de l'Allemagne. On estime, au contraire, ici, que les problèmes soulevés par l'occupation militaire de la Rhénanie sont dépassés par les événements et que le questionnaire rédigé par le Foreign Office et soi-disant conçu par le Quai d'Orsay est un document désuet. De toute façon, le Reich ne paraît pas devoir se presser d'y répondre. Il considère que, dans les circonstances actuelles, le temps travaille en sa faveur et il attend, pour prendre position, de connaître les suites de l'affaire d'Abyssinie.

209

M. MASSIGLI, DIRECTEUR-ADJOINT DES AFFAIRES POLITIQUES,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 99 à 101. *Genève, 14 mai 1936, s. h.* (1).

(*Reçu :* 12 h. 10, 12 h. 15, 12 h. 20.)

On a été généralement frappé de l'attitude prudente, pleine de ménagements pour [l'Italie], adoptée par M. Litvinov durant les délibérations et les conversations de ces derniers jours. En revanche, M. Eden s'est déclaré fort satisfait de la conversation qu'il a eue mardi (2) avec le délégué [soviétique] et au cours

(1) Par téléphone, chiffré.

(2) Le mardi 12 mai. Cette journée fut marquée à la S.D.N. par :

1° Le départ de la délégation italienne rappelée par M. Mussolini;

2° Le vote d'une résolution dans laquelle se trouvaient :

a. La réaffirmation implicite de la condamnation de l'Italie (infraction au Covenant).

b. Le refus de reconnaître l'ordre politique créé en Éthiopie.

c. Le renvoi de la délibération au 16 juin sans modifier les mesures prises de concert par les membres de la S.D.N. (maintien des sanctions).

Le texte a été voté à l'unanimité, sauf deux membres : le Chili qui a proposé la levée des sanctions s'est abstenu, l'Équateur qui les a supprimées de sa propre initiative en ce qui le concerne s'est abstenu sur le dernier paragraphe de la résolution.

de laquelle celui-ci aurait tenu à protester contre les interprétations tendancieuses auxquelles son attitude donnait lieu.

La position soviétique me paraît en réalité pouvoir se résumer comme suit : si la Société des Nations est [prête] à faire preuve d'énergie, le gouvernement soviétique appuiera les [propositions] qui seraient présentées dans ce sens à la session de juin, mais si comme tout semble l'indiquer, on n'est pas disposé à aller jusqu'au bout dans la voie de la fermeté, mieux vaut se hâter de liquider l'affaire actuelle [dans les conditions] les moins mauvaises possibles et en cherchant à sauver la face. Le pire serait que la volonté d'énergie se réduisît à des manifestations verbales.

M. Litvinov m'a dit à moi-même : l'Éthiopie ne m'intéresse pas; il faut voir s'il est possible d'obtenir de l'Italie des engagements satisfaisants concernant sa politique générale en Europe; si ces engagements sont suffisamment précis, cela vaudra la peine de passer l'éponge.

On est, d'autre part, très préoccupé à la délégation soviétique des possibilités de rapprochement anglo-allemand que l'aggravation des relations entre Rome et Londres et le développement des [prétentions impérialistes] italiennes pourraient favoriser.

210

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 548. Réservé. *Rome, 14 mai 1936, 21 h. 20.*

(*Reçu :* 23 h. 10.)

Suite à mon télégramme numéro précédent.

J'ai de nouveau interrogé M. Suvich d'une manière très pressante sur les relations italo-allemandes. Il m'a affirmé que l'amélioration surtout extérieure des relations entre les deux pays ne s'était accompagnée d'aucun engagement politique quelconque. Me parlant alors spontanément des relations entre la France et l'Italie, le sous-secrétaire d'État m'a déclaré que l'attention de M. Mussolini demeurait tournée vers nous et que sa pensée sur la nécessité d'une collaboration étroite entre Paris et Rome n'avait pas varié. Il a ajouté que M. Mussolini l'avait chargé spécialement de me dire qu'il désapprouvait le dernier article de M. Gayda, à qui des observations seraient faites à ce sujet.

211

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1433. *Berlin, 14 mai 1936, 19 h. 17.*

(*Reçu :* 20 h. 20.)

Je me réfère à mon télégramme nº 1412-1413 (1).

Mon collègue d'Italie m'a donné aujourd'hui l'assurance formelle qu'en remettant à la Wilhelmstrasse le texte de la loi qui a décrété la création d'un empire italien d'Abyssinie, il n'avait insisté en aucune manière pour obtenir de l'Allemagne une prompte reconnaissance du nouvel état de choses. Il n'avait accompagné la remise de ce texte d'aucune note, ni d'aucun commentaire verbal. Les bruits qui ont couru à ce sujet et que j'avais recueillis seraient, d'après lui, dénués de tout fondement.

212

M. de Chambrun, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 545 à 547. *Rome, 14 mai 1936, s. h.* (2).

Des confidences que m'a faites aujourd'hui le baron Aloisi, il résulte que l'attitude de M. Litvinov à Genève a été vivement appréciée ici. M. Litvinov aurait, au comité secret, parlé en faveur de la thèse italienne et il aurait d'autre part décidé de pressentir M. Mussolini en vue de savoir si l'Italie accepterait de reprendre éventuellement à Genève un rôle plus actif, notamment en ce qui concerne l'organisation de l'Europe et la sécurité collective. M. Suvich m'a indiqué d'ailleurs qu'à ces avances du représentant de l'U.R.S.S. à la S.D.N. correspondait depuis quelque temps une activité plus grande de mon collègue soviétique à Rome, principalement dans ses rapports, très améliorés, avec le palais Chigi.

(1) Pièce non retenue. Il semble cependant qu'il existe une erreur de référence et qu'il faille se reporter au télégramme nº 1418-1419. Le gouvernement de Rome, disait ce télégramme, d'après un renseignement « d'assez bonne source », « aurait vivement insisté pour que l'Allemagne donnât rapidement l'exemple de la reconnaissance du nouvel empire italien » et « aurait fait promettre au Reich une étroite collaboration ».

(2) Extrait des archives de l'ambassade.

Interrogé par moi sur les raisons qui avaient motivé le départ de la délégation italienne, le baron Aloisi m'a assuré que, contrairement à ce qu'on avait pu prétendre, son gouvernement n'avait nullement entendu chercher un prétexte pour se dérober à la réunion locarnienne, mais qu'en présence de l'atmosphère peu favorable dans laquelle s'étaient engagées les discussions relatives aussi bien aux sanctions qu'au règlement même de l'affaire éthiopienne sur le fond, M. Mussolini avait jugé plus conforme à la dignité de l'Italie une interruption momentanée de sa collaboration à la Société des Nations.

Très secret. — Le baron Aloisi a ajouté, en me priant très instamment de conserver à cette indication un caractère absolument secret, que le retrait de la délégation italienne [1] constituait dans la pensée de M. Mussolini un « préavis » et que le chef du gouvernement envisageait de quitter Genève d'une manière définitive au cas où aucun geste pouvant faire prévoir la levée des sanctions n'aurait été fait avant la fin de ce mois. « Dans l'esprit du pacte, a-t-il précisé, la S.D.N. a pour mission de prévenir la guerre ou de l'arrêter. Ayant échoué dans l'une et l'autre de ces tâches, elle n'a pas, d'après le covenant, à exercer un rôle punitif. »

213

M. Herbette, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 521, 522. Secret. Réservé. *Madrid, 14 mai 1936* [2].

(*Reçu :* le 16, 11 h.)

Répondant volontiers au désir que je lui manifestais de connaître la politique extérieure du nouveau gouvernement espagnol, le ministre d'État [3] vient de me donner, au cours d'un entretien qui a duré trois quarts d'heure, des indications parmi lesquelles les suivantes méritent peut-être d'être signalées à l'attention de Votre Excellence.

L'Espagne reste attachée à la Société des Nations, tout en souhaitant qu'une prompte réforme remédie à tous les défauts que l'expérience a révélés dans cette institution.

Conformément à la volonté du peuple qu'il représente, volonté qui est unanime en dépit des plus profondes dissensions politiques et sociales, le gouvernement espagnol est en effet pacifique avant tout.

Si les grandes puissances qui appartiennent à la Société des Nations renonçaient à remplir les engagements qui en résultent pour elles, l'Espagne se

(1) Retrait qui s'est effectué le 12 mai sans avoir été expliqué. Voir ci-dessus, no 199 (tél. 85 du 12 mai, de Genève).

(2) Par courrier.

(3) M. Barcia.

considérerait comme déliée aussi et elle se joindrait aux puissances neutres.

La situation internationale actuelle inspire les plus sérieuses préoccupations. En notifiant au ministre d'État l'annexion de l'Éthiopie, notification à laquelle M. Barcia se dispose à répondre par un simple accusé de réception, l'ambassadeur d'Italie lui a tenu des propos qui attestaient une vive exaltation.

M. Pedrazzi a déclaré en propres termes que l'Italie ferait la guerre, quelles qu'en dussent être les conséquences, à quiconque prétendrait lui contester le fruit de sa victoire. Le ministre d'État a eu l'impression que les Italiens se considéraient en ce moment comme les arbitres de l'Europe. Les informations qu'il reçoit lui donnent d'ailleurs lieu de penser que la haine de l'Angleterre a pris en Italie une violence extraordinaire. Il n'écarte pas l'hypothèse qu'une explosion de ce sentiment puisse provoquer la guerre.

Il ne s'est pas expliqué aussi nettement sur les dispositions de l'Angleterre. Il a seulement remarqué qu'à Genève, M. Eden avait d'abord paru décidé à ne pas parler de Locarno, mais qu'il avait changé soudain d'attitude et qu'il s'était montré prêt à en parler dès le départ du délégué italien.

M. Barcia ne pense pas que l'Allemagne soit dès maintenant en mesure d'entreprendre une guerre de plusieurs mois. Il croit connaître certains détails quant aux stocks allemands de coton, de caoutchouc et de minerai de fer. Il en déduit que les préparatifs intenses auxquels l'Allemagne procède pour s'armer consomment ses approvisionnements de matières premières à mesure qu'elle les reconstitue.

S'il s'agissait d'une campagne destinée à durer quinze jours seulement, contre l'Italie par exemple, le Reich pourrait sans doute s'y engager dès demain. Mais pour une guerre de longue haleine contre une grande puissance militaire, il serait trop tôt. En outre, si l'armée allemande possède assez d'officiers exercés pour remplir ses cadres actifs, en revanche ses officiers de complément ne sont pas encore au point.

Bien que le ministre d'État n'ait pas fait spécialement allusion à l'éventualité d'une attaque allemande contre la France, il s'est exprimé comme si les préparatifs de l'Allemagne lui paraissaient de toute évidence dirigés contre nous. Mais c'est visiblement la perspective d'un conflit anglo-italien qui lui paraît constituer le danger imminent. Il suppose qu'en prévision de cet événement, le gouvernement italien a déjà pris toutes les dispositions propres à faciliter une coopération italo-allemande, mais il semble persuadé que l'accord entre l'Allemagne et l'Italie n'est pas encore signé.

Envisageant le cas d'une guerre, et parlant en son nom personnel, M. Barcia m'a déclaré qu'à son avis l'Espagne demeurerait neutre. Il sait bien que certains reprocheront alors au gouvernement espagnol de favoriser, par sa neutralité, la France et l'Angleterre (le ministre d'État s'attend si sûrement à ce reproche qu'on peut se demander s'il ne l'a pas entendu formuler déjà, ce qui s'expliquerait si, par hasard, l'ambassadeur d'Italie était allé jusqu'à l'interroger sur l'attitude de l'Espagne durant une guerre méditerranéenne). Mais le gouvernement espagnol, répond M. Barcia, ne peut pas imaginer que l'Angleterre et la France seraient, en cas de conflit, dans des camps opposés;

et, tant que ces deux puissances sont unies, la politique de l'Espagne est toute tracée.

D'une touche très légère, M. Barcia n'en a pas moins exprimé le raisonnement que ferait l'Espagne, si par malheur la France et l'Angleterre ne s'entendaient pas. L'Espagne a pour voisin, avec un vaste développement de frontières, le Portugal qui est aveuglément lié à la politique de Londres. Elle n'est donc pas en état de résister à certaines pressions. Le gouvernement portugais actuel, de son côté, juge bon de faire dénoncer par sa propagande la prétendue anarchie de l'Espagne, en se figurant qu'il rallie ainsi autour de lui l'opinion publique de son propre pays. Peut-être s'apercevra-t-il un jour qu'il s'est trompé, mais en attendant les relations hispano-portugaises ne sont pas ce que le gouvernement espagnol voudrait qu'elles fussent. Si elles changeaient, l'Espagne, désormais tranquille sur sa frontière portugaise, serait plus libre de résister aux pressions du dehors.

Je serais particulièrement reconnaissant à Votre Excellence si le télégramme qui précède n'était l'objet d'aucune communication. M. Barcia m'a fait des confidences qu'il regretterait peut-être et qu'il ne renouvellerait pas s'il avait lieu de penser qu'elles ont été connues ailleurs qu'à Paris.

Malgré la confiance qu'il m'a témoignée, on ne saurait se dissimuler que, même sous le gouvernement espagnol actuel, où nous comptons de si fidèles amis, la politique internationale de l'Espagne peut se réserver de choisir selon les circonstances entre diverses conduites. Il n'en saurait être autrement quand un pays croit, à tort ou à raison, à l'imminence d'un conflit formidable où sa position géographique l'exposerait à toutes sortes de menaces et de tentations, tandis que ses intérêts pourraient s'accommoder de toutes sortes de dénouements.

Quelque opinion que nous ayons sur les inquiétudes qui obsèdent le gouvernement espagnol, nous ne pouvons manquer d'en tenir compte, comme d'un fait justifié ou non mais capital, dans nos relations actuelles avec l'Espagne. Nous aurons donc avantage à éliminer tous les prétextes de rivalité ou de ressentiment qui peuvent exister entre l'Espagne et nous, notamment au Maroc, ainsi qu'à développer au maximum les facteurs d'entente et de coopération qui résultent, dans tous les domaines, de la victoire remportée par le Front populaire dans les deux pays.

214

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 256. Secret. *Varsovie, 14 mai 1936.*

(*Reçu :* Cabinet, 29 mai; Dir. pol., 6 juin.)

Au cours du récent entretien que j'ai eu avec lui [1], le général Rydz-Smigly m'a parlé de la remilitarisation de la Rhénanie.

Il ne m'a pas caché qu'en se plaçant à un point de vue exclusivement militaire, il regrettait que la France n'ait pas répondu à l'initiative de l'Allemagne en mobilisant certaines classes et en faisant entrer ses propres troupes en Rhénanie.

Selon lui, l'Allemagne n'est pas encore prête à soutenir une guerre; malgré la rapidité de ses armements, dont le rythme dépasse de beaucoup toutes les prévisions faites par l'armée polonaise dans ces dernières années, l'armée allemande demeure, à beaucoup de points de vue, dans un état d'infériorité très nette.

L'opinion de l'Inspecteur général de l'armée me paraît partagée par les autres grands chefs militaires polonais.

Ceux-ci ne semblent pas éloignés de penser que, pour la Pologne tout au moins, une occasion a été perdue — qui pourrait être la dernière — d'arrêter les progrès militaires de l'Allemagne.

Ils redoutent, en tout cas, les conséquences, directes et indirectes, que pourrait entraîner, pour leur pays, après la remilitarisation de la Rhénanie, la construction, sur la rive gauche du Rhin, d'un réseau de fortifications qui diminuerait considérablement les possibilités de riposte de notre armée en cas d'agression allemande contre la France ou ses alliés.

Ce que m'a dit à cet égard le général Rydz-Smigly et ce que pensent ses principaux collaborateurs de l'état-major polonais, achèvent, par ailleurs, de donner sa véritable signification et toute sa valeur à la déclaration de fidélité à l'alliance que l'Inspecteur général de l'armée et le président du Conseil, M. Koscialkowski, avaient invité M. Beck à me faire officiellement dès le 7 mars [2].

[1] Entretien qui a eu lieu le 6 mai et qui est relaté plus haut dans la pièce nº 170.

[2] Voir dans le tome précédent la pièce nº 303, du 7 mars.

215

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie, à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 257. Confidentiel. *Varsovie, 14 mai 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 6 juin.)

J'ai profité de la longue conversation que j'ai eue, il y a quelques jours, avec le général Rydz-Smigly [1], pour lui parler des rapports de la Pologne avec la Tchécoslovaquie.

Sachant la méfiance qu'éprouve maintenant l'armée polonaise à l'égard de l'armée tchécoslovaque, qu'elle accuse d'entretenir avec l'armée russe des contacts trop étroits pour que le moindre échange de renseignements militaires entre la Pologne et la Tchécoslovaquie n'ait pas des inconvénients graves, j'ai tenu, en utilisant certaines indications dont le général Gamelin m'avait autorisé à faire état vis-à-vis du général Rydz-Smigly, à remettre les choses au point.

J'ai précisé, d'une part, que les bruits qui couraient sur l'existence d'accords militaires russo-tchécoslovaques, sur la collaboration dès le temps de paix des deux armées et sur la création de bases aériennes et militaires soviétiques sur le territoire soviétique, étaient ou inexactes ou très exagérées; d'autre part, qu'il dépendait avant tout de la Pologne, de sa politique générale et du ton qu'elle donnerait à ses rapports avec la Tchécoslovaquie, de rassurer celle-ci et de limiter les tentations qu'elle peut éprouver de s'appuyer trop complètement et trop exclusivement sur l'Union soviétique.

Le général Rydz-Smigly m'a répondu très franchement : « Ce que vous me dites me surprend beaucoup; tous les renseignements qui nous parviennent sont en sens contraire ». Sans doute une bonne partie de ces renseignements émanent-ils du ministère des Affaires étrangères, et, plus ou moins indirectement, des services allemands de propagande.

Je ne me flatte pas d'avoir, d'un coup, fait tomber toutes les préventions du général Rydz-Smigly vis-à-vis de la Tchécoslovaquie, mais j'ai remarqué qu'il accueillait avec une visible satisfaction tout ce que je lui disais à cet égard; il m'a paru ne demander qu'à être rassuré et à pouvoir apaiser les craintes de ses compatriotes quant à la « soviétisation » de la Tchécoslovaquie.

M. Beck demeure évidemment dans des dispositions tout à fait opposées : si j'ose dire, il ne demande qu'à être convaincu de la « malfaisance » et des « erreurs » de la politique tchécoslovaque. Quelques jours après ma conversation avec le général Rydz-Smigly, j'ai eu l'occasion de lui dire, en passant, et sans entrer dans aucun détail, ce que j'avais indiqué sur ce point à l'Inspecteur

[3] Entretien qui a eu lieu le 6 mai et qui est relaté plus haut dans la pièce nº 170.

général de l'armée polonaise. Comme d'habitude lorsqu'il s'agit de la Tchécoslovaquie, la physionomie du ministre des Affaires étrangères s'est immédiatement tendue, en prenant une expression de visible hostilité, et M. Beck m'a marqué que ce que pouvait faire ou ne pas faire le pays de M. Masaryk et de M. Benès ne lui importait en aucune façon: « La Tchécoslovaquie peut se laisser russifier et soviétiser, cela ne regarde qu'elle ».

Il ne faut certes pas compter sur lui pour que soient repris, entre les armées polonaise et tchécoslovaque, les contacts qui avaient, au début, résisté aux désaccords politiques entre les deux pays. Mais j'espère que le général Rydz-Smigly, à mesure qu'il s'occupera davantage des questions extérieures et les connaîtra mieux, sentira plus nettement la nécessité de témoigner plus de confiance aux Tchécoslovaques.

J'ai fait part, d'ailleurs, de l'impression favorable que m'avait laissée, sur ce point, mon entretien avec le chef de l'armée polonaise, à mon collègue tchécoslovaque. J'ai demandé à M. Slavik de la faire connaître de ma part au président Benès, et de l'inciter, à cette occasion, à aiguiller l'état-major tchécoslovaque vers une reprise de la collaboration avec Varsovie.

216

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1440, 1441. Très confidentiel. Réservé.

Berlin, 15 mai 1936, 13 h. 13, 13 h. 17.

(*Reçu :* 14 h., 14 h. 30.)

Contrairement à l'impression relativement favorable que l'ambassadeur d'Angleterre paraît avoir emportée de son entrevue d'hier avec le Führer, M. von Neurath, que j'ai rencontré dans la soirée, m'a frappé par son aspect préoccupé. J'ai demandé au ministre, qui est généralement d'humeur enjouée et optimiste, comment il voyait la couleur du ciel : « Sombre, m'a-t-il répondu, et cachée par de gros nuages!». «Aurons-nous un été tranquille?». « Je n'oserais l'affirmer! » a dit M. von Neurath.

Dans la suite de notre entretien, le ministre a semblé s'attendre à ce que la négociation amorcée par le questionnaire britannique se développât. Il prévoit qu'elle sera d'assez longue durée. Parlant des divers plans de réforme de la Société des Nations qui surgissent de plusieurs côtés : « Il y a là de quoi discuter pendant longtemps » s'est-il écrié. « Et vous pouvez vous fier à moi, j'y veillerai! ».

217

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION FRANCO-BELGE DU 15 MAI 1936, 10 H. [1].

(Bureau du général Gamelin, 4 *bis*, boulevard des Invalides)

Conversations militaires.

Secret.

Étaient présents :

A. *Du côté belge :*

MM. le général VAN DEN BERGEN, chef-d'état major général de l'armée belge.
Le général DEFFONTAINE, premier sous-chef de l'état-major de l'armée belge.
Le lieutenat-colonel RAQUEZ, attaché militaire belge à Paris.

B. *Du côté français :*

Guerre :

MM. le général GAMELIN, chef d'état-major général de l'Armée.
Le général GEORGES, membre du conseil supérieur de la Guerre.
Le général COLSON, chef de l'état-major de l'Armée.
Le général SCHWEISGUTH, sous-chef de l'état-major de l'Armée.
Le général GERODIAS, sous-chef de l'état-major de l'Armée.
Le colonel JEANNEL, de l'état-major du général Gamelin.
Le lieutenant-colonel TROLLEY DE PREVAUX, de l'état-major du général Georges.
Le lieutenant-colonel BUISSON, chef du 3e bureau de l'état-major de l'Armée.
Le commandant NOIRET, de l'état-major de l'Armée, 3e bureau, rapporteur.

Marine :

MM. le vice-amiral DURAND-VIEL, chef d'état-major général de la Marine.
Le vice-amiral ABRIAL, sous-chef d'état-major général de la Marine.
Le lieutenant-colonel TRISTANI, de l'état-major général de la Marine, 3e bureau.

Air :

MM. le général PICARD, chef de l'état-major de l'armée de l'Air.
Le général MOUCHARD, premier sous-chef de l'état-major de l'armée de l'Air.

Le général Van den Bergen expose qu'ayant préalablement soumis à l'agrément de Sa Majesté le Roi les réponses que comporte le questionnaire de l'État-major français [2], il est en mesure de fournir des réponses définitives.

[1] Il s'agit du procès-verbal définitif établi d'après un projet de procès-verbal qui a reçu quelques modifications. Il est extrait des archives de la Guerre.

[2] Il n'a pas paru nécessaire de reproduire le questionnaire en cause. Celui-ci prévoyait deux catégories de questions :

1. Questions de base :
   Limite franco-belge,
   Réunion de la 1re armée,
   Zone d'action de la 1re armée,
   Tête de pont de Gand,
   Défense contre les engins blindés.
2. Questions d'état-major :
   Renseignements d'ordre tactique,
   Renseignements d'ordre technique,
   Questionnaire sur la situation militaire de l'Allemagne,
   Service des renseignements.

I. — *Limite franco-belge*

Plein accord en ce qui concerne les modifications proposées aux accords de 1928. La limite franco-belge coïncidera, dans sa partie orientale, avec la limite nord actuelle du D.A.A. Elle inclura la position Givet-Maubeuge dans la zone des armées françaises. A la demande du général Van den Bergen, elle sera prolongée vers l'est jusqu'à la Baraque Michel pour englober les éléments avancés belges poussés jusque-là.

La limite sera :
Baraque Michel-Spa;
Havelange-Godinne,
Mettet - Thuin - Le cours de la Sambre.

II. — *Opérations au sud de la Meuse*

Prise de commandement par le commandement français. — Le commandement passera aux ordres du commandement français lorsque le gros de nos D.C. arrivera au contact des chasseurs ardennais.

Le général Van den Bergen demande toutefois que les chasseurs ardennais lui soient rendus, ultérieurement, pour les installer sur l'Ourthe [1] et parer ainsi à une solution de continuité entre la tête de pont de Liège et le dispositif français.

Le général Gamelin est d'accord mais fait remarquer que cette décision ne pourra intervenir qu'autant que les conditions de la bataille le permettront.

Modalités de l'intervention. — Le général Gamelin indique les deux gestes successifs envisagés :

1. En toute hypothèse, soutien et recueil des chasseurs ardennais à l'aide de notre cavalerie.

2. Éventuellement et en fonction des circonstances, déplacement vers l'avant de notre position de résistance installée sur la Meuse.

Le général Van den Bergen indique que la direction de repli des chasseurs ardennais est celle de la Meuse entre Huy et Namur [2].

A la demande du général Van den Bergen, il est indiqué que les prévisions d'intervention, tant en ce qui concerne le numéro des G.U. qu'en ce qui concerne les délais d'arrivée, resteront les mêmes jusqu'au 15 octobre 1936. A partir de cette date certaines modifications seront apportées. Elles seront signalées à l'État-major belge. Le général Gamelin signale en particulier l'amélioration en qualité des D.I.N.A. à cette époque.

Il est entendu qu'en vue de faciliter les rapports avec les organismes civils en territoire belge, des *missions militaires belges* seront détachées auprès du D.A.A. et de la IIe armée.

(1) Le texte primitif portait l'Amblève au lieu de l'Ourthe.

(2) Le projet de procès-verbal portait ici, après cet alinéa, le passage suivant disparu dans la rédaction définitive :

« Il demande que le bataillon de chasseurs ardennais d'Arlon soit relevé dès que possible par les éléments d'une D.I.N.A.

« Le général Gamelin répond qu'il s'efforcera d'envoyer une division sur Arlon ».

Ces missions pourront détacher des sous-missions auprès des G.U. pénétrant en territoire belge.

Les G.U. pénétrant en Belgique seront précédées ou accompagnées de leur aviation. Cette question sera examinée en fin de séance.

Le général Van den Bergen signale que le commandement supérieur belge, au sud de la Meuse, est exercé par le commandement des troupes de défense du Luxembourg et de Namur qui a sous ses ordres la division des chasseurs ardennais, tant que les G.U. [1] françaises ne sont pas arrivées.

Organisations défensives au sud d'Arlon. — Le général Georges indique que nous envisageons la réalisation de quelques ouvrages destinés à mettre la région de Longwy à l'abri d'un coup de main d'unités motorisées. Pour épauler cette résistance, il serait désirable que les Belges pussent prolonger jusqu'à Aix-sur-Cloix l'organisation défensive qui s'arrête actuellement à Volkrange.

Le général Van den Bergen répond que rien n'est actuellement prévu dans ce sens. Seuls ont été organisés des dispositifs de destruction.

Le général Gamelin indique que la réalisation des petits ouvrages envisagés faciliterait non seulement la défense de la région d'Arlon, mais aussi le report éventuel de la défense franco-belge en Luxembourg.

Le général Van den Bergen se déclare prêt à étudier la question.

III. — *Opérations au nord de la Meuse*

Réunion de la 1re armée en Belgique. — Il est admis que la zone Bruxelles, Wavre, Namur, Nivelle, convient parfaitement. Le réseau de communications est suffisamment riche pour permettre [la prolongation éventuelle des transports et permettre] [2] l'engagement de la 1re armée soit en direction d'Hasselt, soit sur la Meuse.

Le général Van den Bergen signale qu'une position de campagne avec ouvrages bétonnés serait organisée, au moment du besoin, entre Anvers et Namur. Les travaux demanderaient quinze jours.

Le général Gamelin insiste sur la nécessité de donner à nos prévisions suffisamment de souplesse pour que notre intervention puisse s'adapter facilement à la situation du moment.

Le général Van den Bergen apprend avec plaisir l'amélioration récente des délais d'arrivée de la 1re armée en Belgique (de l'ordre de vingt-quatre heures).

Zone de la 1re armée en Belgique. — Le général Van den Bergen fait remarquer que l'attribution *a priori* d'une zone particulière à la 1re armée aurait le grave inconvénient de couper en biseau les communications et les zones des grandes unités engagées, en particulier dans la région de la Meuse et de Liège.

Il serait préférable de prévoir des zones éventuelles de cantonnement [et d'exploitation des ressources locales] [3] reliées en territoire national par

(1) Le mot *unités a* été supprimé.
(2) Annotation manuscrite : *Supprimé.*
(3) Mots ajoutés.

des lignes de communications déterminées. La question ne semble pas soulever de difficultés du fait de la densité du réseau belge.

Le général Gamelin donne son accord. La 1re armée ne constitue d'ailleurs que l'avant-garde des forces françaises, si l'Allemagne porte son effort par la Belgique.

Le déploiement général se ferait en commun, suivant les nécessités de la manœuvre.

Tête de pont de Gand. — Le général Van den Bergen indique que, dans l'hypothèse où les Français s'établiraient sur l'Escaut, les Belges porteraient à leur contact les troupes chargées de l'occupation de la partie de la tête de pont de Gand située entre Lys et Escaut.

Le front serait ainsi continu.

Le général Gamelin fait préciser que nous serions autorisés, dès que les Belges feraient appel à nous, à entreprendre l'organisation de la position de l'Escaut avec ses avancées de Renaix-Frasnes.

Il indique, par ailleurs, que nous sommes en train d'organiser la défense de la région Maubeuge-Condé.

Commandement de la 1re armée. — Le général Van den Bergen demande si l'armée du général Bineau sera bien aux ordres de Sa Majesté le Roi.

Le général Gamelin répond que cette question ne pourra être tranchée que par le gouvernement, [mais qu'en ce qui le concerne, il est favorable à cette solution] (1).

Destructions. — Le général Van den Bergen expose qu'en raison de l'éventualité de plus en plus probable d'une attaque par surprise à base d'engins blindés tous terrains, un effort très important est en voie de réalisation pour tout ce qui a trait aux destructions.

Dans un délai de six mois on peut compter que 120 (2) dispositifs de destruction seront *chargés*, *amorcés* et *gardés* par des postes fixes de un gradé et trois hommes.

Les ponts sur la Meuse seront, de plus, défendus par des abris d'irruption, armés de canons de 47 antichars.

Toutes les routes frontières seront gardées.

Les destructions, même lointaines pourront jouer à temps grâce à un système d'alerte par postes de T.S.F. poussés jusqu'à la frontière.

Toutes les routes importantes et les voies ferrées, attaquées dans leurs ouvrages les plus importants (tunnels-viaducs), devront pouvoir être coupées après un préavis de deux (3) minutes.

Alors qu'il n'existait en 1928 que 24 dispositifs de destruction, il y en a maintenant 550, nécessitant 600 tonnes d'explosif. La mise en œuvre dépasse les possibilités du Génie. On y supplée par la collaboration d'éléments d'infanterie et de cavalerie spécialement instruits.

Le général Van den Bergen est d'accord avec le général Gamelin pour que :

Les détachements de destruction belges soient maintenus en place, en

(1) Mots ajoutés.
(2) 120 remplace le mot *les*.
(3) Au lieu de : *dix à quinze*.

zone de pénétration française, jusqu'à relève éventuelle par des détachements français;

Le commandement français et en particulier les commandants d'armée possèdent la documentation intéressant leur zone d'action éventuelle.

Il propose en outre que les services du Génie belge et français entrent en contact.

Conception de la défense.

a. *Canal Albert.* — Le général Van den Bergen expose qu'en l'absence de moyens suffisants pour arrêter sûrement l'ennemi sur une simple position, la défense s'effectue sur deux lignes : celle des canaux extérieurs et celle du canal Albert. La défense offerte sur la première permettra d'occuper plus sûrement la seconde.

L'aménagement du canal sera terminé fin 1938 (1). Les ponts seront défendus par des abris d'irruption munis d'une arme anti-chars. Le fossé de 60 mètres de largeur sera battu par des abris se flanquant mutuellement. Les chars adverses trouveront là un obstacle sérieux.

Si les forces françaises arrivent à temps, on peut envisager avec confiance la défense sur le canal.

Le général Gamelin estime que le danger d'une attaque par surprise, à base d'engins blindés, va croissant en raison de l'effort considérable fait par les Allemands en matière de chars et bien qu'actuellement le char allemand tienne plus de l'A.M.R. que du char.

Le général Van den Bergen sent tout le danger présenté par les Panzerdivisionen qu'il estime dotées chacune de 560 chars. Le canal Albert offrira un obstacle considérable à ces éléments.

b. *Liège.* — Les grosses garnisons actuelles de la région est de Liège, telles que Eupen — Verviers — Malmédy, beaucoup trop exposées, seront ramenées en zone plus sûre. Seuls (2) des éléments cyclistes et un régiment de cavalerie motorisé [y seront maintenus] (3).

Les fortifications de la (4) frontière n'ont rien de comparable aux ensembles fortifiés français. Ce sont en majorité des groupes de petits bétons à cheval sur les accès routiers principaux (5). Elles ont perdu beaucoup de leur valeur depuis le développement des engins blindés tous terrains. Le périmètre de la ligne [des forts du plateau] (6) de Hervé a 60 kilomètres. Il est impossible à tenir avec 2 D. I. Il ne sera défendu que par les garnisons des seuls ouvrages d'artillerie qui tiendront même après encerclement et continueront à agir sur les communications adverses.

La résistance s'effectuera sur la ligne des anciens forts. C'est pour couvrir cette ligne d'un obstacle d'antichars que l'état-major belge a demandé récem-

(1) Remplace : *en 1937.*

(2) Le texte primitif porte : *et remplacées par.*

(3) Mots ajoutés.

(4) Le texte primitif porte : *de la ligne du plateau de Hervé.*

(5) Le texte primitif porte : *bétons battant les routes.*

(6) Mots ajoutés.

ment à l'État-major de l'armée des renseignements précis sur nos réseaux antichars.

La défense de Liège se présente sous une forme différente de celle d'Anvers où les forts sont très rapprochés. Ceci explique qu'en 1914 les Allemands ont pris Liège en attaquant les intervalles, tandis qu'ils ont dû d'abord attaquer séparément les forts d'Anvers.

Toutefois, si l'ennemi, respectant le territoire hollandais, restreignait son attaque au territoire belge, les forces destinées à l'occupation du front nord seraient [portées ou] (1) ramenées sur Liège et la Meuse. Un plan de transport est prévu à cet effet. La défense de Liège serait alors portée sur le plateau de Hervé et se prolongerait sur l'Ourthe.

Le général Gamelin estime que l'extension de la manœuvre par la Hollande est de beaucoup l'hypothèse la plus vraisemblable.

Le général Van den Bergen est d'accord. Dans les premiers jours, il croit peu à une résistance efficace des garnisons hollandaises.

La garnison de Breda comprend théoriquement un R. I. et d'autres éléments. Ce R. I. n'est effectivement composé que de 150 à 300 hommes à l'instruction, libérables tous les cinq mois. Les Hollandais ont besoin de huit jours pour mobiliser. Le canon de 37 qu'ils ont adopté ne perfore que 36 mm de blindage.

Les seuls obstacles opposés à l'armée allemande proviendraient des trois lignes de destructions qui semblent avoir été sérieusement organisées : la première sur la Meuse, la seconde dans le Peel et la troisième sur les canaux plus à l'ouest.

Le général Gamelin résume la question en indiquant que le dispositif doit avoir toute la souplesse nécessaire pour pouvoir jouer à l'abri de la cuirasse Liège-canal Albert et permettre en particulier de se porter rapidement sur la Meuse.

IV. *Prise de contact et reconnaissances du temps de paix*

Le général Bineau pourra entrer en liaison avec l'état-major belge quand le général Gamelin le désirera.

Toutes reconnaissances pourront être faites sous réserve d'une entente préalable.

V. *Service de renseignements*

Le général Van den Bergen indique que le S.R. belge vient d'être réorganisé et donnera maintenant toute satisfaction. Il estime préférable, dans ces conditions, que nous renoncions à installer des organes de S. R. en Belgique.

L'interpénétration des réseaux se fera plus avantageusement sous forme de liaisons.

(1) Mots ajoutés.

VI. *Questions particulières à l'aviation et à la D.A.T.*

Le général Van den Bergen expose que les conversations de Londres avaient fait entrevoir l'espérance d'un appui de l'aviation anglaise.

La Belgique est dans une situation terrible au point de vue du danger aérien; elle ne dispose que de trois groupes de chasse pour 300 kilomètres de front alors qu'il lui en faudrait au moins 8.

Les Anglais ayant même refusé d'envisager une interpénétration des réseaux de guet, on en est réduit actuellement [1] à une entente à deux.

Le général Mouchard répond qu'il y a lieu d'envisager :

1° La prise à notre compte des missions de reconnaissances dès l'appel belge et sans attendre l'entrée en Belgique des forces terrestres;

2° L'organisation de la défense aérienne et antiaérienne franco-belge, en se réservant la possibilité d'y englober la défense britannique si les Anglais y consentent.

De ce point de vue on peut prévoir :

L'entrée et l'installation en Belgique du groupe organique de chasse de la 1re armée et son remplacement sur ses bases françaises par un groupe de chasse des forces aériennes réservées, qui servirait de réserve aux forces aériennes franco-belges.

La liaison intime des réseaux de guet grâce à l'envoi d'officiers français dans les centres de renseignements belges.

Le général Picard et le général Mouchard insistent sur la nécessité absolue de préparer dès le temps de paix des plates-formes en procédant au besoin à l'acquisition des terrains nécessaires et à l'installation des réseaux de transmissions correspondants.

Le général Gamelin indique qu'il y aura lieu de déterminer la part revenant à chacun, tant au point de vue de la chasse que du bombardement et des reconnaissances.

Il est entendu que l'autorisation de survol du territoire belge pour toute formation aérienne française résulterait du fait que les Belges nous auraient appelés. Les consignes de sécurité seraient à préparer dès maintenant.

Le général Van den Bergen estime que les aviations française et belge pourraient entrer en liaison dès maintenant pour régler les points nécessaires.

Les reconnaissances correspondantes auraient lieu par entente entre les états-majors respectifs.

VII. *Questions particulières à la marine*

Le général Van den Bergen déclare que Sa Majesté le Roi a demandé que la question de la défense des côtes fût traitée par le gouvernement.

Le vice-amiral Durand-Viel indique qu'il tient simplement à donner, à

1) Mots ajoutés.

titre d'information, et sans engagement de sa part ni d'autre, un aperçu de la question.

Pendant la période 1914-18, la côte belge a été puissamment armée. Maintenant, elle est sans moyens de défense. Il y a cependant un intérêt certain à mettre ses ports à l'abri de bombardements ou d'embouteillages, voire même de débarquements si les circonstances politiques s'y prêtent.

D'une première étude de la question il résulte que la marine française dispose [pour ses propres besoins] (1) de quelques batteries fixes, semi-fixes, semi-mobiles et mobiles, armées de matériels provenant d'anciens bâtiments ou d'usinages récents. L'utilisation de quelques-unes de ces batteries sur la côte belge serait possible. Il ne faudrait évidemment pas attendre l'appel belge pour procéder aux études de mise en place. Sous réserve d'un modeste effort financier, on pourrait amorcer l'installation éventuelle des matériels et même envisager quelques mises en place dès le temps de paix.

Si le principe d'une collaboration à la défense des côtes belges était admis, il serait important de pouvoir entrer en contact avec un organisme qualifié et procéder discrètement aux études et reconnaissances nécessaires.

Un exercice de défense aura lieu prochainement dans la région du nord. La marine française y convierait volontiers des observateurs belges.

Le général Van den Bergen promet de ne pas laisser dormir la question, [sous réserve de la déclaration figurant en tête du paragraphe VII] (2).

VIII. *Conclusions*

Le général Gamelin rappelle le caractère d'ampleur et de rapidité que semble devoir présenter l'attaque allemande. Pour y faire face il faudra que les Belges lancent le plus tôt possible leur appel. L'avant-garde française y répondra immédiatement. D'autres forces suivront. Nous nous battrons ensemble sur le canal Albert dont la défense constitue la sauvegarde commune franco-belge.

Le général Van den Bergen déclare à nouveau que l'état-major belge est à la disposition de l'État-major de l'armée pour fournir tous renseignements de détail estimés nécessaires.

(1) Mots ajoutés.

(2) Mots ajoutés.

218

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1460. *Berlin, 16 mai 1936, s. h.* (1).

(*Reçu :* le 17, 11 h. 30.)

Les récents voyages de M. Frank en Italie et de M. Rossoni en Allemagne, les témoignages réciproques de sympathie et d'amitié qui s'échangent depuis quelque temps, ont pu faire croire qu'un rapprochement politique, reposant sur des accords précis, s'était produit ou était en cours, entre Rome et Berlin.

Mon impression est que les choses n'en sont pas encore à ce point, et que les Italiens disent vrai, quand ils nous affirment que ces manifestations diverses, dont beaucoup sont, d'ailleurs, imputables au zèle et au désir de plaire de l'ambassadeur Attolico ne recouvrent aucun engagement défini.

On espère, à Berlin autant qu'à Rome, par ces démonstrations qui soulignent la solidarité et les affinités des deux régimes, exercer une pression salutaire sur l'Angleterre et sur la France. Pour le moment, on n'irait pas plus loin. Mais, de part et d'autre on dégage les voies et l'on se ménage les moyens de passer rapidement, si on le jugeait nécessaire, à une collaboration plus effective.

219

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 841 (2). *Berlin, 16 mai 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 20 mai.)

Le comte Schwerin von Krosigk a fait hier, devant la « Société allemande d'économie mondiale », une conférence, au cours de laquelle il a souligné la nécessité pour l'Allemagne de recouvrer ses colonies.

Le ministre des Finances a déclaré que l'autarcie ne pouvait être l'idéal de l'économie allemande : « Bien mieux, a-t-il ajouté, nous collaborerons, dans toute la mesure de nos forces, au développement des relations commerciales et économiques entre les nations. »

(1) Par courrier, en clair.

(2) Extraite des archives de l'ambassade.

Le Reich, selon lui, a déjà apporté une précieuse contribution à la reprise des affaires, en assainissant son économie intérieure, puisque ce n'est que sur la base d'une économie nationale saine que pourront renaître les échanges mondiaux.

Cependant, le renouveau de l'activité industrielle allemande pose le problème de l'approvisionnement en matières premières. Le ministre estime qu'il ne peut être résolu que par l'attribution à l'Allemagne de colonies. Une politique de la porte ouverte ne saurait, en effet, la satisfaire parce que c'est, avant tout, d'un problème de devises qu'il s'agit et que seules, les colonies donneraient au Reich la possibilité de payer dans sa propre monnaie les matières premières qui lui sont nécessaires.

M. Schwerin von Krosigk a affirmé enfin que l'Allemagne ne se laisserait pas détourner de sa politique démographique sous le prétexte qu'un accroissement de la population allemande aurait comme conséquence une augmentation des besoins du Reich en produits bruts : « La vie ou la mort d'un peuple, a-t-il dit, ne doivent pas dépendre d'une question de matières premières ou de devises ».

220

NOTE POUR LE CONSEIL DES MINISTRES [1].

16 mai 1936.

La résolution votée le 13 mai par le conseil de la Société des Nations a renvoyé au 16 juin le débat sur le conflit italo-éthiopien, qu'au lendemain de la proclamation de l'annexion de l'Ethiopie au royaume d'Italie aucune délégation n'était prête à aborder.

L'ajournement a pu être décidé sans qu'aucun gouvernement eût à prendre position sur le fond même du problème. En fait, les conversations que les représentants de la France ont pu avoir à Genève ont fait apparaître un état de complète incertitude et d'hésitation. Pour les représentants des petits pays (Pays-Bas, Danemark), accepter le fait accompli serait créer, pour l'avenir, le précédent le plus grave, mais on n'ose pas parler d'un renforcement des sanctions; d'autres, moins préoccupés de leurs intérêts propres — apparemment moins menacés — redoutent la perte de prestige que va subir la Société des Nations (Espagne); d'autres, enfin, (Portugal), envisagent une aggravation des sanctions actuelles. Pour les représentants des grandes puissances européennes, que préoccupe une prolongation de la tension actuelle, et qui craignent le parti qu'en peut tirer l'Allemagne en Europe, le sentiment paraît dominer qu'il serait préférable de liquider rapidement la situation. C'est le sentiment

(1) Cette note extraite des papiers Massigli, a été rédigée dans les services du ministère, à l'intention du ministre. (*Renseignemen fourni par M. Massigli*).

de M. Beck comme de M. Litvinov; celui-ci ajoute, il est vrai, que son opinion serait différente s'il avait le sentiment que l'Angleterre est prête à aller jusqu'au bout. Du côté turc enfin, on voudrait lier la levée des sanctions à la conclusion d'un pacte méditerranéen. Les uns et les autres, constatant l'irrésolution anglaise — et M. Eden est apparu en effet comme n'ayant aucune politique — attendent avec une impatience qu'ils ne cherchent pas à dissimuler, que le gouvernement français puisse définir sa ligne de conduite.

En ce qui concerne l'application des sanctions, le bilan de la situation peut être dressé comme suit :

Les sanctions économiques et financières, mises en œuvre contre l'Italie suivant des propositions britanniques et à l'encontre des propositions françaises qui, l'expérience le prouve, se seraient révélées à l'usage d'un effet plus immédiat, ne pouvaient produire d'effet qu'après un assez long délai. On avait prévu une guerre longue et un épuisement progressif des ressources financières de l'Italie, ainsi que de ses possibilités de ravitaillement en matières premières. Le calcul n'était pas faux; l'économie italienne s'est peu à peu affaiblie, mais selon un rythme plus lent que celui que l'on avait imaginé. Au contraire, la guerre se dénouait dans un délai beaucoup plus court que celui qu'avaient envisagé toutes les autorités militaires.

Dans leur forme actuelle, les sanctions, même si elles continuent à être appliquées sans défaillance, laissent à l'Italie la possibilité de tenir pendant plusieurs mois encore : la désorganisation de l'économie italienne va sans doute aller en se précipitant; mais on se préparerait de graves désillusions si l'on s'imaginait que, avant de longs mois, cette menace puisse faire céder une Italie en possession du gage éthiopien et grisée par une victoire dans laquelle le Duce a engagé tout son prestige.

Peut-on, pour faire céder l'Italie, envisager une aggravation des sanctions? S'il s'agit uniquement d'étendre l'embargo à d'autres produits, tels que le pétrole, que l'Italie, depuis le mois d'octobre, a pu importer librement, il est évident qu'aucun résultat rapide ne peut être escompté : les stocks sont faits, et ce n'est pas maintenant que la Société des Nations pourra obtenir l'indispensable collaboration américaine.

La fermeture du canal de Suez créerait certainement pour le corps expéditionnaire la situation la plus difficile; mais, pratiquement, cette fermeture exige que les flottes méditerranéennes interdisent aux navires italiens l'accès du canal; l'Italie considérerait sans aucun doute une mesure de cet ordre comme un acte de guerre : ce serait la guerre en Méditerranée et, demain, la guerre générale en Europe. Aucun gouvernement n'est apparemment prêt à prendre l'initiative d'une telle aventure.

On peut, il est vrai, prétendre que, sans qu'il soit question d'aggraver les sanctions actuelles, celles-ci doivent cependant être maintenues, malgré leur insuffisance relative, sous peine d'infliger à la Société des Nations le plus humiliant désaveu.

En droit, la prolongation des sanctions ne semble pas souffrir de difficulté. L'article 16 stipule, pour les membres de la Société des Nations, une obligation à l'encontre de l'état qui a recouru à la guerre en violation de ses engagements.

Le fait que les hostilités ont pratiquement cessé n'a pas, pour autant, fait disparaître la violation du pacte; bien au contraire, l'annexion de l'Éthiopie constitue une nouvelle infraction, et certainement pas la moins grave.

Le raisonnement est fondé en droit; en fait, il n'en reste pas moins que, pour l'opinion, les sanctions étaient essentiellement un moyen d'éviter la guerre; la guerre étant en fait terminée, les sanctions, qui ne peuvent en effacer les effets, apparaîtront essentiellement comme un instrument de représailles.

Au surplus, aucune illusion n'est permise. Les sanctions ont porté à plusieurs pays un grave préjudice économique qui n'a été supporté que pour assurer la victoire du pacte; cette victoire s'étant avérée impossible, le maintien des sanctions sera supporté avec une impatience croissante; peu à peu des défections se produiront; le front « sanctionniste » se disloquera et la victoire italienne en apparaîtra encore plus grande.

Ainsi, de la prolongation des sanctions, on ne peut attendre aucun avantage. En revanche, les inconvénients et les risques sont certains. La tension européenne se prolongera; par cela même, elle s'aggravera. L'Italie — nous en sommes avertis à nouveau par la dernière conversation de M. Mussolini avec M. de Chambrun — quittera la Société des Nations; elle devra chercher un appui d'un autre côté; elle se rapprochera donc de l'Allemagne, dût-elle payer ce rapprochement de larges concessions dans la question d'Autriche.

Quant à la politique française, elle subirait l'échec le plus grave. Pour maintenir l'Italie dans la Société des Nations, pour sauvegarder entre elle et l'Angleterre des possibilités de collaboration qui — de par la destruction du front de Stresa — ne sont plus désormais possibles que dans le cadre général de la Société des Nations, nous avons dû aller parfois jusqu'à compromettre notre autorité auprès d'états amis; notre influence à Genève a été affaiblie. Si l'Italie quitte la Société des Nations, ces sacrifices auront été consentis en pure perte.

Tous les cheminements conduisent donc à la même conclusion : puisqu'il n'est pas possible de supprimer le fait accompli, le mieux est d'en finir le plus tôt possible avec les sanctions; sans doute ce sera une nouvelle atteinte portée à ce que l'institution de Genève garde encore de prestige.

La question est de savoir si ce prestige sera mieux sauvegardé par des artifices de procédure ou par le courageux aveu d'un échec. Si l'événement était utilisé pour analyser les causes de cet échec et pour en déduire les conséquences que devrait en tirer une politique soucieuse de renforcer l'autorité et l'efficacité de la Société des Nations, on aurait sans doute gagné plus qu'on aurait perdu.

On peut parfaitement concevoir une résolution par laquelle le Conseil constaterait les raisons de l'échec, déclarerait que, pour être efficaces, des sanctions doivent jouer rapidement, condamnerait la méthode « progressive » et reconnaîtrait qu'en dernier ressort la force ne peut être brisée que par le recours à la force et, par conséquent, par l'assistance mutuelle sur le plan militaire. Ainsi préparerait-on les voies à une réforme des conditions d'application de l'article 16 dans le sens que peut souhaiter la politique française.

Cela fait, le Conseil s'en remettrait au comité de coordination de toutes

décisions à prendre en vue d'une levée des sanctions qui ne peut intervenir qu'en vertu d'une décision collective, et dans des conditions qui excluent toutes représailles de l'Italie contre tel ou tel des états y ayant participé.

Est-il possible d'aller plus loin et, comme on l'a suggéré de divers côtés, de lier la suppression des sanctions à l'adhésion de l'Italie à tel ou tel système de sécurité, notamment à la conclusion d'un pacte méditerranéen? Si séduisante que soit l'idée, il faut reconnaître qu'une telle négociation serait nécessairement longue et, pour ne pas parler du changement de gouvernement en France, les résistances à prévoir du côté anglais suffiraient à empêcher que rien puisse être conclu avant le 15 juin. Par contre, à ne rien entreprendre dans ce sens, on s'expose, de la part d'états sanctionnistes, à une objection qui n'est pas sans force : le pacte est violé; au lieu d'exclure l'Italie de la Société des Nations, on ruine, pour l'y retenir, l'autorité du covenant, et cela au profit d'un état qui n'a jamais donné aux principes de Genève une adhésion sincère et qui, demain comme hier, travaillera à les ruiner !

Une telle critique répondrait aux sentiments de beaucoup de gouvernements. Le gouvernement français pourrait cependant y répondre si, dès maintenant, il s'employait à obtenir du gouvernement italien des assurances précises sur les points qui préoccupent le plus les états européens :

a. D'une manière générale, si l'on reconnaît nécessaire la revision des conditions d'application de l'article 16 du pacte, le gouvernement italien admet-il que cette revision doive permettre de renforcer, sur le plan européen, l'efficacité de cet article?

b. Plus précisément, l'Italie serait-elle disposée à envisager avec toutes les puissances riveraines de la Méditerranée ou possessionnées dans cette mer, un accord d'assistance mutuelle garantissant les rivages d'un de ces pays contre toute attaque non provoquée et assurant la liberté de leurs communications par voie de mer?

c. En Europe centrale, l'Italie est-elle prête à collaborer à une politique de défense, non seulement de l'Autriche, mais aussi de la Tchécoslovaquie, en collaboration avec la France et les états de la Petite Entente?

Ce dernier point a déjà été évoqué dans les entretiens entre M. Mussolini et M. de Chambrun, mais il a manqué une conclusion nette.

Si, sur ces trois questions, le gouvernement français était en mesure de faire état, avant le 15 juin, de déclarations exemptes de toute équivoque, une proposition de suppression des sanctions serait assurée de l'appui d'un très grand nombre de puissances méditerranéennes et aucune délégation n'oserait sans doute s'y opposer.

Il va de soi qu'une telle proposition devrait être faite en plein accord avec l'Angleterre; elle supposerait donc que M. Mussolini eût fourni, sur les développements de sa politique africaine, des assurances dont le gouvernement de Londres pourrait se déclarer satisfait.

On a tenu, dans la présente note, à se limiter strictement à l'examen du problème des sanctions.

Il ne se confond point avec la question de la reconnaissance de l'annexion

italienne. Sur ce plan, et indépendamment des intérêts propres que notamment les puissances signataires des traités de 1906 (1) auront à sauvegarder, indépendamment même des garanties qu'il importera d'obtenir concernant le recrutement par l'Italie d'une armée noire, le Conseil devra, soit prendre une décision de principe, soit laisser expressément aux membres de la Société des Nations leur entière liberté d'action. Il apparaît d'ailleurs dès maintenant que les difficultés seront soulevées à cet égard par les pays dont, en matière de sanctions, le zèle a été le plus tiède. La non-reconnaissance des annexions territoriales obtenues par la force est en effet inscrite dans diverses conventions américaines, notamment dans le pacte Saavedra Lamas (2) et le représentant de la République argentine a déjà attiré, sur cette considération, l'attention de notre délégation.

221

M. PILA, AMBASSADEUR DE FRANCE À TOKIO,
à M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 87. *Tokio, 18 mai 1936.*

(*Reçu :* Cabinet, 19 juin; Dir. pol., 23 juin.)

Certaines démonstrations relatives à l'avenir de l'expansion japonaise, lesquelles se sont multipliées ici depuis quelques mois, permettent de supposer que les dirigeants de ce pays se trouveront peut-être bientôt dans la nécessité de choisir, s'ils ne peuvent arriver à les ajuster, entre deux orientations divergentes sinon contraires : continuation de l'active politique continentale suivie jusqu'à présent en direction du nord, ou adoption d'une politique océanique renforcée dont les objectifs seraient groupés vers le sud.

C'est la première de ces deux politiques qui devient maintenant l'objet d'attaques parfois positives et parfois voilées, tandis qu'une campagne de plus en plus active se dessine en faveur de la seconde, que ses promoteurs présentent du reste comme devant être limitée à l'exécution d'un programme strictement économique et comme moins fertile, par conséquent, en aléas.

Bien que les inspirateurs desdites manifestations ne se fussent pas encore mis en avant d'une manière tout à fait directe et ostensible, plusieurs mesures concrètes qui furent successivement adoptées durant les premiers mois de l'année en cours vinrent montrer que l'autorité gouvernementale estimait le

(1) Traités du 13 décembre 1906 entre la Grande-Bretagne la France et l'Italie qui avaient affirmé l'indépendance de l'Éthiopie et son intégrité mais prévoyaient un partage de zones d'influence entre les trois états.

(2) Projet argentin de « pacte », présenté en 1936 à l'Académie diplomatique internationale par son auteur, M. Saavedra Lamas, ministre des Affaires étrangères de la République argentine (1932-1938).

moment arrivé de faire des concessions à la doctrine de l'expansion vers le sud.

J'avais du reste déjà signalé par ma lettre nº 255 du 18 octobre 1935 la création d'une « Compagnie pour la colonisation des îles du Pacifique sud » (Nanyo Takushoku Kaisha), dont le capital fut souscrit en partie par le gouvernement impérial et dont l'activité devait s'étendre à toutes les îles sous mandat. Or, le nouveau cabinet Hirota marqua dès ses débuts un désir très net de hâter l'ouverture des opérations auxquelles ladite Compagnie est aujourd'hui chargée de procéder, sollicitant à cet effet un crédit supplémentaire qui fut inscrit dans le projet de budget soumis en ce moment à l'approbation de la Diète.

Une note d'allure officieuse faisait connaître en même temps qu'une «Compagnie pour le développement de l'île Formose» (Taïwan Takushoku Kaisha), que l'on considère comme « une entreprise sœur » de la précédente, venait d'être créée au capital de 30.000.000 yen dont la moitié serait également souscrite par le gouvernement. La même note indiquait que le port de Takao, situé dans la partie méridionale de Formose, deviendrait désormais «le centre des études économiques auxquelles un personnel spécialement choisi à cet effet doit se livrer en vue de l'expansion japonaise dans le sud du Pacifique ».

On apprenait enfin, à quelques jours de distance, qu' « une nouvelle ligne de navigation venait d'être constituée en vue d'établir la communication directe qui faisait défaut précédemment entre Formose et les îles sous mandat ».

Ces dispositions étaient, encore une fois, présentées comme se rattachant à l'exécution d'un plan d'action purement économique. Mais elles revêtaient une apparence tellement systématique et l'horizon qu'embrassaient leurs promoteurs était manifestement si étendu qu'elles prirent en réalité un aspect politique également très net, voire même prédominant.

C'est d'ailleurs sur un terrain en grande partie politique que plusieurs organes de la presse ne tardèrent point à poser en fait cette question de la « marche vers le sud ». «Il paraît difficile, écrivait entre autres le *Kokumin*, que notre expansion économique dans le nord puisse se développer avec succès si l'on s'en tient aux mesures déjà adoptées. C'est dans le sud qu'il nous faut entreprendre du nouveau. Nos essais de colonisation dans le Hokkaido et à Sakhaline, poursuivis depuis si longtemps, n'ont donné que d'insignifiants résultats. Quant au Mandchoukouo, nous ne devrions pas non plus entretenir de trop grandes illusions. Mais nos exportations vers la Chine du sud, l'Australie, l'Inde britannique et l'Afrique méridionale ont marqué d'énormes progrès durant ces dernières années. Il faut réveiller l'enthousiasme de notre peuple en faveur d'une expansion vers le sud, d'autant plus que la Grande-Bretagne ne néglige actuellement aucun soin pour contrecarrer une action de notre part dans ces régions ».

Mais la signification véritable des mesures déjà prises ou envisagées ne fut mise en très vive lumière que par les interventions successives du ministère de la Marine qui se produisirent à partir du milieu du mois d'avril et sur lesquelles il convient de nous arrêter davantage. C'est, en effet, à ce moment que l'amiral Suyetsugu, ancien commandant en chef de la flotte, membre du conseil

supérieur de la Marine, partit en inspection pour l'archipel des Ryu-Kyu, Formose et les îles Pescadores, emmenant avec lui un état-major de 28 officiers, dont 18 officiers supérieurs. De son côté, l'amiral Osumi, également membre du conseil supérieur de la Marine et ancien chef de ce département, s'embarquait à destination des îles sous mandat, qu'il vient de visiter dans l'espace d'un mois environ.

On annonça peu après qu'un projet avait été formé en vue de rattacher l'administration des îles sous mandat à celle de Formose, mais que le ministère de la Marine s'y était opposé en déclarant « qu'il convenait au contraire de renforcer les attributions du gouverneur de ces îles, afin de faciliter ultérieurement les progrès de l'expansion économique japonaise vers le sud ».

La situation fut définitivement précisée, dans son ensemble, par un communiqué du même Département naval faisant connaître à la date du 29 avril que l'amiral Nagano, ministre de la Marine, avait préparé « tout un plan en vue d'une politique océanique qui apparaissait comme la conséquence naturelle de la dénonciation du traité de Washington, et au sujet de laquelle il se tenait prêt à fournir toutes explications utiles tant au gouvernement qu'à la Diète ». Ainsi le ministère de la Marine prenait officiellement à son compte les démonstrations déjà organisées en faveur de l'expansion vers le sud, et il affirmait ouvertement son intention d'agir afin que fût hâtée la mise en œuvre de cette nouvelle politique.

Suivant un procédé dont l'armée de terre a fait fréquemment usage, l'état-major de la Marine publiait d'ailleurs, sur ces entrefaites, une brochure dans laquelle il exposait ses vues avec ampleur. J'adresserai prochainement au Département la traduction intégrale de cet opuscule dont les auteurs ont fait, pour ainsi dire, coïncider la publication avec l'anniversaire aujourd'hui imminent de la bataille de Tsushima. Je crois, en attendant, devoir la résumer brièvement.

Les rédacteurs de la brochure déclarent tout d'abord que « l'armement ne suffit pas à garantir la stabilité de la Défense nationale » et qu'« il importe de faciliter également celle-ci en travaillant énergiquement dans le domaine des industries essentielles, de l'économie générale, des finances, de la diplomatie et de la culture intellectuelle ». Ils soulignent ensuite que « le développement économique et industriel constitue le fondement même de la santé nationale et de l'existence du peuple », et ils en tirent cette conclusion que « l'État doit faire les plus grands efforts pour développer les ressources naturelles du Japon, tant sur le territoire métropolitain que dans ses dépendances d'outre-mer. Moins qu'aucun autre pays, le Japon peut, disent-ils, négliger ce devoir, puisqu'il est petit en surface, pauvre comme sous-sol et exclusivement composé d'îles. C'est pour lui une question de vie ou de mort d'assurer la liberté de la mer et, par là même, la liberté de la pêche, la libre importation des matières premières, le libre échange des produits en général et surtout l'approvisionnement de son armée en matériel de guerre. A ce point de vue, la mise en valeur des vastes possessions japonaises des mers méridionales, qui sont comme un trésor fraîchement découvert et qui attendent encore d'être exploitées, ne saura manquer de contribuer à la solution des problèmes

de la population et du ravitaillement. C'est une question de toute première urgence ».

Pour que ces heureux résultats puissent être obtenus, « il est indispensable, poursuit le ministère de la Marine, de favoriser l'émigration de nos habitants et le placement de nos capitaux dans nos dépendances d'outre-mer. L'avance parallèle du capital et du travail japonais permettra d'accélérer le développement de ces contrées, tandis que notre expansion océanique contribuera à augmenter les forces morales et matérielles de la Mère Patrie ». Les auteurs terminent, bien entendu, en assurant que « la paix réside dans la force et que le Japon ne pourra posséder celle-ci à défaut d'une puissante marine ». Ils ont également soin de faire remarquer que « les crédits accordés à la flotte sont du reste largement productifs au point de vue même de l'économie nationale, puisque la Marine a grand soin de n'acheter autant que possible qu'à ses nationaux, qu'elle n'emploie, d'autre part, que du personnel japonais et que ses dépenses sont, au total, absorbées par le pays dans la proportion de 94 % ».

La position officielle du ministère de la Marine dans cette vaste question est donc une fois pour toutes affirmée. Mais on a beau décorer les îles sous mandat, ainsi que nous venons de le voir, de noms pompeux comme « les dépendances japonaises d'outre-mer » ou « les vastes possessions de l'Empire », les possibilités que ces archipels d'attolls offrent au point de vue de l'expansion économique nippone semblent en elles-mêmes assez modestes. Les chefs de l'escadre sont, bien entendu, les derniers à l'ignorer. Aussi bien se proposent-ils avant tout de remuer l'opinion publique en faveur d'un nouveau relèvement des crédits destinés à leur administration. Les îles japonaises du sud qui cesseront, à partir du 1er janvier prochain, de se trouver soumises aux restrictions du traité de Washington concernant les travaux de fortification, et les archipels sous mandat les intéressent principalement en vue de l'établissement éventuel de bases navales, sous-marines et aériennes dont la création répondrait, dans leur pensée, aux travaux préparatoires déjà entrepris par l'Amirauté américaine en divers points des petits archipels de Marcus et de Wake (à proximité des îles Bonin), et parmi les rochers de Baker et d'Howland (à proximité des îles Marshall). Le fait même qu'au cours de l'opuscule dont je viens de donner l'analyse, ils ont pour ainsi dire noyé le sujet proposé, à savoir la mise en valeur des anciennes possessions allemandes, dans une foule de considérations plus générales, montre bien qu'ils n'entretiennent pas au fond trop d'illusions sur l'importance des ressources naturelles qui doivent se trouver dans ces îles. Le ministère de la Marine a, quoi qu'il en soit, réussi dès maintenant à lancer l'idée de la colonisation des archipels sous mandat et à la lier, dans une certaine mesure, à celles qui avaient déjà cours concernant l'avenir possible de l'exportation japonaise dans les pays de l'Asie méridionale et de l'Insulinde.

Les effets de cette propagande viennent du reste de se faire sentir au sein de la Diète, dont un membre déclarait ces tout derniers jours : « La politique d'expansion vers le sud est la destinée inéluctable de la race japonaise ». Mais il reste à savoir si l'exécution du programme ambitieux qu'amorcent

en ce moment les chefs de la flotte serait pratiquement compatible avec les possibilités financières de l'État japonais. Le nouveau ministre des Finances, M. Baba, a déclaré, au cours d'une discussion récente à la Diète, que « le niveau du commerce extérieur nippon et la position économique de l'Empire devaient être maintenus désormais sur la base du *statu quo* ». Cette manifestation pourrait être interprétée dans un sens plutôt défavorable aux partisans de la « marche vers le Sud », qui la présentent eux-mêmes comme une innovation nécessitant certaines mises de fond préalables. A supposer qu'il en soit bien ainsi, on ne risque toutefois guère de se tromper en disant que l'administration de la Marine ne se tiendrait pas facilement pour battue. Les lauriers que l'armée de terre a moissonnés au Mandchoukouo et en Chine empêchent de dormir les marins, qui veulent à tout prix conserver — ou regagner — le prestige que leur avaient jadis valu, aux yeux de la nation japonaise, les victoires fameuses de l'amiral Togo. Il ne semble donc pas douteux que leur croisade en faveur de l'expansion vers le sud n'en soit maintenant encore qu'à son début.

Quelques indices permettent, d'autre part, de penser que, si la situation financière interdisait d'augmenter le volume global du budget, l'administration de la Marine irait peut-être jusqu'à réclamer, pour se faire ensuite attribuer la différence, une réduction des crédits affectés à d'autres départements ministériels. Parmi ces derniers, le ministère de la Guerre dispose naturellement de sommes plus importantes, et il se laisse aujourd'hui entraîner à des dépenses qui ne sauraient être considérées pratiquement que comme extra-militaires, afin d'activer la pénétration japonaise en Mongolie intérieure et dans les provinces de la Chine du nord. Mais on peut tenir pour assuré que, de son côté, l'armée de terre ne se laisserait pas dépouiller sans une vive résistance par les marins, et des tiraillements très sérieux risqueraient en ce cas de se produire. L'opinion publique a dès maintenant conscience de cette situation et, durant les débats de la Diète auxquels je me suis déjà référé, un député a demandé à brûle-pourpoint au ministre de la Guerre « s'il y a, oui ou non, une politique de l'Armée au nord et une autre de la Marine au sud ». Le général Terauchi lui répondit, d'une manière un peu embarrassée, semble-t-il, que « bien certainement, l'Armée et la Marine ont chacune leurs conceptions propres, mais qu'il est cependant inexact de leur attribuer respectivement des politiques aussi nettement délimitées ». Il est vrai que le ministère de la Marine a fait paraître un nouveau communiqué indiquant que « les deux politiques ne sont nullement en opposition et qu'il importe même, pour faciliter la politique continentale de l'armée et le développement du Mandchoukouo, de stimuler l'activité économique du Japon dans les régions avoisinant les mers méridionales ». Mais le fait même que cette note ne mentionne que le Mandchoukouo, parmi les différents objectifs de l'action engagée dans le nord, mérite évidemment de retenir l'attention. Les chefs de la flotte ne cachent du reste nullement, paraît-il, que l'action de l'armée sur le continent devrait, à leur avis, se limiter désormais à la « consolidation politique et économique » du jeune état, ce qui revient à dire qu'ils estimeraient préférable d'abandonner purement et simplement l'entreprise commencée depuis 1935

dans les provinces de la Mongolie intérieure et de la Chine septentrionale (1). On pourrait donc presque dire que ce dernier communiqué du ministère de la Marine, dont l'objet prétendu était d'affirmer la solidarité des politiques continentale et océanique, comporte au contraire en lui-même le germe de discordes futures entre les partisans de théories qui s'affrontent plus ouvertement de jour en jour.

C'est avec une attention extrême que nous devrons suivre, pour notre part, le développement de cette controverse naissante qui pourrait prendre une grande importance dans l'ensemble de la politique du Japon. Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que l'action continentale qui s'est, à l'instigation de l'armée de terre, poursuivie jusqu'à maintenant dans la direction du nord, a pratiquement absorbé toute l'attention et toutes les activités des Nippons depuis l'incident de Moukden du 18 septembre 1931. La marche vers le sud, que préconisent aujourd'hui les chefs de la flotte, ne saurait, en revanche, avoir d'autre résultat que d'intensifier, dans toutes les colonies européennes de l'Asie méridionale et de l'Insulinde, les progrès d'une expansion économique japonaise qui se doublerait inévitablement, à la longue, d'une pénétration politique plus ou moins volontaire, mais périlleuse en tout état de cause pour les maîtres actuels de ces contrées.

222

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 317. Secret. *Londres, 19 mai 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 29 mai.)

Le caractère particulièrement fâcheux pour la cause allemande des documents contenus dans le *Livre bleu* britannique (2) d'avril 1936 ne pouvait manquer de causer de sérieuses préoccupations aux dirigeants du Reich; ces derniers, qui usent avec habileté des armes que leur donne la propagande auprès de l'opinion internationale, ont une tendance naturelle à trouver toute riposte dans ce domaine à la fois déloyale et injuste. Aussi, peu après la publication de la « Correspondance relative aux discussions diplomatiques poursuivies de juin 1934 à mars 1936 en vue d'un arrangement européen », que j'ai communiquée à Votre Excellence en annexe à ma dépêche nº 246, le prince von Bismarck a-t-il été invité à faire une démarche de protestation, dont il s'est acquitté, le 7 mai dernier, auprès de lord Cranborne, sous-secré-

(1) Par la mainmise nippone sur le Ho-pei (Pékin) et le Tchahar.

(2) Le Livre bleu a pour titre : « Correspondance montrant la marche de certaines discussions diplomatiques visant à assurer un accord européen. Juin 1934-mars 1936 ».

taire d'État parlementaire au Foreign Office. Agissant d'après des instructions dont il n'a d'ailleurs point communiqué la teneur par écrit, le chargé d'affaires du Reich a souligné, d'une façon générale, le choix tendancieux, d'après lui, des pièces réunies par Downing Street, de façon à rejeter sur l'Allemagne la responsabilité de l'échec des pourparlers diplomatiques poursuivis de 1934 à 1936. Lord Cranborne s'est élevé contre cette affirmation; il a déclaré à son interlocuteur que, loin de nourrir aucune intention de ce genre, le gouvernement britannique avait simplement cherché à mettre le public anglais en mesure de se faire une opinion objective. M. von Bismarck ayant également mentionné un certain nombre de pièces du *Livre bleu* jugées critiquables par la Wilhelmstrasse, le sous-secrétaire d'État s'est borné à en prendre note sans y répondre en détail.

Au premier abord, le Foreign Office se montrait peu disposé à prolonger une discussion stérile; à la réflexion, il a semblé préférable de ne pas laisser l'ambassade d'Allemagne et le gouvernement du Reich sur l'impression que les critiques allemandes étaient irréfutables et que le silence du gouvernement britannique pouvait être interprété comme un aveu de leur bien-fondé. A la lumière d'un examen attentif, il est apparu que les différents griefs énumérés par le prince von Bismarck manquaient de tout fondement. Aussi, quelques jours plus tard, le chargé d'affaires du Reich a-t-il été invité à retourner au Foreign Office. M. von Bismarck, après avoir cherché à esquiver un entretien qu'il prévoyait sans agrément, s'est résigné; d'après le récit que m'en a fait, à titre tout à fait confidentiel, le fonctionnaire qui a reçu mon collègue allemand, la conversation a porté notamment sur les points suivants :

1° Selon le chargé d'affaires d'Allemagne, la conclusion, le 2 mai 1935, du pacte franco-soviétique, auquel personne ne s'attendait, a introduit un élément complètement nouveau dans la situation internationale, et a suffi, par elle-même, à détruire les bases générales d'accord que mentionnait le communiqué franco-britannique du [3] février.

Il a été répondu au prince von Bismarck que l'on ne pouvait véritablement prêter au traité franco-russe un caractère aussi surprenant et aussi inattendu. En mai 1935, il était de notoriété publique que les conversations diplomatiques en cours entre Paris et Moscou allaient aboutir dans des conditions sur lesquelles les journaux du monde entier publiaient quotidiennement de multiples informations. Tout le monde savait également que l'U.R.S.S. cherchait, depuis 1933, à mettre sur pied un accord avec la France, et M. Barthou n'en avait fait aucun mystère lors de son voyage à Londres en 1934 : bien au contraire, le ministre des Affaires étrangères avait souligné à cette occasion que le pacte oriental, tel qu'il le concevait avec la collaboration de l'Allemagne, avait précisément pour avantage de retirer aux propositions primitives du gouvernement de Moscou ce que celles-ci pouvaient présenter à la fois de trop pressant et de trop tendancieux. Il est donc impossible, aux yeux du Foreign Office, de prétendre que la conclusion du pacte franco-soviétique a créé une situation entièrement nouvelle.

2° Le représentant du Reich a déclaré à lord Cranborne que les documents contenus dans le *Livre bleu* suffisent à prouver que les différentes puissances

se sont mises d'accord entre elles, pour démontrer à l'aide des mêmes arguments qu'à leurs yeux le pacte franco-soviétique n'était incompatible avec aucun des engagements antérieurs de la France et de l'U.R.S.S. Une telle collusion, effectuée en dehors de l'Allemagne, suffit à démontrer que cette dernière n'a pas été traitée sur le pied de l'égalité.

La thèse de l'incompatibilité, a-t-il été répondu à M. von Bismarck, n'a jamais été soutenue qu'à Berlin. Le Reich ayant soulevé la question, il était naturel pour les autres puissances de se mettre en rapport avec la France et la Russie pour les interroger. Quant aux arguments à l'aide desquels il fut répondu à Berlin, ils se présentaient si naturellement à l'esprit qu'ils devaient nécessairement être les mêmes de la part de tous.

3° D'après la Wilhelmstrasse, la lecture du *Livre bleu* pourrait faire croire que l'Allemagne est responsable de l'échec des pourparlers relatifs à une convention aérienne. La publication anglaise risque donc d'égarer l'opinion internationale, alors que la France n'a jamais été disposée à séparer la convention aérienne des autres questions mentionnées dans le communiqué du 3 février, et puisqu'il était vain, de ce fait, d'entamer aucune négociation.

Il a été facile de démontrer à M. von Bismarck, grâce à la pièce n° 32 du *Livre bleu* [1], le caractère purement gratuit de cette affirmation. Le 29 juillet 1935, en effet, M. Pierre Laval a déclaré à sir George Clerk qu'il était disposé à accepter la *négociation* immédiate du pacte aérien avec le gouvernement du Reich, la *conclusion* d'un tel arrangement, en revanche, devant être réservée jusqu'à la solution satisfaisante des autres questions, énumérées dans le document du 3 février.

4° Au surplus, déclare Berlin, la discussion du pacte aérien n'aurait servi de rien, puisque la France, la Grande-Bretagne et la Belgique projetaient, dans des conditions inacceptables pour le Reich, de conclure des arrangements bilatéraux sans la participation de l'Allemagne.

Les instructions envoyées par sir Samuel Hoare à sir George Clerk le 22 juillet 1935 (document n° 31 du *Livre bleu*) [2] prouvent, au contraire, que le gouvernement britannique, en acceptant le principe d'arrangements bilatéraux, a tenu à spécifier que de tels accords devaient rester accessibles, à tout moment, à la signature de tous.

5° Le prince von Bismarck a fait observer à lord Cranborne que l'évolution du conflit italo-éthiopien, depuis le printemps 1935, rendait ou impossible ou superflue toute réponse du gouvernement du Reich.

Jamais, a-t-il été déclaré au chargé d'affaires d'Allemagne, l'affaire d'Abyssi-

[1] Le télégramme adressé par sir G. Clerk à sir Samuel Hoare enregistre l'acceptation de M. Laval pour ce qui concerne seulement la négociation, la signature du pacte aérien dépendant d'un accord avec l'Allemagne sur tous les autres points prévus dans la déclaration du 3 février 1935 sur le problème des armements et le projet de pacte aérien de l'Occident (voir n° 34, note n° 2, dans le tome I).

[2] Le télégramme de sir Samuel Hoare à sir George Clerk précise que le gouvernement anglais est prêt à accepter des arrangements bilatéraux permettant la conclusion d'un pacte aérien et propose de demander au gouvernement allemand l'ouverture de négociations sur cette base; étant entendu qu'en cas d'acceptation allemande, la France acceptera également.

nie n'a été mise en avant par aucune personnalité allemande pour justifier le silence conservé par Berlin, malgré les ouvertures répétées de la Grande-Bretagne et de la France. Les représentants de la Wilhelmstrasse, et notamment M. von Bülow (pièce nº 38 du *Livre bleu*), se sont toujours retranchés derrière l'excuse des vacances pour esquiver une réponse précise.

6º A côté de ces divers points, d'importance secondaire et de réfutation facile, le chargé d'affaires d'Allemagne, au cours de sa conversation avec lord Cranborne, en avait mentionné un autre, d'une portée et d'une gravité beaucoup plus grandes. L'Allemagne, a-t-il déclaré, était parfaitement fondée à se désintéresser des négociations d'abord envisagées puisque, dans l'intervalle, les gouvernements de Londres et de Paris avaient entamé, pour organiser la défense des frontières françaises du nord-est, des conversations secrètes d'états-majors.

Il a été demandé au prince von Bismarck si une telle affirmation impliquait, de la part de la Wilhelmstrasse, l'intention de mettre en doute les assurances solennellement données à feu M. von Hoesch par le secrétaire d'État au Foreign Office, assurances aux termes desquelles les conversations d'états-majors engagées à l'automne dernier à l'occasion du conflit italo-éthiopien ne concernaient que la Méditerranée, et ne s'étaient jamais étendues au domaine rhénan.

Le chargé d'affaires du Reich s'est énergiquement défendu de toute intention semblable. Mais, a-t-il ajouté, en dehors des documents déjà publiés, il existe une note française du 19 octobre qui demeure secrète, et qui contient, selon toute vraisemblance, des ouvertures suffisantes pour justifier largement les inquiétudes et les soupçons de la Wilhelmstrasse.

Il a été répondu à M. von Bismarck que le Foreign Office ne se jugeait pas en droit, sans l'assentiment du Quai d'Orsay, de lui remettre une copie de la note française, mais]il] a été invité à prendre connaissance sur place de ce document, qu'il a lu attentivement à deux reprises. Le prince a dû convenir, après cet examen, qu'il ne s'y trouvait absolument rien qui pût être interprété, de près ou de loin, comme une allusion possible à des entretiens d'états-majors concernant les frontières rhénanes de la France ou de la Belgique.

En dehors des points énumérés plus haut, quelques autres questions d'ordre secondaire ont encore été évoquées entre le chargé d'affaires d'Allemagne et son interlocuteur. Celui-ci, en terminant, a déclaré à M. von Bismarck que le Foreign Office avait tenu à faire justice des critiques transmises à lord Cranborne, tant à cause de leur caractère injustifié que pour éviter de voir le gouvernement du Reich se targuer un jour du silence qu'aurait pu conserver Downing Street. Pressé de répondre, le diplomate allemand a fini par déclarer que, pour sa part, il se proclamait satisfait, et qu'il jugeait close la discussion sur le *Livre bleu*.

Le récit de cette conversation a été consigné par le fonctionnaire anglais compétent dans un rapport rédigé sur le mode ironique dont les passages les plus importants ont été lus, à titre tout personnel, à l'un de mes collaborateurs. Je serais donc tout particulièrement reconnaissant au Département de bien vouloir conserver un caractère confidentiel au présent rapport. La passe

d'armes qui vient de se dérouler entre Londres et Berlin au sujet du *Livre bleu* est restée ignorée de la presse, sur le vœu formel de Downing Street. Il serait donc fort regrettable qu'une indiscrétion des journaux parisiens vînt tarir, comme ce fut déjà le cas à maintes reprises, les sources de renseignements dont nous pouvons disposer au Foreign Office.

223

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 566, 567. Réservé. *Rome, 20 mai 1936, 2 h. 40.*

(*Reçu :* 5 h. 10.)

Au cours de l'entretien que j'ai eu aujourd'hui avec M. Suvich, j'ai attiré une fois de plus son attention de la manière la plus instante sur l'intérêt qu'aurait l'Italie à tenter de se réconcilier avec la Société des Nations en lui offrant sa collaboration active et sincère pour la reconstruction de l'Europe et l'organisation de la sécurité collective au lieu d'irriter inutilement, comme elle le fait chaque jour par des manifestations de prestige exagérées, toutes les nations qu'a pu légitimement mécontenter le manque de formes qui a volontairement marqué sa conquête.

M. Suvich m'a assuré qu'il ferait part de mes observations au chef du gouvernement. De l'ensemble de notre conversation, j'ai emporté l'impression que, contrairement à ce que m'avait dit le baron Aloisi (voir mon télégramme nos 545 à 547) [1], l'absence d'un geste pouvant faire prévoir avant la fin du mois la levée prochaine des sanctions ne provoquerait pas par elle-même et sans un fait nouveau la rupture définitive de l'Italie avec la Société des Nations.

Le comte Volpi, que j'ai vu également tout à l'heure, m'a confirmé dans cette impression.

[1] Voir ci-dessus, no 212.

224

M. de Chambrun, Ambassadeur de France à Rome, à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 568 à 571. *Rome, 20 mai 1936, 13 h.*

(*Reçu :* 18 h., 14 h. 20.)

L'ambassadeur d'Angleterre, me parlant à titre personnel, m'a dit qu'à l'heure actuelle trois éventualités s'offraient à Genève pour la solution des difficultés nées de l'affaire éthiopienne.

1° Aggravation des sanctions allant jusqu'à la fermeture du canal de Suez. Un tel dénouement ne pouvait intervenir qu'en vertu d'une décision collective à laquelle la France serait associée.

2° Maintien des sanctions actuellement en vigueur. Mais dans ce cas le front commun de Genève risquerait de s'effriter et, d'après mon collègue, cette solution doit être écartée.

3° Levée collective des sanctions supposant la reprise par l'Italie d'un rôle européen [vraiment dans l'] esprit de la Société des Nations et impliquant par ailleurs la subordination à une occupation totale de l'Éthiopie de la reconnaissance du fait accompli.

D'autre part, mon collègue soviétique, qui a passé deux jours à Genève avec M. Litvinov, m'a mis au courant des conversations que ce dernier avait eues avec le baron Aloisi. Dans cet entretien, M. Litvinov aurait indiqué notamment qu'à son avis l'affaire éthiopienne ne pourrait trouver un règlement juridique à Genève que si le gouvernement italien s'engageait préalablement et d'une manière formelle à collaborer à l'organisation pacifique de l'Europe en pratiquant une politique de sécurité collective et d'assistance mutuelle qui devrait, en particulier, comporter la défense de l'Autriche, non seulement contre un péril venu du dehors, mais aussi contre un mouvement suscité à l'intérieur. L'Italie devrait, d'autre part, abandonner toute idée de retour au pacte à quatre pour entrer dans le cadre plus étendu des obligations genevoises.

Dans l'opinion de M. Boris Stein, les diverses nations intéressées n'auraient, à défaut de ces assurances de la part de l'Italie, d'autre ressource que de suivre à Genève les directives de la politique anglaise liées au mécanisme des sanctions. Mon collègue m'a indiqué, d'autre part, qu'il avait rencontré fortuitement sur la Côte d'Azur M. Titulesco et que celui-ci lui avait exprimé des dispositions analogues.

225

M. Puaux, Ministre de France à Vienne, à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 503 à 507. Confidentiel. *Vienne, 20 mai 1936* (1).

(*Reçu :* le 21, 11 h.)

Au cours de notre entretien de ce matin, le Chancelier a abordé lui-même la question des relations austro-allemandes.

Il m'a fait la profession de [foi] suivante : « Je suis et me reconnais Allemand. Mais je suis en même temps Autrichien et, à ce titre, adversaire déterminé de l'Anschluss. Nos relations avec l'Allemagne ont un caractère anormal qui ne peut durer : nous ne pouvons rester en quasi-état de guerre avec notre voisine du nord. Il faut trouver un *modus vivendi*, je ne dis pas un accord politique, car il est impossible pour nous de négocier sur ce terrain avec M. Hitler. Mais nous pourrions, par des mesures de détail, détendre la situation. Je m'en suis déjà plusieurs fois entretenu avec M. von Papen. Nous en avons reparlé au cours d'une courte visite qu'il m'a faite le 14 mai (pour se plaindre de l'interdiction d'une réunion d'étudiants allemands à Gratz). Pour éviter tout malentendu, je lui ai déclaré que jamais nous ne pourrions admettre aucune activité en Autriche du parti nazi, parce que celui-ci obéit aux ordres d'un état étranger.

J'ai répondu au Chancelier qu'une détente des relations [austro-allemandes] serait accueillie avec faveur par toute l'Europe, mais que je croyais devoir le mettre en garde :

1° contre le danger d'un tête-à-tête avec un partenaire trop puissant;

2° contre la mauvaise foi de M. von Papen.

Il m'a déclaré qu'il tenait celui-ci pour un menteur d'ailleurs sans grand poids à Berlin, et qu'il serait toujours sur ses gardes. Il m'a promis, en outre, qu'il me tiendrait très exactement informé de toute conversation portant sur les relations austro-allemandes, car son intention est de ne pas s'engager à cet égard sans accord préalable avec la France.

(1) Par avion.

226

M. Jules Henry, Chargé d'affaires de France à Washington, à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 170. *Washington, 20 mai 1936.*

(*Reçu :* Cabinet, 2 juin; Dir. pol., 6 juin.)

L'augmentation récente des effectifs militaires japonais à Tien-Tsin et à Pékin a appelé de nouveau l'attention de l'opinion américaine sur la politique de pénétration poursuivie systématiquement par le Japon dans les provinces du nord de la Chine.

Le 16 mai, M. William Phillips, secrétaire d'État par intérim, fut interrogé par un journaliste sur les mesures que prendraient éventuellement les États-Unis en présence de l'activité nouvelle dont le Japon faisait preuve en Chine. A cette question, M. Phillips se contenta de répondre que la position des États-Unis avait été définie par le secrétaire d'État Hull le 5 décembre 1935 (voir lettre de l'ambassade nº 476 du 6 décembre 1935).

A cette occasion, M. Cordell Hull avait évoqué en termes voilés les stipulations du traité des neuf puissances [1], et affirmé la volonté du gouvernement américain de respecter strictement, pour sa part, les obligations qui lui incombaient.

Le rappel fait par M. Phillips des déclarations antérieures du secrétaire d'État, malgré son laconisme, a produit une réelle impression. Étant donné que, depuis le 5 décembre, le Département d'État avait gardé un silence complet sur la situation en Extrême-Orient, on a naturellement établi un lien entre les paroles de M. Phillips et les initiatives récentes du Japon [2].

Faut-il en conclure que le gouvernement américain sera amené à prendre position plus nettement et à s'opposer directement au développement des ambitions japonaises en Chine du nord ? Telle n'est pas l'impression recueillie par le correspondant du *New York Times*, après une enquête menée dans les milieux officiels. Ce journaliste prévoit que le gouvernement américain, malgré l'intérêt qu'il porte traditionnellement aux affaires chinoises, ne se départira pas de la prudence extrême qui a été sa règle en ce domaine depuis les débuts de l'administration Roosevelt.

(1) « Le traité des neuf puissances » a été signé le 6 février 1922 à l'issue de la conférence de Washington par les États-Unis, la Grande-Bretagne, la Chine, le Japon, la France, l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas, et le Portugal. Les signataires convenaient de respecter l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'État chinois.

(2) En avril 1936, après l'occupation de la Mongolie intérieure par les Japonais, ceux-ci tentent de pénétrer en Mongolie extérieure, dont le gouvernement a signé en mars 1936 un traité d'assistance mutuelle avec le gouvernement soviétique. Voir 2e série, tome I, pièce nº 514.

« Il n'est pas douteux, écrit-il, que le gouvernement américain envisage avec préoccupation les empiètements du Japon en Chine du nord, mais, en même temps, on ne voit pas la possibilité de prendre aucune mesure concrète à ce sujet, si la certitude d'une coopération internationale n'est pas acquise. Or cette coopération a fait singulièrement défaut ».

Le *Times* rappelle discrètement l'épilogue de l'affaire de Mandchourie et les rancœurs qu'elle a laissées dans l'opinion américaine. A tort ou à raison, celle-ci continue à tenir grief à la Grande-Bretagne de l'hésitation dont elle fit preuve en 1932, et lui reproche d'avoir refusé de s'associer à des mesures rigoureuses contre le Japon, malgré l'invitation que lui adressait le secrétaire d'État Stimson :

« Il est certain que les États-Unis sont décidés, conclut le *Times*, non moins que les autres puissances, à demander que les traités soient respectés, mais ils n'entendent pas adopter une position isolée à cet égard ».

Ainsi que l'expliquait récemment M. Whitney H. Shepardson dans son livre *The United States in World Affairs 1934-1935*, « l'administration Roosevelt ne veut pas donner l'exemple de la résistance aux ambitions japonaises en Chine. Elle pense que l'initiative doit être prise par les gouvernements qui possèdent sur le continent asiatique des intérêts plus importants que ceux des États-Unis ».

Cependant, le *Philadelphia Inquirer* voit dans l'arrivée des renforts japonais la confirmation des desseins belliqueux du gouvernement de Tokio :

« Le débarquement de 7.600 soldats japonais à Tien-Tsin rappelle quelle menace constituent pour l'intégrité d'une nation voisine les desseins du parti de la guerre à Tokio. Il faut s'attendre à l'arrivée de nouveaux renforts, car un plan ambitieux de conquête dans le nord de la Chine a d'ores et déjà été conçu. Il ne s'agit pas là d'une affaire purement locale. Le Japon consolide son pouvoir en Asie. Il a pénétré à l'intérieur de la Grande-Muraille, et se prépare à dominer la Mongolie intérieure. C'est là un défi à la Russie, qui détient une position prépondérante en Mongolie extérieure. Il paraît improbable que le chef du gouvernement chinois puisse, même s'il le voulait, enrayer la marche des événements ».

Si le Département d'État témoigne de la plus grande prudence dans ses appréciations sur les événements d'Extrême-Orient, la même réserve est loin d'être observée dans les milieux du Congrès, où les ambitions agressives du Japon font l'objet de vives et fréquentes dénonciations. L'ambassade a eu l'occasion de signaler à ce sujet les attaques dirigées contre la politique de Tokio par le sénateur Key Pittman, président de la commission des Affaires étrangères de la haute assemblée. Un autre membre de la commission, M. Hamilton Lewis, dans une déclaration à la presse le 17 mai, proteste contre l'évacuation des Philippines, dont il souligne l'importance, en tant que position avancée, pour la défense des intérêts commerciaux américains en Asie. Le sénateur Lewis assure que l'Amérique doit se protéger par ses seuls moyens contre la poussée des peuples jaunes, qui chercheront tôt ou tard à abattre les

barrières qui s'opposent à l'immigration aux États-Unis des membres de leur race, et obtiendront peut-être l'appui de certains pays occidentaux.

Périodiquement, la presse *Hearst*, qui reprochait véhémentement à la S.D.N., ces jours derniers, la faiblesse dont elle avait fait preuve à l'égard du Japon, se livre à des campagnes anti-nippones, dans le dessein visible de flatter l'opinion populaire des grandes cités de la côte ouest.

En même temps, certains observateurs croient pouvoir déceler des signes d'une détente entre l'Angleterre et le Japon. Le *Baltimore Sun* fait entendre que, si un pareil mouvement se développait, l'attitude de l'Amérique n'aurait pas été étrangère à cette nouvelle orientation des rapports anglo-japonais :

« Il est bien évident que l'Angleterre a besoin d'un ami éprouvé dans les eaux du Pacifique. La flotte britannique ne peut pas protéger ses intérêts nationaux en Extrême-Orient sans en même temps relâcher sa vigilance dans les régions plus voisines de la métropole. Les hommes d'État britanniques ont plus d'une fois suggéré une entente navale avec les États-Unis, qui permettrait de remédier à ce défaut. L'idée a été accueillie avec sympathie dans certains milieux de Washington, mais la crainte très naturelle que le Sénat et le peuple en général pourraient ne pas approuver un pareil arrangement a empêché qu'un progrès fût réalisé dans cette voie ».

Sans vouloir se prononcer sur la portée réelle de ce rapprochement, et tout en jugeant improbable la restauration de l'ancienne alliance entre Londres et Tokio [1], le *Baltimore Sun* n'exclut pas l'éventualité de « la conclusion entre les deux pays d'une entente qui, dans la pratique, équivaudrait à une alliance ».

Le jugement du *Baltimore Sun* mérite d'être retenu; il reflète, en effet, la crainte encore latente chez une partie du public américain que la combinaison formée jadis entre l'Angleterre et le Japon, et rompue en 1922 à la demande des États-Unis, pourrait être rétablie en fait sinon en nom. Cette appréhension d'un rapprochement anglo-nippon explique sans doute pour une part la réserve dont le gouvernement américain fait preuve dans les affaires d'Extrême-Orient. Il ne doit pas échapper que cette réserve n'est aucunement dictée par des sentiments d'amitié ou de sympathie envers le Japon. Bien au contraire. Une méfiance profonde, particulièrement aiguë dans les régions de la côte du Pacifique, subsiste dans l'opinion américaine à l'égard du peuple japonais et de ses desseins. Elle se manifeste aussi dans les milieux de la Marine, qui trouvent de surcroît dans la politique agressive de Tokio la meilleure justification d'un renforcement des défenses navales et aériennes, et au Congrès, spécialement chez les représentants des états de l'ouest, comme M. Pittman du Nevada ou M. Hiram Johnson de Californie. Même dans les milieux de l'administration, on entend déplorer la crédulité avec laquelle sont parfois accueillies les protestations pacifiques des porte-parole du Japon aux États-Unis. Cette hostilité est suffisamment forte pour assurer l'échec des tentatives faites de temps à autre par des publicistes qui

[1] Alliance conclue entre l'Angleterre et le Japon en janvier 1902 et confirmée par le traité du 13 juillet 1911.

préconisent un rapprochement américano-japonais, en alléguant l'importance des échanges commerciaux entre les deux pays, et soulignent que les intérêts économiques possédés par les États-Unis en Chine ne représentent qu'une bien faible part de la fortune nationale à l'extérieur. Le jeu de ces différentes influences explique la politique d'observation soupçonneuse, mais passive, que le gouvernement américain pratique à l'égard du Japon. La résistance de Washington aux desseins nippons se manifeste indirectement par la reprise des constructions navales et la ténacité apportée à la conclusion du nouveau traité de Londres; elle se traduit enfin dans la coopération prêtée par la Trésorerie aux autorités de Nankin pour la réforme monétaire.

Il est difficile d'envisager dans le moment présent quels facteurs nouveaux pourraient amener les autorités de Washington à se départir de cette attitude d'expectative et les entraîner à définir plus franchement leur attitude à l'égard du problème créé par l'expansion japonaise en Chine et l'effondrement du système contractuel, édifié par les puissances signataires des accords de 1922, pour la protection de l'intégrité nationale chinoise.

227

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 852 (1). *Berlin, 20 mai 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 26 mai.)

J'ai l'honneur de transmettre ci-joint à Votre Excellence le compte rendu d'une conversation intéressante que le général Renondeau, attaché militaire auprès de cette ambassade, a eue récemment avec le général von Stülpnagel, chef du bureau des armées étrangères à l'État-major allemand.

Annexe

Le général Renondeau, attaché militaire de France à Berlin,
à M. le général Maurin, ministre de la Guerre.

D. nº 323. *Berlin, 19 mai 1936.*

Je me suis entretenu assez longuement ces jours derniers avec le général von Stülpnagel, chef du bureau des armées étrangères. Depuis le 7 mars, j'avais marqué beaucoup de réserve dans mes relations avec le *Reichskriegsministerium* et j'avais déclaré à quelques officiers, au major von Pappenheim entre autres, que la réoccupation de la zone démilitarisée, malgré les assurances contraires que des officiers du ministère eux-mêmes m'avaient données, avait détruit en moi toute confiance dans leurs affirmations. Le général von Stülpnagel, que je connais per-

(1) Extraite des archives de l'ambassade.

sonnellement de très longue date, m'a fait demander le 12 si je consentirais à venir le voir. Il s'est montré, comme toujours, très accueillant, et m'a déclaré qu'il comprenait très bien que j'eusse montré de l'humeur. J'espérais tirer de sa disposition conciliante quelques lueurs nouvelles sur le programme de réorganisation. Il n'en a rien été. Toutefois, il m'a affirmé que la dernière tranche du programme ne serait abordée qu'à la fin de l'année 1937. « La réorganisation de la zone démilitarisée nous aura fait grossir, m'a-t-il dit, la tranche prévue pour la fin de 1936 en raison de la constitution de quatre nouvelles divisions de cette zone; toutefois, nous n'aborderons l'organisation des dernières divisions qu'à la fin de l'année prochaine ». Je lui ai fait préciser que le programme comprenait bien trente-six divisions d'infanterie et, en outre, des divisions blindées, et lui ai rappelé qu'il m'avait, le 2 décembre 1935, déclaré que l'Allemagne ne formerait que trente-trois divisions d'infanterie. Stülpnagel a détourné de lui le reproche en rendant le gouvernement responsable d'une « modification » apportée ultérieurement au programme annoncé.

J'en ai alors profité pour lui demander si le gouvernement ne projetait pas une nouvelle « modification » à ce programme de trente-six divisions d'infanterie. Le général von Stülpnagel m'a affirmé que non, et que, d'ailleurs, l'armée ne disposerait pas de contingents suffisants pour exécuter un programme plus ambitieux tant que les classes seraient creuses. L'argument ne m'a pas paru péremptoire, étant donné la proportion des militaires de carrière et l'appel fait aux hommes des classes relativement anciennes qui accomplissent des périodes de deux mois. Mais il y a tant d'autres facteurs qui doivent inciter l'Allemagne à limiter, au moins provisoirement, son développement militaire au niveau déjà élevé de trente-six divisions d'infanterie et trois divisions blindées : formation des états-majors, des cadres, fabrications, construction des casernements, etc., que je n'ai pas insisté.

Je ne rapporterai pas les autres points de notre conversation qui fut pourtant longue, mais on sait ce qu'en vaut l'aune quand il s'agit pour un Allemand de donner à un Français des apaisements au sujet du désir de l'Allemagne de ne pas troubler la paix en Europe. Le gouvernement allemand ne revendique aucun territoire, m'a-t-il dit, ni du côté polonais, ni du côté de la Tchécoslovaquie. J'ai amené la conversation sur l'Autriche, dont il ne parlait pas. Stülpnagel m'a seulement assuré que l'Allemagne n'emploierait pas la force pour résoudre cette question.

Le général von Stülpnagel est revenu timidement sur la suggestion qui m'a été faite bien des fois par le *Reichskriegsministerium*, d'aller visiter une unité allemande. Je lui ai répondu que j'en examinerais un peu plus tard la possibilité (il va de soi que je vous en référerai auparavant), mais que pour le moment, je me bornerais à demander à visiter prochainement une de leurs casernes les plus modernes. Je sais d'avance que si, par réciprocité, le général von Kühlenthal vous adresse une demande analogue, ce n'est pas nous qui perdrons au change.

228

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères,

T. nº 1510. *Berlin, 21 mai 1936, s. h.* [1].

(*Reçu :* le 22, 17 h.)

Depuis une dizaine de jours, l'attitude de la presse allemande frappe par son atonie. Les services qui l'inspirent et la contrôlent et qui, d'habitude, la lancent, s'appliquent, en ce moment, à la retenir. Les articles de fond y sont devenus rares ou portent sur des sujets anodins. Les campagnes offensives

[1] Par courrier, en clair.

ou défensives se sont ralenties ou ont disparu. Les journaux paraissent avoir reçu une consigne de réserve, de prudence et de neutralité. Ils l'observent en ce qui concerne les affaires intérieures françaises et le futur cabinet du Front populaire. Ils l'observent en ce qui concerne le remaniement du gouvernement polonais. Même la démission du prince Starhemberg et les récentes initiatives du chancelier Schuschnigg ne les ont pas tirés de leur apparent détachement. A les lire, il est impossible de savoir s'ils sont partisans ou adversaires de la reconnaissance de l'Empire italien d'Abyssinie, s'ils penchent vers l'Italie, ou vers l'Angleterre. Il n'est pas jusqu'à la Russie qui ne bénéficie de cette trêve et qui ne se voie également épargnée.

Pareille tactique ne signifie évidemment pas que le IIIe Reich, assagi, s'attache à donner l'exemple de l'esprit pacifique et renonce à ses ambitions. Le souci de préparer une atmosphère convenable à l'ouverture des Jeux olympiques ne suffit pas, non plus, à la justifier. Elle s'explique, plutôt, semble-t-il, par l'idée que l'Allemagne a tout intérêt à laisser évoluer, sans s'y mêler, une situation internationale dont les éléments sont singulièrement complexes et obscurs, par la crainte qu'une intervention de sa part ne cristallise contre elle un milieu encore fluide, par la conviction que le temps travaille pour elle, enfin, par le désir de profiter des circonstances et de choisir, à bon escient, quand les incertitudes présentes se seront dissipées.

229

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 318. Confidentiel. *Londres, 21 mai 1936.*

(*Reçu :* Cabinet, 27 mai; Ss-Dir. S.D.N., 26 mai.)

Dans ma dépêche nº 300, du 14 mai dernier [1], j'ai eu l'occasion de transmettre au Département quelques indications données par le Foreign Office sur l'ouverture prochaine des pourparlers navals anglo-soviétiques.

Depuis lors, l'attaché naval auprès de l'ambassade s'est entretenu de la question avec son collègue russe. Votre Excellence trouvera ci-joint une copie du compte rendu que le commandant Du Tour adresse à M. le ministre de la Marine. Il semble résulter des propos tenus par l'attaché naval soviétique que le gouvernement de Moscou s'intéresse beaucoup moins à la situation de ses escadres dans la mer Baltique qu'au renforcement de sa flotte d'Extrême-Orient.

[1] Il n'a pas semblé utile de reproduire cette dépêche. Celle-ci se bornait à annoncer la prochaine ouverture des pourparlers navals anglo-soviétiques et le fait que le Foreign Office était frappé par la crainte qu'avaient les Soviétiques de la menace navale allemande tandis que les représentants du Reich mettaient en avant le prétexte russe.

ANNEXE

LE CAPITAINE DE FRÉGATE DU TOUR, ATTACHÉ NAVAL DE FRANCE À LONDRES,
AU CAPITAINE DE VAISSEAU, CHEF DU 2e BUREAU DE L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

Secret. *Londres, 21 mai 1936.*

Ayant eu l'occasion de rencontrer l'attaché naval de l'U.R.S.S. dans une réception, je lui ai demandé quelques précisions sur les pourparlers qui sont en cours actuellement entre son ambassade et le Foreign Office.

Suivant les informations qui m'ont été fournies, les pourparlers n'offriraient pas de très grandes difficultés au point de vue technique, car somme toute, l'on demande à l'U.R.S.S. d'adopter des clauses déjà acceptées par la Grande-Bretagne, la France et les États-Unis; par contre l'U.R.S.S. désire introduire des réserves d'ordre politique pour sauvegarder l'avenir.

L'Engineer Flagman Antsipo-Chikunsky m'a signalé qu'il avait fait remarquer à M. Craigie que la marine soviétique ne pouvait être amenée à opérer comme les marines anglaise ou française par une concentration des forces dans un théâtre déterminé, mais qu'elle était obligée d'envisager deux zones d'action sans lien possible, la Baltique et l'Extrême-Orient.

Poursuivant la conversation, l'attaché naval de l'U.R.S.S. m'a déclaré que la situation était géographiquement fort délicate pour la marine soviétique en Extrême-Orient, où des forces considérables pouvaient lui être opposées, sans que l'on puisse envisager l'envoi de renforts et dans une région où les bases navales étaient assez précaires en dehors de Vladivostock, que par contre la situation en Baltique était moins difficile pour l'U.R.S.S., et que l'on n'envisageait pas pour l'instant la construction de monitors défensifs pour contrebalancer les armements allemands.

Il serait peut-être dangereux de tirer de cette conversation incomplète des indications trop précises : toutefois il ressort de la tournure prise par les déclarations de mon collègue les impressions suivantes :

1. En Extrême-Orient la marine est indispensable à l'U.R.S.S. pour conserver les puits de pétrole de Sakhaline et couper les liaisons maritimes entre le Japon insulaire et l'armée japonaise en Asie continentale;

2. En Baltique le rôle de la marine soviétique est par contre beaucoup plus réduit;

3. L'U.R.S.S. ne profiterait-elle pas de la sécurité relative offerte par le pacte franco-soviétique devant le péril allemand, pour s'intéresser d'une façon excessive à l'Extrême-Orient?

230

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 864 (1). *Berlin, 21 mai 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 29 mai.)

Il n'est pas très aisé, d'après la lecture des journaux allemands, de discerner les vrais sentiments avec lesquels le Troisième Reich accueille la formation,

(2) Extraite des archives de l'ambassade.

en France, d'un cabinet composé en majorité de socialistes [1]. Ce qui caractérise, en effet, les principaux organes de la capitale et de la province, depuis qu'ont été connus, à Berlin, les résultats des élections françaises, c'est le souci manifeste de se tenir sur la plus stricte réserve et de formuler le moins d'appréciations personnelles possibles. Des instructions en ce sens ont certainement été données à la presse. Les attaques dont notre pays avait été l'objet en mars et en avril, au lendemain de la réoccupation militaire de la Rhénanie, ont cessé; les polémiques, les coups d'épingle sont devenus plus rares. On a vu brusquement les journalistes les plus francophobes rentrer leurs griffes et, respectueux de la consigne qui leur a été transmise, observer une discrétion quasi-totale.

Quand le silence a été rompu, il ne l'a été qu'à propos de M. Léon Blum et, l'on pourrait dire, en sa faveur. Manifestement, la personnalité du chef probable du futur gouvernement leur apparaît comme étant assez énigmatique et complexe. Un certain nombre d'articles ont dépeint M. Léon Blum comme un homme sympathique, séduisant, d'une culture raffinée et d'une intelligence brillante. On s'est efforcé, visiblement, de lui témoigner des égards et d'éviter à son endroit toute épithète, tout qualificatif blessant. Pourtant, les précautions n'ont pas toujours été suffisantes. J'ai entendu dire que l'organe national-socialiste, l'*Angriff*, s'était attiré quelques remontrances parce qu'il avait accompagné un portrait généralement élogieux (cf. mes messages téléphonés nos 1445) [2] de phrases d'un goût douteux sur la qualité d'israélite de M. Léon Blum et rappelé qu'au Moyen-Age on avait déjà expulsé les Juifs de Narbonne.

Dans son ensemble, la presse se contente de reproduire les nouvelles que lui communiquent ses correspondants étrangers. La place qu'elle accorde à leurs dépêches, l'abondance de celles-ci prouvent avec quelle attention l'on continue de suivre, à Berlin, l'évolution de la politique intérieure en France. Il n'est pas de « potin », pas de « canard » qui ne soit fidèlement rapporté. Cependant, les journalistes berlinois en résidence à Paris se montrent, eux aussi, singulièrement avares d'observations de leur crû. Leurs articles tendent à devenir de simples traductions des commentaires parus dans les feuilles françaises. La tactique rappelle donc celle que l'Allemagne a appliquée, jusqu'à présent, dans le conflit italo-abyssin. Le Troisième Reich considère que, sur tous les tableaux, il a avantage, pour le moment, à dissimuler ses cartes, à masquer sa pensée profonde et à voir venir.

En imposant aux journaux la prudence et la réserve, le gouvernement national-socialiste n'est sans doute pas guidé par un dessein précis. Son attitude n'est pas simple. Elle s'explique, semble-t-il, par des considérations très diverses et souvent contradictoires. Vouloir rapporter aux exigences de la ogique les démarches d'un esprit allemand qui est habituellement nébuleux

[1] Le cabinet Léon Blum sera formé le 4 juin seulement. Mais depuis le deuxième tour des élections législatives, qui a eu lieu le 3 mai, et les négociations qui se sont déroulées entre les partis constitutifs du Front populaire, il est déjà acquis que le cabinet futur sera à majorité socialiste et que son « chef probable» sera M. Léon Blum.

[2] Non reproduit : analyse de presse.

et confus, et qui se complaît dans cette confusion, serait sûrement faire fausse route. A plus forte raison lorsque le problème qui se pose est celui de savoir dans quel sens il convient d'orienter la politique du Reich vis-à-vis de la France. Car il met en jeu, même sous un régime qui se targue d'avoir su réaliser l'unité dans tous les domaines, y compris celui des consciences, les intérêts les plus variés et les sentiments les plus opposés. On ne peut, en conséquence, que tenter de dévider les fils principaux d'un écheveau qui demeure, de toute manière, assez embrouillé.

Lorsqu'ils ont appris les résultats des élections françaises, les milieux dirigeants n'ont évidemment pas eu, un seul instant, l'idée que l'arrivée prochaine au pouvoir du Front populaire allait préparer la voie à un rapprochement avec la France. Ils ont eu la réaction inverse. Ils se sont dit, bien plutôt, que Paris venait de faire un nouveau pas en avant de Moscou. La satisfaction qu'ils ont laissé percer pendant quelques jours n'a pas été celle de gens qui se félicitent sincèrement de voir la porte s'entr'ouvrir entre eux et leurs voisins. Elle a présenté, au contraire, tous les caractères d'une « joie maligne ». Les succès remportés par les communistes, le triomphe du Front populaire ont, en effet, confirmé les Allemands dans leur conviction que la politique intérieure française suivrait, durant les mois prochains, un cours de plus en plus agité, que notre pays entrerait dans une ère de difficultés inextricables et que, quelles que fussent les combinaisons ministérielles mises sur pied, elles seraient condamnées à l'impuissance et à l'échec. A leur avis, que les partis de gauche demeurent unis ou que leur bloc se dissolve, la France n'échappera pas à l'anarchie et à la guerre civile. On ne doute guère qu'elle ne soit bientôt appelée à subir le sort de l'Espagne, à être entièrement absorbée par ses secousses internes et qu'elle ne puisse plus intervenir, autant qu'autrefois, comme une pièce maîtresse, sur l'échiquier international. S'ils s'abstiennent de les commenter, les journaux n'en relèvent pas moins, avec un empressement significatif, toutes les manifestations qui sont de nature à faire croire qu'un grand bouleversement se prépare et que la France est grosse d'une révolution. Ils ont enregistré avec soin les déclarations que MM. Thorez et Duclos avaient faites, le 7 mai, devant les représentants de la presse française et étrangère [1]. Ils ont mis également en relief le passage du discours prononcé à Bordeaux par le secrétaire général du parti communiste et dans lequel celui-ci a préconisé l'institution, à brève échéance, d'une république française des Soviets.

Telles sont les sombres couleurs sous lesquelles les Allemands dépeignent l'avenir plus ou moins immédiat de notre pays. Le fait que les journaux aient cessé leur campagne hostile et qu'ils n'insistent plus, dans leurs éditoriaux, sur la situation critique de la France et les dangers qui la menaceraient, ne prouve pas nécessairement que leur opinion ait brusquement changé. Sans doute, le Troisième Reich est-il, au contraire, d'avis que, désormais, les événements évolueront fatalement en France dans le sens qu'il souhaite et que

[1] Déclarations faites à la Maison de la Mutualité aux représentants de la presse sur la position qu'entendait prendre la section française de la IIIe Internationale.

nous glissons vers un labyrinthe de complications et de désordres dont aucun fil d'Ariane ne pourra nous aider à découvrir l'issue. Mais précisément parce qu'il croit qu'une période tragique de notre histoire va commencer, parce qu'il escompte qu'un drame est inévitable, il estime de bonne politique de n'avoir plus l'air ni de le prévoir, ni de le désirer. Il redoute qu'en exprimant trop ouvertement des espoirs de ce genre, il ne retarde ou ne contrarie les catastrophes. Il regretterait que des manifestations haineuses n'attirassent trop l'attention sur lui, que la crainte du « danger allemand » n'eût pour effet de mettre un terme aux querelles politiques chez ses voisins, ne refît l'unité française et ne servît de tremplin à la renaissance, en France, d'un esprit révolutionnaire, jacobin, patriotique. Se faire oublier pour ne pas fournir de prétexte à un sursaut, à un redressement, voilà vraisemblablement l'une des raisons de la tactique des chefs du Reich.

D'autre part, si l'Allemagne ne veut pas, pour le moment, paraître animée de dispositions systématiquement hostiles à l'égard de la France, son attitude est, dans une large mesure, dictée par la préoccupation de se couvrir du côté de l'Angleterre. Au moment où l'incertitude règne encore sur les conséquences du conflit italo-abyssin, elle tient à se ménager largement ouvertes toutes les avenues. Entre l'Italie et la Grande-Bretagne, elle n'a toujours pas fait son choix; elle juge que l'heure n'a pas encore sonné où elle aura intérêt à le faire. En déclenchant une campagne contre la France, elle risquerait de dévoiler ses intentions belliqueuses, de mécontenter le cabinet Baldwin dont tous les efforts tendent à la pacification du continent et de précipiter, dans les bras l'une de l'autre, les deux puissances occidentales. C'est avec un malaise évident que l'on a appris à Berlin que M. Eden et M. Léon Blum avaient eu une entrevue des plus cordiales et dont l'amitié franco-britannique serait sortie fortifiée. On s'y est demandé si, en face des états fascistes, révisionnistes et anti-genevois, la France et l'Angleterre ne s'apprêtaient pas à constituer le bloc des pays démocratiques, conservateurs et pacifiques. Or, il n'est pas sûr que le Reich ne préfère pas à un rapprochement avec l'Italie, dont il redoute les ambitions en Europe centrale, une entente avec la Grande-Bretagne qui serait pourtant restée en bons termes avec la France. Dans des articles parus à la fin de la semaine dernière, M. Kircher, le rédacteur en chef de la *Gazette de Francfort*, écrivait que l'Allemagne serait loin d'être défavorable à la formation d'un groupement germano-anglo-français. Mais, même si l'on admet que les Allemands qui s'expriment ainsi soient sincères et n'aient pas seulement le désir de montrer à Londres qu'en présence d'une France irréconciliable le Reich garde la main tendue, il ne faut pas perdre de vue qu'ils ne conçoivent pas, sans conditions, la conclusion éventuelle d'un pareil accord et qu'à leur avis un document du genre du questionnaire britannique est déjà, et de loin, dépassé par les événements.

Enfin, il est possible que l'attitude de simple spectateur, en apparence désintéressée, que l'Allemagne s'applique à observer vis-à-vis de la France ait été arrêtée en même temps pour des considérations tout à fait différentes et particulièrement délicates à apprécier et à préciser. Pour le Troisième Reich, la politique que notre pays suivra, au cours des mois qui viennent,

demeure une immense inconnue. Il est dans une ignorance d'autant plus complète, à cet égard, que l'équipe ministérielle française sera composée, dans sa majorité, d'hommes nouveaux. Or, quelles que soient les intentions du gouvernement de demain à l'égard de l'Allemagne, celle-ci estime qu'elle ne peut avoir qu'avantage à lui laisser l'initiative du premier geste. Elle ne veut pas qu'il puisse être dit ensuite, si ce geste lui est désagréable ou hostile, qu'elle l'a provoqué et qu'elle a découragé nos prochains ministres avant même qu'ils ne fussent arrivés au pouvoir. Et peut-être n'est-elle pas, aujourd'hui, aussi sûre qu'elle l'était hier, que la conduite du futur Cabinet lui interdise tout espoir d'un rapprochement avec la France.

Si on avait été, en effet, au lendemain des élections, persuadé, à Berlin, qu'un ministère formé par le Front populaire serait forcément l'allié de l'U.R.S.S., on n'est pas éloigné d'admettre, maintenant, que la politique française subira aussi d'autres influences et se laissera guider par d'autres aspirations. La confiance, d'ailleurs toute relative, que l'on paraît manifester s'explique par les idées que l'on connaît à M. Léon Blum et également sans doute par celles qu'on lui prête. Il est certain que l'on cherche, ici, à opposer le programme que soutiendraient le chef socialiste et son parti dans le domaine de la politique étrangère aux conceptions que préconiseraient, de leur côté, les deux autres piliers du Front populaire. Or ce programme, sur des points fondamentaux, présenterait des analogies avec celui du gouvernement national-socialiste. Quelques journalistes ont développé la thèse que, contrairement aux radicaux-socialistes et aux communistes, M. Léon Blum ne serait pas le champion de la fameuse trilogie : arbitrage, sécurité et désarmement, mais qu'il était en faveur du désarmement d'abord, car il voyait en lui une condition essentielle de la sécurité. C'est là, on le sait, une conception que le Reich n'a cessé de défendre et qu'en principe, du moins, il n'a jamais reniée. Quelques-uns soutiennent que le successeur probable de M. Albert Sarraut serait dans ces conditions l'ennemi de toute pactomanie, qu'il s'effraierait des dangers que comporteraient les alliances militaires, et que son esprit réaliste ne se perdrait pas dans le dédale des formules genevoises. Au surplus, non seulement on affirme qu'il est sensiblement moins désireux que ses alliés du Front populaire de lier partie avec les Soviets, mais on compte sur ses antipathies présumées à l'égard du fascisme pour que l'Italie s'éloigne peu à peu de la France, et pour que la perspective d'une reconstitution du front de Stresa soit, pendant de longs mois, écartée.

Notre pays sera-t-il alors, sous la direction de M. Léon Blum, amené à regarder du côté de Berlin plutôt que du côté de Moscou et de Rome ? Certains Allemands se posent probablement la question. On a manifestement été content du discours que le futur président du Conseil a prononcé, le 14 mai, à l'American Club. On a estimé que, quel que fût le caractère général de ses déclarations, elles n'étaient pas d'un mauvais augure pour les relations franco-allemandes. L'article que M. Léon Blum a publié, peu après, dans le *Populaire*, a été, en revanche, relevé avec une déception visible. Les correspondants parisiens des journaux berlinois ont considéré que le leader socialiste avait corrigé la position qu'il avait prise à l'origine et fait un pas en arrière dans la voie d'une

entente problématique avec l'Allemagne. Ils ont assuré qu'il avait voulu ainsi donner des gages aux communistes et aux radicaux-socialistes. Ils s'en sont manifestement inquiétés. Car, de l'avis général, l'attitude de M. Léon Blum se raidira dans la mesure où il sera obligé de compter avec les deux autres groupements du Front populaire.

Un dernier aspect du problème mérite encore d'être examiné. L'arrivée au pouvoir, en France, d'un gouvernement socialiste, dont on compte qu'il sera essentiellement pacifique, est accueillie, sans doute, avec sympathie dans les milieux de gauche du régime qui se réclament de grands principes analogues. Il ne faut pas oublier, en effet, que, derrière l'étiquette du national-socialisme, l'Allemagne groupe à la fois des éléments plus nationaux que socialistes et des éléments plus socialistes que nationaux. Entre ces deux tendances, la lutte d'influence n'a jamais cessé d'exister depuis le mois de janvier 1933. Si, à l'étranger, on est surtout frappé par le caractère militaire et les aspirations en matière politique extérieure du régime, il n'en est pas moins vrai que, parallèlement à ce mouvement, et souvent en contradiction avec lui, se développe un autre courant qui tire sa force de l'appui et des revendications des masses et qui a soif de paix et de progrès social. Il a à sa tête des chefs qui sont, eux aussi, en contact fréquent avec le Führer et qui servent d'intermédiaires entre M. Hitler et son peuple. C'est, par exemple, le cas de M. Darré, qui défend les intérêts des millions de paysans groupés dans la corporation agricole, ou de M. Ley, qui parle au nom des ouvriers rassemblés dans le Front du Travail. Or, l'un et l'autre sont connus pour être des hommes de gauche et pour prêcher, en face des partisans du militarisme à outrance, l'amélioration des conditions de vie des travailleurs. On n'a pas oublié qu'au lendemain des cérémonies qui ont eu lieu le 20 avril, à l'occasion de l'anniversaire du Führer et qui avaient été marquées par une revue militaire impressionnante, le « Gauleiter » de la Sarre, M. Bürckel, avait envoyé à M. Hitler un télégramme pour réclamer l'édification de maisons ouvrières de préférence à la construction de canons. Ce singulier document avait-il été conçu d'accord avec les autorités du régime ? Avait-il été établi en dehors d'eux ? On ne l'a jamais su. Toujours est-il qu'il a apporté la preuve qu'il existe, dans le Troisième Reich, toute une catégorie de gens dont les préoccupations et les visées personnelles, s'ajoutant à d'autres motifs, déterminent les dirigeants de l'Allemagne à demeurer, à l'égard de M. Léon Blum et de son futur gouvernement, dans une position d'expectative et même de lui faire bénéficier d'une sorte de préjugé favorable.

Malgré cette nuance, que l'on doit équitablement noter, l'impression dominante, à l'heure actuelle, est que la température des relations franco-allemandes reste très froide. L'attitude qu'observent individuellement les Allemands envers les Français en résidence ou de passage en Allemagne est d'ailleurs significative. On n'assiste plus, de leur part, à ces manifestations de sympathie qui, avant le 7 mars, faisaient de chacun de nos compatriotes, sur le territoire du Reich, un hôte privilégié, objet d'attentions spéciales. Une politesse stricte, une courtoisie pleine de tiédeur et de correction, une réserve rigoureuse, un effort pour éviter les conversations épineuses, telle est l'atmosphère qui entoure, aujourd'hui, les contacts entre Français et Allemands. La manière dont a été

accueilli l'appel des anciens combattants français [1] et dont les anciens combattants allemands y ont répondu, caractérise parfaitement cette ambiance. L'appel français a été reproduit dans la plupart des journaux; mais il n'a été commenté que par quelques-uns. Dans leur réponse, les Allemands se sont appliqués à conformer leur attitude et leur procédure à celles de leurs camarades français. Le morceau qui aurait été, il y a trois mois, joué à grand orchestre, a été exécuté en sourdine. On ne refuse pas à la France la réciprocité. Mais, jusqu'à nouvel ordre, on paraît décidé à ne pas aller au-delà.

231

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 320. *Londres, 21 mai 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 23 mai.)

Dans la lettre qu'il vient d'adresser au professeur Gilbert Murray, président du comité exécutif de la Ligue pour la S.D.N., pour lui annoncer qu'il se démettait des fonctions de trésorier, lord Queenborough, représentant notoire du parti conservateur, a justifié sa décision dans les termes suivants :

« Je manquerais d'honnêteté vis-à-vis de moi-même si je ne saisissais cette occasion de faire connaître au comité exécutif le motif précis de ma résolution : par là j'entends la conviction de la menace que l'U.R.S.S., en son alliance avec la France, fait peser sur la paix de l'univers ».

Ce n'est pas à la personnalité, assez médiocre en elle-même, de lord Queenborough, que cette affirmation doit quelque importance; mais on l'entend répéter si fréquemment dans les milieux conservateurs, depuis quelques semaines surtout, qu'elle prend la valeur d'un symptôme, et qu'elle peut être l'occasion d'un bref examen des rapports anglo-russes, tels qu'ils apparaissent vus de Londres.

Auprès de l'opposition libérale et travailliste, l'influence de la politique et de la diplomatie soviétiques a certainement grandi depuis le début de l'année. J'ai eu l'occasion de noter, immédiatement après le geste allemand du 7 mars dernier, l'activité dépensée par l'ambassade de l'U.R.S.S. et par M. Litvinov lui-même pour obtenir des organes de gauche — *Daily Herald*, *News Chronicle*, *Economist* — une compréhension plus juste de l'intérêt européen, une vue moins courte des conséquences de l'entrée de la Reichswehr en pays rhénan. Depuis cette époque, le Labour Party, inquiet de projets qui pourraient priver la S.D.N. de son caractère universel, a été amené à défendre fréquemment,

[1] Appel aux anciens combattants allemands dont la lecture avait été donnée aux représentants de la presse le 12 mai par le secrétaire général de la Confédération nationale des Anciens combattants.

dans les termes mêmes dont usent les hommes d'État russes, la thèse de la paix indivisible, de la solidarité de la Grande-Bretagne avec tout le continent européen, de la nécessité d'endiguer la menace hitlérienne à l'Orient comme à l'Occident. Le gouvernement conservateur lui-même s'est vu contraint de donner, sur ce point, des satisfactions à ses adversaires. C'est en réponse à une question du chef socialiste, M. Attlee, que M. Neville Chamberlain a donné à la Chambre des Communes l'assurance que l'Angleterre ne se désintéresserait point de l'Europe de l'Est. C'est après une démarche de M. Maisky que le Foreign Office a précisé sur ce point le questionnaire destiné à M. Hitler. Certes, ce n'est point parmi les travaillistes qu'il faut chercher les Anglais désireux de voir s'affronter le communisme et le national-socialisme dans une lutte à laquelle les puissances occidentales assisteraient en témoins indifférents, ou peut-être même secrètement satisfaits.

L'attitude des milieux intellectuels, des cercles qui s'intéressent activement à la S.D.N., et des Trade-Unions surtout, est pour beaucoup dans cette évolution. Auprès de ces divers éléments, l'action de l'ambassade soviétique s'exerce avec autant de patience que d'efficacité. Privés de tout contact avec le parti conservateur, n'entretenant avec le monde gouvernemental que des rapports officiels, M. Maisky et ses collaborateurs disposent de tout le temps voulu pour cultiver l'*Intelligentsia*, les rédactions des journaux ou périodiques de gauche, les syndicats. Le succès du mouvement ouvrier en Angleterre depuis le début du XXe siècle a fait naître toute une société des Trade-Unions, avec ses cadres permanents et, déjà, ses charges presque héréditaires. Ce sont ces fonctionnaires syndicalistes et leurs familles que mon collègue s'est attaché à connaître et à fréquenter. Les députés socialistes, monde un peu différent, affirment, non sans une secrète jalousie, que M. Maisky et ses réceptions ont fait merveille auprès de cette administration. Toujours est-il qu'un homme comme sir Walter Citrine, chef reconnu des Trade-Unions, n'a pas cessé, depuis ses récents voyages en Russie, de défendre la politique russe dans les réunions publiques, et de préconiser la résistance de l'Europe entière à l'impérialisme hitlérien.

Ce sont là résultats indéniables, surtout dans un pays où le gouvernement au pouvoir se montre toujours si soucieux de ménager l'opposition, d'incorporer à son propre programme ce que l'adversaire défend d'acceptable, et de ménager les journaux ou les milieux hostiles au Cabinet. Mais cette médaille a son revers. Plus les libéraux et les travaillistes se montreront favorables à l'U.R.S.S., plus les orateurs de l'opposition emprunteront à la politique des Soviets leurs doctrines ou leurs programmes, et plus, en revanche, la majorité conservatrice sera conduite à identifier la cause de la minorité avec celle de Moscou, et à s'effrayer de la propagande communiste en Angleterre; plus également, par contrecoup, le parrainage accordé à la Russie par la diplomatie française, et le pacte franco-soviétique leur deviendront suspects. Je suis frappé des progrès que font actuellement ces inquiétudes au sein du parti conservateur. La lettre de lord Queenborough, citée au début de la présente dépêche, n'en constitue que l'exemple le plus récent. A plusieurs reprises, des personnalités influentes dans les milieux gouvernementaux ont manifesté en ma pré-

sence toutes les appréhensions que leur cause l'emprise croissante de la politique russe sur les Trade Unions. Les chefs syndicalistes, déclare-t-on, se laissent manœuvrer par d'habiles émissaires de Moscou; peu à peu, ils deviennent ainsi prisonniers des attitudes qu'ils ont cru devoir adopter sous la pression de leurs amis russes, ou même de complaisances plus secrètes; si l'opposition devait un jour revenir au pouvoir, l'on constaterait soudain à quel point elle est profondément imprégnée de doctrine communiste, et l'on verrait l'action de la IIIe Internationale se dévoiler dans les domaines les plus variés.

A ces préoccupations de politique intérieure, où il faut, de toute évidence, faire la part des préjugés propres aux cercles *tories*, viennent s'ajouter également des craintes d'ordre international et diplomatique. Sans doute, M. Litvinov a défendu à Genève la cause de la S.D.N. et pris sa part des sanctions appliquées à l'Italie. Mais il ne faut pas attendre de l'aile droite de la majorité qu'elle lui en sache gré. Les conservateurs impérialistes, les *die hards*, qu'effraye toujours le spectre de la propagande révolutionnaire aux Indes, souhaiteraient au contraire voir l'Angleterre se replier sur elle-même dans un splendide isolement; les modérés, plus conscients des reponsabilités européennes de la Grande-Bretagne, préféreraient cependant les limiter à l'Occident, depuis les Pays-Bas jusqu'au Rhin. Aux uns comme aux autres, tout engagement d'intervenir sur le Danube ou sur la Vistule répugne également. Tous les projets de réforme de la S.D.N. qui occupent actuellement l'opinion, tendent à substituer aux traités universels, aux pactes mondiaux, des accords d'une portée géographique restreinte, de conséquences limitées. De là, les inquiétudes soulevées par le pacte franco-soviétique; de là aussi, le succès, auprès des classes possédantes, de la propagande inlassablement poursuivie par les avocats, allemands ou anglais, du national-socialisme, qui voient en M. Hitler le rempart du continent en face du péril communiste.

Enfin, il n'est pas jusqu'au succès remporté par l'extrême-gauche, lors de nos dernières élections législatives, qui ne serve d'argument contre le traité franco-russe. Voilà, dit-on dans les mêmes milieux, les résultats d'une politique d'amitié et de complaisance envers les dirigeants de la IIIe Internationale; les négociations diplomatiques qui se sont poursuivies entre Paris et Moscou n'ont fait qu'ouvrir la France aux agitateurs étrangers, dont la victoire ne peut qu'être funeste à la paix de l'Europe.

Ainsi, pour des raisons diverses, les conservateurs qu'effrayent les doctrines bolchevistes, et les admirateurs des dictatures se rejoignent dans une hostilité commune à l'égard de la politique de l'U.R.S.S. Il faut encore leur ajouter les nombreux éléments religieux qui ne cessent de dénoncer les persécutions dont les Églises sont l'objet en Russie, et qui s'empressent d'oublier les violences que M. Hitler a fait subir, en Allemagne, aux protestants comme aux catholiques.

Les sentiments de l'opinion anglaise vis-à-vis de l'U.R.S.S. restent donc singulièrement mélangés. Plus l'influence russe s'accuse à gauche, et plus les méfiances de la majorité conservatrice vont grandissant. Quant aux rapports officiels des deux pays, ils semblent échapper à ces vicissitudes. Le Foreign

Office se proclame satisfait des dernières conversations que M. Litvinov a eues à Genève avec M. Eden; il constate non sans inquiétude que l'hostilité de M. Hitler à l'égard de Moscou ne perd aucune occasion de s'affirmer; et, sans entendre aucunement se laisser engager dans la querelle particulière du communisme avec le national-socialisme, la diplomatie britannique n'en reconnaît pas moins l'importance considérable du facteur russe pour la défense de l'équilibre européen.

232

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 264. Confidentiel. *Varsovie, 22 mai 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol. 6 juin.)

En me faisant ses adieux, le cardinal Marmaggi, qui partira prochainement pour Rome, m'a parlé de l'affaire d'Éthiopie et de ses conséquences.

Le cardinal considère qu'après l'occupation d'Addis-Abeba et la proclamation de l'Empire, M. Mussolini, quoi qu'il en puisse dire, regarde beaucoup plus vers l'Afrique, vers le Proche-Orient et vers les Balkans, que vers l'Autriche.

« Le Duce subordonnera tout, m'a-t-il dit, à la légitimation de la conquête italienne et son exploitation dans l'avenir. Il n'hésitera jamais à modifier ses positions. S'il continue à se déclarer encore résolument hostile à l'Anschluss, ce n'est plus que par tactique et pour donner, aux yeux de l'Allemagne, plus de prix à une entente avec elle; il se prêtera à cette entente au détriment de l'indépendance autrichienne, le jour où il croira Hitler susceptible de l'aider à encaisser le bénéfice qu'il compte retirer de sa conquête africaine ».

Je n'ai pas besoin d'ajouter après cela que le prononce apostolique à Varsovie se montre très pessimiste quant à l'avenir de l'Autriche.

J'ignore ce qu'il faut penser du son de cloche que j'ai recueilli ainsi sur la politique mussolinienne auprès d'un cardinal qui, s'il n'aime pas M. Mussolini ni le fascisme, et s'il n'a pas dissimulé son hostilité de principe à la conquête de l'Éthiopie, est cependant très ardemment italien.

Il m'a paru, en tout cas, intéressant de faire connaître confidentiellement à Votre Excellence les propos d'un diplomate d'expérience qui, avant d'être à Varsovie, a accepté successivement des missions à Bucarest et à Prague.

233

M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. nos 866 à 869. *Paris, 23 mai 1936, 14 h.* 30.

Si le conseil de la Société des Nations s'est vu dans la nécessité de remettre au 16 juin l'examen de la situation créée par les décisions italiennes au regard de l'Éthiopie (1), il est peu probable que sa conclusion puisse être ajournée après cette date, non plus d'ailleurs que les décisions que pourrait prendre l'Italie au regard de la Société des Nations. Il importe donc de se préoccuper dès maintenant des solutions que la France et l'Angleterre seront appelées à recommander conjointement à Genève, et, dans la mesure où ces recommandations pourraient nécessiter certaines indications sur les dispositions du gouvernement italien, il importerait que, sans le moindre délai, une action diplomatique concertée entre Londres et Paris pût s'employer d'avance auprès dudit gouvernement à dégager clairement ces indications.

Pas plus que l'Angleterre, la France ne saurait envisager aucune solution contraire aux intérêts bien entendus de la Société des Nations et de la sécurité collective. Elle ne saurait d'autre part perdre de vue les conséquences d'un état de fait qui ne pourrait être modifié désormais que par des mesures devant lesquelles toutes les puissances semblent également reculer. Aussi bien, pour la France, cette situation ne peut être examinée sans liaison avec la situation créée d'autre part par le fait accompli des décisions allemandes du 7 mars, situation dont le règlement, conformément au désir du gouvernement britannique, n'a encore été poursuivi que par des négociations dont la prolongation risque de compromettre les intérêts vitaux de la France.

Pour toutes ces raisons, le gouvernement français pense qu'il conviendrait de rechercher, en accord avec le gouvernement britannique, toutes possibilités de conciliation entre la sauvegarde de l'autorité morale de la Société des Nations et la liquidation politique du conflit italo-éthiopien, dans le but de renforcer, si possible avec la collaboration de l'Italie, les garanties européennes de sécurité collective par l'assistance mutuelle.

Si cette recherche était susceptible de rencontrer l'assentiment du gouvernement britannique, il importerait qu'il voulût bien nous l'assurer d'extrême urgence, et de la façon la plus nette, en nous indiquant au surplus ses vues sur les modalités d'exécution possibles, ou en nous précisant les limites dans lesquelles il serait désireux de recevoir nos suggestions.

Au cas où le gouvernement de Londres concevrait une autre orientation générale de l'action politique où peuvent se rencontrer les préoccupations britanniques et françaises avant la prochaine réunion de Genève, il importerait également que le gouvernement français pût recevoir d'urgence, à ce sujet, toutes indications utiles.

Je vous prie de vous en assurer sans délai auprès de M. Eden.

(1) **Décision votée par le Conseil de la S.D.N., le 12 mai, à l'unanimité, le Chili et l'Équateur s'étant abstenus.**

234

M. PUAUX, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE,
à M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 522 à 525. *Vienne, 23 mai 1936, 20 h. 10.*

(*Reçu :* 22 h. 5, 22 h.)

M. Coudenhove-Kalergi, revenant de Rome, m'a rapporté deux entretiens qu'il a eus les 11 et 12 mai avec M. Mussolini en présence de M. Suvich.

Le Duce s'est déclaré prêt à participer à une organisation pacifique de l'Europe; mais, pour lui, la première condition en est une collaboration franche et active entre la France et l'Italie. Si du côté français ce concours est refusé, l'Italie se tournera vers l'Allemagne.

M. Mussolini préférerait la première solution, car il voit les inconvénients de la seconde, mais il estime que dans cette hypothèse la Hongrie et la Pologne se joindraient nécessairement au nouveau [bloc]. La Yougoslavie et la Roumanie qui ne peuvent écouler leur production ni en France ni en [Russie] seraient également attirées dans son orbite.

Le Duce a prié M. Coudenhove-Kalergi qui se rend à Paris au début de juin de revenir le voir à Rome pour lui faire part de ses impressions sur les intentions du nouveau gouvernement français.

235

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. no 515. *Prague, 23 mai 1936* (1).

(*Reçu :* le 24, 12 h. 35.)

Le congrès des professeurs et instituteurs allemands de Tchécoslovaquie, qui a été convoqué à Prague sur l'initiative du ministère de l'Instruction publique, s'est réuni avant-hier en présence de M. Krofta et de M. Spina.

M. Krofta a fait à cette occasion, moins en sa qualité de ministre des Affaires étrangères qu'en celle d'historien, un exposé des rapports entre Tchèques et

(1) Par avion.

Allemands dans les pays de l'ancienne couronne de Bohême et a apprécié le rôle des Allemands dans la Tchécoslovaquie d'aujourd'hui avec une modération et un sens de l'objectivité qui ont été très favorablement accueillis par la presse allemande.

Après avoir étudié le développement de la colonisation allemande dans les provinces tchèques depuis le XIIIe siècle et reconnu loyalement l'influence — souvent heureuse — que les éléments germaniques ont exercée au cours des temps sur l'évolution économique et politique de ces provinces, M. Krofta a abordé les problèmes contemporains.

Tout d'abord, il a fait observer que, par leur attitude négative du début, les Allemands de Tchécoslovaquie se sont enlevé la possibilité de collaborer à la constitution du nouvel État. La République tchécoslovaque est donc l'œuvre exclusive des Tchèques et des Slovaques. De là vient la différence d'attitude manifestée par les Tchèques et les Allemands à l'égard de leur patrie commune. Comme le royaume de Bohême qui fut essentiellement l'état du peuple tchèque, l'expression de sa volonté de vivre et l'instrument qui lui a permis de remplir sa mission historique, la République tchécoslovaque a une signification fondamentale pour les Tchèques et les Slovaques.

Ayant posé ce principe, M. Krofta en tire les conséquences : les Tchèques et les Slovaques sont justifiés à considérer la République comme leur État national. Mais, dit-il, il faut par ailleurs reconnaître que les Allemands de Tchécoslovaquie, dont les ancêtres ont travaillé pour la prospérité commune au cours de l'histoire, et qui eux-mêmes contribuent aujourd'hui dans une large mesure au développement économique et culturel du pays, ne peuvent pas être considérés comme une minorité ordinaire. « Nous pouvons, sans soulever d'objections, a ajouté M. Krofta, reprendre les définitions d'un de nos jeunes hommes politiques allemands : les Allemands forment en Tchécoslovaquie un « ensemble organisé et complet du point de vue social; ils possèdent une classe paysanne, des ouvriers, des intellectuels, une bourgeoisie, une université, en un mot tout ce qui constitue une société normalement organisée; ils ne sont pas, par suite, une minorité au sens ethnographique; mais ils ont un destin et une mission historiques propres ».

« Nous gardons l'espoir, a dit en terminant le ministre des Affaires étrangères, que nos concitoyens allemands ou tout au moins la majorité d'entre eux sauront mettre leurs efforts pour conserver leur individualité nationale en accord avec le fait qu'ils vivent dans un état où le peuple tchécoslovaque est la nation dirigeante et porte par conséquent la plus grande responsabilité. Si cet espoir n'est pas démenti, nous sommes prêts à les reconnaître comme le deuxième peuple de l'État (*zweites Staatsvolk*) et à collaborer avec eux pour le maintien et la prospérité de notre pays ».

Ces paroles dans la bouche de M. Krofta ont une importance particulière à l'heure actuelle. L'appel lancé aux Allemands par une personnalité touchant d'aussi près M. Benès ne peut rester sans écho. Si jusqu'ici, les journaux tchèques (et en particulier le *Ceske Slovo*) ont fait preuve d'une certaine réserve dans leurs commentaires, les journaux allemands n'ont pas manqué de le relever. La *Zeit* elle-même écrit que, depuis le temps de Svehla, on n'avait

pas entendu une opinion aussi raisonnable sur ce problème, tout en ajoutant cependant que la pratique reste encore loin de la théorie.

Le discours de M. Krofta constitue une phase de la réalisation de la politique conciliante que MM. Benès et Krofta m'ont annoncée, dans des entretiens dont j'ai fait part à Votre Excellence, avoir l'intention de suivre à l'égard des Allemands des Sudètes. Le gouvernement ne semble pas avoir perdu l'espoir d'intégrer dans le tout tchécoslovaque la majorité des Allemands comme il était en droit d'y compter avant l'explosion nationale-socialiste.

236

M. LAROCHE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 373 à 375. *Bruxelles, ... mai 1936* [1].

(*Reçu :* le 25, 11 h.)

M. Van Zeeland, à côté de qui je dînais à la nonciature, m'a marqué la vive satisfaction que lui causait la manière dont se sont passées les conversations franco-belges de Paris. C'est là, a-t-il dit, du très bon travail, très utile et de la plus [grande] importance [2]. Il m'a exprimé sa hâte de voir le nouveau gouvernement français constitué et en mesure de prendre les décisions importantes en vue des prochains conseils de Genève. « Cette fois il ne s'agit plus de tergiverser. Tout nouvel ajournement risquerait de conduire rapidement à une catastrophe ».

Il pense que l'attitude du gouvernement français aura une importance décisive.

Par contre, il est fort préoccupé de l'indécision qui règne à Londres, et il y voit une source possible de graves difficultés. Un seul point qui paraît satisfaisant, et il est du reste, dit-il, d'une extrême importance, c'est le réarmement de l'Angleterre qui se poursuit, d'après ses renseignements, dans les meilleures conditions. Il loue l'action coordinatrice de sir Thomas Inskip et se félicite notamment de ce qui a été fait pour assurer la liaison entre aviation et marine.

Comme je lui demandais quelle solution il envisageait en ce qui concerne la solution éthiopienne, il s'est borné à me dire qu'il fallait liquider le passé en s'appliquant à éviter tout ce qui paraîtrait un désaveu de l'action entreprise par la S.D.N., mais en recherchant une formule qui éviterait des catastrophes.

Il est revenu sur ce mot à diverses reprises, me disant qu'il avait le sentiment

(1) Sans date. Par poste.

(2) Allusion aux conversations militaires franco-belges qui ont lieu le 15 mai à Paris et que signale le général Gamelin dans ses souvenirs (*Servir*, t. II, p. 216) en les datant par erreur du 18 mai. Est de même inexacte la liste des officiers généraux cités par le général Gamelin, comme présents. Voir ci-dessus, n° 217.

que le temps pressait, qu'il y avait trop d'éléments inflammables en Europe, et qu'on était à la merci d'un incident. Il a insisté sur son désir de connaître le plus tôt possible le point de vue du gouvernement français.

Le Premier ministre, qui remet mardi au Roi la démission du Cabinet, paraît convaincu que les élections n'amèneront pas un changement considérable dans la position des partis. Il ne croit guère à un succès sérieux de Rex, en quoi il est peut-être un peu trop optimiste. J'ai l'impression, en me rappelant une conversation avec M. Vandervelde, qu'il est prêt à adapter son programme à une évolution un peu plus accentuée à gauche, mais garde partie liée avec les socialistes [1]. En tout cas, il ne présiderait qu'un gouvernement d'union nationale plus ou moins modifié, mais il s'attend certainement à en assumer la charge.

237

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1529. *Berlin, 23 mai 1936, s. h.* [2].

(*Reçu :* le 26, 17 h. 45.)

L'officier adjoint à notre attaché de l'Air a eu, hier, l'occasion de s'entretenir avec le colonel Don, attaché de l'Air britannique.

Celui-ci a laissé entendre que le commandement allemand le tenait parfaitement au courant des progrès réalisés par l'aviation militaire du Reich et l'invitait fréquemment à visiter les unités et les installations de la flotte aérienne.

Mais le colonel Don a été extrêmement discret, à son habitude, sur les constatations qu'il était en mesure de faire et il n'a voulu fournir aucune indication, même approximative, sur l'état actuel de l'aviation allemande.

Que le colonel Don jouisse, ainsi, d'une sorte de traitement privilégié, qu'il observe, à l'égard de ses collègues, une discrétion rigoureuse, comme s'il était lié par un engagement d'honneur, constitue un indice non négligeable de l'état d'esprit et des intentions des chefs de l'aviation du Reich. Il semble qu'on doive y voir, non seulement un témoignage des sentiments anglophiles qui continuent de régner dans les sphères du haut-commandement allemand, mais peut-être aussi la marque que Berlin, en s'efforçant d'inspirer confiance aux Anglais, cherche à préparer les voies à la conclusion d'un accord aérien germano-britannique.

En revanche, l'attaché de l'Air italien se montre beaucoup plus ouvert et plus empressé que son camarade anglais. Il s'est déclaré, récemment,

(1) Par le télégramme 384 du 26 mai, l'ambassadeur rectifiait l'avant-dernière phrase de ce message. Il fallait lire : « ... mais garde partie liée avec les catholiques» et non pas : « ... avec les socialistes».

(2) Par courrier, en clair.

très frappé, lui aussi, par l'essor rapide de l'aviation militaire allemande; il a indiqué que, d'après ses informations, les 2.000 appareils que compte actuellement la flotte aérienne du Reich seraient versés, d'ici à un an, dans des escadres de réserve, tandis que les unités d'active seraient dotées d'un matériel tout à fait moderne, dont la construction est activement poursuivie. Il a ajouté qu'il croyait savoir que le gouvernement britannique avait donné au gouvernement du Reich des conseils de modération en ce qui concerne l'ampleur et la cadence d'exécution de son programme aéronautique.

238

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 422. Confidentiel. Réservé. *Varsovie, 24 mai 1936, s. h.* (1)

(*Reçu :* le 29, 12 h. 10.)

Le sentiment qui domine actuellement en Pologne — qu'il s'agisse de la situation intérieure ou de la situation extérieure — est l'inquiétude.

A l'intérieur, les difficultés économiques et monétaires, la misère des campagnes, le chômage, les progrès du communisme, l'action antisémite des nationalistes sont autant d'éléments de trouble et de préoccupations.

Au point de vue extérieur, la remilitarisation de la Rhénanie a été l'occasion de constater les insuffisances de la préparation militaire polonaise. Sans fortifications, avec une frontière que son tracé rend difficile à défendre et dépourvue du matériel d'armement qui lui serait indispensable, la Pologne mesure aujourd'hui tous les périls qui la menacent.

Les ambitions et les projets que l'on peut prêter à l'Allemagne en ce qui concerne l'est de l'Europe, l'insistance avec laquelle les dirigeants hitlériens dénoncent la « menace russe », leur soin de garder les mains libres du côté de l'Orient, tout cela persuade peu à peu aux Polonais qu'un grand conflit se prépare dans cette partie de l'Europe.

Les chefs de l'armée, le général Rydz-Smigly en tête, voient avant tout, dans cet ensemble de circonstances et de menaces, la nécessité de renforcer l'État polonais, de développer au maximum ses moyens de défense et, dans cette pensée, ils attendent que le nouveau gouvernement français soit formé pour rechercher, du côté de la France, l'aide dont ils ne sauraient se passer.

Mais dans l'opinion, une idée paraît se répandre depuis quelque temps, celle d'une neutralité éventuelle de la Pologne en cas de conflit entre le Reich et l'U.R.S.S. Les Polonais qui la formulent ne sentent pas tout ce qu'elle a d'illusoire; ils ne se rendent pas compte que, sous peine de disparaître à

(1) Par courrier.

nouveau, la Pologne devrait prendre parti dans une guerre germano-russe qui ne pourrait que se dérouler sur son territoire; ils cherchent un peu naïvement à se rassurer eux-mêmes à tout prix.

L'état d'esprit « neutraliste » que l'on sent naître ainsi, dans les milieux les plus différents d'ailleurs, facilite beaucoup le jeu personnel de M. Beck. Il se développera inévitablement et gagnera l'armée elle-même, si la Pologne se sent proportionnellement de plus en plus faible à mesure que s'accroissent les armements de l'Allemagne et aussi ceux de l'Union soviétique. Après avoir eu, sans doute, trop de confiance en eux-mêmes, les Polonais, sous l'action des événements risquent de perdre courage et, dans ce cas, ils chercheront avant tout à éviter de subir éventuellement le sort de la Roumanie pendant la Grande Guerre.

Dans ces conditions, il semble nécessaire que dans quelques semaines la question de nos rapports avec la Pologne soit examinée à nouveau, et que le gouvernement, en fonction de sa politique générale, détermine si, et de quelle façon, en prenant toutes garanties indispensables, il entend aider la Pologne à se mettre en état de défense.

239

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 518. *Prague, 25 mai 1936* (1).

(*Reçu :* le 27, 10 h. 40.)

La *Prager Presse* a publié hier un éditorial, d'allure inspirée, exposant de la manière la plus complète le point de vue tchécoslovaque sur la question de la réforme de la S.D.N. Voici les idées principales sur lesquelles insiste le journal officieux, qui s'est attaché à éviter également le découragement et les illusions que pourraient faire naître les suggestions développées par M. Baldwin dans un discours récent, et qui sont considérées à Prague comme ne correspondant pas aux nécessités pratiques de la situation :

1º L'échec de la S.D.N. dans l'affaire éthiopienne n'a pas causé de surprise à Prague, où l'on s'est toujours exactement rendu compte des limites et des imperfections de l'organisme genevois;

2º La Tchécoslovaquie, pour suppléer en ce qui la concernait à ces imperfections, n'a cessé de travailler à resserrer ses alliances et à renforcer ses moyens militaires;

3º La crise actuelle de la S.D.N. doit être imputée avant tout aux fautes des grandes puissances. Ces fautes sont instructives et permettent de se

(1) Par avion, en clair.

rendre compte de ce qu'il faut faire pour augmenter l'efficacité des procédures prévues par le pacte;

4° La Tchécoslovaquie considère qu'il ne serait pas opportun, pour le moment, de mettre sur le chantier la révision du pacte ni notamment celle des articles 11, 16 et 19. Cette révision nécessiterait en effet une procédure compliquée et les discussions qui s'institueraient à ce sujet, en faisant surgir pêle-mêle les problèmes les plus graves, ne seraient pas de nature à restaurer la solidarité européenne et internationale.

Ce qu'il faut faire, c'est se mettre d'accord sur les conditions d'application pratique des articles des pactes, particulièrement de ceux concernant le maintien de la paix et de la sécurité. Une pareille méthode de travail a été suivie notamment par M. de Brouckère dans son rapport sur l'article X. Elle doit être reprise surtout en ce qui concerne l'article XVI. Il ne s'agit pas de supprimer ou d'affaiblir les sanctions prévues dans cet article, mais d'assurer leur application efficace et rapide. Les deux dernières crises de la S.D.N. ont montré le moyen d'atteindre ce résultat sans imposer aux états des sacrifices ne correspondant ni à une position géographique, ni à leur situation économique ou politique. Ce moyen, c'est l'intégration des pactes régionaux dans l'organisme de la S.D.N. en ce qui concerne l'application de l'article 16.

Dès la seconde assemblée de l'institution de Genève en 1922, la Tchécoslovaquie a cherché à faire admettre le principe des pactes régionaux. Elle a renouvelé ses efforts en 1923 lors de la discussion du pacte d'assistance mutuelle, et en 1924, lors de la discussion du protocole de Genève. Elle reste convaincue aujourd'hui que c'est par les pactes régionaux que sera surmontée la crise de la S.D.N.; que ce sont les pactes régionaux qui feront de cette institution un instrument véritable de paix et de sécurité, ainsi que le disaient la majorité sinon la totalité des états de l'Europe et du monde.

240

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 417 à 421. *Varsovie, 25 mai 1936, s. h.* (1).

(*Reçu :* le 27, 10 h. 40.)

Le jour même de la constitution du nouveau gouvernement, j'ai indiqué (mon télégramme nos 389 à 391) (2) que la politique extérieure n'avait joué aucun rôle dans la crise ministérielle (3) : ce sont effectivement des consi-

(1) Par avion.

(2) Non reproduit, ce télégramme est pour l'essentiel répété et précisé ici.

(3) Le président du Conseil, M. Koscialkowski, en lutte au sein même du gouvernement avec « le groupe des colonels», avait présenté au président de la République la démission du Cabinet et c'est le général Skladkowski qui avait été chargé de la mission de constituer un nouveau gouvernement.

dérations de politique intérieure qui seules ont déterminé le cours des événements et motivé le choix fait par le général Rydz-Smigly.

M. Beck a su néanmoins, avec son habileté ordinaire, tirer parti de la situation.

Prévenu à Genève, par le président de la République lui-même, de ce qui se préparait, il s'est hâté de rentrer à Varsovie pour être présent le jour de la constitution du gouvernement. Bien que malade, il a tenu à assister à la prestation du serment des nouveaux ministres et à la première réunion du Cabinet. Depuis lors, il s'est efforcé de donner à son maintien au pouvoir une signification qu'elle n'avait pas en elle-même.

Ses amis soulignent que M. Roman, son ancien collaborateur et son intime, a remplacé au ministère du Commerce le francophile général Gorecki, alors qu'en réalité, celui-ci, peut-être pour des raisons de santé, s'était montré au-dessous de sa tâche et que M. Roman, incontestablement compétent, était tout désigné pour prendre ce portefeuille. Le *Slovo* [1] de . . . [2], qui, bien souvent, dit ce que M. Beck juge plus prudent de ne pas faire publier par les journaux officieux de Varsovie, a développé cette thèse et poussé un cri de triomphe : malgré les efforts prolongés de la presse juive, de la presse de gauche, de la presse nationaliste, malgré les tentatives d'intimidation des journaux français, M. Beck, écrit le *Slovo,* est demeuré à son poste; M. Roman étant présent à ses côtés, on ne peut plus dire qu'il est isolé dans le gouvernement; parlant de lui certains journalistes français s'étaient exprimés comme si la Pologne était le Cambodge ou le Maroc et non une alliée; « mais les noms de Składkowski, de M. Beck et de Roman prouvent que l'on n'obtient rien de la Pologne par des menaces. »

Les collaborateurs de M. Beck plus habiles et obéissant, sans aucun doute, à un mot d'ordre de leur chef, usent d'une autre tactique. M. Beck, déclarent-ils, est un technicien et, comme tel, il est devenu indispensable; il n'est d'ailleurs inféodé à aucun clan, pas plus à celui des colonels qu'à aucun autre; d'où son maintien au pouvoir.

Dès lors, il me paraît souhaitable qu'en ce qui le concerne, la presse française, tout en gardant sa pleine liberté de critique, en présence de faits précis, ne parle pas inutilement de M. Beck : en insistant sur son maintien aux Affaires étrangères elle fait son jeu; en l'attaquant constamment, elle fournirait à des organes comme le *Slovo* la possibilité de faire croire aux dirigeants polonais, toujours fort susceptibles que, quels que soient leurs griefs contre M. Beck, le souci de l'indépendance et de la dignité nationale s'oppose à ce qu'ils cèdent, en l'éliminant, aux « injonctions de l'étranger ».

[1] Journal conservateur de Wilno.

[2] Lacune de déchiffrement.

241

M. Puaux, Ministre de France à Vienne, à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 126. *Vienne, 25 mai 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 30 mai.)

C'est sous l'angle de la politique intérieure, celle-ci paraissant bien avoir joué un rôle prépondérant dans les décisions du Chancelier, que j'ai essayé dans mes dépêches nºs 120 et 122 (1) de dégager le sens et la portée des récents événements d'Autriche. Leur signification et leurs répercussions éventuelles sur le plan international n'en doivent pas moins retenir également notre attention, le télégramme du prince Starhemberg à M. Mussolini (2) ayant été en somme l'occasion déterminante et immédiate de la crise et ayant décidé M. Schuschnigg à assumer personnellement la direction de la politique extérieure de l'Autriche en déclarant au surplus que rien n'était changé dans les grandes lignes et les bases permanentes de cette politique.

Si la brutalité et la violence des termes dans lesquels l'ex-vice-Chancelier a cru devoir féliciter le Duce de sa victoire ont surpris et choqué jusqu'aux amis du prince, il faut bien dire que les sentiments exprimés par celui-ci répondaient à une conviction solidement ancrée en lui depuis longtemps. Lié à M. Mussolini par tempérament politique, autant que par une amitié et une admiration personnelles également sincères, le prince Starhemberg n'a jamais fait mystère de ses sympathies ardemment fascistes. Ce n'avait pas été l'une des moindres tâches de M. Schuschnigg, pendant le duumvirat, de chercher à en modérer constamment l'expression et à faire comprendre à son partenaire que les devoirs de l'homme d'État devaient primer les affinités électives du partisan. Tyrolien et chrétien-social, le Chancelier savait mieux que personne que le fascisme n'est pas un article d'importation pour l'Autriche, et combien il était à tous égards dangereux de s'en réclamer avec éclat. Il lui était donc impossible de tolérer que son œuvre fût compromise par un coup de tête accompli à son insu dans des conditions aggravées par les injures gratuites que renfermait le télégramme à l'adresse de la Société des Nations

(1) Les dépêches nºs 120 et 122 précisent le sens et la portée du remaniement ministériel du 1er mai. C'est la fin du « dualisme autrichien » et, avec le départ du vice-chancelier, le prince Starhemberg, la scission entre chrétiens-sociaux et *Heimwehren*. Il n'y a plus en Autriche « qu'une volonté efficiente, qu'une politique et qu'un responsable ».

(2) Télégramme adressé le 13 mai par le prince Starhemberg à M. Mussolini afin de le féliciter « pour la glorieuse et superbe victoire des armées fascistes italiennes sur la barbarie, pour la victoire de l'esprit fasciste, sur la déloyauté et l'hypocrisie démocratiques, pour la victoire de l'énergie fasciste joyeusement prête au sacrifice et disciplinée, sur l'esprit de mensonge démagogique ».

et des puissances dont la bienveillance n'avait jamais, en dépit des différences de régime, manqué à l'Autriche.

La déclaration faite à Genève il y a six mois par M. von Pflügl au sujet des sanctions représentait — le Chancelier ne l'ignorait pas et les réactions qu'elle avait provoquées l'en eussent au besoin averti — le maximum de ce que l'Autriche pouvait se permettre dans l'affirmation de l'amitié italienne. Impossible d'aller au-delà, l'expérience l'avait montré, sans faire à l'intérieur le jeu de la propagande nazie et sans émouvoir inutilement au dehors des susceptibilités dangereuses. Depuis le début du conflit italo-éthiopien, l'Autriche devait plus que jamais s'appliquer à maintenir un exact équilibre entre ce qu'elle devait à Rome, garante de sa sécurité militaire, et à Genève, garante de son relèvement et cadre de son rôle européen, équilibre parallèle à celui réalisé dans sa politique intérieure entre *Heimwehren* et chrétiens-sociaux. M. Schuschnigg avait trop le sens de ses responsabilités et des intérêts supérieurs du pays pour permettre qu'il fût compromis par la moindre incartade. La difficulté était de renier l'auteur de cette incartade sans renier la dette à l'égard de l'Italie, comme elle était, en même temps, à l'intérieur, de rompre avec le prince Starhemberg sans rompre avec le soutien de la *Heimwehr*. De là le télégramme de M. Schuschnigg à M. Mussolini proclamant la fidélité de l'Autriche aux protocoles de Rome, télégramme qui constituait, pour qui sait lire entre les lignes, une mise au point de celui du vice-Chancelier en même temps qu'une exacte définition de la position autrichienne. De là aussi la nomination à Rome de M. von Berger-Waldenegg, représentant particulièrement qualifié de la politique de collaboration triangulaire. Il y a donc eu ici aussi, de la part du Chancelier, non pas revirement mais redressement nécessaire. Faite avec tact, cette opération ne pouvait blesser Mussolini, pour qui l'alliance autrichienne a toujours été et demeure, il l'a dit encore récemment à M. de Chambrun, un mariage de raison et non d'inclination et qui ne se fait aucune illusion sur les sentiments de l'opinion autrichienne à l'égard de l'Italie. Le Duce a besoin de l'Autriche telle qu'elle est et n'exige d'elle aucune démonstration excessive dont il sait parfaitement qu'elle ne pourrait qu'affaiblir la position du gouvernement de Vienne, c'est-à-dire travailler contre ses propres intérêts. On peut donc croire, comme M. Schuschnigg me l'a dit à moi-même, que le prince Starhemberg n'aura reçu à Rome, dissimulés sous de pompeux remerciements, que des conseils de sagesse et des rappels à la modération.

Si donc l'Italie n'a pas pris ombrage des conditions dans lesquelles le prince Starhemberg a été « démissionné », cette démission a d'autre part été accueillie du côté de la Petite Entente avec une satisfaction dont j'ai à maintes reprises recueilli les échos. L'ancien vice-Chancelier était, pour beaucoup de raisons, fort mal vu à Prague, à Bucarest et surtout à Belgrade où l'on se méfiait de lui et de ses « coups de tête ». On a donc été fort aise de voir que le premier de ceux-ci était aussi le dernier et que M. Schuschnigg n'hésitait pas à employer la manière forte vis-à-vis d'un collaborateur à l'influence duquel on le croyait à tort docile. Il serait toutefois aussi dangereux qu'inexact de prétendre, comme le font déjà certains, qu'en sacrifiant le prince Starhemberg le Chancelier a voulu donner à la Petite Entente des gages de bonne volonté. Persister dans

cette erreur serait provoquer ici une réaction opposée à une détente. Il est vrai que tel est peut-être le but poursuivi.

En fait, je le répète, M. Schuschnigg a opéré un redressement et non une volte-face d'ailleurs incompatible avec l'intérêt bien entendu de l'Autriche. C'est donc pour se prémunir contre le retour possible d'alertes du genre de celle du 12 mai [1] qu'il a pris en mains, à l'exemple de son prédécesseur et pour marquer ici aussi sa volonté de revenir au « cours Dollfuss » intégral, la direction des Affaires étrangères. Il tient ainsi sans intermédiaire tous les fils de la politique autrichienne, estimant non sans raison qu'une étroite cohésion doit régner entre tous ses éléments et que cette cohésion exige une concentration effective des pouvoirs. Il n'y a dans sa décision aucune marque de défiance contre M. von Berger. Ce n'est pas une question de personne, mais de principe : un seul pilote à la barre dans les passes difficiles. Il a d'ailleurs tenu à le souligner en proclamant et en faisant déclarer par ses interprètes autorisés, comme le colonel Adam, que rien n'était changé dans la politique étrangère de l'Autriche, appuyée d'une part sur les protocoles de Rome et d'autre part sur Genève.

M. Schuschnigg a certainement été sincère en s'exprimant ainsi et rien n'autorise, *rebus sic stantibus*, à mettre en doute sa fermeté ni son intention. Il y a cependant quelque chose de changé du fait du départ du prince Starhemberg, et c'est même là ce qui me paraît, du point de vue de l'avenir de la politique étrangère autrichienne, devoir retenir le plus notre attention. Le dualisme avait certes de nombreux inconvénients. Mais il représentait un système de contrepoids, ou si l'on préfère de contrôle mutuel permanent, et d'autre part il associait le prince Starhemberg, comme l'avait voulu pour cette raison précisément le chancelier Dollfuss, aux responsabilités gouvernementales. Débarrassé de son conjoint combatif, M. Schuschnigg peut, dans des circonstances données, incliner davantage non certes à des capitulations ni même à des transactions dont il connaît maintenant le péril autant que l'inutilité, du moins à rétablir avec les « nationaux » des contacts au moins officieux dont il a toujours, au fond de lui-même, en Allemand convaincu, regretté la rupture. De son côté, le prince Starhemberg, rendu à la liberté, pourrait le cas échéant obéir plus facilement à son impulsivité naturelle et aussi aux mauvais conseils de l'ambition personnelle qui l'a toujours poussé à vouloir jouer un rôle de premier plan, y compris à l'occasion celui de sauveur de son pays.

Si, dans ces conditions, le développement de la situation internationale devait conduire un jour à une rupture de l'Italie avec la S.D.N. et à l'abandon consécutif du [front] de Stresa, l'Autriche se trouvant ainsi acculée à une impasse la contraignant à sortir de la politique d'équilibre, le prince Starhemberg pourrait être le trait d'union tout désigné entre Rome et Berlin pour un rapprochement où son germanisme foncier (« Je n'ai de leçons de germanisme à recevoir de personne », a-t-il publiquement déclaré à plusieurs reprises) et ses sympathies italiennes trouveraient également leur compte en même

[1] Crise provoquée par la manifestation des éléments d'extrême-droite ayant eu lieu le 10 mai et qui devait amener le remaniement du Cabinet et l'élimination du prince Starhemberg.

temps que son besoin instinctif de se mettre en avant. Il n'a pas assez de sens politique pour comprendre qu'une telle solution signifierait la fin de l'indépendance autrichienne et s'imagine sans doute au contraire qu'elle représente le compromis idéal, vainement cherché jusqu'ici et conforme aux traditions comme aux intérêts du pays. Et il n'est pas interdit de penser que, dans cette hypothèse, ou dans celle actuellement imprévisible d'une « normalisation » du IIIe Reich, M. Schuschnigg voudrait être le premier à reprendre la route de Berlin, ne fût-ce que pour faire la part du feu et mettre fin, dans les conditions les moins mauvaises, à un état de choses qui est pour lui un véritable conflit de conscience. Encore une fois, il ne s'agit là pour l'instant que de constructions de l'esprit. Mais enfin elles ne sont malheureusement pas invraisemblables et on ne peut les exclure de toute prévision théorique. Que le péril ne soit pas imaginaire, on en trouve la preuve dans un article singulier des *Innsbrucker Nachrichten* du 19 mai où l'on dit ouvertement que « le pont doit être jeté » entre une Italie sanctionnée et une Allemagne réfractaire aux sanctions. Le prochain voyage du prince Starhemberg à Berlin, en qualité de « Sportführer », à l'occasion des Jeux olympiques, voyage qui paraît bien avoir eu l'assentiment de M. Mussolini et qui, il y a un mois seulement, eût paru une impossibilité du fait même de la situation gouvernementale du prince, est à cet égard un avertissement que l'on aurait tort de négliger.

M. Schuschnigg n'a certainement aucune envie de capituler devant le IIIe Reich. Le prince Starhemberg a proclamé à maintes reprises son aversion pour le régime prussien. Mais, encore une fois, l'Autriche peut se trouver dans une situation telle qu'elle n'ait qu'à chercher au plus vite à éviter l'écrasement entre ses voisins du nord et du sud et à prendre à temps sa place dans une nouvelle constellation européenne, puisque, aussi bien, la formation de cette constellation affaiblirait jusqu'à la déchéance l'organisme de Genève. Elle ne le ferait sans doute pas de gaieté de cœur. Mais elle ne subit pas non plus de gaieté de cœur la situation actuelle et la rupture avec les « frères allemands » au nom d'un ordre international, dont les bénéficiaires et les défenseurs attitrés lui apparaissent de plus en plus divisés. Sans aller jusque là, on peut imaginer un futur cabinet Schuschnigg où des *gesamtdeutsche* patriotes relèveraient les *Heimwehren*, et on n'en a pas été loin le 14 mai avec le portefeuille à demi offert au professeur Srbik. L'expérience ne durerait peut-être pas parce qu'elle s'avérerait rapidement infructueuse, mais elle troublerait les esprits et affaiblirait le moral de la résistance. Il dépend de la sagesse des grandes puissances de faire en sorte que le Chancelier n'ait même pas la tentation de la risquer, et *a fortiori* que les événements ne l'amènent pas, contre son gré, à rivaliser de vitesse avec le prince Starhemberg sur la route de Berlin, ainsi que cela se produirait inévitablement le jour où un regroupement des forces en présence ferait apparaître dans le ciel européen les signes précurseurs d'une nouvelle Triplice.

242

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 268. *Varsovie, 25 mai 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 30 mai.)

Pendant longtemps et, en fait, jusqu'à ce printemps, il a été pratiquement impossible de se faire une idée, même approximative, de l'importance des forces communistes en Pologne. Toute manifestation politique de la IIIe Internationale étant illégale et réprimée comme telle, l'existence d'un parti communiste ne se révélait guère que par les arrestations massives auxquelles procédait périodiquement la police polonaise.

Bien mieux, le communisme était un de ces sujets de conversation « tabous », sur lesquels les Polonais, naturellement discrets, et pour cause, montraient une réserve qui ne leur était pas simplement dictée par ce patriotisme exigeant et passionné dont le code (très différent en cela du nôtre) exige la dissimulation aux étrangers de tout ce qui est considéré en Pologne comme une faiblesse ou un travers. Les hommes du gouvernement se souciaient évidemment peu d'admettre l'existence d'un courant d'idées révélant une désaffection des masses à l'égard du régime pilsudskien.

Mais, s'ils ne faisaient allusion au communisme que pour lui dénier toute importance en Pologne, c'était surtout en vertu de cette complaisance qui les porte à sous-estimer les forces de leurs adversaires, ce qui n'est d'ailleurs pas surprenant chez des hommes jeunes qui ont fait des carrières vraiment miraculeuses et dont la confiance en soi n'est altérée ni par la culture, ni par l'expérience.

Ils croyaient d'ailleurs que la police suffirait à tenir facilement en respect un parti dont la propagande ne pouvait être que clandestine.

Naturellement, les fonctionnaires, dans leurs propos, s'inspiraient des mots d'ordre de leurs chefs.

Quant aux grands propriétaires, aux bénéficiaires de ces anachroniques « majorats » dont les terres couvrent parfois des superficies supérieures à 200.000 hectares, ils étaient surtout préoccupés d'ajourner l'application de la réforme agraire de 1925, qui imposait l'obligation de lotir annuellement une certaine proportion des grands domaines, et c'est à cet effet qu'ils ont contracté une alliance avec Pilsudski. Et jusqu'ici, ils affectaient d'ignorer les revendications paysannes ou de les considérer comme utopiques pour justifier, à leurs propres yeux, leur attitude à l'égard de la loi de 1925, tandis que les populations agricoles, dont la densité dépasse parfois 130 habitants au kilomètre carré, vivent sur des terres insuffisantes, dans un état de misère dont il est difficile, en Europe occidentale, de se faire une idée même approximative.

Le temps paraît révolu où le communisme n'était considéré en Pologne que comme un mal bénin, mais inavouable.

Tout récemment, au cours d'un banquet donné en l'honneur de M. Charléty, le ministre de l'Instruction publique, M. Swieloslawski, questionné par le conseiller de cette ambassade au sujet des tendances actuelles de la jeunesse polonaise, déclarait à mon collaborateur que celle-ci se partageait en deux camps opposés dont l'un était gagné au communisme, l'autre à une idéologie ultra-nationaliste et antisémite apparentée à l'hitlérisme.

Un peu auparavant le général Sosnkowski, avec qui j'avais un entretien, m'avait indiqué qu'à son avis les jeunes générations de l'Europe actuelle s'orienteraient inévitablement vers des doctrines qui constituaient sans doute une sorte de moyenne entre le fascisme et le bolchevisme.

Émanant de deux personnalités aussi importantes, de pareils propos, qui rompent avec la consigne de silence observée jusqu'ici, prennent un relief exceptionnel. Ils montrent l'évolution qui s'est produite dans l'esprit des dirigeants de ce pays en présence d'une succession de faits dont les observateurs étrangers avaient été frappés sans doute avant eux, et en particulier les mieux informés de mes collègues du corps diplomatique, le cardinal Marmaggi en tête.

Le premier de ces faits, et qui n'est pas le moins caractéristique, c'est que, depuis plusieurs années, chaque fois qu'une tentative a été faite pour engager une action politique, propager un courant d'idées dans une catégorie donnée de la population polonaise (sauf naturellement dans le cas des nationaux-démocrates dont les troupes, au contraire, évoluent vers le fascisme), par une sorte d'automatisme irrésistible, leurs inspirateurs ont glissé, parfois très rapidement, dans la direction du communisme.

Il suffit de rappeler que, lorsque le gouvernement de Pilsudski, soucieux de renouveler ses cadres et d'assurer son avenir, tenta d'arracher la jeunesse universitaire aux idées nationales-démocrates et créa la « Légion des jeunes », la plupart des centres d'action de ce groupement furent rapidement gagnés par un radicalisme communisant tout à fait différent des conceptions du gouvernement qui dut intervenir et les dissoudre.

De même lorsque Witos [1], en 1932, s'efforça, par une campagne extraordinaire de meetings, d'amener la paysannerie polonaise à prendre conscience de sa force en assumant un rôle plus large dans la vie politique du pays, très rapidement, il fut débordé par ses troupes et fut amené à présenter un programme d'expropriation sans indemnité, fortement teinté de communisme.

D'autre part, personne n'ignorait que, si les centres spirituels de l'orthodoxie juive disposaient encore d'une grande influence sur une partie des quatre millions de Juifs entassés principalement dans les villes, les jeunes générations échappaient de plus en plus à l'autorité des rabbins, se libéraient de toute croyance et de toute tradition et constituaient les plus gros effectifs du communisme en Pologne.

[1] Ancien ministre, chef du parti agrarien, adversaire de Pilsudski. La date de 1932 figure ici par erreur; il faut lire 1930.

Mais ce qui a véritablement amené le gouvernement polonais à se départir de son optimisme, et à reconnaître l'existence d'un courant subversif nécessitant une vigilance particulière, ce sont les faits tout récents dont ma correspondance a longuement entretenu le Département : je veux dire la manière dont les éléments révolutionnaires ont, à Cracovie et à Lwow, exploité la situation causée par la misère atroce des chômeurs en enlevant aux socialistes la direction du mouvement.

Le problème social qui s'est ainsi imposé à l'attention du gouvernement, et qui avait été jusqu'ici esquivé, est d'autant plus grave qu'il est difficile d'en apercevoir la solution. Avant la guerre, plusieurs centaines de milliers d'individus quittaient sans esprit de retour les territoires qui correspondaient à la Pologne actuelle. Aujourd'hui, l'émigration est impossible; la population croît de 400.000 (405.000 pour l'année 1935) à 450.000 individus par an. Les travailleurs polonais renvoyés de l'étranger refluent sur la Pologne et constituent des groupements de chômeurs qui comparent les conditions d'existence en France par exemple, avec celles qui existent dans leur pays, et sont devenus moins passifs, moins résignés que leurs compatriotes; on compte officiellement 500.000 chômeurs; en fait, il y en a plusieurs millions et l'État ne leur accorde et ne peut leur accorder pratiquement aucun secours; il y a, dans les faubourgs et dans la banlieue des grandes villes, à Varsovie en particulier, des agglomérations de milliers d'individus, privés de toutes ressources, qui ne peuvent subsister que grâce à des rapines ou à la mendicité.

Il ne semble pas que la Pologne puisse assurer la subsistance d'une population qui croît rapidement, si un courant d'émigration n'est pas rétabli à bref délai. Un pareil état de choses constitue un terrain éminemment favorable à une propagande communiste. Le gouvernement Kosciałkowski, ayant donné l'impression qu'il n'était pas de taille à l'affronter, a été écarté, et le général Rydz-Smigly, appuyé sur l'armée, est sorti de sa réserve pour constituer un gouvernement qui lui est tout dévoué, et dont l'action observera et fera observer une discipline toute militaire.

Est-ce à dire que le communisme soit près de triompher en Pologne?

Assurément, le terrain lui est, à beaucoup d'égards, favorable, notamment en ce qui concerne la structure sociale et l'existence d'une très importante minorité juive.

a. La structure sociale. — Celle-ci n'a pas autant de richesse et de complexité que dans un pays comme la France, loin de là. Elle se compose essentiellement d'une aristocratie cosmopolite, copieusement endettée, qui a perdu son influence sinon ses terres, d'une petite noblesse numériquement considérable, qui a fourni jusqu'ici ses cadres à l'administration polonaise, mais que la crise et les bas traitements ont prolétarisée, d'une masse amorphe de paysans assez primitifs et très pauvres, et des Juifs, commerçants, artisans, médecins, avocats. L'ensemble de cette population vit selon un standard de vie uniforme et médiocre et n'a, en somme, rien à perdre.

La fortune mobilière n'existe guère en Pologne, l'esprit d'épargne est peu développé et chacun vit au jour le jour. Assurément, l'instauration d'un régime communiste se concilierait aisément avec certains des caractères sociaux ou

psychologiques de ce pays où, par ailleurs, le goût pour les groupements corporatifs est très répandu.

b. La minorité juive. — Celle-ci joue un rôle considérable en Pologne, puisqu'on peut dire qu'elle y détient le monopole de l'activité économique. Le régime pilsudskien l'a toujours ménagée et s'est même fréquemment appuyé sur elle. Pourtant, comme on le sait, le prolétariat juif est déjà gagné en grande partie au communisme. Mais on peut se demander ce que pensent les Juifs riches, grands commerçants, grands industriels, les seuls qui en Pologne détiennent des fortunes mobilières liquides et qui puissent faire figure d'authentiques capitalistes. A première vue, on s'attendrait à trouver en eux un des éléments les plus propres à défendre le régime actuel contre toute subversion. La réalité est différente, car si le régime pilsudskien leur a assuré l'égalité juridique et bien des avantages d'ordre matériel, il ne leur a pas conféré l'égalité morale et, socialement parlant, un mur infranchissable sépare toujours des Polonais les Juifs même riches et cultivés. Il est dès lors possible que, même parmi les Juifs les plus favorisés, il y en ait qui verraient sans regret se produire un bouleversement susceptible de leur procurer en fait, au prix du sacrifice de certains de leurs intérêts matériels, la conduite des affaires et la domination de ce pays.

Il y a lieu de noter d'ailleurs, qu'en prenant de plus en plus un caractère antisémite, le mouvement nationaliste, qui gagne du terrain à la fois dans la jeunesse des villes et dans certaines masses rurales, tend à repousser les israélites vers une nouvelle forme de messianisme révolutionnaire et vers le communisme.

D'une manière plus générale, la Pologne, qui a cessé d'exister comme état pendant plus de cent ans, a dû à cette circonstance d'échapper aux révolutions qui ont transformé la structure sociale et la psychologie des autres nations européennes.

A beaucoup d'égards, en retrouvant l'existence, elle a simplement repris une tradition interrompue au XVIIIe siècle, et c'est pourquoi on y découvre aujourd'hui tant de singuliers anachronismes.

On pourrait en déduire qu'un ajustement est inévitable qui lui fera subir le sort des nations voisines, et qui pourrait prendre la forme d'une révolution communiste ou tout au moins communisante.

A ces diverses considérations, on peut objecter, il est vrai, ce qui suit :

La Pologne est un pays essentiellement catholique où l'Église est une institution d'État et dispose d'une autorité, d'une influence considérables; or elle lutte énergiquement contre les idées des communistes qui visent à sa perte. Cet argument est très fort, mais il n'est pas entièrement convaincant.

D'abord le catholicisme n'agit que sur les deux tiers de la population, le reste étant composé des minorités juive, orthodoxe, protestante, etc. En outre, on se fait sans doute des illusions sur la profondeur du sentiment catholique et sur l'empire de l'Église dans un pays où le paganisme est sous-jacent, et où le bas clergé, jalousé, parfois haï, ne brille pas toujours par l'exemple, et ne jouit pas, loin de là, d'une position morale excellente.

On peut dire également que dans les campagnes, à part les Juifs, les paysans,

comme en Russie avant 1917, qui comprennent 75 % de la population nationale, bornent au fond leurs revendications au partage des terres et au relèvement du prix des denrées, et ne tiennent pas autrement à se faire embrigader dans un mouvement spécifiquement révolutionnaire. Mais ces considérations, qu'on peut invoquer pour dénier toute chance de succès à un mouvement communiste, sont en réalité secondaires. Il en est une qui domine de loin toutes les autres, c'est que le succès du communisme impliquerait la fin de la Pologne comme état indépendant.

Cette notion, sans cesse présente à l'esprit de Pilsudski et de ses successeurs, constitue, en quelque sorte, la clé essentielle de la politique polonaise. C'est principalement à cause d'elle que la Pologne, à l'extérieur, tout en cherchant un équilibre entre ses deux puissants voisins, sera toujours tentée de s'appuyer de préférence sur l'Allemagne. C'est à cause d'elle qu'à l'intérieur on vient d'assister à une sorte de coup d'état militaire pacifique : le général Rydz-Smigly a voulu être en mesure de maîtriser impitoyablement les mouvements factieux qui pourraient se développer à la faveur d'une situation sociale tragique, dont l'amélioration apparaît bien difficile. L'union intime du gouvernement et de l'armée étant réalisée, on ne voit pas comment, sans l'intervention de facteurs extérieurs, une population, d'ailleurs apathique, pourrait réussir à modifier par la force la forme du régime.

Avant 1914, Pilsudski et ses compagnons avaient fait alliance avec les socialistes-révolutionnaires russes. Il s'agissait, pour les premiers, de libérer la Pologne, et, pour les seconds, d'abattre le tsarisme. Maintenant, les héritiers de Pilsudski, qui gouvernent comme lui à la manière des tsars, luttent contre les fils spirituels des socialistes-révolutionnaires pour défendre l'indépendance reconquise de la Pologne.

243

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 335. *Londres, 25 mai 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 6 juin)

Peu à peu, avec la lenteur caractéristique de ce pays, la nécessité du réarmement s'impose à l'opinion anglaise et le gouvernement met en application les principes énoncés dans le *White Paper* [1] de février dernier. Jusqu'ici, à vrai dire, l'œuvre accomplie n'est pas de celles qui impressionnent un obser-

[1] Publié à Londres pour expliquer aux parlementaires et à la nation les raisons motivant une augmentation des budgets de la Défense nationale et équivalant à un véritable budget séparé de 22 milliards de francs.

vateur superficiel. Si les augmentations de crédits ont été importantes, en ce qui concerne l'aviation et, dans une moindre mesure, la marine, elles ont été très faibles pour l'armée et, pas plus en matériel qu'en effectifs, la politique de réarmement ne semble devoir se traduire par des résultats vraiment concrets avant un délai malheureusement assez long. C'est que le degré d'impréparation de la Grande-Bretagne à une guerre moderne était tel, qu'avant de pouvoir augmenter les armements proprement dits du pays, il était indispensable d'organiser le terrain sur lequel doit s'édifier la nouvelle armature militaire et pour cela de modifier, parfois dans une mesure importante, la structure et surtout les habitudes administratives britanniques. Les Anglais se rendent parfaitement compte, d'autre part, que la prochaine guerre exigera la mobilisation, non seulement d'un certain nombre de classes militaires pourvues des armes et des munitions appropriées, mais aussi, et peut-être surtout, de toutes les forces industrielles du pays. Ils savent aussi que c'est ainsi qu'ils apporteront, du moins au début d'un conflit, l'aide la plus précieuse à leurs alliés éventuels. Enfin, la dernière guerre a surtout laissé dans les milieux politiques le souvenir des difficultés considérables qu'ont rencontrées les hommes chargés de mettre sur pied les diverses organisations utiles et de toutes les improvisations auxquelles il a fallu recourir.

C'est pour ces diverses raisons que le premier geste du gouvernement, lorsqu'il a eu décidé d'entrer dans la voie du réarmement, a été de nommer un ministre chargé de coordonner les différentes activités de la Défense nationale. C'est pour ces raisons aussi que l'on paraît parfois négliger des problèmes purement militaires en faveur des problèmes d'organisation industrielle ou de préparation économique.

Ces constatations ont été particulièrement mises en évidence au cours de la discussion, qui a eu lieu jeudi dernier à la Chambre des Communes, sur les crédits supplémentaires destinés au nouveau département ministériel de Coordination. A cette occasion, sir Thomas Inskip a prononcé son premier discours parlementaire en sa nouvelle qualité et a donné à la Chambre un certain nombre d'indications sur l'œuvre qu'il avait déjà accomplie et se proposait d'accomplir. Ce discours d'un ton très simple, parfois même un peu lourd et maladroit, mais empreint d'une loyauté et d'une bonne volonté évidentes, a paru, dans l'ensemble, faire bonne impression sur l'assemblée. Le ministre n'a pas dissimulé que, jusqu'à présent, il avait surtout procédé à un certain nombre d'enquêtes et d'investigations dans les différents domaines intéressant directement ou indirectement la défense nationale. Il a particulièrement insisté sur la nécessité d'organiser à l'avance le ravitaillement alimentaire de la Grande-Bretagne en cas de guerre, d'assurer la protection de la flotte marchande, de développer les défenses anti-aériennes et de prendre des mesures de défense passive. Il a également fait allusion à ses contacts réguliers avec les chefs d'État-major, tout en ajoutant qu'il ne lui était pas possible de trahir le secret qui doit entourer de telles délibérations. Il s'est, d'autre part, longuement étendu sur la question des munitions. Le gouvernement, a-t-il déclaré, a fait un inventaire des organisations industrielles susceptibles d'être transformées en usines de guerre. Quatre cents firmes ont déjà

été inspectées en détail et cinq cents ont fait l'objet d'un premier examen. On se préoccupe également de les classer en catégories de manière à pouvoir répartir entre elles les différentes fournitures nécessaires. Cette première étape franchie, il faudra passer à la construction de l'outillage, ce qui demandera encore plusieurs mois. Sir Thomas Inskip déclare à ce sujet que le gouvernement était opposé à la création d'un ministère des Munitions, du moins pour le moment. Il explique qu'il n'était pas possible de mettre dès maintenant l'industrie anglaise sur un pied de guerre et que le réarmement devait s'effectuer sans nuire outre mesure à l'activité économique normale du pays. Il indiqua, d'autre part, que le gouvernement veillerait à ce que les firmes d'armements ne profitent pas de la situation pour réaliser des bénéfices exagérés, mais il était juste, ajouta-t-il, que ces maisons, qui avaient pâti au cours des dernières années, bénéficient de leur nouvelle activité.

L'exposé ministériel fut suivi d'un long débat, au cours duquel un grand nombre d'orateurs secondaires vinrent traiter de tel ou tel aspect du problème général en discussion. Ces interventions laissent une impression générale de confusion, et on ne peut guère en dégager des vues d'ensemble. Il convient cependant de signaler que, si les travaillistes et les libéraux ont émis de nombreuses critiques de détail, aucun d'entre eux n'a attaqué le principe du réarmement. M. Attlee a même tenu à préciser, dans une interruption, qu'il avait toujours déclaré que les forces britanniques doivent être en mesure de remplir leur mission. Je crois devoir également citer quelques points des discours des deux leaders de l'opposition et de M. Churchill, ce dernier ayant donné, comme il en est coutumier, un peu d'accent à une séance assez terne malgré l'importance du sujet traité.

L'opposition reprocha surtout au ministre pour la coordination de la défense le caractère imprécis de son exposé ainsi que l'absence dans son discours de toute allusion aux buts stratégiques de l'effort militaire anglais. Sir Archibald Sinclair, notamment, fit observer qu'avant la guerre lord Haldane et M. Churchill prenaient soin de faire exactement connaître aux Communes l'objet des augmentations d'armements alors en cours. Le chef libéral se préoccupa plus spécialement du rôle que l'on se proposait de confier à l'armée. Devrait-elle organiser un corps expéditionnaire capable de participer effectivement à une guerre moderne sur le continent européen? Une telle mission entraînerait des dépenses énormes et nécessiterait probablement l'institution de la conscription. D'autre part, est-ce bien par des forces de terre que la Grande-Bretagne pourrait le plus utilement contribuer à la sécurité collective? Sir Archibald Sinclair — et c'est un des points intéressants de son discours — envisagea l'hypothèse où la S.D.N. aurait à faire face à une coalition composée de l'Allemagne, de l'Italie, de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bulgarie et du Japon. Cette coalition pourrait, estima-t-il, mettre immédiatement en ligne 1.400.000 hommes et 6.000 avions contre 2.500.000 hommes et 6.350 avions pour les puissances de la Société des Nations, moins la Grande-Bretagne. C'est donc dans le domaine de l'Air que la contribution de cette dernière serait la plus nécessaire.

M. Attlee, de son côté, déclara que l'armée britannique était une armée « à

tout faire », c'est-à-dire qu'elle n'était pas préparée pour une tâche définie, et qu'elle était probablement incapable de l'accomplir.

A ces critiques, sir Thomas Inskip répondit que la situation n'était pas aussi claire aujourd'hui qu'elle l'était en 1914 et que les autorités militaires et navales ne pouvaient prévoir exactement quel serait le caractère du prochain conflit. Il y a un an, précisa-t-il, on était en droit de compter l'Italie parmi les puissances appartenant au système de la sécurité collective. Il est donc difficile de prévoir à l'avance la contribution militaire de la Grande-Bretagne, sans savoir où le conflit éclatera et quelles seront les forces en présence.

Le discours de M. Churchill trancha, par son réalisme, avec le ton académique que les autres orateurs avaient conservé au débat. Il s'abstint d'ailleurs d'attaquer sir Thomas Inskip pour faire porter le poids de ses critiques sur le gouvernement lui-même et particulièrement sur son chef. Il souligna la gravité et surtout l'urgence de la tâche à entreprendre et, faisant spécialement allusion aux déclarations du ministre relatives à la fabrication de matériel et de munitions, il fit observer que de ses phrases enveloppées il ressortait un fait réel : c'est que plusieurs années se passeront avant que ce travail ne soit achevé. Les événements européens attendront-ils jusque-là? M. Churchill accusa le gouvernement d'être perpétuellement en retard, de ne prendre des mesures qu'à la dernière extrémité et lorsqu'elles étaient devenues insuffisantes. Il s'éleva en particulier contre la répugnance du gouvernement à constituer dès maintenant un ministère des Munitions, et à procéder à une véritable mobilisation industrielle du pays. Il est significatif de noter que l'intervention de M. Churchill parut médiocrement goûtée par la majorité de l'assemblée. Celle-ci préférait visiblement s'en tenir aux assurances de sir Thomas Inskip et plusieurs orateurs qualifièrent d'alarmistes les déclarations de l'ancien Premier lord de l'Amirauté.

Cette accusation fut d'ailleurs reprise par une partie de la presse du lendemain, et notamment par les organes libéraux. Ceux-ci se montrèrent effrayés de la tendance à ce qu'ils appellent une « réquisition de l'industrie pour la défense nationale », et à une politique qui, dirent-ils, fait entrer peu à peu la Grande-Bretagne dans la voie suivie par les dictatures. Il est malheureusement certain que la répugnance des Anglais à toute forme de « totalitarisme » constitue un obstacle sérieux aux efforts du gouvernement en vue d'organiser en temps de paix la préparation de l'industrie à une activité de guerre. Malgré les avertissements répétés de personnes comme M. Winston Churchill, l'opinion anglaise admet difficilement l'idée que la situation exige des disciplines et des sacrifices nouveaux.

Les difficultés que rencontrent les autorités militaires dans le domaine du recrutement sont une illustration de cet état d'esprit. Malgré la campagne que le ministre de la Guerre essaye de déclencher, avec l'appui de certains journaux comme le *Daily Telegraph*, les milieux pacifistes continuent à entretenir dans le public des sentiments hostiles au service militaire. De petits faits viennent chaque jour montrer la force des oppositions à surmonter. C'est ainsi que la commission d'éducation du *London County Council* vient de refuser l'invitation adressée à des enfants des écoles publiques londoniennes

par le comité du *Tattoo d'Aldershot* en vue d'assister à cette manifestation militaire. C'est ainsi également que la majorité socialiste de la municipalité de Hackney a demandé que les affiches de recrutement fussent enlevées de la mairie et a proposé que les appointements des employés municipaux, appartenant à l'armée territoriale, fussent suspendus pendant les périodes d'instruction. En dépit des déclarations presque bellicistes que certains dirigeants travaillistes font en faveur de la sécurité collective, et contrairement aussi à l'attitude des leaders travaillistes et libéraux qui, comme je l'ai indiqué plus haut, n'ont, au cours du dernier débat des Communes, pas contesté le principe même du réarmement, les milieux de gauche persistent à dénoncer toute apparence de militarisme et entravent les efforts du gouvernement pour doter la Grande-Bretagne d'un équipement militaire sans lequel sa participation au système collectif ne peut revêtir aucun caractère pratique.

Il est d'ailleurs juste de noter que la presse conservatrice n'a accueilli qu'avec réserve les déclarations de sir Thomas Inskip aux Communes et n'a pas dissimulé que l'œuvre accomplie par le gouvernement, telle qu'elle se dégage de ce discours, ne peut constituer qu'un début, et qu'il reste beaucoup à faire pour adapter les défenses britanniques aux nécessités de la situation internationale.

244

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 974 à 976. *Londres, 26 mai 1936, 11 h. 35, 11 h. 45, 13 h. 10.*

(*Reçu :* 12 h. 58, 13 h., 14 h. 10.)

J'ai été reçu hier soir par le secrétaire d'État auprès de qui j'ai développé les considérations contenues dans votre télégramme nos 866 à 869 (1).

M. Eden est d'accord sur l'impossibilité d'ajourner les conclusions que le Conseil devra tirer de l'examen de la question italo-éthiopienne. Il a reconnu également qu'aucune puissance n'était disposée à envisager les mesures extrêmes qui seules pourraient modifier l'état de fait actuel. Il a déclaré ensuite qu'il souhaitait plus que quiconque une solution qui sauvegardât les intérêts de la Société des Nations puisqu'il était personnellement partisan d'une politique anglaise beaucoup plus active dans les affaires européennes, ce qui n'est acceptable pour la Grande-Bretagne que par le moyen de la Société des Nations.

Selon M. Eden, il n'y a que deux manières de sortir de la situation actuelle. Ou bien le Conseil, après avoir solennellement maintenu les principes au nom desquels a été prononcée la condamnation de l'agression italienne en octobre dernier, devra reconnaître que les sanctions ont été inefficaces et sera amené

(1) Télégramme publié sous le no 233.

à les lever, tout en organisant pour la sauvegarde de la paix européenne un système de garanties renforcées auxquelles l'Italie pourra être associée. Ou bien la Société des Nations refusera d'enregistrer la proclamation de M. Mussolini et maintiendra l'appareil des sanctions.

Après tout, l'annexion ne suffit pas pour trancher toutes les difficultés de l'Italie. Celle-ci est obligée de garder plusieurs centaines de mille hommes en Éthiopie et ses embarras financiers ou économiques ne font que commencer.

L'Angleterre, a ajouté le secrétaire d'État, envisagerait sans aucune complaisance la perspective de renforcer la Ligue avec l'aide de l'Italie, alors que celle-ci vient de déchirer à la fois quatre ou cinq des traités qui la liaient. D'autre part, l'opinion n'est pas prête ici à admettre que la Société des Nations doive abandonner la partie et renoncer à la lutte contre l'agresseur.

245

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 978 à 981. *Londres, 26 mai 1936, 15 h. 25, 16 h. 34.*

(*Reçu :* 16 h. 30, 18 h. 15, 18 h. 10.)

Suite à mon télégramme nos 974 à 976 (1).

Et quelles réflexions fera le « dictateur du Nord » s'il voit son émule triompher si facilement?

Aussi le secrétaire d'État ne voit-il pas comment la première alternative pourrait être acceptée à Genève sans une contribution effective de l'Italie qui prouverait ainsi sa volonté de coopération et permettrait au Conseil de modifier son attitude. Tel serait le cas si M. Mussolini donnait spontanément l'assurance que, bien que n'ayant reçu aucun mandat de la Société des Nations, l'Italie accomplira en Abyssinie tous les devoirs d'une puissance mandataire. Elle promettrait notamment de ne pas recruter de troupes indigènes, d'assurer le régime de la porte ouverte et de fournir régulièrement au Conseil des rapports sur son administration.

J'ai observé que si des suggestions devaient être faites à l'Italie, elles auraient grande chance d'être écartées dans le cas où elles paraîtraient destinées à remettre l'annexion en litige. J'ai attiré aussi l'attention du secrétaire d'État sur les conséquences d'un maintien des sanctions à la fois vis-à-vis de l'Italie, vis-à-vis de la Société des Nations, et sur les dangers inévitables auxquels nous serions exposés en Europe. M. Eden s'est montré sensible à l'argument tiré des intérêts mêmes de la Société des Nations. Pourtant il m'a confirmé l'existence d'un certain courant d'opinion dans le Royaume-Uni en faveur d'une

(1) Voir ci-dessus la pièce no 244.

exclusion de l'Italie, tant que celle-ci ne se sera pas amendée et montrée digne de participer à l'œuvre de Genève.

Finalement, le secrétaire d'État s'est retranché derrière la nécessité de consulter les Dominions et de poser la question en Conseil des ministres. Il m'a assuré qu'il n'était nullement prisonnier de l'opinion publique et que le Cabinet saurait prendre ses responsabilités, mais que la situation actuelle était une des plus déplaisantes qu'aucun gouvernement anglais ait jamais eu à affronter.

Confidentiel. — Malgré ses réserves, il est clair que M. Eden souhaite en son for intérieur la liquidation du conflit italo-éthiopien. Toutefois il ne croit pas possible d'y procéder en heurtant à la fois l'amour-propre national et le sentiment qui se manifeste dans le public anglais depuis le début de la crise. Il doit recevoir aujourd'hui la visite de M. Dino Grandi, mais il n'en attend aucune suggestion de nature à créer des perspectives plus favorables.

246

M. HOPPENOT, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À PÉKIN,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 91 à 93. *Pékin, 26 mai 1936, 16 h. 30, 17 h. 04.*

(*Reçu :* 19 h. 20, 18 h.)

Pour le ministre de la Guerre, de la part de l'attaché militaire.

« Suis rentré vendredi à Pékin. Ai effectué, en civil, du 2 au 10, accompagné d'un officier chinois interprète, un voyage avec État-major général et promotion sortant École de Guerre dans région nord Kiang-Sou et sud Chantong. Ce déplacement a été particulièrement intéressant, parce que [indirectement], il a été question de la défense de la Chine contre les Japonais. Il m'avait été demandé, au préalable, par écrit, [de ne dire] à aucun collègue attaché militaire que je devais participer à ce voyage et, celui-ci accompli, même recommandation a été renouvelée. Bien entendu, aucun instructeur allemand n'était présent. Au retour à Nankin, j'ai fait la conférence prévue à l'École de Guerre.

« A la suite de conversations avec le général Yang-Kie, le maréchal Feng-Yu-Hsiang, le général Lepine et M. Bogomolov, je crois pouvoir affirmer qu'un parti, auquel [appartiennent] les deux premiers, recherche alliance militaire avec les Russes, mais que ceux-ci veulent intervenir à leur heure et ne pas être liés par un traité. L'ambassadeur de l'U.R.S.S. m'a dit être certain que les Allemands ont dernièrement conseillé à Tokio d'éviter à tout prix maintenant la guerre sur continent asiatique.

« Dans l'ensemble, je confirme tout ce que j'ai écrit sur la situation en Extrême-Orient.

« L'activité des Allemands en Chine est croissante et leur influence dans entourage immédiat Tchang-Kaï-Chek encore grande. Ai appris qu'actuelle-

ment des tentatives, peut-être couronnées de succès, sont faites en vue de contrats sino-allemands relatifs à échanges de la valeur de 100 millions de francs de matériel de guerre allemand contre matières premières chinoises nécessaires à fabrication armements.

« En accord avec Mast, je vais très prochainement partir en touriste en Mandchourie, puis à Vladivostok. Les Russes, prévenus, ont télégraphié à Moscou et m'ont promis accueil spécialement cordial. Je vous demande, si vous le jugez à propos, de bien vouloir prévenir de votre côté les autorités militaires soviétiques. Devant me rendre Changhaï 29 juin pour mesures nécessaires, j'aurai probablement trop peu de temps pour aller cette fois-ci au Japon.

« *Signé :* Sabattier. »

247

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 232, 233. *Moscou, 26 mai 1936, 23 h. 15.*

(*Reçu :* 23 h. 30, 23 h. 50.)

Je me réfère à votre télégramme no 303 et suivants, ainsi qu'à mon télégramme no 220 et à ma lettre no 178 (1).

L'ambassade a recueilli l'impression que, sur la base d'un nouvel exposé des données générales de la situation, les milieux officiels soviétiques inclinent actuellement à donner à leur souci de ne pas heurter l'Angleterre la prééminence sur celui de récupérer dans les meilleures conditions les forces italiennes au profit de l'équilibre européen. On ne le dit pas expressément, car on ne veut pas encore prendre position trop nettement, mais on fait valoir, avec plus de complaisance qu'il y a quelques jours, les motifs permettant de conclure qu'après tout l'Italie est trop ébranlée pour que l'opportunité de ménager son retour dans le concert des puissances attachées au *statu quo* vaille de courir un risque sérieux du côté anglais. On met notamment en avant la faiblesse de la situation financière de l'Italie et les difficultés qu'elle éprouverait, en l'état actuel de ses forces, à défendre l'Autriche, au besoin en l'occupant, au cas où une action allemande s'y produirait, soit sous forme d'attaque de l'extérieur, soit sous forme de mouvement suscité à l'intérieur.

(1) Le télégramme no 303 retransmettait à Moscou le télégramme no 568 à 571 de Rome reproduit ci-dessus sous le no 224. Le télégramme no 220 du 17 mai signalait le double souci de l'U.R.S.S. de ménager le retour de l'Italie dans le concert des puissances attachées au *statu quo* et « de ne pas dissocier le moteur anglais du mécanisme des sanctions». La lettre no 178 du 18 mai exposait cette même situation sous le titre « U.R.S.S. et sanctions».

248

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 586 à 590. *Rome, 26 mai 1936, 21 h. 30.*

(Reçu : 23 h. 50, 23 h. 1; le 27, 1 h. 20, 2 h. 5.)

Étant donné la persistance des bruits relatifs à des précautions militaires qui seraient prises, notamment sur la frontière des Alpes, et dont nos consuls à Milan et à Turin se sont fait l'écho [1], j'ai tenu à avoir avec le sous-secrétaire d'État une conversation au cours de laquelle je me suis efforcé d'amener M. Suvich à préciser clairement la position politique de l'Italie vis-à-vis de nous. Le sous-secrétaire d'État m'a aussitôt répondu qu'à sa connaissance aucune mesure spéciale de précaution n'avait été prise à l'égard de la France. Je lui ai demandé de s'en assurer encore auprès de M. Mussolini et de me tenir au courant. M. Suvich m'a seulement indiqué qu'il s'agissait peut-être de l'éventualité du retour dans le royaume de quelques [divisions ramenées] d'Afrique orientale et qui rejoindraient sans doute leurs garnisons d'origine. Il n'en reste pas moins que toutes les informations que j'ai pu recueillir ces temps derniers confirment l'activité croissante dont les industries de guerre font preuve ici sur un rythme accru dans les divers domaines de la défense nationale.

D'autre part, en ce qui concerne les rapports franco-italiens, M. Suvich m'a très nettement déclaré qu'à l'heure actuelle rien n'était changé dans les intentions du gouvernement de Rome, qui considère comme étant toujours en vigueur les accords politiques et d'entente militaire et aéronautique de l'année dernière. Répondant à mon observation sur les récentes manifestations italo-allemandes, le sous-secrétaire d'État m'a affirmé qu'en dehors de relations économiques et culturelles dont il m'avait signalé la constante amélioration depuis l'imposition des sanctions à l'Italie, aucune entente politique quelconque n'était conclue ni envisagée pour le moment avec le Reich. Comme je lui demandais quel avait été l'objet de la visite faite hier par M. von Hassell au palais de Venise, M. Suvich m'a indiqué qu'au cours de cet entretien, où il était d'ailleurs présent, l'ambassadeur d'Allemagne s'était borné à donner à M. Mussolini certains éclaircissements sur le mémorandum anglais, dont le Reich ne souhaite pas la publication, et auquel M. Hitler se propose de répondre lorsque sera constitué le nouveau gouvernement français et que la situation générale se trouvera quelque peu éclaircie. Mon collègue allemand aurait toutefois laissé entendre que son pays n'accepterait aucune limitation de ses droits de souveraineté dans l'ancienne zone rhénane démilitarisée.

[1] Télégrammes qu'il n'a pas semblé nécessaire de reproduire et qui signalaient diverses mesures militaires italiennes prises à la frontière française.

Quant à l'Angleterre, si l'on en croit M. Suvich, la tendance générale de sa politique italienne s'orienterait plutôt dans le sens de l'apaisement et M. Eden aurait marqué, paraît-il, sa satisfaction au représentant du Chili à Londres pour l'initiative favorable à une levée des sanctions prise par le délégué sud-américain à la Société des Nations.

A ce propos, M. Suvich, tout en confirmant les indications précédemment fournies sur les rapports franco-italiens dans leur phase actuelle, a fait ressortir que si, jusqu'à présent, l'Italie avait considéré le maintien des sanctions comme compatible avec l'amitié française, tant que se poursuivaient les hostilités en Éthiopie, il n'en serait plus de même, la guerre étant finie, car l'opinion publique ne saurait admettre la persistance de mesures qui, ayant perdu toute utilité, n'apparaîtraient plus désormais que comme vexatoires et gratuitement punitives. Par conséquent, non seulement l'aggravation, mais même la seule prolongation au-delà du mois de juin des sanctions en vigueur risquerait d'amener l'Italie, m'a déclaré en propres termes le sous-secrétaire d'État, à réviser alors l'ensemble de sa position politique en Europe.

249

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1563. *Berlin, 26 mai 1936, s. h.* [1].

(*Reçu :* le 27, 12 h. 20.)

Dans une conversation qu'il a eue avec l'un de mes collaborateurs, le général Orlov, attaché militaire soviétique, s'est déclaré frappé des nombreux indices qui, depuis quelque temps, révèleraient un redoublement d'activité de la diplomatie allemande dans les états voisins de l'U.R.S.S.

Les contacts entre le Reich et la Finlande se multiplieraient. Le général Mannerheim se trouverait actuellement à Berlin.

D'autre part, le colonel Rössing, l'attaché militaire allemand nommé en octobre dernier dans les pays baltes, serait en relations étroites avec l'état-major estonien et il ne serait pas exagéré de voir une manifestation de son influence dans les déclarations qu'a faites le général Laidoner, au moment de la récente conférence de Tallinn, contre la politique lithuanienne et pour un rapprochement avec la Pologne.

La Pologne elle-même aurait commandé deux sous-marins à des chantiers hollandais, qui sont, en réalité, contrôlés par une société allemande.

Dans un autre ordre d'idées, des tentatives auraient été amorcées, il y a quelques mois, en vue d'amener une détente et de meilleurs rapports entre le

(1) Par courrier, en clair.

gouvernement de Varsovie et la minorité ukrainienne. La condition en serait que la Pologne se montrât favorable aux visées anti-soviétiques tendant à la constitution d'une Ukraine indépendante. Ce renseignement doit être rapproché de celui que j'ai transmis par mon télégramme nº 1532 du 23 mai (1). Le général Orlov souligne, toutefois, que l'inspecteur général Rydz-Smigly, plus prudent, freinerait, dans une certaine mesure, les projets trop aventureux de quelques colonels.

Il ajoute, en ce qui concerne le mouvement ukrainien, que celui-ci chercherait également des appuis auprès de certaines fractions du parti paysan roumain.

Enfin, dans le secteur de la mer Noire, il confirme que d'importants éléments de l'état-major turc resteraient orientés vers l'Allemagne. C'est à leur intervention que serait due une commande d'artillerie qui aurait été passée aux usines Krupp pour l'équipement des Dardanelles. De plus, une trentaine d'officiers turcs feraient, depuis un an environ, des stages dans des écoles militaires ou techniques du Reich. Certains d'entre eux, observe M. Orlov, résideraient en Prusse orientale.

Parallèlement, la Bulgarie aurait envoyé deux officiers de marine en mission d'études à Kiel.

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1564. *Berlin, 26 mai 1936, s. h.* (2).

(*Reçu :* le 27, 12 h. 20.)

Dans les milieux politiques et diplomatiques de la capitale du Reich règne, à l'heure actuelle, un état d'esprit assez singulier. On s'y montre très frappé, en effet, de l'espèce d'accalmie qui est intervenue et qui dure depuis deux semaines environ, de l'insignifiance des articles de la presse, de l'atmosphère de silence et de secret accentués dont semblent vouloir s'entourer les cercles dirigeants.

Comment faut-il interpréter cette attitude de réserve et d'expectative? Quel est le sens de cette trêve? Quelles nouvelles surprises cache-t-elle et prépare-t-elle? C'est le sujet des conversations berlinoises, aussi riches en informations et en bruits sensationnels que pauvres en renseignements précis et sérieux. Une opinion dominante se dégage pourtant de ces bavardages et elle vaut,

(1) Télégramme non reproduit, qui signalait la célébration à Berlin du 10e anniversaire du meurtre de Petlioura, ancien hetman de l'Ukraine. Il y était dit que certaines présences hitlériennes à cette manifestation étaient « de nature à confirmer le soupçon que le Troisième Reich, de connivence avec certains éléments polonais, garde des visées sur l'Ukraine ».

(2) Par courrier, en clair.

sans doute, la peine d'être notée. D'une manière générale, on s'attend à « un prochain coup en Autriche ». La formation du troisième cabinet Schuschnigg a été présentée, en effet, à Berlin, comme l'annonce d'une période de troubles probablement décisifs et qui seraient marqués par une révolte des *Heimwehren*, avec ou sans le prince Starhemberg, contre le Chancelier.

L'absence d'incidents graves, dans les jours qui ont suivi le remaniement du Cabinet, n'a pas changé les pronostics. Au contraire, l'attaque du château de Waxenberg a paru les confirmer. Car les journaux allemands ont attribué ce coup de main à des membres mécontents des *Heimwehren;* et c'est seulement aujourd'hui qu'ils relatent, en refusant d'ailleurs d'y croire, que les assaillants pourraient bien être des nazis. Mais si ce sont des nazis, le problème d'une connivence avec les organisations hitlériennes du Reich se pose; il y aurait lieu de se demander si le détachement et l'indifférence dont font preuve les dirigeants du IIIe Reich à l'égard des affaires intérieures de l'Autriche, la volonté qu'ils affichent de laisser mûrir, sans s'en mêler, la situation, ne sont pas qu'une feinte. Ainsi, les soupçons et les alarmes dont on s'entretient, en ce moment, dans les salons berlinois, reçoivent un nouvel aliment.

251

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 893. *Berlin, 26 mai 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 29 mai.)

J'ai recueilli ci-dessous, de l'un des informateurs habituels de l'ambassade, des déclarations concernant les visées des dirigeants du IIIe Reich en Autriche. S'il convient de formuler des réserves sur le détail de ces renseignements, on peut considérer que l'ensemble n'en correspond pas moins à la réalité. Les propos tenus par la personne en question sont, en tout cas, caractéristiques des sujets qui défraient, en ce moment, les conversations des milieux politiques et diplomatiques berlinois. Il faut les considérer comme le reflet de ce qu'on entend dire assez communément et c'est à ce titre qu'ils présentent un intérêt. Mais le faux et le vrai s'y mêlent dans une proportion qu'il est difficile de préciser.

Voici en quels termes s'est exprimé l'informateur :

« Le fait qu'il ne soit guère question de l'Autriche dans la presse berlinoise et que les Allemands évitent les conversations à son sujet ne signifie pas que le problème autrichien soit passé au second plan des préoccupations des cercles dirigeants du Reich. Si personne n'en parle, tout le monde ici pense à l'Anschluss et le souhaite. On se rend compte des difficultés auxquelles on se heurterait, de la part des Anglais, si l'on mettait actuellement l'accent sur les revendications coloniales. Or, on tient avant tout à ne pas se brouiller

avec la Grande-Bretagne, et c'est pourquoi dans la série des objectifs que l'Allemagne se propose maintenant d'atteindre, il semble bien qu'un règlement satisfaisant de l'affaire d'Autriche figure en tête.

« Mais les chefs du IIIe Reich ne sont pas d'accord sur la « procédure » à suivre; ils sont loin d'avoir la même opinion sur les conditions dans lesquelles l'opération pourrait être tentée avec le minimum de risque. Dans ce cas également, il existe deux courants opposés, l'un représenté par les éléments les plus avancés du régime, les « radicaux », l'autre par la Wilhelmstrasse et par l'armée.

« A l'office des Affaires étrangères du Parti, que dirige M. Rosenberg, on est en faveur d'une solution aussi catégorique que possible. De l'avis des principaux fonctionnaires qui y travaillent, toute hésitation, tout compromis seraient inadmissibles. L'idée qu'il faille recourir à la force pour renverser le cabinet Schuschnigg et installer à sa place des nationaux-socialistes autrichiens, aux ordres de Berlin, ne les effraye en aucune façon. Contrairement à ce que beaucoup d'autres croient et à ce qu'affirment les milieux en contact étroit avec l'ambassade d'Italie, ils sont persuadés que l'Italie, cette fois-ci, ne pourra pas intervenir si un « putsch » éclate en Autriche. Quant à l'Angleterre, ils ont la quasi-certitude qu'elle ne voudra pas intervenir. La France ne leur fait plus peur; comment serait-il en effet concevable qu'elle mobilisât pour défendre l'indépendance de la République de Vienne, alors que, le 7 mars, elle a répondu à la réoccupation militaire de la Rhénanie par de vaines protestations?

« Certains que l'attitude des grandes puissances ne gênera en rien leurs plans, M. Rosenberg et ses amis estiment aussi que la situation intérieure de l'Autriche est particulièrement propice à une action rapide et décisive. Ils envisagent la création à Salzbourg, à côté du cabinet Schuschnigg à Vienne, d'un gouvernement rebelle composé de nationaux-socialistes et auquel le Reich pourrait aisément porter secours dans l'hypothèse où des troupes autrichiennes, fidèles au successeur de M. Dollfuss, tenteraient de le renverser. Une telle hypothèse paraît, d'ailleurs, tout à fait improbable aux « radicaux ». Ils considèrent que l'on est en droit de compter à Berlin sur la neutralité de l'armée autrichienne et que la Heimwehr est, dans sa majorité, composée de nationaux-socialistes. Ils s'imaginent qu'à Vienne, au lendemain de la constitution, à Salzbourg, du gouvernement national-socialiste, les mouvements antisémite et anti-italien, qui feraient, ces temps-ci, de grands progrès, provoqueraient une crise, et que M. Schuschnigg serait obligé de démissionner. S'il en était autrement, si le Chancelier s'accrochait au pouvoir, les armées allemandes devraient aussitôt marcher sur Vienne; elle pourraient être sûres qu'aucun obstacle ne viendrait leur barrer la route.

« Parmi les hommes influents du régime qui sont tout à fait d'accord avec M. Rosenberg et les partisans de la manière forte, il faut compter M. Himmler, le chef des milices noires, dont on sait qu'il ne recule jamais devant la perspective d'un coup de main.

« La thèse que l'on soutient à l'office des Affaires étrangères et dans les hautes sphères de l'armée est absolument différente.

« De l'avis des militaires, le gouvernement national-socialiste commettrait une lourde faute en se lançant dans une aventure en Autriche. Ils ne sont nullement convaincus qu'une guerre européenne n'en sortirait pas, et, cette guerre ils ne la désirent pas, du moins pour le moment. La réoccupation de la zone rhénane s'est faite contre leur gré, presque à leur insu et les conséquences qu'elle aurait pu comporter leur a donné, pendant plusieurs semaines, les plus vives émotions. Durant tout le mois de mars, ils ont craint que la France n'adressât un ultimatum au Reich et ne réclamât l'évacuation de la Rhénanie. Ils ne veulent pas, de nouveau, passer par des transes semblables. Ils soutiennent que l'armée n'est pas encore prête, que les fortifications de l'ancienne zone démilitarisée sont à peine commencées et qu'il vaut mieux attendre encore quelques mois, voire un an, pour agir avec tous les atouts dans son jeu, plutôt que de risquer un désastre. J'ai entendu dire que le haut-commandement aurait récemment interrogé les différents chefs de corps sur le degré de préparation des régiments placés sous leurs ordres et, qu'aux questionnaires qu'il leur a adressés, il a été répondu généralement que l'armée n'était pas encore en mesure d'être employée dans les meilleures conditions.

« A l'office des Affaires étrangères du Reich, l'état d'esprit est le même. On y est extrêmement hostile à une opération brusquée à Vienne; on y estime que le moment d'agir n'est pas du tout venu et que la méthode préconisée par M. Rosenberg et M. Himmler risque de compromettre les efforts tentés par le Reich pour convaincre le monde, et spécialement l'Angleterre, de ses intentions pacifiques. L'espoir existe à la Wilhelmstrasse que le programme de paix de M. Hitler servira de base à des négociations capitales qui bouleverseront le statut politique et territorial du continent, et qu'une vaste conférence économique et financière offrira bientôt à l'Allemagne la possibilité d'échapper aux dangers de tous ordres et, en particulier, aux troubles monétaires qui la menacent. Tels sont les rêves que caressent les hauts fonctionnaires de l'office des Affaires étrangères et qu'ils ne voudraient pas voir troubler par une tentative imprudente à Vienne. Ils sont, eux aussi, des champions de la cause de l'Anschluss. Mais ils croient que pour la faire triompher il serait bon de s'assurer, tout d'abord, l'appui de l'Angleterre et ils ne désespèrent pas de l'obtenir. Ils pensent, en effet, que par rancune contre l'Italie, la Grande-Bretagne verrait plus volontiers les Allemands que les Italiens dominer à Vienne et qu'il viendra peut-être un jour où elle leur laissera le champ libre en Europe centrale, dans la conviction que, pour endiguer le torrent germanique, il faudrait disposer de forces trop puissantes.

« De ces deux tendances, quelle est celle qui triomphera finalement? Une fois de plus, c'est M. Hitler qui fera pencher la balance dans un sens ou dans l'autre. Au ministère de la Guerre et aux Affaires étrangères, on affirme que le Führer est gagné à la thèse de l'atermoiement et à une solution plutôt diplomatique que militaire. Mais les éléments avancés du régime ne considèrent pas qu'ils ont perdu la partie. Ils savent que M. Hitler est l'homme des décisions brutales et des coups de théâtre; ils se souviennent que l'entrée des troupes en Rhénanie a été décidée malgré l'opposition du haut-commandement et du baron von Neurath. Ils n'ignorent pas que, depuis quinze ans

qu'il existe, le national-socialisme a toujours vécu d'aventures, qu'il est avant tout un mouvement et que comme tel, il a sans cesse besoin d'agir. Ils traitent de désuètes et d'imparfaites les méthodes de la Wilhelmstrasse et ils ne doutent pas que le Chancelier partage leur sentiment. Enfin ils se rappellent que des considérations de politique intérieure ont joué un rôle décisif dans l'affaire du 7 mars. Qui sait si elles ne se reproduiront pas? Qui sait si M. Hitler, à un moment donné, ne serait pas heureux de détourner l'attention de l'opinion allemande des difficultés économiques et sociales par une entreprise en dehors des frontières du Reich? Les « radicaux » estiment que, ce jour-là, M. Hitler n'hésitera pas à mettre, d'une façon ou d'une autre, la main sur l'Autriche ».

252

L'INGÉNIEUR EN CHEF POINCARÉ, ATTACHÉ DE L'AIR DE FRANCE À BERLIN,
À M. DÉAT, MINISTRE DE L'AIR.

D. nº 36/235 (1). *Berlin, 26 mai 1936.*

Dans un examen rétrospectif du réarmement aérien de l'Allemagne, il convient de distinguer trois phases :

La première commence à l'avènement du régime national-socialiste et se termine le 16 mars 1935, date à laquelle le général Goering proclame officiellement la reconstitution des forces aériennes du Reich. Cette période a été marquée par l'élaboration d'un plan d'armement aérien, une réalisation partielle et occulte de ce programme, mais surtout par un effort considérable d'adaptation de l'industrie aéronautique aux besoins nouveaux.

Au cours de la deuxième phase qui va du 16 mars 1935 au 7 mars 1936, on assiste à la réalisation méthodique du plan par la création des premières unités d'aviation, de D.C.A. et de transmissions.

Le 7 mars 1936 ouvre la troisième phase qui se signale par une augmentation brutale de la cadence de création des unités de l'armée de l'Air. Il se confirme en effet qu'à la veille du 7 mars, l'Allemagne ne disposait encore que de 65 à 70 escadrilles alors qu'aujourd'hui on en compte plus de 130. Le fait que l'Allemagne ait pu doubler en moins de trois mois le nombre de ses unités aériennes suppose et confirme qu'elle disposait pour cela d'une quantité importante de matériel volant en réserve.

Faut-il en conclure que l'armée de l'Air forme déjà une force mobilisable? On commettrait en répondant par l'affirmative une lourde erreur. Une pre-

(1) M. François-Poncet, dans une dépêche nº 899 du 28 mai, a transmis au Quai d'Orsay la copie de cette dépêche en attirant l'attention du ministre sur son importance. Le texte en est extrait des archives de la Cour de Riom. Annexe nº IV, de la déposition Mouchard, du 22 octobre 1940 (copie certifiée conforme).

mière constatation s'impose en effet à la lumière des faits. Si le travail accompli par le commandement de l'Air, en un temps relativement court, peut être qualifié de colossal, il n'en est pas moins vrai que l'achèvement de cette œuvre demandera encore un certain délai, deux ans, peut-être trois. L'Allemagne a pu, par une mobilisation industrielle partielle, pousser la capacité de production de ses usines aéronautiques jusqu'à plus de 200 avions par mois, mais dès qu'il s'est agi de la mise en œuvre de ce matériel, c'est-à-dire de l'instruction et de l'entraînement du personnel, elle s'est heurtée aux premières difficultés sérieuses de la réalisation de son programme aérien.

Aussi n'est-il pas encore possible, bien que l'armée de l'Air du Reich soit déjà numériquement égale à la nôtre, de faire sur la première une étude d'ensemble suffisamment concise, et complète, qui permettrait de la comparer à la seconde. Il serait d'ailleurs vain de chercher à établir une comparaison entre deux choses qui ne sont pas comparables. On ne juge des qualités et défauts d'une machine par rapport à ceux d'une autre que lorsqu'elles sont toutes les deux en état de marcher. L'armée de l'Air allemande n'existe qu'en puissance, elle est en constant état de transformation et d'accroissement et l'on ne peut encore faire sur elle que des prévisions.

Dans ce dessein et pour compléter les indications du mémento sur l'armée de l'air allemande, nous examinerons successivement :

— l'organisation du haut-commandement;
— la structure de l'armée de l'Air;
— l'organisation territoriale;
— le degré d'instruction du personnel;
— la valeur du matériel.

La loi militaire de mai 1935 créant la *Wehrmacht* a placé le chef de l'armée de l'Air sous les ordres du commandant suprême des forces militaires du Reich. Cette subordination du général Goering au maréchal Blomberg a donné lieu à des interprétations erronées et tendancieuses. D'aucuns ont voulu voir dans cette loi la mainmise de l'armée sur l'aviation. Si pendant quelque temps, l'armée de l'Air a paru vouloir faire cavalier seul, alors que l'armée et la marine se trouvaient déjà placées sous un même commandement, à l'époque où la *Reichswehr* existait encore, la loi de mai 1935 instaurant le commandement unique n'a en rien porté atteinte à l'indépendance de la *Luftwaffe* en tant que troisième élément de la *Wehrmacht*. Elle a au contraire largement bénéficié de l'institution d'un commandement unique des armées de terre, de mer et de l'air et a définitivement affirmé son autonomie tactique dans le cadre de la défense nationale. Dans l'état-major supérieur de la *Wehrmacht*, elle occupe déjà la deuxième place par le nombre des officiers, qui sont dans la proportion de cinq pour l'armée, trois pour l'air et deux pour la marine. On n'est d'ailleurs pas éloigné de croire à Berlin que la prochaine promotion du général Goering — et l'on sait qu'elles se suivent à une cadence rapide — sera sa nomination comme chef suprême de la *Wehrmacht*.

L'expression d'armée de l'Air a pris en Allemagne sa pleine signification par la réunion sous un même commandement de toute l'aviation terrestre

et maritime, de l'artillerie de défense contre avions, des troupes de transmissions de l'Air, enfin de tout ce qui touche de près ou de loin à l'organisation de la défense antiaérienne passive du territoire. L'Air dispose en outre de ses services propres d'intendance, de recrutement, d'armement et de santé.

L'organisation territoriale procède du même souci de centralisation. On sait que l'Allemagne est divisée en cinq régions aériennes; une sixième région commande le front de mer. Les généraux commandants de régions ont à la fois un commandement tactique et un commandement territorial; ils sont en effet chargés, d'une part, de la création et de l'instruction des unités d'aviation, et de D.C.A. et de transmissions, ainsi que de l'organisation des services administratifs et techniques, d'autre part de la mise en état de défense antiaérienne de leur territoire.

Pour remplir cette double mission, le chef d'une région aérienne dispose :

1° D'un important état-major comprenant :

— un officier général ou colonel d'aviation;
— un général ou colonel de D.C.A.;

l'un des deux, selon le grade ou l'ancienneté, fait fonction de chef de l'état-major. Celui-ci est subdivisé en cinq sections :

1° section organisation, instruction et opérations;
2° section services techniques et administratifs;
3° section renseignements;
4° section défense antiaérienne du territoire;
5° section organisation et instruction des réserves;

2° De deux commandants supérieurs des unités d'aviation et de D.C.A. qui ont en principe grade de général :

— Höherer Kommandeur der Fliegertruppe (commandant supérieur des troupes d'aviation);
— Höherer Kommandeur der Flak (commandant supérieur des troupes de D.C.A.);

chacun d'eux dispose d'un état-major de dix à quinze officiers.

Les attributions territoriales des commandants de régions aériennes prennent toute leur importance à la mobilisation. Pendant que les commandants supérieurs rejoignent les terrains et bases d'opérations avec les unités qui ne sont pas spécialement affectées à la défense aérienne du territoire, le commandant de région reste sur place pour assurer cette défense. Il est en outre chargé du recomplètement et du renforcement en personnel et en matériel des unités de son ressort parties au front, ainsi que de la mise sur pied de formations nouvelles.

L'organisation du commandement et la création matérielle des unités ne semblent pas avoir présenté en elles-mêmes des difficultés sérieuses; il n'en a pas été de même pour la formation des cadres et l'instruction du personnel. Cependant, malgré des cadres incomplets et un manque manifeste d'entraînement du personnel, le commandement de l'Air n'a pas hésité à créer les unités nouvelles signalées plus haut. Aussi sur un grand nombre

de terrains allemands peut-on voir, d'une part le matériel d'arme des unités, au complet et en grande partie inutilisé, d'autre part le personnel à l'entraînement sur des avions de transformation.

Quant au matériel d'arme, il est d'un type que l'on peut déjà qualifier d'ancien. En effet, les performances de 280 kilomètres-heure de vitesse maximum pour le bombardement, 320 à 340 pour la chasse et 280 kilomètres-heure pour le renseignement sont à considérer comme moyennes.

Ces remarques qu'il importait de faire sur le personnel et le matériel de l'armée de l'Air allemande ne diminuent en rien le caractère inquiétant de l'ampleur du réarmement aérien du Reich. On ne pouvait pas, en effet, raisonnablement penser que l'Allemagne fût capable de mener avant trois ou quatre ans de réarmement officiel une action aérienne d'envergure avec quelque chance de succès. Le danger aérien, de la part de l'Allemagne, ne réside pas tant dans la constatation qu'elle dispose dès aujourd'hui d'environ 130 escadrilles et de près de 3.000 avions d'arme, en y comprenant les réserves, que dans le caractère totalitaire de cette armée de l'Air qui doit faire de l'Allemagne la première puissance aérienne du monde.

Le commandement de l'Air du Reich a mené de front l'œuvre de la création des unités aériennes, de mise sur pied d'une abondante aviation de réserve et d'organisation de la défense aérienne du territoire, et dans ces deux derniers domaines, il a déjà donné à l'Allemagne sur les autres puissances une avance qu'il serait impardonnable de ne pas relever.

L'étatisation de fait, sinon officielle, des industries aéronautiques, la création de l'inscription aérienne, la formation aérienne prémilitaire de la jeunesse, l'organisation paramilitaire de l'aviation commerciale, l'obligation stricte pour la population de participer aux nombreux exercices de défense antiaérienne, sont autant de facteurs pris parmi les plus importants qui viennent confirmer la conception de puissance aérienne.

Il est à présumer qu'au cours de cette année nous allons assister à un entraînement intensif du personnel sur le matériel de transition actuellement en service et à l'équipement progressif en matériel moderne des unités jugées suffisamment instruites. Les premiers bimoteurs de bombardement, Junkers Ju 86, Heinkel He III et Dornier Do 17, avec des vitesses de croisière allant de 320 à 360 kilomètres-heure, ne tarderont pas à faire leur apparition dans les escadres. La rénovation du matériel se poursuivra en 1937 en même temps que se formeront, avec le matériel plus ancien ainsi rendu disponible, les premières grandes unités de réserve, groupes et escadres.

Dans les milieux qualifiés de Berlin, on est généralement d'avis qu'au début de 1937, le commandement de l'Air aura atteint le plafond de 200 escadrilles de première ligne, aviation maritime comprise, et de 30 régiments de D.C.A. qu'il semble s'être provisoirement fixé. L'Allemagne marche donc vers la réalisation d'une flotte aérienne de première ligne de 3.000 avions et d'une aviation de deuxième ligne et de réserve numériquement équivalente.

Ces chiffres peuvent paraître invraisemblables, ou pour le moins exagérés. Pour celui qui a la charge d'observer et de rendre compte, ils représentent les résultats inéluctables d'un effort dont on ne soulignera jamais assez l'immensité et la vigueur.

L'organisation de la machine allemande est-elle assez solide pour supporter un pareil effort? La situation économique et financière du Reich ne risque-t-elle pas de s'effondrer avant que la course n'atteigne son but, avant que le choc extérieur ne se soit produit? C'est une question qu'il y a certes lieu de se poser, mais qui ne doit diminuer en rien l'importance des mesures à prendre sans retard pour endiguer le flot qui nous menace.

Le gouvernement de M. Hitler sait trop bien que l'Allemagne se trouve dans l'incapacité de supporter un conflit armé de longue durée, aussi sera-t-il fatalement amené à rechercher une guerre très courte et très violente et à jouer le sort du pays sur le dénouement d'une seule bataille dont l'armée de l'Air sera peut-être le principal instrument.

253

M. RAY, MINISTRE DE FRANCE À BANGKOK,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 72. *Bangkok, 27 mai 1936.*

(*Reçu :* Cabinet, 8 juin; Dir. pol., 10 juin)

Je me réfère à ma dépêche nº 63 du 9 mai sur la répercussion au Siam des événements d'Éthiopie [1].

La campagne contre la Société des Nations et la politique des grandes puissances de race blanche se poursuit à peu près quotidiennement, depuis l'annexion de l'Éthiopie, dans les journaux de langue siamoise sans exception. Cette campagne, qui va dans le sens du sentiment populaire, semble être organisée et conduite par l'État-major de l'armée et le ministre de la Guerre, colonel Luang Pibul. Elle a pour objet de détourner vers une politique d'armements à outrance la plus grande part possible des ressources budgétaires du Siam, que le ministre des Affaires étrangères, Luang Pradit, rival politique de Luang Pibul — le premier étant chef du « parti civil » et l'autre du « parti militaire » — voudrait employer à un programme de travaux publics et de développement des écoles et des institutions sociales.

Je joins aux extraits de la presse siamoise précédemment transmis au Département la traduction des passages les plus caractéristiques d'un article paru le 22 mai dans le *Sri Krung* (*La Ville de Bangkok*) :

« La Société des Nations n'est rien d'autre qu'une Société des Nations blanches : telle est l'opinion du Japon, nation jaune d'Asie. Le Japon estime qu'il convient de fonder une Société des Nations d'Asie capable de donner des résultats et d'assurer la sécurité collective.

[1] Cette dépêche non reproduite consistait en une revue de presse. D'après celle-ci, l'immense majorité des Siamois se détachait d'une politique d'entente avec l'Europe et de fidélité à la Société des Nations.

« Aujourd'hui, nous parlerons des rapports des nations d'Asie entre elles et de leur sécurité. Si nous ne prenons pas pour guide le Japon, qui est une puissante nation, qui pourrons-nous choisir de mieux? Le monde est actuellement plein de menaces, et empêcher une nouvelle guerre est une chose impossible. Quant à la Société des Nations, elle demeure inactive et n'a plus aucune influence...

« ... La politique extérieure du Siam est de défendre le pays afin qu'il demeure indépendant. Une autre question importante est de choisir entre la neutralité ou la participation à la prochaine guerre. Notre gouvernement étudie actuellement cette question.

« La guerre qui menace d'éclater bientôt naîtra probablement en Europe, à l'est ou au sud. Nous voyons en rivalité, d'un côté, la France, l'Allemagne et les Soviets. De l'autre, nous apercevons l'Italie qui vient de terminer sa guerre en Afrique et qui s'occupera désormais des questions européennes. Mais là où le danger est le plus grand, c'est en Europe orientale.

« En Asie, nous verrons probablement le Japon, les Soviets et l'Amérique ou l'Angleterre provoquer une guerre en défendant leurs intérêts respectifs.

« En ce qui concerne le Siam, il n'aura pas lieu de se préoccuper si la guerre éclate au loin, comme celle de 1914 à laquelle il a participé. Ce qui sera plus grave, c'est si la guerre éclate en Asie, particulièrement entre le Japon et une puissante nation quelconque. Nous nous trouvons dans la situation d'état-tampon, comme la Belgique qui, lorsque la guerre mondiale éclata, formait état-tampon entre la France et l'Allemagne, ce qui est aussi dangereux que de se placer en face des baïonnettes. Le sort pitoyable de la Belgique constitue un exemple que nous ne devons pas oublier. A cette époque, elle était bien plus puissante que nous, Siam. Son indépendance n'en a pas moins été violée par une grande puissance.

« Si la prochaine guerre éclate dans le Pacifique, le Siam devra choisir avant tout le chemin qui se rapproche le plus de ses intérêts. Il est probable qu'il n'aura pas à envisager la neutralité. Il faut à chaque respiration, à chaque minute de notre vie nous souvenir de la Belgique. De cela, et de notre puissance qui ira en augmentant, nous pourrons tirer profit, et nous éviterons alors bien des souffrances lorsque la guerre éclatera — ce qui est certain — dans moins de deux ans ».

Plus significatif encore est l'article paru le 27 mai dans le *Soutien de la Constitution*. Ce journal, dans un bref « chapeau », déclare que la prochaine guerre prendra la forme d'une lutte meurtrière entre races de couleurs différentes et qu'il croit devoir soumettre à ses lecteurs, qui en apprécieront l'intérêt, une « anticipation » qu'il emprunte au dernier numéro de la *Revue siamoise de l'Infanterie*, publication du ministère de la Guerre qui n'est pas dans le commerce, et est réservée aux officiers. L'auteur de cette « anticipation » expose d'abord que le Siam devra, dans la prochaine guerre, prendre parti, la neutralité étant pour lui impossible de par sa situation géographique; après quoi l'article continue comme suit :

« Les Japonais pourront pénétrer en territoire siamois par trois voies : le chemin de fer de Malaisie, le débarquement sur la côte et la frontière indochi-

noise; ils établiront alors au Siam des bases navales comme à Kobé (?). Le canal de Suez sera immédiatement fermé. Le Japon s'alliera à la Palestine pour en chasser les Anglais. Des pays, tels que la Turquie, l'Afghanistan, l'Irak se rangeront aux côtés du Japon. Les Annamites se soulèveront contre la France, les Hindous contre les Anglais.

« L'Indochine tombera ainsi sous la domination des Japonais qui l'utiliseront (pour des opérations navales?) depuis Tourane jusqu'à la frontière (du Siam?). Il y aura accord entre le Siam et le Japon pour l'administration et l'exploitation de l'Indochine septentrionale et orientale. Quant au Cambodge et au Laos, ils secoueront le joug français et reviendront au Siam, auquel les rattachent leur histoire et leurs affinités depuis 1700 ans...

« Le Siam pourra pénétrer en Indochine par Aranya, et par Oubone-Paksé; nos troupes pourront probablement aussi se diriger, par le Mékong, vers Luang-Prabang et les états chans. D'autre part, l'Australie deviendra pour les Japonais une Formose numéro deux. Les Indes néerlandaises tomberont également sous la domination du Japon qui en assurera l'administration et le gouvernement, contrôlant les finances, l'armée et le commerce comme pour l'Indochine septentrionale et orientale.

« Nous croyons savoir que, sur l'initiative de la Grande-Bretagne, une conférence de délégués anglais, français et hollandais s'est occupée récemment des mesures à prendre pour parer au danger japonais en Asie; mais un agent japonais a informé son gouvernement que les Hollandais n'étaient pas décidés à s'associer à une politique commune. S'il en est ainsi, une entreprise japonaise à Java sera rendue plus facile.

« Signalons enfin les études qui se poursuivent en Allemagne pour l'utilisation stratégique de la stratosphère, ce qui pourrait permettre à ce pays le bombardement foudroyant des villes françaises, et notamment de Versailles, effaçant le souvenir du traité. »

Le *Soutien de la Constitution* ajoute à cette citation de la revue militaire siamoise cette brève conclusion :

« Ce qui vient d'être exposé pourra surprendre nos lecteurs, mais ceux d'entre eux qui sont initiés aux affaires de l'Europe reconnaîtront que ces prévisions n'ont rien d'invraisemblable ».

Il est très difficile de se procurer des exemplaires des publications secrètes de l'état-major siamois, de sorte que ni l'attaché militaire, ni mes services n'ont pu jusqu'à présent vérifier si la publication du *Soutien de la Constitution* reproduit fidèlement un article confidentiel réservé aux officiers.

Je crois devoir ajouter que les « rêveries » publiées par la *Revue de l'Infanterie* correspondent exactement, en ce qui concerne une opération militaire siamo-japonaise contre l'Indochine, aux indications données il y a environ huit mois à M. Georges-Picot par un Siamois, très attaché à la politique d'équilibre suivie par le gouvernement siamois avant la révolution de 1932, et qui paraissait bouleversé et inquiet de la politique d'aventures qu'il prêtait au nouveau régime.

D'après cet informateur, le Japon serait arrivé à persuader les Siamois que la France et l'Angleterre pouvaient être divisées et un plan d'action com-

mune contre l'Indochine aurait été élaboré. Ce plan, que l'informateur prétendait avoir vu, stipulait que le Siam attaquerait l'Indochine le jour où les Japonais déclareraient le moment opportun, le Japon agissant par mer et le Siam par terre, conformément à un plan d'attaque reporté sur une carte jointe à l'accord. Cette carte indiquait également la base sur laquelle se ferait ensuite le partage de l'Indochine entre le Japon et le Siam. Le plan d'attaque avait été arrêté, toujours d'après le même informateur, à la suite du voyage d'une mission militaire siamoise envoyée en Indochine après la venue à Bangkok du navire japonais *Kuma* (voir dépêche de mon prédécesseur nº 40 du 1er juin 1934), et l'accord avait été conclu au mois de mars 1935 à l'occasion de la visite de l'amiral Kanesaburo Nakamura et du beau-frère du Mikado.

M. Georges-Picot n'avait pas cru devoir transmettre au Département ces renseignements, assez peu vraisemblables sous une forme aussi précise, sans avoir eu l'occasion de les recouper, d'autant plus que leur auteur ne lui inspirait qu'une médiocre confiance; il s'est donc borné à signaler à l'époque la conclusion à laquelle il était arrivé que les Japonais déployaient au Siam une grande activité diplomatique et semblaient avoir fait des propositions d'accord militaire, sans que l'on puisse dire si elles avaient été acceptées.

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 592 à 601. Très confidentiel. Réservé.

Rome, 28 mai 1936, 18 h. 20, 18 h. 45, 19 h., 19 h. 15, 19 h. 25, 20 h. 5.

(*Reçu :* 20 h. 30, 22 h. 10, 21 h. 50, 22 h. 45, 22 h. 25, 22 h, 21 h. 15, 21 h. 20.)

L'ambassadeur de l'U.R.S.S., qui est venu me voir hier avant son départ pour la Tchécoslovaquie où il doit rejoindre M. Litvinov, a tenu à me mettre confidentiellement au courant des conversations qu'il a eues ces jours-ci avec le baron Aloisi et M. Suvich, et qui ont porté sur les conditions dans lesquelles pourraient être préparées les prochaines délibérations de Genève. M. Boris Stein a cherché à savoir à titre purement personnel si, du côté italien, on envisagerait la possibilité d'un geste quelconque de nature à permettre à la Société des Nations de lever les sanctions.

L'Italie serait-elle prête par exemple à donner à l'Europe certaines garanties pour le maintien de la paix et l'organisation de la sécurité collective, non afin d'obtenir le retrait des mesures en vigueur, mais au moment même où celles-ci prendraient fin? Mon collègue avait l'impression, bien qu'il n'ait reçu aucune instruction ni information directe à ce sujet, que des assurances officieusement

données au Conseil par le gouvernement italien relativement à sa participation effective aux travaux concernant la réorganisation de l'Europe et à son adhésion ultérieure aux décisions qui seraient prises à Genève dans ce domaine, seraient de nature à permettre aux grandes puissances du Conseil d'envisager parallèlement la levée des sanctions en vigueur. De ces contacts avec ses interlocuteurs italiens, mon collègue a emporté l'impression que l'on hésite beaucoup à Rome à s'engager si peu que ce soit en Europe avant que l'hypothèque sanctionniste ait été levée bien qu'aucune décision, d'après M. Suvich, ne soit encore définitivement arrêtée pour le cas où les sanctions seraient prolongées jusqu'à septembre.

Il n'en reste pas moins qu'une situation très grave ne manquerait pas d'en résulter, étant donné les dispositions dont on fait preuve ici et la tendance qui apparaît de plus en plus manifeste à rechercher la possibilité d'un arrangement avec l'Allemagne sur la question d'Autriche qui pourrait être le résultat d'un compromis tel par exemple qu'un partage de zones d'influence. Dans cet ordre d'idées, je crois devoir signaler à Votre Excellence que M. Rossoni, ministre de l'Agriculture, rentré récemment de Berlin, où d'ailleurs sa mission n'avait pas de caractère particulièrement politique, déclarait il y a quelques jours à l'un de mes collaborateurs que le problème autrichien avait beaucoup perdu pour l'Italie de son acuité.

Je crois toutefois que M. Mussolini ne se déciderait à changer d'attitude en ce qui concerne cette question capitale pour son pays que s'il estimait y être contraint par la situation de l'Italie en Europe.

Je suis obligé cependant de noter divers symptômes alarmants, dont je serais reconnaissant à Votre Excellence de faire part à M. le ministre de la Guerre. La date fixée pour les vacances scolaires a été effectivement avancée, non seulement dans le Piémont comme l'avait signalé M. Destribats dans son télégramme nº 4 [1], mais dans l'ensemble du royaume y compris la Sicile. Cette mesure qui, par sa généralisation même, pourrait à première vue paraître plus rassurante puisqu'elle ne semble pas viser spécialement la région des Alpes, n'en devient pas moins *bien au contraire* très préoccupante si on la rapproche des dispositions semblables, qui d'après l'attaché militaire tchécoslovaque, viennent d'être prises pour toutes les écoles de la Hongrie où se trouve actuellement une mission militaire allemande. J'ajoute qu'en Italie, la mesure de licenciement prématuré, qui a été reportée au 15 juin, s'étendrait également au personnel de tous les locaux susceptibles d'être transformés en ambulances ou en hôpitaux. D'autre part, le retour du maréchal Badoglio, à peine a-t-il été nommé vice-roi d'Éthiopie, paraît motivé par le besoin d'avoir sur place, avant le 15 juin, le chef d'État-major général des forces armées en cas de dispositions d'ensemble à prendre dans le domaine militaire. Je sais par ailleurs, de source sûre, que le Maréchal, qui a toujours été un partisan sincère de l'entente franco-italienne, a écrit tout récemment à un de ses amis en lui exposant combien il a été préoccupé de l'avenir immédiat des relations de la France et de l'Italie : « Tout peut encore être sauvé, mais si le gouver-

[1] Télégramme non reproduit et dont le contenu est indiqué ici même.

nement français s'associait à Genève au maintien des sanctions, il ne faut pas se dissimuler que tout ce que nous avons fait jusqu'à présent aurait été en pure perte ». Telle est en substance, et presque dans ses propres termes, la pensée du Maréchal.

Je n'en ai pas moins l'impression que nous pourrions encore obtenir du gouvernement italien des engagements précis vis-à-vis de la France et de l'Angleterre au sujet du maintien du *statu quo* en Autriche. On s'engagerait plus volontiers ici sur ce terrain réaliste que dans le domaine des assurances générales de bonne volonté à l'égard du plan genevois de réorganisation de l'Europe; il va sans dire d'ailleurs que les obligations concrètes assumées par l'Italie rentreraient toujours, sous une forme ou sous une autre, dans le cadre de la S.D.N. qu'elles contribueraient ainsi à fortifier dans le sens de la coordination des intérêts par zones territoriales définies et sur un point qui intéresse particulièrement la France et l'Angleterre. J'ai souvent constaté en effet le peu de compréhension dont on fait preuve ici en ce qui concerne les conceptions générales de la Société des Nations qu'on n'a que trop tendance à considérer comme utopiques pour n'être pas amené à penser que, sur le plan de données réalistes, il serait possible d'obtenir une contribution plus effective du gouvernement italien, au cas où l'Italie pourrait entrevoir une levée concomitante des sanctions, mais il est bien évident que le temps presse.

[Davantage] encore, la solution du problème des sanctions ne saurait être considérée dans l'état actuel des choses comme du temps gagné surtout pour nous. En tout état de cause, l'obligation où se trouverait l'Italie de faire reconnaître ultérieurement sa conquête éthiopienne l'astreindrait à de longues et difficiles négociations au cours desquelles la France et l'Angleterre pourraient préciser leurs desseins respectifs et seraient en mesure d'exprimer avec force à l'Italie demanderesse ce qu'elles entendent obtenir d'elles en contrepartie sur le plan de sa [collaboration] en Europe.

255

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 523 à 527. *Prague, 28 mai 1936* (1).

(*Reçu :* le 30, 12 h. 30, 12 h. 20.)

J'ai été reçu hier par M. Benès. Le Président m'a fait, avec une satisfaction légitime, le tableau de la situation actuelle de la Tchécoslovaquie. Tranquillité politique et sociale absolues. Pas d'hostilité de classes. Activité économique en reprise. Situation financière assez bonne pour avoir permis de réaliser en

(1) Par courrier.

un mois avec un plein succès trois opérations importantes : le renouvellement des bons du Trésor, la conversion d'un capital supérieur à 21 milliards de dettes de l'État, le lancement de l'emprunt pour la défense nationale qui sera un succès. Préparation militaire activement poussée : six milliards sont prévus pour les armements dans les trois prochaines années. Le pays est en pleine santé et debout, sur ses gardes, comme dit M. Benès.

J'en ai eu la preuve ce matin en assistant à la revue que le président de la République a passée à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance. Les troupes m'ont paru fort belles, le matériel varié, abondant et en bon état. La foule a acclamé le président de la République et l'armée, surtout l'artillerie et les chars.

Quant à la question de la minorité allemande, le Président reste aussi optimiste qu'il s'était montré à moi lors de notre précédent entretien (voir mon télégramme nº 452) (1). Le discours de M. Krofta (voir mon télégramme nº 515) (2) marque, dit-il, la première et heureuse étape des négociations poursuivies secrètement. Après son séjour en Moravie, M. Benès a l'intention de se rendre en Bohême allemande et d'entrer en contact avec les populations à qui, dit-il, le fait seul de sa visite fera déjà le meilleur effet. M. Benès m'a prié de tenir secret pour le moment ce projet de voyage.

Comme me l'a dit aussi M. Krofta que j'avais, dans la matinée, félicité de son discours, il s'agit de poursuivre l'intégration et d'amener la collaboration active dans l'État de ces Allemands dont le Président et son ministre considèrent la majorité comme loyale.

Le Président est revenu ensuite sur la situation internationale. Il m'a développé les mêmes idées générales que lors de notre précédent entretien (mes télégrammes nºs 438 à 443) (3) : fidélité à la S.D.N., multiplication et renforcement des pactes régionaux dans le sens de l'assistance militaire automatique. Quant à la réforme de la S.D.N., l'expérience prouve, dit M. Benès, que la modification des articles du pacte soulèverait mille difficultés et dresserait les états les uns contre les autres. Ce qu'il faut, c'est rendre plus pratique et plus efficace l'application des articles du covenant (voir mon télégramme nº 518) (4).

La Tchécoslovaquie restera toujours fidèle en premier lieu à son alliance avec la France. A ce propos, j'ai dit au Président combien j'avais été touché au cours de mon voyage à Banska Bystrica, de l'accueil vif et amical de la population, et des paroles d'affection et de reconnaissance pour la France qui m'avaient été adressées dans les différents discours. M. Benès m'a répondu que depuis seize ans aucun nuage n'avait traversé l'intimité franco-tchécoslovaque. Cela, parce qu'il n'avait jamais voulu que la Tchécoslovaquie fût un fardeau pour la France. Il désirait seulement connaître la ligne politique française pour pouvoir suivre une ligne parallèle; en particulier si le gouvernement français voulait tenter des négociations avec l'Allemagne, il prendrait ses dispositions pour accorder son action à la nôtre.

Comme la Tchécoslovaquie restera fidèle à la France, elle le demeurera à

(1) Voir ci-dessus, nº 178.
(2) Voir ci-dessus, nº 235.
(3) Voir ci-dessus, nº 175.
(4) Voir ci-dessus, nº 239.

la Petite Entente. Elle fera également ses efforts pour mettre en œuvre son rapprochement avec la Russie. « Cela ne signifie pas, dit M. Benès, que je subordonnerai ma politique à celle de Moscou. Je ne laisserai jamais le communisme troubler le sain équilibre de l'État. Mais la Russie est une bonne carte qu'il faut garder dans son jeu. »

Le Président revient toujours sur l'importance de l'Angleterre « qui est une constante », sur la nécessité d'un accord franco-britannique en vue d'une ligne politique nette et déterminée. La Petite Entente, dit-il, sans doute aussi l'Entente balkanique et la Russie, marcheraient derrière les deux grandes puissances occidentales dès qu'elles les verraient d'accord et décidées dans un sens ou un autre.

La Petite Entente se conformera en particulier aux décisions qui seront prises par la France et l'Angleterre en ce qui concerne l'affaire abyssine. M. Benès insiste beaucoup sur le point suivant : il m'a prié de le marquer à Votre Excellence et à M. Léon Blum : à son avis, il ne faut pas que la Société des Nations ait à ratifier la disparition de l'Abyssinie ni à décider la suppression des sanctions. C'est à la France et à l'Angleterre de prendre leurs responsabilités sur ces questions, si difficiles soient-elles. Les autres états suivront individuellement. Mais s'il leur était demandé de voter à ce sujet soit au Conseil, soit à l'Assemblée, ils se révolteraient, et l'existence même de la Société des Nations serait compromise.

Ces déclarations précisent les indications données dans le télégramme de Londres, que Votre Excellence a bien voulu me communiquer sous le nº 359 (1).

Quant à l'attitude à adopter vis-à-vis de l'Italie, M. Benès pense que M. Mussolini ne doit être ni provoqué, ni humilié, ni repoussé. Mais M. Mussolini doit comprendre que ce n'est pas le groupe des puissances attachées au maintien du *statu quo* territorial de l'Europe qui a besoin de lui, mais lui qui a besoin de ce groupe. M. Benès ne croit pas, à cause de l'Autriche, à la possibilité d'une entente italo-allemande. Au surplus, si cette entente se réalisait, le groupe serait assez fort pour attendre que disparussent les circonstances passagères qui l'auraient amenée.

A ce propos, le Président m'a raconté qu'au moment de la tentative Curtius-Schober d'Anschluss économique, le ministre d'Italie était venu lui déclarer que vu le peu de compréhension témoignée à son pays par la France et la Petite Entente, le gouvernement royal se désintéresserait de la question, et que l'Anschluss serait la mort de la Tchécoslovaquie.

M. Benès a répondu, m'a-t-il dit, que la Bohême avait vécu pendant plusieurs siècles d'Anschluss, quand Vienne et Prague faisaient partie du Saint-Empire; que pendant cette période d'histoire, les troupes tchèques à la tête des armées impériales avaient pris une fois Rome et une fois Milan, et que c'était en récompense de ces hauts faits que leur souverain avait reçu le titre de roi de Bohême. C'était donc à l'Italie et non à la Tchécoslovaquie que l'Anschluss serait fatal.

(1) Le télégramme nº 359 consistait en la transmission à Prague du télégramme nº 982 en date du 26 mars venant de Londres et annonçant que M. Benès avait fait savoir au gouvernement britannique « qu'il serait à son avis funeste de passer condamnation sur l'agression italienne et d'enregistrer purement et simplement la décision de M. Mussolini ».

256

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 531. Réservé. *Prague, 28 mai 1936* (1).

(*Reçu :* le 30, 12 h. 20.)

M. Krofta m'a dit que le gouvernement du Reich ne cessait de protester de ses intentions pacifiques à l'égard de la Tchécoslovaquie. Il insisterait en ce moment en vue d'obtenir l'assurance de la neutralité tchécoslovaque au cas d'une attaque allemande contre la Russie. M. Krofta a remarqué à ce propos que MM. Hitler et Goering étaient des fous, et que les chefs militaires étaient tout à fait opposés à leur projet.

J'ai demandé au ministre si le texte du pacte russo-tchécoslovaque ne rendait pas absolument vain le désir allemand. M. Krofta m'a répondu en riant qu'il ne s'arrêtait pas un seul instant à cette idée allemande, mais qu'il y voyait un indice intéressant du peu de confiance réelle du Reich dans ses forces.

« Nous savons, a-t-il ajouté, que nos préparatifs militaires inquiètent Berlin. Le gouvernement du Reich a peur que nous détruisions Dresde et Leipzig. »

Sans me répéter ces indications, le Président m'a confirmé l'effet produit en Allemagne par les armements tchécoslovaques. « Quand on leur montre seulement le poing, a conclu M. Benès, ils reculent. »

257

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 338 (2). *Londres, 28 mai 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 29 mai.)

L'évolution de l'opinion britannique vis-à-vis du conflit italo-éthiopien continue d'obéir tour à tour à l'un ou l'autre des grands courants que j'ai signalés à tant de reprises déjà dans ma correspondance. Au lendemain immédiat de la fuite du Négus, il s'est manifesté une tendance très nette, dans cer-

(1) Par courrier, en clair.
(2) Minute extraite des archives de l'ambassade.

tains milieux conservateurs soucieux de politique « réaliste », à se placer sur le terrain du fait accompli, à vouloir ramener au premier plan de l'attention des soucis d'un ordre nettement européen, et à réclamer la liquidation d'une entreprise trop ardue pour la force présente de la Société des Nations. Des hommes d'État qui font autorité auprès de la majorité unioniste, comme sir Austen Chamberlain et M. Winston Churchill, ont publiquement donné leur appui à cette tendance. Aujourd'hui, quinze jours plus tard, l'on constate, non pas qu'elle ait disparu, mais tout au moins qu'elle conserve le silence. Au cours de la semaine qui vient de s'écouler, l'on n'a guère enregistré de manifestations antisanctionnistes, si l'on excepte la publication, par le *Manchester Guardian*, d'une lettre signée par dix membres de la Chambre des pairs, dont les noms offrent d'ailleurs plus de prestige historique qu'ils ne représentent d'influence actuelle. Par contre pendant ce temps, plusieurs représentants de l'épiscopat ont pris la parole pour préconiser le maintien des mesures appliquées à l'Italie. Les journaux de l'opposition ont observé la même attitude; sir Walter Layton, dans l'*Economist*, s'est attaché à démontrer que l'Italie devait faire sa rentrée dans les affaires européennes, mais non pas sans avoir « dégorgé » sa proie africaine. M. Mander, député libéral, a réclamé, dans une lettre adressée au *Guardian* le 25 mai dernier, la rupture des relations diplomatiques avec M. Mussolini et la fermeture du canal de Suez. Des incidents se sont produits entre les autorités militaires italiennes en Éthiopie et des ressortissants britanniques. Nombreux sont les journaux qui dénoncent, dans les troubles de Palestine [1], l'action criminelle des agents fascistes. Enfin, la venue prochaine à Londres de l'empereur d'Abyssinie permet de prévoir, malgré l'incognito où les autorités paraissent vouloir enfermer Haïlé Sélassié, une reprise de la propagande que la Ligue pour la Société des Nations, les milieux religieux ou pacifistes, et l'opposition parlementaire mènent en faveur de l'Éthiopie.

Que l'attitude de M. Mussolini soit responsable de ce surcroît de tension, c'est ce qui ne fait aucun doute aux yeux de l'opinion britannique. L'interview que le Duce vient d'accorder au *Daily Telegraph* et que le journal conservateur a publiée ce matin (cf. ma dépêche n° 334) n'apporte qu'un contrepoids bien insuffisant aux griefs du public anglais. Sans doute, la feuille de lord Camrose s'est attachée, dans un éditorial, à souligner les apaisements que le chef du gouvernement italien veut donner à la Grande-Bretagne en ce qui concerne l'avenir de sa politique d'expansion coloniale ou méditerranéenne; elle relève également les assurances satisfaisantes qui semblent écarter le péril du recrutement d'une puissante armée indigène en Afrique orientale. Mais, si l'on en vient au présent, il faut bien constater que M. Mussolini se borne à répéter les propos qu'il a déjà tenus à M. Ward Price, du *Daily Mail*, ou à divers publicistes français, sans manifester aucune intention de faire un geste ou de prendre une initiative qui permettent à la Société des Nations et à la Grande-Bretagne de sortir honorablement de l'impasse actuelle. Le différend du

[1] Ces troubles furent déclenchés en avril 1936 par les Arabes devant l'ampleur de l'immigration juive.

pape Paul V et de la République de Venise, suivant l'expression de l'abbé de Saint-Réal, s'est terminé, au début du XVIIe siècle, « avec l'honneur dû au Saint-Siège et la gloire que les Vénitiens méritent » : l'on ne voit pas que le Duce montre le même souci de faciliter, par des concessions de forme et des ménagements d'amour-propre, le règlement d'un conflit qui, s'il n'y prend garde, risque de prendre peu à peu le pas, dans les cerveaux anglais, sur d'autres problèmes d'avenir peut-être beaucoup plus inquiétants.

C'est ce qui ressort nettement du remarquable article qu'a publié avant-hier dans son journal le correspondant diplomatique du *Manchester Guardian*, dont on connaît les attaches étroites avec le Foreign Office. M. Voigt y développe les raisons pour lesquelles les milieux officiels britanniques, si désireux pourtant de mettre fin à une tension gênante, se voient contraints aujourd'hui d'accorder plus d'importance à mille symptômes inquiétants de l'activité italienne dans le bassin de la Méditerranée. De ce fait, « l'attitude systématiquement antianglaise de la politique italienne empêche certainement que la balance ne penche en faveur des antisanctionnistes ». Les conclusions auxquelles parvient le publiciste libéral témoignent d'ailleurs, une fois de plus, de l'indépendance de ses vues. L'action collective contre l'Italie, dit-il, s'est trouvée affaiblie dès l'origine par la nécessité de maintenir la cohésion entre un grand nombre d'états, dont un certain nombre de puissances continentales aux yeux desquelles l'avenir de l'Autriche présente infiniment plus d'importance que celui de l'Éthiopie, alors que la Grande-Bretagne, au contraire, n'est intéressée qu'indirectement aux événements qui se déroulent dans le bassin du Danube. Dans ces conditions, « l'Angleterre aurait plus de liberté d'action, en ce qui concerne le problème italien, si elle se résolvait à agir isolément : non pas qu'elle envisage des mesures de violence... ; mais la question anglo-italienne prend peu à peu un aspect qui nécessitera une attitude énergique, indépendamment du conflit qui met actuellement aux prises l'Italie et la Société des Nations ».

En terminant, M. Voigt spécifie qu'il convient de n'accorder aucune créance aux bruits d'après lesquels Londres chercherait à s'entendre avec Berlin pour avoir les mains libres vis-à-vis de Rome : au contraire, dit-il, les rapports anglo-allemands se présentent sous un aspect fort peu favorable, la ressemblance entre le fascisme et le national-socialisme est étroite, et c'est vis-à-vis de toutes les dictatures que la Grande-Bretagne est décidée à la résistance.

Dans les colonnes du *Manchester Guardian* qui, depuis le début de la crise actuelle s'est attaché à conserver une attitude objective, cet avertissement donné à l'Italie prend une valeur particulière. Il sera curieux d'étudier un jour, à la lumière de l'histoire, la courbe psychologique par laquelle le conflit italo-éthiopien a dû passer pour aboutir, en dépit d'une amitié traditionnelle entre les deux pays, à la crise présente des rapports anglo-italiens, après avoir eu pour point de départ le mouvement de révolte, en quelque sorte impersonnel, de la conscience anglo-saxonne contre une violation des traités et contre l'invasion d'une petite nation.

Il appartient encore à M. Mussolini d'arrêter une évolution si contraire aux intérêts bien entendus de son pays. Personne ne souhaite, à Londres, voir s'envenimer davantage la situation. La Cité n'a jamais été favorable aux sanc-

tions; depuis la fuite du Négus, elle leur dénie toute portée pratique. Les ministres qui ont la charge des départements « économiques », comme M. Runciman, par exemple, ne font point mystère de leur sentiment à cet égard. En l'absence de tout geste conciliant de la part du Duce, ils sont condamnés au silence. Entre l'état d'esprit de l'opposition, qui réclame, sans grande précision d'ailleurs, le renforcement des sanctions appliquées à l'Italie, et celui des anti-sanctionnistes, une sorte d'équilibre s'établira sans doute en faveur du maintien provisoire des mesures en vigueur, si, d'ici le 16 juin, aucune modification n'apparaît dans l'attitude de M. Mussolini. L'on assure aujourd'hui, dans l'entourage de l'ambassade d'Italie, que les journaux de la Péninsule auraient reçu l'instruction catégorique de renoncer à toute attaque contre l'Angleterre. Le correspondant du *Times* à Londres donne également ce matin une note plus optimiste à cet égard, et laisse même entendre que Rome pourrait au besoin s'accommoder, pour un temps, du maintien des sanctions. L'on ne peut que souhaiter, pour l'avenir des relations anglo-italiennes, de voir se confirmer ces nouvelles, qui ne correspondent guère, il faut bien l'avouer, aux impressions que M. de Chambrun a retirées de son dernier entretien avec M. Suvich, et que Votre Excellence a bien voulu me communiquer aujourd'hui.

258

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1.607. *Berlin, 29 mai 1936, s.h.* [1].

(*Reçu :* le 30, 12 h. 20.)

A l'occasion de l'inauguration d'un monument aux morts du Skager-Rak, et de la revue navale que passe le Führer dans la baie de Kiel — la plus grande revue navale qui ait eu lieu depuis 1914 — toute l'Allemagne tourne aujourd'hui ses regards et ses espoirs vers sa flotte.

De l'armée de terre à l'aviation, de l'aviation à la marine, la propagande du Reich, dans un labeur incessant, s'efforce ainsi de réveiller, d'entretenir et d'exalter ce qu'on pourrait appeler « la pensée militaire » du régime.

De plus en plus nettement, cette pensée prend le pas sur toutes les autres; elle domine l'éducation de la jeunesse; elle régit l'organisation économique et l'administration des finances; elle dirige la recherche technique et scientifique; elle oriente, elle aimante toute l'activité du pays.

Pour justifier l'ampleur et l'énormité de leurs préparatifs militaires, les chefs hitlériens déclarent que l'Allemagne veut ne pouvoir compter que sur elle-même, mais qu'elle n'a d'autre dessein que d'assurer par ses propres

(1) Par courrier, en clair.

moyens sa sécurité; et ils invoquent le péril d'encerclement qui résulterait, selon eux, du pacte franco-russe.

Il est bien clair, pourtant, que ce ne sont là que des prétextes. Les dirigeants nationaux-socialistes savent parfaitement que personne ne les menace; ils savent que l'Angleterre n'a pas d'armée, que la France est pacifique, que l'Italie est retenue sur d'autres théâtres; ils n'ont rien à redouter de la Pologne et leurs généraux reconnaissent, dans le privé, que l'armée russe ne leur cause pas d'appréhensions sérieuses.

On ne peut donc trouver à l'attitude de l'Allemagne, à la hâte fébrile avec laquelle, sacrifiant toute autre considération, elle développe l'organisation de son armée active et de ses réserves, que trois explications.

Ou bien elle a des projets offensifs et médite une attaque contre l'un de ses voisins;

Ou bien, elle a la conviction que des événements se produiront à brève échéance, qui rendront possible l'éclatement d'une conflagration européenne, et elle désire faire face avec le maximum de puissance à pareille éventualité;

Ou bien l'Allemagne se préoccupe de fournir à sa politique et à sa diplomatie le point d'appui solide d'une force qui attire les hésitants et intimide les résistants; la seule existence, le seul spectacle de cette force, lui permettraient, sans coup férir, de faire aboutir ses revendications et ses prétentions; et c'est en ce sens qu'elle pourrait dire, sans mentir, que son armée sert la cause de la paix.

259

Communication du Secrétariat général de la S.D.N. [1].

Genève, 29 mai 1936.

Au cours d'un entretien qu'il a eu ce matin avec M. de Azcárate, le délégué permanent de l'Argentine auprès de la Société des Nations a déclaré que le conflit italo-éthiopien, dans sa forme présente, devrait, de l'avis de son gouvernement, faire l'objet d'un examen par l'Assemblée. Son gouvernement ne pourrait, d'après lui, accepter d'attendre la session ordinaire de l'Assemblée, en septembre prochain. Le gouvernement argentin serait surtout inspiré par la crainte de voir se produire, parmi les pays latino-américains, des défections qu'il estime désirable d'éviter. M. Saavedra Lamas suggérerait donc que l'Assemblée soit convoquée à bref délai afin de procéder à un examen de l'ensemble de la situation. Au cas où la convocation de l'Assemblée n'aurait pas été décidée avant la réunion du Conseil, le représentant de l'Argentine en ferait la proposition formelle au Conseil lui-même.

[1] Cette note, adressée à la sous-direction chargée, au ministère des Affaires étrangères, des affaires de la S.D.N. émanait de M. Hoden, membre du secrétariat général de la S.D.N.

En réponse à une question qui lui était posée, M. Ruiz-Guiñazú a déclaré que l'Assemblée se réunirait pour prendre des résolutions à la fois sur l'attitude à l'égard des sanctions et sur la non-reconnaissance de l'état de fait créé par l'occupation militaire de l'Ethiopie et son annexion par l'Italie.

M. Ruiz-Guiñazú estime que les états latino-américains seront unanimes à adopter la thèse de la non-reconnaissance. Il n'est pas aussi sûr de leur attitude en ce qui concerne le maintien des sanctions, sauf en ce qui concerne son propre pays et le Mexique, qui seraient l'un et l'autre favorables au maintien.

M. Ruiz-Guiñazú a annoncé à M. de Azcárate qu'il reviendrait le voir demain. Au cours de ce nouvel entretien, M. de Azcárate déclarera probablement au représentant de l'Argentine qu'il ne peut agir que sur une requête formelle du gouvernement argentin. Au cas où cette requête parviendrait au secrétaire général, le président de l'Assemblée en serait immédiatement saisi. On se rappelle qu'aux termes de la délibération du 11 octobre dernier, l'Assemblée s'est simplement ajournée en laissant à son président — en consultation avec le secrétaire général — le soin « de prendre les mesures appropriées si la nécessité de convoquer à nouveau l'Assemblée se présentait ».

260

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1.620. *Berlin, 30 mai 1936, s.h.* (1).

(*Reçu :* le 1er juin, 12 h. 30.)

Au cours d'un entretien qu'il a eu récemment avec le nouveau ministre de Belgique à Berlin, M. von Ribbentrop a répété à celui-ci que la Belgique devrait se prêter à la conclusion d'un accord bilatéral de non-agression avec l'Allemagne. Il a laissé entendre que, si elle se décidait à un geste pareil, la Belgique en retirerait de grands avantages; car l'Allemagne serait disposée à lui faire de nombreuses concessions.

Le vicomte Davignon a répondu que la Belgique se garderait d'agir ainsi et qu'il fallait renoncer à l'espoir qu'elle puisse imiter la Pologne.

(1) Par courrier, en clair.

261

M. Hoppenot, Chargé d'affaires de France à Pékin, à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 98 à 104. Réservé. *Pékin, 30 mai 1936, s.h.* (1)

(*Reçu :* le 15 juin, 12 h. 35, 12 h. 15.)

Pour le Secrétaire général.

L'ex-ministre des Affaires étrangères du Reich, von Kuhlmann, effectue actuellement un séjour de deux semaines à Pékin. Je l'avais connu, il y a dix ans, à Berlin. A la faveur de ces anciennes relations, j'ai eu récemment avec lui deux longs entretiens.

Il ne m'est point possible d'apprécier ici l'intérêt que les déclarations et les semi-confidences de M. von Kuhlmann peuvent présenter, ni leur proportion de [créance] et sa sincérité. La plupart m'ont été faites à l'issue d'un dîner au cours duquel mon [interlocuteur] avait fait longuement honneur à la qualité des vins qui lui étaient servis. A plusieurs reprises, il me marqua, en manière de parenthèse, qu'il pouvait me dire telle ou telle chose « parce que nous étions en Extrême-Orient ». L'homme m'a paru vieilli, mais toujours lucide et bien informé, soucieux de laisser entendre qu'il jouait [encore un] rôle, qu'il aurait pu et pourrait en jouer un bien plus grand, s'il le voulait. Le Département doit être à même de juger quel coefficient de valeur il convient d'affecter à ses propos.

Le but de son voyage, m'a dit M. von Kuhlmann, est de se faire une opinion personnelle sur la situation en Extrême-Orient, particulièrement sur les chances d'un conflit russo-japonais et sur la part éventuelle que la Chine y prendrait. Il ne se prétend pas chargé d'une mission, mais il paraît en rapports personnels assez fréquents avec le chancelier Hitler et en communication constante avec M. von Neurath, qui transmet souvent ses avis et ses renseignements au Reichsführer.

M. von Kuhlmann croit une guerre russo-japonaise inévitable et assez proche. Deux facteurs y poussent : d'une part, le Japon ne peut laisser se constituer et se développer à proximité de ses centres vitaux les puissantes bases d'offensive aérienne que sont les provinces maritimes. A côté de cette menace qui pèse sur son existence même, les visées qu'il peut nourrir sur la Mongolie extérieure n'ont qu'une importance secondaire ou ne présentent qu'une portée stratégique. M. von Kuhlmann dit tenir d'une personnalité assez bien renseignée que l'aviation soviétique est actuellement la plus puissante du monde, « égale aux aviations française et anglaise réunies ». Le

(1) Par avion.

Japon ne peut développer sa politique en Mandchourie et en Chine qu'en se mettant à l'abri des avions de bombardement soviétiques.

Le second facteur qui précipitera le conflit russo-japonais est la politique de l'Angleterre. Cette puissance a actuellement deux ennemis, qui mettent en danger les intérêts essentiels de son empire : le Japon, l'Italie. La « surprenante » attitude de la France aux mois d'octobre et de novembre 1935 a fait que l'Angleterre a subi dans sa lutte contre l'expansion africaine de l'Italie un échec total. Elle n'acceptera jamais l'encerclement de l'Égypte, en voie de réalisation, et cherchera tôt ou tard à prendre sa revanche. Mais elle tentera auparavant d'abattre le Japon qui menace gravement ses intérêts politiques et économiques en Asie. Elle compte à cet effet sur la Russie et c'est pour que celle-ci ait les mains libres qu'elle s'est engagée vis-à-vis d'elle, sous réserve du cas de conflit extrême-oriental, *to keep Germany out of the ring*. Pour ce faire, elle a eu la chance de trouver la France; au cours de la prochaine guerre russo-japonaise, le jeu du pacte franco-soviétique suffira en effet pour neutraliser l'Allemagne et c'est ce qui explique que l'Angleterre en ait favorisé la conclusion. En tout état de cause du reste, l'Allemagne n'aurait jamais songé à intervenir (Hitler est profondément pacifique) et l'eût-elle voulu qu'elle ne l'aurait pu : une armée ne [s'improvise] pas, et M. von Kuhlmann dit tenir des plus hautes autorités militaires allemandes qu'il fallait six ans à l'État-major, du jour où la conscription a été rétablie, pour reconstituer une armée en état de prendre part à une guerre européenne.

Le conflit russo-japonais éclatera le jour où un incident de frontière mettra aux prises des unités importantes, dans une rencontre trop meurtrière pour que l'affaire puisse, comme jusqu'à présent, être étouffée ou arrangée. M. von Kuhlmann croit vraisemblable que la lutte dégénérera en une guerre du Pacifique, à laquelle la Grande-Bretagne et [les États-Unis seront] amenés à prendre part aux côtés de la Russie. La Chine y jouera un rôle très important... (1) et ses généraux sont déterminés à ne pas laisser passer l'occasion. L'intervention de l'armée chinoise, sur le flanc de l'armée japonaise, sera sans doute l'élément qui fera pencher la balance du côté russe : le Japon ne pourra en effet aligner, au maximum, que deux ou trois divisions sur le front chinois, auxquelles Tchang Kaï-Chek serait en mesure d'opposer des forces très supérieures en nombre et suffisamment pourvues de matériel moderne. Le jugement que porte M. von Kuhlmann sur la valeur des divisions modernes de l'armée chinoise est beaucoup plus optimiste que celui de notre attaché militaire; il l'appuie sur l'avis du général von Seeckt et sur celui des conseillers militaires allemands encore en fonction.

M. von Kuhlmann nie absolument que l'Allemagne poursuive une alliance avec le Japon; la défaite certaine de cette puissance rendrait à ses yeux une telle politique absurde; il se dit persuadé, par conséquent, que le conflit extrême-asiatique n'aura pas de répercussions européennes : « Ce sera notre tour, à vous et à nous, de rechercher les bénéfices de la neutralité ».

(1) Lacune de déchiffrement.

Sur le plan des relations franco-allemandes, M. von Kuhlmann insiste sur le désir de paix qui anime le chancelier Hitler.

Des conversations très importantes, mais extra-officielles, se seraient poursuivies au début de 1936 entre Paris et Berlin en vue de déterminer un terrain d'entente pratique entre les deux pays. La principale pierre d'achoppement était le traité franco-soviétique, mais des assurances avaient été transmises au Chancelier, de la part d'un membre du Cabinet, parlant au nom de plusieurs de ses collègues, aux termes desquelles la ratification du traité par le Sénat serait retardée, au moins jusqu'aux prochaines élections. L'interview donnée par le Reichsführer à M. Bertrand de Jouvenel manifestait d'une manière publique, quoique indirecte, l'adhésion de M. Hitler aux principes dont s'inspiraient les conversations engagées. Malheureusement, sous la pression des chefs du parti, le Chancelier fut amené à laisser commettre la « faute impardonnable » de la réoccupation rhénane. Celle-ci doit être regardée comme une opération de pure politique intérieure, provoquée par certaines difficultés d'ordre interne (que M. von Kuhlmann ne précise pas), et ce caractère est confirmé par le fait que la Wilhelmstrasse et le haut-commandement s'y montraient également opposés. Le Chancelier s'y est enfin décidé à contre-cœur, pour ne pas entrer en conflit avec ses principaux lieutenants. La ratification du pacte franco-soviétique s'en est fatalement suivie.

M. von Kuhlmann considère que, du côté allemand, la volonté de paix et le désir d'un règlement définitif avec la France sont toujours aussi grands. Il croit que M. Léon Blum, pour témoigner qu'il n'obéit à aucune considération personnelle, ni de parti, se montrera animé des mêmes dispositions. Il espère enfin que M. Hitler renouvellera, sous une forme ou sous une autre, à l'adresse du gouvernement français, l'affirmation publique de son désir de rapprochement, afin de prouver que l'orientation politique du nouveau Cabinet ne joue pas de rôle à ses yeux et pour faciliter à ce dernier la poursuite du même accord.

262

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 151. *Rome, 30 mai 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 6 juin.)

J'ai indiqué à Votre Excellence dans mes télégrammes nos 592 à 601 (1) qu'il serait sans doute encore possible d'obtenir de M. Mussolini des engagements précis au sujet du maintien du *statu quo* en Autriche, engagements

(1) Pièce nº 254.

qui seraient pris par lui vis-à-vis de la France et de l'Angleterre, peut-être sous forme d'assurances données à sir Eric Drummond et à moi-même, en même temps que les sanctions seraient levées à Genève.

Mais il faut bien constater qu'au fur et à mesure que les jours passent, on se sent ici de plus en plus encouragé par les perspectives d'un changement d'opinion en Angleterre aussi bien que par les possibilités, certainement accrues, d'un rapprochement avec l'Allemagne. Il s'ensuit que l'Italie où le goût du marchandage est inné et dont le maître actuel a, de plus, donné maintes fois déjà la mesure de son tempérament de joueur, se trouve portée à exploiter à fond une telle situation et à considérer que la levée des sanctions peut maintenant être acquise sans contrepartie, et que c'est seulement le règlement final de la question éthiopienne qui doit donner lieu à des échanges de vues pouvant amener l'Italie à formuler des assurances quant à la reprise de sa collaboration dans la politique européenne.

C'est cet état d'esprit qu'a traduit M. Suvich dans l'entretien que j'ai eu hier avec lui [1] et qui n'est pas allé sans de très vives protestations de ma part contre des prétentions aussi constamment accrues.

J'ai appris par ailleurs qu'au cours d'une très récente conversation avec l'ambassadeur d'Allemagne, M. Mussolini avait laissé entendre qu'il était disposé à certaines concessions de forme, qu'il n'a du reste pas précisées.

Assurément, le désir de manœuvre et d'intimidation est-il pour beaucoup dans cette toute dernière évolution de l'attitude italienne. Mais cette évolution correspond trop au fond même du tempérament habituel de ce pays et de ses dirigeants pour que nous puissions négliger sans de graves inconvénients d'en tenir compte dans nos calculs.

263

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 611, 612. *Rome, 2 juin 1936, 20 h. 40, 21 h. 40.*

(*Reçu :* 23 h.)

Me parlant à titre personnel, l'ambassadeur d'Angleterre m'a exprimé de nouveau ce matin son sentiment sur les possibilités de régler les difficultés issues de l'affaire éthiopienne. Il croit tout d'abord que l'opinion publique anglaise encore incertaine s'orienterait toutefois vers la levée des sanctions et qu'elle ne comprendrait pas qu'une telle mesure s'accompagnât d'une

(1) L'entretien mentionné ici aurait donc eu lieu le 29 mai, cependant aucun télégramme du 29 ou du 30 mai ne le mentionne. Le dernier entretien relaté par un télégramme est celui du 26 mai. Voir plus haut la pièce no 248.

contrepartie immédiate et trop marquée, comme le serait une reprise instantanée de la collaboration italienne dans l'étude des problèmes européens.

Mon collègue estime qu'il faudrait procéder d'une façon moins apparente et plus graduée, que, d'ailleurs, une fois les sanctions levées, la réunion d'Ouchy le 22 juin pour la question des Détroits fournirait, de même qu'une réunion locarnienne sans doute peu éloignée, une occasion suffisamment prochaine d'associer de nouveau l'Italie à la politique franco-anglaise. Les négociations qui s'engageraient alors entre Londres, Paris et Rome permettraient d'obtenir d'une manière plus sûre les contreparties pouvant faciliter dans l'avenir la reconnaissance du nouvel état de choses en Éthiopie.

Sir Eric Drummond a ajouté qu'à ce point de vue la proposition argentine (1), qui mêlait la levée des sanctions au règlement final en portant les deux questions devant l'Assemblée, ne lui paraissait pas répondre à la situation.

Mon collègue se félicite, par ailleurs, de la courtoisie et même, m'a-t-il dit, de la cordialité qu'il retrouve depuis quelque temps dans ses rapports avec le gouvernement italien.

264

M. Jessé-Curély, Ambassadeur de France à Buenos-Aires, à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 101, 102. *Buenos-Aires, 2 juin 1936, 20 h 52.*

(*Reçu :* le 3, 3 h. 25, 3 h. 30.)

Je me réfère à mon télégramme nos 97-98 (2).

[Le ministre des Affaires étrangères] (3), avec qui j'ai eu un nouvel entretien, est de plus en plus convaincu de la nécessité de réunir l'assemblée de Genève et d'obtenir d'elle qu'elle se prononce pour la non-reconnaissance de l'annexion de l'Éthiopie.

Le ministre paraît redouter qu'il n'y ait en ce moment entre Rome et Londres des tractations ayant pour but d'écarter cette solution qu'il [considère] comme indispensable :

1o Pour sauvegarder la moralité et le prestige de la S.D.N.;

2o Pour mettre les petits états de l'Amérique du Sud à l'abri d'une agression éventuelle des États-Unis;

3o Pour permettre à la conférence du Chaco de terminer sa tâche (4).

(1) Pièces nos 259 et 267.

(2) Ce télégramme faisait état de la mauvaise humeur du gouvernement argentin et des états de l'Amérique du Sud devant l'attitude passive de la S.D.N. dans l'affaire éthiopienne.

(3) Le docteur Saavedra Lamas a, le 2 juin, demandé au secrétaire général de la S.D.N. la convocation de l'Assemblée pour permettre à tous les membres d'examiner les problèmes posés par le conflit italo-éthiopien, d'exprimer leur opinion et de prendre leurs responsabilités

(4) La dernière phase de la guerre du Chaco a duré trois ans, malgré l'intervention de la S.D.N. Plus heureuse que l'organisation internationale, une conférence interaméricaine réunie à Buenos-Ayres a amené les deux belligérants à suspendre les hostilités en juin 1935, en attendant un arbitrage de ladite conférence.

La reconnaissance de l'annexion de l'Éthiopie serait inconciliable avec la position prise par l'Argentine vis-à-vis du Paraguay et de la Bolivie. Le gouvernement argentin a imposé aux deux belligérants la paix et la démobilisation de leurs armées. Il est dans l'impossibilité de reconnaître l'annexion par le Paraguay des territoires qu'il a occupés et dont le sort définitif doit être réglé à La Haye s'il ne peut l'être à Buenos-Aires.

Il faut pour cela que l'Amérique du Sud reste fidèle à l'organisme de Genève. Or sur ce point, j'ai trouvé M. Saavedra Lamas particulièrement net : si l'Assemblée ne se termine pas par la condamnation du geste italien, la République argentine, si attachée qu'elle soit à la S.D.N., en sortira immédiatement et sera suivie dans sa retraite par tous les états de l'Amérique du Sud.

265

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1014 à 1018. *Londres, 3 juin 1936, 22 h. 53, 22 h. 52.*

(*Reçu :* le 4, 1 h. 30, 1 h. 15.)

Le secrétaire d'État m'a demandé d'aller le voir cet après-midi pour m'entretenir des problèmes que soulèvent les futures délibérations de Genève.

En ce qui concerne les questions de procédure, M. Eden estime, d'accord avec le secrétaire général de la Société des Nations, qu'il convient d'accueillir favorablement la démarche argentine (1), du moment qu'elle représente le vœu d'une partie des membres de la Ligue. D'après les indications qui ont été fournies hier par l'ambassadeur d'Argentine, on craint à Buenos-Aires que le congrès pan-américain, qui doit se tenir au mois d'octobre, ne soit l'occasion de manœuvres dirigées contre la Société des Nations, à la suite desquelles certains états de l'Amérique du Sud pourraient être conduits à quitter Genève.

Le gouvernement argentin voudrait donc que la réforme de la Ligue soit chose faite avant la réunion du congrès, pour enlever tout prétexte à cette menace de sécession. M. Malbran a d'ailleurs expliqué qu'il ne s'agirait pas d'arriver à des solutions immédiates, mais d'inviter les gouvernements à réfléchir sur tous ces problèmes, afin qu'une conclusion puisse être obtenue lors de la session régulière du mois de septembre prochain. Le gouvernement britannique n'est pas en ce qui le concerne partisan d'une ouverture aussi prochaine du débat. M. Eden s'est donc félicité d'apprendre qu'à Paris on manifestait des préférences pour une date un peu plus éloignée, celle du 29 juin par exemple, ce qui donnera plus de temps pour préparer la discussion et pour étudier notamment les moyens d'arriver à une coopération aussi étroite que possible entre Paris et Londres. On ne connaît pas toutefois les intentions de M. Benès, qui étant encore président de l'Assemblée, doit décider en dernier ressort de l'opportunité de cette convocation.

(1) Voir nos 259, 267.

Enfin, les services du Foreign Office jugent que dans ces conditions le Conseil n'a plus de raison de se tenir le 16 juin prochain. En effet, le Conseil se refuserait très probablement à engager un débat relevant de la compétence de l'Assemblée et il suffirait dès lors qu'il tînt une ou deux séances auparavant pour fixer l'ordre du jour et parer autant que possible aux motions de surprise.

Réservé. Confidentiel. — Passant au fond même de la question, le secrétaire d'État m'a prié d'attirer l'attention de mon gouvernement sur l'impossibilité où se trouverait l'Angleterre de proposer la levée des sanctions ou de se joindre à une proposition éventuelle en ce sens. M. Eden a précisé cependant qu'il ne s'ensuivait pas pour cela qu'il voterait contre une motion de ce genre et que si par exemple le gouvernement français décidait de l'accepter, l'Angleterre ne resterait sans doute pas seule en arrière. Les dernières communications du gouvernement italien, auxquelles la presse a donné en général une interprétation trop favorable, n'ont rien apporté de positif. En venant le voir la semaine passée, M. Grandi n'a fait que répéter presque littéralement ce que M. Mussolini aurait dit au correspondant du *Daily Telegraph*. Le secrétaire d'État, tout en comprenant les inconvénients et le danger de la prolongation du régime des sanctions, incline à penser que le gouvernement italien a besoin du concours des puissances, plus encore peut-être que celles-ci n'ont intérêt à voir l'Italie revenir à la politique d'action collective. Il a tenu en tout cas à souligner particulièrement que le gouvernement britannique, contrairement aux indications publiées par certains journaux français, n'était nullement entré en négociations séparées avec l'Italie, et qu'il ne pouvait être question de discuter les intérêts spéciaux de l'Angleterre tant que la question générale resterait en suspens.

M. Eden espère toujours conserver au litige actuel le caractère d'un conflit entre l'Italie et la Société des Nations. Dans son entretien avec l'ambassadeur d'Italie, il s'est efforcé de marquer que l'Angleterre n'était animée d'aucune pensée hostile contre l'Italie et, qu'en préconisant les sanctions, elle n'avait fait que se conformer strictement à ses devoirs de membre de la Ligue.

266

M. DE DAMPIERRE, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 186. *Belgrade, 3 juin 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 10 juin.)

Dans son intéressante dépêche du 2 mai [1] que le Département a bien voulu me communiquer sous bordereau nº 289 du 22 mai, notre ministre à Budapest a abordé, à propos d'un récent article de lord Rothermere, la question des rapports entre la Hongrie et la Yougoslavie.

[1] D. nº 74 (non reproduite).

Il est certain que ces rapports sont devenus aussi bons que possible depuis quelques mois; si on le constate volontiers à Budapest, on le proclame également ici avec une certaine complaisance et M. Stoyadinovitch, tout le premier, m'a manifesté à différentes reprises sa satisfaction à cet égard. Les conseils de l'Allemagne sont-ils pour quelque chose dans cet heureux changement? C'est possible. Mais je crois qu'il est avant tout la conséquence du soin que prend le gouvernement yougoslave actuel de ménager tout le monde et en premier lieu les voisins de la Yougoslavie. J'ai exposé par ailleurs les raisons qui déterminent à mon sens la tactique de M. Stoyadinovitch : celle-ci lui est à la fois dictée par les tendances pacifiques et libérales de son esprit et par l'incertitude de l'avenir politique de l'Europe.

Mais les Hongrois se tromperaient s'ils croyaient pouvoir tirer des conséquences favorables à l'idée révisionniste de l'attitude observée à leur égard par leurs voisins du sud. La réunion de la Petite Entente a récemment permis de se rendre compte que, sur ce point, les idées du gouvernement yougoslave restaient les mêmes que celles de ses alliés. Et, dans une circonstance encore plus proche de nous, avant-hier même, le président du Conseil, comme je l'ai télégraphié au Département, a proclamé devant le congrès de l'Union radicale yougoslave que la Yougoslavie n'abandonnerait pas un pouce du territoire qu'elle tenait des traités. Je crois donc sans fondement sérieux le bruit rapporté sous toutes réserves par M. Gaston Maugras et d'après lequel la Yougoslavie accepterait de restituer à la Hongrie le triangle entre Drave et Danube.

On continue au fond à se méfier autant ici de la Hongrie que de l'Italie. De celle-ci on craint une recrudescence des intrigues en Europe à la suite de sa victoire en Afrique et on se demande notamment si le gouvernement fasciste ne va pas soutenir à nouveau le revisionnisme hongrois. En ce qui concerne la Hongrie, on n'a rien oublié du passé. C'est ainsi qu'on n'a pas manqué, dans les cercles politiques, de rappeler à propos de la visite de M. Beck, celle que le président du Conseil polonais [1] a faite à Budapest au lendemain même de l'assassinat du roi Alexandre ; cette évocation, bien qu'elle n'ait pas eu d'écho dans une presse sévèrement contrôlée par la censure, n'a pas contribué à entourer d'une atmosphère particulièrement sympathique la présence à Belgrade du ministre des Affaires étrangères polonais.

Je crois donc que, du point de vue français, nous ne saurions prendre ombrage pour l'instant de l'amélioration des rapports entre Belgrade et Budapest, ce qui ne veut pas dire que nous ne devions pas en surveiller l'évolution, en même temps que celle de toute la politique yougoslave. Celle-ci est soumise comme elle ne l'a jamais été à l'appel tentateur des sirènes germaniques qui, en fait d'or, n'offrent pas seulement hélas! celui de leurs chevelures, mais nous sommes encore loin de la collusion germano-hungaro-yougoslave qui hante certains esprits et qu'il nous appartient d'empêcher en pratiquant dans le monde une politique forte et résolue, capable de rassurer nos alliés et de leur rendre leur confiance.

(1) M. Kozlowski.

267

NOTE DE M. HODEN, MEMBRE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA S.D.N. *sur la requête argentine et la convocation de l'Assemblée.*

Confidentiel. *Genève, 3 juin 1936.*

Le secrétaire général a eu, dans les dernières quarante-huit heures, plusieurs conversations au sujet de la requête argentine. On trouvera ci-dessous un résumé de chacune d'elles.

1° Le président de l'Assemblée, M. Benès, a par téléphone fait part au secrétaire général, dans la journée d'hier, mardi 2 juin, de ses hésitations et de ses craintes en ce qui concerne la réunion de l'Assemblée. Cette réunion lui apparaissait inopportune et il avait cru comprendre, au cours d'une visite du ministre d'Italie à Prague [1], que si l'Assemblée était convoquée, l'Italie se retirerait de la Société des Nations. Sans entrer dans l'examen de la question de l'opportunité, le secrétaire général a représenté à M. Benès, d'abord qu'il ne s'agissait pas de convoquer une assemblée extraordinaire puisque l'Assemblée n'avait fait que s'ajourner, que le rôle du président dans le cas présent se bornait à convoquer une séance de l'Assemblée. Il a ajouté qu'il lui paraissait difficile de ne pas faire droit à la requête d'un état membre de la Société des Nations, qui est en même temps membre du Conseil et qui pour des raisons respectables désirait la réunion de l'Assemblée. Il a également fait observer qu'on ne pouvait repousser une telle requête pour la raison qu'un autre état membre de la Société des Nations, qui avait par ailleurs été déclaré en rupture de pacte, semblait vouloir y mettre un veto. M. Benès a là-dessus demandé au secrétaire général de le rappeler aujourd'hui même;

2° Recevant, quelques instants plus tard, le représentant de l'Italie, M. Bova-Scoppa, le secrétaire général faisant allusion à sa conversation avec le président de l'Assemblée lui a demandé s'il était exact que l'Italie chercherait à s'opposer à la réunion de l'Assemblée. M. Bova-Scoppa qui venait de parler, par téléphone, avec M. Suvich a nié que son gouvernement ait pris une telle attitude. Il a ajouté que, tout en contestant l'opportunité de la réunion de l'Assemblée, le gouvernement italien, selon ses informations, ne s'y opposerait pas. Il a précisé à ce propos qu'il fallait distinguer, selon lui, entre la réunion de l'Assemblée et le maintien des sanctions. C'est de la suppression des sanctions, a-t-il dit, que M. Mussolini fait dépendre la continuation ou la reprise de sa collaboration en Europe et dans la Société des Nations. En quittant le secrétaire général, M. Bova-Scoppa a annoncé qu'il allait se mettre de nouveau en rapport avec M. Suvich afin d'obtenir confirmation de l'interprétation qu'il venait de donner à la position italienne;

[1] Voir ci-dessous, n° 268.

3° Dans la matinée de mercredi, M. Bova-Scoppa, qui avait eu une nouvelle conversation téléphonique avec M. Suvich, a donné au secrétaire général la confirmation ci-dessus visée. Il a autorisé M. Avenol à en faire état auprès de M. Benès.

4° Le président de l'Assemblée a de nouveau appelé ce matin M. Avenol qui, sur la base des conversations qu'il avait eues avec M. Bova-Scoppa, a pu le rassurer quant aux intentions réelles du gouvernement italien. M. Benès, ayant réfléchi, voyait l'intérêt d'une réunion de l'Assemblée, tout en conservant des doutes sur la légalité d'une discussion, par l'Assemblée, de la question des sanctions. Le secrétaire général lui a répondu que les délégations à l'Assemblée avaient incontestablement le droit de formuler leur opinion à ce sujet et que, si l'on voulait prendre une décision en matière de sanctions, on pourrait, à la suite des délibérations de l'Assemblée, réunir le comité de coordination. M. Benès aurait préféré, semble-t-il, ne pas prendre de décision quant à la convocation de l'Assemblée avant son retour de Bucarest où il se rend à une réunion de la Petite Entente. Il semble toutefois qu'il doive donner demain une réponse définitive et positive.

Le secrétaire général a entre autres fait valoir, auprès de M. Benès, la nécessité de ne pas tarder à donner une réponse au gouvernement argentin. Cette réponse pourrait d'ailleurs fixer une date de réunion de l'Assemblée qui permette aux gouvernements les plus intéressés de se préparer et d'avoir des échanges de vues utiles avant cette importante réunion.

5° M. Eden a déclaré cet après-midi par téléphone, au secrétaire général, qu'il approuvait pleinement la convocation de l'Assemblée en observant que celle-ci n'ayant fait que s'ajourner, il faudrait des raisons extrêmement fortes pour refuser à un état membre de la Société des Nations qui le demande, la convocation d'une nouvelle séance. M. Eden a indiqué comme date lui convenant pour la réunion de l'Assemblée le lundi 29 juin. Si cette date était agréée, il proposerait d'autre part à ses collègues du Conseil de se réunir quelques jours auparavant soit le 26 juin. Les trois jours qui s'écouleraient ainsi entre la réunion du Conseil et celle de l'Assemblée pourraient être utilement employés à des conversations entre les membres du Conseil et les délégations à l'Assemblée.

6° Recevant en fin de journée le représentant de l'Argentine, le secrétaire général lui a fait part du résultat des conversations ci-dessus résumées, ajoutant qu'il croyait savoir que le gouvernement français n'aurait pas non plus d'objections à la réunion de l'Assemblée. M. Ruiz-Guiñazú s'en est déclaré très satisfait et n'a pas caché que de nombreux délégués à Genève étaient venus le féliciter de l'initiative prise par son gouvernement. Quant à la date proposée par M. Eden, M. Ruiz-Guiñazú ne croit pas que son gouvernement puisse y faire objection à la condition que la date primitivement fixée pour la session du Conseil ne soit pas maintenue et que les deux réunions, celle du Conseil et celle de l'Assemblée se tiennent à peu près en même temps.

Le secrétaire général aura demain jeudi une nouvelle conversation téléphonique avec le président de l'Assemblée.

268

M. DE MONICAULT, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À PRAGUE,
À M. FLANDIN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 541 à 546. *Prague, 4 juin 1936, 13 h. 45, 13 h. 50.*

(*Reçu :* 15 h. 30, 16 h. 10, 16 h. 30, 15 h. 55, 15 h.

M. Benès a reçu avant-hier le ministre d'Italie qui a vivement insisté auprès de lui pour qu'il refusât de donner suite à la note de la République argentine réclamant la convocation de l'assemblée de la Société des Nations. M. de Facendis, se conformant à des instructions formelles reçues de Rome, a ajouté que l'Italie quitterait définitivement Genève si l'Assemblée était convoquée.

M. Benès a répondu qu'il avait promis de prendre l'avis du président du Conseil et du secrétaire général de la Société des Nations. Si M. Eden et M. Avenol se prononçaient pour la convocation, il ne pourrait se soustraire à ce devoir. Il a d'autre part fait observer à son interlocuteur que, d'après des renseignements sûrs, qui lui furent quelques instants après confirmés par M. Avenol, le délégué italien à Genève avait déclaré à celui-ci que l'Italie considérait comme inopportune la convocation de l'Assemblée, mais qu'elle ne s'y opposerait pas. M. Avenol savait que cette communication avait été ratifiée par M. Mussolini. M. de Facendis a paru surpris et a maintenu que ses instructions ne laissaient place à aucun doute.

M. Benès estime que la demande du ministre d'Italie a été une manœuvre imaginée par M. Mussolini pour exercer une pression sur lui. Il croit que l'Italie, se rendant compte que la convocation de l'Assemblée est inévitable, attendra pour mettre sa menace à exécution que la non-reconnaissance de l'annexion de l'Éthiopie ait été décidée.

Bien que la note du gouvernement argentin ne lui soit pas encore parvenue, M. Benès s'est déjà mis en rapport avec M. Eden et M. Avenol pour étudier la suite dont elle était susceptible. Il a paru aux uns et aux autres que la convocation de l'Assemblée était inévitable. M. Benès a toutefois obtenu de M. Eden que sa réunion n'aurait lieu qu'après celle du Conseil. Celle-ci étant prévue pour le 25 ou le 26, celle de l'Assemblée serait vraisemblablement fixée au 29. M. Benès donnera sa démission de président de la Société des Nations, immédiatement après avoir convoqué l'Assemblée. Le président de la République estime qu'il est impossible de reconnaître l'annexion de l'Éthiopie. Il ne croit pas, d'autre part, que M. Mussolini accepte, pour obtenir la levée des sanctions, de signer un pacte danubien. Il a chargé M. Ripka de le dire à M. Léon Blum et à M. Delbos. Il a d'autre part signalé à M. Eden qu'à son avis la question des sanctions n'était pas du ressort de l'Assemblée.

M. Krofta, de qui je tiens ces renseignements, estime comme M. Benès que, dans cette affaire, chaque puissance doit prendre ses propres responsabilités. L'Assemblée pourra d'ailleurs émettre une recommandation dans ce sens en prenant acte de la fin des hostilités en Afrique orientale.

269

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1659. *Berlin, 4 juin 1936, s. h.* (1).

(*Reçu :* le 6, 12 h.)

On attache, dans les milieux politiques berlinois, une certaine importance au séjour qu'effectuent actuellement à Moscou l'attaché commercial soviétique à Berlin, M. Kandelaki, et son adjoint, le chef du service des importations de la délégation commerciale russe. Le voyage de ces deux fonctionnaires aurait pour but d'étudier les possibilités d'importation en Russie de masses plus considérables de produits allemands. Les principales difficultés viendraient, jusqu'à présent, des crédits que le gouvernement soviétique demanderait à l'Allemagne de lui ouvrir et des facilités de payement qu'il voudrait obtenir. C'est pour résoudre ces questions que M. Kandelaki aurait résolu de se rendre à Moscou.

Il n'est pas douteux que, depuis la signature du récent accord commercial germano-russe, on n'assiste à une reprise des échanges entre ces deux pays et que les Soviets ne manifestent le souci de se procurer en Allemagne les produits manufacturés qui leur sont indispensables. Mais il ne semble pas que les échanges avec la Russie puissent, de longtemps, revenir au niveau qu'ils avaient atteint avant 1933 et que les commandes soviétiques puissent apporter un soulagement sensible aux difficultés de l'économie allemande.

270

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Flandin, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1661. *Berlin, 4 juin 1936, s. h.* (2).

(*Reçu :* le 6, 12 h.)

Au cours d'une conversation récente, le secrétaire d'État de la Chancellerie, M. Lammers, l'un des collaborateurs immédiats du Führer, a adressé de vifs reproches au ministre de la République argentine à Berlin, M. Labougle, à

(1) Par courrier, en clair.

(2) Par courrier, en clair.

propos de l'initiative qu'a prise ce pays de demander la convocation d'une assemblée extraordinaire de la Société des Nations [1].

« Quelle idée! s'est-il écrié. Pourquoi vous êtes-vous mêlés de cette affaire? Ne pouviez-vous laisser aller les choses, comme nous le faisons nous-mêmes? etc. »

M. Labougle en a conclu à juste raison que la politique du Reich ne voyait pas d'un bon œil l'éventualité d'un apaisement du conflit provoqué par l'annexion de l'Abyssinie et souhaitait, au contraire, que ce conflit se prolongeât et s'aggravât. L'Allemagne joue manifestement la carte de la division des grandes puissances et de l'anarchie européenne.

271

NOTE DE LA DIRECTION POLITIQUE [2]

Tendances de la politique italienne

4 juin 1936

Depuis la proclamation de l'annexion de l'Éthiopie au royaume d'Italie et le départ de Genève de la délégation italienne (12 mai), le gouvernement de Rome s'est abstenu de toute initiative; mais les dirigeants fascistes ont, à diverses reprises, laissé entendre — de manière de plus en plus nette — que leur attitude d'expectative ne pourrait pas se prolonger indéfiniment et qu'ils devraient bientôt prendre une décision quant à l'orientation de la politique italienne.

1° Le 11 et le 12 mai, M. Mussolini, parlant au comte Coudenhove-Kalergi, marque encore ses préférences pour une politique de franche collaboration avec la France. Si la France se dérobe, l'Italie devra se tourner vers l'Allemagne (télégramme de Vienne du 23 mai) [3].

Le 14 mai (d'après un télégramme de Rome), M. Mussolini est toujours convaincu de la nécessité d'une collaboration franco-italienne [4].

Le même jour cependant, le baron Aloisi laisse entendre à M. de Chambrun que si aucun geste ne fait prévoir la levée des sanctions, l'Italie quittera la

(1) Par une démarche, puis par une note écrite au secrétariat de la S.D.N. au début de juin, l'Argentine a rappelé que le 12 mai son représentant avait élevé une réserve formelle contre tout ajournement de l'examen du problème éthiopien.

Voir à ce sujet le télégramme de Buenos-Aires du 2 juin, ci-dessus reproduit sous le n° 264.

(2) Cette note, extraite des papiers Massigli, a été remise aux trois chefs d'état-major. Est-ce à elle que fait allusion le général Gamelin dans ses Mémoires (*Servir*, t. II, p. 223 et 224)? Le général parle « d'une note rédigée sur les instructions de M. Léger demandant que le ministre de la Guerre étudiât les conséquences à envisager dans l'hypothèse où les Italiens prendraient des mesures de mobilisation à bref délai». Mais aucune pièce de ce genre n'a été retrouvée ni dans les archives des Affaires étrangères ni dans celles conservées au Service historique de l'Armée.

(3) Voir plus haut, la pièce n° 234.

(4) Voir plus haut, la pièce n° 210.

Société des Nations à la fin du mois de mai. Le 20 mai toutefois, M. Suvich est moins affirmatif : aucune décision ne paraît encore arrêtée; le sous-secrétaire d'État ne cache pas, néanmoins, que la prolongation des sanctions créerait une situation nouvelle [1].

Le 26 mai, M. Suvich précise cette indication. Tout en affirmant que rien n'est changé dans les intentions du gouvernement de Rome, qui considère comme toujours valables les accords franco-italiens de 1935, il déclare à M. de Chambrun que « la seule prolongation au-delà du mois de juin des sanctions en vigueur risquerait d'amener l'Italie à reviser l'ensemble de sa position politique en Europe » [2].

Plus récemment encore (30 mai), l'attaché militaire italien à Paris faisait allusion de son côté, en cas de prolongation du régime des sanctions, à des « événements graves » et à la dénonciation des accords techniques franco-italiens de 1935 [3].

Ces accords techniques semblent constituer l'élément le plus clair de cette position politique que l'on se déclare encore, à Rome, prêt à maintenir, car, en ce qui concerne la politique générale européenne, les intentions italiennes apparaissent dès maintenant comme assez confuses.

L'ambassadeur de l'U.R.S.S. à Rome aurait voulu obtenir, à cet égard, certaines assurances officieuses; il n'y est pas parvenu et il a retiré de ses contacts l'impression qu'on hésitait à s'engager si peu que ce fût en Europe avant que l'hypothèse sanctionniste ait été levée (télégramme de Rome du 28 mai) [4].

A la même date, M. de Chambrun ne considère pas non plus qu'il y ait beaucoup d'espoir d'obtenir, à l'heure actuelle, de l'Italie des assurances générales de bonne volonté à l'égard d'un plan d'organisation de l'Europe, dans le cadre de la Société des Nations. Mais sur un terrain « réaliste », une entente avec l'Italie serait encore possible. Il faudrait toutefois se hâter, car des tendances se manifestent pour qu'elle se rapproche de l'Allemagne.

2° On tient, il est vrai, à répéter à Rome que l'Italie n'a pris, à l'heure actuelle, aucun engagement envers le Reich et qu'en dehors des relations économiques et culturelles dont l'amélioration est la conséquence de l'imposition des sanctions en Italie, aucune entente politique quelconque n'est conclue ou envisagée avec le Reich (Rome, télégramme du 26 mai) [5].

C'était aussi, il y a trois semaines, l'opinion de notre ambassadeur à Berlin. Le 16 mai, M. François-Poncet, à propos des récents voyages à Rome du ministre de la Justice allemand et en Allemagne du ministre de l'Agriculture, M. Rossoni, écrivait que, à Berlin comme à Rome, on espère par ces échanges de politesses exercer une pression salutaire sur l'Angleterre et la France. « Pour le moment, on n'irait pas plus loin; mais de part et d'autre, on dégage les voies et on se ménage les moyens de passer rapidement, si on le jugeait nécessaire, à une collaboration plus effective » [6].

(1) Date erronée (voir ci-dessus, n° 223).
(2) Voir plus haut, la pièce n° 248.
(3) Il s'agit de la démarche relatée par le général Gamelin dans *Servir* (t. II, p. 223). Il n'a été retrouvé aucun compte rendu de l'entrevue ni dans les archives des Affaires étrangères ni dans celles conservées par le Service historique de l'armée.
(4) Voir plus haut, pièce n° 254.
(5) Voir plus haut, pièce n° 248.
(6) Voir plus haut, la pièce n° 218.

Mais faut-il ranger, parmi les échanges de politesses susceptibles d'exercer une pression sur l'Angleterre et la France, un fait comme la présence à Berlin du chef du bureau des opérations du ministère de l'Air italien, rencontré à Berlin le 28 mai en compagnie du chef de la section française et italienne du service des renseignements du ministère allemand de l'Aéronautique? (1)

On pourrait, sans doute, penser que la question d'Autriche demeure un obstacle insurmontable à une réconciliation entre Berlin et Rome. M. de Chambrun observe toutefois le 28 mai qu'un courant existe à Rome pour rechercher en cette matière un arrangement avec le Reich, et il relève qu'à son retour d'Allemagne, M. Rossoni a déclaré que le problème autrichien avait perdu pour l'Italie beaucoup de son acuité. Au surplus, il est des manœuvres de bluff dont les auteurs sont parfois impuissants à limiter les effets, et une nouvelle déconvenue à Genève peut entraîner M. Mussolini plus loin qu'il ne voudrait lui-même aller (2).

C'est la crainte qu'exprimait récemment à un membre de notre ambassade à Berne un diplomate suisse revenant de Rome, lorsqu'il disait que « sous le coup d'une grave déception » dans l'affaire des sanctions, M. Mussolini pourrait être amené à prendre un parti qu'il aurait à regretter plus tard.

Il reste, il est vrai, à savoir si l'Allemagne qui, si la France seule était en cause, ne se déroberait certainement pas à un rapprochement avec Rome, se prêterait à faire contre l'Angleterre le jeu de l'Italie.

3° De ce point de vue, le problème des relations italo-anglaises est donc essentiel.

Certains symptômes d'amélioration se sont manifestés, mais la presse paraît en avoir exagéré la portée.

Jusqu'à l'interview de M. Mussolini accordée au correspondant du *Daily Telegraph*, on affectait toujours à Rome de se croire menacé par l'Angleterre. Le 20 mai, la presse présentait encore le projet d'accord méditerranéen — auquel le gouvernement britannique était d'ailleurs étranger — comme une manœuvre d'encerclement dirigée contre l'Italie. Depuis, il y a eu, il est vrai, les déclarations faites à M. Gordon Lennox, suivies, le 28 mai, de la visite de M. Grandi au Foreign Office. Mais l'on considère, dans les milieux officiels britanniques, que la presse a donné en général de cette interview et de cette visite une interprétation trop favorable. M. Eden a dit lui-même, le 3 juin, à notre ambassadeur que les dernières communications du gouvernement italien n'ont encore apporté rien de positif.

Il n'y a pas, à l'heure actuelle, de négociations séparées anglo-italiennes, et l'on n'est nullement enclin à Londres à rechercher à tout prix le concours italien; quels que soient les inconvénients et les dangers que l'on reconnaisse à la prolongation du régime des sanctions, on ne prendra, du côté anglais, aucune initiative pour qu'il y soit mis fin; tout au plus ne se mettrait-on pas en opposition avec une majorité qui se dégagerait dans ce sens.

4° En l'absence de faits nouveaux dans les relations anglo-italiennes, il est

(1) Voir ci-dessous, n° 278.

(2) Voir plus haut, la pièce n° 254.

permis d'estimer que le gouvernement allemand, dans son désir de ménager Londres, ne répondra qu'avec circonspection aux avances qui se multiplient du côté italien. Il n'en reste pas moins certain qu'entre une Italie mécontente des puissances occidentales et « insatisfaite » dans la mesure même où ses conquêtes ne seraient pas reconnues, et une Allemagne en quête de nouveaux succès, l'analogie des situations serait trop réelle pour qu'on ne dût pas appréhender un rapprochement même au prix d'un compromis dans la question d'Autriche.

5° Quoi qu'il en soit, et s'il hésite encore sur le parti qu'il doit embrasser, le gouvernement italien n'en poursuit pas moins ses préparatifs, et il fait, en particulier du point de vue militaire, un effort certain pour valoriser sa collaboration éventuelle.

Il importe peu, ainsi que M. Mussolini l'a fait encore affirmer le 27 mai par M. Suvich à notre ambassadeur, que les mesures qui sont prises ne soient pas dirigées contre nous : elles n'en existent pas moins.

Notre consul à Trieste signale le 22 avril que des précautions sont prises concernant la protection des côtes. Plus récemment, des renseignements concordants annoncent que les vacances scolaires vont être avancées afin de faciliter éventuellement une mobilisation générale. Le fait est signalé, en particulier, dans les régions voisines de la frontière française (Vintimille, 20 mai; Turin, 18 mai) [1].

Rome confirme le 23 mai et précise le 28, que la décision est applicable dans toute l'Italie.

Notre consul à Turin signale que des bruits courent relativement à des mesures qui seraient prises directement sur la frontière française.

Un très gros effort se poursuit en matière d'aviation. L'industrie travaille à plein rendement et sort dix avions par jour (Rapport de notre attaché militaire à Rome, 29 avril) [2].

M. de Chambrun rapporte, d'autre part, le 28 mai [3], que le retour du maréchal Badoglio serait motivé par le besoin d'avoir sur place avant le 15 juin le chef d'État-major général des forces armées au cas où il y aurait à prendre, dans le domaine militaire, des dispositions d'ensemble.

Le gouvernement italien n'exclurait même pas que des complications européennes pussent entraîner un conflit en Afrique; l'envoyé spécial de l'agence Stefani à Addis-Abeba dit à notre ministre le 24 mai qu'il n'est pas question de réduire le corps expéditionnaire et que le gouvernement italien se propose, au contraire, de maintenir en Afrique orientale une forte armée dans l'éventualité d'une guerre européenne. Or, une pareille armée ne trouverait en Afrique à s'employer que contre la France et l'Angleterre.

Le 28 mai encore, on signale à Benghazi un stockage de gaz asphyxiants et notamment d'ypérite [4].

Enfin, la propagande italienne demeure active dans tout le monde arabe, en dépit de tous les démentis, elle n'est sans doute pas étrangère aux troubles

(1) Voir plus haut, la pièce n° 254.
(2) Non reproduit.
(3) Voir plus haut, la pièce n° 254,
(4) Voir ci-dessous, n° 284.

de Palestine; les autorités italiennes entretiennent des relations avec le comité syro-palestinien et des renseignements secrets et sûrs indiquent qu'elles cherchent à avoir un contact avec la délégation syrienne à Paris.

Telles sont, en résumé, les plus récentes informations dont dispose le département des Affaires étrangères sur les tendances de la politique italienne, soit sur le plan diplomatique, soit sur le plan militaire.

Si aucune conclusion précise ne s'en dégage, du moins obligent-elles à constater qu'on n'a plus le droit de compter que la politique italienne demeurera, en toute hypothèse, fidèle aux conceptions qui prévalaient à Rome l'an dernier. Les décisions, quelles qu'elles soient, qui seront prises dans les prochaines réunions de Genève, apparaissent dès lors comme susceptibles de répercussions singulièrement étendues, qui déborderont le cadre général de problèmes théoriques touchant l'organisation ou l'autorité de la Société des Nations et qui risquent d'affecter directement l'équilibre des forces en Europe.

272

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 617 à 627. Très confidentiel. *Rome, 5 juin 1936, 5 h. 10.*

(*Reçu :* 6 h. 30, 6 h. 40, 7 h. 10, 7 h. 15.)

Par mon télégramme nos 586-590 (1), j'ai signalé à Votre Excellence les symptômes inquiétants de la préparation militaire que nos consuls en Italie ont relevés ces temps derniers. Les indications singulièrement concordantes d'agents qui sont dispersés sur tous les points du territoire et orientés vers des frontières diverses ne sauraient être le résultat d'une simple coïncidence. Il n'est pas douteux, et à Rome on s'en rend fort bien compte, que quelque chose se prépare. La gravité de la situation est en tout cas confusément ressentie par les divers éléments de la population qui témoignent pour la plupart d'une certaine résolution n'allant pas toutefois sans nervosité. Si certains propos tenus dans les milieux irresponsables donneraient plutôt l'impression qu'on va se livrer bientôt à une de ces manœuvres d'intimidation vis-à-vis de l'Europe auxquelles le gouvernement italien n'est que trop enclin à recourir, d'autres indications des plus sérieuses tendraient plutôt à faire croire qu'il est question de mettre le pays en état de défense générale afin qu'il puisse parer à toute éventualité. Il ne faut pas en effet se dissimuler qu'on s'attend ici, sans aucunement discerner jusqu'à quel point l'Italie en serait elle-même responsable, à ce que la non-levée possible des sanctions s'accompagne d'une aggravation

(1) Voir ci-dessus, no 248.

de la situation européenne telle que des complications internationales extrêmement graves risqueraient d'en résulter.

D'après les indications que j'ai [recueillies], le général Roatta, chef du service de renseignements italiens, n'a pas caché à l'attaché militaire polonais, cherchant peut-être à l'impressionner, qu'une mobilisation générale ou partielle ne serait pas à exclure.

De son côté, l'attaché militaire turc, particulièrement en éveil, considère comme très possible une mobilisation de 2.000.000 d'hommes en direction de la France et de la Yougoslavie. L'ambassadeur d'Angleterre, avec qui je me suis longuement entretenu ce matin et qui possédait les mêmes informations dont il venait d'ailleurs de faire part à son gouvernement, se montre vivement préoccupé du développement de la situation. Il m'a dit qu'il n'avait pas craint, dans les circonstances présentes, de conseiller à Londres la levée des sanctions. Sir Eric Drummond se proposerait d'autre part, en l'absence de M. Mussolini et de M. Suvich, partis tous deux hier pour Forli d'où ils iront sans doute à la rencontre du chancelier Schuschnigg (mon télégramme nº 608 du 2 juin) [1], de suggérer au Foreign Office de convoquer M. Dino Grandi pour lui représenter nettement le danger que provoquerait une mobilisation même partielle des forces italiennes, de telles mesures impliquant presque fatalement l'adoption, de l'autre côté des frontières, de dispositions analogues. Dès que Votre Excellence m'aura fait part de ses intentions à ce sujet, je ne manquerai pas de mon côté d'attirer la plus sérieuse attention de M. Mussolini sur les légitimes appréhensions que susciterait immanquablement en France une pareille éventualité.

Comme je l'ai déjà signalé à plusieurs reprises, l'état d'esprit du chef du gouvernement italien paraît se définir ainsi : maintien de l'entente franco-italienne et développement dans la mesure du possible de la collaboration pacifique, d'accord avec l'Angleterre, de la France et de l'Italie en Europe; mais, si les sanctions n'étaient pas levées, sortie de la Société des Nations et par suite rapprochement italo-allemand. La première solution serait encore, à l'heure actuelle, à mon avis, celle qui aurait les préférences de M. Mussolini. L'entretien qu'il a eu récemment avec le comte Coudenhove Kalergi (voir télégrammes 522-525 de notre ministre à Vienne) [2] confirme par ailleurs cette impression que corroborent en outre les déclarations précises faites avant-hier par M. Mussolini à M. Lagardelle au cours d'une amicale et confiante conversation.

Il n'en reste pas moins que le temps ne travaille pas pour nous. Les perspectives d'une combinaison italo-allemande paraissent se préciser. La situation intérieure de l'Europe centrale fournit peut-être les éléments qui paraissaient jusqu'à présent faire défaut pour un rapprochement effectif entre l'Italie et l'Allemagne. On croit savoir que le général Roatta serait parti brusquement pour Vienne et Budapest. D'autre part, le séjour ici du chancelier fédéral semble principalement motivé par le désir d'obtenir des explications rassu-

(1) Non reproduit, annonçait une rencontre prochaine en Italie entre M. Schuschnigg, chancelier d'Autriche, et M. Mussolini.

(2) Pièce nº 234.

rantes sur les dispositions actuelles de l'Italie en ce qui concerne l'Autriche.

Par ailleurs, l'attitude plus que réservée que j'ai souvent constatée chez le chef du gouvernement lorsque je lui parlais de l'intérêt d'une politique de compréhension et même de soutien vis-à-vis de Prague, l'orientation générale nettement défavorable à la Tchécoslovaquie du rapport secret de Mme Sarfati, que j'ai communiqué au Département par ma dépêche n° 113 du 30 avril dernier (1), laissent craindre que le projet d'après lequel la République tchécoslovaque pourrait être la première victime de l'ambition germanique ne serait peut-être pas tout à fait sans fondement, surtout si l'on considère l'intérêt évident qu'il présenterait pour la Hongrie, la sympathie qu'il pourrait susciter en Pologne, et la contrepartie qu'il serait susceptible d'offrir au gouvernement de Rome, en relèguant au second plan des visées hitlériennes le sort de l'Autriche dont le *statu quo*, au moins pour les années qui viennent, serait ainsi préservé. Je dois dire toutefois que mon collègue d'Angleterre à qui je faisais part de ces appréhensions estime que l'opposition résolue de la Grande-Bretagne arrêterait sans doute M. Hitler dans l'exécution d'un pareil dessein. Sir Eric Drummond ne va cependant pas jusqu'à croire que son gouvernement soit en ce moment suffisamment écouté à Berlin pour empêcher en tout état de cause les deux dictateurs de se mettre d'accord sur d'autres fins communes; l'ambassadeur d'Allemagne que j'ai rencontré à Venise (mon télégramme n° 602) (2), où il a été très cordialement accueilli, m'a annoncé qu'il se rendrait à Berlin au milieu du mois, ajoutant non sans quelque satisfaction : « La diplomatie s'efface quand les événements sont en marche ».

Certes, il ne faudrait pas se faire d'illusions exagérées sur la garantie effective que pourrait apporter par avance à l'organisation française de la sécurité un concours théorique promis dès maintenant par l'Italie, puisqu'il est bien évident que celle-ci chercherait à l'échéance voulue à le valoriser par une nouvelle négociation immédiatement préalable. Mais à un moment où nous pouvons avoir besoin de tous nos moyens de défense, pendant des années qui nous sont défavorables par suite de la réduction de nos classes, toute conjonction hostile de l'Allemagne et de l'Italie, qui ne serait pas sans exercer une attraction certaine sur des pays insatisfaits et sensibles avant tout aux manifestations de force, aux chiffres d'effectifs et à l'accumulation des stocks de guerre, nous menacerait dangereusement en Europe.

(1) Ce rapport soulignait l'effritement de l'influence italienne au profit des nazis à Vienne et Budapest, ainsi que la conjonction des haines allemande, hongroise, autrichienne et polonaise contre Prague.

(2) Télégramme non retrouvé.

273

M. Charles-Roux, Ambassadeur de France à Rome Saint-Siège, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 176 à 178. Secret. Réservé.

Rome, 5 juin 1936, 19 h. 10, 17 h. 10.

(*Reçu :* 20 h. 45.)

Comme je demandais aujourd'hui au cardinal secrétaire d'État s'il avait quelque information sur les dispositions de l'Italie à propos de la question abyssine, il m'a répondu : « Du côté italien, on déclare que, dans le cas où les sanctions seraient maintenues et où la discussion de leur abrogation serait renvoyée à septembre ce serait la guerre, ou du moins une situation si dangereuse qu'elle aboutirait fatalement à la guerre. Il est possible, a poursuivi le cardinal Pacelli, que ce soit du *bluff*. Je ne me prononce pas à ce sujet. Mais c'est cela que l'on déclare, et de source officielle ». Le cardinal Pacelli a terminé en me disant que s'il apprenait autre chose il me le communiquerait.

Dans une autre partie de son entretien, il m'a donné à entendre qu'il signalerait à l'ambassadeur d'Italie près du Saint-Siège l'intérêt pour le gouvernement italien de proposer un pacte méditerranéen donnant toute garantie à l'Angleterre et autres états méditerranéens, et aussi d'offrir de communiquer à la Société des Nations tout ce qui serait fait pour le relèvement de l'Abyssinie, un peu comme cela se pratique dans les pays à mandat.

274

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères, à M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin.

T. no 305. Réservé. Secret. *Paris, 5 juin 1936, s. h.* (1)

Dans votre télégramme 1460 du 16 mai (2), vous exprimiez l'opinion que les démonstrations de sympathie et d'amitié multipliées depuis quelque temps entre Rome et Berlin devaient être interprétées, non pas comme l'indice d'un rapprochement politique déjà réalisé ou près de l'être, entre l'Italie et

(1) Par courrier.

(2) Voir ci-dessus no 218.

l'Allemagne, mais plutôt comme le moyen à la fois d'exercer une pression sur l'Angleterre et sur la France et de se ménager la possibilité de passer rapidement, si on le jugeait nécessaire, à une conjugaison plus effective des efforts italiens et allemands.

Sans être en mesure de faire état de faits certains, notre ambassadeur à Rome me signale, à la date du 5 juin [1], que les perspectives d'une combinaison italo-allemande paraissent se préciser et il n'exclut pas que la Tchécoslovaquie soit appelée à en faire les frais, dans des conditions qui relègueraient au second plan, pour les années à venir, les visées hitlériennes sur l'Autriche.

Veuillez me faire savoir d'urgence si des faits parvenus récemment à votre connaissance corroborent cette impression et, d'une manière plus générale, si vous estimez que, depuis le milieu du mois dernier, la collaboration italo-allemande s'est effectivement resserrée.

275

NOTE DU DÉPARTEMENT [2]

Très confidentiel. *5 juin 1936.*

M. Bertrand de Jouvenel a vu M. Mussolini à Rome le 3 juin. L'entretien (qui ne doit faire l'objet d'aucun compte rendu dans la presse) lui a laissé une impression pessimiste quant aux possibilités de collaboration franco-italienne à l'heure actuelle; le récit qu'il en fait peut se résumer comme suit :

M. Mussolini demeure en principe convaincu qu'une entente franco-italienne est pour l'Italie la meilleure politique. Il se rend compte que tout accord avec l'Allemagne sera précaire : « L'Allemagne peut me garantir contre l'Anschluss pendant cinq ans; mais ensuite qu'arrivera-t-il ? » Si l'Italie s'oppose à une entreprise d'Anschluss, elle se heurtera à la Yougoslavie dont l'hostilité ne peut être neutralisée que par l'entente avec la France.

Mais y a-t-il des possibilités d'entente avec la France ?

Le chef du gouvernement italien considère que le nouveau gouvernement français est composé d'hommes qui sont ses adversaires. Il doute, d'autre part, de la force française dans les circonstances actuelles. Les récentes occupations d'usines ont, en particulier, produit sur lui une grande impression. D'un mot, les perspectives d'un essai d'entente avec la France lui paraissent peu encourageantes.

M. de Jouvenel a, dans ces conditions, le sentiment que, sans enthousiasme, M. Mussolini est peu à peu conduit à l'idée d'une entente avec l'Allemagne.

(1) Voir pièce n° 272.
(2) Cette note émanait du directeur-adjoint de la Direction politique, M. Massigli.

Certains de ses collaborateurs l'y poussent, tel M. Rossoni qui s'exprime en termes dithyrambiques sur les résultats obtenus par l'hitlérisme.

M. de Jouvenel n'a recueilli cependant à Rome aucune précision sur l'état des pourparlers qui pourraient être engagés. Par contre, à Vienne, où il a vu le 30 mai M. von Papen, qu'il connaît depuis longtemps, celui-ci lui a dit avec force qu'il n'est pas question d'Anschluss. « Revenez dans dix jours », a-t-il ajouté, en réponse à une question, « et je pourrai vous faire une déclaration publique à ce sujet ».

Interrogé sur les preuves qu'il pourrait donner de sa disposition à collaborer à un système de sécurité collective, M. Mussolini, après avoir affirmé sa volonté de paix dans des termes qui rappelaient ceux qu'emploie le chancelier Hitler, aurait dit que, si les sanctions étaient levées, il serait prêt à entrer dans des arrangements d'assistance mutuelle en Europe donnant aux grandes puissances de lourdes responsabilités et comportant, par ailleurs, des engagements d'arbitrage; la question d'un pacte méditerranéen n'a pas été expressément visée. Mais les sanctions exaspèrent le chef du gouvernement italien, encore qu'il déclare qu'elles ne le gênent pas. En revanche, M. Mussolini aurait dit que si la Société des Nations adoptait, en ce qui concerne l'Éthiopie, une résolution analogue à celle qu'elle a adoptée pour le Mandchoukouo, cela lui serait indifférent.

M. de Jouvenel rapporte enfin que, à la question de savoir si, au cas où les sanctions ne seraient pas levées à Genève, l'Italie quitterait la Société des Nations, M. Mussolini a répondu qu'*il n'attendrait peut-être pas ce moment si la déclaration ministérielle du gouvernement français contenait sur l'Italie des phrases dont il dût prendre ombrage.*

M. de Jouvenel assure que le même propos a été tenu à M. Lagardelle, reçu le même jour que lui par le chef du gouvernement italien, et qui a rapporté de sa conversation les mêmes impressions.

276

M. Blondel, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 630, 631. Réservé. *Rome, 6 juin 1936, 15 h 15, 15 h 20.*

(*Reçu :* 16 h. 35, 17 h. 25.)

M. de Chambrun, avant de prendre le train pour Paris, a interrogé M. Suvich sur l'entretien que le chancelier d'Autriche a eu hier avec le chef du gouvernement italien [1].

M. Schuschnigg s'est montré confiant en ce qui concerne la situation

[1] Pièce no 272.

intérieure de son pays et très inquiet de la situation extérieure. Il craint qu'en cas de difficultés graves, l'Autriche ne reçoive d'assistance effective ni de la France ni de l'Angleterre, ce qui, par voie de conséquence, serait de nature à la priver d'un concours efficace de l'Italie. Il ne paraît pas compter sur la Tchécoslovaquie ni sur la Yougoslavie. M. Suvich, qui par ailleurs, croit à l'existence d'un accord d'ordre militaire entre l'Allemagne et la Yougoslavie, a l'impression que le Chancelier, renonçant avec regret à restaurer les Habsbourg en raison de l'opposition déterminée des états de la Petite Entente, incline forcément, malgré sa méfiance vis-à-vis de M. von Papen, vers une entente avec l'Allemagne.

Dès son arrivée à Paris, M. de Chambrun rendra compte au Département, d'une manière détaillée, de son entretien avec M. Suvich, qui a porté aussi sur la réunion d'Ouchy relative aux Détroits, que le gouvernement italien désire retarder en vue d'y prendre part et sur les mesures de précautions militaires visées par le télégramme nº 617-27 (1) de l'ambassade : M. Suvich a reconnu que le gouvernement italien envisageait, à l'exclusion de toute mobilisation générale ou partielle, de renforcer les garnisons du bassin du Pô.

277

M. Clauzel, Ambassadeur de France à Berne, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 120 à 123. Réservé. *Berne, 6 juin 1936, 23 h.*

(*Reçu :* 23 h. 50; le 7, 0 h. 15, 0 h. 25.)

Je crois devoir rendre compte à Votre Excellence d'une conversation que notre attaché militaire vient d'avoir avec son collègue italien qui part ce soir pour Rome, appelé par le maréchal Badoglio. Certaines de ses confidences touchant les réarmements italiens sur notre frontière sont à rapprocher des informations de notre ambassadeur à Rome (télégrammes nos 586 et 617) (2) et notamment de la déclaration de M. Suvich visant une révision de la position politique de l'Italie en Europe. Le colonel Fantoni a reconnu la nécessité pour l'Italie de se montrer forte en Europe pour surmonter les oppositions auxquelles se heurte encore la reconnaissance de l'annexion éthiopienne. Toutefois, « si la réoccupation militaire de la frontière des Alpes a bien été envisagée et [pourrait] même probablement être bientôt réalisée, l'amitié militaire avec la France subsisterait encore jusqu'à nouvel ordre ». La manœuvre de pression pour obtenir la suppression des sanctions reste le leitmotiv de cet entretien, comme de tous ceux dont j'ai déjà rendu compte. Répondant aux

(1) Pièce nº 272.

(2) Voir pièces nos 248 et 272.

points d'interrogation posés par le voyage de M. Schuschnigg, le colonel l'a attribué au désir du Chancelier d'expliquer à M. Mussolini la situation délicate où le place la nouvelle tactique souterraine allemande de préparation de l'Anschluss par l'intérieur, d'où nécessité pour lui de composer avec les éléments nazis (ce qui confirmerait le reproche que lui a adressé le prince Starhemberg) dans sa récente conversation avec notre ministre à Vienne.

En ce qui concerne l'ancien vice-chancelier [1], considéré comme plus opposé à l'Allemagne, le Duce n'admettrait pas son élimination complète de la politique autrichienne. Cette assertion impliquerait que l'on hésiterait encore à Rome à se rapprocher de Berlin.

Quant au bruit d'une restauration prochaine des Habsbourg, que mon collègue autrichien ne dément pas, le gouvernement italien, « tout en jugeant cette éventualité peu agréable, y attacherait moins d'importance que celui de Berlin, où elle serait considérée comme inacceptable ».

Il ne faudrait pas déduire toutefois de l'opposition allemande à la restauration que celle-ci doive forcément constituer un obstacle à l'Anschluss, [ainsi que] ses partisans nous l'ont fait si souvent valoir.

D'après mon collègue de Tchécoslovaquie, cette opinion serait partagée par M. Benès, qui prévoit une recrudescence des sentiments nazis, surtout dans les cadres subalternes de la nouvelle armée fédérale, et un renversement assez rapide du Prétendant si celui-ci avait l'imprudence de courir sa chance malgré tous les avertissements et l'opposition unanime et irréductible de la Petite Entente, qu'affirmera encore l'entrevue de Bucarest.

278

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1.682. Réservé. *Berlin, 6 juin 1936, s.h.* [2].

(*Reçu :* le 8, 11 h. 45.)

Réponse au télégramme nº 305 du Département [3].

J'ai signalé, depuis le 16 mai, une série de faits qui attestent que les efforts de l'Italie pour se rapprocher de l'Allemagne, loin de se relâcher, ont, au contraire, redoublé.

Le plus récent est la visite de la fille de M. Mussolini, que son mari, le comte Ciano, doit venir rejoindre dans la capitale du Reich [4].

Le plus troublant est la rencontre inopinée à Berlin du chef de la section

(1) Voir pièce nº 241.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Pièce nº 274.
(4) Par télégramme 1680, du même jour, l'ambassadeur signalait que la comtesse Ciano était l'objet « des égards les plus attentifs, de la part des autorités allemandes ».

française du service de renseignements de l'armée de l'Air italienne. Je n'ai pas, cependant, d'indication certaine, qui me permette de penser qu'un accord positif aurait été conclu ou serait en voie de l'être. Mais il me paraît évident que M. Mussolini désire que l'on sache qu'il est prêt à jouer cette carte, et vraisemblable qu'il essaiera de la jouer effectivement, s'il n'obtient pas de la France, de l'Angleterre et de la Société des Nations, les satisfactions qu'il espère.

Quant aux Allemands, ils ne se dérobent pas aux avances dont ils sont l'objet. Ils ne se départissent pas, cependant, d'une certaine prudence. Et ils continuent d'adresser à l'Angleterre leurs appels et leurs suggestions, pour que la Grande-Bretagne s'écarte de la France et de la Russie des Soviets et se rapproche d'eux. Les anglophiles restent, parmi eux, les plus influents. Mais, depuis la publication du questionnaire britannique, les italophiles ont gagné beaucoup de terrain. Et j'observe dans les milieux dirigeants ce silence, cet air de mystère, cette attitude de gêne en face de nous que nous y constatons, lorsqu'on y médite quelque mauvais coup.

279

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 625, 626. *Madrid, 6 juin 1936* (1).

(*Reçu :* le 9, 10 h. 30.)

Au cours de mon entretien d'aujourd'hui avec le ministre d'État (2), j'ai attiré l'attention sur la haineuse correspondance de Berlin que ce journal a publiée ce matin contre la France ainsi que sur une correspondance non moins haineuse de Paris qu'a insérée hier soir le journal de droite catholique *Ya*. J'ai suggéré que le gouvernement espagnol, sans abuser de la censure, s'appliquât à réfréner une campagne qui sert visiblement des intérêts étrangers. J'ai ajouté que si des attaques analogues se reproduisaient en France contre l'Espagne, le gouvernement français pourrait être sollicité d'y mettre obstacle autant qu'il dépend de lui. Le Ministre a bien accueilli cette suggestion et m'a dit que la censure espagnole avait déjà fait supprimer des nouvelles tendancieuses sur la situation sociale en France.

A propos des bruits selon lesquels une contrebande d'armes se ferait de France en Espagne pour organiser une sédition armée contre le gouvernement espagnol actuel, notamment en Navarre où vient de se rendre le directeur général de la Sûreté, j'ai prié le ministre d'État de me communiquer tous renseignements qui permettraient aux autorités françaises de sévir. Le Ministre

(1) Par poste.

(2) M. Barcia.

m'a répondu qu'il n'avait pas encore de données précises, mais que le fait paraissait certain et que, du reste, on était frappé ici de l'analogie qui existait entre une certaine agitation soi-disant révolutionnaire en Espagne, en France, en Belgique et même en Angleterre. Des grèves sont fomentées suivant le même modèle en particulier dans les ports. Le ministre d'État croit plutôt à des influences de droite et à des intrigues étrangères qu'à un double jeu des communistes.

Il ne craint pas de rébellion militaire en Espagne. Le général Mola va être transféré de garnison, mais on ne pense pas qu'il ait des intentions séditieuses. D'après le ministre d'État, l'armée regarde le gouvernement actuel comme la meilleure protection possible de l'ordre public et elle n'interviendrait que si ce gouvernement était débordé par un mouvement révolutionnaire. Au surplus, la plus grande partie des bruits qui circulent en Espagne sur des prétendus coups de force d'extrême-droite ou d'extrême-gauche sont uniquement, dit-il, le résultat de la peur que chacun de ces deux partis extrêmes éprouve en présence de l'autre.

280

M. d'Ormesson, Ministre de France à Bucarest, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 217 à 219. Réservé. Confidentiel. *Bucarest, 8 juin 1936, 13 h. 40.*

(*Reçu :* 16 h., 16 h. 50., 15 h. 30.)

Au cours de la soirée offerte hier par le ministre de Tchécoslovaquie, M. Benès m'a longuement entretenu des résultats obtenus dans les conversations politiques de l'après-midi [1]. Il m'a dit que celles-ci avaient donné les meilleurs résultats. De très nombreux points, une quinzaine m'a-t-il été dit, et les diverses hypothèses politiques ont été examinés successivement. L'accord des représentants des trois états a été complet sur tous les points. En ce qui concerne la reprise des relations entre l'U.R.S.S. et la Yougoslavie, cette dernière ne s'est pas encore décidée à imiter ses deux alliées. Mais on est convenu de part et d'autre de ne rien faire sur ce point sans se consulter.

Tout en se louant pleinement des sentiments manifestés par la Yougoslavie, M. Benès m'a déclaré que celle-ci « restait fort inquiète de l'attitude de l'Italie ». Il m'a prié de le signaler à Votre Excellence pour que le gouvernement de la République sache exactement à quoi s'en tenir à ce sujet.

De son côté M. Titulesco m'a déclaré qu'il était « cent pour cent satisfait » et que « tout avait marché dans la perfection au cours de la journée d'hier ».

[1] Conférence des états de la Petite Entente.

Le prince Paul comme M. Krofta m'ont également témoigné leur entière satisfaction des résultats obtenus.

On a remarqué de plusieurs côtés l'air sombre et mécontent qu'a, depuis l'ouverture des conférences de Bucarest, le ministre de Pologne dont le Département connaît l'attitude médiocrement amicale envers la Petite Entente.

Secret. — Ce qui frappe surtout depuis deux jours, c'est l'activité fébrile déployée par le ministre d'Italie qui s'en va répétant que « c'est le chant du cygne de la Petite Entente », que « l'Europe centrale est sur le point de mourir et que quoiqu'il advienne l'Italie, seule puissance forte actuellement, ne fera rien pour sauver une Europe qui s'est si mal conduite avec elle ».

M. Sola a été jusqu'à dire hier soir à M. Titulesco devant M. Sauerwein, qui me l'a aussitôt répété, que « ce n'était pas la peau des Italiens, mais celle des Roumains qui était actuellement en jeu. »

Le ministre des Affaires étrangères, avec qui je m'entretenais du rôle joué en ce moment par le ministre d'Italie, m'a dit qu'il était furieux, car il aurait souhaité que les sanctions fussent levées à l'instigation de la Petite Entente alors que celle-ci, m'a confié M. Titulesco, en a au contraire décidé le maintien.

Les journées de lundi et de mardi comportent des cérémonies protocolaires et l'inauguration d'un bateau roumain sur le Danube : mais l'essentiel politique est déjà acquis et semble avoir réalisé tout ce que pouvaient souhaiter les gouvernements de la Petite Entente et leurs amis.

281

M. Arnal, Chargé d'affaires de France à Berlin, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1693 à 1695. *Berlin, 8 juin 1936, 20 h. 44, 20 h. 45.*

(*Reçu :* 22 h. 10, 22 h. 15.)

J'ai analysé dans mon message téléphoné 1692 [1] les réactions de la presse allemande à la suite du discours prononcé hier par M. Eden [2]. Le mécontentement que cette manifestation oratoire paraît avoir produit dans les milieux politiques du Reich se rattache aux déceptions que le développement de la situation diplomatique internationale cause depuis quelques jours à la politique allemande. Celle-ci n'a cessé de spéculer sur le conflit anglo-italien. Les dirigeants ont cru que l'annexion de l'Abyssinie par Mussolini allait définitivement brouiller Rome avec Paris et Londres. Leurs journaux ont à plusieurs

(1) Non reproduit : analyse de la presse.

(2) Discours prononcé le 7 juin dans sa circonscription par M. Eden, dans lequel ce dernier avait déclaré nécessaire de « ne laisser passer aucune occasion d'obtenir par un accord international la limitation et la réduction des armements » mais affirmé aussi la volonté de la Grande-Bretagne de remplir ses obligations envers la France et la Belgique.

reprises annoncé un renforcement des sanctions et cru peut-être à une initiative du nouveau gouvernement français dans ce sens. Espéraient-ils secrètement que l'évolution inéluctable des événements amènerait une de ces « conjonctures » favorables à un nouveau coup ?

La nomination de sir Samuel Hoare à la place de lord Monsell dans le cabinet anglais (1) et le discours de M. Eden donnent aujourd'hui à l'opinion allemande l'impression que le gouvernement britannique est en train de détourner ses regards de l'Afrique orientale pour les reporter vers le continent.

Les milieux politiques du Reich ne croient pas avoir à se féliciter d'une telle évolution. L'allusion de M. Eden au nationalisme agressif et au réarmement intensif de certains états, son affirmation que les frontières de la Belgique et de la France se trouvaient dans la zone des intérêts britanniques les ont choqués et troublés.

La *Gazette de la Bourse* de ce soir a violemment traduit leur mauvaise humeur. Il faut s'attendre à d'autres manifestations officieuses.

282

Note du Ministre

Entretien avec l'ambassadeur d'Angleterre

Paris, 8 juin 1936.

Au cours de l'entretien que j'ai eu aujourd'hui avec l'ambassadeur d'Angleterre, j'ai d'abord marqué à sir George Clerk le désir du gouvernement d'arriver à un accord complet avec l'Angleterre, sa volonté de marcher avec elle d'un même pas, le souci prédominant étant celui de la sécurité collective. J'ai fait allusion à la possibilité d'une rencontre prochaine. J'ai formulé l'espoir que le seul fait qu'un accord complet et étroit serait réalisé entre la France et l'Angleterre contribuerait à assainir l'atmosphère.

L'ambassadeur m'a répondu que les sentiments de notre gouvernement étaient ceux mêmes du gouvernement britannique. Sir George Clerk ayant ensuite cherché à obtenir des précisions, je lui ai répondu que c'est seulement après les entretiens que je continuerai d'avoir au cours des jours prochains avec les différents ambassadeurs que je parviendrai à me faire une opinion précise. J'ai insisté sur le fait que le gouvernement français n'aurait une opinion définitive que d'accord avec l'Angleterre. Autant qu'il semble, les divers états de leur côté ont les yeux tournés vers nos deux pays.

(1) Démissionnaire en décembre 1935 à la suite des accords Hoare-Laval, sir Samuel Hoare venait d'être nommé Premier lord de l'Amirauté.

L'ambassadeur m'interroge sur les impressions que M. Corbin m'a données. Je les résume ainsi :

1. Ressentiment contre l'Italie.

2. Résignation à tenir compte des faits accomplis.

L'ambassadeur m'indique, qu'à son avis, le premier sentiment est de beaucoup le plus fort. Il me signale la venue après-demain du vicomte Cecil, voyage qui, déclare-t-il, ne contribuera pas à l'apaisement des esprits.

Interrogé par moi sur la signification de la nomination de sir Samuel Hoare (1), l'ambassadeur m'assure que cette nomination ne comporte aucun lien avec la question des sanctions. Le choix fait de sir Samuel Hoare comporte un caractère technique et de politique intérieure et il est bien entendu que, sur les sanctions, sir Samuel suivra la politique collective du Cabinet.

En ce qui concerne l'attitude de M. Mussolini, l'ambassadeur d'Angleterre espère encore que le chef du gouvernement italien reculera devant l'irrémédiable. Il a bien souvent menacé de quitter Genève, mais il ne l'a jamais fait. D'ailleurs il a eu soin au cours des dernières semaines de ne pas proférer lui-même de menaces directes absolues. Je signale à l'ambassadeur qu'il faut songer à la Yougoslavie et que c'est surtout à son sujet qu'il importe de penser à la sécurité collective. L'ambassadeur se déclare d'accord, mais marque un grand pessimisme sur la sécurité collective après les coups qu'elle a reçus. En ce qui concerne les sanctions, il envisage assez vaguement un moyen de les prolonger en les modifiant, de manière à ce qu'elles perdent leur caractère irritant. Je lui marque sur ce point une incertitude qu'il partage. L'ambassadeur, qui ne cache pas son pessimisme, me demande de le convoquer dès que le gouvernement français apercevra des possibilités positives. Sir George Clerk me parle ensuite de l'Extrême-Orient et exprime son inquiétude au sujet de l'attitude du Japon. Il me prévient officieusement que, à l'issue de son voyage le 26 juillet à Vimy (2), le roi d'Angleterre compte passer dans le plus strict incognito deux ou trois semaines en France. Le Roi désirerait rentrer de Vimy à Paris dans la voiture du président de la République afin de pouvoir s'entretenir avec lui ainsi qu'éventuellement, avec les membres du gouvernement.

L'ambassadeur croit que l'Allemagne finira par répondre sans beaucoup plus tarder au mémorandum britannique. Je lui indique que, réserve faite de notre position sur les violations de Locarno, sur laquelle nous ne pouvons passer purement et simplement l'éponge, nous serions disposés à envisager avec l'Angleterre d'abord les points de cette réponse sur lesquels pourraient avoir lieu ultérieurement des recherches d'accord, de même que sur le problème du désarmement.

L'ambassadeur redoute une conjonction italo-germanique, mais il croit cependant que l'opposition de ces deux pays, en ce qui concerne l'Anschluss, est irréductible.

(1) Voir ci-dessus n° 281 (note).

(2) Voyage prévu à l'occasion de l'inauguration du monument élevé à la mémoire des Canadiens tombés à Vimy en avril 1917.

283

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1058, 1059. Confidentiel. Réservé.
Londres, 9 juin 1936, 19 h. 47.

(*Reçu :* 21 h. 50, 21 h. 40.)

D'après les renseignements que j'ai pu recueillir jusqu'ici, le récent séjour de M. von Ribbentrop à Londres (1) ne paraît pas avoir donné lieu à des entretiens entre l'ambassadeur allemand et des membres du gouvernement britannique ou des représentants des milieux officiels. Le Foreign Office n'a eu aucun contact avec lui, mais s'est efforcé d'obtenir des informations sur l'état d'esprit de l'envoyé du Führer par l'intermédiaire de certains représentants de la Cité. M. von Ribbentrop n'a pas vu lord Halifax; mais il a eu une conversation avec lord Lothian, dont on sait les sympathies pour le régime hitlérien.

Autant que l'on puisse en juger, M. von Ribbentrop a donné à ses interlocuteurs l'impression d'un homme de plus en plus convaincu de la force dont dispose son pays en face des démocraties occidentales, il s'est attaché à dépeindre la situation de la France sous les couleurs les plus défavorables et a prétendu que, dans les conditions actuelles, l'amitié ou l'appui de notre pays était sans valeur pour ses voisins.

Au Foreign Office, on ne dissimule point l'impression pénible produite par l'attitude du diplomate allemand et l'on souligne son « arrogance » croissante; l'on en tire la conclusion que l'on ne doit rien attendre de positif de la réponse que la Wilhelmstrasse prépare au questionnaire anglais.

D'après des renseignements parvenus à l'ambassade de l'U.R.S.S., et que je transmets parce que M. Maïsky en a certainement fait usage à Moscou, M. von Ribbentrop aurait dîné la semaine dernière chez lord Swinton, ministre de l'Air, et discuté avec ce dernier la possibilité d'un pacte aérien entre la Grande-Bretagne et le Reich, information me paraissant invraisemblable en soi; elle est contraire aux affirmations des milieux officiels; je m'efforce néanmoins de la contrôler.

(1) M. von Ribbentrop, au cours d'un voyage privé, a séjourné chez lord Londonderry en Irlande le 31 mai et le 1er juin. Il a ensuite rencontré à Londres lord Lothian et certains financiers de la Cité avant de regagner Berlin le 6 juin.

284

Le général Parisot, Attaché militaire de France à Rome, à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 359/AS. Secret [1]. *Rome, 9 juin 1936*

On constitue à Benghazi et dans le plus bref délai des dépôts de gaz asphyxiants. Un accident a permis de savoir qu'il s'agit d'ypérite.

Ce renseignement a été communiqué aux Affaires étrangères.

285

M. Arnal, Chargé d'affaires de France à Berlin, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1704. Réservé. *Berlin, 9 juin 1936, s. h.* [2].

(*Reçu :* le 10, 15 h. 40.)

Je reçois le télégramme suivant de notre consul à Leipzig :

« Le 9 juin :

« *Secret.* De bonne source j'apprends que ces jours-ci de nombreux officiers et soldats de l'armée de l'Air allemande et, en particulier, des formations des environs de Leipzig, ont été envoyés en civil à Budapest pour y installer des camps d'aviation sur le modèle des camps allemands.

« Ces éléments atteindraient le chiffre de 1.000 hommes environ et seraient logés dans des écoles primaires de Budapest, dont les élèves vont être mis en congé quinze jours plus tôt qu'à l'ordinaire ».

Prière de communiquer au ministère de l'Air.

[1] Extraite des archives de la Guerre.

[2] Par courrier, en clair.

286

M. Blondel, Chargé d'affaires de France à Rome, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 158. *Rome, 9 juin 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 13 juin.)

Le chef du gouvernement italien a reçu ces temps derniers plusieurs de nos compatriotes. M. Bertrand de Jouvenel qui grâce à M. Puaux, avait obtenu une audience et des déclarations fort intéressantes du chancelier Schuschnigg, s'est entretenu assez longtemps avec M. Mussolini, le lundi de la Pentecôte [1]. Le correspondant de *Paris-Soir* n'a pu toutefois obtenir d'interview et il a emporté de sa conversation, au palais de Venise l'impression qui confirme toutes les indications recueillies par cette ambassade, que l'on n'obtiendrait rien de M. Mussolini sur le plan de la collaboration européenne, préalablement à la levée des sanctions. La situation une fois éclaircie, le chef du gouvernement aurait laissé entendre qu'il ne se refuserait pas à participer à la réorganisation pacifique de l'Europe et qu'il se réserverait peut-être même de prendre, le moment venu, une initiative dans ce sens.

L'entretien accordé par M. Mussolini à M. Lagardelle le 2 juin a confirmé (voir mon télégramme nº 617 à 627) [2] les déclarations faites précédemment au comte Coudenhove-Kalergi et qui m'ont été communiquées par le télégramme nº 522-525 de notre ministre à Vienne, dans la dernière valise [3]. Au cours d'une amicale et confiante conversation, le chef du gouvernement a, en effet, tenu à répéter cette fois encore qu'à une politique de rapprochement italo-allemand il préférait le maintien de l'entente franco-italienne et une collaboration des deux pays avec l'Angleterre sur le plan européen. Il n'a pas caché toutefois que, si les sanctions n'étaient pas levées, une nouvelle orientation de l'Italie vers l'Allemagne serait dans la logique même des choses. Il faut à ce propos reconnaître que, depuis une semaine, tout se passe comme si le gouvernement italien voulait donner l'impression qu'il tend vers cette dernière solution.

De son côté, le général de Castelnau au cours de sa visite au palais de Venise n'a pas hésité à aborder les questions les plus épineuses du moment. Notre compatriote a commencé par affirmer à son interlocuteur que l'Angleterre n'avait pas dit son dernier mot. M. Mussolini s'est contenté comme réponse d'évoquer les difficultés que rencontrait partout la Grande-Bretagne à l'heure actuelle. Comme le général de Castelnau faisait allusion au cas où la France

(1) Pièce nº 275.
(2) Voir ci-dessus, nº 272.
(3) Voir ci-dessus, nº 234.

se trouverait amenée à suivre jusqu'au bout, dans quelque hypothèse que ce soit, l'Angleterre « qu'elle ne saurait abandonner », le chef du gouvernement s'est borné à faire remarquer que, si Locarno n'avait pas été détruit, la paix serait assurée en Europe. Il a ajouté qu'il était tout disposé à négocier avec l'Angleterre et la France, allant jusqu'à déclarer « qu'en un après-midi de conversation il arrangerait tout ». M. Mussolini a poursuivi qu'il entendait donner aux gouvernements de Paris et de Londres tous apaisements sur leurs intérêts en Éthiopie et notamment à l'Angleterre toutes les garanties qu'elle pourrait désirer dans le bassin de la Méditerranée. Encore faudrait-il que ces négociations s'ouvrissent, a-t-il conclu! En réponse à une nouvelle question du général de Castelnau, M. Mussolini a nettement indiqué que c'était la France qui lui paraissait incontestablement la plus qualifiée pour prendre l'initiative de l'ouverture de ces pourparlers nécessaires.

Tel est le sens général des indications données à nos compatriotes par le chef du gouvernement italien et qu'il m'a paru intéressant de porter à la connaissance du Département, bien qu'elles datent déjà de près d'une semaine et qu'en ce si court espace de temps les dispositions ainsi manifestées à Rome aient pu se modifier dans une certaine mesure.

287

M. DE CHAMBRUN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE, À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 173. Très confidentiel. *Rome, 10 juin 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 16 juin.)

Me recevant ce matin en audience privée, le Pape m'a parlé de diverses questions extérieures.

Il s'est montré inquiet de la situation de l'Autriche. Bien que n'ayant pas encore de renseignements précis sur l'entrevue de M. Schuschnigg avec M. Mussolini (1), il a entendu dire que l'entente entre les deux chefs de gouvernement avait été laborieuse à établir. Il craint que M. Mussolini soit devenu moins ferme sur la protection de l'indépendance autrichienne. Ce serait là, selon lui, l'effet de préoccupations extérieures qui ont fait diversion à l'intérêt du Duce pour l'Autriche, et ont déterminé celui-ci à adresser des avances à l'Allemagne. L'on a rapporté au Pape que M. Mussolini avait dit : « Si l'on m'y oblige, je me jetterai dans les bras de l'Allemagne et, alors, l'Autriche suivra son destin ».

Bref, le Saint-Père craint que le Duce soit devenu moins sensible au danger, qu'il avait si fortement senti, d'avoir pour voisine une Autriche dans la dépendance du Reich allemand, au lieu d'une Autriche indépendante et en difficultés

(1) Cette entrevue a eu lieu le 5 juin à Rocca della Caminata, en Romagne.

avec Berlin. Il remarque que les soucis immédiats de M. Mussolini paraissent maintenant dirigés ailleurs. D'après ses informations, de grandes manœuvres militaires italiennes devraient avoir lieu, cette année, dans les provinces avoisinant la Yougoslavie, d'une part, et la France, de l'autre. Il sait que, dans ces deux régions, des locaux scolaires doivent être réquisitionnés pour loger des troupes. Il constate que l'on entend de nouveau accuser la France d'armer la Yougoslavie contre l'Italie.

Pour ce qui est de la question abyssine, il estime que les sanctions ont fait leur temps et n'ont plus d'objet. Ses services compétents ayant eu déjà à échanger quelques idées avec le gouvernement italien sur l'organisation du culte catholique en Abyssinie, il s'est aperçu que M. Mussolini se considérait comme très tranquille dans la possession de cet empire et jugeait n'avoir plus qu'à l'organiser sous tous les rapports.

Cette tâche, a-t-il poursuivi, occupera le Duce un certain temps. Mais le Pape ne peut s'empêcher de croire que M. Mussolini a livré le fond de sa pensée, quand il a parlé de « première étape » en annonçant l'annexion de l'Abyssinie. Quelle pourra être la seconde étape? Le Pape présume que ce sera la maîtrise de l'Adriatique, but traditionnel de la politique italienne moderne et legs des grandeurs passées à Venise. Le nom de l'Albanie s'est rencontré dans les quelques mots que le Saint-Père a prononcés à ce sujet.

Tout ceci rendait le Souverain Pontife soucieux. Il se demandait si l'Allemagne ne profiterait pas une seconde fois du trouble prolongé des relations entre les puissances dont l'accord, naguère encore, la contenait tant bien que mal.

288

M. ARNAL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1714. Confidentiel. *Berlin*, 11 *juin 1936, 12 h. 51.*

(*Reçu :* 14 h.)

Le ministre des États-Unis à Vienne, de passage à Berlin, après un séjour à Londres, m'a dit hier soir qu'il tenait d'une personnalité anglaise importante que sir Samuel Hoare avait mis comme condition de sa rentrée dans le cabinet Baldwin de pouvoir ramener, quand il le jugerait utile, la flotte britannique de la Méditerranée dans les eaux territoriales.

M. Messersmith croit que M. Baldwin a donné à cet égard carte blanche au nouveau Premier lord de l'Amirauté.

289

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1078 à 1080. *Londres, 11 juin 1936, 15 h. 7, 15 h. 28.*

(*Reçu :* 16 h. 45, 17 h.)

Au cours de l'entretien que j'ai eu dans la soirée d'hier avec le secrétaire d'État, celui-ci m'a dit qu'il avait consulté le Premier ministre au sujet des suggestions du gouvernement français et que tous deux, bien que très désireux d'établir une harmonie de vues complète entre Londres et Paris, étaient tombés d'accord pour estimer qu'une rencontre des ministres offrirait plus d'inconvénients que d'avantages dans les circonstances présentes [1]. « La curiosité éveillée par ces conversations serait si forte et l'attente du public serait telle, a-t-il expliqué, qu'il serait impossible d'en tenir les résultats secrets. Si, à la suite de cette entrevue, on devait se contenter d'un communiqué général affirmant la communauté de la politique des deux pays, une telle réserve serait interprétée comme un aveu d'impuissance. D'autre part il semble impossible, aussi bien au gouvernement français qu'au gouvernement britannique, de prendre pour le moment une initiative concrète en ce qui concerne les questions qui se poseront devant la Société des Nations. Ils risqueraient de soulever chez eux aussi bien qu'à l'étranger des mouvements d'opinion qui gêneraient beaucoup leur action ultérieure à Genève ». Malgré tous les arguments que j'ai invoqués, M. Eden s'en est tenu à sa manière de voir. Il m'a répété que les deux gouvernements pourraient, avant l'Assemblée, échanger des communications par la voie diplomatique et surtout se consulter à Genève durant les journées qui précèderont la réunion décisive. Il m'a rappelé d'autre part que l'opinion parlementaire anglaise est, surtout depuis le mois de décembre, fort opposée à ces déplacements ministériels. Il fait état également de la nécessité pour lui de se concerter avec les dominions qui ont laissé paraître, ces temps derniers, un point de vue souvent différent de celui de la métropole.

Très confidentiel. — Le secrétaire d'État paraissait particulièrement préoccupé des difficultés personnelles dans lesquelles risquerait de l'entraîner une consultation franco-anglaise préalable. Il ne m'a pas caché, en effet, que sa position serait très embarrassante à Boulogne ou à Paris alors qu'il disposera de beaucoup plus de liberté à Genève.

[1] Le ministère, constitué par M. Léon Blum le 4 juin 1936, a obtenu le 7 juin la confiance des Chambres. Dès le 9 juin, le président du Conseil français a proposé à MM. Baldwin et Eden de les rencontrer en compagnie du ministre français des Affaires étrangères, M, Delbos, soit à Boulogne soit à Paris, pour faire le point de la situation internationale et affirmer l'accord complet des deux gouvernements.

290

M. ARNAL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1717, 1718. *Berlin, 11 juin 1936, 20 h. 36, 20 h. 35.*

(*Reçu :* 22 h., 21 h. 30.)

Le conseiller de l'ambassade d'Italie qui est venu me faire ses adieux cet après-midi, avant de partir pour Luxembourg, où il a été nommé ministre, m'a dit qu'on espérait beaucoup à Rome que Paris et Londres pourraient se mettre d'accord sur une formule permettant de lever les sanctions. Il paraissait très satisfait des déclarations de sir Neville Chamberlain (1) et a voulu s'enquérir de l'impression qu'elles avaient pu produire à Paris.

Il m'a laissé entendre que ce n'était qu'à contrecœur et faute de mieux que son gouvernement s'engageait dans la voie d'un rapprochement avec le IIIe Reich. A ce propos il ne m'a pas paru considérer comme invraisemblable un accord réciproque de « désintéressement » entre Rome et Berlin au sujet de l'Autriche, dans le cas où M. Mussolini se résoudrait à s'orienter vers l'Allemagne. Je lui ai répliqué qu'il paraissait difficile de croire que le IIIe Reich pût jamais se « désintéresser » de l'Autriche et que, si l'Italie concluait un tel accord sur la base de la réciprocité, c'est elle qui en ferait sans aucun doute les frais.

Le marquis Diana a conclu l'entretien en me déclarant, en substance, qu'il espérait que, le 30 juin, le règlement du conflit général aurait fait un grand pas et que l'Italie aurait repris sa place aux côtés des puissances dont le devoir est de surveiller l'Allemagne.

291

M. D'ORMESSON, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 227 à 231. Réservé. *Bucarest, 12 juin 1936, 7 h. 20.*

(*Reçu :* 10 h. 45, 11 h. 30, 10 h. 5.)

Les indications que j'ai reçues de diverses sources, et dont la majeure partie m'a été confirmée aujourd'hui par le sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères, révèlent dès à présent la raison de l'optimisme manifesté à Bucarest

(1) Le 10 juin. Voir ci-dessous le télégramme de Londres 1092 à 1094 du 13 juin (no 293).

par les chefs d'État de la Petite Entente (voir mes télégrammes nº 217 et suivants) [1]. La cohésion de ce groupement, si nettement affirmée déjà par la conférence que les ministres des Affaires étrangères avaient tenue dans la capitale yougoslave, s'est concrétisée ici au point que l'on a pu [établir] en termes précis les principes de la politique commune proclamée dans tant de domaines par les communiqués de Belgrade. Sur ces textes qui sont pour le moment encore [entre les mains] de M. Titulesco j'obtiendrai, avant la prochaine valise, des renseignements suffisants pour documenter complètement le Département sur les dix-huit points couverts, paraît-il, par cet accord. Je me borne pour le moment à dégager les lignes générales de la convention sur les quatre questions essentielles qui sont actuellement à l'ordre du jour.

1º *Sanctions contre l'Italie.* — Comme l'indiquait déjà mon télégramme précité, la Petite Entente soutiendra les sanctions dans la même mesure que la France et l'Angleterre. Il est caractéristique de [noter que les] hésitations qui se manifestaient à cet égard du côté roumain se sont cette fois heurtées à l'opposition [yougoslave]. Après avoir tant [récriminé] contre la charge économique que lui impose l'application des propositions du comité de coordination, le gouvernement yougoslave serait maintenant le premier à souhaiter la continuation des sanctions en raison des craintes que lui inspire la politique italienne dans les Balkans.

2º *Restauration des Habsbourg.* — La Petite Entente agira en commun, au besoin par la force, contre toute tentative de restauration. Elle ne subordonnera nullement son action dans ce domaine [à celle des] grandes puissances occidentales ni à plus forte raison de l'Italie.

3º *Anschluss.* — Comme il a été convenu à [Belgrade, la Petite Entente] est disposée à agir militairement contre l'Anschluss mais elle subordonnera son initiative à celle de la France et de l'Angleterre. Le sous-secrétaire d'État m'a dit enfin que c'était aux grandes puissances à prendre des directives que pourrait suivre la Petite Entente, qui est en outre tentée de faire de l'attitude que l'on prendra à Londres et à Paris, en présence d'une initiative allemande en [Autriche], la pierre de touche de la volonté de la Petite Entente de collaborer avec les grandes puissances occidentales. Si les réactions de la France et de l'Angleterre se révélaient insuffisantes, [la Petite Entente renoncerait à toute] action, mais elle serait forcée d'envisager un rapprochement avec l'Allemagne en dépit des risques que cette politique ferait courir à l'indépendance de la Tchécoslovaquie et de la Roumanie.

J'ai l'impression que cette dernière indication sur laquelle M. Titulesco et M. Benès insistent volontiers n'a d'autre objet que de donner une sorte d'avertissement aux cabinets de Londres et de Paris qui vont être instamment priés de définir sans plus tarder de [façon] définitive et de la manière la plus nette leur politique en Europe centrale et plus spécialement dans la question autrichienne. Je note d'ailleurs qu'à Paris les correspondants diplomatiques de *l'Echo de Paris* et de *l'Œuvre* commencent à donner le son de cloche désiré ici.

(1) Voir ci-dessus, nº 280.

M. Benès a même été jusqu'à dire à M. Sauerwein que les Tchèques qui furent des siècles durant « les domestiques des Allemands » pourraient à la rigueur s'accommoder de le redevenir plutôt que de risquer une campagne que la Petite Entente serait incapable de soutenir sans le concours actif de la France et de l'Angleterre.

4° *L'hypothèse d'une agression allemande contre la Tchécoslovaquie* a été pour le moment exclue : M. Benès se serait déclaré persuadé que cette éventualité n'est pas actuelle et que les propos menaçants tenus à ce sujet par la diplomatie italienne (voir mon télégramme précité) ne sont que du bluff.

L'éventualité n'en avait pas moins été envisagée à la conférence de Belgrade et le sous-secrétaire d'État des Affaires étrangères m'a indiqué que, dans ce cas, l'assistance de la Roumanie et de la Yougoslavie à la [Tchécoslovaquie] restait subordonnée à celle de la France et de l'Angleterre.

En d'autres termes la Petite Entente, qui fut initialement dirigée [contre] la Hongrie et garde à l'égard de ce pays toute sa cohésion primitive, n'entend nullement s'affirmer aujourd'hui contre [l'Allemagne] dans des conditions différentes de celles où les puissances occidentales sont elles-mêmes disposées à le faire. L'attitude de Londres et de Paris deviendrait par là, et de plus en plus, la clef de toute la résistance à l'expansion politique et militaire de l'Allemagne vers l'Europe centrale et les Balkans.

292

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1721, 1722. *Berlin, 12 juin 1936, 14 h. 23.*

(*Reçu :* 15 h. 15, 15 h. 25.)

Le chancelier Hitler procède, en ce moment, à la visite méthodique des chantiers navals et des ports militaires du Reich.

A l'occasion de la récente revue de Kiel, il avait vu les chantiers *Germania*, de la maison Krupp, et les *Deutsche Werke*; il était allé à Flensburg, où il avait inspecté l'école de torpilles. On signale aujourd'hui son arrivée à Wilhelmshaven où il a visité l'arsenal. Demain, il est possible qu'il assiste, à Hambourg, au lancement d'un nouveau voilier-école, destiné à l'instruction des promotions, sensiblement augmentées en nombre, de futurs officiers.

Cet intérêt soudain qu'il témoigne à la marine de guerre, et dont il s'attache à donner des manifestations publiques est un fait digne de remarque. Je l'ai déjà signalé. (Cf. télég. 1607 du 29 mai) [1]. A mon sens, il n'y faut pas voir

[1] Pièce n° 258.

seulement l'expression d'une « pensée militaire » qui revêt, elle aussi, un caractère totalitaire. Il faut le rapprocher également des prétentions coloniales que le IIIe Reich a reprises à son compte et de l'orientation anti-russe de sa politique. A cet égard, il est significatif qu'à la faveur des croisières organisées par l'association *Kraft durch Freude* et qui promènent chaque année aux Açores ou aux Baléares des milliers de travailleurs, l'Allemagne est en train de se constituer une flotte imposante de gros vapeurs, particulièrement aptes au transport d'hommes et de matériels.

293

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1092 à 1094. *Londres, 13 juin 1936, 10 h. 40, 12 h. 55.*

(*Reçu :* 12 h. 10, 11 h. 57, 14 h. 25.)

J'ai été voir hier soir le sous-secrétaire d'État permanent aux Affaires étrangères. Je ne lui ai pas caché la surprise que causeraient à Paris toutes objections élevées du côté anglais contre le projet de rencontre dont j'avais parlé à M. Eden. J'ai marqué combien il serait fâcheux que le travail de préparation qui allait nécessairement être entrepris par le gouvernement de la République, durant le délai qui nous sépare de la réunion de l'Assemblée, ne pût s'effectuer comme nous l'avions souhaité après une prise de contact entre les ministres de nos deux pays.

D'autre part, j'ai demandé à sir Robert Vansittart ce qu'il fallait penser des intentions prêtées au gouvernement anglais par certaines nouvelles de presse qui font état de conceptions déjà arrêtées sur l'attitude et la procédure à suivre à Genève.

Sir Robert Vansittart, après avoir dit qu'il exposerait au secrétaire d'État les considérations dont je venais de lui faire part, m'a assuré que le gouvernement n'avait pris aucune détermination en vue des débats de Genève. Il n'a pas nié toutefois que des études aient été faites par l'administration. Mais il ne m'a fourni aucune précision nouvelle sur leurs conclusions. Il s'est borné à indiquer que le discours de M. Neville Chamberlain (1) avait été une surprise

(1) Le 10 juin 1936, au cours d'un banquet qui réunissait 400 membres du parti conservateur, M. Neville Chamberlain, chancelier de l'Échiquier, prononça un long discours sur la politique internationale. Il parla « des résultats décevants donnés par la théorie de la sécurité collective». « La politique que nous avons tentée, dit-il, n'a pu empêcher la guerre, n'a pu arrêter la guerre, n'a pu sauver la victime de l'agression ». Que la politique des sanctions soit renforcée lui a paru « le comble de la folie ». « Il paraît plus sage de chercher à localiser le danger et d'assurer la paix par des arrangements régionaux approuvés par la Société des Nations et garantis par les seuls pays dont les intérêts vitaux se trouveraient engagés ». Il souligna enfin la nécessité de renforcer les armements de l'Angleterre.

pour les autres membres du Cabinet, mais que cette intervention d'un des personnages les plus importants du gouvernement devait forcément exercer une action considérable sur la politique ministérielle.

Parlant ensuite à titre personnel, sir Robert Vansittart a déclaré qu'il ne voyait pas d'autre solution que la levée des sanctions et qu'il fallait y arriver à Genève. Il croit que l'atmosphère de l'Assemblée sera favorable. Il n'y a pas eu de démarches dans les capitales étrangères pour connaître les dispositions des petits états. Mais les renseignements reçus par le Foreign Office de ses agents montrent, qu'un peu partout, une évolution s'est produite dans les esprits et il est permis de supposer que l'Assemblée n'opposera pas de résistance à une proposition tendant à supprimer des mesures qui ont perdu leur raison d'être.

294

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1097, 1098. *Londres, 13 juin 1936, 13 h. 22.*

(*Reçu :* 15 h. 5.)

Suite à mon télégramme no 1094 (1).

« Cette réunion de l'Assemblée, a poursuivi mon interlocuteur, est peut-être la dernière occasion qui nous soit donnée de mettre fin à un état de choses qui pèse lourdement sur l'Europe et peut devenir une menace grave pour la paix. Je ne crois pas qu'il y ait pour le moment un accord conclu entre l'Italie et l'Allemagne, mais il est inévitable qu'elles en arrivent là, si les sanctions sont indéfiniment maintenues. D'ici peu le comte Ciano, ministre des Affaires étrangères, et sa femme seront à Berlin en coquetterie avec les hautes personnalités du Reich.

D'autre part, l'Allemagne prend une attitude de plus en plus désinvolte vis-à-vis des puissances qui font partie de la Société des Nations ». Sir Robert Vansittart a fait allusion à la forme véritablement « blessante » pour le Foreign Office dans laquelle est conçu le *Livre bleu* allemand (2), montrant l'exaspération causée dans l'administration anglaise par ce document qui apparaît ici comme une preuve de la mauvaise foi irréductible de l'Allemagne.

Il convient certainement de faire, dans ces propos, la part des tendances personnelles du sous-secrétaire d'État permanent du Foreign Office. Mais la vigueur de ses affirmations montre que sa thèse gagne du terrain. Elle se heurte

(1) Voir ci-dessus la pièce no 293.

(2) « Locarno, eine Dokumentensammlung » rédigé en riposte au *Livre bleu* anglais par l'Institut des Affaires étrangères de Hambourg.

toujours à l'opposition des milieux de gauche, dont je signale certaines manifestations par télégramme séparé, mais elle ne paraît guère rencontrer de contradiction dans la majorité gouvernementale. Quant à la position prise par le *Times* (1), elle répond aux vues particulières de ses dirigeants et ne traduit pas plus la pensée officielle que lors de la campagne menée récemment par cet organe en faveur d'un voyage de lord Halifax à Berlin.

295

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 568 à 571. *Prague, 13 juin 1936* (2).

(*Reçu :* le 16, 11 h. 30.)

M. Benès est rentré de Bucarest le 11 à la fin de la journée. J'ai été le saluer à la gare. Il m'a reçu hier après-midi. Il se dit fort satisfait des résultats de la réunion des chefs d'État de la Petite Entente (3). Celle-ci a, pour la première fois, fait sienne explicitement la théorie de M. Benès sur l'action extérieure de ce groupement. Cette action sera [incontestable]. Si, vis-à-vis de tel ou tel état, une certaine liberté d'action est laissée à chaque membre de la Petite Entente, cette liberté d'action ne peut avoir pour motif que des questions de politique intérieure et elle n'intervient nullement quand il s'agit de faire la politique commune à l'égard de l'état en question. Cela est notamment exact et important en ce qui concerne les rapports avec les trois grandes puissances voisines des états de la Petite Entente : l'Allemagne, l'Italie, la Russie.

Dans son discours de Bucarest, M. Benès a parlé de l'équilibre européen. Il considère la Petite Entente comme le successeur naturel de l'Autriche-Hongrie, comme facteur d'équilibre et de paix. Dès lors, il a été convenu que les trois états agiraient collectivement en ce qui concerne les négociations avec les trois grandes puissances voisines. Il n'y aura pas de tête-à-tête qui mettrait en situation inférieure la Tchécoslovaquie vis-à-vis de l'Allemagne, la Yougoslavie vis-à-vis de l'Italie, la Roumanie vis-à-vis de la Russie. De même la Petite Entente soutiendra la politique franco-anglaise en se plaçant à côté de ces puissances comme facteur d'équilibre et de paix.

(1) Allusion à un article du *Times* du 4 juin 1936 :

« La politique britannique est absolument justifiée en refusant d'aller de l'avant pour abandonner les sanctions, comme elle le sera en refusant de discuter les sanctions autrement que par le canal de la Société des Nations et autrement que dans le cadre d'un règlement plus général. Il est naturel de rappeler que la condamnation de l'agresseur et de la guerre demeure le principe directeur de l'action britannique et qu'aucune infraction à ce principe ne trouvera notre pays tolérant ou indifférent».

(2) Par avion.

(3) Les chefs d'État de la Petite Entente se sont réunis du 7 au 10 juin au château de Scrovista, près de Bucarest. Voir ci-dessus le télégramme de Bucarest du 12 juin (no 291).

En ce qui concerne les rapports de la Yougoslavie avec la Russie, M. Benès a [reçu] du prince Paul (1) l'affirmation que la réserve de Belgrade à l'égard de Moscou n'était due qu'à la crainte actuelle du développement du communisme en Yougoslavie. Si cette crainte disparaît, le prince Paul ne serait nullement hostile à une reprise de rapports cordiaux avec la Russie. M. Benès est persuadé que cette reprise se produira. Ce n'est, d'après lui, qu'une question de temps et d'opportunisme intérieur pour la Yougoslavie.

Par ailleurs, le prince Paul a donné à M. Benès l'assurance formelle de son appui vis-à-vis de l'Allemagne. M. Benès est convaincu de la sincérité du Régent, « son ami ».

296

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1749 à 1751. *Berlin, 14 juin 1936, 13 h. 26.*

(*Reçu :* 14 h. 20, 14 h. 50.)

Comme je l'ai déjà signalé (2), l'attitude que semble annoncer le récent discours de M. Neville Chamberlain retient toute l'attention des milieux politiques berlinois; elle fait l'objet des conversations; elle incite les journaux à sortir de la réserve qu'ils observent depuis plusieurs semaines.

La perspective de la levée des sanctions, de l'apaisement qui pourrait en résulter, et d'un retour éventuel de l'Italie dans le front des grandes puissances ne répond pas précisément à l'espoir de ceux qui escomptaient un trouble général, un renversement de la situation européenne et l'ouverture d'une période agitée, qui eût ménagé des possibilités de succès aux entreprises les plus audacieuses. En revanche, la position qu'a paru adopter le chancelier de l'Échiquier en faveur de l'organisation de la sécurité régionale comble d'aise ceux qui veulent à la fois se concilier les sympathies britanniques et obtenir la neutralité de l'Angleterre en face des problèmes de l'est et du centre de l'Europe.

Aussi s'appliquent-ils à mettre en relief que la politique anglaise est en train d'évoluer dans un sens conforme aux idées allemandes. Mais ils font remarquer, en même temps, que l'Allemagne, placée au cœur de l'Europe, a des intérêts dans toutes les régions. Elle ne saurait, pourtant, contracter dans toutes les régions des engagements d'assistance automatique, qui risqueraient de l'entraîner à des conséquences imprévisibles. Sur sa frontière de l'ouest, de tels

(1) Pendant la minorité du roi Pierre II, qui a succédé à son père Alexandre 1er, la régence a été confiée au prince Paul, son oncle.

(2) Par T. no 1742 du 13, qui fait à peu près double emploi avec celui-ci.

engagements sont concevables. Ailleurs, ils seraient périlleux et les seuls pactes admissibles sont ceux que M. Hitler a toujours préconisés, et qu'il a encore offerts le 7 et le 31 mars derniers, c'est-à-dire des pactes bilatéraux de consultation et de non-agression, sur le modèle du pacte germano-polonais.

On peut voir dans les développements auxquels se livrent, à ce propos, la *Gazette de la Bourse* et la *Gazette de Francfort* de ce matin (14 juin) l'esquisse des thèses que le gouvernement de M. Hitler s'apprête à soutenir, en ce qui concerne la réforme de la Société des Nations et le problème de la sécurité. Ce sont, du reste, les thèses que le IIIe Reich n'a jamais cessé de défendre.

297

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1755, 1756. *Berlin, 15 juin 1936, 12 h. 39, 12 h. 37.*

(*Reçu :* 13 h. 50.)

Les discours qu'ont prononcés hier à Breslau et à Hildesheim M. Hess et M. Goebbels sont remarquables par l'insistance avec laquelle les deux lieutenants du Führer ont parlé du danger bolcheviste, qui viendrait aujourd'hui de l'ouest, et proclamé la volonté de l'Allemagne de lui tenir tête, s'il devenait menaçant pour elle [1]. Dans les récents événements d'Espagne, de France et de Belgique, les dirigeants hitlériens trouvent une occasion, qu'ils saisissent volontiers, de justifier leur action, en particulier l'occupation de la Rhénanie, et de faire ressortir l'ordre qui règne, grâce à eux, dans leur pays. Mais ils sont, en même temps, très soucieux de l'avenir. Ils affirment, il est vrai, et ils n'y ont pas manqué hier, leur attachement à la paix. Cependant, leurs préparatifs militaires sur terre, sur mer et dans les airs, sont poursuivis avec une ardeur que rien ne ralentit; et l'on ne saurait oublier que le Dr Goebbels s'est publiquement vanté d'avoir « l'astuce du serpent ».

[1] M. Hess avait déclaré dans son discours que l'Allemagne protégerait sur le Rhin, « notre fleuve historique », « la culture historique contre le bolchevisme » et le docteur Goebbels avait formulé une affirmation identique : « Nous avons remilitarisé la Rhénanie pour barrer la route à l'ouest aux tentatives rouges ».

298

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1758, 1759. *Berlin, 15 juin 1936, 13 h. 9, 13 h. 8.*

(*Reçu :* 14 h. 20.)

Mon collègue d'Angleterre m'a confirmé les renseignements qui ont fait l'objet du télégramme no 1715 de l'ambassade (1). Il s'attend à recevoir la semaine prochaine une réponse au questionnaire, et il semble considérer que cette réponse ne sera pas complètement négative ou dilatoire. Sir Eric Phipps croit l'Allemagne disposée à négocier un nouvel accord de Locarno, comportant une clause d'assistance mutuelle et une convention aérienne. Mais il pense que M. Hitler persistera à refuser de contracter à l'est des engagements aussi étendus que ceux qu'il assumerait à l'ouest. C'est bien, du reste, ce qu'indiquent les journaux les plus officieux dans les articles récents, où ils ont traité le problème de la réforme de la Société des Nations, de la sécurité collective et des pactes régionaux. Sir Eric Phipps voit là, pour l'avenir, la principale difficulté. Il laisse entendre qu'il souhaite la venue à Berlin d'un ministre britannique. Il conçoit que cette visite pourrait, elle-même, être suivie d'une réunion avec la France, sinon d'une conférence des puissances locarniennes.

Des propos qu'il tient, il semble résulter qu'à son avis, l'Angleterre ferait preuve de sagesse, si elle se contentait de la signature d'un pacte occidental et d'un pacte méditerranéen.

299

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

T. no 1760. *Berlin, 15 juin 1936, 14 h. 41.*

(*Reçu : 15 h. 30.*)

J'apprends à l'instant que le général Valle, sous-secrétaire d'État de l'Aéronautique italienne se trouve, en ce moment, à Berlin, où il est accompagné d'un certain nombre d'officiers et ingénieurs (2).

La presse raciste n'a, jusqu'ici, rien dit de cette visite.

Je rappelle qu'à la veille de la Pentecôte, j'ai eu l'occasion de signaler la présence dans la capitale du Reich du chef du 2e bureau de l'État-major de l'armée de l'air italienne (3).

Si ces démarches n'ont qu'un but de courtoisie ou d'information, on ne s'explique pas pourquoi elles sont tenues cachées.

(1) Non reproduit.

(2) Le 18 juin, par T. no 1794, l'ambassadeur a précisé que le général Valle « n'était pas encore arrivé», mais qu'il était attendu très prochainement.

(3) Voir ci-dessus, no 278.

300

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1761, 1762. *Berlin, 15 juin 1936, 20 h. 12.*

(*Reçu :* 20 h. 43, 20 h. 58.)

A travers les dépêches et les relations des correspondants allemands, on commence à apercevoir le but du voyage de M. Schacht dans les Balkans.

A Belgrade comme à Athènes, celui-ci se serait appliqué à faire ressortir à ses interlocuteurs que l'Allemagne était avant tout, pour eux, un immense marché de consommation, capable d'acheter leurs produits nationaux. En retour, l'Allemagne leur fournirait l'outillage et les machines nécessaires à l'exploitation de leurs ressources. Elle n'empiéterait pas sur leur indépendance, en installant chez eux ses capitaux.

Elle ne pratiquerait pas « l'impérialisme capitaliste » de la France et de l'Angleterre, qui exploitent à leur profit, par exemple, les mines de cuivre de Bor et les mines de zinc de Treptscha, en Yougoslavie. Elle constituerait donc pour eux un client et un fournisseur préférable à tout autre.

Ainsi se confirme que M. Schacht s'est proposé, non pas seulement de rendre à ses collègues, les dirigeants des banques nationales, les visites qu'il avait reçues d'eux, mais d'augmenter les échanges entre leurs états et l'Allemagne, de faciliter le fonctionnement de leurs clearings respectifs et de les attirer plus étroitement dans l'orbite économique du IIIe Reich.

301

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1105 à 1107. Confidentiel. *Londres, 15 juin 1936, 19 h. 12.*

(*Reçu :* 20 h. 53, 20 h. 50, 20 h. 40.)

Je rends compte par la valise des derniers renseignements que j'ai recueillis sur la marche des conversations navales anglo-russes. Elles ont été l'occasion d'une discussion anglo-allemande qui mérite d'être notée. Les délégués soviétiques ayant mentionné la possibilité de mettre en chantier des croiseurs d'environ 8.000 tonnes, intermédiaires entre les types A et B de la conférence,

les Allemands en ont pris prétexte pour reprendre auprès des Anglais leur ancien projet qui vise à porter de 3 à 5 le nombre de leurs croiseurs de 10.000 tonnes. Ils ont allégué, pour justifier cette attitude, un prétendu accroissement de la flotte russe et des forces navales françaises en même temps que la nécessité de défendre leur sécurité directement menacée par le pacte franco-soviétique.

Les bureaux du Foreign Office ont [vivement réagi] contre cette prétention; elle a sans doute fourni le sujet d'une conversation qui, d'après mes informations, aurait eu lieu entre M. Craigie et M. von Ribbentrop pendant le séjour que ce dernier a fait récemment à Londres.

Sans entrer dans tous les détails qui précèdent, M. Craigie a dit aujourd'hui au conseiller de l'ambassade que la demande de ...(1) avait été rejetée et que la position du gouvernement allemand restait donc identique à celle qui a été exposée aux experts navals français lors de leur venue à Londres.

La prétention émise par les représentants du Reich n'en a pas moins produit, dans certains milieux officiels, une assez fâcheuse impression dont l'écho est revenu à certains représentants de la presse.

Les renseignements qui nous ont été fournis par le Foreign Office sur les intentions du gouvernement de l'U.R.S.S. en matière de construction de croiseurs ont un caractère particulièrement confidentiel. M. Craigie a laissé entendre au conseiller de l'ambassade qu'il n'était pas en droit de donner des précisions sur les échanges de vues techniques qui se poursuivent actuellement avec les délégués russes.

302

M. Rivière, Chargé d'Affaires de France à Belgrade, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 389 à 392. *Belgrade, 15 juin 1936* (2).

(*Reçu :* le 17, 11 h. 30.)

Je me réfère à mon télégramme nos 385 (3).

Je crois savoir que, durant son séjour à Belgrade, M. Schacht a conclu trois [conventions] financières, l'une devant faciliter la venue d'étudiants yougoslaves en Allemagne, la troisième ayant pour objet d'assurer aux porteurs de bons de clearing libellés en marks un taux minimum en dinars.

Quant au projet déjà ancien de création d'une banque allemande en You-

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Par poste.
(3) Le télégramme 385-387 du 11 juin signalait que le séjour du Dr Schacht à Belgrade, sous le couvert d'un geste de courtoisie, constituait une manifestation de volonté d'« accaparement » par l'Allemagne du commerce extérieur de la Yougoslavie.

goslavie, M. Schacht l'a évoqué durant son séjour, mais, les capitaux nécessaires faisant défaut, ce projet a été écarté.

L'objet essentiel du voyage du ministre allemand était, semble-t-il, d'amener la Yougoslavie à augmenter ses ventes en Allemagne, mesure ayant comme corollaire naturel et obligatoire une intensification des fournitures allemandes à ce pays.

Dans des déclarations à la presse et ses entretiens, qui prenaient facilement le tour d'exposés doctrinaux, le ministre allemand a fait ressortir tout l'intérêt que porte son pays aux relations commerciales avec les états du sud-est de l'Europe. Il a insisté sur le fait que ceux-ci, cherchant à développer leur industrie dans une mesure correspondant *aux besoins de leur défense nationale*, étaient les clients naturels de l'Allemagne, dont le marché s'est largement ouvert à leur production agricole. Il a marqué que « les économies de la Yougoslavie et de l'Allemagne se conjuguent très heureusement » et que, partant, le commerce entre les deux pays devrait augmenter encore.

Il a émis l'idée que, même en cas de disparition des sanctions, le marché italien ne serait plus susceptible d'intéresser comme jadis la Yougoslavie, en raison des courants commerciaux (pour les bois en particulier) qu'ont créés les accords très étroits intervenus entre Rome, Budapest et Vienne. Le Dr Schacht a, d'autre part, mis [la Yougoslavie] en garde contre l'emprise des capitaux internationaux sur les états de la Petite Entente et donné des conseils touchant leur mise en valeur. Il a souligné le danger pour un pays de ne pas récupérer en totalité les devises provenant de l'exportation de ses matières premières, ce qui visait notamment le cas de notre Société des Mines de Bor.

Dans le toast qu'il a prononcé au banquet donné par lui en l'honneur du Dr Schacht, le gouverneur de la Banque nationale a salué en son hôte le chef supérieur de l'Économie nationale allemande liée si étroitement à l'économie nationale yougoslave, et il a ajouté : « Nous attachons une importance particulière au développement des relations commerciales mutuelles et désirons que nos échanges prennent des dimensions aussi grandes que possible ».

303

M. D'ORMESSON, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 372. *Bucarest, 15 juin 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 24 juin.)

J'ai eu hier avec mon collègue soviétique une longue conversation sur la situation politique présente en Roumanie au lendemain de la réunion à Bucarest des chefs d'État de la Petite Entente.

M. Ostrovski n'est pas très satisfait. Il juge qu'en dépit des communiqués optimistes et de la joie manifestée par tous les intéressés, les réunions de Bucarest n'ont pas apporté tout le contentement désirable à ses yeux.

Comme je lui parlais des rapports entre U.R.S.S. et Yougoslavie, constatant que la reprise attendue des relations n'avait pas encore été décidée cette fois-ci, M. Ostrovski me répondit qu'il n'attachait pas à celle-ci une très grande importance. Je crois d'ailleurs que mon collègue, tel le renard de La Fontaine, trouvait les « raisins trop verts ».

Quant à la signature de l'accord, annoncée depuis tant de mois entre U.R.S.S. et Roumanie, mon collègue me déclara qu'il n'y avait rien qui pressât et que la Russie soviétique n'éprouvait pas le besoin absolu de signer de suite une telle convention. Je dois avouer que, de son côté, M. Titulesco m'a parlé à peu près dans les mêmes termes, *mutatis mutandis*. Le ministre des Affaires étrangères s'est plaint à moi très discrètement de l'attitude actuelle des Soviets envers son pays, dont il rend du reste responsable M. Litvinov plus que M. Ostrovski. Il estime que l'U.R.S.S. a perdu du temps pour signer, dès le lendemain de ses accords avec Prague et avec Paris, un arrangement analogue avec Bucarest. Désormais, la signature offre moins d'intérêt, aux yeux de M. Titulesco.

En outre, de toutes parts, il me revient que M. Ostrovski a voulu aller trop vite en besogne. Après l'accueil plutôt courtois et sympathique au début, qui lui fut fait dans les premiers mois de sa mission, il a voulu gagner en vitesse, et par là, forçant un peu la note, lui, et plus encore le précédent conseiller de sa légation, M. Vinogradov, il s'est fait du tort, même dans les rares milieux favorablement disposés à son égard. C'est ainsi que j'ai, à diverses reprises, signalé au Département que la légation des Soviets risquait de compromettre les nationaux-paysans en leur accordant trop ouvertement son appui et ses éloges, à l'exclusion de tous autres.

M. Ostrovski a relevé avec amertume que, dans les discours du roi Carol, du président Benès et du prince régent de Yougoslavie pas plus que dans les communiqués officiels, il n'avait pas été fait mention de la « sécurité collective » et qu'aucune allusion à la France n'y figurait non plus, ce qui du reste est exact et ne m'avait pas échappé. Mais j'ai cru plus habile de ne pas sembler attacher à ce fait une très grande importance, et à vouloir en tirer mécontentement, lui répondant que les questions propres à la Petite Entente étaient, cette fois-ci, seules en cause.

Mais le ministre des Soviets veut voir là l'influence de la Yougoslavie, prête à se rapprocher de l'Allemagne, et alliée peu sûre pour la Petite Entente, selon lui, ainsi que les intrigues de la Pologne, haïe de Moscou.

Pas plus les dirigeants politiques de la Roumanie, M. Tataresco ou M. Titulesco, qui m'ont dit à plusieurs reprises leur pleine satisfaction des conversations à Bucarest des chefs d'État de la Petite Entente, que ces derniers eux-mêmes, M. Benès ou le roi Carol plus intéressés que quiconque, que M. Seba, mon actif, loyal et quelque peu fougueux collègue de Tchécoslovaquie, ne partagent l'émotion ressentie par M. Ostrovski. Tous se sont loués de la façon la plus entière des résultats obtenus par les conversations de Bucarest, et je

crois qu'ils ont tout à fait raison. La pointe d'irritation du représentant de l'U.R.S.S. provient, selon moi, de son peu de sympathie pour la monarchie yougoslave et pour le prince Paul, et ne me paraît pas devoir être prise en sérieuse considération.

304

M. d'Ormesson, Ministre de France à Bucarest,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 374. *Bucarest, 15 juin 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 19 juin.)

J'ai indiqué à Votre Excellence dans mon télégramme nºs 227 à 231 (1) les principaux points qui avaient été traités au cours des conversations tenues à Bucarest entre les chefs d'État et les ministres de la Petite Entente. A la suite d'un long entretien ultérieur que j'ai eu avec M. Titulesco, je puis vous fournir quelques informations complémentaires sur les sujets traités à Bucarest.

Sanctions contre l'Italie. — Tout en étant favorable en principe au maintien des sanctions, la Petite Entente soutiendra le point de vue qu'adopteront la France et la Grande-Bretagne en la matière.

Anschluss. — La Petite Entente y est nettement hostile; toutefois elle n'entend pas soutenir seule la lutte à cet égard, et si Paris et Londres l'acceptaient, elle n'y ferait pas obstacle à elle seule. Si la France seule prenait nettement parti contre l'Anschluss et mobilisait devant le fait accompli, la Petite Entente agirait de même.

Restauration des Habsbourg. — Sans tenir compte de l'attitude que prendrait la France ou l'Angleterre, la Petite Entente est décidée à ne pas la tolérer. Elle mobiliserait seule, s'il le fallait, n'admettant aucunement le retour de la monarchie de l'ancienne famille impériale. En une telle hypothèse, l'Allemagne agirait sans doute de même, ce qui amènerait ce paradoxe de voir la Petite Entente et le Reich hitlérien soutenir la même cause. Toutefois, M. Titulesco m'a dit qu'il espérait bien que les gouvernements français et anglais s'emploieraient à temps pour empêcher Rome de soutenir une politique de restauration à Vienne.

Pologne. — Le rôle de la Pologne n'apparaît pas suffisamment net à la Petite Entente, qui désire vivement le voir tirer au clair. Il ne faudrait pas risquer de voir se constituer un « bloc de neutres » qui comprendrait Varsovie, Budapest, Vienne, Sofia et Rome, sous l'inspiration certaine de Berlin. Toutefois, le voyage de M. Beck à Belgrade, qui avait inspiré tant d'inquiétude,

(1) Pièce nº 291.

semble n'avoir donné aucun résultat pratique. Le prince Paul a été lui-même surpris du côté protocolaire et de l'absence d'intérêt politique manifestés par M. Beck, ce qui corrobore exactement les informations fournies dans ses télégrammes par M. de Dampierre.

U.R.S.S. — Sans rien redouter de Moscou, M. Titulesco m'a parlé dans des termes moins chaleureux que précédemment des relations de l'U.R.S.S. avec la Roumanie. Je consacre à ce point spécial ma dépêche nº 372 en date de ce même jour [1].

Agression allemande contre la Tchécoslovaquie. — M. Benès, le principal intéressé, ne croit pas à une telle éventualité. Ce qu'il avait dit à M. de Lacroix, à Prague, il l'a répété à ses pairs à Bucarest. Confiante dans sa force et dans la netteté de son attitude, la Tchécoslovaquie, sans croire à une pareille hypothèse, résisterait à toute attaque directe, si elle se produisait, quitte à succomber dans la lutte.

Attaque italienne contre la Yougoslavie. — Une pareille menace inquiète sérieusement la Yougoslavie et le prince Paul. Il m'y a fait une discrète allusion, et M. Benès me l'a dit ouvertement, en me priant d'attirer l'attention du gouvernement de la République sur cette hypothèse (mon télégramme nº 217) [2]. Il m'a déclaré qu'il était nécessaire que la France pût obtenir rapidement du cabinet de Rome des éclaircissements très précis sur la politique qu'il entend suivre à l'égard de la Yougoslavie. Si celle-ci devait être attaquée, ses alliées de la Petite Entente se trouveraient à ses côtés, a-t-il été décidé à Bucarest.

Ponts et chemins de fer. — En Yougoslavie comme en Roumanie, la construction des ponts et de raccordements de chemins de fer, à intérêt stratégique, a été décidée, spécialement pour mieux relier Zagreb, la côte dalmate et la Bosnie à Belgrade, et pour terminer la voie ferrée qui, par la Bukovine et la Transylvanie, doit permettre une meilleure jonction entre les troupes tchécoslovaques et les troupes roumaines, avec raccord éventuel dans la direction de la Russie.

Réunion des états-majors de la Petite Entente [3]. — Ceux-ci doivent avoir à Bucarest, à partir du 16 de ce mois, d'importants conciliabules, où toutes les questions militaires seront examinées, y compris le problème de l'unité de direction entre les trois alliés. J'ai du reste demandé moi-même à M. Benès devant mon collègue de Tchécoslovaquie, d'autoriser ce dernier à tenir la légation de France au courant de ce qui sera décidé à Bucarest au cours de ces conversations des états-majors.

Politique vis-à-vis de la Société des Nations. — Si quelques modifications de détail peuvent être envisagées, une réforme sérieuse de la Société des Nations ne saurait être admise par la Petite Entente. En particulier le principe de l'égalité des états doit être maintenu à tout prix; aucun directoire des grandes

(1) Voir ci-dessus, nº 303.

(2) Les télégrammes 217 à 219 du 8 juin signalaient que M. Benès tout en étant optimiste avait déclaré au ministre de France à Bucarest que la Yougoslavie «restait fort inquiète de l'attitude de l'Italie». (Voir ci-dessus, nº 280.)

(3) Voir ci-dessous, nº 365.

puissances, rappelant le pacte à Quatre, ne saurait être admis par les trois alliés.

Politique vis-à-vis de la France. — Le concours de la Petite Entente est entièrement acquis à la France. C'est Paris et Londres (et plus encore Paris que Londres) qui doivent donner leurs directives à Bucarest, Belgrade et Prague. Toutefois si l'accord avec la France est à la base de toute la politique de la Petite Entente, celle-ci compte que la France soutiendra pleinement ses points de vue vis-à-vis de Rome comme vis-à-vis de Vienne et de Budapest. Si les gouvernements français et britannique ne consentaient pas à défendre par eux-mêmes la même politique que celle de la Petite Entente, cette dernière, ne pouvant agir seule (sauf dans l'éventualité d'une restauration des Habsbourg), se verrait dans l'obligation de s'incliner, et de plier devant Berlin, au cas où Paris et Londres n'affirmeraient pas elles-mêmes nettement leur attitude.

Telles sont les grandes lignes des décisions apportées à Bucarest par les trois puissances de la Petite Entente.

305

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 647 à 649. *Rome, 16 juin 1936, 13 h. 25, 13 h. 26.*

(*Reçu :* 15 h. 5, 14 h. 10.)

L'ambassadeur de la République argentine à Rome, usant de la liberté d'action que lui avait donnée son gouvernement, s'est efforcé d'obtenir de M. Mussolini qu'il facilite de son côté la recherche d'une solution de conciliation générale n'excluant pas l'adhésion de la Société des Nations à la déclaration Stimson réclamée par les états de l'Amérique du sud. Dans la pensée de M. Cantilo, les termes de cette déclaration, d'après laquelle les conquêtes obtenues par la violence ne sauraient être reconnues, ne seraient pas absolument inconciliables avec la thèse italienne suivant laquelle l'absorption totale et l'annexion de l'Éthiopie ont été déterminées par la fuite du Négus et la disparition de toute autorité politique ou administrative abyssine.

Il semble toutefois que des suggestions de l'ambassadeur d'Argentine, M. Mussolini n'ait retenu que l'opportunité d'un geste italien à l'égard de la Société des Nations. Hier, le comte Ciano a dit à M. Cantilo que le gouvernement italien se proposait d'adresser au secrétariat général une communication dont il n'a pas précisé la teneur, indiquant seulement que M. Dino Grandi en entretiendrait le Foreign Office.

L'attitude très réservée du nouveau ministre des Affaires étrangères paraît avoir singulièrement éloigné les perspectives favorables que M. Cantilo avait cru entrevoir à la suite de sa conversation avec M. Mussolini. Il n'envisage pas sans appréhension le rôle de président de la délégation argentine à Genève qui lui a été imposé par son gouvernement.

306

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1768 à 1770. *Berlin, 16 juin 1936, 18 h. 3, 18 h. 4.*

(*Reçu :* 19 h. 10, 19 h. 15, 18 h. 50.)

Le correspondant régulier à Berlin du *Times* vient de reprendre son poste, après une assez longue absence. C'est un homme réfléchi, expérimenté, bien renseigné et dont les propos méritent d'être recueillis.

Contrairement aux nouvelles qui couraient ces jours derniers, il estime que la réponse allemande au questionnaire britannique ne sera pas arrêtée, ni remise avant la prochaine réunion de Genève. Selon lui, M. von Hassell, ambassadeur du Reich à Rome, aurait, sur ce point, fait échec aux conseils et à l'insistance de M. von Ribbentrop, qui avait, cependant, réussi à persuader M. Hitler de se hâter.

D'après le correspondant du *Times*, la politique allemande resterait résolue à séparer nettement les problèmes de l'ouest de ceux de l'est, et à se garder les mains libres à l'est; elle continuerait à souhaiter un accord avec l'Angleterre, tout en s'efforçant de reléguer la France à l'écart; enfin, elle s'appliquerait à resserrer ses liens avec l'Italie.

Rechercher, à la fois, l'amitié anglaise et l'amitié italienne peut sembler, à l'heure actuelle, une entreprise paradoxale. Mais l'Allemagne a trouvé le moyen, pendant la guerre d'Abyssinie, de ne pas s'associer aux sanctions et de fournir à l'Italie du charbon, des moteurs et du matériel de transport, sans que l'Angleterre s'en offusque.

Il faut se rappeler, en outre, que la politique préconisée par *Mein Kampf* a précisément pour base un rapprochement de l'Allemagne avec la Grande-Bretagne et l'Italie.

Le correspondant du *Times* est d'avis que M. Hitler considère le moment présent comme favorable pour revenir à sa conception primitive et pour essayer de la faire aboutir.

Et c'est ce qui expliquerait, à ses yeux, l'empressement avec lequel l'Allemagne accueille aujourd'hui les avances de M. Mussolini.

307

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères, à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 966, 967. *Paris, 16 juin 1936, 18 h. 45.*

En vous exposant les raisons pour lesquelles une entrevue franco-britannique lui paraissait inopportune à l'heure actuelle, M. Eden vous avait, à diverses reprises, marqué son souci et celui du Premier ministre d'établir une complète harmonie de vues entre Londres et Paris; il comptait, pour l'assurer, sur la voie diplomatique et sur la conversation qui pourrait avoir lieu à la veille de la réunion de Genève (votre télégramme 1078-1080) (1).

En ce qui le concerne, le gouvernement français, dans l'esprit même des assurances échangées entre Paris et Londres, a entendu réserver toute expression publique de son opinion jusqu'au moment où il aurait pu confronter ses vues avec celles du gouvernement anglais. Dans l'intérêt de la poursuite de la coopération franco-britannique, en vue de la sécurité collective, qui est affaiblie ou renforcée dans la mesure où cette coopération elle-même s'affaiblit ou se renforce, je regretterais vivement que la même règle ne fût pas observée à Londres, et que le gouvernement britannique ne me fît pas connaître en temps utile ses vues sur l'ensemble des problèmes qui se poseront à Genève.

Je vous prie de faire d'extrême urgence, dans la forme la plus amicale, une démarche dans ce sens auprès du secrétaire d'État.

308

Note de l'état-major de l'armée de l'Air (2)

Projet de plan Pujo

No 580. I.M./E.M.A.A.. R.S. Très secret. *Paris, 16 juin 1936.*

I. — Le plan de réorganisation des forces aériennes françaises dont l'achèvement est actuellement en cours a été établi en 1933. Comportant une flotte de première ligne de 1.000 avions, ce plan devait permettre de faire face simultanément aux flottes aériennes allemande et italienne.

A cette époque en effet l'Allemagne, n'ayant pas dénoncé les clauses mili-

(1) Le télégramme 1078 à 1080, du 11 juin, a été publié ci-dessus sous le no 289.

(2) Extraite des archives de la cour de Riom. Annexe no IV à la déposition Guerrier de Dumas du 23 août 1940.

taires des traités, ne pouvait avoir qu'une aviation clandestine, limitée en nombre et éloignée de notre frontière. L'Italie réorganisait son aviation, mais il était permis d'espérer que les travaux de Genève, encore à leur début, réussiraient à limiter l'essor de l'arme aérienne.

C'est dans cet état d'esprit que le ministre de l'Air avait accepté une réduction de plus de moitié du nombre des avions de guerre de l'armée de l'Air française.

L'achèvement prochain du plan de 1933 va consacrer cette réduction effective, alors que les autres puissances, loin d'imiter la France dans cette voie, ont procédé au développement qualitatif et quantitatif de leurs forces aériennes et que, de ce fait, l'aviation française a perdu le premier rang qui était incontestablement le sien pendant les années d'après-guerre.

II. — Au cours de l'année 1935, il apparut que l'Allemagne mettait sur pied une véritable aviation militaire et, dès mars, la répudiation des clauses militaires du traité de Versailles donnait à cette aviation une existence légale en Allemagne. Grâce aux accords de Rome, il fut possible, en reportant sur la frontière nord-est les forces primitivement affectées à la frontière sud-est, de parer au danger allemand et le plan de 1933 restait suffisant.

III. — Mais, au cours des premiers mois de l'année 1936, la situation s'est complètement modifiée.

Le conflit italo-éthiopien nous a obligés à envisager à nouveau certaines éventualités dans le sud-est rendant ainsi indisponibles d'une part des forces affectées à la défense du nord-est, et d'autre part des forces d'Afrique du Nord dont le rapatriement était prévu à la mobilisation.

Le réarmement allemand s'est poursuivi à une cadence accélérée. D'après les derniers renseignements recueillis, l'Allemagne possède actuellement une flotte de première ligne de près de 1.500 avions, non compris les volants de fonctionnement. Par ailleurs, la réoccupation de la Rhénanie, le 7 mars, a permis à l'Allemagne de rapprocher ses bases de départ de notre frontière; Paris n'est plus qu'à une heure de vol des aérodromes allemands.

Enfin, au cours des récentes conversations de Londres, l'appui aérien de la Grande-Bretagne, outre son caractère aléatoire, s'est révélé d'une valeur actuelle à peu près nulle.

IV. — En présence de cette situation, le plan français de 1933 devient manifestement insuffisant. A l'heure actuelle, la France occupe encore une place honorable dans le domaine des réalisations, mais elle est déjà largement dépassée dans le domaine des prévisions et des préparatifs d'accroissement.

Toutes les grandes puissances ont établi, et commencé la réalisation d'armées de l'air puissantes, dans des conditions de rapidité supérieures à toutes les prévisions.

L'Allemagne aura 3.000 avions en première ligne fin 1938, et peut-être même fin 1937, si le rythme actuel de construction est maintenu.

La Grande-Bretagne a actuellement dans la métropole environ 650 avions; son programme en prévoit environ 1.700 pour fin 1937.

L'Italie possède actuellement au moins 1.500 avions modernes dans la

métropole et le programme en cours en prévoit 2.000 pour la fin 1936, y compris les volants de fonctionnement.

V. — Ce n'est certainement pas pour une simple question de prestige que l'Allemagne attache au développement de ses forces aériennes une telle importance. Le danger aérien croît sans cesse et l'agression aérienne peut sans doute donner des résultats contre les nations fortement protégées par des fortifications terrestres.

En d'autres termes, le développement des barrières terrestres peut conduire à chercher la décision par d'autres moyens, d'où la course aux armements aériens.

Dans cette course, la France ne doit pas rester trop en arrière; il lui est indispensable d'être forte dans ce domaine pour assurer la sécurité du pays particulièrement vulnérable aux attaques aériennes. Elle doit aussi, pour obtenir les concours extérieurs indispensables, et pour être en mesure de venir en aide aux nations menacées, apporter à l'assistance mutuelle une part équivalente à celle que les autres puissances pourront donner dans l'avenir.

Ces nécessités imposent sans tarder une augmentation substantielle de la puissance aérienne française.

VI. — Tenant compte de la situation démographique et financière de la France, l'appui escompté de l'assistance mutuelle, ainsi que de la nécessité de procéder d'une façon méthodique et progressive, l'état-major de l'armée de l'Air présente un plan d'accroissement de la flotte aérienne qui la porterait à 1.500 avions au 1er janvier 1940.

Ce plan demandera un accroissement d'effectifs, en sus de celui prévu pour la consolidation de la flotte de 1.000 avions, de l'ordre de 600 officiers et 12.000 hommes, et des crédits de premier établissement se montant à près de quatre milliards.

En raison des délais nécessaires, tant pour la construction des appareils, que pour la formation du personnel, l'équipement des bases, et la fabrication des divers matériels (bombes, voitures, armement), l'état-major de l'armée de l'Air a classé les mesures à prendre en trois ordres d'urgence.

Première urgence :

Achèvement du plan de 1.000 avions en ce qui concerne :

— l'équipement de l'armée de l'Air : terrains de concentration, installations, stocks de munitions, stocks d'essence, matériels techniques divers;

— la mobilisation industrielle : stocks de matières premières et d'outillage pour les avions, stocks de matières premières, ateliers de fabrication et de chargement pour les munitions, carburants de substitution;

— mise en service de matériels modernes dans les écoles et les centres d'instruction, en vue de former à temps le personnel destiné à armer les avions supplémentaires.

Recrutement et formation du personnel nécessaire à la mise en œuvre d'une flotte de 1.250 avions.

Deuxième urgence :

Accroissement de la flotte de 1.000 à 1.250 avions avec personnel, terrains, installations, munitions, carburants, etc. correspondants.

Recrutement et formation du personnel nécessaire à la mise en œuvre d'une flotte de 1.500 avions.

Troisième urgence :

Accroissement de la flotte de 1.250 à 1.500 avions dans les mêmes conditions que pour la réalisation de l'effort précédent.

VII. Le programme exposé ci-dessus nécessiterait l'attribution au département de l'Air :

— de crédits de première mise pour le matériel et l'équipement qu'on peut évaluer approximativement à :

1.900 millions pour la première urgence;
1.000 millions pour la deuxième urgence,
900 millions pour la troisième urgence;

— et de crédits pour le recrutement et la formation du personnel qu'on peut évaluer approximativement à 250 millions.

Le projet de budget du département de l'Air pour 1937 [1] a été établi, compte tenu des crédits exceptionnels ouverts par le Conseil des ministres le 6 avril 1936, en vue d'achever la réalisation des mesures de première urgence, à l'exception toutefois de la mise en service d'avions modernes dans les écoles, qui nécessiterait un crédit supplémentaire de 156.250.000 francs, de la formation du personnel supplémentaire qui demanderait 100 millions environ, et de 58.500.000 francs de dépenses dont la nécessité est apparue depuis l'élaboration du budget.

Le vote de ce projet est strictement indispensable pour permettre l'achèvement intégral du plan des 1.000 avions qui ne sera d'ailleurs entièrement réalisé dans toutes ses conséquences que pour le milieu de l'année 1938.

En ce qui concerne les accroissements successifs de 1.000 à 1.250 avions et de 1.250 à 1.500 avions, les mesures à prendre et les crédits à accorder seraient à répartir sur les années 1937, 1938 et 1939, de façon que la flotte soit portée à 1.250 avions au milieu de 1938 et à 1.500 avions pour le début de 1940.

Par ailleurs, une augmentation progressive corrélative des budgets normaux serait à envisager au cours des années 1938, 1939 et suivantes, pour l'entretien et le renouvellement de la flotte accrue (personnel, matériel, carburants, instruction, etc.).

Les crédits nécessaires à la réalisation de ce plan seraient à rechercher, soit par une augmentation des crédits de Défense nationale, soit par une nouvelle répartition des crédits de Défense nationale entre les trois départements de la Guerre, de la Marine et de l'Air.

(1) *Note du document :* Majoré des autorisations d'engagement demandées sur 1938 au titre de l'achèvement du plan d'équipement (411 millions).

VIII. Une simple comparaison des prévisions établies par les grandes puissances et des délais prévus pour leur réalisation fait nettement ressortir que l'accroissement envisagé pour les forces aériennes françaises correspond à l'effort *minimum* nécessaire pour faire face à une agression allemande *avec l'appui de l'aviation britannique* et compte tenu de l'assistance mutuelle sur les autres fronts.

Si les forces aériennes françaises devaient simultanément faire face à une agression italienne, elles devraient être augmentées, au minimum, du nombre d'avions indispensables pour la *couverture stricte* du sud-est et de l'Afrique du Nord, nombre qui ne pourrait, sans danger, être inférieur à 250 avions, et dont la réalisation conduirait à une dépense supplémentaire de l'ordre de 500 millions.

Enfin si la France devait se trouver complètement isolée, il n'est pas douteux que le plan proposé serait nettement insuffisant.

Par ailleurs les délais de réalisation proposés sont basés sur les renseignements actuellement connus. Peut-être devront-ils être réduits si l'évolution de la situation internationale le commande.

Pour les raisons qui précèdent, la conclusion d'accords défensifs soit dans le cadre général de la sécurité collective, soit dans le cadre restreint d'ententes particulières demeure donc pour l'armée de l'Air d'une importance capitale.

A cet égard, les conversations avec les états-majors de l'Air britannique et belge et la reprise des contacts avec l'état-major de l'Air italien sont, notamment, à poursuivre avec activité.

Ces accords et ces conversations seront d'autant plus faciles à conclure ou à mener que la France, ayant accru ses armements aériens, pourra parler sur un pied d'égalité avec les autres puissances [1].

309

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1781, 1782. *Berlin, 17 juin 1936, 13 h. 15.*

(*Reçu :* 14 h. 20, 14 h. 25.)

Au cours du bref entretien que j'ai eu hier soir avec M. von Neurath, j'ai demandé au ministre si l'Allemagne comptait répondre bientôt au questionnaire britannique, ou seulement après la réunion de l'assemblée de la Société des Nations.

M. von Neurath m'a dit qu'il n'en savait encore rien, à l'heure où nous étions,

[1] Cette pièce comporte 3 annexes :
1° Justification des crédits demandés.
2° Justification des calculs « avions ».
3° Justification des calculs « personnels ».

que c'était une affaire de tactique, qu'elle n'était pas encore tranchée, mais qu'il allait en discuter avec M. Hitler rentré hier à Berlin, où il passera quelques jours.

J'ai retiré des paroles et de l'attitude du ministre l'impression qu'il était vraisemblable que la réponse allemande serait différée jusqu'à la réunion de Genève et qu'elle n'apporterait probablement pas de clartés décisives.

310

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À LONDRES, MOSCOU, BELGRADE, SOFIA, BUCAREST, ATHÈNES, ROME.

T. nos 970 à 973; 361 à 364; 541 à 544; 190 à 193; 417 à 420; 160 à 163; 638 à 641. *Paris, 17 juin 1936, 23 h.*

Je me réfère à mon télégramme du 16 de ce mois,

Pour Londres : 941;
Pour Belgrade : 489;
Pour Sofia : 170;
Pour Bucarest : 410;
Pour Moscou : 348;
Pour Athènes : 154;
Pour Rome : 625.

Pour tous les postes : D'après les précisions complémentaires que m'adresse le chargé d'affaires de France à Ankara [1], la proposition turque en ce qui touche le régime des Détroits et en mer Noire s'établit comme suit :

1° Abrogation des clauses de démilitarisation des zones;

2° Interdiction de survol de ces zones par des aéronefs militaires et civils et établissement d'une route obligatoire extérieure à ces zones;

3° Maintien en toutes circonstances de la libre navigation commerciale;

4° Suppression de la commission des Détroits;

5° En ce qui concerne le passage des navires de guerre, limitation et réglementation du passage en temps de paix, fermeture en cas de guerre ou menace de guerre.

En temps de paix, le plafond pour le passage de la Méditerranée en mer de Marmara et en mer Noire serait fixé à 28.000 tonnes pour l'ensemble des puissances étrangères et à 14.000 tonnes pour chacune d'entre elles. Le passage de la mer Noire vers la Méditerranée serait libre. Il ne pourrait d'ailleurs à aucun

[1] Tél. 243-47 du 16-17 juin, qu'il n'a pas paru nécessaire de publier, puisque le contenu en est repris dans la présente circulaire.

moment se trouver plus de 14.000 tonnes sous pavillon étranger dans les Détroits et en Marmara.

Ce chiffre de 14.000 tonnes correspondrait à la moitié du tonnage de la flotte turque ayant une valeur militaire. Il pourrait être réduit de moitié si la flotte turque présente ou disponible dans les Détroits se trouvait momentanément réduite.

Le passage des submersibles serait interdit.

Les mêmes limitations de tonnage s'appliqueraient au séjour en mer Noire, lequel ne serait autorisé que pour des visites de courtoisie n'excédant pas quinze jours.

Préavis d'un mois devrait être donné à la Turquie pour les navires de guerre franchissant les Détroits.

En cas de menace de guerre, que le gouvernement turc se réserverait d'apprécier, les Détroits seraient fermés. La possibilité serait laissée aux puissances d'un recours non suspensif à Genève, le gouvernement turc s'engageant à se conformer à la décision du Conseil.

Je vous serais obligé de vous assurer que ces indications sont bien conformes à celles qui auraient été communiquées au gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité, et de vous enquérir des points que ce gouvernement considérerait comme ayant pour lui-même une importance ou un intérêt particulier.

311

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1129 à 1135. *Londres, 17 juin 1936, 23 h. 40.*

(*Reçu :* le 18, 1 h. 45, 1 h. 35, 2 h.)

Le secrétaire d'État, à qui j'ai fait la communication prescrite par votre télégramme nos 966-967 (1), m'a dit qu'il était heureux de me voir pour me faire part des conclusions auxquelles était arrivé ce matin même le Conseil des ministres, et qui allaient demain servir de base à ses déclarations devant la Chambre des Communes.

M. Eden commencera son discours en affirmant que le gouvernement anglais reste entièrement fidèle aux principes qu'il a défendus depuis le début du conflit italo-abyssin. Il ne renie rien de la politique qui a été ébauchée et s'en tient à la ligne d'action collective dont il s'est toujours inspiré. Il se ralliera donc, quel qu'en soit le sens, à la décision qui sera prise à Genève par la communauté des nations.

(1) Du 16 juin, ci-dessus publié sous le no 307.

Mais le gouvernement britannique ne croit pas devoir s'en tenir à cette affirmation et estime qu'il est de son devoir d'exprimer plus clairement sa manière de voir dans les circonstances présentes. M. Eden exposera donc demain au Parlement que l'application des mesures décidées contre l'agresseur n'a pas donné les résultats que l'on attendait. Personne ne peut espérer désormais que leur maintien permette d'atteindre les objectifs visés par la Société des Nations, à moins d'y joindre des mesures militaires que nul n'est disposé à prendre. Les sanctions vont donc s'effriter peu à peu, ce qui ne pourra que nuire gravement au prestige de la Ligue.

Il reste à tirer de cette crise les enseignements qu'elle comporte. Le premier de tous est que la Grande-Bretagne doit se rendre plus forte qu'elle ne l'était au moment où s'est ouvert le conflit. En second lieu, il conviendra d'examiner si le mécanisme prévu par le covenant répond bien à toutes les éventualités qu'on peut prévoir et s'il ne doit pas être amélioré. Mais il s'agit là d'un travail de longue haleine qui ne pourra être réalisé lors de la prochaine assemblée. C'est seulement au mois de septembre, une fois achevées les études qui s'imposent, que des décisions pourront être prises.

M. Eden parlera ensuite de l'Allemagne, des délais qu'elle a opposés aux demandes d'éclaircissements du gouvernement britannique, des perspectives qui s'ouvrent sur la politique européenne. Il ne se flatte pas de désarmer l'opposition. Mais il se croit assuré de l'appui de toutes les fractions du parti conservateur qui, jusqu'ici, s'était montré si divisé et si irrésolu.

Très confidentiel. — Le secrétaire d'État m'a exprimé le regret que la marche des événements dans le Royaume-Uni ait précipité la décision du Cabinet et ne lui ait pas permis de consulter au préalable le gouvernement français. Il a pensé cependant que la position ainsi arrêtée correspondrait à l'esprit général de la politique française sans être de nature à embarrasser le nouveau cabinet. Il aurait été heureux de pouvoir demain se déclarer en plein accord avec la France en vue de l'attitude à prendre à Genève. Le secrétaire d'État attacherait en tout cas un grand prix à être en mesure de marquer la continuité de la politique de coopération entre les deux pays, non seulement vis-à-vis de l'opinion publique anglaise, mais aussi au regard de tous les états qui se trouveront dans quelques jours réunis à Genève.

J'ai répondu à M. Eden que je ferai part de ce vœu à Votre Excellence. J'ai ajouté que, si le gouvernement britannique avait accepté de rencontrer les ministres français comme ceux-ci l'avaient suggéré, j'étais convaincu qu'un accord aurait pu être réalisé.

La séance de demain s'ouvrira par les déclarations de M. Eden. Le Premier ministre prendra la parole un peu plus tard. Mais le débat ne sera pas terminé en une journée, et on prévoit que la Chambre devra lui consacrer une autre séance au début de la semaine prochaine.

312

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. LÉGER, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. [1]. *Londres, 17 juin 1936.*

Après m'avoir indiqué le thème du discours qu'il prononcera demain à la Chambre, le secrétaire d'État m'a demandé ce qu'en penserait le gouvernement français. Il a ajouté qu'il avait cru, en prenant cette ligne, faciliter les choses au nouveau Cabinet. Il y a quelques jours en effet, M. Yvon Delbos a fait savoir à sir George Clerk que le gouvernement de la République n'était pas en mesure de prendre une initiative dans l'affaire des sanctions, mais qu'il était disposé à se joindre à toute suggestion qui serait émise par le gouvernement britannique. M. Eden souhaiterait tout particulièrement pouvoir faire état de l'accord ou de l'esprit de coopération du gouvernement français au cours du débat qui va s'ouvrir demain. « Je ne vous demande pas, m'a-t-il dit, de me tirer d'affaire. Je suis sûr de l'accord de la majorité tout entière. Quant à l'opposition, j'aurai des arguments pour en venir à bout. Mais je crois qu'il y aurait grand intérêt à ce que la coopération de nos deux pays pût s'affirmer le plus tôt possible, et si je pouvais donner à ce sujet quelques indications dès demain, j'y verrais grand avantage non pas seulement au point de vue d'une séance parlementaire qui ne m'inspire aucune inquiétude, mais au point de vue de l'orientation générale à donner à l'opinion avant le débat de Genève ».

J'ai répondu à M. Eden que, s'il avait accepté de voir les ministres français comme j'avais été chargé de le lui proposer, j'étais convaincu qu'un accord se serait établi entre eux. Aujourd'hui, il me paraissait difficile que le gouvernement français pût donner son accord dans un délai aussi court. J'ai ajouté que cependant je signalerais à Paris les considérations qu'il venait de m'exposer.

A peine rentré, j'ai reçu un coup de téléphone de sir Robert Vansittart qui m'a exprimé avec beaucoup d'insistance l'espoir que le secrétaire d'État pourrait demain se dire d'accord avec le gouvernement français. La décision qu'a prise l'Angleterre a été hâtée par le discours prématuré de M. Neville Chamberlain, mais maintenant qu'elle a eu le courage de la prendre, rendant ainsi un service à ceux qui gardaient une attitude hésitante, il serait regrettable que le gouvernement français ne pût donner son accord à la politique ainsi dessinée. Sir Robert Vansittart a ajouté qu'il y attachait une importance particulière au point de vue des dispositions personnelles du secrétaire d'État dont l'évolution constituait un fait capital.

[1] Extraite des papiers Léger.

Voilà, jetées hâtivement sur le papier, les considérations dont on m'a prié de faire part à Paris. Je vous téléphonerai demain matin pour prendre les conclusions auxquelles le ministre sera arrivé. Les arguments qui peuvent être plaidés dans l'un et l'autre cas sont assez clairs pour que je puisse me dispenser d'insister à ce sujet. Tout compte fait, je crois que, comme dans tous les moments décisifs que nous avons traversés au cours de ces dernières semaines, il y a avantage à affirmer la politique de coopération franco-britannique de façon à ce que celle-ci s'impose de plus en plus à ce pays.

313

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1796 à 1798. *Berlin, 18 juin 1936, 20 h. 32, 20 h. 35.*

(*Reçu :* 21 h. 25, 21 h. 55.)

Les accents enthousiastes avec lesquels l'Allemagne célèbre aujourd'hui le premier anniversaire de l'accord naval germano-anglais ne permettent pas seulement de prendre la mesure rétrospective de l'importance d'un acte par lequel le IIIe Reich se vante d'avoir ruiné, pratiquement et juridiquement, le traité de Versailles, converti l'Angleterre au principe de la révision, fait aboutir pour la seconde fois, après l'accord germano-polonais, un pacte bilatéral et donné l'exemple positif d'une limitation d'armements. Ils éclairent, en même temps, les espérances que le national-socialisme continue de fonder, en face d'une France affaiblie et suspecte de tendances bolchevistes, sur un rapprochement avec la Grande-Bretagne, complété par un développement de l'amitié italienne.

Ils ne laissent pas moins nettement apercevoir les conséquences que la politique allemande se réserve de tirer de l'accord du 18 juin. Les journaux hitlériens ne cachent pas, en effet, qu'en échange de la suprématie maritime, qu'elle a renoncé à disputer à l'Angleterre, l'Allemagne compte bien que celle-ci lui facilitera, à son tour, le recouvrement d'un domaine colonial et, reconnaissant le rôle que le Reich, en raison de sa position centrale, est appelé à jouer sur le continent, l'aidera à faire tomber, selon les propres termes de l'*Observateur raciste* (18 juin), « les dernières barrières économiques et politiques de l'idéologie versaillaise, qui empêchent les peuples civilisés de l'Europe de remplir les espaces nécessaires à leur vie ».

314

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1141. *Londres, 18 juin 1936* (1).

(*Reçu :* le 19, 10 h. 45.)

Je réponds à vos télégrammes nos 970 à 973 (2).

Le chargé d'affaires britannique à Ankara a envoyé au début de la semaine, à son gouvernement, au sujet de la révision du régime des Détroits, un résumé des propositions turques qui est conforme à celui que vous a télégraphié M. Lescuyer le 13 juin sous les nos 234 à 238 (3).

Par contre, les précisions supplémentaires que vous m'avez envoyées hier et dont j'ai fait usage aujourd'hui au Foreign Office n'étaient pas encore connues des Anglais. Ces derniers avaient déjà reçu, il est vrai, par l'ambassade de Pologne, des informations qui, sans concorder exactement avec les nôtres, complétaient néanmoins le résumé turc.

Le gouvernement britannique a toujours considéré qu'il incombait au gouvernement d'Ankara de saisir les puissances signataires du traité de Lausanne de propositions précises en vue de la révision du régime des Détroits.

Connaissant cette manière de voir, M. Aras a entretenu à Genève, le mois dernier, les représentants britanniques de ses idées sur la question. Puis le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères turc est venu à Londres préciser les vues de son ministre, et il y a laissé un document qui, malgré son caractère général, diffère sensiblement et sur des points importants du dernier résumé turc.

Dans ces conditions, et étant donné les diverses communications qui ont suivi, le Foreign Office n'estime pas être dès maintenant en possession des vues définitives du gouvernement d'Ankara qui, l'espère-t-il, se préciseront à Montreux.

La communication que j'ai faite, conformément aux instructions de vos télégrammes nos 970 à 973, a amené le Foreign Office à relever les points suivants :

1º Disproportion apparente entre le plafond fixé à 28.000 tonnes pour l'ensemble des puissances et à 14.000 tonnes pour chacune d'entre elles, ce dernier chiffre figurant d'ailleurs seul dans le résumé turc.

2º Le résumé turc ne mentionne pas le régime auquel seront soumis les passages de la mer Noire vers la Méditerranée. Dans les conversations de mai

(1) Par courrier.
(2) Pièce nº 310.
(3) Ce télégramme n'a pas été retrouvé.

et le résumé, les Turcs avaient prévu une réglementation identique pour les navires de guerre venant de la Méditerranée ou s'y rendant. Aujourd'hui il serait au contraire prévu une liberté entière dans ce dernier cas.

3° Submersibles. — En mai, les Turcs avaient envisagé la possibilité d'autoriser le passage de submersibles s'ils naviguaient en surface.

4° La possibilité d'un recours non suspensif à Genève en cas de menace de guerre a intéressé le Foreign Office, visiblement préoccupé des difficultés que risque de provoquer un état de menace de guerre dont la détermination serait laissée à la seule appréciation de la Turquie.

Dans ces conditions, et sans se juger en mesure d'émettre un avis définitif sur les désirs de la Turquie, les services techniques anglais se bornent pour l'instant à formuler les appréciations générales suivantes :

1° Le gouvernement britannique ne fera pas obstacle à Montreux à la remilitarisation de la zone des Détroits.

2° En ce qui concerne le régime de la navigation, il s'efforcera d'obtenir un règlement aussi libéral que possible. On est ici partisan d'une liberté absolue tout en la considérant comme impossible à atteindre.

3° Il paraît hautement désirable de tenir compte du fait que la Turquie suit une procédure régulière pour obtenir l'abrogation du régime de neutralité. Elle doit donc trouver auprès des autres puissances une très grande bonne volonté, de manière à justifier la procédure qu'a adoptée le gouvernement turc.

4° Le fait de la remilitarisation des rives enlève en réalité toute valeur pratique aux stipulations qui seront arrêtées au sujet du régime de la navigation. La Turquie se trouvera désormais en effet maîtresse de fermer à son gré les Détroits. Dans ces conditions, il paraît inutile de se montrer trop strict sur le tonnage militaire qui pourra pénétrer dans les Dardanelles et le Bosphore.

Le régime actuel limite d'ailleurs le tonnage militaire autorisé à pénétrer en mer Noire et autorise la Turquie à fermer les Détroits en cas de guerre.

Le Foreign Office estime donc que les problèmes à résoudre par la conférence de Montreux seront relativement simples et il espère qu'une procédure expéditive pourra être adoptée. Le régime de la navigation des navires de guerre lui paraît seul de nature à provoquer certaines discussions.

La délégation anglaise à Montreux sera présidée par lord Stanhope, assisté de M. Rendel, chef de la section d'Orient au Foreign Office, d'un jeune secrétaire d'ambassade, de M. Fitzmaurice, jurisconsulte-adjoint, de techniciens de l'Amirauté (Amiral Bellairs), du War Office, du ministère de l'Air, d'un représentant du comité des cimetières de guerre, soit une dizaine de personnes assistées de huit auxiliaires.

315

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1788. *Berlin, 18 juin 1936, s. h.* (1).

(*Reçu :* le 19, 17 h. 15.)

On sera probablement tenté de rapprocher la récente élévation de M. Himmler aux fonctions de directeur général de toutes les polices du Reich des bruits qui ont été lancés récemment dans la presse étrangère, notamment par le journal *Paris-Soir*, et d'après lesquels une mystérieuse société secrète, fondée pour venger la mort de Roehm, aurait déjà commis de nombreux attentats et ferait trembler les chefs hitlériens.

La réalité est, sans doute, moins romantique. L'existence des « vengeurs de Roehm » est probablement du domaine de la fantaisie. En tout cas, aucune personnalité notable n'a disparu, en ces derniers temps, et les rumeurs qui avaient couru récemment, au sujet de la mort du chauffeur de M. Hitler, de l'accident survenu à la fille de M. von Ribbentrop et du décès du célèbre philosophe Oswald Spengler se sont promptement dissipées. Les nouvelles de ce genre, colportées sous le manteau et recueillies par les journaux d'émigrants, sont, d'ailleurs, un phénomène en quelque sorte périodique dans le IIIe Reich.

Elles apparaissent le plus souvent comme des produits de l'imagination et de la nervosité. Mais on ne saurait, jusqu'à présent, considérer que le régime national-socialiste ou ses chefs soient sérieusement menacés, ni par une opposition publique, ni par l'activité de ligues secrètes.

La nomination de M. Himmler répond plus simplement, comme, du reste, les communiqués officiels l'indiquent, au désir d'unifier et de renforcer la direction des services de police du Reich, afin de veiller plus efficacement au maintien de l'ordre et de l'obéissance, et de combattre avec plus de vigueur la contagion que pourrait exercer, dans les rangs de la classe ouvrière allemande, l'exemple des pays voisins, la France et la Belgique.

Un autre aspect de la nomination de M. Himmler est à considérer. Jusqu'ici, celui-ci relevait de l'autorité de M. Goering, chef suprême de la police d'État en Prusse. Il passe, désormais, sous l'autorité de M. Frick, ministre de l'Intérieur du Reich. Il administrera, au ministère de l'Intérieur, le Département de la police, de la Sûreté nationale et de la gendarmerie.

En cette qualité, il pourra siéger au Conseil des ministres.

Il ne faut pas oublier, d'autre part, qu'il reste le chef des milices noires (*SS*).

(1) Par courrier, en clair.

Celles-ci se trouvent ainsi investies du rôle d'une troupe de police spéciale, à la disposition de l'État, et non plus seulement du Parti.

Quant à la personne de M. Himmler, que la faveur du Chancelier distingue, au moment où certaines feuilles étrangères assuraient qu'il était tombé en disgrâce, c'est malheureusement celle d'un fanatique, violent, cynique et prêt à tout. La presse allemande n'a pas caché, au surplus, qu'il avait été le principal acteur de la tragédie du 30 juin, au cours de laquelle furent massacrés le général von Schleicher et sa femme. A ses côtés, le général Daluege et le chef de SS Heydrich ont reçu également de l'avancement. Le premier est plutôt un militaire qu'un policier, et il s'est acquis des mérites en rendant possible l'incorporation de la gendarmerie dans les unités de la Reichswehr. Le second, Heydrich, est considéré comme un vrai bandit, capable de tous les crimes.

A maintes reprises, les « modérés » du national-socialisme étaient intervenus auprès de M. Hitler pour qu'il se débarrassât d'individus tels que Himmler et Heydrich, qui ne pouvaient que compromettre le bon renom du IIIe Reich. Le Führer s'y était toujours refusé. Il récompense aujourd'hui les hommes que les meilleurs éléments de son parti auraient voulu écarter. C'est un geste significatif et qui donne à penser que, loin de songer à adoucir le régime qu'il impose à l'Allemagne, M. Hitler est résolu, au contraire, à en aggraver les contraintes.

316

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1793. *Berlin, 18 juin 1936, s. h.* (1).

(*Reçu :* le 19, 17 h. 25.)

Dans une conversation qu'il a eue avec l'un de mes collaborateurs, un secrétaire de l'ambassade de Turquie a déclaré que le voyage effectué, à l'heure actuelle, par M. Schacht dans les Balkans, avait causé un certain malaise à Ankara. On aurait constaté avec déplaisir que le président de la Reichsbank, après avoir fait halte à Athènes et à Sofia, avait, en prétextant le peu de temps dont il disposait, remis à plus tard une visite de la capitale kémaliste. On s'en serait étonné d'autant plus que l'Allemagne avait fait récemment certaines avances. On soupçonnerait la diplomatie du Reich de chercher à rapprocher la Bulgarie et la Turquie, mais en demandant à celle-ci de payer les frais de ce rapprochement, par l'octroi à la Bulgarie d'un débouché sur la mer en territoire thrace.

(1) Par courrier, en clair.

Et les dirigeants d'Ankara seraient médiocrement disposés à ce sacrifice.

Les propos tenus à mon collaborateur témoignent, en tout cas, de l'activité de la diplomatie allemande dans l'Europe sud-orientale. Ils confirment notamment les indications de mon télégramme 1439 du 15 mai [1] sur les efforts auxquels se livre le IIIe Reich pour rapprocher, sous son égide, les Bulgares et les Turcs.

317

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1007 [2]. *Berlin, 18 juin 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 22 juin.)

Les intentions allemandes en face des problèmes extérieurs restent toujours aussi difficiles à pénétrer. Elles demeurent enveloppées de brouillard, sans qu'il soit possible de dire avec certitude si, derrière cet écran, se cachent l'élaboration de plans machiavéliques et la préparation de prochaines surprises ou, plus simplement, la perplexité et le désir d'attendre, avant d'arrêter des décisions définitives, que s'éclaire une situation obscure.

Jusqu'au 15 juin, les milieux politiques de la capitale du Reich admettaient que la réponse au questionnaire anglais n'allait plus tarder. Ils considéraient que M. Hitler, rentré à Berlin, à cette date, en même temps que M. von Neurath, procéderait aux derniers échanges de vues et fixerait le texte du document, dont le projet avait été établi par les soins de la Wilhelmstrasse. Ils laissaient prévoir que ce texte, tout en renfermant quelques appréciations sévères et quelques mises au point assez sèches, ouvrirait, pourtant, la porte à des conversations ultérieures, d'où pourraient sortir des développements intéressants.

Depuis le 15 juin, les pronostics sont différents. On déclare que, les conseils de M. von Hassell l'ayant emporté sur ceux de M. von Ribbentrop, le Führer serait, de nouveau, enclin à ne pas se presser; il voudrait, de toute façon, connaître, avant de se prononcer, le sens des explications que M. Eden doit fournir aux Communes, et, peut-être même, la tournure que prendra le prochain débat de la Société des Nations et les positions respectives qui en résulteront. On va jusqu'à douter que la réponse soit assez positive pour entraîner une négociation immédiate. M. Hitler, qui, en mars, dernier, avait proposé un délai de quatre mois pour jeter les bases d'une pacification générale de l'Europe, semblerait, aujourd'hui, soucieux de ne rien précipiter et de gagner

[1] Non reproduit.

[2] Extraite des archives de l'ambassade.

du temps. L'observateur étranger ne saurait oublier, quant à lui, que, pendant ce temps, l'Allemagne continue de s'armer et de fortifier son territoire.

Durant les jours qui viennent de s'écouler, les espoirs que le Troisième Reich a fondés sur l'Angleterre, et auxquels le questionnaire britannique avait porté un coup, se sont manifestement réveillés et réchauffés. Ce nouvel élan, favorisé par l'approche de l'anniversaire de l'accord naval du 18 juin 1935, a été provoqué par le discours de M. Neville Chamberlain [1] et l'évolution du cabinet Baldwin, par les articles de certains journaux d'outre-Manche, enfin par le regain d'activité dont la phalange germanophile de lord Lothian a semblé donner les signes.

Dans le discours du chancelier de l'Échiquier, ce ne sont pas les perspectives d'une levée des sanctions appliquées à l'Italie, qui ont paru retenir l'attention du Reich; mais plutôt les passages relatifs à la réforme de la Société des Nations et à l'organisation future de la sécurité. L'Allemagne a cru y voir, en effet, l'indice que le gouvernement anglais ne s'orientait pas vers le renforcement du principe de la sécurité collective et de l'article 16 du covenant, mais souhaitait, au contraire, de l'atténuer en le limitant. C'est ainsi qu'elle a interprété l'allusion de M. Neville Chamberlain à une sécurité collective, qui se réaliserait dans un cadre régional. Elle a pensé qu'une telle formule, si elle indiquait que l'Angleterre restait disposée à conclure, à l'ouest, un nouveau Locarno, annonçait aussi que la Grande-Bretagne se désintéresserait des problèmes litigieux de l'est et du sud-est européens. Elle en a pris, aussitôt, avantage pour faire ressortir combien pareille thèse s'apparentait étroitement à ses propres idées. Dûment stylés, ses journaux ont, une fois de plus, commenté, avec ardeur et ampleur, la question du collectivisme et du régionalisme, des ententes générales et des accords particuliers, de la non-agression et de l'assistance mutuelle. Attestant la continuité et l'obstination de la politique hitlérienne, ils se sont montrés aussi fougueux adversaires du principe de la sécurité collective, de l'extension de l'article 16, de l'assistance mutuelle généralisée et de l'indivisibilité de la paix, que partisans déterminés de la localisation des conflits, des ententes partielles, différentes selon les régions, plus précises et plus étroites à l'ouest qu'à l'est, et revêtant, de préférence, la forme des accords bilatéraux de consultation et de non-agression, toujours préconisés par le Führer, sur le modèle du pacte germano-polonais. Ils se sont efforcés également, avec un empressement caractéristique, de signaler que les conceptions de M. Neville Chamberlain équivalaient à une véritable condamnation du pacte franco-soviétique. Ils en ont profité pour dénoncer, derechef, les dangers de ce pacte, qui constituerait, selon eux, le principal obstacle à l'organisation rationnelle de la paix et ils ont marqué leur joie que l'Angleterre semblât, enfin, sur le point de s'en rendre compte.

Le discours du chancelier de l'Échiquier n'est pas, d'ailleurs, le seul symptôme auquel les milieux dirigeants du Reich aient cru discerner que la Grande-Bretagne était en train de s'éloigner de la France. Ils avaient été très frappés de ce que M. Eden, sollicité par le nouveau Cabinet français de se prêter à une entrevue, ait éludé ou ajourné cette offre de conversation [2]. Ils l'ont été plus

(1) Voir ci-dessus, n° 293 (note.)

(2) Voir ci-dessus, n° 289.

encore par les articles qu'ont publiés presque simultanément le *Daily Telegraph*, sous la plume de son rédacteur diplomatique, l'*Evening Standard*, sous la plume de lord Lothian, et le *Daily Mail*, sous la plume de M. Ward Price. De ces articles, ils ont conclu qu'un fort mouvement d'opinion tendait à regarder la France comme affaiblie par ses difficultés intérieures et incapable de jouer, désormais, un rôle important en Europe, à s'écarter d'un pays destiné à entrer dans l'orbite de Moscou et à se rapprocher, au contraire, des états défenseurs de l'ordre, l'Allemagne et l'Italie.

Particulièrement significatif, à cet égard, est l'article de Ward Price. Car, pour qui connaît son auteur, il est loisible de penser qu'il a été écrit plus ou moins sous l'inspiration de la propagande allemande, de telle sorte que, s'il ne donne pas une idée fidèle des vrais sentiments du peuple anglais, il nous livre, du moins, les espoirs et les efforts des hommes qui conduisent le peuple allemand.

On ne trouve pas, dans la presse du Reich, des jugements aussi sommaires et aussi brutaux que ceux du rédacteur du *Daily Mail*. On y constate, au contraire, la persistance d'un souci, déjà noté, d'user de ménagements et de correction envers le cabinet Léon Blum, de commenter avec réserve et prudence les incidents auxquels les récentes grèves ont pu donner lieu et de s'abstenir de tout ce qui risquerait d'aggraver les relations des deux pays. Mais ce que les journaux allemands ne disent pas eux-mêmes, ils ne manquent pas de le relever chez les autres et de l'accueillir dans leurs colonnes.

Au surplus, le discours que M. Goebbels a prononcé, dimanche dernier, 14 juin, à Hildesheim (cf. la dépêche nº 1006 Europe de cette ambassade) [1] ne laisse guère d'hésitation. M. Goebbels ne s'est pas fait faute de célébrer « la cellule d'ordre », « l'îlot de paix », que représente l'Allemagne, en face du désordre et de l'agitation de ses voisins. Il n'a pas manqué de signaler la naissance d'un « péril rouge », qui menace maintenant le Reich du côté de l'ouest et d'affirmer sa volonté d'en préserver l'Allemagne. Ce sont les thèmes que les divers organismes de la propagande s'appliqueront à développer. Nul doute que les chefs nationaux-socialistes, s'ils sont bien décidés à jouer serré, à ne pas se donner de torts inutiles et à ne pas couper court à toute tentative éventuelle d'entente avec nous, ne considèrent, eux aussi, la France comme malade et dangereuse et n'escomptent des difficultés qu'elle traverse un profit pour leur propre politique et une aide qui contribuera à les rapprocher des Anglais et des Italiens. A leurs yeux, ce rapprochement serait du plus grand prix. Car il éliminerait à jamais le spectre, dont ils demeurent hantés, d'une reconstitution du « front de Stresa ».

L'Italie, quoi qu'il en soit, continue à bénéficier de leurs attentions aimables. En l'honneur de la fille du Duce, la comtesse Ciano, dont les libres allures ne sont pas, d'ailleurs, sans les effaroucher quelque peu, ils offrent fête sur fête. Le *Giornale d'Italia* les en remercie, en se livrant (16 juin) à un chaleureux éloge de l'Allemagne, largement reproduit par la presse du Reich. Ce flirt aux manifestations multiples et persévérantes est-il précurseur d'accords

[1] Dépêche non reproduite et consacrée au discours de M. Goebbels (voir ci-dessus, nº 297).

substantiels ? Annonce-t-il un prochain mariage ? Du côté italien, comme du côté allemand, on le nie, jusqu'à présent. Mais dans les cercles diplomatiques berlinois, tout le monde n'est pas convaincu de l'innocence de ces échanges de courtoisies. Certains prétendent que, malgré les démentis, des conversations sérieuses seraient en cours, par l'intermédiaire de l'ambassadeur von Hassell, et que M. Mussolini presserait le Führer de faire cette déclaration de respect de l'indépendance des frontières et de non-immixtion dans les affaires de l'Autriche, que souhaite M. Schuschnigg; après quoi, il faudrait s'attendre à la publication d'un pacte germano-italien de consultation et d'amitié. Pourtant, ceux-là même qui répandent ces bruits et qui y ajoutent foi sont incapables de dire où en est la négociation et si elle a, ou non, des chances d'aboutir.

L'attention allemande ne se détourne, évidemment, pas de l'Autriche ni du bassin du Danube. Mais alors que la presse du Reich, il y a un mois, laissait prévoir une révolte des *Heimwehren* et l'avènement d'une période extrêmement critique, elle n'évoque plus, aujourd'hui, de pareilles éventualités. Par contre, elle poursuit, à intervalles presque réguliers, ses attaques contre la Tchécoslovaquie, et les fait porter alternativement sur la question des Sudètes et sur l'organisation de l'aide militaire que la Russie des Soviets se préparerait à fournir au gouvernement de Prague.

La réunion des chefs d'état-major de la Petite Entente est, pour elle, une réalité désagréable et qui dérange ses calculs. Elle le manifeste, en n'en parlant que pour déclarer qu'il s'agit là d'une démonstration plus apparente que positive et, en tout état de cause, de médiocre portée.

En revanche, elle présente le voyage de M. Schacht à travers les Balkans comme une sorte de tournée triomphale et décisive. Elle se plaint qu'à l'étranger, et surtout en France, on attribue à ce voyage du directeur de la Reichsbank des arrière-pensées politiques. Mais son insistance même oblige à y croire. M. Schacht, du reste, ne se gêne pas pour proposer à ses interlocuteurs de tourner leur activité économique exclusivement vers l'Allemagne, qui deviendrait leur seul client et leur seul fournisseur. Quand on sait combien la tradition allemande s'attache à mêler étroitement les intérêts politiques et les intérêts économiques et à placer ceux-ci dans la dépendance de ceux-là, on ne peut douter que le périple de M. Schacht n'exprime et ne continue les efforts patients du Troisième Reich en vue de la constitution d'une « Mitteleuropa », qui s'ordonnerait sous sa tutelle.

Ainsi, à travers les nuages dont elle s'entoure, la politique de l'Allemagne ne paraît pas se modifier; ses buts restent les mêmes. Elle cherche à éloigner l'Angleterre de la France, à capter la Grande-Bretagne, pour s'assurer sa neutralité, sinon son amitié, à se concilier l'Italie, pour éviter un retour à la formation de Stresa. Elle s'applique à disloquer la Petite Entente, pour frayer les voies à son hégémonie en Europe centrale.

Dans la mesure où ses projets, ou ses espérances, se heurteraient à des résistances, qu'elle ne pourrait vaincre ou avec lesquelles elle jugerait opportun de composer, elle n'écarte pas l'hypothèse de négociations, devant, au besoin, la ramener à Genève dans le cercle des grandes puissances. Mais elle est résolue à déployer tous ses efforts, afin de réduire la Société des Nations à un rôle

modeste, de ruiner le principe de la sécurité collective, d'établir, en tout cas, une distinction entre l'Ouest et l'Est, de contracter le moins d'engagements possible et de se garder les mains libres du côté de la Russie, qu'elle persiste à tenir pour son ennemi numéro un.

318

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1009 (1). *Berlin, 18 juin 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 23 juin.)

La conférence qui réunit à Bucarest les chefs d'état-major de Roumanie, de Tchécoslovaquie et de Yougoslavie donne à la presse allemande l'occasion de revenir sur les rapports de ces trois états entre eux et avec la France. L'ambassade a signalé, par lettre nº 977 du 10 juin (2), que l'opinion du Reich n'était que médiocrement satisfaite des résultats des conversations qui ont eu lieu récemment entre le roi Carol, le prince Paul Karageorgevitch et M. Benès (3). Après avoir annoncé, depuis plusieurs semaines, des dissensions (4) profondes et irrémédiables, les journaux berlinois ont dû avouer que « bien des intérêts communs » maintenaient encore la cohésion de la Petite Entente et ils n'ont eu d'autre ressource que de poursuivre néanmoins leur travail de division en cherchant à semer la méfiance et en exploitant les moindres divergences. C'est bien à cette œuvre d'inlassable propagande que sont consacrés les articles publiés encore ces jours derniers, par *l'Observateur raciste*, dans ses éditions du 14 et du 15 juin. Il s'agit là de nouveaux développements sur un thème déjà connu qui vise particulièrement notre pays et qui peut se résumer de la façon suivante :

Les événements survenus ces derniers mois, à la suite du conflit abyssin, auraient suscité, en beaucoup d'endroits, des doutes de plus en plus sérieux sur la valeur et l'efficacité des méthodes dites de sécurité collective. La Yougoslavie, tout spécialement, aurait fait, à ce sujet, de fâcheuses expériences en ce qui concerne l'aide qu'elle peut attendre des grandes puissances animatrices des discussions genevoises. Ainsi, la Grande-Bretagne, après avoir recherché l'appui des pays méditerranéens dans un conflit éventuel avec Rome, hésiterait aujourd'hui à soutenir le gouvernement de Belgrade contre les empiètements de l'Italie. La France qui, au moment de ses difficultés avec la Péninsule,

(1) Extraite des archives de l'ambassade.

(2) La dépêche nº 977 avait pour sujet l'opinion allemande et la réunion des chefs d'État de la Petite Entente à Bucarest. Elle consistait en une étude de la presse allemande et n'a pas été reproduite.

(3) Voir ci-dessus, nº 303.

(4) *Discussions* dans le texte.

désirait pouvoir compter sur le concours de la Yougoslavie, ne pourrait ou ne voudrait actuellement intervenir si cette dernière était menacée dans l'Adriatique.

De plus, l'organisation collective de la paix serait, non seulement illusoire, mais dangereuse pour les petits états; ceux-ci se trouveraient, en effet, sans obtenir en contrepartie de sécurité véritable, entraînés par là dans les complications de la politique générale. L'Allemagne croit avoir un avocat de cette thèse en la personne de M. Beck; non sans raison, semble-t-il, car les milieux et journaux officieux polonais, tel que *l'Express Poranny*, auraient tenu, sur les entrevues de Bucarest, un langage méprisant que la feuille du parti national-socialiste a été très heureuse de reproduire comme une confirmation de son propre jugement.

En tout cas, les organes berlinois n'épargnent aucun effort et ne craignent pas de se répéter pour exposer à la Yougoslavie les motifs qui doivent, d'après eux, lui inspirer la plus grande réserve à l'égard de la France et de la Tchécoslovaquie. A cet égard, la propagande germanique tire son argumentation de deux faits essentiels qui ont, depuis un an ou deux, modifié l'équilibre de l'Europe centrale : le rétablissement de la force militaire du Reich et l'avance de la Russie dans le bassin du Danube. Elle affirme que l'antagonisme franco-allemand et « la tactique d'encerclement » pratiquée par le Quai d'Orsay risquent de provoquer des conflits que les dirigeants serbes auraient tout intérêt à éviter à leur pays. Le danger serait accru encore par la faute de l'État tchèque et des difficultés qu'entretient, entre lui et son puissant voisin, la question des Sudètes. Enfin, une nouvelle et sérieuse aggravation résulterait des liens que Paris et Prague ont noués avec Moscou et de l'apparition de l'impérialisme soviétique sous la double forme des alliances militaires et de l'agitation communiste.

La diplomatie de Berlin s'emploie, d'autre part, à prouver que le royaume des Slaves du sud serait beaucoup moins menacé par l'Anschluss que par une restauration des Habsbourg, laquelle exercerait, à cause des influences traditionnalistes et cléricales, une sorte d'attraction sur les Croates et encouragerait leurs tendances séparatistes. Par ailleurs, elle représente la politique de l'indépendance autrichienne comme dictée essentiellement par l'Italie qui, en concluant le protocole du 12 mars dernier [1], aurait voulu surtout s'assurer à Vienne un point d'appui pour ses ambitions balkaniques.

Ces raisonnements, ou, du moins, ceux qui peuvent s'appliquer *mutatis mutandis*, sont développés également à l'adresse de la Roumanie. De ce côté, c'est le «danger russe» qui constitue le leitmotiv principal. L'Allemagne spécule d'ailleurs ouvertement sur les groupes d'opposition et sur la lutte qu'ils mènent contre M. Titulesco. « Toute la droite, écrit le 14 juin l'*Observateur raciste*, considère que sa première tâche est de combattre la politique de rapprochement avec les Soviets. En fin de compte, l'orientation extérieure du gouvernement de Bucarest dépendra de l'évolution intérieure ». Du reste, les thèses soutenues par le Reich ne trouvent pas seulement de défenseurs dans

[1] Lire : 24 mars.

les rangs de la « Garde de Fer » ou des antisémites roumains, mais aussi en la personne d'un dissident du parti libéral, M. Georges Bratiano. Celui-ci, qui a fait un voyage à Berlin au début de cette année, vient de faire connaître la conclusion de ses études et de ses réflexions dans une brochure dont il m'a fait parvenir un exemplaire. Il proclame son attachement à l'alliance française, mais il prend position contre une collaboration avec l'U.R.S.S., surtout dans le domaine militaire. Il refuse de « transformer son pays en champ de bataille des impérialismes slave et germanique » et, afin de souligner le prétendu caractère équivoque de la politique russe, il publie le fac-similé d'une revue qui paraîtrait à Moscou sous le titre : *La Bessarabie rouge*. Par contre, comme s'il voulait montrer la possibilité d'une entente avec Berlin, il indique que des personnalités qu'il a rencontrées dans cette capitale « ont nié catégoriquement que l'Allemagne ait l'intention de soutenir directement ou indirectement des revendications révisionnistes de la Hongrie envers la Roumanie ».

En dépit de cette déclaration, la question de l'irrédentisme magyar reste une des pierres d'achoppement de la propagande germanique. Le journal officieux national-socialiste le reconnaît implicitement dans les articles signalés plus haut. Il affirme, tout d'abord, que sur le terrain de la politique générale, la Yougoslavie serait, dès à présent, convaincue des dangers des méthodes collectives et de l'avantage d'une attitude réservée. Aussi pourrait-on, d'après lui, considérer d'ores et déjà que, « malgré la phraséologie de communiqués d'autant plus sonores qu'ils sont plus creux », la Petite Entente a perdu toute chance d'être, comme le voudrait M. Benès, un groupement cohérent et actif sur l'ensemble de l'échiquier européen. L'article se réjouit de cette situation qu'il présente comme un fait à peu près acquis. On peut noter ainsi, en passant, la mesure de sincérité qui anime le Reich dans sa sollicitude envers les petits états qu'il incite à s'associer, suivant l'idée de M. Beck, « en vue de défendre leurs libertés et leurs intérêts contre l'hégémonie des grandes puissances ». Quoi qu'il en soit, l'opinion allemande veut voir, dans les obstacles que rencontreraient les actuelles conversations d'états-majors, une nouvelle preuve et une nouvelle manifestation des divergences de vues qui existeraient entre les trois gouvernements. Dès qu'il se serait agi d'étendre un plan de coopération militaire à l'éventualité d'une guerre européenne, des compétitions et des difficultés auraient surgi. Suivant des informations que les journaux allemands empruntent à leurs confrères hongrois, le fait que la Roumanie est toujours liée par une alliance avec la Pologne rendrait à peu près impraticable toute collaboration entre elle et l'armée rouge; d'autre part, la Yougoslavie maintiendrait, pour sa part, une hostilité absolue à une collaboration de ce genre. Sa position serait, à cet égard, si ferme que la France songerait à la remplacer par la création d'une « nouvelle Entente à trois » qui joindrait Prague, Bucarest et Moscou. Les bases de cette solution de fortune auraient déjà été jetées dans les entretiens que M. Titulesco aurait eux, ces jours-ci, à Constantza avec notre chargé d'affaires et le ministre des Soviets. Une telle évolution est interprétée, ici, comme une sorte de consécration de la défection serbe dans tout ce qui touche aux problèmes généraux.

Mais, par contre, en ce qui concerne le cadre restreint des questions danu-

biennes, les feuilles allemandes avouent leur déception. L'*Observateur raciste*, notamment, reconnaît qu'en effet, la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie et la Roumanie restent d'accord pour défendre le *statu quo* contre toute tentative de modification des traités de Trianon et de Neuilly. A ce sujet, le journal souligne à plusieurs reprises que la Petite Entente demeurera unie « tant que le royaume de Saint-Étienne maintiendra, *sur toutes nos frontières*, ses prétentions revisionnistes ». Cette observation trahit une inquiétude d'autant plus vive qu'on n'ignore pas ici que la persistance de liens, même seulement locaux, entre les membres de la Petite Entente pourrait suffire à ramener, au moment décisif, chez les hésitants, la notion claire de leurs véritables intérêts. L'organe hitlérien déplore l'intransigeance dont ferait preuve l'esprit plus ardent que souple des Magyars; ses remarques traduisent, à n'en pas douter, l'opinion des dirigeants berlinois et révèlent le sens de leur action auprès du gouvernement Gömbös. On retrouve là une manifestation de la rivalité germano-italienne: tandis que la Péninsule a intérêt à encourager la Hongrie dans ses revendications sur la Voïvodine, l'Allemagne, au contraire, cherche à jeter un pont entre Budapest et Belgrade. Au reste, la contradiction n'est pas seulement entre Berlin et Rome; elle existe à l'intérieur même de l'attitude du Reich. Il est, en effet, plus facile d'attiser le nationalisme d'un état semi-balkanique pour s'en faire un allié que de le limiter ensuite pour des raisons de tactique. Les antinomies de la politique allemande s'aggraveraient, d'ailleurs, fortement si le flirt actuel entre les deux dictatures nationale-socialiste et fasciste venait à s'affirmer et à se développer et si la Wilhelmstrasse devait choisir entre l'amitié italienne et l'amitié yougoslave. Il y aurait là de quoi faire réfléchir les deux pays et spécialement M. Stoyadinovitch. Pour le moment, en tout cas, l'Allemagne se contente de poursuivre partout sa propagande. Elle ne se laisse rebuter ni par les difficultés, ni par les échecs. Elle est convaincue que l'obstination peut tout surmonter. En particulier, elle estime apparemment que, si elle réussit à disloquer le bassin danubien, la vision du danger viendra, chez les petites nations, trop tard pour qu'il leur soit possible d'opérer, après coup, un redressement. D'ailleurs, la ruse, dont les chefs hitlériens ont fait une méthode officielle n'est, chez eux, que l'auxiliaire de la force; aussi, ne peut-on pas exclure l'hypothèse d'un coup de théâtre analogue à celui du 7 mars et qui aurait pour objet de précipiter, dans le sud et l'est européen, une cristallisation favorable aux desseins germaniques. Il se pourrait, par exemple, que le Troisième Reich escomptât d'une action directe ou indirecte en Autriche, peut-être simplement d'un remaniement ministériel au bénéfice des nazis, une extension de sa puissance jusqu'en Styrie et en Carinthie, qui lui permettrait de se faire entendre plus nettement à Belgrade et à Bucarest aussi bien qu'à Budapest. Il convient, à cet égard, de relever les phrases sibyllines par lesquelles l'*Observateur raciste* conclut ses deux articles du 14 et du 15 juin : « Les incertitudes actuelles, écrit-il, peuvent durer encore longtemps si des événements importants ne viennent pas brusquement hâter la décision... La Yougoslavie commence à reconnaître la caducité d'un système de sécurité qui, d'ici quelques années, devra faire place à une véritable organisation de la paix, à moins que les conflits irrésolus n'amènent à bref délai une nouvelle catastrophe ».

319

M. Destribats, Consul général de France à Turin, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 11. Confidentiel. *Turin, 18 juin 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 6 juillet.)

Me référant à mes lettres nos 9 et 10 des 19 et 29 mai derniers [1], j'ai l'honneur de communiquer ci-après à Votre Excellence de nouvelles informations récemment recueillies à très bonne source.

Il n'y a eu en Piémont aucun mouvement important de troupes au cours de ces dernières semaines. On a toutefois remarqué un lent glissement vers la frontière italo-française, sous le prétexte de manœuvres d'été, de certaines unités d'infanterie et d'artillerie de la région de Turin; on constate aussi la présence aux abords de ladite frontière de soldats réguliers, alors que l'on n'y voyait jusqu'ici que des miliciens, des douaniers et quelques carabiniers. Les écoles restent d'ailleurs à Turin, à Coni, à Aoste et dans toutes les localités piémontaises, prêtes à recevoir de nouvelles troupes.

Une grande quantité de matériel et de munitions est, d'autre part, transportée de préférence pendant la nuit vers les postes avancés par des voitures militaires et de nombreux camions appartenant à des entreprises locales de messageries. J'ai moi-même croisé, dimanche dernier, un des ces convois au cours d'une excursion sur le Mont-Cenis.

On aurait commencé, il y a quelques jours, la construction sur le flanc de la montagne d'une nouvelle route stratégique qui, partant de Pianezza, au nord de Rivoli, et aboutissant à Suse, doublerait, sur une distance de cinquante kilomètres environ, la route qui va de Turin à Modane. Des instructions confidentielles auraient prescrit aux podestats intéressés de veiller à ce que les travaux soient exécutés de plus rapidement possible.

L'aviation militaire de la région de Turin montre depuis quelque temps une très grande activité. Les vols de jour et de nuit, ceux des avions de bombardement en particulier, deviennent chaque jour plus nombreux et plus prolongés. Le champ d'aviation de Mirafiori n'a jamais connu une pareille animation. Un détachement se trouverait actuellement à San Maurizio Canavese, un peu au nord de Turin, pour y préparer un terrain mieux abrité.

Les constructions aéronautiques, loin de diminuer, s'accroissent sans cesse. Les usines « Fiat » continuent à fabriquer chaque jour en moyenne trois moteurs pour avions de chasse C.R. 30 ou C.R.32; cette production quotidienne

[1] Le consul de France y rendait compte de l'activité anormale des usines métallurgiques de la région de Turin et de mouvements de troupes dans les régions alpestres.

s'augmenterait incessamment de deux moteurs A. 80 pour avions de bombardement B.R. 20 (deux par appareil). La construction de 530 de ces derniers moteurs serait sur le point d'être terminée et d'autres commandes suivraient immédiatement.

Les établissements Piaggio fabriqueraient de leur côté quatre moteurs par jour et leur production quotidienne dépasserait en puissance celle de la « Fiat » d'environ 300 H.P. Certains de ces moteurs seraient certainement destinés à des appareils commandés par le gouvernement allemand. Le technicien très renseigné d'où viennent ces informations est, pour sa part, convaincu que ce n'est pas seulement chez Piaggio qu'on travaille pour l'Allemagne et qu'une commande de 200 moteurs pour avions de chasse C.R. 30, à l'exécution de laquelle les usines Fiat procèdent actuellement, lui serait aussi destinée; les différents dispositifs concernant le tir des mitrailleuses placées à bord des appareils seraient exactement les mêmes que ceux qui existent sur les avions déjà livrés au gouvernement allemand. Mais ces moteurs sont perdus de vue dès qu'ils quittent l'usine. Et, en sortant des ateliers qui les construisent, les avions partent, en vol et par des voies plus ou moins détournées, certainement pour l'Autriche et la Hongrie, et très probablement aussi pour l'Allemagne. Les appareils ainsi fournis à ce dernier pays seraient compensés par la fourniture de matières premières (duralumin, métaux spéciaux, charbon) ou de pièces métalliques déjà ouvrées (arbres de couche pour navires de gros tonnage).

Le groupe Caproni qui contrôlerait désormais « Alfa-Romeo » et « Isotta Fraschini » devrait être en mesure de construire six appareils par jour à partir du 1er octobre prochain.

La section « Grands moteurs » des usines « Fiat » fabriquerait actuellement dix moteurs pour sous-marins et deux autres pour transatlantiques ou pour grosses unités de guerre.

Un de mes informateurs, bien placé pour observer les préparatifs militaires, a l'absolue conviction que si un conflit doit éclater en Europe, l'attaque italienne contre la France et ses alliés sera brusquée.

L'idée d'une étroite collaboration avec l'Allemagne, sur le plan militaire comme sur le plan économique, continue à faire des progrès dans les divers milieux de la ville de ma résidence, même dans ceux qui y étaient jusqu'ici foncièrement hostiles. La presse locale intensifie, d'ailleurs, depuis quelques semaines sa propagande ouvertement pro-allemande et sournoisement anti-française. Elle s'étend, d'une part, avec complaisance sur les services rendus par l'Allemagne à l'Italie depuis le début de la campagne d'Éthiopie et déplore, d'autre part, « la servitude à l'égard de l'Angleterre de la décadente bourgeoisie démo-libérale française ». Mais ce sont surtout les dirigeants des diverses organisations fascistes qui s'appliquent inlassablement à donner aux membres de ces organisations l'impression que la France « sans énergie et sans ressort, déchirée par d'incessantes luttes intestines, s'affaiblit chaque jour davantage, militairement, financièrement et moralement », en même temps que s'accroît presque à vue d'œil la désormais formidable puissance allemande. Cette puissance, le plus grand nombre possible d'Italiens est invité à la toucher du doigt; des voyages d'étudiants, d'ingénieurs, de journalistes, de sportifs, sont fréquem-

ment organisés à cet effet. Et, en sens inverse, arrivent en Italie de nombreux groupements allemands, hongrois et même polonais.

Un gros industriel piémontais, que de fréquents voyages d'affaires à Milan et à Rome mettent en contact avec d'importantes personnalités du parti fasciste, me disait hier qu'un officier polonais de passage en cette dernière ville lui avait affirmé qu'un accord militaire existait entre la Pologne et l'Allemagne et qu'en cas de conflit germano-russe, la première de ces puissances joindrait ses forces à celles de la seconde quelle que soit d'ailleurs l'attitude de la France. Mon interlocuteur ajoutait qu'il avait, pour sa part, la conviction, basée sur des observations personnelles et sur certaines confidences, que les bases d'une coopération militaire germano-italienne étaient déjà établies. Comme je lui objectais que cette alliance risquait fort de se solder tôt ou tard pour l'Italie par la perte de Trieste et du Trentin, il me répondit, avec une franchise et une vivacité qu'il me parût aussitôt regretter : « Peut-être, mais alors nous aurions Marseille, Nice et la Savoie ».

Ceux qui connaissent la véritable situation économique et financière de l'Italie voient d'ailleurs l'avenir sous des couleurs très sombres et certains d'entre eux vont même jusqu'à dire : « La guerre? Pourquoi pas, après tout? Nous n'avons plus rien à perdre ».

En effet, l'arrêt des fabrications de guerre, qui constituent actuellement la seule industrie métallurgique du pays, signifierait le chômage presque général dans cette branche capitale de la production. D'autre part, la lente élévation des prix, les bas salaires, les impôts massifs, la stagnation des affaires ne cessent de diminuer la capacité d'achat de toutes les classes sociales et rendent extrêmement difficile une reprise économique. Aussi l'hiver prochain s'annonce-t-il comme particulièrement pénible, en raison des privations qui en accompagneront les habituelles rigueurs et qui seront d'autant plus grandes que la récolte du blé sera cette année très déficitaire.

J'apprends d'excellente source qu'avant d'arriver à Turin, où il se trouve en ce moment et où son séjour sera de très courte durée, le maréchal Badoglio a visité les ouvrages et les unités de la région de Coni. A la foule qui l'acclamait frénétiquement il n'a dit ce matin que ces quelques mots, mais en les martelant de façon très significative : « Turinois, si demain l'on a encore besoin de nous, nous sommes prêts ».

320

M. Blondel, Chargé d'Affaires de France à Rome, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 655 à 660. *Rome, 19 juin 1936, 0 h. 50.*

(*Reçu* : 3 h. 20, 2 h. 50, 2 h.)

Je me réfère à mon télégramme nos 647-649 (1).

L'ambassadeur d'Angleterre m'a donné des précisions sur le contenu de la note que le gouvernement italien aurait l'intention d'adresser, dès que la levée des sanctions ne lui paraîtra plus faire de doute, au président du conseil de la Société des Nations.

La première partie de la note renouvellerait sans l'approfondir l'exposé de la thèse italienne telle qu'elle a été précédemment développée à Genève; elle contiendra probablement une sorte de déclaration de principe affirmant que l'Italie n'aurait pas annexé l'Éthiopie si elle n'y avait été obligée par la fuite du Négus et la disparition de toute autorité régulière indigène.

Dans la seconde partie, le gouvernement italien se déclarerait prêt à assurer le bien-être matériel et moral des populations abyssines, à maintenir la liberté des transactions commerciales et à s'abstenir de tout recrutement d'une armée noire, si ce n'est dans des limites nécessaires à la police du territoire. Il manifesterait aussi le désir de reprendre activement sa collaboration européenne. Enfin la note contiendra peut-être, m'a dit sir Eric Drummond, l'offre de rendre compte à la Société des Nations, par l'envoi de quelques rapports périodiques, de l'administration italienne en Éthiopie. En tout cas, le comte Ciano ne serait pas opposé à ce qu'une commission genevoise, à la condition qu'elle ne songeât pas à se rendre en Éthiopie, fût habilitée à recevoir du gouvernement italien des informations et une documentation sur la situation de l'Afrique orientale italienne.

La Société des Nations aurait ainsi dans l'opinion de l'ambassadeur d'Angleterre, qui est très favorable à une procédure d'ajournement, la possibilité de différer, dans des conditions suffisantes pour ménager son prestige, la solution de la question de la reconnaissance qui pose évidemment un problème des plus complexes.

Le nouveau sous-secrétaire d'État des Affaires étrangères, installé hier et à qui j'ai fait aujourd'hui ma visite protocolaire, m'a dit n'avoir pas encore pris connaissance des affaires de son ressort. Le directeur-adjoint des Affaires politiques, tout en manifestant une certaine réserve, m'a fourni des indications conformes à celles que m'avait données [le comte Ciano].

(1) Pièce no 305.

321

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1805 à 1807. *Berlin, 19 juin 1936, 13 h. 57, 13 h. 56, 13 h. 55.*

(*Reçu :* 15 h. 15, 16 h.)

Pour autant qu'il soit possible d'apprécier les réactions que le discours de M. Eden et le débat de la Chambre des Communes [1] suscitent dans les milieux politiques de Berlin, il semble que ceux-ci, bien qu'ils eussent prévu l'attitude qu'a adoptée le gouvernement britannique, soient frappés par la netteté, le flegme, et le courage, avec lesquels le secrétaire d'État du Foreign Office et le Premier ministre ont reconnu qu'ils s'étaient trompés et qu'il convenait d'en tirer les conséquences. Tant d'esprit de décision, tant de sens réaliste impressionne vivement les dirigeants nationaux-socialistes, qui se croient des experts en la matière. Il ne leur déplaît pas, d'autre part, que les perspectives du conflit italo-anglais, ouvert par la guerre d'Abyssinie, commencent à s'éclaircir et permettent d'entrevoir une possibilité de détente. Ils persistent, cependant, à garder une certaine réserve, qu'ils expliquent en disant qu'il faut attendre de connaître le cours que prendra la prochaine réunion de Genève. Ils se seraient volontiers félicités de la place que M. Eden a faite à l'Allemagne dans son discours et de l'appel qu'il lui a adressé. Pourtant ce passage leur cause une gêne et un embarras manifestes. Ils y trouvent, en effet, un rappel désagréable du ton du *Livre bleu* et du questionnaire britannique. Ils n'aiment pas, non plus, que le sort de l'Europe soit représenté comme dépendant uniquement des décisions de l'Allemagne. Ils auraient préféré, en outre, n'avoir pas à constater que les ministres anglais associaient étroitement la France à leurs entreprises et à leurs espoirs. Enfin, ils ont relevé, dans les explications de M. Eden et de M. Baldwin, une conception de la S.D.N., une fidélité au principe de la politique collective et de l'organisation de la paix, qui ne paraissent pas correspondre à leurs propres thèses, ni à ce qu'ils escomptaient, après les déclarations récentes de M. Neville Chamberlain. Et ils voient là, pour l'avenir, la source de sérieuses difficultés.

[1] Débat ayant eu lieu le 18 juin 1936. Voir ci-dessous, n° 333.

322

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1808 à 1813. Confidentiel. Réservé.

Berlin, 19 juin 1936, 17 h. 39, 17 h. 38, 17 h. 37, 17 h. 35, 15 h. 36.

(*Reçu :* 19 h. 15, 18 h. 10, 19 h.)

Un des principaux fonctionnaires de la Wilhelmstrasse avec lequel je me suis entretenu dans la soirée d'hier m'a confirmé que l'on redoutait sérieusement à Berlin la restauration de la monarchie autrichienne. On connaît, en effet, les convictions légitimistes de M. Schuschnigg; on sait qu'il dispose de l'armée et de la police, et l'on tient pour vraisemblable qu'il puisse songer, par une décision subite, à remettre l'archiduc Otto sur le trône des Habsbourg. Devant ce fait accompli, que se passerait-il ? Mon interlocuteur s'en est montré extrêmement préoccupé et alarmé. Il pense que la Petite Entente, ou, du moins, la Yougoslavie et la Roumanie mobiliseraient. Il laisse deviner que l'Allemagne ne pourrait pas rester passive. Dans ces conditions, les pires complications lui paraissent à craindre.

Le personnage dont j'ai rapporté les propos relatifs à l'éventualité d'une restauration de la monarchie autrichienne m'a déclaré, au cours de la même conversation, qu'à son avis, le gouvernement du Reich était prêt à négocier un nouveau pacte de Locarno, qui comporterait, comme l'ancien, la garantie anglaise et italienne de l'assistance mutuelle, et serait complété par un accord aérien. Mais, bien entendu, a-t-il ajouté, cet accord ne spécifierait pas de limitation quantitative, pas plus que l'ancien pacte de 1925 n'entrait dans la détermination des forces terrestres des signataires.

Mon interlocuteur n'a pas caché qu'à l'est, l'Allemagne n'envisagerait pas la possibilité d'accords aussi étroits et aussi précis, et qu'elle demeurait persuadée qu'on ne saurait appliquer une même formule à des situations différentes.

Comme je lui demandais pourquoi le IIIe Reich continuait d'armer sur un rythme aussi fébrile, il a nié que l'Allemagne eût déjà réalisé le programme des 36 divisions, tracé par le Führer le 16 mars 1935 et qu'elle songeât à le dépasser. Il n'en a pas moins évoqué, pour justifier l'attitude de son pays, le danger russe, en indiquant que la Russie des Soviets était en train de négocier une entente militaire avec la Roumanie, comme elle en aurait déjà une avec la Tchécoslovaquie.

Mon interlocuteur a reconnu que « ce maudit questionnaire britannique », selon sa propre expression, causait à la politique allemande un extrême embarras et avait singulièrement compliqué les choses.

Il s'est montré à moitié satisfait du discours de M. Eden [1] dont on venait de lui téléphoner le résumé de Londres. Il a exprimé, à ce sujet, le vœu que le nouveau Cabinet français fît bientôt connaître, à son tour, son orientation.

J'ai essayé de l'amener à me dire s'il considérait le moment actuel comme propre à une conversation générale, si l'Allemagne répondrait favorablement aux instances de M. Eden, et si elle avait, vraiment, le désir de revenir un jour à Genève. Mais, sur tous ces points, il est resté évasif et réservé.

323

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1821, 1822. *Berlin, 19 juin 1936, 17 h. 59, 17 h. 58.*

(*Reçu :* 19 h. 1, 19 h. 15.)

Suite à mes télégrammes nos 1808-1813 [2].

La conversation dont j'ai relaté sous les numéros qui précèdent les passages essentiels a touché, en terminant, à la situation de la France. Mon interlocuteur m'a indiqué que l'opinion qui aurait tendance à l'emporter actuellement dans les milieux dirigeants nationaux-socialistes est que la France serait entrée dans une période de troubles de caractère révolutionnaire, qui ne pourront aller qu'en s'aggravant et que, par suite, elle deviendrait vite, dans la situation européenne, un facteur secondaire. Mon interlocuteur a ajouté qu'il combattait cette opinion de son mieux; car il ne pouvait croire, quant à lui, que la France s'accommodât facilement, dans les circonstances actuelles, d'une agitation prolongée, et il persistait à penser que, quelle que fût la nuance du gouvernement français, s'il était possible de s'entendre avec lui, il ne faudrait pas en négliger l'occasion.

[1] Prononcé aux Communes le 18 juin. Voir ci-dessous, n° 333.

[2] Ci-dessus reproduits sous le n° 322.

324

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À LONDRES, BERLIN, ROME, BRUXELLES.

T. nos 1014-1015; 329-330; 667-668; 284-285.

Paris, 19 juin 1936, 23 h. 15.

Pour Rome, Berlin, Bruxelles : J'adresse à notre ambassadeur à Londres le télégramme suivant que je vous communique pour votre information.

Pour tous les postes : Je suis heureux que M. Eden ait saisi l'occasion que lui offrait son discours à la Chambre des Communes pour marquer le désir du gouvernement britannique de recevoir une prompte réponse au questionnaire remis à Berlin au début du mois dernier (1).

Il me paraît, en effet, impossible de laisser l'incertitude actuelle se prolonger plus longtemps et de ménager ainsi à l'Allemagne tous les avantages de la manœuvre. Si, lorsqu'ils se trouveront dans quelques jours réunis à Genève, les représentants des puissances locarniennes doivent constater que le questionnaire britannique demeure sans réponse, ils ne pourront éviter de reconnaître l'échec de l'effort de conciliation entrepris le 19 mars, et ils auront à tirer de cette constatation toutes les conséquences qu'elle leur paraîtra comporter. Si la réponse a été reçue, un échange de vues immédiat s'imposera, ainsi que l'a déjà prévu le communiqué publié à Genève le 12 mai (2).

Veuillez faire part de mon sentiment à cet égard à M. Eden en lui demandant de vous confirmer s'il est, dès maintenant, d'accord pour que la prochaine session de Genève soit l'occasion d'une réunion des puissances locarniennes, à laquelle le gouvernement italien devra être dès à présent invité même si, pour des considérations qui lui sont propres, ce gouvernement estime ne pouvoir se faire représenter qu'après règlement de l'affaire des sanctions.

(1) Le questionnaire a été remis par l'ambassadeur d'Angleterre à M. von Neurath le 7 mai 1936.

(2) Voir ci-dessus, n° 200.

325

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1829 à 1833. *Berlin, 20 juin 1936, 14 h. 23.*

(*Reçu :* 15 h. 45, 15 h. 30, 15 h. 35, 15 h. 38.)

On a attribué ici une grande importance au passage du discours de M. Eden [1] dans lequel le ministre a annoncé que les effectifs de la flotte anglaise en Méditerranée ne seraient pas diminués, et que les accords d'assistance conclus avec certains pays riverains de cette mer resteraient en vigueur. On a voulu trouver dans cette déclaration du chef du Foreign Office une raison de croire que le conflit italo-anglais n'était peut-être pas aussi près d'une solution pacifique qu'on l'admettait généralement, et que la session prochaine de la Société des Nations à Genève pourrait encore réserver des surprises. On juge, en tout cas, que la séance des Communes n'a pas suffisamment éclairci la situation européenne, ni fourni à l'Allemagne, malgré l'appel qui lui a été adressé, des motifs péremptoires de se presser de répondre au questionnaire britannique et d'abattre ses cartes.

J'ai également l'impression que, sans l'avouer ouvertement, les milieux dirigeants berlinois sont intrigués, sinon inquiétés, par l'attitude de M. Mussolini et qu'ils se demandent quels sont les intentions et les projets réels du Duce. Ils voudraient bien attirer à eux celui-ci, ne fût-ce que pour le détourner du front de Stresa.

Entre Rome et Berlin les échanges d'amabilités se poursuivent, sous l'impulsion de l'ambassadeur Attolico, qui paraît vouloir se consacrer, corps et âme, à la cause du rapprochement italo-allemand. Le Führer a offert un dîner, mercredi dernier, en l'honneur de la comtesse Ciano. Celle-ci, fêtée et choyée par les chefs nazis, et spécialement par le ménage Goebbels, prolonge son séjour dans la capitale, dont elle vante bien haut les charmes, et où elle s'abstient, d'ailleurs, avec soin, de rencontrer aucun représentant des puissances sanctionnistes. Le bruit court que son mari n'a pas renoncé à venir la chercher. Lundi doit arriver le général Valle. Pour juillet, on annonce la visite du ministre Alfieri. Mais, en dépit de toutes ces démonstrations auxquelles ils se prêtent volontiers, il semble que les Allemands aient encore, au fond d'eux-mêmes, des doutes sur la conduite future de M. Mussolini et la ligne que suivra sa politique. M. Hitler a été vraisemblablement sollicité de faire, à l'égard de l'Autriche, une déclaration de respect de ses frontières et de non-intervention dans ses affaires intérieures. M. von Papen l'y incite de son mieux

[1] Prononcé aux Communes le 18 juin 1936. Voir ci-dessous, n° 333.

et depuis longtemps. Pourtant, le Führer ne s'y est pas décidé jusqu'à présent. J'ai signalé combien les perspectives d'une restauration de la monarchie autrichienne alarmaient la diplomatie du Reich (1). Celle-ci n'aperçoit pas clairement le rôle que veut jouer, en l'espèce, la politique italienne ni à quoi tendent ses efforts. Et cette incertitude contribue évidemment à retarder les décisions de l'Allemagne.

326

M. LESCUYER, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ISTANBUL,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 252. *Istanbul, 20 juin 1936, 12 h. 15.*

(*Reçu :* 19 h.)

Le conseiller de l'ambassade de l'U.R.S.S., m'entretenant de la conférence de Montreux, m'a dit que la délégation russe s'y emploierait à soutenir le point de vue des Turcs.

Cette attitude s'expliquait suffisamment du fait que les propositions turques concernant le régime à appliquer au passage des navires de guerre dans les Détroits sont tout à fait conformes à l'intérêt de la Russie.

Mais, d'autre part, il semble que le gouvernement de Moscou, qui n'est pas sans être inquiet des progrès de l'influence allemande en Turquie, veut profiter de l'occasion qui lui est offerte à Montreux pour témoigner aux Turcs sa meilleure bonne volonté et leur faire [sentir], en même temps, tout l'intérêt que présente pour eux l'appui de leur puissant voisin. Il espère ainsi ramener à lui le gouvernement d'Ankara qui a peut-être marqué ces derniers temps une certaine tendance à s'émanciper de la tutelle russe et resserrer les liens d'amitié entre les deux pays qui semblent s'être un peu relâchés récemment.

(1) Pièce nº 322 du 19 juin.

327

M. Puaux, Ministre de France à Vienne,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 600 à 607. Secret. Réservé.

Vienne, 20 juin 1936, 19 h. 50, 15 h. 50.

(*Reçu* : 22 h., 21 h. 20, 21 h. 30, 22 h. 35.)

Le Chancelier m'a prié ce matin de venir le voir pour me mettre au courant de la conversation qu'il a eue hier avec M. von Papen.

Le ministre d'Allemagne lui ayant redit que son [gouvernement était] désireux de parvenir à un *modus vivendi* austro-allemand, M. Schuschnigg lui a remis un aide-mémoire indiquant à quelles conditions et sous quelles formes pourrait être réalisé l'arrangement suggéré par M. von Papen.

1o Le gouvernement du Reich reconnaîtra l'indépendance de l'État autrichien.

2o Le gouvernement fédéral ne tolérera sur son territoire aucune action du parti national-socialiste ni aucune propagande pour l'Anschluss.

3o Amnistie générale des condamnés politiques en Autriche et retour progressif des émigrés (il n'est pas fait mention de la Légion autrichienne).

4o Accord de presse excluant les polémiques entre les deux pays.

5o Reprise d'un trafic touristique normal.

6o Accord pour les échanges artistiques (chefs d'orchestre, chanteurs, etc.).

7o Arrangement économique en faveur des [douanes] autrichiennes tributaires de l'économie allemande. Amélioration générale des relations économiques austro-allemandes sous réserve du maintien de l'accord de Rome.

J'ai demandé au Chancelier s'il avait été question de l'entrée dans le gouvernement d'un « germanophile ». Il m'a répondu que c'était là une question d'ordre interne pour laquelle il n'avait pas à prendre d'engagement vis-à-vis du Reich. Il réserve à cet égard sa décision jusqu'à la conclusion du *modus vivendi*.

M. von Papen ayant abordé la question de la restauration monarchique, le Chancelier lui a répondu d'une manière évasive en se référant aux déclarations précédentes du gouvernement fédéral.

En me priant de communiquer à Votre Excellence les indications précédentes (qui ont été portées directement à la connaissance du gouvernement italien), le Chancelier m'a affirmé que la recherche d'un *modus vivendi* ne devait pas être interprétée comme un geste d'abandon et de découragement de sa part : il sait exactement la limite des concessions qu'il peut faire sans danger pour l'Autriche et il ne la franchira pas. La tension austro-allemande ne

peut être éternelle et l'apaisement servirait l'intérêt de l'Europe entière. Cela ne signifierait nullement, m'a dit le Chancelier, que l'Autriche entre dans l'orbite de l'Allemagne : elle restera fidèle à la politique de paix qui a toujours été la sienne et se refusera toujours à servir les [intérêts] d'aucun impérialisme. C'est de l'exemple suisse que M. Schuschnigg voudrait s'inspirer.

En remerciant le Chancelier de sa communication, je lui ai fait remarquer qu'il traiterait avec plus de sécurité et même de force vis-à-vis de l'Allemagne si l'Autriche pouvait bénéficier d'une garantie internationale telle que permettraient de la concevoir des [pactes] d'assistance régionaux à conclure dans le cadre de la S.D.N. M. Schuschnigg en est convenu, mais il m'a fait remarquer que voici très longtemps que l'Autriche attend ce pacte.

328

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. nos 1016 à 1020. *Paris, 20 juin 1936, 17 h. 35.*

Le regret exprimé par M. Eden (votre télégramme 1132) [1] de n'avoir pu consulter le gouvernement français avant de faire arrêter la position du cabinet britannique dans la question des sanctions, m'autorise à considérer que le secrétaire d'État continue de conclure, d'une façon générale, à la nécessité d'une procédure d'échange de vues préalable entre Londres et Paris pour assurer l'accord de la France et de la Grande-Bretagne aux réunions de Genève et manifester ainsi publiquement la continuité de la coopération franco-britannique.

En vous référant à la déclaration inattendue de M. Eden, devant la Chambre des Communes, sur les vaines tentatives qu'il aurait faites pour connaître les vues du gouvernement français dans la question des sanctions, vous ne manquerez pas de représenter la fidélité avec laquelle nous avons, pour notre part, toujours manifesté notre souci d'une prise de contact en temps utile. Il n'a pas dépendu de nous qu'un échange de vues immédiat s'instituât, sur les sanctions comme sur toutes autres questions en vue, entre cabinets de Londres et de Paris, et c'est de Paris que sont venues, avec une insistance plusieurs fois renouvelée, les propositions de rencontre franco-anglaise que j'ai eu le regret de voir éluder.

Dans cette situation, le gouvernement français ne pouvait que laisser au cabinet britannique l'initiative entière de sa décision. Il n'a cependant pas voulu que son silence pût être interprété comme une critique; le communiqué publié hier par le gouvernement français a annoncé son acceptation de la levée

(1) Le télégramme no 1132 a été publié ci-dessus sous le no 311. Voir également la lettre adressée par M. Corbin à M. Léger le 17 juin (pièce no 312).

des sanctions, pour des considérations de fait, et sous réserve des délibérations qui auront lieu à Genève.

Vous n'en prendrez pas moins acte du sentiment qui vous a été exprimé par M. Eden pour lui confirmer les dispositions déjà manifestées du côté français quant à la recherche, en temps utile, sur un plan très général et dans les conditions les plus appropriées, d'un complet échange de vues entre gouvernements français et britannique.

La décision qui vient d'être prise, sans accord préalable, à Londres puis à Paris, n'épuise pas la liste des difficultés en vue. Il faudra en effet s'assurer des conditions dans lesquelles cette levée de sanctions pourra être aménagée à Genève. Il conviendra d'autre part de prendre position sur d'autres questions, comme celle de la reconnaissance ou de la non-reconnaissance du fait accompli en Éthiopie. A cet égard, M. Eden est resté sur une prudente réserve, signalant simplement la disparition de tout gouvernement éthiopien sur le territoire de l'empire du Négus et affirmant parallèlement qu'il ne pouvait être question de revenir sur les constatations faites à l'automne dernier par la Société des Nations.

J'attacherais du prix à savoir si cette brève allusion doit être interprétée comme une affirmation de la doctrine de la non-reconnaissance qui, en tout état de cause, fera à l'Assemblée l'objet d'un grand débat, soit que la décision intervienne dès maintenant, soit qu'elle soit renvoyée au mois de septembre prochain.

Je vous serais obligé d'interroger sur tous ces points le secrétaire d'État, qui doit voir dans votre démarche l'expression du même souci de collaboration franco-britannique qu'il vous avait marqué le 17 juin.

329

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX AMBASSADEURS DE FRANCE À LONDRES, ROME.

T. nos 1024 à 1026; 672 à 674. *Paris, 20 juin 1936, 22 h. 30.*

Pour Rome : J'adresse à notre ambassadeur à Londres le télégramme suivant :

Pour les deux postes : Dans son discours du 18 juin [1], M. Eden a fait allusion aux assurances d'appui mutuel dans l'hypothèse prévue à l'alinéa 3 de

[1] Le 18 juin, M. Eden a prononcé aux Communes un discours sur la situation internationale, dans lequel il a déclaré que « le gouvernement a estimé nécessaire de maintenir de façon permanente en Méditerranée une position défensive plus forte que celle qui existait avant le début du conflit » et a fait allusion « à des assurances échangées entre la Grande-Bretagne et diverses puissances méditerranéennes ».

l'article 16 du pacte de la Société des Nations, qui ont été échangées l'automne dernier entre la Grande-Bretagne et diverses puissances méditerranéennes (1). Il a, en particulier, souligné qu'en ce qui le concernait, le gouvernement britannique considérait que ces assurances ne cessaient pas leurs effets avec la levée des sanctions et qu'elles valaient également « pour la période d'incertitude qui suivra nécessairement la cessation de l'action entreprise en vertu de l'article 16 ».

Je vous serais obligé de rechercher des précisions sur l'origine et la portée de cette déclaration. Traduit-elle la crainte d'une action italienne après la levée des sanctions? Répond-elle à des démarches qu'auraient faites à Londres certains des gouvernements intéressés? Je note, à cet égard, que M. Aras qui, le 12 juin, se louait déjà auprès de notre chargé d'affaires de l'intimité des relations anglo-turques, m'a marqué lui-même aujourd'hui la satisfaction que lui causaient les paroles du secrétaire d'État, auxquelles il attache le plus grande importance.

Les propos tenus par M. Eden suscitent, en revanche, une certaine émotion à Rome, où on les interprète comme tendant à la constitution d'une entente durable contre l'Italie.

Une pareille explication supposerait, chez le gouvernement britannique, le souci de poursuivre une politique allant directement à l'encontre de l'effort de détente qu'il paraît avoir en vue en se prononçant pour la levée des sanctions. Il serait, au surplus, difficilement concevable que l'on cherchât à fonder un accord de longue durée sur des assurances échangées en vue d'éventualités aussi particulières. Si, cependant, cette interprétation était la bonne, et s'il fallait voir dans les propos du secrétaire d'État l'amorce d'un pacte méditerranéen, comment pourrait-on concevoir ce pacte sans participation de l'Italie?

Je vous serais donc obligé de vous faire préciser la véritable portée des paroles prononcées par M. Eden. La France compte au nombre des pays qui ont échangé avec la Grande-Bretagne les assurances auxquelles il a été fait allusion : votre demande d'éclaircissement doit donc apparaître comme toute naturelle.

330

M. Blondel, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 661, 662. Réservé. *Rome, 20 juin 1936, 21 h. 40* (2).

(*Reçu :* 1 h., 11 h. 30.)

M. Rossoni, parlant à M. Lagardelle du voyage qu'il doit faire prochainement à Vienne et Budapest, lui a confié aujourd'hui que le chef du gouvernement italien l'avait en réalité chargé d'examiner sur place une situation jugée ici

(1) Voir également ci-dessous, no 336 (et note explicative jointe).

(2) Le no 662 par téléphone.

très grave; on estimerait en effet dans les milieux officiels italiens que la force de résistance du gouvernement Schuschnigg est presque épuisée et que le retour de l'Archiduc, considéré comme seul moyen de prévenir un coup de force allemand et de sauvegarder l'indépendance de l'Autriche, apparaît désormais comme inévitable.

Le ministre de l'Agriculture a donné à son interlocuteur l'impression que le gouvernement italien, qui d'ailleurs a toujours vu dans la restauration monarchique la dernière carte contre l'Anschluss, serait actuellement enclin à accepter la réalisation d'une telle éventualité.

M. Lagardelle attacherait bien entendu le plus grand prix à ce que ces confidences, qui lui ont été faites au cours d'une conversation amicale et toute personnelle, ne fussent point divulguées.

331

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 668 à 671. *Rome, 20 juin 1936, 22 h.*

(*Reçu :* le 21, 0 h. 25, 0 h. 30.)

Je me réfère à votre télégramme nos 638 à 641 (1).

Les indications parvenues au palais Chigi concernant le projet turc pour l'élaboration d'une nouvelle convention des Détroits sont conformes aux précisions que m'a fait connaître le Département. Le ministère royal des Affaires étrangères a envoyé récemment aux gouvernements turc, français, anglais, japonais et russe une note dont la teneur a été communiquée officieusement à Belgrade, Bucarest et Athènes. Cette note invoquerait les complications en présence desquelles se trouve la politique italienne du fait des accords navals résultant des sanctions, comme l'incertitude de la situation en Méditerranée et en Europe, pour expliquer l'abstention provisoire de l'Italie de la conférence de Montreux (2) : toutes réserves seraient faites quant aux décisions qui pourraient y être prises. En outre, une communication va être adressée par le gouvernement italien à la conférence de Montreux pour expliquer son abstention.

En me donnant ces indications, le chef du service compétent du palais Chigi m'a expliqué que, selon lui, la conférence, après avoir tenu deux séances publiques, confierait vraisemblablement l'étude des divers points du mémorandum turc à des commissions dont les travaux ne commenceront sans doute qu'[après] la levée des sanctions, ce qui permettrait à l'Italie d'être appelée en temps utile à prendre part aux décisions finales. Le comte Ruggeri a ajouté

(1) Pièce no 310.
(2) La conférence de Montreux va s'ouvrir le 22 juin sans la participation de l'Italie.

qu'en principe, le gouvernement italien était défavorable à la suppression de la commission des Détroits. Le ministère de l'Aéronautique n'a pas encore fait connaître au palais Chigi son point de vue sur l'interdiction de survol des zones. Notre attaché naval estime, par ailleurs, que la marine italienne se refusera à accepter la limitation de passage des navires de guerre telle qu'elle est proposée par le gouvernement turc.

332

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 672 à 675. *Rome, 20 juin 1936, 22 h.*

(*Reçu :* 23 h. 45, 23 h. 10; le 21, 6 h. 35.)

M. Lagardelle a eu hier matin un assez long entretien avec le comte Ciano. Le nouveau ministre des Affaires étrangères lui a tout d'abord exprimé sa très grande satisfaction de la conversation téléphonique qu'il venait d'avoir avec M. Cerruti à la suite de la visite de ce dernier au secrétaire général du Département. « Rien, a-t-il déclaré, n'est changé dans nos désirs d'entente avec la France et nous demeurons prêts à collaborer avec elle dans l'examen de tous les problèmes qui se posent à l'Europe. Nos rapports restent excellents, mais l'Italie conservera toujours le regret d'avoir dû à l'Angleterre et non pas à la France la fin de l'injustice qu'ont été les sanctions [1]. La France nous a assurément déçus en s'associant aux sanctions et en ne prenant pas l'initiative de les lever. Mais ne pourrait-elle maintenant effacer cette « déception » en faisant un geste qui faciliterait bientôt la reconnaissance du fait accompli? »

M. Lagardelle n'a pas manqué de rappeler alors le rôle amical joué par la France à l'égard de l'Italie depuis le début du conflit, et l'immense service qu'elle lui avait rendu en observant dans cette affaire une attitude constamment modératrice et en s'employant à éviter que les sanctions ne fussent aggravées. Il a également fait remarquer que, jusqu'à présent, le chef du gouvernement n'avait pas lié la question des sanctions et celle de la reconnaissance. Le comte Ciano n'en a pas disconvenu et a conclu l'entretien en disant à M. Lagardelle combien il souhaitait que la presse française ne l'attaquât plus comme certains de nos journaux l'avaient fait ces derniers temps.

De cette conversation, M. Lagardelle a emporté l'impression qu'à la suite de l'initiative anglaise, le gouvernement italien affectait de considérer la France comme étant demeurée volontairement absente dans ce moment capital de la crise, et qu'il attendait, pour reprendre avec une pleine et active confiance sa collaboration avec notre pays, qu'un geste fût fait par nous en faveur de l'Italie dans la phase ultime de liquidation de l'affaire éthiopienne.

[1] Fin prochaine annoncée par M. Eden aux Communes le 18 juin et par un communiqué français le 19 (voir ci-dessus, n° 328).

333

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 390. *Londres, 20 juin 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol. 26 ? juin.)

Votre Excellence voudra bien trouver ci-joint le compte rendu officiel de la séance de la Chambre des Communes de jeudi dernier au cours de laquelle M. Eden a annoncé la décision du gouvernement britannique de recommander la levée des sanctions. Outre deux interventions secondaires à la fin du débat et une brève déclaration de M. Attlee, cette séance a été remplie par quatre grands discours, ceux de M. Eden, de M. Greenwood, porte-parole travailliste, de M. Lloyd George et de M. Stanley Baldwin.

Je n'analyserai pas en détail la déclaration de M. Eden dont les agences ont transmis de larges extraits. Cet exposé présenta d'ailleurs un caractère assez sommaire. Le secrétaire d'État n'a pas cherché en effet à apporter un plaidoyer circonstancié en faveur de la décision gouvernementale. Il s'est borné à une argumentation qui peut se résumer ainsi : nous avons loyalement tenté une expérience, nous devons non moins loyalement reconnaître qu'elle a échoué. Les sanctions n'ont pas empêché l'Italie de conquérir l'Abyssinie. A l'heure actuelle, il n'existe nulle part en Éthiopie une organisation gouvernementale indigène digne de ce nom. Pour obliger les Italiens à abandonner leur proie, il faudrait recourir à la guerre et personne n'y est disposé. Les sanctions n'ont donc plus d'objet. Si on laissait aller les choses, on assisterait à un effritement graduel du front jusqu'ici uni des puissances genevoises. Il convient donc d'affronter courageusement la réalité et d'agir en conséquence.

M. Eden affirma cependant que le gouvernement britannique qui, dans toute l'affaire abyssine, avait eu soin de se placer dans le cadre collectif, se rallierait à la décision qui serait prise dans quelques jours par la Société des Nations.

Passant aux conséquences à tirer de l'expérience, et après avoir déclaré que la Grande-Bretagne maintenait jusqu'à nouvel ordre les promesses d'assistance qu'elle avait données à certaines puissances méditerranéennes, et que le gouvernement avait décidé de conserver d'une façon permanente en Méditerranée une position défensive plus forte que celle existant avant le début du conflit, le secrétaire d'État émit quelques considérations sur l'avenir de la Ligue : « Je dois faire clairement comprendre, dit-il, que le gouvernement est déterminé à ce que la Société des Nations continue ». Il ajouta qu'il ne regrettait pas que l'expérience eût été faite mais qu'il convenait de réorganiser la Ligue de manière à lui donner les meilleures chances de succès dans l'avenir. Il paraît cependant

improbable, précisa-t-il, que la question puisse être réglée au cours de la prochaine session de l'Assemblée et il conviendra de la traiter au cours de la réunion de septembre. Jusque-là chaque gouvernement aura à examiner, en ce qui le concerne, les défauts de l'organisation actuelle et les remèdes à leur apporter. Le gouvernement britannique, pour sa part, a déjà commencé cette étude et la poursuit en consultation avec les Dominions.

D'après les informations qui m'avaient été données avant la séance, M. Eden se proposait de justifier également la décision gouvernementale en insistant sur le péril allemand qui fait passer tout autre problème au second plan. J'ai noté dans une correspondance télégraphique les raisons qui ont sans doute amené le secrétaire d'État à modifier son plan primitif. Un long passage sur l'Allemagne n'en a pas moins été inséré dans son discours; mais tel qu'il a été représenté, il n'offre pas de rapport direct avec la question des sanctions et j'en ferai l'objet d'une dépêche séparée.

La première attaque contre la décision du Cabinet fut menée au nom du parti travailliste par M. Arthur Greenwood. L'opposition avait, il faut le reconnaître, la partie belle, car il lui suffisait de citer certains passages de discours prononcés depuis le début de la crise par tel ou tel membre du gouvernement et de les rapprocher de la situation présente pour obtenir des effets faciles et mettre en lumière ce qu'elle appela la « trahison » du Cabinet. M. Greenwood n'y manqua pas. Il déplora également l'absence dans la déclaration du secrétaire d'État de toute parole de sympathie pour la malheureuse nation abyssine et de toute condamnation des procédés abominables employés par l'armée italienne. L'orateur s'en prit particulièrement à M. Eden, se demandant comment celui qu'on considérait comme l'apôtre enthousiaste de la Société des Nations pouvait aujourd'hui prendre l'initiative qui ruinait cette institution. Il accusa le secrétaire d'État et le gouvernement, non seulement de porter un coup fatal au système de sécurité collective, mais aussi de faire subir à la Grande-Bretagne l'humiliation la plus grave qu'elle ait jamais ressentie. Personne ne pouvait plus avoir confiance dans des déclarations faites avec toute l'autorité d'un gouvernement britannique.

Envisageant les projets de réforme de la Société des Nations auxquels M. Eden avait fait allusion, M. Greenwood déclara qu'il ne s'agissait pas d'émasculer l'organisme de Genève, mais au contraire de le renforcer et de le rendre vraiment efficace.

Le parti libéral avait renoncé à son droit à la parole pour permettre à M. Lloyd George d'intervenir dans le débat. Il n'eut pas lieu de s'en repentir, car l'ancien Premier ministre prononça le réquisitoire le plus redoutable qu'un gouvernement ait eu à subir depuis longtemps à la Chambre des Communes. Il passa assez rapidement sur le coup que la démission gouvernementale portait à la Société des Nations dont il avait été, fit-il remarquer, un des fondateurs, et fit porter tout le poids de ses critiques sur l'humiliation infligée à la Grande-Bretagne et sur la trahison du Cabinet. Dressé à son banc, l'index tendu vers les ministres, le vieil homme d'État accabla ces derniers pendant une heure d'une éloquence tour à tour violente et sarcastique, mêlant les coups de boutoir et les attaques blessantes, accusant le gouvernement d'avoir trahi à la fois

l'honneur de l'Angleterre et la dignité du Cabinet. « Depuis cinquante ans que je siège à cette Chambre, s'écria-t-il, c'est la première fois que j'entends un ministre dire : « L'Angleterre est battue, l'Angleterre et son Empire sont battus, nous devons abandonner l'entreprise où nous nous étions engagés... » Et pourquoi cette défaite ? Nous n'avons pas perdu une seule vie humaine, nous avons perdu quelque 7 millions de livres sur notre commerce, c'est-à-dire à peine les deux tiers de ce que l'Empire payait chaque jour lorsqu'il luttait pour le triomphe du droit... Va-t-on pouvoir dire que la flotte britannique n'est pas capable d'affronter la flotte italienne?... La vérité est qu'il y a beaucoup moins de risques de guerre aujourd'hui qu'il n'y en avait lorsque les sanctions ont été établies... Vous saviez que les sanctions économiques demanderaient du temps pour être efficaces et vous les levez avant de leur laisser ce temps. Elles peuvent encore agir. Avez-vous oublié l'expérience de la guerre des Boers ? C'est lorsque nous avons eu occupé le pays que les difficultés ont commencé... C'est une erreur fatale que de vous priver du moyen de pression qui vous aurait permis au bout du compte d'obtenir une paix bien meilleure que celle à laquelle vous arriverez aujourd'hui en prenant la fuite... » A son tour, M. Lloyd George rappela certaines déclarations du gouvernement, notamment le manifeste lancé la veille des élections de novembre : « Cinquante nations ont eu confiance dans ces déclarations et se sont rangées derrière notre flambeau. Les Abyssins ont eu confiance en nous et voilà où nous en sommes. Tout au long d'une politique vacillante, nous avons prétendu que nous menions le monde et maintenant nous prétendons encore le mener dans la fuite. Quand j'ai commencé ma carrière, Disraéli, Gladstone, Balfour, Joseph Chamberlain honoraient la politique britannique. On pouvait ne pas être d'accord avec eux, mais personne ne doutait de leur courage. Aujourd'hui, comme successeurs, ils ont cette bande de poltrons ». Et après avoir cité la phrase par laquelle, en novembre dernier, M. Neville Chamberlain avait déclaré qu'il fallait choisir entre un effort pour la paix et la sécurité et une « lâche reddition dont la honte retomberait sur nos enfants et nos petits enfants », M. Lloyd George s'écria : « Ce soir, nous avons la lâche reddition » et, le doigt tendu vers les ministres, il conclut : « Et les lâches, les voilà! ».

De cette philippique passionnée, certains points méritent d'être spécialement relevés :

Afin d'appuyer sa thèse d'après laquelle les circonstances étaient actuellement plus favorables à une action collective contre l'Italie qu'elles ne l'étaient il y a quelques mois, M. Lloyd George invoqua les bonnes dispositions du nouveau gouvernement français et demanda s'il n'était pas exact que ce gouvernement eût à plusieurs reprises témoigné qu'il était prêt à appuyer toute initiative britannique tendant à assurer l'application du pacte. M. Eden répondit qu'il s'était à plusieurs reprises efforcé d'obtenir des précisions sur l'attitude du gouvernement français à l'égard des sanctions. Il lui avait été déclaré que la France n'était pas disposée à prendre l'initiative d'une levée des sanctions et que le gouvernement français était extrêmement désireux de collaborer avec le gouvernement britannique, mais il n'avait pas reçu la moindre

indication du désir de ce gouvernement de maintenir les sanctions ou d'en réclamer de nouvelles.

Un peu plus loin dans son discours, passant en revue, afin de les réfuter, les motifs tirés de la situation européenne qui pourraient justifier la décision gouvernementale, et après avoir affirmé que du côté allemand les dangers étaient moindres qu'en octobre dernier, M. Lloyd George fit allusion à l'Autriche. « Ce pays, dit-il, est toujours en état d'agitation. Mais il y a un point sur lequel le peuple britannique a pris une ferme résolution : quel que soit le gouvernement au pouvoir, il n'entrera jamais en guerre pour une querelle autrichienne ». Dans sa réponse, M. Baldwin prit d'ailleurs avantage de cette déclaration pour souligner la difficulté d'amener un pays à se battre pour des intérêts qui ne sont pas directement les siens.

Les attaques de M. Lloyd George avaient été si violentes et, peut-on même dire, si insultantes qu'à peine l'ancien Premier ministre se fût-il rassis, de nombreuses voix se firent entendre sur les bancs conservateurs pour réclamer une réplique immédiate du Premier ministre. Celui-ci, qui comptait ne prendre la parole qu'à la fin du débat, se leva avec une certaine répugnance. Mais au lieu de répondre aux véhémentes accusations du vieil homme d'État gallois, M. Baldwin prononça le discours qu'il avait préparé à l'avance et qui, sur un ton à la fois bonhomme et moralisateur, développait seulement un certain nombre de considérations générales sur les difficultés de la mise en application d'un système collectif. Le Premier ministre affirma qu'il avait eu soin, dans tous ses discours antérieurs, de faire ressortir ces difficultés et qu'il avait toujours déclaré que, si l'expérience échouait, il ne faudrait pas désespérer de la Société des Nations mais procéder à un nouvel examen de son organisation. Reprenant au reste une augmentation à laquelle il avait déjà eu maintes fois recours, M. Baldwin considéra que la grande leçon découlant de la première tentative d'appliquer l'article XVI était que, lorsqu'ils se trouvent en présence d'un agresseur puissant et déterminé, les membres de la Ligue doivent être prêts au besoin à faire la guerre pour l'arrêter et posséder, à tout le moins, des forces et une organisation militaires capables de l'intimider. « C'est en cela que consiste, ajouta-t-il, la sécurité collective. C'est ainsi que nous la désirons et c'est vers elle que nous faisons tendre nos efforts. Mais il faut reconnaître qu'à l'heure actuelle elle n'existe ni sous cette forme, ni même sous une forme approchante ». Le Premier ministre précisa en effet — la remarque de M. Lloyd George touchant l'Autriche en était un nouveau témoignage — qu'il y avait une telle horreur de la guerre chez la plupart des peuples européens, et en particulier en Grande-Bretagne et en France, que ceux-ci n'étaient prêts à marcher que s'ils avaient le sentiment que leurs propres frontières étaient en danger. Un problème d'éducation des diverses opinions publiques se posait donc et au moins autant en Angleterre qu'ailleurs. Les difficultés rencontrées dans la voie du désarmement en étaient une preuve, mais tant que la Grande-Bretagne n'aurait pas des forces militaires suffisantes, il ne pouvait pas être question d'une nouvelle expérience de sanctions.

M. Baldwin fit alors observer que tous les peuples européens n'étaient pas animés des mêmes sentiments pacifiques et il fit allusion au problème alle-

mand. Pour des raisons tirées de la psychologie d'un peuple vaincu et qui est resté longtemps sous l'impression qu'il était maintenu dans un état d'infériorité, par réaction aussi contre le communisme, il s'est incontestablement créé en Allemagne un idéal de force. « Cependant, ajouta-t-il, M. Hitler nous a dit qu'il veut la paix et lorsqu'un homme parle ainsi, je tiens à le mettre à l'épreuve.» Et M. Baldwin insista sur la nécessité d'établir en Europe une collaboration de la France, de l'Allemagne et de la Grande-Bretagne en vue de la paix.

Ce discours, si terne après l'ardente attaque de M. Lloyd George, ne produisit qu'une médiocre impression sur l'assemblée et M. Attlee, dans une brève intervention, souligna le caractère vague de la déclaration du Premier ministre qui, dit-il, n'avait répondu à aucune des critiques dirigées contre la décision du Cabinet. Il déclara à son tour que celui-ci avait tué la Société des Nations et la sécurité collective et qu'il avait trahi la confiance du pays.

Il n'y a pas de doute que le succès de la journée a été pour M. Lloyd George dont le verbe incisif a paru dominer ses adversaires. Même les partisans du gouvernement reconnaissaient après la séance que ce dernier n'avait présenté qu'une piètre défense et se félicitaient de ce que la question dût être reprise mardi prochain, ce qui permettrait au porte-parole du Cabinet de contre-attaquer ses adversaires et d'effacer la trace des coups portés par l'opposition.

En réalité les arguments de M. Lloyd George offraient une riposte facile. Au lieu de se placer sur le terrain de la Société des Nations, l'orateur n'avait parlé que de l'humiliation nationale et de la lâcheté du gouvernement. Mais du temps même où M. Lloyd George était premier ministre, l'Angleterre n'avait-elle pas connu de pareilles blessures et l'affaire de Tchanak [1] était-elle donc si loin dans la mémoire du Parlement que personne n'ait songé à la rappeler à l'ancien leader libéral, toujours si prompt à l'attaque et si oublieux de son propre rôle? D'autre part, était-il bien adroit de décliner catégoriquement toute intervention en faveur de l'Autriche alors qu'il se plaignait que l'Abyssinie n'ait pas reçu une assistance assez complète?

Beaucoup de conservateurs ont déploré que M. Stanley Baldwin n'ait pas eu l'habileté et la présence d'esprit de retourner l'offensive contre l'interpellateur. M. Eden lui-même m'a dit que si le Premier ministre avait arrêté le discours sur cette simple question : Pourquoi refusez-vous à l'Autriche ce que vous voulez donner à l'Abyssinie? le succès de M. Lloyd George aurait été considérablement amorti. Il semble d'ailleurs que l'intervention de ce dernier eût obtenu des effets plus profonds et plus durables si, sans s'adresser au chauvinisme de l'assemblée, il eût rappelé seulement les engagements pris à Genève et la responsabilité morale assumée vis-à-vis de l'Abyssinie dont l'empereur est encore sur le territoire britannique.

Il est juste, en effet, de remarquer que, malgré les points marqués par l'opposition, la séance de jeudi n'a nullement ébranlé la position parlementaire du gouvernement sur le terrain des sanctions. La majorité conservatrice, reprise en mains par les *Whips* à qui elle avait échappé en décembre, a vu de trop près

[1] A l'automne 1922, le gouvernement français refusa d'ordonner à ses troupes de barrer la route aux kémalistes à Tchanak, sans provoquer de protestation de la part de l'Angleterre.

le danger d'une désagrégation possible du parti pour ne pas se soumettre aujourd'hui à la discipline imposée par le gouvernement. Elle est de plus, à quelques rares exceptions près, d'accord sur l'opportunité de la levée des sanctions.

Cependant, même dans les rangs conservateurs, nombreux sont ceux qui estiment que cette mesure ne doit pas impliquer une absolution de l'agression italienne et ne doit pas être suivie d'une assistance financière anglaise à l'Italie. Tel est le sens de l'amendement à la motion de censure travailliste qu'ont déposé un certain nombre de députés gouvernementaux, dont le général Spears, et que j'ai signalé au Département dans une de mes dernières communications télégraphiques. Les déclarations que certains membres de la majorité avaient été amenés à faire au cours de la dernière campagne électorale les placent d'autre part aujourd'hui dans une position embarrassante dans leurs circonscriptions. Il est donc probable qu'une pression sera faite sur le gouvernement pour qu'au cours du débat de mardi, il déclare clairement qu'il n'entend pas entériner purement et simplement le fait accompli, reconnaître l'annexion de l'Éthiopie et octroyer des crédits à l'agresseur victorieux. Au cas où de telles déclarations ne seraient pas faites, il est possible que quelques députés de la majorité s'abstiennent lors du vote de censure. Cependant le résultat de ce dernier n'est pas douteux et le Cabinet sera en tout état de cause soutenu par une large majorité. Cependant, les orateurs du gouvernement devront faire un effort s'ils veulent que la victoire de ce dernier ne s'accompagne pas d'une diminution du prestige personnel des ministres.

334

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 180. *Rome, 20 juin 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 6 juillet.)

Je me réfère à ma lettre nº 134 du 20 mai dernier (Europe) [1].
Au cours d'un entretien amical et confidentiel avec M. Lagardelle, le ministre de l'Agriculture est revenu sur le sujet du voyage accompli par lui en Allemagne dans les premiers jours de mai, affirmant que ce déplacement n'avait aucun caractère politique et que les attaques provoquées en France par l'inter-

(1) M. Rossoni s'est rendu en Allemagne pour y donner une conférence sur le « corporatisme fasciste » et pour visiter les organisations agricoles hitlériennes. Il a été reçu par M. Hitler et diverses personnalités du Reich. A son retour, au cours d'un entretien avec un membre de l'ambassade de France, il a « regretté que M. de Ribbentrop soit exagérément sous l'influence anglaise » et affirmé que « le meilleur facteur de la paix en Europe serait un accord organique entre la France, l'Allemagne et l'Italie ».

view donnée par lui à la *Völkischer Beobachter* étaient à cet égard sans fondement.

M. Rossoni a déclaré à son interlocuteur être allé voir « l'Allemagne révolutionnaire s'éloignant de l'Allemagne naziste », ajoutant que M. Hitler, auprès duquel il se serait enquis des dispositions du gouvernement du Reich en matière sociale, lui aurait répondu : « J'ai fait le national, je suis prêt maintenant à faire le socialiste ».

M. Rossoni est revenu d'Allemagne très impressionné par l'animosité du parti nazi à l'égard des survivances du IIe Reich. Le programme socialisant des dirigeants de l'Allemagne actuelle a du reste toujours éveillé la compréhension des fascistes, et particulièrement de la tendance que représente, parmi ceux-ci, M. Rossoni, considéré non sans raison comme l'un des éléments les plus avancés du régime. C'est peut-être cette tendance qui porte le ministre de l'Agriculture à considérer l'amélioration des relations italo-allemandes comme le résultat des rapports de parti à parti plus que de gouvernement à gouvernement. Parlant à ce propos des marques de sympathie qu'échangent à l'heure actuelle fascistes et nazistes, M. Rossoni a confié à son interlocuteur que le Reich exprimerait vraisemblablement le désir de le voir chargé de représenter le gouvernement royal au congrès du parti naziste qui aura lieu au mois de septembre prochain.

335

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1163 à 1166. *Londres, 22 juin 1936, 20 h 56, 19 h 56, 22 h 55.*

(*Reçu :* 21 h. 30, 22 h. 10; le 23, 1 h.)

Réponse à votre télégramme nos 1016-1020 (1).

J'ai exposé au secrétaire d'État les raisons qui, dans l'opinion du gouvernement français, continuent à rendre nécessaire un large échange de vues entre la France et la Grande-Bretagne. M. Eden m'a répondu qu'il partageait entièrement cette opinion, et qu'il était prêt à envisager toute suggestion pratique à cet effet. Il compte partir pour Genève jeudi prochain. Les délibérations de l'Assemblée ne commençant que lundi, il lui semble qu'une des trois journées qui précèdent pourrait être consacrée à une conversation franco-anglaise approfondie sur les divers sujets à l'ordre du jour. M. Eden s'est vivement félicité du communiqué qui a été publié vendredi à Paris et qui montre qu'une communauté de vues existe déjà entre les deux pays sur

(1) Voir ci-dessus, no 328.

les points essentiels. Il est tout disposé à pousser plus loin cet examen et à l'étendre notamment aux questions visées dans votre télégramme nº 1019.

D'après les indications très sommaires qu'il m'a données, les conditions dans lesquelles pourrait s'opérer la levée des sanctions lui paraissent du ressort exclusif de la Ligue plus que de celui d'une consultation franco-anglaise. Quant à la question de savoir s'il conviendrait ou non de procéder à la reconnaissance du fait accompli en Éthiopie, c'est volontairement que le secrétaire d'État a évité de prendre une position trop nette dans son discours de jeudi dernier. Il a ajouté toutefois qu'il lui paraîtrait en tout cas inopportun de procéder à cette reconnaissance lors de la prochaine session de l'Assemblée.

Revenant sur les conditions dans lesquelles avait été engagé le grand débat jeudi dernier au Parlement britannique, le secrétaire d'État m'a laissé entendre qu'il aurait certainement préféré pour sa part éviter qu'une discussion pareille fût engagée devant l'opinion du Royaume-Uni avant la réunion de l'Assemblée. Mais le discours de M. Neville Chamberlain avait été le signal de tant de polémiques, qu'il était devenu impossible de se soustraire aux déclarations réclamées par les différents milieux politiques. C'est ainsi qu'il s'est trouvé pris de court et dans l'impossibilité d'informer le gouvernement français de ses vues dans un délai raisonnable.

J'ai fait allusion d'autre part à la surprise qu'on avait éprouvée à Paris d'entendre le secrétaire d'État parler des tentatives qu'il avait faites pour connaître la pensée du gouvernement français, alors que celui-ci avait au contraire lui-même conscience d'avoir insisté à diverses reprises et toujours sans succès pour prendre un contact direct avec les représentants du Royaume-Uni. Le secrétaire d'État a répondu en souriant et avec une pointe d'embarras que des efforts avaient été faits de part et d'autre pour s'informer des vues de son voisin, et qu'il était fort naturel que le gouvernement français n'ait pu exposer ses conceptions à peine arrivé au pouvoir. M. Eden espère cependant n'avoir rien dit à la Chambre des Communes qui soit de nature à gêner ses collègues français, et il croit au surplus que son initiative dans l'affaire des sanctions aura été accueillie à Paris avec un certain soulagement.

336

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nºs 1172 à 1174 *Londres, 22 juin 1936, 22 h 55.*

(*Reçu :* le 23, 1 h.)

Au sujet de votre télégramme nºs 1024 à 1026 (1).

Je me suis enquis auprès du secrétaire d'État du sens qu'il convenait d'attribuer au passage de son discours visant les assurances échangées entre

(1) Voir ci-dessus, nº 329.

la Grande-Bretagne et diverses puissances méditerranéennes. M. Eden, qui ne paraissait pas au courant des commentaires que cette déclaration a provoqués en Italie, a répondu que dans sa [pensée il s'agiss]ait de rassurer seulement certaines petites puissances qui s'étaient associées à la mise en œuvre des sanctions et qui pourraient se trouver de ce chef exposées à des représailles quand les mesures dont il s'agit auront été levées par la Société des Nations. M. Eden s'est empressé d'ajouter qu'il lui paraissait d'ailleurs absolument improbable que le gouvernement italien procède à une action de ce genre. Il a observé incidemment que les assurances ainsi envisagées ne s'appliquaient pas à la France, puisque celle-ci, après avoir promis l'assistance que lui demandait le gouvernement anglais, a décliné les offres que lui faisait celui-ci à titre de réciprocité. J'ai marqué ma surprise et je compte faire placer demain sous les yeux du secrétaire d'État le texte du cinquième alinéa de ma lettre du 5 octobre dernier [2].

En tout cas il ne s'agit pas ici de préparer la conclusion d'un pacte méditerranéen. M. Eden m'a répété qu'il lui semblait prématuré d'envisager l'ouverture d'une telle négociation avec l'Italie, alors que le ressentiment du public anglais restait encore si vif à son égard.

Le secrétaire d'État m'a fait remarquer d'autre part que la déclaration qu'il avait faite au sujet du maintien d'un certain nombre d'unités de la flotte britannique en Méditerranée était entièrement indépendante des assurances données aux puissances méditerranéennes. L'organisation des forces navales anglaises dans cette mer doit en effet s'inspirer de considérations d'ordre général qui n'ont pas de lien précis avec les précautions commandées par les circonstances présentes.

Je m'efforcerai d'obtenir du Foreign Office des indications complémentaires sur la portée et sur la nature des pourparlers qui ont pu être engagés entre la Grande-Bretagne et d'autres pays pour affirmer leur solidarité durant la période suivant la levée des sanctions.

[1] Le 24 septembre 1935, au cours d'un entretien de M. Corbin avec le secrétaire d'État des Affaires étrangères de Grande-Bretagne, celui-ci s'est enquis des dispositions du gouvernement français « dans le cas où un membre de la Société des Nations, qui se déclare prêt à remplir ses obligations aux termes de l'article 16 du pacte et qui s'y prépare en conséquence, serait attaqué... avant que les autres membres de la Société des Nations ne soient expressément tenus de lui prêter l'appui mutuel stipulé contre un état en rupture de pacte». « Le gouvernement britannique désirait savoir si en pareil cas il pouvait compter, de la part du gouvernement français sur le même appui qu'il est en droit de recevoir aux termes du paragraphe 3 de l'article 16, quand les mesures prévues à cet article sont appliquées». La question posée par le secrétaire d'État a été examinée avec intérêt par le gouvernement français, qui lui a fait donner réponse par l'ambassadeur, M. Corbin. Celui-ci, par lettre en date du 5 octobre 1935, a transmis l'accord de principe de son gouvernement, avec la précision suivante (cinquième alinéa) : « L'obligation d'assistance prévue liant les deux gouvernements doit être réciproque, c'est-à-dire obliger la Grande-Bretagne à l'égard de la France comme la France à l'égard de la Grande-Bretagne».

337

M. PONSOT, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA, DÉLÉGUÉ À LA CONFÉRENCE DE MONTREUX,

À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1 à 5. *Montreux, 22 juin 1936, 22 h 10, 22 h 20, 23 h 20.*

(*Reçu :* 23 h. 15, 23 h. 30; le 23, 1 h. 20, 0 h. 55.)

Cet après-midi a eu lieu la séance inaugurale de la conférence des Détroits sous la présidence de M. Motta, chef du Département politique fédéral.

Après le discours de bienvenue du Président, chacun des chefs de délégations a fait une déclaration dépassant la portée d'une intervention protocolaire et marquant une adhésion unanime à la procédure de révision suggérée par la Turquie.

Le projet turc (1) qui a été distribué avant la séance et dont j'adresse deux exemplaires par la poste à Votre Excellence n'a fait l'objet d'aucune référence, au cours de ces premiers débats. Il sera discuté [demain] en séance privée.

En ce qui concerne les membres de l'Entente balkanique, leur adhésion de principe a pris le caractère d'une politique concertée étroitement avec la Turquie. Les représentants de la Roumanie, de la Grèce et de la Yougoslavie ont, en effet, insisté dans les mêmes termes sur leur désir de voir aboutir les revendications de la Turquie « amie et alliée » dont la sécurité les intéressait au même titre que leur sécurité propre. M. Titulesco a même marqué une nuance particulière de cordialité sans exclure toutefois l'affirmation très franche des intérêts de la Roumanie, car, a-t-il dit, si les Détroits sont le cœur de la Turquie, ils sont les poumons de la Roumanie.

Cette image a été reprise par M. Litvinov qui, répondant à une allusion contenue dans l'improvisation de M. Paul-Boncour, a tenu à dire que les Détroits étaient « le nerf vital de la Russie ».

Son intervention, comme celles des représentants de l'Entente balkanique, a donné l'impression d'un accord préalable avec la Turquie.

Le délégué de la Bulgarie ne s'est pas borné à faire écho à l'adhésion de l'Entente balkanique, mais a tenu à faire une manifestation révisionniste en marquant l'intérêt du précédent que constituerait la révision de la convention de Lausanne pour modifier, fût-ce par étapes, d'autres situations de droit qui ne correspondraient plus à des conditions nouvelles.

Lord Stanhope, représentant de la Grande-Bretagne, après avoir souligné la correction de l'attitude du gouvernement turc pour la recherche d'une solution par la voie de négociations internationales, a indiqué que la conven-

(1) Voir ci-dessus, n° 310.

tion de 1923 postulait une politique de désarmement qui a échoué et qu'en conséquence il y avait lieu à révision. En réalité, la délégation britannique apporte un soutien déclaré à la thèse turque avec un minimum de réserves qui ne nous sont d'ailleurs connues que par un entretien que le chef d'une délégation a eu ce matin avec lord Stanhope, entretien dont je rends compte à Votre Excellence par un télégramme séparé (1).

Le représentant du Japon, tout en signalant que ce pays est actuellement absent de la S.D.N., s'est déclaré prêt à prendre part au règlement de la question selon les « formes nouvelles de collaboration » dont la formule pourrait être trouvée.

M. Paul-Boncour a rendu, à son tour, hommage en termes élevés au gouvernement turc pour l'esprit de solidarité internationale qu'il manifestait en cette affaire. Il a marqué nettement que le problème était double : intéressant spécialement la Turquie pour sa sécurité, il concernait aussi toutes les puissances pour la liberté de passage. Cette note de sincérité objective a été comprise comme il convenait par le représentant du gouvernement turc qui a tenu à remercier M. Paul-Boncour des termes de son discours.

Ces divers exposés terminés, le bureau de la conférence, sur la proposition de M. Titulesco, a été ainsi constitué : M. Bruce, représentant de l'Australie à Londres, Président; M. Politis, vice-président et M. Aghnides, chef de la section du désarmement de la S.D.N., Secrétaire général.

Prière communiquer d'urgence aux ministères de la Guerre et de la Marine.

338

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1866, 1867. Confidentiel. *Berlin, 23 juin 1936, 14 h 13.*

(*Reçu :* 15 h. 40, 15 h. 10.)

Quand il a appris la nomination de M. Bastianini à la place de M. Suvich (2), mon collègue d'Italie, M. Attolico, est parti pour Varsovie; il y a passé quelques jours auprès du futur sous-secrétaire d'État, auquel l'unissent des liens d'amitié. Mais j'ai été averti, d'une source italienne francophile, que M. Attolico n'avait pas seulement fait ce voyage pour féliciter M. Bastianini et se

(1) Télégramme no 6 du même jour, relatant l'entrevue de M. Paul-Boncour et de lord Stanhope ce dernier insiste « pour une solution de réciprocité établissant un juste équilibre entre le passage des navires de guerre de la Méditerranée en mer Noire, et de la mer Noire en Méditerranée » et pour le maintien de la commission des Détroits.

(2) Un remaniement ministériel vient d'avoir lieu en Italie. M. Mussolini a confié la direction du ministère des Affaires étrangères à son gendre le comte Ciano et le sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères, M. Suvich, est remplacé par M. Bastianini, ambassadeur d'Italie à Varsovie.

recommander à sa sollicitude. Il l'aurait, en même temps, pressé de soutenir la politique de rapprochement avec l'Allemagne, dans laquelle M. Attolico s'engage de plus en plus à fond. Mon informateur prétend qu'autour du comte Ciano se serait constitué, à Rome, un petit groupe qui serait, ainsi que le ministre des Affaires étrangères lui-même, partisan de l'accord étroit du fascisme et du national-socialisme. M. Attolico servirait les intérêts de ce groupe, qui n'agirait pas à l'insu de M. Mussolini, mais s'efforcerait d'influer sur ses décisions, en l'informant de façon incomplète ou tendancieuse.

339

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 676 à 679. *Rome, 23 juin 1936, 14 h 35.*

(*Reçu :* 15 h. 40, 16 h. 30.)

Je me réfère à la communication téléphonique de M. Léger du 18 de ce mois.

M. Malvy pour qui j'avais sollicité, sur sa demande, une audience du chef du gouvernement italien, vient de me remettre à l'adresse de Votre Excellence la note ci-dessous dans laquelle il a résumé son entretien avec M. Mussolini :

« M. Malvy a eu hier une longue conversation avec M. Mussolini. Il en extrait tout de suite comme présentant un caractère d'extrême urgence la question de l'Éthiopie devant la Société des Nations. Au cours de cet entretien, qui a porté sur tous les points dont M. Malvy s'était entretenu avec M. Léger, M. Mussolini s'est surtout attaché à ce problème et à la façon dont il sera évoqué à Genève.

« Le chef du gouvernement italien adressera un mémorandum à la Société des Nations. Il n'insistera pas sur la reconnaissance de l'Empire, mais s'il admet que Genève ne prenne pas de décision en faveur de la thèse italienne, il n'admettrait pas une décision contraire excluant cette reconnaissance. Il considérerait toute décision dans ce sens comme beaucoup plus grave que les sanctions d'ordre économique qui lui ont été imposées. Elle lui apparaîtrait comme une sanction d'ordre moral qui affecterait profondément le peuple italien.

« *Pas de décision* dans un sens ou dans un autre, gagner du temps, serait une procédure conforme à son sentiment. Il a ajouté, et M. Malvy appelle votre attention sur l'expression qu'il a donnée à ce moment à sa pensée, que s'il regrettait que la France n'ait pu prendre l'initiative de la levée des sanctions, il serait particulièrement touché que lorsque la question sera posée par la République argentine ou par toute autre puissance, ce soit cette fois la

France qui prenne l'initiative de faire écarter par le Conseil ce qu'il a appelé à plusieurs reprises cette sanction morale qu'il ne pourrait accepter.

« M. Malvy juge que c'est là le *point essentiel* d'une conversation fort intéressante et amicale qu'il vous rapportera lui-même et au cours de laquelle M. Mussolini s'est montré disposé à collaborer étroitement avec la France sur tous les problèmes. Il a le sentiment profond qu'un geste de la France dans ce sens serait très apprécié ici et nous vaudrait avec la gratitude de M. Mussolini les sympathies reconnaissantes du peuple italien.

« M. Malvy qui reste ici jusqu'à vendredi matin reste à votre entière disposition pour toute mission que vous jugeriez bon de lui confier ».

340

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 680, 681. Réservé. *Rome, 23 juin 1936, 22 h.*

(*Reçu :* le 24, 0 h. 30.)

Les indications données par le ministre de l'Agriculture à M. Lagardelle, et que j'ai rapportées dans mon télégramme no 661-662 (1) relatif au retour éventuel de l'archiduc Otto, ont été confirmées à mon collaborateur par le directeur des services de presse étrangère au ministère de la Propagande. M. Grazzi lui a en outre exprimé à deux reprises, à plusieurs jours d'intervalle, le sentiment que l'Allemagne envisagerait un coup de force prochain contre la Tchécoslovaquie et que pareille éventualité ne provoquerait guère de réactions de la part du gouvernement italien.

De ses déclarations visant la Tchécoslovaquie, je ne crois pas qu'il faille conclure que des assurances ou des encouragements quelconques aient été donnés par le gouvernement italien à l'Allemagne à la faveur du rapprochement qui s'est dessiné depuis quelque temps. Sans doute faudrait-il plutôt rattacher cette expression d'indifférence vis-à-vis de certaines visées allemandes à un état d'esprit qui se manifeste assez généralement ici en ce moment : l'Italie, à peine relevée de la pénitence des sanctions ou sur le point de l'être, affecte un certain détachement et veut faire entendre qu'elle conserve toute entière sa liberté d'action.

(1) Voir ci-dessus, no 336.

341

M. Jules Henry, Chargé d'affaires de France à Washington, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 656 à 659. Confidentiel. *Washington, 23 juin 1936, 19 h.*

(*Reçu :* 12 h., 13 h. 20, 12 h. 30; le 24, 12 h. 20.)

Ainsi que je le faisais prévoir dans mon télégramme du 20 juin [1], le président Roosevelt a signé dans la soirée de samedi dernier la proclamation par laquelle il rapporte les restrictions apportées au commerce avec les belligérants en vertu de la loi sur la neutralité.

A ce propos, la presse fait observer que bien que la politique américaine se soit déroulée en toute indépendance par rapport à la S.D.N., la décision prise par M. Roosevelt ne pourra que contribuer à hâter l'abandon des sanctions édictées à Genève.

Cependant, évidemment pour des raisons de politique intérieure, l'organe républicain le *New York Herald Tribune* affirme qu'il existe une coïncidence frappante entre l'initiative de M. Roosevelt et la décision du cabinet britannique [2]. Il reproche au gouvernement américain d'avoir voulu, à la faveur de la loi sur la neutralité, associer les États-Unis à l'action de la S.D.N.

Il est à noter que la presse s'abstient généralement de toute prévision sur l'attitude probable du gouvernement américain dans la question de la non-reconnaissance du régime italien en Éthiopie. Seul le *Washington Post* déclare que le gouvernement américain est lié par le précédent du Mandchoukouo et doit logiquement refuser de reconnaître la légalité de la conquête italienne. S'il agissait autrement, il accepterait la faillite définitive du pacte Briand-Kellogg.

Le chef de la division d'Europe au Département d'État m'a confirmé les informations de presse indiquant que le gouvernement italien n'a pas [approché] le gouvernement américain au sujet de la reconnaissance de l'annexion de l'Éthiopie.

Lorsque l'agrément pour M. Suvich, nommé récemment ambassadeur d'Italie à Washington, a été sollicité, le Département d'État a fait savoir à Rome que, si le gouvernement américain était disposé à recevoir des lettres de créance sur lesquelles le titre d'Empereur d'Éthiopie serait ajouté à celui de roi d'Italie, par contre il se refuserait, dans le cas où la nomination d'un nouvel ambassadeur des États-Unis en Italie serait envisagée, à donner à celui-ci aussi des

(1) Ce télégramme relevait un propos tenu par le président Roosevelt lors d'une conférence de presse.

(2) Le cabinet anglais, réuni le 17 uin, se prononce pour la levée des sanctions, qui est approuvéel e 23 juin par la Chambre des Communes.

lettres de créance comportant cette adjonction. Le Département d'État a clairement indiqué que faire figurer éventuellement dans des lettres le titre d'Empereur [d'Éthiopie correspondrait] à une reconnaissance que les États-Unis ne sont pas disposés à discuter.

Le gouvernement américain s'en tient à la doctrine énoncée par l'administration Hoover et le secrétaire d'État Stimson, lors de la création du Mandchoukouo, aux termes de laquelle les États-Unis se refusent à reconnaître une annexion de territoire par la force. L'administration Roosevelt n'a pas, jusqu'à présent, répudié cette déclaration.

342

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 189. *Rome, 23 juin 1936* (1).

(*Reçu* : le 25, 17 h.)

Bien que l'*Osservatore Romano* n'ait fait encore aucun commentaire sur les décisions du gouvernement britannique concernant le retrait des [sanctions], le Vatican les a accueillies avec une satisfaction très nette.

Si donc le Saint-Siège demeure publiquement très réservé et évite toute déclaration, il n'en est pas moins certain qu'il voit disparaître sans regret ces mesures qu'il n'a jamais approuvées et qui, pendant tous ces mois, l'ont souvent placé dans une position embarrassante.

Mgr Tardini m'a dit ce matin qu'il croyait que le gouvernement italien, une fois les sanctions levées, n'insisterait pas pour obtenir immédiatement une reconnaissance de l'Empire. Il se contenterait sans doute provisoirement de ce qu'il considérerait comme équivalant à une reconnaissance de fait accompli, d'acceptation particulière qui, peu à peu, se généraliserait : par exemple de présentation de lettres de créance au roi d'Italie dans lesquelles le nouveau titre d'Empereur serait formulé.

Jusqu'à présent le Saint-Siège n'avait adressé aucune communication au roi d'Italie dans ces termes. Le cas s'était présenté récemment quand le Pape avait dû remercier le Roi des félicitations qu'il lui avait adressées à l'occasion de son anniversaire. Et aucun changement n'avait été fait aux formules jusqu'à présent en usage.

Télégramme par poste chiffré.

343

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 1048 (1). *Berlin, 23 juin 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol. 29 juin.)

Le congrès des Allemands des Sudètes, qui s'est ouvert à Eger (Bohême) le 19 juin, a attiré l'attention de l'opinion allemande sur la question du germanisme en Tchécoslovaquie.

A vrai dire, cette question n'a pas cessé, depuis l'avènement du parti national-socialiste au pouvoir, d'être à l'ordre du jour. Surtout depuis que M. Henlein a réussi à rassembler sous ses ordres la grosse majorité des *Sudetendeutschen*, la propagande hitlérienne en faveur des frères séparés s'étale dans les feuilles et publications allemandes de toutes sortes, avec autant d'impudence que celle qui vise spécialement l'Autriche. L'ambassade a déjà signalé au Département en quoi elle consiste : il s'agit d'apitoyer l'opinion sur les souffrances de toutes sortes endurées par la population allemande de Bohême, de stigmatiser les procédés injustes et même cruels dont le gouvernement de Prague ne craindrait pas d'user vis-à-vis d'elle, d'ameuter les puissances contre un régime qui, à en croire les Allemands, non seulement ne tiendrait aucun compte des principes les plus élémentaires du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, mais encore opprimerait une minorité nationale de plus de trois millions et demi d'âmes.

Depuis quelque temps, et, semble-t-il, depuis la conclusion du pacte tchéco-soviétique où le gouvernement du Reich veut voir un instrument diabolique d'encerclement et une arme dangereuse tournée contre le flanc sud de l'Allemagne, cette propagande s'est enhardie. Non seulement elle se manifeste dans des revues spécialisées, telles que le *Sudetendeutsche*, mais on la remarque dans d'autres publications de caractère plus général, telle que la « Renaissance allemande » (*Deutschlandserneuerung*), périodique publié à Munich et dirigé par des hommes comme le général en retraite comte von der Goltz, le général Alfred Krauss, le professeur Dr M. Wundt, le conseiller Class, etc.

Les thèses que cette revue développe ne manquent pas d'un certain intérêt, car elles vont sensiblement au-delà des arguments dont la propagande allemande se sert habituellement pour réclamer une amélioration de la situation politique des populations des Sudètes. La tendance des articles que publie son cahier de juin, entièrement consacré à la question des Sudètes, est de prouver que ni pour des raisons de tradition, ni pour des raisons d'ethnographie ou de géographie historique, le pays des Sudètes n'appartient de droit à la République tchécoslovaque : cette région a toujours été allemande, elle a

(1) Extraite des archives de l'ambassade.

été rattachée au Saint-Empire romain germanique, elle fait donc partie du Reich.

« Le territoire allemand des Sudètes, écrit un anonyme dans l'article de tête, mesure 26.000 kilomètres carrés, soit environ autant que la province de Saxe. Il n'a jamais été un pays de colonisation slave. En revanche, les pays tchèques d'aujourd'hui, qui s'étendent sur 54.000 kilomètres carrés environ, sont des territoires primitivement germaniques, colonisés par les Slaves, à partir du VIIe siècle après Jésus-Christ.

« Au point de vue politique également, le pays et les habitants des Sudètes ont toujours fait partie des territoires de suzeraineté germanique, par conséquent de l'Empire, et non point de ceux qui relevaient de la couronne de Bohême. » Suit une pénible énumération de dates et de princes, destinée à montrer que l'Allemand des Sudètes a sa place marquée dans le grand Empire allemand dont rêvent les cerveaux romantiques des chefs nationaux-socialistes.

Cette démonstration aboutit à l'histoire des évènements qui se sont déroulés dans cette région du continent à la veille de la défaite allemande de 1918 et après l'armistice. L'auteur rappelle que les députés allemands des Sudètes, élus au suffrage universel, direct et secret, déclarèrent solennellement, au cours d'une réunion qui eut lieu à Vienne le 29 et le 30 octobre 1918, et en vertu des principes du président Wilson, que les territoires qu'ils représentaient faisaient partie intégrante de l'État de l'Autriche allemande. Il ajoute que, le 12 novembre 1918, l'Assemblée nationale de Vienne vota le rattachement de cet état autrichien à la République allemande, mais que le « diktat » de Saint-Germain vint, peu après, réduire à néant cette décision unanime du peuple allemand d'Autriche et, avec elle, les rêves de liberté proclamés par M. Wilson. « A la place de ces rêves de libre disposition, écrit-il, le germanisme ne connut désormais que la dure réalité de Clemenceau et de ses pareils ».

L'article conclut en constatant qu'en dépit de cette cruelle désillusion, le peuple des Sudètes n'a pas désespéré de son sort et qu'il continuera la lutte. Il offre aux Tchèques l'exemple de la dynastie slave des Premyslides, qui sut, jadis, s'entendre avec ses voisins allemands et l'oppose à celui de Ferdinand II de Habsbourg, dont l'entêtement et le fanatisme précipita la ruine des Tchèques. « Comme Ferdinand II qui préféra régner sur un monceau de décombres plutôt que de gouverner des hérétiques, de même aujourd'hui les nouveaux dirigeants de Prague semblent préférer le chaos à une collaboration raisonnable avec les Allemands des Sudètes. Ils risquent ainsi de créer une situation dangereuse, non seulement pour leur propre pays, mais pour toute l'Europe.»

Quant aux autres études qui composent le cahier de la « Renaissance allemande », elles s'inspirent toutes du même leitmotiv : le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Sous le titre : « Le problème le plus grave de la Tchécoslovaquie : ses rapports avec les Allemands », et la signature du docteur Hölschen, médecin général de l'Armée, l'un de ces exposés s'en prend à l'ouvrage du président Masaryk : *La Révolution mondiale*. « Le président Masaryk semble douter lui-même qu'à la longue, la Tchécoslovaquie puisse rester maîtresse des Sudètes. Croit-on qu'à la longue, on puisse priver le peuple allemand, qui repré-

sente le plus grand *Volkstum* de l'Europe, de son droit à disposer de lui-même? Croit-on qu'à la longue, un état comme l'État tchécoslovaque, qui n'est pas un état national, mais seulement une nouvelle et mauvaise édition de la vieille monarchie habsbourgeoise, puisse vivre, si, au lieu de donner, comme la Suisse aux minorités nationales, des droits et des libertés, il cherche à les opprimer et à les violenter? »

L'auteur s'efforce ensuite de prouver, selon les conceptions qui sont maintenant de tradition dans le national-socialisme, que l'État, pour être viable, doit se confondre avec le groupe racial qui le compose et éviter de s'assimiler des éléments hétérogènes. Mais ce n'est là qu'un argument de plus, d'ordre philosophique et sociologique. Les considérations stratégiques, militaires et politiques lui paraissent de beaucoup les plus importantes; c'est donc par elles qu'il termine : « Dans la main d'un adversaire fort, la Bohême, qui s'enfonce comme un épieu dans la chair de l'Allemagne, constitue, pour les territoires voisins, une menace qui met en danger Berlin comme Munich. La distance de la frontière de Bohême jusqu'au Rhin est si faible qu'en une demi-heure ses avions peuvent en franchir la moitié. Tant que la Rhénanie était exposée à une offensive française et que l'Allemagne ne possédait pas d'armée aérienne, des avions et des tanks pouvaient, sans difficulté, partant de la Bohême et de l'Alsace, occuper la ligne du Main. Aujourd'hui que l'Allemagne peut défendre de nouveau ses frontières et qu'elle possède les moyens de combat nécessaires, la situation est complètement changée. La position avancée, point de départ d'une offensive que constituait la Tchécoslovaquie jusqu'ici, est devenue un territoire encerclé de trois côtés par les forces armées du Reich et qui ne saurait attendre aucun secours de la Pologne. Nous ne parlerons pas ici d'une aide éventuelle des Soviets. L'opinion de Masaryk, d'après laquelle le problème de ses relations avec l'Allemagne est le plus grave des problèmes que la Tchécoslovaquie ait à résoudre, est une opinion parfaitement juste. Mais on peut ajouter que la politique des Tchèques est la plus erronée et la plus mauvaise qui soit. »

On reconnaîtra, dans ces lignes, quelques-unes des préoccupations et des arrière-pensées habituelles de la propagande nazie. Mais on sera frappé de la crudité et de l'audace avec lesquelles celle-ci s'étale, tirant des arguments nouveaux de la situation militaire et stratégique qui est désormais celle du Reich. Tandis que, jusqu'ici, l'Allemagne feignait d'être menacée sur toutes ses frontières et prétendait avoir à se défendre contre l'encerclement, c'est elle maintenant qui se vante d'encercler les autres, faisant sonner bien haut les avantages que lui valent son réarmement et la remilitarisation de la Rhénanie. Dans les milieux militaires, l'accord d'assistance mutuelle conclu entre Prague et Moscou servait naguère de prétexte aux protestations les plus véhémentes et à une campagne incessante en faveur du réarmement. « La Tchécoslovaquie est le porte-avions de la Russie », disait-on. « Les ententes d'états-majors entre Moscou, Prague et Bucarest sont une menace pour l'Allemagne ». Aujourd'hui, où il s'agit de terrifier les Tchèques et de les incliner à plus de déférence vis-à-vis de Berlin, ces considérations sont oubliées. L'Allemagne montre les dents et fait sentir aux petits voisins qui pourraient l'oublier le poids de sa nouvelle force militaire.

344

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1877 à 1879. *Berlin, 24 juin 1936, 18 h. 12, 18 h. 13.*
(*Reçu :* 19 h. 30, 19 h. 5.)

J'ai indiqué, dans mon télégramme du 22 juin [1], que l'émission précipitée d'un nouvel emprunt de consolidation de 700 millions de marks était le signe des difficultés que rencontrait le Reich pour faire face à ses obligations de l'échéance semestrielle du 30 juin.

Des renseignements tout à fait sûrs qui viennent de m'être transmis montrent que les besoins financiers du Reich sont encore plus pressants qu'on ne pouvait le supposer. L'emprunt de 700 millions ne représente, en effet, que la moindre partie des opérations de crédit auxquelles le Reich a dû procéder ces jours-ci. Il a été accompagné de l'émission d'un emprunt d'environ 1 milliard de marks, à vingt-huit ans d'échéance, qui a été contracté auprès des caisses d'épargne et des grandes banques où existent des dépôts d'épargne. Ce dernier emprunt n'est pas ouvert au public, il a été tenu et il doit rester absolument secret.

On s'attend que le Reich ait encore recours au crédit dès le début de l'automne prochain.

Ces opérations ne sont rendues possibles que par les procédés de contrainte dont use le gouvernement national-socialiste et qui paraissent devoir se développer à mesure que les difficultés intérieures s'accroissent. Mais il est significatif que, pour la première fois, le Reich dissimule une transaction d'une pareille importance. Cette attitude montre avec quel soin inquiet il entretient le mystère qui règne autour de sa gestion financière pour ne pas éveiller les préoccupations de l'opinion publique.

345

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. nos 1050 à 1052. *Paris, 24 juin 1936, 20 h. 40.*

Je me réfère à votre télégramme nos 1172 à 1174 [2].

La remarque de M. Eden sur le caractère et la portée des assurances échangées entre la Grande-Bretagne et les diverses puissances méditerranéennes

[1] Non reproduit : il se bornait à annoncer l'émission.

[2] Voir ci-dessus, n° 336.

n'est pas pertinente. Le gouvernement français n'a jamais eu, en matière générale d'application de l'article 16, à décliner des offres faites par le gouvernement britannique à titre de réciprocité.

Les négociations franco-anglaises antérieures au déclenchement de l'attaque italienne contre l'Éthiopie visaient une situation que ne prévoit pas l'article 16; de ce fait, il était nécessaire qu'y fût stipulé le caractère de réciprocité des engagements d'assistance envisagés. Tel était l'objet du paragraphe de votre lettre du 5 octobre auquel vous vous référez.

Par contre, après l'entrée en application de l'article 16, dans les pourparlers dont le gouvernement britannique prit l'initiative pour s'assurer du jeu éventuel, entre puissances méditerranéennes, de l'obligation d'appui mutuel stipulée à l'alinéa 3 dudit article, le gouvernement français n'eut pas à insister sur le caractère de réciprocité des arrangements envisagés, ce caractère résultant explicitement du texte du pacte lui-même.

Le gouvernement britannique avait demandé s'il pouvait compter sur l'appui sans réserve de la France dans une hypothèse visée par le pacte; le gouvernement français s'est borné à répondre affirmativement, après avoir précisé quelle était, selon lui, la portée de la disposition en question [1].

Sans doute par la suite, et dans des entretiens courants avec M. Eden, à Genève, a-t-il pu être reconnu incidemment, du côté français, que nous nous abstenions de demander des assurances particulières en ce qui nous concernait, du moment que nous étions d'accord sur l'interprétation générale du pacte, et vu qu'en fait, dans la situation du moment, nous devions naturellement exclure toute hypothèse d'une *initiative* italienne contre la France. Il n'en résulte pas, pour autant, que l'Angleterre serait aujourd'hui sans obligation envers nous dans l'hypothèse, d'ailleurs invraisemblable, à laquelle le secrétaire d'État a fait théoriquement allusion à la Chambre des Communes.

Vous voudrez bien, à l'occasion, et dans la forme que vous jugeriez la plus plus opportune, rappeler amicalement au Foreign Office ces précisions de fait et de droit.

346

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 690 à 694. *Rome, 24 juin 1936, 21 h. 10.*

(*Reçu :* 22 h. 15, 22 h. 10, 22 h. 50, 21 h. 51.)

J'ai vu dès ce matin le nouveau ministre des Affaires étrangères qui m'a tout de suite fait part en termes très chaleureux du désir qu'éprouve le gouvernement italien de collaborer avec la France et avec la Société des Nations aussitôt que les sanctions seraient levées.

(1) Voir ci-dessus, no 336 (note).

Comme il observait sur ce point que l'initiative de leur suppression n'était pas venue de Paris, je n'ai pas manqué de lui répondre en m'inspirant des arguments que Votre Excellence m'avait développés au cours de notre conversation d'avant-hier. Le comte Ciano n'y a pas contredit. Me parlant ensuite de la prochaine réunion de Genève, il m'a dit avoir adressé à M. Eden, en sa qualité de président du conseil de la Société des Nations, une brève communication pour lui expliquer les raisons de l'abstention italienne. Par ailleurs, il prépare une note destinée au président de l'Assemblée et qui lui parviendra à la veille de la réunion du 30 juin.

Cette note sera conforme aux indications du télégramme nº 655 de M. Blondel [1].

Le comte Ciano a précisé que les assurances données sur la condition des populations abyssines, sur le régime de la liberté commerciale et sur le non-recrutement d'une armée noire, seraient fondées sur le paragraphe 5 de l'article 22 du pacte, sans que toutefois il fallût en conclure que l'Italie agît en qualité de mandataire.

Il a ajouté que l'Italie ne demanderait pas une révision de la sentence qui avait été prononcée contre elle et s'abstiendrait de toute demande tendant à obtenir la reconnaissance de l'état de fait en Abyssinie. Mais elle espère que l'assemblée de Genève, prenant en considération la bonne volonté italienne, ne prendra elle-même aucune décision pouvant exclure cette reconnaissance dans l'avenir.

Le comte Ciano a enfin spécifié que, dans sa note, le gouvernement italien se déclarerait prêt à renseigner la Société des Nations avec documents à l'appui sur l'administration italienne en Abyssinie, toujours sous la réserve que de telles communications ne fussent pas considérées comme impliquant indirectement l'existence d'un mandat.

Le ministre des Affaires étrangères m'a exprimé, en terminant, ses sentiments d'amitié pour la France et son désir de collaborer étroitement à Rome avec le représentant du gouvernement français.

347

M. PUAUX, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 614 à 618. Très confidentiel. Réservé. *Vienne, 24 juin 1936, 21 h. 30.*

(*Reçu :* 23 h. 45.)

Je me réfère à mon télégramme nos 600 à 607 [2].

La conversation entre M. Schuschnigg et M. von Papen au sujet de la restauration a été très caractéristique. Le directeur politique me l'a reproduite à peu près en ces termes :

(1) Voir ci-dessus, nº 320.

(2) Publié sous le nº 327.

M. von Papen : « Si l'Autriche songeait à rétablir la monarchie, qui choisirait-elle? »

Le Chancelier : « Naturellement l'archiduc Otto »

— Dans ce cas je pense que vous avertiriez le gouvernement allemand.

— Je ne vois aucune raison à cela. La restauration n'intéresse pas l'Allemagne.

— La restauration serait dirigée contre elle.

— Et pourquoi?

— L'archiduc Otto ne pourrait revenir à Vienne que sur des béquilles franco-italiennes ».

M. von Papen paraît avoir été très frappé du refus du Chancelier de prendre aucun engagement en ce qui concerne le retour des Habsbourg. Les propos tenus par un fonctionnaire de la Wilhelmstrasse à M. François-Poncet (votre télégramme nº 294) [1] sont l'écho direct de cette préoccupation.

D'autre part, depuis l'entrevue Schuschnigg-von Papen, la propagande nazie ne cesse de répandre en Autriche des tracts dirigés contre la restauration sous le titre : « Vive Hitler ! Qu'Otto crève ! »

Cette action ne manquera pas de renforcer M. Schuschnigg dans l'idée que seule la restauration peut sauver définitivement l'Autriche de l'Anschluss. Je ne doute pas, connaissant sa loyauté, qu'il ne tienne les engagements pris vis-à-vis de nous. Aucune surprise n'est à craindre. Mais l'évolution de la situation politique — et notamment de nouveaux retards dans l'élaboration du pacte danubien — pourraient l'amener un jour à poser aux grandes puissances le dilemme « Habsbourg ou Anschluss ». Pour l'instant, tout en se montrant tolérant à l'égard du mouvement monarchiste, M. Schuschnigg a recommandé impérativement à M. Wiesner la plus grande réserve : les journaux ont donné le moins d'éclat possible à la fête qui avait été organisée dimanche au profit du monument de François-Joseph. Ordre a également été donné d'éviter la publication des lettres que le prétendant adresse aux municipalités qui lui offrent l'honorariat.

[1] Ce télégramme communique le télégramme 1808-09 de Berlin du 19 juin 1936 publié sous le nº 322.

348

M. PONSOT, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA, DÉLÉGUÉ À LA CONFÉRENCE DE MONTREUX,

À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 12. *Montreux, 24 juin 1936* (1).

(*Reçu :* le 25, 11 h. 30.)

La conférence est entrée ce matin dans le vif du sujet.

A propos de l'article 6 du projet turc (2), le représentant de l'U.R.S.S. a développé l'opinion selon laquelle la fermeture des Détroits ne devait pas s'opposer à la sortie éventuelle de la flotte russe en Méditerranée.

Le représentant de la Grande-Bretagne a riposté qu'à son avis, les restrictions à apporter à l'entrée dans les Détroits des navires de guerre se rendant en mer Noire devaient par réciprocité s'appliquer aux navires de guerre se rendant en Méditerranée. Ainsi, se sont affrontées à nouveau, comme au cours du XIXe siècle, les thèses traditionnelles de l'Angleterre et de la Russie à propos de la fermeture des Détroits.

Le représentant du Japon, ayant apporté son appui à la thèse anglaise, M. Litvinov précisa l'argumentation russe à propos de la situation géographique spéciale de la mer Noire, mer « fermée », selon lui, dont il importe d'interdire l'accès à d'autres flottes que celles des pays riverains pour des raisons de sécurité.

Sécurité dans la mer Noire, équilibre des forces en Méditerranée, telles étaient les questions qui se trouvaient désormais posées, questions excédant singulièrement le cadre de la sécurité de la Turquie dans lequel avait été abordé le problème.

Les délégués de la Grande-Bretagne et du Japon ayant déclaré qu'ils avaient besoin d'instructions nouvelles pour suivre le débat ainsi étendu, il apparut alors que la discussion devenait illusoire, surtout en l'absence de représentants de l'Italie et bien qu'il n'eût pas été fait allusion en séance à cette absence.

Sur les instances du Président, la conférence continua cependant la première lecture du projet turc, réservant formellement l'examen des articles se référant aux questions de principe ainsi soulevées et renvoyant les questions secondaires à l'examen du comité technique, étant bien entendu que cet examen technique ne saurait engager les délégations avant qu'un accord se fût réalisé sur les principes en suspens.

La première lecture du projet turc doit être poursuivie demain matin au cours

(1) Par courrier en clair.

(2) Relatif au passage des bâtiments de guerre et navires auxiliaires en temps de paix.

d'une dernière séance plénière. Il sera décidé vraisemblablement que les commissions techniques fonctionneront indépendamment des réunions plénières, et c'est alors qu'il apparaîtra plus clairement si la conférence de Montreux se trouve pratiquement ajournée jusqu'à la conclusion des travaux du conseil et de l'assemblée de la Société des Nations.

Il résulte de cette première phase de la conférence de Montreux qu'en dépit d'une préparation diplomatique très attentive, qui avait réussi à mettre dans leur jeu, non seulement la Russie et plus ou moins volontiers, les pays de l'Entente balkanique, mais encore semble-t-il, la Grande-Bretagne elle-même, les Turcs rencontrent de sérieuses difficultés dans leur dessein de brusquer une décision sur la question des Détroits.

Sans doute ont-ils obtenu un satisfecit qui, dans l'atmosphère de Genève que l'on respire à Montreux, ne pouvait faire doute pour personne. Le désir de blâmer indirectement les puissances, qui se sont écartées des procédures pacifiques de révision des contrats internationaux, a amené à appuyer sur l'hommage dû à la Turquie pour la manière correcte dont elle a introduit son instance en révision d'un traité, mais la question n'en est pas résolue pour autant.

Il va sans dire que les entretiens qui auront lieu à Genève et la présence de l'Italie si, comme on l'envisage aujourd'hui, ses représentants viennent siéger à Montreux pour la reprise des travaux de la conférence, apporteront des éléments nouveaux au problème.

Dans ces conditions, M. Paul-Boncour a estimé ce matin, sans le souligner d'ailleurs explicitement, devoir rester sur une grande réserve. Il a pris part à la discussion, d'une part, en signalant des points spéciaux tels que l'intérêt particulier de faire une distinction entre les navires auxiliaires et les navires de guerre (les premiers devant, comme les navires de commerce, bénéficier de toute liberté de passage) et, d'autre part, en insistant sur la nécessité de stipuler explicitement que l'exécution des obligations résultant du pacte de la Société des Nations et de nos accords particuliers conclus dans le cadre du pacte serait en tout état de cause assurée.

A la suite de son intervention, M. Litvinov a proposé un amendement qui fait l'objet de mon télégramme suivant [1].

[1] Il n'a pas semblé utile de reproduire ce télégramme concernant un amendement à l'article 7 proposé par la délégation soviétique. L'article 7 était relatif au régime des Détroits en temps de guerre selon qu'un état riverain de la mer Noire était belligérant ou non.

349

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 470. Confidentiel. Réservé. *Varsovie, 24 juin 1936* (1).

(*Reçu :* le 26, 12 h.)

Au cours de l'entretien qu'il a eu avec notre attaché militaire, et ainsi que l'indique le général d'Arbonneau dans un rapport au ministre de la Défense nationale, que je transmets au Département sous bordereau nº 307 (2), le général Stachiewicz a marqué l'impatience anxieuse avec laquelle les chefs de l'armée polonaise attendaient que la France prît parti, d'une façon définitive, sur la demande qui lui a été adressée par la Pologne en vue d'obtenir une aide pour ses armements.

Le chef du grand État-major polonais s'est déclaré hors d'état de mettre au point le plan d'armement que le général Rydz-Smigly lui a prescrit d'établir tant qu'il n'aurait pas la certitude absolue que la France est prête à aider à ce point de vue la Pologne.

J'ai recueilli l'écho des mêmes préoccupations en dehors de l'armée dans les milieux gouvernementaux.

Je m'efforcerai, dans la conversation que je dois avoir prochainement avec lui, de faire prendre patience au général Rydz-Smigly.

D'autre part, le ministère de la Guerre pourrait, semble-t-il, profiter du voyage que les officiers polonais doivent faire prochainement en France pour agir dans le même sens, tout en fournissant à l'état-major polonais des indications susceptibles de l'aider à élaborer son programme d'armement.

Toutefois, en causant avec le général Stachiewicz, notre attaché militaire a cru deviner que son interlocuteur commençait à se demander si la Pologne ne serait pas amenée, pour compléter ses armements, à se tourner d'un autre côté.

Il y a quelques mois — et je l'ai signalé alors — l'Allemagne a proposé à la Pologne de lui fournir du matériel de guerre pour payer, en partie tout au moins, les dépenses du transit à travers le Corridor. Le gouvernement polonais s'est refusé à entrer dans cette voie (3). Mais la question des frais de transit n'est pas encore réglée; une négociation polono-allemande est toujours en cours sur ce point; elle peut se prolonger et il ne faudrait pas s'étonner si les représentants du Reich en profitaient pour tenter à nouveau de fournir du matériel de guerre à l'armée polonaise.

C'est là un danger que nous ne saurions perdre de vue.

(1) Par courrier en clair.

(2) Le rapport du général d'Arbonneau n'est pas reproduit. Il est pour le fond la répétition de celui-ci.

(3) Voir la pièce nº 238 du 27 février dans le tome précédent de la présente collection.

350

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 192. *Prague, 24 juin 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 3 juillet.)

Les bruits, qui renaissent périodiquement, d'un retour prochain de l'archiduc Otto en Autriche ont à nouveau retenu l'attention de l'opinion tchécoslovaque. Sans attacher à ces rumeurs plus d'importance qu'il ne fallait, la presse officieuse n'a cependant pas manqué de rappeler à cette occasion le point de vue très net de la Petite Entente sur cette question. C'est ainsi que M. Ripka écrit aujourd'hui dans les *Lidove Noviny :*

« De nouveaux bruits, difficiles à vérifier, circulent d'après lesquels Otto de Habsbourg arriverait ces jours prochains en Autriche. Nous tenons à répéter encore une fois que la Petite Entente ne tolérera pas le retour des Habsbourg en Autriche. Les grandes puissances sont au courant des décisions prises à ce sujet à Belgrade et à Bucarest. Le gouvernement français les connaît en détail et peut en concevoir la portée.

« Il serait bon que Paris représentât à Vienne combien une tentative de restauration serait dangereuse.

« Les légitimistes autrichiens comptent tantôt sur Mussolini, tantôt sur les sympathies de certains milieux français. Il est hors de doute qu'il est de l'intérêt de tous ceux qui veulent maintenir la paix aussi en Occident, d'intervenir à temps pour éviter les conflits qu'entraînerait inévitablement le retour des Habsbourg en Autriche. »

Au cours de son récent voyage en Moravie, M. Benès a insisté lui aussi sur cette question. Passant à Kromeriz où, pendant la révolution de 1848, la Diète autrichienne élabora un projet de constitution libérale qui n'entra jamais en vigueur, il a déclaré : « Les Habsbourg, dès ce temps-là, ont agi comme un élément perturbateur de la paix et se sont opposés à l'organisation danubienne qui se dessinait. C'est une expérience que les peuples danubiens ont faite bien des fois encore par la suite. Puisque l'action des Habsbourg, loin de résoudre les conflits existant entre les peuples de cette région, n'a fait que les envenimer, peut-on encore, après tant d'expériences, croire qu'il en irait aujourd'hui autrement, alors que la situation est toujours la même? ».

351

M. de Lacroix, Ministre de France à Prague, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 191. *Prague, 24 juin 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 7 juillet.)

J'ai pris connaissance avec un vif intérêt de la dépêche du 7 mai dernier nº 770 [1] dans laquelle l'ambassadeur de France à Berlin étudie les conséquences que pourraient avoir, au point de vue de l'attitude de la Tchécoslovaquie, les assurances de bonne volonté du gouvernement du Reich à l'égard de ce pays, auxquelles M. Mastny serait enclin à prêter une oreille complaisante.

Votre Excellence a pu remarquer en lisant ma correspondance que tout en proclamant le grave danger que fait courir à la stabilité de l'Europe la politique de M. Hitler, MM. Benès et Krofta se sont toujours montrés assez rassurés personnellement en ce qui concerne les intentions violentes prêtées de divers côtés au Reich à l'égard de leur pays. Tout récemment, M. Benès est resté absolument froid, ainsi que je l'ai télégraphié [2] à Votre Excellence, quand je lui ai parlé d'informations suivant lesquelles la Tchécoslovaquie pourrait faire les frais d'un rapprochement italo-allemand. Depuis un mois, les dirigeants tchécoslovaques ont tendance à attribuer les marques de bonne volonté que leur donnerait l'Allemagne à l'impression que produiraient sur le gouvernement du Reich les armements tchécoslovaques.

Quoi qu'il en soit, il est certain que, depuis mon arrivée ici, les autorités tchécoslovaques ne m'ont jamais fait l'effet de redouter une agression militaire allemande. Il est fort possible que les assurances données à son gouvernement par M. Mastny et à MM. Benès et Krofta par M. Eisenlohr y soient pour quelque chose; mais le chef de l'État et son ministre des Affaires étrangères sont trop intelligents et expérimentés pour attribuer plus de valeur qu'il ne convient aux propos des représentants d'un homme qui a manifesté, à plusieurs reprises, son mépris total des engagements et des traités, dont les intentions sont insondables et les décisions, préparées en secret, soudainement exécutées. Jamais je n'ai relevé, dans les conversations que j'ai eues avec les dirigeants tchécoslovaques, un mot destiné à me donner le sentiment que si le gouvernement tchécoslovaque ne trouvait plus auprès de la France l'appui sur lequel il a compté depuis la guerre, il prendrait ses dispositions

(1) Publiée sous le nº 182.

(2) Télégramme 578 du 16 juin, dans lequel M. de Lacroix fait savoir très brièvement que M. Benès n'est pas impressionné par la menace qu'implique pour la Tchécoslovaquie un rapprochement italo-allemand, l'Italie ne s'étant jamais souciée de la Tchécoslovaquie.

pour sauvegarder, par ailleurs, l'existence de l'État. MM. Benès et Krofta, comme le président du Conseil, les autres hommes d'État et tout le peuple tchécoslovaque sont sincèrement et affectueusement attachés à la France. Ils souhaitent de tout leur cœur une cordiale entente franco-anglaise, à laquelle ils souhaitent l'accession de l'Italie et de tous les états attachés au maintien de la géographie politique du traité de Versailles. J'en suis absolument convaincu. Mais MM. Benès et Krofta connaissent l'histoire du peuple tchèque, ils savent que pendant de longues périodes de son histoire, il a vécu dans le vasselage allemand et qu'il n'a pas péri pour cela. Ils ne verraient donc pas, je pense, dans une constellation politique les mettant à nouveau dans la dépendance du Reich, un arrêt de mort pour leur peuple. C'est ce qui ressort de la réponse faite, il y a quelques années, par M. Benès au ministre d'Italie venu lui déclarer que le gouvernement royal se désintéressait de l'Anschluss et que l'Anschluss serait la mort de la Tchécoslovaquie. Lors de la réunion des chefs d'État de la Petite Entente à Bucarest, M. Benès a répondu également au ministre d'Italie cherchant, lui aussi, à le persuader que, seul, son pays pourrait le défendre de l'Anschluss : « Si nous redevenons les domestiques de l'Allemagne, l'Italie apprendra à ses dépens que nous sommes de bons domestiques ». Ces boutades, destinées à donner à son interlocuteur la vive impression qu'une rupture d'équilibre en Europe centrale au profit du Reich constituerait un péril plus grave encore pour l'Italie que pour la Tchécoslovaquie, marquent l'état d'esprit des hommes d'État tchèques que je viens d'essayer de caractériser. Je ne puis, pour conclure cette dépêche, que me rallier complètement à l'opinion émise par M. d'Ormesson pour résumer le compte rendu qu'il donne de la réunion de Bucarest : l'attitude de Londres et de Paris et je dirai aussi de Paris, de Londres et de Rome déterminera la résistance ou la soumission des états de la Petite Entente à l'expansion politique et militaire de l'Allemagne vers l'Europe centrale et les Balkans.

352

M. Berthelot, Attaché financier de France à Berlin,
à M. Baumgartner, Directeur du mouvement général des Fonds.

D.C. nº 1941 [1]. *Berlin, 24 juin 1936.*

J'ai été reçu ce matin par M. Schacht à qui j'avais demandé un entretien avant de quitter Berlin [2].

J'ai trouvé le président de la Reichsbank particulièrement aimable et de

(1) Extraite des archives de l'ambassade.

(2) L'ambassadeur a rendu compte de cet entretien au ministre des Affaires étrangères le même jour (T. nº 1882) sous la même forme et avec les mêmes termes que M. Berthelot. Le même jour, par télégramme 1887, M. François-Poncet remarquait que M. Schacht n'avait « jamais été avare de conseils » au sujet de la situation financière de la France, mais qu'il n'avait pas en 1926 « fait preuve d'une clairvoyance particulière ».

fort bonne humeur. Après l'avoir remercié de l'accueil cordial que lui-même et ses collaborateurs m'avaient toujours réservé, je l'ai laissé orienter la conversation sur les sujets qui lui convenaient.

M. Schacht m'a immédiatement parlé de la politique financière du nouveau gouvernement français, et plus spécialement de ses projets monétaires. A son avis, nous aurions tort de nous acharner à défendre la parité-or du franc. « Lorsque les circonstances, dit-il, sont devenues tellement pressantes qu'une décision s'impose, à quoi bon l'ajourner, ne fût-ce que de quelques mois? Or quand des hommes comme M. Rist et M. de Peyerimhoff affirment qu'il faut dévaluer rapidement, n'est-ce pas la preuve que les conditions d'une pareille opération se trouvent déjà réalisées? ».

Il serait assez vain d'attendre, pour dévaloriser le franc, que l'Angleterre se rangeât à l'idée d'une stabilisation internationale des monnaies. Ni le gouvernement, ni les milieux financiers britanniques ne sont disposés, d'après M. Schacht, à renoncer au système actuel. Il importe donc de prendre soi-même une décision sans se préoccuper de l'opinion des autres. « C'est ce que j'ai toujours fait en ce qui me concerne, me dit le président de la Reichsbank, et je n'ai eu qu'à m'en féliciter jusqu'ici. »

Élargissant la discussion, M. Schacht a ouvertement reconnu que les difficultés financières de l'Allemagne, comme celles de tous les autres pays, avaient essentiellement pour origine « la course aux armements ». Il s'est plaint des erreurs de la politique française depuis le lendemain de la guerre, mais il a surtout insisté sur les effets néfastes de la note du 17 avril 1934 qui avait mis fin aux négociations internationales concernant la limitation des armements. Comme je lui demandais s'il estimait possible, dans les circonstances actuelles, de reprendre l'examen de cette question et d'aboutir à un accord entre les pays intéressés, il m'a répondu sans ambages : « Avec moi, dès demain matin, si vous le voulez, pourvu toutefois que la Russie participe à l'arrangement. »

Le gouvernement français, s'il prenait une pareille initiative, trouverait en Allemagne même, selon M. Schacht, des appuis. Évidemment, bien des difficultés seraient à surmonter; il faudrait sans doute du temps et beaucoup de bonne volonté de part et d'autre pour que la France et l'Allemagne nationale-socialiste se rejoignissent. Mais cette méthode courageuse serait certainement bien préférable à celle qui consiste à répondre au questionnaire britannique, plein d'allusions blessantes à l'Allemagne. « Quand on veut dire des choses désagréables à quelqu'un ou l'insulter, ajoute M. Schacht, il n'y a pas besoin d'écrire et de réclamer par-dessus le marché une réponse. On peut faire cela oralement et toutes portes fermées. » Il m'est difficile de conclure de ces paroles si M. Schacht exprime la pensée de son gouvernement ou simplement sa propre opinion, mais il n'est pas douteux qu'on n'attend pas grand'chose en Allemagne d'une discussion reposant sur le mémorandum anglais.

En attaquant énergiquement le problème de la limitation des armements, selon ses suggestions, M. Schacht pense que, si l'on n'obtenait pas tout de suite des résultats pratiques importants, l'avenir du moins serait tracé; on libérerait en tout cas les présidents des banques d'émission de leurs soucis les plus immédiats. « Croyez-vous qu'il soit agréable, à moi ou à tout autre

de mes collègues, de se faire morigéner quand nous n'accordons pas tout de suite les crédits qu'on nous réclame pour les buts que vous connaissez? ».

M. Schacht m'a affirmé qu'il ne perdait pas sa foi dans une entente internationale. Les déclarations, que le ministre des Affaires étrangères français vient de faire à la Chambre des députés sur la politique extérieure (1) et les principes qui animeront le nouveau gouvernement ont produit sur lui, à première lecture, une impression favorable. Le ton, dit-il, est nouveau. On voit de bonnes intentions se manifester; il reste à souhaiter qu'elles soient suivies d'actes correspondants.

353

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1060. Confidentiel (2). *Berlin, 24 juin 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 26 juin.)

En dépit des manifestations d'amitié qui sont présentement à l'ordre du jour, tant à Berlin qu'à Rome, le gouvernement allemand semble envisager avec des sentiments complexes le développement des relations germano-italiennes. Sans doute, il ne repousse pas les avances des agents de M. Mussolini. Bien au contraire, il les accueille avec bienveillance. Il en profite. Il s'en sert. Je me suis expliqué, à cet égard, dans ma dernière dépêche au Département nº 1007, du 16 juin (3).

Il me semble pourtant, à observer certains indices, que ces prévenances, l'empressement même avec lequel on accepte ici d'entrer dans le jeu du gouvernement de Rome ne vont pas sans une certaine défiance et que, derrière les protestations de sympathie, se cachent des arrière-pensées et des préoccupations. J'en ai saisi récemment la preuve dans une conversation qu'a eue, le 19 juin, l'un de mes collaborateurs avec l'un des plus intelligents des journalistes de Berlin, M. Paul Scheffer, rédacteur en chef du *Berliner Tageblatt* et dont le Département connaît l'origine, les tendances ainsi que les relations avec la Wilhelmstrasse. M. Scheffer, très lié avec M. von Renthe-Fink, l'ancien collaborateur de M. Köpke à la section occidentale du ministère des Affaires étrangères, est très au fait des courants d'opinion qui se manifestent dans les bureaux. Il y a donc grand intérêt à prêter attention à ses propos.

(1) Déclarations faites le 23 juin au Sénat par M. Léon Blum et à la Chambre par M. Yvon Delbos mettant en relief leur volonté d'action paçifique : « La paix que nous entendons ainsi défendre n'est pas une paix conditionnelle, subordonnée à des affinités ou à des antagonismes politiques. Nous la voulons pour tous les peuples, avec tous les peuples, sachant qu'elle est indivisible et que nul ne serait à l'abri de l'incendie qui s'allumerait si la vigilance des nations pacifiques n'était pas partout présente et active. Nous n'entendons prêcher d'autre croisade que celle qui a pour objet la réconciliation des peuples sans aucune exclusion ».

(2) Extraite des archives de l'ambassade.

(3) Voir ci-dessus, nº 317 (la pièce est du 18 juin).

Lors de l'entretien en question, le journaliste berlinois se trouvait visiblement sous l'impression de deux articles dont l'un venait de faire sensation, celui de la *Reichspost* sur la question des Habsbourg [1], et dont l'autre allait paraître dans le *Berliner Tageblatt* du 20 juin sous la plume de son correspondant de Rome et sous le titre : « M », initiale de M. Mussolini. Dans l'esprit de M. Scheffer évidemment les deux questions sont liées.

« Le problème le plus grave en face duquel se trouve aujourd'hui l'Europe, dit-il, c'est le « problème Mussolini ». Quels sont les projets de cet homme? Ils sont inquiétants pour tout le monde et croyez bien que la Wilhelmstrasse en est vivement préoccupée. Pour moi, ajoute-t-il, je suis persuadé que la fin si brusque et si inattendue du conflit abyssin, la victoire du Duce ne peuvent rester sans lendemain. Observez le chef des destinées italiennes. Il ne fait pas, comme M. Hitler, sa doctrine de la « paix ». Il a déclaré crûment que l'Italie avait des desseins impérialistes. Il s'inspire d'une « volonté de puissance » et de sentiments dont il faut rechercher l'origine et l'équivalent dans les monarchies du XVIIe et du XVIIIe siècles. La « gloire » de l'Italie l'enivre. Elle conduira M. Mussolini à une nouvelle guerre ».

Invité par mon collaborateur à s'expliquer sur des craintes que les déclarations, faites par le Duce au lendemain de la proclamation de l'*Imperium*, auraient dû dissiper, le rédacteur du *Berliner Tageblatt* a fait alors allusion à la question des Habsbourg et au trouble que l'article de la *Reichspost* avait causé à la Wilhelmstrasse. « Qui nous dit, a-t-il repris, qu'une fois les sanctions rapportées, nous ne verrons pas l'Italie se rapprocher de l'Angleterre et de la France, s'entendre avec ces deux puissances occidentales pour obtenir soit leur consentement à la restauration des Habsbourg, soit leur désintéressement? Ne savons-nous pas déjà que la tendance qui domine, dans l'opinion publique britannique, est celle de l'abstention et que certaines personnalités anglaises ont manifesté des opinions favorables à une restauration en Autriche? L'article de la *Reichspost*, en tout cas, nous a alertés. Il nous paraît d'autant plus inquiétant que nous n'ignorons pas les fils secrets qui relient Vienne à Rome. Il faut pourtant que l'on sache que si l'Allemagne devait se trouver, un jour, devant un complot de ce genre, elle ne le tolérerait pas et c'est précisément l'éventualité du conflit qui pourrait naître d'une telle situation qui me remplit d'inquiétude et de pessimisme.

« Encore une fois le problème serait plus simple si l'on connaissait le fond des pensées de M. Mussolini. Or, à cet égard, nous en sommes réduits aux conjectures de ceux qui, à Rome, nous paraissent le mieux informés. Parmi ceux-ci, je place le correspondant du *Berliner Tageblatt*, M. Cramer. Ce jeune homme a su nous prédire le développement des événements depuis le mois de janvier 1935. Le premier, il nous a assuré que l'Italie attaquerait l'Abyssinie avec toutes ses forces. Il a appelé notre attention sur la portée du conflit qui allait s'ensuivre et la violence des réactions anglaises. Aujourd'hui, M. Cramer est d'avis que Mussolini, hanté par les souvenirs napoléoniens, se prépare à d'autres aventures et qu'il n'hésitera pas devant une deuxième guerre... C'est le sens profond qu'il faudrait donner, d'après lui, au mono-

[1] Journal viennois dont les assurances n'avaient pas convaincu la presse allemande.

gramme « M », adopté déjà par le Duce à l'imitation du « N » de Napoléon. »

Telles sont, en substance, les réflexions de M. Scheffer. Sans doute faut-il faire la part du pessimisme naturel et du tempérament un peu machiavélique de cet homme, par ailleurs remarquablement intelligent et d'une grande pénétration. A plus d'une reprise, il m'a fait l'effet d'être victime d'un mirage, attribuant aux adversaires de l'Allemagne des desseins et des arrière-pensées que, en des circonstances analogues, son gouvernement n'aurait pas manqué d'avoir...

Mais ce qu'il faut retenir de ses confidences, c'est la suspicion où l'on persiste à tenir le gouvernement italien, dans les milieux de la Wilhelmstrasse. Suspicion traditionnelle, d'ailleurs, car ici, la Maison de Savoie n'a jamais inspiré confiance à personne.

A la vérité, l'attitude des membres de l'ambassade d'Italie ne peut que fortifier cette défiance. M. Attolico semble s'être voué, depuis quelque temps, à la cause du rapprochement germano-italien et, ainsi que je l'ai déjà signalé, il a profité de la présence de la comtesse Ciano à Berlin pour multiplier les manifestations pro-allemandes. Mais ses collaborateurs, dans le même temps, tiennent d'étranges propos. L'ambassade a signalé ceux du marquis Diana (cf. mon télégramme nº 1717/18 du 11 juin) [1]. M. Attolico lui-même, après m'avoir ignoré pendant plusieurs semaines, fait mine de se rapprocher de moi. Enfin, j'ai appris qu'après avoir montré le plus grand enthousiasme des réceptions dont elle avait été l'objet de la part des dirigeants allemands, la comtesse Ciano commençait de faire ses réserves... Les appréhensions de M. Scheffer et de ses amis seraient-elles fondées?

354

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 1066 [2]. *Berlin, 24 juin 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 29 juin.)

J'ai relaté dans ma dépêche nº 1060, du 24 juin [3], les impressions retirées par l'un de mes collaborateurs d'une conversation avec le rédacteur en chef du *Berliner Tageblatt* au sujet de la politique de M. Mussolini, et des suspicions auxquelles elle donne lieu à la Wilhelmstrasse.

Le même collaborateur s'entretenant aujourd'hui avec un membre de la légation de Yougoslavie à Berlin a été frappé de constater chez celui-ci des préoccupations semblables, signes évidents d'une communauté de vues ou de réflexes entre les gouvernements de Belgrade et de Berlin.

Le diplomate en question s'est exprimé sur le compte de M. Mussolini avec

(1) Voir ci-dessus, nº 290.
(2) Extraite des archives de l'ambassade.
(3) Voir ci-dessus, nº 353.

les mêmes inquiétudes que M. Paul Scheffer. Il a rapproché, comme celui-ci, la publication de la *Reichspost*, à laquelle il attribue une importance capitale, de l'attitude du gouvernement de Rome et a émis l'avis que l'Italie pourrait profiter de la détente qui va résulter de la suppression des sanctions pour amorcer une action en vue de la restauration des Habsbourg. Il est juste d'ajouter que le collaborateur de M. Markovitch s'est montré tout aussi préoccupé des manifestations d'amitié germano-italienne auxquelles l'on assiste ici depuis quelque temps. D'après lui, on redouterait, en Yougoslavie, qu'une entente ne finisse par s'établir entre Rome et Berlin au sujet du problème autrichien et que, quelque invraisemblable que cela puisse paraître, M. Mussolini n'obtienne, sous une forme quelconque, de M. Hitler une promesse de désintéressement qui permettrait à M. Schuschnigg de réaliser ses projets dynastiques.

Il paraît résulter, d'autre part, des propos que l'on recueille à la légation de Yougoslavie à Berlin, que M. Pouritch adresse à son gouvernement des rapports alarmants au sujet de l'accueil éventuel que réserverait l'opinion française à une restauration des Habsbourg. Le ministre de Yougoslavie à Paris semble croire que cette restauration est souhaitée dans nos cercles gouvernementaux et que, par suite, on ne saurait compter sur la France pour lutter contre un danger qui est considéré à Belgrade comme de plus en plus menaçant. Il semble également laisser entendre à son gouvernement qu'à plus forte raison ne faut-il pas s'attendre à nous voir mobiliser, aux côtés de la Yougoslavie, au cas où la restauration serait décidée à Vienne.

J'avais déjà eu des échos de l'action de M. Pouritch qui est de nature à incliner le gouvernement de Belgrade à demander à Berlin l'appui qu'il prétend ne point trouver à Paris. Il m'a paru utile d'en signaler une nouvelle manifestation.

355

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1202. Confidentiel. *Londres, 25 juin 1936, 17 h. 26.*

(*Reçu :* 18 h. 45.)

L'article du *Morning Post* sur les dépenses militaires de l'Allemagne auquel j'ai fait allusion dans mon télégramme nº 1197 de presse [1], et que j'adresse

(1) Le *Morning Post* du même jour publiait des informations détaillées sur les budgets militaire, naval et aérien de l'Allemagne et un éditorial dans lequel on relevait le passage suivant : « Maintenant que l'Allemagne a ouvertement violé les traités et réarmé sans retard ni restrictions, pourquoi est-elle la seule nation à ne pas publier son budget ? Il y a maintenant 18 mois que M. Baldwin l'a invitée à dissiper l'inquiétude de l'Europe en agissant au grand jour. Elle demeure impénétrable et force chacun de nous à en tirer des conclusions. Mais si l'Allemagne se refuse à calmer les esprits, l'Angleterre doit intervenir. Nous sommes arrivés dans le domaine international à un tournant et il appartient à la Grande-Bretagne de tracer une politique qui rassure à la fois le peuple anglais et les autres peuples. Une fois cette politique définie, l'Angleterre devra manifester sa volonté de la poursuivre quoi qu'il arrive ».

à Votre Excellence par la valise d'aujourd'hui, a été publié à l'instigation du Foreign Office qui en a fourni la documentation.

Celle-ci repose en grande partie sur les rapports envoyés de Berlin par sir Eric Phipps. De deux sources différentes et dignes de foi [il me revient] que l'ambassadeur d'Angleterre attribuerait à M. Schacht lui-même la paternité des renseignements dont il dispose. D'après une autre indication de bonne source également, le gouverneur de la Reichsbank aurait pris part indirectement à l'élaboration du questionnaire britannique en envoyant, il y a deux mois, un émissaire à M. Eden pour inviter ce dernier à n'examiner qu'avec la plus grande méfiance les propositions de paix de M. Hitler.

356

M. CLAUZEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERNE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 512. *Berne, 25 juin 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 29 juin.)

En rendant compte à Votre Excellence le 5 juin d'une conversation de notre attaché militaire avec son collègue italien au sujet du voyage de M. Schuschnigg à Rome [1], j'avais signalé l'opinion émise par le colonel Fantoni et suivant laquelle le chancelier autrichien se serait efforcé de persuader son interlocuteur de la nécessité où il se trouvait, du fait de la nouvelle tactique souterraine de M. von Papen, de composer avec les éléments nazis.

Cette information vient d'être confirmée, avec une présentation un peu différente, par le ministre d'Italie à notre collègue tchécoslovaque, qui s'était enquis auprès de lui des conséquences que pourrait avoir l'entrevue de Rome pour une restauration habsbourgeoise. M. Tamaro a tenu à rassurer immédiatement M. Künzl-Jizersky en lui confiant que ce serait le Duce lui-même qui aurait pris l'initiative de conseiller à M. Schuschnigg de se rapprocher du Reich par des concessions opportunes aux nazis autrichiens, ce qui, a-t-il ajouté, devait exclure tout appui aux prétentions de l'archiduc Otto.

Il ne m'a pas paru sans intérêt de porter cette déclaration et cette variante à la connaissance de Votre Excellence, car elles confirment l'exactitude des renseignements fournis par le colonel Fantoni, en coïncidant avec ceux que j'ai trouvés dans la correspondance de notre ambassade à Rome et de notre légation à Vienne.

[1] Voir ci-dessus, nº 277 (pièce du 6 et non du 5).

357

Le Général Gamelin, Vice-Président du Conseil supérieur de la Guerre, à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 2444/S. Secret [1]. *Paris, 25 juin 1936.*

Le général Maurin, ministre de la Guerre, m'a autorisé dans le courant du mois d'avril dernier, conformément aux prescriptions de l'article 6 du décret du 18 janvier 1935, à réunir les membres du conseil supérieur de la Guerre en séance d'étude, pour examiner notre situation militaire à la suite des renforcements de l'armée allemande, de la réoccupation de la zone démilitarisée rhénane et des évolutions possibles de la situation internationale.

Les résultats de cette étude, poursuivie au cours de deux réunions les 16 mai et 4 juin derniers, ont été résumés dans une note qui a reçu l'accord de tous les généraux membres du Conseil et que j'ai communiquée à MM. les maréchaux Pétain et Franchet d'Esperey, qui n'assistaient pas à ces réunions.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un exemplaire de cette note.

Annexe

Note *

Secret.

L'avènement du IIIe Reich, et les premiers efforts de reconstitution de la puissance allemande tentés par le gouvernement hitlérien, ont amené, en 1934, l'élaboration d'un programme de redressement de l'armée française, destiné à parer aux besoins du moment, et qui est actuellement réalisé, dans l'ensemble.

Mais, depuis cette date, la puissance militaire de l'Allemagne n'a fait que s'accroître :

— rétablissement du service obligatoire, ayant pour corollaire l'augmentation des effectifs;

— réorganisation de l'armée du temps de paix; mise sur pied rapide et camouflée de l'armée du temps de guerre;

— possibilités d'offensive *brusquée*, soit sur notre frontière commune, soit par la Belgique, résultant de la réoccupation en 1936 de la zone démilitarisée;

— développement intense et continu des armements.

Toutefois, cette augmentation de puissance réalisée par l'armée allemande n'est pas arrivée encore à donner à celle-ci une supériorité marquée, l'armée française ayant, pour sa part, élevé le niveau de ses effectifs et amélioré son organisation grâce à la prolongation du service, renforcé son système de défense, entamé le développement et la modernisation de son armement et bénéficié, enfin, d'une évolution favorable de la situation internationale, qui l'avait, l'an dernier, dégagée de toute préoccupation du côté de la frontière des Alpes et en Méditerranée.

[1] Extraite des archives de la Guerre.

* *Annotation du département de la Guerre :* Texte définitif après avis des membres du Conseil dont ci-joint en annexe ceux des généraux... Cette note a été adressée au ministre de la Guerre le 25 juin 1936 sous le nº 24444/S (copie jointe).

Si, envisageant l'hypothèse d'une agression allemande sur le front occidental, on fait le bilan des forces opposées, telles qu'elles pourront se présenter *fin 1936,* compte tenu de ce que les forces anglaises, belges et tchécoslovaques, dans leur état actuel, viendront normalement en appoint des forces françaises, on constate que l'équilibre peut encore être maintenu sous les réserves suivantes :

a. Poursuivre, sans arrêt d'aucune sorte, le programme en cours concernant :

— le renforcement de notre système fortifié et son occupation *permanente;*

— l'armement et la motorisation;

— la mise en œuvre aussi complète que possible de toutes les ressources qu'offre encore la législation en vigueur (renforcement des effectifs des troupes de forteresse, des grandes unités de couverture, constitution d'éléments de réserve générale et notamment d'unités de chars et d'unités antichars, etc.);

b. Maintien d'une situation internationale nous assurant la sécurité de notre frontière des Alpes et en Méditerranée, et immobilisant aux frontières orientales de l'Allemagne le maximum de forces allemandes.

Mais, si l'Allemagne intensifiait encore l'effort en cours, ou si la situation internationale venait à évoluer en sens inverse, transformant notamment l'amitié italienne en neutralité incertaine ou en hostilité, l'équilibre se trouverait rompu :

— par l'accroissement des disponibilités allemandes face à l'ensemble de notre frontière du nord-est,

— par la diminution du nombre de nos grandes unités susceptibles de leur être opposées, diminution résultant de la nécessité de défendre le front des Alpes et l'Afrique du Nord [1].

En dehors de l'intensification de notre effort dans les divers domaines du matériel, l'augmentation du nombre de nos grandes unités mobilisées s'imposerait alors, entraînant, du moins dans une certaine mesure, celle de nos grandes unités du temps de paix, qui en forment les noyaux actifs.

D'où la nécessité d'un accroissement de nos effectifs de paix.

Or notre système militaire actuel ne pourrait permettre de résoudre ce problème :

— les ressources du contingent, pendant les classes creuses, sont entièrement exploitées;

— les engagements volontaires et rengagements paraissent avoir atteint sensiblement, pour le moment, leur rendement maximum;

— les ressources en indigènes nord-africains seront, dans les prévisions actuelles, utilisées jusqu'à une limite qu'on ne saurait dépasser sans risques graves;

— seul le recrutement des troupes indigènes coloniales paraît encore susceptible de développement, sous certaines conditions d'encadrement et d'emploi.

On voit par là l'intérêt essentiel que présente pour la France — *du seul point de vue de l'équilibre terrestre des forces* — le maintien de nos accords militaires avec l'*Italie* comme la consolidation de l'alliance *franco-polonaise* dont l'effet serait de contraindre l'Allemagne à immobiliser, sur son front oriental, une partie notable de ses moyens.

[1] *Note du document :* De même, l'aggravation de la situation intérieure dans nos possessions d'outre-mer et particulièrement méditerranéennes peut avoir des conséquences, d'une part, en nous obligeant à maintenir des forces sur place ou même à envoyer des renforts, d'autre part, en compromettant la valeur même de nos contingents indigènes qui constituent un élément essentiel de notre force militaire.

358

M. PONSOT, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA, DÉLÉGUÉ DE LA FRANCE À LA CONFÉRENCE DE MONTREUX,

À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 15. *Montreux, 25 juin 1936* (1).

(*Reçu :* le 7 juillet, 10 h. 45.)

Me référant aux déclarations que M. Potemkine a faites au Département, je préciserai qu'au cours de l'entretien que M. Paul-Boncour a eu le 24 juin avec M. Litvinov, celui-ci a déclaré très nettement que l'U.R.S.S. tenait, avant tout, à sa sécurité dans la mer Noire, au point que s'il fallait choisir entre la fermeture de cette mer et un accès plus large des navires de guerre sous le signe de la réciprocité et de l'égalité des conditions d'accès en Méditerranée et en mer Noire, il n'hésiterait pas à se prononcer pour la fermeture en renonçant à tout envoi de navires russes en Méditerranée.

A la remarque de M. Paul-Boncour visant l'application des pactes d'assistance, M. Litvinov a insisté en disant que, même en ce cas, mieux vaudrait pour l'U.R.S.S. renoncer au passage des Détroits en l'interdisant à tous autres. La liaison serait, a-t-il ajouté, assurée par la voie de la Tchécoslovaquie, sans paraître d'ailleurs se préoccuper du fait que l'U.R.S.S. ne touche pas à ce pays.

Toutes les interventions du délégué de l'U.R.S.S. en séance ont été inspirées par cette idée directrice qui était déjà celle de M. Tchitcherine à Lausanne, il y a treize ans.

359

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,

À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 704 à 706. *Rome, 26 juin 1936, 20 h.*

(*Reçu :* 23 h., 23 h. 30, 23 h. 20.)

M. Lagardelle a eu hier une nouvelle conversation très amicale avec M. Mussolini. Le chef du gouvernement a tout d'abord exprimé la crainte qu'il éprouvait de voir le gouvernement anglais s'engager à Genève dans des considérations

(1) Par courrier en clair.

de procédure sans un souci suffisant des nécessités de solutions réalistes qui s'imposent à l'heure actuelle, et dont tiendra compte le mémorandum italien. Il veut espérer néanmoins que rien ne viendra obscurcir de nouveau une situation que les événements de ces derniers jours ont notablement éclaircie.

Il est revenu ensuite sur la question de la reconnaissance et a redit avec force à M. Lagardelle, comme le comte Ciano me l'avait lui-même dit avant-hier (voir mon télégramme nos 690-694) (1) que, s'il comptait naturellement s'abstenir de toute demande tendant à faire admettre dès à présent le fait accompli en Éthiopie, il espérait bien par contre que l'Assemblée n'exclurait pas, par une décision formelle, les possibilités ultérieures de cette reconnaissance. Il a ajouté que si pareille exclusion venait à être envisagée, il avait confiance que la France manifesterait, en s'y opposant, ses bonnes dispositions pour l'Italie.

M. Mussolini s'est enfin déclaré prêt à examiner l'éventualité d'un pacte méditerranéen, étant entendu que toute possibilité à cet égard était subordonnée à la disparition des accords navals dirigés contre l'Italie, accords qui, dans l'esprit même de ceux qui les avaient conclus, n'avaient d'autre raison d'être que de répondre à une situation momentanée.

Communiqué Genève.

360

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 636 à 639. *Prague, ... juin 1936* (2).

(*Reçu :* le 27, 11 h. 30.)

M. Benès a beaucoup apprécié et admiré la déclaration sur la politique extérieure de la France que M. le président du Conseil a faite devant le Sénat et Votre Excellence devant la Chambre (3). Il m'a prié d'être l'interprète de ses félicitations auprès de M. Léon Blum et auprès de Votre Excellence.

Le Président estime que le langage à la fois sincère, net et résolu qu'a tenu le gouvernement amènera, en raison même de sa sincérité, l'Angleterre à se ranger à nos vues. Le Cabinet de Londres et l'opinion britannique auraient, en effet, une tendance à la défiance dès qu'apparaissent des intentions tactiques dans les manifestations du Cabinet de Paris.

Au surplus, M. Benès juge également satisfaisant le discours de M. Baldwin (4).

(1) Voir ci-dessus, n° 346.

(2) Par poste.

(3) Cette déclaration a été faite le 23 juin. MM. Léon Blum et Yvon Delbos ont proclamé eur profond désir de paix et leur attachement à' a S.D.N., et se sont prononcés pour un renforcement de la sécurité collective par des accords régionaux d'assistance mutuelle. Ils comptent « sur l'appui sans réserve de la grande démocratie anglaise », « la coopération étroite entre ces deux pays étant la garantie essentielle de la paix en Europe ».

(4) Aux Communes, le 18 (voir ci-dessus, n° 333) ou à Wishaw (Écosse) le 19, en faveur de la levée des sanctions.

A son avis, l'Allemagne se tiendra tranquille si les deux grandes puissances occidentales continuent [sincèrement] et sans peur sur le chemin où elles se sont engagées.

Quant à l'Italie, le Président estime que nous avons bien fait de laisser l'Angleterre se prononcer la première sur la levée des sanctions. C'était à elle de prendre cette responsabilité puisqu'elle avait guidé l'action de la S.D.N. dans l'affaire abyssine. Il convient maintenant, en restant derrière l'Angleterre à ce sujet, de défendre fermement la S.D.N. et d'amener l'Italie à comprendre qu'elle a besoin de l'appui des états qui [lui] sont fidèles. Il ne faudra pas la repousser, ainsi que le marque la déclaration française, mais se rappeler que son appui sera [toujours] précaire. C'est l'entente franco-anglaise qui doit être le pivot de la combinaison des états attachés au maintien de la géographie politique de l'Europe fixée par les traités ayant mis fin à la ... (1)

Le Président m'a dit que l'Italie multipliait en ce moment ses avances à l'égard de la Tchécoslovaquie.

M. Benès a conclu : « Je vous ai souvent dit : « Je ferai ce que vous voudrez, mais dites-moi ce que vous voulez ». Je le sais maintenant et suis heureux de m'associer à la politique exposée par le gouvernement français. »

361

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 642. Secret. *Prague, 26 juin 1936* (2).

(*Reçu :* le 29, 11 h.)

Je relève, dans la correspondance de l'ambassadeur de France à Berlin qui m'est communiquée, de nombreux articles de journaux signalant le danger présenté pour l'Allemagne et pour la Hongrie par l'intimité politique entre la Russie et la Tchécoslovaquie et par la collaboration militaire qui en résulterait dès à présent. Les communications du ministre de France à Budapest indiquent que les hommes d'État et les journaux magyars affectent de partager ces appréhensions. Il y a là sans doute de part et d'autre le souci de tenir prêt un sujet de mauvaise querelle à la Tchécoslovaquie.

Je sais de toute première source que la collaboration militaire russo-tchécoslovaque est, pour le moment, à peine indiquée. Le chef de l'aviation russe doit venir prochainement à Prague. Sa visite fera sans doute couler beaucoup d'encre, mais elle n'est, m'a-t-il été affirmé, que la contrepartie protocolaire

(1) Lacune de déchiffrement.

(2) Par courrier en clair.

de celle du général Fajfr en Russie l'an dernier. L'état-major tchécoslovaque n'a préparé aucun sujet de conversation avec le général russe.

J'ai l'impression que les Tchèques se tiennent sur la réserve à l'égard des Russes en matière militaire et qu'ils attendent que les conversations d'états-majors franco-russes aient pris tournure pour se prêter à des pourparlers réalisateurs.

Prière de communiquer à M. le ministre de la Guerre.

362

M. LAROCHE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 450 à 455.
Bruxelles, 27 juin 1936, 16 h. 33, 13 h. 58, 13 h. 56, 16 h. 35.

(*Reçu :* 17 h. 45, 15 h., 15 h. 50, 17 h. 50.)

Au cours de l'audience qu'il m'a accordée ce matin, j'ai amené M. Van Zeeland à me faire connaître les vues qu'il a l'intention d'exposer à Votre Excellence et à M. le président du Conseil dès son arrivée à Genève.

A son avis, la première étape doit consister à faire rentrer l'Italie dans le concert des Locarniens. A cet effet il faut lever les sanctions, mettre de côté l'affaire abyssine et inviter M. Mussolini à signer l'accord de Londres du 19 mars [1]. Mais cette adhésion devra être donnée sans réserve.

On doit donc lui faire comprendre que son intérêt lui commande de se ranger nettement aux côtés de la France, de l'Angleterre et de la Belgique. Ses vues en Europe centrale ne sont-elles pas analogues aux leurs? En matière économique et financière, n'a-t-elle pas avantage aussi à se rapprocher d'elles? Elle n'a rien à gagner et tout à craindre d'une collusion avec l'Allemagne. Après le lui avoir démontré, il faut la mettre en demeure de choisir. Si elle refuse, ou reste dans l'équivoque, on se passera d'elle. Naturellement on sera moins fort pour agir vis-à-vis de l'Allemagne, mais on saura du moins à quoi s'en tenir.

Quant à l'attitude à adopter envers le Reich, M. Van Zeeland pose d'abord en principe, et en cela il se dit d'accord avec le gouvernement français, que la sécurité collective doit rester principal souci mais que, pour la réaliser effectivement, il faut en modifier le jeu suivant possibilités réelles : maintien et renforcement de la Société des Nations, confirmation d'obligations collectives limitées, renforcement des moyens d'exécution par des ententes régionales au

[1] Accord entre les puissances locarniennes à la suite de l'occupation par l'Allemagne de la zone démilitarisée, ratifié par les gouvernements français, anglais et belge, mais non par l'Italie. Sur la position de l'Italie, voir le tome I de la présente série, n° 518.

sens large du mot. Il s'ensuit qu'il y a intérêt capital à ramener l'Allemagne dans la Société des Nations.

Comme je lui demandais si on ne risquait pas de payer pour cela un prix trop élevé, il m'a répondu qu'à son avis on l'avait déjà payé très cher, mais que plus on attend, plus on s'expose à voir le prix s'élever.

C'est pourquoi, à son sens, au lieu de se prêter au jeu allemand qui consiste à faire attendre sa réponse pour tâcher de dissocier ou de décourager les Locarniens sinon même pour d'autres desseins, il faut prendre les devants. Les Locarniens ayant reconstitué un front solide et qui le sera d'autant plus si l'Italie, comme il souhaite, en fait partie, devraient inviter l'[Allemagne] [1] à dire si oui ou non elle veut rentrer dans la Société des Nations en lui formulant les conditions qui leur paraîtront indispensables à cette rentrée.

Parmi ces conditions devraient figurer entre autres engagements celui de ne pas quitter de nouveau Genève pendant délai à fixer ainsi que celui, solennel, de ne pas se livrer à une violation des traités.

Si j'ai bien compris sa pensée, le Premier ministre estime qu'il faut se limiter aux conditions réelles acceptables pour l'Allemagne, tout en prenant, contre toute surprise de sa part, maximum garanties entre la France, l'Angleterre, la Belgique et l'Italie.

Grâce à ces précautions nécessaires, on pourra atteindre la limite des deux ans nécessaires au réarmement anglais, pendant lesquels la Belgique et aussi la France, dans la mesure où elle en a encore besoin, renforceront leur défense nationale.

Quand ce résultat sera obtenu, il sera possible d'envisager avec chance de succès une politique de désarmement général qu'on ne peut entreprendre que si l'on se trouve vis-à-vis de l'Allemagne au moins sur un pied d'égalité.

Si le chancelier Hitler refuse d'entrer à la Société des Nations aux conditions des Locarniens, ceux-ci auront à prendre leurs décisions en conséquence, en mettant le Reich en présence de ses responsabilités.

Tel est l'ensemble des vues du Premier ministre. J'ajoute qu'en ce qui concerne les dispositions de M. Mussolini, il m'a paru un peu inquiet. Il juge que celui-ci se laisse entraîner de plus en plus à des actes inconsidérés et « inutiles » et craint qu'il ne facilite pas la tâche que pour sa [part M. Van Zeeland] voudrait voir assumer par les gouvernements français, anglais et belge.

Prière de communiquer d'urgence à Genève.

[1] Le texte déchiffré porte par erreur : Italie].

363

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1933, 1934. *Berlin, 27 juin 1936, 19 h. 23, 19 h. 24.*

(*Reçu :* 20 h. 30.)

Du long exposé que M. von Ribbentrop a fait à Munich au congrès de la presse nationale-socialiste, et dans lequel il a tracé un tableau de la politique extérieure allemande, une phrase mérite d'être signalée.

« Par son geste du 7 mars, a dit M. von Ribbentrop, le Führer a rétabli la pleine souveraineté et l'égalité sans restriction des droits de l'Allemagne, *dans les limites du territoire du Reich.* »

Cette phrase paraît sous-entendre que l'égalité des droits de l'Allemagne n'est pas encore rétablie, *en dehors* des frontières du Reich. La pensée de M. von Ribbentrop complète ainsi celle qu'avait exprimée M. Goebbels, dimanche dernier, à Potsdam.

Si l'on en rapproche les développements auxquels s'est livrée l'officieuse *Correspondance diplomatique et politique* pour combattre la théorie de l'indivisibilité de la paix, et plaider la cause du revisionnisme, les efforts de la propagande qui réclame l'attribution au Reich d'un domaine colonial, la violente campagne qui est menée aujourd'hui contre le Haut-Commissaire de la S.D.N. à Dantzig et qui l'était, hier, contre la Lithuanie, ou la Tchécoslovaquie, ou l'Autriche, on a une idée à peu près exacte du programme d'action, ou du moins, des intentions du national-socialisme, pour l'avenir.

364

M. LÉON NOËL, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 481 à 484. Réservé. *Varsovie, 28 juin 1936, 15 h. 50, 15 h. 51, 15 h. 53.*

(*Reçu :* 18 h. 45, 19 h. 55, 20 h. 15, 20 h. 35.)

Je me réfère à mon télégramme no 470 (1).

Le général Stachiewicz a répété hier à notre attaché militaire, mais cette fois au nom du général Rydz-Smigly, ce qu'il m'avait dit quelques jours avant de

(1) Voir ci-dessus, no 349.

la question des armements, de son caractère d'extrême urgence et du désir qu'avait l'inspecteur général de l'Armée d'être fixé le plus tôt possible sur l'aide que la Pologne pourrait à cet égard recevoir de la France.

Le chef du grand État-major, parlant également au nom du général Rydz-Smigly, confirme d'autre part au général d'Arbonneau l'hypothèse que j'avais formulée dans mon télégramme précité : comme je le redoutais, de nouvelles offres de matériel sont faites *en ce moment* même à la Pologne; elles émanent sans aucun doute de l'Allemagne qui continue à négocier avec sa voisine au sujet du paiement des frais de transit à travers le Corridor.

Le général Rydz-Smigly a fait dire en outre au général d'Arbonneau qu'il souhaitait ardemment ne pas être obligé d'accepter, pour l'exécution de son programme d'armement, une aide autre que celle de la France, mais que s'il y était contraint par une nécessité impérieuse, il ne faudrait en tirer aucune conclusion fâcheuse quant à l'attitude de la Pologne vis-à-vis de notre pays.

Le ministre des Finances, à qui le général Rydz-Smigly demande pour la défense nationale des sommes considérables dont il ne dispose pas, et à qui les Allemands déclarent être dans l'impossibilité de verser autrement qu'en marchandises la plus grande partie du montant des frais du transit ferroviaire [1], souhaite évidemment la livraison à la Pologne par le Reich de matériel de guerre.

L'Allemagne, de son côté, ferait tout pour [effectuer] de telles fournitures qui, en dehors de leur intérêt politique et économique, entraîneraient inévitablement des contacts entre son armée et l'armée polonaise.

Pour parer à ce danger, il serait à mon sens indispensable de promettre d'une façon ferme et dès maintenant à la Pologne que, pour une somme à [déterminer] ultérieurement, l'assurance-crédit lui sera accordée en vue de lui permettre d'effectuer en France les commandes de matériel les plus urgentes. La question des crédits proprement dite demeurerait réservée.

Le général Rydz-Smigly est absent de Varsovie. Je le verrai dès son retour, sans doute mercredi ou jeudi.

Prière communiquer à Genève [2].

(1) Voir dans le tome précédent la question du transit ferroviaire à travers le « Corridor » : pièces nos 118, 148, 178, 221 et 507.

(2) Communiqué à Genève sous les nos 290 à 293.

365

Le lieutenant-colonel Delmas, Attaché militaire de France à Bucarest, à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 69/S [1]. Secret. *Bucarest, 28 juin 1936.*

La réunion annuelle des chefs d'états-majors généraux des états de la Petite Entente s'est tenue à Bucarest du 15 au 20 juin 1936. Les quatre premiers jours ont été consacrés aux discussions; les deux derniers à des visites d'établissements militaires (usine d'aviation de Brasov, établissements de Resita).

J'ai l'honneur de vous adresser les renseignements de source tout à fait confidentielle que j'ai pu recueillir sur les résultats auxquels cette réunion a abouti.

Trois points importants du fonctionnement de l'alliance militaire que constitue la Petite Entente ont été traités : l'organisation du commandement unique de la coalition; la conduite de la première série d'opérations militaires que celle-ci peut être obligée de mener en Europe centrale; le ravitaillement des trois pays en cas de guerre.

Le commandement unique. — Jusqu'ici le commandement unique des forces de la Petite Entente était resté dans le vague : les états-majors alliés s'étaient arrêtés à une formule imprécise indiquant que le commandement reviendrait au pays alignant le plus de force sur un front donné. Cette fois, une résolution écrite a été signée précisant, d'une part, que le commandement unique devra être réalisé, au plus tard pendant la période de tension politique ou durant la mobilisation; d'autre part, qu'un état-major du commandement unique sera créé et fonctionnera dès le temps de paix pour les questions de renseignements, d'opérations et d'aviation. Il comprendra de huit à dix officiers pour les trois pays. On compte leur adjoindre plus tard des officiers spécialistes des transports.

L'état-major roumain pense que ce commandement sera attribué à un chef roumain, du fait que la première opération de guerre à mener est l'écrasement de la Hongrie et que la Roumanie doit y consacrer plus d'effectifs que ses alliés.

L'attaché militaire de Tchécoslovaquie m'a confié que M. le président Benès désirait que ce commandement fût donné à un général français. Je ne pense pas qu'une telle désignation serait actuellement acceptée par les Yougoslaves et je ne suis pas certain que les Roumains l'envisagent *de plano*. Mais, sans aucun doute, ceux-ci accepteraient volontiers un haut conseiller militaire

[1] Extraite des archives de la Guerre. Par une dépêche nº 422 du 6 juillet non reproduite, le ministre de France à Bucarest a attiré l'attention du ministre des Affaires étrangères sur ce rapport qu'il qualifie d'important et dont il donne un résumé.

français auprès du commandant en chef des forces de la Petite Entente et un autre auprès du commandement roumain et j'estime, pour ma part, que cette solution ménageant les susceptibilités de nos amis serait la plus judicieuse.

Conduite des opérations envisagées par la Petite Entente. — La Petite Entente envisage, dans l'hypothèse générale d'une guerre européenne englobant tous les cas particuliers de conflit localisé, deux sortes d'opérations militaires, qui sont la raison même de son existence : la mise hors de cause de la Hongrie et celle de la Bulgarie, la première étant primordiale, l'autre secondaire.

Le raisonnement de base est le suivant : la Bulgarie est éloignée de l'Allemagne, bloquée par les états signataires du pacte balkanique. Il est possible qu'elle se cantonne dans la neutralité. Dans ces conditions, il n'y a pas de raison de l'attaquer, l'invasion de ce pays n'est prévue que dans le cas où il ferait acte d'hostilité. La Hongrie, au contraire, a partie liée avec l'Allemagne et se rangera fatalement aux côtés de cette puissance. Elle menace les arrières de la Tchécoslovaquie, sépare les pays et les armées de la Petite Entente. Elle doit être annihilée *a priori* et dès l'origine du conflit, qu'elle soit neutre ou hostile. L'occupation du territoire hongrois livrera aux alliés un réseau ferroviaire de manœuvre du plus haut intérêt et leur permettra de souder leurs forces. Voilà la première opération envisagée.

Les chefs militaires de la Petite Entente ne veulent pas se préoccuper des répercussions que pourrait avoir une telle offensive, dans le cas où la Hongrie, pour éviter l'agression, se cantonnerait dans l'expectative, tout au moins au début d'un conflit, quitte à se jeter plus tard dans le camp adverse au moment choisi par elle. Là-dessus, m'a-t-on répété, l'accord est complet entre les trois états-majors et consigné dans un protocole.

L'estimation des forces de guerre hongroises et bulgares est à la base du calcul des forces nécessaires pour annihiler ces deux pays. Les grandes données de cette double estimation font l'objet de deux annexes jointes. Elles se résument à ceci :

Hongrie :

Premier échelon, mobilisé le dixième jour : 7 brigades de couverture, 14 D. I, 2 D. C;

Deuxième échelon, mobilisé le douzième jour : 7 D. I. formées avec les 7 brigades de couverture, 1 D. C.

Au total : 21 D. I., 3 D. C.

Bulgarie :

2 D. C. mobilisées dans cinq à six jours;

21 D. I. mobilisées dans dix à douze jours.

Les transports de concentration exigeraient, pour l'un et l'autre pays, de cinq à sept jours.

Ces calculs sont très pessimistes à mon sens. Si on tient compte des difficultés que soulève l'armement moderne d'un pays; si l'on songe que des grandes puissances comme la France et l'Allemagne n'ont guère pu mobiliser plus de 3 divisions par million d'habitants après quatre ans de campagne, il est

bien difficile d'admettre que deux états de 9 et 6 millions d'habitants comme la Hongrie et la Bulgarie, qui ont été désarmés par un traité, dont les finances sont pauvres et les industries faibles, puissent mobiliser si rapidement de telles forces encadrées, organisées, armées.

Et il n'est pas sans danger de surestimer les moyens d'adversaires entre lesquels — ce qui est le cas de la Petite Entente — il faut faire une répartition des forces aussi judicieuse que possible.

Quoi qu'il en soit, l'estimation des moyens hongrois et bulgares est telle : elle s'explique par ce qu'on peut appeler la mentalité balkanique, qui demeure toujours extrêmement méfiante et tend à grossir les difficultés.

Ces bases posées, comment sont conçues, dans les très grandes lignes, les opérations envisagées contre la Hongrie et la Bulgarie?

Autrefois, sans avoir bien sérié les deux problèmes, la Petite Entente devait jeter en gros trente-six divisions contre la Hongrie (12 par pays : Roumanie, Tchécoslovaquie, Yougoslavie) et 24 contre la Bulgarie (12 par pays intéressés : Roumanie, Yougoslavie). Des éléments nouveaux : le péril allemand, l'appui de l'U.R.S.S. et celui de la Turquie, ont imposé des solutions différentes qui se résument à ceci :

a. *Opérations contre la Hongrie.* — Le problème est traité en fonction de la menace allemande qui pèse sur la Tchécoslovaquie. Ce pays doit avoir la libre disposition de la majorité de ses moyens contre le Reich. On ne lui demande que de maintenir une couverture contre la Hongrie, pour contenir la pression hongroise qui pourrait s'exercer contre elle, pour rechercher, par la Slovaquie et la Moravie, la liaison avec les forces allemandes ayant envahi la Bohême, et d'agir offensivement, avec quelques unités, sur Budapest (vraisemblablement de la direction de Kosice).

A la Roumanie, libérée du danger russe, revient le rôle primordial. Elle doit y consacrer 180 bataillons et 300 batteries, soit 18 D. I. et 2 D. C. Autrefois, les forces roumaines appelées à marcher contre la Hongrie devaient agir le dix-septième jour. Une intervention aussi tardive laissait à la Hongrie le temps de réaliser la mobilisation et la concentration de ses forces. Pour parer à cet inconvénient, et bénéficier de la surprise stratégique, il a été envisagé que la Roumanie attaquerait plus tôt, vers le douzième jour, avec un premier échelon de forces d'une douzaine de divisions, les autres suivant en deuxième ligne. L'effort principal peut être fait indifféremment, au gré des circonstances, au nord ou au sud du théâtre d'opérations en partant des vallées de Somesul ou de Mures. La première direction est jugée stratégiquement la plus favorable; sur la seconde l'offensive roumaine se lie à l'offensive yougoslave. De toute façon cette liaison devra être assurée.

La décision dépendra surtout de la position géographique du gros des forces hongroises. Ce gros sera-t-il entre le Danube et la Theiss ou bien à cheval sur le Danube? Dans ce dernier cas, la Theiss étant forcée, il y a intérêt, pour les forces roumaines, à agir par le nord-est de la Hongrie, avec le plus de champ possible pour chercher l'enveloppement, avec le concours des forces tchécoslovaques.

Le commandement roumain envisage une mobilisation anticipée et camouflée

effectuée pendant la période de tension politique, et même, si c'est possible, de porter par un coup de force, au début des hostilités, la couverture roumaine sur la Theiss, afin de paralyser toute initiative hongroise, qui tendrait à jeter 5 à 6 divisions d'infanterie en territoire roumain, pour occuper les débouchés ouest des montagnes du Bihor, retarder l'offensive roumaine et laisser au gros des forces hongroises le temps de pénétrer en Tchécoslovaquie pour donner la main aux armées allemandes.

Pour faciliter ce plan, il songe à renforcer, en temps de paix, l'occupation de la zone frontière, sur le versant occidental du Bihor.

Le commandement yougoslave se considère obligé, en l'état actuel des choses, de faire face, sur la frontière nord-ouest, à une offensive italienne qui pourrait emprunter les voies autrichiennes. Il entend opposer à cette menace environ 240 bataillons, soit de 15 à 16 divisions (de 16 bataillons).

Cette grave préoccupation et la nécessité d'agir également contre la Bulgarie, le cas échéant, conformément aux accords de la Petite Entente — éventualité dont il sera question plus loin — limitent les possibilités d'intervention yougoslaves contre la Hongrie.

Celles-ci seraient de l'ordre de 120 à 140 bataillons, soit en gros de 8 divisions. Ce bloc opérerait : partie entre Danube et Theiss, pour faciliter l'avance roumaine et, en particulier, le franchissement de la Theiss; partie à l'ouest du Danube, pour faire face à toute manœuvre de débordement italienne par la vallée de la Drave et la Hongrie.

b. *Opérations contre la Bulgarie.* — Les opérations contre la Bulgarie sont envisagées dans le cadre du pacte balkanique en coopération avec la Turquie (la collaboration militaire de la Grèce n'étant pas encore acquise).

Les projets, sur lesquels j'ai déjà adressé quelques renseignements (rapports nº 96/S du 1er décembre 1935 et 39/S du 10 mars 1936) [1] ne sont pas encore tout à fait au point; mais il y a eu assez récemment une visite du chef du bureau des opérations du grand État-major roumain à l'État-major turc qui a fait avancer les choses. Le commandement roumain tient essentiellement, à juste titre, à la collaboration turque et fait tous ses efforts pour arriver à des accords définitifs.

Le principe admis est le suivant : si la Bulgarie se déclare hostile, elle doit être attaquée par les forces turques, roumaines, yougoslaves agissant concentriquement.

L'État-major estime qu'il doit engager des forces contre la Bulgarie, ce qui entre dans ses possibilités, sans toucher à l'appoint fourni contre la Hongrie. Cette intervention est nécessaire pour amener la Turquie à agir de même. Le point de vue est identique, en ce qui concerne la Yougoslavie. La Turquie exige cette double offensive de ses alliés.

Les Roumains escomptent que cette puissance engagera toutes ses forces de Thrace grossies et peut-être doublées, qui constitueraient un appoint d'une douzaine de divisions.

La Roumanie et la Yougoslavie en engageraient autant, soit 6 divisions par

[1] Ces rapports essentiellement techniques n'ont pas été reproduits.

pays, ce qui reviendrait à jeter en gros 24 divisions sur la Bulgarie, le plus rapidement possible. Tous ces points sont loin d'être réglés, car les discussions cheminent lentement du côté turc.

L'état-major turc avait demandé qu'une douzaine de divisions roumaines fussent, le cas échéant, engagées sur la partie centrale de la Bulgarie, en partant de la Dobroudja et en direction des forces turques.

Cette exigence semble abandonnée. L'état-major roumain veut limiter son effort contre la Bulgarie à environ 6 divisions et agir, en franchissant le Danube dont le passage ne doit pas soulever de très grandes difficultés, en direction de Sofia, pour donner la main à l'avance yougoslave qui ne peut être axée que sur cette capitale.

Le ravitaillement de guerre des pays de la Petite Entente. — Le problème capital du ravitaillement des pays de la Petite Entente en matériels d'armement a été traité spécialement en fonction de l'hypothèse de guerre principale, à savoir l'intervention de la coalition en Europe centrale contre la Hongrie et éventuellement contre l'Allemagne.

La Tchécoslovaquie peut être envahie par les forces allemandes et risque d'être dépossédée de la plus grande partie de ses industries de guerre. Or elle fournit, pour une large part, l'armement de ses deux alliés qui seraient également, en ce cas, privés de la production tchécoslovaque.

La solution consiste à déplacer une partie des moyens industriels tchécoslovaques en Roumanie et à constituer, en principe, dans le réduit transylvain, à l'abri de toute surprise, avec l'aide des ressources roumaines et aussi avec le concours de l'industrie française, des centres de fabrication d'armement capables de subvenir aux besoins de 60 divisions de campagne roumaines, tchécoslovaques, yougoslaves, opérant en Europe centrale.

Les principaux centres seraient à Copsa Mica-Cugir (armement portatif), Brasov (aviation, motorisation, mécanisation), Fagaras (poudres, explosifs), Resita (canons).

Les états-majors sont convenus de pousser les gouvernements à s'entendre pour réaliser au plus vite ces projets jugés d'une impérieuse et urgente nécessité.

Voilà les grandes lignes des résolutions prises par les états-majors des trois pays de la Petite Entente.

Le problème allemand. — Le problème allemand n'a pas été traité entre eux; mais il a été envisagé par les états-majors roumain et yougoslave, qui travaillent en toute confiance et en pleine compréhension de leurs intérêts communs.

Comme il a été dit plus haut, les Yougoslaves demeurent obsédés par la menace italienne qui a repris, à leurs yeux, toute son acuité, depuis la conclusion de l'affaire abyssine. Pour eux, l'accentuation de l'ingérence italienne en Autriche et en Albanie, les travaux routiers faits dans ce dernier pays, auxquels ils attribuent un caractère militaire, constituent la preuve que l'Italie ne renonce point à établir l'*imperium* romain sur l'Europe balkanique, qui implique le morcellement de la Yougoslavie.

S'ils sont résolus à intervenir, dans le cadre des accords de la Petite Entente, contre la Bulgarie et contre la Hongrie, ils répugnent à s'engager *a prior*

contre un adversaire de la taille de l'Allemagne, sans savoir ce que feront les puissances occidentales et la France en particulier.

La Tchécoslovaquie, d'après ce qui m'a été dit, sans croire au déclenchement prochain d'une offensive allemande dirigée contre elle, en raison de l'état d'impréparation militaire dans lequel se trouve encore le Reich, se montre nettement résolue à se défendre, avec toutes ses forces, en s'appuyant sur les fortifications qu'elle crée (en particulier au nord, sur la coupure de l'Oder, devant la pointe de Glatz; au sud, sur les directions de Linz et de Vienne).

L'état-major roumain qui est nettement convaincu des risques que comporte pour la Roumanie une irruption allemande en Europe centrale venant donner la main à une Hongrie revisionniste, considère que l'armée roumaine doit se porter, comme l'armée yougoslave, au secours de l'armée tchécoslovaque et se souder à elle, que celle-ci ait pu tenir le quadrilatère de Bohême ou ait dû se replier sur le massif montagneux des Carpathes de Slovaquie.

C'est là ce qu'il appelle la première phase des opérations de la Petite Entente en Europe centrale, en cas de conflit avec l'Allemagne et la Hongrie, qui implique l'annihilation de la Hongrie et aboutit à la concentration des forces de la Petite Entente.

La deuxième phase comporterait une offensive contre l'Allemagne, en direction de Leipzig, combinée avec une offensive française axée sur cette direction, qui est la condition indispensable du déclenchement de la précédente.

Ainsi donc la Petite Entente est plus que jamais résolue, quoi qu'on en ait dit, à mettre hors de cause la Hongrie, en cas de conflit européen, et à souder ses forces à celles de la Tchécoslovaquie, ce qui serait l'aboutissement logique de l'opération; mais elle ne s'engagera contre l'Allemagne que si elle est certaine de trouver sur la direction de Leipzig l'appui des forces françaises.

J'ai relevé à ce sujet des paroles graves. Le bruit a souvent couru en Europe, à la suite des coups de force du Reich (violation des clauses militaires du traité de Versailles, remilitarisation de la zone rhénane), que la France resterait passive, à l'abri de ses fortifications, en cas d'irruption de l'Allemagne en Europe centrale et ce bruit a jeté quelques inquiétudes dans les milieux militaires roumains, comme ailleurs.

Il m'a été dit à peu près ceci : Si la France s'isole de l'Europe, à l'exemple de l'Angleterre, le sort de l'Europe demeurera livré aux deux grandes puissances antagonistes que sont le Reich et l'U.R.S.S. et les autres devront faire un choix entre ces deux colosses. Il n'est pas douteux que la Roumanie ne se rangeât, si elle était prise dans ce dilemme, dans l'orbite du premier.

Et ceci m'amène à dire que l'état-major roumain souhaite très vivement, comme sans doute, d'ailleurs, les états-majors tchécoslovaque et yougoslave, qu'une alliance militaire soit conclue entre la France et la Petite Entente et assure celle-ci du concours militaire français contre la double menace germano-hongroise.

J'ajoute que si les Yougoslaves redoutent l'Italie et répugnent à collaborer avec elle contre l'Allemagne, craignant que la défaite du Reich ne fasse le jeu de l'impérialisme italien en Europe centrale, l'état-major roumain souhaite

vivement le concours militaire de l'Italie contre le commun péril germanique et le juge très supérieur à celui de la Pologne. Il a nettement compris que l'Italie constitue, sur le plan militaire, l'élément de conjonction naturel entre la France et la Petite Entente et que, si cette puissance voulait jouer ce rôle, en donnant à la Yougoslavie les garanties de sécurité désirables, outre les forces propres qu'elle pourrait opposer à l'expansion allemande, elle libérerait une douzaine de divisions françaises et plus encore de divisions yougoslaves.

Du côté polonais, les milieux militaires roumains nourrissent moins d'appréhensions qu'il y a quelques mois : ils espèrent qu'un revirement, déjà annoncé, de la politique polonaise replacera ce pays aux côtés de la France et de la Petite Entente. En tout cas, le plan roumain prévoit des possibilités de parade contre toute intervention polonaise en faveur de la Hongrie, s'exerçant à travers la Ruthénie.

Les forces qui seraient consacrées à cette parade seraient indépendantes de l'appoint des vingt divisions lancées contre la Hongrie.

Pour conclure, on peut dire que la Petite Entente vient, contrairement à certains pronostics pessimistes que j'ai eu l'occasion de signaler, de renforcer sa cohésion militaire.

Elle mesure l'importance des dangers qui menacent la paix européenne; elle entend être un facteur important de la sécurité collective et s'est engagée sur la voie des réalisations qui peuvent seules assurer, en cas de conflit, le bon fonctionnement d'un système de coalition : commandement unique, plans de guerre appropriés aux moyens des adversaires et aux propres possibilités des alliés, autonomie industrielle.

En tout état de cause, elle est résolue à tenir les engagements militaires qu'elle a pris contre les puissances revisionnistes : la Hongrie et la Bulgarie, qui menacent sa propre sécurité. Contre l'expansion germanique qui la vise également, dont la puissance et l'imminence l'inquiètent vivement, elle ne veut s'engager que si elle est assurée de l'appui militaire de la France.

366

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1952. Réservé. *Berlin, 29 juin 1936, 19 h. 47.*

(*Reçu :* 20 h. 45.)

Le chargé d'affaires des États-Unis m'a dit savoir de bonne source que la maison Krupp venait de conclure avec la Turquie un contrat pour la livraison d'importantes quantités de matériel de guerre.

Ces fournitures seraient destinées à la fortification des Dardanelles.

367

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1955, 1956. *Berlin, 29 juin 1936, 19 h. 45, 19 h. 44.*

(*Reçu :* 21 h. 25.)

Dans les milieux du ministère de l'Air du Reich, on raconte que le général Valle aurait voulu ménager une nouvelle rencontre entre Hitler et Mussolini et qu'il aurait sondé, à cet égard, les dispositions du Führer.

Celui-ci n'aurait répondu que d'une façon évasive.

Je ne puis, naturellement, garantir l'exactitude de ce bruit. Mais je crois volontiers qu'il est exact que l'Allemagne persiste à observer envers l'Italie une certaine prudence. Elle ne considère pas, en effet, que la situation présente de l'Europe, ni les positions respectives des divers états et de la Société des Nations, ni les perspectives de l'avenir soient assez claires, pour lui permettre de se tourner dès maintenant vers Rome, comme certains le lui suggèrent. Mais c'est une hypothèse qu'elle n'écarte pas non plus, ou dont elle juge utile de faire croire qu'elle pourrait être tentée, à tout moment, de la réaliser. Il n'est pour s'en convaincre que de voir avec quel soin la presse allemande recueille et reproduit les conseils de lord Rothermere et du *Daily Mail*, partisans d'une entente des pays d'ordre contre les pays de révolution bolcheviste.

368

M. de Chambrun, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 719 à 721. Confidentiel. *Rome, 29 juin 1936, 21 h.*

(*Reçu :* 23 h. 50; le 30, 0 h. 20.)

Le ministre des Affaires étrangères, à qui je rendais visite ce matin, m'a donné lecture des conclusions du mémorandum italien qui sera remis ce soir ou demain matin à Votre Excellence par M. Bova-Scoppa.

D'après ce document, l'Italie s'engage à s'inspirer des principes de la Société des Nations dans l'œuvre de civilisation qu'elle entreprend en Éthiopie. Elle promet notamment d'associer des personnalités éthiopiennes dans un rôle

consultatif à l'exercice de l'administration, de respecter la liberté religieuse, d'abolir l'esclavage et le travail forcé, de ne pas lever de troupes indigènes, sauf le minimum nécessaire à l'organisation des forces de police. Elle promet également de respecter la [liberté] des transits et celle du commerce. Elle tiendra à honneur de renseigner et de documenter la Société des Nations sur la marche de son administration.

Comme je demandais au comte Ciano si le gouvernement italien accepterait qu'une commission spéciale fût chargée d'examiner cette documentation, il m'a répondu que c'était là une question de procédure, mais qu'en tout cas on exclurait ici la présence d'une commission en Éthiopie même.

Le document ajoute que l'Italie est toute prête à collaborer dès maintenant « sans réserve préjudiciable » à l'organisation de la paix en Europe.

Dans la seconde partie de la conversation, le comte Ciano, que j'interrogeais sur les relations italo-allemandes, m'a déclaré qu'il n'y avait entre les deux pays aucune entente politique ou militaire quelconque, que la question des colonies allemandes n'avait jamais été soulevée, et qu'aucun accord n'était intervenu au sujet de l'Autriche, dont l'indépendance continuait à présenter aux yeux du gouvernement de Rome un intérêt vital pour l'Italie.

Communiqué Genève.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU COMITÉ PERMANENT DE LA DÉFENSE NATIONALE

tenue le 26 juin 1936 au ministère de la Guerre (hôtel du Ministre)

sous la présidence

DE M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

Secret. *Paris, 29 juin 1936.*

Le comité permanent de Défense nationale s'est réuni le 26 juin à 16 h, en l'Hôtel du Ministre, sous la présidence du ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

Le président du Conseil a assisté à la réunion du Comité.

Étaient présents :

Pour le ministère de la Guerre :

MM. le général de division GAMELIN, chef d'état-major général de l'Armée,
le général COLSON,
le contrôleur général GUINAND, secrétaire général du ministère.

Pour le ministère de la Marine :

MM. le ministre de la Marine,
le vice-amiral DURAND-VIEL. chef d'état-major général de la Marine.
le vice-amiral DARLAN, directeur du cabinet.

Pour le ministère de l'Air :

MM. le ministre de l'Air,
le général de division PUJO, chef de l'état-major général de l'armée de l'Air,
le colonel JAUNAUD, chef de cabinet,
le maréchal PÉTAIN,
le général JAMET, du secrétariat général du conseil supérieur de la Défense nationale.

A l'ouverture de la séance, le président Daladier remercie le président du Conseil d'avoir bien voulu inaugurer les travaux du comité permanent de la Défense nationale [1].

Le Président exprime la satisfaction qu'il éprouve à assister à cette première réunion, et l'intérêt qu'il porte aux études qui vont être poursuivies; il prie le président Daladier, président du comité permanent de la Défense nationale, d'exposer son opinion sur la question.

Le président Daladier expose le problème général de la coordination de l'action des ministères de la Guerre, de la Marine et de l'Air. Il fait observer que, seule parmi toutes les grandes puissances d'Europe, la France n'a pas encore réalisé la coordination indispensable de ses forces armées. Dans les pays à dictature, un seul homme a la direction générale des forces. En Allemagne, c'est von Blomberg; en Italie, Mussolini. En Angleterre un ministre spécial, sir Thomas Inskip, vient d'être chargé d'assurer la coordination des trois départements militaires.

Il était donc indispensable de créer en France l'organisme permanent de coordination que, sous une forme ou sous une autre, on trouve à l'étranger. Tel est l'objet du décret du 6 juin 1936.

Il n'est nullement question, dans l'esprit du ministre de la Défense nationale et de la Guerre, de porter la moindre atteinte à l'autonomie de chacun des ministères militaires et de créer entre eux une subordination quelconque; mais il estime que des réunions mensuelles du comité permanent permettront de réaliser un meilleur aménagement de nos forces et d'assurer une judicieuse répartition des crédits entre les trois départements militaires, suivant le rôle dévolu à chacune des forces.

En fait, les études envisagées ne constituent pas positivement une nouveauté. Des efforts ont déjà été tentés pour assurer la coordination des forces armées. En particulier, le secrétariat général du conseil supérieur de la Défense nationale s'est efforcé, en liaison avec les ministères, de réaliser des accords sur un certain nombre de points et a pu déjà trouver d'heureuses solutions à certains problèmes. Mais ce qui a manqué jusqu'ici aux efforts de coordination, c'est d'être préparés et suivis par un organisme permanent. Le décret

[1] Il s'agit de la première séance de travail du *Comité permanent de la Défense nationale* créé par décret du 6 juin 1936 et se substituant au *Haut Comité militaire*. L'origine de ce dernier remontait au 29 mars 1932, au moment d'une tentative d'organisation d'un ministère unique de la Défense nationale, par le ministère Tardieu du 21 février 1932. Le ministère unique n'avait pas duré et le *Haut Comité militaire* avait été remanié à plusieurs reprises jusqu'à l'apparition du *Comité permanent de la Défense nationale*.

du 6 juin 1936 réalise un énorme progrès en confiant le secrétariat du comité permanent au secrétariat général de la Défense nationale qui travaillera en constante liaison avec les ministères, en vue de présenter au comité permanent des solutions concrètes.

Les plans généraux de la Défense nationale sont d'ordre gouvernemental. Diverses hypothèses de conflits doivent être examinées dans le cadre des directives de la politique générale extérieure. Mais, à la base de toutes les hypothèses, il y a un fait fondamental, à savoir que la France a une politique défensive commandée par des considérations d'ordre ethnologique, politique et psychologique. La France n'a pas l'intention d'attaquer, mais si ses frontières sont violées elle doit pouvoir se défendre sans défaillance. Il convient donc d'examiner le rôle particulier des ministères militaires dans une pareille hypothèse.

La Marine, par exemple, a 3.000 kilomètres de côtes à défendre; elle doit transporter en France nos troupes d'Afrique qui représentent le tiers de notre armée du temps de paix. Il lui faut donc une certaine élasticité pour assurer la défense des côtes et protéger les transports. Il lui faut également assurer le ravitaillement général du pays en matériels et en vivres.

Le ministère de l'Air a rendu à la Marine ses escadrilles d'éclairage; mais si nous avons à faire face à l'Allemagne et à l'Italie, que donnera l'aviation à l'armée de terre? Des escadrilles armées par des pilotes de réserve ou bien quelques escadrilles conduites par des pilotes éprouvés? Si nous envisageons le cas de la guerre aérienne proprement dite, l'Air aura besoin de toutes ses forces pour la conduite des opérations et cependant il faudra qu'il pourvoie aux besoins de la Guerre et de la Marine. Tous ces problèmes doivent faire l'objet d'études attentives.

A l'heure actuelle, ce que nous avons le plus à craindre, c'est une agression de l'Allemagne seule, ou encore de l'Allemagne à laquelle se joindrait l'Italie. Nous pouvons espérer le concours de la Belgique et peut-être de l'Angleterre. Dans cette hypothèse, il faudra étudier l'emploi de nos forces et assurer la coordination de nos forces.

Ces préoccupations doivent se traduire également dans la formation des cadres supérieurs des trois forces armées afin d'éviter tout particularisme. Par la création d'un *Collège des hautes études de Défense nationale* où seraient formés des officiers supérieurs des trois armes et où de hauts fonctionnaires civils, des savants, etc., seront appelés à les faire bénéficier de leurs travaux, il sera possible d'élaborer une doctrine de défense nationale et d'obtenir ainsi les progrès exigés par l'évolution de la technique.

Dans l'ordre administratif et financier, il est nécessaire aussi d'harmoniser les programmes d'armement suivant le degré d'urgence des réalisations et le montant des ressources financières mises à la disposition de la Défense nationale.

Les matériels sont en constante évolution : s'il a été réalisé des progrès depuis 1914 dans les fabrications de l'artillerie et des mitrailleuses, que dire des chars de combat qui ont amené une véritable révolution dans la tactique? Quelle pourra être l'incidence sur les conditions actuelles de la création des chars

amphibies comme ceux qui se sont montrés capables de traverser la Seine à Bezons? Les engins motorisés, les chenilles, les blindages posent, dans le domaine de la tactique, de nombreuses questions nouvelles. A l'heure présente, on est débordé par les inventions et les initiatives. Et l'étude de ces problèmes doit être profonde et continue.

Il faut également examiner la question angoissante de la mobilisation industrielle, car il nous est impossible de stocker au delà d'une certaine limite. On peut admettre que nous pouvons vivre trois mois seulement sur nos réserves de matériels. Sans doute il faudra que les fabrications démarrent tout de suite, mais les industries ne travailleront à plein régime que cinq mois après la mobilisation. Il y a donc un hiatus à combler.

Nous sommes en droit d'espérer d'ailleurs un meilleur rendement de la mobilisation industrielle par la nationalisation des entreprises productrices de matériels de guerre, au sujet de laquelle un projet de loi approuvé aujourd'hui même par le Conseil des ministres a été déposé sur le bureau de la Chambre. L'État pourra nationaliser certaines entreprises et exercer sur celles qui ne seront pas expropriées un contrôle très strict. On a prévu également un régime d'économie mixte à certaines entreprises. Ces mesures renforceront la Défense nationale en conférant à l'État une action directe sur la préparation de la mobilisation industrielle et entraîneront de substantielles économies.

On est en droit également d'attendre des économies par la coordination des achats de matières premières.

Ainsi on arrive dans tous les domaines à la nécessité de coordonner les actions des trois forces armées.

Le maréchal Pétain demande comment se présente la question financière au sujet de la nationalisation.

Le président Daladier répond que l'on procédera à une évaluation rationnelle des titres des entreprises industrielles et qu'on envisage un système d'échange des actions et obligations des sociétés intéressées, contre des titres de l'État français.

Le Président passe ensuite à la deuxième question inscrite à l'ordre du jour :

Opportunité d'expédier en Tchécoslovaquie des munitions et des matériels de rechange.

Le maréchal Pétain fait remarquer que tous les terrains d'atterrissage de ce pays sont déjà repérés par les Allemands et, qu'en cas de conflit, ils seraient immédiatement bombardés et détruits. En outre, le trajet aller et retour dépasse les possibilités des avions ordinaires, il faudrait des appareils exceptionnels. Il estime qu'il n'y aurait donc pas intérêt à envoyer en Tchécoslovaquie le matériel envisagé.

Le président Daladier expose que ce matériel est destiné au déploiement des forces aériennes françaises. Nous avons un traité avec la Tchécoslovaquie, une mission militaire y a effectué sans bruit d'excellent travail; d'autre part, nous y avons fait installer à notre usage des terrains d'aviation et entreposé 450.000 cartouches et plus de 400 tonnes de bombes. Ce matériel, qui reste la propriété de l'État français, est régulièrement inspecté et contrôlé.

Par suite de nos conventions militaires, il serait vraiment difficile de ne rien

envoyer. Sans doute, l'Allemagne proteste-t-elle contre les concours apportés à la Tchécoslovaquie, mais il s'agit en l'espèce de manifestations soviétiques qui lui font comparer la Tchécoslovaquie à un porte-avions de l'U.R.S.S. Quoi qu'il en soit, il ne croit pas que l'on puisse refuser cet effort.

Le ministre de l'Air estime qu'on ne peut abandonner la Tchécoslovaquie à cause de ses rapports avec l'U.R.S.S. C'est par cette plate-forme la seule façon de pouvoir atteindre Berlin. Nous devons fournir trois groupes (c'est-à-dire 16 appareils) d'aviation lourde et les entretenir.

Nous enverrons deux groupes du même type, pour faciliter les rechanges. En les faisant stationner dans la région de Brünn, on diminuerait les risques de destructions; la valeur totale du matériel représente 5 millions.

Il aborde ensuite le problème de l'*assistance industrielle*. Il fait remarquer que les possibilités industrielles allemandes sont incomparablement supérieures aux nôtres.

L'Allemagne marche vers ses 3.000 avions; quant à nous, malgré un effort énorme, nous arriverons difficilement à dépasser le tiers. Il est donc indispensable d'étudier une véritable politique de collaboration industrielle avec nos amis éventuels, Angleterre, U.R.S.S., Petite Entente; il serait indiqué d'envoyer en Tchécoslovaquie des ingénieurs et des contremaîtres.

La mise sur pied d'une *assistance industrielle* internationale est d'autant plus nécessaire que, si l'U.R.S.S. ne reçoit aucun concours, il ne lui sera pas possible d'équilibrer l'aviation allemande : l'aviation soviétique souffre en effet d'un manque de personnel technique dans ses usines. Or celles-ci, de par leur éloignement des bases adverses, sont les seules qui pourraient échapper à un bombardement : il faudrait donc lui envoyer des instructeurs français, ou, à défaut, des Tchécoslovaques.

La question est importante: on se souvient en effet que, pendant la dernière guerre, les usines anglaises travaillant sous la menace aérienne allemande, avaient vu, de ce simple fait, leur production réduite de 10 %; les usines soviétiques, qui ne seraient pas soumises à la même inquiétude, tourneraient à plein et pourraient ravitailler la Petite Entente.

Il faudrait donc envoyer des techniciens en U.R.S.S. (et lui demander autre chose en échange); il y aurait également intérêt à entamer des conversations relatives à une collaboration industrielle avec nos alliés éventuels.

Le président du Conseil observe que pendant trois ans l'Angleterre absorbera toute sa capacité de production et ne pourra prêter son concours.

Le ministre de l'Air estime que plus l'on perfectionne la technique, plus les frais d'études sont élevés et qu'on sera amené partout à effectuer des recherches en commun. Il faut profiter de ce que l'Allemagne, qui a fait de très gros efforts pour accroître son matériel, n'est pas encore prête en ce qui concerne son personnel, que sa mobilisation n'est pas encore au point, mais songer qu'en octobre 1938 elle aura rattrapé ce retard aérien.

Le général Gamelin précise que c'est même dès 1937 que son armée de terre sera prête.

Le ministre de l'Air insiste à nouveau sur le fait qu'on ne peut envisager

la défense nationale, du point de vue le plus général, sans faire état d'une aide étrangère.

En ce qui concerne les forces aériennes, il ne remet pas en question les accords conclus avec la Marine, et est tout disposé à aider la Guerre et la Marine. Il ne conçoit pas la possibilité d'avoir une aviation spécialement affectée à d'autres départements, mesure qui risquerait de rompre l'unité de l'Air, mais il envisage favorablement le dressage d'une aviation qui pourrait aider une des armées sans lui être entièrement détachée. En résumé, il devrait exister une seule armée de l'Air, aussi puissante que possible, préparée en totalité aux besoins de la coopération; mais il est parfaitement inutile de la fractionner en trois, et de provoquer ainsi, fatalement, son affaiblissement.

Il faudrait faire un gros effort pour augmenter l'armée de l'Air, et en particulier développer considérablement l'aviation de réserve, car cette armée n'aura pas seulement à se consacrer à des opérations de coopération, elle aura sa besogne propre à accomplir.

Le général Gamelin est d'accord pour que l'on consacre un effort à l'augmentation plutôt qu'à la puissance de l'aviation et constate que des progrès sensibles ont été réalisés.

En ce qui concerne l'action de l'armée de l'Air, tout dépendra des circonstances; suivant le genre de la guerre, l'époque, et les hypothèses de conflit, le rôle de l'aviation sera variable; il ne faut pas oublier que la bataille terrestre conditionne le succès de la guerre et le rôle ultérieur de l'aviation. Dans certains cas, comme par exemple celui d'une agression allemande sur le front nord-est, comprenant la Belgique et la Hollande et doublant ainsi le théâtre des opérations, il faudra arrêter net cette attaque. Il sera donc nécessaire que toutes les forces aériennes agissent en liaison directe avec les forces terrestres. Il est bien évident aussi que, pendant la concentration des armées, soit une période de trois semaines environ, la protection de cette concentration devra primer toute autre activité de l'armée de l'Air.

Ce seront la plupart du temps des décisions immédiates qui devront être prises; il sera donc indispensable d'organiser à cet effet la juxtaposition des postes de commandement.

Naturellement, en cas de nécessité, les forces aériennes mises à la disposition du commandant en chef des armées de terre seraient rendues au commandant en chef de l'Air, si le premier n'en avait plus besoin.

Dans d'autres cas, au contraire, c'est la bataille aérienne qui devra primer la bataille à terre. Ailleurs, ce sera un corps expéditionnaire qui demandera la priorité dans l'action.

Il faut donc un système particulièrement souple pour régler l'activité de l'aviation.

Le maréchal Pétain : c'est vraisemblablement par surprise que nous serons attaqués : il ne viendra donc à l'idée de personne de disperser ses forces.

Le président du Conseil demande ce que devient l'armée de l'Air à la mobilisation.

Le général Gamelin répond qu'elle reste indépendante comme l'armée de mer et l'armée de terre.

Le maréchal Pétain explique qu'autrefois, la Marine et la Guerre avaient chacune leur domaine : l'Air, dernier arrivé, peut soit collaborer avec les autres armes, soit agir isolément pour porter la guerre chez l'ennemi. Cependant, les actions des trois armes doivent être coordonnées, il faut par conséquent un commandement unique.

Le président Daladier : en ce qui concerne la coopération des forces de l'air et de terre, il faut un chef suprême : en Allemagne, c'est von Blomberg, qui est le supérieur de Goering; en U.R.S.S., c'est Vorochilov; en Italie, un chef est désigné pour le temps de guerre.

Il y a donc pour nous un sérieux problème à résoudre.

Le ministre de l'Air : il faut organiser le commandement unique : l'Air n'est plus une arme annexe, c'est une personne majeure. Il faut quelqu'un, un organisme spécial, pour tout « coiffer » dès le temps de paix, et, pour y arriver, créer un collège des hautes études de défense nationale.

Le ministre de la Marine : sans doute est-il nécessaire d'étudier le problème; mais il faut bien noter que l'aviation maritime est et doit rester indépendante, le rôle de la Marine étant tout particulier.

L'amiral Durand-Viel souligne que cette question du commandement unique a été posée depuis longtemps, mais que le point de vue de la Marine n'a jamais pu être complètement exposé :

Le rôle de la Marine est spécial, multiple et immense; la protection des lignes de communications maritimes demande un déploiement de forces considérables et la préparation des transports d'importation un travail minutieux qui a été entamé par la Marine avec le concours du secrétariat général du conseil supérieur de la Défense nationale. Déjà une coordination est réalisée avec la Guerre, et tous les plans de transports sont établis en accord avec l'État-major de l'armée. La Marine possède son aviation qui lui sert d'éclairage; l'Air se déclare être en mesure d'agir au profit de la Marine, celle-ci demande à savoir comment. D'autant que, lors de l'élaboration des plans d'accroissement des forces de l'Air, jamais il n'a été question de la partie qui pourrait être mise à la disposition de la Marine.

Le *ministre de l'Air* pense que l'aviation pourrait avoir, indépendamment de la Marine, à bombarder des ports, des côtes et pourrait être amenée à protéger, à elle seule, des opérations de transports, mais qu'il faudrait prévoir un entraînement spécial à cette fin.

L'amiral Durand-Viel expose les énormes charges qui pèsent sur la Marine et précise qu'il est grand temps d'approfondir le rôle qui lui incombe.

Les circonstances actuelles amènent la stratégie navale française à se rapprocher de celle de l'Angleterre; autrefois, au début du siècle, on pouvait admettre que la décision serait trouvée au-delà des frontières. Mais, à l'heure actuelle, l'armée française a ses fortifications, l'Allemagne aussi, et les réserves de celle-ci sont supérieures aux nôtres. Il ne faut donc plus espérer que la décision puisse être obtenue sur terre seulement.

La dernière guerre a montré l'importance du ravitaillement par mer et l'on sait bien que, si les Britanniques avaient perdu la bataille du Jutland, la guerre n'aurait pas duré un an de plus : les transports par mer ont été,

en effet, énormes et l'on a trop tendance à oublier que la mobilisation industrielle n'a de valeur qu'en fonction directe des activités de la Marine. On arrive donc maintenant à concevoir la stratégie britannique, conséquence de ces faits matériels.

Or les Anglais ont créé un organisme de coordination en dehors des départements intéressés, mais sans pouvoir militaire.

On peut admettre une organisation analogue, et, si les quartiers généraux peuvent s'entendre, même par téléphone, le problème de la coordination est résolu.

Le général Gamelin est d'avis que la décision à prendre variera suivant les circonstances. Le vrai problème consistera à décider si la bataille immédiate devra être d'ordre terrestre, maritime ou aérien, et cela nécessitera un arbitrage, comme l'a fait remarquer M. le président du Conseil.

Mais la question est au fond plus complexe, car il faut la prendre telle qu'elle se présentera, c'est-à-dire sur le plan interallié: puisqu'il est admis que nous devons avoir une aide étrangère, il faudrait donc mettre les militaires éventuellement alliés en contact.

Le ministre de l'Air pense qu'il faut un petit état-major pour préparer la collaboration internationale des forces de l'Air.

L'amiral Durand-Viel désirerait savoir comment l'Air se proposerait d'agir au bénéfice de la Marine.

Le ministre de l'Air : si l'Italie est contre nous, il est possible que vous nous demandiez d'aller bombarder des villes italiennes et de protéger vos transports!

L'amiral Durand-Viel répond que, dans ce cas, c'est par l'Atlantique qu'ils rallieraient la France et aucun avion ne leur serait utile.

L'amiral Durand-Viel fait en outre remarquer que le petit état-major, dont on a parlé précédemment pour constituer un organisme de commandement réduit, ne serait pas responsable et que la question demande à être étudiée très sérieusement.

Le général Gamelin revient sur la question de la protection et de la reconnaissance qui sont nécessaires pour la mise en place du dispositif établi. Les renseignements ne peuvent être donnés que par l'aviation; en conséquence, au début du conflit, les besoins primordiaux seront l'éclairage et l'observation; donc, les forces aériennes devront être aux ordres du commandant en chef des forces terrestres. Là encore on ne peut concevoir une action indépendante de l'Air.

Le ministre de l'Air reprenant la question particulière de la Tchécoslovaquie demande si finalement on enverra le matériel prévu.

Le président du Conseil répond affirmativement; il serait funeste, vu les hésitations actuelles de la Petite Entente, de ne pas le faire parvenir (*Assentiment*).

Le président Daladier signale en passant que des manœuvres soviétiques vont avoir lieu à proximité de la frontière polonaise et que l'envoi d'une mission militaire française peut risquer d'indisposer les Polonais.

Le général Gamelin pense que le problème français dépend essentiellement

des alliances et que la Pologne serait en mesure de venir au secours de la Tchécoslovaquie plus vite que n'importe qui.

Le président du Conseil conclut en disant qu'il a une très nette impression que le décret de coordination était une œuvre utile.

Le président Daladier remercie le président du Conseil.

Il envisage une réunion le mois prochain avec un programme déterminé qui sera envoyé aux départements en temps utile.

En terminant, *le maréchal Pétain* signale au président du Conseil que la défense contre un danger aérien ne fait aucun progrès; que les 120 millions prévus n'ont pas été votés et qu'ils seraient pourtant nécessaires.

La séance est levée à 17 h 45.

370

M. KAMMERER, AMBASSADEUR DE FRANCE À TOKIO,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 266, 267. *Tokio, 30 juin 1936, 15 h 35, 15 h 45.*

(*Reçu :* 10 h. 30, 9 h. 45.)

La presse japonaise du 27 juin annonce qu'un accord commercial secret conclu entre la Chine et l'Allemagne aurait été signé à Berlin en mai. Cet accord organiserait entre les deux pays un échange de marchandises échelonné sur plusieurs années et représentant une valeur de 100 millions de [yen]. L'Allemagne livrerait des armes et différentes catégories de matériel de guerre et recevrait de Chine du tungstène, des arachides et divers corps gras.

Il faut rapprocher cet accord de celui que l'Allemagne a conclu le 30 avril avec le Mandchoukouo, aux termes duquel ce dernier pays doit fournir du soja en échange de marchandises allemandes.

Divers... (1) non encore confirmés permettent de penser que l'accord renferme des clauses secrètes qui prévoient la livraison au Mandchoukouo ou au Japon de matériel militaire, en particulier de mitrailleuses.

Ces deux conventions semblent montrer que l'Allemagne cherche à organiser dès maintenant aux meilleures conditions de change son ravitaillement en matières premières. L'attaché militaire estime en outre qu'elles indiquent que l'industrie allemande est en mesure de livrer à l'étranger du matériel de guerre tout en satisfaisant aux besoins de la métropole.

Prière de communiquer ministère de la Guerre.

Communiqué à l'ambassade de Pékin.

(1) Lacune de déchiffrement.

371

M. Puaux, Ministre de France à Vienne, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 644 à 646. Réservé. *Vienne, 30 juin 1936* (1).

(*Reçu :* le 2 juillet, 11 h. 15.)

M. von Papen a rapporté la réponse du Führer (2).

Secret.

M. Schuschnigg vient de m'en dire les grandes lignes qui lui paraissent satisfaisantes.

M. Hitler accepte de reconnaître l'indépendance et la souveraineté de l'Autriche et n'exige pas la reconnaissance du parti national-socialiste en Autriche. Il est prêt à conclure un *gentlemen's agreement* pour la presse, le tourisme, les questions culturelles et les relations économiques. Des précisions sont demandées du côté allemand en ce qui concerne l'amnistie; par contre, la question de la Légion [autrichienne] n'a pas été soulevée.

M. Hitler n'a rien dit non plus d'une consultation populaire, exigence à laquelle M. Schuschnigg s'attendait.

La conversation du chancelier fédéral avec M. von Papen a été courte. M. Schuschnigg m'a dit qu'il reverrait, au cours de cette semaine, M. von Papen pour un examen plus détaillé de la réponse allemande qu'il veut d'abord soumettre à l'étude de la chancellerie fédérale.

Le Chancelier m'a redit qu'il n'avait aucune illusion sur la sincérité de son partenaire, mais qu'ayant été saisi d'une proposition d'armistice, il ne pouvait la décliner. Je lui ai conseillé une fois de plus la prudence et même la défiance et je lui ai demandé de réserver en tout état de cause, vis-à-vis de Berlin, sa liberté de conclure un pacte de sécurité régional. Il s'est dit entièrement d'accord avec moi à ce sujet.

(1) Par avion.

(2) Au sujet d'un projet d'accord germano-autrichien. Voir télégramme 600-607 du 20 juin publié sous le no 327.

372

NOTE DU DIRECTEUR DES AFFAIRES POLITIQUES [1].

Sécurité française.

Très confidentiel. *Paris, 30 juin 1936.*

Le pacte rhénan dénoncé par l'Allemagne mis à part, les traités conclus par la France, en vue de la consolidation de la paix et de la sauvegarde de sa propre sécurité, sont les suivants :

Une série de traités conclus avec la Pologne en 1921, avec la Tchécoslovaquie en 1924, avec la Roumanie en 1926, avec la Yougoslavie en 1927, désignés dans le langage courant comme traités d'alliance, mais qui, en réalité, ne comportent qu'engagement de se concerter dans le cadre de la Société des Nations en vue de la sauvegarde des intérêts communs, par conséquent de portée limitée quant à l'assistance à se prêter, mais d'autre part de portée non limitée quant au pays qui pourrait menacer lesdits intérêts. Mais bien qu'ayant ces deux traits communs, ces quatre traités ne sont pas identiques dans la forme et l'intention dans laquelle certains ont été conclus pourrait rendre leur jeu très délicat. C'est ainsi que le traité polonais a, dès l'origine, été considéré comme devant s'appliquer à une menace russe au moins autant qu'à une menace allemande.

Deux autres traités ont été conclus par la France avec la Pologne et avec la Tchécoslovaquie à Locarno, traités illimités quant à l'assistance à prêter, limités au contraire quant aux pays contre qui l'assistance serait due. Ces engagements ont pu être pris sans paraître avoir une pointe dirigée contre un pays tiers, car il s'agissait non d'une alliance, mais d'une garantie donnée à l'exécution de l'engagement, intervenu le même jour et du consentement de tous, entre la France et l'Allemagne, entre l'Allemagne et la Pologne, entre l'Allemagne et la Tchécoslovaquie de ne point recourir aux armes et de régler pacifiquement tous différends pouvant surgir entre deux pays.

Enfin la France a conclu avec l'U.R.S.S., le 2 mai 1935, un traité d'assistance dont le jeu a été prévu avec plus de précision encore que les précédents, sous la réserve, il est vrai, du jeu du pacte rhénan de Locarno. Traité qui, dans son principe, n'était pas un traité bilatéral, qui n'est pas non plus un traité de garantie d'engagements pris par un tiers, traité qui demeure ouvert à l'Allemagne notamment sans que celle-ci cependant y soit entrée.

Entre ces divers traités existe — il suffirait d'en lire les textes pour s'en convaincre — une disparité qui en rendrait l'application des plus difficiles et qui dès maintenant, suffit à nous placer dans l'embarras si l'un de nos

[1] M. Bargeton.

« alliés » s'avise de demander à bénéficier d'un accord aussi strict que tel autre des pays amis.

Politiquement notre « système d'alliances » est encore moins cohérent. Parmi les cinq pays qui ont chacun avec la France un traité dit « d'alliance », il en est peu qui se considèrent comme alliés les uns à l'égard des autres. Il n'est pas besoin d'insister sur les rapports entre l'U.R.S.S. et la Pologne, entre la Pologne et la Tchécoslovaquie, sur les méfiances réciproques de la Pologne et de la Roumanie nées de l'hostilité polono-russe, et qui rendent fictive l'alliance polono-roumaine, l'absence d'engagement d'assistance entre les trois états de la Petite Entente, sinon contre la Hongrie, la situation de la Yougoslavie hypnotisée par la crainte de l'Italie et continuant d'ignorer l'Union soviétique, sans parler de rivalités et de divergences moins apparentes, mais persistantes.

Ces constatations conduisent à penser que — n'y eût-il pas d'autres motifs d'écarter une « politique d'alliances » — une telle politique n'est pas praticable, car elle suppose avant tout que, en fait, les participants sont entre eux tous alliés. Le résultat de la situation présente n'est pas seulement la faiblesse. Il est également de concentrer sur la France tout effort qui serait tenté contre la paix, la France constituant — et combien insuffisamment — le seul lien entre les pays qui seraient disposés à s'opposer à une telle tentative.

Comment d'autre part asseoir la paix indivisible sur un système d'accords qui permet de telles divisions entre ses soutiens?

L'effort qui va être tenté pour donner son efficacité à l'article 16 du pacte de la S.D.N. doit nous permettre de donner aux engagements d'assistance une forme permettant à nos différents accords de jouer, permettant de les fondre dans un engagement résultant du pacte qui s'imposerait, dans leurs relations mutuelles, à tous les pays qui ont déjà passé avec la France de tels engagements.

Cette solidarité qui résulte déjà du paragraphe 3 de l'article 16 pour les pays appliquant les sanctions économiques doit être également instituée entre les pays qui prêteraient l'assistance militaire.

373

LE GÉNÉRAL PARISOT, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À ROME,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 379/A-S. Secret. *Rome, 30 juin 1936.*

Sous le prétexte cordial de me remettre personnellement le brevet de Grand-Officier de la Couronne d'Italie, dont la décoration m'avait été conférée en septembre dernier par le maréchal Badoglio à l'issue des manœuvres en France, le général Baistrocchi m'a prié de passer à son cabinet le 25 juin dans l'après-midi.

De ce long entretien (quarante minutes), les points suivants, que j'ai rangés par rubrique, me paraissent pouvoir être retenus.

I. *Organisation du nouvel Empire d'Afrique orientale.* — Le général Baistrocchi envisage comme suit l'organisation militaire du nouvel Empire :

Construction de 3.000 kilomètres de routes;

Un grand centre militaire à Dessié et schématiquement, en croix [1], plusieurs grands centres militaires tous fortement tenus par des éléments italiens formés en majorité par des chemises noires;

Dans tous les intervalles, de nombreux aérodromes (peut-être une vingtaine en tout), avec des appareils assurant une surveillance de tout le pays;

Des colonnes très mobiles, sur autos, toujours prêtes à intervenir, composées d'éléments indigènes et commandées par des officiers italiens.

II. *Effort budgétaire d'ordre militaire.* — Le général Baistrocchi estime qu'il a assumé personnellement une responsabilité très lourde comme conseiller technique de Mussolini dans l'expédition d'Afrique orientale. Il faut en effet considérer que dans l'hypothèse d'un insuccès, l'Italie n'aurait pas pu maintenir pendant des années un effort aussi considérable qui correspond à un effectif budgétaire (*forza bilanciata*) de 890.000 hommes.

III. *Situation matérielle de l'armée italienne et directives pour la démobilisation.* — On avait envoyé en Afrique orientale 800 millions de cartouches d'armes portatives [2]. On en a brûlé seulement 7 millions; tout le reste est donc disponible et sera en partie ramené.

Il y a eu en Afrique orientale jusqu'à 1.400 canons [3], dont beaucoup avaient été enlevés aux formations de 2e ligne d'Italie. On a fabriqué du matériel neuf pour le remplacer, si bien qu'au total les disponibilités vont être plus grandes qu'auparavant.

De grosses difficultés se posent par contre pour le matériel automobile. 18.000 camions sont en Afrique orientale et il va falloir en laisser beaucoup pour les besoins de la colonie.

En somme, la démobilisation est plus difficile que la mobilisation, surtout quand on veut procéder à une récupération parfaite du matériel.

Les directives à envoyer à Graziani pour une démobilisation progressive, dès qu'elle paraîtra possible, sont actuellement à l'étude.

IV. *Instruction de l'armée italienne.* — Le progrès se confirme quant à l'instruction « opérative » comme on a pu le constater aux manœuvres de 1934 dans l'Apennin émilien et de 1935 dans le Trentin.

(1) *Note du document :* Ci-contre le schéma dessiné par le général Baistrocchi. [Ce schéma n'a pas été reproduit.]

(2) *Note du document :* Confirmation de mon C.R. n° 346/AS du 28 mai 1936. (Ce compte rendu n'a pas semblé nécessiter la reproduction.)

(3) *Note du document :* Le chiffre est très supérieur à celui qui avait été avoué au moment de la discussion du budget de la Guerre où l'on n'avait avoué que 800 (cf. 834/A du 9 avril 1936).

Quant à l'armement, il n'y avait que peu de matériel nouveau aux dernières manœuvres.

Cette année au contraire, toutes les unités l'auront.

Les progrès sont énormes dans tous les domaines.

V. *Instruction des officiers de réserve.* — On verra aux prochaines manœuvres beaucoup d'officiers de complément : lieutenants et sous-lieutenants commander des unités (batteries ou compagnies).

Certains de ces officiers ont plus d'un an de service.

En 1935, il n'y avait que 11 divisions en Afrique orientale. Il en est parti la valeur de 12 ensuite. On peut ainsi mesurer l'effort d'encadrement qu'il a fallu réaliser. Remplacer toujours une division qui partait par une autre, ce n'est pas facile, et cela se compliquait au fur et à mesure.

Il faut maintenant tout remettre en place.

Le général insiste sur une mesure qu'il vient de prendre pour la formation d'officiers de réserve du corps d'état-major.

« Nous venons d'incorporer au 15 juin 6.000 officiers de complément pour sept mois.

« 1/10e, soit 60 feront trois mois de troupe, puis quatre mois de stage en service d'état-major, dont les grandes manœuvres dans un E. M. de C. A. ou de D. I. Ainsi petit à petit, nous créerons un puissant corps de soutien d'officiers de réserve pour nos états-majors mobilisés. »

VI. — *Politique générale.*

Au sujet du voyage Valle à Berlin [1].

« Vous savez qu'en 1933 Goering était venu, et nous lui devions toujours cette visite. Plusieurs fois on nous avait sollicités pour que cette visite soit rendue. Il en a été ainsi tout dernièrement encore. Il avait d'abord été décidé que la visite serait rendue d'ici quelques mois. Puis on a préféré, en raison de la levée des sanctions, le faire tout de suite pour liquider cet arriéré, avoir les mains tout à fait libres, et repartir d'une situation nette...

« ... Quelle sera ensuite la politique générale de l'Italie? Seul le Duce pourrait répondre et il ne confie rien à personne de ses intentions à ce sujet.

« Sous ces réserves, une politique comme celle du pacte à quatre paraît devoir assurer la paix. La France désire la paix, l'Angleterre le déclare également, l'Allemagne ne veut pas la guerre pour le moment, l'Italie a besoin de la paix en Europe pour organiser son nouvel empire colonial. Si ces quatre nations étaient bien décidées à s'unir, les autres ne pourraient que s'agglomérer à ce bloc qui serait le maître de l'Europe... »

L'entretien a été très cordial d'un bout à l'autre.

(1) Voir ci-dessus nº 299

374

LE GÉNÉRAL PARISOT, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À ROME,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 380/AS [1]. Secret. *Rome, 30 juin 1936.*

Situation générale à la date du 30 juin.

Par chiffré du 26 juin, je vous ai rendu compte de l'envoi par cette ambassade d'un important télégramme [2] dont vous trouverez ci-joint le démarquage.

C'est qu'en effet, comme le faisaient prévoir mes précédents rapports et notamment 361/AS du 9 juin (*in fine*) [3], l'évolution des rapports italo-allemands me paraît susceptible de nous causer de sérieuses préoccupations.

Sans parler des manifestations diverses de « rapprochement » que j'ai signalées au fur et à mesure, il convient de relever que le voyage à Berlin du général Valle, sous-secrétaire d'État à l'Aéronautique, a été préparé dans le plus grand mystère [4].

Deux jours avant, une haute personnalité politique française avait un long entretien avec le chef du gouvernement qui n'y faisait aucune allusion. Bien que la presse française eût déjà fait mention du voyage, je rencontrais, la veille du départ du général Valle, dans une maison allemande de Rome, le colonel Senzadenari avec l'attaché de l'air allemand et tous deux me saluaient avec la correction habituelle mais sans me parler de rien. Enfin, le matin même où le général Valle était en vol pour Berlin, notre ambassadeur, retour de Paris, s'entretenait avec le nouveau ministre des Affaires étrangères Ciano, qui « lui faisait part en termes très chaleureux du désir qu'éprouvait le gouvernement italien de collaborer avec la France et la Société des Nations aussitôt que les sanctions seraient levées ». L'entretien se terminait même sur une note particulièrement cordiale.

Cependant, une heure après, Valle atterrissait à Berlin.

Aux renseignements du télégramme ci-joint, j'ajouterai que certains autres bruits incontrôlables me sont parvenus le 25 et le 26. Non seulement on me donnait comme certaine la présence à Berlin du commandant Zoppis, du cabinet du sous-secrétaire d'État à la Guerre, « avec une mission délicate » (?), mais il me revenait d'une autre source, qui devrait être bien informée [5], qu'une véritable alliance militaire italo-allemande, préparée pendant les sanctions, était en train de se sceller à Berlin.

Par contre, on me racontait que, dans une toute récente conversation avec une haute personnalité garibaldienne, Mussolini avait fait comprendre claire-

(1) Extraite des archives de la Guerre.
(2) Ce télégramme n'a pas été retrouvé, mais l'essentiel doit être reproduit dans la dépêche présente.
(3) Document non reproduit
(4) Voir ci-dessus, nº 299.
(5) *Note du document :* Un général en retraite, directeur d'une des revues officielles les plus importantes de l'armée italienne.

ment qu'il « entendait ne pas faire d'alliance avec l'Allemagne laquelle ayant des intentions sur l'Autriche et sur Trieste serait une alliée peu sûre ».

J'ajoute que Roatta, chef du S.I.M. qui est mon interlocuteur habituel est absent. L'attaché de l'Air allemand est à Berlin. L'attaché militaire allemand est absent de Rome également, et serait en permission en Allemagne.

Dans ces conjonctures, je n'ai pas hésité, au cours d'une longue conversation pour laquelle le général Baistrocchi m'avait convoqué à son cabinet le 25 après-midi (1), à l'entretenir à brûle-pourpoint du voyage Valle à Berlin, et il n'a point paru marquer la moindre gêne pour me répondre de suite comme vous l'avez lu.

Hier 29 juin, au cours d'un nouvel entretien avec notre ambassadeur, le ministre des Affaires étrangères Ciano lui a déclaré qu'il n'existait aucun accord politique ou militaire avec l'Allemagne, qu'il n'en existait pas davantage avec le Reich au sujet de l'Autriche, enfin que le gouvernement italien considérait toujours le maintien de l'indépendance autrichienne comme une nécessité primordiale (2).

En résumé, si la situation générale présente, comme il arrive souvent ici, des contradictions entre les faits et les apparences, il n'en reste pas moins qu'à la date de ce jour ni les accords politiques de janvier 1935, ni les conversations aéronautiques ou militaires de mai et juin de la même année n'ont été dénoncés.

Enfin il faut espérer que l'évolution des événements genevois permettra de percer dans un avenir très prochain les véritables intentions du gouvernement italien.

P. S. — Le rapport ci-dessus était sur le point de partir avec la valise lorsque m'est parvenue la lettre ci-jointe du consul de France à Turin (3) : je ne puis donc que vous transmettre ce document sans avoir le temps de l'analyser. Sa teneur d'ensemble ne fait d'ailleurs que justifier nos appréhensions en apportant certaines précisions complémentaires quant aux collusions, au moins d'ordre industriel, entre l'Italie et l'Allemagne. Cependant tout ce qui a trait aux mouvements de troupe et au recomplètement en munitions sur notre frontière ne me paraît pas de nature à justifier quelque inquiétude nouvelle de notre part.

(1) Voir le compte rendu publié sous le n° 373.

(2) Voir ci-dessus, n° 368.

(3) Lettre non reproduite.

375

Chambre des députés
Commission de l'Armée

Séance du mercredi 1er juillet 1936 (1)

Présidence de M. Guy La Chambre

La séance est ouverte à 14 h. 30

Présents :

MM. Baron (Étienne), Beaugrand, André Beauguitte, Bloch, Bloncourt, Bouissoud (Charles), Burtin, Chouffet, Léon Courson, Dewez, Duclos (Jean), Frédéric-Dupont, Fernand-Laurent, Albert Forcinal, Froment, Frot (Eugène), Robert de Grandmaison, Heid, Hussel, des Isnards, Jacquinot, Guy La Chambre, Lazurick, Leroy, Miellet, Jean Montigny, Mouton, Polignac (de), Georges Potut, Richard (Paul), René Richard (Deux-Sèvres), Saint-Martin, Suzannet (de), Gaston Thiébaut, Thonon, Tranchand, Valentin (François), Wallach.

Excusé :

M. Ph. Serre.

Audition de M. Édouard Daladier,
Ministre de la Défense nationale et de la Guerre

M. le Président remercie tout d'abord le Ministre d'avoir bien voulu lui faire connaître qu'il était décidé à mettre à la disposition des membres de la commission chargés du contrôle permanent, le maximum de facilités pour l'accomplissement de leur fonction. Il le remercie d'autre part d'avoir répondu si vite à sa demande en venant devant la commission. Il lui demande enfin de répondre de façon globale aux questions qui lui furent posées par lettre, ne répondant qu'ensuite aux membres de la commission qui, à l'occasion de son exposé, désireraient avoir des précisions supplémentaires.

M. le Ministre : M. le Président, j'ai demandé moi-même à être entendu le plus tôt possible par la commission de l'Armée. J'estime en effet que nous devons dresser un inventaire exact de la situation.

Mon intention est de répondre à toutes les questions que vous avez posées et à toutes celles qui pourront être posées par la suite.

Ce qui préoccupe, avec raison, le pays, c'est la comparaison qui s'est établie depuis plusieurs mois entre l'armée allemande et l'armée française.

(1) Compte rendu extrait des archives de la Cour de Riom et certifié conforme du 7 juillet 1943.

Pour faire œuvre utile, il faut autant que possible bâtir sur des renseignements exacts. Or, en ce qui concerne l'armée allemande, nous nous trouvons devant de grandes difficultés. Je ne veux pas insister sur ce point.

En Allemagne, un changement considérable s'est opéré dans la psychologie des gouvernements qui se sont succédé.

Le gouvernement actuel est constitué de telle manière qu'il a la liberté de l'heure, la liberté du moment, la liberté du choix du territoire; il faut faire face à cette conception militaire particulière. Nous sommes, nous, par contre, sur cette position défensive, que je considère d'ailleurs comme excellente, mais qui nous impose un certain nombre de sujétions.

Quels sont les effectifs actuels de l'armée allemande?

L'armée allemande comprend actuellement en gros 500.000 hommes — je parle bien entendu de l'armée régulière — plus 40.000 réservistes, qui sont constamment en instruction, plus 40.000 hommes environ des sections d'assaut encasernés. Cette armée est répartie en 10 corps d'armée, en 28 divisions et comprend, en dehors des divisions régulières, un corps blindé de trois divisions, qui possède au total 1.500 chars, sur lesquels d'ailleurs les renseignements varient. Car dans ces 1.500 chars, nous pouvons trouver aussi bien l'auto-mitrailleuse, qui n'est pas vraiment un char d'assaut, que le char léger de 6 tonnes, qui me paraît être jusqu'ici la règle normale de l'armée allemande.

De sorte que, de cette simple structure de l'armée allemande, nous avons le droit de conclure que l'idée s'est peut-être fait jour de la possibilité d'un raid — puisqu'il faut employer le mot — de trois divisions blindées munies d'autos-mitrailleuses, de chenilles, d'un certain nombre de chars légers — car l'Allemagne ne s'est pas engagée jusqu'ici dans la construction des chars lourds — dont le but serait de « submerger ». Comme le disait le général Debeney, c'est, si vous le voulez, « le fer de la lance ».

Il serait possible — je ne dis pas certain, car personnellement, j'émets des doutes sur cette façon d'engager les destinées d'un pays sur le sort de trois divisions blindées — mais il serait possible qu'une armée de cet ordre rapide, motorisée, soit l'avant-garde d'une grande armée absolument indispensable, ou même prétende conquérir des gages territoriaux de manière que la guerre soit portée dans le territoire du voisin plus que dans le territoire national.

Voilà, en gros, la conception générale.

Mais derrière cela, il faut comprendre qu'il y a une évolution de l'armée allemande vers des formations plus importantes, vers une formation de 12 corps d'armée de 36 divisions d'infanterie. Ce qui alors donnerait non plus les 500.000 hommes actuels, mais 650.000 hommes, plus, bien entendu, les 40.000 soldats des sections d'assaut encasernés, et plus les 40.000 soldats de réserve en instruction.

Quel est le matériel de cette armée (car l'expérience de la guerre nous l'a montré, une armée n'est rien sans matériel)?

L'Allemagne a été préoccupée par l'importance prépondérante des engins blindés dans une opération militaire. C'est ainsi que, dans chaque division allemande, vous avez environ 54 canons anti-chars de 37; que dans chaque corps d'armée, il y a un commandant spécial des unités anti-chars et qu'en

dehors de ces formations, vous avez encore le commandant des réserves générales qui doit prévoir l'entrée en action d'un certain nombre d'unités antichars.

L'armée allemande s'oriente donc de plus en plus vers la lutte contre les engins blindés.

D'autre part, on peut constater un développement de l'artillerie lourde. C'était d'ailleurs une tradition qui date de la guerre et même de l'avant-guerre.

Il y a un régiment d'artillerie lourde par division. L'un des groupes de ce régiment est hippomobile, l'autre est mécanisé. Un grand effort a été fait pour le perfectionnement du canon de 10 centimètres, pour le fameux obusier que nous avons connu, dont la portée a été accrue. Développement également des obusiers de 150. C'est le canon de campagne lourd, qui porte maintenant à 13 km 500.

Je ne puis vous donner de renseignements précis sur le nombre des mortiers mis en construction. Nous avons toutefois relevé la trace de mortiers de 210 et de 320.

En somme, ce que l'on peut constater, c'est d'une part un effort considérable vers la protection contre les engins blindés et les chars d'assaut, et, en second lieu, vers l'élimination de l'artillerie de campagne, ce qui est un fait tout à fait nouveau dans l'histoire militaire allemande.

Vous n'ignorez pas que l'artillerie de campagne allemande a disposé d'un matériel de 77 qui s'est révélé inférieur pendant la guerre, mais qui a été considérablement amélioré depuis. Cependant, malgré ces progrès techniques, l'Allemagne s'oriente de plus en plus vers la substitution d'un obusier léger au canon de campagne proprement dit.

Voilà les caractéristiques. Je vous dirai tout à l'heure les conséquences que nous devons en retirer.

En ce qui concerne la motorisation, de plus en plus l'Allemagne s'oriente vers la création d'unités mécaniques.

Actuellement, 3 divisions sont de ce type; 3 divisions de deux régiments chacune et qui possèdent au total 1.500 chars légers, mais en comprenant dans ce chiffre les autos-mitrailleuses. Car lorsqu'on parle d'engins blindés, il faut faire la distinction. Il y a certainement des autos-mitrailleuses en nombre considérable. Il y a aussi des chars de 6 tonnes et un nombre beaucoup plus réduit de chars moyens de 15 à 16 tonnes.

Cela veut dire que l'Allemagne conçoit que des divisions blindées relativement légères pourraient peut-être engager une offensive.

Mais, je le répète, si nous avons discerné les chars de 6 tonnes et les autos-mitrailleuses, nous n'avons pas encore de renseignements précis sur les possibilités de construction des chars moyens et encore moins des chars lourds.

Il semble — si j'en déduis les conséquences au point de vue d'une guerre éventuelle — que l'Allemagne aurait construit son armée sur l'idée de la guerre de mouvement; mais de la guerre de mouvement dans des pays qui n'ont pas un organisme défensif extrêmement perfectionné. Je parle de son armée actuelle, que je viens de décrire, et non pas de celle qui pourra exister dans six mois ou un an. L'armée que je viens de décrire est orientée vers la plaine,

vers des formes de guerre où n'interviennent pas les fortifications. Il peut s'agir aussi bien des plaines de l'est de l'Europe que peut-être, dans une certaine mesure, des plaines de la Flandre, bien que sur ce point, comme je vous l'expliquerai, elle puisse s'exposer à de graves mécomptes.

Passons au développement des fabrications de guerre, assuré par l'Allemagne depuis deux ans.

Il faut, pour être loyal, tenir compte à la fois des indices positifs et des indices négatifs.

Les indices positifs, c'est l'accroissement tout à fait anormal de l'importation des matières premières : bauxites, minerais de fer, cuivre, huiles brutes; c'est l'activité considérable certaine des usines Krupp, des usines Rheinmetall, dont on ne parle pas assez; des usines Busing. Enfin, l'indice le plus positif de tous, si je puis employer ce superlatif, c'est la nomination du général Goering au contrôle général des matières premières et des devises, ce qui marque bien l'emprise de l'armée allemande sur l'activité économique du pays.

Mais il y a cependant des indices négatifs.

S'il y a un accroissement anormal des importations de matières premières, il y a également un accroissement anormal, par le temps qui court, des exportations. Les produits fabriqués marquent un accroissement de 300.000 tonnes entre les premiers mois de l'année 1935 et les premiers mois de l'année 1936. Il n'y a pas, d'autre part, de rappels constatés d'ingénieurs ou d'ouvriers spécialisés allemands en très grand nombre à l'étranger actuellement. C'est ainsi qu'il y a encore malgré tout en Allemagne un million et demi de chômeurs. Je crois que ce que nous constatons, c'est la fabrication d'un matériel de guerre, non pas pour l'armée de 500.000 hommes qui existe aujourd'hui, mais pour l'armée de 650.000 hommes qui sera probablement réalisée l'année prochaine ou dans deux ans. Ce que nous devons en tout cas retenir, puisque notre état d'esprit doit être toujours de prévoir le pire, c'est que le déclenchement d'une mobilisation industrielle serait facilité par les mesures que je viens d'indiquer.

En face de cette armée allemande, active, mobilisée, quelle est la situation de l'armée française?

Notre armée a été divisée en deux blocs : un bloc métropolitain et un bloc nord-africain et colonial.

De sorte qu'ayant une armée dont les effectifs sont comparables à ceux de l'Allemagne, et même légèrement supérieurs, nous devons néanmoins compter pour des raisons de politique extérieure, pour des raisons diplomatiques, avec ce fait que l'armée française qui se trouve au nord de l'Afrique, et plus encore celle qui est dispersée dans les colonies, pourrait ne pas se trouver en place si le gouvernement allemand essayait une action de force avec des éléments relativement réduits, sur les frontières de la Belgique ou de la France.

Je suis donc obligé de raisonner avec l'armée métropolitaine proprement dite.

D'autre part, dans les circonstances actuelles, je ne crois pas qu'il soit prudent de trop compter sur le concours éventuel de l'armée de l'Afrique du Nord — je parle des premières heures ou des premiers jours des hostilités. Je raisonne donc uniquement avec les effectifs qui sont dans la métropole.

A cet égard, notre conception est évidemment différente de celle qui anime l'armée allemande. Nous sommes un pays qui, par le sacrifice de ses fils, a retrouvé ses frontières. Nous sommes un pays qui n'a pas d'ambitions territoriales, qui n'a pas d'ambitions raciques (*sic*), un pays qui demande simplement à avoir la paix chez lui, et résolu à consentir les sacrifices nécessaires pour avoir la paix chez lui.

Nous avons donc orienté notre formation militaire dans un état d'esprit tout à fait différent de l'Allemagne hitlérienne.

Mais d'autre part, il faut comprendre que si l'armée allemande entrait en guerre, il faudrait bien qu'elle laisse un certain nombre de divisions à d'autres frontières.

Je peux par conséquent dire qu'au point de vue des effectifs, nous sommes à peu près à égalité. Je parle des effectifs du temps de paix. Nos 20 divisions, nous les avons constituées de la manière suivante :

Nous avons constitué des divisions de frontière, qui sont en général renforcées comme effectifs, qui sont plus spécialement motorisées, et nous avons des divisions que l'on appelle normales, c'est-à-dire des divisions dont les effectifs sont beaucoup moins importants que ceux des divisions renforcées.

Les divisions légères motorisées allemandes sont construites pour une offensive extrêmement rapide. Nous, qui possédons une barrière fortifiée, nous avons construit notre élément de mécanisation surtout sous la forme de réserves générales, qui sont dans la main du Haut-Commandement, celui-ci pouvant les déplacer et les projeter à travers l'espace suivant la frontière qui sera menacée.

Mais en ce qui concerne le matériel proprement dit, nous avons des insuffisances, que, pour ma part, je déplore. Pour moi, j'ai toujours attaché moins d'importance aux effectifs du temps de paix qu'au matériel. Je crois en effet que, si la France est menacée, nous retrouverons certainement le même enthousiasme que nous avons trouvé en 1914. Et, dans ces divisions dont le cadre est peut-être un peu large, viendront, je crois, s'insérer très rapidement, comme en 1914, la masse active, la masse combattante du peuple français.

Mais le matériel ne s'improvise pas et je préférerais avoir un peu moins d'unités et beaucoup plus de matériel.

Or, je dois reconnaître qu'à ce point de vue, la situation n'est pas celle que je désirerais.

Je sais bien qu'on a voté, il y a deux ans, deux milliards consacrés au ministère de la Guerre proprement dit. Ces deux milliards ont été destinés à l'acquisition de masques, qui donnent maintenant toute satisfaction et dont nous pouvons équiper l'armée combattante et même toutes les formations de l'intérieur. Mais il y aura un effort à poursuivre en ce qui concerne la population civile. On a également consacré ces deux milliards à la construction de chars d'assaut. On les a consacrés à un certain nombre d'armements, mitrailleuses notamment, et plus encore artillerie antiaérienne qui nous donne d'ailleurs pleine satisfaction. Ce matériel est excellent, puisque tous les gouvernements étrangers, je parle des gouvernements amis, nous en réclament.

On a également avec ces deux milliards comblé les intervalles qui existaient

dans notre système fortifié. Nous avons construit de grands cuirassés terrestres, ce que je ne crois pas conforme d'ailleurs aux leçons de la dernière guerre. Mais rien n'avait été prévu pour la défense par le feu des intervalles entre ces forts.

Voilà à peu près à quoi ont été consacrés les crédits votés par le Parlement il y a deux ans.

Il n'en est pas moins vrai que nous avons, en ce qui concerne la matériel de guerre, des déficiences regrettables.

En ce qui concerne les chars de combat, on peut employer encore les chars d'assaut Renault de la guerre, mais ils ne représentent pas une force appréciable.

Nous avons par contre des chars de 16 tonnes qui, au point de vue technique, nous mettent en avance sur toutes les armées actuelles de l'Europe.

Nous avons en outre des chars de rupture, extrêmement puissants, représentant tout armés 30 tonnes. Ils ont un grand défaut : ils coûtent très cher.

Nous avons enfin commandé des chars légers de 7 ou 8 tonnes, supérieurs aux chars légers allemands; mais à la fin de cette année, nous n'en aurons encore qu'une partie.

En ce qui concerne l'artillerie, nous avons fait aussi un effort considérable. Les obusiers de 105 sont tout à fait au point ainsi que le 105 lourd moderne. De grands progrès sur les portées ont été accomplis grâce à la direction du laboratoire des fabrications d'artillerie et, d'autre part, aux travaux de M. Brandt.

Il nous faut néanmoins enregistrer des retards dans la réalisation des tourelles et de l'armement des engins blindés, des erreurs techniques dans la construction des autos-mitrailleuses ainsi que dans la mise en service de certains calibres de nos régions fortifiées.

Pour ce qui est des régions fortifiées, j'estime que l'effort considérable qui a été fait dans tous les domaines ne suit pas les enseignements de la guerre sur l'efficacité de l'échelonnement en profondeur. J'aurais pour ma part préféré des ouvrages beaucoup plus légers et échelonnés.

Enfin je cite pour mémoire une arme sur laquelle on peut admettre toutes réserves et toutes possibilités, c'est l'arme chimique; que donnera-t-elle?

Dans un autre ordre d'idée il faut signaler aussi certains lenteurs amenées par un manque de coordination dans nos fortifications entre la fabrication des canons anti-chars et leur adaptation aux tourelles.

Je voudrais résumer la situation d'un mot : j'estime qu'au point de vue de l'armée de campagne, nous sommes en état de faire face largement à toutes les offensives de l'armée allemande.

Mais il faut toujours prévoir la technique de l'adversaire et nous devons, de ce fait, faire un effort considérable dans la direction du matériel de guerre.

Je voudrais surtout que l'on développât une invention française qui est extrêmement intéressante : les canons automoteurs.

Je crois que ce qui vaudra, c'est un ensemble d'appareils mécaniques qui remplaceront la vieille infanterie d'autrefois, et à plus forte raison la cavalerie. Or, si vous faites combattre des chars dilués dans des formations très légères d'infanterie, elles-mêmes à l'abri par des chenillettes ou des autos blindées,

vous serez amenés à ressusciter la doctrine de Napoléon qui n'a jamais engagé une bataille sans que ses canons fussent au premier rang avec ses fantassins. Et votre artillerie combattra presque en première ligne.

J'ai l'intention de demander des crédits importants pour les canons automoteurs.

Je sais bien que l'armée française est très traditionnaliste. Elle a fait cependant un effort important de motorisation.

Nous avons déjà de nombreuses chenillettes d'infanterie, qui permettent à l'infanterie d'être ravitaillée en munitions et même en approvisionnements jusque sur la ligne de feu. Presque toute notre artillerie évolue vers le type artillerie-tracteurs.

Vous m'avez demandé quel était le résultat de la réoccupation militaire de la Rhénanie, comment nous en mesurions les conséquences, comment nous entendions faire face à ces difficultés nouvelles. Car, le 7 mars, le seul fait que l'Allemagne ait placé des garnisons dans des régions jusqu'alors privées de troupes, a placé la France dans une situation nouvelle.

Dans l'état actuel de nos renseignements, je puis affirmer que le nombre des troupes régulières de l'armée allemande en Rhénanie n'a pas dépassé 75.000 soldats réguliers.

Mais il faut compter aussi avec l'armée irrégulière allemande, avec les jeunes gens qui sont dans les camps de travail. Il faut compter avec les soldats qui sont dans les formations nazies, mais qui sont de véritables militaires.

Comme je vous l'ai dit, je mets toujours les choses au maximum, les choses au pire. Et à côté de ces 73.000 soldats de l'armée régulière allemande, je place volontiers le chiffre, tout de même un peu exorbitant, de 200.000 soldats irréguliers.

Nous avons en face l'armée régulière, sans parler des frontaliers et des hommes qui habitent les zones fortifiées et viennent au premier appel prendre place dans les ouvrages.

Actuellement on peut dire que nous sommes en mesure d'empêcher l'invasion sur notre territoire.

Vous m'avez demandé comment se résoudrait un conflit éventuel dans le cas d'une Italie et d'une Pologne neutre ou hostile. Je n'ai pas tous les éléments du problème.

Toutefois, dans le cas d'une Allemagne hostile avec une Italie neutre, nous pouvons envisager avec tristesse mais confiance l'issue d'un conflit éventuel à condition que la Belgique exécute au moins les possibilités minima.

J'avais obtenu en 1933 de la Belgique qu'elle organise sa frontière au contact de l'Allemagne, cette ligne raccordée à la nôtre nous faisait gagner 300 kilomètres et 300.000.000 de francs.

Depuis les flamingants ont repris la majorité. L'idée de résister sur la frontière même a reculé, avec l'influence rexiste empreinte de germanophilie.

Je ne crois pas que nous avons intérêt, au point de vue extérieur, de forger un outil de guerre sur le modèle de l'outil de guerre allemand.

Il faut que l'appel des frontaliers se fasse avec une rapidité telle que dans les vingt-quatre heures nos ouvrages soient garnis. Moi-même, il y a trois ans,

j'avais décidé que les paquetages des frontaliers seraient déposés dans les mairies de leur domicile, étant entendu que les dépôts d'armes et de munitions seraient transportés dans les ouvrages.

Ce n'est pas encore fait, je vais m'efforcer de le faire.

Il faudra aller plus loin, il faudra que les frontaliers soient mobilisés, non pas par la réception d'un fascicule individuel, mais par le tocsin, sans quoi nous perdrons un temps précieux.

Si, malgré les difficultés, nous réalisons cela, nous pourrons faire face à une attaque brusquée.

Il faut que derrière il y ait le corps de bataille, mobilisé dans les délais les plus rapides, ainsi que dans la main du commandement les réserves qu'il pourra diriger d'un côté ou de l'autre.

L'erreur de 14 de l'attaque par la Belgique ne sera peut-être pas renouvelée, peut-être un coup plus brutal serait porté sur le sud de notre appareil fortifié; là nous avons encore les servitudes de 1815. Il est extraordinaire qu'après la guerre de 1914 on n'ait pas songé à lever l'hypothèque qu'en 1814 et 1815 les alliés de l'Europe ont prise sur nous.

Sur le Jura, nous n'avons que d'anciens forts, il nous faudrait un réseau fortifié sur la frontière suisse, cela dépend de notre diplomatie, non de moi.

Au cas d'une Italie alliée à l'Allemagne, le problème est plus complexe, malgré des débuts difficiles on pourrait encore envisager une résistance victorieuse.

Je pense à d'autres questions, moins importantes peut-être, mais plus actuelles, comme celles de la coordination des départements de la Défense nationale, la question de la nationalisation des fabrications de guerre, celle des autoroutes, etc.

Il faudrait, en France, arriver à une coordination beaucoup plus active des trois départements, qui, malgré tout, sont assez isolés.

En Allemagne, en Italie, on a une unité de direction.

Au contraire, dans les pays de démocratie ancienne on n'a pas réalisé cette unité.

L'Angleterre a prévu un centre d'études de Défense nationale, mais sans préciser qu'il y aurait un homme qui aurait la responsabilité de la direction du conflit.

Nous avons fait à peu près la même chose.

M. Tardieu avait créé un ministère de la Défense nationale, mais l'œuvre essentielle de la coordination n'a pas été réalisée.

Le 6 juin, nous avons pris un décret qui réalise une coordination dans ce que je crois être l'essentiel.

Je suis ministre de la Défense nationale. Je considère que je perdrais mon temps à m'occuper des questions de personnel, mais ce que nous devons faire c'est d'abord un plan de mobilisation, un plan de campagne qui envisage plusieurs hypothèses. Dans ces différentes hypothèses, quel est l'effort des trois ministères de la Défense nationale? Voilà toute la question.

Il faudrait créer au ministère de la Défense nationale un organe, peu important du reste, qui assurerait la liaison, car ce dont nous avons besoin, c'est d'une liaison.

Si au point de vue budgétaire nous faisions nos achats en commun, non seulement de vivres, mais de matériel d'acier, nous réaliserions des économies qu'on transporterait dans les parties vivantes de l'Armée, de la Marine et de l'Air.

Il ne s'agit pas de violer l'autonomie de chaque ministère respectif, mais d'un aménagement des dépenses budgétaires.

Sur la nationalisation des fabrications d'armes et de munitions, il serait préférable d'avoir un prochain débat, car le sujet en vaut la peine.

Il serait regrettable que je consacre à un problème aussi vital quelques minutes d'un exposé déjà trop long. Mais, enfin, je suis à votre disposition.

Des questions m'ont été posées sur la démocratisation de l'armée et la durée du service militaire.

Dans les circonstances actuelles, je ne vois pas la possibilité de réduire la durée du service militaire.

A moins d'une modification dans la politique internationale, je n'envisage pas une réduction ni de la durée du service militaire, ni de l'effort en ce qui concerne le matériel de guerre. Si on arrive à des formules de désarmement simultané, efficacement contrôlé, c'est une autre question. Dans un pays de faible natalité comme la France, il y a le plus grand intérêt à ce que ces efforts aboutissent à un succès que je désire profondément.

En ce qui concerne la démocratisation de l'armée, j'avoue que je considère que l'armée française est une armée démocratique, je veux dire par là une armée qui fait appel à toutes les forces de la nation.

J'ai essayé de la rendre plus démocratique encore en faisant que le soldat français soit mieux traité. Dans un grand nombre de garnisons la vie matérielle du soldat français n'est pas ce qu'elle devrait être.

L'armée française ne devrait séjourner dans les casernes que pendant les six mois d'hiver; en dehors de cette époque, elle devrait camper, comme le font mes deux fils et certainement les vôtres, faire travailler les muscles.

Voilà ce que j'appelle la démocratisation de l'armée. Mais je ne conçois pas une armée française mêlée aux agitations quotidiennes et à tous les remous de la politique française.

Je me préoccupe d'abord de la résistance du pays à une agression. Je ne peux pas admettre que la caserne devienne un foyer de discussions politiques.

Pour ce qui est des questions qui m'ont été posées sur les mutations éventuelles du Haut-Commandement, je répondrai que ce sont des questions de la compétence du ministre. Il y a la séparation des pouvoirs.

Je ne suis pas l'ennemi du contrôle parlementaire, au contraire, j'en suis le partisan fanatique. Quand on a constitué l'ensemble du réseau fortifié par exemple, c'est grâce aux commissions parlementaires qu'on a compris la frontière du nord.

Plus notre collaboration sera étroite, plus j'en serai satisfait. Gardons notre force nationale intacte. C'est cet appel que je veux adresser à la commission de l'Armée de la Chambre. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Les applaudissements de nos collègues sont les meilleurs

interprètes de leurs sentiments à votre égard et de la reconnaissance que nous vous avons pour l'exposé très clair et très net que vous nous avez fait.

Je n'ai pas besoin de vous assurer, vous le connaissez de longue date, de tout le concours de la commission dans l'accomplissement de la mission que vous venez de définir.

Je suis certain d'être l'interprète des sentiments de nos collègues en disant que nous avons ressenti quelque émotion en apprenant l'insuffisance de certains de nos armements, notamment en ce qui concerne les chars moyens et légers et les crédits qui pourraient être nécessaires pour développer les canons automoteurs. Je pense que le gouvernement prendra sous peu une initiative à cet égard.

Nous avons toujours interrogé les ministres de la Guerre successifs pour savoir si les fabrications n'étaient pas arrêtées par une question de crédits. Jusqu'ici, on nous a toujours répondu : « Non. Au point de vue crédits, nous avons ce qu'il nous faut. C'est une question de possibilités de fabrication industrielle ». Si des crédits devenaient nécessaires pour permettre de faire marcher ces fabrications au complet, ce n'est pas, vous le savez, du côté de la commission que viendraient les objections.

Je vais, maintenant, donner la parole à ceux de nos collègues qui auraient des questions à vous poser.

La parole est à M. Fernand-Laurent.

376

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 657. *Prague, 1er juillet 1936* (1).

(*Reçu :* le 3, 16 h. 15.)

J'ai demandé à M. Hodza si les rapports entre la Russie et la Tchécoslovaquie se développaient dans des conditions lui donnant satisfaction (2).

Le Président m'a répondu que les relations des deux gouvernements étaient excellentes et le parlement tchécoslovaque bien disposé dans son ensemble pour la Russie. Il s'étonne, dans ces conditions, de l'oreille attentive prêtée par le gouvernement de Moscou aux rapports des communistes tchécoslovaques. Ceux-ci, m'a dit le Président, ont proposé aux socialistes de constituer avec eux un front commun. Les socialistes ont refusé. Ils forment en effet ici un élément de gouvernement essentiel et durable, et travaillent d'accord avec les autres

(1) Par valise.

(2) Les rapports entre la Russie et la Tchécoslovaquie ont été réglés par le traité d'assistance mutuelle intervenu entre ces deux pays le 16 juin 1935. Mais aucun accord militaire n'a été conclu.

partis de la coalition. Les communistes qui, par eux-mêmes, ne représentent que peu de force en Tchécoslovaquie, ont été mécontents du refus socialiste. Ils peignent donc à Moscou l'État tchécoslovaque comme une démocratie conservatrice et autoritaire et les socialistes comme des fascistes. M. Hodza s'étonne que ces rapports rendent « nerveux » le gouvernement des Soviets, mais il le constate.

Secret. — Pour ce qui concerne les rapports d'états-majors entre la Russie et la Tchécoslovaquie, M. Hodza m'a confirmé les renseignements que j'ai portés à la connaissance de Votre Excellence par mon télégramme 642 [1]. Il s'est, m'a-t-il dit, renseigné récemment auprès de la direction supérieure de l'Armée, sur les rapports militaires avec la France et la Russie. Il lui a été répondu qu'avec la France, ces rapports ne laissaient rien à désirer, qu'avec la Russie, « c'était un point d'interrogation ».

Prière de communiquer au ministère de la Guerre.

377

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1992, 1993. *Berlin, 2 juillet 1936, 19 h. 36, 19 h. 30.*

(*Reçu :* 20 h. 35.)

Devant partir aujourd'hui en congé d'un mois, l'ambassadeur d'Angleterre a rendu visite à M. von Neurath. Spontanément, celui-ci lui a déclaré qu'il attendait toujours que le Führer se prononçât au sujet de la réponse à faire au questionnaire britannique [2]. M. von Neurath a ajouté que M. Hitler continuait de considérer la situation comme instable et qu'il hésitait à prendre une décision. Après les fêtes qui auront lieu demain et les jours suivants à Weimar, le ministre rejoindra M. Hitler à Berchtesgaden et essayera d'obtenir une solution. Il en a, du moins, donné l'assurance.

Il n'a pas caché, au surplus, que les sentiments du Führer envers l'Angleterre étaient, en ce moment, assez empreints d'amertume.

(1) Voir ci-dessus, n° 361.

(2) Voir ci-dessus, n° 171.

378

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1994. *Berlin, 2 juillet 1936, 19 h. 30.*

(*Reçu :* 21 h. 25.)

Au cours de l'entretien rapporté par mon télégramme nº 1993 (1), M. von Neurath a déclaré à son interlocuteur que l'Allemagne n'avait aucunement l'intention de favoriser un coup de force sur Dantzig.

Il est vrai que le même M. von Neurath avait également affirmé que jamais l'Allemagne ne créerait en Rhénanie un fait accompli.

379

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1987 à 1991. *Berlin, 2 juillet 1936, 19 h. 29, 19 h. 39, 19 h. 38, 19 h. 37.*

(*Reçu :* 21 h. 25, 21 h.)

Suite à mon télégramme 1983-1986 (2).

Les commentaires que le discours prononcé hier à Genève par le président du Conseil provoquent, dans les milieux politiques et dans les journaux allemands [les plus] officieux, conduisent à se demander pourquoi l'Allemagne repousse avec tant d'obstination la thèse de l'organisation de la sécurité par le système des pactes régionaux et de la garantie collective des membres de la S.D.N.

L'Allemagne est évidemment sincère, lorsqu'elle reproche à ce système

(1) Voir ci-dessus, nº 377.

(2) Le télégramme 1983 à 1986 du 2 juillet non reproduit signalait l'accueil trouvé dans la presse berlinoise par le discours de M. Léon Blum prononcé le 1er juillet à Genève : éloges pour le ton et réserves sur le fond. Lors de ce discours à l'assemblée de la S.D.N. où se posait la question de la fin des sanctions et d'une éventuelle réforme du covenant, M. Léon Blum laissait entrevoir la négociation d'un nouveau Locarno par une entente directe avec l'Allemagne. Mais en ce qui concernait la réforme, la France ne pouvait se rallier à aucune formule susceptible de réduire la S.D.N. à un rôle de consultation purement académique sans faire de la sécurité collective une réalité.

d'entraîner ceux qui s'y associent dans des conflits qui ne les touchent pas directement et éventuellement dans des guerres contre des peuples dont ils sont les amis. A cet égard, l'exemple de l'Abyssinie l'a vivement frappée et elle se félicite d'avoir pu, grâce à sa sortie de la S.D.N., se dispenser d'appliquer des sanctions à l'Italie.

De la même manière, il lui répugnerait d'avoir à participer un jour à une action dirigée contre la Pologne ou la Hongrie, et plus ou moins perfidement suscitée par d'habiles manœuvres. En d'autres termes, les dirigeants du IIIe Reich ne croient pas à l'Europe; ils n'ont qu'à un degré infime le sens des solidarités continentales, et ils ne conçoivent pas qu'on puisse faire à un idéal international le sacrifice d'un sentiment ou d'un intérêt national.

Mais un autre facteur joue un rôle non moins important dans leur opposition au principe de la sécurité collective. Ils craignent qu'un système de sécurité collective réellement efficace n'ait pour résultat de perpétuer le statut de l'Europe, tel qu'il a été établi à Versailles et tel qu'il subsiste aujourd'hui, et n'immobilise, pour un temps indéfini, une évolution des choses, dont l'Allemagne pourrait profiter, si les forces internationales étaient laissées à elles-mêmes. Le IIIe Reich, en effet, n'a pas renoncé à ses ambitions. Il l'a marqué, ces jours derniers, soit par les discours d'un Goebbels et d'un Ribbentrop (1), soit par son initiative à l'égard de Dantzig (2), soit par les nombreux articles où s'est exprimé, à l'occasion de l'anniversaire de la signature du traité de Versailles, son révisionnisme. Il ne se range pas parmi les nations satisfaites ou saturées. Et il redoute que l'organisation de la paix, entendue au sens d'un renforcement de l'article 16 du pacte de la S.D.N., ou bien ne l'empêche de faire aboutir ses revendications ou bien ne l'entraîne dans des guerres, où il aurait difficilement l'avantage.

Dans ces conditions, il sera sans doute malaisé d'obtenir l'adhésion de l'Allemagne à un système *général* de sécurité efficacement garantie. Elle y serait plus favorable, si un mécanisme de révision également efficace y était impliqué. Elle s'y résignerait peut-être, si son abstention l'exposait à un isolement complet. Mais elle espère bien que ses idées et sa résistance trouveront de nombreux appuis. Elle demeure, d'ailleurs, prête à étudier et à accepter des solutions partielles de portée limitée, telles qu'un nouveau pacte occidental.

(1) Voir ci-dessus, n° 363.
(2) Voir ci-dessous, nos 390, 391 (et notes explicatives).

380

M. PUAUX, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 648 à 652. Réservé. *Vienne, 2 juillet 1936, 21 h. 30.*

(*Reçu :* le 3, 1 h., 1 h. 50, 2 h. , 2 h. 30.)

Je me réfère à mon télégramme nos 644 à 646 (1).

M. Schuschnigg a reçu [hier] M. von Papen et lui a communiqué ses observations sur la réponse allemande.

Celles-ci ne portent que sur quelques questions de rédaction. Le ministre d'Allemagne a déclaré qu'il ne voyait aucune difficulté, et qu'il ferait part aussitôt à son gouvernement des désirs du gouvernement fédéral et ne doutait pas d'une réponse favorable.

Le directeur politique qui m'a communiqué cette information ne s'explique pas l'attitude de M. Hitler et son entier acquiescement aux demandes autrichiennes. La reconnaissance de l'indépendance de l'État fédéral signifierait en effet l'abandon de l'idée de l'Anschluss et une sorte de démenti que le Führer s'infligerait à lui-même. Sans doute considère-t-il que la parole donnée ne l'engage point et qu'il sera toujours temps de revenir s'il le faut à la manière forte. Ce n'en serait pas moins pour quelque temps une pause dans la lutte engagée. Est-ce dans la crainte de la restauration que le Führer agit ainsi ? Est-ce pour éliminer un point embarrassant du questionnaire britannique ? Est-ce pour pouvoir se ménager éventuellement l'appui de l'Italie ? M. Schuschnigg et M. Hornbostel se sont posé toutes ces questions sans y répondre. En tout état de cause, m'a dit M. Hornbostel, dont les sentiments à l'égard du Reich ne sont pas douteux, M. Schuschnigg ne veut et ne peut laisser échapper cette occasion de normaliser, dans une certaine mesure, la situation intérieure et d'obtenir des avantages économiques non négligeables. Il estime qu'il ne risque rien de prendre M. Hitler au mot. Si celui-ci se découvre de mauvaise foi, la situation matérielle de l'Autriche ne sera pas pire et la situation morale de M. Schuschnigg n'en sera pas plus affectée. Quant au danger latent que représente pour l'idée autrichienne un rapprochement avec l'Allemagne, le Chancelier estime qu'il est à trop lointaine échéance pour qu'il ne soit pas en état de le combattre et de le prévenir par l'action de la propagande du Front patriotique qui va être amplifiée surtout vis-à-vis de la jeunesse.

Le Chancelier, sans apporter aucune hâte à la signature de l'arrangement, désirerait que celle-ci puisse avoir lieu avant l'anniversaire de la mort de M. Dollfuss (2), afin de lui donner sa véritable signification dans le discours qu'il prononcera à cette occasion.

Communiqué à Genève sous les nos 244 à 248.

(1) Voir ci-dessus, no 371.

(2) C'est-à-dire avant le 25 juillet.

381

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 417. *Londres, 2 juillet 1936.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 3 juillet.)

Dans ma dépêche nº 359, du 8 juin [1], j'ai signalé à Votre Excellence le séjour à Londres de M. Pirow, ministre de la Défense nationale de l'Union sud-africaine, et indiqué quels étaient les sujets de ses entretiens avec les dirigeants anglais. M. Pirow a quitté hier l'Angleterre, se rendant aux Pays-Bas. Avant son départ, il a fait à la presse des déclarations dans lesquelles il a exprimé toute sa satisfaction des résultats de sa visite et notamment des progrès réalisés au cours de ses conversations relatives aux questions de défense nationale. Il résuma ainsi les principaux résultats obtenus :

« Nous avons, dit-il, eu d'utiles discussions au sujet des défenses de Cape Town et je serai en mesure, à mon retour à Prétoria, de transmettre à mon gouvernement des propositions que je considère comme pleinement satisfaisantes.

« Nous avons été d'accord pour estimer que les liaisons aériennes civiles en Afrique, et particulièrement le long de la côte occidentale, doivent être développées en étroite consultation entre l'Afrique du Sud et le Royaume-Uni.

« Le Board of Trade et les ministres australiens, que j'ai eu l'occasion de rencontrer à Londres, se sont montrés favorables à une extension du port de commerce de Cape Town, ce qui encouragerait l'usage de ce port par la marine marchande. On constate déjà que son trafic est depuis quelques années en augmentation constante. La ligne du Cap constitue d'ailleurs une alternative possible pour la liaison Grande-Bretagne-Australie, passant actuellement par la Méditerranée.

« Nous avons réglé un certain nombre de questions secondaires et de caractère technique, relatives, par exemple, à des commandes de mitrailleuses, d'aéroplanes, etc. »

D'après les renseignements qu'il m'a été possible de recueillir, la satisfaction ainsi manifestée par M. Pirow n'est pas de pure forme et correspond bien au sentiment qu'il emporte de Londres. Le ministre sud-africain serait arrivé ici avec certaines inquiétudes dans l'esprit. Il craignait, me dit-on, que les Anglais n'eussent pas suffisamment conscience du péril allemand (la chose est assez piquante si l'on se souvient que M. Pirow est d'origine allemande

(1) Document non reproduit, qui traitait des conséquences des affaires éthiopiennes.

et a été élevé à Heidelberg) et de la nécessité de développer les défenses impériales. D'autre part, il éprouvait certaines appréhensions touchant les projets de l'Amirauté à Simonstown et notamment, avec le particularisme jaloux propre aux Sud-Africains, il se demandait si ces projets ne visaient pas à remettre la main, par un moyen détourné, sur le Cap. Sur tous ces points, il n'a pas tardé, m'assure-t-on, à être détrompé et rassuré. En particulier, il aurait été agréablement surpris par le rythme du réarmement britannique.

En ce qui concerne la question de l'ancienne colonie allemande du Sud-Ouest africain, M. Pirow aurait déclaré que le gouvernement de Prétoria était résolument opposé à renoncer au mandat qui lui a été confié sur ce territoire par la Société des Nations et à laisser les Allemands reprendre pied en Afrique du Sud.

De leur côté, les ministres anglais auraient été également satisfaits de leurs conversations avec M. Pirow. Au premier abord, le ministre sud-africain leur aurait paru un personnage assez épais, peu au courant de la politique internationale et soumis à de nombreux préjugés. Mais un esprit de confiance et de sympathie n'aurait pas tardé à s'établir au cours des conversations, et on estime à Whitehall que celles-ci auront été fort utiles pour la coordination des défenses impériales et pour la solidarité de l'Empire britannique.

382

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin.
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1097 [1]. *Berlin, 2 juillet 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 13 juillet.)

J'ai indiqué, par lettre nº 1065 du 24 juin [2], à propos du procès de Katowice, que le Troisième Reich s'attache systématiquement à empêcher toute polémique et toute discussion publiques sur les causes de friction qui peuvent exister dans les rapports germano-polonais, notamment au sujet du statut des minorités. Cette tactique a pour objet de créer entre les deux pays une atmosphère de confiance qui n'est peut-être ni très naturelle, ni très profonde, mais qui, du moins, permet à l'Allemagne de poursuivre ses ambitions sur d'autres terrains, avec la bienveillante neutralité du gouvernement de Varsovie.

La manœuvre ayant, jusqu'à présent, assez bien réussi, Berlin essaie, depuis

[1] Extraite des archives de l'ambassade.
[2] Document non reproduit qui traitait de l'Allemagne, de la Pologne et de la Lithuanie à l'occasion des articles de la presse allemande relatifs au procès de Katowice. Celui-ci concernait une centaine de personnes accusées de haute trahison et de complot visant à détacher la Haute-Silésie de l'État polonais.

quelque temps, d'aller plus loin et de se servir de la Pologne comme d'un auxiliaire diplomatique en Europe centrale et orientale.

Les questions germano-polonaises proprement dites. — Le jeu exige, certes, quelque prudence. Il suppose, en premier lieu, une solution ou, au moins, la mise en sommeil des problèmes de politique extérieure qui peuvent encore opposer l'un à l'autre les deux états. Or un article de la revue *Ostland*, analysé dans ma dépêche nº 765 (1) du 5 mai, dénonçait les prétendus projets de domination polonaise dans le bassin de la Baltique. Les dirigeants nationaux-socialistes ne sont peut-être pas éloignés de partager cette suspicion, mais ce qui est certain, c'est qu'ils n'en permettent pas l'expression dans la presse quotidienne. Le discours par lequel le président Moscicki a affirmé le 29 juin, à Gdynia, les droits de son pays à la création d'une puissance navale, ont été reproduits en gros caractères par plusieurs journaux berlinois, mais sans aucun commentaire. Il semble, d'ailleurs, que ces questions épineuses ne fassent qu'inciter davantage les milieux officiels berlinois à mettre en relief l'heureux règlement du conflit qui, dans la même région, à Dantzig, a atteint parfois un tel degré d'acuité. Tout récemment encore, l'incident du croiseur *Leipzig* (2) a fourni au Gauleiter Forster et aux feuilles allemandes, qui ont fait la plus grande publicité à ses déclarations, l'occasion de marquer que la Pologne, la Ville libre et le Reich ayant écarté entre eux tout différend, ils n'avaient plus besoin d'une Société des Nations impuissante, ni de son représentant (cf. le message téléphoné de l'ambassade nº 1920 du 27 juin) (3).

La Pologne et l'organisation de la paix. — Cette observation rejoint l'argumentation constamment répétée par la propagande germanique sur l'« échec des méthodes collectives, la supériorité des ententes bilatérales de peuple à peuple » et la nécessité d'une réforme de l'institution genevoise. Il n'y a pas de doute que c'est là le leitmotiv des efforts déployés par l'Allemagne pour maintenir et développer, sur le terrain de la politique générale comme sur le terrain local, sa collaboration avec le gouvernement polonais et obtenir son appui dans les discussions internationales. A cet égard, on a vivement remarqué ici que ce dernier a tenu à lever les sanctions prises contre l'Italie et à proclamer cette décision sans attendre la réunion du Conseil. D'autre part, l'agence officieuse D.N.B. et plusieurs feuilles berlinoises ont prétendu que, dans la conversation qu'il vient d'avoir à Genève avec le ministre français des Affaires étrangères, le colonel Beck était resté sur la réserve en ce qui concerne la coopération de son pays à l'organisation européenne. De même, la *Gazette de la Bourse*, du 30 juin, tout en reconnaissant que « le langage objectif du président du Conseil français avait été apprécié » par les milieux dirigeants de Varsovie, souligne que ceux-ci « se demandent où on veut les conduire avec le principe de l'indivisibilité de la paix et entendent, en tout cas, définir et délimiter eux-mêmes la notion de pacte régional ».

(1) Pièce non reproduite : analyse de presse.

(2) Voir ci-dessous les notes accompagnant les pièces nos 390 et 391.

(3) Pièce non reproduite : analyse de presse.

La Pologne et l'Europe centrale. — Du reste, si le Reich attache, sur ce point, autant de prix à convaincre son voisin de l'est, ce n'est pas seulement pour le conserver dans la ligne politique qu'il suit depuis le régime Pilsudski, ni pour l'amener à se ranger à ses côtés dans les controverses relatives à la sécurité; c'est également pour le pousser à se faire, en quelque sorte, le propagateur et le champion de ces mêmes idées en Europe centrale. L'Allemagne s'efforce, dans cette entreprise, de flatter et d'exploiter certaines ambitions ou traditions de la Pologne. Ainsi, la *Kölnische Zeitung* a rapporté avec quelque satisfaction, dans son édition du 12 juin, les paroles prononcées par le député Wojciechowski, au congrès du « Groupe des défenseurs de la Patrie », en faveur d'une résurrection de l'« idée des Jagellons », c'est-à-dire d'une expansion ou d'une extension d'influence vers le sud et « jusqu'à la mer Noire ».

Dans cette dernière direction, des visées éventuelles sur l'Ukraine s'accorderaient parfaitement avec l'attitude antisoviétique des chefs nationaux-socialistes (cf. mon télégramme nº 1532 du 23 mai) [1]. Sur le Danube, c'est la Hongrie qui est le facteur primordial dans la réalisation des plans du Reich. Le royaume de Saint-Étienne est lié d'une amitié séculaire avec l'État polonais; mais, vis-à-vis de M. Gömbös, la thèse germanophile n'a pas besoin d'être plaidée. Il s'est créé une entente toute naturelle entre le revisionnisme magyar et celui de l'Allemagne. Celle-ci, la Hongrie et la Pologne sont liées par une commune hostilité à l'égard de Prague. Lors de la visite de M. Koscialkowski, en avril, la presse berlinoise a exposé crûment des plans de démembrement de la Tchécoslovaquie. Elle a, d'autre part, insisté sur l'indépendance qu'un rapprochement avec Varsovie donnerait au gouvernement hongrois vis-à-vis de l'Italie, spécialement en ce qui concerne l'Autriche, et cela d'autant plus qu'on se croit certain, ici, du désintéressement polonais dans la question de l'Anschluss.

D'autre part, dans la double et violente campagne qu'elles poursuivent contre le cabinet Hodza à cause de la dernière loi sur la défense nationale (cf. ma dépêche nº 740 du 29 avril) [2] et du traité avec les Soviets, les feuilles allemandes cherchent des alliés sur les bords de la Vistule et du côté de Budapest. L'*Observateur raciste*, dans son numéro du 25 juin, a cité longuement, en le qualifiant de sensationnel, un article du *Kurjer Codzienny* qui dénonce, comme une grave menace pour tous les pays voisins, la collaboration qui se serait établie entre l'armée tchèque et l'armée rouge, dans le domaine militaire proprement dit et dans celui de l'espionnage. Le lendemain, le même journal, commentant le récent discours prononcé par M. de Kanya à la Chambre des Seigneurs, s'est réjoui d'y trouver les vives critiques que suscite ici également « le sort imposé par l'État tchécoslovaque aux groupes allogènes ».

Mais, c'est surtout vis-à-vis de la Yougoslavie — dont il avoue lui-même qu'elle est encore attachée à la Petite Entente par des intérêts immédiats —

(1) Télégramme non reproduit. Celui-ci relatait la célébration du 10e anniversaire du meurtre de Simon Petlioura, ancien hetman d'Ukraine. A cette célébration assistaient des représentants qualifiés d'organismes hitlériens comme Alfred Rosenberg.

(2) Document non reproduit. Il exposait la campagne allemande vue à travers la presse, notamment *La Gazette de la Bourse* et *La Correspondance diplomatique et politique*.

que le Reich compte sur l'entremise de la Pologne. Les appréciations formulées à Berlin au sujet du voyage à Belgrade de M. Beck (1) semblent bien indiquer qu'on a vu dans ce dernier un excellent porte-parole, une sorte de missionnaire chargé de gagner M. Stoyadinovitch à une politique réservée et neutraliste favorable à l'Allemagne. Nul doute que la même influence ne s'exercerait sur la Roumanie, sur les cercles officiels ou sur des partis d'opposition, si ce pays donnait le moindre signe de fléchissement.

L'activité diplomatique que le gouvernement polonais a manifestée, au cours des derniers mois, loin d'être considérée comme la preuve de certaines velléités d'indépendance, a été suivie avec satisfaction par l'opinion allemande. A aucun moment, celle-ci ne paraît avoir redouté la constitution d'un bloc nord-sud qui ferait, en Europe centrale, obstacle aux ambitions germaniques. Il faut donc admettre ou bien que le Reich se croit sûr de M. Beck ou que, en tout cas, fort de sa puissance reconstituée et de la pression qu'il est en mesure d'exercer sur le Danube, il se flatte de pouvoir manœuvrer un groupement d'états qui ne sont guère unis entre eux que par des tendances négatives et par la peur des complications.

383

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1110. *Berlin, 2 juillet 1936.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 juillet; Dir. pol., 20 juillet.

Votre Excellence trouvera ci-joint une intéressante lettre de notre attaché de l'Air au sujet du voyage que viennent de faire à Berlin le général Valle, sous-secrétaire d'État à l'Aviation italienne et ses collaborateurs.

Sur les circonstances de cette troublante visite, les personnalités qui accompagnaient le général Valle, la portée de l'accord d'aviation commerciale conclu à l'occasion de leur passage, la possibilité d'une entente germano-italienne en vue d'une liaison aérienne à travers l'Afrique, M. Léon Poincaré émet des hypothèses que je crois plausibles (2).

(1) A la fin de mai 1936.

(2) La publication du rapport de M. Léon Poincaré n'a pas paru nécessaire dès lors que la dépêche de l'ambassadeur en indiquait l'essentiel. La visite du général Valle, disait ce rapport, avait eu pour but d'étudier « l'exploitation réciproque des lignes aériennes qui relient régulièrement l'Italie à l'Allemagne et qui survolent les deux pays»; mais l'accord contenait, d'après le communiqué officiel, « des dispositions complémentaires sur l'extension des lignes ». Quel pouvait être ce programme d'extension? se demandait l'attaché militaire. « Pour l'Allemagne, c'est la question coloniale qui est à l'ordre du jour ». Peut-être les Allemands envisageaient-ils « l'établissement de liaisons avec leurs anciennes colonies »... « La ligne directe d'Allemagne au Cameroun passe précisément par Rome, Tripoli, et le lac Tchad qui est à moins de 1 000 kilomètres au sud de la Libye italienne ».

Que les préoccupations coloniales de l'Allemagne soient réelles, cela ne me paraît pas douteux. Que, dans ce domaine, le Reich veuille présenter à bref délai à l'Angleterre et à la France des revendications précises, cela dépendra, à mon sens, des circonstances, de la « conjoncture », et il n'est même pas sûr que l'on ait, à ce sujet, des idées définitives au sein du gouvernement allemand. Mais il est fort possible que M. Goering ait déjà le souci de l'avenir et que, selon une méthode bien allemande, il plante, dès aujourd'hui, des jalons sur des terrains qu'il n'est pas encore sûr de posséder.

Par ailleurs, le fait frappant du voyage fut, comme l'indique M. Poincaré, la réserve visible observée par le ministre de l'Air du Reich. Le départ de son secrétaire d'État pour l'Angleterre, au lendemain même du départ du général Valle, n'est pas moins significatif. L'Allemagne, ici encore, accepte les avances italiennes, mais elle reste très soucieuse, en même temps, de ménager les susceptibilités britanniques.

384

M. KAMMERER, AMBASSADEUR DE FRANCE À TOKIO,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 270 à 273. *Tokio, 3 juillet 1936, 15 h. 45, 15 h. 49, 15 h. 37.*

(*Reçu :* 10 h., 11 h. 15, 10 h. 55, 9 h. 55.)

Les journaux publient un programme général de réforme de l'État, élaboré par l'armée et dont elle exige la discussion immédiate par le Cabinet.

Elle s'en prend d'abord à la diplomatie qu'elle accuse de grave insuffisance. Ses reproches principaux sont de n'avoir pas tenu un compte suffisant de l'accroissement considérable de la puissance militaire des Soviets en Extrême-Orient, accroissement tel qu'on craint d'ores et déjà ici une rupture d'équilibre. Elle reproche aussi au ministère des Affaires étrangères de pratiquer vis-à-vis de la Chine une «politique de variations», de ne pas profiter comme il convient du bouleversement de l'équilibre européen provoqué par la restauration des forces militaires de l'Allemagne pour un rapprochement germano-japonais faisant équilibre au rapprochement franco-soviétique, lequel pourrait à la longue recevoir une certaine consécration de la part de la Grande-Bretagne et des États-Unis au point de réduire le Japon à un complet encerclement.

Pour sortir de ce qu'elle considère comme une infériorité, l'armée préconise une coordination, ce qui veut dire une centralisation entre ses mains, des ministères de la Guerre, de la Marine et des Affaires étrangères, après rénovation de ce dernier. D'ores et déjà, l'assentiment des militaires est indispensable pour les mouvements diplomatiques et l'on dit qu'ils s'occupent activement du remplacement de M. Sato, qui doit se retirer prochainement. Il est question

pour Paris de M. [Sugimura] (1), ambassadeur à Rome, si l'on parvient à vaincre le sentiment de l'armée qui le croit trop inféodé à Genève, ou peut-être de M. Hotta, ministre à Berne.

L'armée a constitué des bureaux d'études préparant la réforme de toutes les administrations, suggérant la nomination de ministres sans portefeuille, la création d'un ministère de l'Hygiène (pour améliorer le recrutement), la refonte du système des impôts, la mainmise sur les industries-clés et la nationalisation de l'industrie électrique. Elle exige de nouveaux relèvements des crédits de la Défense nationale, se réservant pour elle seule trois quarts du ... (2) milliards de yens.

Cet ensemble de projets produit un certain désarroi dans l'appréciation de la situation intérieure du Japon. On commence à sentir ici que la politique audacieuse des militaires sur toutes les frontières du Mandchoukouo et vis-à-vis de la Chine du nord, après avoir remporté d'immenses succès, aura désormais du mal à progresser par suite de l'ampleur démesurée de ses objectifs, et, avec des moyens qui n'augmentent pas sans limite, se heurtera à une résistance plus ferme, plus difficile à vaincre des Soviets et à une exaspération plus redoutable des Chinois. Le cabinet Hirota, pris entre les exigences des militaires et l'opinion, s'en trouve affaibli. Cela explique aussi que l'État-major, sans réprouver les sentiments des éléments les plus exaltés de l'armée qui ont abouti aux assassinats, veut réagir contre des méthodes de nature à affaiblir la discipline. C'est pourquoi le pourvoi du colonel Aizawa, condamné à mort pour l'assassinat en août dernier du général Nagata, vient d'être rejeté.

D'autre part, le plus grand secret continue à être observé sur les procédures en cours contre les militaires impliqués dans le soulèvement du 26 février (3). Les juges sont au secret et isolés depuis deux mois pour éviter toute pression ou menace. Des arrêts très sévères sont imminents. La levée de l'état de siège est prévue pour le 10 courant. Mais des mesures sont à l'étude pour mettre un frein à la critique.

(1) Sougiyama dans le texte.

(2) Lacune de déchiffrement.

(3) Dans la nuit du 25 au 26 février 1936, de jeunes officiers japonais reprochant aux ministres en place de freiner l'expansion japonaise en Asie avaient tenté un coup de force à Tokyo, assassiné plusieurs ministres, occupé plusieurs grandes administrations de l'État et n'avaient effectué leur soumission qu'après une négociation avec les pouvoirs publics et les généraux. Voir dans le tome I de la série les documents nos 230 et 244.

385

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2007. *Berlin, 3 juillet 1936, 20 h. 1.*

(*Reçu :* 20 h. 45.)

On prétend, dans certains milieux berlinois, que le ministre des Affaires étrangères polonais, M. Beck, ne serait pas opposé à une modification du statut de Dantzig, qui éliminerait la Société des Nations de la Ville Libre et y rétablirait la souveraineté de l'Allemagne.

Je transmets sous réserve ce bruit, dont il ne m'a pas été possible, jusqu'ici, de vérifier l'exactitude.

Communiqué Genève sous le nº 258.

386

M. MASSIGLI, DIRECTEUR ADJOINT DES AFFAIRES POLITIQUES AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 131. *Genève, 3 juillet 1936* (1).

(*Reçu :* 23 h. 55.)

Dans un nouvel échange de vues entre MM. Yvon Delbos, Eden et Van Zeeland, l'accord s'est fait sur le texte du communiqué ci-après qui vient d'être donné aux agences :

« A la suite des conversations qui ont eu lieu à Genève entre MM. Léon Blum, Yvon Delbos, Eden, Van Zeeland et Spaak, il a été reconnu qu'il serait opportun de tenir à une date prochaine une nouvelle réunion des puissances signataires du traité de Locarno, dont les représentants ont participé à Londres à l'élaboration de l'arrangement du 19 mars, pour examiner la situation actuelle.

« La date et le lieu de la réunion ne sont pas encore définitivement arrêtés; il a été convenu que les invitations seraient envoyées par M. Van Zeeland après une nouvelle consultation avec les intéressés ».

Confidentiel. — La formule prudente à laquelle on a eu recours dans le deuxième alinéa de ce communiqué a été employée pour ménager les susceptibilités italiennes. La date sur laquelle un accord de principe est dès maintenant réalisé est celle du 16 juillet.

(1) Par téléphone.

387

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin.
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2017 à 2020. Confidentiel.

Berlin, 4 juillet 1936, 12 h. 57, 12 h. 56, 12 h. 58.

(*Reçu :* 14 h. 30, 14 h., 15 h.)

L'émotion prolongée que le discours prononcé par M. Duff Cooper à Paris et les polémiques qui l'ont suivi ont causée en Allemagne semble avoir étonné beaucoup d'observateurs(1).

L'intensité et la persistance de cette émotion montrent à quel point le IIIe Reich cherche à attirer l'Angleterre à lui, à l'éloigner de la France, à rendre impossible une nouvelle Entente Cordiale, à s'assurer, en tout cas, la neutralité, sinon l'amitié, de la Grande-Bretagne. Le discours de M. Duff Cooper n'a suscité tant d'émoi que parce qu'il portait un coup à ces espoirs et à ces efforts. Il a d'autant plus frappé les milieux politiques dirigeants que ceux-ci, sur la foi de M. von Ribbentrop, se croyaient beaucoup plus avancés dans la voie d'un rapprochement avec l'Angleterre, que M. Duff Cooper est considéré par eux comme un *coming man*, que le gouvernement de Londres ne l'a pas désavoué, que le Foreign Office l'a approuvé, et que beaucoup d'Anglais, malgré la force des sentiments germanophiles qui règnent dans de larges couches de la population, ont semblé donner raison au ministre de la Guerre.

Conformément aux idées qu'il a exposées dans *Mein Kampf*, le Führer, depuis son accès au pouvoir, joue la carte anglaise, et, vraisemblablement, il n'a pas renoncé à continuer de la jouer. Mais il ne faut pas oublier qu'autour de lui, certains de ses lieutenants, ceux qui se tiennent le plus en contact avec Varsovie, Budapest et Rome, préconisent depuis longtemps une politique qui consisterait à former un bloc européen des puissances centrales, allant de la mer Baltique à la mer Adriatique, unissant entre eux les états autoritaires et anti-bolchevistes : Finlande, Pologne, Allemagne, Italie, Hongrie, Autriche, et même Yougoslavie.

Dans l'ambiance créée par ces deux courants, et que M. Mussolini sait à merveille exploiter, tout ce qui vient d'Angleterre a un retentissement particulier. C'est ce qui explique pourquoi le discours de M. Duff Cooper, après le questionnaire britannique, a été pris si à cœur, à Berlin.

(1) Discours prononcé le 24 juin au banquet de l'Association France-Grande-Bretagne. M. Duff Cooper a déclaré que l'amitié franco-anglaise n'est pas une question de sentiment ni même de choix, mais une nécessité, une question de vie ou de mort pour les deux pays. L'orateur a rappelé que M. Baldwin a dit que la frontière de l'Angleterre est sur le Rhin et, par conséquent « votre frontière est notre frontière ».

388

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2030, 2031. Réservé. *Berlin, 4 juillet 1936, 20 h. 58, 20 h. 59.*

(*Reçu :* 22 h. 50, 22 h. 15.)

J'ai pris connaissance aujourd'hui des télégrammes de Vienne du 30 juin et du 2 juillet (1).

Ils expliquent l'impression que l'on avait ici, depuis quelque temps, que M. Hitler préparait dans le silence une importante décision.

Ils expliquent également les ovations démonstratives qui ont accueilli aux récentes fêtes de l'Université de Heidelberg les délégués autrichiens.

A mon avis, si M. Hitler s'est résolu à accepter les suggestions autrichiennes, c'est essentiellement pour trois raisons :

La perspective d'une restauration des Habsbourg l'inquiète et il espère ainsi l'éloigner.

Un accord avec l'Autriche, même restreint, fera tomber l'obstacle principal à un arrangement avec l'Italie. Je rappelle, à ce propos, les indications de mon télégramme 2017-2020 (2).

Enfin, la méthode de l'infiltration lente, qui aura désormais libre cours, lui paraît préférable et plus sûre, à la fois pour aider au développement du national-socialisme en Autriche et pour ouvrir à l'Allemagne l'accès politique et économique du bassin du Danube et des Balkans.

M. Hitler pourra, de surcroît, s'attribuer le mérite d'avoir accompli un grand geste d'apaisement, et M. von Papen celui d'avoir exécuté sa mission et remporté un succès diplomatique en mettant à profit le temps que les puissances intéressées à la conclusion d'un pacte danubien lui ont laissé.

(1) Voir ci-dessus, nos 371, 380.

(2) Voir ci-dessus, no 387.

389

LE CAPITAINE LELAQUET, DÉLÉGUÉ À LA CONFÉRENCE DE MONTREUX,
À M. LE GÉNÉRAL GAMELIN, CHEF D'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE.

D. s. nº . Secret [1]. *Montreux, 4 juillet 1936.*

Au cours de la semaine écoulée, les travaux de la conférence de Montreux ont subi un ralentissement du fait de l'absence de la plupart des chefs de délégation appelés à Genève pour les travaux du conseil et de l'assemblée de la Société des Nations.

Le comité technique, en exécution du mandat qui lui a été confié, a cependant continué à siéger pour étudier les questions d'ordre commercial, naval, aérien et militaire pouvant relever de sa compétence.

Dans mon rapport du 27 juin 1936 [2], j'ai eu l'honneur de vous signaler les différentes thèses qui se sont affrontées dès les premières réunions, en séance plénière, de la conférence.

Ces thèses permettent de préciser deux oppositions fondamentales :

— *une opposition anglo-soviétique.*

L'U.R.S.S. considère la mer Noire comme une « mer fermée » non accessible aux navires de guerre des puissances non riveraines, tandis que l'accès de la Méditerranée, « mer ouverte », doit être autorisé sans restriction aux flottes des puissances riveraines de la mer Noire.

L'Angleterre, de son côté, estime que les restrictions à apporter à l'entrée en mer Noire des navires de guerre doivent, par réciprocité, s'appliquer aux navires des puissances riveraines de cette mer se rendant en Méditerranée.

— *une opposition entre la Turquie d'une part, et l'Angleterre et la France, d'autre part.*

Cette opposition, quoique moins déclarée que la précédente, n'en existe pas moins.

La Turquie considère les Détroits comme une zone relevant entièrement de sa souveraineté, ce qui l'autorise en conséquence à en réglementer le passage à sa convenance.

L'Angleterre et la France estiment au contraire que les Détroits doivent être considérés comme un *passage international* où le principe de la libre navigation doit être la règle à laquelle d'ailleurs il convient d'adapter les restrictions légitimes imposées par le juste souci de sécurité manifesté par la Turquie.

Aucun accord de principe n'étant venu jusqu'ici aplanir ces profondes divergences de vues, seules quelques questions ont pu être réglées dans les séances

(1) Extraite des archives de la Guerre. (2) Rapport non reproduit.

du comité technique. Sans être d'un intérêt primordial, les points déjà acquis ne sont pas négligeables et laissent apparaître dès maintenant la possibilité d'un accord sur la *navigation commerciale* dans les Détroits.

A côté de cela, et en ce qui concerne le *passage des navires de guerre*, problème qui reste le fond du débat, la position des différentes délégations demeure, pour l'instant, telle que j'ai eu l'honneur de l'exposer dans mon rapport du 27 juin.

Malgré ces résultats bien incomplets de deux semaines de délibérations, il convient de noter cependant que, dans la plupart des délégations, et principalement dans la délégation anglaise, se manifeste une forte volonté d'aboutir vite, et *de conclure en dehors de toute participation italienne.*

Dans ces conditions, il est à prévoir que d'ici lundi prochain, date à laquelle doit se réunir à nouveau la séance plénière, un rapprochement suffisant des points de vue permettra d'entrevoir un accord.

Je ne manquerai pas de vous en préciser les bases dès qu'il me sera possible de le faire.

Dès maintenant, il y a lieu déjà de considérer comme acquise *l'abrogation complète des clauses de démilitarisation* prévues par la convention de 1923. Cette abrogation donnera à la Turquie la possibilité de *réoccuper* militairement et de *fortifier* les zones jusqu'ici démilitarisées des Dardanelles et du Bosphore.

390

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2036 à 2040. Réservé. *Berlin, 5 juillet 1936, 14 h. 5.*

(*Reçu :* 15 h.)

Bien que l'affaire de Dantzig ait été manifestement préparée et préméditée, il semble qu'en s'en saisissant aussitôt, et en convoquant devant lui M. Greiser avec M. Lester, le conseil de la Société des Nations ait quelque peu dérangé les plans convenus entre le président du Sénat de la Ville Libre, M. Forster et le gouvernement du Reich (1). Et c'est pourquoi la presse berlinoise, renversant les rôles avec cynisme, accuse ce matin le Conseil de s'être jeté avidement sur une occasion qui lui a paru bonne pour détourner l'attention et masquer

(1) Dans un article publié le 26 juin, M. Forster, chef du parti national-socialiste de Dantzig, avait réclamé la fin du contrôle de la S.D.N. en menaçant d'instaurer la dictature hitlérienne dans la Ville Libre. La publication coïncidait avec la visite du croiseur allemand *Leipzig* et le manque de courtoisie de son commandant. Aussi le conseil de la S.D.N., après avoir entendu le haut-commissaire de la Ville Libre, avait-il décidé d'ouvrir un débat sur les provocations dont l'administration internationale venait d'être l'objet de la part des éléments hitlériens de Dantzig en invitant le président du Sénat, M. Greiser, à venir s'expliquer d'urgence à Genève.

sa piteuse reculade dans le conflit italo-abyssin. On voulait, certes, faire entendre un avertissement, planter un jalon et poser en public, mais officieusement, la question de la révision du statut de Dantzig, dans un moment où la Société des Nations était jugée affaiblie, désorientée et, du reste, absorbée par d'autres soucis.

A l'abri de ce premier geste, on aurait plus tard repris l'offensive ou justifié par la suite une action violente, en prétendant que l'avertissement donné avait été négligé.

L'initiative du Conseil a obligé l'Allemagne non pas à modifier, mais à précipiter son jeu. Avant de se rendre à Genève, M. Greiser s'est arrêté à Berlin et il y a évidemment reçu mission de marcher à fond et de poser hardiment, et même insolemment, la question de la révision.

Toute l'artillerie de la presse a été mobilisée pour le soutenir. Elle a dirigé ses feux contre la Société des Nations avec une brutalité de langage qui serait difficile à expliquer si le gouvernement du Reich était sincèrement désireux de se ménager, un jour, une rentrée à Genève.

En envoyant à l'improviste dans les eaux de la Ville Libre, à une date qui n'était ni prévue, ni annoncée, le croiseur *Leipzig* et en créant, de la sorte, l'incident dont ils avaient besoin pour mener à bien leur opération, les dirigeants du IIIe Reich n'ont pas seulement voulu passer à la réalisation méthodique d'un article de leur programme de révision et de suppression des dernières traces du traité de Versailles. Ils n'ont pas seulement obéi à la loi de leur dynamisme, qui réclame à intervalles réguliers des coups d'éclat. Peut-être ont-ils cherché, en fixant l'attention sur Dantzig, à la détourner de l'Autriche et des négociations qui s'y poursuivent? Mais ils ont probablement aussi obéi à des préoccupations très précises, d'ordre militaire. Pour la marine allemande renaissante, Dantzig, son port, ses installations de toute sorte, ses chantiers, sont, dans la Baltique, une base précieuse. Et l'amirauté a dû faire valoir qu'il était indispensable qu'elle pût en disposer, de même que les généraux réclamaient, l'hiver dernier, la fermeture de la trouée de l'ouest.

Il est souhaiter que cet aspect du problème n'échappe pas à M. Beck et au gouvernement de Varsovie, dont le rôle, en la circonstance, demeure obscur.

391

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À BERLIN, VARSOVIE.

T. n°s 361, 362; 348 à 350. Réservé. *Paris, 5 juillet 1936, 16 h.*

Pour Varsovie : J'adresse à notre ambassadeur à Berlin le télégramme suivant que je vous communique pour votre information.

Pour les deux postes : Le conseil de la Société des Nations était tombé d'accord pour que le gouvernement polonais, auquel incombe la conduite

des affaires extérieures de la Ville Libre de Dantzig, intervînt à Berlin pour obtenir un règlement satisfaisant de l'incident créé par l'incorrection du commandant du croiseur *Leipzig* à l'égard du haut-commissaire de la Ville Libre (1).

Mais la situation est devenue plus délicate du fait du discours inconvenant qu'a prononcé en séance le président du Sénat.

Un télégramme que j'adresse à notre ambassadeur à Varsovie et que je vous communique, d'autre part, sous les nos 356 à 360, vous renseignera sur les conclusions de l'échange de vues confidentiel qui a eu lieu entre les membres du Conseil (2).

A l'issue de la séance, M. Beck m'a exprimé, ainsi qu'à M. Eden, le désir que les ambassadeurs de France et d'Angleterre appuient à Berlin les démarches polonaises.

Nous avons acquiescé à cette demande.

Je vous prie, en conséquence, d'intervenir à la Wilhelmstrasse, aussitôt que vous aurez pu vous assurer que votre collègue d'Angleterre a reçu les mêmes instructions, pour exprimer notre espoir que le gouvernement du Reich apportera dans le règlement de l'incident du croiseur un esprit de large conciliation, et qu'il usera de l'influence dont il peut jouir auprès du Sénat et des partis de la Ville Libre dans l'intérêt d'un apaisement rapide des esprits et du rétablissement d'une situation normale.

392

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Varsovie, Berlin.

T. nos 343 à 347; 355 à 360. Secret. Réservé.

Paris, 5 juillet 1936, 17 h.

Pour Berlin : Je vous communique ci-après, pour votre information confidentielle, un télégramme que j'adresse à notre ambassadeur à Varsovie.

Pour les deux postes : Le discours de provocation que le président du Sénat de Dantzig a prononcé hier à Genève a créé une situation sérieuse et a paru placer M. Beck dans un grand embarras (3).

Après la première intervention de M. Greiser, le ministre des Affaires étrangères de Pologne, dont la gêne était visible, était intervenu simplement pour

(1) Le commandant du croiseur allemand *Leipzig*, en visite officielle à Dantzig, avait dérogé à l'usage d'une visite de courtoisie auprès du haut-commissaire de la S.D.N. Voir plus loin la pièce n° 393 du 6 juillet.

(2) Voir ci-dessous n° 392.

(3) Voir ci-dessous. n° 396. M. Greiser, se rendant de Dantzig à Genève, s'était arrêté à Berlin pour conférer avec les dirigeants allemands (ci-dessous, n° 394) et, le 4 juillet, dans son exposé sur la situation à Dantzig, s'était montré particulièrement violent.

ramener le débat dans les limites de l'ordre du jour (incident du croiseur); il n'avait pas trouvé un seul mot pour exprimer la confiance de la Pologne dans le Haut-Commissaire.

A la suspension de séance, je lui marquai, ainsi que M. Eden, que cette réserve était excessive : ou le représentant de la Pologne appuierait le Haut-Commissaire, ou M. Lester ne retournerait pas à Dantzig, et sans doute il n'y serait pas remplacé. Il appartenait à la Pologne de décider si elle préférait se trouver en tête à tête avec l'Allemagne dans la Ville Libre. M. Beck réserva sa réponse.

A la reprise de la séance, en termes froids mais corrects, il intervint tout de suite pour déclarer que la Pologne avait pleine confiance dans le Haut-Commissaire. Je pris ensuite la parole dans le même sens et plusieurs membres du Conseil firent de même.

L'incident eût été clos si, avant de se retirer, M. Greiser, dans une déclaration d'une extrême violence, n'avait, « au nom du peuple allemand », posé à nouveau le problème de la révision du statut et annoncé que son discours « n'était qu'une première étape ».

Un échange de vues confidentiel a eu lieu alors entre les membres du Conseil. Il a été unanimement reconnu que, dans des circonstances aussi graves que celles que pouvaient faire présager les menaces du président du Sénat, le Haut-Commissaire devait rejoindre son poste, ce qu'il va faire incessamment. M. Beck, affectant dans ses paroles une assurance que démentait d'ailleurs son attitude, a exprimé l'opinion que les choses s'arrangeraient, et il s'est offert à user de l'influence polonaise à Dantzig pour y calmer les esprits. Mais la question a été posée par le Président de savoir ce qu'il adviendrait si le retour de M. Lester était l'occasion d'incidents violents. Le ministre des Affaires étrangères de Pologne a alors déclaré que son pays avait assumé, pour le maintien de l'ordre à Dantzig et pour la sauvegarde du statut de la Ville Libre, des obligations précises et qu'il n'y faillirait pas.

Il a été pris acte de cette déclaration et il a été décidé que, dorénavant, les affaires dantzicoises seraient suivies, non plus par un seul rapporteur (le délégué britannique), mais par un comité de trois membres (France, Grande-Bretagne et Portugal).

Par ailleurs, M. Beck m'a demandé, ainsi qu'à M. Eden, d'agir à Berlin.

Vous apprécierez certainement, comme moi, l'importance que cet incident peut avoir sur l'orientation de la politique polonaise à l'égard de l'Allemagne autant et plus qu'à l'égard de Dantzig.

Je vous serais, en conséquence, obligé de me renseigner très exactement sur les réactions que l'affaire provoquera à Varsovie.

393

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2043 à 2053. Réservé.

Berlin, 6 juillet 1936, 17 h. 51, 17 h. 52, 17 h. 53, 17 h. 54, 19 h. 11, 19 h. 13, 19 h. 14.

(*Reçu :* 19 h. 50, 19 h. 15, 20 h. 35, 20 h. 10, 20 h. 20.)

En l'absence de M. von Neurath, je viens de faire auprès de M. Dieckhoff, directeur politique, qui remplace M. von Bülow, la démarche prescrite par le télégramme 361 de Votre Excellence (1).

Le chargé d'affaires anglais m'avait, d'ailleurs, précédé dans le cabinet du directeur ministériel.

M. Dieckhoff m'a donné l'assurance que l'Allemagne s'abstiendrait de tout acte de violence contre Dantzig et n'y créerait pas de fait accompli. Il a ajouté qu'elle avait bien l'intention de négocier, mais que, dans cette négociation, elle poserait la question de la révision du statut de la Ville Libre. A cet égard, le gouvernement du Reich approuve absolument le contenu du discours prononcé par M. Greiser. Le directeur politique ne cache pas que celui-ci a parlé avec l'agrément de Berlin. Les incidents de la séance lui paraissent regrettables, mais d'une importance secondaire. Il y a, selon lui, un double problème: le premier concerne la personne et l'attitude de M. Lester; le second est relatif au régime de Dantzig et à sa prolongation.

M. Dieckhoff s'est exprimé comme un homme qui ne doute pas que ses suggestions ne doivent trouver bon accueil auprès des Polonais.

Répondant à certaines de mes questions, le directeur ministériel a affirmé que la visite du croiseur *Leipzig* avait été, conformément à l'usage, notifiée à la Pologne quatre semaines à l'avance. Il a reconnu sans difficulté que le commandant du croiseur avait reçu de Berlin l'ordre de ne pas s'inscrire chez le Haut-Commissaire.

Comme je lui reprochais la brutalité des procédés dont l'Allemagne s'était servi une fois de plus et le mettais en garde contre les sentiments qu'une telle attitude éveillait dans le monde entier, mon interlocuteur a objecté qu'on n'avait jamais, jusqu'ici, prêté l'oreille aux justes revendications du Reich, que quand celui-ci avait crié fort.

Les déclarations que M. Dieckhoff a faites au chargé d'affaires anglais correspondent à celles que j'ai moi-même recueillies.

(1) Voir ci-dessus, no 391.

Quant à M. Lipski, ambassadeur de Pologne, il est rentré soudainement à Berlin. Il n'a fait, jusqu'ici, aucune démarche et n'est pas allé à la Wilhelmstrasse. Mais il a eu un entretien, hier, avec M. Goering. D'après ce qui m'en a été rapporté, M. Goering aurait, sans désavouer M. Greiser, essayé d'excuser la violence de son discours. Dans l'affaire, il aurait surtout souligné le cas personnel de M. Lester, qui se serait montré partial, maladroit et inférieur à sa tâche.

En revanche, M. Goering n'aurait pas témoigné que le Reich s'intéressât spécialement à une modification du statut de Dantzig.

D'après ce que le chargé d'affaires anglais et l'ambassadeur de Pologne m'ont rapporté, ni M. Dieckhoff, ni M. Goering n'auraient fait mention expresse du désir du gouvernement allemand de poser la question de la révision du statut de Dantzig.

En ce qui me concerne, M. Dieckhoff ne m'a laissé aucun doute sur ce point. Entre la visite du chargé d'affaires britannique et la mienne, il avait, d'ailleurs, reçu celle de M. Greiser.

Mon impression est que M. Dieckhoff et M. Goering n'ont pas parlé de la révision, parce que leurs interlocuteurs ne les ont pas directement interrogés à ce sujet. Mais il me paraît certain que l'Allemagne ira aussi loin dans cette voie qu'elle croira pouvoir le faire, sans soulever un conflit grave avec la Pologne.

Celle-ci se serait parfaitement accommodée d'une diatribe dirigée contre M. Lester et même d'une atteinte portée au prestige de la Société des Nations, et c'est sans doute à quoi M. Beck s'attendait. Mais l'éventualité d'une révision la touche davantage. Elle dépasse ce qui était prévu. De là, le trouble marqué par le même M. Beck.

Comme son ministre, au début de l'affaire, M. Lipski semble avoir considéré que l'offensive de MM. Forster et Greiser laissait la Pologne hors de cause. Il devra s'apercevoir, s'il ne l'a pas encore compris, que la politique hitlérienne vise l'abolition pure et simple du régime qui a été institué à Versailles dans l'intérêt de la Pologne elle-même.

394

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2054 à 2057. *Berlin, 6 juillet 1936, 19 h. 46, 20 h. 46, 20 h. 47.*

(*Reçu :* 22 h. 5, 21 h. 55, 22 h.)

Voici, sur l'affaire de Dantzig, quelques précisions de faits et de dates, qui ne sont pas sans intérêt :

L'agence officielle D.N.B. a publié à Berlin, le 26 juin, dans la soirée, l'article du Gauleiter Forster, qui n'a paru que le lendemain à Dantzig.

M. Forster se trouvait à Berlin, le 2 juillet. Il a eu, ce même jour, un entretien avec M. Hitler et avec M. Goering, présents dans la capitale où ils avaient assisté aux obsèques d'un certain nombre de musiciens de la garde du Führer, morts accidentellement.

Le 3 juillet, M. Forster a rencontré à Berlin M. Greiser et lui a fait part de ses conversations avec MM. Hitler et Goering, et probablement des instructions de ces derniers.

Le samedi 4 juillet, à quatre heures de l'après-midi, les journalistes allemands ont reçu, à la conférence de presse, des indications précises sur le sens du discours que M. Greiser allait tenir à Genève, une demi-heure plus tard.

Il ressort de tous ces détails que l'action de M. Forster et celle de M. Greiser ont été connues du gouvernement du Reich, approuvées et dirigées par lui.

395

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2058, 2059. *Berlin, 6 juillet 1936, 20 h. 48.*

(*Reçu :* 22 h. 10, 22 h.)

Il m'a été rapporté que, dans les milieux dirigeants du Reich, on considérerait qu'il est encore trop tôt pour espérer obtenir la révision du statut de Dantzig. Ce que l'on voudrait pour l'instant, c'est surtout *mettre au pas*, dans la Ville Libre, les partis d'opposition qui se montrent plus forts et non moins décidés que les nazis et qui ont mis à mal, récemment, certains de ceux-ci.

Avec M. Lester, on se heurte à des obstacles, dont on ne peut se rendre maître. Aussi souhaiterait-on qu'il fût remplacé par un Haut-Commissaire qui n'interviendrait pas dans les luttes intérieures de la Ville Libre.

396

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 511 à 513. Réservé. *Varsovie, 6 juillet 1936, 22 h. 53, 22 h. 52, 22 h. 50.*

(*Reçu :* le 7, 6 h. 15.)

Je me réfère à votre télégramme no 343 (1).

L'embarras dans lequel M. Greiser a placé M. Beck doit être en effet fort grand.

Le gouvernement polonais — et il s'en flattait — entretenait de bons rapports avec le président du Sénat de Dantzig. Il comptait sur lui, sur sa « modération », sur son plaidoyer au Gauleiter Forster, pour éviter toutes difficultés graves avec la Ville Libre; la déception est vive, mais il y a plus : c'est la base même de la politique personnelle de M. Beck qui se trouve atteinte.

Cette politique se fonde essentiellement sur une série de postulats : « l'Autrichien » Hitler et ses lieutenants ne sont pas à craindre pour la Pologne; ils regarderont toujours vers Vienne et non, comme le faisaient les nations allemandes, vers l'Orient; d'ailleurs, l'Anschluss est inévitable et imminente; l'Allemagne, occupée de ce côté, n'aura plus avant longtemps le loisir de reprendre « la marche vers l'Est » indiquée pourtant par *Mein Kampf* comme étant la tâche du peuple allemand.

L'incident du *Leipzig*, l'article de M. Forster, l'attitude de M. Greiser montrent à la Pologne tout ce qu'il y avait d'illusoire dans de telles affirmations.

Quand on enregistre cette série de faits, on ne peut du reste oublier la méthode habituelle du Reich, et qui l'amène à annoncer, par des campagnes de presse ou des manifestations diverses, ses initiatives prochaines.

Même si M. Hitler ne conclut pas avec l'Autriche un *modus vivendi*, il est démontré qu'aucune considération ne l'empêchera de « regarder » vers l'est.

J'avais d'ailleurs le 15 avril dernier (mon télégramme no 314) (2) fait prévoir une nouvelle offensive de l'hitlérisme à Dantzig.

(1) Voir ci-dessus no 392.
(2) Le chiffre 314 est indiqué par erreur; il faut lire 334. Voir ci-dessus, no 76.

397

Le Lieutenant-Colonel Salland, Attaché militaire de France à Vienne, à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 83/S. Secret [1]. *Vienne, 6 juillet 1936.*

La question d'une restauration monarchique en Autriche est revenue ces temps-ci au premier plan de l'actualité. Dans certains cercles diplomatiques de l'Europe centrale, l'état d'alerte a été maintenu pendant toute la dernière semaine de juin parce qu'on s'attendait à un retour brusqué du Prétendant à l'occasion de l'anniversaire du meurtre de Serajevo (28 juin).

Il n'en a rien été et il ne pouvait pas en être autrement.

Il est cependant évident que les partisans d'une restauration ont sensiblement augmenté dans la population autrichienne, tout spécialement à Vienne où les petits commerçants, les petits artisans, les nombreux chômeurs, et, d'une façon générale, les israélites, à force de se répéter « qu'au temps de l'Empereur tout allait mieux », ont fini par se persuader que si son successeur était rétabli sur le trône, tous leurs maux disparaîtraient, le sectarisme actuel serait remplacé par une bienveillance tolérance et les luttes politiques s'apaiseraient.

Il n'y avait qu'à observer la foule participant le 21 juin à la fête donnée, au Prater, par le comité chargé de l'érection d'un monument à François-Joseph, pour se convaincre des succès certains de la propagande légitimiste. Avant 1934, une semblable fête n'aurait même pas pu être organisée.

Dans le reste du pays, à l'exception peut-être du Tyrol, on ne peut guère déduire, du nombre des communes qui ont nommé l'archiduc Otto citoyen d'honneur, celui de ses partisans, les conseils communaux ne représentant pas, sous le régime actuel, les idées politiques des habitants.

Les monarchistes eux-mêmes sont divisés et l'unité de doctrine ne règne pas. Certains voudraient employer la violence ou parlent de mettre l'Europe devant le fait accompli, en amenant un beau jour Otto à Vienne sans crier gare; d'autres, plus prudents, déclarent que cette manière de faire détruirait en un clin d'œil le long travail de préparation qui commence à donner des résultats [2].

A l'extérieur, les pays de la Petite Entente paraissent avoir des opinions diverses : la Tchécoslovaquie, en présence du danger allemand, pour elle le plus important et le plus immédiat, serait sans doute prête à faire des concessions; la Roumanie et surtout la Yougoslavie surveillent, par contre, de très

[1] Extraite des archives de la Guerre.

[2] *Note du document :* L'archiduc Eugène et l'archiduchesse Adélaïde, sœur d'Otto, viennent de parcourir le pays et d'assister à certaines cérémonies commémoratives ou à des fêtes de charité.

près la marche des événements et il est certain qu'elles se montreront absolument intransigeantes. Quant à l'Allemagne, elle ne laisserait pas Otto remonter sur le trône des Habsbourg sans réagir violemment et ce serait, il faut le craindre, l'occasion pour elle de déclencher une action de force contre l'Autriche. Dans les milieux nationaux-socialistes viennois et du Reich, on le dit d'ailleurs ouvertement.

Que pense de son côté le gouvernement fédéral ? Ses membres, et tout spécialement le Chancelier, sont des monarchistes convaincus. Toutefois, ce dernier se rend parfaitement compte que la question n'est pas mûre et que son pays aurait, dans l'état actuel des choses, beaucoup plus à perdre qu'à gagner s'il en brusquait la solution. C'est pourquoi il ne cesse de répéter qu'il la considère toujours comme « non actuelle ».

Toutefois, en présence du retard apporté à la réorganisation de l'Europe centrale par les grandes puissances et à la conclusion du pacte danubien; en présence aussi de la rupture du front de Stresa et de l'énorme dynamisme que représente le mouvement national-socialiste, M. Schuschnigg peut se trouver brusquement, dans un avenir peut-être rapproché, devant le dilemme : « Anschluss ou Habsbourg ». Il est certain alors qu'il choisirait la restauration.

Bien préparé; des assurances suffisantes données aux chefs de l'armée sur la stabilité de leur situation (certains, dont le général Zehner, extériorisent d'ailleurs en toutes circonstances leurs sentiments monarchistes); le soutien des formations paramilitaires acquis, il est possible que le retour d'Otto à Vienne se fasse sans réactions intérieures violentes; car l'amorphisme du peuple autrichien est infini, et il a, lui aussi, perdu toute confiance, aussi bien en la Société des Nations que dans les grandes puissances.

On peut dès lors se demander impartialement si « l'Empereur Otto » serait en mesure de résoudre par sa simple apparition les problèmes si compliqués qui se posent en Europe centrale.

Il est très jeune, sans argent; sa mère, l'Impératrice Zita, « l'Italienne », est cordialement détestée de la majorité des Autrichiens; il aurait à lutter assez rapidement contre une importante opposition sociale-démocrate et nationale-socialiste, et il ne semble pas que son prestige personnel soit assez grand, ni qu'il se trouve dans son entourage un homme suffisamment représentatif pour réaliser rapidement, autour de la couronne, l'union nationale et faire cesser les luttes partisanes.

D'autre part, l'État fédéral, redevenu « Empire », ne serait certes pas beaucoup plus apte à lutter isolément pour son indépendance, et l'on se demande quels appuis supplémentaires le rétablissement de la monarchie pourrait lui procurer.

Il serait à craindre, au contraire, que les bonnes relations actuelles avec la Hongrie fussent détruites du fait des prétentions que « l'Empereur d'Autriche » ne manquerait sans doute pas de faire valoir à la « couronne de Saint-Étienne ». Or, si les Hongrois veulent un roi, chacun sait qu'ils veulent *leur* roi et qu'ils n'entendent pas retomber sous le joug de Vienne, après s'en être définitivement libérés.

La solution monarchique constituerait donc, à mon avis, un « pis aller » et un mauvais pis aller.

Que les grandes puissances s'entendent et qu'elles tiennent leur promesses; c'est là, je crois, le meilleur et sans doute le seul moyen de barrer pour un temps le chemin au pangermanisme menaçant ou tout au moins d'en arrêter la poussée vers le sud-est.

Ci-joint, en annexe, la traduction des déclarations ou articles publiés par la presse sur la question monarchique en Autriche au cours de ces dernières semaines [1].

398

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 199. *Rome, 6 juillet 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 16 juillet.)

En causant avec moi des affaires d'Autriche, le cardinal secrétaire d'État m'a dit avoir appris de source officielle qu'il y avait eu des pourparlers austro-allemands sur un accommodement entre Vienne et Berlin, mais que ces pourparlers avaient échoué, parce que le gouvernement allemand avait élevé des prétentions inadmissibles, notamment parce que le Reich avait exigé l'entrée dans le gouvernement autrichien de trois ministres affiliés ou sympathisants au nazisme, ce à quoi le chancelier Schuschnigg n'avait pas voulu consentir.

Le cardinal Pacelli m'a dit aussi que le cardinal Sibilia, qui vient de quitter la nonciature de Vienne pour entrer au Sacré Collège, avait apporté à Rome des impressions confiantes, quant à la situation intérieure de l'Autriche et à la stabilité du gouvernement autrichien. Le Chancelier lui a même, en lui donnant congé, exprimé quelque regret de ce que le Vatican n'éprouvât pas plus de confiance dans la solidité de l'œuvre du gouvernement national et se fît parfois l'écho d'inquiétudes que M. Schuschnigg jugeait injustifiées.

[1] Il n'a pas paru nécessaire de publier ces articles et déclarations.

399

Le Général d'Arbonneau, Attaché militaire de France à Varsovie, à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 82. Secret [1]. *Varsovie, 6 juillet 1936.*

Le général Rydz-Smigly à Nowosielce. — Le 29 juin a eu lieu à Nowosielce (*wojewodie* de Lwow) une grande manifestation des paysans polonais, en mémoire de l'héroïsme d'un des leurs qui repoussa, en 1624, une agression des Tatars.

La première partie de cette manifestation eut un caractère nettement politique et les dirigeants en profitèrent pour préciser publiquement leurs revendications concernant notamment la réforme de la Constitution, l'abolition de la loi électorale actuelle et le retour des émigrés politiques, en particulier du chef du parti populiste : Witos.

La suite de cette manifestation fut une grande parade patriotique et religieuse. Le général Rydz-Smigly voulut bien l'honorer de sa présence, montrant par là qu'il ne craint pas de prendre un contact direct avec les masses populaires polonaises, même quand leurs aspirations politiques sont en opposition avec les principes du gouvernement actuel. Malgré l'exil de leur chef, Witos, les masses paysannes polonaises n'en constituent pas moins une grande force dans le pays, et l'ampleur de cette manifestation aurait, paraît-il, assez impressionné le général Rydz-Smigly. En tout cas, par l'accueil enthousiaste qui lui a été fait, le Général a pu se rendre compte de l'étendue de sa popularité, et s'assurer que la classe sociale la plus nombreuse de la Pologne le considère comme le véritable chef du pays.

Agitation paysanne en petite Pologne. — Cette prise de contact du général Rydz-Smigly avec les masses paysannes est d'autant plus intéressante qu'elle peut contribuer à maintenir leurs aspirations dans un sens national, alors que dans cette même région les paysans sont déjà l'objet d'une active propagande communiste, que facilitent à la fois le régime de la propriété et la proximité de la frontière soviétique.

Des grèves accompagnées d'incidents sanglants ont éclaté dans plusieurs districts situés entre Przemysl et Lwow. A Przeworsk notamment, une collision avec la police a fait une dizaine de victimes.

Ces grèves, dont le caractère politique ne peut être nié, sont actuellement terminées. Mais elles ont été jugées assez graves pour motiver un déplacement du Premier ministre, le général Slawoj-Skladkowski, qui a personnellement inspecté, le 3 juillet, les districts de la wojewodie de Lwow où s'étaient déroulés ces incidents.

[1] Extraite des archives de la Guerre.

La question de Dantzig. — Les récents événements de Dantzig ont tout d'abord été accueillis par l'opinion gouvernementale polonaise avec beaucoup de calme. Ni les vexations dont ont été victimes plusieurs Polonais, ni la désinvolture du commandant du croiseur allemand *Leipzig* à l'égard du haut-commissaire Lester, n'ont provoqué chez elle beaucoup d'émotion. Cette attitude est d'ailleurs conforme aux idées de l'entourage de M. Beck qui supporte mal l'ingérence de la Société des Nations dans ces questions, et qui pense trouver, dans ses bonnes relations avec l'Allemagne, le moyen de résoudre directement et en dehors de toute tutelle, les difficultés qui peuvent surgir avec la Ville Libre. Aussi, la décision de Genève de confier à la Pologne le soin de liquider les récents incidents, a-t-elle été très bien accueillie par la presse gouvernementale.

Mais dans cette même presse, l'intervention retentissante de M. Greiser à Genève n'a pas laissé de provoquer quelques inquiétudes en laissant prévoir quelles sont, au fond, les véritables intentions de l'Allemagne. Aussi, nombre de journaux, tout en faisant confiance au gouvernement polonais, insistent-ils sur la nécessité pour la Pologne de s'opposer à toute mainmise de l'Allemagne sur Dantzig et à toute renonciation de ses droits sur le port de la Ville Libre. Les articles de l'*Express Poranny*, du *Kurjer Poranny* et de l'*I.K.C*, donnés ci-après en annexe, résument assez bien ce point de vue.

La presse mondiale, en particulier le *Sunday Times*, sous la signature de Wickham Steed, a appelé dernièrement l'attention sur la possibilité, dans un avenir prochain, d'un coup de main allemand sur Dantzig, opération qui serait déjà en préparation dans les localités de Prusse orientale voisines de la frontière dantzicoise. A l'État-major polonais, où cette question est suivie de très près, on n'a encore recueilli aucun indice de ces préparatifs, ni dans les unités de la Wehrmacht ni dans les formations S.A. ou S.S. On y considère les affirmations parues sur ce point particulier dans la presse mondiale comme dénuées de fondement. L'opinion du chef du 2e bureau est qu'un putsch allemand sur Dantzig n'est pas actuellement probable, et sa ferme conviction est que s'il se produisait, il pourrait avoir les plus graves conséquences, la Pologne étant décidée à s'y opposer avec la dernière énergie [1].

400

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2067, 2068. Confidentiel. Réservé. *Berlin, 7 juillet 1936, 20 h. 52.*

(*Reçu :* 21 h. 50, 22 h.)

Le ministre de Belgique à Berlin, qui, comme le sait Votre Excellence, était, jusqu'à ces temps derniers, en poste à Varsovie et connaît bien les affaires

[1] Il n'a pas paru utile de publier la fin de ce rapport qui relate seulement une nomination dans l'État-major général.

ainsi que le personnel gouvernemental de Pologne, est convaincu, comme moi-même, que M. Beck avait été mis à l'avance au courant de l'intervention de M. Greiser. Il a su de source absolument sûre que le fameux article publié par le Gauleiter de Dantzig, M. Forster, avait été communiqué au gouvernement polonais vingt-quatre heures à l'avance. Il est également convaincu qu'au fond le ministre des Affaires étrangères polonais serait prêt, pour sa part, à accepter la proposition de M. Greiser tendant à transférer au président du Sénat de Dantzig lui-même les pouvoirs du Haut-Commissaire, mais qu'il n'ose le déclarer ouvertement par crainte de l'opposition politique de son pays. M. Davignon croit, enfin, que si M. Beck a pu être gêné par la violence inattendue du discours de son complice, il en a cependant approuvé les passages essentiels.

401

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2069 à 2073. *Berlin, 7 juillet 1936, 21 h., 22 h., 20 h. 56.*

(*Reçu :* 22 h., 22 h. 20, 22 h. 55.)

M. von Neurath étant de retour à Berlin aujourd'hui, je lui ai, ainsi d'ailleurs que le chargé d'affaires anglais, rendu visite. Il m'a reçu à une heure de l'après-midi. Je lui ai renouvelé l'appel que j'avais adressé, la veille, à M. Dieckhoff [1], pour que le gouvernement du Reich fît preuve de modération et se prêtât à une solution raisonnable du conflit de Dantzig. J'ai ajouté que j'avais mission de lui exprimer le vœu, sans doute superflu, que le gouvernement du Reich tînt compte des observations que ne manquerait pas de lui soumettre le ministre des Affaires étrangères de Pologne et facilitât la tâche de M. Beck.

Sur ce point particulier, comme sur l'ensemble du problème, M. von Neurath m'a répondu qu'il pouvait me donner les plus grands apaisements. Il m'a appris que M. Beck, en rentrant à Varsovie, s'était arrêté pendant quelques heures à Berlin, et qu'il en avait emporté des assurances propres à calmer ses appréhensions. J'en ai conclu que M. Beck avait eu, dimanche dernier, une entrevue avec M. Goering, en même temps que M. Lipski. D'après M. von Neurath, des ordres ont été lancés, par les soins de M. Goering, pour que le Haut-Commissaire, M. Lester, ne fût ni injurié, ni molesté, à son retour à Dantzig. Aucun acte de violence ne serait à craindre et nous pouvions compter que l'incident ne s'envenimerait pas.

Questionné sur les intentions de l'Allemagne au sujet d'une modification du statut de la Ville Libre, M. von Neurath a battu en retraite par rapport à ce

(1) Voir ci-dessus, n° 393.

que m'avait dit M. Dieckhoff. Il m'a déclaré, en effet, que l'Allemagne réclamait évidemment la révision d'un système élaboré, il y a dix-sept ans, et qui ne correspondait plus à la situation présente; le président du Sénat avait posé le principe de cette révision; mais le Reich n'insisterait pas pour sa réalisation immédiate; il se bornerait à souhaiter que M. Lester, manifestement écrasé par une tâche trop lourde et trop délicate, pût prendre bientôt un congé et fût remplacé par un commissaire plus habile.

J'ai parlé au ministre de l'attitude de M. Greiser à Genève. Il paraît que M. Greiser reconnaît avoir fait un pied de nez, mais conteste qu'il ait tiré la langue. M. von Neurath met ce pied de nez sur le compte d'une nervosité causée par les murmures hostiles d'une salle que le président du Conseil avait négligé de rappeler à l'ordre. Il convient, d'ailleurs, que M. Greiser aurait pu donner à ses propos un tour plus calme.

Mon entretien avec le ministre des Affaires étrangères du Reich a donc conduit à des résultats relativement satisfaisants. Encore faut-il prendre garde que la Wilhelmstrasse n'est pas le parti national-socialiste et que celui-ci n'éprouverait aucun scrupule à infliger un démenti aux promesses et assurances de M. von Neurath.

J'ai, toutefois, l'impression que l'affaire de Dantzig a pris, même aux yeux des chefs nazis, un développement qui a nettement dépassé leurs intentions primitives, qu'en conséquence, ils s'efforceront d'apaiser les choses et qu'ils s'abstiendront, notamment, de tout ce qui pourrait embarrasser M. Beck ou peser sur les relations germano-polonaises. Mais la question de la révision est accrochée et, tôt ou tard, l'Allemagne reviendra à la charge.

402

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2074 à 2076. *Berlin, 7 juillet 1936, 22 h., 20 h. 57*

(*Reçu :* 22 h. 40, 22 h. 15, 22 h. 20.)

Profitant de notre entretien au sujet de l'affaire de Dantzig, j'ai interrogé M. von Neurath sur les dispositions de son gouvernement. Le Führer s'était-il décidé à répondre au questionnaire britannique [1]? Si l'Allemagne était invitée à cette conférence de Bruxelles, dont la presse avait parlé, irait-elle? Le ministre m'a déclaré que M. Hitler n'avait pas encore résolu s'il répondrait, ou non, au questionnaire britannique.

Lui même s'est montré très hésitant et très réticent. Selon lui, la situation serait encore mal éclaircie. On ignorerait quelle sera l'attitude définitive de

[1] Publié ci-dessus sous le nº 171.

l'Italie. Une conférence de Bruxelles n'aurait de sens que s'il était établi que le gouvernement de Rome accepte d'y prendre part et de jouer dans un nouveau pacte de Locarno son ancien rôle de garant.

Or ce point reste obscur.

M. von Neurath estime qu'il serait préférable de ne pas se presser.

Les propos qu'il m'a tenus donnent à penser que l'Allemagne désire encore atermoyer, gagner du temps, et reculer l'heure des décisions jusqu'après les Jeux olympiques. Peut-être veut-elle, tout d'abord, faire aboutir l'accord qu'elle prépare avec l'Autriche? L'allusion de M. von Neurath à l'Italie m'a paru frappante. Il s'est exprimé comme si l'Allemagne attendait de l'Italie des précisions qui ne lui sont pas encore venues, et escomptait de la part du cabinet de Rome un refus de se joindre aux efforts d'organisation de l'Europe.

Les déclarations de M. von Neurath sont à rapprocher de l'attitude qu'adoptent ici les membres de l'ambassade d'Italie. (cf. mon télégramme 2065/66)(1).

403

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 525. *Varsovie, 7 juillet 1936* (2).

(*Reçu :* le 10, 12 h. 40.)

Je me réfère au télégramme que M. de Lacroix a adressé à Votre Excellence le 26 juin (nº 642)(3) sur la question des rapports entre la Tchécoslovaquie et l'Union soviétique qui sont présentés, par la propagande allemande, sous un jour entièrement inexact.

Je constate, depuis quelque temps, une recrudescence, à Varsovie, de rumeurs tendant à prouver que la Tchécoslovaquie n'est plus militairement qu'un avant-poste soviétique.

Tantôt on reparle d'une convention militaire russo-tchécoslovaque, tantôt de la négociation d'un accord entre la Tchécoslovaquie, l'Union soviétique et la Roumanie en vue d'assurer le passage éventuel de troupes russes à travers ce dernier pays; tantôt on signale, avec précisions à l'appui, la présence, sur tel ou tel point du territoire tchécoslovaque, de missions militaires soviétiques.

Le ministre de Tchécoslovaquie lutte en vain contre tous ces bruits, dont la répétition révèle évidemment un plan systématique.

(1) Selon le télégramme nº 2065-2066 du 7 juillet, l'ambassade d'Italie à Berlin laissait entendre que le gouvernement de Rome ne songeait pas à participer à la conférence de Bruxelles.

(2) Par courrier en clair.

(3) Voir ci-dessus nº 361.

Dernièrement, M. Slavik a donné à la presse polonaise un démenti formel, niant spécialement la présence d'officiers russes dans son pays : seul, de tous les journaux, le *Nasz Przeglad* (organe israélite) a publié son communiqué.

Le comte Szembek, en me parlant, il y a quelques jours, avec inquiétude, de cette « collusion » russo-tchécoslovaque, reconnaissait, il est vrai, que les informations répandues à ce sujet n'étaient pas confirmées par les représentants de la Pologne à Prague et à Bucarest.

Quant à M. Lukasiewicz, que j'ai vu à son retour de Moscou, il m'a paru ne pas prendre très au sérieux ces histoires.

Elles n'en font pas moins, ici, beaucoup de mal. La Pologne y trouve, avec un sujet supplémentaire d'inquiétude, ajouté à tant d'autres, un motif pour s'en prendre à la Tchécoslovaquie « traître à l'Occident ».

Je m'efforce, pour ma part, en toutes circonstances, de remettre les choses au point, tout en montrant aux Polonais que, dans l'avenir, le degré d'intimité de la Tchécoslovaquie et de l'Union soviétique dépendra avant tout d'eux-mêmes et de leur politique.

404

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 345. *Varsovie, 7 juillet 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 13 juillet.)

Un des hauts fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères, qui entretient des rapports cordiaux avec mes collaborateurs et les correspondants à Varsovie de la presse française, s'est ouvert à eux des inquiétudes très vives que l'action de l'Allemagne dans les Balkans et le Proche-Orient suscitait dans les milieux politiques polonais.

Les agents diplomatiques de la Pologne à Sofia, Belgrade et Athènes entretiennent, paraît-il, les « rapports les plus confiants » avec les représentants de l'Allemagne qui « prennent au sérieux le rapprochement germano-polonais ». Ils sont tenus par eux très au courant de la politique que poursuit l'Allemagne dans ces pays, et des efforts, avant tout d'ordre économique, qu'elle fait pour les gagner définitivement à sa cause.

Le récent voyage de M. Schacht dans les Balkans [1] paraît avoir impressionné particulièrement ces représentants de la Pologne. D'après leurs rapports, partout où il est allé, M. Schacht aurait agi avec une extrême désinvolture, se faisant attendre, parlant haut, et imposant avec brutalité, plutôt qu'il ne les proposait, des conventions d'échanges avec l'Allemagne.

[1] Voir ci-dessus, nos 300, 302, 316.

Partout, et toujours d'après eux, M. Schacht se serait efforcé de déconseiller toute production non utilitaire qui ne serait pas utilisable par l'Allemagne. En Bulgarie, notamment, il s'est engagé à acheter, pour le compte de son pays, toute la production de chanvre et il en a encouragé le développement.

Aux uns et aux autres, le président de la Reichsbank aurait tenu le même langage. « Vous êtres pauvres, votre pays n'est pas équipé, vous manquez de machines, de locomotives, d'outils; l'Allemagne vous en offre en payement des matières premières et des produits agricoles que vous avez en abondance ».

Ces matières premières et ces produits agricoles sont, pour la plupart — notent dans leurs rapports les agents polonais — nécessaires à l'Allemagne en cas de guerre.

La manière et les propositions de M. Schacht auraient rencontré partout, d'après les Polonais, sauf à Budapest, pour des raisons d'ordre industriel, un succès complet.

L'Allemagne, fait-on remarquer au ministère polonais des Affaires étrangères, va se rendre complètement maîtresse des marchés des Balkans et du Proche-Orient. Seules la France, l'Angleterre et l'Italie peuvent tenter encore de rivaliser avec elle sur ce terrain; mais, avant peu, il sera trop tard. Et, par la domination économique, elle prépare une fois de plus, comme en 1914, l'établissement de son hégémonie politique dans les Balkans.

Il m'a paru intéressant de relever certains de ces propos qui, s'ils n'apportent dans l'ensemble rien de nouveau, sont assez précis pour justifier toutes les appréhensions que peut nous causer la politique allemande en Yougoslavie, en Bulgarie, en Grèce, et même, dit-on ici, en Roumanie, où les récentes protestations d'amitié envers la France des hommes politiques roumains « dissimulaient quelque chose ».

405

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX AMBASSADEURS DE FRANCE À BERLIN, LONDRES, ROME, BRUXELLES.

T. nos 371 à 373; 1.108 à 1110; 745 à 747; 310 à 312.

Paris, 8 juillet 1936(1).

Pour Londres, Rome et Bruxelles :

J'adresse à notre ambassadeur à Berlin le télégramme suivant :

Pour Berlin : Je me réfère à votre télégramme no 2074 (2).

Pour tous les postes : Le communiqué publié à Genève le 3 juillet (3) précise que la prochaine conférence réunira les représentants des puissances ayant participé à l'élaboration de l'arrangement du 19 mars. C'est une formule

(1) Par avion.
(2) Le télégramme no 2074 est publié sous le no 402.
(3) Le communiqué du 3 juillet est publi sous le no 386.

très claire et qui limite expressément la conférence aux puissances demeurées fidèles au traité de Locarno. Il y aurait de sérieux inconvénients à laisser s'accréditer l'opinion, émise inconsidérément par une partie de la presse, que l'Allemagne y sera invitée.

Si, avant la réunion de Bruxelles, le Reich a répondu au questionnaire britannique, la première tâche de la conférence sera d'étudier cette réponse et d'explorer les perspectives qu'elle pourrait ouvrir pour un arrangement ultérieur.

Si le Reich n'a pas répondu, un échange de vues général sur la situation s'imposera. Ce n'est qu'après un tel échange de vues que l'on pourrait juger encore de la possibilité ou de l'opportunité de substituer, dans les rapports avec Berlin, la méthode des négociations orales à celle des négociations par voie diplomatique dont on aurait eu à constater l'échec.

Il demeure, en toute hypothèse, de l'intérêt de la France et de la Belgique, de ne pas infirmer, de leur propre fait, les engagements précis pris envers elles par le gouvernement britannique (lettre du 1er avril)(1) pour le cas où l'effort de conciliation entrepris au lendemain du 19 mars échouerait. Avant toute recherche de procédure nouvelle, il importerait donc de faire constater l'échec de la dernière négociation et de nous ménager ainsi la possibilité d'en tirer toutes conséquences utiles, ne fût-ce qu'en matière de resserrement général de la solidarité britannique et de renforcement éventuel des méthodes prévues de collaboration. Une procédure immédiate de conférence à deux phases donnerait au contraire au gouvernement britannique toutes facilités pour s'affranchir tacitement de ses engagements formels et de la situation morale qui en résulte pour lui envers nous.

J'ai pu m'assurer à Genève que MM. Van Zeeland et Spaak partageaient ce point de vue. Il convient de nous y tenir.

406

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2086, 2087. Réservé. *Berlin, 8 juillet 1936, 14 h. 17, 14 h. 18.*

(*Reçu :* 15 h. 15, 15 h. 55.)

On me rapporte qu'à Weimar, le 3 juillet dernier, M. Hitler aurait tenu conseil au sujet de l'affaire de Dantzig, avec ses principaux lieutenants, Ley, Frick, Goebbels, Streicher, Rosenberg. Le général von Brauchitsch, commandant du corps d'armée de Prusse orientale, aurait assisté à ce conseil, au cours duquel aurait été lu un rapport de M. Albert Forster, chef du district national-socialiste de la Ville Libre.

(1) Voir ci-dessus, n° 5, II. (Note de M. Eden aux gouvernements de Paris et de Bruxelles).

L'informateur ajoute, et c'est le point le plus curieux de son renseignement, qu'un compte rendu de la réunion aurait été établi et communiqué à M. Beck.

Je transmets ce détail sans en garantir l'exactitude, bien que les événements de ces derniers jours m'aient prouvé que l'intimité de M. Beck avec les dirigeants du Reich était encore plus étroite que nous ne le pensions.

407

M. LAROCHE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 474 à 477. Très urgent.

Bruxelles, 8 juillet 1936, 21 h. 20, 22 h. 4, 22 h. 3, 21 h. 20.

(*Reçu :* 22 h. 10, 23 h., 22 h. 25.)

Le ministre des Affaires étrangères m'a prié de venir le voir et vient de me communiquer un télégramme dont l'ambassadeur d'Angleterre lui a laissé aujourd'hui copie.

Votre Excellence en aura connaissance par l'ambassade de Belgique qui est chargée de l'en entretenir d'urgence.

En substance, le gouvernement anglais s'est avisé que la réunion préalable des quatre locarniens à Bruxelles pourrait être interprétée par le gouvernement allemand comme la répétition des méthodes employées naguère, ayant pour effet de le mettre en présence d'un programme concerté et de front unique. Estimant qu'il est nécessaire de ne rien négliger pour tenter de restaurer la confiance dans la paix, il propose de déclarer que le but de la réponse projetée est de décider d'inviter l'Allemagne à une conférence ayant pour objet la recherche d'une amélioration générale de la situation internationale, l'élaboration d'un pacte occidental d'assistance et la rentrée de l'Allemagne dans la S.D.N. Il demande au gouvernement belge, s'il accepte ce point de vue, de faire une démarche immédiate pour obtenir l'acquiescement du gouvernement français.

Le gouvernement britannique, tout en étant d'accord en principe sur la date du 22 juillet, souhaite qu'on ne donne pas la conférence comme fixée avant d'avoir pris la position dont il s'agit.

Le gouvernement belge est pour sa part disposé à accepter la proposition anglaise si le gouvernement français est de cet avis; mais il reconnaît que si la conférence des Quatre n'avait d'autre objet, on ne s'expliquerait pas son utilité. Comme il y tient essentiellement parce qu'il estime en effet nécessaire de procéder à un échange de vues préalable, M. Spaak émet l'idée que pour rendre la conférence plus plausible, on pourrait donner comme motif de la réunion la nécessité de prendre contact avec l'Italie.

Je vois demain le Premier ministre qui n'a pas pu me recevoir aujourd'hui et avec qui je dois m'entretenir de la question traitée dans votre télégramme nº 306 et suivants [1]. Sans préjuger de la réponse que Votre Excellence donnera à l'ambassadeur de Belgique, je compte lui signaler les objections que soulève la proposition anglaise en m'inspirant de la communication téléphonique que je viens d'avoir avec le secrétaire général du Département qu'il m'a paru utile d'informer de toute urgence.

Je serais reconnaissant à Votre Excellence de me communiquer sa réponse à M. Kerchove de Denterghem.

408

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX AMBASSADEURS DE FRANCE À LONDRES, ROME.

T. nos 1111 à 1114; 748 à 751. *Paris, 8 juillet 1936, 23 h. 50.*

Pour Rome : Je me réfère à mon télégramme 738-740.

J'adresse à Londres le télégramme suivant.

Pour Londres : Je me réfère à mon télégramme 1100 à 1102 [2].

Pour les deux postes : Sur instructions de son gouvernement, l'ambassadeur d'Italie a fait hier au Département une démarche officielle pour demander s'il était exact, comme le ministre des Affaires étrangères de Turquie l'avait formellement déclaré à l'ambassadeur d'Italie à Ankara, que les assurances d'appui mutuel, échangées à l'automne dernier entre puissances méditerranéennes participant à l'application des sanctions, eussent le caractère d'un pacte multilatéral dont les effets devaient survivre aux circonstances qui l'avaient provoqué.

Il a été répondu à M. Cerruti que le gouvernement français ne pouvait que confirmer, de la manière la plus catégorique, les déclarations déjà faites à maintes reprises au gouvernement italien sur ce sujet : les assurances dont il s'agit ont toujours, en ce qui concerne la France, gardé un caractère bilatéral et l'échange de vues auquel elles ont donné lieu n'a jamais eu d'autre but que d'assurer l'identité de vues des gouvernements français et britannique sur l'interprétation à donner à certaines dispositions de l'alinéa 3 de l'article 16

[1] Par le télégramme 306-308 du 7 juillet, le ministre demande à l'ambassadeur de sonder les intentions de M. Van Zeeland, chargé de procéder auprès de l'Italie à une démarche relative à la prochaine réunion des puissances demeurées fidèles au pacte de Locarno. En effet, il est à craindre qu'une déclaration de M. Eden, destinée à rassurer la Yougoslavie, la Grèce et la Turquie, contre d'éventuelles représailles italiennes après la levée des sanctions, ne fasse obstacle à la présence italienne à Bruxelles.

[2] Ce télégramme reproduit un télégramme nº 306-308 envoyé à Bruxelles. Voir ci-dessus, nº 407 (note).

du pacte. Les membres de la Société des Nations venant de s'accorder officiellement pour reconnaître qu'il y avait lieu de mettre fin à l'application de cet article, les assurances données à l'automne dernier cessaient, par là même, leur effet. C'est la conclusion très nette qui s'imposait au gouvernement français, et c'est aussi bien l'opinion qu'il avait déjà eu l'occasion d'exprimer à Londres, au lendemain même de la déclaration faite le 18 juin à la Chambre des Communes par le secrétaire d'État britannique, sans que la conclusion ainsi formulée eût été contestée par ce dernier.

Pour mettre fin à l'équivoque que certaines puissances méditerranéennes cherchaient à perpétuer, il a été représenté à l'ambassadeur d'Italie qu'il appartenait au gouvernement italien d'obtenir directement à Londres toutes précisions sur le point de vue britannique, tel qu'il peut être aujourd'hui arrêté avec le recul nécessaire, c'est-à-dire après la décision collective enregistrée officiellement à Genève.

En mettant le Foreign Office au courant de cette conversation, vous aurez soin d'insister sur l'intérêt que présenterait, dans les circonstances actuelles, un prompt et complet éclaircissement du malentendu créé par le langage de M. Aras, venant après les premières déclarations de M. Eden à Londres et à Genève.

La participation de l'Italie à la prochaine conférence des puissances locarniennes dépend, avant tout, de la réponse qui sera faite aux questions qui vont sans doute être posées au Foreign Office. Or à Genève, M. Eden, M. Van Zeeland et moi-même, étions pleinement d'accord pour reconnaître l'utilité de cette participation.

Si l'Italie, contrairement à notre attente et à nos prévisions, devait finalement prendre une attitude de non collaboration avec les puissances occidentales, il importerait du moins qu'elle eût à en supporter seule la responsabilité et que le gouvernement britannique, non plus que le gouvernement français, ne pût être accusé d'avoir lui-même compromis un des principaux résultats qu'il était permis d'attendre de la levée des sanctions.

Eu égard à la situation générale sur le continent, l'abstention italienne pourrait avoir des conséquences trop sérieuses pour que l'on ne gardât pas à Londres, aussi bien qu'ici, le souci de faciliter, dans toute la mesure du possible, l'adhésion du gouvernement de Rome en apaisant sans délai les susceptibilités et les inquiétudes qui peuvent résulter pour l'Italie de l'incertitude où elle se croit encore tenue.

409

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 209. *Prague, 8 juillet 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 20 juillet.)

M. Krofta a précisé ce qu'il m'avait dit précédemment (voir en dernier lieu mon télégramme 506 à 511 [1]) au sujet de l'attitude des états de la Petite Entente en cas de tentative d'Anschluss.

Il m'a confirmé que, d'après les dernières décisions prises à Bucarest, ceux-ci ne s'opposeraient militairement à une pareille tentative que si les grandes puissances intéressées agissaient de leur côté de la même manière.

M. Krofta a ajouté qu'au cas contraire, les trois états entreraient en négociations avec l'Allemagne pour tirer les conséquences de l'Anschluss, mais que c'est en bloc et non séparément qu'ils avaient convenu de négocier avec Berlin.

Cette précision donne une application intéressante de la résolution prise à Bucarest et dont m'avait parlé M. Benès (voir télégramme 568 à 571) [2] quant à l'action collective de la Petite Entente dans les négociations qui pourraient être nécessaires avec l'une ou l'autre des trois grandes puissances voisines.

L'orientation future de la Petite Entente en cas de tentative d'Anschluss est donc entre les mains de Paris et de Londres, et aussi de Rome.

(1) Du 20 mai (communication d'un télégramme du colonel Salland, attaché militaire à Vienne, qui ne croit guère possible une coopération entre l'Autriche et la Tchécoslovaquie tant que se poseraient les problèmes de la restauration des Habsbourg et du réarmement de la Hongrie).

(2) Voir ci-dessus, nº 295.

410

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1134 (1). *Berlin, 8 juillet 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 18 juillet.)

L'affaire de Dantzig (2), qui vient d'émouvoir toute l'Europe, est essentiellement, à mon avis, l'œuvre du parti national-socialiste, une œuvre accomplie avec la pleine approbation, sinon sous l'inspiration directe de Hess, de Goering et de leur maître, Adolf Hitler.

Il faut en chercher *les origines lointaines* dans la déception que les nazis ont éprouvée de n'avoir pas obtenu, aux dernières élections de Dantzig, la majorité des deux tiers, indispensable à la liberté de leurs mouvements; *les causes plus proches*, dans la rancune et la haine qu'ils ont vouées à la personne de M. Lester, Haut-Commissaire de la S.D.N., coupable, à leurs yeux, de les avoir humiliés, à Genève, en septembre dernier (3), et de protéger, dans la Ville Libre, les droits des individus et des groupements hostiles au national-socialisme; *les raisons immédiates* dans le désir qui les animait de tirer vengeance des rixes qui ont eu lieu, à Dantzig, il y a près d'un mois, et au cours desquelles non seulement les hitlériens furent rossés, mais trois d'entre eux succombèrent aux coups de leurs adversaires.

J'avais signalé par un télégramme daté du 13 juin (nºs 1737/38) (4) l'émotion et l'effervescence qui s'étaient emparées des milieux dirigeants du national-socialisme, à la suite de ces incidents sanglants. J'avais indiqué que la presse s'imposait une certaine retenue, afin de ne pas accroître l'excitation de l'opinion publique. En réalité, derrière cette réserve relative, les nazis préparaient leur riposte.

Doit-on penser que le croiseur *Leipzig* a été envoyé par eux dans le port de la Ville Libre, pour créer de toutes pièces l'incident qu'ils avaient résolu de provoquer ? Je l'ai cru un instant. Car l'attaché naval auprès de cette ambassade m'avait rapporté que, tandis que les escales d'été des principaux navires de la flotte allemande sont toujours publiées d'avance, la visite du *Leipzig* dans les eaux de Dantzig n'avait pas figuré sur la liste de ces déplacements. Il est peu probable, toutefois, que M. Dieckhoff, directeur politique de

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) Voir ci-dessus, nºs 390, 391, 392 (notes explicatives).
(3) Lors de la discussion par le conseil de la S.D.N. de diverses mesures (notamment d'ordre constitutionnel) prises par le Sénat de Dantzig.
(4) Ce télégramme non reproduit signalait une bagarre qui avait éclaté à Dantzig et un article paru à ce sujet dans le *Berliner Tageblatt*.

la Wilhelmstrasse ait menti, en m'affirmant que l'escale du croiseur avait été, conformément à l'usage, notifiée quatre semaines à l'avance aux autorités diplomatiques polonaises. Mais l'arrivée d'un bateau de guerre, si peu de temps après les collisions tragiques du début de juin, ne devait pas manquer de réveiller des passions à peine assoupies. La diplomatie polonaise ne pouvait l'ignorer. Elle ne pouvait ignorer, non plus, que, si les officiers du *Leipzig* descendaient à terre, ils boycotteraient le Haut-Commissaire de la S.D.N., auquel ils reprochaient d'avoir, l'an dernier, au cours d'une réception qu'il offrait à leurs camarades, mis ceux-ci nez à nez avec les chefs de l'opposition dantzicoise. Qu'un nouvel incident dût en résulter, était certain. La diplomatie polonaise le savait. Elle n'a rien fait pour l'empêcher. Et c'est ici que le rôle de M. Beck commence de revêtir un aspect étrangement suspect...

Les officiers du *Leipzig* s'abstinrent, en effet, de porter leurs cartes chez M. Lester. A Dantzig, le bruit s'en répandit aussitôt. Mais, au dehors, nul n'y aurait prêté attention, si M. Forster, chef des nazis de la Ville Libre, n'avait, à cette occasion, écrit un article, dans lequel il attaquait avec une violence inouïe le Haut-Commissaire, et, derrière celui-ci, la Société des Nations. L'article de M. Forster aurait, lui-même, passé inaperçu, si l'agence officielle d'information D.N.B. ne l'avait, douze heures avant qu'il ne fût publié par les feuilles locales auxquelles il était destiné, diffusé à travers la presse allemande, et si tous les journaux du Reich, en l'assortissant de manchettes sensationnelles, et de commentaires virulents, ne l'avaient reproduit intégralement sur la première page de leurs numéros du 28 juin.

L'Allemagne témoigne donc d'un cynisme extraordinaire, quand elle prétend que l'affaire de Dantzig aurait été, à dessein, grossie et déformée par le conseil de la Société des Nations, afin de détourner les esprits de sa propre carence dans le conflit italo-abyssin et de les ameuter contre le IIIe Reich.

Tout a été fait, à la vérité, pour que l'offensive de M. Forster fût assurée d'un maximum d'éclat et qu'il fût évident que le gouvernement allemand la soutenait.

Il eût, sans doute, été normal qu'une pareille canonnade de presse, dirigée non seulement contre M. Lester, mais encore contre la S.D.N. et le statut de Dantzig, alarmât la Pologne. Or, celle-ci n'en a marqué nulle surprise et nulle émotion. On connaît aujourd'hui les raisons d'un tel détachement. Un collaborateur de l'ambassade polonaise à Berlin a confessé que l'article du chef des nazis de la Ville Libre avait été communiqué, vingt-quatre heures avant sa publication, à M. Beck [1]...

Comme il avait accepté que les officiers du *Leipzig* infligeassent un affront à M. Lester, M. Beck consentait donc à ce que M. Forster vilipendât la personne du Haut-Commissaire et même couvrît d'injures la Société des Nations.

Et c'est pourquoi le « Gauleiter » et l'ensemble des journaux du Reich s'en sont donné à cœur joie.

[1] Voir ci-dessus, n° 400.

L'intention du parti national-socialiste, de Hess, de Goering, de Hitler, était-elle, à ce moment, d'aller plus loin, de fomenter un putsch à l'intérieur, ou de procéder à un coup de force du dehors contre la Ville Libre ?

Il est permis d'en douter. Malgré leur hardiesse, malgré leur désir de procurer des satisfactions aux éléments les plus radicaux et les plus exaltés de leurs troupes, les dirigeants hitlériens ne songeaient pas à provoquer un conflit, d'où aurait pu sortir une conflagration générale, à la veille de l'ouverture des Jeux olympiques. Il est probable qu'ils ne songeaient pas davantage à pousser à fond leur revendication d'un changement du statut de Dantzig. Ils voulaient, certes, ébranler la position du Haut-Commissaire, et, à une heure où l'institution genevoise, qu'ils détestent, semblait diminuée et affaiblie, lui porter, à leur tour, un coup. Pour le reste, ils se seraient contentés d'obtenir le remplacement de M. Lester par un commissaire plus commode, c'est-à-dire qui laisserait s'accomplir, à Dantzig, la *Gleichschaltung*, l'écrasement systématique de l'opposition sous la tyrannie nationale-socialiste. Quant à la révision, il leur aurait suffi de faire entendre à cet égard un avertissement, de poser la question et de prendre date, pour un avenir plus ou moins proche. C'est dans ce sens qu'était rédigé l'article de M. Forster. Et c'est dans ce sens également que M. Beck avait dû être informé par ses amis nazis.

Ainsi s'explique que le ministre des Affaires étrangères de Pologne ait eu, tout d'abord, à Genève, l'attitude d'un homme qui sait à quoi s'en tenir et qui n'est aucunement inquiet.

En s'emparant de l'affaire, en invitant le Haut-Commissaire et le président du Sénat de la Ville Libre à comparaître devant lui, le conseil de la Société des Nations a manifestement dérangé les plans des chefs nazis. Il a dépassé leurs prévisions. Il a donné à l'incident une importance et une répercussion immédiates, auxquelles les nazis ne s'attendaient pas. Dès lors, comment devaient-ils agir ? Le président du Sénat, M. Greiser, semble n'avoir éprouvé qu'une médiocre envie de se rendre à Genève, pour y subir des reproches et y prendre, une fois de plus, figure d'accusé. Il a essayé de soutenir la thèse que l'initiative de M. Forster n'engageait pas la responsabilité du Sénat et que, par conséquent, il ne lui appartenait pas de la justifier. Mais les chefs hitlériens ne l'ont pas entendu de cette oreille. Faire défaut à Genève, c'était, selon eux, laisser le champ libre aux accusations de M. Lester; c'était désavouer Forster, déserter la cause, fuir la lutte, soulever l'indignation des militants. Si l'on voulait se tirer d'embarras, il fallait, au contraire, relever le défi, payer d'audace et profiter des circonstances pour formuler ouvertement et officiellement la protestation de la Ville Libre et la revendication de l'Allemagne entière.

Telle paraît avoir été la consigne passée à M. Greiser, le 3 juillet, par le « Gauleiter », après consultation de MM. Goering et Hitler, consigne renforcée, peut-être, par le Führer lui-même, au cours d'une entrevue qui aurait eu lieu à Weimar, accompagnée, en tout cas, de remontrances et d'admonestations très vives.

Le président du Sénat était visiblement sous l'influence de ces discussions orageuses et de ces excitations véhémentes — les collaborateurs du bureau

de M. von Ribbentrop prétendent même qu'il était sous l'influence de stimulants alcooliques — lorsqu'il s'est présenté et qu'il a pris la parole devant le Conseil. Comme il arrive souvent, en l'occurrence, l'hésitant, le timide, qui aurait préféré se dérober, a renversé toutes les bornes et stupéfié l'auditoire par son intransigeance et son insolence.

Le moins gêné, dans l'assistance, n'a pas dû être M. Beck. Celui-ci, dès l'origine, avait laissé carte blanche aux Allemands, convaincu qu'il était que l'affaire ne causerait de dommage qu'à M. Lester, à la Société des Nations, et aux opposants dantzicois, personnages qui, apparemment, ne l'intéressent guère. Peut-être même, avait-il, en confidence, donné à comprendre qu'il n'était pas, en son for intérieur, hostile à une modification du statut de Dantzig. Mais c'était à la condition que le problème ne fût pas abordé avec fracas et en public et fît, au contraire, l'objet de prudentes préparations. La diatribe de Greiser le plongeait dans une cruelle perplexité, qui n'a pas échappé à ses collègues. S'indigner, le combattre, c'était déplaire aux Allemands, à Goering, à Hitler, les lâcher au moment critique, encourir leurs reproches; ne pas s'indigner, c'était se reconnaître complice ou consentant et s'exposer, en Pologne même, à de vives attaques.

Heureusement pour M. Beck, les chefs hitlériens, sans être aussi gênés que lui, ont, tout de même, ressenti quelque malaise. Ils ont trouvé que l'incartade de Greiser avait manqué de mesure. Après avoir essuyé le grief de n'avoir pas assez de « cran », l'infortuné président du Sénat a dû subir celui d'en avoir trop montré. Pour l'usage interne, ses excès de langage étaient excellents; pour l'usage externe, ils étaient dangereux. Les injures à la Société des Nations, le caractère abrupt de ses exigences étaient, à la rigueur, admissibles. Mais le pied de nez, la langue tirée, les propos blessants tenus dans les couloirs étaient incompatibles avec la dignité et nuisibles au prestige du national-socialisme. Du reste, l'attitude de la presse de la plupart des pays le prouvait surabondamment. L'affaire risquait donc de prendre une fâcheuse tournure. Elle risquait d'ouvrir un conflit avec la Pologne et d'être fatale à M. Beck, auquel les nazis tiennent comme à la prunelle de leurs yeux. Elle risquait de dresser contre l'Allemagne, à la veille des Jeux olympiques, un grand nombre de nations européennes.

Aussi, les chefs hitlériens ont-ils jugé bon de battre en retraite.

Le dimanche 5 juillet, M. Goering a rassuré M. Beck, qui s'était arrêté chez lui, à Berlin *en grand secret*. Il lui a promis que l'Allemagne ne demanderait pas autre chose que le remplacement, dans un délai raisonnable, de M. Lester par un homme résigné à laisser les nazis « mettre au pas » leurs adversaires, et qu'elle n'insisterait pas sur la réforme ou l'abolition du statut de la Ville Libre. Le 6 juillet, M. Dieckhoff, directeur politique à l'office des Affaires étrangères, tenait des propos un peu différents. Il se prononçait pour la réforme du statut et déclarait que l'Allemagne n'y renoncerait pas; mais il ajoutait qu'elle s'efforcerait de l'obtenir de bon gré, par des négociations avec la Pologne et qu'en aucun cas, elle n'aurait recours à la violence. Le 7 juillet, le baron von Neurath, ministre des Affaires étrangères, excluait, lui aussi, l'emploi de la violence, répétait, avec M. Goering, que le Reich ne comptait pas soule-

ver, pour l'instant, la question de la révision et accentuait encore, devant le chargé d'affaires britannique et devant moi-même, le désir d'apaisement et de conciliation de son gouvernement.

On aurait tort, pourtant, de s'y tromper. L'affaire de Dantzig n'est pas close. Elle se rouvrira d'ici peu. C'est M. Dieckhoff qui a été le plus véridique. Il est possible que le national-socialisme se contente, pour le moment, du départ de M. Lester. Encore faut-il voir que son successeur n'aura la paix que s'il tolère que les adversaires de l'hitlérisme soient opprimés à Dantzig. A supposer, d'ailleurs, que ceux-ci résistent, et, comme ils l'ont déjà fait au début de juin, infligent aux nazis de sévères corrections, il n'est pas sûr que, du dehors, les milices brunes, ou la Reichswehr, ne pénètrent sur le territoire de la Ville Libre. Quoi qu'il en soit, la récupération de Dantzig figure sur le programme des revendications immédiates du Troisième Reich. Un jalon a été planté. La voie à suivre est amorcée. L'assaut décisif ne tardera pas; il n'a été différé que pour des raisons d'opportunité et pour mieux ménager ses chances de succès. Le principe de la revision, publiquement posé, demeurera à la base des efforts de la politique allemande et le langage dont s'est servi M. Greiser n'est qu'un avant-goût de celui que le national-socialisme se réserve de faire entendre à l'Europe. Non seulement le Führer et ses lieutenants se sont juré de rétablir l'Empire dans la situation qu'il occupait avant 1914; non seulement ils veulent établir à Dantzig, comme dans toutes les grandes villes d'Allemagne, une garnison et le siège d'un commandement militaire, mais ils considèrent que les installations maritimes de la Ville Libre, son arsenal, ses chantiers de construction et de réparation sont, entre Kiel et Pillau, un point d'appui indispensable pour une flotte allemande de la Baltique, qui peut avoir à conduire, un jour prochain, des opérations contre la Russie.

La Pologne se flatte, sans doute, de l'espoir qu'elle amènera à composition un voisin auquel son amitié est précieuse. Bientôt, pourtant, si elle continue de glisser sur la pente où elle s'est mise, c'est la Pologne qui, pour garder l'amitié de l'Allemagne, devra se plier à ses volontés. La négociation relative au statut de Dantzig s'étendra vite au statut du Corridor, et si le premier disparaît, le second ne lui survivra pas de beaucoup. Et peut-être le jour n'est-il plus éloigné où les Polonais, réduits au rôle de satellites du Troisième Reich, après avoir tout sacrifié à l'ambition d'être un état de premier rang, regretteront d'avoir fait trop bon marché d'une Société des Nations, qui les avait, cependant, rappelés à la vie.

411

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1143 [1]. *Berlin, 8 juillet 1936.*

(*Reçu :* **Dir. pol., 20 juillet.**)

Au lendemain de la décision prise par la Société des Nations de lever les sanctions contre l'Italie [2] et de la clôture de l'Assemblée extraordinaire, le IIIe Reich continue d'observer, au moins en apparence, l'attitude d'expectative et de neutralité dont il ne se départit pas depuis plusieurs semaines. Entre Rome et Londres, à l'opposition desquels il persiste à croire au cours des mois qui viennent, entre la collaboration avec la Ligue et la prolongation de sa conduite actuelle à l'égard de l'organisme genevois, le gouvernement national-socialiste n'a, sans doute, pas encore fait son choix. Toutefois, ses intentions se précisent, ses préférences se dessinent. Sur le masque, jusque là immobile et figé, dont il a recouvert ses desseins, quelques traits ont bougé. Et peut-être y faut-il y voir l'indice du sens dans lequel s'orientent ses pensées?

L'épisode dantzicois a eu pour effet de détourner l'attention des Allemands des circonstances dans lesquelles d'autres problèmes les intéressant moins exclusivement avaient reçu une solution. C'est à peine s'il a été question, jusqu'ici, de la conférence qui se réunirait à Bruxelles, dans quelques semaines, en vue de mettre sur pied un second Locarno. De même, la presse berlinoise a à peu près escamoté le vote qui a marqué la fin du régime des sanctions; tout au plus, certains journaux, trop pressés d'annoncer que de nombreux états voteraient pour son maintien, ont-ils montré quelque dépit de la quasi-unanimité qui s'est manifestée. Enfin, la résolution relative à la réforme du covenant n'a pas fait couler, non plus, beaucoup d'encre. Dans la mesure où on en a parlé, on l'a sévèrement critiquée, d'abord parce qu'elle préconise le renforcement du pacte, ensuite parce que l'article 19 ne s'y trouve pas mentionné. « M. Titulesco, a écrit la *Börsen Zeitung* dans son numéro du 5 juillet, s'est débattu comme un lion pour obtenir ce brillant résultat. Il a réussi à gagner à ses vues les Anglais et les Scandinaves qui étaient au début d'un autre avis. Mais c'est une victoire à la Pyrrhus et, en automne, nous assisterons à de belles luttes ! ».

Si l'opinion allemande n'a prêté aux textes qui ont été adoptés à l'issue de la session genevoise qu'un médiocre intérêt, si elle n'a vu dans la place qui est réservée aux thèses françaises qu'un succès sans lendemain pour notre déléga-

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) L'assemblée de la Société des Nations, le 4, avait décidé d'abroger les sanctions prises contre l'Italie.

tion, dû à l'habileté manœuvrière de M. Léon Blum et de M. Yvon Delbos, elle a, en revanche, retiré de l'ensemble des débats, de la position prise par les représentants des cinquante pays, des impressions très arrêtées sur l'avenir de la Société des Nations et sur les relations existant entre ses membres. A l'exception de M. Paul Scheffer, rédacteur en chef du *Berliner Tageblatt* qui, probablement sensible au milieu ambiant, ou faisant preuve d'un excès de sincérité, a envoyé de Genève à son journal une dépêche où il insistait sur l'émotion suscitée par le péril allemand dans les cercles de la Ligue et sur le prestige accru dont celle-ci jouirait aujourd'hui (cf. ma lettre nº 1121 du 6 juillet) [1], tout le monde est d'accord, en Allemagne, pour penser que l'affaire d'Abyssinie a porté à la Société des Nations un coup dont elle ne se relèvera pas. On n'y doute pas qu'entre champions du renforcement du pacte et partisans de son affaiblissement, ne se creuse, en septembre, un fossé infranchissable et que l'édifice entier ne finisse par s'écrouler. Les interventions des délégués nordiques, celle surtout du ministre des Affaires étrangères de Norvège, ont été relevées avec un soin particulier. On a reconnu, à Berlin, dans le langage qu'a tenu M. Koht, des formules qui auraient pu être dictées par la Wilhelmstrasse. En indiquant au correspondant de l'*Observateur raciste*, dans une récente interview qu'a reproduite l'organe officiel du Parti, qu'il était en faveur d'une application égale de tous les articles du covenant, M. Munch, ministre des Affaires étrangères du Danemark s'est, lui aussi, acquis de nouveaux titres à la reconnaissance de l'Allemagne. A en croire la *Börsen Zeitung*, l'Europe serait, dès à présent, divisée en trois groupes d'états irrémédiablement hostiles. Un premier groupe comprendrait les pays qui sont restés neutres pendant la guerre de 1914-1918 et qui entendent le demeurer à l'avenir; les Scandinaves et la Hollande rentrent dans cette catégorie. La seconde réunirait les grandes puissances qui ne cessent d'accroître leurs armements. Enfin, les états de la Petite Entente et de l'Entente balkanique, qui ne songent qu'à des combinaisons diplomatiques et militaires propres à augmenter leur force, formeraient un troisième groupe. « Après l'effondrement de l'Éthiopie, écrivait, le 5 juillet, l'organe berlinois, la Société des Nations n'est plus capable d'enrayer l'évolution qui conduira les trois groupes à se heurter les uns contre les autres ».

Jamais autant qu'au cours de sa dernière session, la Ligue de Genève n'aura été plus maltraitée, plus plaisantée, plus injuriée par le ministère de la Propagande du Reich qui mène le jeu et excite sa presse. On a été jusqu'à faire un sort aux paroles prononcées par le journaliste tchécoslovaque qui s'est tué en pleine Assemblée; à ces mots sibyllins : « c'est la dernière », des Allemands ont voulu attribuer la valeur d'une prophétie et l'indication que la Société des Nations tenait sa réunion suprême.

A travers les attaques dont il accable l'organisme genevois, le IIIe Reich cherche à atteindre la politique française. Il ne sépare pas l'un de l'autre. La Ligue serait une institution dépendant directement de la France, située en territoire français qu'elle ne serait pas plus française à ses yeux. Il n'arrive

[1] Document non reproduit : analyse de presse.

pas aux Allemands de se demander si la physionomie que présente la Société des Nations ne s'expliquerait pas par la similitude des intérêts de la France et de ceux de l'Europe. C'est une pensée qui ne leur vient pas à l'esprit. Si la Société était un instrument élaboré ou réparé de leurs mains, qui servît et légalisât le révisionnisme, qui favorisât l'établissement de la paix germanique, ils lui reconnaîtraient le droit à l'existence. Les propositions du cabinet Blum, tendant à garantir le *statu quo* territorial du continent par des pactes régionaux comportant l'assistance mutuelle, vont à l'encontre de leurs aspirations et bouleversent leurs projets. Qu'elles soient entérinées ou non par l'Assemblée de septembre, elles apportent la preuve, estime-t-on ici, que les ministres français n'ont pas renoncé à la politique des alliances et des coalitions dirigées contre le Reich. Plusieurs feuilles allemandes, notamment la *National Zeitung* d'Essen, ont exploité divers articles parus dans l'*Echo de Paris* et dans l'*Œuvre* pour prétendre qu'en France même, on ne chercherait plus, d'ailleurs, à dissimuler le caractère véritable des accords envisagés. Par l'intermédiaire de l'officieuse *Correspondance politique et diplomatique*, la Wilhelmstrasse en a, une fois de plus, le 4 juillet, critiqué sévèrement le principe.

La conclusion la plus nette qui ressort des conversations que l'on entend à Berlin et du langage tenu par la presse est que l'Allemagne n'est pas prête à faire sa rentrée à Genève. Il règne ici, une haine de la Société des Nations que n'ont pas contribué à atténuer les derniers contacts que des Allemands ont eus avec la Ligue et, principalement, M. von Ribbentrop et M. Greiser. On la verrait disparaître avec un immense plaisir et on s'y attend. On s'empressera, ce jour-là, de déclarer que la France est responsable et, déjà, les journalistes les plus désagréables à notre endroit, et, en particulier le correspondant genevois de la *Börsen Zeitung*, écrivent que l'amendement français concernant l'article 16 est de nature à faire sauter tout l'appareil genevois. Pour le moment, le Reich juge inutile de proclamer *urbi et orbi* qu'il ne compte pas reprendre sa place sur les bords du Léman. Les Allemands que l'on interroge répondent : « Mais de quelle Ligue s'agit-il; n'est-elle pas en pleine transformation ? » Avec plus de franchise, M. Otto Kriegk concluait un article paru dans le *Lokal Anzeiger* du 7 juillet et dans lequel il cherchait à montrer qu'à Genève, la France voulait arriver à ses fins grâce à l'emploi de la violence, l'Angleterre, en recourant à des compromis, par la réflexion suivante : « Parmi les hommes d'État responsables de l'étranger, il n'en est aucun qui aurait le courage d'accepter sans conditions le programme de paix élaboré par le Führer, il n'en est aucun qui ait des vues d'avenir sur l'organisation de l'Europe. C'est pourquoi, il faut qu'avec une logique d'airain, avec une foi joyeuse et inébranlable dans ses destinées, en face de toutes les tentatives entreprises pour assurer le règne de la violence, en face de toutes les propositions de compromis qui nous sont offertes, le Reich poursuive la politique étrangère qu'il a inaugurée ».

La crise de fureur qui sévit, ici, contre la Société des Nations, l'irritation que l'on y éprouve de constater que la France demeure fidèle aux principes traditionnels de la sécurité collective et de l'indivisibilité de la paix, s'accompagnent d'un sentiment croissant de déception et de mauvaise humeur à

l'égard de l'Angleterre. Les réactions provoquées par le discours de M. Duff Cooper à Paris n'ont pas cessé de produire leurs effets; on s'inquiète de l'intimité qui aurait régné, à Genève, entre M. Eden et ses collègues français; on attend les prochains débats de la Chambre des Communes et les explications que fournira le secrétaire d'État au Foreign Office avec une impatience visible. Des journalistes aussi bien disposés pour la Grande-Bretagne que M. Silex, le rédacteur en chef de la *Deutsche Allgemeine Zeitung*, dans le numéro du 6 juillet de ce journal, ne cachent pas les appréhensions que leur causent les échos qui leur parviennent de l'autre côté de la Manche sur l'évolution de l'opinion britannique et sur les craintes que susciterait le « péril allemand ». Le même M. Silex note avec consternation que, dans un discours qu'il a prononcé ces jours-ci, lord Lothian, ancien secrétaire particulier de M. Lloyd George et connu, jusqu'à ce jour, pour sa germanophilie, s'est exprimé sans ménagement sur les dictatures. « Comme si l'Abyssinie était oubliée, proteste le journaliste berlinois, on ne s'occupe plus, de nouveau, que de l'Allemagne. Nous n'y serions pas opposés si cet intérêt devait contribuer à éclaircir la situation. Mais ce n'est pas précisément le cas ».

Le IIIe Reich a, il est vrai, inscrit, à son actif, l'allocution qu'a faite M. Baldwin à Londres, vendredi dernier et dans laquelle le Premier ministre a placé sur le même plan la France et l'Allemagne [(1)]. On y a vu une sorte de mise au point, de réponse aux démonstrations francophiles du ministre de la Guerre anglais. On en a été d'autant plus satisfait que l'on a constaté, à Berlin, que plusieurs journalistes français reprochaient à M. Baldwin d'avoir reculé d'un pas. Depuis lors, le bruit a été répandu que l'éditorial publié par le *Times*, le 6 juillet et où il est recommandé que la Grande-Bretagne limite ses engagements à l'ouest du continent, avait été inspiré par le chef du gouvernement britannique. Aussi, M. Baldwin jouit-il tout à coup d'une faveur qui lui avait pendant longtemps été refusée. L'article de l'organe de la Cité a été abondamment reproduit et commenté. De Berlin, les regards se sont immédiatement dirigés vers Paris et derechef c'est *l'Echo de Paris* qui a fourni à la presse allemande l'occasion de se réjouir du prétendu mécontentement que la position prise par le *Times* aurait provoqué dans la capitale française. « L'Angleterre n'entend pas danser sur un air sifflé par la France », imprimait *l'Angriff* dans son numéro du 8 juillet. Les paroles de M. Baldwin, le langage du *Times*, si circonspects soient-ils, apparaissent comme des manifestations suffisantes pour qu'aussitôt les feuilles berlinoises adjurent l'Angleterre de ne pas se laisser entraîner dans une alliance avec la France et s'expriment sur un ton moins pessimiste au sujet des relations germano-anglaises.

La rapidité avec laquelle les Allemands reprennent espoir que, de Londres, soufflera bientôt un vent moins glacial que M. Kurt von Stutterheim ne l'indiquait récemment dans le *Berliner Tageblatt*, souligne combien le rapprochement entre Londres et Berlin continue d'être un des plus ardents désirs du

(1) Allocution prononcée au dîner organisé à l'occasion du centenaire du groupe conservateur de la Cité de Londres. Dans la conclusion, il a rappelé le vif désir de son pays « d'amener un rapprochement entre la France et l'Allemagne sans la collaboration de laquelle aucune paix n'est possible en Europe ».

gouvernement national-socialiste ou, tout au moins, de certains de ses membres. Il est clair que, pour quelques-uns des ministres du Reich, pour M. Hitler lui-même, aucune entente n'aurait un prix comparable à celui que représenterait l'amitié britannique. Mais l'impression dominante des Allemands est que de nombreux obstacles se dressent encore sur la voie qui doit aboutir à la réconciliation et qu'il ne faut pas perdre son temps à la conquête d'un objectif qui se dérobe lorsqu'on croit l'atteindre. Parmi les fonctionnaires de la Wilhelmstrasse et de la Chancellerie, beaucoup ne pardonnent pas au cabinet Baldwin son questionnaire; à l'un des membres de cette ambassade, le principal collaborateur du secrétaire d'État Meissner disait hier que, s'il avait été à la place du Führer, il n'aurait jamais accepté un pareil document des mains de l'ambassadeur d'Angleterre. Personne ne paraît plus songer, à Berlin, que les « questions » formulées par le cabinet Baldwin appelaient une réponse.

Alors que les rapports germano-anglais sont abondamment commentés dans la presse allemande, il n'y est, au contraire, presque jamais question des relations germano-italiennes. Le long séjour de la comtesse Ciano à Berlin, les visites du ministre Rossoni, du général Valle n'ont donné lieu à aucun article de presse important développant les motifs qui militeraient en faveur d'un rapprochement entre les deux régimes hitlérien et fasciste. Sur la voie qui conduit de Berlin à Rome et de Rome à Berlin il règne une atmosphère de mystère, une odeur de conspiration. Une négociation secrète serait engagée, on attendrait de part et d'autre des assurances et des promesses, on discuterait les bases d'un intéressant contrat, que l'on ne s'y prendrait pas différemment.

Vis-à-vis de mes collaborateurs, les secrétaires de l'ambassade d'Italie, dont la francophilie était, autrefois, si démonstrative, se montrent plutôt gênés ou réticents. Du côté allemand, aucune indication ne filtre. J'ai relevé toutefois, dans mon télégramme nº 2069-2073 (1), l'allusion qu'au cours de la conversation que j'ai eue avec le baron von Neurath, le 7 juillet, le ministre des Affaires étrangères du Reich a faite à l'Italie. Il m'a nettement donné l'impression que des échanges de vues très actifs avaient lieu entre la Wilhelmstrasse et le palais Chigi et que l'Allemagne s'efforçait de se mettre d'accord avec l'Italie pour adopter une position commune à l'égard des problèmes internationaux les intéressant. On s'explique, dans ces conditions, la réserve observée jusqu'à présent par le Reich au sujet de la conférence de Bruxelles et de sa participation éventuelle. Les milieux dirigeants tiennent manifestement à savoir ce que M. Mussolini en pense. On comprend également, si des pourparlers sont effectivement en cours, que comme me l'a rapporté le marquis Diana (cf. mon télégramme nº 2065/66 du 7 juillet (2)), on se soit empressé de téléphoner de Rome à l'ambassade d'Italie à Berlin pour l'assurer que la nouvelle lancée par M. Paul Scheffer, décidément bien nerveux et pessimiste, et selon laquelle l'Italie, après le vote sur l'abolition des sanctions, enverrait des délégués à

(1) Lire en fait nos 2074 à 2076 (cf. ci-dessus, nº 402).

(2) D'après ce télégramme, l'ambassade d'Italie à Berlin (dont le marquis Diana était le conseiller) laissait entendre que le gouvernement de Rome ne songeait pas à participer à la conférence de Bruxelles.

Montreux et à Bruxelles, était inexacte. Au contraire, au dire du diplomate italien, pas plus à l'une qu'à l'autre des deux conférences, le Duce n'aurait l'intention de se faire représenter.

L'accord qui serait conclu ou sur le point d'être conclu entre M. Schuschnigg et M. von Papen éliminerait le plus sérieux obstacle qui se dresse entre le Reich et la Péninsule. Si le Führer a cédé aux pressions de son ministre à Vienne, l'idée que le rapprochement germano-italien serait facile, au lendemain de la signature d'un traité germano-autrichien qui respecterait l'indépendance de l'Autriche, a certainement contribué à emporter sa décision.

Une entente entre Rome et Berlin aurait, sur les prochaines négociations, des répercussions que l'on peut déjà envisager. Elle risque de compromettre l'existence même de la conférence de Bruxelles. Si, au contraire, l'Italie et, par conséquent, l'Allemagne acceptent d'y siéger, il est probable que le gouvernement national-socialiste haussera le ton et qu'il posera ses conditions à la conclusion d'un nouveau Locarno. Il est à craindre, étant donné la campagne furieuse à laquelle s'est livrée, ces jours-ci, sa presse contre les pactes régionaux comportant l'assistance mutuelle, qu'il ne réclame la renonciation de la France à généraliser ce système. Est-on sûr que l'Italie, dans ce cas, ne l'appuierait pas et ne saisirait pas cette occasion pour prendre position contre le traité franco-turc dont il a été question dans les journaux parisiens et qui a dû causer autant d'émotion à Rome qu'à Berlin?

L'Allemagne, une fois devenue l'alliée de l'Italie, ne serait pas forcément l'ennemie de l'Angleterre. Nul doute qu'elle ne continue de s'efforcer de l'attirer dans son camp et de la séduire, qu'elle ne cherche même à jouer le rôle d'intermédiaire entre Rome et Londres et à réconcilier un front de Stresa où l'Allemagne occuperait la place de la France.

Mais la préoccupation essentielle des dirigeants du Reich, si le fascisme et l'hitlérisme, après trois ans de bouderies, de jalousies, de conflits, réalisent leur accord, sera probablement la formation, au centre de l'Europe, de la Baltique à la Méditerranée, d'un bloc d'états autoritaires dans lequel M. Gömbös, M. Goering et M. Beck voient la meilleure barrière à opposer aux menaces de l'U.R.S.S.

412

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 225. *Moscou, 8 juillet 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 21 juillet.)

La conférence de Montreux a eu pour résultat inattendu de rendre apparent le relâchement des liens d'amitié turco-soviétiques. Divers symptômes permettaient de se rendre compte, depuis un certain temps, que la Turquie, ne se sentant

plus isolée comme autrefois dans le concert des puissances, cherchait à manifester son indépendance à l'égard de l'U.R.S.S., dont les prétentions amicales prenaient volontiers une allure de tutelle.

On pouvait remarquer que les protestations d'amitié, provenant toujours des Soviets, ne trouvaient qu'un faible écho à Ankara, quoique l'U.R.S.S. accentuât, surtout ces dernières semaines, son attitude bienveillante envers la Turquie. Dès le mois d'avril sa presse, en reproduisant la note turque relative à la remilitarisation des Détroits, soulignait le parallélisme des intérêts et des vues de l'U.R.S.S. et de la Turquie dans cette question. Allant plus loin, M. Litvinov n'hésitait pas dans sa réponse à approuver officiellement l'attitude de la Turquie et, tout en estimant peu favorable le moment choisi pour soulever la question des Détroits, à déclarer, selon les termes du *Journal de Moscou*, « au nom du gouvernement soviétique, qu'il soutenait entièrement la République turque dans sa revendication concernant la restitution de son droit illimité à défendre son propre territoire ».

Il était aussi symptomatique que, lors du renouvellement de l'accord russo-turc [1] en mai dernier, le discours de M. Chukru Saradj, ministre intérimaire des Affaires étrangères, n'ait contenu que de banales formules de bon vouloir, et que M. Karakhan ait seul souligné la nécessité pour la Turquie et l'U.R.S.S. de resserrer encore leurs relations.

La conférence de Montreux a fourni au gouvernement turc l'occasion de manifester son indépendance à l'égard des Soviets, et l'attitude de sa délégation a soulevé un vif mécontentement à Moscou. C'est avec amertume que la presse soviétique a fait ressortir l'incompatibilité des propositions turques, relatives aux passages des navires de guerre à travers les Détroits, avec les intérêts des Soviets.

L'U.R.S.S. estime que l'établissement de restrictions au passage de ses navires de guerre entre la mer Noire et la Méditerranée n'a rien de commun avec la sécurité de la Turquie et la défense de son territoire. En tendant à le limiter, pour les navires des puissances riveraines et non riveraines de la mer Noire, au tonnage uniforme de 15.000 tonnes, la République turque, déclarent ouvertement les Soviets, ne cherche pas à résoudre le problème des Détroits d'une façon amicale envers l'U.R.S.S.

La position prise par Ankara est le résultat, croit-on à Moscou, d'une pression exercée par des puissances hostiles aux Soviets. Dans un article certainement inspiré, la *Pravda*, après avoir dénoncé le Japon, qui s'est prononcé à Montreux « contre les droits légitimes » de l'U.R.S.S., met implicitement en cause la Grande-Bretagne. Le journal moscovite rappelle, sans nommer cette puissance, qu'elle a reçu une commande importante relative à la fortification des Détroits, augmentant ainsi son emprise politique sur la Turquie. Seules, dit la *Pravda*, de telles influences peuvent expliquer la tentative de mettre dans la mer Noire la marine soviétique sur le même pied que celles des puissances non riveraines.

Enfin le Département n'ignore pas l'emprise économique considérable prise par l'Allemagne à Ankara. L'ombre de Liman von Sanders a reparu sur le

[1] Pacte de non-agression de décembre 1925.

Bosphore avec son cortège de conseillers techniques et de commis voyageurs plus ou moins déguisés. Malgré les instructions d'aller jusqu'à la rupture qui ont été envoyées par le Kremlin à M. Litvinov, on pense ici qu'on arrivera à Montreux à un compromis. Il restera néanmoins une brèche durable dans les relations soviéto-turques. D'après des renseignements confidentiels que j'ai reçus, les articles extrêmement violents de la *Pravda* et des *Izvestia* n'émanent pas du commissariat des Affaires étrangères, mais directement du Politburo, alors que la thèse du Narkomindel, plus conciliante, apparaîtrait dans le *Journal de Moscou*. Les dirigeants reprochent à M. Litvinov et à l'ambassadeur à Ankara de ne pas avoir aperçu assez tôt la brisure qui se manifeste aujourd'hui, et qui semble plus grave qu'on ne le pensait tout d'abord.

En somme, les Soviets voient avec inquiétude la République turque prendre envers eux des allures d'indépendance auxquelles ils n'ont jamais été accoutumés. Surtout ils ne cachent pas leur ennui que le gouvernement d'Ankara reporte, sur d'autres puissances et en particulier sur l'Angleterre, une intimité dont ils auraient voulu conserver le monopole.

413

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 526. *Varsovie, 9 juillet 1936, 18 h. 28.*

(*Reçu :* 21 h. 5.)

M. Papée, commissaire polonais à Dantzig, est venu conférer hier à Varsovie avec M. Beck. De retour à Dantzig, il a eu aussitôt un entretien avec M. Greiser.

D'après le communiqué de l'agence *Pat*, le commissaire polonais a déclaré à M. Greiser « que le gouvernement polonais ne consentirait à aucune revision unilatérale des statuts de la Ville Libre, et il l'a averti que toute action du Sénat qui dépasserait les accords en vigueur et qui menacerait le fonctionnement normal du commerce polonais se heurterait à l'opposition de la Pologne ».

Le communiqué ajoute que M. Greiser, dans sa réponse, a affirmé à M. Papée qu'il n'était pas dans l'intention du Sénat de prendre des mesures exceptionnelles et que son action contre l'opposition ne sortirait pas du cadre de la constitution.

414

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX AMBASSADEURS DE FRANCE À BRUXELLES, LONDRES, ROME, BERLIN.

T. nos 316 à 322; 1160 à 1166; 768; 378 à 384.

Paris, 9 juillet 1936, 22 h. 30.

Pour Londres, Rome, Berlin : En réponse à une communication de notre ambassadeur à Bruxelles qui vous est transmise d'autre part sous les numéros :

Pour Londres : 1127 à 1130.
Pour Rome : 752 à 755.
Pour Berlin : 370.
Pour tous les postes : j'adresse à M. Laroche le télégramme suivant :
Pour Bruxelles : Je me réfère à votre télégramme 474-477 (1).
Pour tous les postes : Vous avez déjà été informé hier, par téléphone, de l'impossibilité où je me trouvais de me rallier à la proposition anglaise. Je l'ai représentée ce matin à l'ambassadeur de Belgique en lui marquant d'autre part que mes observations ne pouvaient être interprétées comme un refus, en toute hypothèse, d'envisager une participation de l'Allemagne à une réunion ultérieure.

La situation est parfaitement claire. Le 12 mai, les représentants belge, britannique et français, réunis à Genève, constataient que la réponse allemande au questionnaire dont l'envoi avait été décidé en commun n'était pas encore parvenue; ils décidaient en conséquence que, aussitôt cette réponse reçue, il y aurait lieu pour eux d'entrer sans délai en contact pour un échange de vues. Le communiqué du 3 juillet a, d'autre part, annoncé une réunion des puissances demeurées fidèles au traité de Locarno, afin d'examiner la situation. L'objet de la conférence est donc nettement défini.

J'ai indiqué à M. de Kerchove que la formule très générale employée dans ce dernier communiqué est certainement la meilleure. Elle laisse, en effet, ouvertes toutes les possibilités, soit que les représentants des trois gouvernements reconnaissent l'opportunité d'inviter encore l'Allemagne à une conversation, soit qu'ils s'arrêtent à une solution différente. Que le gouvernement allemand ait ou non répondu au questionnaire, il ne saurait prendre ombrage de leur réunion : dans le premier cas, un examen en commun serait parfaitement normal; dans le second, le mauvais procédé serait le fait du Reich, qui ne pourrait s'étonner que l'on délibérât sans lui.

Faire connaître dès maintenant à l'Allemagne qu'elle sera invitée à Bruxelles (que cette communication soit faite par des voies officielles ou officieuses), alors que, depuis le 7 mars, elle s'est abstenue de donner aucune satisfaction aux légitimes demandes des gouvernements atteints par son initiative, ce

(1) Ci-dessus reproduit sous le n° 407.

serait publiquement consacrer le succès définitif de la méthode du fait accompli. Si la participation ultérieure de l'Allemagne est dès maintenant décidée et annoncée, des manœuvres se développeront pour hâter cette participation, et l'on verra finalement les délégués allemands paraître sans même que les représentants des puissances locarniennes aient pu procéder à un échange de vues complet : ce serait ménager à l'Allemagne les plus dangereuses facilités de manœuvre.

J'ajoute que, si comme M. Van Zeeland l'a lui-même marqué dans ses conversations, tant à Bruxelles qu'à Genève, nous avons le désir d'amener l'Italie, avant toute discussion avec l'Allemagne, à prendre les engagements qu'a déjà contractés le gouvernement britannique dans la lettre du 1er avril, il y aurait de sérieux inconvénients à s'accorder à l'avance sur une participation allemande ultérieure : le gouvernement italien disposerait en effet dans ce cas de bonnes raisons d'opportunité pour éluder pareil engagement à la veille d'une rencontre avec la délégation allemande, et il serait à tout le moins maladroit de fournir à l'Italie un prétexte pour se dérober.

Je n'ai pas signalé à M. de Kerchove (mais je vous prie d'attirer sur ce point l'attention de M. Van Zeeland et de M. Spaak), que s'il était donné suite à la suggestion du gouvernement britannique, celui-ci se trouverait assuré de toutes facilités pour éluder éventuellement les engagements pris par lui envers la France et la Belgique dans la lettre du 1er avril (mon télégramme :

Pour Bruxelles : nos 310-312,
Pour Londres : nos 1108-1110,
Pour Rome : nos 743-747,
Pour Berlin : nos 371-373.).

Pour tous les postes : Même si nous sommes finalement amenés à nous prêter à une nouvelle recherche d'arrangement, il convient que nous gardions, vis-à-vis de l'Angleterre, le bénéfice de notre attitude de conciliation. Entrer d'emblée dans cette voie, ce serait autoriser le gouvernement britannique à se considérer comme délié des engagements prévus pour le cas où l'effort de conciliation tenté le 19 mars n'aboutirait pas.

Pour Londres : Je vous prie de vous inspirer, dans toute la mesure opportune, des observations qui précèdent pour marquer au Foreign Office l'étonnement que nous cause l'initiative du gouvernement britannique.

Nous sommes d'autant plus fondés à exprimer notre surprise que, à Genève même, à la suite de nouvelles répandues dans les milieux de presse britanniques sur une participation de l'Allemagne à la conférence de Bruxelles, un de mes collaborateurs avait, sur mes instructions, sollicité des éclaircissements de M. Eden lui-même. Le secrétaire d'État lui avait répondu qu'il était pleinement d'accord sur la nécessité de conserver encore à la prochaine réunion, comme aux précédentes, le caractère d'une conférence des quatre puissances demeurées fidèles au traité de Locarno.

Pour Bruxelles, Rome, Berlin : Je charge notre ambassadeur à Londres de marquer au Foreign Office l'étonnement que nous cause une initiative qui est en contradiction avec des assurances précises, données à Genève par M. Eden lui-même, sur la portée de la prochaine conférence.

415

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1281 à 1285. *Londres, 9 juillet 1936, 20 h. 54, 22 h. 54.*

(*Reçu :* le 10, 1 h. 30, 1 h. 5, 0 h. 20.)

En l'absence du secrétaire d'État, j'ai exposé à sir Robert Vansittart les considérations contenues dans votre télégramme nos 1111-1114 (1).

Le sous-secrétaire d'État permanent, qui m'a affirmé ne rien savoir des déclarations tendancieuses faites par le ministre des Affaires étrangères de Turquie, a relevé tout d'abord le point de vue du gouvernement français quant à la cessation de l'effet des assurances échangées entre la France et l'Angleterre, au sujet de l'application de l'alinéa 3 de l'article 16. Il a fait remarquer que cette manière de voir était en opposition de principe avec la thèse anglaise développée par M. Eden dans son discours du 18 juin. Je lui ai rappelé la démarche que j'avais été chargé de faire au lendemain de ce discours (2) en ajoutant que M. Eden avait certainement eu l'occasion de s'entretenir avec Votre Excellence à Genève de toutes les conséquences juridiques que ne peut manquer d'entraîner la levée des sanctions.

Sir Robert Vansittart m'a dit qu'il n'avait été saisi jusqu'ici d'aucune demande d'explication de l'Italie. Si cette demande intervient, le secrétaire d'État ne pourra que se référer aux termes précis de sa déclaration qui exclut toute idée de pacte durable et qui ne se réfère qu'à des hypothèses considérées comme « improbables ».

Toutefois, une démarche italienne soulèverait de sérieuses difficultés si elle apparaissait comme une manœuvre destinée à assurer à l'Italie le maximum d'avantages et comme une condition essentielle de sa participation à la conférence de Montreux ainsi qu'aux délibérations des puissances locarniennes. Le gouvernement anglais ne pourrait, m'a dit mon interlocuteur, céder à un pareil chantage.

Sir Robert Vansittart a rappelé l'état de nervosité dans lequel se trouvaient, il y a quelques semaines, les puissances méditerranéennes auxquelles on n'avait pu se dispenser de donner des apaisements. Il n'a pas nié, d'autre part, que cette décision ait été en partie motivée par le désir du gouvernement britannique de sauver le prestige du pavillon anglais en Méditerranée, compromis par la capitulation dont la levée des sanctions était le symbole.

J'ai alors attiré d'une manière pressante l'attention du sous-secrétaire d'État permanent sur les responsabilités qui seraient encourues par le gouvernement

(1) Ci-dessus reproduit sous le n° 408.

(2) Voir ci-dessus, n° 329.

britannique si celui-ci donnait par son attitude un prétexte aux Italiens pour ne pas reprendre leur place dans le concert des puissances pacifiques et peut-être pour modifier définitivement l'orientation de leur politique. J'ai fait allusion aux négociations austro-allemandes annoncées ce matin par plusieurs journaux, faisant ressortir l'effort considérable auquel le Reich se livre pour supprimer tout obstacle à un rapprochement éventuel avec l'Italie. Le Foreign Office n'avait encore reçu aucune précision à ce sujet du représentant britannique à Vienne. Mais sir Robert Vansittart s'est montré très frappé par les répercussions que pourrait avoir un accord entre l'Allemagne et l'Autriche et il en fera état en rendant compte de ma démarche à son gouvernement.

Je me propose de reprendre cet entretien demain matin en apportant au sous-secrétaire d'État permanent, conformément au désir qu'il m'a exprimé, un aide-mémoire résumant les différents arguments dont je me suis servi.

Très confidentiel. — Nous pouvons être assurés que sir Robert Vansittart, qui connaît mieux que personne les dangers de la situation actuelle, s'efforcera de guider son gouvernement dans une voie réaliste. Mais il faut compter avec les préventions qu'inspire toujours ici l'attitude de l'Italie. Dans les milieux travaillistes et libéraux, on ne montre aucune hâte à l'associer de nouveau à la politique britannique. Il paraîtrait souhaitable que l'on tînt compte de cet état d'esprit à Rome et que le gouvernement italien, qui obtient aujourd'hui une satisfaction nouvelle grâce à la réduction de la flotte anglaise de la Méditerranée, s'abstînt de faire une démarche en termes qui appelleraient une rétractation formelle du discours du 18 juin [1].

416

M. LAROCHE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 473. *Bruxelles, 9 juillet 1936* [2].

(*Reçu :* le 10, 12 h. 30.)

On me dit qu'au ministère des Affaires étrangères, le directeur politique serait partisan de limiter, dans l'accord qui serait substitué au pacte de Locarno, le rôle de la Belgique à celui de puissance garantie et non garante. Il justifierait cette thèse en prétendant que ce serait le seul moyen de faire participer, dans

[1] Discours prononcé par M. Eden lors du débat à la Chambre des Communes. Il avait précisé que les accords méditerranéens d'assistance mutuelle conclus en vertu de l'article 16 du covenant n'expiraient pas avec la levée des sanctions, mais continueraient à valoir pour « la période d'incertitude, qui suivra ». De plus, à la lumière de l'expérience acquise depuis quelques mois, le gouvernement avait reconnu la nécessité pour l'Angleterre d'occuper dans la Méditerranée une position défensive plus forte que dans le passé (voir ci-dessus, nº 333).

[2] Par courrier en clair.

les mêmes conditions, les Pays-Bas à l'accord. Au ministère même, cette thèse, qui marquerait un pas vers la neutralité, rencontre une forte opposition; mais, comme elle répond à la mentalité de la majorité flamande, on peut craindre qu'elle ne soit soutenue avec insistance auprès du Premier ministre, et il y aura lieu de surveiller ses réactions à cet égard.

On peut se demander si le gouvernement britannique serait disposé à admettre une restriction de ce genre qui risquerait, en cas de conflit avec l'Allemagne, de priver l'Angleterre d'une base précieuse, alors que, d'après certains bruits, les Anglais achètent déjà ici, en sous-main, des terrains destinés à servir de bases d'aviation.

417

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 197. *Rome, 9 juillet 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 25 juillet.)

La levée des sanctions, fixée au 15 de ce mois, a été accueillie par l'opinion publique italienne sans surprise et avec une apparente indifférence. Il n'est pas douteux que la mesure qui vient d'être adoptée à Genève était escomptée ici et que les conditions générales dans lesquelles a été votée la résolution finale, bien qu'elle tînt le plus grand compte des aspirations italiennes, n'étaient pas de nature à susciter un bien grand enthousiasme dans une population exaltée depuis des mois par une presse violente et systématique, dépourvue d'esprit critique, mal renseignée, lassée par les remises et les délais d'une question trop souvent débattue. Les journaux se sont pour la plupart abstenus de tout commentaire, laissant parfois transparaître quelque désillusion de l'attitude jugée ici trop réservée de la France qui n'a pas voulu, non certes sans raison sur le plan général, prendre au moins dans la forme, une initiative devenue en elle-même sans objet mais qui aurait sans nul doute fait plaisir à Rome. Les quotidiens, sur un mot d'ordre venu de haut, ont immédiatement enregistré l'avantage obtenu, en s'efforçant de faire ressortir que les puissances sanctionnistes se trouvaient en réalité plus affectées par les dispositions édictées à Genève que l'Italie qui, loin d'être demanderesse aujourd'hui, entendait au contraire faire montre politiquement et économiquement de la plus extrême réserve.

Par mon télégramme nºs 744 à 746 [1], j'ai signalé à Votre Excellence les considérations développées à ce sujet par M. Gayda dans le *Giornale d'Italia*, qui sont particulièrement significatives, et entièrement corroborées par les

[1] Télégramme non reproduit : il s'agit d'une analyse de presse.

propos tenus hier à notre attaché commercial par les fonctionnaires du ministère des Corporations et du palais Chigi. L'Italie ne désire évidemment pas en matière de transactions commerciales revenir au régime des échanges en vigueur avant les sanctions dès le 23 mars dernier. M. Mussolini l'avait d'ailleurs annoncé en propres termes dans son discours à la deuxième assemblée générale des corporations, prononcé dans la salle de Jules César au Capitole. « Ceux qui s'imaginent, s'était écrié le chef du gouvernement, que nous reviendrons à la situation antérieure au 18 novembre 1935 (1) se trompent. Le 18 novembre est une date qui marque le début d'une ère nouvelle de l'histoire italienne, désormais dominée par le postulat suivant : réaliser dans le plus bref délai l'autonomie économique maxima du pays. »

Il est certain que, pendant près de huit mois, l'Italie s'est habituée à se passer en grande partie du reste de l'Europe. De nouveaux courants commerciaux se sont créés. Des industries de remplacement, d'ersatz même, se sont multipliées sur l'ensemble du territoire. D'autre part, les Italiens ont été amenés à restreindre singulièrement leurs besoins. Le pouvoir d'achat loin d'augmenter, par suite de l'inflation larvée à laquelle on a procédé, a au contraire diminué. On s'est habitué à une existence plus austère, à une sobriété encore plus grande, que le régime fasciste a tendance à faire la règle de vie d'un peuple rénové par un patriotisme impliquant tous les sacrifices. Il y a là tout un ensemble de considérations, dont il faudra sans nul doute tenir compte au moins dans la période transitoire qui s'ouvre maintenant.

Sur le plan politique, en dépit des affirmations de principe dont le gouvernement de Rome est d'ailleurs coutumier, la situation reste, pour le moment encore, assez délicate. Là non plus il n'est guère possible, après un isolement presque total, un raidissement face à l'Europe, fait d'appréhensions et d'espoir, de reprendre paisiblement sans transition, du jour au lendemain, une politique d'active collaboration avec des pays ex-sanctionnistes dont beaucoup ont été considérés comme malveillants et même hostiles. Par ailleurs, à côté des fanfaronnades habituelles du gouvernement fasciste, il n'en subsiste pas moins, notamment au palais Chigi, une certaine timidité, une sorte de crainte irraisonnée d'avances éventuelles qui prédisposent les fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères à une réserve excessive. De plus, en ce qui concerne le rapprochement nécessaire avec les puissances occidentales, le souci évident de ménager l'Allemagne, dont l'appui pendant la période aiguë des sanctions a été effectivement des plus précieux, comme aussi quelque incertitude sur les dispositions véritables de la Grande-Bretagne, contribuent à rendre la diplomatie italienne particulièrement circonspecte. C'est ainsi que la *Stampa* de Turin publiait récemment un article de M. Signoretti dans lequel l'auteur, après avoir passé en revue la situation internationale, tenait à préciser la position de l'Italie au regard des conséquences de la dénonciation du traité de Locarno : « On parle trop souvent et improprement de la reconstitution du front de Stresa, dont on n'a pas d'ailleurs oublié les lacunes et les insuffisances... On ne peut affronter le problème de l'équilibre européen, avec l'espoir de le

(1) Date à laquelle furent décidées les sanctions par l'assemblée de la S.D.N.

résoudre pacifiquement, sans la collaboration active de l'Allemagne. Concevoir une conférence, une réunion locarnienne, sans des représentants du gouvernement de Berlin, serait déraisonnable. »

A ce propos je crois devoir signaler que le comte Ciano, avec qui je m'entretenais ce matin même, m'a annoncé qu'il avait reçu l'invitation, rédigée en termes particulièrement courtois, que le gouvernement belge lui a adressée en le priant de participer à la prochaine réunion de Bruxelles, dont la date serait fixée selon le désir du gouvernement italien. Le ministre des Affaires étrangères, à qui j'ai aussitôt fait valoir avec insistance le prix que nous attachions à une collaboration sur laquelle nous étions en droit de compter, m'a répondu que la décision, bien qu'elle n'ait pas encore été arrêtée et ne doive pas l'être avant deux jours, restait douteuse. Il m'a promis de réfléchir à nouveau sur la question. J'ai toutefois l'impression que l'absence d'une représentation allemande, au moins au cours des premières séances, préoccupe suffisamment le gouvernement de Rome pour l'incliner vers l'abstention. Peut-être une démarche faite à Londres auprès de M. Grandi serait-elle de nature à exercer une heureuse action sur les dispositions de M. Mussolini qui pourrait se rendre compte que l'Angleterre n'a plus d'arrière-pensées vis-à-vis de lui. En ce qui nous concerne, je constate depuis quelques jours, plutôt par mes contacts personnels avec les membres du gouvernement que par la lecture des journaux, une amélioration sensible des sentiments manifestés à l'égard de la France et de ses dirigeants.

Quant au problème autrichien, j'ai transmis par mon télégramme nos 747 à 748 (1) des informations datées de Vienne et reproduites complaisamment par tous les organes de la presse italienne. Les conditions mentionnées pour un éventuel accord austro-allemand n'ont soulevé ici aucun commentaire. Il est évident qu'elles sont en apparence tellement favorables à l'Autriche que l'Italie n'aurait, de prime abord, aucune raison de manifester de sérieuses appréhensions à ce sujet. L'affirmation selon laquelle M. Mussolini est tenu au courant de l'état des pourparlers et sera consulté préalablement à la signature, suffirait à rassurer une opinion qui ne paraît d'ailleurs pas inquiète. Interrogé par moi à ce sujet, le comte Ciano ne m'a pas donné l'impression que la négociation était aussi avancée que les journaux le rapportent. Il est possible toutefois que le nouveau ministre des Affaires étrangères ne soit pas encore très informé des tractations austro-allemandes. J'ai remarqué en effet quelque incertitude dans sa pensée, sauf en ce qui concerne la restauration des Habsbourg, dont on parle un peu trop, m'a-t-il dit, à Belgrade et à Bucarest, car elle ne se pose pas à l'heure actuelle.

(1) Télégramme non reproduit. Il s'agit d'une analyse de presse.

418

NOTE POUR LE MINISTRE [1]

9 juillet 1936.

L'action allemande de dissociation en Europe centrale et orientale. Comment l'enrayer? — Le récent voyage du Dr Schacht dans les pays de l'Europe danubienne et balkanique, celui qu'y avait effectué précédemment le général Goering [2], ont illustré les efforts que multiplie l'Allemagne pour se rouvrir par une pénétration économique l'accès politique de ces régions que lui avait fermé sa défaite militaire.

Les résultats qu'elle a d'ores et déjà obtenus sont tels qu'il ne paraît pas excessif de considérer qu'il en résulte une situation alarmante pour la solidité des liens qui unissent la France à ses alliés de l'Europe orientale et que des mesures d'urgence s'imposent pour y faire face.

La pénétration allemande en Europe centrale et orientale. — Convaincue à juste titre de la solidarité du politique et de l'économique, l'Allemagne nationale-socialiste a su utiliser jusqu'à ses difficultés financières pour prendre dans le centre et le sud-est de l'Europe d'importantes positions commerciales.

Grosse consommatrice et importatrice de denrées alimentaires et de matières premières, elle exerce naturellement une forte puissance d'attraction économique sur des pays à structure rurale et spécialement atteints par la crise comme ceux de l'Europe danubienne. L'attrait de son marché est encore accru par le niveau élevé de ses prix consécutif à sa politique de réarmement. Mais comme cette politique a vidé ses caisses et qu'il a dû instituer un contrôle des changes, le IIIe Reich bloque la majeure partie des sommes dues à ses créanciers commerciaux et leur offre des payements en marchandises. On aurait pu penser que les fournisseurs se fussent dérobés à ce redoutable engrenage. Mais le Reich leur fait des conditions exceptionnelles, leur consent de fortes réductions tarifaires, ne recule devant aucun sacrifice. Et puis la crise est là qui ne laisse pas le choix des débouchés. D'ailleurs les chiffres sont assez éloquents :

De 1931 à 1935, le pourcentage des exportations vers l'Allemagne par rapport aux exportations totales est passé de 15 à 22 % pour la Tchécoslovaquie, de 12 à 26 % pour la Hongrie, de 11 à 20 % pour la Yougoslavie, de 22 à 28 % pour la Grèce, de 29 à 48 % pour la Bulgarie.

Quoique moins rapide, le développement des ventes allemandes dans ces différents pays est cependant considérable.

Le IIIe Reich a réussi à prendre la première place dans tous les pays du sud-est de l'Europe.

(1) Cette note a été établie par M. Massigli.

(2) Le 24 mai 1935, MM. Gœring et Kerrl et le prince de Hesse se rendaient en villégiature à Raguse. Ils s'arrêtaient à Budapest, Sofia et Belgrade.

Les dangers de la pénétration allemande. — Il est superflu d'insister sur les conséquences de cette pénétration commerciale. Le drapeau suit la marchandise. C'est toute une trame qui se crée, faite de la multiplication des communautés d'intérêts et de contrats, et prête à recevoir le dessin politique.

Cette situation suffirait à retenir notre plus sérieuse attention. Mais il y a plus. Déjà partiellement dans la dépendance économique du Reich, l'Europe centrale et orientale est aujourd'hui menacée de son emprise militaire.

Depuis qu'elle a entrepris son réarmement intensif, l'Allemagne est en mesure d'offrir des armes en paiement à ses créanciers commerciaux. Elle y a même intérêt pour faire tourner ses usines de guerre et pour renouveler son propre matériel. Elle a également intérêt à assurer son ravitaillement en matières premières dans des pays voisins, qui ne sont pas séparés d'elle par la mer dont elle n'est pas maîtresse et qui sont précisément ses créanciers commerciaux.

Avec des armes, elle offre également en paiement, moyennant de bons contrats, le matériel et la technicité nécessaires à la mise en valeur du sous-sol.

Ainsi le IIIe Reich combine adroitement les nécessités de sa préparation à la guerre avec la réalisation de ses visées politiques à l'est.

Des manifestations déjà nombreuses de son action dans ce domaine sont là pour faire apparaître la réalité et l'imminence du danger.

En Turquie, l'Allemagne dispose depuis plusieurs années d'un véritable monopole de fait pour la fourniture du matériel de guerre au paiement de sa dette commerciale et la puissante société française qui s'était constituée pour participer à ces fournitures en échange de matières premières turques a dû se dissoudre.

En Grèce, le voyage de M. Schacht s'est traduit par un projet de paiement en matériel de guerre des trois quarts de la dette commerciale de l'Allemagne qui est de 150 millions de francs.

En Bulgarie, les renseignements dont nous disposons, sans être encore très précis, donnent à penser que l'Allemagne a conclu des marchés pour la livraison de canons et de mortiers de tranchée pour des quantités sensiblement supérieures à celles autorisées par les traités.

Mais le IIIe Reich ne limite pas son action à la zone des Balkans et c'est auprès de nos propres alliés de la Petite Entente et de la Pologne qu'il entend aujourd'hui l'exercer.

Vis-à-vis de la Petite Entente, c'est à Belgrade qu'il croit avoir trouvé le point de moindre résistance. La Tchécoslovaquie, pays industriel, producteur de matériel de guerre, offre peu de prise. La Roumanie, de structure agricole, subit dans une forte mesure l'attraction économique allemande. Nous avons réussi, en ouvrant largement notre marché à ses pétroles, à barrer jusqu'ici la route à l'Allemagne pour ce qui est des fournitures de guerre et des achats de matières premières. Cependant les récents incidents de Bucarest [1] montrent

[1] A partir du 20 juin, la polémique entre les presses nationaliste et d'extrême-gauche s'accompagnait de rixes et d'attentats politiques.

combien l'opinion y est travaillée par la propagande nazie. Mais la Yougoslavie est économiquement le pays le plus vulnérable, celui où la pénétration allemande est déjà profonde. Peu à peu, elle a adapté son économie à celle du Reich, qui lui offrait, à des conditions exceptionnelles, des débouchés inespérés en temps de crise et qui est devenu son meilleur client. Elle s'est organisée pour répondre aux demandes de cet acheteur souvent unique, non seulement en produits agricoles, mais en matières premières, cuivre, fer, chrome, bauxite. Deux exemples suffiront à marquer la progression. La Yougoslavie a vendu à l'Allemagne pour 100.000 dinars de bauxite dans le premier trimestre 1934 et pour 500.000 dans le premier trimestre de 1936. Les ventes de cuivre sont passées pour les mêmes périodes de 30 à 60.000 dinars. Et comme l'Allemagne ne paie qu'en marchandises, le Dr Schacht est venu à Belgrade et a offert de fournir les machines, les installations, les techniciens nécessaires à l'ouverture de nouvelles exploitations, à la mise en valeur de l'ensemble des richesses minières du pays, moyennant engagement de fourniture ultérieure de minerais. Il a d'ores et déjà obtenu pour les exportateurs allemands la faculté de vendre en Yougoslavie sans limitation de quantités alors que, pour défendre sa monnaie, celle-ci vient d'instituer un contrôle général de son commerce extérieur. Sans doute n'a-t-on pas encore osé offrir des canons à Belgrade, mais on cherche à obtenir le contrôle de la fabrication du matériel de défense nationale et déjà Krupp a reçu la concession d'une importante usine de laminoirs pour la production des blindages.

Certes cette action ne saurait altérer la loyauté des sentiments de notre alliée, mais l'opinion publique compare l'importance des efforts et du débouché allemands avec la modicité des nôtres, et, par sa presse, par ses hommes d'État, elle s'exprime en termes amers, qui trouvent un écho complaisant dans les autres capitales de l'Europe orientale, sur notre politique économique.

En ce qui concerne la Pologne, son rapprochement politique avec l'Allemagne a hâté les choses et elle est aujourd'hui l'objet d'offres de la part du Reich pour la fourniture de matériel de guerre à crédit ou en paiement des arriérés dus au titre du couloir polonais. La Pologne nous a demandé, voici déjà plusieurs mois, notre concours financier pour compléter l'armement et l'équipement de son armée. Le chiffre de deux milliards a été prononcé, dont un milliard de crédit pour achat de matériel de guerre et un milliard d'emprunt pour le développement des fabrications de guerre et l'augmentation de stocks de mobilisation. M. le Ministre de la Guerre, par lettre du premier juillet, a marqué tout l'intérêt qu'il attache, du point de vue de la défense nationale, à ce qu'il soit donné satisfaction à la Pologne. Toute réserve faite sur les chiffres, il ne paraît pas douteux que, si nous ne fournissons pas à notre alliée l'aide qui lui est strictement indispensable au point de vue militaire, elle sera amenée à accepter les offres et les fournitures de guerre allemandes. Semblable solution doit être évitée à tout prix si l'on veut sauvegarder l'alliance avec la Pologne. Le point fixe de cette alliance est l'armée polonaise. Son chef, le général Rydz-Smigly, en a récemment encore affirmé la pérennité à notre attaché militaire. Or fourniture de guerre signifie : contacts, collaboration au moins technique entre états-majors, contrôle militaire,

sans parler des nécessités du ravitaillement en munitions et pièces de rechange. Une fois dans cet engrenage, où s'arrêterait le rapprochement germano-polonais ?

L'effort à fournir pour conjurer le danger. — Ainsi s'affirme et se précise la continuité de la politique allemande. Suivant un plan mûrement conçu, d'un effort continu et puissant, le Reich renverse les barrières élevées par les traités et reprend sa marche vers l'est. Utilisant sa puissance économique, il rend peu à peu l'économie danubienne complémentaire et dépendante de la sienne, et, sur les points qui lui paraissent de moindre résistance, il cherche à rompre le faisceau d'alliances qui lui barre la route.

L'Allemagne joue son jeu. A nous de jouer le nôtre. Il ne suffit pas en effet de spéculer sur la fragilité de sa situation financière et sur l'effondrement possible et souvent annoncé de son économie. Le danger est trop pressant pour que l'on puisse s'en remettre à des formules de paresse qui ne reposent que sur des hypothèses.

Une action de sauvegarde est à développer à la fois sur le plan international et sur le plan national.

Sur le plan international, aucun effort ne doit être négligé pour desserrer l'étreinte du Reich. Il y a des possibilités d'action. Tout d'abord les pays intéressés s'inquiètent eux-mêmes de l'emprise allemande, ils sentent la menace, ils ont entendu les paroles échappées au Dr Schacht. En outre, l'Italie va reprendre sa position commerciale en Europe orientale et contre-balancer ainsi, dans une certaine mesure, la pression allemande. Ce sera la tâche immédiate de notre diplomatie de lui faire mesurer le péril que constitue pour elle-même la pénétration allemande et de l'inciter à s'employer avec nous à l'organisation rapide et efficace de la communauté danubienne.

En vue de ne pas donner au regard du Reich à cette politique un caractère négatif qui risquerait de la frapper de stérilité, il conviendra sans doute de la poursuivre en liaison avec une action générale pour l'amélioration de l'ordre économique, tant en ce qui concerne les monnaies que le commerce, action dont l'un des buts essentiels serait de permettre à l'Allemagne de s'orienter à nouveau vers une expansion commerciale normale et pacifique.

Mais la France a un rôle personnel à jouer, un effort spécial à fournir.

La menace est telle que nous ne pouvons plus nous borner à répondre aux appels et aux critiques de nos amis en invoquant nos difficultés économiques, si réelles soient-elles. Le moment est venu de fournir à nos alliés la preuve tangible que nous entendons mettre nos relations économiques en harmonie avec nos rapports politiques et pratiquer nos alliances. Le moment est venu surtout de leur fournir l'armement nécessaire pour mettre leurs armées à la hauteur de leur tâche éventuelle. Le risque de guerre que nous devons prendre pour assurer la paix sera d'autant plus faible que seront plus forts ceux qui, avec nous, veillent à son maintien.

Il serait trop long et trop technique de développer ici dans ses détails l'action à poursuivre, mais le Département croirait très souhaitable que le ministre voulût bien demander l'accord du gouvernement sur les points suivants :

Propositions. — 1° *Limiter aux pays de l'Europe centrale et orientale les plus intéressants pour nous, à savoir la Petite Entente, la Pologne et l'Autriche, l'effort spécial que peut faire la France et qui, pour être efficace, doit être circonscrit.*

2° *Accorder en particulier aux pays de la Petite Entente, par voie de préférence tarifaire ou de contingents spéciaux, toutes facilités d'importation en France compatibles avec la sauvegarde de notre économie métropolitaine et coloniale.*

Mettre immédiatement en vigueur l'accord à régime préférentiel conclu le 15 mai 1935 avec l'Autriche.

Ces propositions ne sont pas contraires à la politique d'expansion commerciale poursuivie par le gouvernement, car nous ne pouvons exporter dans les pays dont il s'agit, en raison du contrôle des changes, que dans la mesure où nous importons leurs marchandises.

Les exceptions qu'elles comportent à la clause de la nation la plus favorisée sont juridiquement couvertes par les accords de Stresa de 1932.

Le Conseil a bien voulu déjà se prononcer en ce qui concerne la Yougoslavie. Il conviendrait d'élargir également les débouchés ouverts à la Roumanie, à la Tchécoslovaquie et éventuellement à la Pologne.

3° *Prendre les dispositions appropriées pour que, sans charge nouvelle pour l'économie nationale, l'industrie française se procure, dans les pays précités, les matières premières qu'ils peuvent lui fournir et qu'elle demande à l'étranger.*

Est-il par exemple admissible que le minerai de cuivre de Yougoslavie, extrait par une société française, soit exporté en totalité, et pour une valeur de 40 millions de francs, à l'étranger et notamment en Allemagne, alors que la France importe d'autres pays pour 300 millions de francs de ce métal?

Si les points 2 et 3 faisaient l'objet d'une décision de principe favorable du gouvernement, il conviendrait, semble-t-il, de charger le comité ministériel de l'Économie nationale d'en assurer la mise en application sur les propositions des ministres des Affaires étrangères et du Commerce.

4° *Accorder l'assurance-crédit pour les commandes de matériel de guerre que M. le Ministre de la Défense nationale jugerait indispensables à l'armement de la Petite Entente et de la Pologne et en faciliter éventuellement le financement.*

Cette proposition concerne surtout la Yougoslavie et la Pologne. La Tchécoslovaquie fabrique elle-même son matériel de guerre et la Roumanie, grâce à l'accord que nous venons de conclure avec elle, dispose dès maintenant d'une somme de 600 millions de francs pour le règlement de ses achats d'armement en France. Il est toutefois possible que cette somme qui couvre une période de dix ans soit insuffisante.

L'assurance-crédit est accordée sur l'avis d'un comité composé en majorité de représentants du gouvernement (Affaires étrangères, Finances, Commerce). Jusqu'ici, ce comité n'a pas distingué entre fournitures d'armements et autres et n'a établi son avis qu'en fonction du crédit de l'état acheteur. C'est ainsi

qu'il a été amené à refuser l'assurance-crédit à des commandes envisagées par la Yougoslavie. Il est possible que l'élargissement des débouchés offerts à nos alliés, au bénéfice des propositions qui précèdent, augmentent leurs moyens de paiement et suffisent à modifier l'avis du comité. Mais, en raison de l'importance politique qui s'attache à la question, il conviendrait qu'à l'avenir les demandes d'assurance-crédit afférentes à des commandes de guerre de la Petite Entente et de la Pologne, retenues comme indispensables par M. le Ministre de la Défense nationale, fussent accueillies pour des raisons d'intérêt supérieur et en dehors de toute considération technique.

419

Note de l'état-major de l'armée

Obligations d'assistance mutuelle pouvant incomber à la France

Secret. *9 juillet 1936.*

La France a contracté des engagements d'assistance à l'égard des pays suivants : Belgique, Grande-Bretagne, Italie, Pologne, Tchécoslovaquie, Roumanie, Yougoslavie, U.R.S.S.

Ces engagements varient dans la forme. Certains sont restés sur le plan politique, d'autres ont été prolongés sur le plan militaire par des accords ou des conversations. Mais tous procèdent d'une même obligation : porter aide à l'allié attaqué sans provocation.

Cette aide jouerait dans le cadre de la S.D.N. soit en vertu de l'article 16 si la S.D.N. est unanime, soit en vertu de l'article 15 si l'unanimité n'a pu être obtenue.

A ces engagements particuliers d'assistance, s'ajouteront ceux que la France a souscrits en signant le pacte de la S.D.N. Mais les précédents, et notamment le conflit italo-éthiopien, montrent qu'ils n'ont pas actuellement force obligatoire. Toutefois, il serait de notre intérêt évident de les faire jouer au profit des états dont le territoire ne serait vraisemblablement attaqué par l'agresseur que pour atteindre le nôtre. C'est le cas de la Hollande et de la Suisse, pays à l'égard desquels, s'ils étaient attaqués, nous nous comporterions vraisemblablement comme si nous avions contracté à leur égard des engagements particuliers et qui semblent devoir être considérés comme tels dans cette étude.

L'aide militaire que nous pourrions apporter aux différents pays assistés ne saurait être uniforme; son ampleur dépendrait essentiellement de leur situation géographique et aussi de l'attitude observée dans le conflit par [les] différents états européens, et notamment par nos voisins.

La première de ces considérations conduit à classer les états susceptibles de recevoir notre assistance en deux groupes :

— États qui ont avec la France une frontière commune terrestre ou maritime (Belgique, Italie, Grande-Bretagne, Suisse) ou situés à courte distance de nos frontières (Hollande);

— États avec lesquels la France n'a pas de frontière commune (Pologne, Tchécoslovaquie, Roumanie, Yougoslavie, U.R.S.S.).

1. *États ayant une frontière commune avec la France ou situés à courte distance de ces frontières.*

a. *Belgique.* — Le précédent de 1914 montre que dans l'intérêt de notre pays le secours apporté à la Belgique ne saurait être trop rapide ni trop puissant. Rapidité et puissance seront d'autant plus nécessaires dans un conflit futur que l'adversaire disposera d'unités motorisées et mécanisées, et que notre aide ne sera vraiment efficace que si, par sa quasi instantanéité, elle permet aux Belges de tenir sur la ligne fortifiée qu'ils réalisent à leur frontière.

Nos obligations envers la Belgique découlent du pacte de Locarno et de l'accord militaire franco-belge de 1920; elles seraient remplies dans les meilleures conditions grâce aux entretiens périodiques entre états-majors qui ont lieu conformément aux dispositions de l'accord militaire (les deux derniers en 1935 et 1936) [1].

b. *Hollande.* — L'appui militaire que nous donnerions éventuellement à ce pays serait le prolongement de celui qui est préparé pour la Belgique. Mais, comme il faudrait aller plus loin encore, notre intervention devrait être plus rapide si nous voulons arriver à temps pour secourir ce petit pays, qui paraît décidé à s'opposer par la force à toute violation de son territoire par l'armée allemande et fortifie actuellement sa frontière. Il semble difficile que l'aide à la Hollande soit autrement qu'indirecte.

c. *Suisse.* — Couvrant la droite du théâtre d'opérations nord-est comme la Belgique et la Hollande en couvrent la gauche, la Suisse est consciente, elle aussi, du danger allemand, et organise sa frontière sur le Rhin. Notre intervention ne saurait être préparée en collaboration avec l'armée fédérale, puisqu'il s'agit d'un pays neutre. Elle devrait donc être à la fois rapide et souple.

d. *Italie.* — Les conversations d'états-majors tenues comme suite aux accords de Rome de 1935 prévoient une collaboration militaire franco-italienne en cas d'attaque allemande, soit sur la France, soit sur l'Italie, à travers l'Autriche. Notre aide apportée à l'Italie serait à la fois directe par l'envoi de grandes unités pour la constitution d'un front allié en Europe centrale, et indirecte par la pression de nos armées renforcées, d'ailleurs, par un contingent italien sur le Rhin.

L'arrivée d'unités françaises dans un délai minimum en Europe centrale, où elles seraient employées notamment à faire la liaison entre les armées ita-

(1) La rencontre de 1936 a eul ieu le 15 mai. Voir ci-dessus, n° 217.

liennes et yougoslaves, présente un très gros intérêt pour la rapide organisation d'un front allié cohérent, et éventuellement pour le sauvetage de la Tchécoslovaquie.

Malgré le refroidissement des relations franco-italiennes consécutif à l'affaire éthiopienne, les autorités italiennes ont déclaré récemment que les accords militaires de 1935 sont toujours en vigueur.

e. *Grande-Bretagne.* — La France n'a pas contracté explicitement vis-à-vis de la Grande-Bretagne d'engagements autres que les engagements généraux découlant du pacte de la S.D.N., bien que ce pays ait apporté sa garantie dans le traité de Locarno.

Toutefois l'attitude des deux pays en cas de conflit a fait l'objet de prévisions et d'études techniques en 1935-1936 à l'occasion de la double alerte du conflit italo-abyssin et de la violation de Locarno par les Allemands.

Dans l'hypothèse d'un conflit déclenché par l'Italie à l'occasion de l'application des sanctions, des conversations d'états-majors tenues en décembre 1935 ont envisagé quelle serait l'aide que la France pourrait apporter à la Grande-Bretagne dans le bassin méditerranéen sans que de telles études impliquent le moindre engagement de la part des gouvernements.

Dans l'hypothèse d'une attaque allemande, les puissances locarniennes ont déclaré, dans l'arrangement du 19 mars 1936, que Locarno jouerait, et ont prévu des conversations d'état-major, qui ont eu lieu en avril.

Toutefois un échange de lettres en date du 1er avril (1) a précisé que l'arrangement du 19 mars n'était valable que pendant la durée des futures négociations avec l'Allemagne, et laissé prévoir qu'en cas d'échec serait substitué à Locarno un traité d'assistance qui revêtirait, entre la France et la Grande-Bretagne, un caractère bilatéral.

Nous n'avons pas actuellement d'obligations particulières d'assistance à l'égard de nos voisins d'outre-Manche mais nous pourrons en avoir bientôt. Elles seraient surtout d'ordre aérien.

2. *États sans frontière commune*

a. *Tchécoslovaquie.* — Le traité d'alliance et d'amitié de 1924 n'a pas été accompagné de convention militaire. Mais un échange de lettres entre les deux gouvernements prévoit la collaboration dès le temps de paix des deux états-majors généraux, collaboration qui est effective. Une importante mission militaire française favorise notre influence à Prague.

Notre aide à la Tchécoslovaquie, et avec elle aux autres états de la Petite Entente, qui se rangeraient vraisemblablement à ses côtés en cas d'attaque allemande, serait indirecte, et éventuellement directe :

Indirecte, par la pression ou l'offensive que nos disponibilités nous permettraient de prononcer sur le front rhénan. Ici apparaît l'intérêt primordial que recueillera l'Allemagne de la possibilité de construire des fortifications sur le Rhin.

(1) Voir ci-dessus, n° 5.

Directe par l'envoi d'unités en Europe centrale pour soutenir la Tchécoslovaquie attaquée et éventuellement assurer la liaison des armées de la Petite Entente avec l'armée italienne. Mais cette forme d'aide, particulièrement souhaitable notamment au point de vue moral, ne paraît à envisager que si l'Italie est alliée ou tout au moins neutre; dans le cas contraire en effet, les voies terrestres et maritimes que devraient emprunter nos unités seraient interdites.

b. *Roumanie.* — L'accord politique de 1926 n'a pas été suivi de convention militaire, mais d'un protocole secret relatif aux accords éventuels entre les deux états-majors. Dans l'hypothèse envisagée, le cas de la Roumanie se confond avec celui de la Petite Entente et notamment de la Tchécoslovaquie. A travers celle-ci, l'Allemagne viserait en effet les bauxites transylvaines et les pétroles roumains.

Notre aide indirecte et éventuellement directe s'effectuerait dans les conditions indiquées.

c. *Yougoslavie.* — Le traité d'amitié de 1927 et le protocole secret qui l'a accompagné nous met vis-à-vis de ce pays dans la même situation qu'à l'égard de la Roumanie.

Dans l'hypothèse envisagée plus haut, son cas se confond avec celui de la Petite Entente, l'importance de notre aide directe devant toutefois être mise en relief, car sans notre présence effective les Yougoslaves ne consentiraient vraisemblablement pas à collaborer avec les Italiens dans le cas où ceux-ci seraient dans notre camp.

Dans l'hypothèse d'une agression italienne contre la Yougoslavie, nous pourrions apporter à ce pays une très importante aide indirecte par des attaques sur les Alpes et par des menaces de débarquement : mais ceci dépendrait évidemment des événements intervenant sur le front franco-allemand.

d. *Pologne.* — La convention militaire de 1921, toujours en vigueur, définit les engagements militaires réciproques des deux puissances et en particulier la collaboration des états-majors dès le temps de paix.

Nous pourrions apporter à la Pologne, comme à la Tchécoslovaquie, une aide indirecte certaine et efficace, et éventuellement une aide directe si le front d'Europe centrale peut être constitué grâce à l'appui italien, auquel cas l'encerclement de l'Allemagne serait complètement réalisé, nous apportant les plus larges possibilités de manœuvres.

e. *U.R.S.S.* — Le pacte franco-soviétique de 1935 n'a pas été suivi d'accord militaire ni de conversations d'états-majors.

En raison de l'absence de frontières communes entre l'Allemagne et l'U.R.S.S., il semble que nous n'ayons à apporter notre aide militaire à l'U.R.S.S. que dans le cas où la Pologne se rangerait dans le camp allemand, et où les forces alliées germano-polonaises déboucheraient en U.R.S.S. des frontières polonaises.

Notre aide serait alors indirecte ,s'exerçant sur le Rhin et éventuellement en Europe centrale.

420

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME.

T. nos 759 à 763. *Paris, 9 juillet 1936, 23 h. 30.*

Les pluies torrentielles, qui ont commencé en Éthiopie et dureront jusqu'à fin septembre, rendent impraticables les routes et les camps d'aviation; le ravitaillement et la sécurité même des troupes italiennes éloignées du chemin de fer sont compromis. La voie ferrée dont le commandement a négligé la protection est coupée depuis lundi soir.

Ces difficultés ont exaspéré la nervosité du maréchal Graziani. Ayant convoqué lundi matin M. Bodard, doyen du corps diplomatique, il l'a invité à prévenir ses collègues que, s'ils continuaient à répandre des bruits alarmistes, il les expulserait tous avec leurs collaborateurs. Après avoir d'abord mis personnellement hors de cause notre ministre, il l'a, dans un accès de colère, traité « d'ennemi de l'Italie ». Sur quoi M. Bodard a dû rompre l'entretien.

Le même jour à 11 heures, pendant que le corps diplomatique était réuni à la légation de France, un détachement de carabiniers vint occuper notre poste de T.S.F. Pareille mesure était prise à l'encontre des légations d'Allemagne et d'Amérique. Le chargé d'affaires d'Angleterre fermait à temps sa grille, mais devait donner sa parole de ne pas utiliser son poste. La légation d'Angleterre fut aussitôt investie par des camions armés et des tanks auxquels faisaient face des soldats hindous armés qui manifestaient quelque nervosité. Les chefs de mission ayant protesté, les gardes de carabiniers furent rappelées dans la soirée et la liberté rendue aux postes jusqu'à nouvel ordre. M. Bodard reçut la visite du secrétaire général du gouvernement général et du colonel commandant la gendarmerie qui lui exprimèrent les regrets du Maréchal, non sans déplorer à titre personnel les incartades de leur chef.

Le Maréchal a rendu hier une ordonnance interdisant pendant quinze jours « pour des raisons d'ordre public » l'usage des postes émetteurs aux quatre légations, celui des postes récepteurs demeurant autorisé. Les télégrammes des légations seront expédiés sans frais par le service radio italien.

Je vous serais obligé de demander avec fermeté le retrait de cette mesure, que ne saurait à aucun degré justifier la sécurité des forces italiennes d'occupation, puisque celles-ci n'ont pas en face d'elles d'adversaires organisés qui pourraient tirer profit d'informations recueillies dans les capitales étrangères. Force est bien de prêter au Maréchal l'intention, soit de faire sentir aux missions diplomatiques la précarité de leur survivance, soit d'user contre elles de représailles pour avoir exactement renseigné leurs gouvernements, soit encore

et surtout de les empêcher, en retardant systématiquement ou en arrêtant complètement leurs messages, de continuer à remplir leur rôle d'information.

L'attitude maladroite et discourtoise du maréchal Graziani envers les légations va à l'encontre de l'intérêt même du gouvernement italien, si ce dernier tient à ne fournir aux gouvernements étrangers aucune occasion de contester en droit sa situation de fait et aucun motif de mettre en doute la solidité de son succès.

421

M. PONSOT, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA, DÉLÉGUÉ DE LA FRANCE À LA CONFÉRENCE DE MONTREUX,

À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 33 à 40.

Montreux, 10 juillet 1936, 16 h. 40, 17 h. 7, 17 h. 22, 17 h. 55, 18 h. 5, 18 h. 15.

(*Reçu :* 17 h. 40, 19 h. 15, 18 h. 55, 19 h. 20, 19 h. 25, 19 h. 45).

Ainsi que je l'ai déjà exposé à Votre Excellence, la délégation britannique, si elle admet que la future convention doit mentionner expressément que la stipulation qu'elle contient ne peut porter atteinte aux droits et obligations découlant de la Société des Nations pour tous les contractants, se refuse à aller plus loin et à accepter l'exécution des pactes régionaux régulièrement enregistrés, en estimant notamment qu'en temps de guerre, le passage des navires de guerre ne peut être autorisé qu'en vertu d'une décision du Conseil. Par conséquent, elle est d'avis que la rédaction de l'article 23 (1) suffit à couvrir cette éventualité et elle a réservé sa position à l'égard de l'amendement soviétique (2) en attendant des instructions de son gouvernement, instructions que M. Rendel est allé lui-même chercher à Londres. La question se présente donc sous un double aspect, juridique et naval. Du premier point de vue, ainsi que M. Titulesco l'a fait nettement ressortir hier, il est difficile de comprendre que l'Angleterre cherche à retirer à Montreux toute efficacité aux pactes régionaux en faveur desquels elle s'est prononcée à Genève. Il y a lieu d'espérer que le gouvernement de Londres ne maintiendra pas son intransigeance primitive et se prêtera à un compromis que je crois d'ailleurs désiré par son délégué à Montreux. Aussi bien le danger pour nous-mêmes de refuser toute concession ne m'échappe pas et j'étudie en ce moment, d'accord avec les Roumains et les [Russes], la ligne de repli qui nous permettrait des garanties suffisantes.

(1) Par cet article, aucune disposition de la convention ne doit porter atteinte aux droits et obligations découlant du covenant pour la Turquie ou pour tout autre signataire.

(2) Voir ci-dessus no 348, note 3 (l'amendement russe autorisait le passage en mer Noire de bâtiments de guerre en exécution d'accords conclus dans le cadre du pacte de la S.D.N.).

Tout d'abord, pour répondre à l'objection formulée par certaines délégations, que la stipulation des accords régionaux ne serait pas connue des pays tiers, ce qui n'est pas exact, ainsi que je l'ai fait observer, je pense que lesdits accords, pour être intégrés dans l'esprit du pacte, doivent être enregistrés par la S.D.N. qui en assure la publication. On pourrait envisager de les soumettre au Conseil, qui pourrait les entériner ou les consacrer en quelque sorte par son approbation.

En second lieu, si nous ne parvenons pas à faire passer l'article 23 sous sa forme russe, du moins demanderai-je qu'une réserve expresse en faveur de l'application des pactes régionaux soit faite à l'alinéa 3 de l'article 16, qui, sous sa forme actuelle, exclut toute discrimination dans l'interdiction de passage à toute flotte belligérante en cas de menace de guerre pour la Turquie.

En tout cas, dans cette délicate question, et si fondé que soit notre désir de ménager l'Angleterre, il me paraît impossible de ne pas tenir compte des désirs si vivement marqués par l'U.R.S.S. et par la Roumanie. Dans la séance d'hier, M. Titulesco a mis l'accent avec la plus grande vigueur sur les liens qui unissent la France et son pays, qu'il a à plusieurs reprises qualifiés d'« alliances » et auxquels il n'entend pas être amené à renoncer, fût-ce par le jeu de la nouvelle convention.

Du point de vue naval, les délégués britanniques cherchent à développer une argumentation tendancieuse qui porte visiblement l'empreinte d'une démarche allemande à Londres relative à l'accord du 18 juin 1935, démarche qui vient de m'être signalée de source généralement bien informée et sur laquelle je crois devoir attirer de façon toute spéciale la plus sérieuse attention de Votre Excellence.

Les Anglais soutiennent, en effet, que l'introduction d'une clause permettant le libre passage des navires de guerre russes dans les Détroits dans les deux sens, sans aucune restriction et sous n'importe quel prétexte, fournirait ainsi aux Soviets la latitude de concentrer la totalité de leurs forces navales dans la mer Baltique ou dans toute autre mer. Une telle disposition ne manquerait pas, à leur avis, de provoquer immédiatement des protestations de la part du gouvernement allemand et une demande justifiée de la part de ce gouvernement de reviser l'accord naval anglo-allemand, le Reich n'ayant accepté la limitation du tonnage global de sa flotte de guerre à 35 % du tonnage de la flotte britannique qu'en tenant compte du fait que la flotte russe de la mer Noire ne pourrait pas passer les Détroits en temps de guerre ou en période de tension. La position des plénipotentiaires allemands à cet égard aurait été des plus nettes.

Ce n'est pas la première fois que l'accord de juin 1935 réagit malencontreusement sur nos intérêts. Mais il me semble qu'il y aurait avantage à faire ressortir à Londres même ce qu'a de captieux l'argumentation que l'Angleterre essaie de soutenir à Montreux en dehors de la conférence, et notamment dans la presse, pour appuyer son opposition à toute extension de son propre projet d'article 23.

En effet, le régime du traité de Lausanne, qui demeure en vigueur tant que la nouvelle convention ne sera pas ratifiée, est celui de la liberté absolue de passage

de la flotte russe, comme d'ailleurs des autres flottes, dans les Détroits, dans les deux sens et à tous moments. Le gouvernement allemand ne pouvait pas l'ignorer l'année dernière et encore moins pourrait-il invoquer aujourd'hui l'inciden[ce] que le maintien de ce système libéral pourrait exercer sur l'organisation de ses forces navales, puisque le projet de convention actuellement en discussion, loin d'élargir les possibilités offertes à la flotte russe, envisage tout d'abord de les restreindre et que nous nous bornons à lutter pour leur maintien.

Si les informations qui m'ont été données sont exactes, ce qui paraît vraisemblable, il semble en réalité que le Reich, décidé selon sa coutume à se libérer au plus tôt de ses engagements dès qu'ils lui pèsent, cherche un prétexte pour reprendre sa liberté en matière navale. Tout au moins espère-t-il réussir à déclencher ou à renforcer, par une menace plus ou moins discrète de dénonciation, l'opposition de l'Angleterre au maintien du régime de liberté dont bénéficie encore la Russie dans le passage des Détroits, et à enfermer ainsi la flotte soviétique au sud de la mer Noire.

Même si l'on ne tenait pas compte des considérations politiques relatives à l'application de nos accords régionaux, je ne crois pas que nous ayons avantage à nous prêter à cette manœuvre, dont j'ai tenu à exposer le détail à Votre Excellence, de façon à lui permettre d'intervenir à Londres, si elle le juge utile, en toute connaissance de cause.

422

M. PUAUX, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 671 à 680. Réservé. *Vienne, 10 juillet 1936, 21 h. 30.*

(*Reçu :* le 11, 2 h. 55, 3 h. 35, 3 h. 45, 2 h.10.)

Suite à mon télégramme no 654 (1).

Les dernières difficultés ayant été écartées, et rien ne s'opposant plus à la conclusion du *modus vivendi* austro-allemand, M. von Papen est reparti pour Berchtesgaden, afin de s'entendre avec M. Hitler sur la date à laquelle sera publié, simultanément à Vienne et à Berlin, le communiqué annonçant l'accord. Ce document contiendra les déclarations prévues relatives à la souveraineté de l'État autrichien et à la non-immixtion : les arrangements visant la presse, la radio, les échanges économiques seront mentionnés, mais ne seront pas publiés intégralement.

(1) Ce télégramme annonçait la récente visite rendue par M. von Papen au chancelier Schuschnigg à qui il avait demandé « quelques explications sur des points d'ordre secondaire ».

M. Schuschnigg m'a prié de venir le voir ce matin, et reprenant l'historique des négociations, m'a précisé la portée et les conséquences du *modus vivendi :*

1° La souveraineté de l'*État autrichien* est reconnue sans réserve;

2° Le Reich s'engage à ne pas intervenir dans les affaires intérieures de l'Autriche;

3° Le national-socialisme ne sera pas considéré par l'Autriche comme un « facteur politique », ni comme un partenaire pour un contrat (*Vertrags-Partner*);

4° Les protocoles de Rome de 1934 (complétés en 1936) [1] continueront de régir la politique extérieure de l'Autriche.

Le Chancelier m'a rappelé que les principes ci-dessus avaient toujours été, pour le gouvernement fédéral, la base nécessaire de la normalisation des relations austro-allemandes, mais que, jusqu'à présent, le Reich s'était refusé à les admettre.

M. Schuschnigg m'a ensuite confirmé qu'aucun national-socialiste ne serait appelé au gouvernement, ni à des fonctions d'État. Seule est prévue l'adjonction au Cabinet, comme ministre sans portefeuille d'un « national », M. Glaise-Horstenau, directeur des Archives de guerre, déjà conseiller d'État.

J'ai demandé au Chancelier quels étaient les rapports personnels de M. Glaise-Horstenau avec M. von Papen. « Pas meilleurs que ceux des autres nationaux, m'a-t-il dit. » Et il a ajouté qu'il était sûr du loyalisme de M. Glaise-Horstenau, avec lequel il est lié par une amitié déjà ancienne. Le directeur des Archives ayant eu, il y a deux ans, maille à partir avec la légation d'Italie pour un discours commémorant Caporetto, j'ai demandé comment cette nomination serait accueillie à Rome : « Je ne doute pas qu'elle soit acceptée et comprise », m'a répondu M. Schuschnigg.

La détente sera confirmée par une amnistie excluant toutefois les crimes de droit commun. J'ai demandé au Chancelier si cette amnistie comprendrait également les socialistes. Il m'a objecté que l'amnistie de Noël avait été presque exclusivement réservée à ceux-ci, et qu'il n'y avait plus guère parmi eux d'amnistiables pour délit purement politique. Il compte toutefois, à titre de manifestation, clore définitivement par un non-lieu l'information ouverte contre M. Seitz [2] et appeler un ou plusieurs ex-socialistes à des postes de direction du Front patriotique.

L'amnistie aura comme contrepartie une loi sur la sûreté de l'État qui réprimera énergiquement toute attaque contre l'ordre public. M. Schuschnigg m'a précisé que la propagande pour l'Anschluss tomberait sous le coup de cette législation et a ajouté que M. von Papen en avait été averti et n'avait pas élevé d'objection.

En achevant son exposé, M. Schuschnigg m'a prié de faire valoir à Votre

(1) Protocoles signés à Rome le 17 mars 1934 entre l'Autriche et l'Italie que venaient de compléter de nouveaux accords conclus le 24 mars 1936. A ce moment, le gouvernement allemand en avait vu la conclusion sans plaisir. Voir dans le tome précédent, les pièces nos 511 et 523.

(2) M. Seitz, social-démocrate, était maire de Vienne en février 1934, lors de l'insurrection socialiste et avait été alors arrêté.

Excellence que le *modus vivendi* apporterait une importante contribution à la pacification des esprits en Europe et que ce résultat sera obtenu sans que l'Autriche ait fait le moindre sacrifice de principe, maintenant au contraire dans toute sa rigueur la ligne politique instaurée par le chancelier Dollfuss.

Le Chancelier m'a prié de garder aux informations précédentes un caractère secret jusqu'à la publication du communiqué, afin qu'aucune fuite ne puisse lui être reprochée du côté allemand.

423

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 767 à 773. Secret. *Madrid, 10 juillet 1936* (1).

(*Reçu :* le 13, 12 h. 30.)

Au cours de l'audience que le président de la République a bien voulu m'accorder aujourd'hui (quelle que fût la situation politique, j'ai conservé l'habitude de faire visite à M. Azaña chaque fois que revenait l'anniversaire de mon entrée en fonction), il m'a parlé librement de la situation politique intérieure.

« Elle est plus difficile chez nous qu'en France, m'a-t-il dit, parce qu'en France, la République existe depuis plus de soixante ans, tandis qu'ici, elle a seulement cinq ans et les gens ne sont pas encore tous persuadés qu'il ne peut plus y avoir de monarchie. »

Le développement du « fascisme » ne lui échappe pas, mais ne le trompe pas non plus : ce n'est, d'après lui, qu'une réaction de frayeur qui pousse certaines classes de la société à chercher un refuge quelconque contre ce qui menace leurs intérêts. « Il y a cent ans, ceux qu'on appelle aujourd'hui *fascistes* étaient nommés *blancs*. » Aucune conception politique positive ne s'abrite sous cette étiquette fasciste. En particulier, les prétendus fascistes espagnols ne se figurent pas ce qu'est le fascisme italien. « Si je le pouvais, a ajouté en riant M. Azaña, je laisserais M. Mussolini lui-même gouverner l'Espagne pendant huit jours. Il n'en faudrait pas plus pour que nos fascistes en aient assez, avec les impôts et les exigences de toute sorte dont les accablerait le régime mussolinien. »

Le Président connaît l'individualisme exalté de ses concitoyens et il en conclut, qu'au cours d'un mouvement social comme celui d'à présent, le principal danger vient de l'anarchisme. Il est frappé, comme tout le monde, par l'essor

(1) Par courrier.

qu'a pris à Madrid la confédération anarcho-syndicaliste du Travail. Les causes en sont complexes à ses yeux. Il n'est pas éloigné de croire que des patrons mêmes y ont contribué en encourageant leur personnel à s'affilier aux syndicats anarchistes plutôt qu'aux syndicats socialistes. En tout cas, il juge que le développement de l'anarchisme parmi les ouvriers de Madrid « résulte de la guerre qu'on a faite à l'Union générale des travailleurs », c'est-à-dire aux organisations ouvrières socialistes. Il n'a pas d'illusion sur la possibilité de calmer les anarchistes par la persuasion. L'anarchisme est « un cancer qu'il faut extirper ». Mais M. Azaña se rend compte qu'il est spécialement dangereux de verser le sang chez une nation aussi sensible que l'Espagne. L'exemple de la répression appliquée aux anarchistes par Lénine et Dzerjinski ne lui paraît pas fait pour être imité ici. « L'Espagnol est tout le contraire du Russe. »

Le président de la République ne méconnaît pas l'avantage que la France trouve à être gouvernée par un ministère où figurent des socialistes et surtout des socialistes dont il a une grande idée. Mais la même formule n'est pas applicable à l'Espagne tandis que l'unité n'existe pas pour le moment dans le parti socialiste espagnol. A vrai dire, la tendance personnifiée par M. Indalecio Prieto paraît gagner du terrain, mais il est regrettable que le congrès national où ces différends pourront être définitivement réglés ne se réunisse pas avant octobre. « A quoi bon ces quatre mois d'intérim? »

Sur la politique internationale, le Président m'a dit que M. Barcia avait rapporté de Genève des prévisions pessimistes, fondées notamment sur le langage de M. Eden. J'ai fait observer que le secrétaire d'État britannique était encore jeune et le Président a repris : « Je n'aime pas les personnes impressionnables... je ne me frappe jamais et j'attends toujours au lendemain pour raisonner mes impressions. » Comme j'observais que les journaux de ce matin annonçaient le retrait des forces navales supplémentaires que le gouvernement britannique avait envoyées dans la Méditerranée et comme j'en concluais que c'était sans doute l'Allemagne qui désormais attirerait principalement l'attention de l'Angleterre, le Président a exprimé l'avis que l'Angleterre aurait raison. J'ai mentionné un renseignement particulier selon lequel on raconterait ici, dans des milieux italiens, que tout pourrait encore s'arranger en Europe si seulement la France consentait au démembrement de la Tchécoslovaquie. Le Président s'est récrié et m'a demandé ironiquement si vraiment c'était là le genre de solution qu'envisageaient les Italiens.

A propos des entretiens que le ministre d'État a eus à Paris avec M. Léon Blum et avec Votre Excellence [1], M. Azaña m'a dit avec la même liberté affectueuse qu'il serait bien heureux d'apprendre à bref délai le règlement de la question relative aux territoires occupés par les troupes françaises dans la zone espagnole. « Vous avez peut-être remarqué, m'a-t-il expliqué, la campagne que les droites font à ce sujet. Nous ne croyons sincèrement pas que nos droits puissent être mis en doute. Il ne s'agit donc pas de négocier des échanges (*cambios*) mais simplement de mettre fin à la situation temporaire qui avait

[1] M. Barcia rentrant de Genève à Madrid était passé par Paris où il avait eu divers entretiens, dont aucune trace n'a été retrouvée dans les archives du ministère des Affaires étrangères.

été créée pour des raisons militaires évidentes pendant la guerre du Rif. La position du gouvernement espagnol devient particulièrement difficile à mesure que cette solution tarde, car il est connu pour être un gouvernement ami de la France. »

Le Président ayant fait allusion aux sacrifices matériels que pouvait représenter pour nous la renonciation aux impôts payés par ces territoires, je lui ai répondu qu'il y avait aussi la préoccupation de protéger la route reliant l'Algérie au Maroc. « Mais, a vivement repris M. Azaña, nous sommes là pour participer à cette défense si la configuration du territoire et la nécessité du moment l'exigent. L'Espagne peut parfaitement aider à protéger cette voie de communication. Nous avons dans le Rif deux fois plus de troupes que nous n'en avons besoin. »

Ces paroles, les dernières que le Président m'ait adressées avant les mots qui mettaient fin à l'audience, peuvent être utiles à retenir. Elles ont été prononcées avec autant de sincérité que de spontanéité. Elles correspondent, en effet, non pas au seul désir d'obtenir l'évacuation de ces territoires par les troupes françaises, mais à la conviction manifeste que les intérêts essentiels de l'Espagne sont liés à la cause de la France. « Ne laissons subsister entre nous aucune petite cause de récriminations, me disait le Président, alors que j'avais déjà la main sur le bouton de la porte, car nous avons la perspective des problèmes plus gros (*gordos*) ».

Sans dépasser la modeste mesure dans laquelle mon avis personnel peut importer ici, je me permets d'ailleurs de dire que je suis convaincu, comme je l'ai indiqué déjà dans mon télégramme nº 759 du 8 juillet [1], que la France aurait avantage à restituer ces territoires pendant qu'elle peut se donner le mérite de le faire spontanément, sans attendre qu'une obligation politique, militaire ou juridique vienne l'y inviter.

424

M. BERNARD, CONSUL DE FRANCE À TRIESTE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 23 *bis*. Confidentiel. *Trieste, 10 juillet 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 22 juillet.)

Comme l'indique mon rapport nº 22 *bis* en date du 8 juillet [2], l'opinion italienne et son gouvernement paraissent se rendre compte aujourd'hui, après certaines illusions dissipées, que la seule voie pratique d'accès en Éthiopie reste et restera encore pendant de longues années celle du chemin de fer

[1] Le télégramme nº 759 du 8 juillet 1936 n'est pas publié. M. Barcia, ministre d'État, et M. Herbette ont eu un entretien sur les transferts à la zone espagnole de territoires encore occupés par la France dans la région du Rif.

[2] Document non reproduit. (Revue de presse).

de Djibouti à Addis-Abeba. Cette conviction apparaît avec une particulière netteté à Trieste qui, devenue, en vertu d'une mesure récente du gouvernement fasciste, la tête de ligne exclusive des lignes maritimes italiennes de toute l'Afrique (à compter du 1er janvier prochain), s'intéresse à la question avec une attention toute spéciale : plusieurs missions en sont déjà parties pour l'Éthiopie pour y étudier les données techniques du problème, considéré du point de vue du trafic économique, et mon rapport nº 26, en date du 10 juillet [1], sous le timbre des Relations commerciales, a reproduit les objectifs que se propose d'atteindre une mission nouvelle en instance de départ.

De toute évidence, le port de Djibouti et, par répercussion, toute la Somalie française, sont appelés à recueillir un bénéfice considérable du vaste courant économique et démographique en voie de formation, qui se verra ainsi contraint de passer par leur porte. Cependant cette situation, en principe favorable à nos intérêts, ne pourra manquer d'inciter l'administration de notre colonie à surveiller avec vigilance certaines conséquences d'un autre ordre qui pourraient se manifester parallèlement sur le territoire de notre possession.

D'une part, en effet, les commerçants triestins dont les vues vont vers l'Éthiopie ont eu vite l'impression que le commerce de la Somalie française elle-même se trouvait presque en entier aux mains des Levantins, et notamment de trafiquants grecs; les Français en sont virtuellement absents. Ce fait a déjà suggéré à divers exportateurs italiens la pensée de se substituer à ces éléments, dont la probité commerciale laisse souvent à désirer, en dirigeant leur trafic mercantile, non seulement vers l'Éthiopie, mais encore vers la colonie française adjacente, par eux considérée comme un marché supplétif de conquête facile : c'est l'une des intentions qui ressort nettement de l'exposé des vues de la prochaine mission triestine, que signale mon rapport précité du 4 juillet, et que n'infirment pas les renseignements que m'a communiqués par ailleurs notre conseiller du commerce dans cette ville. La vigilance de nos autorités coloniales a sans doute déjà été attirée sur place par le risque de voir le commerce de la Somalie française passer graduellement aux mains de l'Italie; mais les conséquences qu'aurait pour nous la réalisation d'une telle mainmise seraient trop graves pour que je m'abstienne de confirmer formellement ici l'existence positive de ce péril.

D'autre part, et dans le même ordre d'idées, un danger encore plus net résulte du fait que l'organisation technique du port de Djibouti doit, en l'état actuel, laisser fort à désirer en ce qui concerne la possibilité de satisfaire aux nécessités du grand commerce de transit qui s'annonce: quais de débarquement permettant l'accostage des gros navires, grues puissantes pour le chargement et le déchargement des marchandises, hangars de grande capacité, magasins généraux, services de remorqueurs et d'aconage, etc. Si nous ne procédons pas par nous-mêmes, de toute urgence, aux travaux nécessaires pour remédier à ces insuffisances, il est de certitude absolue que des entreprises italiennes puissamment soutenues par leur gouvernement vont tenter dans toute la mesure qui leur en sera possible, d'y procéder par leurs propres moyens. Or,

[1] Document non reproduit.

si nous ne devançons pas de telles initiatives, pour ensuite nous opposer à leur réalisation une fois qu'elles se seront manifestées, de désagréables conflits naîtront, créant ainsi une nouvelle ère de friction franco-italienne dans laquelle le beau rôle n'apparaîtrait pas de notre côté : la presse italienne ne manquerait pas, en effet, de nous dépeindre, une fois de plus, comme « le pays sénile et rétrograde » prétendant s'opposer aux « efforts civilisateurs d'un peuple jeune et entreprenant ».

L'exemple du port yougoslave de Split (Spalato) est à cet égard fort éloquent. Cette ville, qui produit un excellent ciment dans des conditions d'élaboration particulièrement favorables, ne disposait, par contre, pour l'exportation de ce produit sur une grande échelle, que d'un port sommaire et mal outillé. Devant cette carence du gouvernement local, deux compagnies italiennes se mirent à l'œuvre dès 1920 pour mettre Split en mesure de satisfaire aux nécessités d'un grand trafic et, par leurs soins, de superbes quais d'embarquement permettant l'accostage des plus gros cargos surgirent bientôt, pourvus des moyens d'entrepôt et de chargement les plus modernes. Du point de vue économique, le résultat ainsi obtenu marquait un progrès indéniable, mais la situation qui s'ensuivit dans le domaine politique imposa aussitôt au gouvernement yougoslave les plus graves soucis: toute la prospérité croissante de la ville dalmate, qui compte une minorité ethnique italienne irrédente non négligeable, apparaissait dès lors en effet comme l'œuvre du génie italien, et Split tendait de plus en plus à faire figure d'enclave italienne en Dalmatie. Pour échapper aux fâcheuses conséquences qu'une situation aussi anormale n'eût pas manqué d'entraîner tôt ou tard, le gouvernement de Belgrade dut se résoudre à prendre avec énergie les mesures propres à nationaliser les entreprises de ce port; je crois savoir que c'est, depuis un an, chose faite, mais obtenue au prix de longs et pénibles efforts.

Je ne doute pas que les autorités de notre colonie de la Somalie n'aient déjà pris toutes les dispositions voulues pour éviter d'être à leur tour victimes d'une mésaventure semblable, en se montrant notamment très circonspectes en matière de vente de terrains et de concessions de travaux. Aussi bien, le présent rapport ne prétend-il qu'à une mise en garde supplémentaire, qu'inspire ma connaissance de l'esprit tout particulier d'activité et d'entreprise, dont se trouve animé le régime fasciste. Quant aux mesures actives qu'impliquerait de notre part le souci, d'une part, de renforcer le caractère français du commerce d'importation de notre colonie et, d'autre part, de développer dès maintenant l'organisation et l'outillage du port de Djibouti, c'est là une double question qui n'a pu manquer de retenir la très particulière attention de nos pouvoirs publics.

425

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2131, 2132. *Berlin, 11 juillet, 13 h. 58.*

(*Reçu :* 15 h. 30.)

J'ai signalé ce matin par téléphone l'intérêt que l'on avait paru prendre, à Berlin, à l'interpellation adressée par M. de Kerillis au ministre de l'Air [1].

L'affirmation du ministre que la France n'aurait pas d'accord militaire avec la Russie a beaucoup frappé. Cependant, en général, elle n'a pas trouvé créance. On considère, au contraire, que le fait même de la communication des plans du canon de 23 ne peut s'expliquer que par l'existence d'un accord.

Personnellement, j'ai eu, maintes fois, l'occasion de déclarer à M. Hitler lui-même que notre pacte avec la Russie n'était pas un pacte militaire. Il a toujours refusé de le croire. De la même façon, l'Allemagne persiste à prétendre que la Tchécoslovaquie est devenue, en vertu de conventions précises, une base d'aviation et une place d'armes pour l'armée russe. L'obstination dont le IIIe Reich fait preuve en la matière lui est d'ailleurs utile. Elle lui permet d'agir sur le moral de sa population et de justifier ses armements, en évoquant le péril russe et le danger d'encerclement.

426

M. Puaux, Ministre de France à Vienne,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. no 694. *Vienne, 11 juillet 1936* [2].

(*Reçu :* 23 h. 15.)

Voici le texte du communiqué qui vient d'être diffusé à la radio viennoise :

« Dans la conviction d'apporter une précieuse contribution à l'évolution générale de l'Europe en vue du maintien de la paix, et dans la certitude de servir ainsi au mieux les multiples intérêts réciproques des deux états allemands,

[1] Interpellation du vendredi 10 juillet. Au cours de celle-ci, M. de Kerillis avait reproché au ministre de l'Air d'avoir livré à la Russie des Soviets un échantillon du canon d'avion de 23.

[2] Par téléphone.

les gouvernements de l'État fédéral d'Autriche et du Reich allemand ont résolu de rendre à leurs relations un caractère normal et amical.

Ils déclarent à cette occasion :

1° Que dans l'esprit des déclarations faites le 21 mai 1935 par le Führer et Reichskanzler, le gouvernement du Reich allemand reconnaît la complète souveraineté de l'État fédéral d'Autriche ;

2° Que chacun des deux gouvernements considère le régime politique intérieur existant dans l'autre pays, y compris la question du national-socialisme autrichien, comme une affaire intérieure de l'autre pays sur laquelle il n'entend exercer aucune action directe ou indirecte;

3° Que le gouvernement fédéral d'Autriche maintiendra constamment et d'une façon générale, notamment vis-à-vis du Reich allemand, sa politique dans une ligne conforme aux directives de principe correspondant au fait que l'Autriche se reconnaît comme état allemand. Aucune atteinte n'est portée de ce fait ni au protocole de Rome de 1934 ni à leurs additifs de 1936, ni à la position de l'Autriche à l'égard de l'Italie et de la Hongrie en tant que cosignataires de ce protocole.

Estimant que la détente souhaitée de part et d'autre ne deviendra une réalité que lorsque certaines conditions préalables auront été remplies par les gouvernements des deux pays, le gouvernement fédéral d'Autriche et le gouvernement du Reich créeront les dispositions préliminaires nécessaires à cet effet au moyen d'un certain nombre de mesures spéciales.

427

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 530 à 534. *Varsovie, 11 juillet 1936, 22 h. 20;*
12 juillet 1936, 2 h.

(*Reçu :* le 12, 0 h. 30 et 6 h.)

Ayant appris que je traversais Dantzig après être allé à Gdynia à l'occasion de l'escale de la *Colombie* et de l'[inauguration] de la nouvelle ligne française qui fera communiquer régulièrement le port polonais avec Le Havre, M. Lester a exprimé le désir d'avoir un entretien avec moi.

D'après le haut-commissaire de la S.D.N. — et M. Papée m'a donné, de son côté, la même version — M. Greiser se serait borné tout d'abord à lire devant le Conseil un discours dont le texte lui avait été remis à Berlin. Dans sa courte intervention, il aurait donné connaissance au Conseil des instructions mêmes reçues par lui du Reich, au lieu de se borner à s'en inspirer.

M. Lester m'a fourni d'autre part, en insistant sur le caractère confidentiel de ce qu'il me disait, des indications intéressantes sur le contenu de la note remise le 9 au Sénat par M. Papée, après son rapide voyage à Varsovie (1).

Le gouvernement polonais aurait par cette communication fait savoir au Sénat, non seulement qu'il s'opposerait à toute révision unilatérale du statut de la Ville Libre et à toute mesure de nature à troubler le commerce polonais (mon télégramme nº 526) (2), mais en outre :

1º Qu'il considérait le statut de Dantzig comme un tout;

2º Qu'il n'admettrait pas que le Sénat prît des mesures radicales contraires à la constitution de la Ville Libre, telles que l'interdiction des partis d'opposition.

Quelles que soient les inquiétudes que lui inspirent la situation et l'avenir de la Ville Libre, M. Lester m'a dit ne pas croire à un coup de force de l'Allemagne sur Dantzig. Il pense que l'effet produit en Europe par l'incertitude de M. Greiser et l'attitude nette prise par la Pologne dans sa note ont fait réfléchir le Reich et l'amèneront à marquer pour l'instant un temps d'arrêt, sinon un mouvement de recul.

Il considère fort justement que le rythme de... (3) de l'Allemagne contre le statut de Dantzig se ralentira ou s'accélèrera [selon] que le gouvernement polonais conservera ou non à ce point de vue la [position] qu'il semble avoir prise en rédigeant sa note du 9.

En ce qui concerne ses [intentions personnelles], M. Lester s'est borné à me dire que pour l'instant il entendait demeurer sur la réserve, mais qu'il était résolu à agir énergiquement et activement si l'ordre venait à être troublé.

Il n'a [pas paru] savoir, il est vrai, comment il envisageait une action énergique et active.

428

M. Outrey, Chargé d'affaires de France à Athènes,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 56. *Athènes, 11 juillet 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 20 juillet.)

Il est aujourd'hui possible de mieux se rendre compte des conséquences de la récente visite du Dr Schacht à Athènes (4). Au lendemain du départ du gouverneur de la Reichsbank, le gouvernement hellénique s'était efforcé de dissimuler sa déconvenue : apparemment il n'avait rien obtenu, ce qui ne

(1) Ce voyage avait été signalé par T. nº 27 du consul de France à Dantzig.
(2) Télégramme non reproduit.
(3) Lacune de déchiffrement.
(4) Le voyage de M. Schacht à Belgrade, Athènes, Sofia et Budapest, devait aboutir à la conclusion d'accords bilatéraux permettant de satisfaire les besoins de l'Allemagne en matières premières et en denrées alimentaires.

veut pas dire que la mission du représentant allemand eût échoué. Celui-ci, en effet, était venu à Athènes moins pour discuter que pour faire connaître ses conditions.

La situation économique de la Grèce est telle qu'elle s'est bien trouvée obligée, pour l'instant, d'accepter ce qu'il avait plu à l'Allemagne de lui imposer. Aussi bien n'a-t-on pas tardé à apprendre l'envoi en Allemagne d'une mission d'officiers de toutes armes, chargée de régler la question des achats de matériel de guerre. Il est même probable qu'à leur retour de Londres, M. Vavaressos, sous-gouverneur de la Banque de Grèce et peut-être même le ministre des Finances, M. Mantzavinos, passeront par Berlin. Ils ne pourront guère qu'y mettre en forme les conditions de leur capitulation.

Le nouvel arrêté du 1er juillet sur la réglementation des importations, que je communique d'autre part au Département sous bordereau nº 67 du 10 juillet 1936 (1), avec un intéressant commentaire de notre attaché commercial, n'est sans doute pas une conséquence directe des avantages économiques accordés par la Grèce à l'Allemagne. En tout état de cause, la diminution constante de l'encaisse-or de la Banque de Grèce, aussi bien que les perspectives d'une récolte déficitaire, auraient amené le gouvernement à adopter des mesures restrictives de ce genre. Il n'en reste pas moins que l'augmentation massive des importations allemandes en Grèce, se produisant au moment où celles des autres pays se trouvent uniformément réduites et quelquefois même arrêtées, illustre de manière saisissante la situation prédominante que le commerce allemand s'est assurée dans le pays.

Certains journaux français ont prétendu dénoncer le général Metaxas comme le responsable de cet état de choses. C'est une allégation que rien ne justifie. Quelles que puissent être ses préférences personnelles et sentimentales, le président du Conseil n'a pas perdu tout sens politique et national au point de favoriser un état de choses qui place son pays sous la dépendance étroite d'une nation étrangère. Si le Département veut bien partager cette manière de voir, peut-être y aurait-il intérêt à ce qu'un avertissement discret fût donné à notre presse pour calmer les susceptibilités qu'ont pu provoquer ici les accusations dont le chef du gouvernement a été l'objet.

J'ai rendu compte, par ailleurs, d'une entrevue que j'ai eue sur ces questions avec M. Metaxas. Si ma conversation ne m'a pas laissé apercevoir des perspectives très encourageantes pour l'avenir immédiat des relations économiques franco-grecques, j'ai aussi retiré l'impression bien nette que le président du Conseil subissait les événements plutôt qu'il ne les dirigeait.

Il convient de noter, d'ailleurs, que l'accélération des échanges entre la Grèce et l'Allemagne est apparemment la conséquence d'une politique économique malsaine, pratiquée de part et d'autre depuis trop longtemps, et qu'à ce titre elle est peut-être moins inquiétante pour nous que si elle eût résulté d'un envahissement régulier et méthodique du marché grec. La situation a déjà provoqué, dans les milieux économiques intéressés, aussi bien que dans l'opinion, des réclamations véhémentes et il est possible qu'à la première

(1) La reproduction de ce document technique n'a pas paru nécessaire.

occasion favorable il se produise une réaction salutaire dont nous pourrions, le cas échéant, profiter.

Il reste que la situation est digne de retenir l'attention du Département. Avec beaucoup d'habileté, l'Allemagne s'est abstenue jusqu'ici de toute activité politique pour concentrer son effort dans le domaine économique et dans celui des œuvres et de la propagande intellectuelles. A cet égard, elle a enregistré des résultats remarquables, en sorte que tout est prêt aujourd'hui pour une action politique efficace, au cas où, de l'avis du gouvernement allemand, les circonstances rendraient celle-ci désirable.

429

M. PUAUX,, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 695. *Vienne, 12 juillet 1936* (1).

(*Reçu :* 0 h. 5.)

Suite à mon télégramme nº 694 (2).

Après la lecture du communiqué, M. Schuschnigg a prononcé devant la radio une allocution dont je relève ci-dessous les principaux passages d'après la sténographie officielle.

Le Chancelier a tout d'abord exprimé l'espoir « au nom de tous les Autrichiens sincères et clairvoyants » que le rétablissement des relations d'amical voisinage avec le Reich tourne au profit non seulement de tout le peuple allemand, mais aussi de la paix européenne. Il a également exprimé sa sincère satisfaction de ce que la conscience de la communauté de destin entre les deux pays ait été de part et d'autre assez forte pour surmonter « les difficultés et les barrières qui semblaient hier encore infranchissables ».

« Cela a pu être et cela demeurera tant que subsisteront, ici comme là, la volonté de respecter les droits et l'individualité de l'autre, le sentiment, par dessus les divergences de vues et les oppositions qu'il serait absurde de nier, du lourd héritage qui nous incombe, enfin la conscience que chacun, pour soi, dans son propre pays, s'efforce loyalement de faire de son mieux pour servir son peuple ».

M. Schuschnigg a rappelé ensuite les déclarations réitérées du chancelier Dollfuss proclamant sa foi dans l'inébranlable solidarité germanique :

« Je n'ai rien à y ajouter. L'un des éléments de cette foi est le respect du grand passé de notre pays d'Autriche, qui a eu durant de longs siècles l'honneur de donner à l'empire allemand ses premiers représentants. Bien que l'histoire soit entrée dans des voies nouvelles et que les temps nouveaux aient

(1) Par téléphone

(2) Voir ci-dessus, nº 426.

amené de nouveaux développements, la connaissance et la compréhension du passé demeurent pour nous, aujourd'hui encore, à la base de notre conception de notre tâche culturelle, qui est après tout aussi une tâche allemande ».

Le Chancelier a fait ensuite allusion aux progrès de l'apaisement des esprits en Autriche, « malgré les égarés et les ameutés, possédés d'une haine aveugle », annoncé une amnistie politique imminente et adressé un nouvel appel à tous les Autrichiens en les conviant à collaborer à la tâche éducatrice du Front patriotique.

Il a déclaré que la politique autrichienne demeurait axée sur le maintien de la paix : « C'est pour ces motifs que l'Autriche se réclame de l'idée de la S.D.N. et rien ne saura changer à cet égard à l'avenir ».

Il a répété que les protocoles de Rome demeuraient intégralement en vigueur et qu'ils prévoyaient d'ailleurs le principe d'accords tels que celui d'aujourd'hui :

« Puisse cet accord, en nous permettant de surmonter les oppositions, en rétablissant un grand nombre de nos biens spirituels communs, nous rapprocher et rétablir entre nous un état de choses qui apparaît désirable et naturel entre deux pays de même langue, unis par tant de liens historiques ».

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 537, 538. Confidentiel. *Varsovie, 12 juillet 1936, 2 h. 3, 2 h. 4.*

(*Reçu :* 6 h.)

Le général Rydz-Smigly, que j'ai vu aujourd'hui, m'a déclaré que la Pologne était absolument décidée, au cas où l'Allemagne tenterait un coup [de force sur] Dantzig, à agir également et immédiatement par la force.

Il a ajouté que toutes les précautions nécessaires étaient prises à cet égard, mais que, malgré les préoccupations que devait inspirer la situation actuelle, il ne croyait pas que le Reich se lance prochainement, de ce côté ou d'un autre, dans une telle aventure.

J'ai [profité] de notre conversation pour indiquer à l'Inspecteur général ce que l'on attendait de la Pologne en ce qui touche la question de Dantzig.

Je lui ai fait remarquer que si son pays, dans l'intérêt duquel était créée la Ville Libre, n'adoptait une attitude sans ambiguité et très ferme, il serait fort difficile à la Société des Nations en général, à la France et à l'Angleterre en particulier, d'assumer efficacement le maintien du statut.

Le Général m'a paru bien orienté sur la question.

431

M. de Chambrun, Ambassadeur de France à Rome, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 755 à 760. *Rome, 12 juillet 1936, 3 h. 30.*

(*Reçu :* 6 h., 6 h. 20.)

Le ministre des Affaires étrangères, auprès de qui je faisais cet après-midi la démarche prescrite par Votre Excellence au sujet des difficultés soulevées par l'attitude du maréchal Graziani vis-à-vis de notre ministre à Addis-Abeba (1), m'a annoncé *ex abrupto* que le gouvernement italien avait arrêté les termes de sa réponse à l'invitation de M. Van Zeeland concernant la réunion des puissances locarniennes. Le comte Ciano m'a aussitôt donné lecture du texte de la lettre qui venait d'être portée au chargé d'affaires de Belgique et que je communique au Département par télégramme séparé. Après un préambule rédigé en termes volontairement courtois, le document italien excipe de la survivance des accords méditerranéens qui laisseraient subsister selon lui une situation imparfaitement éclaircie avec l'Angleterre pour affirmer que l'Italie n'est pas actuellement en mesure de participer en toute liberté à la conférence projetée. D'autre part, la présence de l'Allemagne paraît indispensable au gouvernement fasciste si l'on veut faire œuvre utile pour l'organisation de la paix. La note contient en outre une nouvelle assurance des dispositions favorables de l'Italie en vue d'une collaboration ultérieure en Europe.

Bien que sans instructions depuis l'envoi de mon télégramme 741, j'ai fait immédiatement observer à mon interlocuteur, non sans manifester ma vive déception en écoutant cet exposé, qui n'était que trop conforme aux prévisions de ma dépêche 197 du 9 juillet (2), que les raisons données par l'Italie pour expliquer sa carence ne me paraissaient ni péremptoires ni convaincantes. En effet, si le Reich n'était pas représenté dès la réunion de Bruxelles, c'est qu'ayant dénoncé de lui-même et violé le traité de Locarno, il ne semblait ni indiqué ni opportun de le convoquer de prime abord à la table des puissances directement intéressées ou garantes, ce qui d'ailleurs n'excluait nullement sa participation ultérieure. Quant aux accords méditerranéens, la France, qui serait sans nul doute très contrariée par l'attitude italienne, avait clairement fait connaître son point de vue donnant incontestablement toute satisfaction à Rome. Le comte Ciano n'a pas contredit à ces observations si évidentes, mais il a tenu à répéter que, sans l'Allemagne, il ne croyait pas possible de construire quoi que ce soit d'utile ou de solide, ajoutant d'ailleurs que divers journaux français s'en rendaient compte eux-mêmes. Comme je lui demandais alors

(1) Voir ci-dessus no 420.

(2) Ci-dessus reproduite sous le no 417.

si le gouvernement de Rome avait avec celui de Berlin un accord particulier sur ce point ou même une entente d'ordre plus général, le ministre des Affaires étrangères a nié formellement. Il a ajouté que nous le trouverions disposé à toute prise de contact franco-italienne à Rome comme à Paris en vue d'une conférence à laquelle il serait entendu que l'Allemagne participerait.

En sortant du palais Chigi, j'ai rencontré l'ambassadeur d'Angleterre qui s'y rendait. Sir Eric Drummond, à qui je faisais part de ma conversation avec le comte Ciano, m'a donné l'assurance qu'il insisterait vivement de son côté et s'attacherait particulièrement à lever les doutes du gouvernement italien au sujet des accords méditerranéens dont on affecte de s'inquiéter encore à Rome.

Lorsque je suis rentré à l'ambassade, j'ai trouvé vos télégrammes 770 à 775 [1] en cours de déchiffrement et un de mes collaborateurs m'a rendu compte de la communication téléphonique du secrétaire général du Département. Je me suis aussitôt assuré que la réponse italienne était effectivement parvenue à l'ambassade de Belgique et je me propose de me concerter dès demain avec mon collègue britannique pour examiner si, dans ces conditions, il paraît possible de faire revenir le gouvernement italien sur sa décision ou d'obtenir tout au moins une certaine modification de l'attitude qu'il a cru devoir prendre, lui permettant par exemple d'accorder éventuellement sa [collaboration] immédiate sous réserve d'une prompte participation ultérieure de l'Allemagne.

432

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2137 à 2145. *Berlin, 12 juillet 1936, 14 h. 22, 14 h. 28.*

(*Reçu :* 16 h., 16 h. 20, 16 h. 10.)

La nouvelle d'un accord austro-allemand, annoncée hier soir par M. Goebbels et le chancelier Schuschnigg, n'a pas surpris les milieux diplomatiques, qui étaient plus ou moins informés des conversations en cours. Mais, pour la masse de l'opinion allemande, qui n'avait pas été avertie par ses journaux, elle constitue, de nouveau, un de ces coups de théâtre auxquels se complaît la politique du IIIe Reich et qui sont destinés à faire éclater le génie du Führer. Nul doute que le public ne sache gré à M. Hitler d'avoir mis fin à la pénible querelle qui séparait les deux peuples et que beaucoup ressentaient comme

[1] Dans ces télégrammes, du 12 juillet 1936, le ministre français des Affaires étrangères demande à M. de Chambrun d'insister auprès du comte Ciano sur la bonne volonté évidente du gouvernement britannique pour liquider le passé; on attend maintenant du gouvernement italien qu'il fasse de son côté le même effort de compréhension.

une querelle contre nature. Nul doute que le prestige personnel du Chancelier n'en tire un grand bénéfice auprès de ses compatriotes. La satisfaction qu'exprime la presse berlinoise de ce matin n'est pas feinte.

Sans préjudice des renseignements qu'aura fournis notre représentant à Vienne et qui ne manqueront pas d'éclairer les circonstances, les détails et la signification de l'accord intervenu, le communiqué d'hier suggère quelques réflexions.

M. Hitler a reconnu la souveraineté de l'Autriche en se référant au discours prononcé par lui le 21 mai 1935. Il pourra donc soutenir que son attitude n'a pas varié et que, si un accord est devenu possible, c'est parce que l'Autriche a mis les pouces. Encore faut-il se rappeler que, dans ses déclarations du 21 mai, le Führer avait évoqué le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et le recours au plébiscite.

Le document publié ne parle pas de l' « indépendance » de l'Autriche, ni de l' « intégrité de ses frontières ». Il implique, en revanche, un engagement de non-immixtion dans les affaires intérieures, en échange duquel l'Autriche confesse sa qualité d'état allemand et promet d'agir en conséquence.

Cela veut dire peu, ou beaucoup: peu, s'il faut entendre qu'elle se considère comme un élément du monde germanique; beaucoup, si l'on doit comprendre qu'elle s'engage à ne jamais aller contre la politique du Reich. Car, pour rester fidèle à sa parole, elle sera obligée de consulter l'Allemagne d'une manière permanente et comme, d'autre part, est affirmée et soulignée la validité des protocoles de Rome, elle devient ainsi le noyau, ou, du moins, l'amorce d'un système qui unira autour d'elle l'Allemagne, la Pologne, l'Italie et la Hongrie.

Le geste du 11 juillet est présenté comme inspiré par le souci de la paix de l'Europe et comme une contribution précieuse à la consolidation de cette paix. La presse allemande insiste longuement sur ce thème. M. Hitler en escompte, en effet, à la veille des Jeux olympiques, un immense avantage moral.

Mais il espère en recueillir des avantages politiques qui ne seront pas moins sensibles.

Dans l'accord du 11 juillet succédant à l'accord germano-polonais et à l'accord naval anglo-allemand, il s'applique à montrer un nouvel exemple de la fécondité de la méthode des conversations et des conventions bilatérales, opposée au principe collectif, que préconise la S.D.N. et qui s'est révélé, à Genève, si dangereux et si fragile. Il s'efforce, par là, d'ébranler la S.D.N., d'induire en tentation d'autres états, notamment la Yougoslavie, et peut-être même la Belgique, et de provoquer une débâcle générale.

De l'Angleterre, qu'il se flatte d'avoir délivrée d'un grand poids en écartant la menace d'un conflit en Europe centrale, il attend un redoublement d'avances et d'efforts pour l'amener à la discussion d'un pacte occidental.

L'Italie, libre désormais de s'appuyer plus ouvertement sur lui, s'imagine, sans doute, qu'elle pourra se servir du bloc continental qui s'ébauche pour peser sur l'attitude des puissances qui ont été sanctionnistes, la France et l'Angleterre. En réalité, elle fait au Führer la courte échelle; elle aplanit les

voies qui assureront peu à peu l'hégémonie de l'Allemagne dans le bassin du Danube et les Balkans.

Car, par le seul fait que l'accord du 11 juillet a été conclu et qu'il sera accompagné de la levée des barrières qui s'élevaient entre Vienne et Berlin, la force d'attraction de la masse du Reich s'exercera dans sa plénitude, l'influence allemande se répandra en Autriche comme une marée. Elle imposera à Vienne un gouvernement soumis aux directives de Berlin. C'est parce qu'il en est sûr que M. Hitler a cru pouvoir abandonner à eux-mêmes les nazis autrichiens. M. Schuschnigg s'apercevra bientôt qu'il a laissé l'artificieux M. von Papen introduire au cœur de l'Autriche un cheval de Troie. Avant lui, déjà, le Vatican s'était félicité d'avoir conclu un bon concordat.

On conçoit donc que M. Hitler, ses amis et tous les tenants du germanisme aient de quoi se réjouir et célèbrent comme un brillant succès la date du 11 juillet.

On s'explique moins bien que M. Schuschnigg, ou ceux, du moins, qui considèrent l'indépendance de l'Autriche comme un élément essentiel de l'équilibre des forces en Europe, ou les champions de la latinité puissent éprouver autant de satisfaction.

Et quand on songe aux arrière-pensées que le IIIe Reich nourrit contre la Tchécoslovaquie et dont la première étape de réalisation doit être marquée par l'établissement à Vienne d'un gouvernement docile, il est permis de douter que l'accord austro-allemand du 11 juillet ait vraiment consolidé pour longtemps la paix de l'Europe.

433

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 542, 543. Secret. Réservé. *Varvovie, 12 juillet 1936, 15 h. 25, 15 h. 26.*

(*Reçu :* 17 h. 15.)

J'apprends qu'après une délibération du Conseil des ministres, la légation de [Belgique a été] pressentie par le gouvernement et l'état-major polonais en vue d'obtenir des crédits pour la construction et l'aménagement d'usines destinées à des fabrications de [guerre].

Des privilèges spéciaux seraient accordés à la Belgique pour les capitaux ainsi investis.

Du côté belge on n'a pris encore aucune décision, mais l'opération semblerait possible, en principe, moyennant d'importantes compensations d'ordre économique.

L'initiative de cette combinaison paraît appartenir à M. Beck et il n'est pas difficile de deviner les raisons qui l'ont inspiré.

Ceci est une nouvelle confirmation de ce que j'ai écrit à Votre Excellence sur la volonté qu'a la Pologne de s'armer en hâte et sur les tentatives qu'elle fait ou dont elle est l'objet de divers côtés à ce sujet (mes télégrammes nos 470, 481 à 484, ma dépêche no 337 [Europe]) (1).

Étant donné la source des informations qui précèdent, il est essentiel que M. Laroche, lorsqu'il aura connaissance de ce télégramme, veuille bien ne pas faire état de ce qu'il contient.

434

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 761 à 764. *Rome, 12 juillet 1936, 15 h. 55.*

(*Reçu :* 17 h., 17 h. 50, 18 h. 25.)

Je me réfère à mes télégrammes nos 755 à 760 (2).

J'ai vu ce matin mon collègue d'Angleterre.

Après avoir manifesté une certaine ... (3) de l'accord intervenu entre l'Autriche et l'Allemagne qui constituait une détente favorable à la paix, il m'a rapporté les différents points de son entretien d'hier avec le comte Ciano.

En ce qui concerne les accords méditerranéens, sir Eric Drummond lui a exposé la thèse de son gouvernement d'après laquelle il ne s'agit pas de pacte impliquant une réciprocité, mais d'une déclaration unilatérale de politique que la Grande-Bretagne est maîtresse de faire sans qu'on puisse y trouver matière à [discussion]. Le ministre des Affaires étrangères a fait observer alors que cette déclaration ayant été faite à propos de l'application de l'article 16 devrait être rapportée, quitte à en substituer une autre qui ne serait plus liée au jeu de l'article précité. L'ambassadeur d'Angleterre a indiqué qu'il ne croyait pas son gouvernement disposé à se prêter à une telle procédure, ajoutant d'ailleurs, à titre tout personnel, que si l'Italie déclarait, par l'entremise de ses représentants à Belgrade, Athènes et Ankara, qu'elle ne se livrerait à aucune mesure de [représailles] à l'égard de ces trois pays, cela pourrait faciliter l'adoption par l'Angleterre d'une ligne de conduite plus conforme à la cordialité des rapports restaurés entre Rome et Londres. Le comte Ciano a pris note de cette suggestion dont il fera part au chef du gouvernement.

Pour ce qui est de l'attitude prise par l'Italie au sujet de Locarno, sir Eric Drummond, qui a fait valoir hier les mêmes représentations que j'avais for-

(1) Les deux télégrammes cités sont les pièces nos 349, du 24 juin et 364 du 28 juin; la dépêche no 337, du 7 juillet, n'a pas été reproduite; pour l'essentiel, elle reprenait les deux télégrammes.

(2) Les télégrammes nos 755-760 sont publiés sous le no 431

(3) Lacune de déchffrement.

mulées, est convaincu que la position adoptée à Rome ne pourra être modifiée en quelque manière que ce soit. Elle ne résulterait pas, d'après lui, d'un accord spécial avec l'Allemagne sur ce point, mais de la crainte d'éveiller les suspicions du Reich, résolument déterminé à n'assister à la conférence générale que si celle-ci n'est pas précédée par une réunion des puissances garantes. Toute tentative, m'a dit mon collègue, pour revenir sur cette manière de voir, se heurterait à des difficultés d'autant plus insurmontables que l'Italie la partage.

Sir Eric Drummond ne paraissait d'ailleurs pas très éloigné lui-même d'une telle conception, assez répandue d'après lui en Angleterre, où une partie de l'opinion publique considère que la paix ne peut résulter que d'un effort et d'un consentement généraux.

La seule entente existant entre l'Allemagne et l'Italie serait, à en croire mon collègue britannique, celle qui a été signée hier soir, à Vienne, sous les auspices de M. Mussolini qui fut consulté non seulement sur les préparatifs de l'accord, mais même de la rédaction des principales clauses. La visite que M. von Hassell aurait faite hier en secret au chef du gouvernement tendrait à confirmer cette manière de voir. Il n'est pas douteux que la conclusion de l'arrangement austro-allemand ne suffise en elle-même à exercer une influence considérable sur les relations déjà amicales de l'Italie avec l'Allemagne, désormais allégées, pour le moment du moins, de la grave hypothèque qui les grevait jusqu'à présent.

435

M. Herbette, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 785 à 788. Secret. Réservé. *Madrid, 12 juillet 1936, 15 h. 45.*

(*Reçu :* 19 h., 18 h. 45, 19 h. 15, 18 h. 40.)

Suite à mon télégramme précédent [1].

Un membre du gouvernement m'a dit hier soir que l'attitude de la confédération anarchiste ou C.N.T. [2] s'expliquait simplement par les sommes d'argent considérables que ses dirigeants avaient reçues de certaines gens de droite.

« L'insurrection anarchiste de décembre 1933, a ajouté confidentiellement mon interlocuteur, a été arrêtée par M. Martinez Barrio, alors président du Conseil, moyennant un versement effectué aux chefs de la C.N.T. En octobre

(1) Ce télégramme concernait la situation intérieure de l'Espagne et sa reproduction n'a pas semblé utile.

(2) La C.N.T., à l'occasion d'une grève des ouvriers du bâtiment à Madrid, avait pris des « mesures d'intimidation » (T. 783 du 12 juillet).

1934, M. Lerroux, chef du gouvernement, a payé 1.600.000 pesetas à la C.N.T pour qu'elle ne secondât point le mouvement insurrectionnel des socialistes dans les Asturies et, en effet, les anarchistes n'ont alors bougé dans aucune région de l'Espagne. Si nous avions voulu arrêter par ce moyen la grève du bâtiment à Madrid, nous y aurions réussi, il y a plusieurs semaines déjà, moyennant quelques centaines de milliers de pesetas; mais nous ne sommes vraiment pas au pouvoir pour gouverner par de tels procédés et du reste, on ne tarderait pas à nous faire chanter de nouveau ».

A ces confidences qui doivent rester rigoureusement secrètes, j'ajoute seulement trois brèves indications.

Si l'inquiétude et la nervosité du public vont croissant, elles ne tendent cependant jusqu'ici qu'à obtenir du gouvernement actuel le rétablissement rapide de l'ordre, et l'agitation séditieuse qu'on signalait il y a quelques jours dans l'armée paraît avoir déjà été déjouée; mais il faut attendre l'expérience de demain pour savoir si les socialistes seront suivis par la masse ouvrière et si le gouvernement saura prendre en cas de besoin les mesures voulues, car jusqu'à présent la conscience du but à atteindre, la volonté d'y parvenir à tout prix et la capacité d'agir à cet effet ne semblent pas être aussi développées du côté du Front populaire que chez ses ennemis.

Bien que le gouvernement ne soit pas parvenu jusqu'à présent à saisir l'origine des sommes considérables qui servent à fomenter l'agitation anarchiste, on est contraint de se demander si ces subsides ne servent pas en partie les intérêts de puissances désireuses surtout de nuire à la France, vu l'insécurité qui résulterait pour notre pays, soit d'une situation anarchique qui, de l'Espagne, s'étendrait au Maroc, soit de l'institution en Espagne d'un gouvernement qui imiterait ceux de Rome et de Berlin. Nous aurions donc intérêt à surveiller le passage éventuel de subsides par notre territoire et les agissements de corrupteurs connus, réfugiés en France, comme M. March.

436

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2152 à 2154. *Berlin, 13 juillet 1936, 20 h. 4, 20 h.*

(*Reçu :* 22 h. 15, 21 h.)

Un des fonctionnaires importants de la Wilhelmstrasse m'a commenté, aujourd'hui, l'accord austro-allemand, tel qu'on l'entend, ou veut l'entendre, à l'office des Affaires étrangères. Ses propos sont intéressants à rapprocher de ceux que m'avait tenus, quelques instants plus tôt, l'ambassadeur d'Italie. (1)

(1) Voir ci-dessous, nº 437.

D'après ce fonctionnaire, l'accord du 11 juillet est essentiellement austro-allemand. Il a été conclu en fonction du seul problème des relations de l'Allemagne avec l'Autriche et pour mettre fin à un état de choses, non seulement douloureux pour les deux pays, mais nuisible à l'établissement de la paix en Europe, comme était nuisible l'existence d'une hostilité entre la Pologne et le Reich. Sans doute, le geste du 11 juillet a provoqué des phénomènes concomitants. La Société des Nations a été laissée de côté. Il est apparu que des sympathies unissaient entre eux un certain nombre d'états continentaux. Mon interlocuteur en convient; il avoue même qu'il n'est pas fâché de cette sorte de riposte de la méthode allemande des conversations directes sur des objets limités à l'activité de la Ligue genevoise et à la collusion franco-soviétique. Mais il ajoute aussitôt que ce sont là des phénomènes secondaires. Au fond, l'Allemagne n'est pas liée par les protocoles de Rome et sa liberté reste entière. Elle n'a pas opté pour une politique contre une autre. Les combinaisons qu'on pourrait être tenté de faire à ce sujet seraient hasardeuses. Elle continue à souhaiter qu'il ne se forme pas en Europe deux blocs rivaux et elle demeure prête à traiter raisonnablement avec tout le monde, y compris la France.

J'ai, d'ailleurs, retrouvé les développements de mon interlocuteur à peu près textuellement dans le bulletin du 13 juillet de la *Correspondance politique et diplomatique*.

437

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2155, 2156. *Berlin, 13 juillet 1936, 20 h. 12, 20 h. 10.*

(*Reçu :* 21 h. 40, 22 h. 15.)

L'ambassadeur d'Italie, au cours d'une conversation que j'ai eue avec lui cet après-midi, a cru devoir me donner spontanément l'assurance que, dans l'arrangement austro-allemand du 11 juillet, le gouvernement de Rome n'avait fourni aucune contrepartie d'aucune sorte. Il n'y aurait, entre Rome et Berlin, aucun accord politique précis.

M. Attolico considère que toutes les concessions sont venues du côté de M. Hitler, et que, si l'Italie n'en a fait aucune, l'Autriche n'en a pas fait davantage.

Selon lui, M. Hitler aurait désavoué les nazis autrichiens et se serait ouvertement désintéressé d'eux. L'ambassadeur d'Italie voit là l'un des points essentiels de l'entente. Il ajoute que le parti national-socialiste aurait même assez mal pris la chose et adressé des reproches au Führer.

A l'appui de ses affirmations, il signale que M. Goebbels, lorsqu'il a lu, avant-hier, à la radio le communiqué annonçant la signature de l'accord, a eu soin d'indiquer qu'il en avait reçu mandat de son gouvernement et s'est abstenu d'y joindre aucun commentaire, à la différence de M. Schuschnigg.

438

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2157 à 2159. *Berlin, 13 juillet 1936, 20 h. 9, 20 h. 6, 20 h. 4.*

(*Reçu :* 21 h. 20, 22 h. 15, 21 h.)

J'ai eu également l'occasion de causer aujourd'hui avec le comte Volpi, qui séjourne à Berlin depuis peu et quittera, ce soir, la capitale du Reich.

Le comte Volpi m'a tenu des propos analogues à ceux de M. Attolico.

Comme je lui exprimais la crainte que l'accord du 11 juillet n'eût ouvert en Europe centrale les écluses d'un germanisme singulièrement dynamique et envahissant, il m'a déclaré, lui aussi, que l'Italie gardait toute sa liberté d'action, n'avait nullement modifié sa politique et qu'elle le manifesterait, si les circonstances le rendaient nécessaire.

Il estime, au surplus, que l'Allemagne est un pays dont la vie matérielle est difficile et qu'il serait imprudent de lui fermer l'avenir dans toutes les directions.

C'est, selon lui, sur le terrain économique et monétaire qu'il y aurait lieu de ménager au Reich des possibilités. Le comte Volpi se montre d'autant plus assuré que l'Allemagne se hâterait d'en profiter qu'il ne les précise pas.

L'allusion au caractère allemand de l'Autriche, l'engagement de conformer la politique extérieure de l'Autriche aux intérêts du germanisme, ne l'alarment pas. Ce n'est pas plus inquiétant, dit-il, que si la Belgique wallonne affirmait qu'elle est d'essence française. Je lui ai fait observer que, si une telle proposition n'était pas inquiétante, c'est que la politique française était foncièrement différente de la politique hitlérienne.

Le comte Volpi pense que la persistance des accords de certains états méditerranéens avec l'Angleterre est vraiment la seule raison pour laquelle l'Italie n'a pas voulu se rendre à la conférence de Bruxelles.

Il ajoute qu'autant qu'il sache, l'Italie n'aurait pas renoncé à participer à l'élaboration d'un nouveau pacte de Locarno.

439

M. PUAUX, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 698 à 703. *Vienne, 13 juillet 1936, 20 h. 20, 21 h. 30.*

(*Reçu :* le 14, 3 h. 10, 3 h. 45.)

J'ai fait amicalement reprocher au directeur politique que je n'avais pu voir hier de ne pas m'avoir averti que le communiqué austro-allemand contiendrait une déclaration par laquelle l'Autriche se reconnaissait comme « état allemand ».

Il m'a répondu que cette déclaration figurait déjà dans le [premier projet] d'accord remis par M. Berger-Waldenegg à M. von Papen le 1er octobre 1935. C'était à l'origine une référence à un discours prononcé par le chancelier Schuschnigg à la Diète fédérale en mai 1935. M. von Papen avait demandé une formule plus explicite, visant les « intérêts communs allemands ». Mais celle-ci avait été écartée et l'on s'est mis d'accord sur le texte qui a été publié le 11 juillet.

J'ai fait remarquer à M. Hornbostel que celui-ci pouvait prêter à équivoque, certains l'interprétant comme impliquant une subordination constante et en quelque sorte automatique de la politique extérieure de l'Autriche à celle de l'Allemagne. Le directeur politique s'en est défendu : il nie même que l'accord ait le caractère d'un pacte consultatif. Il m'a fait observer que M. Schuschnigg, dans sa déclaration annexe, avait précisé que l'Autriche ne collaborerait avec l'Allemagne que dans un but « pacifique ». Des commissions composées de, fonctionnaires des Affaires étrangères de ces deux pays sont prévues, mais leur compétence est limitée aux arrangements techniques : les questions de politique générale... (1) de leur ressort.

J'ai demandé à M. Hornbostel si l'accord n'aurait pas de répercussions sur sa situation personnelle. Il m'a répondu qu'il s'attendait à ce que l'Allemagne soit directement, soit par l'intermédiaire de M. Glaise-Horstenau, demande sa tête; mais il ne croit pas que M. Schuschnigg le sacrifie si aisément. En tout état de cause, il tient l'accord pour favorable à l'Autriche, car le communiqué contient des déclarations sur lesquelles l'Allemagne ne peut revenir. Le Reich ne les a faites que pour des raisons de tactique, mais aucun gouvernement autrichien ne pouvait laisser échapper une telle occasion de faire reconnaître sa souveraineté par celui qui l'avait combattue et niée avec autant d'acharnement.

(1) Lacune de déchiffrement.

440

M. Charles-Roux, Ambassadeur de France à Rome Saint-Siège, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 201,202. Confidentiel. (1). *Rome, 13 juillet 1936, s. h.* (2).

(*Reçu :* le 16, 12 h.)

L'accord austro-allemand a été accueilli au Vatican avec perplexité et par certains même sans satisfaction.

Mgr Tardini me disait ce matin : « J'ai l'impression que M. Mussolini a voulu se débarrasser de la question d'Autriche; il se jugeait trop lié avec ce pays : c'est l'Allemagne qui gagne à cet accord. »

Le jugement du cardinal secrétaire d'État que j'ai vu ensuite a été plus nuancé, mais pas exempt de méfiance. L'ambassadeur d'Italie, m'a rapporté le cardinal Pacelli, lui a présenté l'accord austro-allemand comme un expédient destiné à procurer à l'Italie la tranquillité du côté de l'Autriche pendant quelque temps. M. Mussolini, lui a assuré le comte Pignatti, en a favorisé la conclusion pour ne pas avoir à craindre un coup de force allemand contre l'Autriche pendant la période où une complication européenne gênerait l'Italie, engagée en Éthiopie. Les Italiens eux-mêmes, conclut de là le cardinal Pacelli, n'attribueraient donc à cet accord qu'une valeur de circonstance et n'auraient qu'une confiance limitée dans la manière dont les Allemands en observeront les engagements.

Dans la suite de ses propos, le cardinal secrétaire d'État, devenu très soupçonneux envers l'Allemagne depuis qu'elle en a tant [pris] à son aise avec le concordat, a laissé paraître la crainte que l'accord austro-allemand ne profitât à l'influence du Reich en Autriche. Il ne voit pas sans appréhension l'entrée dans le gouvernement autrichien, comme ministres sans portefeuille et sous-secrétaires d'État, de membres des partis sympathisant avec Berlin. Il m'a dit avoir remarqué que déjà le ton de la presse autrichienne envers l'Allemagne avait changé et il a cité à ce sujet la *Reichspost* de Vienne, journal catholique.

Ces incertitudes sur les conséquences de l'accord austro-allemand n'ont pas été prévenues par les assurances que le gouvernement autrichien a données au Vatican. M. Schuschnigg, m'a dit le cardinal Pacelli, lui a fait déclarer que rien n'était changé aux bases de la politique autrichienne. Mais cela ne paraît pas avoir pleinement rassuré le cardinal secrétaire d'État sur les suites de l'événement. Il y voit un succès pour l'action de M. von Papen et l'expérience qu'il a faite de la mauvaise foi du personnage lui rend ce succès suspect.

(1) Copie extraite des archives de l'ambassade de France à Berlin.

(2) Par poste.

En somme, bien que le Vatican connût l'idée de cet accord pour n'être pas nouvelle et bien qu'il eût été averti par Vienne de la négociation à un moment où la conclusion n'en paraissait pas si aisée ni si prochaine, il a accueilli la nouvelle de la signature dans un esprit de doute, quant au profit de l'opération pour l'Autriche.

441

M. JULES HENRY, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 229. *Washington, 13 juillet 1936.*

(*Reçu :* Cabinet, 21 juillet; Dir. pol., 24 juillet.)

Il y a quelque temps, des correspondants de la presse américaine ont signalé qu'en raison des dangers de la situation internationale, certains éléments de l'opinion publique en Angleterre et en France se préoccuperaient des moyens d'amener l'Amérique à s'intéresser de nouveau aux affaires européennes et à collaborer à l'organisation de la paix. Selon ces correspondants, des hommes politiques britanniques s'efforceraient même d'obtenir un concours américain en vue d'une réorganisation éventuelle de la Société des Nations.

Ces informations montrent que, dans quelques milieux européens, l'on entretiendrait encore des illusions sur l'état actuel de l'opinion américaine. Ce serait très regrettable et il conviendrait que de telles illusions fussent dissipées au plus tôt si l'on ne veut pas aller au devant d'amères déceptions. A cet égard, il n'est pas inutile de jeter un coup d'œil rapide sur les rapports entre les États-Unis et l'Europe au cours des dernières années.

La défaite des démocrates en 1920 marquait le sentiment nettement hostile du pays contre les idées du président Wilson, ainsi que le désir de mettre un terme à la poursuite d'une politique jugée dangereuse. L'intervention dans la Grande Guerre commençait à être regrettée. Il ne s'ensuivait pas que l'Amérique désirait alors l'isolement complet. L'adhésion à la Société des Nations était repoussée, principalement d'ailleurs à cause de l'obstination du Président qui ne voulut en aucune manière accepter les réserves Lodge. Mais on souhaitait le succès de la Ligue et, si la collaboration avec l'Europe devait être limitée, on ne pensait pas qu'elle dût nécessairement se confiner à des questions secondaires.

Aux yeux de l'opinion dirigeante à l'époque, cette coopération était en premier lieu conditionnée par le désarmement qui tenait au cœur des Américains. La question, on se le rappelle, fut immédiatement attaquée par l'administration Harding et les traités navals de Washington de 1922 furent considérés aux États-Unis comme un pas important vers le désarmement général. Pour diverses raisons le désarmement terrestre ne fut pas discuté. A la lumière des

événements extérieurs, on peut émettre l'opinion qu'il est peut-être regrettable qu'il en ait été ainsi. L'opinion publique américaine eût été certainement satisfaite dans le désarmement sur terre d'un résultat semblable à ceux obtenus dans le désarmement naval. On peut être en droit de se demander si cette satisfaction n'aurait pas influé par la suite sur la ligne générale de la politique américaine.

A la déception causée par le premier échec du désarmement, vint s'ajouter bientôt le spectacle du chaos économique et des inflations successives d'Europe par lesquels les intérêts américains furent directement atteints.

La France alors fut l'objet d'une campagne particulièrement hostile de la part de la presse américaine, notamment pour son soi-disant militarisme. Malgré les visites de personnalités aussi éminentes que le maréchal Foch et M. Clemenceau et les hommages personnels qui ne leur furent pas ménagés, cette campagne ne s'arrêta pas. L'opinion américaine ne répondit pas à l'appel ému de l'ancien président du Conseil de la guerre, de même que, l'année précédente, sénateurs et hommes politiques étaient restés sourds à la voix éloquente de M. Viviani.

C'est d'ailleurs à cette époque que prirent naissance les premières difficultés concernant les dettes de guerre, question qui, avec celle du désarmement, a dominé les relations de l'Amérique et de l'Europe, au cours des dix dernières années. Le malheur a voulu que, dans cette question, de profonds malentendus entre la France et l'Amérique ne purent être évités. Nous fûmes d'abord accusés de nous refuser à tout règlement et l'accord Mellon-Bérenger n'intervint qu'après les accords anglais, italien et belge. Il fallut ensuite trois ans pour la ratification de cet accord, ratification qui ne fut effectuée que sous la menace de l'échéance immédiate des 400 millions de dollars de la dette des stocks. Puis, au lendemain de la conférence de Lausanne, après avoir été les derniers à régler, nous fûmes les premiers à suspendre les payements.

L'hostilité suscitée par la question des dettes n'empêchait pas toutefois l'Amérique de nous adresser des éloges pour le redressement financier opéré par M. Poincaré, et de suivre, avec le souhait sincère de la voir réussir, la politique de paix de M. Briand. Elle le montra par la conclusion du pacte de Paris et par diverses déclarations soit du président Coolidge, soit du président Hoover qui, soulignant l'interdépendance des intérêts des États-Unis et de ceux des autres puissances, pouvaient laisser présager une coopération avec l'Europe. On vit même alors, dans les années 1930 et 1931, le secrétaire d'État M. Stimson faire un effort dans ce sens. Des allusions aux possibilités d'un pacte consultatif étaient couramment faites. Mais l'opinion américaine n'aurait consenti à appuyer une telle initiative que si celle-ci était intervenue après des résultats positifs dans le désarmement qui devait, selon elle, précéder et déterminer la sécurité. Malgré les perspectives peu encourageantes que faisait entrevoir la conférence de Genève, l'Amérique ne refusa donc pas d'y participer. Déjà au moment où étaient entrepris les travaux de cette réunion, le bon vouloir du gouvernement américain avait été quelque peu découragé par les obstacles auxquels s'était heurtée, à la Société des Nations, la politique préconisée en Extrême-Orient par M. Stimson, politique que ni le président Hoover ni

l'opinion américaine n'approuvaient d'ailleurs complètement en raison des risques qu'elle comportait. Néanmoins, le gouvernement américain acceptait de travailler au règlement du problème qu'il considérait sincèrement comme capital pour l'avenir de l'Europe et du monde.

La conférence du désarmement n'aboutit pas et l'opinion américaine, par trop simpliste et généralement ignorante de la complexité des problèmes européens, ne saisit pas les raisons profondes de cet échec. Celui-ci causa ici une déception d'autant plus grande qu'il intervint au moment où se produisit une sérieuse aggravation de la situation européenne résultant principalement du réarmement de l'Allemagne, aggravation que l'Amérique ne fit rien pour empêcher, considérant que ce réarmement ne l'intéressait pas directement. On jugea alors que décidément l'Europe ne désarmerait pas, qu'elle se lançait définitivement sur une pente fatale vers laquelle il fallait ne pas être entraîné. Qui plus est, la liaison des dettes et des réparations, opérée à Lausanne, faisait renaître le mécontentement qu'avait soulevé cette question et que l'exécution des accords avait temporairement atténué. Ce mécontentement atteignit son point culminant lors du défaut du 15 décembre 1932.

Peu de temps après le président Roosevelt prenait le pouvoir. La gravité de la situation économique et financière des États-Unis allait l'obliger à concentrer ses efforts sur les problèmes intérieurs. Ancien collaborateur de Wilson, il aurait incliné, par ses tendances et ses idées personnelles, à jouer un rôle international. Dans la période qui s'écoula entre son élection et son inauguration, ne l'avait-il pas en effet laissé entendre, et n'avait-il pas déclaré à M. Paul Claudel qu'il comptait faire de l'entente avec la Grande-Bretagne et la France la base de la politique extérieure des États-Unis? Les conversations qu'il eut avec de nombreux hommes d'État, notamment MM. Herriot et MacDonald en avril 1933, firent naître certains espoirs. Mais il ne fallut pas longtemps au nouveau Président pour se convaincre que l'opinion ne l'aurait pas suivi. Il n'aurait d'ailleurs pu, l'eût-il voulu, aller contre le courant de plus en plus fort depuis 1920, qui a instauré, en politique extérieure, la toute puissance du Sénat basée sur le sentiment des masses populaires du Middle West et de l'Ouest et non pas de l'élite de l'Est. Il renonça donc à des intentions qu'il avait peut-être eu le tort d'exprimer avant de s'être entièrement rendu compte de la possibilité de les traduire par des actes. Sous son administration, la politique étrangère ne put que continuer et accentuer la tendance et les directives des trois administrations précédentes.

Les événements les plus récents d'Europe ont achevé de persuader l'Amérique que cette politique est la seule qui lui convient. Ces événements ont coïncidé d'ailleurs avec le changement survenu dans l'opinion publique européenne vis-à-vis des États-Unis. En effet, la crise économique, qui débuta en 1929, n'avait pas seulement porté au prestige de la finance et de l'industrie américaines un coup dont il ne s'est pas encore relevé. Elle révéla également que la prédominance économique de ce pays était probablement la cause principale de la puissance politique dont il jouissait dans le monde. Dans la période d'après-guerre, notamment au cours des années de prospérité de l'administration Coolidge, une simple déclaration du président des États-Unis eût vraisem-

blablement suffi pour imposer en quelque sorte le maintien de la paix et le respect des traités aux puissances désireuses de se lancer dans des aventures. Mais depuis 1930, le développement de la situation intérieure américaine et la marche des événements en Europe ont modifié l'état d'esprit de l'opinion mondiale.

Le Japon, l'Allemagne et l'Italie ont été de moins en moins impressionnés par les déclarations et les communiqués platoniques du gouvernement de Washington. Parallèlement, devant l'impuissance de la Société des Nations, dans l'affaire de Mandchourie d'abord, dans celles d'Éthiopie et de la Rhénanie ensuite, les États-Unis sont arrivés à la conclusion qu'il serait futile de leur part de s'efforcer d'aider les puissances qui ne peuvent s'aider elles-mêmes. Ils se retranchent vis-à-vis de l'Europe et même de l'Asie dans l'isolement le plus complet et ils entendent bien, comme en font foi les mesures de neutralité imposées par l'opinion publique, que cet isolement devienne une forteresse inattaquable. Détournant leurs regards du vieux continent, convaincus que dans un avenir plus ou moins rapproché y éclatera le conflit tenu de l'autre côté de l'Atlantique pour inévitable, conflit dont ils veulent se tenir à l'écart, les États-Unis se retournent vers leurs voisins de l'hémisphère latin.

Des allusions ont été faites aux efforts que tenteraient les Américains du nord en vue d'encourager les Américains du sud à se détacher complètement de Genève et à former une Société des Nations américaine. Il est peu probable qu'à la conférence de Buenos-Aires, en décembre prochain, des tentatives soient faites, tout au moins officiellement, pour arriver à un tel résultat. La question est en effet complexe. D'une part, le gouvernement de Washington n'ose pas conseiller ouvertement à l'Amérique du sud de rompre avec la Société des Nations. D'autre part, il ne faut pas oublier que certaines puissances de l'Amérique latine tiennent peut-être à continuer une collaboration qui les flatte. Mais on peut tenir pour vraisemblable que les Américains du nord ne feront rien pour convaincre leurs voisins de l'importance de Genève et de la nécessité d'y demeurer attachés.

Ce rapide exposé sur l'évolution de la politique américaine montre bien qu'il serait vain d'espérer aujourd'hui un changement dans la situation. Peut-être guidés par leurs propres intérêts, les États-Unis se montreront-ils moins intransigeants dans le domaine économique et financier, et à cet égard, la négociation des traités de commerce ainsi que les dispositions du Président et de la trésorerie sur la stabilisation des monnaies constituent des signes encourageants. Mais aucun symptôme de cette nature n'est à attendre pour la collaboration politique et l'organisation de la paix. Cette hypothèse est d'autant plus rationnelle que les deux questions ayant en quelque sorte cristallisé l'aversion de l'Amérique pour l'Europe, le désarmement et les dettes, apparaissent encore comme quasi insolubles. Sur la première, inutile de s'étendre. Quant à l'irritant problème des dettes, aussi compliqué que jamais, il convient de ne pas s'exagérer les perspectives qu'ouvrirait un règlement dont les circonstances actuelles permettent difficilement d'entrevoir la réalisation. Du point de vue français, un tel règlement contribuerait évidemment à crever un abcès empoisonnant et à supprimer le principal obstacle au rétablissement

de nos relations amicales avec l'Amérique, sans qu'il s'ensuive nécessairement la disparition complète de l'animosité profonde que nous a valu l'affaire des dettes. Ce soulagement d'ordre moral serait accompagné d'un résultat pratique : l'abrogation de la loi Johnson interdisant tous emprunts et crédits aux puissances en défaut. Cependant, cet avantage serait grandement amoindri par les dispositions de la loi de neutralité. Le règlement des dettes n'ouvrirait donc pleinement ni le cœur ni la bourse de l'Amérique.

C'est ainsi que, ne pouvant compter sur les États-Unis pour aider à prévenir en Europe les catastrophes qui menacent, nous en sommes réduits à nous demander ce que serait leur rôle le jour où des conflits éclateraient. Ce que l'on peut affirmer aujourd'hui, c'est que ce pays, regrettant son intervention de 1917, préoccupé exclusivement de son relèvement, dégoûté du spectacle des dissensions européennes, est fermement décidé à demeurer neutre et à payer éventuellement très cher cette neutralité. Ses intérêts du moment décideront, comme ils ont d'ailleurs décidé dans le passé. Il ne faut pas en tout cas perdre de vue que l'attitude des États-Unis dépendra grandement de la politique de la Grande-Bretagne. C'est là une tradition historique et géographique qui n'est pas près d'être rompue.

442

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2171. *Berlin, 14 juillet 1936, 14 h. 7.*

(*Reçu :* 15 h. 30.)

A divers indices que je recueille ici, il semble que l'un des prochains objectifs de la politique allemande doive être d'approcher de nouveau la Tchécoslovaquie et de lui proposer un arrangement.

Cet arrangement consisterait en un accord de non-agression et de consultation. En échange de quoi la Tchécoslovaquie serait invitée à accorder aux Sudètes un statut analogue à celui des Flamands en Belgique.

443

M. Lescuyer, Chargé d'affaires de France à Ankara, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 280 à 282. *Istanbul, 14 juillet 1936, 15 h. 30.*

(*Reçu :* 21 h. 50, 21 h. 30, 19 h. 10.)

Le gouvernement turc a fait hier soir une démarche assez pressante auprès de l'ambassadeur de l'U.R.S.S., le priant d'intervenir à Moscou en même temps que directement auprès de M. Litvinov pour que la délégation russe soutienne à Montreux les activités de la délégation turque.

M. Karakhan, tout en promettant de faire cette démarche, a répondu que la Turquie avait eu, à son sens, tort d'accepter le projet anglais [1] comme base de discussion; la constitution d'un front anglo-turc qui en est résulté, a-t-il ajouté, rend maintenant difficile au gouvernement de Moscou de prêter son concours à celui d'Ankara.

Me faisant part de cette conversation, M. Karakhan s'est plaint à moi de M. Rustu Aras qu'il accuse d'avoir suivi trop servilement l'Angleterre. Il m'a confirmé qu'Ataturk était, pour la même raison, assez irrité contre son ministre des Affaires étrangères.

Les journaux qui, ces jours derniers, attaquaient la Russie, s'en prennent maintenant à l'Angleterre qu'on accuse de s'accrocher à des principes surannés en sacrifiant délibérément les intérêts de la Turquie.

Cette campagne de presse est nettement inspirée. On semble, en effet, un peu déçu ici de l'attitude du gouvernement anglais; on croyait s'être mis d'accord avec Londres dès avant l'ouverture de la conférence et on s'aperçoit maintenant que le contre-projet anglais s'écarte beaucoup des premières propositions présentées par la Turquie et auxquelles il s'oppose même nettement sur plusieurs points considérés comme de première importance par le gouvernement d'Ankara.

(1) Voir ci-dessus, n° 421.

444

M. PUAUX, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 712 à 719. *Vienne, 14 juillet 1936, 20 h. 40, 20 h. 45.*
(*Reçu :* 22 h. 20, 21 h. 40, 22 h. 40, 22 h. 50.)

Suite à mes télégrammes nos 704 à 706. (1)

Le correspondant de l'agence Havas vient d'avoir une nouvelle confirmation de l'adhésion prochaine de l'Allemagne aux protocoles de Rome. Un fonctionnaire israélite et francophile du service de la presse lui a confié que la nouvelle serait officielle avant quinze jours.

D'autre part, dans ses déclarations d'hier soir que je vous ai téléphonées sous le numéro 711 (2), le colonel Adam s'est très nettement référé à l'éventualité de l'adhésion du Reich aux protocoles. Il a en même temps indiqué que le seul moyen d'éviter que ce développement de l'accord austro-allemand ne tende à la formation d'un « bloc politique » serait des « négociations internationales sur une base très large ». Le colonel Adam traduit ainsi les préoccupations des patriotes autrichiens conscients du danger que représenterait, pour l'indépendance réelle de leur pays, un protectorat italo-allemand sans le contrepoids d'un accord international.

Il convient de considérer ces déclarations du colonel Adam comme une invite aux puissances occidentales et plus particulièrement à la France.

Lorsque M. Schuschnigg m'a averti de son intention de chercher avec le Reich un *modus vivendi* (19 mai), M. Mussolini avait encore les mains libres vis-à-vis de l'Allemagne comme l'avait déclaré M. Suvich à M. de Chambrun et comme me 'avait confirmé mon collègue italien (mon télégramme no 574 (3), du 12 juin). S'il avait été à ce moment possible de faire revivre le pacte franco-italien, le gouvernement fédéral n'aurait plus eu la même liberté d'action puisqu'il avait expressément adhéré à cet accord (déclaration de M. Berger : mes télég mmes no 99-101 (4) du 6 février) et la normalisation des rapports austro-allemands n'aurait pas eu le même caractère.

J'ai demandé à M. Schuschnigg de réserver sa liberté de signer un pacte régional. Il m'a déclaré l'avoir conservée, mais sans doute avec cette restriction mentale qu'il n'agirait que d'accord avec l'Italie. N'ayant reçu aucune indication au sujet des intentions du gouvernement français. il ne m'a pas été

(1) Le télégramme 704-706 du 13 juillet signalait la probable adhésion de l'Allemagne aux accords de Rome.

(2) Le télégramme 711 résumait les déclarations faites à la radio sur l'accord austro-allemand par le commissaire fédéral Adam.

(3) Le télégramme 574 signalait la confirmation donnée par le ministre d'Italie à Vienne de l'inexistance d'un accord entre Rome et Berlin.

(4) Le télégramme 100-101 du 6 février rendait compte d'une déclaration de M. Berger-Waldenegg selon laquelle l'Autriche ne pourrait prendre vis-à-vis d'aucune puissance un engagement limitant sa souveraineté.

possible dans mes dernières conversations avec le Chancelier de reprendre ce thème, et bien qu'il ne se soit pas départi de la correction la plus courtoise et ne m'ait fait aucune observation à ce sujet, j'ai su depuis lors par des confidences de tiers que M. Schuschnigg s'était persuadé que le gouvernement français se désintéressait du sort de l'Autriche.

La normalisation des rapports austro-allemands était inévitable dès l'instant où le Reich se montrerait modéré et raisonnable. Je l'ai annoncé il y a un an, par ma dépêche nº 240 du 26 août 1935. Les dangers que comporte cette normalisation ont été exposés dans ma dépêche nº 172 (1) du 7 juillet, mais il ne s'agit là que d'un péril diffus, à assez longue échéance, qu'il n'est pas impossible de combattre. La collusion italo-allemande constitue au contraire un danger immédiat, car elle cristalliserait très rapidement et d'une manière irréparable l'Europe en deux blocs. Le seul moyen de prévenir la cassure serait, comme l'indique le colonel Adam, une négociation internationale en vue de stabiliser dans son ensemble l'Europe centrale.

Si le gouvernement français ne prend pas immédiatement l'initiative d'une explication franche et amicale avec l'Italie sur ce problème, la situation de 1914 menace de se rétablir, aggravée par le fait que l'Italie et la Pologne seront cette fois dans l'autre camp.

445

M. PUAUX, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 707 à 709. *Vienne, 14 juillet 1936* (2).

(*Reçu :* le 15, 11 h. 25.)

L'accord austro-allemand a produit dans la population autrichienne une grande surprise en raison du secret gardé et des démentis de la dernière heure, mais n'a provoqué aucune manifestation. Des groupes s'étaient formés pour entendre à la radio le communiqué et les déclarations du Chancelier qui ont été ensuite très vivement commentées. Mais il n'y a eu ni applaudissements, ni cris, ni chants, ni cortèges.

La nouvelle a été accueillie généralement avec un certain soulagement et, de la part de ceux qui attendent quelque chose de l'amélioration des relations économiques et touristiques austro-allemandes, avec une satisfaction marquée. Mais l'impression dominante est, malgré tout, celle d'un doute sur la valeur de l'accord et les intentions de l'Allemagne. Les plus optimistes déclaraient : « C'est une nouvelle expérience ».

(1) La dépêche 172 du 7 juillet, non reproduite, était consacrée aux rapports austro-allemands.

(2) Par avion.

Les nazis autrichiens sont manifestement décontenancés et déçus d'avoir été « sacrifiés ».

Du côté monarchiste, grande réserve, mais on y affirme qu'après son engagement de non-immixtion, l'Allemagne ne peut plus désormais s'opposer à la restauration.

446

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 694 à 704. *Prague, 14 juillet 1936* (1).

(*Reçu :* le 16, 12 h.)

M. Krofta ne m'a pas dissimulé l'inquiétude inspirée à l'opinion tchécoslovaque par l'accord austro-allemand. J'ai noté le fait, car [par] parti pris, l'optimisme des hommes d'État tchécoslovaques prévient généralement de pareils aveux. Ce parti pris apparaît encore dans la presse, très étroitement dirigée ici. Je signale en particulier l'article de la *Prager Presse* presque tout entier de la main de M. Benès, m'a dit M. Krofta, et l'article de M. Ripka dans les *Lidove Noviny* qui se rapproche de la réflexion que m'a communiquée le ministre.

M. Krofta dit ne pas avoir été surpris de l'accord, ayant toujours considéré le gouvernement Schuschnigg comme très faible. A son avis, la propagande nationale-socialiste sera très encouragée, et tous les éléments flottants de l'opinion autrichienne en subiront l'influence. M. Puaux avait marqué ce danger à M. Schuschnigg au début des négociations. Par contre, le ministre considère comme un avantage que les tentatives d' ... (2) et de restauration seraient momentanément écartées, si l'Allemagne et l'Italie respectent les stipulations du *gentlemen's agreement*. A son avis, le titre de *gangster-agreement* conviendrait mieux. Il pense sans doute plus à l'entremise de M. Mussolini qu'à la participation de M. Schuschnigg.

Quant à la position italienne, M. Krofta se demande encore si elle est définitive ou seulement un épisode poussé du chantage que M. Mussolini exerce sur les puissances attachées au *statu quo*. Il rappelle les assurances de collaboration loyale données par le gouvernement royal pour le cas où les sanctions seraient levées; puis cette mesure prise, les nouvelles prétentions de l'Italie; l'attitude « magnifique » de la France dans la question des accords navals méditerranéens.

L'expérience prouve, conclut-il, que ce n'est pas par des concessions multiples que la France et l'Angleterre réussiront à ramener l'Italie. Le ministre

(1) Par avion.

(2) Lacune de déchiffrement.

déclare que l'accord austro-allemand renforcera encore l'intimité de la Petite Entente. En effet, le rapprochement italo-allemand coupera court au flirt entre l'Allemagne et la Yougoslavie. La Petite Entente reste donc la barrière la plus forte contre l'expansion du germanisme en Europe centrale. Mais, et j'ai perçu une certaine angoisse dans le ton du ministre, il faut que la Petite Entente soit aidée par une France et une Angleterre unies et fortes. M. Krofta attache une grande importance à la position que prendra l'Angleterre. Mais il est incertain sur cette position. Londres, pense-t-il, cherchera à séparer Rome de Berlin : sera-ce en travaillant à gagner l'Italie ou l'Allemagne? Il vaudrait mieux que ce fût l'Italie. Mais ce sera peut-être Berlin. Si tel était le cas, M. Krofta m'a rappelé que la Petite Entente n'était pas opposée à l'établissement de bons rapports entre elle et la France, d'une part, l'Allemagne, de l'autre. Mais pour que ces rapports fussent sûrs, il fallait que ce groupe, appuyé sur la Russie et l'Angleterre, fût assez uni, assez fort, et suive une politique assez claire et assez résolue pour que l'Allemagne n'osât ni léser ses intérêts ni l'attaquer. M. Krofta m'a exprimé le ferme espoir que, pour commencer, à la prochaine réunion des puissances locarniennes, la France fît le nécessaire pour qu'il fût pourvu à la sécurité de la Tchécoslovaquie. J'ai rappelé au ministre que, d'après ce qu'il m'avait dit lui-même, Votre Excellence lui avait donné à cet égard les assurances les plus formelles et les plus affectueuses, et que M. Eden, de son côté, avait promis de ne pas perdre de vue la sécurité de la Tchécoslovaquie. Le ministre me le confirme.

Pour la première fois, M. Krofta m'a parlé le premier de l'importance de gagner la Pologne. Son espoir aujourd'hui se fonde sur ce que lui a dit le colonel Beck des bons rapports de Varsovie et de Moscou (voir mon télégramme nº 667) [1], sur les imposantes manifestations paysannes en faveur de M. Witos et contre le gouvernement actuel dont a dû être témoin le général Ridz-Smigly [2]; il ne veut pas croire non plus (voir mon télégramme nº 679) [3] que la Pologne soit assez aveugle pour ne pas apercevoir la précarité des avantages que lui offrait l'Allemagne pour prix d'un arrangement à deux sur Dantzig et le caractère fallacieux des encouragements donnés par Berlin à une extension vers l'Ukraine.

Le ministre pense que l'accord austro-allemand illustre la valeur de la collaboration avec la Russie; cette collaboration, à laquelle le gouvernement roumain s'apprête à participer, permet à la Tchécoslovaquie de compter, le cas échéant, sur l'appui militaire roumain.

Secret. Quant à la préparation de la coopération militaire russo-tchécoslovaque, j'ai écrit à plusieurs reprises qu'elle était très peu avancée. M. Krofta m'a répété hier que, jusqu'ici, M. Benès avait jugé plus sage de se contenter de l'assurance que la Tchécoslovaquie étant attaquée par l'Allemagne, la France d'une part, la Russie de l'autre, viendraient à la rescousse. Il craignait

(1) Le télégramme nº 661-667 des 3-4 juillet, de Prague, souligne au contraire l'émoi polonais devant l'éventualité d'un pacte d'assistance mutuelle roumano-soviétique.

(2) Voir ci-dessus, nº 399.

(3) D'après ce télégramme, M. Krofta pense que la tournure prise par les affaires de Dantzig forcera la Pologne à choisir entre l'Allemagne et les puissances restées fidèles à la S.D.N.

que des études suivies entre états-majors russe et tchécoslovaque ne donnent prétexte à une agression allemande. Il convient cependant de se demander aujourd'hui, dit le ministre, si l'appui français étant rendu moins efficace par la remilitarisation de la Rhénanie et la position actuelle de l'Italie, l'état-major tchécoslovaque ne devrait pas procéder à ces études avec l'état-major russe, et le dire. La conclusion de l'accord austro-allemand n'a pas modifié le sentiment de M. Krofta quant à l'invraisemblance d'une attaque allemande contre le Tchécoslovaquie. M. Krofta fonde cette opinion sur le fait qu'aucune partie du territoire tchécoslovaque n'a jamais appartenu à l'Allemagne. Cette puissance à son avis serait donc plus portée à tenter de récupérer les territoires qu'elle a perdus, Dantzig ou le corridor polonais par exemple. D'autre part, M. Krofta m'a laissé comprendre ce qu'il m'avait dit à plusieurs reprises : si l'Allemagne mettait la main sur l'Autriche, elle jugerait plus sage de vassaliser la Tchécoslovaquie que de risquer, en l'attaquant, une guerre générale.

447

LE COMMANDANT ABRAHAM, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE PAR INTÉRIM À RIGA,

À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 3868. Secret [1]. *Riga, 14 juillet 1936.*

Des longues conversations intimes que j'ai eues avec le général Reek, chef d'État-major général de l'armée estonienne, et avec le lieutenant-colonel Maasing, son chef de 2e Bureau, les 7 et 8 juillet, à l'occasion de mes visites d'adieux, tantôt avec chacun d'eux séparément, tantôt avec les deux ensemble, il peut être retenu ce qui suit en ce qui concerne les opinions exprimées par mes interlocuteurs :

1º Grande amitié toujours à l'égard de la *Pologne* et le désir de voir non seulement maintenue, mais aussi revivifiée l'alliance franco-polonaise.

C'est que la Pologne, comme les pays baltiques eux-mêmes, se trouve entre deux grands voisins dont elle a tout à craindre.

2º La Pologne craint la *Russie soviétique*, mais elle ne se liera jamais à fond avec l'*Allemagne*, qui constitue pour elle le danger numéro un. Par son accord avec l'Allemagne elle a voulu essentiellement gagner du temps. L'attitude de la Pologne est en somme comparable à celle de l'Italie avant la guerre : quand il le faudra, elle sera avec la France contre l'Allemagne.

3º Le général Reek ne croit pas à un danger allemand direct pour l'Estonie, ni même pour la Lettonie.

[1] Extraite des archives de la Guerre.

Il a émis l'hypothèse que l'Allemagne attaquera la Pologne en faisant effort sur la partie sud de celle-ci et sans éprouver le besoin de se couvrir au nord au-delà de la Lithuanie.

Le général, dans cette hypothèse, qui semble avoir retenu sérieusement son attention, voit le danger pour l'Estonie et la Lettonie sous forme d'une invasion russe, l'armée rouge devant être amenée à chercher à s'assurer une place d'armes sur le flanc gauche des forces allemandes.

A ce propos, il laisse entendre qu'il n'est pas sûr que la France (sans la nommer) ne laisserait pas les mains libres à la Russie.

Pas un instant il ne porte attention au contraire à des visées de l'Allemagne — au-delà de la Pologne — sur l'Ukraine.

4° *Le danger russe.* Donc, c'est toujours vers l'est, c'est-à-dire contre l'U.R.S.S. qu'est essentiellement orientée la défense estonienne.

Le colonel Maasing ne m'a pas caché, et ce n'est pas le premier aveu à ce sujet [1], que pour l'éventualité d'une attaque russe, des ententes d'état-major existaient entre l'Estonie, la Pologne et la Finlande.

Le général Reek s'est même exprimé sur un ton farouche à la pensée que des troupes russes pourraient chercher à pénétrer en territoire estonien. Jamais l'Estonie n'admettra cela. Il est intimement persuadé qu'un soldat estonien en vaut trois russes et que quatre divisions estoniennes tiendraient assez facilement tête à douze de l'armée rouge. Son voyage à Moscou [2] ne lui a pas donné bonne opinion du commandement russe dans son ensemble. Il a retrouvé à Moscou deux de ses anciens camarades de l'académie de Pétrograd, l'un devenu commandant de corps, l'autre commandant de brigade. Il a eu l'impression qu'ils n'avaient pas de mentalité de chefs, qu'ils n'osaient parler, qu'ils étaient surveillés. Pas de chefs sans la liberté d'esprit, sans le goût des responsabilités. Pour former des chefs de haut rang, aussi bien que des chefs subalternes, il faudra plusieurs générations.

5° Cependant, en ce qui concerne le *danger allemand*, le lieutenant-colonel Maasing m'a répété, en ajoutant quelques précisions à des confidences qu'il m'avait déjà faites antérieurement à ce sujet, que l'état-major estonien n'était pas sans s'en préoccuper et qu'il avait déjà fait des ouvertures à ses alliés [3] lettons à ce sujet : « Nous ferons volontiers, leur a-t-il dit, intervenir une *division renforcée* en votre faveur, à la condition que, jusqu'à nouvel ordre, elle ne soit pas engagée au-delà de la Douna. Mais vous, quels sont vos plans? » L'état-major letton ne semble pas pressé de les faire connaître. Bien mieux, le lieutenant-colonel Maasing se plaint de la mauvaise foi des Lettons, qui ont donné aux Lithuaniens, pour éviter de s'engager à soutenir ceux-ci dans le cas d'une attaque allemande, le prétexte suivant : « Nos alliés estoniens ne le veulent pas ». Le lieutenant-colonel Maasing affirme que tout au contraire le général Reek a recommandé vivement au général Hartmanis de faire quelque

(1) *Note du document :* Voir C.R. mensuels sur l'Estonie du 18 mai 1934 et du 3 octobre 1934 et lettre n° 3.485 en date du 20 mars 1935. (Ces documents n'ont pas été reproduits.)

(2) *Note du document :* Voir comptes rendus mensuels du 14 mai 1936 et du 13 juin 1936. (documents non reproduits).

(3) *Note du document :* L'alliance existante joue exclusivement contre la Russie.

chose dans ce sens. Quant à l'Estonie, elle ne pourrait aller au-delà de la promesse qui a été indiquée plus haut, que si la Lithuanie consentait à reprendre des relations normales avec la Pologne.

6° Pour résumer le tout, il peut suffire de dire que le général Reek ne désire qu'une seule chose : voir l'Allemagne et l'U.R.S.S. s'anéantir réciproquement, tandis que son pays ferait le hérisson dans son coin.

7° Pourtant le général Reek, qui a suivi les cours de notre École de Guerre et qui a de vraies sympathies pour la France (qui m'a demandé en particulier de transmettre son souvenir respectueux au général Dufieux et ses vives amitiés au commandant de Mierry, son meilleur camarade à l'École supérieure de guerre), est pourvu d'un tempérament extrêmement belliqueux et il n'a pas compris que la France restât l'armée au pied au lendemain du coup allemand du 7 mars.

448

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2176, 2177. *Berlin, 15 juillet 1936, 14 h. 22, 14 h. 21.*

(*Reçu :* 16 h.)

Il semble qu'on soit assez frappé, à Berlin, de la tournure qu'ont prise, hier, les négociations qui se poursuivent à Montreux. On a, en effet, l'impression, dans la capitale du Reich, que l'accord, dont on avait toujours mis en doute la possibilité, serait à la veille d'être conclu.

On commence à craindre que les puissances représentées à la conférence ne se soient entendues sur le dos de l'Allemagne et de l'Italie. L'Angleterre, dans son désir de faire pièce à M. Mussolini aurait, finalement, admis la thèse franco-russe relative à l'application éventuelle du pacte soviétique dans les Dardanelles.

Certains se demandent, non sans inquiétude, s'il ne faut pas voir, dans le rapprochement qui se serait esquissé à Montreux, la première ébauche d'un bloc groupant les deux puissances occidentales et l'U.R.S.S., une sorte de réplique à l'accord austro-allemand, dans la mesure où celui-ci annonce la formation d'un système continental allant de la Baltique à l'Adriatique.

Or l'on n'a nullement renoncé, ici, à gagner les bonnes grâces ou à s'assurer, tout au moins, la neutralité de l'Angleterre. On s'inquièterait que celle-ci prît ombrage de l'amélioration des rapports survenue entre Rome et Berlin et en sût mauvais gré au Reich. C'est pourquoi tout geste britannique qui paraît marquer, de la part du cabinet de Londres, une préférence pour le camp opposé, éveille immédiatement les susceptibilités allemandes.

449

M. Puaux, Ministre de France à Vienne, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 721 à 726. Réservé. *Vienne, 15 juillet 1936, 15 h. 20.*

(*Reçu :* 18 h.)

M. von Wiesner, le chef du mouvement légitimiste qui est en relations constantes avec M. Schuschnigg, s'était rendu, avant la signature du compromis austro-allemand, auprès de l'archiduc Otto. Il a reçu en France le 9 ou 10 juillet la visite d'un émissaire du Chancelier. Il rentrera à Vienne aujourd'hui.

J'ai indiqué (mon télégramme nos 707 à 709) (1) l'attitude de réserve plutôt optimiste des monarchistes et je me demande s'il ne faudrait pas en conclure que, contrairement aux espoirs de la Petite Entente, au lieu d'être définitivement écartée, la question de la restauration ne va pas brusquement devenir actuelle.

Les dictateurs allemand et italien ont déjà donné l'exemple de si soudains revirements qu'il ne faut tirer aucune déduction de l'attitude qu'ils ont jusqu'ici prise dans la question de la restauration. M. von Papen avait déclaré à M. Schuschnigg que le prétendant ne pourrait revenir à Vienne que « sur des béquilles franco-italiennes »(2). Mais le point de vue de l'Allemagne ne serait plus le même si ces béquilles étaient italo-allemandes et l'archiduc Otto, pour avoir la ... (3) n'hésiterait pas à se déclarer, à l'exemple de François-Joseph, *ein deutscher Fürst*. Complétée par un mariage italien, la restauration serait ainsi le gage de la collaboration entre Rome et Berlin.

Une mobilisation italienne suffirait à contenir la menace yougoslave en même temps qu'une démonstration militaire allemande tiendrait en respect la Tchécoslovaquie.

Pour dégager M. Schuschnigg des engagements qu'il a pris, il suffirait que le scénario fût monté en dehors de lui par l'Allemagne et l'Italie, et que le prétendant débarque, soi-disant à l'improviste, à Vienne. Le Chancelier invoquerait alors le fait accompli.

Je ne doute pas qu'en présence d'une nouvelle démarche de ma part, le Chancelier ne renouvelle les assurances qu'il n'a cessé de donner. Mais j'estime que ses déclarations n'auraient plus aujourd'hui la même valeur. Ce qui le retenait, c'était la crainte de complications extérieures. S'il se croit garanti de ce côté, sa foi monarchique n'hésitera pas. Ce n'est plus à Vienne, c'est à Rome qu'est aujourd'hui la clé de la question monarchique.

(1) Voir ci-dessus, no 445.
(2) Voir ci-dessus, no 347.
(3) Lacune de déchiffrement.

450

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1317 à 1325. *Londres, 15 juillet 1936, 23 h. 37.*

(*Reçu :* le 16, 1 h. 40, 2 h.)

Je me suis acquitté ce matin auprès du secrétaire d'État permanent au Foreign Office des instructions contenues dans votre télégramme no 1183-84 (1). Après m'avoir écouté, sir Robert Vansittart a déclaré qu'à son avis, il serait peu sage de persister dans le projet de tenir une réunion à Bruxelles la semaine prochaine, malgré l'absence de l'Allemagne et de l'Italie. Une telle conférence aurait automatiquement pour résultat de rapprocher davantage les deux puissances exclues des conversations, alors que l'Italie n'a très probablement pas arrêté son attitude et que M. Mussolini souhaite peut-être garder la balance égale entre les deux camps. J'ai objecté qu'un ajournement ne manquera pas d'être interprété comme un témoignage d'impuissance ou comme un acte de résignation devant le fait accompli aussi bien par l'Allemagne que par l'Italie. J'ai marqué d'autre part ma surprise de voir le gouvernement britannique attacher un si grand prix à la participation du gouvernement italien aux conversations locarniennes, participation qu'il paraissait redouter tout récemment encore.

Sur ce dernier point, sir Robert Vansittart a avoué qu'il avait exprimé un avis personnel plus qu'une vue... (2). Mais il lui semble que l'accord austro-allemand ouvrira les yeux du public anglais sur les dangers d'une entente définitive entre Rome et Berlin et même s'il y a risque de contradiction, il estime, pour sa part, qu'il y a lieu de faire un effort pour prévenir cette éventualité.

J'ai indiqué alors au secrétaire d'État permanent que la meilleure manière d'agir en ce sens serait d'éclaircir tout à fait les doutes que l'on conserve à Rome sur la portée des prétendus accords méditerranéens et j'ai fait justice des déclarations faites tout dernièrement à Montreux par le ministre des Affaires étrangères de Turquie. Sir Robert Vansittart m'a assuré que ces propos ne reposaient sur aucun fondement, qu'il n'y avait entre l'Angleterre et la Turquie que les déclarations verbales et spontanées de décembre dernier, semblables à celles échangées avec la Grèce et la Yougoslavie.

(1) Du 14 juillet 1936. Le gouvernement français insiste pour que la conférence locarnienne ait lieu à Bruxelles le 22 juillet malgré l'absence de l'Italie. Le ministre se félicite de la détente qui lui est signalée de Montreux, où se déroule la conférence des Détroits.

(2) Lacune de déchiffrement.

Ces déclarations ne constituent pas à proprement parler des accords diplomatiques. Le secrétaire d'État a fait, en prévision de la levée des sanctions, une communication à la Chambre des Communes qu'il a ensuite répétée à Genève. Il en résulte que le gouvernement britannique, tout en se considérant comme tenu de maintenir provisoirement les termes des engagements de décembre, est libre d'y mettre fin dès que cette décision paraîtra répondre aux circonstances. La Grèce a fait savoir qu'elle considérait ses obligations comme caduques, Belgrade n'a pas réagi. La Turquie, au contraire, a fait savoir qu'elle était prête à s'entendre avec Londres, en vue d'établir des garanties navales réciproques. Il sera répondu à Ankara que le gouvernement anglais envisage la situation actuelle comme essentiellement transitoire et ne propose pas d'y substituer des engagements à long terme.

Ces indications ont été communiquées au chargé d'affaires à Rome et sir Eric Drummond a été chargé de les confirmer au palais Chigi.

Revenant au projet de conférence locarnienne, j'ai dit à sir Robert Vansittart que son objection ne me paraissait pas convaincante. L'Italie, expressément invitée à cette réunion, ne peut se considérer comme exclue des futurs entretiens. D'autre part, nous ne repoussons nullement à l'avance la possibilité d'inviter l'Allemagne à une conférence ultérieure. On ne voit donc à Paris aucune raison de renoncer aux décisions arrêtées le 3 juillet à Genève [1], d'accord avec M. Eden. Il paraît en tout cas d'une nécessité élémentaire de procéder à un échange de vues sur la situation actuelle avant d'aborder le problème directement avec l'Allemagne.

Sir Robert Vansittart a insisté de son côté sur les inconvénients d'ordre psychologique qu'il voit à cet entretien restreint des trois puissances locarniennes et il estime que celles-ci pourraient se consulter par la voie diplomatique ordinaire. Je lui ai demandé de faire part au secrétaire d'État de ma démarche de manière que celui-ci soit en mesure de me donner une réponse officielle demain ou après-demain.

Un conseil de Cabinet s'est tenu dans la matinée au cours duquel la question du maintien ou de l'ajournement de la conférence de Bruxelles a été agité. Il ne semble pas qu'une décision ait été prise. Par contre l'ambassadeur d'Angleterre à Rome aurait été chargé non seulement de préciser les vues britanniques en ce qui concerne les assurances données aux pays méditerranéens, mais aussi de s'enquérir des intentions du gouvernement italien vis-à-vis de l'accord de Locarno et de la conférence projetée.

[1] Voir ci-dessus le télégramme 131 de Genève, publié sous le n° 386.

451

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2179. *Berlin, 15 juillet 1936* (1).

(*Reçu :* le 16, 12 h. 10.)

Il m'a été confirmé, d'une source que je peux considérer comme sûre, que M. Hitler aurait reçu des apaisements en ce qui concerne un retour éventuel des Habsbourg.

Avec la constatation de l'inutilité des méthodes violentes jusqu'ici employées, la préoccupation d'empêcher la reconstitution du front de Stresa, et le souci, en jouant de l'appui de l'Italie et de la formation d'un bloc continental, d'affermir les positions de l'Allemagne en face de l'Angleterre et de la France, le désir de reculer la perspective d'une restauration monarchique aurait donc bien été l'un des mobiles qui ont entraîné la détermination du Führer.

452

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2178. Secret. *Berlin, 15 juillet 1936* (2).

(*Reçu :* le 16, 12 h. 20.)

Il m'a été rapporté, d'une assez bonne source, qu'après avoir, samedi dernier, 11 juillet, donné lecture à la radio du communiqué relatif à l'accord austro-allemand, le Dr Goebbels, ministre de la Propagande, aurait réuni autour de lui les rédacteurs en chef des principales feuilles berlinoises, qui constituent, en quelque sorte, son cercle intime, et qu'il aurait alors librement commenté devant eux le sens de l'événement qu'il venait d'annoncer au public.

Des propos qu'il aurait tenus dans ces conditions, cinq points seraient clairement ressortis :

1º L'Anschluss moral et pacifique avec l'Autriche peut être, désormais, considéré comme acquis. L'Anschluss total sera réalisé, à l'heure et par les moyens que le Führer jugera convenables;

(1) Par courrier en clair.

(2) Par courrier en clair.

2° L'accord du 11 juillet a pour corollaire la formation d'un bloc continental qui coordonnera, à l'avenir, l'action de la Pologne, de l'Allemagne, de l'Autriche, de l'Italie et de la Hongrie. (M.Goebbels s'est toujours montré un partisan de ce bloc. Il est l'un des lieutenants de M. Hitler qui y ont constamment poussé celui-ci.)

3° Le Führer a porté un coup décisif au front de Stresa. Tout danger, de ce côté, est écarté. On peut compter que l'Italie conjuguera, maintenant, sa politique avec celle de l'Allemagne.

4° Le Führer a décidé de laisser en suspens le problème de Dantzig et la question du Corridor. Il faut lui abandonner entièrement le soin de les reprendre, au moment et sous la forme qu'il estimera propices.

5° La politique hitlérienne va s'occuper incessamment du problème tchécoslovaque. Le but à atteindre est d'arracher la Tchécoslovaquie à l'emprise de la Russie des Soviets. M. Litvinov veut se servir de Prague, pour provoquer un conflit entre Berlin et l'U.R.S.S. Il s'agit de déjouer ses manœuvres. M. Hodza est, au fond, favorable à une entente avec le Reich... Si cette entente n'aboutit pas, l'Allemagne aura raison des résistances de la Tchécoslovaquie en lui appliquant le même traitement qu'à l'Autriche, c'est-à-dire en lui infligeant un boycott économique.

453

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 2181. *Berlin, 15 juillet 1936* (1).

(*Reçu :* le 16, 12 h. 20.)

Comme on l'a vu par les messages que j'ai envoyés à ce sujet, la Wilhelmstrasse a saisi l'occasion du discours que Votre Excellence a prononcé à Sarlat (2) et celle de la cérémonie de Douaumont (3), pour faire entendre, par l'intermédiaire de ses organes habituels, quelques paroles aimables à l'adresse de la France.

On se préoccupe beaucoup, en effet, à l'office des Affaires étrangères, de combattre l'idée que l'Allemagne, ayant opté pour un bloc des puissances centrales, serait résolue, désormais, à tourner le dos à l'Angleterre et à la France et se désintéresserait de la conclusion d'un nouveau pacte de Locarno, ainsi que de l'éventualité d'un retour à la Société des Nations.

(1) Par courrier en clair.

(2) Discours prononcé le 13 juillet à Sarlat à l'inauguration d'une école artisanale. Dans ce discours, une phrase : « La vie continue tandis que les diplomates travaillent », avait retenu l'attention et était sujette à commentaires.

(3) Rassemblement international des anciens combattants à Douaumont le 13 juillet au cours duquel le ministre des Anciens combattants, M. Albert Rivière, avait prononcé un discours.

Dans cette attitude des dirigeants de la Wilhelmstrasse, il entre, semble-t-il, autant de souci de tactique que de sincérité. Ils n'ont pas déployé vis-à-vis de l'Angleterre tant, et de si persévérants efforts, pour renoncer, tout-à-coup, à en recueillir le fruit. Ils espèrent au moins s'assurer sa neutralité. Ils voudraient, en tous cas, empêcher la constitution, en face d'un bloc des puissances centrales, d'un bloc des puissances périphériques, qu'ils jugent dangereux, surtout dans l'hypothèse où la Grande-Bretagne s'y associerait à la France et à la Russie. Ils comptent, pour y parvenir, sur les nombreux amis qu'ils ont en Angleterre, et ils se sentent encouragés par le fait qu'il leur a été possible, pendant la guerre d'Abyssinie, d'aider les Italiens, sans perdre les bonnes grâces du Royaume-Uni. De ce point de vue, il leur apparaît qu'il serait malhabile d'afficher, envers la France, une hostilité accentuée.

Ils n'ont pas cessé, d'autre part, de tenir pour souhaitable un règlement occidental. L'essentiel, à leurs yeux, est d'aborder la discussion de ce règlement avec des atouts sérieux entre les mains. La carte italienne doit leur rendre, à cet égard, les mêmes services que ceux que l'Italie attend de la carte allemande. Grâce à elle, ils pensent qu'ils pourront peser d'un poids plus lourd, notamment sur les décisions de la France et sur les liens qui unissent notre pays à la Russie; et si la négociation échouait, ils se retrouveraient, de toute manière, dans une situation plus supportable.

Après les contacts que certains de leurs journalistes et de leurs émissaires ont eus, à Genève, avec nos délégués, ils s'attendaient à être invités d'emblée à la conférence de Bruxelles. Les objections qui ont été soulevées de notre côté les ont étonnés et ils n'ont pas compris quelles pouvaient être les causes de ce raidissement. Ils persistent, cependant, à croire qu'une rencontre aura lieu et que l'Angleterre saura l'obtenir. Ils voudraient, d'ailleurs, que cette rencontre n'eût lieu qu'en automne. Le motif de leur insistance à ce sujet demeure obscur. M. von Neurath l'a attribué devant moi au désir d'attendre que les relations de l'Angleterre et de l'Italie se fussent stabilisées et, d'une façon générale, que l'état de l'Europe se fût clarifié.

Il est possible qu'ils veuillent procéder tranquillement à la célébration des Jeux olympiques et à la réunion du congrès de Nuremberg. Mais peut-être aussi veulent-ils se donner le temps d'essayer quelques manœuvres complémentaires, par exemple en direction de la Tchécoslovaquie?

454

M. de Chambrun, Ambassadeur de France à Rome, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 774 à 776 (1). *Rome, 15 juillet 1936.*

Je me réfère à mon télégramme nos 765 à 767 (2).

Notre attaché militaire, que j'avais chargé de s'enquérir de la portée qu'il y avait lieu d'attribuer à la venue d'officiers allemands à Rome, a été reçu hier soir par le chef du service des informations du ministère de la Guerre qui a tenu à lui fournir les précisions suivantes : « Il n'est pas venu, a déclaré en substance le général Roatta, de mission militaire à proprement parler. La vérité c'est que quatre officiers allemands, dont trois de l'armée de Terre (le plus élevé en grade étant colonel) et un de l'armée de l'Air (l'ex-attaché aéronautique à Rome, von Waldau), se sont rendus ici, à la demande du gouvernement du Reich, pour examiner du matériel de guerre ». Ils sont restés trois jours et demi, assistant entre autres à une manœuvre de bersaglieri motorisés et à des exercices de chars d'assaut; l'aviateur aurait été admis, de son côté, à visiter Guidonia, centre principal des expériences aéronautiques. Un dîner leur a été offert par le général Roatta, dans un des grands hôtels de Rome.

Après avoir donné au général Parisot les indications qui précèdent, le chef du service des informations s'est élevé avec insistance contre les allégations de la note parue dans le *Temps* à ce sujet, contestant notamment tout rapprochement possible entre le séjour en question et les entretiens que le général Gamelin a eus, l'an dernier, avec le maréchal Badoglio. Il a également traité de « fable » les allusions faites par M. Gentizon à l'éventualité de prochaines conversations italo-allemandes concernant les questions maritimes (3).

Prière communiquer ministère de la Guerre, Air et Marine.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Dans ce télégramme (non reproduit), l'ambassadeur signalait la présence à Rome de « plusieurs officiers » allemands.
(3) *Le Temps* du 13 juillet.

455

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1162 [1]. *Berlin, 15 juillet 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol. 20 juillet).

Instruite par les services de la Propagande du Dr Goebbels, la presse allemande a salué avec enthousiasme et qualifié d'historique la conclusion de l'accord austro-allemand du 11 juillet 1936. Les dimensions et le ton des articles consacrés à l'évènement, la satisfaction et le soulagement manifeste qui s'y sont exprimés, le soin avec lequel ont été ensuite recueillis les échos venus des pays étrangers, ont donné à l'opinion publique du Reich l'impression qu'à nouveau l'Allemagne se trouvait à l'un des tournants décisifs de sa politique extérieure.

Il faut reconnaître que, pour une fois, les consignes données par le ministre de la Propagande ne sont pas exagérées et que l'opinion allemande n'a pas eu tort de considérer le 11 mai [2] comme une date capitale dans l'histoire du IIIe Reich. Après avoir libéré la Sarre, secoué les contraintes militaires imposées par le traité de Versailles, détruit la zone démilitarisée, le chef de la nouvelle Allemagne vient de mettre fin, entre Vienne et Berlin, à une lutte jugée de part et d'autre fratricide. Pour la première fois, depuis l'avènement du régime hitlérien, les deux gouvernements se tendent la main. Le 25 juillet 1934 est effacé, la réconciliation est faite. Si l'Anschluss proprement dit n'est pas encore réalisé, du moins les barrières morales sautent, deux nations sœurs se retrouvent. Bien plus, c'est un seul et même peuple qui vient de reconstituer, par delà les frontières politiques, son unité. C'est l'aube d'une « nouvelle Europe ».

Tel est l'évènement considérable qu'on a fêté hier à Berlin. Tels sont les thèmes que développent, chaque jour, les feuilles berlinoises.

Pour l'observateur placé à Berlin et désireux de saisir la signification et la portée du nouvel accord, l'une des premières questions qui se posent est celle de savoir à quels sentiments et à quelles intentions ont obéi les négociateurs allemands.

Il saute aux yeux, en effet, que le communiqué du 11 juillet se compose essentiellement de trois dispositions, dont deux représentent pour le Reich des concessions dont, certes, l'importance ne saurait être exagérée : reconnaissance de l'absolue souveraineté de l'Autriche, d'abord; engagement de non-immixtion dans les affaires intérieures de ce pays et désaveu du national-

(1) Extraite des archives de l'ambassade.

(2) Erreur de frappe évidente. Il faut certainement lire 11 juillet.

socialisme autrichien, ensuite. Les télégrammes de notre ministre à Vienne ont rapporté l'étonnement du gouvernement de M. Schuschnigg lorsqu'il apprit que le chancelier du Reich était prêt à fournir, sur ces deux points capitaux, les assurances demandées. Cet étonnement se conçoit. Si M. Hitler se décidait à se montrer finalement si modeste, pourquoi avait-il si longtemps attendu? Ne lui eût-il pas été loisible de conclure beaucoup plus tôt un accord dans les mêmes termes et avec la même portée? Comment le chef du parti national-socialiste pouvait-il abandonner ses camarades « persécutés »? Dans son discours de Sarrebruck, au lendemain du plébiscite, n'avait-il pas eu, pour eux, une pensée d'affection et de fidélité? Encore au lendemain du 7 mars, le ministre d'Autriche à Berlin, M. Tauschitz, s'exprimait à cet égard avec une netteté absolue. Il estimait que la question de la non-immixtion posait, pour les gouvernements allemand et autrichien, des problèmes si délicats et si complexes qu'elle ne pouvait être abordée avec fruit en vue de la conclusion d'un pacte danubien (cf. mon télégramme nº 1134 du 14 avril) [1]. On n'a pas oublié les arguments que la propagande allemande tirait contre la « non-immixtion » des contacts entre Vienne et Rome, le prince Starhemberg et les organisations fascistes.

Or, tout cela, d'un coup, est oublié, balayé. La reconnaissance de la souveraineté pleine et entière de l'Autriche qu'Hitler disait n'avoir pas besoin de renouveler, puisqu'elle figurait déjà en bonne place dans son discours du 21 mai 1935, il l'a contresignée sur un document officiel. La promesse de ne pas s'immiscer dans les affaires autrichiennes, qu'il lui semblait impossible de donner tant que l'Italie ne s'y associerait pas, ou que la notion d'immixtion ne serait pas exactement définie, il la fournit sans sourciller.

Quoi de surprenant si l'opinion autrichienne est restée quelque peu interdite, et si le gouvernement de Vienne, d'abord étonné, mais agréablement impressionné, a cru pouvoir saisir la balle au bond et conclure sans hésiter un arrangement qui, de la part de l'Allemagne, avait tout l'air de consacrer un renoncement?

En réalité, une série de raisons ont dû pousser M. Hitler dans la voie où il s'est engagé. J'en ai énuméré trois dans mon télégramme nºs 2030-2031 du 4 juillet [2]. L'évènement est assez important pour qu'il me soit permis de les reprendre, en les complétant.

Tout d'abord, le gouvernement du Reich a fini par se rendre compte que l'état de choses existant entre Vienne et Berlin serait loin d'être favorable aux ambitions du national-socialisme en Autriche. Longtemps, on avait vécu d'espoirs et de faux-semblants. Après l'avènement des hitlériens au pouvoir, on crut, dans le Parti, que la vague hitlérienne allait bientôt franchir les Alpes bavaroises et submerger le pays. Chaque jour, les journaux allemands annonçaient la chute de Dollfuss et de ses amis. Le 25 juillet marquait l'apogée de cette campagne en même temps qu'une cruelle déception. Ce fut l'époque de la colère et des brimades. Le Reich faisait la grosse voix. Cependant, il devint bientôt évident, même pour les plus fanatiques, que le gouvernement

[1] Voir ci-dessus nº 69.

[2] Voir ci-dessus, nº 388.

Schuschnigg gardait le pays bien en mains, que le soulèvement escompté à l'intérieur ne se produirait pas; qu'au demeurant il était vain d'attendre une modification quelconque de la situation sans le consentement exprès de l'Italie. Le sentiment se confirmait, au surplus, que dans le double domaine politique et économique, la brouille entre les deux peuples était loin d'être profitable au national-socialisme. L'arrêt complet du tourisme allemand, en Autriche, jadis si florissant, n'était-il pas plus nuisible qu'utile à la propagande allemande dans ce pays? D'autre part, l'obstacle que l'Autriche opposait à la poussée de l'Allemagne vers le sud-est et les Balkans n'était-il pas particulièrement inopportun, dans le temps où déclinait, dans cette partie de l'Europe, l'influence de l'Angleterre et de la France?

Dans ces conditions, quelle devait être l'attitude de M. Hitler? Débarrassé du problème polonais à l'est, pouvait-il tenter un nouveau coup de force en Autriche, occuper militairement le territoire autrichien et obliger M. Schuschnigg à démissionner? Le brusque dénouement de la guerre d'Abyssinie ne lui en a sans doute pas donné le temps.

L'Italie sortait forte encore du conflit. Il fallait compter avec elle. Les évènements la rapprochaient, d'ailleurs, de l'Allemagne non sanctionniste. Ne valait-il pas mieux profiter de la « conjoncture »?

L'art de la diplomatie allemande aura consisté, au cours des années décisives qui ont suivi la prise de pouvoir de M. Hitler, à tirer des évènements tout ce qu'ils renferment de « secrètes possibilités ». Cette fois encore, la politique hitlérienne a compris qu'elle pouvait, par des moyens détournés, arriver aux résultats souhaités. Telle est, sans doute, l'une des explications des renoncements apparents de M. Hitler.

Une deuxième explication est la crainte d'une prochaine restauration des Habsbourg. Ma correspondance a signalé au Département les inquiétudes que, dans ces derniers temps, nourrissait le gouvernement allemand. Inquiétudes inspirées non seulement par l'attitude et les intentions à peine dissimulées de M. Schuschnigg, mais par l'habile campagne de M. Mussolini lui-même. La Wilhelmstrasse paraît avoir eu de sérieuses raisons de redouter qu'enivré par ses victoires en Afrique, certain de la neutralité de l'Angleterre et de la passivité de la France, le Duce ne voulût patronner le retour à Vienne du grand-duc Otto. Elle n'a pas dissimulé que cette éventualité lui paraissait grave, qu'elle y voyait des périls et qu'elle était résolue à l'éviter à tout prix (cf. dépêche nº 1060 du 24 juin) [1].

L'accord du 11 juillet préserve-t-il le Reich contre ce danger? Il le semble. Qu'était-ce que la restauration des Habsbourg? Une solution entre trois du problème autrichien. Entre l'hypothèse d'une pacte danubien qui était la solution française, celle d'une entente avec l'Allemagne, qui était celle de M. Hitler, mais à laquelle personne jusqu'ici ne croyait, il y avait place pour une troisième hypothèse, celle des Habsbourg, dont il est permis de penser qu'elle était sympathique à M. Schuschnigg, sans être repoussée par le Duce.

Du fait de l'entente austro-allemande, il va de soi que les chances d'Otto

(1) Voir ci-dessus, nº 353.

doivent sensiblement diminuer, que la question de son retour perd, en tout cas, l'un de ses principaux attraits, puisque ceux-là même qui s'en faisaient les champions y voyaient surtout l'une des pièces essentielles de la résistance autrichienne à l'emprise allemande. Nul doute que M. Hitler et ses collaborateurs n'aient fait ce raisonnement avant moi. Mais, au surplus, l'engagement solennel pris par le gouvernement autrichien de conformer toujours sa « politique » (il n'est pas précisé dans le texte s'il s'agit de politique intérieure ou de politique extérieure) au sentiment qu'a l'Autriche d'être un « état allemand » n'interdit-il pas à M. Schuschnigg de prendre une mesure qui serait si directement contraire aux intérêts du Reich? L'orientation « allemande » donnée par l'accord du 11 juillet à toute la politique autrichienne comporte, sans doute, des obligations dont le texte officiel ne révèle pas toute l'étendue. Et s'il n'y a pas de stipulation formelle annexée au document du 11 juillet, il reste encore place pour des assurances verbales. M. Schuschnigg n'a peut-être pas renoncé à tout jamais à la restauration. Mais il en a sûrement reculé la perspective; et, dans l'intervalle, la politique allemande compte bien que l'Anschluss aura eu le temps de s'effectuer.

D'autres facteurs d'ordre plus général ont pesé sur la décision du chancelier Hitler. Le facteur italien, notamment, a incontestablement exercé sur elle une influence déterminante. Il est vain de se demander si, oui ou non, Rome et Berlin ont conclu un accord en bonne et due forme. L'entente existe *de facto*. Elle est inscrite dans le cours naturel des choses. Depuis le jour où l'Allemagne a proclamé sa neutralité dans le conflit abyssin, neutralité suivie d'une bienveillance marquée, les signes d'intelligence entre les deux pays se sont multipliés. Je les ai signalés au fur et à mesure qu'on les percevait de Berlin. Il est manifeste, d'autre part, que l'activité conjuguée des chancelleries a resserré des liens qui ne demandaient qu'à se nouer. Un échange de services réciproques est le résultat des patients efforts de MM. von Hassell et Attolico. Le 7 mars eût-il été possible sans la neutralité tacite de l'Italie? M. Hitler acquitte aujourd'hui la traite alors tirée sur lui par M. Mussolini. Mais, en même temps, il s'assure un avantage substantiel. L'Italie abandonne définitivement le front de Stresa. En refusant de se rendre à Bruxelles sans l'Allemagne, en poursuivant une politique de rapprochement sur le terrain commercial, culturel et même militaire, avec le Reich, le gouvernement de Rome trahit l'une des préoccupations capitales auxquelles, en signant l'accord du 11 juillet, le chancelier du Reich a obéi.

Que l'entente germano-italienne revête des formes prudentes, qu'elle ne se réalise ou ne s'extériorise que par des détours, c'est certain. Rien de plus naturel pour une politique qui n'a cessé de miser sur la carte anglaise. Il est visible, pourtant, que si l'accord germano-autrichien résulte, comme c'est manifeste, d'une commune volonté de détente, les déceptions causées à la diplomatie allemande par l'attitude adoptée depuis deux mois par l'Angleterre n'y sont pas tout à fait étrangères. On ne saurait exagérer les rancunes et les colères qu'a laissées dans l'esprit des chefs hitlériens le questionnaire britannique; la presse officieuse s'est appliquée à les dissimuler; elles éclatent dans les conversations privées. Le discours de M. Duff Cooper à Paris, sur lequel, pendant plus de

huit jours, les feuilles n'ont cessé de revenir, pour le regretter et le blâmer, ont accentué les sentiments d'amertume d'une partie de l'opinion. On sait qu'autour de M. Hitler, les rivalités de ses collaborateurs s'exercent dans le domaine de la politique extérieure comme dans d'autres. Les tendances anglophiles de M. von Ribbentrop sont contrebalancées et tenues en échec par un groupe de militants que domine la personnalité de M. Goering. Pour ce groupe, le champ d'action de la politique nationale-socialiste est à l'est et au sud-est. C'est, à son avis, moins dans les démocraties occidentales en proie à l'idéologie marxiste ou libérale, et en définitive, hostiles au régime hitlérien qu'au cœur de l'Europe, dans les états soumis à des gouvernements autoritaires que le IIIe Reich doit rechercher des amitiés et des appuis. Assurément, ces milieux favorables à la constitution d'un bloc continental marquent, aujourd'hui, un succès décisif. Il faut reconnaître qu'ils ont le droit d'être satisfaits. La voie est désormais libre au courant d'échanges politiques, intellectuels et économiques qui, de Berlin, aboutit à Rome et dans les Balkans, en passant par Vienne et Budapest.

Enfin, sans doute, M. Hitler n'a-t-il pas été fâché, au moment même où la Société des Nations sortait meurtrie et diminuée de l'affaire d'Abyssinie, de démontrer l'excellence de ses méthodes opposées à l'impuissance genevoise. Aux vains efforts des partisans du collectivisme, il répond victorieusement par la conclusion d'une entente bilatérale. Après avoir frappé le Conseil en plein visage par l'intermédiaire de M. Greiser, il porte à la S.D.N. un nouveau coup en s'arrangeant directement avec un pays que les puissances considéraient, jusqu'ici, comme l'un de leurs protégés.

L'énumération des diverses préoccupations auxquelles ont pu obéir les négociateurs allemands en concluant un accord dont les termes ont étonné le monde pourrait suffire à expliquer la décision du Führer. Les avantages immédiats que retire l'Allemagne du rapprochement avec l'Autriche apparaissent, dès l'abord, comme importants. Ils justifieraient, en tout cas momentanément, les engagements par lesquels ils ont été payés. Mais ces engagements sont-ils sincères ? On peut se poser la question. M. Hitler a-t-il renoncé à l'Anschluss ? A-t-il réellement abandonné l'espoir de voir triompher à Vienne le parti national-socialiste ? Après avoir reconstitué, en dépit de toutes les promesses, la Légion autrichienne, donné des places officielles aux émigrés, a-t-il tourné le dos à ces militants et trahi ses amis ? D'après les renseignements que je recueille, un certain mécontentement se manifesterait au sein des éléments les plus avancés du parti hitlérien. Ceux qui voient court, par conséquent les plus fanatiques, reprocheraient à M. Hitler d'aller d'abandons en abandons. N'a-t-on pas, pour se concilier les grâces de la Pologne, en quelque sorte sacrifié le Couloir ? Pour se concilier l'Italie, a-t-on sacrifié l'Autriche ? Où cette politique de renoncements successifs mènera-t-elle l'Allemagne ?

Énoncer ces questions, c'est y répondre. Il n'est pas dans la nature de M. Adolf Hitler de renoncer à quoi que ce soit. L'auteur de *Mein Kampf* ne peut ni abandonner l'idée de l'Anschluss, ni celle de récupérer un jour Dantzig et le Corridor. Je ne croirai pour ma part à un changement dans la pensée du Chancelier que lorsque je l'aurai vu cesser de persécuter les juifs ! En réalité,

la qualité que révèle chaque jour davantage le maître de la nouvelle Allemagne est celle de la temporisation, qui n'est qu'une autre forme de la ruse. Il faut sans cesse avoir présente à la mémoire la formule révélatrice, où naïvement, M. Goebbels nous a livré la clef de la diplomatie hitlérienne : « A la force du lion, nous savons joindre l'astuce du serpent ! ». N'est-ce pas dire que, lorsqu'il pourra paraître inopportun ou périlleux d'appliquer la force à la solution de certains problèmes, on y emploiera toutes les ressources d'un art hypocrite et raffiné ? L'accord austro-allemand procède, n'en doutons pas, d'une telle politique. Il est l'enfant de M. von Papen. Soyons persuadés que si celui-ci a déconseillé la violence et préconisé la douceur, c'est pour arriver à des fins identiques. Instruit par trois années d'échecs, M. Hitler espère manifestement que la manière conciliante, les apparents renoncements, l'amitié feinte, donneront, en Autriche, des résultats plus substantiels que la menace ou la violence. Il escompte que le rayonnement de l'Allemagne exercera sur le peuple-frère une fascination telle qu'un jour prochain, l'Autriche se proclamera spontanément, non pas seulement « allemande », mais hitlérienne, et qu'elle usera de la souveraineté qui lui a été reconnue pour demander l'abolition de sa souveraineté.

Que ce soit là la véritable pensée des auteurs de la réconciliation du 11 juillet, tout l'indique. Mes collègues de la Petite Entente ont appris de source très sûre que M. Goebbels s'était, à ce sujet, exprimé sans ambages devant un groupe de journalistes allemands : « Désormais, aurait-il dit, c'est nous qui allons commander à Vienne. Ce n'est pas encore l'Anschluss. Mais c'est quelque chose d'analogue et quant à la date à laquelle le rattachement effectif aura lieu, c'est le Führer qui la fixera lui-même. »

Il faut admirer la méthode, la sagesse et, pour reprendre l'expression du ministre de la Propagande, l'« astuce » avec lesquelles le IIIe Reich poursuit ses plans. M. Hitler s'est certainement rendu compte que s'il ne brisait l'obstacle autrichien, tous les projets de M. Schacht dans les Balkans seraient incomplets. L'accord austro-allemand livre aujourd'hui, avec la complicité de l'Italie, les clefs de l'Europe danubienne au président de la Reichsbank. Ainsi, ce ne sont pas des considérations sentimentales, mais des calculs politiques très précis qui ont inspiré la décision du Chancelier.

Dès maintenant, les conséquences de cette décision pour l'équilibre des forces en présence sur le continent européen apparaissent considérables. A vrai dire, il est encore difficile d'en supputer toute l'étendue. On aperçoit pourtant déjà que l'accord modifie les positions respectives.

J'avais noté, depuis quelque temps, que l'Allemagne se réservait, s'enveloppait d'un silence inquiétant, paraissant méditer quelque nouveau coup. Ce silence a pesé sur l'assemblée de Genève. Il a pesé surtout sur les négociations des puissances locarniennes. Sans doute, certains indices semblaient marquer un glissement vers l'Italie. Mais ce glissement s'effectuait comme dans un brouillard. Aujourd'hui, M. Hitler dissipe le brouillard. Il sort de la réserve. Il a choisi. Les télégrammes Hitler-Schuschnigg, juxtaposés à ceux de M. Mussolini et de M. Gömbös, la référence aux pactes de Rome, l'insistance que met le Duce à rappeler l'entrevue de Rocca delle Caminate [1], enfin les commen-

[1] Voir ci-dessus, n° 276.

taires de la presse de Berlin, celui surtout de M. Silex : « L'équilibre politique est rétabli en Europe », indiquent suffisamment la portée européenne de l'accord. Manifestement, nous n'avons plus affaire à une simple entente germano-autrichienne, mais à une communauté d'intérêts germano-austro-italo-hongroise, préparée par M. Mussolini, tout autant que par M. Hitler.

Sans doute, il ne saurait plaire à la propagande allemande que l'on insiste sur cet aspect de l'accord du 11 juillet. Tout de suite, elle s'est efforcée de combattre l'idée qu'un « bloc » venait de se former en Europe centrale, sous la direction de MM. Hitler et Mussolini (cf. mon message du 12 juillet, nº 2135)(1). On conçoit bien les raisons principales de cette attitude. Le gouvernement du Reich reste soucieux de ne pas effaroucher l'Angleterre et d'empêcher la constitution sous son égide d'un bloc antagoniste. Il est allé jusqu'à faire dire par ses journalistes que l'accord du 11 juillet était une réponse au questionnaire britannique et qu'à ce titre, il devait plaire au cabinet de Londres... Peine inutile. Les faits parlent avec assez d'éloquence. La première conséquence de l'accord austro-allemand aura été de mettre en question la conférence de Bruxelles et de révéler, sur ce point, une étroite communauté de vues et d'intérêts entre Rome et Berlin. En face de l'Angleterre et de la France, puissances démocratiques, sanctionnistes, attachées à la Société des Nations et aux formules de la sécurité collective, l'union se fait entre des puissances régies par des méthodes d'autorité et des systèmes de gouvernement semblables, animées d'une même antipathie contre les formules libérales et l'idéal de Genève, et ouvertement hostiles à la propagande marxiste et révolutionnaire de la Russie des Soviets. L'une et l'autre ont mis fin à leur quasi-isolement, ressuscitant la politique du pacte à quatre, avec cette circonstance aggravante que, cette fois, loin de faire, comme naguère, figure de parent pauvre, l'Allemagne apparaît, aujourd'hui, avec le prestige de sa puissance militaire reconstituée et de ses succès diplomatiques. C'est dans ce double sens que M. Silex a pu déclarer dans la *Deutsche Allgemeine Zeitung* du 12 juillet : « L'équilibre est rétabli en Europe ». Mais ce serait s'abuser singulièrement que de croire que l'Allemagne voudra s'en tenir à cet équilibre. Il faut, au contraire, s'attendre à ce qu'elle exploite la conjoncture favorable, poursuive ses avantages, utilise les rancunes de l'Italie contre l'Angleterre et contre la France et, à l'aide de ce puissant levier, cherche enfin à faire « sauter » les pactes franco et tchéco-soviétiques qui restent l'objet de ses inquiétudes et de sa haine (cf. à ce sujet mon télégramme en clair nº 2178 du 15 juillet)(2).

MM. Hitler et Schuschnigg se sont vantés dans le préambule de leur déclaration commune du 11 juillet d'avoir fait un grand geste de paix. Les commentaires de presse ont repris ce thème et souligné que, grâce à l'entente germano-autrichienne, s'évanouissait brusquement, en Europe, l'un des plus dangereux foyers de conflit et de guerre.

Il n'est pas niable que si les engagements pris de part et d'autre sont observés, cette région du continent ne soit, pendant quelque temps, à l'abri des compli-

(1) Pièce non reproduite. (Analyse de presse).

(2) Document non reproduit (analyse de presse).

cations. Mais de quelle paix vont jouir M. Schuschnigg et ses compatriotes ? Ce n'est certes pas de la sécurité collective telle que le pacte de la S.D.N. la conçoit et que la majorité des puissances membres de la Ligue entendent la pratiquer. La presse allemande ne nous a laissé, à cet égard, aucun doute. L'accord du 11 juillet est le triomphe des méthodes hitlériennes, des pactes bilatéraux, des « tête-à-tête » préconisés par M. Hitler et qui ont déjà fait leurs preuves avec la Pologne, avec l'Angleterre. M. Schuschnigg, poussé par M. Mussolini, a préféré se placer sous le couvert de ces méthodes et de cette sécurité plutôt qu'à l'abri des principes universels du pacte de Genève. En obtenant de M. Hitler l'engagement de respecter la pleine et entière souveraineté de l'Autriche, sans doute M. Schuschnigg a-t-il cru qu'il concluait... un heureux marché. En réalité, il se mettait à l'ombre et au service de cette « paix germanique » que le chancelier du Reich a définie dans son discours du 21 mai 1935 et dont la correspondance de l'ambassade a eu déjà l'occasion d'analyser les dangers (cf. lettre nº 697 du 27 mai 1935).

L'aveu de germanisme obtenu par M. Schuschnigg dans un document officiel peut apparaître au gouvernement autrichien comme une banalité. M. Dollfuss n'-a-t-il pas, maintes fois, affirmé le caractère « allemand » de l'Autriche ? Il n'est pourtant pas exagéré de dire que, pour le public allemand, cette disposition est apparue comme le noyau et le fondement de l'accord.

« Deux états, un peuple », se sont écriés les journaux de la capitale au lendemain de l'événement, et tous ont eu la sensation que là était la véritable contrepartie octroyée à l'Allemagne. Désormais, la politique autrichienne serait dans l'étroite dépendance de celle du Reich. Sans doute, M. Schuschnigg n'a pas dit que l'Autriche deviendrait hitlérienne. Mais il n'y a pas d'autre Allemagne que celle de Hitler, et conformer sa politique aux intérêts généraux de l'Allemagne, c'est entrer dans le sillage de l'hitlérisme. Dire que l'Autriche est un état allemand, c'est sous-entendre qu'elle est résignée à devenir une annexe de l'Allemagne hitlérienne. C'est cette exaltation du germanisme et cette soumission inattendue de l'Autriche à la paix d'Adolf Hitler, qui me paraissent donner son sens le plus profond et le plus inquiétant à l'entente forgée sur les suggestions et sous le patronage de M. Mussolini.

Sans doute les télégrammes du Duce ont bien révélé le souci du gouvernement italien de conserver la maîtrise des événements. La conservera-t-il longtemps ? Là est la question, là est le point délicat pour M. Mussolini comme pour toute l'Europe. Aussi bien ce qui devrait étonner le monde, n'est-ce- pas que le Führer ait pu signer cet accord, mais que le Duce l'ait conseillé. Tenir à bout de bras l'Autriche, donner à M. Preziosi la mission d'un ambassadeur de Louis XIV à la Cour de Pologne, rien n'était plus aisé à l'Italie, tant que subsistait cette barrière artificielle qui faisait de l'Allemagne et de l'Autriche deux pays étrangers et presque deux ennemis. L'artifice disparu, on se demande où M. Mussolini puisera la force morale, et même les ressources matérielles pour maintenir son influence à Vienne. Ne voit-on pas déjà le gouvernement allemand poser ses conditions et se servir de l'attrait qu'exerce sur l'hôtellerie autrichienne le tourisme allemand pour obtenir le rapatriement de 30.000 nazis émigrés? Ainsi, l'Autriche suivra sa pente et les temps viendront, plus tôt peut-

être qu'on ne le croit , où le Duce regrettera la digue qu'à l'aide de la France et de l'Angleterre, il avait élevée contre le germanisme hitlérien.

Celui-ci, maintenant lancé à la conquête de l'Autriche, s'arrêtera-t-il sur le Danube ? Si, comme il est probable, il cherche à gagner les Balkans, accomplissant son œuvre en Tchécoslovaquie, en Yougoslavie, en Bulgarie, peut-être en Roumanie, le chef du gouvernement italien pourra se vanter d'avoir sacrifié au plaisir de satisfaire ses rancunes, non seulement les intérêts de la latinité, mais ceux de l'Occident tout entier.

Est-ce à dire que la partie soit définitivement perdue ? Certes non. De l'action naîtra nécessairement la réaction. Nos amis de l'Europe centrale pourront être momentanément intimidés, débordés, ils se ressaisiront. Pas plus qu'à M.Schuschnigg, il ne faudra leur jeter la pierre, s'ils marquent quelque défaillance. Les coups que l'Allemagne nous inflige depuis deux ans impunément, nos querelles intestines, nos erreurs, notre inaction, et surtout les cruels échecs de la S.D.N., peuvent avoir entamé leur moral. Dans ces conjonctures, notre salut ne sera pas dans l'abstention ni l'égoïsme. Il sera dans l'affirmation que nous restons attachés à l'indépendance des petites nations et résolus à nous placer à leurs côtés, dans les encouragements de toute nature que nous donnerons à ces nations et à leurs gouvernements, dans la promptitude et l'énergie de nos résolutions et de nos initiatives.

Mais il sera surtout dans le respect et la confiance que notre pays saura inspirer à nos amis comme à nos adversaires. Les forces qui s'opposent naturellement au germanisme et se heurtent à lui au centre de l'Europe, les efforts conjugués du slavisme notamment, qu'il nous appartient de susciter et d'épauler, feront, un jour, le reste.

456

M. PONSOT, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA, DÉLÉGUÉ DE LA FRANCE À LA CONFÉRENCE DE MONTREUX,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 63. *Montreux, 16 juillet 1936* (1).

(*Reçu :* 1 h. 30.)

Je me réfère à mes télégrammes précédents ainsi qu'à ma note nº 5 du 13 juillet (2).

En abordant ce soir l'examen de l'article 16 (3), la conférence touchait le point le plus délicat de ses délibérations.

J'ai déjà fait connaître à Votre Excellence comment, en ce qui la concerne, la délégation française avait préparé le débat. L'amendement présenté par

(1) Par téléphone.
(2) Cette note n'a pas été retrouvée.
(3) Un contreprojet britannique prévoyait que par cet article 16 serait reconnu en temps de guerre à une flotte belligérante et venant de la Méditerranée le droit de poursuivre son adversaire en mer Noire. L'U.R.S.S. s'opposait fermement à ce contreprojet.

M. Paul-Boncour (document CM 30) pour viser le jeu des pactes régionaux d'assistance mutuelle avait été élaboré en liaison avec les délégations de la Grande-Bretagne, de l'U.R.S.S., de la Roumanie et de la Turquie. La teneur en avait été communiquée aux autres délégations en sorte que la discussion se déroula dans une atmosphère de grande cordialité.

L'incertitude qui subsistait hier encore en fin de soirée sur l'attitude de la délégation britannique a été rapidement levée, lord Stanley ayant donné son adhésion au texte présenté par M. Paul-Boncour sous la seule réserve que l'article 23 resterait libellé comme l'avait proposé la délégation britannique, c'est-à-dire sans additif visant le jeu des pactes régionaux [1].

Le représentant de l'U.R.S.S. donna son adhésion au projet d'amendement, sous réserve qu'il serait fait droit aux demandes de la délégation soviétique à propos des articles 11 et 15 (libre sortie de la flotte russe en Méditerranée, grâce au passage par les Détroits de bâtiments excédant 15.000 tonnes, admission en mer Noire des seuls bâtiments légers de surface).

Tout en invoquant la nécessité de demander des instructions à son gouvernement, le représentant du Japon laissa entendre que sa réponse serait favorable si l'article 23 restait conforme au texte britannique.

M. Politis, au nom du gouvernement hellénique, déclara adhérer sans réserves à l'amendement de la délégation française.

Le représentant de la Yougoslavie indiqua que, sous réserve d'un examen très minutieux, examen qui selon lui ne pouvait conduire qu'à constater la conformité de l'amendement en question avec les procédures instituées dans le cadre de la S.D.N., il croyait pouvoir annoncer l'adhésion de son gouvernement.

Le chef de la délégation bulgare fit quelques réserves indiquant que, selon lui, la définition des pactes d'assistance en question devrait être serrée d'assez près pour qu'il fût bien sûr qu'aucun résultat contraire à l'esprit du pacte de la S.D.N. ne pourrait en résulter, comme tel serait le cas notamment si lesdits pactes laissaient aux parties en cause la liberté de définir l'agresseur.

Néanmoins, M. Nicolaeff « pour ne pas troubler la bonne entente réalisée » déclara qu'il demanderait des instructions à son gouvernement avec l'espoir qu'une formule pourrait être trouvée évitant à la Bulgarie de faire obstacle à un accord final.

Répondant au représentant de la Bulgarie, le chef de la délégation turque tint à lui donner tous apaisements en faisant état du pacte d'amitié et de non-agression qui lie la Bulgarie et la Turquie [2]. M. Rustu Aras remercia ensuite les différentes délégations de s'être prononcées sur ce point capital dans une telle atmosphère de conciliation et apporta l'adhésion de son gouvernement à l'amendement de la délégation française.

Parlant le dernier, le délégué de la Roumanie déclara qu'il ne pouvait adhérer à un amendement dont la condition était l'abandon d'une thèse à laquelle la Roumanie était fermement attachée. Il indiqua toutefois que ses instructions à cet égard pouvaient encore se modifier et qu'il reconnaissait en tout cas l'esprit amical et désintéressé dans lequel certaines délégations

[1] Voir ci-dessus, n° 421.

[2] En date du 18 octobre 1925.

avaient su faire prévaloir en la matière une solution qui, pour ne pas donner entière satisfaction à la Roumanie, témoignait cependant d'un réel effort pour tenir compte de ses intérêts.

Le président de la conférence conclut en renvoyant le débat après l'adoption des articles visés par les différentes délégations dans leurs réserves concernant l'adoption de l'article 16 [1].

Bien qu'un résultat définitif n'ait pas été atteint dès hier soir, l'accord est virtuellement réalisé par l'adhésion des délégations britannique, turque et soviétique au projet d'amendement français.

Ainsi semble devoir être résolue favorablement la question qui restait la pierre d'achoppement de la convention, question sur laquelle la délégation française n'avait cessé de faire porter son principal effort.

En tout état de cause, l'esprit de conciliation dans lequel s'est déroulé le débat permet désormais d'augurer favorablement du succès de la conférence.

457

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 821. *Madrid, 16 juillet 1936, 22 h. 45.*
(*Reçu :* le 17, 1 h. 10.)

Après le Conseil des ministres qui a siégé aujourd'hui pendant deux heures et demie environ, sous la présidence de M. Azaña, aucun détail n'a été communiqué à la presse sur la délibération qui venait d'avoir lieu au sujet de la situation intérieure [2].

On croit savoir cependant que le gouvernement, tout en reconnaissant l'appui chaleureux que lui donnent les socialistes et les communistes, remarque de la tiédeur chez certains républicains de gauche et se préoccupe d'y porter remède.

Le Cabinet a l'intention de faire face mardi prochain, jour où doivent reprendre les séances des Cortès, au débat que les droites engageront sur l'assassinat de M. Calvo Sotelo. Il compte maintenir les Cortès en session jusque vers le milieu d'août et faire discuter notamment les responsabilités encourues en octobre 1934 dans la répression des Asturies [3].

Dans les milieux politiques, les bruits de crise ministérielle n'ont plus circulé aujourd'hui et l'on considérait que le gouvernement s'appliquerait à rester au pouvoir jusqu'en octobre.

(1) Finalement l'article 16 devait être ainsi rédigé : « Les bâtiments de guerre en transit dans les Détroits ne devront, sauf en cas d'avarie ou de fortune de mer, y séjourner au-delà du temps nécessaire pour effectuer leur passage ».

(2) Celle-ci était trouble depuis l'assassinat, survenu quelques jours plus tôt, de M. Calvo Sotelo, dont le cadavre avait été découvert dans le cimetière municipal de Madrid. M. Calvo Sotelo était le chef du groupe parlementaire monarchiste *Rénovation espagnole*.

(3) Voir le tome précédent de la série, nº 231 (note).

458

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 566, 567. *Varsovie, 16 juillet 1936, 21 h. 13, 21 h. 12.*

(*Reçu :* le 17, 1 h. 55; le 16, 23 h. 35.)

Bien que, dans les milieux officiels, on se montre fort réservé à cet égard et que le *Bulletin officieux d'informations politiques* qui vient d'être consacré à la question s'emploie à rassurer l'opinion, l'accord austro-allemand n'en provoque pas moins à Varsovie de sérieuses préoccupations.

On s'était fait ici, depuis plusieurs années, une idée assez simpliste de la question d'Autriche et de ses développements possibles.

On envisageait l'Anschluss comme une probabilité prochaine, sinon comme une certitude; on y voyait, pour l'Allemagne, le point de départ de longues difficultés qui, pour longtemps, détourneraient de l'est son attention.

La solution intervenue à l'amiable, et avec l'assentiment de l'Italie, fait apparaître les choses sous un jour bien différent.

« L'accord du 11 juillet, constate le *Bulletin officieux*, ouvre de grandes facilités de pénétration politique, économique et culturelle aux influences du IIIe Reich sur l'Autriche »; et les milieux officiels polonais, déjà inquiétés par les récents incidents relatifs à Dantzig, craignent qu'à la suite de cet accord l'Allemagne, renforcée dans son prestige et dans ses moyens d'action, tourne désormais plus volontiers et plus facilement son activité vers l'est.

459

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. no 2190. *Berlin, 16 juillet 1936* (1).

(*Reçu :* le 17, 16 h. 10.)

Mon collègue d'Italie s'est, de nouveau, appliqué à me convaincre que le gouvernement de Rome n'avait contracté envers celui de Berlin aucune espèce d'obligation. « Je vous en donne ma parole d'honneur! » m'a-t-il dit aujourd'hui. Il a ajouté, il est vrai, que si la France persistait à agir comme si l'Italie s'était étroitement liée à l'Allemagne, son attitude finirait par créer l'événement.

(1) Par courrier en clair.

Je lui ai répondu que, contrairement à ce qu'il paraissait croire, l'accord austro-allemand ne troublait nullement notre sang-froid. Car, ou bien le Reich observerait ses promesses et respecterait l'indépendance de l'Autriche; et nous ne pourrions que nous en réjouir; ou bien il s'efforcerait de submerger l'Autriche sous l'influence du national-socialisme; et nous ne pourrions que plaindre l'Italie des inconvénients qui en résulteraient pour elle.

460

M. de Lacroix, Ministre de France à Prague, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,

T. nos 718 à 720. *Prague, 16 juillet 1936* (1).

(*Reçu :* le 18, 11 h. 40.)

J'ai été reçu ce matin par M. Benès.

Sur l'accord austro-allemand, le Président m'a répété avec plus de couleur et d'autorité ce que m'avait dit M. Krofta (voir mon télégramme nos 694 à 704) (2). Il a insisté sur les points suivants : il ne lui avait jamais échappé que l'inclinaison générale de l'Autriche la portait vers l'Allemagne. Il était bien de vouloir maintenir l'indépendance de ce pays, mais c'était une erreur de chercher à faire de l'Autriche un élément d'une politique anti-allemande. Au reste, dans ces derniers temps, l'influence italienne se faisait sentir trop lourdement et, en raison de l'antipathie de l'opinion autrichienne, rendait intenable la position prise par le cabinet de Vienne. D'après M. Benès, il est certain que M. Schuschnigg désire maintenir les bases de la vie autrichienne, et il n'est pas « exclu » qu'il y réussisse.

Le Président croit, d'autre part, que M. Mussolini se rendait compte de la ... (3) maintenir contre l'Allemagne la prépondérance de l'influence italienne en Autriche. Il pense au surplus que le chef du gouvernement royal ne s'est pas lié à l'Allemagne et qu'il continuera sa politique de chantage à l'égard de cette puissance, d'une part, de la France et de l'Angleterre de l'autre.

M. Benès proclame avec force le manque absolu de confiance que lui inspirent MM. Hitler et Mussolini, « capables l'un et l'autre de changer sans cesse les bases de leur politique et d'affirmer une chose tandis qu'ils en font une autre ». Il insiste sur la nécessité, lors des prochaines négociations l ocarniennes, d'assurer la sécurité de la Tchécoslovaquie. La France et la ... (4) pourront, dit-il, prendre pour bases de leurs revendications en ce sens, l'offre de paix faite par le gouvernement du Reich après le 7 mars et dans laquelle M. Hitler affirme sa volonté de ne pas attenter à l'indépendance de la Tchécoslovaquie aussi bien que de l'Autriche (5).

(1) Par avion.

(2) Ce télégramme du 14 juillet 1936 est publié sous le no 446.

(3) Lacune de déchiffrement.

(4) Lacune de déchiffrement.

(5) Voir le tome I de la présente série, nos 418, 420.

461

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

D. nº 1311 [1]. *Paris, 16 juillet 1936.*

Dans le débat de politique étrangère qui s'est déroulé au Parlement avant la dernière réunion de Genève [2], j'ai eu l'occasion de manifester l'importance que le gouvernement attacherait à la conclusion d'un pacte méditerranéen. Le moment me paraissait venu, en effet, de faire aboutir un projet qui, maintes fois agité par l'opinion et présenté sous des formes propres à en donner l'idée la plus fausse, n'a jamais fait l'objet d'un échange de vues diplomatique depuis des conversations épisodiques entre experts au cours de la conférence navale de Londres de 1930.

J'avais été conduit à cette conclusion alors qu'il était encore permis d'espérer qu'au lendemain de la levée des sanctions, l'Italie rallierait le groupe des puissances demeurées fidèles au traité de Locarno: la négociation du pacte méditerranéen paraissait en effet susceptible de réduire la tension existant entre Londres et Rome et peut-être de résoudre les difficultés nées de l'attitude prise par le gouvernement britannique au sujet des engagements d'assistance mutuelle pris l'automne dernier, en application de l'alinéa 3 de l'article 16 du pacte de la Société des Nations.

Le rapprochement italo-allemand dont témoigne l'accord intervenu entre Berlin et Vienne ne diminue pas l'intérêt du projet. Dans la mesure où le gouvernement de Rome peut être inquiet de la situation qui lui serait faite à l'avenir en Méditerranée, un pacte méditerranéen est susceptible de lui apporter des apaisements qui devraient le détourner de s'engager trop avant dans une autre direction. Par contre, et pour autant que l'Italie se refuserait, en ce qui la concerne, à un arrangement collectif fondé sur des principes d'assistance mutuelle, elle ne pourrait dénoncer une manœuvre d'encerclement dans la conclusion par d'autres puissances d'un accord auquel, pour sa part, elle ne voudrait pas s'associer.

Un pacte méditerranéen aurait, en outre, l'avantage de nous permettre d'accueillir favorablement, sans contracter d'engagements trop lourds, les ouvertures renouvelées que nous fait la Turquie et aiderait à résoudre plusieurs des difficultés qui se sont posées à la conférence de Montreux; il apporterait à la Yougoslavie certains apaisements au regard des intentions italiennes; enfin, il permettrait d'engager l'Angleterre dans la défense du *statu quo* en Méditerranée sans lui faire assumer des engagements contraires aux principes de sa politique traditionnelle. Il ne saurait être question, en effet,

[1] Extraite des papiers Massigli.

[2] Débat qui avait eu lieu le 23 juin.

sous prétexte de pacte méditerranéen, de demander aux états contractants de garantir les frontières continentales des pays méditerranéens, et l'accord ne porterait que sur les aspects navals et aériens de la sécurité en Méditerranée, aspects auxquels la Grande-Bretagne, en aucune circonstance, ne pourrait, en fait, demeurer indifférente. Il s'agirait essentiellement, pour les puissances contractantes, de se garantir mutuellement contre toute attaque dirigée par la voie maritime ou aérienne contre leurs côtes et contre leurs communications en Méditerranée.

J'ai eu l'occasion, à Genève, d'aborder brièvement le sujet avec M. Eden. Celui-ci n'y était pas préparé et il m'a demandé que le soin vous fût confié de préciser les vues du gouvernement français.

Tel est l'objet du mémorandum que vous trouverez ci-joint et que je vous prie de remettre au secrétaire d'État.

Dans l'intérêt du succès de notre initiative, il a paru préférable de ne pas présenter un projet complet de traité, mais seulement de définir les lignes générales du système que nous concevons et qui engloberait, en tout état de cause, avec la France, l'Italie et la Grande-Bretagne, l'Espagne, la Yougoslavie, la Grèce et la Turquie. La question de la participation des états riverains de la mer Noire a été réservée. De même, c'est volontairement qu'a été passée sous silence l'éventualité de l'abstention de telle ou telle des puissances dont le concours devrait être sollicité. Ainsi il sera plus difficile, pour le gouvernement britannique, d'écarter pour des raisons de principe un plan présenté sous une forme aussi générale, et auquel toute latitude lui est dès maintenant donnée pour apporter les amendements qu'il estimerait opportuns.

C'est le même souci de ménager les préoccupations britanniques qui conduit à passer sous silence le problème de la limitation du tonnage naval en Méditerranée, problème certainement trop délicat pour pouvoir être abordé avant que ne prévale, dans les relations des puissances méditerranéennes, une atmosphère bien différente de celle qu'a laissé subsister le conflit italo-éthiopien.

Vous aurez soin de marquer au secrétaire d'État combien le gouvernement français souhaite que ces propositions puissent trouver à Londres un accueil favorable : c'est la raison pour laquelle il a tenu à consulter d'abord le gouvernement britannique. Il souhaiterait encore davantage qu'un accord de principe une fois réalisé entre les deux gouvernements, les autres puissances intéressées puissent être saisies du projet par une démarche commune.

Mémorandum

La délégation française à l'assemblée de la Société des Nations a eu l'occasion d'attirer récemment l'attention de la délégation britannique sur l'intérêt que présenterait, pour l'affermissement de la paix européenne, la conclusion d'un pacte méditerranéen. Il fut alors convenu que le gouvernement français préciserait, par la voie diplomatique, ses vues sur ce sujet : c'est à cette préoccupation que répond le présent mémorandum.

I. — Le gouvernement de la République considère qu'il est de l'intérêt commun des puissances riveraines de la mer Méditerranée de rétablir le plus tôt possible entre elles des rapports d'amicale confiance. Il croit que les bienfaisants effets de pareille détente ne se limiteraient pas à la zone méditerranéenne, et que l'Europe entière, particulièrement l'Europe centrale et occidentale,

y trouverait avantage ; dans la crise actuelle, il n'y a donc pas lieu d'attendre l'action apaisante du temps, et c'est dès maintenant que les gouvernements intéressés doivent se prêter à la recherche des moyens les plus appropriés pour atteindre ce résultat.

II. — Se référant aux considérations générales qui avaient motivé les différentes suggestions, successivement formulées, en vue de la négociation d'un pacte méditerranéen, le gouvernement de la République a pu se convaincre que la conclusion de ce pacte, à condition que la portée en fût clairement définie, fournirait la solution la plus heureuse du problème immédiat ci-dessus évoqué. Il suffirait pour cela que l'accord liât les principaux états dont les territoires sont riverains de la Méditerranée ou qui y ont des possessions insulaires. Le pacte devrait donc grouper essentiellement l'Espagne, la Grèce, la Grande-Bretagne, l'Italie, la France, la Turquie et la Yougoslavie. En ce qui le concerne, le gouvernement français verrait en outre volontiers la participation des états riverains de la mer Noire.

Il ne saurait s'agir, au surplus, pour les parties contractantes, d'assumer des obligations trop étendues. Le pacte méditerranéen doit être un pacte de garanties mutuelles; mais les garanties qui y seraient stipulées joueraient seulement au profit des frontières maritimes ou des possessions insulaires, dans la Méditerranée, des états en cause et en cas d'attaque dirigée contre ces frontières ou possessions, par voie maritime ou aérienne; elles vaudraient également pour assurer aux contractants la liberté de leurs communications en Méditerranée.

III. — Dans ces limites, les parties contractantes s'engageraient à fournir assistance en Méditerranée à celle d'entre elles qui serait l'objet d'une agression et à prendre toutes mesures navales et aériennes que le conseil de la Société des Nations recommanderait; pour le cas d'agression flagrante, elles assureraient un engagement d'assistance immédiate sans préjudice des recommandations ultérieures du Conseil; enfin, si l'agression était le fait d'une tierce puissance, les parties contractantes auraient l'obligation de se concerter sur les mesures les plus efficaces à prendre en vue de se conformer aux obligations du pacte de la Société des Nations.

Le pacte méditerranéen ne contiendrait aucune disposition portant limitation du tonnage naval ou de l'effectif des aviations respectives, tout effort de limitation dans ces domaines étant réservé à la libre initiative ultérieure des gouvernements.

IV. — Tel est le programme dans le cadre duquel le gouvernement français croit possible d'engager une négociation avec des chances sérieuses de succès et sur lequel il aurait le désir de consulter le plus tôt possible les diverses puissances intéressées. Toutefois, fidèle à l'esprit de solidarité amicale et confiante qui lie la France et la Grande-Bretagne, convaincu au surplus que le succès de la négociation suppose le concours du gouvernement britannique, il tient, au préalable, à s'assurer des vues de ce gouvernement.

Le gouvernement de la République se plaît à espérer que la réponse qui sera faite au présent mémorandum lui apportera, à ce sujet, toutes assurances souhaitables.

462

M. Laroche, Ambassadeur de France à Bruxelles, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 618. Secret. *Bruxelles, 16 juillet 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 22 juillet.)

J'ai reçu, ce matin, la visite du général Schweisguth, qui est venu ici avec quelques officiers, en vue des conversations qui avaient dû être ajournées à cause des grèves. Cette visite est entourée d'un grand secret pour ne pas éveiller l'attention.

Le général m'a dit qu'il avait apporté le procès-verbal des conversations qui avaient eu lieu à Paris avec le chef d'état-major général de l'armée belge [1]. Celui-ci a approuvé sans réserve ce document qui établit les bases de la collaboration éventuelle des armées française et belge dans le cas d'une attaque allemande faisant jouer le traité de Locarno.

Les officiers qui accompagnent le général Schweisguth mettent au point des questions de détail avec les bureaux de l'état-major belge. Le général Schweisguth m'a dit à cette occasion que les conversations entre les deux états-majors se poursuivaient dans un esprit de confiance sans réserve [2].

Il a pu constater, par contre, que l'état-major belge, qui a été fort déçu du résultat des conversations d'états-majors de Londres en ce qui concerne les dispositions de l'état-major britannique en vue d'assister la Belgique, souhaite ardemment qu'un nouvel effort soit fait auprès des Anglais pour compléter ces dispositions.

J'ai pu constater moi-même que telle est bien la préoccupation du gouvernement belge. Parmi les raisons qui faisaient souhaiter à celui-ci la réunion d'une conférence à trois à Bruxelles, figurait précisément, M. Spaak me l'a dit en propres termes, le désir d'amener les Anglais à reprendre les conversations d'états-majors et à compléter les dispositions propres à la mise en pratique de l'assistance anglaise à la Belgique.

463

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 215. *Rome, 16 juillet 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 27 juillet.)

Je prie le Département de remercier M. Léon Noël de m'avoir informé des bonnes dispositions à notre égard dans lesquelles le cardinal Marmaggi est rentré de Varsovie à Rome. J'ai fait la connaissance de ce cardinal que j'ai déjà invité à une réception à l'ambassade, et je me promets d'entretenir des relations plus suivies avec lui, après son retour de ses vacances d'été.

J'ai lu avec grand intérêt aussi le rapport où notre ambassadeur à Varsovie a résumé la dernière conversation qu'il a eue avec le cardinal Marmaggi (son rapport nº 264 en date du 22 mai dernier) [3].

Les propos que lui a tenus ce cardinal ont pris, du fait de l'accord austro-allemand, un caractère si marqué de prophétie, que je ne crois pas inutile de les reproduire ici textuellement, au lieu de me borner à m'y référer :

(1) Voir ci-dessus, nº 217.
(2) Sur ces conversations, voir ci-dessous, nº 480.
(3) Ci-dessus reproduit, sous le nº 232.

« Le Duce subordonnera tout à la légitimation de la conquête italienne et à son exploitation dans l'avenir. Il n'hésitera jamais à modifier ses positions. S'il continue à se déclarer encore résolument hostile à l'Anschluss, ce n'est plus que par tactique et pour donner, aux yeux de l'Allemagne, plus de prix à une entente avec elle. Il se prêtera à cette entente au détriment de l'indépendance autrichienne, le jour où il croira Hitler susceptible de l'aider à encaisser le bénéfice qu'il compte retirer de sa conquête africaine. »

Ces paroles font grand honneur à la clairvoyance du cardinal Marmaggi. Il a sans doute puisé sa clairvoyance dans son expérience des affaires d'Europe centrale.

Quand on les a, en effet, suivies sur place pendant un certain temps, l'on s'est généralement convaincu que M. Mussolini n'a jamais considéré le problème autrichien comme ne pouvant avoir sur les relations austro-allemandes qu'un seul effet : celui de les gâter; il a toujours jugé au contraire que l'Autriche pouvait jouer, entre Rome et Berlin, deux rôles diamétralement opposés : celui de pomme de discorde ou celui de trait d'union. Et enfin, avec son tempérament de joueur, empressé à faire usage des cartes que la fortune place dans ses mains, sans en rejeter systématiquement aucune, il a sans doute toujours estimé que ni le premier, ni le second des deux rôles dont l'Autriche était susceptible dans les relations italo-allemandes, n'était définitif.

C'est aujourd'hui le cas de ne pas oublier qu'en 1931, au lendemain du protocole Curtius-Schober qui stipulait l'union douanière austro-allemande et qui mit toute l'Europe en émoi, M. Mussolini a gardé pendant près de six mois un silence complet et obstiné, avant de se décider à donner à ses représentants à Genève et à La Haye l'instruction de voter contre. Sans doute son silence prolongé dans cette circonstance décisive procédait-il, en partie, de raisons tactiques; mais il procédait aussi d'hésitations, dont on a eu l'écho à cette époque, entre les deux partis à prendre : s'opposer ou accepter. Ce précédent, à cause de l'importance particulière de la conjoncture où il s'est produit, mérite de ne pas être perdu de vue.

Dans la présente occasion, l'attitude de M. Mussolini a justifié la prévision du cardinal Marmaggi, c'est-à-dire que le Duce, pouvant décourager ou encourager M. Schuschnigg de se mettre d'accord avec M. Hitler, a pris le parti de l'y encourager. Car la date à laquelle se place l'entrevue de M. Schuschnigg et de M. Mussolini à Rocca delle Caminate [1] ne permet pas de douter de leur entente sur la négociation austro-allemande et, au surplus, leurs déclarations publiques après la conclusion de cette négociation établissent leur entente préalable à ce sujet.

Le langage que l'ambassadeur d'Italie près le Saint-Siège a tenu au cardinal secrétaire d'État, à propos de l'accord austro-allemand [2], confirme aussi la prédiction que le cardinal Marmaggi faisait le 22 mai dernier à M. Léon Noël. Le comte Pignatti, comme je l'ai rapporté à Votre Excellence, a dit en effet au cardinal Pacelli que M. Mussolini, en facilitant la négociation de

[1] Entrevue Mussolini-Schuschnigg du 5 juin 1936.

[2] Voir ci-dessus, n° 440.

l'accord Schuschnigg-Hitler, s'était proposé de s'assurer la tranquillité du côté de l'Autriche, pendant la période où l'Italie serait encore engagée dans l'affaire d'Abyssinie. Cette manière d'expliquer l'attitude prise par le Duce concorde, en substance, avec le pronostic que faisait le nonce à Varsovie, un mois et demi avant l'événement.

Au Vatican, la réconciliation austro-allemande, ni l'attitude de M. Mussolini par rapport à elle, ne furent prévues avec autant de clairvoyance que par le cardinal Marmaggi. Le fait et les bases de la négociation étaient déjà connus du Saint-Siège qui croyait encore qu'elle buterait contre la prétention allemande d'introduire dans le gouvernement de Vienne des personnalités sympathiques à Berlin.

Cependant, l'on avait recueilli, antérieurement à l'ouverture de la négociation et immédiatement après l'entrevue de Rocca delle Caminate, quelques symptômes d'une déviation de la politique italienne par rapport au problème autrichien. Me recevant le 10 juin dernier en audience privée, le Pape me tenait le langage que, le même jour, dans mon rapport n° 173 (1), j'ai résumé dans les termes suivants :

« Le Pape craint que M. Mussolini soit devenu moins ferme sur la protection de l'indépendance autrichienne. Ce serait là, selon le Saint-Père, l'effet de préoccupations extérieures qui ont fait diversion à l'intérêt du Duce pour l'Autriche, et qui ont déterminé celui-ci à adresser des avances à l'Allemagne. L'on a rapporté au Pape que M. Mussolini avait dit que, si on l'y obligeait, il se jetterait dans les bras de l'Allemagne et qu'alors l'Autriche suivrait son destin. Bref, le Saint-Père craint que le Duce soit devenu moins sensible au danger qu'il avait si fortement senti, d'avoir pour voisine une Autriche dans la dépendance du Reich allemand au lieu d'une Autriche indépendante et en difficultés avec Berlin. Il remarque que les soucis immédiats de M. Mussolini paraissent maintenant dirigés ailleurs. »

Les propos que le Pape m'avait tenus le 10 juin, au lendemain de l'entrevue même de Rocca delle Caminate, n'ont donc pas manqué non plus de caractère prophétique, concordant dans l'ensemble avec ceux que le cardinal Marmaggi avait tenus le 22 mai à M. Léon Noël et se trouvent, eux aussi, justifiés aujourd'hui par l'événement.

(1) Voir ci-dessus, n° 287.

464

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1345, 1346. *Londres, 17 juillet 1936* (1).

(*Reçu :* 11 h. 5.)

Je me réfère à mon télégramme no 1336 (2).

Traduction du projet de communiqué préliminaire.

A la suite de l'échange de vues que laissait prévoir le communiqué publié à Genève le 4 de ce mois (3), les gouvernements de France, de Belgique et du Royaume-Uni ont décidé maintenant qu'aurait lieu à Londres, à la date du ..., une réunion des représentants de ces trois puissances en vue d'examiner quels seraient les meilleurs moyens de faciliter la réalisation de leur projet tendant à obtenir un règlement général européen.

Je me réfère à mon télégramme no 1341 (2).

Traduction du projet de communiqué final.

Les représentants de la France, de la Belgique et du Royaume-Uni s'étant réunis à ..., à la date du ..., sont arrivés aux conclusions suivantes :

1o L'objectif principal vers lequel doivent tendre les efforts de toutes les nations européennes est d'assurer un règlement général.

2o Il est évident qu'un tel règlement ne peut être obtenu que par la libre coopération de toutes les puissances intéressées et que rien ne serait plus néfaste pour les espérances que l'on peut garder à ce sujet que la division, apparente ou réelle, de l'Europe en blocs opposés.

3o Les trois puissances : France, Belgique et Royaume-Uni estiment en conséquence que des démarches devraient être effectuées pour organiser une rencontre des cinq puissances locarniennes aussitôt qu'une telle réunion pourrait être tenue commodément. A cette réunion, la première tâche à remplir devrait être dans leur opinion, de négocier sur le pied d'une complète égalité de nouveaux accords destinés à prendre la place des traités de Locarno.

4o Si des projets pouvaient être réalisés dans ce domaine, d'autres questions concernant la paix européenne viendraient, selon elles, tout naturellement en discussion et les représentants des trois puissances, considérant les pro-

(1) Par téléphone.

(2) Ces télégrammes reproduisent les textes anglais correspondants des projets de communiqués soumis le 16 par M. Eden à M. Corbin en vue de la réunion des puissances locarniennes.

(3) Le 3 au soir en fait (voir ci-dessus, no 386).

positions du chancelier du Reich à la date du 31 mars [1], examineraient en conséquence l'extension éventuelle du champ de la discussion de manière à faciliter le règlement général des problèmes qu'elles jugent essentiel à la tranquillité de l'Europe.

Les trois gouvernements se proposent donc d'entrer en communication avec les gouvernements d'Allemagne et d'Italie en vue d'obtenir leur participation à la réunion ainsi projetée.

465

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. PUAUX, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE.

T. nos 322 à 324. *Paris, 17 juillet 1936, 15 h.*

Je me réfère à vos télégrammes nos 716 et 717 [2].

Le chancelier Schuschnigg n'a jamais été autorisé à douter des intentions du gouvernement français. Dès le 6 juin, la déclaration ministérielle marquait nettement notre fidélité au principe de la sécurité collective. Le 23 juin, dans une déclaration lue au Sénat par M. le Président du Conseil et à la Chambre des députés par moi-même, le gouvernement précisait le rôle que la conception française de la sécurité collective assignait aux accords régionaux d'assistance mutuelle, et prenait position en faveur de la conclusion du pacte danubien.

Au cours du débat qui suivit immédiatement à la Chambre la lecture de cette déclaration, j'insistai sur l'intérêt que nous portions aux peuples les plus menacés, particulièrement aux peuples de l'Europe centrale : « Toute menace, ai-je dit alors, qui pèse sur eux, pèse sur l'Europe entière ».

Deux jours plus tard, le 25 juin, je confirmai plus explicitement encore devant le Sénat que le gouvernement de la République mesurait l'importance du rôle des puissances danubiennes dans le système de la paix européenne et plaçait l'indépendance des pays de l'Europe centrale, comme un intérêt permanent pour l'Europe, au premier plan de ses préoccupations.

Rien, enfin, ne pouvait mieux témoigner de l'intérêt porté par la France à la question autrichienne que l'invitation que, d'accord avec M. Eden, j'ai adressée à M. Schuschnigg de venir conférer à Genève avec nous. En déclinant cette invitation, le Chancelier a d'ailleurs eu soin de préciser, dans la réponse qu'il me faisait tenir le 30 juin, par M. von Pflügl, qu'aucun changement n'était intervenu dans la situation de l'Autriche en ce qui concernait sa politique intérieure ou étrangère.

Tels sont les faits qu'il vous appartiendrait de rappeler si, au lendemain de l'accord avec le Reich, M. Schuschnigg ou ses collaborateurs — pour justifier l'évolution de la politique de Vienne — faisaient devant vous allusion à une prétendue indifférence de la France à l'égard du problème autrichien.

(1) Voir ci-dessus, no 2.

(2) Voir ci-dessus, no 444.

466

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. PUAUX, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE.

T. nº 326. *Paris, 17 juillet, 15 h. 35.*

Je me réfère à vos télégrammes nos 731-732 (1).

Mon télégramme nos 322-324 (2) vous a marqué la position générale du gouvernement à l'égard de la question autrichienne. Quant aux engagements précis que nous pourrions contracter en vue de sauvegarder la situation en Europe centrale, ils ne sauraient être envisagés indépendamment de systèmes plus généraux, à l'égard desquels j'ignore quelle liberté d'appréciation a pu conserver le gouvernement autrichien après son adhésion aux protocoles de Rome.

Il vous appartient donc de retourner à votre interlocuteur la question qu'il vous a posée et de lui demander d'une part, sous quelle forme le gouvernement autrichien, dans l'état actuel de ses engagements internationaux, conçoit pour l'Autriche de nouvelles garanties de sécurité; d'autre part, quelles responsabilités l'Autriche pourrait elle-même assumer au profit de ses voisins de la Petite Entente.

467

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 822 à 824. Confidentiel.

Saint-Sébastien, 17 juillet 1936, 16 h. 15, 16 h. 25.

(*Reçu :* 18 h. 50, 17 h. 55, 18 h. 20.)

Je me réfère à mon télégramme précédent (3).

En réalité, il règne une inquiétude sourde qui n'est pas motivée par la perspective de telle ou telle échauffourée parlementaire, mais bien par le sentiment général que les circonstances actuelles sont favorables à un coup de force contre le régime lui-même.

(1) D'après ce télégramme, du 16 juillet, l'ambassadeur avait reçu l'assurance qu'au cours des pourparlers austro-allemands, l'éventualité d'un pacte régional de sécurité n'avait pas été envisagé et s'était vu demander quels engagements la France admettait de contracter pour sauvegarder la situation en Europe centrale.

(2) Voir ci-dessus, nº 465.

(3) Voir ci-dessus, nº 457.

L'émotion produite par l'assassinat de M. Calvo Sotelo y contribue, mais la cause profonde en est dans les mouvements inverses qui s'accomplissent depuis quelques mois parmi les classes possédantes et chez les masses populaires : alors que celles-ci se sont divisées sous l'action de la campagne menée par la confédération anarchiste du Travail et par les syndicats socialistes, en revanche toutes les catégories de la bourgeoisie, jusqu'à la plus humble, ont été gagnées progressivement par les craintes que les gens riches étaient d'abord seuls à éprouver pour leur patrimoine. En outre, il y a probablement un assez grand nombre d'officiers et de fonctionnaires qui ressentent, à l'annonce d'une discussion sur les responsabilités des Asturies [1] ou d'ailleurs, l'appréhension désespérée qui, en 1923, dans l'attente d'un débat sur les responsabilités du désastre marocain d'Anoual, poussait Alphonse XIII à conspirer avec le général Primo de Rivera.

Aussi les rumeurs de sédition militaire ne cessent-elles de se répandre. Il paraît qu'à Madrid, pendant la nuit, les milices socialistes prennent fréquemment des précautions. On parle aujourd'hui de mutinerie dans la marine à Carthagène et au Ferrol. Nos consulats de La Corogne et de Valence n'en ont cependant rien appris et le second d'entre eux signale seulement une émeute « fasciste » à Orense. Il est question aussi d'une échauffourée à Saint-Sébastien, mais on ne sait rien de précis : l'indice le plus fâcheux est seulement la facilité avec laquelle ces bruits trouvent créance. Ni à l'aile droite du Front populaire ni à son aile gauche on ne paraissait pourtant souhaiter aujourd'hui un changement de cabinet. Du reste, le danger d'une crise serait maintenant évident et l'on ne saurait s'y exposer que s'il le fallait absolument pour éviter un péril encore plus grave.

468

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1349 à 1353. *Londres, 17 juillet 1936, 16 h., 17 h. 32.*

(*Reçu :* 18 h. 20, 17 h. 55, 19 h., 18 h. 55.)

Sir Robert Vansittart m'a demandé de venir le voir ce matin pour préciser son point de vue en ce qui concerne le projet de conférence. Dans son opinion personnelle, le texte de l'invitation adressée aux puissances locarniennes par M. Van Zeeland, et qui visait d'une part le remplacement des traités de Locarno par un nouvel accord, et d'autre part le retour éventuel de l'Allemagne dans la S.D.N., n'était pas sans présenter des inconvénients et avait été accepté peut-être trop hâtivement à Londres.

(1) Voir le tome I de la série, n° 231 (note).

Pour le développement de la politique que souhaite le gouvernement britannique et, croit-il, aussi le gouvernement français, il semble de beaucoup préférable de reporter la discussion sur un plan plus étendu. C'est pourquoi le secrétaire d'État insiste aujourd'hui pour que l'objectif déclaré de la conférence soit non pas seulement la question de Locarno mais un règlement général des problèmes européens. Ainsi les débats fourniront l'occasion de reprendre les différents points mentionnés dans le questionnaire et il n'est pas douteux que le gouvernement allemand, qui a toujours voulu localiser les différends et les traiter séparément, ne goûtera aucunement cette manière de procéder. Il y aura aussi des objections de la part des éléments conservateurs anglais qui, ainsi que le montre mon télégramme nº 1348 (1), veulent que la Grande-Bretagne réduise aussitôt que possible son champ d'action et évite de se mêler de toutes les questions litigieuses de l'Europe. Sir Robert Vansittart espère que sa manière de voir sera comprise à Paris et que si nous avons des amendements à proposer aux projets qui nous ont été soumis, nous en respecterons l'esprit général.

J'ai déclaré au sous-secrétaire d'État que, pour se faire comprendre en France, la première chose pour le gouvernement anglais était d'expliquer clairement ses intentions et sa conception d'une conférence générale. Le Cabinet s'en tient-il à l'accord du 21 mars (2) ? Garde-t-il le désir de pousser son enquête concernant les questions posées au Reich et restées sans réponse depuis avril? Comment entend-il ce règlement général des problèmes européens qu'il propose comme objectif de la conférence?

Sir Robert Vansittart a répondu que ces objections lui paraissaient légitimes et qu'elles pourraient être satisfaites par des échanges de vues antérieurs à la conférence. Il a ajouté que le point de vue britannique n'avait pas changé et que les représentants du Royaume-Uni continuaient à considérer l'élucidation du questionnaire comme d'une importance [décisive pour la] stabilité de la paix européenne. Enfin il a tout particulièrement insisté sur l'intérêt qu'il attache à ne pas donner au public anglais l'impression que la France compromet les dernières chances d'entente avec l'Allemagne par un souci trop étroit de sauvegarder sa doctrine et ses droits.

Sir Robert Vansittart a attiré mon attention sur l'information du *Daily Telegraph* d'après laquelle le gouvernement allemand se préparerait à donner demain samedi sa réponse au questionnaire britannique. Le Foreign Office n'a reçu de son ambassade à Berlin aucune indication de nature à confirmer cette nouvelle, qui n'est cependant pas jugée invraisemblable. Si, comme l'indique le journal en question, la réponse allemande est sèche et négative, elle contribuera à dévoiler au public le véritable état d'esprit du gouvernement allemand. Si elle est par trop [spécieuse], la conférence générale sera d'autant plus nécessaire pour faire la lumière sur les arrière-pensées du Reich.

(1) T. du même jour, annonçant que le comité des Affaires étrangères de la Chambre des Communes, examinant la situation à la suite de l'accord austro-allemand, estime que les engagements anglais doivent se borner à assurer la sécurité des frontières françaises, belges et néerlandaises.

(2) Lire : du 19 mars.

469

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2203, 2204. *Berlin, 17 juillet 1936, 20 h. 23, 20 h. 22.*

(*Reçu :* 22 h. 15.)

Un de mes collaborateurs a eu l'occasion de s'entretenir avec un Polonais de l'entourage de M. Lipski. Il revenait de Varsovie. Ses propos témoignaient de l'impression assez forte que l'affaire de Dantzig y avait produite, même sur les éléments germanophiles, auxquels il appartient, du reste.

D'après ce qu'il a laissé entendre, la Pologne ne s'intéresserait nullement à la personne du Haut-Commissaire Lester. Elle s'accommoderait même de la disparition du haut-commissariat. Mais elle ne voudrait pas que la Société des Nations cessât d'exercer son contrôle sur la Ville Libre; car elle se réserverait, dans le cas où les choses menaceraient de se gâter, de se replier sur l'institution genevoise, afin d'éviter de se brouiller, elle-même, avec le Reich.

Le même Polonais interprète l'accord austro-allemand comme un succès marqué de M. Mussolini. Il considère que l'Autriche est capable de s'opposer à l'invasion pacifique de l'Allemagne et que, d'ailleurs, si l'accord n'était pas respecté, le Duce remettrait tout en question.

470

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX AMBASSADEURS DE FRANCE À LONDRES, BRUXELLES.

T. nos 1193 à 1198; 367 à 372. *Paris, 17 juillet 1936, 22 h. 30.*

Pour Bruxelles : J'adresse à notre ambassadeur à Londres le télégramme suivant qui vous servira d'instruction.

Pour Londres : Je me réfère à votre télégramme no 1345-1346 (1).

Pour les deux postes : Le gouvernement estimant indispensable qu'un dernier effort soit fait à bref délai pour un règlement général, accepte la procédure proposée. Il est prêt, d'autre part, si le gouvernement belge y consent, à ce que la réunion préparatoire envisagée ait lieu à Londres.

(1) Voir ci-dessus, no 464.

Nous ne méconnaissons pas toutefois les graves périls qui peuvent résulter d'une conférence qui n'aurait pas été suffisamment préparée par les échanges de vues franco-britanniques. Je prends donc acte de la déclaration que vous a faite le secrétaire d'État, que son gouvernement est prêt à se concerter avec nous par la voie diplomatique en vue des thèses à défendre à la future conférence (1). Vous marquerez, d'autre part, à M. Eden que, dans la réunion préparatoire, des déclarations précises lui seront demandées sur l'attitude que l'Angleterre adoptera au cas où l'effort qui va être tenté viendrait à échouer comme le précédent.

En ce qui concerne les projets de communiqué, ils appellent les observations suivantes :

I. *Communiqué préliminaire.*

a. Il est nécessaire d'insérer une référence aux engagements qui lient, à l'heure actuelle, les trois gouvernements.

b. La conférence préliminaire ne doit pas porter seulement sur des questions de procédure; il est indispensable de faire le point sur la situation actuelle, de confronter les renseignements et même d'envisager des hypothèses qui peuvent se produire à très bref délai.

c. La rédaction, en ce qui concerne un règlement général européen, doit être modifiée de façon à ne pas éveiller les susceptibilités des puissances qui pourraient redouter que l'on veuille régler sans elles des questions qui les concernent.

II. *Communiqué final.*

Les paragraphes 1° et 2° n'appellent que de légères corrections de forme.

Le paragraphe 3° doit nécessairement contenir une allusion à la violation du traité de Locarno et à la situation dans la zone rhénane.

Paragraphe 4°. Il est indispensable d'employer une rédaction qui ne permette pas de penser que la conférence à cinq doive régler des questions générales sans que les intéressés soient présents.

D'autre part, l'arrangement du 19 mars, qui subsiste, doit être mentionné avec cette indication que les trois puissances réunies à Londres demeurent fidèles à ses principes fondamentaux.

Enfin, le gouvernement français a formulé, le 8 avril (2), des propositions dont il doit être fait également mention.

C'est en s'inspirant de ces considérations qu'ont été établis les contre-projets que je vous adresse par télégramme séparé et que je communique d'autre part au gouvernement belge (3).

(1) Voir ci-dessus, n° 468.
(2) Voir ci-dessus, n° 37.
(3) Voir ci-dessous, nos 471, 472.

471

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX AMBASSADEURS DE FRANCE À LONDRES, BRUXELLES.

T. nos 1199, 372 *bis*. Réservé. *Paris, 17 juillet 1936, 22 h. 45.*

Contre-projet de communiqué préliminaire.

A la suite de l'échange de vues que laissait prévoir le communiqué publié à Genève le 4 de ce mois [1], les gouvernements de France, de Belgique et du Royaume-Uni, tenant compte des engagements existant entre eux, ont décidé maintenant qu'aurait lieu à Londres, à la date du , une réunion des représentants de ces trois puissances en vue d'examiner l'évolution de la situation depuis le 19 mars et de rechercher les meilleurs moyens d'assurer la paix de l'Europe par un règlement général.

472

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX AMBASSADEURS DE FRANCE À LONDRES, BRUXELLES.

T. nos 1200 à 1202, 372 *ter* à 374. Réservé. *Paris, 17 juillet 1936, 23 h.*

Contre-projet de communiqué final.

Les représentants de la France, de la Belgique et du Royaume-Uni s'étant réunis à , à la date du , sont arrivés aux conclusions suivantes :

1° L'objectif principal vers lequel doivent tendre les efforts de toutes les nations de l'Europe est de consolider la paix par un règlement général.

2° Un tel règlement ne peut être obtenu que par la libre coopération de toutes les puissances intéressées et rien ne serait plus néfaste pour les espérances que l'on doit garder à ce sujet que la division, apparente ou réelle, de l'Europe en blocs opposés.

3° Les trois puissances : France, Belgique et Royaume-Uni, estiment en conséquence que des démarches doivent être effectuées pour organiser une rencontre des cinq puissances locarniennes aussitôt qu'une telle réunion pourra être tenue commodément. La première tâche à accomplir devra être

(1) Voir ci-dessus, n° 464, note 3.

de régler la situation créée par l'initiative allemande du 7 mars et de négocier ensuite, sur un pied d'égalité, un nouvel accord destiné à se substituer au pacte rhénan de Locarno.

4° Si des résultats peuvent être obtenus à cet égard, d'autres questions concernant la paix européenne se poseront pour la discussion desquelles la collaboration de tous les intéressés serait d'ailleurs indispensable. Les représentants des trois puissances, fidèles aux principes fondamentaux de l'arrangement du 19 mars, se référant en outre aux propositions du chancelier du Reich en date du 31 mars et aux propositions du gouvernement français en date du 8 avril, ont examiné en conséquence l'extension éventuelle du champ de la discussion de manière à faciliter le règlement général des problèmes dont la solution leur apparaît essentielle pour la paix de l'Europe.

Les trois gouvernements se proposent donc d'entrer en communication avec les gouvernements d'Allemagne et d'Italie en vue d'obtenir leur participation à la réunion ainsi projetée.

473

M. LAROCHE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 497 à 502 (1). *Bruxelles, 17 juillet 1936, 21 h. 50.*

(*Reçu :* 23 h. 35, 23 h. 15, 23 h.; le 18, 0 h. 10.)

Le ministre des Affaires étrangères m'a reçu à six heures.

Il m'a donné connaissance de la réponse anglaise (2) en me disant que, d'après ses informations, M. Corbin avait dû la transmettre à Votre Excellence.

En substance, le gouvernement anglais accepte une conférence à trois, mais à condition qu'elle ait lieu à Londres, qu'un communiqué, dont le projet a été remis par M. Eden, précisera qu'elle aura pour objet d'examiner les meilleurs moyens de favoriser un règlement général européen et enfin que l'on sera préalablement d'accord sur les résolutions qui devront être publiées à l'issue de cette réunion et dont un projet a été remis à l'ambassadeur de Belgique.

M. Eden, en donnant cette réponse au baron Cartier de Marchienne, aurait déclaré qu'il avait eu beaucoup de peine à faire admettre la conférence à trois, même à cette condition.

En ce qui concerne le choix de Londres, M. Spaak n'y fait pas d'objection : Bruxelles avait été envisagé pour faciliter la venue de l'Italie, Paris est évidemment écarté, m'a-t-il dit, en souvenir du plan Laval-Hoare. Il espère que le

(1) Exemplaire rectifié.

(2) Voir ci-dessus, n° 468.

gouvernement français ne verra pas d'obstacle à aller à Londres. Je lui ai demandé, en spécifiant que je posais la question à titre purement personnel, si, au cas où l'on se met d'accord pour la conférence à cinq, il serait favorable au choix de Bruxelles. Il m'a répondu que, si on le juge utile, le gouvernement belge serait naturellement disposé à accepter que la réunion ait lieu ici.

Quant au fond de la proposition anglaise, le ministre des Affaires étrangères pense que le gouvernement anglais est impressionné par les avertissements qui lui parviennent de Berlin. Lui-même reçoit du vicomte Davignon des télégrammes lui indiquant que le gouvernement allemand considérera la réunion des trois locarniens comme la formation d'un front commun et en prendra prétexte pour se refuser à toute conversation générale. Il discerne bien le bluff allemand et y voit l'explication de l'attitude anglaise.

Étant convaincu qu'on ne pourra pas modifier pour le moment l'attitude du gouvernement anglais, le ministre de Belgique est disposé pour sa part à accepter les propositions de M. Eden. Il m'a paru toutefois vouloir faire des réserves sur le fait que, dans le projet relatif aux résolutions à adopter, on semble prendre pour base uniquement les propositions du chancelier allemand.

Je lui ai marqué que c'était d'autant plus surprenant qu'on n'avait même pas reçu de réponse au questionnaire.

J'ai relevé le passage relatif aux blocs antagonistes en remarquant que ce n'était pas de notre part qu'en venait la menace. M. Spaak reconnaît du reste que le document est vague et n'est pas sans défaut, mais l'essentiel pour lui est d'arriver à un accord avec l'Angleterre et de lui donner à cet effet l'impression que nous ne nous déroberons pas à un essai loyal d'entente à cinq. Il comprend du reste que la position du gouvernement français qui doit tenir compte de son opinion puisse être différente. Il ne prendra certainement pas d'initiative, mais il pourrait être intéressant de lui faire valoir nos raisons et d'essayer d'amener M. Van Zeeland à les appuyer.

Le ministre des Affaires étrangères m'a dit à ce propos que, bien entendu, le gouvernement belge considérait que la garantie anglaise continuait de couvrir la sécurité de la Belgique et celle de la France.

Le Premier ministre qui connaît les Anglais est d'avis, a-t-il ajouté, que cela va de soi et qu'il ne faut pas leur rappeler sans cesse la parole donnée.

J'ai observé qu'en tout cas il ne s'agissait là que de la période transitoire, mais qu'il y avait lieu de se demander quand on estimerait qu'elle aurait pris fin et quand et comment joueraient les garanties définitives prévues en cas d'échec dans la reconstruction d'un nouveau Locarno.

474

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE,
A M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 209, 210. Confidentiel — *Rome, 17 juillet 1936, s.h.* (1)

(*Reçu :* le 20, 12 h. 35.)

Le cardinal secrétaire d'État m'a parlé aujourd'hui de l'accord austro-allemand avec plus de liberté que lundi dernier (2) :

« Je vous avouerai, m'a-t-il dit, que je ne suis pas tranquille sur les conséquences de cet accord. Les promesses faites par l'Allemagne vaudront plus ou moins selon qu'elles les tiendra exactement ou non, et les précédents ne sont pas [précisément] encourageants à cet égard. Mais les faits sont ce qu'ils sont. Or c'est un fait par exemple que des journaux du Reich pourront désormais pénétrer en Autriche où ils feront du mal, tandis que des journaux autrichiens admis dans le Reich par réciprocité n'y produiront aucun effet. C'est un fait encore que des hitlériens vont recouvrer en Autriche pleine liberté d'action et de mouvement, tandis que les camps de concentration du Reich continueront à regorger de gens que le gouvernement de Berlin jugera à propos de retirer de la circulation, et ainsi de suite. Il y a aussi à redire aux dispositions concernant la conformité de culture et la mise en harmonie des politiques extérieures. L'influence hitlérienne ne pourra pas ne pas profiter de tout cela en Autriche et c'est pourquoi l'accord conclu me cause une impression désagréable ». Le cardinal Pacelli a ensuite constaté que M. Mussolini s'était notablement écarté de la politique antérieurement suivie par lui dans la question d'Autriche et il a de nouveau expliqué ce changement par le désir du Duce de ne pas avoir à craindre un acte de violence du Reich contre le gouvernement de Vienne (Voir mon télégramme n° 201) (3).

(1) Par poste.
(2) C'est-à-dire le 13 juillet. Voir ci-dessus, n° 440.
(3) Voir ci-dessus, n° 440.

475

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 225. Très confidentiel. Secret. *Prague, 17 juillet 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 24 juillet.)

Votre Excellence a pris connaissance de mes entretiens avec MM. Benès et Krofta après l'accord austro-allemand (mes télégrammes nos 694 à 704 [1] et 718 à 720) [2]; des prises de position officielles ou officieuses des hommes d'État tchécoslovaques (mes télégrammes nº 706 [3], ma lettre nº 221) [4]; des articles des principaux journaux à ce sujet; en dernier lieu de ma conversation avec M. Krofta sur les relations germano-tchécoslovaques.

Contrairement à son habitude, le ministre des Affaires étrangères m'a avoué l'inquiétude inspirée à l'opinion publique par cet accord. Suivant de bons informateurs, dès qu'on sort des cercles officiels, cette inquiétude se manifeste vivement.

Certains journalistes écoutés ont exprimé publiquement le vœu que la France et l'Angleterre ne laissassent pas sans réagir utilement les puissances à gouvernement autoritaire manifester leur initiative et conquérir des positions importantes.

J'ai examiné à partir de ces divers éléments les relations franco-tchécoslovaques et la position de la Tchécoslovaquie sur l'échiquier européen.

Comme je l'ai écrit au prédécesseur de Votre Excellence le 4 avril dernier[5], M. Benès me rapportant sa conversation avec M. Eisenlohr m'a affirmé solennellement que, tant qu'il serait au pouvoir, jamais la Tchécoslovaquie n'accepterait, comme l'avait fait la Pologne, une négociation séparée avec l'Allemagne. Ce matin, M. Krofta s'est exprimé dans le même sens (voir mon télégramme nº 723) [6].

D'autre part, le Président, parlant hier à l'un de nos compatriotes, a caractérisé aussi nettement les relations de la Tchécoslovaquie avec l'Allemagne

(1) Ci-dessus reproduit sous le nº 446.

(2) Ci-dessus reproduit sous le nº 460.

(3) Dans ce télégramme du 14 juillet, M. de Lacroix rend compte d'un article d'inspiration officieuse de la *Prager Presse* sur l'accord austro-allemand. Cet accord, souhaité par la Tchécoslovaquie, doit écarter les dangers d'Anschluss et de restauration. Il doit permettre une entente générale en Europe centrale avec le concours de l'Allemagne mais, en cas de développement imprévu, la prudence s'impose.

(4) Cette dépêche, du 17 juillet, complète les télégrammes du même jour relatifs à l'opinion des hommes d'État tchèques sur l'accord austro-allemand.

(5) Le 5 en fait (voir ci-dessus, nº 26).

(6) Du 17 juillet, d'après lequel M. Krofta avait assuré qu'aucune ouverture n'a été faite à Prague par Berlin depuis la conclusion de l'accord germano-autrichien.

et sa politique générale. « Nous n'avons, a-t-il dit, aucun différend particulier avec l'Allemagne; par ailleurs le gouvernement de Berlin sait très bien qu'il ne pourra jamais assimiler la nation tchèque. Son seul grief contre nous, son seul motif d'attaque, ce sont les alliances de la Tchécoslovaquie avec la France et la Russie. Cependant à ces alliances je ne renoncerai pas, confiant dans la force qu'elles m'assurent; j'assume le risque qu'elles comportent. J'estime en effet que la politique extérieure de la France et de la Russie tend à un règlement de la situation européenne conforme aux intérêts de la Tchécoslovaquie et aux intérêts généraux de l'Europe ».

Ces déclarations sont formelles; je les crois absolument sincères. Il n'en reste pas moins que la diplomatie allemande a fait ici les propositions que j'ai rapportées, et que ces propositions ont été enregistrées. Actuellement, l'idée des hommes d'État tchécoslovaques est de provoquer l'intégration de ces propositions, améliorées si possible, dans un règlement général européen qui remplacerait, en l'élargissant, le pacte de Locarno.

J'ai remarqué que M. Benès, dans la dernière conversation que j'ai eue avec lui, ne m'a pas dit un mot de l'union franco-anglaise, sur la nécessité de laquelle il a insisté dans tous nos précédents entretiens. Le Président a dit d'autre part à notre compatriote « savoir fort bien que l'Angleterre ne ferait jamais la guerre pour la Tchécoslovaquie ».

Si par ailleurs il faut en croire les journaux, le cabinet de Londres a fini par accepter la réunion restreinte des puissances restées plus ou moins fidèles au pacte de Locarno; il paraît cependant décidé à ne s'associer à aucune résolution positive, sauf peut-être celle d'envoyer à Berlin un nouveau missionnaire britannique. L'attitude adoptée par l'Angleterre à la suite de l'initiative allemande du 7 mars reste donc très incertaine.

Celles de l'Allemagne et de l'Italie sont encore plus mystérieuses. Si tout sous une forme ou sous une autre demeurait en l'état, ou si du moins les puissances ne pouvaient se mettre d'accord sur un règlement général européen, qu'arriverait-il ? La Tchécoslovaquie resterait dans une situation précaire saisie des propositions allemandes. Il se pourrait qu'une nouvelle initiative du Reich, ne provoquant pas plus que les précédentes une réaction immédiate de la France et de l'Angleterre, la mît dans l'obligation de choisir entre l'acceptation et le refus. Il ne faut pas oublier, — et les hommes d'État de Prague n'oublient pas — que les Tchèques ont vécu de longs siècles dans une sorte de communauté avec les Allemands et que la nation tchèque n'a pas péri.

Si cet événement se produisait de nouveau, sans doute la nation tchèque y survivrait-elle encore; mais, écartée de l'Europe centrale, la France resterait-elle une grande puissance ? Peut-elle au surplus, sans risque pour sa vie même, cesser d'être une grande puissance ?

Ces réflexions m'amènent à me demander si la France ne devrait pas, sans plus attendre, prendre une initiative de nature à se rattacher plus étroitement ses alliés de l'Europe centrale; si les esprits de ses amis dans cette région n'en seraient pas réconfortés, si son prestige en Europe n'en serait pas accru, si la cohésion et la force intérieure de la Petite Entente n'en seraient pas augmentées.

Dans ma dépêche du 7 juillet, Relations commerciales nº 208 [1], j'ai dit à Votre Excellence que M. Krofta m'avait raconté la proposition faite lors de la dernière réunion de Genève par M. Titulesco en vue de la conclusion d'un pacte d'assistance mutuelle entre la France et la Petite Entente. Je me suis demandé si cette proposition ne devrait pas être relevée ou reprise : elle aurait un double avantage : un pacte de cette nature, conclu au moment où les esprits sont encore troublés par l'accord austro-allemand, fortifierait les liens unissant la Yougoslavie à la Roumanie et à la Tchécoslovaquie; il rétablirait entre Paris et Belgrade la confiante coopération d'autrefois. Il nous permettrait en même temps de demander aux états de la Petite Entente de formuler par écrit les engagements d'assistance militaire réciproques, en cas d'agression d'une puissance quelle qu'elle soit, dont l'existence aujourd'hui, m'a dit M. Krofta (voir ma dépêche du 7 juillet 1936, nº 206) [2] est considérée comme découlant des accords de la Petite Entente et est prise comme base des études des trois états-majors, mais n'est pas expressément consacrée par un texte.

La conclusion d'un pareil pacte pourrait d'autre part, il est vrai, contrarier les efforts que poursuit peut-être Votre Excellence pour ramener l'Italie dans le camp des puissances attachées au maintien du *statu quo* européen. Mais l'Italie s'est-elle embarrassée de semblables considérations quand elle a prêté son entremise à la conclusion du pacte austro-allemand? N'a-t-elle pas plutôt estimé qu'elle se ferait plus précieuse en se rendant plus gênante ? Au surplus les rapports d'alliance ou de collaboration amicale entre la France et chacun des états de la Petite Entente sont depuis longtemps une des constantes de la situation européenne. Il paraîtrait donc possible de démontrer que ce pacte n'a rien pour surprendre ni pour effrayer.

Sans mentionner les considérations qui m'y amenaient, j'ai parlé académiquement à M. Benès de ce que m'avait dit M. Krofta au sujet de la proposition de M. Titulesco. Le Président m'a dit que, pendant la conférence du désarmement, notamment, il avait envisagé avec M. Paul-Boncour en particulier la conclusion d'un pacte conforme aux principes du covenant, dont les premiers signataires auraient été la France et les états de la Petite Entente, et qui serait resté ouvert à l'adhésion d'autres puissances. MM. Paul-Boncour et Benès pensaient surtout, paraît-il, aux états de l'Entente balkanique, et à ce point de vue, il me semble que le résultat de la conférence de Montreux, en ce qui concerne le rapprochement de la Turquie des pactes d'assistance mutuelle où la France est partie, constitue un premier pas très intéressant. Quoi qu'il en soit, le fait que le pacte à conclure resterait ouvert lui enlèverait toute apparence de pointe contre l'Italie. Il serait le résultat d'une politique analogue à celle que la France a suivie à Montreux.

Me faisant le récit de ses conversations avec M. Paul-Boncour, le Président m'a dit avoir estimé à l'époque avec son interlocuteur que, dans le cas d'une

[1] M. de Lacroix relate une conversation avec M. Krofta, au sujet d'une prétendue décision qui, aux dires de M. Titulesco, aurait été prise lors de la dernière entrevue à Bucarest (7 juin). Il aurait été décidé de conclure un accord d'assistance mutuelle avec la France, en prévision d'une agression allemande, italienne ou polonaise. En réalité, déclare M. Krofta, il ne s'agit que d'une suggestion de M. Titulesco.

[2] Dépêche non retrouvée.

guerre entre la Roumanie et la Bulgarie par exemple, ou dans celui où la Hongrie partirait seule en guerre contre un des états de la Petite Entente ou contre la Petite Entente tout entière, le pacte ne devrait pas obliger la France à intervenir. Il est évident que cette intervention serait inutile et inacceptable pour l'opinion française. Mais je me suis demandé, sans le dire à M. Benès, que je me suis borné à écouter, si une pareille stipulation ne donnerait pas à l'Allemagne et à l'Italie les mêmes motifs de protestation que l'Allemagne élève actuellement contre le pacte franco-russe et s'il ne vaudrait pas mieux ne pas l'insérer dans le pacte à conclure quitte à ne pas intervenir en fait, avec l'assentiment de notre partenaire belligérant, si se produisaient les éventualités envisagées par MM. Benès et Paul-Boncour. Quoi qu'il en soit, les spécialistes de la jurisprudence au sujet du covenant pourraient peut-être trouver une formule évitant cette difficulté.

Je m'excuse de la rédaction hâtive de cette dépêche. J'ai une occasion pour l'envoyer à Votre Excellence que je ne veux pas manquer et qui ne me laisse pas le temps de parfaire l'exposition des idées qui en font l'objet. Il me paraît en effet important et urgent d'étudier une initiative qui raffermirait en Europe centrale notre position et notre prestige gravement ébranlés, bien qu'on ne me le dise pas, par la réoccupation de la Rhénanie et la mainmise de l'Allemagne, aidée par l'Italie, sur l'enjeu qu'est l'Autriche de la partie engagée entre les états respectueux des traités ayant mis fin à la guerre et ceux qui veulent modifier ces instruments. C'est du moins ainsi que juge l'opinion publique dont l'action sur les gouvernements se fait de plus en plus puissante.

476

M. Naggiar, Ambassadeur de France à Pékin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 317. *Pékin, 17 juillet 1936.*

(*Reçu :* Cabinet, 10 août; Dir. pol. 11 août.)

Les agences de presse et les journaux ont signalé, il y a quelques jours, l'existence d'un accord récemment passé entre la Chine et l'Allemagne au sujet d'échanges de marchandises et de matières premières entre les deux pays. Les premières rumeurs concernant cet arrangement avaient commencé à circuler dans le courant du mois de mai et l'attaché militaire, auquel l'ambassade les avait signalées, en le priant de s'efforcer d'en vérifier le bien-fondé, en avait fait mention dans sa correspondance avec le ministère de la Guerre.

Les autorités chinoises, interrogées ces temps derniers à ce sujet par mes collaborateurs, se montrent avares de précisions sur les modalités de cet accord, mais elles n'en nient point l'existence. Des renseignements recueillis à diverses sources, il résulterait que l'Allemagne se serait engagée à absorber, pendant

un délai de cinq années, pour 20 millions de dollars chinois de matières premières, principalement du tungstène et des arachides, et livrerait elle-même à la Chine, au fur et à mesure de leur réception, du matériel de guerre et des machines industrielles. Aucune précision n'a pu être obtenue sur la nature et la répartition par catégorie du matériel de guerre; il est probable qu'une liste n'en a pas encore été dressée, et que les commandes seront passées après examen par les commissions militaires chinoises des différents types qui leur seront proposés et au fur et à mesure des besoins de ce pays.

Cet accord a vivement mécontenté les grandes maisons importatrices allemandes de Changhaï, qui se voient ainsi dépossédées d'un champ d'opérations fructueuses. C'est ce qui explique peut-être que les représentants officiels de l'Allemagne affectent, sinon d'ignorer cet accord, du moins d'être demeurés étrangers à sa préparation. Le consul général d'Allemagne à Changhaï, M. Kriebel, que j'ai interrogé à ce sujet, m'a dit que cet arrangement était entièrement dû à l'initiative privée d'un de ses compatriotes, M. Klein, et que ni l'ambassade d'Allemagne, ni son consulat général, n'avaient eu une part quelconque à son élaboration. M. Klein, qui se trouvait en Chine au printemps dernier, vient, après un court séjour en Allemagne, de revenir dans ce pays, assisté de quelques conseillers techniques militaires, dont le général von Reichenau. Il paraît dès maintenant se préoccuper de susciter, de la part des autorités militaires, les premières commandes fermes de matériel et se rendrait ensuite dans le sud-ouest, sans doute pour y discuter des modalités de livraison du wolfram que cette région de la Chine produit.

Je ne manquerai pas de tenir le Département au courant du développement de cette affaire, dont la révélation, comme en ont fait foi des communications récentes de M. Kammerer [1], a produit au Japon une certaine émotion, et a même provoqué des réclamations de la part de l'ambassade du Japon auprès du Wai Kiao Pou et de l'ambassade d'Allemagne.

477

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. PUAUX, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE.

T. nº 325. *Paris, 18 juillet 1936, 16 h. 10.*

Je me réfère à vos télégrammes 733 à 736 [2].

J'approuve le langage que vous avez tenu à M. Schmidt afin de le mettre en garde contre le danger qui résulterait, pour l'indépendance autrichienne

(1) Voir ci-dessus, nº 370.

(2) Du 16 juillet. M. Puaux rend compte que le secrétaire d'État aux Affaires étrangères a envisagé l'éventualité d'une adhésion de l'Allemagne aux accords de Rome, qui donnerait certaines garanties à l'Autriche, état-tampon entre les deux dictatures. M. Puaux a mis en garde son interlocuteur contre les intrigues nazies qui pourraient amener au pouvoir un gouvernement national-socialiste.

et pour la paix de l'Europe, de l'adhésion de l'Allemagne aux protocoles de Rome. Quoi que puisse prétendre le secrétaire d'État, une initiative allemande dans ce sens aboutirait en fait à la création d'un bloc dans lequel la politique autrichienne perdrait toute autonomie.

Je vous prie de ne négliger aucune occasion pour renouveler cet avertissement, d'autant plus légitime que l'adhésion d'autres puissances n'a pas été prévue dans les actes de 1934 et de 1936.

478

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1357, 1358. *Londres, 18 juillet 1936, 19 h. 35.*

(*Reçu :* 21 h.)

J'ai communiqué au secrétaire d'État votre réponse aux suggestions anglaises relatives à la conférence locarnienne. Je lui ai remis le texte de nos deux contre-projets (1), et, après avoir pris acte en votre nom de la promesse du gouvernement anglais concernant la préparation diplomatique de la ... (2) des cinq puissances, je lui ai annoncé votre intention de vous enquérir de l'attitude que prendrait l'Angleterre en cas d'un échec de ce nouvel effort de conciliation.

M. Eden, obligé d'aller assister cet après-midi à une réunion publique dans sa circonscription électorale, verra le Premier ministre demain soir et lui fera part des modifications que nous demandons. Dès à présent, il m'a signalé les difficultés qu'il verrait à accepter certaines d'entre elles, et surtout à les faire accepter par ses collègues du Cabinet qui n'ont jamais envisagé avec beaucoup de faveur la réunion préliminaire des trois puissances. Il est donc possible qu'il nous fasse tenir lundi un texte intermédiaire, mais il se demande, même au cas où la date de la conférence serait reportée au jeudi 23, si des échanges de vues pourront être terminés en temps voulu. J'ai fait remarquer que l'essentiel était de se mettre d'accord sur le communiqué préliminaire qui doit être publié immédiatement, la rédaction du communiqué final pouvant être mise au point au cours de la conférence même, puisque les deux gouvernements savent qu'il n'y a entre eux aucune divergence de vues fondamentale. Toutefois, le secrétaire d'État désirerait vivement qu'une entente préalable s'établisse pour écarter toute chance de désaccord entre Paris et Londres.

(1) Voir ci-dessus, nos 471, 472.

(2) Lacune de déchiffrement.

479

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
aux AMBASSADEURS DE FRANCE À ROME [1], BERLIN, LONDRES, BRUXELLES [2].

T. nos 812-813; 408-409; 1204-1205; 387-388.

Paris, 18 juillet 1936, 23 h.[3].

Pour Berlin, Bruxelles et Londres : J'adresse à notre ambassadeur à Rome le télégramme suivant.

Pour Rome : Je me réfère à votre télégramme 755 et suivants [4].

Pour tous les postes : Les conditions dans lesquelles le gouvernement italien, assuré de la levée des sanctions, a cru devoir refuser sa participation à une réunion immédiate des puissances fidèles au traité de Locarno, permettraient déjà de douter de la position que M. Mussolini entend désormais adopter au regard de la situation créée par la violation du traité de Locarno. Le langage de la presse romaine, au lendemain de l'accord austro-allemand, la coïncidence de cet accord avec la réponse négative remise au gouvernement belge, les commentaires dont cette réponse est l'objet dans les journaux de la péninsule nous justifient encore plus à rechercher à ce sujet quelque éclaircissement. Aussi bien une réserve trop prolongée de notre part pourrait-elle être un jour invoquée, rétrospectivement, par la diplomatie italienne comme un encouragement tacite pour justifier la revision d'une politique en cours d'évolution.

Je vous prie, en conséquence, de demander au comte Ciano de vous dire clairement si, conformément à la doctrine définie dans l'accord de Londres du 19 mars, et en dépit de la répudiation par l'Allemagne du traité de Locarno, le gouvernement italien se considère à l'heure actuelle comme lié par les engagements résultant pour lui de ce traité.

Vous aurez soin de prendre toutes précautions pour que votre démarche conserve un caractère de simple élucidation, tendant seulement à préciser notre information. Vous éviterez, par conséquent, tout ce qui pourrait donner à votre interlocuteur le moindre sentiment d'une pression — ou d'une sollicitation — pour obtenir la réponse que nous pouvons souhaiter.

(1) Par fil.
(2) Par avion.
(3) Ce télégramme a été également communiqué à Vienne, Prague, Belgrade, Varsovie.
(4) Télégramme ci-dessus reproduit sous le n° 431.

480

Compte-rendu de mission à Bruxelles [1]
(16-17 juillet 1936)

Secret. *Bruxelles, 18 juillet 1936.*

Le général Van den Bergen a reçu les officiers de l'État-major de l'armée avec sa cordialité habituelle.

Le général Schweisguth lui a remis le procès-verbal des conversations du 15 mai 1936 à Paris [2]. Ce procès-verbal, après étude, sera retourné par l'intermédiaire du général Riedinger.

Il a été ensuite arrêté, d'un commun accord, le programme des travaux à mettre au point par les officiers des 3e et 4e bureaux.

Les officiers de l'état-major de l'armée ont été reçus à dîner par le général Van den Bergen accompagné des sous-chefs de l'État-major belge et des chefs des 2e, 3e et 4e bureaux.

Dans un toast très chaleureux, le général a exprimé son plaisir de collaborer avec ses camarades de l'État-major français.

Les officiers du 3e bureau ont pu rapporter une documentation absolument complète sur les destructions préparées par les Belges et leur organisation défensive, ainsi que sur leur dispositif de concentration.

Les officiers du 4e bureau ont pu mettre à jour et réviser entièrement avec leurs camarades belges l'instruction de 1928 sur les communications et ravitaillements des armées appelées à opérer en Belgique.

Enfin, le général Deffontaine a proposé au général Schweisguth de lui faire visiter les travaux de la tête de pont de Gand. Ces travaux sont constitués par de nombreuses casemates qui ont été camouflées d'une façon absolument remarquable. Les petits ouvrages pour mitrailleuses, canon de 47 et observatoires ont l'apparence de maisons villageoises, de garages, de hangars et se confondent entièrement avec les constructions analogues qui les entourent.

La reconnaissance s'est poursuivie par l'étude du terrain où les forces françaises viendraient éventuellement étayer à droite les armées belges dans le cas où celles-ci auraient été rejetées sur leur réduit national de l'Escaut.

Il a été convenu avec le général Deffontaine que, dans une reconnaissance effectuée à la fin du mois, le général Schweisguth avec le général Buisson et un officier de chacune des armées intéressées, reconnaîtraient les secteurs dans lesquels pourraient éventuellement intervenir des forces françaises, à savoir :

(1) Ce compte rendu, extrait des archives de la Guerre, porte la signature du général Schweisguth, sous-chef de l'État-major de l'armée.
(2) Voir ci-dessus, n° 217.

— un jour, débouchés ouest de la Meuse en aval de Liège, les canaux de la Campine;

— un jour, canal Albert;

— un jour, organisation frontière des Ardennes;

— un jour, organisation de deuxième ligne dans la région de la Meuse, en amont de Liège.

Le général Van den Bergen a dit au général Schweisguth que la commission mixte terminerait ses travaux au commencement d'août. Elle aboutira vraisemblablement à une augmentation de la durée de service, égalisant le service dans les différentes armes aux environs de dix-huit mois. Il restera alors à faire accepter ce projet par le Parlement qui serait convoqué en session spéciale au mois de septembre.

Le général Van den Bergen a dit encore que le nombre de destructions chargées et amorcées s'élevait maintenant à 120 dispositifs; chacun d'eux nécessite une garde permanente de quatre hommes, soit, en y comprenant la relève, vingt hommes par dispositif.

Le général ne voit pas la possibilité de demander au Parlement des crédits nouveaux pour les ouvrages à faire au sud de Volkrange en liaison avec les ouvrages français des abords de Longwy. Par contre, des dispositifs de destruction seront aménagés dans cette région.

L'impression résultant de cette prise de contact est que, quelles que soient les tendances diverses des partis politiques belges et de certaines autorités militaires, l'État-major général, dans sa composition actuelle, est entièrement acquis à une étroite collaboration avec l'armée française.

D'autre part, au cours d'une visite à l'ambassadeur de France, M. Laroche, celui-ci a dit au général Schweisguth qu'il lui apparaissait très important d'accorder à la Pologne les crédits d'armement qu'elle demandait. « Si nous devons coopérer avec elle, a-t-il dit, nous avons tout intérêt à ce que ses armées soient fortes, mais bien entendu il faut demander des garanties absolues sur l'usage qu'elle fera des armements que nous l'aiderions à constituer ».

481

M. PONSOT, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA, DÉLÉGUÉ DE LA FRANCE À LA CONFÉRENCE DE MONTREUX,

À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 74. *Montreux, 18 juillet 1936* [1].

(*Reçu :* le 19, 10 h. 45.)

Au cours des dernières séances plénières, l'une privée, l'autre publique, qui ont eu lieu cet après-midi, la plupart des délégués ont pris la parole pour se féliciter de l'heureuse issue des négociations de Montreux et pour remercier

[1] Par courrier.

le délégué turc tant de la procédure suivie par son gouvernement pour la revision du traité, que de l'esprit de conciliation dont il a fait preuve.

Sans insister sur ces congratulations rituelles, je tiens à signaler l'intervention du représentant britannique, en réponse à une déclaration lue par M. Rustu Aras, dès que le texte de la convention eût été définitivement adopté.

Lord Stanley ne s'est pas borné, en effet, à souligner les liens qui unissent son pays à la Turquie, renforcés par l'estime réciproque née de la guerre dont la dureté est attestée par les tombes des Dardanelles entretenues si pieusement par le gouvernement turc. Il a marqué avec une force particulière que le traité de paix signé à Lausanne subsistait dans tous ses effets et dans toutes ses clauses à l'exception de la convention concernant les Détroits.

M. Paul-Boncour est lui-même intervenu avec vigueur dans le même sens. Après avoir rappelé avec une sobre émotion la lutte à laquelle le traité de 1923 a mis fin, et les nouveaux rapports d'amitié qui se sont renoués depuis lors entre la France et la Turquie, il a lui aussi mis l'accent sur le caractère limité de la nouvelle convention. Celle-ci n'apporte aucune dérogation aux stipulations du traité qui demeurent intactes puisqu'elle ne vise qu'à remplacer la convention des Détroits de la même date.

Ces précisions catégoriques n'étaient pas inutiles et ont rencontré l'assentiment de toutes les délégations, et aussi celui de la délégation turque, qui n'avait été assuré qu'à la suite d'actifs échanges de vues.

J'adresse à Votre Excellence, par la valise de ce soir, le texte définitif de la convention, avec les dernières corrections qui lui ont été apportées au cours des débats d'aujourd'hui [1].

482

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 209. *Rome, 18 juillet 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 27 juillet.)

Dans cette période d'incertitude où l'Italie cherche sa voie, je crois utile d'exposer en quelques lignes la situation présente infiniment complexe telle qu'elle apparaît à Rome, tant en ce qui concerne les tendances profondes de la politique italienne que ses procédés tactiques et ses hésitations.

Comme il était à prévoir, la conclusion de l'accord austro-allemand a été suivie d'une accentuation, au moins momentanée, des marques extérieures

[1] La séance au cours de laquelle les délégations apposèrent leur signature sur la nouvelle convention des Détroits a eu lieu le 20 juillet (Tél. nº 76 de Montreux du 21 juillet 1936). M. Paul-Boncour a prononcé une allocution très applaudie et M. Litvinov a exprimé l'espoir de voir les autres signataires du traité de Lausanne (en particulier l'Italie) adhérer bientôt à la convention de Montreux.

d'amitié entre le Reich et l'Italie, désireuse de manifester ainsi son approbation et son entière satisfaction. Si, comme je l'ai signalé dans mes télégrammes nos 782 à 788, du 16 juillet [1], il semble bien que ni l'ambassade d'Allemagne, ni la légation d'Autriche à Rome, ni même les bureaux du palais Chigi n'ont été tenus au courant de la marche des pourparlers, M. Mussolini, par contre, qui avait approuvé dès l'origine le principe de la négociation suggérée par M. Schuschnigg, paraît avoir été informé directement et même fréquemment consulté, sans intermédiaire, par le chancelier fédéral. C'est du moins ce qu'un des secrétaires de la légation d'Autriche, des mieux disposés à notre égard et qui fut précédemment un collaborateur du chancelier Dollfuss, a catégoriquement affirmé à un de mes collaborateurs, au cours d'une conversation confiante. Sans doute, M. Dollfuss, ami de M. Mussolini, aurait-il pu, s'il en avait eu le désir, négocier directement avec l'Allemagne non sans quelque latitude, sûr de la sympathie que lui avait vouée le chef du gouvernement italien. Il n'en était pas de même de M. Schuschnigg qui n'a jamais joui auprès de M. Mussolini d'un semblable crédit personnel et se devait de témoigner de son entière loyauté vis-à-vis d'un puissant protecteur qui acceptait bien de prendre, comme me le disait encore récemment sir Eric Drummond, « une position de repli » vis-à-vis de l'Allemagne, mais n'entendait pas sacrifier l'indépendance de l'Autriche.

Quant aux conséquences de l'accord, d'après mon informateur autrichien, l'éventualité d'une restauration en serait gravement compromise, ce qui n'est pas sans inquiéter ceux qui voyaient là une ultérieure possibilité de résistance efficace à l'hitlérisme, et confirme par ailleurs les indications fournies par mon collègue tchécoslovaque. Pour les tenants sincères de l'indépendance autrichienne, l'impression causée par l'accord du 11 juillet serait toutefois moins mauvaise maintenant qu'au début. On fait en effet remarquer que, contrairement à toute attente et aux prévisions les plus fondées, M. Hitler a brusquement accepté en bloc les demandes autrichiennes, le Reichsführer déclarant même à cette occasion « qu'il avait cette fois été à Canossa ». Un aussi soudain revirement s'expliquerait, croit-on au Ballplatz, par le désir qu'aurait eu M. Hitler d'éluder ainsi les points les plus gênants du questionnaire anglais et les conséquences internationales de sa répudiation unilatérale du traité de Locarno. Ne serait-il pas en effet bien difficile de présenter désormais, comme un perturbateur de la paix européenne, l'homme qui avait transformé précédemment déjà les rapports si tendus du Reich avec la Pologne en relations de bon voisinage et d'amitié, et qui aujourd'hui accordait librement à l'Autriche l'ensemble de ses revendications ?

Il n'en reste pas moins que le gouvernement fédéral reste en éveil et qu'il se préoccupe notamment des moyens de filtrer, dans toute la mesure possible, l'immigration touristique allemande qui n'aurait sans cela que trop tendance à submerger le pays. « Mais il ne s'agit évidemment là que d'expédients destinés à gagner du temps, la seule base réelle de l'indépendance effective et nominale de mon pays reposant toujours, a conclu le secrétaire de la légation d'Autriche,

[1] Télégramme non retrouvé.

sur une solide entente franco-italienne ». D'après lui, si l'Italie est à l'heure actuelle en coquetterie avec l'Allemagne, il faudrait se garder d'en conclure prématurément à l'existence d'un accord général entre les deux puissances. Il y aurait là surtout un moyen de pression sur une France, dont on observe ici l'évolution non sans quelque inquiétude, et un de ces procédés tactiques auxquels les dirigeants italiens quels qu'ils soient sont toujours enclins à recourir. D'ailleurs ne convient-il pas d'attacher à la question du Haut-Adige l'importance qu'elle mérite et dont généralement on ne mesure pas l'acuité? L'Italie, dans son désir de pratiquer une politique de bascule, pourrait être évidemment tentée, à un moment donné et au mépris de ses intérêts véritables, d'accepter, moyennant des garanties au moins théoriques, l'avance de l'Allemagne vers le Brenner si l'état d'esprit violemment naziste des populations de la province de Bolzano et même de Trente ne risquait de poser aussitôt un problème révisionniste allant directement à l'encontre des conceptions essentielles du gouvernement de Rome. M. Mussolini n'ignore pas, en effet, que malgré tous les efforts des autorités fascistes il n'a obtenu aucun résultat tangible quant à l'assimilation de ses ressortissants germaniques, car, en dépit des rapports officiels, la situation lui apparaît sous son vrai jour. Il se rend compte que sur ce point, sa volonté n'a pas triomphé et il n'est pas sans s'inquiéter des conséquences possibles d'un tel état d'esprit qui pourrait bien lui attirer de sérieuses difficultés si le gouvernement italien se faisait, sans trop y réfléchir et pour des considérations de prestige, le champion du révisionnisme en Europe. Satisfaite en Afrique, l'Italie n'a évidemment rien à gagner à un bouleversement trop grand des traités, et quand M. Mussolini affirme que maintenant, nanti, il sera volontiers conservateur, il semble qu'on puisse accorder quelque crédit à cette assertion puisqu'elle correspond à l'heure actuelle à son intérêt le plus certain.

A la sincérité des intentions pacifiques de M. Mussolini, l'ambassadeur d'Angleterre fait crédit dans une large mesure. Il ne croit évidemment pas que le chef du gouvernement italien ait l'intention de reprendre dès maintenant et en quelque sorte sur un plan secondaire une collaboration avec les principales puissances européennes, basée sur l'application des traités mis en cause, ce qui ne correspondrait ni à son tempérament, ni à ce qu'il croit être la dignité de l'Italie, après une si longue quarantaine. Sir Eric Drummond, qui paraît ajouter foi aux informations venues de Londres et reproduites par tous les journaux, d'après lesquelles M. Mussolini travaillerait actuellement à un nouveau projet de pacification de l'Europe, estime que l'attitude de l'Italie ne sera définitivement arrêtée qu'après la session de septembre de la Société des Nations et dépend assez sérieusement de l'accueil qui lui sera fait à Genève. Mon collègue anglais qui, de son côté, considère que la Ligue devra être réformée sur certains points et admettre notamment la constitution d'une sorte de direction européenne chargée de résoudre les principales difficultés sous réserve de l'approbation de l'Assemblée, a l'impression très nette que la pensée de M. Mussolini est sans nul doute orientée vers un élargissement du pacte à quatre. Un tel projet, s'il s'inscrivait bien entendu dans le cadre de la Société des Nations, ne serait pas pour déplaire à l'ancien secrétaire général de la Ligue [1]. Cet

[1] Sir Eric Drummond, devenu ambassadeur de Grande-Bretagne à Rome.

état d'esprit m'a paru d'ailleurs partagé par le ministre des Pays-Bas qui me disait ces jours-ci que sans doute l'égalité des états était une notion à laquelle tous les petits pays étaient très attachés, mais qu'ils avaient avant tout besoin de la paix et qu'ils ne pourraient que se réjouir de voir les grandes puissances, « les seules qui peuvent faire la guerre », procéder amicalement entre elles à l'examen des sources de conflit pour essayer de les faire disparaître.

Les hésitations de l'Italie en ce moment se reflètent dans la presse, qui, bien que dirigée, révèle une certaine incertitude de direction et se contente d'exhaler une certaine mauvaise humeur qui n'épargne pas les états occidentaux. Dans cet ordre d'idées, l'article intitulé « L'agonie de Versailles », publié aujourd'hui dans la *Tribuna* par M. Maraviglia, qui a succédé à M. Forges-Davanzati, me paraît assez significatif. Après avoir rappelé conformément à la thèse italienne que le traité de paix « tendait à perpétuer une différenciation entre vainqueurs et vaincus et à reléguer l'Italie, sinon parmi les vaincus du moins au nombre des mécontents de la paix, et à établir une position d'hégémonie du bloc anglo-français », l'auteur déclare que « Locarno constituait une première modification du système de Versailles qui peu à peu s'est désagrégé », et c'est ainsi qu'on en est venu au pacte à quatre « qui contenait en puissance la possibilité d'une révision pacifique des traités, mais qui n'obtint une adhésion sincère, ni de la part de la France, ni de celle de l'Allemagne, l'une parce qu'elle se défiait du but, l'autre parce qu'elle ne trouvait pas le moyen adéquat au but... Stresa a marqué un pas en arrière dans cette évolution vers le rétablissement d'un équilibre des forces en Europe, selon les vues de M. Mussolini. Mais Stresa n'a été que la conséquence d'une erreur de la politique allemande, le coup de main hitlérien en Autriche précédé du brusque retrait de l'Allemagne de Genève. Le conflit éthiopien fait apparaître une situation nouvelle et révèle notamment le peu de consistance de la solidarité établie à Versailles entre les deux grandes puissances victorieuses... L'Allemagne en profite pour porter le coup de grâce au traité de paix et, de l'arme que constituait pour la France l'acte de Locarno, il ne reste à celle-ci qu'un tronçon qu'elle agite sans émouvoir personne ».

L'auteur ajoute que, si maintenant les conversations préliminaires de Londres doivent aboutir à la réunion d'une conférence à cinq, « on se trouve à la veille d'un événement historique d'une importance capitale. Ce sera la première expérience concrète du pacte à quatre — l'adjonction de la Belgique ne changeant en rien les données du problème — qui fut conçu dans un esprit différent de celui de Versailles... ». Pour M. Maraviglia, l'Italie a déjà donné de multiples preuves de son désir de collaborer sans arrière-pensée et en parfaite égalité. Quant à l'Allemagne, « son récent accord avec l'Autriche est l'indice probant de sa volonté de conciliation et de son sens des intérêts supérieurs de la paix européenne ». Il n'en est pas de même en ce qui concerne l'Angleterre dont les intentions véritables en Méditerranée resteraient sujettes à caution, et la France « qui n'est plus celle de Clemenceau, de Briand ou de Laval, mais celle du Front populaire, travaille-t-elle pour elle ou pour le compte du bolchevisme international, ou enfin pour essayer de réaliser le programme de reconstruction de M. Vandervelde, basé sur la conception d'un bloc des puissances démocratiques qui s'opposerait à celui des états à régime autoritaire ? ».

J'ai cru devoir reproduire ces dernières assertions non dépourvues de perfidie et de mauvaise foi, que le gouvernement italien et mes interlocuteurs habituels du palais Chigi se gardent bien d'énoncer devant moi, car je ne saurais admettre une ingérence quelle qu'elle soit dans nos affaires intérieures pas plus que je ne me permets, de mon côté, aucune allusion désobligeante au fascisme. Elles me paraissent en effet singulièrement révélatrices des inquiétudes sous-jacentes et des appréhensions qui se manifestent ici à notre égard. C'est à ce titre qu'il m'a paru intéressant de les signaler à Votre Excellence qui ne sera certainement pas surprise de leur caractère outrancier comme de leur peu de fondement.

483

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
À M. DELBOS. MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 826. *Saint-Sébastien, 18 juillet 1936* (1).

(*Reçu :* 14 h. 20.)

Je me réfère à la communication téléphonique que je viens d'avoir avec M. Charvériat.

On n'a toujours ici aucune information officielle, ni officieuse, et il commence seulement à circuler des rumeurs.

Mais, grâce à un informateur de Madrid, qui a pu me faire parvenir des renseignements par l'entremise de M. Taddeï, je reçois des télégrammes chiffrés de notre ambassade qui, bien que retardés et mal transmis, m'apportent quelques informations que voici.

La nuit dernière, on apprenait à Madrid qu'une révolte militaire avait eu lieu à Melilla. Le gouvernement était dans l'impossibilité de communiquer avec le commandant Romerales, chef de la zone orientale du Maroc, ni avec le gouverneur civil de Melilla. Le commandant Romerales aurait été fait prisonnier par les rebelles, ou même tué par eux. Le ministère de la Guerre ne confirmait, toutefois, qu'un soulèvement de la Légion étrangère à Melilla.

Ce matin, à 0 h 30, le ministère de l'Intérieur déclarait que ce soulèvement militaire était réduit à Melilla et... (2) à des postes voisins de la zone française (?)

En Espagne même, le gouvernement continuait, hier soir, à communiquer avec toutes les provinces sauf avec la Navarre (ce qui indiquerait qu'un soulèvement se serait produit à Pampelune, comme on le craignait depuis assez longtemps).

Le bruit courait ensuite, dans la soirée d'hier à Madrid, qu'une centaine d'officiers se seraient soulevés à Burgos. J'ai traversé cette ville dans l'après-

(1) Par téléphone...

(2) Passage indéchiffrable.

midi d'hier et je n'avais rien remarqué d'anormal dans l'attitude des officiers qui circulaient, comme d'ordinaire, dans le quartier des casernes.

A Madrid également, dans la soirée d'hier, le gouvernement avait suspendu toutes les communications téléphoniques privées avec les provinces et avec l'étranger. Les ambassades et les légations ne pouvaient pas communiquer non plus. De grandes précautions étaient prises à Madrid pour le maintien de l'ordre et des auto-mitrailleuses blindées et des chars d'assaut circulaient.

Le président de la République était au Palais avec le chef du gouvernement.

A 1 heure du matin, le sous-secrétaire d'État à l'Intérieur faisait savoir qu'il s'était trouvé en communication par téléphone avec les rebelles (il s'agit sans doute de la rébellion de Melilla), et que ceux-ci essayaient de se faire passer pour des autorités légitimes.

Le sous-secrétaire d'État les avait inquiétés en leur annonçant l'envoi de navires de guerre destinés à réprimer la sédition. Mais, en réalité, le gouvernement serait assez préoccupé de savoir que ses navires de guerre mouillent devant Melilla sous le commandement du vice-amiral de Salas, chef d'état-major général de la Marine, dont les sentiments politiques ne lui inspireraient pas confiance.

Des renseignements de source particulière, également transmis de Madrid par le même informateur et par le même moyen, indiquent que le mouvement séditieux aurait de nombreuses ramifications. Ses organisateurs auraient conçu le projet de marcher sur Madrid en trois colonnes : l'une venant du Maroc avec la complicité de l'escadre, une autre venant du nord (Pampelune, Vitoria, Burgos) et la troisième venant de l'est (Baléares, Barcelone).

Le gouvernement, ayant reçu des nouvelles qui annonçaient la préparation d'un mouvement, avait pris des précautions. Il s'agirait toutefois de savoir, concluait aux premières heures du matin notre informateur, si le mouvement avait, d'ores et déjà, échoué grâce à l'abstention de la plupart des garnisons de province, ou bien si d'autres soulèvements allaient encore se produire. Les troupes avaient été consignées à Madrid à partir de minuit et les officiers aviateurs avaient été envoyés à leurs postes par automobiles.

484

M. Herbette, Ambassadeur de France à Madrid, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 829. *Saint-Sébastien, 18 juillet 1936* (1).

(*Reçu* : 18 h. 45.)

1º De notre ambassade de Madrid, avec laquelle je viens de communiquer par téléphone, on me dit que tout est calme dans la capitale.

2º M. de Lens, arrivé tout à l'heure de Madrid par la route, n'a rien observé d'anormal, ni à Burgos, ni à Vitoria, deux des villes où l'on racontait qu'il y avait eu des soulèvements militaires.

3º Un voyageur, également arrivé en automobile de Madrid, a remarqué qu'à Burgos il y avait quelques troupes dans les rues, mais sans indice de rébellion, mais n'a rien vu à Vitoria.

4º Le commandant militaire de Saint-Sébastien, qui se déclare fidèle au gouvernement, serait informé qu'il ne s'est rien passé à Pampelune.

Dans ces conditions, la note rassurante que le ministère de l'Intérieur (2) vient de diffuser par T.S.F., et que vous connaissez évidemment déjà, paraît justifiée en ce qui concerne la péninsule.

(1) Par téléphone, en clair.

(2) « Le gouvernement a pris d'urgence des mesures radicales : il a fait procéder à la détention de plusieurs généraux, ainsi qu'à celle de nombreux officiers et sous-officiers compromis dans le mouvement insurrectionnel. L'ensemble de ces mesures permet d'affirmer que le gouvernement rétablira l'ordre ».

INDEX DES NOMS DE PERSONNES [1]

A

Abraham (commandant), attaché militaire adjoint de France à Riga, nº 447.

Abrial (vice-amiral), sous-chef d'état-major général de la Marine, nos 23, 55, 113, 138.
Cité : nº 217.

ADAM (colonel), commissaire fédéral autrichien, nos 241, 444.

ADELAÏDE DE HABSBOURG (archiduchesse), sœur d'Otto de Habsbourg, nº 397 (note).

AGHNIDES (A.), directeur de la section du désarmement de la S.D.N., secrétaire général du bureau de la conférence de Montreux, nº 337.

AIZAWA (colonel), officier japonais, nº 384.

ALEXANDRE Ier, roi de Yougoslavie de 1921 à 1934, nos 143, 295 (note).

ALFIERI (Dino), ministre de la Presse et de la Propagande d'Italie, nº 325.

ALOISI (Pompeo, baron), délégué permanent de l'Italie au conseil de la S.D.N., nos 46 (et note), 53, 62, 72, 79, 86, 90, 99, 105, 189, 193, 199, 201, 212, 223, 224, 254, 271.

Alphand (Charles), ambassadeur de France à Moscou, nos 16, 22, 35, 36, 50, 51, 67, 68, 74, 87, 107, 247, 310, 412.

ALPHONSE XIII, roi d'Espagne jusqu'en 1931, nº 467.

ANDRITCH (Dr I.), directeur politique au ministère des Affaires étrangères de Yougoslavie, nº 28.

ANTSIPO-CHIKUNSKY (L.), attaché naval de l'U.R.S.S. à Londres, nº 229, annexe.

ARAKI (général), membre du conseil supérieur de la Guerre japonais, nº 13 (note).

ARAS : voir RUSTU ARAS.

ARBONNEAU (général Ch. d'), attaché militaire de France à Varsovie, nº 399.
Cité : nº 349 (et note), 364.

ARITA (K.), ministre des affaires étrangères au Japon, nº 13.

Arnal (Pierre), conseiller d'ambassade de France à Berlin, nos 15, 30, 33, 114, 121, 127, 128, 129, 139, 156, 281, 285, 288, 290.
Cité : nº 123.

ATTLEE (Clément), leader du parti travailliste à la Chambre des Communes, nos 40, 231, 243, 333.

ATTOLICO (Bernardo), ambassadeur d'Italie à Berlin, nos 135, 139, 208, 218, 325, 338, 353, 437, 438, 455.

(1) Les noms en petites capitales sont ceux des personnages *cités* dans les documents. Les noms en *gras*, ceux des signataires ou des destinataires des documents. Ces personnalités sont également citées dans diverses pièces. Les Ministres des Affaires étrangères, signataires ou destinataires de toute la correspondance, ne sont mentionnés que pour les documents où ils sont cités.

Avenol (Joseph), secrétaire général de la Société des Nations, nº 72.
Cité : nºs 193, 199, 267, 268.

Azaña y Diaz (Manuel), président espagnol du Conseil, puis de la République à partir du 10 mai 1936, nºs 54, 423, 457.

Azcárate y Florez (P. de), secrétaire général adjoint de la Société des Nations, nº 259.

B

Baba (E.), ministre des Finances du Japon, nº 221.

Badoglio (maréchal Pietro), chef d'état-major général de l'armée italienne, nºs 90, 98, 113, 137, 165, 195, 254, 271, 277, 319, 373, 454.

Baistrocchi (général F.), sous-secrétaire d'État au ministère de la Guerre d'Italie, nºs 373 (et note), 374.

Baldwin (Stanley), Premier ministre de Grande-Bretagne, nºs 22, 63, 73, 112, 114, 190, 239, 288, 289 (note), 321, 333, 355 (note), 360, 387 (note), 411.

Balfour (Arthur James, comte), ancien Premier ministre, ancien ministre des Affaires étrangères britannique, nº 333.

Baltrusaitis (Jurgis K.), ministre de Lithuanie à Moscou, nº 181.

Barcià Trelles (Augusto), ministre d'État espagnol, nºs 213 (et note), 279 (et note), 423 (et notes).

Bargeton (Paul), directeur des Affaires politiques au ministère des Affaires étrangères, nº 372.
Cité : nº 113 (et note).

Baron (Étienne), membre de la commission de l'Armée de la Chambre des députés, nº 375.

Barthou (Louis), ancien ministre des Affaires étrangères français, nºs 35 (note), 222.

Bastianini (Giuseppe), ambassadeur d'Italie à Varsovie, puis sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Italie, nº 338 (et note).

Baumgartner (Wilfrid), directeur du Mouvement général des fonds, nºs 130, 183, 352.

Beaugrand, membre de la commission de l'Armée de la Chambre des députés, nº 375.

Beauguitte (André), membre de la commission de l'Armée de la Chambre des députés, nº 375.

Beck (colonel Joseph), ministre des Affaires étrangères de Pologne, nºs 10 (et note), 11, 25, 26, 31 (et note), 33, 45, 71, 75, 104 (et note), 118 (note), 124, 138, 142 (et note), 163, 169, 170, 205, 214, 215, 220, 238, 240, 266, 304, 318, 382, 385, 390, 391, 392, 393, 396, 399, 400, 401, 406, 410, 411, 413, 433.

Bellairs (amiral Roger Mowbray), représentant de l'Amirauté à la S.D.N., délégué anglais à la conférence de Montreux, nº 314.

Benès (Edouard), président de la République tchécoslovaque, nºs 25, 26 (et note), 32, 34, 69, 75, 84, 90, 96, 122, 144, 157, 175, 177, 178, 182, 184, 205, 215, 235, 255 (et note), 256, 265, 267, 268, 277, 280, 291, 295, 303, 304 (et note), 318, 350, 351 (et note), 360, 365, 409, 446, 460, 475.

Benfield (major K. V. B.), attaché militaire de Grande-Bretagne à Vienne, nº 116.

BÉRENGER (Henry), ancien ambassadeur de France à Washington, ancien président de la commission sénatoriale des Affaires étrangères, n° 441.

BERGER-WALDENEGG (Egon de), ministre des Affaires étrangères d'Autriche, puis ministre d'Autriche à Rome, nos 12, 18, 34, 85, 108, 117, 241, 439, 444 (et note).

BERLINER, directeur de la société d'assurances autrichienne le *Phœnix*, n° 102 (note).

Bernard (Gaston), consul de France à Trieste, nos 207, 424.

Berthelot (Marcel), attaché financier de France à Berlin, nos 130, 183, 352.
Cité : n° 129.

BINEAU (général), membre du conseil supérieur de la Défense nationale, n° 217.

BISMARCK (comte O. von), conseiller d'ambassade d'Allemagne à Londres, n° 222.

BLOCH, membre de la commission de l'Armée de la Chambre des députés, n° 375.

BLOMBERG (maréchal W. von), ministre de la Guerre du Reich, nos 121, 252, 369.

BLONCOURT, membre de la commission de l'Armée de la Chambre des députés, n° 375.

Blondel (Jules), conseiller à l'ambassade de France à Rome, nos 276, 286, 305, 320, 330, 331, 332, 334, 339, 340.
Cité : n° 346.

BLUM (Léon), président du Conseil des ministres (depuis le 4 juin 1936), nos 230 (et note), 255, 261, 268, 289 (note), 317, 352 (note), 360 (et note), 369, 379 (notes), 386, 411, 423.

BODARD (Albert), ministre de France à Addis-Abeba, nos 149, 420.

BOGOMOLOV (Dimitri), ambassadeur d'U.R.S.S. en Chine, n° 246.

BONNET (Georges), ministre du Commerce et de l'Industrie du cabinet Sarraut, n° 167.

BOUISSOUD (Charles), membre de la commission de l'Armée de la Chambre des députés, n° 375.

BOUSSAC, industriel français, n° 45.

BOVA-SCOPPA (R.), premier secrétaire à la légation d'Italie à Berne, nos 267, 368.

BRANDT, industriel français, n° 375.

BRATIANO (Georges), leader national libéral roumain, n° 318.

BRAUCHITSCH (général J. W. von), commandant le corps d'armée de Prusse orientale, n° 406.

BRIAND (Aristide), ancien président du Conseil, ancien ministre des Affaires étrangères, nos 16, 47, 441, 482.

BRISSON (Pierre), directeur du *Figaro*, n° 137.

BROUCKÈRE (Louis de), socialiste belge, ancien représentant de la Belgique à la S.D.N., n° 239.

BRUCE (lord S. M.) haut-commissaire britannique pour l'Australie, nos 99, 197, 337.

Brugère (Raymond), ministre de France à Ottawa, n° 40.

BUISSON (général), officier français, n° 480.

BUISSON (lieutenant-colonel), chef du 3e bureau de l'état-major de l'Armée, n° 217.

BULLITT (William C.), ambassadeur des États-Unis à Moscou, n° 181.

BÜLOW (Bernhard W. von), secrétaire d'État aux Affaires étrangères du Reich, nos 17, 44, 48, 78, 155, 190, 222, 393.

BÜRCKEL (Josef), Gauleiter de Saxe-Palatinat, n° 230.

BURTIN, membre de la commission de l'Armée de la Chambre des députés, n° 375.

C

CACQUERAY (capitaine de), officier adjoint à l'attaché militaire de France à Berlin, nº 123.

CALVO SOTELO (José), député, leader monarchiste espagnol, nºs 457 (et note), 467.

Cambon (Roger), conseiller à l'ambassade de France à Londres, nº 63.
Cité : nºs 47, 66.

CAMROSE (William, E. B., lord), propriétaire du *Daily Telegraph*, nº 257.

CANTILO (José Maria), ambassadeur d'Argentine à Rome, nº 305.

CAROL II, roi de Roumanie, nºs 58 (note), 157, 303, 318.

CARTIER DE MARCHIENNE (E. baron), ambassadeur de Belgique à Londres, nº 473.

CASTELNAU (Edouard de Currières de), général français, nº 286.

CECIL OF CHELWOOD (Edgar, lord), ancien sous-secrétaire d'État au Foreign Office, l'un des fondateurs de la S.D.N., nºs 112, 282.

CERNIUS (colonel), chef d'état-major lithuanien, nº 181.

CERRUTI (Vittorio), ambassadeur d'Italie à Paris, nºs 65, 189, 332, 408.

CHAMBERLAIN (sir Austen), ancien secrétaire d'État au Foreign Office, nºs 22, 70, 122, 208, 257.

CHAMBERLAIN (Joseph), homme d'État unioniste britannique, nº 333.

CHAMBERLAIN (Neville), chancelier de l'Échiquier, nºs 22, 112, 169, 231, 290, 293 (et note), 296, 312, 317, 321, 333, 335.

Chambrun (Gilbert Pineton de), conseiller d'ambassade à Rome Saint-Siège, nº 287.

Chambrun (L. C. Pineton de), ambassadeur de France à Rome, nºs 21, 56, 62, 64, 65, 66, 68, 74, 79, 87, 90, 93, 98, 105, 107, 115, 131, 137, 146, 149, 150, 173, 176, 189, 191, 195, 198, 212, 223, 224, 248, 254, 262, 263, 272, 310, 324, 329, 346, 359, 368, 405, 408, 414, 417, 420, 431, 434, 454, 479, 482.
Cité : nºs 17, 27 (note), 144, 150, 180, 186, 204, 220, 241, 257, 271, 276, 444.

Charles-Roux (François), ambassadeur de France au Saint-Siège, nºs 14, 59, 61, 136, 185, 186, 273, 342, 398, 440, 463, 474.

CHARLÉTY (Dr S.), recteur de l'Université de Paris, nº 242.

CHARVÉRIAT (Émile), sous-directeur d'Europe au ministère des Affaires étrangères, nº 483.

CHASTENET (Jacques), directeur du *Temps*., nº 35.

CHOUFFET, membre de la commission de l'Armée de la Chambre des députés, nº 375.

CHUKRU SARADJ : voir SARAÇOGLU SUKRU.

CHURCHILL (sir Winston), ancien ministre, membre conservateur de la Chambre des Communes, nºs 17, 22, 112, 243, 257.

CIANO DI CORTELLAZZO (Edda, comtesse), fille de Mussolini, nºs 278 (et note), 317, 325, 346, 353, 411.

CIANO DI CORTELLAZZO (Galeazzo, comte), ministre des Affaires étrangères d'Italie, nºs 278, 294, 320, 332, 338 (et note), 346, 353, 359, 368, 374, 417, 431, (et note) 434, 479.

CINCAR-MARKOVITCH (Alexandre), ministre de Yougoslavie à Berlin, nº 354.

CITRINE (sir Walter McLennan), secrétaire général du Congrès et président de la Fédération internationale des Trade Unions, nºs 17, 231.

CLASS (conseiller), secrétaire général de la Ligue pangermaniste, nº 343.

CLAUDEL (Paul), ancien ambassadeur de France à Washington et Bruxelles, nº 441.

Clauzel (Bertrand, comte), ambassadeur de France à Berne, nos 119, 141, 277, 356.

CLEMENCEAU (Georges), ancien président du Conseil français, nos 343, 441, 482.

CLERK (sir George), ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, nos 17, 222 (et notes), 282, 312.

COLETTE (Mme), femme de lettres française, nº 27.

COLSON (général), chef de l'état-major de l'Armée, nos 217, 369.

CONSTANTIN-WEYER (Maurice), écrivain et journaliste français, ancien directeur de *Paris-Centre*, nº 35.

COOLIDGE (Calvin), ancien président des États-Unis, nº 441.

COOPER (Duff), secrétaire d'État britannique à la Guerre, nos 387 (et note), 411, 455.

Corbin (Charles), ambassadeur de France à Londres, nos 5, 6, 9, 19, 21, 38, 62, 65, 66, 68, 73, 74, 81, 83, 87, 92, 103, 106, 107, 109, 110, 111, 124, 125, 126, 133, 134, 139, 140, 146, 147, 149, 150, 152, 154, 161, 162, 187, 197, 202, 222, 229, 231, 233, 243, 244, 245, 257, 265, 283, 289, 294, 301, 307, 310, 311, 312, 314, 324, 328, 329, 333, 335, 336, 345, 355, 381, 405, 408, 414, 415, 450, 461, 464, 468, 470, 471, 472, 478, 479.
Cité : nos 17, 27 (note), 63, 93, 282, 293, 473.

COUDENHOVE-KALERGI (comte R. N. de), écrivain autrichien, propagandiste paneuropéen, nos 234, 271, 286.

COURSON (Léon), membre de la commission de l'Armée de la Chambre des députés, nº 375.

COURTNEY (vice-maréchal Christopher Lloyd), directeur du service des Opérations et renseignements au ministère anglais de l'Air, nº 97, annexe.

CRAIGIE (sir Robert Leslie), sous-secrétaire d'État assistant au Foreign Office, nos 229 annexe, 301.

CRAMER, correspondant du *Berliner Tageblatt* à Rome, nº 353.

CRANBORNE (Cecil, vicomte), sous-secrétaire d'État au Foreign Office, nos 73 (et note), 83, 222.

CURTIUS (Julius) ancien ministre allemand des Affaires étrangères, nos 255, 463.

D

Daladier (Edouard), ministre de la Guerre et de la Défense nationale du cabinet L. Blum, nos 373, 374, 375, 397, 399, 447.
Cité : nº 369.

DALUEGE (général), directeur ministériel au ministère de l'Intérieur du Reich, nº 315.

Dampierre (comte Robert de), ministre de France à Belgrade, nos 8, 21, 28, 74, 80 87, 107, 120, 166, 168, 180, 184, 192, 206, 266, 310.
Cité : nos 51, 157, 304.

DARRÉ (Walther), ministre du Ravitaillement et de l'Agriculture du Reich, nos 130, 230.

DARLAN (vice-amiral François), directeur de cabinet du ministre de la Marine, nº 369.

DAVANZATI : voir FORGES-DAVANZATI.

DAVAZ (Suad), ambassadeur de Turquie à Paris, nº 202.

DAVIES (lord), membre libéral de la Chambre des Lords, nº 150 (note).

DAVIGNON (Jacques, vicomte), ministre de Belgique à Berlin, nos 260, 400, 473.

Deat (Marcel), ministre de l'Air dans le cabinet Sarraut, nº 4, 252.
Cité : nº 23.

DEBENEY (général), officier français, nº 375.

DEFFONTAINE (général), premier sous-chef de l'état-major de l'Armée belge, nos 97 et annexe, 217, 480.

DELBOS (Yvon), ministre des Affaires étrangères dans le cabinet L. Blum, nos 268, 289 (note), 312, 352 (note), 360 (note), 386, 411.

Delmas (lieutenant-colonel), attaché militaire de France à Bucarest, nº 365.
Cité : nº 160 (et note).

DENAIN (général), ancien ministre de l'Air français, nº 173 (note).

DES ISNARDS, membre de la commission de l'Armée de la Chambre des députés, nº 375.

Destribats (Pierre), consul général de France à Turin, nº 319.
Cité : nº 254.

DEVERELL (sir Cyril John), général, chef de l'état-major impérial britannique, nº 97.

DEWEZ, membre de la commission de l'Armée de la Chambre des députés, nº 375.

DIANA (Nob. P.) conseiller à l'ambassade d'Italie à Berlin, puis ministre à Luxembourg, nos 290, 411 (et note).

DIECKHOFF (Dr Hans Heinrich), directeur politique à la Wilhelmstrasse, nos 190, 393, 401, 410.

DILL (major-général John Greer), directeur des Opérations et renseignements militaires au War Office, nº 97, (et annexe).

DISRAËLI (Benjamin, comte Beaconsfield), ancien Premier ministre britannique, nº 333.

DOLLFUSS (Engelbert), ancien chancelier de la République autrichienne, nos 108 (note), 241, 251, 380, 422, 429, 455, 482.

DON (colonel F. P.), attaché de l'Air britannique à Berlin, nº 237.

DOSTALEK (J.), ministre des Travaux publics de Tchécoslovaquie, nº 39.

DOUHET (général), théoricien militaire italien, nº 23.

DREYSE (Fritz), vice-président de la Reichsbank, nº 130.

DRUMMOND (sir Eric), ambassadeur de Grande-Bretagne à Rome, nos 173, 262, 263, 272, 320, 431, 434, 450, 482 (et note).

DUBOIS (colonel), chef du service des renseignements suisse, nº 145.

DUCLOS (Jacques), dirigeant du parti communiste français, nº 230.

DUCLOS (Jean), membre de la commission de l'Armée de la Chambre des députés, nº 375.

DUFIEUX (général), membre du conseil supérieur de la Défense nationale, nº 447.

Dulong (Georges), ministre de France à Kaunas, nº 181.

DURAND-VIEL (vice-amiral), chef d'état-major général et membre du conseil supérieur de la Marine, nos 23, 55, 113, 138, 217, 369.

Du Tour (capitaine de frégate), attaché naval de France à Londres, nº 229, annexe.

DUVAL (général), administrateur d'Air-France, nº 144.

DZERJINSKI (Félix), commissaire du peuple soviétique, fondateur de la Tchéka, nº 423.

E

Eden (sir Anthony), secrétaire d'État au Foreign Office, nos 5, 171.
Cité : nos 3, 9, 17, 19, 22, 27, 33, 40, 44, 47, 62, 63, 66, 68, 72, 73 (et notes), 78, 83, 86, 98, 99, 104, 105, 106, 109, 112, 125, 126, 133, 134, 140, 146, 150, 154, 161, 162, 165, 189, 190, 193, 201, 209, 213, 220, 230, 231, 233, 244, 245, 248, 265, 267, 268, 281 (et note), 289 (et note), 293, 307, 311, 312, 317, 321, 322, 324, 325, 328, 329 (et note), 333 (et note), 335, 336, 345, 346, 355, 386, 391, 392, 407 (note), 408, 411, 414, 415 (et note), 423, 446, 450, 461, 465, 473, 478.

ÉDOUARD VII, roi de Grande-Bretagne de 1901 à 1910, nº 78.

ÉDOUARD VIII, roi de Grande-Bretagne (1936), nº 282.

EISENLOHR (Dr Ernst), ministre d'Allemagne à Prague, nos 26, 32, 84, 182, 351.

EUGÈNE DE HABSBOURG (archiduc), grand-oncle d'Otto de Habsbourg, nº 397 (note).

EUGÈNE DE SAVOIE-CARIGNAN (prince), général au service de l'Empire (1663-1736), nº 116 (note).

F

FACENDIS (Domenico de), ministre d'Italie à Prague, nº 268.

FAJFR (général J.), chef de section au ministère de la Défense nationale de Tchécoslovaquie, nos 3, 361.

FANTONI (lieutenant-colonel E.), attaché militaire d'Italie à Berne, nos 145, 277, 356.

FAUCHER (général), chef de la mission militaire française en Tchécoslovaquie, nº 75.

FENG-YU-HSIANG (maréchal), membre du conseil du gouvernement national de Nankin, nº 246.

FERDINAND II DE HABSBOURG, empereur d'Autriche de 1619 à 1637, nº 343.

FERNAND-LAURENT, membre de la commission de l'Armée de la Chambre des députés, nº 375.

FERRERI (capitaine de vaisseau E.), attaché naval d'Italie à Paris, nº 138.

FITZMAURICE, jurisconsulte au Foreign Office, membre de la délégation britannique à Montreux, nº 314.

FLANDIN (Pierre-Étienne), ministre des Affaires étrangères dans le cabinet Sarraut, nos 17, 76 (note), 78, 113 (et note), 118 (note), 138.

FOCH (Ferdinand), maréchal de France (1851-1929), nº 441.

FORCINAL (Albert), membre de la commission de l'Armée de la Chambre des députés, nº 375.

FORGES-DAVANZATI (Robert), directeur de la *Tribuna,* nos 198, 482.

FORSTER (Albert), chef du parti nazi à Dantzig, nos 76, 382, 390 (et note), 394, 396, 400, 406, 410.

FRANCHET D'ESPEREY (Louis), maréchal de France, membre du conseil supérieur de la Défense nationale, nº 357.

FRANÇOIS-JOSEPH Ier DE HABSBOURG, empereur d'Autriche et roi de Hongrie (1830-1916), nos 347, 397, 449.

François-Poncet (André), ambassadeur de France à Berlin, nos 3, 39, 43, 44, 47, 48, 68, 69, 77, 78, 94, 102, 165, 172, 174, 182, 190, 194, 196, 208, 211, 216, 218, 219, 227, 228, 230, 237, 249, 250, 251, 258, 260, 269, 270, 274, 278, 292, 296, 297, 298, 299, 300, 306, 309, 313, 315, 316, 317, 318, 321, 322, 323, 324, 325, 338, 343, 344, 353, 354, 363, 366, 367, 378, 379, 382, 383, 385, 387, 388, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 400, 401, 402, 405, 406, 410, 411, 425, 432, 436, 437, 438, 442, 448, 451, 452, 453, 455, 459, 469, 479.
Cité : nos 17, 23 (note), 27 (note), 113, 123, 252 (note), 271, 347, 351, 352 (note), 361.

FRANK (Dr H.), ministre du Reich, président de l'Académie de droit allemand, nos 47, 127, 139, 218.

FRÉDÉRIC-DUPONT, membre de la commission de l'Armée de la Chambre des députés, no 375.

FRICK (Wilhelm), ministre de l'Intérieur du Reich, nos 315, 406.

FROMENT, membre de la commission de l'Armée de la Chambre des députés, no 375.

FROT (Eugène), membre de la commission de l'Armée de la Chambre des députés, no 375.

G

Gamelin (général Maurice), chef d'état-major général de l'Armée, vice-président du conseil supérieur de la Défense nationale, nos 357, 389.
Cité : nos 23, 90, 97, 113 (et note), 138, 170, 215, 217 (et note), 236 (note), 271 (notes), 369, 454.

GAULLE (lieutenant-colonel Charles de), membre du secrétariat général du conseil supérieur de la Défense nationale, no 23.

GAUS (Dr Friedrich), chef de la section Justice à la Wilhelmstrasse, no 17.

GAYDA (Virginio), directeur du *Giornale d'Italia*, nos 198, 210, 417.

GENTIZON, correspondant du *Temps* à Rome, no 454.

GEORGE V, roi de Grande-Bretagne de 1910 à 1936, no 71.

GEORGES (général Joseph), major général du général Gamelin, membre du conseil supérieur de la Défense nationale, nos 113 (et note), 138, 217.

GEORGES-PICOT (Guillaume), secrétaire à la légation de France de Bangkok, no 253.

GÉRODIAS (général), sous-chef d'état-major de l'armée française, nos 138, 217.

GIGLIO (Giovanni), représentant du *Daily Herald* à Rome, no 112.

GLADSTONE (William, Ewart), ancien Premier ministre britannique, no 333.

GLAISE-HORSTENAU (Dr Edmund von), directeur autrichien des Archives de guerre, conseiller d'État, nos 422, 439.

GOEBBELS (Dr Josef), ministre de la Propagande du Reich, nos 17, 43, 47, 78, 130, 297 (et note), 317 (et note), 325, 363, 379, 406, 432, 437, 452, 455.

GOERING (maréchal Hermann), ministre de l'Air du Reich, ministre-président et ministre de l'Intérieur de Prusse, nos 3, 33, 39, 78, 130, 139, 145, 183, 208, 252, 256, 315, 369, 373, 375, 383, 393, 394, 401, 410, 411, 418 (et note), 455.

GOLTZ (comte Ruedinger von der), général en retraite et publiciste allemand, no 343.

GÖMBÖS (Julius), général, ministre-président de Hongrie, nos 318, 382, 411, 455.

GONDRA (Manuel), ancien ministre des Affaires étrangères, ancien président de la République paraguayen, nº 88.

GORDON-LENNOX, correspondant diplomatique du *Daily Telegraph*, nº 66 (note), 271.

GORECKI (Dr R.), général, ministre de l'Industrie et du Commerce de Pologne, nº 240.

GRANDI (Dino), ambassadeur d'Italie à Londres, nos 245, 265, 271, 272, 305, 417

GRANDMAISON (Robert de), membre de la commission de l'Armée de la Chambre des députés, nº 375.

GRAZIANI (général, puis maréchal Rodolfo), commandant du front de Somalie, puis second vice-roi d'Éthiopie, nos 98 (note), 115 (note), 373, 420, 431.

GRAZZI (E.), directeur des services de la presse étrangère au ministère italien de la Propagande, nº 340.

GREENWOOD (Arthur), député travailliste à la Chambre des Communes, nº 333.

GREISER (A.), président du Sénat de Dantzig, nos 390 (et note), 392 (et note), 393, 394, 396, 399, 400, 401, 410, 411, 413, 427, 455.

GUERRIER DE DUMAS, témoin au procès de Riom, nº 308 (note).

GUINAND (contrôleur général), secrétaire général du ministère de la Défense nationale et de la Guerre, nº 369.

GUSTLOFF (Wilhelm), chef du parti nazi en Suisse, nº 145 (et note).

H

HAÏLÉ SÉLASSIÉ Ier, empereur d'Éthiopie, nos 257, 320.

HALDANE (Richard Burton, lord), secrétaire d'État britannique à la Guerre de 1905 à 1912, nº 243.

HALIFAX (vicomte Edward Wood), Lord garde du sceau privé, nos 22, 66, 283, 294.

HARDING (W. G.), ancien président de la République des États-Unis, nº 441.

HARRIS (sir Percy), député libéral anglais, nº 3.

HARTMANIS (général M.), chef de l'état-major de l'armée lettone, nº 447.

HASSELL (Ulrich von), ambassadeur d'Allemagne à Rome, nos 17, 248, 306, 317, 434, 455.

HEID, membre de la commission de l'Armée de la Chambre des députés, nº 375.

HENLEIN (Konrad), chef du parti allemand des Sudètes, nos 84, 178 (note), 343.

Henry (Jules), conseiller à l'ambassade de France à Washington, nos 226, 341, 441.

Henry (Noël), consul de France à Düsseldorf, nº 188.

Herbette (Jean), ambassadeur de France à Madrid, nos 54, 104, 213, 279, 423, 435, 457, 467, 483, 484.

HERRIOT (Édouard), ancien président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, nos 47, 441.

HESS (Rudolf), ministre sans portefeuille du Reich, remplaçant du Führer au sein du parti nazi, nos 297 (et note), 410.

HEYDRICH (Reinhard), chef du service de sécurité S.S., nº 315.

HIMMLER (Heinrich), Führer des S.S. du Reich, nos 251, 315.

HIROTA (Koaki), ministre des Affaires étrangères, puis président du Conseil japonais, nos 13 (et note), 384.

HITLER (Adolf), Führer et chancelier du IIIe Reich, nos 6, 15, 17, 22, 26 (note), 30, 32, 33, 40, 44, 46, 47, 48, 50, 62, 69, 76 (et note), 78, 84, 94, 96, 102, 108, 121, 123, 127, 130, 131, 139, 145 (note), 158, 165, 169, 171, 174, 175, 182, 183, 187, 188, 190, 196, 207, 208, 225, 230, 231, 232, 248, 251, 252, 256, 258, 261, 272, 292, 296, 298, 306, 309, 315, 317, 325, 333, 334 (et note), 347, 351, 353, 355, 363, 367, 371, 377, 380, 388, 394, 396, 402, 406, 410, 422, 425, 432, 437, 451, 452, 455, 460, 463, 482.

HLINKA (abbé), leader autonomiste slovaque, no 39.

HOARE (sir Samuel), ancien secrétaire d'État au Foreign Office (jusqu'en décembre 1935), successeur de lord Monsell (juin 1936), nos 61, 63, 83, 222 (et notes), 281 (et note), 282, 288, 473.

Hoden, membre du secrétariat général de la S.D.N., nos 259, 267.

HODZA (Milan), Premier ministre de Tchécoslovaquie, nos 29, 34, 39, 122, 182, 376, 382, 452.

HOESCH (Leopold von), ambassadeur d'Allemagne à Londres, nos 47, 94, 171, 222.

HÖLSCHEN, médecin général de l'armée, publiciste allemand, no 343.

HOOVER (Edgar), ancien président de la République des États-Unis, nos 341, 441.

Hoppenot (Henri), conseiller à l'ambassade de France à Pékin, nos 246, 261.

HORNBOSTEL, directeur politique du ministère des Affaires étrangères d'Autriche, nos 12, 18, 155, 380, 439.

HORNE (sir Robert), ancien ministre britannique, directeur de la compagnie du canal de Suez, no 22.

HOTTA (Masa-aki), ministre du Japon à Berne, no 384.

HULL (Cordell), secrétaire d'État des États-Unis, nos 88, 167, 226.

HUSSEL, membre de la commission de l'Armée de la Chambre des députés, no 375.

HYMANS (Paul), ministre belge sans portefeuille, no 27.

I

IEGOROV (maréchal A. I.), chef d'état-major général de l'armée soviétique, no 181.

INSKIP (sir Thomas), ministre anglais de la coordination des départements militaires, nos 236, 243, 369.

J

JACQUINOT, membre de la commission de l'Armée de la Chambre des députés, no 375.

JAKOB (Berthold), journaliste allemand antinazi, no 145 (et note).

JAMES (vice-amiral Thomas Norman), sous-chef d'état-major de l'Amirauté britannique, no 97, annexe.

JAMET (général), membre du secrétariat général du conseil supérieur de la Défense nationale, no 369.

JANSA (général A.), chef d'état-major autrichien, no 116 (et note).

JAUNAUD (colonel), chef de cabinet du ministre de l'Air, nº 369.
JEANNEL (colonel), officier de l'état-major de l'Armée, nºs 138 (et note), 217.
Jessé-Curely (Gaston), ambassadeur de France à Buenos-Ayres, nº 264.
JOHNSON (Hiram), sénateur républicain de Californie, nºs 226, 441.
JOUVENEL (Bertrand de), publiciste français, correspondant de *Paris-Soir*, nºs 17, 261, 275, 286.
JUSSERAND (J. A. A. J.), ancien ambassadeur de France à Washington, nº 17.
JUSTO (général Augustin P.), président de la République d'Argentine, nº 88.

K

KAKOWSKY (Al), cardinal-archevêque de Varsovie, nº 142.
Kammerer (Albert), ambassadeur de France à Ankara, puis à Tokyo, nºs 57, 60, 370, 384.
Cité : nº 476.
KANDELAKI (D. W.), attaché commercial soviétique à Berlin, nº 269.
KANYA (Koloman de), ministre des Affaires étrangères de Hongrie, nº 382.
KARAKHAN (Léon), ambassadeur de l'U.R.S.S. à Ankara, nºs 412, 443.
KELLOGG (Frank), ancien secrétaire d'État des États-Unis, nº 16.
KEMAL PACHA (Mustapha), dit Ataturk, président de la République turque, nº 443.
KENNEDY (capitaine), correspondant du *Times* à Berlin, nº 114.
KEPPLER (Wilhelm), conseiller économique de Hitler, nº 183.
KERCHOVE DE DENTERGHEM (comte de), ambassadeur de Belgique à Paris, nºs 407, 414.
KÉRILLIS (Henri de), député républicain national, rédacteur à l'*Écho de Paris*, nº 425 (et note).
KERRL (Hans), vice-président du Reichstag, ministre des Affaires ecclésiastiques du Reich, nº 418 (note).
KIRCHER (Rudolf), rédacteur en chef de la *Gazette de Francfort*, nºs 190, 208, 230.
KLEIN, homme d'affaires allemand, nº 476.
KOC (A.), sous-secrétaire d'État aux Finances de Pologne, nº 45.
KOESTER (Roland), ancien ambassadeur d'Allemagne à Paris, nº 17.
KOHT (Haldvdan), ministre des Affaires étrangères de Norvège, nº 411.
KÖPKE (Dr), chef de la section occidentale à la Wilhelmstrasse, nº 353.
KOROCHETZ (Dr A.), ministre de l'Intérieur de Yougoslavie, nº 180.
KOSCIALKOWSKI : voir ZYNDRAM-KOSCIALKOWSKI.
KOZISKI, journaliste polonais, nº 35.
KOZLOWSKI (Dr L.), ancien président du Conseil polonais, nº 266 (note).
KRAUSS (Alfred), général et publiciste allemand, nº 343.
KRIEBEL (H.), consul général d'Allemagne à Changhaï, nº 476.
KRIEGK (Otto), publiciste allemand, nº 411.

KROFTA (Camille), ministre des Affaires étrangères de Tchécoslovaquie, nos 1, 32, 84 (et note), 143, 144, 155, 157 (et note), 175, 184, 203, 204, 205, 206, 235, 255, 256, 280, 351, 409, 446 (et note), 460, 475 (et notes).

KÜHLENTHAL (général E. von), attaché militaire d'Allemagne à Paris, no 227 (annexe).

KÜHLMANN (Richard von), ancien ministre des Affaires étrangères du Reich, no 261.

KÜNZL-JIZERSKY (Rudolf), ministre de Tchécoslovaquie à Berne, no 356.

L

LABOUGLE (Edouardo), ministre de la République argentine à Berlin, no 270.

LABOULAYE (André Lefebvre de), ambassadeur de France à Washington, nos 88, 167.

LA CHAMBRE (Guy), président de la commission de l'Armée de la Chambre des députés, no 375.

Lacroix (Victor de), ministre de France à Prague, nos 1, 21, 25, 26, 29, 32, 42, 68, 84, 96, 122, 135, 143, 144, 157, 175, 177, 178, 179, 203, 204, 205, 235, 239, 255, 256, 295, 350, 351, 360, 361, 376, 409, 446, 460, 475.
Cité : nos 75, 110, 182, 304, 403.

LA FOREST-DIVONNE (lieutenant-colonel A. de), attaché militaire de France à Berne, no 145.

Lagarde (Ernest), sous-directeur du service de la S.D.N. au ministère des Affaires étrangères, no 201.

Lagardelle (Hubert de), publiciste français socialiste, nos 272, 275, 286, 330, 332, 334, 340, 359.

LAIDNER (général), chef d'état-major général de l'armée estonienne, no 249.

LAMMERS (Dr Hans), secrétaire d'État et chef de la chancellerie du Reich, nos 182, 270.

LANTSHEERE (Ch., vicomte de), chef de cabinet du ministre des Affaires étrangères belge Van Zeeland, no 27.

Laroche (Jules), ambassadeur de France à Bruxelles, nos 20, 27, 41, 68, 91, 142, 151, 236, 324, 362, 405, 407, 414, 416, 462, 470, 471, 472, 473, 479.
Cité : nos 17, 27 (note), 408 (note), 433, 480.

LA TOURNELLE (G., baron de), consul de France à Dantzig, no 76.

LAVAL (Pierre), ancien président du Conseil et ministre des Affaires étrangères français, nos 17, 35 (et note), 61, 63, 83, 222 (et note), 281 (note), 473, 482.

LAYTON (sir Walter), président-administrateur du *News Chronicle,* nos 17, 257.

LAZURICK, membre de la commission de l'Armée de la Chambre des députés, no 375.

Léger (Alexis), secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, nos 72, 144, 312.
Cité : nos 17, 55, 113, 271 (note), 328 (note), 339.

Lelaquet (capitaine), du 2e bureau de l'état-major de l'Armée, délégué à Montreux, no 389.

LÉNINE (Vladimir, Ilitch, OULIANOV, dit), fondateur du parti bolchevik et de l'U.R.S.S., no 423.

LENS (Adrien de), conseiller à l'ambassade de France à Madrid (nommé ministre plénipotentiaire à Port-au-Prince, le 30 mai 1936), no 484.

LEPINE (général E.), attaché militaire d'U.R.S.S. en Chine, nº 246.

LEROY, membre de la commission de l'Armée de la Chambre des députés, nº 375.

Lərroux, ancien chef du gouvernement espagnol, nº 435.

Lescuyer (Jean), conseiller d'ambassade de France à Ankara, nos 24, 326, 443. *Cité :* nº 314.

LESTER (Sean), haut-commissaire de la S.D.N. à Dantzig, nos 390, 392, 393, 395, 410, 427, 469.

LEWIS (Hamilton), membre de la commission des Affaires étrangères du Sénat américain, nº 226.

LEY (Dr Robert), chef du « Front allemand du Travail », nos 127, 130, 230, 406.

LIMAN VON SANDERS (Otto), général allemand du front d'Orient en 1914-1918, nº 412.

LIMBURG-STIRUM (Dr J. P., comte de), ministre des Pays-Bas à Berlin, nº 128.

LIPSKI (Joseph), ambassadeur de Pologne à Berlin, nos 393, 401, 469.

LITVINOV (Maxime), commissaire du peuple aux Affaires étrangères d'U.R.S.S., délégué à l'assemblée de la S.D.N., nos 22, 50, 51, 67, 87, 89, 95, 159, 193, 209, 212, 220, 224, 231, 254, 303, 337, 348, 358, 412, 443, 452, 481 (note).

LLOYD GEORGE (David), ancien Premier ministre britannique, nos 17, 333, 411.

LODGE (Henry Cabot), ancien président de la commission sénatoriale américaine des Affaires étrangères, nº 441.

LONDONDERRY (Charles Stewart, marquis de), ancien ministre anglais de l'Aéronautique, nº 283 (note).

Loriot (commandant), attaché de l'Air de France à Berne, nº 145.

LOTHIAN (Phillip-Henry-Kerr, marquis de), homme politique britannique germanophile, nos 17, 283 (et note), 317, 411.

LOZORAITIS (St.), ministre des Affaires étrangères de Lithuanie, nº 181.

LUANG-PIBUL, ministre siamois de la Défense, nº 253.

LUANG-PRADIT, ministre siamois des Affaires étrangères, nº 253.

LUKASIEWICZ (Jules), ambassadeur de Pologne à Moscou, nº 403.

LUTHER (Hans), ancien chancelier du Reich (1925-1926), ambassadeur à Washington depuis 1933, nº 17.

M

MAASING (lieutenant-colonel), chef du 2e bureau de l'état-major général estonien, nº 447.

MACDONALD (Ramsay), lord président du Conseil privé, ancien Premier ministre de Grande-Bretagne, nos 22, 175 (et note), 441.

MACHNIK (F.), ministre de la Défense nationale de Tchécoslovaquie, nº 39.

MADARIAGA Y ROJO (Salvador de), délégué de l'Espagne au conseil de la S.D.N., président du comité des Treize, nos 62, 65, 66, 86, 99, 104.

MA-DJOUNG-YING, général doungane du Sinkiang, nº 36.

MA-HOU-SAN, chef doungane du Sinkiang, nº 36.

MAISKY (Ivan), ambassadeur de l'U.R.S.S. à Londres, nos 22, 125, 231, 283.

MALBIAN (Don Manuel E.), ambassadeur d'Argentine à Londres, nº 265.

Malvy (Louis), ancien ministre français de l'Intérieur, nº 339.

MANDER, député libéral britannique, nº 257.

MANNERHEIM (Charles, Gustave, baron), général, ancien régent de Finlande (1918), nº 249.

MANTZAVINOS (G.), ministre des Finances de Grèce, nº 428.

MARAVIGLIA, successeur de M. Forges-Davanzati à la direction de la *Tribuna*, nº 482.

MARCH ORDINAS (Juan), industriel espagnol, ancien député aux Cortes, nº 435.

MAREK (Ferdinand), ministre d'Autriche à Prague, nº 155.

MARKOVITCH : voir CINCAR-MARKOVITCH.

MARMAGGI (cardinal Francesco), ancien nonce à Bucarest, Prague et Varsovie, nos 232, 242, 463.

MARTINATZ (Vladimir), ministre-adjoint des Affaires étrangères de Yougoslavie, nos 80, 155, 157, 180.

MARTINEZ BARRIO (Diego), ancien président du Conseil espagnol, nº 435.

MASARYK (Jan Garrigue), ministre de Tchécoslovaquie à Londres, nº 110.

MASARYK (Thomas Garrigue), premier président de la République tchécoslovaque, nos 215, 343.

Massigli (René), directeur-adjoint des Affaires politiques au ministère des Affaires étrangères, nos 52, 53, 58, 86, 99, 193, 199, 200, 209, 275, 386, 418.
Cité : nos 10 (et note), 11, 31, 46 (note), 68 (note), 201, 220 (note).

Mast (lieutenant-colonel Ch.-E.), attaché militaire de France à Tokyo, nº 164.
Cité : nos 13, 246.

MASTNY (Adalbert), ministre de Tchécoslovaquie à Berlin, nos 3, 182, 351.

MAUGRAS (Gaston), ministre de France à Budapest, nos 101 (note), 266.

Maurin (général Joseph), ministre de la Guerre dans le cabinet Sarraut, nos 4, 97, 112, 116, 123, 132, 164, 227 (annexe), 229 (annexe).
Cité : nos 23, 113 (et note), 138, 357.

MAUROIS (André), homme de lettres français, nº 78.

MAVROUDIS (Nicolas), directeur général au ministère des Affaires étrangères de Grèce, nº 82.

MEISSNER (Dr Otto von), secrétaire d'État de la Chancellerie présidentielle du Reich, nº 411.

MELLON (Andrew, William), ancien secrétaire américain de la Trésorerie, nº 441.

MESSERSMITH (George Strausser), ministre des États-Unis à Vienne, nº 288.

METAXAS (général Jean), président du Conseil des ministres grec, nos 100, 166, 428.

MIELLET, membre de la commission de l'Armée de la Chambre des députés, nº 375.

MIERRY (commandant de), officier français du 2e bureau, nº 447.

MIHALACHE (I.), directeur au ministère des Travaux publics de Roumanie, nº 157.

MOLA Y VIDAL (Emilio), général espagnol commandant les troupes du Maroc, nº 279.

Monicault (Louis de), conseiller d'ambassade à Prague, nº 268.

MONSELL (sir Bolton Meredith Eyres), Premier lord de l'Amirauté, nos 22, 281.

Montbas (Hugues Barthon de), conseiller à l'ambassade de France à Vienne, nos 34, 70, 85.
Cité : nº 108.

MONTIGNY (Jean), membre de la commission de l'Armée de la Chambre des députés, nº 375.

MOSCICKI (Ignacy), président de la République de Pologne, nº 382.

MOTTA (Giuseppe), chef du département politique fédéral de la Suisse, nº 337.

MOUCHARD (général), premier sous-chef de l'état-major de l'armée de l'Air, nos 97 (annexe), 217, 252 (note).

MOUTON, membre de la commission de l'Armée de la Chambre des députés, nº 375.

MUNCH (Peter), ministre des Affaires étrangères de Danemark, nº 411.

MUNTERS (Wilhems), ministre des Affaires étrangères de Lettonie, nos 101, 181.

MURRAY (Gilbert), professeur britannique, président du comité exécutif de la Ligue pour la S.D.N., nº 231.

MUSSOLINI (Benito), chef du gouvernement italien, nos 1, 7, 17, 20, 34, 56, 61, 62, 63, 64, 73, 79, 90, 96, 98, 99, 105, 111, 112, 123, 127, 131, 137, 144, 149, 150, 152, 161, 165, 173, 174, 175, 180, 185, 186, 189, 193, 195, 196, 197, 198, 204, 208, 209 (note), 210, 212, 220, 232, 234, 241 (et note), 244, 245, 248, 254, 255 (et note), 257, 262, 265, 267, 268, 271, 272 (et note), 275, 277, 278, 281, 282, 286, 287, 290, 305, 306, 317, 325, 338 (et note), 339, 350, 353, 354, 359, 362, 367, 369, 373, 374, 387, 411, 417, 423, 434, 440, 444, 446, 448, 450, 455, 460, 463, (et note), 469, 474, 479, 482.

N

NAGANO (amiral O.), ministre de la Marine du Japon, nº 221.

NAGATA (général), officier japonais, nº 384.

Naggiar (Émile), ambassadeur de France à Pékin, nº 476.

NAJMAN (J.V.), ministre du Commerce de Tchécoslovaquie, nº 39.

NAKAMURA (Kanesaburo), amiral japonais, nº 253.

NEURATH (Constantin-H. K., baron von), ministre des Affaires étrangères du Reich, nos 33, 43, 78, 171, 187, 190, 194, 216, 261, 309, 317, 324 (note), 377, 378, 393, 401, 402, 410, 411, 453.

NICOLAEFF (A.), secrétaire général du ministère des Affaires étrangères de Bulgarie, nº 456.

Noël (Léon), ambassadeur de France à Varsovie, nos 10, 11, 31, 45, 49, 68, 71, 75, 76, 163, 168, 170, 214, 215, 232, 238, 240, 242, 349, 364, 391, 392, 396, 403, 404, 413, 427, 430, 433, 458.

Cité : nos 35, 118 (note), 138, 463.

NOIRET (commandant), officier du 3e bureau de l'état-major de l'Armée, nº 217.

NYIRI (colonel), officier hongrois, nº 3.

O

ORLOV (général A.), attaché militaire d'U.R.S.S. à Berlin, nº 249.

ORLOWSKI (Léon), conseiller à l'ambassade de Pologne à Londres, nº 124.

Ormesson (André Lefèvre d'), ministre de France à Bucarest, nos 7, 21, 74, 87, 107, 158, 159, 160, 280, 291, 303, 304.

OSTROVSKI (M. S.), ministre d'U.R.S.S. à Bucarest, nº 303.

Osumi (amiral M.), membre du conseil supérieur de la Marine japonais, ancien ministre de la Marine, n° 221.

Osusky (Stefan), ministre de Tchécoslovaquie à Paris, n° 144.

Otto de Habsbourg (archiduc), prétendant à la couronne d'Autriche, nos 122 (et note), 322, 340, 347, 350, 356, 397, 449, 455.

Outrey (Amédée), secrétaire à la légation de France à Athènes, n° 428.

P

Pacelli (cardinal Eugenio), secrétaire d'État du Saint-Siège, nos 59, 61, 136, 185, 273, 398, 440, 463, 474.

Papée (Kazimir-Jan), commissaire général et ministre plénipotentiaire de Pologne à Dantzig, nos 413, 427.

Papen (Franz von), ministre d'Allemagne à Vienne, nos 119, 131, 204, 225, 275, 325, 327, 347, 356, 371, 380, 388, 411, 422 (et note), 432, 439, 440, 449, 455.

Pappenheim (major von), officier du ministère allemand de la Guerre, n° 227 (annexe).

Pariani (général Alberto), sous-chef de l'état-major général italien, n° 132.

Parisot (général H.), attaché militaire de France à Rome, nos 132, 284, 373, 374. *Cité :* n° 454.

Paul V, pape de 1605 à 1621, n° 257.

Paul-Boncour (Joseph), ministre d'État dans le cabinet Sarraut, délégué permanent de la France à la S.D.N., nos 10, 17, 23, 31 (note), 47, 86, 98, 99, 104, 105, 106, 133, 138, 201, 337 (et note), 348, 358, 456, 475, 481 (et note).

Paul Karageorgevitch (prince), régent de Yougoslavie, nos 113, 280, 295 (et note), 303, 304, 318.

Payart (Jean), conseiller à l'ambassade de France à Moscou, nos 89, 95.

Pedrazzi (Orazio), ambassadeur d'Italie à Madrid, n° 213.

Pernot (Maurice), rédacteur à la *Revue des Deux Mondes*, n° 144.

Pétain (Philippe), maréchal de France, membre du comité permanent de la Défense nationale, nos 357, 369.

Petlioura (Simon), hetman d'Ukraine antibolchevique, nos 249 (note), 382 (note).

Peyerimhoff (Henri de), président du Comité des Forges, n° 352.

Pflügl (Emerich von), délégué permanent de l'Autriche à la S.D.N., nos 241, 465.

Philippe de Hesse, gendre du roi d'Italie, président supérieur de la province de Hesse-Nassau, n° 418 (note).

Picard (général), chef de l'état-major de l'armée de l'Air, n° 217.

Pie XI, pape de 1922 à 1939, nos 287, 342, 463.

Pierre II (Karageorgevitch), roi de Yougoslavie depuis 1934, n° 295 (note).

Piétri (François), ministre de la Marine dans le cabinet Sarraut, nos 4, 229 (note). *Cité :* n° 23.

Pignatti Moreno di Custozza (Bonifacio, comte de), ambassadeur d'Italie près le Saint-Siège, nos 185, 440, 463.

Pila (Fernand), ambassadeur de France à Tokyo, nos 13, 153, 221.

Pilja, directeur des Accords commerciaux au ministère du Commerce yougoslave, n° 180

PILSUDSKI (maréchal Joseph), ancien chef de l'État, président du gouvernement et ministre de la Guerre polonais (décédé en 1935), nos 75, 242 (et note).

PIROW (O.), ministre de la Défense nationale de l'Union sud-africaine, no 381.

PITTMAN (Key), président démocrate de la commission sénatoriale américaine des Affaires étrangères, no 226.

PHILLIPS (William), sous-secrétaire d'État des États-Unis, no 226.

Phipps (sir Eric), ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin, no 171.
Cité : nos 124, 162, 194, 298, 355.

Poincaré (Léon), attaché de l'Air de France à Berlin, nos 252, 383 (et note).

POINCARÉ (Raymond), ancien président français de la République et du Conseil des ministres, no 441.

POLIGNAC (de), membre de la commission de l'Armée de la Chambre des députés, no 375.

POLITIS (Nicolas), ministre de Grèce à Paris, vice-président du bureau de la conférence de Montreux, nos 166, 168, 180, 337, 456.

Ponsot (Henri), ambassadeur de France à Ankara, délégué à la conférence de Montreux, nos 87, 107, 337, 348, 358, 421, 456, 481.

POPITZ (Dr Johannes), ministre des Finances de Prusse, no 183.

POTEMKINE (Vladimir), ambassadeur d'U.R.S.S. à Paris, nos 50, 125, 134, 358.

POTUT, membre de la commission de l'Armée à la Chambre des députés, no 375.

POUPINEL (général), officier de l'état-major de l'armée de l'Air française, no 138.

POURITCH (Bojidar), ministre de Yougoslavie à Paris, no 354.

PREZIOSI (Gabriel), ministre d'Italie à Vienne, nos 18, 455.

PRICE (G. Ward), directeur de la chaîne de journaux *Associated Newspapers*, correspondant du *Daily Mail*, nos 17, 165, 196, 208, 257, 317.

PRIETO (Indalecio), leader des socialistes modérés espagnols, no 423.

PRIMO DE RIVERA (général Miguel), ancien président du Conseil, ancien ministre des Affaires étrangères espagnol, no 467.

PROTITCH (Vasilye), ministre de Yougoslavie à Prague, nos 143, 204.

Puaux (Gabriel), ministre de France à Vienne, nos 12, 18, 21, 42, 68, 108, 117, 155, 225, 234, 241, 327, 347, 371, 380, 422, 426, 429, 439, 444, 445, 449, 465, 466, 477.
Cité : nos 286, 446.

PUJO (général Maurice), chef d'état-major de l'armée de l'Air, nos 23, 138, 308, 369.

Q

QUEENBOROUGH (A. H. P., lord), parlementaire conservateur anglais, trésorier du comité exécutif de la Ligue pour la S.D.N., no 231.

R

RAQUEZ (lieutenant-colonel B. E. M.), attaché militaire belge à Paris, no 217.

Ray (Marcel), ministre de France à Bangkok, no 253.

REEK (N.), chef de l'état-major général estonien, no 447.

REGAZZI, conseiller du commerce extérieur au consulat général de France à Trieste, no 207.

REICHENAU (Walther von), général allemand de corps d'armée, commandant la région militaire de Munich, nº 476.

RENDEL (sir George, William), directeur de la section d'Orient au Foreign Office, membre de la délégation anglaise à Montreux, nos 314, 421.

Renondeau (général G.), attaché militaire de France à Berlin, nos 123, 227 annexe.

RENTHE-FINK (Dr Cecil von), assistant du Dr Köpke à la section occidentale de la Wilhelmstrasse, puis ministre d'Allemagne à Copenhague (8 juillet 1936), nº 353.

RIBBENTROP (Joachim von), député au Reichstag, ambassadeur itinérant d'Hitler, nos 38, (annexe), 42, 46, 47, 78, 127, 139, 171, 260, 283, (et note), 301, 306, 315, 317, 334 (note), 363, 379, 387, 410, 411, 455.

RICHARD (Paul), membre de la commission de l'Armée de la Chambre des députés, nº 375.

RICHARD (René), membre de la commission de l'Armée de la Chambre des députés, nº 375.

RIEDINGER (général), attaché militaire de France à Bruxelles, nº 480.

RIPKA, journaliste tchécoslovaque aux *Lidove Noviny*, nos 268, 350, 446.

RIST (Charles), économiste français, nº 352.

RIVIÈRE (Albert), ministre des Anciens combattants du cabinet Blum, nº 453 (note).

Rivière (Jean), secrétaire à la légation de France de Belgrade, nº 302.

ROATTA (général), chef du service de renseignements au ministère de la Guerre d'Italie, nos 272, 374, 454.

ROCHAT (Charles), directeur du cabinet du ministre des Affaires étrangères, nº 17.

ROEHM (Ernst), ancien chef d'état-major des S.A. et ministre du Reich, assassiné en 1934, nº 315.

ROMAN (A.), ministre du Commerce de Pologne, nº 240.

ROMERALES, commandant des troupes dans l'est du Maroc espagnol, nº 483.

ROOSEVELT (Franklin Delano), président de la République des États-Unis, nos 88, 226, 341 (et note), 441.

ROSENBERG (Alfred), directeur de l'office des Affaires étrangères du parti nazi, nos 157, 251, 382 (note), 406.

RÖSSING (colonel), attaché militaire d'Allemagne dans les pays baltes, nº 249.

ROSSONI (E.), ministre de l'Agriculture d'Italie, nos 127, 139, 208, 218, 271, 275, 330, 334 (et note), 441.

ROTHERMERE (Harold, Sidney, Harmsworth, lord), propriétaire des journaux *Daily Mail* et *Daily Mirror*, nos 266, 367.

RUGGERI (comte), chef de service au ministère des Affaires étrangères d'Italie, nº 331.

RUIZ-GUIÑAZÚ (Dr Enrique), ministre d'Argentine à Berne, délégué permanent à la S.D.N., nos 259, 267.

RUNCIMAN (Walter), ministre du Commerce de Grande-Bretagne, nº 257.

RUSEN ESREF UNAYDIN, ministre de Turquie à Athènes, nº 82.

RUSTU ARAS (Dr Tevfik), ministre des Affaires étrangères de Turquie, nos 57, 87, 95, 166, 168, 180, 314, 329, 408, 443, 456, 481.

RYDZ-SMIGLY (maréchal Edouard), inspecteur général de l'armée polonaise, nos 31, 71, 142, 163, 170, 214, 215, 238, 240, 242, 249, 349, 364, 399, 418, 430, 446.

S

SAAVADRA LAMAS (Carlos), ministre des Affaires étrangères d'Argentine, nos 88, 220 (et note), 259, 264 (et note).

Sabattier (lieutenant-colonel G.), attaché militaire de France en Chine, no 246.

SAINT-MARTIN, membre de la commission de l'Armée de la Chambre des députés, no 375.

SAINT-RÉAL (César de Vichard, abbé de), historien et écrivain français du XVIIe siècle, no 257.

SALAS (vice-amiral de), chef d'état-major général de la Marine espagnole, no 483.

Salland (lieutenant-colonel R.), attaché militaire de France à Vienne, nos 116, 397.
Cité : no 409 (note).

SARAÇOGLU SUKRU, ministre de la Justice de Turquie, no 412.

SARFATI (Mme), publiciste italienne, no 272.

SARRAUT (Albert), président du Conseil des ministres (jusqu'au 4 juin 1936), nos 17, 23, 47, 197 (note), 230.

SATO (Naotake), ambassadeur du Japon à Paris, no 384.

SAUERWEIN, journaliste français, nos 280, 291.

SCHACHT (Dr Hjalmar), président de la Reichsbank et ministre de l'Économie nationale d'Allemagne, nos 46, 130, 139, 156, 183, 300, 302 (et note), 316, 317, 352, 355, 404, 418, 428 (et note), 455.

SCHEFFER (Paul), rédacteur en chef du *Berliner Tageblatt,* nos 78, 353, 354, 411.

SCHLEICHER (général Kurt von), ancien ministre de la Reichswehr, ancien chancelier du Reich, no 315.

SCHMIDT (G.), secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Autriche, no 477.

SCHOBER (Johann), ancien chancelier d'Autriche, nos 255, 463.

SCHUSCHNIGG (Kurt von), chancelier fédéral de la République autrichienne, nos 8, 28, 56, 90, 102, 108, 117, 122, 123, 136, 207, 228, 241, 250, 251, 272 (et note), 276, 277, 286, 287, 317, 322, 327, 330, 347, 354, 356, 371, 380, 397, 398, 411, 422 (et note), 429, 432, 437, 439, 440, 444, 446, 449, 455, 460, 463 (et note), 465, 482.

Schweisguth (général), sous-chef à l'état-major de l'Armée, nos 97, (annexe), 480.
Cité : nos 113 (note), 217, 462.

SCHWERIN VON KROSIGK (comte Lutz), ministre des Finances du Reich, no 219.

SEBA (Jan), ministre de Tchécoslovaquie à Bucarest, no 303.

SEECKT (général Hans von), ancien chef d'état-major général allemand, no 261.

SEITZ (Karl), ancien maire social-démocrate de Vienne, no 422 (et note).

SELBY (sir Walford), ministre de Grande-Bretagne à Vienne, no 70.

SELJAMAA (Julius, Friedrich), ministre des Affaires étrangères d'Estonie, no 101.

SENZADENARI (colonel), officier italien, no 374.

SERRE (Philippe), membre de la commission de l'Armée de la Chambre des députés, no 375.

SHENG-CHIH-TSAÏ, général chinois, gouverneur d'Ouroumtchi, no 36.

SHEPARDSON (Whitney, H.), publiciste américain, no 226.

SIBILIA (cardinal Enrico), ancien nonce à Vienne, membre du Sacré Collège, no 398.

SIEGFRIED (André), professeur et publiciste français, n° 144.

SIGNORETTI (Alfredo), directeur du quotidien turinois la *Stampa*, n° 417.

SILEX, rédacteur en chef de la *Deutsche Allgemeine Zeitung*, n°s 411, 455.

SIMON (sir John), secrétaire d'État au Foreign Office jusqu'en décembre 1935, puis secrétaire d'État à l'Intérieur, n°s 17, 171 (et note), 175.

SINCLAIR (sir Archibald), chef du parti libéral anglais, n°s 17, 243.

SIROVY (général Jan), inspecteur général des troupes de Tchécoslovaquie, n° 3.

SKLADKOWSKI : voir SLAWOJ-SKLADKOWSKI.

SLAVIK (Juraj), ministre de Tchécoslovaquie à Varsovie, n°s 215, 403.

SLAWOJ-SKLADKOWSKI (Dr F.), premier ministre-président et ministre de l'Intérieur polonais (depuis le 15 mai 1936), n°s 240 (et note), 399.

SMUTS (général Jan, Christiaan), ministre de la Justice de l'Union sud-africaine, n° 197.

SOLA (Ugo), ministre d'Italie à Bucarest, n° 280.

SOSNKOWSKI (général K.), inspecteur général des armées polonaises, n°s 71, 242.

SPAAK (Paul, Henri), ministre des Affaires étrangères de Belgique, n°s 386, 405, 407, 414, 462, 473.

SPEARS (général Edward, Louis), membre conservateur de la chambre des Communes, n° 333.

SPENGLER (Oswald), philosophe allemand, n° 315.

SPINA (D^r Fr.), membre du parti agrarien allemand de Tchécoslovaquie, ministre sans portefeuille, n° 235.

SRBIK (Ritter von), historien autrichien nazi, n° 241.

STACHIEWICZ (W.), chef de l'état-major général polonais, n°s 349, 364.

STALINE (Joseph DJOUGACHVILI, dit), secrétaire général du parti communiste d'U.R.S.S., n° 35.

STANHOPE (James, Richard, comte), sous-secrétaire d'État parlementaire au Foreign Office, n°s 150, 314, 337 (et note).

STANLEY (Edward, Montagu Cavendish, lord), secrétaire parlementaire et financier à l'Amirauté, n°s 456, 481.

STARHEMBERG (prince Rüdiger von), vice-chancelier d'Autriche, n°s 108, 117, 122, 207, 228, 241 (et notes), 250, 277, 455.

STEED (Henry, Wickham), ancien rédacteur en chef du *Times*, n° 399.

STEIN (Boris), ambassadeur d'U.R.S.S. à Rome, n°s 157, 224, 254.

STIMSON (Harry), ancien secrétaire d'État des États-Unis, n°s 305, 341, 441.

STOYADINOVITCH (Milan), président du Conseil des ministres de Yougoslavie, n°s 8, 28, 34, 120, 155, 157, 166, 168, 180, 184, 204, 266, 318, 382.

STRABOLGI (Joseph, baron), membre travailliste de la Chambre des Lords, n° 150 (note).

STREICHER (Julius), Gauleiter de Franconie, dirigeant de l'hebdomadaire *Der Stürmer*, n° 406.

STRESEMANN (Gustav), ancien chancelier et ministre des Affaires étrangères d'Allemagne, n° 26.

STÜLPNAGEL (général Karl, Heinrich von), chef du bureau des armées étrangères au ministère allemand de la Guerre, n° 277 et annexe.

STUTTERHEIM (Kurt von), correspondant du *Berliner Tageblatt* à Londres, nº 411.

SUGIMURA (Dr Yotaro), ambassadeur du Japon à Rome, nº 384.

SURITZ (Jacob), ambassadeur d'U.R.S.S. à Berlin, nº 156.

SUVICH (Fulvio), sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Italie, puis ambassadeur à Washington, nos 17, 56, 64, 65, 79, 115, 131, 137, 146, 173, 191, 204, 210, 223, 234, 248, 254, 262, 267, 271, 272, 276, 277, 338 (et note), 341, 444.

SUYETSUGU (amiral N.), ancien commandant en chef de la flotte japonaise, membre du conseil supérieur de la Marine, nº 221.

SUZANNET (de), membre de la commission de l'Armée de la Chambre des députés, nº 375.

SVEHLA (Antonin), ancien Premier ministre de Tchécoslovaquie, nº 235.

SWIELOSLAWSKI (Dr W.), ministre des Cultes et de l'Instruction publique de Pologne, nº 242.

SWINTON OF MASHAM (sir Ph. CUNLIFFE-LISTER, vicomte), secrétaire d'État à l'Air britannique, nº 283.

SZEMBEK (Jan), secrétaire d'État au ministère des Affaires étrangères de Pologne, nº 403.

T

TACCHI-VENTURI (le P.), jésuite italien, intermédiaire officieux entre Mussolini et Pie XI, nº 185.

TADDEÏ (Antoine), rédacteur au ministère des Affaires étrangères, détaché au bureau des courriers et valises, nº 483.

TAITTINGER (Pierre), député de Paris, membre de la commission de l'Armée de la Chambre des députés, nº 3.

TAMARO (Attilio), ministre d'Italie à Berne, nº 356.

TARDIEU (André), ancien président du Conseil et ministre des Affaires étrangères français, nos 47, 369 (note), 375.

TARDINI (Mgr D.), secrétaire du Chiffre au Saint-Siège, nos 342, 440.

TATARESCO (Georges), président du Conseil des ministres de Roumanie, nos 158, 303.

TAUSCHITZ (Stephan), ministre d'Autriche à Berlin, nos 69, 121, 123, 155, 455.

TCHANG-KAÏ-CHEK, président du Conseil exécutif chinois, nos 246, 261.

TCHITCHERINE (George, Vassilievitch), commissaire du peuple aux Affaires étrangères d'U.R.S.S. de 1918 à 1930, nos 77, 358.

TEICHMAN (sir Eric), conseiller de l'ambassade de Grande-Bretagne à Pékin, nº 36.

TERAUCHI (H., comte), général, ministre de la Guerre japonais, nº 221.

THIÉBAUT (Gaston), membre de la commission de l'Armée de la Chambre des députés, nº 375.

Thierry (Adrien), ministre de France à Athènes, nos 74, 82, 87, 100, 107.

THONON, membre de la commission de l'Armée de la Chambre des députés, nº 375.

THOREZ (Maurice), secrétaire général du parti communiste français, nº 230.

TITULESCO (Nicolas), ministre des Affaires étrangères de Roumanie, nos 28 (et note), 58 (et note), 80, 84, 87, 155, 157, 158, 166, 180, 184, 192, 224, 280, 291, 303, 304, 318, 337, 411, 421, 475 (et note).

TOGO (Heihatiro), amiral japonais, vainqueur à Tsushima (1905), nº 221.

TRANCHAND, membre de la commission de l'Armée de la Chambre des députés, nº 375.

TREVIRANUS (Gottfried), ancien ministre allemand des Territoires occupés et du Commerce, nº 42 (note).

Tripier (Jean), ministre de France à Riga, nº 101.

TRISTANI (lieutenant-colonel), du 3e bureau de l'état-major général de la Marine, nº 217.

TROLLEY DE PREVAUX (lieutenant-colonel), officier à l'état-major de l'Armée, nº 217.

U

ULMANIS (Dr Karlis), chef de l'État et du gouvernement lettons, nº 101 (note).

V

VALENTIN (François), membre de la commission de l'Armée de la Chambre des députés, nº 375.

VALLE (général), sous-secrétaire d'État à l'Air d'Italie, nos 173 (note), 299 (et note), 325, 367, 373, 374, 383 (et note), 411.

VAN DEN BERGEN (général E. M.) chef d'état-major général de l'armée belge, nos 97 (et note), 217, 480.

VANDERVELDE (Émile, G.), ministre belge sans portefeuille, puis de la Santé publique, nos 17, 236, 482.

VAN LANGENHOVE (F.), secrétaire général du ministère des Affaires étrangères de Belgique, nº 27.

VANNUTELLI REY (Luigi, comte), ambassadeur d'Italie à Bruxelles, nº 20.

VANSITTART (sir Robert), sous-secrétaire d'État permanent au Foreign Office, nos 17, 63, 73, 81, 83, 92, 93, 110, 111, 124, 134, 146, 155, 197, 293, 294, 312, 415, 450, 468.

VAN ZEELAND (Paul), Premier ministre de Belgique, nos 17, 27, 41, 78, 91, 142 (et note), 151, 175 (note), 201, 236, 362, 386, 405, 407 (note), 408, 414, 431, 468, 473.

VAN ZUYLEN (baron), directeur des Affaires politiques au ministère des Affaires étrangères de Belgique, nº 27.

VASCONCELLOS (Augusto de), membre portugais du conseil de la S.D.N., président du comité des Dix-huit, nos 65, 86.

VAVARESSOS, sous-gouverneur de la Banque de Grèce, nº 428.

VENNING (major-général Walter K.), directeur de la section Mouvements et cantonnements du War Office, nº 97, annexe.

VICTOR-EMMANUEL III, roi d'Italie depuis 1900, nos 193, 208.

VINOGRADOV, ancien conseiller à la légation soviétique de Bucarest, nº 303.

VITTETI (Leonardo), conseiller de l'ambassade d'Italie à Londres, nº 152.

VIVIANI (René), ancien ministre et président du Conseil français, nº 441.

VOIGT, correspondant diplomatique du *Manchester Guardian*, nº 257.

VOLLGRUBER (Alois), ministre d'Autriche à Rome, nº 56.

VOLPI DI MISURATA (G., comte), membre du grand Conseil fasciste, président de la confédération de l'Industrie, nos 223, 438.

VORJASEK, directeur de la *Zivnostenska Banka* et du groupe des industries chimiques tchécoslovaques, nº 143.

VOROCHILOV (maréchal K. J.), commissaire du peuple à la Défense de l'U.R.S.S., nos 36, 369.

Voruz (général), attaché militaire de France à Londres, nº 112.

W

WALDAU (von), ancien attaché aéronautique d'Allemagne à Rome, nº 454.

WALLACH, membre de la commission de l'Armée de la Chambre des députés, nº 375.

WIESNER (von), chef des légitimistes autrichiens, nos 347, 449.

WILLE (colonel U.), inspecteur de l'infanterie suisse, nº 145 (et note).

WILLE (général), ancien chef d'état-major général de l'armée suisse, nº 145 (note).

WILSON (Thomas, Woodrow), ancien président de la République des États-Unis, nos 2, 17, 37, 343, 441.

WITOS (Vincent), chef du parti agrarien polonais, nos 399, 446.

WOJCIECHOWSKI, député polonais, nº 382.

WOLDE MARYAM AYELEN (Belaten, Guetta), délégué permanent de l'Éthiopie à la S.D.N., nº 99.

WUNDT (Dr), professeur et publiciste allemand, nº 343.

Y

YANG-KIE, général chinois, nº 246.

YEN (W W.), ambassadeur de Chine à Moscou, nº 36.

Z

ZEHNER (général W.), secrétaire d'État à la Défense nationale d'Autriche, nº 397.

ZITA DE HABSBOURG, ex-impératrice d'Autriche-Hongrie, nos 122, 397.

ZOPPIS (commandant), membre du cabinet du sous-secrétaire d'État à la Guerre d'Italie, nº 374.

ZYNDRAM-KOSCIALKOWSKI (M.), ministre-président de Pologne, nos 214, 240 (note), 242, 382.

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES QUESTIONS DE DROIT INTERNATIONAL

Les chiffres renvoient aux numéros des documents du recueil

Acte de guerre..... 23
Agent diplomatique..... 420
Annexion d'un État..... 189, 193, 220, 259
Annexion illicite..... 193, 220, 259
Blocus..... 21
Clause de la nation la plus favorisée..... 418
Clause *rebus sic stantibus*..... 2, 57
Dantzig..... 391, 392, 393, 394, 395
Détroits turcs..... 57, 74, 107, 310, 389, 421, 481
Disparition de l'État..... 189, 193
Droit international..... 37
« Droit vital »..... 37
Égalité des États..... 2, 17, 37, 304
Indépendance de l'État..... 37
Intervention..... 482
Neutralité permanente..... 419
Panaméricanisme..... 88
Reconnaissance de la disparition d'un État..... 189, 193, 220, 259
Représentation diplomatique..... 420
Sanctions contre un agresseur..... 220
Société des Nations..... 17, 193, 220, 267, 304, 372, 408, 419
Souveraineté de l'État..... 37
Traité d'assistance..... 372, 419.
Traités..... 17, 21, 37, 107, 171, 184, 421, 481
Traités successifs..... 481
Union panaméricaine..... 88
Violation de traité..... 21, 37

La liste des *Documents diplomatiques français*
disponibles peut être consultée sur le site Internet
www.peterlang.net

Dépôt légal : Bibliothèque Nationale de France (3e trimestre 2005)

Information bibliographique publiée par « Die Deutsche Bibliothek »

« Die Deutsche Bibliothek » répertorie cette publication dans la « Deutsche Nationalbibliografie » ; les données bibliographiques détaillées sont disponibles sur le site http://dnb.ddb.de.

Imprimé en Belgique